LE

CORRESPONDANT

ET LA REVUE DE FRANCE RÉUNIS

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

156

TOME CENT CINQUANTE-SIXIÈME
DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT VINGTIÈME

PARIS
BUREAUX DU *CORRESPONDANT*
14, RUE DE L'ABBAYE, 14

1889

LE

CORRESPONDANT

LA LÉGENDE DU PACTE DE FAMINE

I

« Les fausses opinions ressemblent à la fausse monnaie qui est frappée d'abord par de grands coupables, et dépensée ensuite par d'honnêtes gens, qui perpétuent le crime sans savoir ce qu'ils font [1]. » Ce mot de Joseph de Maistre, vrai de la plupart des opinions courantes sur les hommes et les choses du dernier siècle, se peut appliquer surtout au *Pacte de famine*, qui n'a jamais existé, qui est une pure légende, un conte à dormir debout. Créée par un malhonnête homme et par un fou, cette légende a été acceptée, mise en circulation par d'honnêtes historiens, et maintenant, grâce à eux, elle est reçue par tout le monde. Hier encore, je lisais dans un journal, sous la signature d'un galant homme, d'un éminent écrivain, M. Auguste Vacquerie, les lignes suivantes :

Le grand coup de main, le vol sérieux, l'*escroquerie vraiment monarchique*, ce fut le *Pacte de famine*. Pendant *soixante-dix ans*, de 1719 à 1789, une aimable spéculation régna : une société achetait *tout le blé* du pays, l'exportait à Jersey et à Guernesey et attendait patiemment qu'on eût assez souffert en France pour payer une poignée de blé le prix d'un sac. Ceux qui n'avaient pas beaucoup d'argent mouraient de faim. En tête des affameurs, il y avait les plus grands seigneurs, les princes du sang et le roi en personne [2].

M. Vacquerie a écrit ces lignes en toute sécurité de conscience, avec une entière bonne foi. Comment ne croirait-il pas au Pacte de famine, alors que depuis un demi-siècle toutes les *Histoires de France*, tous les *Dictionnaires* et tous les *Manuels historiques* sont d'accord pour affirmer son existence, pour enseigner qu'avant 1789 la France était la proie d'une bande d'affameurs dont le roi lui-même était le chef, d'une « légion de vampires », — ministres,

[1] *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*, par le comte Joseph de Maistre, 1er entretien.

[2] *Le Rappel*, nº du 22 novembre 1888. (2 frimaire an 97.)

gens de cour, magistrats, financiers, — « ligués pour sucer le sang des misérables? »

C'est en 1840 que le Pacte de famine fait, pour la première fois, son apparition dans un ouvrage d'histoire sérieusement écrit, au tome III de l'*Histoire des Français depuis le temps des Gaulois jusqu'en* 1830, par M. Théophile Lavallée. L'affirmation est précise, le texte formel :

Une *Société secrète* se forma, dans laquelle le roi lui-même était actionnaire pour 10 millions, qui accaparait les blés, les faisait sortir de France, excitait ainsi la hausse, et réimportait ces mêmes blés avec d'énormes bénéfices. Le cri public devint tel, qu'en 1770 l'abbé Terray défendit la libre circulation des grains, mais le *Pacte de famine* ne fut pas détruit; les accaparements à l'intérieur continuèrent. Le roi s'était fait une caisse particulière avec laquelle il agiotait sur le prix des blés, se vantait à tout le monde du lucre infernal qu'il faisait sur ses sujets; la société ne lâchait les grains accaparés qu'au moment où le peuple allait se révolter ou mourir de faim. Nul n'osait révéler ce pacte abominable, qui avait des complices partout, même dans les parlements; il avait été défendu, sous peine de mort, aux écrivains de parler de finances, et la moindre plainte était étouffée dans les cachots de la Bastille. Aussi le peuple, poussé aux dernières limites de la misère, conçut-il la haine la plus atroce contre le gouvernement, les nobles, les riches, haine qui devait un jour se traduire en horribles vengeances [1].

M. Théophile Lavallée était professeur d'histoire à l'École royale militaire de Saint-Cyr. Son livre, habilement composé, d'un style élégant et clair, a obtenu un très grand succès. J'ai sous les yeux la *quatorzième* édition, et je crois bien que ce n'est pas la dernière. Il avait ouvert la voie; d'autres allaient suivre. En 1842, paraissait le vingt-neuvième volume de l'*Histoire des Français*, de Sismondi. On y lisait page 405 :

1769. — L'abbé Terray s'était hâté de profiter de l'arrêt du Conseil de 1764, qui permettait l'exportation des grains à l'étranger. Cet arrêt, motivé sur les doctrines des économistes, n'avait servi qu'à ouvrir la porte au plus odieux monopole. Une compagnie, à la tête de laquelle se trouvaient l'abbé Terray et le premier commis des finances, accaparait les grains, les faisait passer dans les îles de Jersey et de Guernesey, puis les faisait revenir pour les vendre avec profit, lorsque, par des opérations faites sur une grande échelle, elle avait causé une famine artificielle dans le royaume. Bientôt le roi s'associa pour son

[1] Théophile Lavallée, t. III, p. 479.

pécule particulier à ces scandaleuses opérations, et il montra pour ce commerce une activité cupide dont on ne le croyait plus capable.

Sismondi était génevois et protestant : peu s'en fallut qu'on ne fît de lui l'*historien national* de la France. Il eût peut-être emporté la palme, s'il n'avait eu à lutter bientôt contre un redoutable concurrent, M. Henri Martin, auteur d'une *Histoire de France* en dix-neuf gros volumes, publiée de 1837 à 1854 et qui figure dans toutes les bibliothèques, — au moins comme *meuble meublant.*

Ouvrons donc le tome XVI de M. Henri Martin :

Louis XV s'intéressa, pour le compte de sa cassette particulière, dans les affaires de la Société Malisset... La Société Malisset, dont le roi était le principal intéressé, eut ses coudées franches après la destruction des parlements... Terrai ouvrait les ports de Bretagne et en tirait des masses de grains qu'il envoyait entreposer à Jersey pour les faire revenir quand la hausse avait été poussée artificiellement à son comble. Le quartier général du monopole était aux moulins et aux magasins royaux de Corbeil, mais l'impulsion partait de Versailles et les courtisans admis dans les *Petits cabinets* du roi ne pouvaient s'empêcher de baisser les yeux lorsqu'ils voyaient sur son secrétaire des carnets où étaient inscrits jour par jour les prix des blés dans les divers marchés du royaume... On en vint à un tel cynisme, que l'éditeur de l'*Almanach royal de* 1774 plaça au rang des officiers de finances un sieur *Mirlavaud, trésorier des grains au compte de Sa Majesté...* Le peuple commençait à comprendre que le grand accapareur était à Versailles... Au fond de tous les excès populaires de la Révolution, si l'on regardait de près, on apercevrait le spectre hâve et décharné du *Pacte de famine* [1].

Les historiens monarchiques ne sont pas moins affirmatifs que les historiens révolutionnaires sur l'existence du Pacte de famine. M. Amédée Gabourd n'en parlera pas autrement que M. Henri Martin; M. Auguste Trognon ne tiendra pas un autre langage que M. de Sismondi.

Voici comment s'exprime M. Gabourd, *honnête et qu'on estime*, au tome XVII de son *Histoire de France*, publié en 1861 :

Comme, depuis l'année 1764, un arrêt du Conseil avait permis la libre exportation des grains, l'abbé Terray et le premier commis des finances s'étaient mis à la tête d'une société d'accapareurs; la compagnie Malisset, qui achetait les blés en France, les faisait passer dans les îles de Jersey et de Guernesey, et les introduisait de nouveau dans le royaume pour les revendre avec des bénéfices considérables,

[1] Henri Martin, t. XVI, p. 293, 298, 306.

après avoir créé une disette artificielle par le grand nombre et l'étendue de ses achats. Une circonstance honteuse pour le roi, c'est que, instruit des avantages que rapportaient ces opérations, dont souffrait le peuple et dont le pauvre portait tout le poids, Louis XV avait eu la coupable bassesse de s'y associer et de gagner des sommes considérables aux accaparements illicites que nulle justice n'osait atteindre. L'histoire a flétri du nom de *Pacte de famine* ces spéculations concertées entre les agioteurs et le roi, et le souvenir en est resté comme un opprobre pour la monarchie du dix-huitième siècle. On s'indignait à juste titre de voir le roi, qui avait mission de protéger également le consommateur et l'acheteur, participer à un trafic immoral, se former un autre trésor que celui de l'État, chercher un lucre dans le commerce des denrées, faire monter ou décroître le prix des grains selon ses intérêts personnels [1]...

Au tome V de son *Histoire de France*, M. Auguste Trognon dit, de son côté :

Terray suspendit l'exportation par un arrêt du Conseil du 14 juillet 1770; mais il ne fit rien pour empêcher les odieux accaparements qui aggravaient la disette. Il favorisa, au contraire, jusqu'au scandale, les opérations d'une société dans laquelle, on rougit de le dire, Louis XV était engagé, et qui spéculait effrontément sur la cherté des blés et la souffrance nationale. L'esprit plaisant, qui ne manque guère de se mêler, en France, aux choses les plus graves, imagina alors, contre le roi et le contrôleur général, le terrible jeu de mots de *Pacte de famine*, destiné à être pris si fort au sérieux par les classes populaires et à figurer, quelques années plus tard, dans leur acte d'accusation contre la royauté [2].

II

Avec de tels patrons, le *Pacte de famine* ne pouvait manquer de faire son chemin; des grandes histoires, il a eu vite fait de passer dans les petites. De toutes les *Histoires de France* en un ou deux volumes, destinées non plus au grand public, mais aux élèves de nos collèges; de tous ces abrégés *ad usum Delphini*, il n'en est pas un seul qui se permette d'élever un doute sur l'existence de cette « société secrète », créée par le roi, les princes du sang et les grands seigneurs, pour affamer le peuple. La plupart se font un devoir de dénoncer à leurs jeunes lecteurs, avec une vertueuse indignation, les crimes et les hontes de l'odieux complot. Beau-

[1] *Histoire de France, depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours,* par Am de Gabourd. t. XVII, p. 291.

[2] Auguste Trognon, t. V, p. 537.

coup sans doute, parmi ceux qui me lisent, ont eu, comme moi, pour *vade mecum*, en rhétorique, le *Cours complet d'histoire et de géographie* de MM. Félix Ansart et Ambroise Rendu. J'y retrouve ce passage :

Une *société secrète*, dans laquelle le roi lui-même était intéressé, se forma dans le but d'accaparer les blés, et réalisa par ce monopole d'immenses bénéfices. Cet odieux *Pacte de famine* causa, dans toutes les provinces et à Paris même, des souffrances inouïes, sans que le roi et ses complices consentissent à renoncer à leur lucre homicide [1].

Le *Cours d'histoire* d'Ansart et Rendu a eu des éditions sans nombre; celle que j'ai sous les yeux, *approuvée par Son Eminence le cardinal archevêque de Bordeaux*, a été *revue par M. l'abbé Paradis, licencié en droit, ancien élève de l'Ecole des chartes;* elle sort d'une *Librairie classique et ecclésiastique*. Le *Pacte de famine*, on le voit, a exercé ses ravages même sur les membres du clergé, sur les professeurs de nos collèges libres. Il n'est pas jusques au bon Chantrel, le guide attitré des élèves de nos petits séminaires, qui n'ait payé, lui aussi, tribut à la contagion :

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

Dans l'Université, le *Pacte de famine* est depuis longtemps passé à l'état de dogme. Combien quittent le collège sans savoir un mot d'histoire, qui sont ferrés sur les crimes de cette odieuse *société secrète* dont le chef était le roi de France! Longue serait la liste, si je voulais la donner complète, des livres *classiques* où sont racontées tout au long les abominations de la compagnie Malisset. Je me contenterai de citer l'*Histoire des temps modernes* (*cours de rhétorique*), par C.-A. Dauban et L. Grégoire, professeur d histoire au lycée Bonaparte.

Si on ne relit guère, après le collège, ses livres de classe; si on lit peu les *Histoires* en vingt ou trente volumes, on a volontiers sous la main les dictionnaires historiques, si commodes à consulter. Les longs ouvrages nous font peur; gens du monde ou gens de lettres, nous nous contentons d'ouvrir, suivant l'occurrence, le *Dictionnaire d'histoire et de géographie* de Bouillet, ou le *Dictionnaire général de biographie et d'histoire* de MM. Dezobry et Bachelet, ou encore, dans les cas graves et si nous sommes de loisir, le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse. Le Dictionnaire de Larousse est rédigé dans le sens le plus ardemment révolutionnaire; les dictionnaires de Bouillet et de

[1] *Histoire de l'Europe depuis* 1610 *jusqu'à* 1815, par Félix Ansart et Ambroise Rendu (classe de rhétorique), p. 185.

Dezobry se sont attachés, au contraire, à mériter les plus hautes approbations, depuis celle du Conseil royal de l'instruction publique jusqu'à celle de la sacrée Congrégation de l'Index. Et cependant, à l'endroit du Pacte de famine, le langage de Bouillet ou de Dezobry ne diffère pas de celui de Larousse.

L'article du Dictionnaire de Larousse est de 1872 [1]; l'auteur s'est sans doute inspiré, pour l'écrire, d'un autre article publié par la *Revue des Deux Mondes*, le 15 mai 1868, et signé par M. Maxime du Camp. En raison de la grande estime, de la légitime sympathie qui entourent si justement le nom de M. Maxime du Camp, je ne crois pas pouvoir me dispenser de donner ici un extrait de son travail :

Des baux de cette nature, — c'est-à-dire attribuant à ceux qui en étaient titulaires le privilège exorbitant du commerce exclusif du blé, — furent passés en 1729 et en 1740. Le dernier, celui que l'histoire a flétri du nom de *Pacte de famine*, fut signé à Paris le 12 juillet 1765 en faveur de Malisset, homme intelligent, hardi, fort peu scrupuleux, et inventeur d'une prétendue mouture économique. Louis XV était intéressé dans la spéculation pour une somme de 10 millions, qu'il avait versée et qui lui rapportait d'énormes intérêts. Malisset devait avoir des arrangements particuliers avec Louis XV; l'article 10 parle nettement d'un traité particulier avec le roi. Les malheureux, du reste, n'étaient point oubliés; cet acte, qui allait donner une fortune scandaleuse à Malisset et à MM. de Chaumont, Rousseau et Perruchot, qui lui servaient de caution, contient, à l'article 19, une clause dérisoire : « Il sera délivré annuellement une somme de 1200 livres aux pauvres, laquelle sera payée par quart à chaque intéressé pour en faire la distribution ainsi qu'il le jugera convenable. » Louis XV ne semble guère dissimuler sa participation à ce genre de spéculation, car l'*Almanach* de 1774 indique la charge de trésorier des grains pour le compte de Sa Majesté.

Le procédé était d'une simplicité extrême. Grâce aux capitaux dont il disposait, Malisset accaparait les grains sur les marchés de France, puis il les expédiait dans les îles de Jersey et de Guernesey, où l'association avait ses principaux magasins. Lorsque, par suite de ces manœuvres, la disette se faisait sentir en France, on rapportait les blés sur les marchés où on les revendait à des prix léonins. Le setier de blé, payé 10 francs en 1767 par la compagnie Malisset, n'était livré par elle l'année suivante qu'au prix de 30 et 35 francs. On voit quels immenses, quels honteux bénéfices produisaient ces opérations. Un homme de bien, M. Le Prévôt de Beaumont, ancien secrétaire des

[1] *Dictionnaire universel*, de Pierre Larousse, t. VIII, p. 82-83.

assemblées du clergé, s'étant procuré les actes constitutifs de la société Malisset et se disposant à en saisir le parlement de Normandie, fut enlevé et disparut. On ne le retrouva que vingt-deux ans après, le 14 juillet 1789, à la Bastille.

Les premiers personnages de la cour, des princes du sang, des ducs et pairs, étaient secrètement les associés de Malisset... Après la chute de Turgot, le traité Malisset ayant été renouvelé, Foullon et Bertier avaient été substitués aux anciens signataires de l'acte de 1745; seulement, à cette heure, on trouvait sans doute Jersey et Guernesey trop proches de la France, car nos blés étaient transportés à Terre-Neuve. Le caissier général de l'association était un certain Pinet, qui avait succédé à ce Mirlavaud que l'abbé Terray avait nommé, en 1773, trésorier des grains pour le compte du roi. Il offrait aux capitaux qu'on lui apportait un intérêt qui variait, selon les années, de 30 à 75 pour 100; on peut croire que l'argent ne lui manquait pas. L'instinct des masses ne s'était pas trompé. Sans rien savoir de ce qui se passait, elles devinaient en eux des accapareurs, et l'on sait comment périrent Foullon et Bertier[1]...

Il faut avouer qu'il y a, dans ces pages de la *Revue des Deux-Mondes*, tout le scénario d'un drame superbe, d'un drame *vieux jeu*, avec Malisset dans le rôle du *traître*, Le Prévôt de Beaumont dans celui de l'*homme de bien* persécuté, et, à la cantonade, le roi, les princes du sang, les ducs et pairs et les *grandes dames*, spéculant sur la misère du peuple. Au cinquième acte, la Bastille s'écroule, au bruit de la fusillade, aux cris de *Vive la liberté!* Ce tableau est éclairé par l'ardent soleil de juillet. Le Prévôt apparaît, sur les débris de l'infâme prison, pâle, brisé, serrant convulsivement les mains de ses libérateurs.

LE PEUPLE

En triomphe!... En triomphe!

UNE VOIX

Mes amis... ne l'entourez pas... il a besoin d'air... Silence, il va parler!

LE PRÉVOT, *parlant avec peine.*

Oh! mes amis, mes frères!... Le Pacte de famine est déchiré!... Le peuple aura du pain! Dieu soit béni, qui a fait descendre, jusque dans mon cachot, les premières racines de cet arbre de liberté qui va se lever sur le monde!

Ce drame, il existe, il a été représenté, pour la première fois,

[1] *Revue des Deux Mondes,* 15 mai 1868. — *Paris,* par M. Maxime du Camp, ch. VI : *l'Alimentation à Paris.*

sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 17 juin 1839, sous ce titre : *LE PACTE DE FAMINE*, *drame historique* en cinq actes, par MM. Paul Foucher et Elie Berthet. Mélingue tenait le rôle de Le Prévôt de Beaumont et Moessart celui de l'affreux Malisset.

M. Élie Berthet, l'un des auteurs du drame, a fait aussi de Le Prévôt de Beaumont et de la société Malisset, Louis XV et Cie le sujet d'un roman, publié dans le journal le *Siècle*, à une époque où le *Siècle* avait 50 000 abonnés.

L'Histoire et le Roman, le Théâtre et le Journal ont travaillé de concert à populariser la légende du Pacte de famine. Il n'en est pas de plus répandue, de mieux établie; il n'en est pas non plus, je crois pouvoir le démontrer, de plus mensongère et de plus fausse.

III

En matière aussi grave, lorsqu'il s'agit d'un crime monstrueux, d'un complot abominable, qui se serait perpétué pendant soixante ans, qui aurait eu pour auteurs le roi de France, les princes du sang, les ducs et pairs, les parlements, les ministres, les intendants, coupables de créer la disette et d'affamer le peuple, est-il permis à un historien d'affirmer sans preuves, de répéter ces accusations infamantes sans même essayer de remonter à leur source, sans se demander un seul instant si elles s'appuient sur des témoignages sérieux, sur des documents authentiques, si elles sont vraisemblables, si elles sont vraies?

Ni M. Théophile Lavallée, ni M. de Sismondi, ni M. Henri Martin, ni les écrivains venus après eux n'apportent une seule preuve, ne produisent une seule pièce à l'appui de leur acte d'accusation. Il semble vraiment que la chose aille de soi et qu'on les doive croire sur parole. Aussi bien, de quoi s'agit-il, après tout? De l'honneur de la vieille France, des rois et de leurs ministres, des princes du sang et des grands seigneurs, des parlementaires et des financiers de l'ancien régime, toutes gens qu'il est loisible de condamner sans les entendre! Un jour, à l'Assemblée législative, — c'était le 14 novembre 1791, — on discutait le projet présenté, au nom du comité de législation, sur les troubles qui avaient eu lieu dans quelques départements et dont on accusait les prêtres d'être les auteurs. Un des principaux orateurs de la Gironde, Isnard, s'écria, aux applaudissements de la majorité et des tribunes : « S'il existe des plaintes contre le prêtre qui n'a pas prêté le serment, il doit être forcé de sortir du royaume. *IL NE FAUT PAS DE PREUVES*[1] ! » Nos historiens sont de l'école d'Isnard : s'il existe des accusations contre l'ancien régime et ses représentants, si odieuses soient-elles,

[1] *Moniteur* du 15 novembre 1791.

elles doivent être tenues pour certaines. *Il ne faut pas de preuves!*

Est-ce à dire que M. Théophile Lavallée, le premier en date des écrivains que j'ai cités, ait inventé de toutes pièces le Pacte de famine et qu'il ait lui-même forgé cette belle histoire? Assurément non, et je dois lui rendre cette justice qu'à la différence de ses successeurs, dont aucun n'a fait connaître où il puisait les éléments de son récit, lui, du moins, nous a dit où il avait pris les éléments du sien. Il indique, en note, « l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, par Buchez et Roux, tome II, page 457 ».

J'ouvre donc le tome II de MM. Buchez et Roux, — dont l'ouvrage, on le sait, est consacré à la glorification de Robespierre et de la politique jacobine, — et voici ce que j'y lis :

Nous allons maintenant laisser parler le *Moniteur*. Les faits dont il rend compte constituent une si terrible accusation contre la cour, que nous n'avons rien voulu changer au texte, de crainte qu'on ne nous accusât d'avoir arrangé cette effrayante *justification des colères révolutionnaires*.

Suit la reproduction d'un article du *Moniteur* de 1789, où paraît, pour la première fois, l'histoire et le nom même du Pacte de famine, et qui est la source, — la source *unique*, — à laquelle ont puisé tous les écrivains qui en ont parlé, depuis M. Théophile Lavallée, en 1840, jusqu'à l'anonyme du *Dictionnaire Larousse*, en 1872.

Quelle est la valeur de ce document?

IV

La *Gazette nationale* ou le *Moniteur universel* a paru pour la première fois le 24 novembre 1789. A la demande d'un grand nombre de souscripteurs, les propriétaires, MM. Panckoucke et Agasse, se décidèrent, au commencement de 1790, à faire imprimer un supplément, contenant le résumé des séances des états généraux, à dater du 5 mai 1789, avec la relation des principaux événements antérieurs au 24 novembre[1]. C'est dans ce supplément et sous la date des 15 et 16 septembre 1789 que fut inséré l'article où il est parlé du Pacte de famine.

Cet article est anonyme. Il a été écrit dans des circonstances qu'il importe de rappeler et dans un but sur lequel il n'est pas possible de se méprendre.

La récolte de 1788 avait été mauvaise; à la veille de la moisson, une grêle effroyable avait dévasté plusieurs provinces; l'hiver qui

[1] Voy. l'*Avertissement* placé en tête de l'*Introduction historique* publiée en l'an IV par l'éditeur du *Moniteur universel.*

avait suivi avait été le plus dur qu'on eût vu depuis 1709. Dès le printemps de 1789, la disette se fait cruellement sentir. Le peuple effaré voit partout des accapareurs. Le sang coule à Paris; des émeutes éclatent à Saint-Denis, à Saint-Germain, à Poissy. Dans les campagnes, on brûle les châteaux, on dévaste les greniers. Ce ne sont, de tous côtés, « que convois arrêtés, blés pillés, meuniers et marchands de grains pendus, décapités, massacrés, fermiers sommés sous menace de mort de livrer jusqu'à leur réserve de semence, propriétaires rançonnés, maisons saccagées[1] ».

Les adversaires de la Révolution mettaient naturellement à sa charge la misère publique et les crimes dont la France entière était le théâtre; par contre, ses amis devaient chercher à en rejeter la responsabilité sur les *aristocrates* et sur la royauté elle-même. Tel est précisément l'objet de l'article du *Moniteur*. Après avoir dénoncé, en commençant, les trames ourdies par les *partisans des anciens abus*, ligués *pour relever l'idole du despotisme*, il les signale, à la fin, comme les vrais *moteurs des troubles et des désordres;* il les accuse d'avoir, par leurs *habiles et cruelles manœuvres*, occasionné *une disette réelle au sein de l'abondance*, essayant d'abord de *faire sortir des grains hors du royaume*, s'efforçant ensuite de *répandre de vaines terreurs*, d'égarer dans son cours une circulation qu'ils ne pouvaient empêcher, d'*altérer les denrées*, d'acheter à grand prix l'inaction des hommes chargés de les préparer, de *faire apparaître le fantôme épouvantable de la famine aux yeux des malheureux Parisiens* que l'activité du comité des subsistances avait arrachés à sa fureur[2]!

L'anonyme du *Moniteur* ne se dissimule pas que ces accusations sont trop vagues pour passionner l'opinion; il lui faudrait les appuyer sur des faits, et les faits lui manquent; qu'à cela ne tienne, il en trouvera : c'est alors que le Pacte de famine apparaît pour la première fois : dès le premier jour la légende est complète; rien n'y manque, ni les 10 millions de Louis XV; ni le boulanger Malisset « nommé par le roi généralissime agent de l'entreprise »; ni la longue série des complices, « les ministres, les financiers, les riches propriétaires, les gens de robes, les gens de cour, tous les parlements, sauf deux »; ni les récoltes que l'on fait voyager de France à Terre-Neuve et de Terre-Neuve en France!

Lorsque, dans leur ouvrage, qui est avant tout un recueil de documents, MM. Buchez et Roux ont eu à reproduire l'article du *Moniteur*, ils ont eu soin de dégager leur responsabilité. Ils déclarent « n'avoir rien voulu changer au texte, *de crainte qu'on ne les*

[1] H. Taine, *la Révolution*, t. I, p. 80.
[2] *Moniteur* portant la date des 15 et 16 septembre 1789.

accusât d'avoir arrangé » ce récit. C'était dire assez clairement : Nous ne sommes pas dupes! Prenez garde! Ne vous y fiez pas! — Précaution inutile! Dès qu'il s'agit de la France d'avant 89, nos historiens vont à l'erreur comme l'alouette vole au miroir.

V

Si le récit du *Moniteur* est un tissu d'invraisemblances, son auteur invoque, du moins, une autorité, celle de « M. Le Prévôt de Beaumont, ancien secrétaire du clergé de France ». C'est Le Prévôt de Beaumont, en effet, qui a *révélé* ce fameux *Pacte de famine*, dont personne avant lui n'avait entendu parler, bien qu'il eût existé pendant soixante ans, depuis juillet 1729 jusqu'à juillet 1789, et que les membres du complot, répandus dans la France entière, se comptassent par milliers!

Le *Moniteur* et, après lui, Pierre Manuel, au tome Ier de sa *Police de Paris dévoilée*[1], les *Deux amis de la liberté*, au tome III de l'*Histoire de la révolution de France*[2], n'ont fait que copier, sans y rien changer, sans y rien ajouter, les « dénonciations » de Le Prévôt.

A peine sorti, — non de la Bastille, où il n'était pas le 14 juillet, n'en déplaise à MM. Paul Foucher et Elie Berthet, — mais de « la maison de repos » du sieur Picquenot, à Bercy, où il avait été transféré le 19 septembre 1787, et dont les portes lui furent ouvertes, le 5 octobre 1789, en vertu d'un ordre de M. de Saint-Priest, Le Prévôt de Beaumont [3], qui venait de passer vingt et un ans à la Bastille, à Vincennes, à Charenton, à Bicêtre et dans la maison de santé du sieur Picquenot, ne perdit pas un instant, ce qui était assurément son droit, pour entretenir le public de sa longue détention et pour essayer d'en tirer parti. « Dès l'instant, écrit-il, mettant à profit mon loisir, j'ai dressé, pour l'Assembleé nationale et la capitale, mes dénonciations[4]. » Il accable l'Assemblée de pétitions; il publie une brochure intitulée : *le Prisonnier d'Etat;* il fait paraître dans les *Révolutions de Paris*, du 13 fé-

[1] *La Police de Paris dévoilée*, par P. Manuel, procureur de la Commune, t. Ier, p. 370 et suivantes. — Manuel a été l'un des complices des massacres de septembre.

[2] *Histoire de la révolution de France*, par *Deux amis de la liberté*, t. III, ch. III. — Ce chapitre est la reproduction textuelle de l'article du *Moniteur*.

[3] Dans son ouvrage sur le *Pacte de famine* (1 volume grand in-8°, chez A. Sauton, 1887), M. Gustave Bord a publié une biographie de *Le Prévôt de Beaumont*, écrite d'après des *documents inédits*.

[4] *Le Prisonnier d'État ou Tableau historique de la captivité de J.-C.-G. Le Prévôt de Beaumont, durant vingt-deux ans, deux mois, écrit par lui-même.* Paris, 1789.

vrier au 10 juillet 1790[1], un interminable récit, auquel il donne pour titre : *HORRIBLE CONSPIRATION LIGUÉE ANCIENNEMENT ENTRE LE MINISTERE, LA POLICE ET LE PARLEMENT DE PARIS contre la France entière, découverte en juillet* 1768 *par Jean-Charles-Guillaume Le Prévôt de Beaumont, ancien secrétaire du clergé de France, détenu dans cinq prisons de Paris depuis vingt-deux ans*[2], *sans déclaration de cause, pour l'empêcher de révéler et dénoncer le pacte infernal de LAVERDY, qui lui est tombé dans les mains en cette même année* 1768.

Dans ces divers écrits, pleins de divagations sans nombre, et qu'il a résumés lui-même devant le tribunal révolutionnaire, dans le procès du contrôleur général L'Averdy, Le Prévôt raconte qu'il a *découvert cinq pactes de famine, renouvelés de douze ans en douze ans, depuis* 1729 *jusqu'à* 1789, *et exécutés par Louis XV et Louis XVI contre tous les Français.* — Chacun de ces pactes livrait la France à quatre millionnaires chargés d'*établir méthodiquement des disettes.* — Le quatrième des cinq pactes, celui de 1765, avait pour *généralissime agent* le boulanger Malisset, lequel « commandait, payait, faisait mouvoir en tout temps une *armée d'ouvriers incendiaires* ». — Les complices appartenaient à toutes les classes de la société, « commissionnaires, acheteurs, entreposeurs, gardes-magasins, inspecteurs ambulants, blatiers, batteurs, vanneurs, cribleurs en grange, voituriers pour les entrepôts désignés dans les provinces, épousseteurs, meuniers, contrôleurs, vérificateurs, receveurs, buralistes, commis emmagasineurs, gardes des greniers domaniaux, des forteresses, dans lesquels s'amoncelaient tous les ans les grains et les farines dites du roy. » — A la tête de toute cette bande, le roi, Louis XV d'abord, Louis XVI ensuite, et, derrière le roi et avec lui, « les contrôleurs généraux des finances, les ministres et leurs premiers commis, les lieutenants de police, les intendants de finance, les intendants de province, les intendants du commerce, les gouverneurs des provinces, les gouverneurs des geôles d'État, auxquels était associée une partie de la grand'chambre du Parlement de Paris. » — Les parlements de Rouen et de Grenoble étaient les seuls dont les membres ne fussent pas complices du pacte. — Quatre intendants

[1] *Révolutions de Paris,* publiées par Prudhomme, t. III et IV.

[2] Dans sa *Dénonciation, pétition et rogation à l'Assemblée nationale* du 21 mars 1791, Le Prévôt dit *vingt-deux ans et deux mois*; dans une autre *Dénonciation et pétition,* du 19 septembre 1792, il dit : *pendant vingt-trois ans.* Il fut emprisonné vingt ans et dix mois, du 17 novembre 1768, au 5 octobre 1789.

de finance prenaient en département chacun neuf provinces pour les ravager, et tenaient correspondance continuelle avec les intendants provinciaux, qui donnaient, au mois d'avril, l'aperçu des récoltes dans leurs généralités. — Des entrepôts avaient été établis dans les îles de Jersey et de Guernesey, et plus tard à Terre-Neuve. Le blé de France y demeurait entassé dans des magasins d'où sa sortie était réglée par un tarif gradué sur les besoins pressants du peuple et l'avidité des monopoleurs. Cette idée était due à un chevalier Forbin, qui la proposa à table, chez M[me] d'Estaing, « après avoir mangé une truite qui était arrivée de Genève avec la sauce encore chaude ». — Tous les ans, au mois de novembre, « les chefs de la ligue dressaient des états de répartition et d'émargement pour distribuer, aux conjurés ligués ainsi qu'aux associés et croupiers, la part du bénéfice que l'entreprise avait pu faire dans l'année... La part de chacun était réglée sur le plus ou moins de faveur et de travail qu'ils donnaient tous au succès de la conjuration. »

En dehors de ces « Dénonciations » de Le Prévôt, il n'y a rien, absolument rien nulle part sur le Pacte de famine. Il faut donc les rejeter absolument ou les accepter tout entières. C'est ce dernier parti qu'ont pris, nous l'avons vu, les nombreux historiens que j'ai cités en commençant, en quoi ils se sont montrés de beaucoup meilleure composition que les contemporains de Le Prévôt de Beaumont. L'article du *Moniteur*, qui aurait dû, ce semble, passionner l'opinion, fut si peu remarqué, que, en 1791, les *Deux amis de la liberté* l'ayant reproduit dans le troisième chapitre de leur teme III, le *Moniteur* lui-même, dans son numéro du 13 mars 1791, signala ce chapitre comme une *révélation* et termina ainsi son compte-rendu : « N'y eût-il, dans ce troisième volume, que cette histoire détaillée et circonstanciée du monopole des grains, *histoire qui ne se trouve nulle part ailleurs*, c'en serait assez pour engager, etc. »

Les articles des *Révolutions de Paris* sur *l'horrible conspiration liguée anciennement entre le ministère, la police et le parlement de Paris* n'eurent pas plus de succès. Après avoir réduit à une page ou deux par semaine la publication de ce roman indigeste, Prudhomme l'interrompit brusquement, pour ne plus la reprendre. Vingt ans après, Le Prévôt de Beaumont n'en était pas encore consolé. Il écrivait à Fantin-Désodoards, le 20 septembre 1813 : « Pendant la Révolution, les dames de Paris se plaignaient de ne voir, dans les *Révolutions de Paris*, toutes les semaines, que des lambeaux d'une page ou deux, dont elles demandaient la suite [1]. »

[1] Gustave Bord, *Pièces justificatives*, 2e partie, p. 57.

Mais ce qui prouve surtout le peu de crédit que rencontraient les prétendues révélations de Le Prévôt, c'est l'accueil que leur firent les Assemblées révolutionnaires, si intéressées cependant à mettre en lumière les *crimes* de l'ancien régime, à glorifier le *martyr* qui avait essayé de briser la ligue des affameurs du peuple. Il s'adresse par deux fois à l'Assemblée constituante, et par deux fois elle passe à l'ordre du jour. Le 24 août et le 22 septembre 1792, nouvelles pétitions et dénonciations à l'Assemblée législative : elle passe à l'ordre du jour, comme la Constituante. La Convention, à laquelle il écrit le 4 novembre 1792, refuse également de l'écouter. Constituants, membres de la Législature, Conventionnels, tous savent qu'ils ont affaire à un fou, et, malgré l'ardeur des passions du moment, malgré tous les motifs qui les portent à épouser sa querelle, pas un seul ne songe à lui accorder la moindre créance, à lui prêter la moindre attention.

Qu'il fût fou, en effet, et un fou de la plus dangereuse espèce, comment le mettre en doute, lorsqu'on a lu, comme je viens de le faire, ses écrits de toute nature; lorsqu'on le voit composer, pendant sa captivité, *l'Araignée de cour, ou le résultat des résultats; l'Université loyale — civile — politique — économique et morale; l'Art de régner, ou la science, d'après l'Ecriture sainte, du vrai gouvernement de la monarchie française dans ses soixante-six branches?*

Tous ceux qui sont appelés à le visiter dans sa prison constatent son dérangement d'esprit. Le 1er novembre 1770, M. de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, écrit à M. de Rougemont : « Je ne puis qu'approuver le parti que vous avez pris à l'égard de M. Le Prévôt; il paraît que *sa tête est entièrement dérangée*[1]. » Deux ans plus tard, au mois de novembre 1772, M. de Sartine écrit, de son côté : « C'est une espèce de *fou bien méchant.* » En 1775, c'est Malesherbes lui-même qui écrit : « *La tête de ce prisonnier n'est pas bien saine*... On craint qu'il n'écrive sur le gouvernement et qu'il ne jette par les fenêtres des écrits qui seraient ramassés. Cette prétendue crainte n'est pas suffisante pour priver un homme assez malheureux pour être enfermé depuis plusieurs années, de la faible consolation d'écrire *toutes les folies qui lui passent par la tête*[2]. » Le 3 octobre 1784, Le Noir écrit au baron de Breteuil : « Depuis qu'il est à Charenton, il ne fait qu'y troubler la paix et l'ordre qu'on cherche à y établir. Le prieur, qui craint, relativement à ses autres prisonniers, les effets des discours séditieux qu'il ne cesse de tenir, demande qu'il soit retiré de sa maison. Il m'a remis

[1] *Archives nationales,* O¹, 412.
[2] *Ibid.*, 417.

plusieurs écrits de la main dudit sieur Le Prévôt qui prouvent sa méchanceté et *son égarement.* » Dans un mémoire dressé le 4 février 1787, par Cauchy, secrétaire de M. de Crosne, pour le baron de Breteuil, on lit ce qui suit : « Au mois d'octobre 1769, le sieur Le Prévôt a été transféré à Vincennes. Il y est resté jusqu'à l'évacuation du donjon, en 1784, 15 mai, ne cessant d'écrire avec acharnement contre les ministres et les lieutenants de police, maltraitant ses porte-clefs et donnant même, de temps en temps, des *marques d'aliénation d'esprit*... Il m'a écrit plusieurs lettres qui annoncent plutôt une *tête affaiblie* qu'un esprit dangereux. Je ne crois pas cependant qu'il convînt de le remettre dans la société, avant d'avoir éprouvé pendant quelque temps ses dispositions... On pourrait le transférer dans une maison de repos. Les adoucissements qu'on lui procurerait ramèneraient, par degrés, le calme dans son esprit et prépareraient *le retour absolu de sa raison* [1]. » C'est à la suite de ce rapport que Le Prévôt fut transféré dans la maison de santé du sieur Picquenot.

Voilà l'homme, malade et méchant, dont l'imagination en délire enfantait les rêves monstrueux que les historiens de nos jours, sans hésitation, sans examen, ont acceptés comme vrais, alors que la Convention elle-même avait refusé de les prendre au sérieux !

Malade et méchant, ai-je dit. Le 23 novembre 1793, le contrôleur général L'Averdy comparut devant le tribunal révolutionnaire. Le Prévôt se présenta comme témoin, de lui-même et *sans avoir été assigné.* Il réédita devant les jurés de Fouquier-Tinville son roman du *Pacte de famine*, accusant le prévenu d'en avoir été le chef. Ce grief est l'objet d'une question posée à L'Averdy. Il dut se disculper d'une façon bien complète, car les juges trouvèrent bon de ne pas transcrire sa réponse dans le procès-verbal de son jugement. Il n'en fut pas moins condamné à mort [2] et ses biens furent confisqués. Le Prévôt, qui se flattait de recueillir une part de sa dépouille, furieux de ne rien recevoir, attaqua la nation, héritière du condamné; il assigna en même temps Malesherbes, « à l'effet de se voir condamner, solidairement avec le département, à 220 000 livres de dommages-intérêts, pour avoir été cause de sa détention ». Toutes les « dénonciations » de Le Prévôt se terminaient, en effet, par une note à payer; comme le *patriote* Palloy exploitait les *ruines* de la Bastille, Le Prévôt de Beaumont essayait d'exploiter le *Pacte de famine*, et il y avait tous les droits du monde, puisqu'il l'avait inventé. Dans son *Prisonnier d'Etat*, il demande que L'Averdy soit *accroché à la lanterne*, comme Foullon et Bertier,

[1] Gustave Bord, p. 144.

[2] *Bulletin du Tribunal révolutionnaire,* 1re partie, nos 99 et 100.

que ses biens et ceux de ses complices soient confisqués et que, sur ces biens, une somme de 600 000 livres lui soit attribuée, à lui Le Prévôt, sans préjudice de *l'une des places lucratives* à la disposition de l'Assemblée nationale. En 1791, comme son martyre commence à s'user, il ne réclame plus que 460 000 livres. Un peu plus tard il sollicite de la nation une maison de Paris, qui lui serait adjugée sans argent et qui serait d'un revenu de 10 à 12 000 livres. Plus tard encore, à défaut de la maison, il demande une pension viagère de 6000 livres. En 1792, il ne réclame plus qu'une indemnité de 100 000 livres. Il est vrai qu'il demande, en même temps, qu'on lui réserve la faculté de poursuivre devant les tribunaux L'Averdy, Malesherbes, Sartine, Boutin, Albert, Amelot, Le Noir, Breteuil, Villedeuil, Crosne et autres émigrés qui ont laissé de gros biens en France.

Son assignation contre Malesherbes était adressée à ce dernier, à son domicile, rue des Martyrs. Malesherbes était alors enfermé à la maison du Parc-Libre, rue de la Bourbe; il répondit par écrit qu'il était étranger à l'arrestation du plaignant, intervenue à une époque où il n'était pas encore ministre; que pendant son passage au ministère, il avait obtenu seulement le changement de lieu de détention du sieur Le Prévôt, n'ayant pu lui rendre une liberté « que, dans tous les pays du monde et dans les États démocratiques même, on ne donne pas aux gens qui, *par le dérangement de leur tête*, troubleraient la société [1] ». Le 22 avril 1794, Malesherbes fut guillotiné, comme l'avait été L'Averdy. A coup sûr, M. Maxime du Camp ignorait ces choses lorsqu'il décernait à Le Prévôt de Beaumont un brevet d'*homme de bien*.

VI

Nous marchons lentement, il me semble pourtant que nous avançons. Au point de la discussion où nous sommes arrivés, il est établi, si je ne m'abuse, qu'aucun des historiens qui affirment l'existence du Pacte de famine n'a étudié la question, même superficiellement; — que l'*histoire* de ce prétendu Pacte *ne se trouve nulle part ailleurs* que dans les « Dénonciations » de Le Prévôt de Beaumont; — que ce témoin *unique* ne mérite aucune confiance et que ses contemporains ne lui en ont accordé aucune, même les plus intéressés à le croire.

Tout cela, je le sais, ne trouble pas nos historiens. Aussi bien, ils sont sûrs de leur fait, puisqu'ils ont trouvé, dans Buchez et

[1] Pour toutes les pièces relatives au procès de Le Prévôt contre Malesherbes, voir *Archives nationales*, T. 770, et l'ouvrage de M. Gustave Bord, 2e partie, ch. VIII.

Roux, le texte de l'un des Pactes de famine qui se sont succédé, de douze ans en douze ans, depuis 1729 jusqu'en 1789. Ils n'ont pas vu celui de 1729, ni celui de 1741, ni celui de 1753, ni celui de 1777, ni celui de 1789; mais celui de 1765, ils l'ont vu, de leurs yeux vu, MM. Buchez et Roux ayant reproduit, d'après Le Prévôt de Beaumont, « ce pacte abominable que l'on peut bien appeler le *Pacte de famine* ». Ils l'ont lu, je le veux bien, mais pourquoi n'en donnent-ils pas une analyse, si sommaire soit-elle? Serait-ce parce que « ce pacte infernal » n'est pas autre chose qu'un acte de société, passé entre le sieur Malisset, chargé de l'entretien et de la manutention des blés destinés à l'approvisionnement de la capitale, et ses cautions, les sieurs Le Ray de Chaumont, Pierre Rousseau et Bernard Perruchot? Régler leurs droits respectifs et les conditions de l'entreprise, fixer le traitement de Malisset, s'assurer que ce dernier ne pourra pas compromettre les intérêts de ses cautions, tel est l'objet de ce contrat. Il fut passé, le 31 mars 1767, — et non le 12 juillet 1765, comme le dit Le Prévôt de Beaumont et à sa suite M. Maxime du Camp, — dans l'étude de Dupré jeune, notaire, rue Saint-Thomas du Louvre. On se représente mal des gens qui organisent une *société secrète*, un complot exécrable ayant pour but d'affamer toute une nation, de *créer méthodiquement des disettes*, et qui, pour mieux authentiquer leur crime, en font dresser acte par-devant notaires! Mais cette singularité ne frappe point M. Théophile Lavallée ni ses successeurs. Leur siège est fait, et rien ne peut leur ouvrir les yeux, pas même l'article qui fixe le capital social. Cette société, organisée pour accaparer tous les blés de France, pour faire la hausse et la baisse sur tous les marchés, pour expédier à Jersey, à Guernesey, à Terre-Neuve, des récoltes entières, et les faire revenir en France au bon moment, elle est formée au capital de *CENT QUATRE-VINGT MILLE LIVRES*[1], — à peu près ce qu'il eût fallu pour exercer à la Halle, sur une petite échelle, un commerce de blatier.

C'est cet acte que Le Prévôt de Beaumont appelle le *bail de la France* et sur lequel il a échafaudé toutes ses dénonciations. Étant un jour en visite chez Rinville, commis de Rousseau, l'un des commanditaires de Malisset, il voit par hasard sur une table un contrat, dont son hôte lui laisse sans difficulté prendre lecture. C'était l'acte du 31 mars 1767, et rien ne prouve mieux que cette anecdote, racontée par Le Prévôt lui-même, le peu d'importance que Malisset, Rousseau et leurs employés attachaient à cette affaire, le peu de mystère dont ils l'entouraient. Cependant à peine

[1] Acte de société passé entre Malisset et ses cautions, articles XI et suivants. (*Archives nationales,* cote F[11], 1194.)

Le Prévôt y a-t-il jeté les yeux que son esprit bat la campagne; il voit là une immense *société secrète*, une *horrible conspiration liguée entre les ministres, la police et le parlement de Paris contre la France entière*. Vainement Rinville lui dit : « Mais ce contrat n'a rien de secret; il s'exécute au contraire publiquement et je puis vous en donner toutes les adresses. Que pensez-vous donc que ce soit? Libre à vous d'ailleurs d'en prendre copie, si cela peut vous être agréable. » Le Prévôt ne se le fait pas dire deux fois, et, séance tenante, copie la pièce. Le grain est semé; il germera. La folie de Le Prévôt aidant, et aussi la légèreté des historiens, de l'acte passé dans l'étude du notaire Dupré sortira la légende du Pacte de famine.

VII

Dans le préambule du contrat entre Malisset et ses commanditaires, mention est faite du « *Traité* ou *Soumission* passé, au nom du roi, par monseigneur le contrôleur général, le 28 août 1765, audit Malisset ». C'était là bien évidemment la pièce capitale du débat, et la première chose à faire était de s'y reporter. Aucun de nos historiens n'a pris ce souci, et c'est seulement en 1885 qu'elle a été, pour la première fois, publiée par M. Léon Biollay, d'après une copie authentique, conservée aux Archives nationales [1]. La soumission remise par Malisset, au contrôleur général, M. de L'Averdy, comprend treize articles. En raison de son importance, — car, pour tout homme de bonne foi, ce document tranche la question du Pacte de famine, et réduit à néant la *légende*, — je crois indispensable d'en donner ici le texte intégral.

SOUMISSION.

Je soussigné, Siméon-Pierre Malisset, et sous la caution et la garantie de MM. Le Ray de Chaumont, Perruchot et Rousseau, m'engage et me soumets à soigner, entretenir et conserver les blés du roi, aux charges et conditions ci-après exprimées :

Art. Ier. Je reconnais que, conformément au contre-mesurage qui a été fait de la totalité desdits approvisionnements, il se trouve présentement dans les magasins du roi établis à Saint-Charles, près Paris, à Corbeil, à la Motte près Provins et au château de Montceaux, près de Meaux, la quantité de 40 000 setiers, mesure de Paris, de blé froment de première qualité, et de 425 setiers de seigle.

Art. II. Je m'engage à conserver et à représenter dans tous les temps la même quantité de 40 000 setiers de blé froment de première

[1] *Etudes économiques sur le dix-huitième siècle : le Pacte de famine*, par Léon Biollay, p. 117. — Librairie Guillaumin et Cie. Paris, 1885.

qualité de l'année courante et de 425 setiers de seigle. Il me sera permis néanmoins de vendre un tiers dudit approvisionnement tant que le prix du blé sera au-dessous de 21 livres le setier, soit à Paris ou dans les marchés environnant cette ville, aux conditions que toutes les quantités vendues seront exactement remplacées dans l'espace de quatre mois; et lorsque les prix seront à 21 livres, la totalité dudit approvisionnement sera entière, soit dans les magasins ci-dessus désignés, soit dans les entrepôts que j'établirai à 20 ou 25 lieues de Paris; enfin lorsque les prix seront parvenus à 25 livres le setier, je m'engage à compléter, dans l'espace de quinze jours, dans les magasins ci-dessus désignés, la quantité de 40 000 setiers de blé froment de l'année courante et de 425 setiers de seigle. Je fournirai en conséquence, à la fin de chaque mois, un état de situation, tant des magasins que des entrepôts, que je signerai et certifierai véritable.

Art. III. Il me sera permis de convertir en farine un quart dudit approvisionnement, et les farines seront échangées, dans l'espace de quatre mois, contre des blés en nature, de sorte que le fonds de l'approvisionnement soit toujours de 40 000 setiers de blé froment et de 425 setiers de seigle.

Art. IV. L'équivalent d'un setier de blé sera d'un sac de farine de bonne qualité pesant 170 livres, poids de marc, et telle qu'un setier de la première qualité doit la produire.

Art. V. Il ne me sera passé aucun déchet sous quelque prétexte que ce puisse être, sauf les cas d'incendie, d'émeutes ou autre événement par force majeure, dont je ne serai pas responsable, et les 40 000 setiers de blé froment et 425 setiers de seigle seront entiers dans les magasins du roi et renouvelés de façon qu'ils soient toujours de la même qualité que ceux qui existent actuellement, c'est-à-dire de première qualité de l'année courante.

Art. VI. Je n'exigerai et il ne me sera passé aucuns frais de quelque nature qu'ils puissent être, ni dépenses, frais de voyages, droits et commissions autres que ceux expliqués ci-après, gratifications ou autres rétributions; et tous les frais généralement quelconques seront et demeureront à ma charge, à compter dudit jour 1er septembre prochain.

Art. VII. Les loyers des moulins, ceux des magasins, les salaires des ouvriers, les appointements des employés, les ustensiles, les sacs, les achats des bateaux et toutes les autres dépenses de quelque espèce qu'elles soient seront à ma charge et à mes frais; à l'égard des sacs, effets et autres ustensiles qui se trouvent aujourd'hui dans les magasins du roi, il en sera fait inventaire et je m'engage à les rendre après l'expiration du présent traité dans le même état où ils seront trouvés lors de l'inventaire qui en sera fait.

Art. VIII. Pour m'indemniser de toutes les dépenses ci-dessus exprimées, les déchets, les frais de renouvellement des magasins, etc., il me sera accordé annuellement et à commencer dudit jour 1er septembre prochain, et pendant la durée du présent traité, une somme de 30 000 livres qui sera payée par quart tous les trois mois sur les ordonnances qui seront expédiées à cet effet.

Art. IX. Lorsque les blés vaudront, soit à Paris ou dans les marchés qui environnent cette ville, 25 livres le setier, il n'en sera plus vendu aucun des magasins du roi pour le compte du soumissionnaire. La vente qui pourra en être faite alors sera pour le compte du roi, le produit en sera versé à la caisse des grains et les remplacements en seront faits par le roi; il me sera seulement alloué 2 pour 100 de droits de commission, pour tous frais, sur le produit des ventes et pareille commission sur les remplacements.

Art. X. Dans le cas où le gouvernement disposera de quelques parties des blés pour secourir des paroisses ou des provinces qui éprouveront des besoins, il me sera accordé seulement et pour tous frais 2 pour 100 de la valeur lors courante des blés donnés et dont je ferai les expéditions, et pareille commission de 2 pour 100 sur les remplacements.

Art. XI. Toutes les opérations relatives à l'entretien et à l'approvisionnement des magasins du roi seront faites au nom de Sa Majesté, et il leur sera accordé toute protection à cet égard.

Art. XII. Je jouirai de tous les privilèges et immunités accordés aux établissements appartenant au roi, c'est-à-dire l'exemption du logement de gens de guerre, de la taille, pour raison de ladite entreprise, des charges de ville et autres impositions de cette espèce; les employés et les journaliers occupés à la manutention des blés du roi seront exempts de la milice et de la taille pour raison de ladite manutention.

Art. XIII. La présente soumission aura lieu pendant douze années, à commencer du 1er septembre prochain et ne sera révocable que pour cause de malversation. Elle sera néanmoins résolue de droit, par rapport à moi, en cas de mort de ma part, sans que mes héritiers ou représentants puissent exercer aucun droit ni prétendre pour raison d'icelle, et MM. Le Ray de Chaumont, Perruchot et Rousseau, qui se sont rendus mes cautions, par l'acte ou déclaration ci-après, jouiront de tout l'effet de ladite soumission en se soumettant de nouveau à toutes les charges, clauses et conditions qu'elle impose. Tous mes biens au surplus, tant présents qu'à venir, demeureront garants et responsables du présent traité.

Fait double à Paris, le 28 août 1765.

Signé : *MALISSET.*

En marge de la première page est écrit :

Décision de M. le contrôleur général : Bon, en mettant la somme annuelle à 24 000 livres.

17 septembre 1765 [1].

VIII

L'objet de cette *Soumission* est parfaitement clair : elle a en vue simplement, uniquement, l'approvisionnement de Paris [2]; les opérations de Malisset sont bornées aux bassins de la Seine et de la Marne. Elle ne renferme aucun *arrangement particulier* entre le roi Louis XV et le boulanger Malisset. Bien loin que ce traité ait été passé dans l'ombre et que l'on ait cherché à en faire mystère, une copie en était annexée à l'acte de société du 31 mars 1767, déposé dans l'étude de Me Dupré jeune. Le préambule de cet acte, rédigé par Me Dupré, le constate en ces termes : « Après avoir examiné le traité ou Soumission, *dont copie est ci-après*, passé au nom du roi par Monseigneur le contrôleur général, le 28 août 1765, audit Malisset pour la garde, l'entretien, la manutention et le renouvellement des magasins des blés du roi pendant douze années [3]... »

S'inspirant de cette maxime de Montesquieu, dans son *Esprit des lois :* « L'État doit à tous les citoyens une subsistance assurée [4] », le gouvernement royal considérait comme l'un de ses premiers devoirs de former un approvisionnement de réserve, destiné principalement à mettre les habitants de la capitale à l'abri d'une trop grande élévation du prix du pain. Cet approvisionnement était disséminé dans un grand nombre de dépôts, à Provins, à la Ferté-Milon, à Nogent, à Melun, à Bray, à Charenton, à la Motte-Tilly, à Montceaux, à Beaulieu, à la Ferté-sous-Jouarre et dans les magasins de Saint-Charles, situés à Paris, « faubourg de la Gloire [5] ». Les frais à la charge du Trésor, considérables pendant les années de disette, ne laissaient pas d'être assez lourds, même dans les bonnes années. La succession de plusieurs années d'abondance obligeait, en effet, le gouvernement à remplacer plusieurs fois les blés emmagasinés par des blés des nouvelles récoltes ; il se

[1] *Archives nationales*, F[11], 1192.

[2] « Le sieur Malisset fut chargé de la *manutention des blés du roi pour l'approvisionnement de la capitale*, par traité du 28 août 1765, sous la caution des sieurs Le Ray de Chaumont, Perruchot et Rousseau. » (*Mémoire de l'agent du Trésor public*, 19 mars 1791. *Archives nationales*, F[11], 1194.)

[3] *Archives nationales*, F[11], 1194.

[4] *Esprit des lois*, liv. XXIII, ch. xxix.

[5] *Archives nationales*, F[11], 1192 et F[11], 264.

trouvait ainsi amené à faire des opérations commerciales dont la surveillance était d'autant plus difficile que les magasins étaient plus nombreux et plus éloignés les uns des autres. Le contrôleur général ne pouvait pas diriger ces opérations, et il ne voulait pas que le Trésor en subît les risques. M. de L'Averdy, ancien conseiller au Parlement, à qui le contrôle général avait été confié au mois de décembre 1763, se préoccupait, à juste titre, de cette situation, lorsqu'il reçut de Malisset et de ses associés, MM. Le Ray de Chaumont, Rousseau et Perruchot, la proposition suivante : « Confiez-nous les blés que vous tenez en réserve. Nous ne les garderons pas d'une manière coûteuse, au risque de les laisser gâter. Mais nous les vendrons au prix courant et nous les remplacerons sans cesse, en sorte qu'en quelque temps que vous le désiriez, nous vous représenterons toujours la même quantité en magasin et nous serons toujours prêts à vous les remettre. Nous ne vous demanderons rien pour l'achat et peu de chose pour l'entretien [1]. »

Le contrôleur général accepta ce marché qui n'avait rien que d'honorable et qui était avantageux pour le Trésor, nous l'allons voir tout à l'heure.

Et c'est là tout le *Pacte de famine!* il n'y a pas autre chose :

Le voilà découvert ce secret plein d'horreur!

Fait pour douze ans, le traité du 28 *août* 1765 a été résilié par le contrôleur général, le 31 *octobre* 1768 [2]. Si la « fameuse société Malisset [3] » — et, en dehors d'elle, il n'en existe aucune autre dont puissent tirer argument ceux qui croient au Pacte de famine, — si cette société n'a duré que *trois ans et deux mois*, que deviennent les *soixante-dix ans* de pacte de M. Vacquerie, les *soixante ans* de Le Prévôt et de ses copistes? Que devient le prétendu renouvellement de 1777 et la substitution à Malisset de Foullon et Bertier, « ces accapareurs de la pire espèce [4]? » Que valent les dires de M. Henri Martin, affirmant que « la société Malisset eut

[1] *Avis aux honnêtes gens qui veulent bien faire*, brochure de l'abbé Baudeau, insérée dans les *Ephémérides du citoyen*, en 1768.

[2] *Mémoire de l'agent du Trésor public*, de mars 1791. (*Archives nationales*, F[11], 1193.)

[3] Henri Martin, t. XVI, p. 293.

[4] Sur Foullon et Bertier, administrateurs intègres, dont la mort restera l'un des crimes les plus odieux de la Révolution, voyez Gustave Bord, p. 36-52. Bertier était intendant de l'Ile-de-France. L'*Encyclopédie* le proclame « un bienfaiteur de l'humanité ». D'après M. de Montyon, son administration était « un objet d'éloge et d'admiration ».

ses coudées franches après la destruction des parlements », qui eut lieu en 1771? La « fameuse société » eut ses coudées franches en 1771; mais il est à croire qu'elle n'en abusa guère, puisqu'elle était morte depuis plus de deux ans.

Pendant les trois années qu'elle a vécu, la société Malisset a-t-elle, du moins, « donné une fortune scandaleuse à Malisset et à MM. de Chaumont, Rousseau et Perruchot? » Leur a-t-elle procuré, ainsi que le prétend Le Prévôt de Beaumont, « des dizaines de millions par centaines? »

J'ai dit tout à l'heure que le traité de 1765 avait été résilié le 31 octobre 1768; c'est à la demande de Malisset et de ses commanditaires que cette résiliation a eu lieu; l'agent du Trésor public, chargé en 1791 d'apurer les comptes de Malisset et ses cautions, le constate en ces termes : « Malisset et ses cautions acceptèrent cette résiliation avec des expressions de reconnaissance qu'ils témoignèrent à M. Trudaine, qui la leur procurait[1]. » Mais alors c'est donc que l'affaire n'était pas si bonne que cela!

Des quatre associés, Le Ray de Chaumont est le seul qui ait laissé de la fortune; grand maître honoraire des forêts, il était déjà fort riche avant 1765, faisait en grand le commerce des farines de minot avec les colonies et avait des moulins à Blois. Rousseau, ancien receveur général des domaines et bois du comté de Blois, et Perruchot, ancien régisseur général des hôpitaux des armées, moururent tous deux insolvables[2], le premier en 1785, le second

[1] *Archives nationales*, F[11], 1193. — Gustave Bord, p. 225. — Léon Biollay, p. 150. — Trudaine de Montigny, conseiller d'État, intendant des finances, chargé depuis 1767 de l'administration des finances, avait contribué plus que personne à faire résilier le traité Malisset. Cela n'a pas empêché Le Prévôt de le représenter comme un des principaux chefs de l'*horrible conspiration*. Ce prétendu monopoleur était un homme d'un désintéressement admirable. On lit dans le *Journal encyclopédique* du 15 avril 1789 (t. III, p. 214) : « Trudaine fut désintéressé, et il le fut sans faste. Nommé à toutes les places de son père, il demanda au roi de n'en pas recevoir les appointements. « On me demande si rarement de pareilles grâces, dit le « roi, que, pour la singularité, je ne veux pas vous refuser. » Trudaine mourut, dans sa terre de Montigny, le 5 août 1777. Mais Le Prévôt de Beaumont eut la satisfaction de voir guillotiner ses deux fils le 8 thermidor an II (26 juillet 1794.)

[2] *Mémoire de l'agent du Trésor public*, mars 1791 : « Depuis 1769 que ce compte (le compte de régie de Malisset) a été rendu, le sieur Malisset est devenu insolvable; le sieur Rousseau, qui avait particulièrement suivi les opérations, est mort, et sa veuve a renoncé à sa succession, qui est actuellement en direction; enfin le sieur Perruchot, qui est mort aussi, a laissé la sienne en si mauvais état que ses enfants se trouvent ses créanciers pour la presque totalité de la succession de leur mère, sans espoir de la recouvrer. »

en 1786. Quant à Malisset, qui vivait encore en 1791, il était si complètement ruiné, que l'agent du Trésor public, M. de Turpin, renonçait à lui réclamer une somme de 115 000 livres dont il restait débiteur[1]. En 1768, après la résiliation de son traité, il avait sollicité une pension, faisant valoir les services qu'il avait rendus « au public et aux hôpitaux ». Il avait demandé le cordon de Saint-Michel ou du moins des lettres de noblesse. Il n'avait rien obtenu. « On ne congédie pas de la sorte, dit avec raison M. Léon Biollay, un complice, un dépositaire de secrets compromettants[2]. »

L'argument tiré de la longue détention de Le Prévôt tombe également devant la date de la résiliation du traité Malisset. C'est le 17 *novembre* 1768 que Le Prévôt a été arrêté, au moment par conséquent où la « fameuse société Malisset » avait cessé d'exister, où le *pacte Laverdien*, comme l'appelle Le Prévôt, avait été résilié par le contrôleur général. Si on arrête Le Prévôt de Beaumont, si on le retient captif durant tant d'années, ce n'est donc pas pour mettre à l'abri de ses attaques les opérations d'une société qui ne fonctionne plus; c'est « pour prévenir la publication de libelles calomnieux et atroces »; c'est parce qu'il ne cesse, du fond de sa prison, de multiplier les dénonciations les plus folles et les plus dangereuses, parce qu'il refuse la delivrance qu'on lui offre, sous la seule condition qu'il se tiendra enfin tranquille. Si des ministres comme Turgot et Malesherbes ne croient pas pouvoir souscrire à sa mise en liberté, ce n'est point qu'ils veuillent assurer l'impunité à une compagnie de monopoleurs et d'affameurs du peuple, c'est parce qu'ils estiment nécessaire, dans l'intérêt même de la nation, de mettre hors d'état de nuire un homme qui, « par le dérangement de sa tête, troublerait la société[3] ».

IX

Insistera-t-on? Cherchera-t-on à tirer parti de ces mots qui reviennent à plusieurs reprises dans le traité du 28 août 1765 : *les blés du roi*, *les magasins du roi*, *la manutention des blés du roi?* Essayera-t-on d'en conclure que le roi se livrait à des spéculations sur les grains? Ce serait faire preuve d'une singulière ignorance. Cette expression de *bleds du roi*, celles de *greniers du roi*, *magasins des bleds du roi*, sont bien antérieures à Louis XV.

[1] *Mémoire de l'agent du Trésor public,* mars 1791.
[2] Léon Biollay, p. 158.
[3] Voy. ci-dessus, p. 839.

Au dix-septième siècle, Louis XIV et ses ministres ne cessèrent de déployer la plus grande activité, soit pour atténuer les effets de la disette, soit pour la prévenir, lorsque cela était possible. Poursuites contre les accapareurs, mise en vigueur de l'édit du 29 octobre 1573, ordonnant « des achapts hors du royaume ou ès provinces lointaines » ; secours directs aux pauvres, rien n'est épargné. Le gouvernement complète ces mesures par la création d'un bureau spécial que l'on appela l'*Administration des bleds du roi*, administration toute paternelle, qui ne fut pas établie pour procurer de nouveaux revenus à l'État, mais bien au contraire pour soulager, aux frais de l'État, les peuples des villes et des campagnes, et en particulier la population de Paris [1].

En 1662, « le roy, dont la bonté et la sage prévoyance veillent continuellement aux besoins de son peuple, avait fait acheter une quantité considérable de blés, à Dantzick et ailleurs dans l'extrémité de l'Europe. Sa Majesté y envoya jusqu'à deux millions de livres. La flotte qui était chargée de ces grains arriva dans nos ports au mois d'avril 1662; et Paris, où le besoin était plus pressant qu'ailleurs, s'en trouva aussitôt secouru [2] ».

Avec ces blés « acheptez des deniers de Sa Majesté », on fit faire du pain qui fut distribué aux pauvres à deux sols six deniers la livre, au lieu de cinq sols que demandaient les boulangers. Les fours pour cuire ce pain furent bâtis dans les Tuileries, et la distribution s'en faisait tous les jours par plusieurs fenêtres, qui furent percées le long du mur, depuis la porte qui est vis-à-vis le Pont-Royal, en tirant vers celle de la Conférence. « A l'assemblée tenue le 12 avril 1662, en l'hôtel de monseigneur le chancelier, pour la distribution des *bleds du roy*, il fut arrêté que ladite distribution serait faite sur les seuls certificats des anciens commissaires de chacun quartier qui seront portez au *grenier dans les galeries du Louvre* [3] ».

L'humidité de l'hiver et plusieurs inondations, suivies de fortes gelées, firent craindre une disette en 1684. Heureusement « des grains achetés à temps sur les côtes de Barbarie et dans d'autres lieux arrivèrent à Paris en temps utile, et furent vendus par les soins du gouvernement, mais à l'insu du public, toujours un peu au-dessous des cours des marchés. Il n'en fallut pas davantage pour calmer la panique qui s'était manifestée. Deux ou trois cents muids de blé, provenant des *achats faits par le roi*, avaient été

[1] Delamarre, *Traité de la police*, t. II, p. 705, édit. de 1710.
[2] *Ibid.*, p. 1022.
[3] *Ibid.*, p. 1032-1037.

déposés dans les *greniers du collège Mazarin;* devenus inutiles, ils furent vendus au peuple à bas prix[1]. »

En 1693, comme une nouvelle disette était à redouter, « le roy fit acheter des bleds, bâtir des fours dans son château du Louvre, et le pain qu'on y cuisait fut distribué tous les jours au peuple à un prix au-dessous de la moitié de ce qu'il coûtait et de ce qu'il se vendait ailleurs, Sa Majesté voulant bien supporter seule, charitablement, la perte du surplus. Il s'en distribuait chaque jour cent mille livres pesant. L'on marqua, en même temps, cinq endroits dans Paris, en différents quartiers, pour faciliter cette distribution, qu'un trop grand concours dans un même lieu aurait pu troubler[2]... »

L'institution charitable des greniers du roi avait produit d'excellents résultats. Aussi l'abbé Fleury conseillait-il au duc de Bourgogne de généraliser ce moyen de secours, en établissant dans toutes les villes des magasins où l'on pût serrer les grains dans les années abondantes et les garder pour la disette. Le conseil fut suivi : on installa dans un grand nombre de villes des *greniers d'abondance* qui, suivant les cas, furent créés par l'administration ou *par les corps municipaux.*

X

Louis XV, dans cette question des subsistances, ne tint pas une autre conduite que celle de Louis XIV. En 1750, la récolte ayant été mauvaise, le contrôleur général de Machault acheta pour le compte du roi 200 000 quintaux de grains tirés de l'Angleterre, de la Hollande, de la Lorraine. Ces grains, placés dans différents dépôts, aux environs de la capitale, à proximité des marchés, furent vendus au-dessous du prix courant. Le roi fit de plus des avances aux généralités de provinces qui en avaient besoin. Ces prêts montèrent à 730 000 livres [3]. Deux ans auparavant, en 1748, une disette avait affligé la Guyenne et la Provence. D'Argenson écrit, à cette occasion, dans son journal : « On accuse M. de Machault d'avoir, cet hiver, dépensé follement 11 millions au roi pour faire cesser la famine de blés en Guyenne. » Nous voilà bien loin des 10 millions que Louis XV avait versés, au dire de nos historiens, dans la caisse de la société Malisset, « et qui lui rapportaient d'énormes intérêts ».

[1] Delamarre, t. II, p. 1040.
[2] *Ibid.*, p. 1040-47-49.
[3] *Analyse historique de la législation des grains depuis* 1692, par Dupont de Nemours, p. 24-25.

Puisqu'il y avait les *blés du roi*, les *magasins du roi*, — et nous venons de voir ce qu'ils lui coûtaient, — il y avait aussi, par une conséquence naturelle, la caisse des grains du roi, un trésorier des grains au compte de Sa Majesté. La mention de ce trésorier dans l'*Almanach royal* de 1774, où on trouve, en effet, ces deux lignes : *Mirlavaud, trésorier des grains AU compte*[1] *du roi, rue Saint-Martin, vis-à-vis la fontaine Maubué*, est, aux yeux de M. Henri Martin, une preuve sans réplique de la participation de Louis XV aux opérations de la société Malisset; mais cette société n'a existé, nous l'avons vu, que du 28 août 1765 au 31 octobre 1768, et Mirlavaud a été trésorier des grains de 1746 à 1774 [2]. La caisse des grains a donc précédé la création de la compagnie Malisset, de même qu'elle lui a survécu; il n'y a dès lors aucune connexité à établir entre elles.

Est-il nécessaire maintenant de réfuter les autres assertions de Le Prévôt, si complaisamment reproduites par les historiens? N'ont-ils pas fait preuve, en particulier, d'une crédulité véritablement prodigieuse en admettant comme une chose toute simple cette chose impossible : des récoltes entières, tous les blés de France, expédiés à Jersey, à Guernesey, à Terre-Neuve, emmagasinés dans ces îles, réembarqués, réimportés en France, afin d'être vendus à bénéfice? N'admirez-vous pas l'habileté de ces gens qui, pour gagner 25 ou 30 pour 100 sur le prix d'achat de leur marchandise, commencent par la grever de 50 ou 60 pour 100 de frais? On ne saurait certes évaluer à moins les dépenses nécessaires pour faire conduire les blés des marchés de l'intérieur aux ports d'embarquement, les charger, les débarquer, les mettre en magasin, les réembarquer, les décharger, les ramener sur les lieux de vente; tous frais considérables, exorbitants, auxquels il faut ajouter un fret d'aller et un fret de retour, et cela à une époque où les frets étaient extrêmement élevés, même pour les petits trajets, où ils étaient énormes pour des voyages comme celui de Terre-Neuve. Autre difficulté, à laquelle les tenants du *Pacte de famine* ne paraissent pas avoir songé : pour transporter, je ne dis pas une récolte entière, mais une faible partie de la récolte d'une année, soit, par exemple 2 millions d'hectolitres, pesant de 150 à 160 millions de kilogrammes, sans compter leur enveloppe, il eût fallu mettre en mouvement au moins 160 000 charrettes attelées d'un cheval et 500 navires de 320 tonneaux chacun [3]. Ces

[1] Et non *pour le compte de Sa Majesté*, comme le dit, après Le Prévôt de Beaumont, M. Maxime du Camp.

[2] *Archives nationales*, E., 3627.

[3] *De l'alimentation des peuples*, par Delamare, p. 49-51.

milliers de charrettes auraient traversé la France, ces centaines de navires auraient quitté nos ports, les uns et les autres chargés de blés, et personne n'en aurait rien su! Et cela aurait duré *pendant soixante ans!* La discussion doit s'arrêter où la folie commence.

J'ai été long; je ne le regretterai pas si j'ai pu faire passer ma conviction dans l'esprit du lecteur.

Le Pacte de famine n'a jamais existé. De toutes les *légendes* inventées pour « justifier les colères révolutionnaires », il n'en est pas une seule dont la fausseté soit plus manifeste.

Avec son loyal et ferme bon sens, M. Mortimer-Ternaux, rencontrant sur sa route, dans son *Histoire de la Terreur*, Le Prévôt de Beaumont et ses prétendues révélations, écrivait en 1866 :

Le *Pacte de famine* a-t-il jamais existé? C'est là un problème historique qu'il ne nous appartient pas de trancher d'une manière définitive; car pour cela il faudrait nous livrer à l'étude approfondie de tout le système économique et financier de l'administration française pendant les soixante années qui précédèrent la révolution française. Nous nous contenterons d'exhumer de la poussière des archives quelques documents nouveaux qui font connaître ce qu'était en réalité celui qui dénonça ce pacte, homme digne de fort peu de considération et dont cependant certains *romanciers* ont voulu faire un héros légendaire [1].

Cette *étude approfondie de tout le système économique et financier de l'administration française au dix-huitième siècle*, que M. Mortimer-Ternaux regrettait de ne pouvoir entreprendre, deux honorables écrivains s'y sont livrés avec un soin patient, avec une conscience que l'on ne saurait trop louer. L'ouvrage de M. Gustave Bord et celui de M. Léon Biollay, tous les deux puisés aux sources, *tranchent la question d'une manière définitive*. Jamais preuves ne furent mieux établies, jamais démonstration ne fut plus complète. Nous leur devons cette satisfaction de pouvoir nous dire, avec une sécurité absolue : le Pacte de famine est un mensonge.

Mais les mensonges, quand ils sont *dans le sens de la Révolution*, ne sont-ils pas indestructibles? Nous venons d'entrer dans l'année du *Centenaire de* 89 : elle pourrait bien ne pas s'achever sans que nous ayons été appelés à voir se dresser, sur quelqu'une de nos places publiques, la statue de Le Prévôt de Beaumont!

Edmond BIRÉ.

[1] *Histoire de la Terreur*, t. V, p. 519.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE
DE 1889
ET LES CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES [1]

DEUXIÈME ARTICLE

I. — Le fer dans les édifices. Le palais des machines. La coupole de nice.

Le rapide essor pris par les constructions métalliques, entre 1845 et 1860, ayant été provoqué par l'établissement des voies ferrées, il était naturel que, dans la première partie de cette étude, l'emploi du fer dans les ponts absorbât presque exclusivement notre attention; car la traversée des grands cours d'eau est le principal problème qui se soit posé devant les constructeurs de chemins de fer.

Mais en même temps que les ingénieurs et les métallurgistes appliquaient à la solution de cette difficulté toutes les ressources de leur esprit inventif, les architectes, de leur côté, ne pouvaient manquer d'apercevoir le parti qu'il y avait à tirer, pour leur art, des progrès réalisés dans la fabrication comme dans l'usage de la fonte et du fer. D'abord, en raison de son incombustibilité, le métal s'imposait de plus en plus pour remplacer les poutres des planchers. Ensuite ses qualités spéciales le destinaient à inspirer une architecture nouvelle, où l'on se proposerait surtout de couvrir de grands espaces avec un petit nombre de points d'appui. Non seulement les gares de chemins de fer, mais les ateliers, les musées, les bibliothèques, les marchés, les églises mêmes, étaient appelés à bénéficier de ce nouveau mode de construction qui, en assurant à l'intérieur une lumière beaucoup plus abondante, et en diminuant les chances d'incendie, offrait en outre le double avantage d'une

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juin 1889.

grande rapidité d'exécution et d'une économie chaque jour plus évidente.

D'autre part, il est des cas où la maçonnerie s'impose, non seulement à titre de revêtement, mais en raison de la destination des édifices, quand l'intérieur doit être mis à l'abri des variations de la température, et aussi à cause de l'effet monumental des façades en pierre, auquel il est difficile de renoncer pour une construction appelée à durer. De là deux classes de bâtiments, les uns où le métal ne sera que l'auxiliaire de la maçonnerie, servant surtout à la soulager du poids des voûtes, des toitures et des planchers; les autres où le fer et la fonte seront les éléments dominants, n'admettant la pierre ou la brique qu'à titre accessoire, pour former des soubassements ou des cloisons.

C'est à l'éminent architecte Labrouste que la France est redevable des plus anciens essais de la première catégorie. En 1850 et 1851, il construisit la bibliothèque Sainte-Geneviève, où une salle de 17 mètres de largeur sur 81 mètres de longueur est divisée en deux travées par une rangée de seize colonnes en fonte, supportant la toiture en fer. C'est véritablement un édifice à carcasse de métal avec chemise en maçonnerie, comme il convenait à un lieu de travail. Loin de dissimuler les nouveaux éléments auxquels il faisait appel, Labrouste les a très heureusement mis en évidence, et son panégyriste, M. Millet, a pu dire de lui : « Le premier, il a osé mettre en œuvre la fonte et le fer d'une façon apparente et décorative. » Cependant l'idée d'une nouvelle architecture était encore si peu entrée dans les esprits qu'en 1852, l'*Encyclopédie d'architecture*, publiant les dessins relatifs à la bibliothèque Sainte-Geneviève, les classait sous le titre : « Serrurerie », et c'est sous la même rubrique qu'elle décrivait les combles en fer, exécutés en 1851 pour la galerie des fêtes de l'Hôtel de Ville. En demeurant dans la même donnée, Labrouste a plus tard perfectionné son système, et en 1868 il livrait au public la salle de travail de la Bibliothèque Nationale, dont un juge compétent a dit que c'était l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture au dix-neuvième siècle [1]. Le fait est qu'il est difficile d'imaginer rien de plus satisfaisant ni de plus harmonieux que cette salle de 1156 mètres carrés, avec ses neuf coupoles ajourées, reposant, par des arcs de fer à croisillons, sur seize légères colonnes de fonte, dont douze appliquées contre les murailles, tandis que quatre, isolées de toutes parts, portent sur le sol par des piédestaux du même métal. L'ornementation, sobre autant qu'élégante, repose sur la mise en évidence, par la dorure,

[1] Millet, *Éloge de Labrouste*.

des têtes des rivets comme des nervures des croisillons. Le mariage du métal et de la pierre, si l'on peut s'exprimer ainsi, est si bien assorti, chacun de ces deux éléments reste si bien dans le rôle qui lui convient, que l'impression générale est celle d'une œuvre parfaite.

Très peu de temps auparavant, Duban avait couvert la cour intérieure de l'École des beaux-arts, convertie depuis en musée, à l'aide d'une toiture vitrée, reposant sur des arcs de tôle que supportaient des colonnes en fonte. Mais ces éléments, d'ailleurs très discrètement associés à la pierre et relégués dans la partie haute de l'œuvre, ne sont devenus des motifs d'ornementation que depuis le travail de décoration terminé, en 1873, par M. Coquart.

Dans la construction de l'église Saint-Augustin, Baltard s'est inspiré du même principe, qui consiste à abriter, dans une enveloppe protectrice en pierre, une ossature de métal nécessaire au support des voûtes. Mais il faut reconnaître que cette carcasse métallique, si obstinément accusée par l'architecte sous son armure de pierres de taille, produit un effet composite qui va mal avec la destination du monument. C'était, sans nul doute, le seul moyen d'élever rapidement et à peu de frais une grande église. Mais cela n'en fait que mieux ressortir la supériorité des anciennes cathédrales, à la construction desquelles on savait employer un et même deux siècles. Le mystère et le recueillement qui conviennent à la prière y trouvaient leur satisfaction sans nuire à la majesté des nefs ni à la hardiesse et à la légèreté des voûtes. Il paraît donc bien établi que les musées, les bibliothèques, les établissements d'instruction et les théâtres conviennent infiniment mieux que les églises à l'entier développement de ce genre mixte.

Le Palais de Cristal, construit à Londres, dans l'enceinte d'Hyde-Park, pour l'Exposition universelle de 1851, semblerait devoir être légitimement considéré comme le prototype des édifices de la seconde classe, ceux où le métal domine à peu près exclusivement. Toutefois, si ce palais était parfaitement approprié à son objet, tout à fait temporaire, on ne saurait prétendre qu'on y puisse trouver ni un modèle ni un point de départ. C'était un mélange de fonte, de fer, de bois et de verre, où l'architecte Paxton et les entrepreneurs, MM. Fox et Henderson, avaient résolu systématiquement de ne pas employer de pièces de grosses dimensions. Les plus lourdes étaient des poutres évidées en fonte, de 8 mètres de longueur, dont aucune ne dépassait le poids d'une tonne. Encore que les galeries principales n'eussent que 22 mètres de largeur, on avait, pour les voûter, eu recours à des fermes circulaires en bois sim-

plement armé de quelques tiges de fer, et les auteurs du projet, dans la description qu'ils en ont publiée en 1852, ont eux-mêmes qualifié l'édifice de « réseau de colonnettes de fonte, maintenues par des poutres et des entretoises, avec couverture en verre ». Le principal mérite consistait dans l'économie, car le mètre carré de surface couverte n'avait coûté que 65 francs. En outre, l'exécution avait été remarquablement rapide, toutes les pièces étant de celles que les usines pouvaient s'engager à livrer à bref délai.

Deux ans après commençait à Paris la construction des Halles centrales. Baltard les avait projetées en pierre, et le premier pavillon fut inauguré en 1853. L'aspect de cette casemate produisit un soulèvement général de l'opinion. L'esprit parisien trouva, pour la baptiser, un mot qui fit fortune : c'était, disait-on, *le fort de la halle*. L'empereur intervint, et, sur les conseils d'Eugène Flachat, se prononça en faveur d'une construction qui emploierait exclusivement le fer et la fonte. L'architecte, tout en qualifiant d' « engouement » la préférence que le public manifestait pour le métal, eut la sagesse de se soumettre à cette décision. En 1872, dans ses *Entretiens sur l'architecture*, Viollet-Leduc devait écrire avec justesse : « La Ville de Paris n'a eu qu'à se féliciter d'avoir engagé un de ses architectes les plus renommés à adopter, pour les Halles centrales, les idées et les projets d'un ingénieur. » La maison Joly, alors entreprise de serrurerie, aujourd'hui grande usine de constructions métalliques, prit une part importante à l'exécution de l'œuvre, en raison de l'expérience qu'elle avait acquise dans le maniement du fer. On employa 600 tonnes de fonte dans les caves, 200 tonnes du même métal pour les colonnes et les supports apparents, enfin 700 tonnes de fer pour les fermes, les arcs, les châssis et les grilles. Les rues les moins larges, de 12 à 23 mètres, furent voûtées en arcs de tôle, tandis que des fermes avec tirants couvraient, sur une portée de 32 mètres, les voies principales. Commencée en 1854, la construction du corps de bâtiments de l'est était achevée en 1857. De ce jour, on put dire qu'un type nouveau d'architecture avait été créé, lequel a partout servi de modèle pour les édifices du même genre : type qui satisfait l'œil par son élégance, en même temps que par sa parfaite adaptation au but à atteindre. Cette conquête appartient bien à la France; ses architectes, comme ses ingénieurs, y ont collaboré, déployant à la fois ces qualités de science et de goût artistique, qu'on n'aime pas à séparer dans notre pays.

Malheureusement ce succès arrivait beaucoup trop tard pour que le bâtiment de l'Exposition de 1855 en pût profiter; car la construction de ce palais avait commencé en même temps que celle du

premier pavillon de pierre des Halles. Voulant affecter aux expositions à venir un édifice permanent, on avait décidé d'élever un monument en pierre (dont les proportions furent d'ailleurs réduites en cours d'exécution); ainsi la partie métallique, prévue pour abriter une salle centrale de 48 mètres de largeur sur 192 de longueur, avec galeries latérales de 30 mètres, fut emprisonnée dans la maçonnerie, sans se révéler au dehors autrement que par l'extrémité des pignons de sa voûte de verre. Sous cette réserve, il faut reconnaître que, pour l'époque, la nef centrale, édifiée sur les plans et sous la direction de M. A. Barrault, est une œuvre remarquable, avec ses fermes de tôle en plein cintre, de 24 mètres de rayon intérieur, reposant sur une armature en fonte, à l'exécution de laquelle il a fallu faire concourir ensemble presque toutes les grandes fonderies de France (Marquise, Maubeuge, Mazières, Orléans, Rouen, Paris, etc.). Plus de 3500 tonnes de fonte y furent employées, conjointement avec 2000 tonnes de fer. Ceux qui ont vu l'Exposition de 1855 se souviennent encore de l'impression véritablement grandiose que produisait alors cette nef de près de 50 mètres de largeur, où l'œil n'était arrêté, jusqu'à la voûte, par aucune pièce de fer ni de bois, et où les produits des industries les plus variées formaient par endroits des échafaudages gigantesques, assurément moins bien ordonnés que ceux des expositions ultérieures, mais bien plus riches d'effet artistique. Nous rappellerons aussi le bel abri qu'offrait, en 1881, à l'exposition d'électricité, cette même salle où, chaque année, les œuvres de sculpture se déploient avec tant d'aisance.

Toutefois, à divers égards, l'ensemble du palais peut être considéré comme manqué. L'enveloppe de maçonnerie est un hors-d'œuvre inutile et les galeries latérales qu'elle emprisonne n'ont ni air ni lumière. Au dehors le style du monument est lourd et sans grâce. La partie métallique elle-même se ressent des exigences d'une construction hâtive, comme aussi de l'état, encore incomplet, des moyens de fabrication. Ainsi la pose des arcs métalliques avait dû se poursuivre en régie, faute d'un entrepreneur qui osât l'assumer après l'échec de celui qui l'avait mise en train. Enfin l'auteur du projet, M. Barrault, a reconnu lui-même, dans la *Description du palais de l'Industrie*, qu'il a publiée en 1857, que la forme des arcs n'était pas rationnelle; car chaque cintre, composé de deux semelles de tôle partout distantes de 2 mètres, et reliées l'une à l'autre par une série d'entretoises normales et de croix de Saint-André, également en tôle, ne constituait « ni un solide d'égale résistance, ni une voûte formée de voussoirs ». Un seul problème avait été résolu, celui de la couverture d'un large espace sans

points d'appui intermédiaires, et sans aucune pièce qui arrêtât le regard entre le sol et la voûte, haute à la clef de 35 mètres.

Dix années se passèrent, pendant lesquelles l'Europe se couvrit de grands ponts métalliques. Aussi, quand il fut question de préparer l'Exposition de 1867, non seulement on n'avait plus à compter avec l'insuffisance des usines; mais déjà celles-ci étaient en mesure de livrer la tôle sous toutes les formes et les dimensions qu'on voudrait. Dans ces conditions, M. Krantz, chargé de la construction du palais, conçut le projet de donner à sa partie principale, c'est-à-dire à la galerie des machines, qui en devait occuper tout le pourtour, une ossature uniquement composée de pièces de tôle. Au lieu de lourdes colonnes en fonte, difficiles à transporter et à manier, c'est avec de véritables tubes de tôle, à section rectangulaire, formés de feuilles rivées, et assemblés sur place par tronçons, que l'on composa les piliers de la galerie, réservant la fonte pour les colonnes destinées aux hangars de moindres dimensions. Cette substitution, que la cherté du fer eût autrefois rendue presque impossible, pouvait s'entreprendre, maintenant que les progrès de la métallurgie avaient amené, dans le prix des tôles, une baisse considérable.

On donna à cette grande halle tournante une largeur de 35 mètres, une hauteur de 25 mètres sous clef, et on la couvrit avec des arcs de tôle, espacés de 15 en 15 mètres et n'ayant que 6 mètres de flèche. Cette forme surbaissée avait été choisie pour des motifs de convenance architecturale; mais on pouvait craindre qu'il n'en résultât quelque poussée au vide sur les pieds droits tubulaires, malgré la grande section que ces derniers avaient reçue. Aussi prit-on la précaution de les prolonger, à partir de la retombée des arcs, par des sortes de clochetons, hauts de plus de 6 mètres et qui servirent à amarrer des tirants en fer, passant d'un bord à l'autre par-dessus la toiture.

Deux grands ateliers de construction, la maison Ernest Gouin et la Société en participation Cail-Fives, entreprirent et menèrent à bien l'exécution et le montage de cette halle. Comme d'ailleurs l'expérience était nouvelle et hardie, on jugea prudent de construire d'abord, dans les ateliers Gouin, une ferme d'essai et de la soumettre à diverses épreuves. Le soin de suivre ces expériences fut confié par M. Krantz à M. Eiffel, qui y recueillit les éléments d'un mémoire sur le *module d'élasticité des pièces composées.*

Pour la première fois, un grand espace se trouvait abrité, sans intervention de la fonte, par une combinaison de pièces de tôle, directement assises sur le sol. Mais, d'une part, la largeur de la galerie était sensiblement moindre que celle de la nef du palais de

l'Industrie de 1855 et, d'autre part, si les fermes paraissaient se suffire à elles-mêmes, on pouvait prétendre que cela tenait à l'artifice qui, en reportant les tirants sur le toit, avait dissimulé ces pièces auxiliaires. A la vérité, il résultait de l'expérience acquise que le travail de ces tirants avait été à peu près négligeable; néanmoins leur présence était une cause, ou tout au moins une apparence d'infériorité. Il restait donc un double progrès à accomplir : élargir l'espace couvert et donner aux charpentes une forme qui dispensât de rien ajouter aux poutres.

La première partie de la difficulté n'a pas été abordée en 1878, époque où l'on s'est contenté, pour la galerie des machines, des 35 mètres de largeur qui avaient suffi en 1867. En revanche, la seconde a reçu une solution des plus satisfaisantes. Un éminent ingénieur, M. de Dion, que nous avons déjà vu, en 1855, prêter son concours à Flachat pour les calculs relatifs au pont de Langon, avait fait en 1875, devant la Société des ingénieurs civils, une importante communication. Il avait montré comment, dans le calcul de la déformation et de la résistance d'une pièce, droite ou courbe, on pouvait faire entrer en ligne de compte tous les éléments variables qui caractérisent soit la forme, soit les dimensions de la pièce, sauf à substituer aux calculs, le plus souvent inexécutables, les méthodes graphiques qui, dans ces derniers temps, ont été amenées à un haut degré de perfection (et que M. Maurice Lévy a récemment développées dans son grand ouvrage sur la *Statique graphique*). M. Krantz, alors commissaire général, et M. l'ingénieur en chef Duval, confièrent à M. de Dion le soin d'établir, pour la galerie des machines de 1878, le projet et les calculs de *fermes continues* en tôle, arquées en haut, droites en bas, dépourvues de tout tirant, donnant sous clef une hauteur disponible de 22 mètres et constituant, avec leurs pieds droits, de véritables poutres en arc brisé, encastrées dans le sol par leurs extrémités. Le problème d'un support *rationnel et homogène* était enfin résolu, grâce, d'une part, à l'habileté des ingénieurs, de l'autre, à la facilité avec laquelle les usines pouvaient désormais s'engager à donner aux tôles les formes et les dimensions prescrites par le calcul. Le montage des fermes fut exécuté avec un plein succès, pour une moitié par le Creusot, pour l'autre par la Société de Fives-Lille, et de toutes parts on fut unanime à reconnaître, comme cela avait été proclamé devant la Société des ingénieurs civils, que ce nouveau type « ferait époque dans l'histoire des constructions métalliques ». Aussi est-ce avec justice que les poutres continues sont désignées parmi les ingénieurs sous le nom de *fermes de Dion*.

L'Exposition de 1889 offrait une excellente occasion d'essayer les nouvelles fermes sur une échelle encore inusitée; et la tentation devait être d'autant plus grande, pour des Français, de forcer cette échelle, que, si nous avions le droit de citer à notre actif la nef du palais de l'Industrie, avec ses 48 mètres de largeur et le nouvel embarcadère de Paris à Orléans, où les charpentes en tôle (appuyées il est vrai, sur des murs de maçonnerie) ont 51^{m},50 de portée, les Anglais pouvaient nous opposer victorieusement la gare de Saint-Pancras, construite à Londres, en 1868, par M. Barlow, et où la portée des fermes atteint 73 mètres.

De là est née, dans l'esprit des directeurs de l'Exposition, l'idée du palais des Machines, dont l'exécution s'est poursuivie, sous la direction de M. l'ingénieur Contamin et de M. l'architecte Dutert, avec l'active collaboration des ingénieurs de la Société de Fives-Lille, et notamment de M. Lantrac. Un espace de *cent quinze mètres* de largeur sur *quatre cent quinze mètres* de longueur est couvert, sans aucun appui intermédiaire, par une succession d'énormes fermes en pièces de tôle, espacées de 21^{m},50 (sauf au milieu et aux deux extrémités, où l'espacement dépasse 25 mètres.) Ces fermes, dont le profil est à peu près celui d'une ogive surbaissée, laissent, à la clef, une hauteur disponible de 45 mètres, c'est-à-dire presque la hauteur de l'Arc de Triomphe de l'Étoile, un peu plus que celle de la colonne Vendôme et 10 mètres de plus que la nef du palais de l'Industrie. Chacune d'elles est un gigantesque fer à double T, dont les semelles sont réunies l'une à l'autre, non par une tôle continue, mais par une succession d'entretoises normales et de fers en croix, jetés d'une entretoise à la suivante. Presque droites au sommet (où le rayon de la semelle extérieure est de plus de 220 mètres), les poutres se courbent rapidement au voisinage des naissances, sous forme d'arcs de 28 mètres de rayon.

L'espace directement couvert par la toiture que supportent ces fermes est de plus de 4 hectares et demi. Mais avec les galeries latérales qui viennent s'y adjoindre des deux côtés, et qu'abritent des arcades, collées contre la grande voûte comme autant de contreforts, la superficie couverte dépasse 6 hectares, pour lesquels il a été employé environ *onze millions de kilogrammes* de métal. L'ouvrage a été conçu de manière à pouvoir supporter, outre son propre poids, une charge accidentelle de 50 kilogrammes de neige par mètre carré de couverture, et une poussée normale de vent de 120 kilogrammes par mètre carré de surface exposée. La fatigue du fer ne va pas au delà de 7 kilogrammes par millimètre carré; exceptionnellement, quelques parties peuvent travailler à 9 kilogrammes.

La compagnie de Fives-Lille, dont le directeur, M. Duval, a

coopéré autrefois de la manière la plus active à la construction des palais de 1867 et de 1878, et la Société des anciens établissements Cail, aujourd'hui dirigés par le colonel de Bange, se sont partagé la fabrication et ensuite la mise en place des fermes, dont le levage a été effectué avec une grande habileté. La seule chose que l'expérience ait conduit à ajouter au projet est une série de tirants croisés, d'ailleurs très légers, qui servent de *contreventement* aux trois travées médianes (celles des extrémités ont toujours dû en être pourvues). En effet, des entretoises, jetées normalement d'une ferme à l'autre, ne suffisent pas pour empêcher le renversement des arcs sous l'effort du vent; car elles y peuvent participer sans changer de longueur ni de direction. On l'avait bien vu au mois de juin 1854, lorsqu'un violent orage inclina dans le même sens toute la charpente du palais de l'Industrie, dont le montage venait à peine d'être achevé, et qu'il fallut redresser en perdant à cette réparation plusieurs semaines. Au contraire, des tirants obliques et croisés empêchent le déversement par la résistance que les croix opposent à leur propre déformation, qui comporterait simultanément l'allongement d'un bras et le raccourcissement de l'autre.

Dès le premier coup d'œil jeté sur l'ossature si apparente et en même temps si imposante du palais des Machines, on ne peut manquer d'être frappé du rapide changement de forme que subissent, à leur extrémité inférieure, les poutres des fermes. Tandis qu'à la clef la distance d'une semelle à l'autre (c'est-à-dire de l'intrados à l'extrados) est de 3 mètres, et que cette distance croît constamment jusque près des naissances, où elle atteint $3^{m},70$, brusquement chaque poutre se termine par une sorte de V à axe vertical, qui repose sur le sol par la pointe. En regardant de plus près, on reconnaît que cette pointe (ou plutôt cette arête) est formée par un robuste sabot de fonte où s'enchâssent les tôles et qui lui-même, façonné en coussinet, porte sur un gros tourillon d'acier. A son tour, ce tourillon repose sur un autre coussinet de fonte, faisant le pendant du premier et relié à la fondation en maçonnerie par de solides boulons. En outre, si l'on regarde en l'air, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de clef de voûte et qu'au lieu d'être continue d'une naissance à l'autre, la poutre arquée de chaque ferme est interrompue et amincie au milieu, se divisant en deux moitiés dont chacune s'arrondit en face de l'autre et se termine par une cavité en demi-cercle. Grâce à ces deux échancrures, les deux moitiés de l'arc s'appuient, par l'intermédiaire de coussinets en fonte, contre une grosse rotule d'acier, qui, seule, établit leur liaison. La même disposition s'observe d'ailleurs dans les fermes du palais des Arts libéraux et de celui des Beaux-Arts, où la portée est

d'un peu plus de 52 mètres (mais où de longs tirants, dissimulés dans le sol, compensent l'excès de hauteur qu'il a fallu donner au pieds-droits). En résumé, il est permis de dire que chaque poutre de la grande halle des machines est un appareil mobile autour de *trois charnières*, dont deux à la base et une au sommet.

Au premier abord, cette disposition articulée semble bien faite pour surprendre; car on se croit généralement fondé à penser qu'une voûte a besoin d'être d'autant plus stable et plus rigide qu'elle a plus d'ampleur. Cependant réfléchissons qu'il s'agit ici d'une pièce de métal, destinée à éprouver, beaucoup plus que la pierre, l'effet des changements de la température. Effectivement, ce motif est pour beaucoup dans le choix d'un mode de jonction qui n'ait rien d'invariable. Les rotules inférieures surtout sont opportunes lorsque, comme c'est le cas au Champ de Mars, on n'est pas absolument sûr de la stabilité du sous-sol, en sorte qu'il faut éviter le développement, sur les massifs de fondation, d'une poussée oblique, que ferait naître l'extension de la poutre par l'action de la chaleur.

Mais une autre raison est intervenue dans le choix de ce genre d'assemblage. Pour la bien comprendre, il est nécessaire de se reporter aux conditions d'établissement d'une poutre en arc ou, en général, d'une voûte quelconque. Le premier soin de l'ingénieur qui en conçoit le projet doit être de se rendre compte de la manière dont les pressions se répartiront en chaque point. Ces pressions sont dues, d'abord au poids de l'ouvrage, ensuite aux charges accidentelles qu'il est appelé à supporter. Si, par la pensée, on décompose la pièce en une infinité de voussoirs contigus, chaque face de voussoir supportera des pressions, dont l'ensemble peut être mécaniquement représenté par une seule force ou *résultante*, appliquée en un point déterminé de la face. La réunion de tous ces points formera une courbe, dite *courbe des pressions*, qui est caracteristique de la voûte projetée. Maintenir cette courbe dans l'intérieur de la voûte (ou de la poutre) à une distance suffisante de l'intrados comme de l'extrados, de manière que les bords de la pièce ne soient pas soumis à un trop grand effort, qui les écraserait ou les ferait éclater, tel est le but qu'un ingénieur doit toujours se proposer. Mais la détermination de cette courbe n'est pas toujours chose facile, surtout quand on aborde des dimensions inusitées.

Aussi juge-t-on parfois opportun d'adopter une forme telle, que la ligne des pressions soit nécessairement assujettie à passer en certains points arbitrairement choisis. Par exemple, la théorie montre que la connaissance de trois points espacés suffit absolument pour faire cesser toute indécision sur le passage de la courbe

dans les intervalles. Or c'est précisément se donner trois points que d'obliger un arc à reposer sur trois rotules. Cette solution avait déjà été appliquée, il y a plus de vingt ans, à plusieurs ponts construits sur la ligne du Nord. Il est naturel qu'une telle considération, jointe à la question de la température, ait déterminé la disposition des arcs du palais des Machines. Grâce aux trois charnières, tout le tracé de la courbe des pressions se trouve défini et il devient facile de calculer, en chaque point, les dimensions que doivent recevoir les tôles, pour que la pièce entière soit ce que nous avons appelé, dans notre premier article, *un solide d'égale résistance*. Telle est la raison de cette forme, si surprenante au début pour tous ceux qui sont habitués à voir les voûtes soigneusement fermées à la clef et leurs piliers de plus en plus épais au voisinage des appuis. Ajoutons que, d'après les constructions indiquées par M. Maurice Lévy dans sa *Statique graphique*, la connaissance de deux points, tels que les deux charnières inférieures, suffirait pour déterminer le tracé, sans qu'il en résultât de complication sensible ; de telle sorte qu'à la rigueur (en supposant qu'on eût cru devoir renoncer à une précaution de plus contre les mouvements dus à la température) on pouvait se passer de la rotule supérieure et faire de chaque poutre un arc continu, reposant sur deux pivots.

La rapidité avec laquelle diminue la hauteur des poutres, au voisinage des tourillons inférieurs, peut suggérer une autre réflexion. Puisque les extrémités de chaque demi-arc, amincies de cette façon, suffisent à leur tâche, était-il absolument nécessaire de donner au reste de la pièce d'aussi fortes dimensions? Ne pouvait-on pas la faire plus légère et réaliser une économie de métal, qui eût rendu l'œuvre plus saisissante? Il est possible en effet que, par une prudence bien naturelle à l'occasion d'un travail sans précédent, on ait un peu exagéré la force des poutres. Toutefois, il ne faut pas oublier, d'abord, que l'amincissement du V est plus apparent que réel; car les semelles s'élargissent en se rapprochant, et l'âme est renforcée par de solides cornières; ensuite que la pression du vent, lors des ouragans, expose les fermes à des efforts qui exigent précisément un notable supplément de force dans le voisinage des naissances. D'ailleurs, en présence d'une pareille portée, l'œil se ferait mal à des arcs qui paraîtraient trop grêles.

En somme, le palais des Machines demeure une construction hors ligne, propre à faire honneur au pays qui en peut revendiquer non seulement l'exécution, mais encore la longue préparation. Car, nous l'avons vu, c'est en France qu'est née l'idée des poutres

rationnelles ; c'est grâce aux calculs de nos ingénieurs qu'on a pu se lancer, de plus en plus délibérément, dans cette voie hardie. Qu'on ne dise pas, d'ailleurs, que ce triomphe de la théorie a été payé cher, et que ce palais est un tour de force inutile, où des millions auraient été dépensés uniquement pour *faire grand*. Quelques chiffres fourniront la meilleure des réponses à cette accusation. En 1867, pour abriter les machines, on avait employé 154 kilogrammes de fer par mètre carré de surface couverte. La galerie de 1878 en avait exigé 140; celle de 1889 en absorbe 148. C'est presque identiquement la même chose, et, en revanche, la quantité de métal, *par mètre cube* d'air enveloppé, dépasse à peine 4 kilogrammes, demeurant inférieure aux chiffres des expositions précédentes. Aussi est-il permis de dire que les auteurs de cette grande œuvre échappent même à tout soupçon de gaspillage.

Ce n'est pas seulement par la hardiesse et la forme rationnelle des poutres que se distinguent les édifices métalliques de l'Exposition de 1889. On y a trouvé l'occasion de faire ressortir toutes les ressources qu'il est permis d'attendre de l'emploi, franchement avoué, du fer dans la construction des coupoles. Les trois dômes, savoir : le dôme central décoré par M. Bouvard, les dômes des Arts libéraux et des Beaux-Arts, ornés par M. Formigé, à peine inférieurs en dimensions aux plus renommées d'entre les coupoles en maçonnerie, mais élevés avec une prodigieuse rapidité, sont remarquables par la lumière qui les inonde, comme par la légèreté des pièces dont ils sont composés. En outre, tandis que le palais des Machines, auquel on a tenu à garder un caractère strictement industriel, ne présente à l'extérieur qu'un assemblage de fer, de zinc et de verre, M. Formigé a pu donner à ses deux palais une tournure architecturale très satisfaisante, par l'intercalation de pièces de terre cuite et de faïence dans les vides laissés par le métal. La peinture bleue de ce dernier se marie on ne peut plus agréablement avec le ton chaud des poteries. Ainsi, sans dissimuler en aucune façon la carcasse métallique des édifices, sans donner aux matériaux de remplissage d'autre caractère que celui d'une chemise protégeant l'intérieur contre les intempéries, on a su trouver enfin un mode de décoration approprié à ce nouveau genre de constructions et convenant bien, par la gaîté des tons employés, à la destination spéciale du monument.

Le palais des Machines de 1889 est un infiniment grand dans l'ordre des constructions métalliques. Il semble, au premier abord, que ce soit à l'extrémité opposée de la série qu'il convienne de

classer la coupole en acier, récemment construite par M. Eiffel pour l'Observatoire de Nice et dont un modèle réduit abrite, dans les jardins de l'Exposition, les bureaux du célèbre constructeur. Pourtant cette coupole, avec ses 22^{m},40 de diamètre intérieur, mérite d'être considérée comme un appareil gigantesque et, en même temps, comme un tour de force, relativement aux constructions du même genre.

On sait que le principal instrument de recherche, dans les observatoires, est une lunette appelée *équatorial* et disposée de manière à pouvoir viser n'importe quel point de la voûte céleste, en même temps qu'un mouvement d'horlogerie lui permet de ne pas perdre de vue le point visé, malgré la rotation dans laquelle l'instrument est emporté avec le globe. Que l'observateur ait l'œil fixé à l'équatorial ou qu'il s'y fasse, comme aujourd'hui, remplacer en bien des cas par un appareil de photographie, c'est la puissance de la lunette qui règle seule la valeur des informations qu'on en tire. Il y a donc intérêt à lui donner un objectif de grand diamètre, et par conséquent de long foyer, ce qui exige que le tube ait une grande longueur. Mais l'équatorial ne peut pas fonctionner en plein air. Il faut l'abriter sous une coupole qui soit susceptible de s'ouvrir en face de l'instrument et, de plus, il est nécessaire que l'ouverture change de place à mesure que la lunette est emportée par le mouvement diurne. Pour satisfaire à ces exigences, on n'avait jusqu'à présent connu qu'un moyen : rendre la coupole mobile, en la faisant reposer, par des galets, sur une plate-forme bien dressée, et en ménageant un mécanisme capable d'imprimer à l'ensemble un mouvement de rotation. C'est ainsi que l'Observatoire de Paris possède une coupole en tôle de 12 mètres de diamètre, dont la manœuvre se faisait autrefois à la main, par un treuil, en exigeant quarante-cinq minutes pour un tour entier, tandis qu'aujourd'hui l'emploi d'un moteur à gaz permet d'effectuer le travail en dix minutes.

La libéralité de M. Bischoffsheim ayant doté l'Observatoire de Nice d'un magnifique équatorial de *dix-huit mètres* de longueur, il fallait, pour abriter ce géant, une coupole d'au moins 22 mètres. Même en lui donnant une carcasse d'acier, il n'était pas possible de réduire son poids au-dessous de *quatre-vingt-quinze mille kilogrammes*. Mais comment rendre maniable une pareille masse? M. Eiffel eut l'idée de donner pour base, à cette coupole, non plus une couronne de galets, roulant sur une plaque métallique, mais une sorte de bateau annulaire en tôle, un vrai flotteur, lequel plongerait dans une cuve également annulaire et remplie d'un liquide convenablement choisi. La préférence tomba sur

le chlorure de magnésium, corps contenu à l'état de dissolution dans l'eau des mers. Ce liquide, dont le litre pèse 1250 grammes, n'attaque pas sensiblement les tôles peintes au minium et offre le grand avantage de ne se congeler, comme le mercure, qu'à *quarante degrés au-dessous de zéro*. La coupole ainsi suspendue peut être mise en mouvement par la main d'un enfant. Si trois ou quatre hommes réunissent leurs efforts, ils peuvent lui donner une impulsion qui fait faire au système un tour en une minute; après quoi, la vitesse acquise suffit pour lui en faire décrire encore deux ou trois avant l'arrêt définitif. Bien entendu, des galets de sûreté ont été ménagés en cas d'accident et d'autres galets agissent comme des freins, pour empêcher la coupole d'obéir à l'action du vent.

Ainsi, grâce à d'ingénieuses dispositions, l'art des constructions métalliques a permis à l'astronomie française d'installer en 1887, sous un ciel remarquablement pur, un instrument d'une puissance extraordinaire, destiné à nous révéler plus d'un secret que la voûte céleste avait réussi à garder jusqu'ici.

II. Les viaducs métalliques. La tour Eiffel. Les dernières audaces des ingénieurs.

Nous venons de voir l'architecture métallique réaliser en quarante ans de remarquables progrès, depuis l'heureux essai de la bibliothèque Sainte-Geneviève jusqu'au gigantesque palais des Machines de 1889. D'abord simple auxiliaire de la maçonnerie, à l'intérieur de laquelle on l'emploie, dans un but d'économie, pour couvrir des espaces qu'il serait impossible ou trop coûteux de voûter en pierres, le métal a fini par vivre de sa vie propre. En même temps qu'il a fait naître un style architectural nouveau, approprié aux conditions économiques et sociales des temps actuels, il est devenu, aux mains des ingénieurs et des architectes, le moyen de résoudre une véritable antinomie, c'est-à-dire d'accomplir *rationnellement* des *tours de force*.

Il est temps maintenant, pour achever de parcourir le cycle des audaces de la construction métallique, de revenir aux chemins de fer. Nous les avons laissés, dans notre premier article, aux environs de 1860, c'est-à-dire en pleine floraison de l'art des ponts en tôle. Jusqu'à cette date, on n'a guère construit que les lignes principales, celles qui mettent en relation les grands centres de population, échelonnés, pour la plupart, le long des grandes voies navigables, dans des pays de relief modéré, où la traversée des

larges rivières est à peu près le seul problème difficile qui se pose devant les ingénieurs.

Mais le développement du réseau des voies ferrées va engendrer de nouveaux besoins. Il faut maintenant aborder les régions de haut relief; d'un côté les montagnes, telles que le Jura et les Alpes, de l'autre les pays âpres, aux ravins profondément encaissés, comme le plateau central de la France. La plupart du temps, des remblais suffiront pour assurer la traversée de ces ravins; mais il est des cas où cette solution devra être écartée, soit qu'elle exige une masse trop considérable de matériaux pour combler le gouffre, soit que la stabilité du remblai inspire des doutes légitimes, soit enfin qu'il s'agisse de franchir une vallée profonde, juste au-dessus d'une ville ou en face d'un paysage qu'il serait criminel de massacrer. En pareil cas, les viaducs s'imposent. D'abord on les fera en maçonnerie, et quelques-uns, comme celui de Morlaix, dont les magnifiques arcades dominent de beaucoup la pointe du clocher de la ville, mériteront à bon droit de passer pour de véritables monuments. Mais la pierre est chère et, fût-on à proximité des carrières de granite, on ose difficilement risquer une telle dépense pour des lignes de second ou de troisième ordre. On commencera par diminuer le nombre des appuis, en construisant des ouvrages mixtes, où quelques piles en maçonnerie supporteront des poutres en treillis de fer de grande portée. Mais pourquoi ces piles elles-mêmes ne seraient-elles pas en métal? En Amérique, sur les lignes hardiment jetées à travers des régions dont la civilisation n'avait pas encore pris possession, les constructeurs, pressés d'aboutir et trouvant du bois en abondance, ont élevé, pour soutenir les ponts en treillis, de grandes piles faites de troncs d'arbres. En Europe, où les usines sont prêtes à livrer partout le fer et la fonte, en quelques dimensions que ce soit, il est naturel d'affecter le métal au même objet, et ainsi les viaducs métalliques vont devenir la solution appropriée aux passages difficiles.

Le plus ancien ouvrage de ce genre est celui qui fut exécuté, en 1853, à Crumlin, dans le Pays de Galles. Les piles étaient des charpentes en fonte et mesuraient 53 mètres de hauteur. L'année suivante, on commençait en Suisse, sur la Sille, un autre viaduc en fonte, avec piles de 43 mètres. Enfin, de 1857 à 1862, les ingénieurs du Creusot édifiaient à Fribourg, sur le ravin de la Sarine, à côté d'un pont suspendu justement célèbre, un viaduc destiné à porter une poutre droite en treillis. La poutre, dominant le torrent de 80 mètres, s'appuyait sur des piles métalliques hautes de 43 mètres, qui reposaient sur des socles en maçonnerie de 27 mètres. Ce travail, dirigé par M. Mathieu, fut l'occasion d'un

nouveau progrès dans l'art du *levage*, c'est-à-dire de la mise en place des pièces. La poutre en treillis, peu à peu assemblée au niveau qu'elle devait définitivement occuper, était progressivement poussée, par voie de lançage, au delà des supports déjà dressés, jusqu'à ce que, suspendue sur le vide, elle arrivât à l'aplomb des fondations d'une nouvelle pile. Là, l'extrémité en porte-à-faux de la poutre servait de point d'appui aux grues et aux poulies, à l'aide desquelles on montait, l'une après l'autre, les pièces de métal, préalablement amenées au fond du ravin.

Ces divers essais ayant établi qu'une pile métallique coûtait deux fois moins qu'un ouvrage de même hauteur en maçonnerie, M. Nordling résolut d'appliquer la même solution aux viaducs de la Cère et de Busseau d'Ahun, dans le plateau central. Il construisit des piles de 35 mètres, en forme de troncs de pyramides, formées chacune de huit arbalétriers ou colonnes en fonte et supportant une poutre en treillis à travées de 45 mètres. Ces ouvrages, terminés en 1865, furent justement admirés pour leur grande légèreté. Ensuite, le même ingénieur fit exécuter, moitié par la maison Cail, moitié par la maison Eiffel, quatre viaducs métalliques, pour une seule voie, sur la ligne de Commentry à Gannat. L'un d'eux, celui de la Bouble, a des piles de 56 mètres, ne comprenant plus que quatre arbalétriers de fonte, vu leur moindre largeur. Ce travail fut fait en 1870.

Les piles construites par M. Nordling, comme celles du viaduc de Fribourg, étaient faites de colonnes de fonte, reliées par des étrésillons en fer. L'idée devait venir, à mesure qu'on en augmentait la hauteur, d'éliminer entièrement la fonte. En effet, si ce métal semble d'abord indiqué de préférence pour un ouvrage destiné à travailler par compression, il ne faut pas oublier qu'une pile, à mesure qu'elle s'élève, offre de plus en plus de prise au vent, de sorte que l'effort de renversement qui en résulte impose à la matière un travail additionnel de flexion. Dans les ravins des pays de montagnes, l'effort du vent ne peut pas être évalué à moins de 170 kilogrammes par mètre carré de surface exposée, et cette pression serait encore plus considérable au voisinage de la mer. Lors donc qu'on dépasse une certaine hauteur, il y a intérêt, d'une part à réduire les dimensions des pièces, de l'autre à leur donner une suffisante élasticité. Ces deux conditions seront satisfaites ensemble par l'emploi du fer, lequel d'ailleurs est bien plus maniable, pouvant s'assembler par petits tronçons. Il y a plus : on a constaté que la fonte, même uniquement soumise à des efforts de compression, supporte mal la variabilité de ces efforts, telle qu'elle résulte de l'inégalité des charges accidentelles. C'est une nouvelle

raison, quand il s'agit d'ouvrages sur lesquels doivent passer des trains lourdement chargés, de préférer le fer, aujourd'hui surtout que son prix de revient a été si fort abaissé.

L'occasion d'appliquer ce nouveau mode de construction s'offrit en 1877 à M. Eiffel, lorsque le gouvernement portugais eut entrepris d'établir une jonction directe entre la ville de Porto et les riches provinces méridionales, qui en sont séparées par le Douro. Ce fleuve, très voisin de son embouchure, n'en coule pas moins dans une vallée profonde et assez encaissée. Il s'agissait de le franchir sans porter obstacle à la circulation des grands navires qui fréquentent le port. La solution indiquée par le relief de la vallée était celle d'un viaduc en treillis, porté sur piles métalliques et dont le tablier eût été à 61 mètres au-dessus du niveau de de l'eau. Mais s'il était facile d'établir les supports des piles au-dessus des versants rocheux de la vallée, il n'en était pas de même pour la portion centrale. En effet, le Douro, très large en cet endroit, y présente des profondeurs de 15 à 20 mètres; le courant est rapide et affouille le fond, où les sondages accusent, jusqu'à 40 mètres, l'absence complète de rocher. Daus ces conditions, il n'était plus possible de songer à jeter des fondations de maçonneries, destinées à servir de socles à des piles. Il fallait franchir l'obstacle par une seule travée; mais il y avait 160 mètres d'une rive à l'autre, entre les derniers points sur lesquels on pût établir des culées, c'est-à-dire ceux mêmes où s'appuyaient les dernières piles du viaduc. Encore cette distance n'eût-elle pas constitué, à elle seule, une difficulté insurmontable; car, de 1868 à 1870, les Américains avaient réussi à construire à Saint-Louis, sur le Missisipi, un pont en tubes d'acier, dont les travées, en forme d'arcs surbaissés, avaient chacune 157 mètres d'ouverture. Même, plusieurs années auparavant, l'exemple des hardiesses avait été donné par M. Oudry, lorsqu'il avait dressé, pour le port de Brest, le projet de ce beau pont tournant, que le Creusot exécuta en 1861, et où deux demi-travées, complètement équilibrées et mobiles sur des couronnes de galets, franchissent une portée de 117 mètres d'axe en axe des piles.

Mais il aurait fallu, pour établir sur le Douro un arc surbaissé, barrer l'entrée du port; car c'était chose impossible d'appuyer un pareil ouvrage sur des culées assez hautes pour laisser les navires passer librement sous les arches. C'est alors que M. Eiffel eut l'idée de jeter, sur ce vide immense, un arc métallique à courbe très accentuée, qui monterait assez haut pour porter directement, à la clef, le tablier destiné au chemin de fer, tandis que ses reins serviraient d'appui à deux petites piles, diminuant de moitié la

portée comprise entre le sommet de l'arc et les derniers supports métalliques fondés sur le roc.

Cette conception très hardie fut réalisée avec un plein succès entre le mois de mars et le mois de septembre de l'année 1877. L'arc, (dont les éléments ont été calculés par M. Seyrig, alors associé de M. Eiffel), a 160 mètres de portée, avec 42 mètres de flèche, ce qui veut dire que ses naissances sont déjà à une vingtaine de mètres au-dessus du niveau de l'eau. Au lieu de reposer sur les culées par l'intermédiaire de plaques de fonte, sur lesquelles la tôle aurait été boulonnée, l'extrémité de l'arc s'appuie sur une rotule (comme il a été expliqué pour le palais des Machines). On évite ainsi les poussées obliques causées par la dilatation et qui, s'exerçant sur la maçonnerie, eussent mis l'équilibre des culées en grand danger. En raison de cette disposition, l'arc s'amincit progressivement jusqu'aux naissances et c'est à la clef que la pièce, composée de croisillons, possède sa plus grande dimension. Vue du fleuve, elle a la forme d'un croissant parabolique, posé sur ses deux cornes. De plus, tandis qu'au sommet la largeur comprise entre les deux fermes extrêmes de l'arc n'est que d'environ 4 mètres, cette largeur croît jusqu'aux naissances, où elle est de 15 mètres. Ainsi les fermes sont convergentes et par là l'ouvrage gagne en stabilité vis-à-vis des efforts du vent.

Ce qui a été particulièrement remarquable, c'est le montage de l'arc, effectué tout entier en porte-à-faux, au-dessus de l'abîme, sans cintres ni échafaudages d'aucune sorte. Déjà le montage en porte-à-faux avait été appliqué par le Creusot au pont d'El Cinca, mais pour une portée moindre et sous la protection d'énormes tympans encastrés dans le rocher. Ici le cas se compliquait de la faible base de l'arc et de la nécessité de l'élever au fur et à mesure de l'allongement. Pendant l'exécution, chaque partie déjà posée servait d'appui à des bigues ou petites grues qui faisaient monter, jusqu'au niveau de mise en place, les pièces apportées sur le fleuve par des bateaux. Pour empêcher que, pendant cette opération, le fer ne fût soumis à des efforts excessifs, on eut soin d'amarrer les parties suspendues sur le vide à des câbles d'acier, prenant leur point d'appui sur le roc. Les câbles employés au Douro étaient composés de 6 torons, chacun comprenant 19 fils d'à peu près 3 millimètres, et dont la résistance à la rupture atteignait 105 kilogrammes par millimètre carré.

Ainsi fut édifié le pont-viaduc *Maria Pia*, aussi remarquable par la hardiesse du plan que par la légèreté de l'ouvrage et l'extrême simplicité des moyens mis en œuvre pour l'exécution.

Le succès obtenu en cette circonstance engagea le gouverne-

ment portugais à ouvrir un concours pour établir, tout au fond du port, un pont fournissant une double communication entre les deux rives, savoir : une route supérieure, reliant les plateaux à 62 mètres au-dessus du fleuve; et un passage inférieur entre le quai de Porto et celui de Villanova de Gaia, laissant, pour la batellerie (les grands navires ne remontent pas au delà), un passage de 10 mètres de hauteur. M. Seyrig, dont le projet obtint la préférence, acheva en 1885 la construction de ce pont-route, qui reçut le nom de *Luis I°*. C'est, en gros, une répétition du premier, mais avec une portée plus grande (172 mètres). La passerelle inférieure est suspendue à l'arc, sur lequel porte le pont supérieur, à peu près comme la passerelle du pont de l'Alma est suspendue à l'arc ogival que MM. Moisant, Laurent et Cie ont jeté, pour l'Exposition, au-dessus des avenues Rapp et Bosquet. Quant à l'arc, bien qu'il repose aussi sur des rotules, on lui a donné une forme telle, que sa hauteur aille en augmentant de la clef aux naissances, disposition qui satisfait mieux le regard.

Avant que s'exécutât ce remarquable ouvrage, le plus hardi comme portée qui eût encore été construit, M. Eiffel était appelé, en France, à faire ce qu'on pourrait appeler une seconde édition du viaduc *Maria Pia*. On agitait alors la question du chemin de fer de Saint-Flour à Marvejols. Mais une grave difficulté en entravait l'exécution. A 10 kilomètres de Saint-Flour s'ouvrait, en travers du tracé, la gorge profonde et sauvage de la Truyère ou Trueyre, affluent du Lot. Pour pouvoir descendre, sur les flancs de cette gorge, jusqu'à n'avoir plus, au-dessous de soi, que la hauteur ordinairement accordée aux grands viaducs, il aurait fallu allonger le parcours, à travers mille difficultés, et dépenser, de ce seul chef, plusieurs millions en sus du viaduc lui-même. L'ingénieur chargé des études, M. Boyer, eut l'heureuse idée de s'inspirer, en cette circonstance, de ce qui avait si bien réussi sur le Douro, c'est-à-dire d'asseoir la partie centrale du tablier sur un grand arc en croissant. La portée de l'arc restait à peu près la même qu'a Porto, soit de 165 mètres; mais la hauteur du rail au-dessus de la rivière devait atteindre 124 mètres, juste le double de ce qu'elle est en Portugal et la longueur totale du tablier métallique, reposant à la fois sur l'arc, sur les piles ayant le rocher pour fondement et sur celles que supporteraient les reins du croissant, s'élèverait à 564 mètres.

L'administration des travaux publics fut assez bien inspirée pour accepter le projet, en 1879, malgré ses apparences de témérité; en même temps elle décida qu'il convenait d'en confier l'entreprise à M. Eiffel, qui en pouvait revendiquer la première pater-

nité. Ainsi fut construit le célèbre *viaduc de Garabit*, dont la popularité ne devait être éclipsée que par celle de la tour de 300 mètres, quoique, malheureusement pour la gloire de ses auteurs, ce chef-d'œuvre se trouve dans un pays où bien peu de gens ont l'occasion de voyager [1]. Comme à Porto, la mise en place des matériaux avait eu lieu sans le secours de cintres ni d'échafaudages d'aucune sorte, sous la protection de câbles de retenue en acier.

Dans cet ouvrage, comme dans ceux du Douro, non seulement un grave problème d'architecture métallique se trouve résolu avec une extrême simplicité de moyens; mais la solution en est acquise sans qu'il ait rien fallu sacrifier du paysage. Au lieu de poutres disgracieuses et de raides échafaudages, comme on s'est trop souvent résigné à en jeter, en Angleterre ou en Amérique, même à travers de beaux sites, c'est un arc élancé, presque élégant, d'une légèreté aérienne, qui vient rompre la monotonie du viaduc en s'interposant sur l'abîme réputé infranchissable. Tandis que le voyageur qui s'y confie peut se croire un moment suspendu dans les airs, ayant sous ses pieds de quoi superposer facilement la colonne Vendôme aux tours de Notre-Dame, le touriste engagé dans la contrée voisine garde le droit d'admirer l'art des ingénieurs français, sans avoir à les maudire du même coup pour un crime de lèse-nature.

Après avoir si brillamment construit les ouvrages du Douro et de Garabit, après avoir eu la hardiesse de lancer sur la Tardes, près de Montluçon, une travée droite en treillis de *cent mètres*, dominant de 92 mètres le fond du ravin, M. Eiffel se trouvait tout indiqué pour édifier, au Champ de Mars, quelque spécimen extraordinaire et vraiment nouveau de l'industrie métallique. Aussi, dès que l'Exposition de 1889 fut résolue, offrit-il d'y concourir par la construction d'une tour de 300 mètres. Jusque-là, le monument le plus haut du globe était l'obélisque en granite élevé à Washington par les Américains, et qui mesure 169 mètres. Lors de l'Exposition de Philadelphie, on avait pensé à l'érection d'une tour de 1000 pieds (300 mètres). Mais il n'avait pas été donné suite à cette intention. Depuis lors, les Italiens ont construit à Turin une tour de 170 mètres, qu'ils ont appelée *Mole Antonelliana*. Ce

[1] Du moins un beau paysage colorié, qui fait partie de l'Exposition de l'École centrale, au coin nord-est du pavillon des Arts libéraux, permet-il de s'en faire une idée très exacte. M. Eiffel en a aussi exposé un modèle en relief et un autre figuré, au Trocadéro, dans le pavillon des Travaux publics.

monument, qui dépasse d'un mètre l'obélisque américain, a été terminé il y a peu de semaines.

Si l'idée de dépasser sensiblement la hauteur de l'obélisque de Washington a été le motif déterminant de l'adoption du projet, M. Eiffel, en proposant cette entreprise, qu'un de ses collaborateurs, M. Nouguier, avait le premier conçue et que cet ingénieur étudiait avec persévérance depuis 1885 en compagnie de son collègue M. Kœchlin, M. Eiffel, disons-nous, poursuivait en même temps un but plus pratique. Jusqu'alors, la plus haute pile métallique de viaduc qui eût été construite était de 75 mètres, et bien des ingénieurs soutenaient qu'on pourrait difficilement aller plus loin. Contrairement à cette opinion, M. Eiffel se faisait fort d'atteindre 100 et même 120 mètres de hauteur. Il lui plut d'en fournir une preuve irrécusable, et, pour montrer qu'il ne se lançait pas à l'aventure, il exposa dès le début, devant la Société des ingénieurs civils, le principe ingénieux sur lequel on comptait s'appuyer.

Nous avons dit que l'un des principaux obstacles à la construction de hautes piles était la poussée du vent, qui tend à les renverser. Pendant longtemps, pour résister à cette poussée, on n'a pas imaginé qu'il y eût autre chose à faire, d'abord, que de donner aux piles une forme pyramidale, ensuite que de relier solidement entre elles, par des pièces entrecroisées, pour les défendre contre les efforts de flexion, les poutres métalliques formant les arbalétriers ou arêtes de la pyramide. Cette nécessité accroissait le poids de l'ouvrage et, du même coup, en limitait la hauteur. Or si l'on analyse les conditions de stabilité des piles, on reconnaîtra qu'il y a un moyen de rendre inutile l'adjonction de tirants en croix. Essayons de faire comprendre en quelques mots cette solution.

Admettons qu'une pile soit en construction et que, par un moyen quelconque, on ait assuré sa stabilité jusqu'au plan horizontal ou plan de niveau, auquel nous la supposons actuellement arrêtée. Toute la partie qui doit dépasser cette hauteur est destinée à subir, de la part du vent, des efforts que la mécanique permet de remplacer par l'action d'une force unique, dite résultante, appliquée en un point déterminé de l'axe de la face exposée au vent. Ce point sera naturellement au-dessus du plan d'équilibre considéré, à une distance qui définira le *bras de levier* avec lequel agit la force de renversement. Or si, à partir du plan, on donne aux arêtes de la pyramide des inclinaisons telles, que leurs directions aillent se rencontrer *juste au point d'application de la résultante du vent*, on peut démontrer qu'alors l'intervention des pièces en croix devient tout à fait superflue, l'effort du vent s'exerçant directement, et non plus obliquement, sur les arêtes. Seulement comme,

à mesure qu'on s'élève, le point où passe la résultante en question change de place, il est clair qu'à tout instant la direction des arêtes doit aussi changer; dès lors il faut qu'elles soient *courbes*, et on peut s'assurer qu'elles doivent tourner leur concavité vers l'extérieur. Ce sont alors les *tangentes* à ces arêtes courbes, menées par leurs intersections avec chaque plan de niveau, qui doivent toutes converger vers un même point, variable avec la situation du plan.

Tel est le principe sur lequel repose la construction de la tour Eiffel. Ainsi cette courbure progressive des arêtes, et par conséquent des faces, qui semble avoir été adoptée uniquement au point de vue architectural et pour la satisfaction de l'œil, est un pur résultat du calcul. Elle a pour objet de faire porter tout l'effort du vent sur les arêtes des piliers, entre lesquelles, dès lors, au lieu de pièces lourdes et résistantes, il n'y a plus besoin d'intercaler que de légères entretoises, destinées à assurer la stabilité et l'invariabilité du système sous le poids qu'il supporte. Une fois de plus, par cet exemple, on acquiert la preuve que la vraie beauté, en architecture, réside essentiellement dans la parfaite adaptation des moyens au but; de telle sorte que l'édifice qui satisfait le mieux les regards est justement celui dans lequel (que le spectateur s'en rende compte ou non) les conditions fondamentales de la construction ont été le mieux observées.

Le principe une fois posé, tous les soins imaginables ont été apportés à l'exécution. MM. Nouguier et Kœchlin, ingénieurs de la maison Eiffel, et les premiers auteurs du projet, ont calculé chacune des quinze mille pièces de la tour avec la dernière précision, tandis que l'architecte, M. Sauvestre, arrêtait les détails de l'ornementation et ceux du profil des grandes arcades. La difficulté inhérente aux fondations a été très heureusement résolue. Le fond du sol, au Champ de Mars, est formé par une couche d'argile plastique, épaisse de 16 mètres. Mais la Seine a étalé sur cette argile, à l'époque des alluvions anciennes, une nappe de gros graviers qui descend jusqu'à 6 mètres au-dessous du niveau moyen actuel de la rivière. Fort heureusement les fondations n'ont pas eu besoin d'atteindre la base de cette nappe. Au-dessous de chaque pilier, au milieu de ces graviers résistants, garantis par un mur d'enceinte contre le déplacement latéral, on a créé, en partie avec le secours de l'air comprimé, des massifs de béton et de maçonnerie, qui répartissent la charge de telle façon que, l'ouvrage achevé, bien qu'il pèse près de *neuf mille* tonnes (dont 7400 de métal), chaque centimètre carré de fondation supporte une pression qui ne dépasse pas celle qu'exercerait un simple mur en maçonnerie de 9 mètres

de hauteur. Le montage a été exécuté, d'une part avec une simplicité de moyens et une prévoyance extraordinaires, de l'autre avec une précision pour laquelle l'épithète de mathématique n'aurait rien d'exagéré. Ceux qui ont suivi l'entreprise se rappelleront toujours l'effet que produisaient, sur leurs beaux soubassements en pierre de Souppes, ces poutres obliques, s'élançant dans les airs à la rencontre les unes des autres, jusqu'au jour où il fût devenu imprudent de ne pas les étayer; puis ces échafaudages, merveilles de légèreté, qui ont permis l'assemblage des cadres du premier étage, à l'achèvement duquel ils n'ont pas eu longtemps besoin de survivre. Enfin les initiés savent quelles précautions avaient été prises, quelles habiles dispositions ménagées, pour pouvoir rectifier en cas de besoin, avec des vérins hydrauliques, les légères déviations que les poutres auraient pu subir. Les tôles, fabriquées à l'usine de Pompey, dans Meurthe-et-Moselle, étaient façonnées aux ateliers de Levallois, conformément aux dessins et aux calculs des ingénieurs. C'est là que furent creusés les *douze millions* de trous destinés à recevoir les rivets; là que furent posés tous ces rivets, à l'exception de ceux par lesquels devait s'opérer, au Champ de Mars, l'ajustage des tronçons; là enfin que ces tronçons furent essayés et vérifiés, non sans avoir reçu une première couche de peinture au minium. Quand, après cette préparation, les pièces arrivaient sur le chantier, il n'y avait plus absolument qu'à les mettre en place, à l'aide de grues habilement agencées, sans qu'une seule retouche y fût nécessaire. Cette méthode, qui consiste à tout calculer d'avance, en ne laissant rien à l'imprévu, est essentiellement caractéristique des travaux exécutés par les ingénieurs français, et la maison Eiffel y est particulièrement fidèle. On peut donc dire que, dans cet ouvrage si exceptionnel, dont aucune fausse manœuvre n'a entravé la marche, l'exécution matérielle a été à la hauteur de la conception.

Le premier coup de pioche aux fondations avait été donné le 28 janvier 1887. Le 31 mars 1889, la construction était achevée. Comme terme de comparaison, il est bon de rappeler que l'obélisque de Washington, commencé en 1848, n'avait gagné en 1854 que 46 mètres de hauteur, lorsque des accidents firent suspendre les travaux jusqu'en 1877. Alors on les reprit, et le monument fut achevé en 1885, ayant marché à raison de 30 mètres par an. Jamais l'avantage du métal, comme rapidité d'exécution, ne se sera mieux montré.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'utilité qu'on peut tirer d'une tour de 300 mètres, en dehors du rôle qu'elle remplit comme pièce principale de l'Exposition. On sait que les physiciens, les

météorologistes, les astronomes, même les militaires, ont projeté mainte expérience pour profiter de cet observatoire unique en son genre, du haut duquel l'œil embrasse un panorama de 120 kilomètres de diamètre. Pour nous, il nous suffit d'y voir la plus brillante, sinon la plus difficile, des conquêtes que l'industrie française ait faites dans le sens de l'emploi rationnel du fer et la preuve acquise que ceux qui dresseront à l'avenir des projets de viaducs métalliques ne seront plus arrêtés par la question de la hauteur des piles. C'était bien là le monument qui convenait à une époque où, nous l'avons démontré, on eût pu décréter la célébration du centenaire des constructions en fer.

Là se termine la revue des constructions métalliques qui ont subi le contrôle définitif de l'expérience. Mais il en est encore, les unes en cours d'exécution, les autres à l'état de projets très voisins de leur réalisation, qui caractérisent trop bien la phase d'audace raisonnée où les ingénieurs sont entrés, pour que nous n'en disions pas ici quelques mots. Nous parlerons d'abord d'un nouveau système pour la traversée des gorges profondes, dont on peut voir un modèle réduit à l'extrémité ouest du palais des Machines.

La solution du viaduc de Garabit a-t-elle fourni le dernier mot en cette matière? L'administration française des travaux publics ne l'a pas pensé et, l'exécution du chemin de fer de Rodez à Carmaux nécessitant le passage d'un ravin escarpé, au fond duquel la rivière du Viaur coule entre deux versants de micaschistes, le gouvernement a mis le projet de traversée au concours. Tout récemment, la préférence a été donnée au système proposé par les ingénieurs de la Société de construction des Batignolles, système aussi simple qu'original et dont le principe mérite d'être indiqué [1].

Sur les deux flancs du ravin, à 70 mètres au-dessus du Viaur, doivent être établies deux culées très basses, formées chacune de deux massifs de maçonnerie assez écartés. Là-dessus s'appuiera, reposant sur des rotules, un arc de *deux cent cinquante mètres* de portée et de *quarante-cinq mètres* de flèche, divisé en deux moitiés, également assemblées par une rotule, sur laquelle portera le tablier du chemin de fer, dominant la rivière de 116 mètres. Mais, tandis que, dans les ouvrages dont il a été fait mention jusqu'ici, nous avons toujours vu l'arc indépendant de la poutre qu'il supportait, et à laquelle on le reliait, soit par des pièces de fer formant tympans, soit par des piles secondaires appuyées sur les reins de la voûte, toute autre est la disposition adoptée pour le Viaur. L'arc, les tym-

[1] L'étude de ce remarquable projet est plus particulièrement due à MM. Godfernaux et Bodin.

pans, le tablier, forment un seul tout, et voici comment : de chaque culée partent deux fermes, convergentes comme celles du Douro et de Garabit, c'est-à-dire bien écartées aux naissances, mais se rapprochant l'une de l'autre dans le haut et vers la clef, où leur écartement n'est plus réglé que par la largeur de la voie, ce qui fait qu'elles présentent au vent une surface oblique. Les fermes sont faites de pièces droites en acier, toutes assemblées en triangles. De ces pièces, les unes sont inclinées et engendrent seules, mises bout à bout, la courbe (ou plutôt la ligne brisée) de l'arc surbaissé; d'autres sont verticales (ou du moins convergent, dans un plan vertical, d'une face à l'autre). Ces dernières vont jusqu'au tablier et de leur sommet descendent en diagonale, vers l'arc, les pièces qui ferment les triangles, tandis qu'en haut, les mêmes montants sont réunis par des entretoises horizontales qui forment le tablier lui-même. Naturellement les triangles vont diminuant d'ampleur jusqu'à la clef. D'ailleurs la ferme de la tête d'amont et celle de la tête d'aval sont reliées par des étrésillons en croix. Mais une voûte ainsi constituée exercerait, sur les culées, une poussée oblique excessive. Pour la contrebalancer, on répète à partir des culées, du côté opposé à l'abîme, mais sur une moindre échelle, ce qui a été fait au-dessus du ravin. C'est-à-dire que l'on construit, accolé au premier montant vertical, un autre système de triangles d'acier, engendrant un demi-arc, plus court que la moitié de l'arche principale, et rejoignant le terrain naturel par une petite travée de raccordement. Le travail de ce demi-arc supplémentaire, absolument lié à la grande arche, a pour effet de réduire la poussée oblique de celle-ci à ce que peut raisonnablement supporter le terrain sur lequel repose la fondation. Il n'y a donc plus, comme au Douro et à Garabit, un arc auquel on peut reprocher de travailler à la fois par flexion et par compression (à cause des piles qui s'appuient sur ses reins). Il n'y a qu'un système homogène, où tous les efforts sont régulièrement coordonnés, où toutes les parties travaillent simultanément et concourent au même but, en utilisant la résistance propre du terrain. C'est la réalisation du rêve poursuivi par les constructeurs, lorsque M. Albaret, par exemple, cherchait, par une meilleure disposition des pièces, à intéresser les tympans à l'effort des arcs, tandis que d'autres imaginaient d'y faire participer les tabliers, en ancrant ceux-ci dans les culées. On peut donc dire que la hardiesse et la simplicité du projet sont égalées par la valeur des considérations rationnelles sur lesquelles il est basé. Il ne reste plus qu'à souhaiter l'exécution prochaine de ce plan, qui ne peut manquer d'être, pour l'industrie métallique française, l'occasion d'un nouveau succès.

Seulement la traversée du Viaur appartient encore à l'avenir et ce n'est que par voie d'escompte, légitime à coup sûr, mais attendant la sanction de l'échéance, que nous pouvons la faire entrer parmi les prouesses de l'industrie moderne. Il n'en est pas de même d'un autre travail, qui depuis quelques années s'exécute, dans le nord de l'Europe, au milieu de l'attention, on peut dire de l'admiration de tous les hommes du métier.

Sur la côte orientale de l'Écosse s'ouvre, à la hauteur d'Edimbourg, une profonde découpure appelée Firth of Forth. Ce bras de mer, ou plutôt cet estuaire (car c'est l'embouchure de la rivière du Forth), oblige à un long détour par Stirling pour faire communiquer directement le pays d'Edimbourg avec le comté de Fife qui lui fait face. Pour éviter ce circuit, l'ingénieur Baker poursuit en ce moment, devant Queensferry, au point où l'estuaire subit un étranglement, l'exécution d'un travail sans précédents. Il s'agit d'un pont, tout en acier doux, d'un poids total de 45 000 tonnes, dont le tablier est établi à 45 mètres au-dessus du niveau de la mer, et où deux travées contiguës doivent avoir chacune *cinq cent quatre-vingts mètres*, d'axe en axe des supports, dont *cinq cent dix-sept* mètres suspendus sur le vide! Voici comment M. Baker accomplit ce tour de force.

Le peu de profondeur de l'estuaire ayant permis l'établissement de fondations solides, exécutées à l'air comprimé, on a pu jeter au milieu quatre colonnes en maçonnerie, qui dépassent à peine le niveau de l'eau et dont les axes circonscrivent un rectangle d'environ 80 mètres de long (dans le sens de la direction du pont) sur 40 mètres de large. Sur ces quatre supports se dressent, atteignant *cent cinq mètres* de hauteur, des tubes d'acier, reliés à la base et au sommet par d'autres tubes horizontaux et consolidés en outre, sur chaque face, par une immense croix de Saint-André. Ce gigantesque cadre d'acier va servir d'attache pour le pont. A cet effet, du sommet comme de la base des colonnes du cadre, on fait partir obliquement, dans la direction du pont projeté, de longs tubes d'acier destinés à se rejoindre au-dessus du vide, juste à la hauteur prévue pour le tablier. Ceux qui partent du haut agissent comme feraient des câbles rigides, soutenant le tablier d'un pont suspendu; ceux du bas équivalent aux supports d'une console. Les deux systèmes de tubes sont prolongés, au delà de leur rencontre mutuelle, jusqu'à ce qu'on ait constitué, de cette manière, les deux diagonales d'un trapèze, qu'on ferme alors en reliant les extrémités libres au sommet comme à la base des colonnes. Celles-ci servent donc d'attache à un véritable encorbellement, à une console qui surplombe le vide. Bien entendu, ce qu'on fait à droite,

on a soin de le faire en même temps à gauche, pour que le cadre-culée soit toujours exactement en équilibre.

A chaque trapèze ainsi construit, on en adjoint un autre, nécessairement plus petit et attaché au premier comme celui-ci l'était à la culée, et on continue de cette façon, les trapèzes diminuant toujours d'ampleur, jusqu'à ce que la console, devenue complète, soit, de part et d'autre, *en porte-à-faux de cent soixante-dix-huit mètres*. Or, pendant que la culée du milieu voyait s'allonger ainsi les deux consoles auxquelles elle sert d'attache commune, on a construit, à 580 mètres de distance de l'axe de cette culée, deux cadres semblables (quoique plus courts de moitié), et dont chacun, formant pile, est l'origine de consoles identiques avec les précédentes. Il arrive donc un moment (et c'est précisément à ce point qu'est parvenu le travail à l'heure où nous écrivons) où, dans chacune des deux travées principales, les consoles qui se font face ne sont plus séparées l'une de l'autre *que par* un intervalle de *cent soixante mètres*. C'est sur ce vide qu'on doit lancer hardiment un tablier droit métallique, par lequel les travées seront définitivement fermées. Ainsi qu'à Garabit, les tubes d'acier sont convergents, et l'ouvrage, de plus en plus étroit à mesure qu'il s'éloigne des piles, offre moins de prise au vent. Comme, dans un travail de cette importance, il est impossible de fixer d'avance, d'une manière rigoureuse, la déformation que le montage peut infliger aux pièces, celles-ci sont apportées sur le chantier à l'état de simple préparation. Une grande initiative est laissée aux monteurs, et l'assemblage ne s'opère (là où les tubes doivent se croiser) qu'après qu'on a réellement imposé aux pièces, par l'action de presses hydrauliques, l'effort en vue duquel elles ont été prévues.

L'aspect général du pont, comme on en peut juger par le modèle qui figure dans la galerie des Arts libéraux, est sans doute peu fait pour réjouir ceux qui gardent le souci de l'esthétique. Là-dessus les Anglais ont coutume de passer volontiers condamnation. Du moins, en fait d'audace, rien de pareil n'aura encore été tenté et comme le succès définitif, qui ne fait de doute pour personne, est prochain, nous y pouvons applaudir comme au *nec plus ultra* de l'habileté des ingénieurs.

On remarquera que le pont du Forth, en raison des efforts particuliers auxquels le métal est soumis pendant la construction, a dû être fait en acier ou, du moins, avec cette variété assez nouvelle de fer élastique et résistant qu'on désigne indifféremment sous les noms de *fer fondu*, de *fer homogène*, d'*acier doux*. Les progrès de la métallurgie ont assez abaissé le prix de cette matière pour qu'elle puisse devenir d'un usage courant. C'est ainsi qu'elle

a pu être prescrite pour les semelles des arcs du nouveau pont de Rouen (de cinquante-cinq mètres de portée), comme pour les ponts en construction à Lyon. M. Eiffel l'avait employée pour certains ouvrages, tels que le pont de Morannes, sur la Sarthe, celui de Monistrol, sur l'Allier, etc., et nous avons vu qu'elle était prévue pour le viaduc du Viaur. Là encore, c'est une nouvelle conquête de l'industrie métallurgique qui permet aux ingénieurs de reculer les limites de la hardiesse.

On conçoit qu'encouragés par le succès de M. Baker, des ingénieurs aient conçu et même lancé le projet d'un pont métallique, destiné à franchir le Pas-de-Calais. Toutefois, ce n'est pas la même chose de construire, loin de la haute mer, deux travées de 500 mètres, dans un estuaire de profondeur modérée, ou d'en vouloir jeter *soixante-quatre* semblables, à raison de deux par kilomètre, sur un détroit où les courants sont rapides, où la mer est souvent très mauvaise et où la profondeur est par places de 60 mètres. Jusqu'à nouvel ordre au moins, ce projet nous semble entaché d'une excessive témérité, et il nous paraît que si, par impossible, on parvenait à l'exécuter, peu de trains y passeraient avant qu'une tempête réussit à l'emporter.

Aussi, pour demeurer dans l'ordre des choses immédiatement réalisables, préférons-nous terminer cette revue des hardiesses présentes, en disant deux mots du projet dressé par MM. Bartissol et Seyrig pour la traversée du Tage à Lisbonne. Ce projet comporte des arcs surbaissés, en acier, de *trois cents mètres* d'ouverture, laissant à la clef 50 mètres pour le passage des navires. Ces arcs qui devront être construits, comme ceux du Forth, suivant le système des consoles exactement équilibrées, seront séparés les uns des autres, non plus par des cadres disgracieux, mais par d'autres arches plus petites, de 160 mètres d'ouverture, dont chacune jouera, relativement aux grandes arches qui s'y appuieront, le rôle de support des consoles. Que ce projet soit matériellement exécutable, le nom de l'ingénieur du pont-route de Porto en est une suffisante garantie. Nous aimons seulement à relever, pour y applaudir, le soin, digne de l'école française, avec lequel les auteurs insistent, dans leur exposé, sur le respect dû au beau panorama du Tage et sur le sacrilège (le mot est d'eux) dont on se rendrait coupable en adoptant, en face d'un aussi magnifique paysage, la solution d'une poutre droite, à lignes rigides et inflexibles.

A cet égard il est intéressant de lire, dans les *Mémoires de la Société des ingénieurs civils*, la comparaison, faite par M. Seyrig, des divers projets présentés pour le pont-route de Porto. Tous ceux

qui sont signés de noms français trahissent la préoccupation de l'esthétique dont, au contraire, les projets anglais sont complètement exempts. Quant à ceux qui émanent d'ingénieurs allemands, on y voit surtout la pensée d'accuser des dispositions rationnelles et conformes à la théorie, sans autre souci du paysage.

L'étude qu'on vient de lire semble n'avoir été qu'un long chant de triomphe en l'honneur des constructions métalliques. Encore n'avons-nous pas, à beaucoup près, épuisé la revue de leurs succès. Car il aurait fallu faire une part à l'histoire de l'emploi du fer et de l'acier dans les navires, depuis la modeste carcasse de l'*Aaron Mamby*, construit en 1821 pour la navigation entre Londres et Paris, jusqu'à ces énormes cuirassés, comme le *Brennus*, qui absorbent près de 7000 tonnes de métal (presque autant que la tour Eiffel), dont 3000 pour la coque et le reste pour le cuirassement!

S'il nous avait été loisible d'aborder ce sujet, nous aurions vu la marine devancer résolument les travaux publics dans l'usage de l'acier, si bien indiqué pour des bâtiments d'un poids énorme et soumis à d'énergiques efforts. Mais l'application du métal aux constructions navales mériterait à elle seule un article, qui demanderait une plume compétente et, en somme, nous croyons en avoir dit assez pour faire apprécier le rôle considérable que cet élément remplit aujourd'hui.

En résulte-t-il que, dans notre pensée, la nouvelle architecture ait à tout jamais détrôné l'ancienne, que le fer soit désormais seul maître du terrain et que les monuments de pierre ne doivent plus appartenir qu'à l'histoire? Telle ne sera pas notre conclusion, quelque admiration que nous inspirent les efforts déployés par le génie de l'homme, dans la voie nouvelle qui s'ouvrait à lui. Et puisque nous avons prononcé le mot de triomphe, qu'on nous permette, au milieu de cette apothéose du fer, qui se célèbre avec un juste éclat au Champ de Mars, de jouer un instant le rôle de l'esclave antique, chargé de rappeler discrètement, aux oreilles du triomphateur, la fragilité des gloires d'ici-bas.

Oui, le fer permet de franchir sans appui des espaces d'une portée invraisemblable, de couvrir d'une seule voûte un bâtiment capable d'abriter des centaines de mille personnes. Mais quelle sera la durée de ces constructions grandioses? Le métal a des ennemis, qui travaillent sans relâche à sa destruction. L'un d'eux, le plus acharné, est la rouille, dont on ne peut le défendre que par une peinture fréquemment renouvelée, qui n'est pas sûre de pouvoir atteindre toutes les parties, notamment ces jonctions des rivets avec la tôle, entre lesquelles, si souvent, l'ennemi est emprisonné,

assuré d'accomplir en silence son œuvre malsaine. Une autre cause de destruction est l'instabilité des rivets, dont la tête n'a que trop de tendance à se détacher, tandis que le corps est exposé au cisaillement. Combien d'ouvrages métalliques exigent, pour ce motif, un entretien constant, qui vient singulièrement en atténuation de l'économie réalisée dans la construction! Cet inconvénient est surtout sensible avec les poutres qui ont subi le lançage, ou qui ont été montées en porte-à-faux, c'est-à-dire en supportant, dans les deux cas, des efforts exceptionnels, parfois trop voisins de la limite d'élasticité. On a reconnu aussi, tout récemment, que la tôle peut être grandement altérée dans sa résistance si les trous des rivets sont forés par percussion, et si ces derniers sont ajustés au marteau, comme c'est l'usage le plus général. Percer les trous à la tarière, en aléser les bords pour donner moins de prise à la rouille, façonner les têtes des rivets, sans choc, par l'action d'une presse hydraulique, voilà des précautions aujourd'hui indiquées par la prudence : précautions d'ailleurs coûteuses, et dont l'une, la rivure à la presse, est inapplicable à de grandes hauteurs au-dessus du sol.

A côté de cela, quelle merveilleuse stabilité que celle des ponts ou des viaducs en granite, lesquels, si la maçonnerie a été faite avec soin, peuvent ne jamais exiger le moindre entretien et qui demeurent défiant les siècles, en même temps qu'ils satisfont l'œil par leur masse et par la beauté de leurs lignes! Entre les ouvrages d'art en pierre et ceux en métal, il y a généralement la différence d'un corps bien membré, bien garni de chairs et de peau, avec un squelette, dont la contemplation est difficilement agréable, quelque imposante et bien agencée qu'en soit l'ossature. Et quand on pense qu'il est aisé de faire des ponts en pierre de 50, 55, même de plus de 60 mètres de portée, comme celui de Lavaur[1], n'en faut-il pas conclure qu'il conviendrait peut-être de moins abuser du fer dans les grands travaux publics et d'en réserver l'application aux circonstances exceptionnelles, où l'emploi de la pierre est réellement interdit?

Il est vrai qu'au temps où nous sommes, on peut dire que c'est presque un contre-sens de viser à la durée. Tout change avec une rapidité inouïe. A peine le crédit d'une invention est-il établi qu'une autre survient qui la détrône, avant qu'on en ait recueilli le bénéfice. Le fer convient donc bien à cette civilisation hâtive et changeante, où l'on veut jouir de suite, parce qu'on connaît trop les incertitudes

[1] Un modèle de ce beau pont figure au Trocadéro, dans le pavillon du ministère des travaux publics, non loin d'une reproduction du viaduc de Garabit.

du lendemain. Soit; acceptons cette donnée; réjouissons-nous, même, comme nous l'avons fait ici de bon cœur, au spectacle des tours de force qu'elle enfante et qui sont un honneur pour notre génération. Mais du moins qu'on nous permette de garder, au fond du cœur, un pieux respect et même une préférence intime pour les ouvrages durables, marques d'une civilisation exempte de fièvre, où l'on sait dépenser ce qu'il faut pour épargner aux générations à venir un incessant et coûteux entretien. Sans doute l'emploi de la belle et bonne pierre est loin d'être partout applicable; nous le reconnaissons volontiers. Ce que nous demanderions simplement, c'est qu'on tendît plutôt à élargir son domaine qu'à le laisser envahir par le fer et l'acier, comme on n'y est que trop disposé; il est si tentant de commander à un atelier de constructions quelques poutres de tôle, dont il fera lui-même l'étude et la pose! Nous oserons donc formuler ce souhait, malgré son apparence réactionnaire, de voir le métal réservé ou pour les travaux d'extrême urgence, ou pour les édifices à destination spéciale, ou pour les portées que la pierre ne saurait franchir. Fût-il ainsi réduit, son rôle serait encore assez beau et le génie humain y trouverait une suffisante occasion de se manifester avec éclat.

A. de Lapparent.

BERRYER

SOUS LA RESTAURATION

(1816-1830) [1]

III

La Société des bonnes études

Deux sociétés s'étaient formées de 1820 à 1822 sous le patronage de quelques-uns des chefs du parti royaliste pour grouper, dans des réunions consacrées aux sciences, aux lettres et aux arts, la jeunesse du temps : la Société des bonnes lettres et la Société des bonnes études.

La première avait pour président habituel Chateaubriand. Bien qu'ardemment dévouée à la monarchie, elle marqua son indépendance lorsqu'il fut renversé du ministère, en s'empressant de le remettre par un vote presque unanime à la tête de son conseil. Un ancien préfet de l'empire, rallié aux Bourbons, le baron Trouvé, était l'administrateur de la société. Elle comptait parmi ses fondateurs ou simples membres, le comte de Blacas, le marquis de Clermont-Tonnerre, l'abbé de Lamennais, MM. de Chabrol, M. de Lally-Tollendal, M. de Pastoret, M. Bertin de Vaux, M. de Bonald, M. Villemain, M. de Villèle. D'abord établie dans un appartement de la rue de Grammont, elle s'était bientôt installée rue de Choiseul dans de vastes locaux qu'occupèrent depuis les magasins de la maison Delisle. Elle tenait des séances publiques où se pressait, comme aux séances de l'Académie, une assistance d'élite, femmes élégantes, gentilshommes de la cour, personnages importants par l'éclat du rang ou de la renommée. Des membres de l'Institut, des écrivains célèbres, des jeunes gens dont la gloire

[1] *Correspondant* des 10 et 25 mai 1889.

avait déjà touché le front, philosophes, savants, voyageurs, littérateurs, poètes, y prenaient la parole; c'étaient MM. Rio, Patin, Abel Rémusat, Briffaut, Campenon, Chénedollé, Mennechet, Michaud, Guiraud, Charles Nodier, Quatremère de Quincy, Roger, Alexandre Soumet; c'étaient Lamartine et Victor Hugo; Victor Hugo qui, le 10 décembre 1822, y faisait entendre son *Ode à Louis XVII*, Victor Hugo dont les vers eussent été plus applaudis encore, s'il avait eu, comme Mennechet, le don de lire.

Berryer siégeait dans la société comme fondateur; il y parla plusieurs fois. Un jour, on eut de lui une improvisation entraînante sur Henri IV; un autre jour, il traita de l'éloquence. « M. Berryer fils, dit, à ce propos, le *Moniteur* du 30 mars 1824, a prononcé, vendredi dernier, à la Société royale des bonnes lettres, un fort beau discours sur l'éloquence parlementaire. Rien n'a manqué à son triomphe... »

Mais ce fut surtout à la Société des bonnes études que se manifesta son action.

Cette société, dont les membres avaient droit d'admission à la Société des bonnes lettres, se proposait principalement pour objet l'étude du droit, des sciences et de l'histoire. Nous trouvons, dans un des discours que Berryer prononçait pour la clôture des travaux de chaque année, les noms des professeurs qui y faisaient les cours les plus suivis : M. de Haller sur le droit public, le docteur Meyraux sur les sciences physiques, M. Rio sur l'histoire des progrès de l'esprit humain, M. Abel Rémusat sur l'étude comparée des monuments du peuple hébreu, de l'Inde, de la Perse et de l'Égypte. Berryer et son confrère du barreau, M. Hennequin, traitaient des lois, de l'ordre judiciaire et du droit.

Moins exact dans ses cours et moins égal que M. Hennequin, dont la parole élégante et les leçons régulières étaient fort goûtées, Berryer était le président et, à vrai dire, l'âme de la société. Il mettait, au milieu de ses immenses occupations du barreau, une attention constante, sinon à faire ses conférences avec suite, du moins à seconder de ses encouragements et de ses conseils les jeunes gens qui se réunissaient sous sa direction. De tous les points de la France, les pères lui envoyaient leurs fils et lui écrivaient pour les recommander à sa bienveillance. Il avait les noms de ces jeunes gens inscrits sur des registres qui se trouvent encore parmi ses papiers; il notait leurs dispositions, jugeait leurs travaux, facilitait leur carrière et continuait à les suivre de son patronage, lorsqu'ils avaient quitté la société. « J'allais chez lui recevoir des conseils qu'il me donnait avec beaucoup de bonté et de grâce, nous mandait un des survivants de cette époque, qui a figuré avec honneur

dans la magistrature et servi de son talent et de sa science les causes chères au *Correspondant*, M. Albert du Boys; il me retenait volontiers le dimanche pendant une heure et une heure et demie. » Le père d'un des membres de nos assemblées de 1848 et de 1871, M. Raudot, écrivait à Berryer, en le remerciant des bontés qu'il avait eues pour son fils : « Vous avez agi pour lui comme un père. » Nombre de messages semblables lui étaient adressés par des familles reconnaissantes. Le baron de Puymaurin, directeur honoraire des monnaies et médailles, lui offrait, en remerciement de sa protection pour deux jeunes gens du Midi, une médaille antique de Minerve : « C'est la déesse de l'éloquence et de la sagesse, lui disait-il; elle se retrouvera chez vous comme si elle n'avait pas quitté Athènes. »

C'est assez dire le mérite de cette brillante jeunesse que de citer quelques-uns des étudiants inscrits sur la liste des sociétaires : Gustave de Beaumont, Alexis de Tocqueville, de Cazalès, de Surville, de Carné, de Chazelle, de Charencey, de Fraguier, de Chaulieu, Fontaine, Albert du Boys, Cauchy, de Verdière, d'Assailly, de Durfort-Civrac, Augustin de Meaux, Dubois-Bergeron, de Baulny, de Larcy, de Boissieu, de la Gournerie, Nigon de Berty, de Sesmaisons, de Maleville, de Salinis, de Rainneville, d'Amécourt, Elie de Beaumont, Lacordaire, de Surian, Raudot, Zangiacomi, de Ravignan. Il en est qui ne firent que passer; mais tous gardèrent des leçons du maître une impression profonde. Plusieurs, et des plus illustres, en ont rendu témoignage.

La société inaugura ses séances à la Sorbonne, dans le grand amphithéâtre, que le recteur avait mis à sa disposition. Berryer prononça, dans cette vaste enceinte, ses premiers discours. De là, le nom de *Conférences de la Sorbonne* que portèrent d'abord ces réunions[1]. Mais, au mois de mars 1822, quelque temps après la constitution du ministère Villèle, des troubles éclatèrent à l'École de droit. Plusieurs cours furent fermés. L'animation était grande entre les étudiants partagés en deux camps, dont l'un se ralliait au cri de *Vive le roi!* l'autre au cri de *Vive la Charte!* On redouta les conflits que pourrait entraîner l'affluence d'une jeunesse connue pour son ardeur royaliste, et l'on n'osa y exposer la Sorbonne. Le recteur de l'Académie, l'abbé Nicole, l'ami dévoué du duc de Richelieu, s'excusa auprès de Berryer de ne pouvoir plus offrir un local à cet enseignement « dont tous les gens de bien, lui écrivait-il, attendent les plus heureux résultats[2]. » Il l'engageait à examiner, avec le doyen de la Faculté de droit, si l'on ne pourrait disposer du

[1] Ce nom est écrit de la main de Berryer lui-même en tête de la première liste des membres de la société.

[2] 27 avril 1822. *Papiers de Berryer.*

collège de Plessis « pour que vous puissiez rendre dans ce collège, disait-il encore, les services immenses que vous rendiez en Sorbonne ». Le préfet de police, M. Delavau, exprimait les mêmes craintes, en rendant un égal hommage à l'œuvre de Berryer : « Vous avez su mon opinion, lui mandait-il, sur les inconvénients qui pouvaient résulter de la réunion à la Sorbonne d'un nombre assez considérable de jeunes gens à une époque très rapprochée des derniers événements de l'École de droit. Je pense qu'il serait prudent de différer encore jusqu'à samedi 30 votre prochaine conférence, et il ne faut rien moins que des raisons rigoureuses d'intérêt public pour m'engager à provoquer moi-même une mesure qui prive la Société des bonnes études d'un de ses plus grands avantages, celui qu'elle retire de votre si utile et si précieuse coopération [1]. »

On décida que les conférences se feraient au siège des travaux quotidiens de la société, rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 11, près la place de l'Estrapade [2]. Il y avait là une maison, entourée d'un petit jardin; elle renfermait une bibliothèque, une salle d'études et un amphithéâtre : « Je présidais souvent cette société, où se réunissaient une fois par semaine trois à quatre cents jeunes gens des écoles, a raconté Berryer lui-même; je leur faisais quelques allocutions; je leur indiquais sur les principes généraux du droit et de l'économie politique des sujets de dissertation et de discours qu'ils venaient lire en séance publique [3]. »

A la différence de ce qui se passait à la Société des bonnes lettres, les femmes n'étaient pas admises aux séances publiques de la Société des bonnes études. Mais on y voyait des personnages marquants de la politique ou de la cour.

Au premier rang des hommes qui avaient donné leur appui à la société, se trouvaient le duc Mathieu de Montmorency et le duc de Rivière: liés tous deux d'une étroite amitié, tous deux unis par l'accord de qualités rares, autant que par la conformité des sentiments et des vues.

Aide de camp du comte d'Artois, pendant l'émigration, M. de Rivière [4] avait rempli pour son prince, soit à l'étranger, soit en Vendée, des missions délicates et périlleuses. Arrêté en France,

[1] 23 mai 1823. *Papiers de Berryer.*

[2] La maison est aujourd'hui occupée par une école communale de garçons.

[3] Lettre à M. Guizot. — 8 novembre 1860. — Copie dans les *Papiers de Berryer.*

[4] Charles-François, marquis, depuis duc de Rivière, né le 17 décembre 1763. — Mort le 21 avril 1828.

en 1804, enveloppé, sans avoir pris part à aucun complot, dans le procès de Cadoudal, il avait devant le tribunal criminel proclamé sa foi politique, envisagé la mort sans crainte, décliné les ouvertures que Bonaparte, après le jugement, lui avait fait faire pour l'attacher à son service, supporté avec une sérénité vaillante les horreurs de la captivité qui avait pour lui remplacé la peine capitale, et, dans toutes ses épreuves, rencontré le dévouement de Mathieu de Montmorency qui s'était porté caution pour son ami et pour le secourir avait bravé l'exil. Au retour des Bourbons, l'intrépide royaliste s'était montré le plus conciliant des négociateurs. Il avait pacifié la Corse en révolte, rapproché les esprits dans le Midi, représenté avec honneur le roi à Constantinople et acquis pour la France le chef-d'œuvre de la Grèce, la *Vénus de Milo;* puis, rentré dans sa patrie, capitaine des gardes de Monsieur, qui bientôt monta sur le trône, créé duc par Charles X comme Mathieu de Montmorency l'avait été par Louis XVIII, M. de Rivière avait repris avec son ami ses habitudes d'intimité; pieux comme lui, avec lui visitant les pauvres, comme lui aimant les jeunes gens et leur prodiguant ses encouragements. Charles X venait de confier l'enfance du duc de Bordeaux à M. de Montmorency, et le nouveau gouverneur, tout accablé de ce qu'il appelait lui-même « un immense et redoutable honneur, l'effroi de sa faiblesse et la perpétuelle occupation de sa conscience [1] », désignait déjà de ses vœux, comme le plus digne de remplir cette tâche, le confident de toutes ses pensées, M. de Rivière. La mort vint le surprendre le 24 mars 1826. Le jour du vendredi saint, à l'heure même où expira le Sauveur, Mathieu de Montmorency, en prière dans l'église Saint-Thomas d'Aquin, fut tout à coup appelé à Dieu. Le roi lui donna M. de Rivière pour successeur. Deux années plus tard, le 21 avril 1828, après une longue maladie, le duc de Rivière, frappé à son tour, rejoignait son ami dans la tombe.

Berryer eut, à deux ans d'intervalle, à célébrer ces deux belles existences devant la Société des bonnes études. Nous n'avons pas son éloge du duc Mathieu de Montmorency, et, si nous voulons recueillir quelques-unes de ses impressions sur cet homme de bien, il nous faut les chercher à près de quarante années au delà. C'est, en 1865, dans son admirable plaidoyer pour la revendication de la propriété de ce grand nom de Montmorency, que nous entendons Berryer nous dire que Mathieu de Montmorency « fut assurément un des plus dignes, un des plus respectables, un des plus regrettables hommes que nous ayons eus en ce siècle »; c'est alors

[1] Discours de réception du duc Mathieu de Montmorency, à l'Académie française.

qu'il le montre en ce jour de la révolution, où la réflexion n'avait pas toujours contenu le généreux élan du gentilhomme « montant à la tribune, et avec l'autorité et la dignité d'un vrai grand seigneur, obéissant au mouvement général des esprits en France, comprenant les volontés et peut-être les besoins nouveaux de la population française, acceptant noblement les principes d'égalité civile et politique réclamés de toutes parts, et demandant cette abolition des distinctions féodales, des privilèges qu'a consacrée le décret du 4 août 1789 [1] ».

Du discours consacré par Berryer à la mémoire du duc de Rivière, il nous reste, avec quelques notes, les premières lignes, écrites de sa main.

La Société des bonnes études avait réunion le 26 avril 1828, quelques jours après la mort du duc de Rivière. Plusieurs amis du noble défunt, le duc de Doudeauville, le duc de Rohan, le comte d'Autichamp, le général de Bourmont, le comte Lynch qui avait été, comme le duc de Rivière, condamné à mort sous l'empire, assistaient à cette séance.

Berryer commença ainsi :

A peine sortis de la douloureuse cérémonie à laquelle vous avez si religieusement assisté, vous partagez, messieurs, et mon émotion et mes tristes pensées, au moment où je viens interrompre vos exercices littéraires pour vous parler du protecteur, de l'ami que nous avons perdu. Il n'y a pas encore huit ans que cette société est fondée, et déjà pour la seconde fois je remplis ce pénible devoir. Que la mort est cruelle pour nous ! Quels hommes elle nous a ravis ! Unis depuis longtemps par une de ces étroites et saintes amitiés qui naissent du doux commerce de deux cœurs faits pour s'entendre, d'une heureuse communauté de sentiments, de pensées, de vertus, de malheurs et de sacrifices, ils étaient devenus l'un et l'autre, par de hautes dignités, puissants pour faire le bien, et tous deux surent s'élever encore au-dessus de ces grandeurs et trouver dans leur cœur cette activité bienfaisante, cette force ingénieuse que le pouvoir de l'homme ne saurait donner. Appelés tour à tour à devenir les dépositaires du seul gage qui nous reste des longues destinées de la France, tour à tour ils passèrent comme suscités du ciel pour soutenir toutes les espérances et sauver l'avenir.

Le manuscrit s'arrête là. Il semble pourtant que dans les notes rapides qui suivent, on entend Berryer avec cette émotion qui rendait sa voix si pénétrante.

[1] Affaire de la famille de Montmorency, 1865. — *Œuvres* de Berryer, IX, p. 366.

Grandes qualités du cœur. Tous deux ont montré tout ce qu'il y a de puissance et d'esprit dans une belle âme.

Vingt traits de la vie du duc de Rivière justifieraient ces éloges ; ils sont racontés partout. Voyez-le, dans l'ardeur de son zèle pour le comte d'Artois, traverser mille périls, au milieu de la Vendée, courir d'une armée à l'autre, concilier les chefs entre eux, éteindre les divisions, ramener l'amour de Dieu et du roi, avec quel succès...

Fermeté en Corse en présence des révoltés. — Tribunal de sang que Bonaparte convoque. — *Portrait :* quelle noblesse, quelle fermeté, quelle éloquence dans ses réponses ! — Sa vie, ses entretiens.

Et, après un retour sur le duc Mathieu, sur son zèle, sa vie publique, un cri de douleur sur la fin des deux amis.

Ces deux hommes si précieux, frappés l'un et l'autre dans la force de la vie, ont reçu une atteinte mortelle et imprévue.

Ces circonstances terribles de leur mort, la position où [ils étaient] placés, le besoin [qu'on avait] d'eux, donnent à leur fin un caractère mystérieux, jettent l'esprit en de douloureuses méditations.

Est-ce qu'en les rappelant à lui, Dieu a voulu leur épargner le spectacle de quelques grands malheurs qui nous seraient encore réservés? Faut-il leur dire la parole de Tacite au vertueux Agricola? *Tu vero felix non vita tantum ?*

Mais Berryer détourne ces pensées qui « verseraient l'abattement au cœur ». Ce sont des enseignements qu'il cherche dans ces deuils pour que « nous comprenions, dit-il, que cette mort qui vient ainsi exercer ses rigueurs autour du jeune prince déjà deux et trois fois orphelin, que cette espèce d'isolement cruel appelle à lui tous ses serviteurs ».

Et alors revenant à l'antiquité, saisissant l'occasion de louer encore une fois ces « vieux caractères français, ces grandes âmes toutes pleines de leur Dieu et de leur roi » qu'il ne cessera de proposer à l'admiration de la jeunesse, ramenant sous ses yeux cet héritage de nos pères « tant calomniés de nos jours », cet « héritage de bonnes pensées, de salutaires maximes léguées par nos aïeux », Berryer met dans la bouche du duc de Rivière mourant les fortes exhortations du chancelier de Vair aux hommes de son temps, exhortations que trente-deux ans plus tard, sur le déclin de l'âge, avec une fidélité attendrie à ses anciens souvenirs, il redira lui-même, doyen du barreau, à ses jeunes confrères :

J'ai flotté au monde en de grandes et dangereuses tourmentes; elles ont agité mon âme, mais elles ne l'ont pas, grâce à Dieu, renversée...

n'y rien rabattu de l'affection qu'un bon citoyen doit à son pays. Ma conscience me rend ce tesmoignage et ce tesmoignage me rend la mort douce et agréable. Je voudrais bien, à mon dernier soupir, faire encore quelque service au public; mais, n'en ayant aucun autre moyen, je me retourneray vers vous qui estes de mes meilleurs amis et des siens, et pour le dernier office que je puis rendre à une si saincte amitié, je vous conjureray que, puisque vous demeurerez icy pour clorre la fin d'un misérable siècle, vous affermissiez vos esprits par belles et constantes résolutions... Fichez-vous au droit et à la raison, et si la vague a à vous emporter, qu'elle vous accable le timon encore à la main. Voicy le temps qu'il faut présenter l'estomac à la fortune pour la desfense de l'Estat et couvrir de son corps celui de sa patrie... Vous courrez en bien faisant de grands hazards et souffrirez beaucoup d'injures; mais que vous peut-il arriver de si estrange ou horrible que l'espérance du souverain bien, auquel je vous vay devancer, n'adoucisse!

II

Le souvenir des vieux parlementaires revient fréquemment dans ces conférences de la Société des bonnes études. Après Bossuet, qui fut toujours pour lui l'inspirateur suprême, avec Montaigne et Pascal, dont il se plaît à rappeler le bon sens et l'austère éloquence, avec les grands auteurs de l'antiquité, Platon, Cicéron, Quintilien, Berryer invoque sans cesse, les Pasquier, les Séguier, les Talon, les d'Aguesseau. A ces noms anciens il ajoute trois noms modernes, flambeaux et gloires de la jeunesse royaliste, Chateaubriand, Bonald, Lamennais.

C'est en effet le plus pur royalisme qui anime les conférences de la Société des bonnes études. Religion, histoire, droit, lettres, philosophie, Berryer parcourt tous les domaines, dans ces entretiens destinés avant tout à former de jeunes recrues pour l'ordre judiciaire et le barreau; mais le même souci l'inspire; dans ces sujets variés il cherche tout ce qui peut imprimer au cœur de son auditoire la foi de l'Évangile et la fidélité au trône de saint Louis. Il s'appuie sur la Charte, mais en la rattachant aux antiques franchises du pays; il s'applique à la faire aimer des jeunes gens qui l'écoutent, mais en s'élevant contre ceux qui, pour l'opposer à la monarchie, s'efforcent de la présenter comme une rupture avec le passé; il déclare que les vieilles institutions ne peuvent renaître, mais il dégage de leurs débris les principes que les plus grands hommes de tous les temps ont proclamés nécessaires à l'existence des sociétés, et il dénonce l'esprit révolutionnaire qui les veut ensevelir dans une ruine commune.

« Tout en reconnaissant les besoins progressifs de notre état social, a écrit l'un de ses disciples, M. Berryer nous instruisait à chérir les institutions du pays, sans rougir de nos pères; ses doctrines, où la sève des idées nouvelles rajeunissait la puissance des traditions antiques, faisaient du présent l'image perfectionnée du passé [1]. »

Deux discours subsistent entièrement écrits par Berryer; ce sont ceux par lesquels il ouvrit les exercices des années 1822 et 1823. De ses autres leçons nous n'avons que des notes pressées, abondantes, dont les indications, trop souvent obscures pour le lecteur, laissent parfois échapper des lueurs révélatrices sur le plan et les mouvements de l'orateur.

Citons quelques fragments du discours de 1822. Il inaugurait les travaux non seulement d'une année, mais de la société elle-même.

Pour déterminer le choix des divers sujets de nos exercices, dit Berryer, nous suivrons l'ordre même qui a été tracé par Quintilien et que d'Aguesseau a adopté dans ses admirables instructions à son fils.

Au deuxième livre de ses institutions oratoires, Quintilien s'occupe des préparations nécessaires à l'orateur avant d'arriver au barreau.

Quintilien recommande trois choses à l'orateur : l'étude de la morale, la connaissance du droit civil, la science et l'histoire. Dans ce triple précepte Berryer trouve la division des cours de la Société des bonnes études : morale, droit, histoire, il passe en revue ces trois sujets.

L'avocat doit être un homme de bien, savant en l'art de parler. C'est la définition de Caton, *sit ergo nobis orator vir bonus dicendi peritus*.

L'exercice public de la parole, nous ne devons pas l'oublier, est un privilège accordé à l'avocat. Il doit compte à la société du ministère qu'elle lui confie. Lorsqu'il est appelé à la défense des intérêts privés, à protéger la vie, l'honneur, la fortune d'un individu ou d'une famille, il doit, en toutes ces rencontres, veiller à ne porter aucune atteinte à des intérêts plus sacrés encore parce qu'ils sont plus généraux; il doit user de la parole, même en ces questions particulières, de manière à servir toujours les intérêts communs et l'Etat; il doit saisir toutes les occasions de défendre, d'exalter, de propager les doctrines et les principes sur lesquels repose l'ordre social. C'est ainsi

[1] Flayol, *Défense écrite pour M. Berryer*, 1832, p. 18.

qu'il peut ennoblir sa profession, faire estimer son caractère et agrandir la carrière ouverte devant lui.

Posant donc en principe que l'avocat doit « se fortifier par une étude approfondie de la morale », « non de cette morale de l'esprit qui est *sans règle*, fille des rêveries de l'imagination ou des spéculations hasardées de quelques têtes philosophiques, mais de cette morale éternelle et puissante qui reçoit de la religion sa force et son autorité et qui nous est offerte dans les livres sacrés dictés par Dieu lui-même », Berryer fait appel aux doctrines professées par les grands esprits dont s'honore la France.

Quelle que soit la part que nous puissions prendre de l'orgueil du siècle, notre raison ne sera pas trop humiliée, je crois, d'avoir partagé les prétendues erreurs de Pascal, de Bossuet, de Talon, de Lamoignon, de Fénelon, de d'Aguesseau, de Montesquieu, et de ceux de nos contemporains qu'il est permis de citer ici : vous avez nommé les auteurs de la *Législation primitive*, du *Génie du christianisme* et de l'*indifférence en matière de religion.*

N'en doutez pas, messieurs, les écrits de ces hommes de bien, soit que dans nos discussions nous les invoquions comme de grandes autorités, soit que nous en fassions l'objet de quelques conseils de lecture, ces écrits, dis-je, élèveront nos âmes et prêteront de la force à nos esprits, en même temps qu'ils nous offriront les meilleurs modèles de la science de bien dire. Chez eux le style n'est plus un art, c'est l'expression grande et naïve de fortes et utiles pensées... Leurs doctrines vraies, consacrées par le témoignage du genre humain et l'expérience des siècles, ont une puissance d'harmonie et d'accord avec le bon sens naturel aux hommes, avec les sentiments d'amour de Dieu et de nos semblables, d'ordre, de famille, d'autorité nécessaire, que la Providence a placés dans tous les cœurs et que les erreurs de l'esprit et la dépravation des idées ne peuvent étouffer en nous. N'en doutez pas, dans l'exercice de la parole, aidés de ces grandes et puissantes armes, vous parviendrez toujours à pénétrer assez avant dans les consciences et à les remuer assez fortement pour y toucher et émouvoir ces principes naturels qui gardent à jamais leur germe de vie.

Arrivant au second point traité par Quintilien, à l'étude du droit, Berryer se plaint tout d'abord du caractère qu'a pris de son temps la jurisprudence.

Depuis plusieurs années déjà, la jurisprudence a perdu de son ancienne autorité. L'interprétation des lois est moins grave aujour-

d'hui en ce sens qu'elle s'appuie beaucoup moins sur les principes généraux que sur les dispositions particulières, même sur les expressions dont le législateur s'est servi. Disons le mot; la jurisprudence est devenue trop judaïque... Dans les conférences des avocats et dans celles où se réunissent les élèves de l'École, on propose des difficultés pour chaque article de la loi, quelquefois sur un mot, et ce mode d'exercice fort bon assurément pour faire entrer dans la mémoire tous les détails de la législation, peut avoir l'inconvénient d'accroître les progrès du mal que je viens de signaler. Ces sortes de discussions sont minutieuses et pleines d'arguties; les esprits deviennent pointilleux, les principes s'oublient et l'interprétation forcée d'un mot amène des solutions souvent trop peu conformes aux règles générales de la matière.

C'est une marche contraire que Berryer se propose de suivre. Sur chaque partie du Code il recherchera les principes, et sous ces règles générales, il classera les dispositions particulières « comme des conséquences et des corollaires ».

En annonçant à ses auditeurs que l'interprétation des lois sera l'un des principaux objets des conférences, Berryer leur recommande la préparation, et ce grand orateur, qui parlait le plus souvent d'abondance, mais non sans avoir fortement médité son sujet, leur adresse des observations, remarquables dans sa bouche, sur les dangers de l'improvisation.

Le plus souvent dans ces sortes de discussions, on se contente d'arrêter sa pensée sur telle ou telle opinion, et pour la développer, on s'abandonne à tous les hasards de l'improvisation; de là une grande négligence dans le choix des expressions, des locutions trop familières pour la dignité du barreau, un langage dur et haché. Comme le travail de chaque conférence sera indiqué à l'avance, il sera facile de s'occuper en même temps et de la science et du langage. Les discussions plus soignées prendront la forme d'une dissertation et d'une bonne consultation, telles qu'elles pourraient figurer dans un plaidoyer.

Il n'est pas moins intéressant de l'entendre, lui dont la voix s'élèvera si souvent en faveur des accusés, prendre la défense des lois criminelles :

Ces lois, dit-il, sont faites dans l'intérêt général de la société pour la protection des gens de bien, pour la garde de leur vie, de leur honneur, de leur fortune. Cependant, à croire quelques écrivains, il semblerait que les lois criminelles se sont introduites par un esprit de persécution et de haine des hommes. Dans leur système, l'intérêt

de la société a disparu, et par une fausse sensibilité ils ne veulent plus voir l'homme accusé que comme s'il était toujours livré à d'injustes persécutions. On épuise tous les efforts pour placer les coupables à l'abri des recherches et des vengeances de la justice. Et cette haine des lois répressives s'est étendue jusqu'aux magistrats chargés par le roi d'en faire une sévère application.

Berryer invoque contre cette tendance, qui n'est pas nouvelle, de graves considérations de l'avocat général Séguier; puis, traçant à son tour les devoirs de l'avocat :

Toujours mus dans l'exercice de ce noble ministère par la pensée du bien public, vous sentirez qu'il est deux intérêts de la société qu'il faut également servir. Elle veut la répression et le châtiment des coupables; mais elle demande aussi les plus généreux efforts pour protéger l'homme que de funestes présomptions environnent et sur qui l'imprudence ou la calomnie ont pu appeler la sévérité des magistrats. Pleins de ces graves pensées, ce sera avec noblesse, convenance et autorité que vous déploierez la chaleur de votre zèle; c'est quand vous saurez respecter les garanties que la législation et les magistrats donnent à la société entière qu'on applaudira aux élans de votre cœur. Cédez alors à une sensibilité vraie, à un sincère amour de vos semblables. Tous les cœurs vous entendront, et la sagesse de vos discours imposera silence à ceux-là même qui ne partageront pas votre touchant intérêt pour l'accusé; on vous saura gré alors même d'une faiblesse.

Homo sum; humani nihil a me alienum puto.

Enfin Quintilien veut que l'orateur ait une connaissance approfondie de l'histoire. *Necessariam oratori cognitionem historiarum.*

C'est surtout dans ses rapports avec la profession judiciaire que Berryer envisage l'histoire; c'est là qu'il évoque de préférence les gloires de la vieille magistrature, qu'il cherche dans les traditions de l'ancienne société les guides nécessaires de la société nouvelle.

... Il semble, à entendre les discours de certains hommes, que la France, il y a cent ans, n'était habitée que par un peuple avili, opprimé, gémissant sous la verge de castes armées de privilèges, livré à toutes les fureurs du fanatisme, à toutes les erreurs de la superstition, le sol couvert de prisons où des lettres de cachet entassaient des victimes, les lois faites et défaites au gré de courtisans pervers, la magistrature partiale, orgueilleuse, ennemie de l'indigence et de la roture. En vain l'histoire du monde s'est embellie de tous les souvenirs de la gloire, du bonheur et de la sagesse de nos pères. C'est

seulement au temps des plus grandes calamités qui ont désolé la terre qu'il faudrait placer l'ère de notre vie politique et la naissance d'un grand peuple.

Occupons-nous, messieurs, d'étudier cette vieille monarchie qui avait bien quelque force, puisqu'elle a plus duré que tous les États de l'Europe.

Les anciennes institutions n'existent plus et ne peuvent revivre; mais les principes féconds qui ont soutenu la puissance du trône en France peuvent soutenir encore la monarchie renaissante et fortifier le développement des institutions nouvelles que le roi nous a données par le droit qu'il tenait de ses augustes aïeux.

Ainsi l'étude des anciens principes du royaume nous montrera la monarchie héréditaire, les garanties des libertés publiques et privées fondées sur le droit général et particulier d'exposer ses griefs; la concentration du pouvoir politique et le concours général à l'administration des intérêts communs; la plus entière indépendance et la plus haute dignité de l'ordre judiciaire; les classifications établies sur les divers états exercés dans la société et les titres honorifiques fixés par la propriété territoriale.

Berryer déterminait en finissant les exercices auxquels on se livrerait dans les réunions.

Il sera bon, je crois, de mêler à la plaidoirie quelques lectures préparées pour former au débit oratoire, et ce sera pour nous une occasion de revoir des ouvrages non moins précieux pour le fond des choses que pour le mérite du style. A chaque conférence, je me permettrai, parce qu'il faut bien que quelqu'un se charge de le faire, je me permettrai des observations sur la manière dont les divers sujets auront été traités, et je vous proposerai les corrections qui me sembleront nécessaires. Il est convenu que nous ne ferons point d'éloges de ce qui sera bien; nous nous occuperons surtout de corriger les défauts.

Dans chaque cause qui sera plaidée, l'un soutiendra la demande, un autre la combattra, un troisième remplira les fonctions de ministère public; cinq composeront le tribunal et devront juger en opinant à haute voix.

J'espère, messieurs, que ce plan remplira vos intentions; je ferai ce qui sera en moi pour coopérer au succès de vos réunions. Elles auront un grand prix si elles contribuent à entretenir une amitié franche et durable entre des jeunes gens qui se destinent à suivre une même carrière et qui doivent peu se quitter dans le cours de leur vie et malgré les agitations de la société. Cette amitié se consolidera par

l'unité de vues et de doctrines, des opinions consciencieuses, une grande loyauté de principes, la fermeté du caractère, une égale générosité de cœur, invitant les hommes à s'aimer. *Idem velle et idem nolle ea demum firma amicitia est...*

II

Il est un sujet qui revient souvent dans les leçons de Berryer, sujet bien fait pour l'inspirer, bien fait aussi pour captiver l'attention de son auditoire, c'est l'art de la parole, c'est l'éloquence.

Dans le discours qu'il prononce en 1823 pour ouvrir les cours de l'année, Berryer réfute l'opinion de ceux qui se persuadent que l'étude des règles de la rhétorique suffit pour faire l'orateur.

Comme si l'éloquence n'était qu'une habileté de métier ou un art frivole dont tout vain déclamateur peut user pour toucher à son gré les imaginations faibles de la multitude.

C'est aux orateurs eux-mêmes qu'il faut demander les préceptes de la parole. Les rhéteurs n'ont fait que puiser dans les œuvres des hommes les plus éloquents les règles qu'ils ont posées.

Ceux qui ont le mieux écrit sur la rhétorique, avaient commencé par être de grands orateurs. Platon, Aristote, Cicéron, n'ont composé que dans leur vieillesse les excellents livres qu'ils nous ont laissés sur cette matière, et où ils ne font en quelque sorte que rappeler les lois que leur génie s'était imposées.

Mais, s'il ne les croit pas suffisants, Berryer n'exclut pas les livres des rhéteurs; il trouve même qu'on les a souvent « traités avec trop de dédain », et n'admet pas que l'éloquence, comme quelques-uns le prétendent, soit uniquement « l'œuvre de la nature ».

L'éloquence ne peut être enseignée, a-t-on dit; la nature seule fait les orateurs comme les poètes. C'est en son cœur que l'homme éloquent trouve ses lois comme ses ressources.

Sans doute, il est des dons naturels dont l'orateur ne peut être privé, mais ces facultés natives sont insuffisantes pour lui.

La puissance de l'éloquence naît d'une conviction profonde. Quand l'esprit est tout pénétré d'un sujet, lorsque le cœur est fortement ému, que l'âme s'anime à l'horreur de l'injustice et de la honte, qu'une grande espérance l'exalte, qu'un péril irrite son courage, qu'il faut convaincre un juge, arrêter des furieux, sauver des victimes, repousser un injuste ennemi, l'orateur convaincu, plein de l'idée de ses devoirs, désireux du succès, domine alors son art; la clarté, l'ordre, la force,

la chaleur, la vivacité, l'ironie, le raisonnement, l'onction, la voix, le geste, le regard, varient, animent, embellissent son discours, et des efforts multipliés de l'esprit et du cœur jaillissent ces élans sublimes à qui tout cède et par qui triomphe le héros du barreau et de la tribune.

N'est-ce pas le défenseur de Cambronne qui, sans le savoir, s'est peint dans ce vivant portrait?

Mais, reprend Berryer, de quelle richesse, de quelle force de savoir, ne faut-il pas armer les dons heureux de la nature!

Et si telle peut être la puissance, si tels sont les effets de la conviction dont l'orateur est pénétré, ne reconnaissez-vous pas qu'il est un devoir sacré pour l'homme qui veut qu'un jour ce privilège public de la parole lui soit confié?

Par combien d'études approfondies, par quelles longues et laborieuses méditations ne doit-il pas éclairer son esprit? Quels guides ne doit-il pas donner à sa raison, qu'il veut rendre dominatrice? Combien ce cœur, dont les inspirations doivent être toutes-puissantes, ne doit-il pas être pur et habitué à la vertu?

Se former par la science et l'étude, ce n'est donc pas seulement un besoin pour l'orateur, c'est un devoir. Malheur à celui qui, mettant toute sa confiance dans la vivacité de son esprit, la richesse de son imagination, la rapidité de son jugement et dans tous les dons que la nature peut lui avoir départis, oserait entrer ainsi aventureusement dans la carrière de l'éloquence!

Suivant son habitude, c'est à d'Aguesseau, c'est à Bossuet, et dans l'antiquité, à saint Augustin, à saint Jean Chrysostome en même temps qu'à Cicéron, à Démosthène, à Platon, que Berryer, emprunte ses citations et ses exemples. Comme Quintilien, comme les auteurs du dix-septième siècle, il fait toujours marcher le précepte moral à côté de la leçon littéraire, s'efforçant avec une attention singulière d'élever le cœur et de diriger la vie de ses auditeurs autant que leur esprit et leur langage.

... Les bonnes études, les bonnes doctrines, font les bonnes mœurs, et redisons avec l'antiquité que, pour être orateur, il faut être homme de bien. Quintilien va plus loin : il n'y a, dit-il, que l'homme de bien qui puisse être orateur, *ne futurum quidem oratorem nisi virum bonum.*

Et, s'adressant à ceux qui mettraient leur confiance dans les ressources de leur esprit :

Avec de l'esprit, on adopte légèrement des idées et des doctrines qu'on propage sans réflexion. Avec de l'esprit, on crée ou l'on embrasse des systèmes, on se fait novateur, dédaignant des trésors inconnus et une sagesse qu'on n'a point étudiée; on méprise tout, on veut tout changer parce que l'on ignore l'autorité, le fondement, le droit de toutes choses. L'esprit, vide de connaissances et d'une science bien faite, devient raisonneur, dénie les faits; privé de l'expérience de ceux qui l'ont précédé, il se jette dans les définitions abstraites; il s'arme d'un orgueil métaphysique; il ne connaît que lui-même et son propre fonds; tout doit céder à ses orgueilleuses erreurs. Et c'est ainsi qu'un orateur audacieux vient jeter le trouble dans son pays, attaque les institutions les plus saintes, combat toutes les croyances, ébranle le respect dû aux lois, conteste tous les droits, dispute tous les pouvoirs. A ses yeux, la loi doit être athée; peut-être il redira : *Dieu n'est qu'un mot.*

Mais n'en doutez pas, messieurs, quels que soient les dons heureux que de tels hommes ont reçus de la nature, ingrats envers elle, ils ne sauraient être parfaitement éloquents, et *s'il faut*, comme dit Charron, *déployer les maîtresses voiles de l'éloquence en une grande et véhémente action, ces gens-là demeurent beaucoup au-dessous.*

C'est une belle et consolante vérité que, s'il est du devoir de l'orateur de se former par la méditation, l'étude, la science, et surtout la vertu, c'est là aussi qu'il trouve sa force, sa puissance et sa gloire.

C'est par de longs et sérieux travaux qu'on se pénètre de ces vieilles et solides doctrines formées à l'épreuve et sous l'assentiment de tous les siècles; c'est par eux qu'on reçoit des hommes qui ont honoré le monde ces antiques traditions confirmées par le témoignage de tous les peuples et qui arment l'orateur de leur imposante autorité.

La conclusion de ce discours est encore un hommage à ce dix-septième siècle dont Berryer, jeune rhétoricien, avait, on se le rappellera peut-être [1], célébré l'aurore dans son étude sur Pascal :

Nous n'avons pas seulement sous les yeux les richesses de l'antiquité. La France est devenue brillante et glorieuse de son propre bien. Un grand roi a régné : par lui notre belle patrie, rivale de la Grèce et de l'Italie, a étendu à son tour sur l'univers cette noble domination de la sagesse, des lois, des sciences, des arts et des mœurs. Quelles utiles leçons, quels illustres enseignements le grand siècle ne nous a-t-il pas légués! Qui nous parlera des principes de la législation et des règles de la jurisprudence mieux que les Talon, les Bignon, les Lamoignon, les d'Aguesseau? Qui, mieux que Massillon, nous apprendra

[1] *Les premières années de Berryer* (*Correspondant* du 10 janvier 1886, p. 228.)

quels sont les devoirs des rois, des grands, des sujets? Qui pourra, comme Bossuet, nous instruire des révolutions des empires, nous montrer la naissance, les progrès et la chute des Etats, nous enseigner à défendre les libertés de notre Eglise gallicane [1]? Ah! mettons à profit les immenses trésors que ceux qui viendront après nous, nous accuseraient d'avoir méconnus. Gardons-nous de céder à la voix des docteurs modernes pour abaisser de pareils maîtres. C'est par eux que nous apprendrons à respecter, à maintenir la religion de nos ancêtres, à servir cette royale famille, ce noble fils des rois que nos pères ont servis. Quelle crainte pourrait arrêter nos efforts? Qui pourrait nous faire reculer de cette voie honorable et glorieuse? « *La cause des lois et défense de l'ancien État,* dit Montaigne en quelque endroit, *a toujours cela que ceux mêmes qui, pour leurs desseins particuliers, le troublent, en excusent les défenseurs, si toutefois ils ne les honorent.* »

Un autre entretien fut spécialement consacré à l'éloquence, envisagée dans ses divers genres et dans ses plus illustres manifestations. Berryer dut même, si l'on s'en rapporte au plan dont l'exposition ouvre ce discours, consacrer à ce sujet plusieurs leçons.

Voici dans quel ordre il les annonce :

1[er] discours. — Origine de la parole, puissance, devoirs.

2[e] discours. — Divers genres d'éloquence. Chaire, barreau, tribune, éloquence académique.

3[e] et 4[e] discours. — De l'éloquence parlementaire en France avant la révolution.

5[e] et 6[e]. — De ce que fut l'éloquence parlementaire en France lors de la révolution.

7[e], 8[e] et 9[e]. — L'éloquence parlementaire en Angleterre.

10[e]. — Ce que doit être l'éloquence parlementaire en France dans l'état actuel de notre gouvernement. Dernière partie qui « pourrait, ajoute Berryer, fournir la matière de trois discours. »

Des notes sommaires, nombreuses et précipitées, quelques développements, jetés d'abondance sur le papier, sont tout ce qui nous reste de ce grand traité de l'éloquence conçu par Berryer. Comme les débris épars d'un beau monument, ces fragments donnent encore l'idée des amples et vastes proportions que devait avoir l'œuvre tout entière.

Ainsi le projet d'exorde du premier discours :

[1] Sur cette question du gallicanisme et, en général, sur les questions religieuses qui se débattaient déjà sous la Restauration, nous dirons, dans notre prochaine étude, le mouvement des idées de Berryer.

Pour développer mon sujet en une suite de quelques discours, pour déterminer avec précision, avec netteté, les règles et le caractère particulier de l'éloquence politique, peut-être faudrait-il entreprendre de vous parler de l'éloquence en général, dire et sa puissance et ses charmes et sa domination et ses variétés, montrer son origine, ses armes, ses prodiges; mais ce serait tenter de parcourir une carrière sans limites.

Considérée en elle-même et dans le sens absolu, l'éloquence offre une immensité où s'épuise la pensée de l'homme.

Le monde fut créé par la parole, et cette parole éternelle y retentit encore de toutes parts; tout dans l'univers a son langage; la nature entière parle éloquemment à qui sait l'interroger et l'entendre... Ses beautés régulières et ses magnifiques désordres, l'élégance et la hardiesse de ses formes, l'harmonie des couleurs, les splendeurs du jour et les horreurs de la nuit ont une expression puissante que le génie peut reproduire. Les arts, enfants de l'homme, ont aussi leurs secrets pour exprimer d'éloquentes pensées; elles se développent sous le ciseau de Phidias ou de Canova, sous les pinceaux de Raphaël ou de Gérard, aux célestes accords d'Haydn, à la suave mélodie de Cimarosa. Le geste de l'homme, son regard, son sourire, les inflexions de sa voix sont remplis d'éloquence; il n'est besoin de longs discours pour que sa puissance éclate dans le langage. Ecoutons-le : Un cri de d'Assas, les trois mots de La Rochejaquelein, ces belles paroles d'Achille de Harlay, sous le poignard des factieux : *Mon âme est à Dieu, mon cœur est au roi, mon corps est aux méchants*, nous donnent tous les secrets et toutes les grandeurs de l'éloquence.

La science parfaite de l'orateur serait donc la connaissance approfondie de toutes les passions, de tous les sentiments, de toutes les impressions, de toutes les influences, de toutes les volontés. Qui pourrait embrasser cette science, qui pourrait en saisir les rapports infinis, aurait seul droit d'en tracer les règles et d'enseigner cet art divin de la parole.

Suivent quelques notes trop brèves sur l'éloquence dans l'antiquité, quelques aperçus trop sommairement indiqués sur l'éloquence de la chaire depuis le christianisme.

La religion a fait connaître à l'homme ses intérêts éternels.

Elle a introduit parmi nous un genre d'éloquence inconnu des peuples de l'antiquité...

... Soit qu'elle enseigne les éternels principes de la morale ou les vérités mystérieuses de la religion, soit qu'elle prononce les menaces de Dieu ou fasse entendre ses promesses éternelles, l'éloquence sacrée se distingue par sa majesté, sa grandeur, sa sainteté; surtout elle est

pleine de cette tristesse évangélique dont le charme et la puissance ne se peuvent rencontrer dans la discussion d'aucun intérêt purement humain.

Deux hommes ont immortalisé la chaire française, Bossuet et Massillon. L'un est tendre, pénétrant, persuasif; sa parole est harmonieuse et douce... c'est l'apôtre du Dieu rédempteur qui s'immole pour les hommes... L'autre manie les foudres du Dieu du Sinaï.

Les indications sont plus développées sur l'éloquence du barreau et l'éloquence politique.

L'orateur du barreau se présente avec moins d'avantage; il ne s'adresse pas, comme l'orateur sacré, à des auditeurs déjà soumis par la majesté des lieux où il se fait entendre; il ne jouit point de cette immense popularité dont les orateurs de l'antiquité s'emparaient si facilement; il parle à des juges froids et sévères qu'il faut émouvoir et fléchir; il est en présence d'un adversaire qui l'étudie, le menace, l'attaque et le presse de toutes parts. Chargé de défendre la fortune, l'honneur et quelquefois la vie de ses concitoyens, il marche embarrassé dans la complication des formes, des lois, des ordonnances, des causes, des contrats.

Dans cette lutte difficile, l'éloquence du barreau est vive, animée, passionnée, elle doit être claire et rapide, armée d'une dialectique pressante; si quelquefois il lui est permis de jeter dans les cœurs des émotions profondes ou de porter les esprits à de grandes et hautes pensées, plus fréquemment on la trouve mutine et querelleuse.

L'avocat dans sa cause est comme le paysan sur sa glèbe, il rase la borne du champ avec le fer tranchant de la charrue...

Mais il y a comme un frémissement de son âme, comme le premier élan du coursier vers cette lice que son âge ne lui permet pas encore de franchir, lorsque Berryer arrive à parler de l'éloquence politique :

... Dans les conseils des princes, dans les assemblées d'Etat, l'orateur politique voit s'ouvrir la plus vaste et la plus magnifique carrière. Ce n'est plus de la fortune ou de la vie, de l'honneur d'un homme qu'il s'agit; il lui faut défendre les intérêts de la société tout entière, la religion, la justice, les mœurs, la richesse des cités, la prospérité de l'agriculture et du commerce, la fortune publique, l'honneur de son pays, la gloire de son roi; il faut qu'il répare les malheurs publics et que par de sages établissements il fonde le bonheur et la gloire, non d'un individu ou d'une famille, mais d'une nation; souvent il va faire la destinée des générations qui ne sont pas encore nées.

La loi de l'État devient son ouvrage. Il la discute, il la prépare; il

pénètre dans l'avenir... Rien ne manque à l'orateur de la tribune de tout ce qui peut échauffer le cœur, élever et fortifier l'âme, ni la grandeur des sujets, ni l'aiguillon de la gloire, ni la magnificence du triomphe.

C'est dans ce beau ministère que la parole semble remonter à toute la grandeur de son origine; elle est encore créatrice. Elle remue le monde.

Que de vertus ne doit-on pas exiger de l'orateur politique! Quel désintéressement, quelle sagesse, quelle prudence, quel amour du bien! Quel sentiment du devoir!

III

En 1822, on apprit qu'un prêtre italien, d'un nom déjà célèbre, Angelo Maï, venait de découvrir le traité de *la République* de Cicéron; bientôt après, une traduction de M. Villemain rajeunissait l'œuvre antique et en révélait les beautés aux lecteurs français. Ce fut un événement. Heureux temps que celui où ces idées d'honneur, de liberté, de justice, exprimées dans une langue magnifique, passionnaient les esprits et faisaient tressaillir la jeunesse, fière de retrouver dans la poussière des siècles les nobles sentiments dont son âme était pleine!

Berryer porta le livre à la Société des bonnes études; il fit de son examen le sujet d'une de ses conférences. Il y chercha, il s'efforça d'y montrer la confirmation des enseignements qu'il donnait à ses auditeurs, la nécessité de la religion, la fidélité aux anciennes maximes, et jusqu'à la prévision des institutions qui régissaient la France.

Et d'abord la nécessité de la religion, pensée qui, dit Berryer, « domine tout l'ouvrage » :

Cicéron loue Rome d'avoir reconnu que la religion est le fondement des Etats.

Ils savaient, ces grands législateurs, que la religion seule inspire ces sentiments forts et ces nobles impressions qui, se répandant dans tous les esprits, forment et achèvent les grands hommes qui sont la force des empires.

De là en effet est née cette domination de Rome qui s'est étendue sur l'univers.

De là ces lois qui ont paru *si saintes*, dit Bossuet, que leur majesté subsiste encore malgré la ruine de l'empire.

De là cette inviolabilité du serment si sacrée chez les Romains, et qui fut si souvent la sauvegarde de la république.

De là ces établissements des haruspices, cette belle institution des

féciaux, au sujet de laquelle l'éloquent défenseur de notre Église gallicane n'hésite point à s'écrier : « Sainte institution, s'il en fut jamais, et qui fait honte aux chrétiens à qui un Dieu venu au monde pour pacifier toutes choses n'a pu inspirer la charité et la paix ! »

Oui, ce peuple le plus grand de l'antiquité, fut aussi le plus religieux. Rome, selon l'expression de Montesquieu, était un vaisseau tenu par deux ancres dans la tempête, la religion et les mœurs. Cicéron n'hésite point à regarder la religion comme le fondement de l'ordre politique. « Je ne sais, dit-il, si ce n'est pas anéantir la société humaine que d'abolir la piété envers Dieu. *Haud scio an pietate adversus deos sublata, fides etiam et societas humani generis et justitia tollatur.* »

Telle est la pensée que nous retrouvons chez les grands hommes de l'antiquité, et si on a cru chez ces peuples qui sont nos guides et nos modèles dans les sciences humaines, que la religion est la base de la société civile, ne faisons pas un crime à nos pères d'avoir pensé comme Platon, Aristote, Cicéron et Plutarque.

Si nous admirons les institutions religieuses des Romains, si nous écoutons les éloges que donne Cicéron aux auteurs de ces lois, aux fondateurs de ces pieux établissements, cherchons aussi quels prodiges la religion a opérés dans la monarchie de nos pères; étudions quelle influence heureuse exerça sur leurs lois, sur leurs institutions, le christianisme dont les principes, selon Montesquieu font plus que l'honneur dans les monarchies et que la vertu dans les républiques... C'est au christianisme, ajoute l'auteur de l'*Esprit des lois*, que nous devons et dans le gouvernement un certain droit public et dans la guerre un certain droit des gens que la nature humaine ne saurait assez reconnaître.

C'est à la religion chrétienne que nous devons l'abolition de l'esclavage sans lequel les grandes républiques de l'antiquité n'auraient pu subsister.

La religion chrétienne a purifié et agrandi les nobles idées que les sages du paganisme avaient transmises à leurs concitoyens; seule, elle imprime sur le front des rois un caractère sacré qui les élève au-dessus du vulgaire, les rend plus respectables à leurs sujets. Elle n'en fait point des mandataires du peuple, mais des ministres de Dieu et des dispensateurs de sa justice.

Et, en même temps, pour adoucir ce que la domination a toujours de rude et de pesant, elle avertit les rois qu'ils sont semblables aux autres hommes; elle établit cette égalité morale, la seule qu'il soit possible de concevoir dans la société civile; elle dit aux rois que leurs sujets sont leurs frères.

Nec elevatur cor ejus in superbiam super fratres suos, ut longo tempore regnet ipse et filii ejus.

Aussi vous remarquerez dans vos études l'influence qu'a eue la religion sur la puissance et la douceur de notre antique monarchie; vous verrez l'État se former à l'abri et à l'imitation de la société religieuse. Les formes heureuses des gouvernements furent prises du gouvernement même de l'Eglise dont la stabilité est telle que vingt siècles n'ont pu l'altérer, et qui, dès sa naissance, avait cette haute perfection à laquelle les sociétés purement humaines parviennent si lentement ou n'arrivent jamais.

A qui veut étudier notre histoire et nos lois il n'est pas permis de douter que la France fut heureuse et puissante parce qu'elle fut chrétienne.

Un mot encore, et admirez avec moi le magnifique spectacle que nous offre notre histoire.

Ne vous paraît-il pas que d'âge en âge notre belle patrie a été consacrée à Dieu en quelque sorte et confiée à sa protection toute-puissante?

Aux premiers temps de la monarchie, Clovis, à qui le glorieux attrait d'une victoire miraculeuse fit embrasser le christianisme, voue sa royale descendance et la belliqueuse nation des Francs au Dieu que Clotilde adorait.

Nos pères ont raconté que l'huile sainte épanchée sur le front de nos rois était descendue du ciel, et c'est le vicaire même de Dieu qui imprime sur le front de Charlemagne, fondateur du nouvel empire, le sceau de sa majesté.

Chef auguste de la famille qui nous gouverne encore, saint Louis donne à la France ses sages établissements, en appelant l'aide de Dieu, « juge droicturier sur tous autres », et déclare qu'il ne tenait sa couronne de *nullui fors de Dieu*. Et l'Église a placé dans les cieux ce saint protecteur du royaume de France.

Louis le Juste craignit de laisser sans héritier un trône que déjà les guerres civiles avaient ébranlé; il plaça la France sous la garde de la mère du Sauveur, et un enfant royal nous fut donné. Notre immense monarchie reposait toute entière sur cette tête si jeune et si fragile; mais cet enfant était Louis XIV.

Naguères enfin l'athéisme, le sacrilège, le meurtre, la rapine, tous les crimes vomis sur le sol de la France semblaient en avoir banni Dieu et nous avoir arrachés de ses mains. Mais Louis, couvert des palmes du martyre, est monté dans les cieux pour demander grâce.

Et nous avons vu, après trente années de désordres, le roi par la grâce de Dieu, le fils de saint Louis, le fils aîné de l'Église, monter sur le trône de ses pères; et un enfant aussi nous a été donné, faible appui sans doute de nos espérances, s'il n'était envoyé du ciel pour consoler de royales douleurs et pour être à la France un autre Henri.

Quoi! des législateurs impies ont voulu que cette France cessât d'être religieuse; ils ont proscrit le nom de Dieu de nos lois, et, s'ils consentent à parler de la Providence, ils disent qu'elle reste indifférente aux choses humaines, à la fortune et à la conduite des États!

Qu'ils soient accablés, les insensés, de toute l'autorité des siècles passés et de l'exécration des siècles à venir!

Berryer revient au traité de Cicéron; il croit trouver dans les maximes politiques de l'auteur romain comme une approbation prophétique des institutions de la France.

Cicéron rappelle le vers d'Ennius :

Moribus antiquis stat res romana virisque.

C'est aussi cette fidélité aux mœurs héréditaires qui devait soutenir la France à travers tant de siècles et au milieu de tant de secousses au dedans et au dehors.

C'est dans cette fidélité aux mœurs héréditaires et aux anciennes lois qu'est toute la force de nos heureux voisins dont nous avons vu de si ignorants admirateurs et des imitateurs si aveugles.

Ce n'est pas seulement la fidélité aux vieilles coutumes, c'est la monarchie elle-même que Berryer voit sortir du traité de la *République*. Cicéron a reproduit tout ce que les philosophes et les rhéteurs ont pu dire en faveur de la république. Mais le héros de son livre, le maître dont chacun recueille les leçons, Scipion, met la monarchie au-dessus de toute autre forme.

Quod ita cum sit, ex tribus primis generibus longe præstat, mea sententia, regium.

Toutefois, continue Berryer, et ceci doit briser l'orgueil de ceux qui croient avoir fait une découverte, Scipion préfère un mélange des trois meilleurs modes de gouvernement réunis et tempérés l'un par l'autre.

Nous voyons dans Tacite qu'il a douté de la possibilité de cette alliance : « Dans toutes les nations, dit-il, c'est le peuple, ou les grands, ou un seul, qui gouvernent. Un gouvernement composé de ces trois modes est plus facile à louer qu'à rencontrer, et, s'il se rencontre, il ne peut être de longue durée. »

Voici comment Scipion, dans l'ouvrage de Cicéron, développe sa pensée.

« J'aime, dit-il, que dans l'État il existe un principe éminent et royal; qu'une autre portion du pouvoir soit acquise et donnée à l'influence des grands et que certaines choses soient réservées à la volonté de la

multitude... Quant à la vie privée et aux mœurs de la cité, toutes choses sont disposées par la sainteté des mariages, par la naissance légitime des enfants, par la protection des dieux pénates et des dieux lares autour du foyer domestique, de manière à donner à chaque citoyen une participation dans les avantages publics et une jouissance paisible de ses avantages personnels. *Ut omnes et communibus commodis et suis uterentur.*

Tel était l'état qui résultait en France du caractère de notre religion, de nos lois ecclésiastiques et civiles, des droits provinciaux, des corporations, de l'administration indépendante et forte de la justice, de l'alliance enfin du roi, du clergé, de la noblesse et du tiers dans les états généraux.

Tel encore le gouvernement que la sagesse de notre roi a reconstitué, au milieu des débris de notre ancienne monarchie, dont il a fait revivre les maximes, en consultant les monuments vénérables des siècles passés.

Aussi le royaliste applaudit à la publication de ces pensées du grand orateur; il voudrait consacrer à un tel ouvrage plus de temps et d'étude.

Quel charme n'y a-t-il pas, en effet, pour des hommes amis de la vérité, amis de l'art de bien dire, à entendre le prince de l'éloquence latine prononçant en quelque sorte devant eux un discours nouveau sur des matières si importantes et dans des circonstances qui prêtent un intérêt si vif à toutes ses paroles!

Il me semble, messieurs, qu'au temps où nous sommes, il y a quelque chose de providentiel dans la découverte de ce précieux manuscrit. C'est le plus sage et le plus aimable des philosophes païens, c'est le plus éloquent des orateurs de Rome républicaine qui sort du tombeau et vient réveiller, aux accents de son beau génie, les peuples fatigués, abattus, flétris par les erreurs et les folies de leur siècle.

Quel plus éclatant hommage pouvait être rendu à la monarchie? Où trouver un témoignage plus imposant et plus digne de commander à nos incertitudes que celui que nous apporte cette voix presque divine qui franchit deux mille ans pour se faire entendre à nous, et nous vient enseigner, avec une autorité immense, que l'homme est créé par Dieu pour vivre dans la société, que la piété envers le créateur, que la religion est le seul fondement solide des États, que la monarchie est la meilleure de toutes les formes de gouvernement, parce que la société humaine ne peut subsister sans un pouvoir qui la dirige et que le pouvoir, s'il n'est un, ne peut être durable?

Berryer revint sur le traité de la *République* dans une autre conférence qui avait pour objet le « principe constitutif de chaque société ».

C'était encore la réfutation de la thèse révolutionnaire, posant comme point de départ la rupture avec le passé et préconisant « la téméraire entreprise de refaire la société, ses lois, ses croyances ».

Berryer s'attachait à montrer, en invoquant les leçons de l'orateur romain, qu'un peuple ne se développe et ne prospère qu'autant qu'il demeure fidèle aux principes qui l'ont constitué. « De là vient, disait-il, qu'il faut apporter tant de ménagements dans la correction des abus et la réformation de l'État. Nous ne pouvons, comme dit Montaigne, le tordre de son accoutumé pli que nous ne rompions tout. »

Mais il ne s'en tenait pas aux enseignements d'un passé lointain. L'éloge de l'Angleterre était, à cette époque, le thème habituel du parti libéral; la révolution de 1688 paraissait souvent dans ses rapprochements historiques, et déjà commençait à poindre chez quelques-uns de ses interprètes la pensée de la reproduire en France. Berryer invoque à son tour cette révolution; il montre jusque dans la manière dont elle fut conduite la preuve de la fidélité du peuple anglais à ses anciennes maximes.

L'hérédité de la couronne, dit-il, était un des principes du gouvernement anglais, une ancienne maxime de l'État.

Et il est utile d'observer comment, aux jours mêmes des plus grands changements, les Anglais se sont efforcés de conserver l'autorité de ce principe fondamental.

Vous pensez bien, messieurs, que je ne veux point vous parler des désordres et des malheurs de 1649 et de ce grand crime consommé dans White-Hall; effrayante leçon qui fut, hélas! perdue pour nous.

... Jetons les yeux sur d'autres époques des annales de ce peuple.

En 1688, le trône fut déclaré vacant sous le règne de Jacques II. La Chambre haute et la Chambre basse réunies en cette occasion, prirent le nom de Convention, parce que le titre de Parlement ne pouvait convenir qu'aux Chambres convoquées par le roi.

Guillaume d'Orange et sa femme Marie, fille aînée de Jacques II, montèrent sur le trône. C'est alors que le Parlement fut assemblé et, dans la première année de leur règne, fut rédigée la fameuse Déclaration des droits.

Berryer fait remarquer, d'après Burke, « avec quelle adresse cette interruption accidentelle dans l'ordre de succession fut voilée à tous les regards ». Et après avoir cité au long l'orateur anglais :

Et depuis, messieurs, reprend-il, Guillaume et la reine Anne étant successivement morts sans enfants, George de Brunswick, électeur de Hanovre, fut appelé au trône comme fils de la princesse Sophie, petite-fille de Jacques Ier, et pour qu'il fût bien compris que la maxime de l'hérédité légitime était maintenue dans les trois royaumes, le Parlement, se conformant aux principes qui avaient prévalu lors de la Déclaration des droits de 1688, énonça dans le statut déclaratoire qu'il était d'une nécessité absolue pour la paix, la tranquillité et la sécurité de ce royaume que la succession continuât dans cette lignée (la lignée protestante qui descend de Jacques Ier), et qu'il était également urgent pour la nation de maintenir à l'avenir l'ordre de succession positif auquel les sujets avaient toujours eu recours comme à leur sauvegarde.

En effet, messieurs, de tout temps les législateurs anglais qui ont si vivement excité l'admiration et l'enthousiasme de nos contemporains, qu'il semblerait que la Providence, par une spéciale faveur, les aurait doués d'un génie politique tout particulier, ces législateurs, disons-nous, n'ont eu que le mérite de conserver un grand esprit d'attachement aux anciens usages du pays, aux institutions et aux maximes nées des événements et de l'expérience, et d'entretenir chez leurs concitoyens une forte aversion pour les théories qui ne sont fondées que sur les préceptes abstraits des spéculatifs.

Ne semble-t-il pas que Berryer, dans ces paroles, ait entrevu et qu'il veuille confondre d'avance l'application que sept ans plus tard, le libéralisme victorieux prétendra faire des exemples de l'Angleterre à la France? S'il la combat alors, s'il montre en 1830 aux imitateurs imprudents de la révolution de 1688 que leur œuvre ne présente aucun des caractères qui ont assuré l'avenir de l'institution britannique, on ne pourra pas dire que son argumentation est de circonstance; car il en aura dès 1823 posé les principes.

IV

L'enseignement public vaut moins par les notions qu'il fournit que par les idées et les sentiments qu'il fait naître. L'orateur est un semeur qui s'ignore lui-même. Il ne connaît pas la vertu de sa parole; il ne sait pas tout ce que, tombant sur un jeune auditoire, elle a pu y susciter d'aspirations, de désirs, de nobles dévouements; souvent, sans qu'il s'en doute, aux accents de son éloquence, une vocation s'est éveillée, une résolution a été prise qui a fixé une vie d'homme et qui donnera peut-être un héros à la patrie, un apôtre à la vérité. Parmi les jeunes gens qui suivaient les leçons de Berryer il en est beaucoup dont il suffirait de prononcer les noms pour

découvrir ce qu'ils lui doivent et quelle influence il a eue sur la direction de leur carrière; il en est bien peu, qui, même éloignés de lui par la diversité de leurs existences et de leurs opinions, n'aient gardé son souvenir et ne se soient fait un devoir de lui reconnaître une part dans leurs inspirations les plus généreuses.

Un de ces jeunes hommes avait particulièrement appelé l'attention de Berryer. Il se destinait à la profession d'avocat. Il s'était, plusieurs fois, essayé à l'art oratoire dans les réunions de la société. Le grand éclat de son talent et ses défauts mêmes avaient frappé le maître. Berryer l'engagea à venir le voir; il lui dit — comme il l'a depuis raconté[1] — qu'il sentait dans sa parole « les plus rares conditions de l'éloquence, une véritable puissance d'action sur les esprits, mais que sa riche et vagabonde imagination, l'ardente témérité de ses pensées, l'exubérance de son langage et la recherche du contraste de l'élévation et de la vulgarité dans l'expression lui faisaient craindre qu'il ne compromît ces grands avantages naturels dans l'indépendance et les luttes passionnées du barreau. » — « Il vous est nécessaire, lui dit Berryer, de subir un joug, de soumettre votre esprit et votre talent à une grave et sévère autorité. Vous seriez un éminent orateur de la chaire. »

Berryer ne revit plus son jeune disciple; à quelques années de là, on lui parla d'un orateur qui venait de se révéler dans la chapelle du collège Stanislas, où il faisait aux élèves des conférences sur la religion. Berryer alla l'entendre; il put à peine pénétrer dans l'étroite enceinte qu'avait envahie un public nombreux. Il reconnut le jeune Lacordaire, et lorsqu'il se présenta ensuite dans la sacristie pour le féliciter : « Vous le voyez, lui dit le prêtre, j'ai suivi vos conseils ».

Bien des années s'écoulèrent encore. La même gloire avait confondu, dans des voies différentes, le professeur et l'étudiant de la Restauration. L'Académie avait reçu Berryer dans ses rangs; elle se préparait à élire le P. Lacordaire. Dans sa cellule du couvent des Carmes, le Dominicain rappelait avec gratitude au maître de la tribune sa conversation et ses prophéties d'autrefois, et lorsque le jour s'approcha de paraître devant l'Académie réunie pour le recevoir, il écrivit à Berryer pour lui demander d'être son parrain : « Je serai bien heureux que vous m'accordiez cette grâce, lui disait-il, non seulement comme un des représentants de l'éloquence française au dix-neuvième siècle, mais comme ayant été le premier homme éminent qui ait éclairé et encouragé mes débuts dans la vie publique[2]. »

[1] Lettre à M. Guizot déjà citée, 8 novembre 1861.
[2] 23 janvier 1861. *Papiers de Berryer.*

Le second parrain du P. Lacordaire, l'intrépide et fidèle compagnon de ses luttes, M. de Montalembert, n'avait fait que passer à la Société des bonnes études. Il y était entré, tout jeune, un jour que Berryer parlait; mais le souvenir de cette conférence lui était resté, et il se demandait plus tard si l'impression qu'il avait ressentie ce jour-là n'avait pas eu sur sa vie une influence décisive. Séparé de Berryer, sous le gouvernement de Juillet, par les opinions politiques, ayant avec lui peu de relations personnelles, M. de Montalembert avait admiré, avec cette effusion qui était un des charmes de sa nature, le discours que l'orateur royaliste prononça en 1845 pour la défense des congrégations. Il apprit que le P. de Ravignan pressait Berryer de réunir en une publication plusieurs discours prononcés par lui sur la liberté religieuse, et voulut joindre ses instances à celles de l'illustre jésuite : « ... Votre gloire elle-même, j'ose le dire, lui écrivait-il, ne pourra que gagner un nouvel éclat à cette publication. On y verra que, dans cette époque de honteuses palinodies et de *cyniques apostasies*, vous êtes resté inébranlable dans la droite voie et qu'après avoir commencé à comprendre et à professer les doctrines de la liberté catholique il y a vingt ans, au milieu des malentendus de la Restauration, vous leur êtes resté plus fidèle et plus dévoué que qui que ce soit dans nos luttes actuelles. Je me souviens d'avoir été, quand j'étais encore enfant, avec le duc de Rohan et le duc Mathieu de Montmorency, vous entendre à la Société des bonnes études sur un sujet analogue. J'avoue que j'ai oublié la suite de vos arguments; mais qui sait si ce n'est pas alors qu'a été déposé dans mon cœur le germe de cet amour pour les doctrines romaines et pour l'indépendance de l'Église qui m'anime aujourd'hui [1]? »

Lacordaire et Montalembert! Quand les leçons de Berryer à la Société des bonnes études n'auraient eu pour effet que de révéler leur voie à ces deux orateurs, elles seraient dignes de mémoire.

Charles DE LACOMBE.

La suite prochainement.

[1] 23 mai 1845. *Papiers de Berryer.*

LES CAISSES D'ÉPARGNE

ET LE CRÉDIT AGRICOLE

La question du crédit agricole est une question fort complexe, qu'on ne saurait se flatter de résoudre avec une seule formule, pas plus qu'avec une seule loi ou un seul décret. Il y aurait témérité ou outrecuidance à prétendre établir d'un seul coup et par une mesure unique et générale une chose encore tout entière à créer : le crédit est un bénéfice qui se mérite, se conquiert et se gagne, et non un avantage qui se décrète.

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire en faveur du crédit agricole? Loin de là : tout est à faire, au contraire, et nous pensons qu'il est bon nombre d'excellentes pratiques qui devraient être mises en jeu, au grand profit du crédit que nous cherchons et que nous souhaitons.

Parmi ces pratiques à conseiller et à encourager, nous signalerons en première ligne la coopération et la mutualité déjà mises en œuvre par les syndicats agricoles, pour les achats de toute nature à faire, et non sans avantages pour les adhérents. De pareilles associations adoptant une autre forme que celle des simples syndicats, c'est-à-dire la forme de sociétés commerciales et régulières, seraient de nature à étendre le pauvre crédit agricole d'aujourd'hui, si restreint, pour ne pas dire si nul [1].

Nous signalerons en second lieu les réformes qui devraient être apportées dans le système actuel des caisses d'épargne : ce sera le sujet de la présente étude.

Nous nous proposons d'étudier le rôle joué, dans l'économie sociale et plus spécialement dans le monde des campagnes, par les caisses d'épargne de toutes sortes. Nous trouverons dans cet examen nombre de critiques à faire, ce qui nous amènera à parler des améliorations qui seraient à apporter au système actuel.

Pour la plus grande clarté, nous examinerons successivement

[1] Voy. *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France* du 1er février 1888.

les vices et les défauts du système actuellement en vigueur; et, d'autre part, les réformes qu'il conviendrait d'y apporter, réformes dans lesquelles on doit trouver d'utiles et précieux avantages.

I

Le sujet qui nous occupe n'est pas complètement neuf : le développement excessif qu'ont pris les dépôts aux caisses d'épargne ne s'est pas produit sans frapper l'esprit des mieux pensants et des mieux éclairés parmi les maîtres de la science économique. Déjà bien des cris d'alarme ont été poussés devant le flot toujours montant et toujours grossissant des capitaux allant s'engouffrer dans les caisses sans fond du gouvernement, en passant par les guichets innombrables des caisses d'épargne de toutes sortes; mais, jusqu'à l'heure présente, rien n'a été fait ni même tenté pour enrayer ce mouvement que chacun reconnaît cependant comme désastreux, et, en tous cas, comme effroyablement dangereux pour la sécurité des finances publiques.

Nous pensons qu'il serait oiseux et, d'ailleurs, hors de notre sujet spécial, de faire ressortir quel péril il y a pour les finances de l'État dans cet amoncellement de capitaux[1] constamment et toujours exigibles à première demande. C'est un point de vue qui, maintes et maintes fois déjà, a été mis en lumière d'une façon éclatante. Nous l'indiquons donc seulement en passant, sans nous y arrêter, pour insister davantage sur les côtés injustes, antiéconomiques et désastreux, quant au crédit rural, que cet état de choses entraîne.

S'il existe plusieurs causes à cet afflux désordonné de l'argent dans les caisses d'épargne, il nous semble qu'on peut se contenter parfaitement d'en retenir une seule, car ce doit être la principale de toutes; de plus, si on reconnaît avec nous que cette cause, sinon unique du moins dominante, réside tout entière dans les agissements de l'État, on sera fondé à lui reprocher amèrement des faits et gestes aussi peu justifiés dans leur principe que funestes dans leurs résultats.

Or, pour nous, la cause dominante et principale, pour ne pas dire unique, de l'importance exagérée aujourd'hui atteinte par les capitaux ainsi déposés réside tout entière dans le taux de l'intérêt servi par l'État aux déposants des caisses d'épargne.

[1] Voy. plus loin le montant actuel des capitaux déposés dans les caisses d'épargne. — Au 31 décembre 1886, ces capitaux ainsi déposés s'élevaient, en chiffres ronds, à 2 milliards 500 millions.

Ce taux est de 4 pour 100, les caisses d'épargne retiennent pour leurs frais de gestion locale, les unes, 25 centimes, les autres, 50 centimes, et servent de cette façon, à leurs déposants, soit 3 fr. 75 ou 3 fr. 50 pour 100.

Cette rémunération d'un capital constamment disponible et constamment exigible est tout simplement extravagante et complètement hors de proportion avec la nature des choses.

Il ne serait pas juste, à la vérité, de faire des comparaisons entre les caisses d'épargne et les autres établissements qui prennent des fonds en dépôt remboursables à vue, parce qu'il faut reconnaître que la petite épargne, l'épargne modeste et presque infinitésimale du travailleur, est chose si digne d'intérêt qu'elle mérite bien d'être encouragée dans une certaine mesure par un Etat soucieux du bien-être des classes les plus intéressantes : mais il y a évidemment une question de mesure à observer, et c'est cette mesure qui, présentement, est dépassée d'une manière presque scandaleuse.

La Banque de France, qui reçoit des fonds en dépôt, ne sert aucun intérêt à ses déposants; le Crédit foncier leur sert 1/2 pour 100; les autres grands établissements les bonifient de 1 pour 100; en admettant qu'il peut être sinon absolument juste, du moins raisonnable, de faire certains avantages aux déposants des caisses d'épargne dans un but moral et d'encouragement, on avouera qu'entre les taux dont nous venons de parler et qui sont ceux du marché actuel et le taux octroyé par l'Etat aux caisses d'épargne, il y a un écart trop considérable que rien ne justifie.

Ce qui se passe actuellement est d'autant moins raisonnable, que l'État n'a aucune manière légitime de faire fructifier cet argent. Le banquier, le commerçant, l'industriel, le cultivateur, font fructifier leurs capitaux par leur négoce, leurs opérations, leurs exploitations; l'État n'a pas d'opérations à faire, il n'a même pas le droit d'en faire. Il ne peut donc trouver les intérêts qu'il sert aussi complaisamment à ceux qui lui confient des dépôts, que dans cette ressource à laquelle il s'habitue, hélas! à faire de trop fréquents appels : l'impôt.

Il suffit d'énoncer cette vérité pour faire voir et démontrer toute l'iniquité du système; car enfin, quelque intéressants que soient les déposants des caisses d'épargne, on nous permettra bien de dire que ceux qui ne sont pas déposants sont au moins aussi intéressants qu'eux. Or dénombrons un peu les déposants et les non-déposants.

Voici un tableau puisé à des sources officielles; c'est un document publié par le ministère du commerce et de l'industrie. On y

trouvera, en même temps que le nombre des déposants, d'autres chiffres et d'autres renseignements intéressants pour le sujet qui nous occupe.

CAISSES D'ÉPARGNE

STATISTIQUE AU 31 DÉCEMBRE 1886

	1886	1885	DIFFÉRENCE	0/0
	—	—	—	—
Livrets ouverts pendant l'année 1886..........	474 439	486 682	— 12 343	2 53
Livrets existants au 31 décembre.............	5 090 132	4 926 391	+ 163 741	3 32
Versements pendant l'année..................	683 211 859 fr. 95	686 314 527 fr. 09	— 3 102 667 fr. 14	0 45
Solde dû aux déposants du 31 décembre.......	2 307 025 131 fr. 56	2 212 983 891 fr. 88	+ 94 041 239 fr. 68	4 25

CAISSES D'ÉPARGNE POSTALE

Nombre de livrets au 31 décembre	844 844	692 582		
Solde dû aux déposants du 31 décembre.......	190 700 000 fr.	154 200 000 fr.		

RÉUNION

Nombre de livrets : 5 090 132 / 844 844	5 934 976			
Solde dû aux déposants : 2 307 025 131 fr. 00 / 190 700 000 fr. 00	2 497 725 131 fr.			

Nous avons donc 6 millions de déposants. La France comptant environ 36 millions d'habitants, il n'y a qu'un déposant à la caisse d'épargne sur 6.

Mais, puisque c'est l'impôt qui sert à payer les intérêts qu'on accorde aux déposants, cela revient à dire que ce sont ceux qui payent l'impôt qui supportent cette charge, c'est le plus grand nombre qui paye pour le plus petit nombre.

On viendra me dire : « En fait, l'impôt n'étant guère payé que par celui qui possède, il arrive que, en réalité, le besoigneux ne paye pas, comme vous l'affirmez, des intérêts aux déposants des caisses d'épargne : ce sont plutôt ces déposants qui se les payent eux-mêmes sous forme d'impôts. » Ceci n'est pas exact, l'impôt est payé par tout le monde, riche ou pauvre, car ici il ne faut pas

faire de distinction entre l'impôt direct et l'impôt indirect : l'impôt direct est bien payé seulement, en effet, par celui qui possède, mais l'impôt indirect est supporté par tous, même par le plus misérable qui s'habille d'un morceau de toile et qui se nourrit d'un morceau de pain. La minime part d'impôts que ce misérable paye contribue au payement des intérêts des rentiers de la Caisse d'épargne : Est-ce juste?

Mais quand même cela ne serait pas, quand ces intérêts trop avantageux ne seraient pas prélevés pour une certaine part sur le travail et la consommation de ceux qui ne possèdent pas, le système serait encore condamnable. La grande collectivité qu'on appelle l'État ne doit jamais se substituer aux individus, car parmi tous ceux qui payent l'impôt, il s'en trouve encore un grand nombre qui n'ont pas de fonds déposés aux caisses d'épargne, et, dans ce cas encore, nous devons constater qu'il y en a qui payent pour d'autres.

Du reste, c'est une remarque générale à faire : ceci a lieu toutes les fois que l'État se substituant à l'initiative individuelle sort de ses attributions et s'introduit dans un domaine auquel il devrait rester étranger. Il en fait autant, par exemple, en établissant l'instruction primaire gratuite; ceux qui n'ont pas d'enfants ou qui n'envoient pas leurs enfants à l'école de l'État payent pour les autres; ce qui est tout simplement une iniquité, car les droits de l'État ne sauraient aller jusqu'à imposer tel ou tel mode d'éducation à un père de famille.

La véritable et unique règle générale doit être celle-ci : l'impôt ne doit servir qu'à payer les services réellement publics, c'est-à-dire qui servent à tout le monde : armée, marine, traitements des fonctionnaires, routes et chemins, justice, police.

Mais toutes les fois que l'État, dépassant son rôle et empiétant sur ses véritables attributions, qui sont pourtant assez vastes, se substitue à ce qui doit rester du domaine privé, il est conduit fatalement à des injustices comme celles que nous avons signalées.

Pour qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée, il faut qu'on sache bien une chose et qu'on nous permette de revenir sur une idée déjà indiquée dans les lignes qui précèdent. Nous ne sommes pas l'ennemi déclaré des caisses d'épargne, et nos critiques s'adressent bien moins à l'institution qu'à l'abus qui en est fait.

Nous ne sommes pas de ces économistes rigides qui voudraient d'un seul coup plier le monde à l'observation rigoureuse de leurs doctrines inflexibles; nous savons trop ce qu'est l'humanité, et les choses de l'humanité, pour ignorer que, dans l'application des doctrines, il faut admettre certains tempéraments et certaines con-

cessions. Il n'y a que les doctrinaires incorrigibles et les révolutionnaires violents qui admettent la maxime : Périsse le pays plutôt qu'un principe.

Donc nous admettons volontiers que l'épargne *du petit et modeste travailleur* soit encouragée et jusqu'à un certain point aidée par le concours de l'État; cette exception à la véritable doctrine économique a sa raison d'être et sa justification dans ce fait que l'épargne est chose si bonne en elle-même, si féconde et si moralisante, qu'en faisant un sacrifice de ce côté, l'État y trouvera encore son compte; mais il faut rester dans la limite des mots que nous avons soulignés à dessein.

Autrefois, le montant d'un livret de caisse d'épargne ne devait pas dépasser 1000 francs, on a porté cette limite à 2000 francs. C'est un grand tort, le premier chiffre était tout à fait suffisant, et tout porte à croire qu'en édictant cette mesure, l'État a eu bien moins en vue de favoriser la petite épargne que de se créer des ressources occultes d'un maniement plus aisé que les ressources régulières qui lui sont octroyées par les lois de finance annuelles.

Qu'on veuille bien y réfléchir et on reconnaîtra avec nous qu'un billet de 1000 francs représente une somme pour un ouvrier : cela est d'autant plus vrai et d'autant plus certain que, comme on le sait bien, les livrets de caisse d'épargne peuvent être multiples dans une famille puisqu'il peut en exister autant que de personnes, père, mère, enfants; par conséquent, même sous l'empire de l'ancienne législation, un ménage composé du mari, de la femme et de trois enfants pouvait avoir 5000 francs à la caisse d'épargne. N'est-il pas tout à fait abusif, presque scandaleux de la part de l'État, d'autoriser ces mêmes personnes à lui déposer jusqu'à 10 000 francs! aussi les abus n'ont-ils pas tardé à se produire. Il ne nous convient guère de citer des faits de cette nature : je ne puis cependant m'empêcher de dire qu'il m'est arrivé de voir des dépôts par un même ménage s'élevant à 20 000 francs.

Cette faculté de déposer jusqu'à 2000 francs par tête n'est pas le seul mal. En raison du taux d'intérêt servi et qui, comme nous l'avons déjà dit et démontré, est beaucoup trop avantageux, les dépôts à la caisse d'épargne tendent à devenir des placements définitifs, tandis qu'ils ne devraient être, pour demeurer dans l'esprit de l'institution, que des placements provisoires. Les caisses d'épargne ne devraient être en effet que des caisses de garde et d'attente pour l'ouvrier laborieux et économe qui ne voudrait pas, par sagesse et par prudence, garder de l'argent chez lui, mais qui ne devrait faire que de petits dépôts successifs et trop modiques pour être employés d'une façon définitive.

Cette manière d'envisager le rôle des caisses d'épargne a bien plus sa raison d'être aujourd'hui qu'autrefois. Jadis, en effet, et sans remonter à un temps bien reculé, remontons seulement à 1830, c'est-à-dire à une époque ayant encore bon nombre de survivants, les différents modes d'emploi des capitaux étaient assez restreints ; tandis qu'ils abondent aujourd'hui.

Il est un moyen bien simple de se rendre compte de la différence entre ces deux dates. Il suffit de prendre un journal de l'époque et un journal d'aujourd'hui et de regarder la cote de la Bourse. Il y a soixante ans, on trouvait peut-être cinq ou six valeurs cotées; aujourd'hui, je ne saurais en dire le nombre, mais il est plutôt trop considérable que pas assez.

Je n'irai pas jusqu'à dire que toutes ces valeurs indigènes et exotiques conviennent à l'épargne laborieuse, mais j'affirme sans crainte que, dans la quantité, il y en a bon nombre sur lesquelles on peut placer ses économies en toute sécurité. Il est donc permis de dire qu'à l'époque actuelle, l'épargne pourrait se passer dans une large mesure de la tutelle exagérée que lui offre l'État sous la forme de ses caisses d'épargne.

II

Cette manière abusive dont l'État attire ainsi l'argent, cet accaparement des petits capitaux, ou plutôt des capitaux sans épithète, car des capitaux accumulés dont le total atteint 2 milliards 1/2 ne méritent pas l'épithète de petits capitaux, cette manière de faire, disons-nous, n'est pas seulement une iniquité que commet l'État au profit de quelques-uns, et au détriment d'un plus grand nombre, ce n'est pas non plus seulement un danger considérable pour les finances publiques; c'est encore une raréfaction néfaste de l'argent et un détournement funeste des capitaux de leur emploi normal. Il n'est pas douteux que, sans les avantages exorbitants qui sont accordés aux dépôts des caisses d'épargne, l'argent se porterait nécessairement ailleurs.

Qu'on nous permette d'examiner quelques-unes des conséquences qui en résulteraient.

La rente sur l'État serait plus chère; l'État, qui est un gros débiteur, pourrait avoir des capitaux à meilleur compte; les arrérages à payer seraient moins lourds. Conséquence : moins d'impôts.

Il en serait de même des obligations de chemins de fer : les compagnies pourraient ou abaisser leurs tarifs ou demander moins de garanties à l'État pour les intérêts de leurs obligations. Conséquence : moins d'impôts.

Ceux qui empruntent de l'argent, c'est-à-dire en général, la classe active et laborieuse, tous ceux qui travaillent sans avoir encore eu le temps de constituer un capital et qui débutent en faisant appel au crédit, ceux-là trouveraient de l'argent à meilleur marché.

La propriété foncière, cette pauvre propriété foncière aujourd'hui si abattue et si dépréciée, le serait certainement moins; car combien de parcelles de terre auraient trouvé acquéreurs avec les innombrables livrets dont le solde créditeur dépasse 1000 francs!

Et enfin, notre pauvre crédit agricole ne trouverait-il pas dans cette même épargne, avide d'un placement, une mine de ressources qui seraient autrement fécondes pour le pays que l'emploi actuellement fait de ces mêmes fonds en palais scolaires, en chemins de fer et en travaux publics, tous plus ou moins coûteux et plus ou moins improductifs?

Pour parer à ce funeste courant, une double mesure s'impose : 1° Ramener le montant maximum des livrets à un chiffre raisonnable : le chiffre de 1000 francs, qui était récemment encore en usage, est tout à fait suffisant. 2° Donner aux caisses d'épargne une autonomie qu'elles n'ont pas et, au lieu d'absorber leurs capitaux en leur imposant le versement à la Caisse des dépôts et consignations, leur laisser la gestion et le maniement de leurs fonds, qu'elles emploieraient au moins pour une bonne partie en placements locaux de diverses natures.

La tutelle de l'État atteint dans notre pays des proportions effrayantes et gigantesques. Il s'occupe de tout, règlemente tout, accapare tout. Et quel est le résultat produit? Au point de vue moral, une détestable habitude de ne pas compter sur soi-même et de s'en rapporter à cette providence non-infaillible représentée par l'État, c'est-à-dire aujourd'hui les idées et les doctrines les plus variables, les plus incohérentes et les plus douteuses, et, par suite, un amollissement de toutes les énergies, un énervement de toutes les volontés.

Au point de vue pratique et financier, cela produit, dans la matière qui nous occupe, une absorption stérilisante de capitaux détournés de leur destination véritable : à tel point que, pour rendre aux campagnes l'argent dont on les sèvre, on a songé un instant à créer un établissement de « Crédit agricole » dont nous venons de dire quelques mots [1].

Au lieu de cette double institution, dont l'une est destinée à recueillir les capitaux et dont l'autre serait destinée à les redistribuer dans les régions où ils auraient été récoltés, ne vaudrait-il

[1] Voy. *Bulletin de la Société des agriculteurs de France* du 1er février 1888

pas bien mieux leur laisser suivre leur cours naturel avec la certitude que, l'intérêt personnel étant là pour veiller sur tous ces pécules si péniblement amassés et si chèrement gagnés, on saura leur donner un emploi plus sain et aussi sûr que les emplois complètement occultes auxquels ils sont livrés aujourd'hui ?

En faisant cela, la France n'innoverait rien, d'ailleurs, et ne ferait que suivre l'exemple de pays voisins.

Cette excellente pratique d'utiliser les fonds des caisses d'épargne sur place existe dans plus d'une nation en Europe, au grand bienfait de la prospérité de ces pays et sans détriment aucun de la bonne gestion des fonds économisés et confiés à ces caisses d'épargne indépendantes. Cela se pratique en Allemagne, mais nous connaissons mieux encore l'organisation pratiquée en Italie. M. Léon Say a rendu compte en détail du fonctionnement des caisses d'épargne du nord de l'Italie : il en a fait l'éloge mérité, spécialement de la caisse d'épargne de Milan, une des plus importantes et des plus prospères [1].

Voici, d'ailleurs, puisé à un compte rendu officiel émanant du ministère de l'agriculture et du commerce d'Italie, le tableau des placements ou emploi des fonds de caisses d'épargne du royaume.

CAISSES D'ÉPARGNE ITALIENNES LEURS PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 1885	SOMMES	0/0
Placements hypothécaires	199 447 937	15 44
Prêts chirographaires aux communes	112 823 820	8 81
» » aux particuliers	5 101 172	0 40
Avances sur fonds publics, actions, obligations, etc.	51 282 395	3 97
Comptes courants actifs	86 164 927	6 67
Certificats fonciers	31 499 106	2 44
Bons du Trésor et titres de la Dette publique	318 332 575	24 64
Obligations des Provinces et Communes	34 981 238	2 71
Actions et obligations de sociétés	68 306 898	5 29
Portefeuille d'escompte, change	139 298 987	10 78
Dépôts pour garde, cautionnements	179 090 284	13 86
Immeubles et mobilier	15 806 154	1 23
Effets et crédits en souffrance	3 545 704	0 27
En caisse	21 102 189	1 63
Crédits divers	24 072 998	1 86
	1 291 855 784	100 0/0

Si maintenant, on nous demande comment s'administrent et se gouvernent ces caisses d'épargne italiennes : la réponse est bien

[1] Léon Say, *Dix jours dans la haute Italie.*

simple : elles se gouvernent et s'administrent elles-mêmes comme tout établissement financier. Ce sont des sociétés régulièrement constituées entre gens de la région; ces sociétés ont un conseil d'administration, et ce qu'elles font, M. Léon Say le dit excellemment en parlant de la caisse de Milan : « C'est un grand banquier privé qui fait toutes les affaires de banque, et qui les fait très bien, qui prête sur marchandises et sur hypothèque et qui est un crédit foncier en même temps qu'une banque d'escompte. » Les fonds qui leur sont confiés au lieu d'avoir un emploi qui n'en est pas un, reçoivent une destination commerciale, industrielle, agricole et civile.

Nous avouons et déclarons qu'en présence de pareils exemples, nous ne redoutons guère les critiques. Ce n'est pas une théorie creuse qui est ici exposée. C'est une doctrine ayant pour elle la force que peut donner le raisonnement sensé et qui a reçu en outre la consécration de la pratique et de l'expérience.

Et pour combattre nos idées, il faudrait oser dire et professer que des Français ne sauraient être aussi bons administrateurs que des Italiens [1].

Mais revenons aux chiffres cités plus haut : si avec des dépôts s'élevant à un milliard en chiffres ronds, les caisses d'épargne d'Italie ont pu faire 200 millions de prêts hypothécaires, il est permis de penser qu'avec les dépôts qui pourront être effectués en France, on pourra faire autant et même plus, car c'est surtout le chapitre des placements hypothécaires qui nous paraît être le plus propice comme emploi des fonds de nos caisses d'épargne. Les autres modes, notamment les avances sur papier de commerce et généralement les prêts chirographaires ne sont pas condamnables, puisqu'ils sont usités dans les administrations qui ne laissent rien à désirer, mais il faut avouer qu'ils demandent et réclament une grande circonspection, un flair et une prudence qui, d'ailleurs,

[1] En Belgique, la caisse d'épargne dépend de l'État, c'est une banque de dépôt portant intérêts, et ces intérêts, comme les dépôts eux-mêmes, sont garantis par l'État. Mais cette caisse est autorisée à consentir des prêts agricoles contre sûreté hypothécaire ou même mobilière, à escompter des lettres de change ou des billets à ordre créés ou souscrits par des agriculteurs. Le rapporteur de la loi sur cette matière à la Chambre des représentants s'exprimait ainsi : « Puiser le capital aux sources nombreuses et obscures où l'activité nationale l'enfante, l'accumuler en de grands réceptacles et de là le refouler vers le travail d'où il est provenu, tel est le rôle que, semblable au cœur, les institutions nationales de crédit doivent remplir. »

En Belgique, cette organisation, si elle n'a pas résolu le problème du crédit agricole, lui a, dans tous les cas, fait faire un grand pas en avant.

naissent et apparaissent toujours avec la grande expérience des affaires.

Quoi qu'il en soit, et pour ne pas paraître trop téméraire, c'est surtout et principalement les placements hypothécaires que nous oserions recommander dès aujourd'hui à nos caisses d'épargne, rendues libres et autonomes.

On pourra être tenté de voir dans ces opérations une concurrence aux opérations du Crédit foncier. Ce serait une erreur. Le Crédit foncier restera toujours le bailleur de fonds par excellence pour la propriété foncière. Nul ne peut rendre les mêmes services à cette propriété en raison de son organisation et de son système d'amortissement du capital emprunté. Nous ne pouvons rêver la même chose pour les prêts à faire par les caisses d'épargne, qui ont besoin d'une plus grande mobilité de leurs capitaux, à raison de la nature de leurs dépôts toujours remboursables. Le va-et-vient des remboursements suffirait d'ailleurs pour mettre nos caisses à même de faire face aux demandes de remboursement.

Pour bien faire saisir la différence devant exister entre les opérations du Crédit foncier et les opérations à faire par nos caisses d'épargne, qu'on nous permette une distinction qui, évidemment, n'a pas la prétention d'être rigoureuse en elle-même, mais qui peut aider à faire comprendre ce que nous voulons dire. Par la nature de ses prêts, tous faits à longue durée, 50, 60, 70 ou 75 ans, le Crédit foncier prête plutôt à la propriété qu'au propriétaire. Il arrivera fréquemment, en effet, que ce dernier ne pourra amortir sa dette de son vivant; souvent même en contractant, son âge sera tel qu'il ne saurait avoir cette prétention; mais la propriété est toujours et demeure toujours là pour répondre des engagements contractés.

Les prêts à faire par nos caisses d'épargne ne sauraient être d'aussi longue haleine : nous avons dit pourquoi. S'alimentant avec des capitaux toujours remboursables et exigibles, il leur faudra prêter à assez brève échéance, c'est-à-dire pour quelques années au maximum (de deux à cinq ans); dans ces conditions, il est permis de dire que, par opposition aux prêts du Crédit foncier, leurs prêts seront faits plutôt à la personne des propriétaires qu'à la propriété, laquelle ne sera et n'interviendra là que comme gage et comme garantie.

Ce n'est donc pas à la même classe d'emprunteurs que le Crédit foncier et nos caisses d'épargne auront à faire; ces dernières auront plus spécialement des rapports avec les petits emprunteurs de leur localité auxquels le Crédit foncier ne peut donner satisfaction.

Une expérience professionnelle nous permet d'affirmer qu'une foule de petits emprunteurs ne peuvent trouver accès au Crédit foncier pour plusieurs causes, dont voici les deux principales : 1° l'expertise préalable du gage, laquelle est impossible quand il s'agit de trop petits prêts, en raison des frais qu'elle entraîne; 2° la régularité rigoureuse des titres de propriété : ceci n'est pas une critique adressée à l'administration du Crédit foncier : au contraire, cette rigueur est de toute nécessité et s'impose par la nature et le genre de ses opérations. Mais chacun sait qu'en pratique, on peut fermer les yeux sur de légères défectuosités ou sur de petites lacunes, qui n'ont pas d'importance quand on traite entre gens de la même région et se connaissant parfaitement entre eux.

Pour ne citer qu'un exemple, il arrive souvent que, quand un immeuble a été transmis par succession, les qualités héréditaires de l'héritier ou des héritiers ne se trouvent pas appuyées comme elles devraient l'être, soit par un intitulé d'inventaire, soit par un acte de notoriété. Cela n'a nul inconvénient quand la personne qui traite avec lesdits héritiers, soit pour une acquisition, soit pour un prêt, les connaît bien et peut être certaine que les qualités héréditaires sont exactes, indépendamment de toutes justifications.

Faut-il maintenant rechercher à quel taux devraient se faire les opérations de nos caisses d'épargne : ceci peut être assez délicat et nous pensons qu'avant quelques essais et quelque expérience, il serait imprudent d'ores et déjà de vouloir fixer le taux tant des emprunts que des prêts à faire : nous placerons néanmoins, à ce sujet, une observation. On est habitué en France à un taux presque invariable dans toutes les transactions civiles : c'est le taux légal de 5 pour 100 qui n'a plus guère de raison d'être puisqu'il ne se trouve presque plus dans les placements qui sont les plus répandus; mais, enfin, telle est la force de l'habitude et de la routine, que c'est encore ce taux qui domine dans les relations purement civiles par opposition à ce qui se passe dans les affaires de la finance et du commerce. Ceci étant observé, le taux de nos opérations ne devra pas être invariable : nous aurons tout simplement à faire ce que font le Crédit foncier et les autres établissements qui empruntent et qui corrélativement prêtent avec des taux variables, suivant les temps et les conditions du marché.

Nous ne croyons pas faire grande erreur en disant qu'à l'heure actuelle nos caisses d'épargne devraient pouvoir emprunter à 3 pour 100 et prêter à 4 pour 100. A première vue, ce taux de 4 pour 100 pourra paraître un bien mince avantage à offrir à nos emprunteurs. En réalité, ce serait un vrai bienfait, car, dans l'état

actuel, il est impossible aux emprunteurs ruraux de trouver de l'argent à moins de 5 pour 100. Cela peut sembler étrange du moment où les bonnes valeurs sont loin de donner un revenu aussi avantageux; on peut se demander par conséquent comment il se fait que des bailleurs de fonds n'offrent pas leurs capitaux à un taux intermédiaire entre le revenu des bonnes valeurs et le taux de 5 pour 100. Il y a à cela plus d'une raison : la principale, c'est que le prêt hypothécaire de particulier à particulier offre certains inconvénients et surtout certains ennuis qui font qu'on ne le consent qu'à un taux très rémunérateur, comme celui de 5 pour 100. Ces inconvénients et ennuis qui existent dans le traité fait de personne à personne disparaît quand ce même traité a lieu entre un particulier et un établissement anonyme comme nos caisses d'épargne : on peut donc tabler assez sûrement, croyons-nous, sur le taux de 4 pour 100, comme devant être le taux des prêts que nous pourrons consentir.

Il est encore un point à signaler comme devant être de nature à favoriser l'essor des opérations que nous préconisons. Bien que nous n'aimions pas les privilèges et les lois d'exception et que nous ayons horreur de toutes réclamations tendant à sortir du droit commun, la demande que nous allons formuler nous semblerait si juste dans la circonstance, que nous n'hésiterions pas à demander à l'État un abaissement du droit d'enregistrement pour les placements hypothécaires faits par les caisses d'épargne. Le taux actuel du droit en cette matière est de 1 fr. 25 pour 100 (décimes compris), on devrait l'abaisser d'au moins moitié. Nous sommes d'ailleurs convaincu que, grâce à l'abaissement du taux de l'intérêt d'une part et à l'abaissement du droit d'enregistrement d'autre part, ce genre d'opérations prendrait un développement qui compenserait dans une large mesure, sinon pour la totalité, le sacrifice du Trésor.

Enfin, pour terminer par une observation déjà faite et qui nous est chère, nous pensons que les relations à naître, comme nous le souhaitons, entre les populations rurales et les sociétés anonymes de caisses d'épargne devront donner à nos populations des habitudes d'exactitude et de régularité qui leur font trop défaut, à leur grand détriment. Nous avons signalé dans les lignes qui précèdent certains inconvénients attachés aux prêts hypothécaires entre particuliers, l'un de ces inconvénients et non le moindre, c'est le défaut de régularité des emprunteurs, et comme d'homme à homme, les réclamations, les poursuites sont choses désagréables, on les évite en supportant des retards qui, de temps en temps, deviennent de véritables abus; mais, d'autre part, rebutés par ces ennuis et

ces petits tracas, bon nombre de bailleurs de fonds ont renoncé aux placements hypothécaires qui étaient les placements préférés de leurs pères et ont appris à connaître le chemin de la Bourse où ils trouvent des placements moins avantageux, mais qui leur donnent, quand le choix est sage et prudent, un revenu d'une régularité mathématique.

Ces complaisances que le prêteur particulier est obligé d'avoir; les caisses d'épargne ne devront pas s'y laisser aller. Pour elles, comme pour tout établissement faisant prêts et avances, la première condition non seulement de succès, mais d'existence, sera de tenir une main ferme et rigoureuse à l'exécution ponctuelle des engagements pris.

Que l'on n'aille pas croire que ces exigences seront dures ou mauvaises pour les clients. Il n'en est rien, les habitudes d'inexactitude contractées et que nous avons déjà relevées ne sont que fort nuisibles au monde rural dont elles ont sinon anéanti, du moins considérablement amoindri le crédit.

Si la pratique d'opérations d'emprunt à des établissements qui devront fonctionner avec une régularité parfaite peuvent introduire, comme nous le pensons, de bonnes habitudes dans le monde agricole, ce ne saurait être une mauvaise chose, car personne n'osera soutenir que les habitudes d'ordre, d'exactitude et de régularité sont choses à dédaigner. Tout le monde doit être d'accord pour soutenir que ce sont, au contraire, choses à encourager chez le cultivateur comme chez tous autres : propriétaires, industriels ou commerçants, car, pour tous sans distinction, ces qualités sont essentielles pour arriver à la prospérité et au succès.

DRIARD.

LORD DUFFERIN

LE CANADA — LES INDES — L'IRLANDE [1]

On dit peut-être trop que, depuis vingt ans, l'Angleterre n'a plus « d'hommes » ; elle qui cependant autrefois en était réputée grande productrice. Il est certain que notre époque n'est point aux individus; les circonstances leur ont ôté l'initiative, mais cela même n'implique-t-il pas la nécessité d'une espèce autrement douée d'hommes qui, au lieu de créer la circonstance, la subissent? C'est-à-dire, l'acceptant quand elle se présente et telle qu'elle est, se la subordonnent, en font leur complice, et l'obligent à concourir à leur puissance. Aux gens de notre temps il faut des qualités plus fines et plus de souplesse, point de parti pris, beaucoup d'observation et de patience, et le don comme aussi le goût du maniement des autres hommes. L'individualisme joue, indiscutablement, un rôle moins important en Angleterre, comme ailleurs, qu'il y a cinquante ou soixante ans, mais il ne faut pas pour cela se trop hâter de conclure que la volonté a faibli. Les manifestations de la volonté individuelle sont plus effacées, mais peut-être lui faut-il plus de vigilance et davantage d'attention à la volonté d'autrui. Les niveaux comptent si les individus s'amoindrissent, et la puissance aujourd'hui consiste à maîtriser le plus grand nombre possible de niveaux, à englober en soi la plus vaste somme de matière pensante étrangère. On est moindre à coup sûr, par soi seul, qu'on n'était jadis, mais on répond de plus d'autres : c'est une forme d'altruïsme que, heureusement peut-être, tous nous subissons, et en toute chose.

Maintenant, de ce produit mixte, de ce demi-agissant, qui, en

[1] *Letters from High Latitudes*, by lord Dufferin, 1 vol. London. J. Murray; — *Lord Dufferin's administration in Canada*, 1 vol. *Montreal*. Lowell; — *India and the marquis of Dufferin*, *Edinburgh Review*, 1889; — *Life of Sheridan*, by Mistress Oliphant, 1 vol. — *Les Progrès au Canada*, par le docteur Vincent. Earl of Dufferins *Collected Speeches*. London, John Murray.

s'assimilant tant d'autres, se laisse tant pénétrer lui-même par eux — de cet homme dont la force ne peut se passer d'appui — est-il bien prouvé que la Grande-Bretagne en soit si dépourvue? Les exigences de la vie publique, sous quelque forme qu'elle se présente, sont, ne l'oublions pas, augmentées au centuple. Si telle machine concentrera les forces de tant de milliers de chevaux-vapeur, telle situation absorbera les énergies de plusieurs générations d'autrefois. Un Gordon, par exemple, équivaudrait à de nombreux quintaux de « poussière humaine ». Pour ce qui est cependant des hommes nouveaux, on ne voit guère que l'Angleterre se soit montrée sur quelque point inégale à elle-même, ou insuffisante à son œuvre. Depuis trente ou quarante ans, elle a accompli sa tâche dans des moments souvent difficiles, et ce qu'on a demandé à ses hommes, ses hommes l'ont fait avec rectitude, abnégation, désintéressement et simplicité.

On a pratiqué des réformes aux Indes, qu'il y a encore trente ans, aucun penseur, si progressiste qu'il fût, n'eût rêvé; on a bouleversé, il y a cinq ans, les lois et coutumes électorales jusqu'à faire prévoir un véritable pandémonium en fait de parlement : et que voit-on aujourd'hui? Une Chambre des communes formée d'éléments quelque peu disparates, troublée, houleuse parfois, et incommode, mais jamais obstinément sourde à la voix de la raison, ou à l'évidence des *faits*, et votant en somme à peu près comme votaient ses devancières. Bien entendu je ne parle pas là du groupe irlandais, car, pour être juste, et quelle que soit son opinion personnelle, il faut admettre la position exceptionnelle des Irlandais à la Chambre.

Eh bien, étant donné tout cela, on doit cependant, et dans des conditions fort anormales, constater que rien n'a jusqu'à présent empêché que tel ou tel individu soit parvenu à la fonction qu'il pût le mieux remplir, et que la grande majorité des serviteurs du pays n'ait trouvé sa place — c'est-à-dire *la* place où ses aptitudes particulières auraient la meilleure occasion de se prouver.

La croissante démocratisation d'esprit de la Chambre des communes et l'ignorance dont on la suppose accompagnée n'ont pas barré à M. Goschen le chemin de la chancellerie de l'échiquier, pas plus qu'elles n'ont écarté M. Smith, l'ex-ministre de la guerre, du poste de *leader of he House*. Tous les deux ont succédé au brillant et excentrique lord Randolph Churchill avec la même facilité qu'on eût éprouvé en pareil cas sous des cabinets Russell ou Clarendon ou Aberdeen. Et qui plus est, sans parler de M. Goschen, dont la capacité n'est discutée dans aucun parti, on peut affirmer que jamais assemblée législative n'a trouvé un *leader* au-dessus de ce

personnage calme et ferme, équilibré et juste, mais ennemi de toute concession à la populace (au *mob*), à ce « citoyen » par excellence, qui se nomme M. Smith. « C'est autre chose! » disent les « anciens » d'un air dédaigneux; cela est parfaitement vrai, et on sait bien que c'est « autre chose »; mais c'est la chose qui convient aujourd'hui, et c'est excellent en soi, et très supérieur même.

Il n'y a dans tout cela rien d'éblouissant, rien qui étourdisse comme à la fin du dernier siècle, où le talent d'un Burke, l'autorité d'un William Pitt révélait dans une séance un maître. Et cependant l'énergie ne fait pas défaut : témoin le dernier venu dans la carrière, le jeune secrétaire irlandais, M. Balfour. On ne voit pas que l'éparpillement des facultés nationales, l' « ahurissement » mental, dont on affecte si fort de se plaindre, ait empêché en ce cas, l'avènement au pouvoir d'un des caractères les plus résolus, d'une des volontés les plus entières dont on ait fait l'expérience. Mais là encore le temps marque son empreinte; et dans l'étude plus intime que les circonstances nous imposeront tout à l'heure sur M. Balfour, on verra par quelles modifications des moyens d'action l'influence des années depuis 1865-1870 se fait reconnaître.

En résumé, on doit constater qu'en Angleterre la croissance de la *plante humaine* n'a point été si arrêtée qu'on le prétend. Le principe dissolvant que les uns rapportent à Darwin, d'autres au développement de la science psychologique, d'autres encore jusqu'aux théories de *self examination* de la scrupuleuse école de Rugby, — ce principe pour troublant qu'il puisse être, — menaçant même peut-être à certains égards, — n'a privé la Grande-Bretagne d'aucune des forces qui, pendant la présente génération, ont concouru à son œuvre politique, aux manifestations publiques de sa vie collective.

Les éléments « subversifs » qui occasionnent de si vives frayeurs ne lui ont coûté aucune personnalité utile, et, depuis lord Elgin et lord Laurence jusqu'à Gordon (le symbole d'une doctrine), ni les hommes de devoir ni les hommes d'imagination ne lui ont manqué. L'inspiration a eu sa part autant que la froide raison, et le nombre est remarquable de ceux qui ont entièrement suffi à ce que les circonstances leur offraient.

L'esprit moderne a beaucoup produit en tous sens chez la race britannique. Elle lui a gardé la maturité de John Bright, et a puissamment contribué à former un des types les plus curieux de notre époque, un de ceux dont les succès ont été les plus brillants dans les champs les plus divers, et dont aucune période moins compliquée n'eût peut-être également fait ressortir les dons : lord Dufferin est, par excellence, l'homme *moderne*, c'est là son

grand titre à l'attention du public français. Il a droit par d'autres raisons spéciales à l'intérêt des penseurs politiques en France, mais c'est avant tout comme personnifiant l'esprit moderne dans toutes ses variétés, comme le représentant le plus complètement possible, qu'il s'adresse à cet appréciateur juste et fin, subtil et profond à la fois qui se nomme l'esprit français.

II

Lord Dufferin occupe une place à part, et, dans la meilleure acception du mot, on peut le dire singulier, dans un pays où la singularité est presque une loi. Il résume les éléments les plus opposés, et dans ce monde où, de plus en plus, tout se divise et se combat, il est, lui, le trait d'union, partout : c'est un trait d'union-né. Il est le lien entre le passé et le présent, car si par date d'activité il représente les « jeunes », n'ayant guère que douze ou quinze ans de grandes fonctions officielles à sa charge, il incarne en lui les traditions des ancêtres qui, par Palmerston, Melbourne, Fox, montent droit à son grand-père Sheridan, dont le rayonnement vital éclaire tout aujourd'hui comme en 1787. Il est le lien entre les penseurs et les agissants, entre les politiques professionnels et les mondains; il unit en lui l'Écosse à l'Irlande, l'Irlande au triple royaume; rend à la race française déshéritée ses opportunités perdues au Canada, par les vastes trouées géographiques, qu'il maintient s'il ne les invente pas, et saisit les Indes par droit de naissance et de gratitude envers cet aïeul, dont la mémoire ne mourra jamais [1]. Il découvre partout ce qui rapproche, là où d'autres ne voient que ce qui éloigne, et cela tout simplement et parce qu'il lui est ainsi donné de le faire. D'effort, nulle trace; rien ne coûte, tout vient. Il y a le *don*, et à ce propos il est bon de voir ce que l'homme moderne croit devoir être, et ce qu'il est réellement. Les révolutions politiques et sociales de ce siècle ont créé deux espèces d'hommes : l'un étroit à l'excès et encroûté; l'autre, philosophe, c'est-à-dire comprenant toute la sagesse que la marche du temps lui apporte. Le mot de « réaction » est ici inapplicable. Tout est réaction; autant la Convention que la

[1] On ne doit pas oublier que la possibilité ultérieure d'un gouvernement raisonnable, juste et solide de l'Inde par l'Angleterre dérive directement du procès historique de Warren Hastings, provoqué par Sheridan pour défendre les Bégums d'Oude; et après lequel la Chambre des communes refusa unanimement de voter (!), se disant trop émue, trop bouleversée, par tout ce que pendant cinq heures elle venait d'entendre, pour être impartiale !

Chambre introuvable, et le signe du réactionnaire des deux côtés à droite comme à gauche, c'est l'étroitesse. Il ne voit que ce qu'il fait et ce que l'on fait autour de lui, le passé n'existe pas pour lui, et, quant à l'avenir, il est incapable de le prévoir. Tout ceci n'a donc rien à faire avec l'esprit *moderne*. L'homme véritablement moderne est un résumé, ou n'est aucunement en progrès sur ses devanciers. Le passé doit *vivre*, pour lui, — être aussi réel que le présent — sans quoi il lui manque la bonne moitié des qualités que notre époque si compliquée exige. Ici c'est pourtant l'ancien régime qui nous fournira le meilleur exemple : du côté des philosophes politiques que le véritable sens moderne engendre, et pour qui le passé est inséparable de tout le reste, il est impossible de ne pas reconnaître le prince de Talleyrand comme un des plus achevés, Passé, présent, avenir, sont pour lui parties également importantes du vaste problème ; mais, au prince de Talleyrand il manquait l'intérêt humain, signe distinctif du moment où nous vivons. L'humanité ne l'intéressait pas plus qu'elle n'intéressait Bonaparte, ce qui explique bien des incidents de leur carrière commune. Or depuis une vingtaine d'années au moins, quels que soient les faits matériels qui, par occasion, l'infirment, le principe moderne se retrouve partout dans l'intérêt humain. Le respect de la vie humaine, le désir de rendre l'humanité plus heureuse (meilleure si cela se peut) sont inséparables de la politique, et cela chez les gouvernements les plus autoritaires. Le sentiment humain, la sympathie, en un mot, doit exister, être au moins simulé partout, ou bien l'on aura fait œuvre instable. Le sens moderne purement politique se révèle chez le prince de Talleyrand avec une force inouïe[1] ; on peut dire qu'il en est le premier *voyant ;* mais le sens moderne humanitaire dans le domaine politique, c'est Sheridan qui l'y introduit; c'est lui qui, par l'éclat foudroyant d'un seul discours, substitue, on peut l'affirmer, aux anciens mobiles de la politique britannique un mobile nouveau qui change tout et s'établit irrésistible. Pour les commentateurs de l'histoire parlementaire en Angleterre, surtout pour les écrivains étrangers, une question s'est maintes fois posée, sans que je sache qu'elle ait jamais été suffisamment élucidée : pourquoi Warren Hastings dont le régime comme vice-roi des Indes avait été si prospère, — avait rapporté de si énormes bienfaits matériels à la mère-patrie — avait-il pu devenir et cela soudainement, l'objet de la vindicte publique si violente, et terminer sa carrière au milieu d'une honte, d'une

[1] Ceci est surtout démontré par le récent livre de M. Pallain sur *la Mission du prince de Talleyrand en Angleterre en* 1792.

réprobation telles que les échos en ont duré jusqu'à ce jour? C'est un coup de foudre moral qui l'explique : au mois de février 1787, lorsqu'il se leva en pleine Chambre des communes apportant l'autorisation de poursuivre le gouverneur général des Indes pour cause de pratiques coupables dans sa carrière administrative [1], Sheridan effectua une révolution radicale non seulement dans la façon d'agir, mais dans la façon de penser nationale. Il déplaça l'axe de la politique de gouvernement, et par le plus fougueux appel à la justice et à l'humanité que peut-être un parlement ait jamais entendu, il abattit la prédominance même du sentiment qu'on estimait jusque-là patriotique sous la toute-puissance de la sympathie humaine, du culte de l'éternellement juste.

L'atavisme en pareil cas mérite qu'on en tienne compte, et le mélange de deux races dont les qualités notoires s'excluent, dit-on, présente aussi un phénomène digne de notre attention. Darwin dit quelque part qu'il importe d'examiner par où se produit la sélection — du côté masculin ou du côté féminin. — N'oublions pas que lord Dufferin est Sheridan par les femmes. L'élément paternel est Ecossais.

Un des hommes les plus célèbres dans le monde de Londres pour son esprit et sa hardiesse à dire tout ce qui lui paraissait vrai, Bernal Osborne, prétendait qu'en fin de compte le « meilleur homme d'État *anglais serait toujours un gentleman irlandais* ». — Si l'on ajoute à cela (comme le fit un jour sir Alexandre Cockburn, le brillant lord Chief-Justice, à un dîner intime chez le duc de Wellington, où tous hormis lui étaient nés dans la verte Erin), — si l'on ajoute : « A condition qu'il soit élevé en Angleterre », il y aurait dans les paroles de Bernal Osborne une certaine vérité.

Quand les perceptions fines, les instincts primesautiers, l'entrain, l'incurable diable-au-corps de l'Irlandais, ont été dès l'enfance, lestés par le développement de l'individu tout entier auquel vise l'éducation anglaise; quand l'emploi de ces dons a été soumis à une règle morale, et qu'il a senti que de tout côté la vie se heurte au mot *devoir*, il sort en effet de cet « *entraînement* » (*the training of the boy*) un des êtres les plus complets et les plus charmants qui puissent se rencontrer.

[1] L'acte d'accusation (*the Impeachmen*) portait techniquement que le dernier gouverneur général de la compagnie des Indes (Warren Hastings) était poursuivi pour avoir provoqué « des guerres injustes et employé des procédés arbitraires et violents envers des souverains indigènes. » — C'est cette dernière accusation que choisit Sheridan et c'est en accentuant la note de la cruauté, c'est pour crime d'injustice et d'*inhumanité* qu'il fit condamner Hastings.

Le gouvernement anglais sait à merveille à quoi s'en tenir à cet égard et n'a jamais manqué d'utiliser autant que possible ce produit exceptionnel, l'Anglo-Irlandais, et cela lui a partout extraordinairement réussi, à ne citer entre tous les exemples que celui de lord Palmerston. L'éducation purement écossaise a fourni considérablement de savants et de sommités intellectuelles, mais l'éducation anglaise fournit des *hommes*. Elle vise aux sources, et quand, physiquement et moralement, elle a bien trempé dans *toutes* cette matière humaine dont elle dispose, elle lâche le sujet en pleine vie, en lui disant de faire tout son « mieux » dans le poste que le sort lui désigne.

Un *scholar* — un poète même — se verra chancelier de l'Echiquier, un économiste, ministre de la guerre. Qu'il sorte de Cambridge ou d'Oxford, de Harrow ou d'Eton, de Westminster ou de Rugby, chacun saura que son affaire principale est d'être propre à tout, de ne jamais dire *non* à la circonstance; ce qui fait que très fréquemment le diplomate le plus distingué ou le *Home Minister* le plus capable se trouvera avoir été tout simplement le vainqueur le plus renommé de l'*University Boat-race* [1].

Le plus curieux de l'affaire, c'est le profit qu'en tire la force primordiale de l'individu et nullement telle ou telle aptitude marquante qu'il possède. Celui qui eût pu être spécialement un professeur de chimie s'illustre comme marin ou comme administrateur, et doit son renom à ce qui n'est pas sa spécialité innée, mais à ce que le développement général de tout son être a rendu puissant. C'est le « *Storage of Force* » porté à son plus haut degré, et c'est par où notre temps parfois remonte (en spirale) aux prodiges psychiques du seizième siècle, la plupart du temps, disons-le bien, sans s'en douter.

Le « résumé » auquel je fais allusion, contient tout par le fait, et les exemples foisonnent; prenez M. Balfour que j'ai nommé tout à l'heure : cet homme d'État indiscutable, ce « *gouvernant* », est de sa nature un artiste! Penseur, écrivain, métaphysicien, musicien, esthéticien de première sphère! Mais encore plus intéressant à examiner est Charles Parnell, ce champion du désordre en Irlande est un Américo-Anglais protestant, parvenu là où il se tient campé actuellement par l'emploi opiniâtre de qualités directement con-

[1] Pour démontrer cependant combien les progrès réels finissent dans notre siècle (ou pendant au moins ces dix dernières années) par pénétrer l'esprit général, je renvoie le lecteur aux *Rapports* de l'école Monge, aux discours excellents de M. Jules Simon et aux *Conférences* si remarquables du jeune fondateur des *Etudes athlétiques*, M. Pierre de Coubertin. Tout ce qui se peut dire dans cette matière si importante est contenu là-dedans.

traires à la nationalité qu'il aspire à représenter! Si Charles Parnell était un Irlandais il y aurait peut-être bon temps qu'il ne siègerait même plus à la Chambre! Mais cet Anglais le plus correct, le plus flegmatique qu'il y ait en Angleterre, a surtout prévalu par ce qu'il y ajoute d'Américain! Héritier de toute la *cautele*, la prudence — *all the caution* — du Yankee, c'est en unissant les stratagèmes du plus grand *guetteur* de la terre à la persévérance taciturne britannique que M. Parnell a atteint sa position de chef du parti irlandais. En le regardant attentivement l'été dernier à son banc, un de ses collègues (depuis lors transféré à la Chambre haute avec un titre de duc) dit à son voisin :

« — Vous appelez Parnell un parfait *John Bull*. — Non! mon cher, vous vous trompez, il est *John* de la tête aux pieds, mais n'est nullement *Bull*. Le taureau est là, au-dessous de nous, à gauche, c'est Bright. »

Et par ce mot, la personnalité froide, compassée, raide, inattaquable de tenue britannique de Charles Parnell est dépeinte d'un trait.

Lord Dufferin par exemple, a la chance toute contraire; celle de parvenir à tout par ses qualités maîtresses; au lieu de saisir la fortune à rebours, ou de la prendre en écharpe, il arrive au but par ses spécialités natives; il domine tout et tous par la qualité qu'un jeune publiciste français, plein de talent, M. James Darmesteter refuse à la race anglaise[1], par la sympathie; et chose encore plus étrange, les circonstances en cela lui viennent perpétuellement en aide.

Partout, depuis l'année 1854, on a reconnu en lui ce dont j'ai parlé tout à l'heure le « trait d'union », et partout où il y a eu une dispute à calmer, une blessure à panser, une entente difficile à obtenir, on l'a chargé de la besogne. Titulaire d'une pairie irlandaise, lord John Russell le nomma, à vingt-trois ans, pair d'Angleterre; cosmopolite de tempérament, comme le sont très souvent ses compatriotes, il fut, dès le début, choisi pour débrouiller les complications internationales. En 1855, pendant le premier instant de répit de la guerre de Crimée, lord John Russell l'emmena, malgré son jeune âge, à Vienne pour soutenir, par la souplesse de carac-

[1] M. James Darmesteter, dans son ouvrage sur les *Indes anglaises*, rend la justice la plus entière à l'administration et à ce que seront, à la longue, ses fruits, et dit : « Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver dans un gouvernement plus de conscience, d'honnêteté professionnelle, de désir sincère de faire son devoir, et de faire le bien, que n'en montre le fonctionnaire anglais dans l'Inde..., mais à ces maîtres honnêtes, manque *le don suprême*, le SEUL qui fasse pardonner les *supériorités écrasantes : la sympathie!* »

tère déjà devinée chez lui, ces délicates négociations auxquelles le chef de mission n'était qu'imparfaitement propre, et qui, on se le rappellera, ne purent aboutir; un peu plus tard, fortifiant dans l'esprit de tous, l'impression de son adaptabilité rare au dénouement des cas difficiles, on l'expédia (en 1860) en Syrie, lors des massacres, avec la triple mission, de déjouer les intrigues turques, de pacifier les populations, et de ne mécontenter en rien l'empereur Napoléon III, qui y avait expédié un corps de troupes. Si compliquée que fût la situation, lord Dufferin s'en tira à la satisfaction de tous, et réussit à établir au Liban un système de gouvernement qui jusqu'à présent a empêché les conflits entre Maronites et Druses tout en n'occasionnant aucun déplaisir soit aux Européens, soit aux Turcs.

Avec sa sympathie universelle et la variété de ses goûts et de ses capacités, lord Dufferin a trouvé moyen de faire aimer sa volonté partout — car cette volonté, il la possède et très forte, seulement, lorsqu'elle s'exerce le plus on ne la sent pas — quand on s'en aperçoit, il y a longtemps qu'elle s'exerce et qu'on y est habitué avant de l'avoir formellement acceptée. Tous les contrastes, il les a tour à tour fait valoir : réformateur et cependant protégeant tous les principes de conservation dont l'ordre public ne peut s'affranchir, il a toujours été l'appui aussi inébranlable de ceux qui cherchent le progrès véritable que de ceux qui ne veulent point sacrifier la substance à l'ombre; classique raffiné, écrivain hors ligne, lettré et critique littéraire profond, artiste passionnément, lord Dufferin se jette tout entier dans toutes les sphères de son activité. Vous le voyez à Londres à la fin de la guerre de 1870 complimentant les sociétaires de la Comédie-Française dans un discours français, avec l'enthousiasme et la connaissance de cause qui pouvaient inspirer un collègue de Molière, et un peu avant, vous le suivez sur la terrible mer du Nord, commandant son yacht, comme un vrai rôdeur de mer du seizième siècle, compagnon de Raleigh, d'Eliot ou de Ward, aussi *at home* au milieu des Islandais chez qui il s'accote et marin aussi expérimenté à son bord que s'il n'avait jamais fait autre chose que naviguer ou habiter parmi des peuples dont les ténèbres circonscrivent l'existence. Longues années plus tard, l'Orient devient sa demeure, et il alterne entre l'Égypte, la Turquie, le désert arabe, et les Indes. *Vivant* partout, sous le soleil des tropiques comme sous la nuit septentrionale, et partageant partout son exubérante vitalité avec les étrangers qui l'entourent et qui cessent d'être des « étrangers » dès qu'ils s'en approchent.

Voilà l'homme qu'on a choisi en 1872, pour parfaire la nouvelle

organisation du Canada, cette *fédération* qui, succédant à l'État connu sous le nom de « Upper and Lower Canada », devait en se transformant en *the Dominion* ouvrir de si larges voies de communication entre l'ancien et le nouveau monde et tant offrir de facilités nouvelles à l'expansion de la race française.

III

Tout intéresse la France dans ce qui se passe au Canada depuis ces derniers vingt ans; mais elle ne le sait pas assez. Ses populations ne sont nulle part plus ignorantes qu'à l'égard de cette terre qui s'est autrefois appelée la « Nouvelle-France », et qui aujourd'hui est d'une étendue égale à celle de l'Europe, presque de la même contenance que celle des États-Unis. Il est convenu que l'on déplorera toujours la cession des territoires canadiens à l'Angleterre en 1763 et qu'on regardera le mot de Voltaire sur les « quelques arpents de neige » comme tout à fait impertinent, mais on n'en a pas davantage une idée même approximativement juste de ce qui constitue présentement la vaste confédération *des* Canadas.

Le mouvement d'où est sortie cette civilisation si mixte, et où origines, croyances, coutumes et langues, jouent un si remarquable rôle, a été un mouvement lent et fort progressif, un mouvement surtout où l'idée européenne a une si bonne part, qu'elle pousse en avant plus que l'esprit colonial n'entraîne.

La « Fédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord » par ce qu'on intitule le *British North America Act* est, dans notre quart de siècle, un des événements les plus importants. En juillet 1867, il produit (près de vingt ans auparavant) le modèle de cet empire colonial fédéré, qu'on rêve maintenant à Londres comme à Melbourne, au New-Zealand ainsi qu'en Écosse, et au moment actuel il a fondé en fait — *a sa matter of fact* — le voisinage immédiat du Yankee et du Britisher. La Grande-Bretagne est aujourd'hui mitoyenne avec la république des États-Unis, sa voisine continentale; nul *silver streak* (fil d'argent), nul cours d'eau ne les sépare. Ce qui en résultera, qui le sait? mais cette situation inattendue présente, pour la France, un intérêt que ne lui offre aucune autre agglomération de peuples au delà des mers.

Toutes les origines premières du Canada sont françaises, et c'est cent ans avant l'abandon du pays par le gouvernement français que Robert Cavelier de la Salle reçoit des Sulpiciens de Montréal un territoire en amont des rapides du Saint-Laurent et d'où lui, avec ses prévisions d'explorateur, entend ouvrir une route vers la

Chine! Personne ne veut s'associer à lui, mais il persiste, et lorsque sa première expédition s'organise vers l'Ouest, elle s'arrête au haut du lac Ontario; ses compagnons ne veulent pas tenter le voyage vers le Céleste Empire par la vallée de l'Ohio; mais, en le laissant isoler sur sa lande, on jette par dérision le nom de *la Chine* à ce coin de terre inculte sur les bords du Saint-Laurent où s'éteint le rêve d'un colon français. En 1660, les Canadiens n'allèrent pas en Chine, mais, plus de deux cent dix ans plus tard, le rêve reprit corps, et pour ne pas s'exposer à perdre le Canada [1], on dut s'engager à construire les 4000 milles du vaste chemin de fer reliant l'Atlantique au Pacifique. On se fraya la route de Chine ainsi que l'avait pressenti Robert de la Salle.

Par la cession du Canada en 1763, une population française fut sacrifiée par son gouvernement, assujettie à une puissance étrangère. En 1882 la force des choses et de la science moderne rouvrit aux Canadiens français les moyens les plus amples de ressaisir le monde qu'ils avaient perdu.

Bien qu'elle n'ait point encore suffisamment profité des occasions qui, de tous côtés, s'offrent à elle, elle commence à savoir que ces occasions existent et qu'une seconde France est là à peu de jours de ses côtes du nord. Cette concentration, en un État virtuellement uni, de parties disjointes, ennemies mêmes, fournit une des plus convaincantes preuves de la force irrésistible qu'exerce le grand courant des choses pour soumettre et entraîner les hommes.

L'esprit de la vieille France s'était conservé dans le bas Canada et les régions de Québec avec une rare puissance. La France européenne avait grandi, s'était remuée, modifiée, avait vécu en un mot; celle d'outre-mer demeurait, se perpétuait France, il est vrai, mais France de l'ancien temps. Une fois la passion patriotique, — excitée par la grande guerre contre Napoléon, — amorti des deux côtés, la stagnation persistante que je signale ne laissait pas de réveiller un intérêt plein de curiosité chez les gouverneurs généraux que la couronne anglaise envoyait aux colonies américaines.

[1] Inquiet, agité par des luttes intestines depuis l'année 1853 et les désordres qu'apaisa lord Elgin pour un temps, le Canada fut menacé en 1872 par un flot d'opinion séparatiste qui, sans la sagesse et la fermeté de lord Dufferin aurait tout submergé. Les territoires sis à l'ouest et au delà des Montagnes Rocheuses n'étaient entrés dans la confédération que sur la promesse formelle du gouvernement d'Ottawa de livrer le grand chemin de fer du Pacifique à la circulation. On le déclarait de nouveau impossible; on attendait, on hésitait, les symptômes de révolte se multipliaient, et la grande province de *British Columbia* était mûre pour la séparation quand le nouveau gouvernement général débarqua à Halifax.

Mais, peine perdue! on ne créait rien, cela *ne vivait pas*. Le temps et la circonstance faisaient défaut; tandis que la résurrection de l'élément français, sous sa forme contemporaine, est chose très vivante et remplie d'actualité.

Or ces nombreux États, que pour cause (!) on n'a jamais voulu nommer les « *Etats-Unis* du Canada », mais qui véritablement le sont, ces États n'ont obéi à aucun sentiment, à aucune passion en se groupant ainsi ensemble, mais bien à des intérêts matériels dont ils subissaient l'invincible pression. Ils y ont mis de longues années. Le premier mot qui dénote le sens vague des nécessités de la cohésion est dit en 1847 dans une lettre, publiée par le major Carmichael Smith, touchant la construction de « voies ferrées » qui relieraient les diverses provinces canadiennes et plus tard transporteraient le commerce centralisé des possessions australiennes et de la Chine en un mois dans les ports des trois royaumes. La ligne du *Grand Trunk* fut la tentative initiatrice, mais, par le fait, elle n'unit que les deux Canadas (le Haut et le Bas), dont se composait alors la colonie. Les besoins d'unité croissaient tous les jours, mais l'action qui y répondait fut lente, et se heurta contre des incompatibilités nationales. En juillet 1867 cependant, l'esprit fédératif fit un grand pas en avant, et le Parlement impérial de Westminster sanctionna l'union des provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et *Nova Scotia*. Le nom du *Dominion* devint le nom officiel des domaines canadiens. En 1870 le *Ruperts Land*, et ce vaste domaine connu pour appartenir au *Hudson's Bay Company*, s'y ajoutèrent; l'année suivante (1871), ce fut au tour du *British Columbia* tout entier, de s'y annexer, et en 1872, par l'adjonction de *Prince Edward's Island*, la grande confédération canadienne devint complète, ne laissant en dehors que seul le pays de Terre-Neuve.

Il y avait unité politique; il n'y avait pas cohésion. L'artère qui porte la vie continue des pieds à la tête et de la tête aux pieds manquait. Les deux Canadas avec leur triple population, française, écossaise, irlandaise, se reliaient par le *Grand Trunk Railway*, ce qu'avaient exigé et obtenu les habitants des bords Atlantiques; mais le nouvel État *Pacifico-Atlantique*, dans son entier, restait isolé, et pis encore, inaccessible quant à la majeure partie, sinon à travers les États-Unis d'Amérique. Cela n'était pas vivre, c'était étouffer entre deux Océans. Il fallait l'organe respiratoire d'un bout à l'autre du colosse terrestre; il fallait que l'air circulât des deux extrémités, qu'il y eût double ouverture sur les deux mondes, qu'un déversoir direct fût toujours libre pour son commerce, ses produits, sa civilisation, sa vie. De l'Atlantique au Pacifique, le

parcours ne pouvait plus souffrir d'empêchement, et du Havre à Hong-Kong, de Sydney à Liverpool, le transit voulait être ininterrompu en large et droite ligne. En France a-t-on compris cela dès la première heure? C'est encore peut-être une question : ce qui n'en saurait plus être une, c'est l'identité d'importance ultérieure qu'avait pour la France comme pour l'Angleterre la création de la grande ligne du Nord-Ouest du *North Pacific of Canada.*

Dans un discours que fit le prédécesseur immédiat de lord Dufferin, lord Lisgar [1] à Montréal, il ne put s'empêcher d'exprimer l'étonnement que lui causait l'entreprise dont l'opinion publique présageait la possibilité :

Lorsque j'ai fait allusion autrefois, dit-il, à de vastes travaux que nécessiterait la confédération dont nous jouissons à présent, je ne pouvais deviner cependant une entreprise énorme, fabuleuse, comme l'est celle de la construction d'un chemin de fer, long de plusieurs milliers de lieues et qui, partant du réseau canadien, joindrait ce dernier à un port de l'Océan Pacifique! Je ne pensais alors, je l'avoue, qu'à l'augmentation de nos voies fluviales, qu'à un vaste système de canaux destiné à alimenter et à quintupler les ressources agricoles du pays... A une route *continentale* allant d'un Océan à l'autre sans arrêt, ma pensée ne s'était point élevée, mais je la vois à cette heure réalisable, et l'avenir s'étend devant moi sans bornes... Ce qui surtout s'en ressentira immédiatement, c'est l'émigration; chemins ferrés et canaux également, travaux agricoles et travaux de mines, tout ceci doublera les nécessités du travail, et attirera l'immigrant vers la terre où le travail sera rémunéré avec justice... Aujourd'hui, si vastes qu'elles soient, ces idées prendront corps, car elles sont *indispensables.* Toutes nos populations en ont besoin et toutes coopéreront, car il s'agit maintenant pour elles, en prenant pour devise le *Sursum corda* de l'Eglise de donner toutes leurs énergies à l'œuvre publique, et de contribuer de toutes leurs forces, de tous leurs cœurs, à la création d'une confédération canadienne politiquement, industriellement et commercialement une.

Lord Lisgar est, je crois, le premier qui, au sujet de cette vaste entreprise continentale, ait entrevu l'importance du développement simultané des voies fluviales, et qui ait compris, dès la première minute, l'essor que prendrait inévitablement l'émigration. L'émigration intéresse spécialement la France, car, aller au Canada n'est

[1] Le 20 juin 1872 au banquet d'adieu qui lui fut offert à Montréal par la ville et l'administration.

point s'expatrier ; c'est étendre les horizons de la patrie en en conservant les mœurs et les habitudes séculaires[1]. Développer, rendre navigables les cours d'eau, multiplier les canaux simultanément, avec les voies ferrées, est une nécessité de l'existence locale, car le Canadien est d'espèce amphibie sinon absolument aquatique. L'eau est son élément, le « chemin qui marche » l'a toujours porté. Quel que soit l'accroissement des moyens de transport terrestres, le « voyageur » traditionnel ne se déshabituera jamais d'être bercé dans ses pérégrinations, par la douce et harmonieuse vague.

En même temps cependant, il faut constater que, dans aucun pays du monde, même dans ceux où les besoins de la vie sont les plus compliqués, on n'assiste à un plus rapide, à un plus prodigieux progrès en fait de réseaux ferrés. Je prends les chiffres suivants officiels dans le *Blue-Book* des railways canadiens s'arrêtant au mois de juin de l'an dernier. Pour 1887, le nombre de milles construits était de 12 332 *milles*, le nombre en 1888, de 12 701, accroissement par conséquent d'environ 400 milles en chiffres ronds, et là-dessus, dans l'année dernière, on note 11 664 milles où les rails posés sont en acier, et seulement 1037 en fer. Le tonnage des marchandises transportées en 1888 s'élève à 17 175 759 tonnes contre 16 356 335, comptées dans l'année précédente. Ceci donne une preuve irréfutable de l'activité et de la vitalité des populations.

« En ce qui concerne la question d'émigration, dit le docteur Vincent dans un rapport privé que j'ai devant moi, les capacités en sont sans bornes : les territoires du Nord-Ouest, possédant *de 60 à 80 millions* d'hectares de terres à blé, offrent selon moi de très grands avantages pour les Français qui auraient devant eux un petit pécule couvrant seulement les premiers frais d'établissement. »

Lord Dufferin va plus loin, et dans un discours fait à Toronto en 1877, comme dans un autre, l'année suivante, à Québec, il

[1] Il y a un Français qui au moins s'est rendu compte de ce que les changements radicaux opérés depuis vingt ans au Canada présentent d'avantages à la race française; à celle de la colonie comme à celle restée européenne ; et le public qui a pu assister à la conférence tenue le 26 avril par le Dr Louis Vincent, à la *Société géographique*, doit savoir à quoi s'en tenir sur les opportunités de succès et de fortune qui attendent, dans le grand Nord-Ouest (ce qui était le « great Lone Land) », le Normand ou le Breton assez avisé pour y aller retrouver le *home* de ses ancêtres. Nulle part comme dans les écrits (trop courts) du Dr Vincent on ne saisit toute la signification de cette trouée inter-océanique ouverte par le *Northern Pacific of Canada*.

établit sa conviction que l'émigrant, doué seulement d'une moyenne d'intelligence, d'activité, de santé et de faculté de travail, ne peut guère manquer, au bout de quelques années, de s'être assuré l'aisance sinon la fortune... Parlant[1] du Manitoba il félicite la colonie de ses progrès vers le « vaste Nord-Ouest » en constatant que chaque jour lui apporte une assurance nouvelle de la fertilité extraordinaire du pays situé entre Toronto et les Montagnes Rocheuses. — « Mon ami le comte de Turenne, ajoute-t-il à la fin, qui, l'an dernier, a parcouru toute la province, me certifie que les émigrants, avec lesquels il a été en incessant contact, — surtout ceux *d'origine étrangère continentale*, — vantent hautement leur entière satisfaction de tout ce qui doit constituer les conditions de leur nouvelle existence. »

Pour certains faits qui confirment les paroles de lord Dufferin, référons-nous de nouveau au docteur Vincent : « La région du lac Saint-Jean, affirme-t-il, véritable mer intérieure d'eau douce, *de* 500 *milles carrés*, est aussi très fertile et invite de la manière la plus favorable la colonisation. Peu éloignée de Québec, reliée maintenant avec cette ville par un chemin de fer, elle me paraît destinée à un très grand avenir, eu égard à sa situation privilégiée et à son climat.

Le « chemin de fer ne détruisant pas le fleuve, » est en effet le suprême moyen de coordination. Là où il s'ouvre, l'union suit. La géographie est le principe vital de la confédération canadienne; c'est pourquoi le *Grand Pacifique du Nord*, est sa colonne vertébrale. La politique, proprement dite, passe au-dessus d'elle, sa *Constitution* s'appuie sur son sol, sur le *contact* de ses populations depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique; leurs limites extrêmes les enferment et les obligent à une union absolue. Aussi, avec quelle enthousiaste obstination, avec quelle *rage* cette voie titanique a-t-elle été construite! Aucune œuvre de fiction ne dépasse en intérêt le récit de cette entreprise qui, en fin de compte, est sortie des énergies collectives de tout un peuple. « Ce chemin gigantesque, ainsi l'appelle le docteur Vincent, qui ne devait tout au plus être terminé qu'en 1890 (et encore!), a livré à la circulation ses 4476 kilomètres en l'année 1886[2]!!! »

Comme capacités terriennes, les chiffres de ce qui a été livré aux

[1] Toronto, janvier 1877.

[2] On peut, sur les formidables travaux de jour et de nuit de ces 25 000 ou 30 000 hommes consulter un article admirable du *Quarterly Review* (janvier 1887). Les ressources locales ont subvenu à tout; tout est canadien : force centrale et force de bras, ressources scientifiques et ressources financières, et patience et courage absolument surhumains.

colons sont extrêmement curieux et prouvent quel champ leur est déjà ouvert.

Des 200 000 acres de terre (l'acre valant à peu près le demi-hectare) cédées à raison de 2 *dollars chacune* (dans le Manitoba aux environs de Winnipeg), le prix est déjà souvent monté *à* 100 *dollars*, et même plus! Ce sont des terrains propres surtout au jardinage et à la culture maraîchère éminemment spéciale à la race française. La masse des colons, se dirigeant beaucoup plus vers l'Ouest, achètent à un prix infiniment meilleur marché des terres presque aussi bonnes que celles de Winnipeg. Du côté de l'Ouest extrême, du *Far West* tout à fait, les régions incultes sont ce qu'il y a de plus adapté aux *Settlers* qui n'ont à leur disposition que des sommes très restreintes.

« Ce que l'on appelait autrefois la Nouvelle-France, remarque le docteur Vincent, n'a pas moins aujourd'hui de 8 900 000 kilomètres carrés. On voit ce que cela peut offrir à une population saine, sobre, énergique et intelligente... La colonie française, — est-il spécifié un peu plus loin, — ne s'est accrue que lentement; comptant environ 63 000 têtes lors de la cession en 1763, elle est demeurée relativement stagnante bien près de cent cinquante ans. » J'ai signalé les raisons de cet arrêt tout à l'heure; l'accroissement date surtout d'il y a un quart de siècle, du moment de l'expansion, de l'ouverture du territoire et de sa tendance irrésistible aux deux Océans. La population française est aujourd'hui de *un million et demi d'âmes* et s'accroît incessamment, comme les renseignements officiels récents le constatent.

A l'égard des aptitudes spéciales politiques de la race française et de la facilité à se laisser bien gouverner, il y a intérêt et plaisir à écouter lord Dufferin. Le 8 juillet 1875, ayant accepté pendant un congé, un banquet que lui donnait à Londres le *Canada-club*, il fut amené dans le courant de son discours à faire allusion à ses administrés français :

Je ne sais, dit-il, ce qui se passe ailleurs, mais, au Canada pour sûr, la race française a appris en perfection la *règle d'or* de la modération et arrive aux résultats les plus excellents par la pratique des concessions nécessaires (même s'il le faut par le sacrifice d'un peu de dogmatisme logique). — Bien souvent les différends s'ajustent par les transactions de principes (*compromises*) les plus justes et les plus généreuses. La preuve de *cet heureux état de choses* se découvre dans le fait que les querelles d'opinion, qui, autre part, divisent les communautés en factions religieuses ou ethnographiques, ne créent aucune séparation entre les sections sociales canadiennes; les distinc-

tions soit de croyance, soit de race, sont naturellement visibles *chez nous* comme ailleurs [1], mais elles ne prêtent à aucune étroitesse de *secte*, ne parquent pas les hommes dans des partis hostiles... Le Canadien est indépendant — *est lui-même* — s'embarrasse si peu des liens imposés par le passé, qu'il a droit à ses idiosyncrasies mêmes, et que les froissements d'individu à individu ou de classe à classe ne se produisent presque jamais. On a son opinion plutôt que son parti, et on voit à tout instant, catholique votant contre catholique, Irlandais contre Irlandais, Français contre Français... Peut-être l'excellence de cette situation politique vient-elle de l'entière liberté dans laquelle fonctionne notre système politique et de l'absence de toutes ces complications administratives par lesquelles sont entravées des civilisations plus anciennes... Notre développement gouvernemental suit, pour ainsi dire, les lois de la nature et ne s'embarrasse nullement de pratiques conventionnelles, de *précédents* ou d'autres empêchements législatifs ou techniques; nous suivons ce qui, au moment donné, nous paraît être l'intérêt général...

Lord Dufferin ne tarit pas au sujet des mérites particuliers des populations françaises...

Je tiens, dit-il au courant du même discours dont l'effet a été profond et durable, je tiens à préciser le plus fortement possible l'*habileté et l'intelligence extraordinaires* dont fait preuve la partie française des sujets de Sa Majesté la reine, dans sa persistante et loyale coopération au Canada avec ses concitoyens britanniques. On peut dire que le commencement de tous les privilèges constitutionnels dont la colonie entière jouit à cette heure, c'est à elle, à cette partie française qu'on le doit. Je le déclare hautement : *Nos compatriotes français sont, par le fait, plus rigoureusement parlementaires que les Anglais, et jamais à aucune période de l'existence et des fortunes si mouvementées de la colonie, les hommes d'État français n'ont fait défaut à l'œuvre publique, mais ont sans cesse demandé à leurs associés une part égale d'activité dans* la création des traditions *représentatives* de ce qui constitue *en somme l'histoire constitutionnelle du pays.*

On est tenté de se demander si, en effet, l'absence, signalée par le gouverneur général, des « liens embarrassants du passé » produit cette harmonie politique si enviable, ou si le climat y est pour

[1] Lord Dufferin en parlant du Canada dit toujours *chez nous*, ce qui n'a pas peu contribué au vif attachement qu'on lui porte.

quelque chose, et si les « représentants » dont la mère-patrie se glorifie (!) aux bords de la Seine, trouveraient peut-être avantage à aller prendre aux bords du Saint-Laurent quelques leçons de tolérance, de haute raison et de « *governability* ».

Toujours est-il qu'à l'heure présente où la question de la *fédération impériale* s'agite de jour en jour davantage chez les différentes sections de la race anglo-saxonne, lord Rosebery et lord Carnarvon (chefs des deux grands partis opposés) ont dû il y a peu de jours, constater l'intelligence supérieure témoignée à cet égard par la puissante colonie Atlantique-Pacifique.

Dans ce *Dominion*, dit lord Rosebery, où l'on a cherché à nous persuader que le principe fédératif rencontrerait le moins d'appui actif, qu'y voyons-nous au contraire? Le sentiment le plus répandu de tous ses avantages, de toute son utilité! Dans le « Dominion », depuis Halifax jusqu'à Vancouver, nous enregistrons actuellement dix-huit branches (succursales) établies et organisées de la *Ligue de la Fédération*, et nulle part comme parmi les Canadiens nous ne trouvons une appréciation aussi claire des nécessités permanentes de l'union fédérative.

Lord Carnarvon abonde dans le même sens, et fait remarquer en même temps que les *divisions*, là où elles existent encore, se signalent bien plutôt de colonie à colonie que de telle ou telle colonie à la métropole. Et, à ce propos même, on retrouve le vrai nœud, le plus important de la question. Ce sont les rapports entre la confédération canadienne et les Australies d'où dépendent surtout les progrès que peut maintenant faire pratiquement la fédération. Depuis la réunion de tous les Canadas en un seul État par le lien géographique invincible du grand chemin de fer Pacifique, la confédération virtuellement est l'inévitable associée, la voisine de vis-à-vis du continent australien, et la première entente est indiquée là.

Lord Dufferin l'a compris aussitôt et, dès le principe de la construction du chemin de fer Géant admis, — longues années même avant son achèvement, — il a, dans un discours fort célèbre, à propos du *Nanaïmo and Esquimalt Railway*, dit les paroles prophétiques suivantes [1] :

[1] Ce discours, tenu à Victoria (en 1876), contient les explications précises sur toutes les difficultés que rencontrait encore l'immense entreprise de la construction du *North Pacific Canadian,* et compte pour une bonne part dans les raisons qui amenèrent la province de *British Columbia* à s'adjoindre à la confédération des Canadas. Victoria était la capitale de la province.

... Je viens de *Bute Inlet* (l'un des *termini* projetés au chemin Pacifique) et permettez-moi de vous le dire : le jour où la grande route du *Canadian Pacific* y aboutira, elle ne s'y *arrêtera point. Il est possible qu'elle y fasse halte* jusqu'au *moment où le trafic canadien-trans-pacifique avec l'Australie, la Chine et le Japon soit en pleine vie* — mais ce *jour-là* le *railway* ira à Esquimalt..., et Nanaïmo devient alors, par la force des choses, la première grande ville de *British Columbia* — Victoria ne sera plus qu'un village...

Mais le but final, dans sa prévision des événements futurs, que voit lord Dufferin : *la Chine et le Japon.*

Nous sommes donc revenus au rêve du colon français d'il y a deux cents ans. Robert de la Salle n'est plus seul, abandonné sur son coin de terre du Saint-Laurent : il voit groupées autour de lui :

As at the stroke of an enchanter's wand,

comme dit Byron — les ombres vagues des millions d'êtres humains, dont la science et l'esprit d'aventure modernes ont peuplé les incroyables espaces qui s'étendent entre les Montagnes Rocheuses et le Japon ou la Chine. Le « croyant » tenancier des Pères Sulpiciens voyait juste : c'est à *sa* Chine du seizième siècle que notre Europe directement aborde; et pendant que lord Dufferin ne se lasse pas de célébrer les loyaux services des descendants de l'ancien régime en France, voici les termes par lesquels, dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire il y a peu de jours, le docteur Vincent désigne les avantages que trouveraient les Français de nos jours en émigrant au vaste continent américain du Nord-Ouest...

Le Canada est le pays indiqué par excellence aux émigrants français. Notre race y a fait ses preuves ; elle sait qu'elle peut y vivre, travailler et s'y multiplier ; ceux qui s'y rendent y retrouvent des villages ressemblant, à s'y méprendre, aux villages ou hameaux normands et bretons, des gens parlant leur langue *et vivant en grande partie de la même vie qu'eux.* Ils y trouveront véritablement une *seconde patrie* et des frères pour les recevoir à bras ouverts. Ils ne peuvent se considérer d'aucune façon comme des exilés, et, *avec de fort modestes ressources*, ils sont à même de s'assurer, à courte échéance, du bien-être, de la fortune même, et cela, dans des conditions de bonheur, à mon sens, presque indiscutables.

B. de Bury.

La fin prochainement.

SUR LE SEUIL

I

Entre les grands lions de bronze qui semblent garder le pont du Nil, au Caire, la foule la plus disparate que l'œil humain puisse contempler sur aucun point du monde se presse dans les deux sens.

Dans cet étroit couloir formé par le double lacis des tôles croisées, les deux antipodes de la civilisation, les deux pôles du globe se heurtent, se pénètrent et se confondent. En choisissant l'heure et la saison, vous aurez le plaisir de voir les dromadaires de la caravane qui arrive du Soudan, après des mois de marche dans le désert, frôler de leur menton glabre le parasol d'une princesse russe poitrinaire, allongée sous la fourrure légère de sa victoria somptueuse, et gagnant, pour y montrer sa toilette, la promenade à la mode de l'île Gézireh. Pendant les cinq minutes nécessaires pour traverser le fleuve aux eaux bleues, vous aurez coudoyé des échantillons de toute race humaine : des esclaves noirs, presque nus, des juifs de Salonique engoncés dans leurs caftans, des Syriens serrés dans leur soutanelle rayée, des derviches coiffés de leur pain de sucre en feutre, des capucins français, des éclaireurs égyptiens juchés sur la selle rouge de leurs chameaux; des officiers anglais tirés à quatre épingles dans leur tunique rouge, des Arabes de race pure, superbes sous leurs draperies blanches et noires. Peut-être même vous aurez découvert l'Extrême-Orient dans la personne d'un Chinois se déraidissant les jambes sur la terre ferme, tandis que, dans l'étroit canal, passe lentement le paquebot qu'il ira rejoindre à Port-Saïd ou à Suez.

Au milieu de cette cohue aveuglante, sous ce soleil toujours en feu, dans cette orgie de bruits inintelligibles et nouveaux, le Parisien le plus habitué à braver la mort au coin de nos carrefours homicides perd la tête, comme un provincial débarqué du matin. Et pourtant, le premier vendredi du mois de janvier 188..., un flâneur de l'espèce la plus pure, c'est-à-dire un Parisien, traversait le pont du *Kasr-el-Nil* vers trois heures après midi, les deux mains dans les poches de sa blouse de *globe-trotter*, aussi tranquille que quand il suivait, jadis, le boulevard des Capucines pour se rendre

au Jockey-Club. Il était facile de deviner que ce grand et robuste personnage, à l'allure très souple, ayant à peine dépassé trente ans, n'était pas à ses débuts en matière de lointain voyage. Aussi bien le casque de coutil blanc qui protégeait sa tête, coiffure insolite au Caire à cette époque de l'année, faisait voir qu'il venait du sud de la mer Rouge.

Cet être original qui s'avisait d'aller à pied, par goût, dans un pays où l'obligation de se servir de ses jambes est l'humiliant aveu d'une misère effroyable, n'était pas, à coup sûr, un voyageur banal. Point blasé non plus, car, sans l'étonner, le spectacle qu'il avait sous les yeux l'amusait évidemment. Il se laissait aller au flot, en homme que rien ne presse, dérangé tantôt par un porteur d'eau qui marchait plié en deux, le front pris dans le joug de cuir où pendait l'énorme peau de bouc hideusement gonflée, tantôt par un troupeau de chèvres à oreilles de chiens braques, à la robe baie tachée de blanc comme celle d'un cheval pie. Des gamins aux trois quarts nus se faufilaient entre ses jambes; des mendiants aveugles le frôlaient de leur main sordide, nasillant sans interruption leur prière monotone. Des petites filles lui offraient leur gargoulette avec leur cri : *El moyah!* modulé sur deux notes, avec la voix très douce des Orientales.

Quant aux femmes, elles passaient inaperçues, malgré leur nombre. La plupart allaient nu-pieds, drapées dans la pièce d'indienne à carreaux bleuâtres, rayée au bord d'une large bande sombre, qui semble être l'uniforme des Égyptiennes de la classe pauvre. Quelques petites bourgeoises traînaient orgueilleusement des sandales. Les fellahines passaient, nues dans le fourreau de toile bleue qui laissait voir leur sein maigre, ayant à cheval sur l'épaule un enfant tout nu, dont le ventre était gonflé par la bouillie. Toutes, sauf quelques esclaves noires dont le nez était traversé d'un clou d'argent, ne laissaient voir que leurs yeux souvent rongés par l'ophtalmie, ce fléau que Moïse a oublié derrière lui sur la terre des Pharaons. Sans regarder, sans être regardées, leurs vêtements à peine frôlés par tous ces hommes qui les croisaient, elles cheminaient librement dans la foule, protégées par ce sentiment étrange qui les entoure aux pays musulmans, et dont on ne saurait dire si le respect, le mépris ou la crainte en sont la base et l'origine.

Mais le milieu du pont offrait un spectacle autrement pittoresque. Là c'était un grouillement d'animaux attelés, montés, bâtés, cinglés par le fouet, aiguillonnés par l'éperon, tirés par le licou, poussés par la trique. Les essieux de bois des charrettes primitives, traînées par les buffles gris aux cornes rejetées en arrière, caressaient

fraternellement les jantes vernies des coupés. De jeunes élégants, disgracieux sous la redingote officielle, chevauchaient d'admirables bêtes à la robe luisante, à la queue traînant jusqu'à terre. Sur les chameaux liés l'un à l'autre par longues files, des Arabes du désert ou des paysannes des environs passaient assis, les jambes croisées, tellement balancés par le tangage perpétuel de leur monture qu'ils semblaient se confondre perpétuellement en profonds saluts. Quelques-uns, qui voyaient pour la première fois une ville, contemplaient d'un air grave, avec une curiosité fièrement dissimulée, ces palais superbes, ces casernes aux mille fenêtres qui fermaient enfin devant eux l'horizon du désert, le seul connu par leurs yeux. Les moindres vides étaient remplis par les ânes, innombrables, trottinant au bruit clair de leurs colliers d'amulettes, écrasés sous des échafaudages de paniers ou sous quelque iman ventru, au turban de mousseline éblouissante. A peine, sous le fardeau, apparaissait leur croupe étroite, continuellement rouée de coups par le gamin aux jambes nues qui les conduisait avec des cris variés, selon qu'il injuriait l'animal ou faisait ranger la foule peu docile.

Au bout du pont, le flot se partageait en deux. Les humbles, les travailleurs et les pauvres, c'est-à-dire les buffles, les ânes et les chameaux prenaient à gauche pour gagner la banlieue, ou cette route des solitudes infinies dont les Pyramides semblent les bornes milliaires. A droite, les oisifs et les grands de ce monde reformaient leurs rangs pour la promenade élégante du vendredi. Sur la route qui longe la rive, à l'ombre des mimosas gigantesques encore garnis de leur verdure, les victorias des hauts fonctionnaires, les coupés de leurs femmes prenaient le trot, précédées par les saïs dont les jambes de bronze, infatigables, sortaient des plis neigeux du caleçon flottant. Avec leurs calottes dorées, leurs gilets aux broderies éclatantes, ces coureurs penchés en avant ressemblaient à des papillons au corselet multicolore, soulevés par le vol de leurs ailes blanches. Non moins nombreuses, d'autres voitures portaient la colonie européenne, diplomates, banquiers, hommes d'affaires, simples touristes. A travers quelques glaces, des visages pâles de jeunes filles aux grands yeux pleins de fièvre, ou d'hommes aux traits ravagés se laissaient voir, comme pour rappeler que la capitale de l'Égypte est l'asile des poitrinaires pourvus de millions. Mais au milieu de cette foule opulente, sous ce feuillage dont les interstices découpaient l'azur limpide échauffé d'un soleil radieux, qui pouvait se souvenir qu'on trouve l'hiver sous nos latitudes, et, d'un pôle à l'autre, la mort?

Entre les deux routes, celle de gauche qui conduisait au désert et aux Pyramides, celle de droite qui conduisait à la pointe de l'île

Gézireh, le Longchamp égyptien, notre promeneur au casque blanc hésita quelques secondes. Il prit à droite sans savoir pourquoi. « Cela devait arriver », dirait un conteur musulman. S'il avait continué sa promenade à gauche, la vie entière d'Albert de Sénac était changée.

A peine avait-il fait cent pas dans la direction du palais de Gézireh que la foule devint moins pittoresque, mais le coup d'œil ne laissait pas que d'être intéressant. Les stores de soie de certains coupés mystérieux s'étaient relevés, et, dans la pénombre harmonieuse, le jeune homme apercevait les reines de l'élégance indigène, toutes en féridjé de satin noir avec le yachmak de mousseline transparente, vraiment belles pour la plupart, avec un air *comme il faut* de grandes dames très correctes. L'affreux *surveillant* nègre assis à côté du cocher jetait seul sur le tableau une ombre d'esclavage plus apparente que réelle, car la légende de la musulmane captive dans son harem, avide d'amour et d'aventures, pleurant de désirs et d'ennuis derrière des grilles dorées, ne hante plus que les feuilletons retardataires et les murs du Salon.

Dans une victoria conduite par un cocher en tenue parisienne, un Français à la figure pâle et soucieuse, portant sur ses traits, malgré la maladie, un air de grande race, dit à la jeune femme assise à côté de lui :

— Le diable m'emporte si ce n'est pas Sénac que je viens de voir, à pied sur le trottoir!

De sa canne, il toucha le dos du valet de pied :

— Dites qu'on retourne et qu'on s'approche de ce monsieur qui marche tout seul, que nous venons de croiser à gauche.

— Bien, monsieur le marquis.

Arrivé à la hauteur du personnage qui avait attiré son attention, le propriétaire de l'équipage appela :

— Sénac!

Le promeneur tressaillit, tourna les yeux vers la voiture, hésita et, sûr enfin de ne pas se tromper, répondit d'une voix très vibrante :

— Quilliane! Est-ce possible! Qu'est-ce que tu fais au Caire?

Tout à coup, s'apercevant que son ami avait une compagne, Albert de Sénac se découvrit avec un air perplexe qui mit un peu de gaieté dans les yeux ternes du marquis.

— Allons! allons! fit ce dernier au bout d'un instant, n'aie pas peur: je ne me suis pas marié depuis notre dernière rencontre, c'est-à-dire depuis quelque chose comme deux ans.

Albert, gardait toujours son casque à la main, sans paraître mieux renseigné, tout au contraire. Affectant une pruderie qui ne semblait pas son défaut habituel, Quilliane reprit :

— Monsieur de Sénac, je lis dans vos yeux un doute qui est un

outrage pour moi. Je n'ai pas enlevé cette jeune personne à ses parents. Peut-être vous souvient-il que j'ai une sœur?

— Mademoiselle de Quilliane me pardonnera, dit Albert en s'inclinant, mais elle porte un voile plus épais que celui des musulmanes. Et puis je croyais... je croyais...

— Tu croyais ma sœur religieuse. Eh! bien, tu vois : elle a jeté le froc aux orties.

— Oh! Christian! soupira la jeune fille avec un air de mécontentement marqué.

— Semblerait-il pas que je l'accuse d'avoir forfait à l'honneur? dit Quilliane, les sourcils froncés. J'ai fait une plaisanterie, mon cher. Le froc n'est pas encore cousu, voilà tout.

— Et les cheveux pas encore coupés, Dieu merci! ajouta Sénac en regardant d'admirables tresses d'or qui brillaient entre le velours de la capote et celui du manteau. Ah! mademoiselle; je connais votre frère depuis notre enfance; il y a deux ans que je ne l'avais vu, mais il n'a pas changé. Rarement sérieux!

— Tu trouves que je n'ai pas changé? demanda Quilliane d'une voix très grave. Tu es difficile. Allons! monte là, sur le strapontin. Moi j'ai, depuis l'autre hiver, certain bobo dans les poumons qui m'oblige à me soigner et me donne le droit de garder les bonnes places. Maintenant, raconte-nous ton histoire et tâche de faire rire ma sœur, qui ne rit guère, depuis que nous sommes en Égypte. D'abord, d'où viens-tu avec cette coiffure indienne?

— Des Indes, justement, et autres lieux circonvoisins. Je retourne en France.

— Pas ce soir?

— Ma foi! presque. Le bateau qui m'amène a touché hier à Suez, de grand matin. Sous prétexte d'un choléra quelconque, la Santé nous a mis en quarantaine pour trois jours. Avec cela deux jours dans le canal, un autre pour gagner Alexandrie... mon bateau n'a donc pas besoin de moi avant mercredi. Je suis arrivé ici par le chemin de fer, tout à l'heure, pour déjeuner.

— Et la quarantaine?

— Simple question d'argent, mon ami, comme tout, du reste, en Orient. Je me suis évadé cette nuit... dans le canot du docteur égyptien préposé au service. Ne le dénonce pas, ni moi non plus. Il me faudrait payer d'autres bakchiches pour ne pas aller en prison.

— Tu ne t'attendais pas à nous trouver ici?

— Tu l'as vu par toi-même. Après avoir déjeuné à Shepheard je suis sorti de l'hôtel, les deux mains dans mes poches, marchant au hasard devant moi. J'ai suivi la foule et, d'après l'événement, j'ai bien fait. Maintenant, à ton tour, j'écoute.

— Ah! moi, dit Quilliane, j'ai suivi... l'ordonnance de mon médecin.

A ces mots, la jeune fille détourna la tête. Christian, la désignant à son ami d'un mouvement d'yeux, reprit d'un ton moins sombre :

— D'ailleurs j'avais toujours désiré de passer un hiver en Égypte.

— Est-ce que, par hasard, tes hivers à Paris ne trouveraient plus l'emploi remarquable que tu leur donnais jadis?

— Depuis que je ne t'ai vu, continua Christian sans répondre, j'ai eu le malheur de perdre ma mère.

— Au moment de ton deuil j'étais encore en France, mais... mais loin de Paris.

— Oui, je sais. Ta lettre de condoléance venait... des montagnes du Dauphiné, dit Quilliane avec un sourire mystérieux.

Albert n'avait nullement envie de sourire. Christian continua, devenant lui-même sérieux jusqu'à la dureté :

— Ta lettre me disait, je m'en souviens : « Il te reste pour consolation la tendresse fraternelle ». Eh! bien, non, mon cher, il ne me reste rien. Tu ignores probablement l'existence de la sainte et respectable Mme de Chavornay, assistante générale de la congrégation des Bernardines. Elle a jugé, dans sa sagesse, que ma sœur était faite pour son couvent. Et comme, en sa qualité de tante, elle avait voix prépondérante au chapitre, elle a tourné la tête à cette enfant qui ne rêve plus que rosaire et cilice. Je te le disais tout à l'heure : c'est une affaire de temps.

D'une voix très douce, où l'on sentait une remarquable fermeté, la jeune fille répondit :

— Christian! comme tu es injuste! Ne suis-je pas là? Je t'ai suivi en Égypte quand tu avais besoin de moi; je t'aurais suivi au bout du monde. Pourquoi dire cette parole cruelle et fausse : qu'il ne te reste rien?

Mlle de Quilliane et le jeune homme assis en face d'elle échangèrent un regard dans lequel un courant de sympathie vibrait; tout d'abord elle se sentit surprise et reconnaissante. Quoi! cet ami de son frère, homme du monde comme lui, ne se déclarait pas, au premier mot, contre elle!

— Bien m'en a pris d'avoir besoin de toi cette année, et non pas l'année prochaine, grommela Christian. Il m'aurait fallu me contenter, pour tout service, de quelques bonnes neuvaines derrière tes grilles. Mais, pardon, mon ami, de t'ennuyer de ces plaintes de malade. Voilà ce qu'on devient!

— Te trouves-tu mieux depuis ton arrivée au Caire? demanda Sénac.

— Pas assez *mieux*, dans tous les cas, pour justifier le trouble

apporté, grâce à moi, dans l'existence de plusieurs êtres humains, domestiques, dame de compagnie, sans compter la malheureuse créature que tu vois, qui s'ennuie à périr. Allons! sois franche, Thérèse!

— Monsieur, répondit la jeune fille avec une gaieté sans doute un peu forcée, je vous prie de fermer l'oreille aux calomnies de mon frère. Depuis que je suis au monde, je ne me souviens pas de m'être ennuyée une minute. Mais s'ennuyer en Égypte, parmi cet entassement de choses pittoresques, écrasantes de grandeur ou simplement curieuses!... Mon Dieu! comme je vous plains de ne faire que passer ici! Ne pouviez-vous combiner votre voyage pour une station plus longue?

— Je n'ai rien combiné, mademoiselle, car je comptais rester tout l'hiver aux Indes. Quelques braves gens, actionnaires d'une compagnie dont je suis, paraît-il, administrateur, en ont décidé autrement. La compagnie est à vau l'eau. On assure que, moi présent, la catastrophe n'aurait pas eu lieu, ce qui est une illusion flatteuse...

— Et l'on te demande de l'argent, acheva Quilliane dont le visage s'était déridé. *Tu quoque!*

— Oui, on évalue à 100 000 francs ma part de responsabilité.

— Oh! oh! voilà un chiffre d'une modicité menaçante. J'aimerais mieux, pour ton intérêt, qu'on te demandât cent fois plus. J'ai de bons camarades qui ont été condamnés, dans le même cas que toi, à payer je ne sais combien de millions. Ils n'ont jamais versé un centime, et sont tranquilles comme Baptiste. La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a.

— J'espère bien m'en tirer d'aussi bon compte que les compagnons d'infortune dont tu parles, mais en gagnant mon procès. On le plaide la semaine prochaine, et j'ai tout juste le temps d'arriver, à condition de ne point flâner en route.

Le soleil avait disparu derrière la muraille des mimosas plantés sur l'autre bord de l'île.

— Rentrez à la maison, commande Quilliane à son cocher.

Cinq minutes après, l'équipage traversait le Nil et s'engageait au grand trot dans les superbes avenues du quartier d'Ismaïl, bordées de palais italiens et de jardins, dont les hautes murailles jalouses ne laissaient voir que les panaches des palmiers à la verdure éteinte.

Chemin faisant, Albert se fit reconnaître de Mlle de Quilliane, lui rappelant qu'il l'avait vue plusieurs fois chez la marquise, à l'âge des dernières robes courtes.

— Je m'en souviens, dit la jeune fille. Mon frère vous aimait beaucoup.

— Et je l'aime, pardieu! bien encore, fit Christian dont la main,

par un élan brusque, chercha celle d'Albert. Voilà ce que c'est que de ne pas se voir souvent. Rien ne conserve autant l'amitié. Dis donc, Thérèse, si nous invitions à dîner ce cholérique en rupture de lazaret?

— Nous vous invitons, monsieur, c'est indiqué. J'espère que vous n'avez pas d'engagements antérieurs.

— Non, mademoiselle, dit Albert en souriant, je n'ai pas d'engagements. Mais je n'ai pas d'habit non plus, et je sais qu'ici l'étiquette règne en maîtresse pendant l'hiver.

— Pas d'habit! répéta le marquis en levant les yeux au ciel. Tu vas nous couvrir de honte aux yeux de mistress Crowe.

— Qu'est-ce que c'est que mistress Crowe?

— L'ange gardien de cette jeune personne ici présente, ou, pour parler le langage d'ici-bas, sa dame de compagnie. Ma tante de Chavornay l'a choisie de sa main, catholique irlandaise, cela dans l'intérêt du salut de ma sœur, mûre et peu séduisante, ceci dans l'intérêt du mien. Elle quittait, en entrant chez nous, la maison d'un pair d'Angleterre possédant trois filles, mariées aujourd'hui, qui avaient chacune leur attelage de poneys et leurs chevaux de selle. Aussi, elle nous considère comme des mendiants, honorables d'ailleurs. Mais c'est la correction en personne. Un jour, par suite d'un accident de voyage, n'ayant pas de seconde robe pour changer de toilette à l'heure du dîner, elle a retourné celle qu'elle avait sur le dos. Je me hâte d'ajouter que l'effet n'était pas beaucoup moins harmonieux.

— Je ne connais pas d'homme plus injuste que mon frère, dit Mlle de Quilliane, lorsqu'il est lancé sur le compte de la pauvre mistress Crowe.

— Si ma sœur exprimait toute sa pensée, elle m'accuserait d'ingratitude. Veuve à dix-neuf ans d'un officier qu'elle avait suivi aux Indes, et qui est mort en y débarquant, il y a quelque chose comme une trentaine d'années…

— Elle le pleure toujours, interrompit Thérèse.

— Parbleu! en cas de perte ou d'accident, il en est des époux comme des parapluies. Les regrets sont d'autant plus vifs que l'objet avait moins servi. Mais, sans vouloir troubler le défunt dans sa tombe, j'ose dire que sa veuve a un petit sentiment pour moi. Douce Kathleen! (c'est son prénom harmonieux) elle sera ma dernière conquête, la dernière fleur qui aura réjoui mon crépuscule de la discrète caresse de son parfum! Nous lui ferons chanter ce soir, au piano, la romance irlandaise de *la Rose*. Tu verras quel regard elle me jette. Mais tu sais, pas de concurrence déloyale!

— Sois tranquille. Je ne m'embrase pas si vite.

— Ah! oui, j'oubliais... D'ailleurs elle te trouvera mal élevé. D'après elle, aucun Français ne sait se comporter correctement à table. Il y a quinze jours, Villemoison, la fleur des pois du club, est venu dîner chez nous, de passage ici. Après son départ, mistress Crowe a compté avec nous les fautes qu'il avait faites à table, en mangeant son potage, en coupant sa viande, en replaçant son verre, en accomplissant les dernières ablutions. Dix-sept! pas une de moins. S'il avait entendu la critique, il en serait mort de chagrin.

Mlle de Quilliane, tout heureuse de voir son frère si gai, ne le quittait pas de ses grands yeux bleus où brillait une flamme tendre. Quand la voiture s'arrêta, elle dit en s'appuyant légèrement sur la main qu'Albert lui tendait :

— Vous avez donné plus de gaieté à mon frère, en une demi-heure, que je ne lui en donne pendant un mois. Mon pauvre Christian!...

Le marquis expliquait des ordres à son cocher; il n'entendit pas la réflexion.

— Tu entres avec nous? dit-il en rejoignant son ami.

— Non. Puisque mistress Crowe est si difficile, je rentre à l'hôtel, m'habiller autant que le comportent mes moyens actuels. En même temps j'achèterai une coiffure plus civilisée. A tout à l'heure, mademoiselle.

Un âne passait à vide, sur la chaussée. Albert l'arrêta d'une main et l'enjamba d'un mouvement facile.

— Toi connaître l'hôtel Shepheard? demanda-t-il à l'ânier.

— Hôtel Chébah? Moi connaître, tchélébi.

Et le trio partit au galop.

— Voilà un homme heureux! soupira Quilliane en le regardant s'éloigner. Vigoureux, dispos et de longues années devant lui.

— A-t-il encore ses parents? questionna Thérèse.

— Non. Il est tout seul au monde. Mais quand on possède la santé...

Avec un mouvement d'épaules il rentra dans la maison, sans voir le regard attristé de sa sœur.

II

A la mort du marquis, père de Christian, l'inventaire avait constaté 200 000 livres de rente, bien que le défunt eût mené grand train. Il eût été bien incapable, quant à lui, de dire s'il laissait un actif ou des dettes, n'ayant jamais compté durant toute sa vie.

— Ce n'est pas l'habitude de la maison, disait-il fièrement.

Le fils n'avait eu garde de changer les habitudes paternelles. Qu'il s'agît d'un cigare pour lui, d'un attelage pour sa mère ou

d'un bouquet pour son amie, une seule chose l'inquiétait : avoir ce qui se fait de mieux. Entre Albert de Sénac, son camarade d'enfance, et lui, dès leur entrée dans le monde, un contraste se dessina qui mit toujours certains sous-entendus à leur intimité.

Sénac, taillé en force, d'une stature élevée, d'une énergie physique et morale exceptionnelle, se piquait de traiter la mode et les conventions qui régissent la société élégante sinon avec mépris, du moins avec une désinvolture quelque peu dédaigneuse, parfois même avec un esprit de contradiction marqué. Dans sa façon d'atteler et de monter à cheval, dans la coupe de ses habits et la forme de ses chaussures, il affectait volontiers une indépendance austère, souvent railleuse, qui se retrouvait, d'ailleurs, dans la liberté de ses appréciations sur les choses et sur les hommes. Quand on lui reprochait de haïr le monde, il répondait :

— Je ne me donne pas tant de peine. Je vis dans le monde comme dans une auberge d'où l'on a une vue pittoresque, mais qui est mal tenue. J'y apporte mon lit, mon verre et ma fourchette, me défiant de la propreté du logis.

Quilliane, au contraire, acceptait le monde avec ses vices, ses ridicules et sa tyrannie pour rire. Le rôle de courtisan ne froissait pas son amour-propre, à condition qu'il occupât le rang de favori.

— Tu me fais toujours songer à Marcel dans les *Huguenots*, disait-il à Sénac. Tu finiras d'un coup d'arquebuse dans les fossés du Louvre.

— Et toi, répondait Albert, tu es un Cinq-Mars. On te verra quelque jour faire une vilaine promenade en place de Grève.

Avec ces dispositions, le jeune marquis, on peut le croire, voyageait en grand seigneur. Aussi Albert fut-il peu étonné de trouver Christian et sa sœur installés dans une charmante maison de l'avenue de Boulaq, avec le même luxe confortable qu'il se souvenait d'avoir vu dans l'hôtel Quilliane, au quai d'Orsay, « à l'époque où il allait dans le monde ». Même raffinement dans le menu, même étiquette paisible et majestueuse dans le service, même argenterie éblouissante sur la table. A peine changé sous ses cheveux grisonnants, le maître d'hôtel, vieilli au service de la noble famille, se tenait debout derrière sa jeune maîtresse, aussi respectueusement grave que quand il obéissait à la défunte marquise, dont le beau visage austère ne souriait jamais.

Nul n'aurait pu croire que le Nil et non pas la Seine coulait à quelques pas, sans la présence du serviteur égyptien, engagé à titre auxiliaire. Dans l'éclatante blancheur de sa tunique tombant jusqu'aux chevilles, recueilli comme un prêtre d'Apis, l'Oriental frôlait silencieusement de ses mules rouges les dalles polies, appor-

tant les plats, mais sans approcher de la table. On aurait dit qu'il se sentait indigne, par son rang inférieur dans le sacerdoce, de prendre part aux cérémonies redoutables d'un rite sacré.

Mlle de Quilliane portait la toilette qu'elle mettait chaque soir, même quand un hôte étranger s'asseyait à sa table, ce qui était un événement rare. Sa robe était d'un satin noir léger, tissé lâchement, de façon à éteindre les reflets et à mouiller, pour ainsi dire, les plis de la soie. Depuis que, dans sa pensée, elle appartenait à Dieu, elle avait enfermé jusqu'au plus modeste de ses bijoux de jeune fille, malgré les instances de son frère.

— Quand je te vois ainsi sans une broche, sans un bracelet, disait-il, tu me fais penser à ces appartements qu'on déménagera la semaine suivante, et dont les objets précieux sont déjà serrés.

Thérèse avait ce type de beauté qui, à l'exemple de certaines œuvres d'art, exige, pour être pleinement compris, une éducation spéciale et préliminaire. Elle était grande et fort mince, mais la souplesse incomparable de sa taille faisait assez voir qu'elle ignorait, autant qu'une nymphe de Diane, les artifices et les rigueurs des couturières. Le buste plutôt court qu'allongé, les épaules plutôt étroites que larges, les lignes de la poitrine sobres dans leur exquise perfection, donnaient à sa personne un caractère d'idéal rectifié, non pas démenti, par l'expression de son visage où l'énergie de la volonté se lisait plus que la placidité rêveuse de la contemplation.

Tout d'abord sa chevelure étonnait tellement par son abondance, sa légèreté de nuage et la note presque introuvable de sa couleur blonde, qu'on oubliait de se demander si la femme était belle. Aucune femme n'eût été laide avec cette écume d'or mat autour du front, prolongée en vagues ondoyantes le long des tempes développées, et terminée par le nœud charmant que les sculpteurs anciens relèvent à la nuque des baigneuses surprises.

Cependant, même avec une chevelure ordinaire, Mlle de Quilliane eût été belle entre toutes. Mais, comme pour corriger ce que ce diadème royal avait d'orgueilleux et de voyant, le teint mat, presque un teint de brune, les yeux calmes, variant selon les heures, comme la mer, du gris pâle au bleu d'azur ou quelquefois au vert de jade, la bouche fine, sur laquelle une lèvre supérieure légèrement saillante semblait mettre un sceau, tout, jusqu'aux ondulations du cou flexible, noblement allongé, donnait habituellement à cette physionomie un effacement discret de porte close. Mais, devant certains seuils fermés, l'être qui pense, malgré lui, ralentit le pas.

A la droite du marquis était assise une petite femme chargée d'embonpoint, rouge comme une tomate, quand elle n'était pas violette comme une aubergine, avec de beaux yeux de couleur noi-

sette, d'une tendresse toujours jeune en dépit des cheveux grisonnants. Elle était sanglée dans une robe de faille qui gémissait au moindre mouvement, à la manière des cloisons d'un paquebot mouillé sur son ancre, quand la houle vient du large.

Cette excellente personne, digne à tous égards de la confiance dont on l'avait investie, tenait de sa nature une flamme romanesque et enthousiaste qui, n'ayant pas eu le temps de se dépenser durant une courte vie de fiancée et d'épouse, brûlait encore doucement, comme fait, au crépuscule du matin, la mèche d'une lampe qu'on a baissée en l'allumant. Très convaincue en toutes choses, profondément loyale, honnête jusqu'au scrupule, mistress Crowe passait son existence à se débattre au milieu de dilemmes douloureux. Comme Irlandaise renforcée, elle détestait les Anglais, et cependant elle bouillait d'indignation si quelque étranger critiquait l'Angleterre en sa présence. Elle avait pour Christian un mélange indéfini d'admiration émue et de tendre pitié, ce qui ne l'empêchait pas, en mainte occasion, d'être obligée de blâmer tout bas son héros, qui n'était pas toujours un héros de vertu et de justice. Enfin, tantôt dans la ferveur de sa foi, elle se réjouissait de voir Thérèse appelée à la perfection de la vie chrétienne, tantôt dans son affection passionnée pour la jeune fille, elle frissonnait à l'idée du sacrifice prochain qui la rejetterait elle-même dans la solitude.

Ces combats continuels entre deux sentiments opposés la rendaient timide et silencieuse, mais, sous cette apparente hésitation, elle cachait une rare perspicacité sur les hommes, un jugement éprouvé sur les choses. De son pays d'origine elle avait conservé d'étranges superstitions et une crédulité d'enfant dont Quilliane abusait, parfois, pour s'en amuser sans scrupule. Son courage pouvait aller jusqu'à la vaillance, et pourtant elle pâlissait au moindre cahot d'une voiture. Chaque mouvement du roulis d'un navire la faisait mourir de frayeur, et, lorsqu'il s'était agi d'affronter cinq jours de mer pour suivre Thérèse en Egypte, elle n'avait pas montré par un seul mot ce qu'il lui en coûtait d'accomplir son devoir.

Il y avait des mois que Christian n'avait causé, ri, mangé et bu comme ce soir-là. Tandis que son ami lui tenait tête avec la verve et l'appétit d'un voyageur satisfait de trouver bonne figure d'hôte et bon gîte, les deux femmes comptaient d'un œil ravi chaque bouchée de nourriture, chaque gorgée de vin qu'il portait à sa bouche. Sénac s'il eût été médecin, aurait pu demander de beaux honoraires; Mlle de Quilliane aurait vidé sa bourse avec joie dans les mains de ce faiseur de miracles.

— Écoute, mon brave, dit Christian les coudes sur la nappe, comme un bon compagnon qui ne peut se décider à quitter la table.

Sais-tu ce qu'il faut faire? Laisse filer ton bateau et reste avec nous. Tu vas trouver le froid à Messine, le brouillard à Marseille, la neige à Paris. A quoi bon grelotter quand on peut faire autrement? Ici, ce soir, nous aurions presque dîné la fenêtre ouverte. On te fera les honneurs du Caire et des environs. Mistress Crowe déchiffre les hiéroglyphes comme feu Mariette et la jeune personne que voici appelle toutes les momies de Boulaq par leur nom de baptême. Voyons, madame, n'ai-je pas raison?

Des craquements de soie préludèrent à la réponse. Une toute petite voix, pareille à un récit de hautbois sortant des grandes orgues d'une cathédrale, soupira :

— Oh! monsieur le marquis! le baptême d'une momie! La plaisanterie n'est pas... elle est un peu... risquée.

— Incontestablement, dit Sénac quand les dernières notes du hautbois s'éteignirent. Mais tu as oublié, mon ami, quelle raison me rappelle en France. Mon procès sera perdu, si on le plaide sans moi.

— Tu iras en appel.

— J'y suis déjà, condamné sur toute la ligne en première instance. Principal, intérêts, frais de droits, frais accessoires, j'en ai déjà, je te l'ai dit, pour plus de cent mille francs.

— Une misère, pour un richard de ton espèce qui n'a jamais pu venir à bout de dépenser son argent! Dois-tu en faire, des économies!

— Pourquoi ne pas dire tout de suite que je fais de l'usure? Quoi qu'il en soit, je veux bien donner mon argent, mais je ne veux pas qu'on me le prenne, quand je ne le dois pas.

— Allons! pars, tu n'es bon à rien, dit Christian avec la mauvaise humeur d'un enfant gâté à qui l'on refuse un caprice. Au moins as-tu le temps de venir fumer un cigare avec moi?

Quand ils furent mollement installés sur les coussins du fumoir, le marquis, dont toute la gaieté semblait subitement partie, prit la parole le premier :

— Je voudrais savoir les réflexions inspirées à un philosophe de ton mérite par le spectacle que tu as sous les yeux.

— Quel spectacle? dit Albert, feignant de ne pas comprendre.

— Celui de Christian de Quilliane, du beau, du riche, de l'élégant, de l'irrésistible Christian, de l'homme aimé des femmes, venant mourir de la poitrine au Caire, à trente ans, sans un amour, sans une amitié et — que le diable m'emporte si je ne suis pas sincère! — à peu près sans un regret.

Sénac se garda bien d'avoir l'air de consoler son ami. Avec une grande froideur, il répliqua :

— Pardon! en ce moment tu déclames; je rectifie. Tu n'as plus trente ans, car, moi, j'en ai trente-deux et tu es mon aîné. Tu ne

meurs pas de la poitrine, car tu viens de manger autant que moi, c'est-à-dire comme un ogre. Tu as, dans la personne de ta sœur, l'idéal de l'affection dévouée. Tu m'accorderas bien que je vaux quelque chose comme ami. Enfin, tu m'as déclaré toi-même que mistress Crowe...

— Ah ! ne plaisantons plus, maintenant que nous sommes seuls ! Dans trois jours, tu sera parti. Dans quelques mois, Thérèse aura repris le chemin de sa cellule, pour n'en plus sortir, cette fois.

— Elle n'y rentrera pas si tu as besoin d'elle. Sa présence auprès de toi en ce moment te garantit son dévouement.

— Tu ne connais pas les horribles femmes qui me l'ont prise. Elles ont pu, un instant, relâcher l'étreinte de leurs griffes. On a dit à cette enfant : « Vous êtes libre le temps voulu pour fermer les yeux à votre frère. Tâchez qu'il se confesse et ne perdez pas de vue le testament. Il s'agit des intérêts de la sainte cause. Allez ; mais, cependant, si l'affaire traîne en longueur plus qu'il ne faut... »

Albert interrompit son ami en haussant les épaules.

— Ma parole d'honneur, fit-il, c'est à croire que tu lis *le Rappel!* Et c'est dans la bouche de ta tante que tu mets ce langage plein d'élévation ?

— Madame de Chavornay m'exècre et, certes, je le lui rends bien. Thérèse n'avait pas dix ans que cette femme froide, sans une vibration humaine, toute remplie de calcul, élevait à la brochette, pour la cage dont elle a la clef, cet oiseau précieux qui apporte son grain avec lui. Soixante mille livres de rente ! De quoi se payer une chapelle comme il n'y en a pas à Paris, ou un parc auprès duquel ceux des maisons rivales ne seront que des parterres !

— Mon cher ami, répondit Sénac, je te connais. Quand tu as pris les gens en grippe, tu les fais plus noirs que le diable. Mais, quoi qu'il en soit, à quelque chose malheur est bon. Si ta sœur était mariée et mère de famille, tu ne l'aurais pas auprès de toi, en ce moment, pour chasser tes sombres humeurs, ce qui, par parenthèse, ne doit pas toujours être un métier commode.

— Je voudrais bien te voir à ma place, contemplant ton propre naufrage ! Quand nous sommes venus ici, on nous a montré un bateau superbe échoué sur une roche. Déjà la proue a disparu, mais l'arrière est là, verni, doré, magnifique, avec ses cabines luxueuses. Pauvre bateau ! Comme on était bien là-dessus, quand l'hélice tournait, quand l'étrave dédaigneuse fendait les vagues aujourd'hui vengées, quand il y avait sur ce pont des fleurs, de la musique, de belles jeunes femmes, de l'amour ! Oh ! comme on s'est aimé sur ces pauvres planches, par les nuits scintillantes d'étoiles, parfumées des odeurs tentatrices que la brise apporte de

l'Orient! Où sont-elles aujourd'hui, les charmantes amoureuses? Vers quelle rive ont-elles fui dans le canot sauveur? Pensent-elles encore à la triste épave naufragée? Moi, je pleurais presque en la regardant. Je me disais : Voilà ma vie!

Albert eut besoin d'un effort pour cacher ce qu'il éprouvait en entendant ces paroles trop vraies. Il répondit avec une gravité affectueuse :

— Ainsi donc, si tu mourais maintenant, voilà quel serait ton regret suprême : les femmes! l'amour! Et cependant, comme on s'en passe!

— Pourrais-tu me dire, grand philosophe, si c'est dans ta vie ou dans la mienne que les femmes et l'amour ont occupé la plus grande place, lequel de nous deux s'en passe le plus facilement? Moi, j'y pense pour les adorer toujours, pour en remercier quelques-unes, pour en maudire davantage, pour les regretter toutes, même les maudites. Tu y penses, toi, pour en charger une seule d'anathèmes. Tu as couru l'univers pour l'oublier. Mais, à propos, cette grosse rancune dure-t-elle toujours?

Sénac ne répondit que par un mouvement de tête significatif, par une bouffée de tabac dans laquelle son visage disparut.

— Eh bien! mon cher, nous n'avons rien à nous envier. Les Quilliane vont finir, probablement, un peu malgré moi, je l'avoue. Les Sénac s'éteindront, si tu persistes dans ton aversion du mariage. Et sur la tombe où dormiront ces deux noms qui, ma foi! en valent bien d'autres, nos héritiers pourront écrire : Cherchez la femme!

— Ils feront bien, pour ce qui te regarde, d'employer le pluriel.

— J'aime encore mieux cela. Sacrifier sa vie pour un seul échantillon — fâcheux, j'en conviens — de l'espèce féminine! C'est prendre les choses trop à cœur.

— Où vois-tu que j'ai sacrifié ma vie? Depuis deux ans, je mène l'existence le plus intéressante. Et je compte bien continuer, quand j'aurai gagné mon procès.

— Moi, si j'avais été à ta place, j'aurais crié sur les toits le nom abhorré. Toi tu n'as rien voulu dire. Il a fallu t'arracher l'histoire morceau par morceau. Quant au nom, mystère impénétrable. C'est pousser la délicatesse un peu loin, mais cela montre une blessure profonde. Voyons : qui est-ce?

— Allons donc! Pour qu'on dise éternellement, en la voyant passer : « Regardez bien cette femme-là! C'est elle qui a roulé si proprement cet imbécile de Sénac. » Tiens, n'en parlons plus, et allons rejoindre ta sœur, cela vaudra mieux.

Il se leva et lança son cigare dans la cheminée d'un geste si

nerveux que les étincelles jaillirent. Le marquis, sans abandonner son fauteuil, lui demanda :

— Plus qu'un mot : est-il vrai que tu as pensé à te faire moine?

— Parfaitement. Je suis même allé à la Chartreuse, et j'ai exposé mon cas au portier, qui m'a écouté sans plus d'étonnement que si je l'avais prié de me faire boire un verre d'élixir. Alors il m'a renvoyé au Père Louis-Marie, qui a entrepris l'examen de ma vocation.

— Et ce frocard maladroit t'a laissé sortir de la nasse où tu étais si bien entré! Si tu avais eu affaire à ma tante de Chavornay, tu ne serais pas ici aujourd'hui.

— Je n'ai pas l'honneur de connaître madame ta tante, mais le « frocard » dont tu parles n'est pas une bête, je t'assure. Il a de l'esprit comme Dumas, seulement il connaît mieux le monde. Pendant huit jours, nous avons eu ensemble des conversations!... J'aurais payé ma place.

— Eh bien, il fallait la garder.

— Oui, mais, au bout de huit jours, on m'a mis au silence. Plus d'entretiens pittoresques avec le Père Louis-Marie. Des tête-à-tête prolongés avec le nommé Albert de Sénac, ce qui était beaucoup moins drôle. Vers la fin de la seconde semaine, je suis parti. Si tu m'avais vu descendre les pentes de la montagne!... J'avais des ailes! J'ai couru, couru, et ne me suis arrêté qu'en Chine, d'où je reviens.

— Alors, tu partages mes idées sur le métier?

— Ce métier, comme tu dis, est probablement le meilleur de tous, mais il y faut des dispositions spéciales qui me font absolument défaut, je le sais maintenant, grâce au Père Louis-Marie.

Les deux amis rentrèrent au salon où Thérèse brodait un ornement d'église, pendant que mistress Crowe lui faisait la lecture. Sénac marchait le premier, et le tapis empêchait d'entendre ses pas. Aussi, après avoir écarté la lourde draperie persane qui tenait lieu de porte, selon l'usage de l'Orient, put-il regarder la jeune fille, dont les traits portaient une expression de tristesse vaillante qui les rendait un peu fiers. Pendant quelques secondes, il resta sur le seuil, écoutant le souffle oppressé du poitrinaire qui sifflait derrière lui, presque à son oreille. Mistress Crowe, d'une voix très sympathique, un peu lente, lisait le chef-d'œuvre du saint précurseur de nos psychologues, si peu semblables, dans leur amertume, au doux médecin des faiblesses humaines :

« Or, le plus dangereux des amours, c'est l'amitié... »

— Quelle étrange parole! interrompit Thérèse. Il me faut toute ma confiance en saint François de Sales pour croire qu'elle est vraie.

En ce moment, le clairon d'une caserne voisine fit entendre les trois notes de la sonnerie égyptienne de l'extinction des feux,

ralentie et prolongée comme le chant d'un pâtre du Fayoum qui succombe au sommeil. Mlle de Quilliane regarda la pendule, puis la porte par où son frère tardait à rentrer. Dans la pénombre, elle vit briller les yeux noirs d'Albert, et, tout d'abord, ses sourcils se tendirent sévèrement. On eût dit l'arc menaçant d'une nymphe surprise. Mais, presque aussitôt, elle accueillit d'un sourire l'entrée des deux amis, et le geste léger de sa belle main fit signe à sa compagne que la tâche de la soirée était finie.

— Déjà si tard! fit Christian sans s'asseoir. Nous nous sommes oubliés. Je regagne ma chambre; bonsoir, vous tous! Lanespède veut que je sois au lit à dix heures. J'aimerais mieux qu'il me donnât le moyen d'y dormir une fois que j'y suis. Quand te verra-t-on, Albert? Me feras-tu le sacrifice d'un petit moment demain?

Dans le regard furtif de Mlle de Quilliane, Sénac lut une prière.

— Un petit moment? répliqua-t-il. Mais je compte bien que nous passerons la journée ensemble. C'est toi qui me serviras de drogman au Caire. Va, repose-toi, et, si mademoiselle veut bien me faire cette grâce, nous déjeunerons ensemble, tout en organisant une tournée.

Albert se préparait discrètement à se retirer en même temps que le marquis.

— Pourquoi t'en vas-tu? lui dit ce dernier. Tu n'es pas forcé, toi, d'être au lit à dix heures, par ordonnance du médecin. A moins que ma sœur ne te renvoie...

— Mais non, répondit Mlle de Quilliane. Je ne veux pas congédier notre hôte de si bonne heure. Asseyez-vous, monsieur, tandis que je finirai l'aile de mon ange.

— D'autant plus que, si tu as besoin d'un modèle...

Sur cette plaisanterie, qu'il accompagna d'un geste un peu moqueur pour désigner son ami, Christian disparut.

Albert prit une chaise de l'autre côté de la table et dit très haut :

— Savez-vous, mademoiselle, que ce méchant garçon m'avait fait peur tantôt? Il parle de lui-même d'un ton si lugubre qu'on le prend d'abord au sérieux. Penser qu'il suffit d'un rhume pour frapper à ce point l'imagination d'un homme! Il n'a rien et se croit menacé, de la meilleure foi du monde...

Il broda sur ce thème un instant. On entendit, dans la pièce voisine, un léger bruit de porte fermée, puis une sonnette retentit. Dans le salon, celui qui parlait baissa la voix.

— Il nous écoutait, dit-il; j'en étais sûr. Pauvre Christian!

— Perdu, n'est-ce pas? questionna Mlle de Quilliane, des yeux plus encore que de la voix.

Et comme nulle réponse n'arrivait :

— Vous avez, continua-t-elle, même les tromperies ingénieuses de la véritable amitié. Comme j'en suis touchée! Comme vous êtes bon de sacrifier à mon frère le temps si court que vous passez dans cette ville! Vous lui faites beaucoup de bien. Hélas! il est si malheureux, si seul, si oublié de tous, lui entouré, fêté jadis! Ah! horrible monde!

Albert fut sur le point de faire observer que le « monde » qui délaissait Quilliane appartenait à un genre spécial, encore moins fidèle que l'autre dans ses faveurs. Mais cette réflexion était au moins inutile. Sans autre commentaire, il répondit :

— Tant que votre frère vous aura près de lui, je n'estime point qu'il ait à regretter le monde.

— J'ai beau faire; il voit trop en moi la garde-malade pour trouver beaucoup de plaisir à ma compagnie.

— Se laisse-t-il soigner docilement?

— Avec une docilité navrante. Lui, l'homme ignorant naguère de toute règle et de toute sagesse, il va se coucher comme un enfant quand l'heure sonne. Il s'accroche à la vie par tous les moyens. Si, seulement, il obéissait aussi bien quand il est question de guérir son âme! Hélas! il me donne la suprême douleur de le voir repousser Dieu! Mais peut-être ne sauriez-vous me comprendre quand je vous raconte ce chagrin. Peut-être plaignez-vous Christian d'avoir une sœur « pas toujours drôle », comme il dit? Ah! monsieur, ne travaillez pas contre moi!

— Mademoiselle, répondit Albert avec un accent ému, quand on est, ainsi que je le suis, le fils d'une sainte et adorable mère, on en garde toujours quelque chose. Ne craignez pas que mes paroles combattent les vôtres dans l'esprit de Christian. Vous et moi, nous entendons la même langue surnaturelle. Je vous comprends, mieux que vous ne pensez peut-être, dans plus d'une douleur et dans plus d'un désir. Faites-moi la grâce de n'en plus jamais douter.

Sans insister davantage, il se mit à parler de sujets moins sérieux. Mistress Crowe intervint dans la conversation que Thérèse laissait un peu languir et, sans beaucoup de peine, la fit tomber sur les Indes, le lieu du monde, comme elle disait elle-même, où elle avait connu le plus de bonheur et le plus de larmes. Bon gré mal gré, il fallut qu'Albert se souvînt d'avoir remarqué une certaine petite maison d'un faubourg de Bombay où s'était écoulée la courte lune de miel du malheureux Crowe, et dans laquelle il était mort du choléra en trois heures.

— Du reste, ajouta le voyageur, il est probable que j'y retournerai bientôt, et je vous promets, madame, de vous envoyer un croquis de votre ancienne résidence.

— Comment! dit Mlle de Quilliane, vous allez encore courir le monde?

— Si Dieu me prête vie, répondit Sénac, et aussi, ajouta-t-il en riant, s'il m'accorde le gain de mon procès. D'ailleurs j'ai commencé là-bas des études curieuses, déjà trop avancées pour que je les abandonne. Aussi bien, je suis libre comme l'air, et personne, que je sache, ne s'apercevra de mon retour ni de mon départ.

— C'est comme pour moi, fit Thérèse avec un sourire un peu triste. Allons! mon ange a toutes ses plumes. Bonsoir, monsieur. Nous déjeunons à midi.

— Le comte de Sénac ne ressemble à aucun des Français que j'ai connus, remarqua la douce Kathleen, quand le jeune homme eut disparu. Penser qu'il a vu la maison où est mort mon bien-aimé Colomban!

Thérèse ne répondit rien. Elle semblait absorbée par le soin qu'elle mettait à couvrir sa tapisserie d'un voile protecteur. Et cependant elle songeait à Sénac. Elle se disait :

— Enfin! en voilà un qui n'a pas l'air de me croire folle, parce que j'ai résolu de quitter le monde! Au contraire, il m'approuve. C'est une lumière de plus que Dieu m'envoie.

Seule dans sa chambre, elle s'étonna de n'être pas plus reconnaissante envers Sénac, et de sentir qu'elle lui aurait pardonné facilement si, comme les autres, il l'avait dissuadée du chemin qu'elle voulait prendre.

III

Le lendemain, Quilliane fut sur pied de bonne heure. Il avait dormi; ses idées noires étaient écartées pour le moment: il ne songeait qu'à vivre.

Thérèse entra chez lui comme elle faisait chaque matin, portant la tasse de lait de chèvre encore tiède.

— Eh bien! demanda-t-il tout en buvant. Es-tu contente de ta soirée? Sénac et toi vous avez dû vous entendre, car, si tu méprises les hommes, il a les femmes en exécration. J'imagine que l'entretien de deux êtres aussi parfaits a dû combler de joie les esprits célestes.

— Il a fait, dans tous les cas, la joie de mistress Crowe qui a pu parler des Indes. C'est elle qui a tenu le dé de la conversation. Elle était ravie.

— Comment! Albert ne t'a pas persuadée de regagner au plus vite ton couvent? Tu ne lui as pas inspiré le remords d'avoir quitté la Chartreuse?

— La Chartreuse! Quelle plaisanterie est-ce là?

— Bon! je vois qu'il ne t'a pas encore trouvée digne de ses confidences. Moi, j'ai eu plus de bonheur.

Christian répéta ce que son ami lui avait conté la veille. M[lle] de Quilliane écoutait, la tête appuyée sur sa main que l'or des cheveux noyait. Son regard cherchait une image dans le vide, mais elle ne pouvait se figurer Sénac perdu dans les plis d'une robe de laine blanche, les cheveux rasés en couronne, méditant au pied d'une croix. En ce moment, chose étrange, elle revoyait une armure damasquinée d'or qui gardait fièrement le vaste escalier de l'hôtel de famille où elle était née. Durant toute son enfance, l'armure avait personnifié pour elle un monde mystérieux, idéalement paré de vertus surhumaines.

Tour à tour, elle avait enfermé dans la carapace de fer les héros de tous les siècles dont l'histoire avait enflammé sa jeune imagination. Que de fois elle s'était échappée de la nursery ou de la salle d'études pour venir causer avec « le chevalier », tantôt blond, avec des yeux d'azur très doux, tantôt brun, avec des moustaches terribles, des prunelles qui lançaient la flamme, tantôt grisonnant, avec un visage criblé de balafres et dépareillé par la perte d'un œil. Mais quel que fût son âge ou son teint, qu'il s'appelât Renaud, Tancrède, le beau Dunois ou Crillon, « le chevalier » possédait une qualité invariable : il était toujours prêt à pourfendre une armée pour un ruban aux couleurs de sa dame. Il va sans dire que l'objet de cette grande amour n'était autre que Thérèse elle-même, dont la jolie tête blonde arrivait juste à la hauteur des gantelets du preux, croisés sur le pommeau de l'épée massive.

Depuis qu'elle avait grandi, notamment depuis qu'elle avait pris une chambre au couvent des Bernardines de l'avenue Kléber, Thérèse avait oublié son chevalier, comme beaucoup de femmes oublient les leurs, même quand elles auraient des motifs plus sérieux d'en garder le souvenir. Chose étrange! à cette heure, tandis que son frère lui contait la pieuse odyssée d'Albert, elle revoyait l'armure brillante et, à la place de la visière levée, un visage nouveau paraissait, bruni par l'Orient, un peu sévère au premier coup d'œil, mais prompt à s'éclairer d'un sourire très doux, le sourire des hommes invincibles, quand un certain regard l'interrogeait, celui de la petite fille devenue assez grande pour étudier les curieuses ciselures du haume sans monter sur un tabouret.

Le marquis était loin de deviner à quoi songeait sa sœur; mais elle semblait si rêveuse avec ses grands yeux fixés vers un point de la muraille, que Christian éclata de rire en posant sa tasse vide. Elle rougit, comme si son frère eût surpris ce retour romanesque à des

imaginations enfantines. Soudain, se levant, elle embrassa Quilliane au front.

— Tu viens de rire comme autrefois, dit-elle.

Comme autrefois aussi il regarda Thérèse de côté, avec une espièglerie taquine de collégien. Il répondit :

— Si tu savais ce qui me fait rire, tu m'arracherais les yeux. Je bâtis une histoire qui serait bien amusante. Une belle jeune fille vouée au Seigneur, un gentilhomme décidé à fuir les femmes toute sa vie se rencontrent par hasard. Tu comprends la suite?

— Non, dit Thérèse d'un ton bref et sec qu'elle avait rarement.

L'inquiétude, plus encore que le déplaisir, se lisait dans ce regard qui imposa silence au rieur.

Christian, frappé de cet ennui, prit la main de sa sœur et continua, sans sourire, cette fois :

— Ecoute, *petiote*, — c'était son grand mot de tendresse — il faut, de temps en temps, me laisser dire des bêtises. Ne va pas, pour cette plaisanterie, faire une figure longue d'une aune à ce pauvre Albert. Veux-tu savoir la vérité? Si je pouvais te rendre folle de lui par un signe de ma main, je me garderais bien de le faire. Car tu serais condamnée au pire supplice pour une femme comme toi : aimer sans être aimée. Celui-là, désormais, est à l'épreuve du feu... comme une maison qui a passé par l'incendie.

— Par l'incendie! répéta la jeune fille sans comprendre, ou du moins en ayant l'air de n'avoir pas compris.

— Eh, oui! un grand chagrin de cœur dont il n'a jamais voulu parler qu'à mots couverts. D'autres s'en seraient consolés, mais Sénac est un original qui prend tout au sérieux. Et d'une ténacité dans ses impressions!... Avec cela, une pointe de religiosité et de mysticisme... qui l'a conduit jusqu'au bord de l'abîme. Non, ma pauvre amie, ne crains rien. Ce n'est pas lui qui t'empêchera d'aller au couvent. Il t'y porterait plutôt!

Christian ne riait plus. Thérèse le quitta pour donner quelques ordres qui se mêlaient dans sa tête avec des préoccupations d'un genre moins matériel. Tout à la fois elle se demandait ce qui valait mieux, pour le riz, du pilaff à la turque ou du currie à l'indienne, et ce qui convenait davantage, pour Albert, d'une réserve un peu froide ou d'une confiante simplicité.

Le menu fut réglé sans trop de peine, mais quand elle rentra chez elle, rien n'était décidé pour les autres questions. Toutefois elle penchait en faveur du désarmement. Elle se disait :

— Comment n'aurais-je pas de la confiance et de l'estime pour lui? Mon frère ne m'en a raconté que du bien et, d'habitude, Christian n'est pas tendre pour les autres hommes, même pour ses amis.

Nous avons les mêmes idées. Avec lui je n'ai pas à craindre les éternelles discussions sur les couvents. « Il m'y porterait plutôt! » Je ne lui en demande pas tant. J'irai bien toute seule, avec la grâce de Dieu.

L'heure était venue de faire sa lecture pieuse du matin. Elle prit son livre et l'ouvrit au hasard. Le chapitre convenait merveilleusement à la situation, et son grand ami, l'aimable saint, paraissait l'avoir écrit tout exprès pour elle, en vue de la prémunir contre les discours du siècle. Ces mots passèrent sous ses yeux : « Les libertins diront qu'un chagrin que vous avez reçu du monde vous a fait, à son refus, recourir à Dieu. A l'égard de vos amis, ils s'empresseront de vous faire bien des remontrances. »

Elle s'arrêta pour demander à saint François de Sales :

— Vous êtes-vous aperçu qu'*il* ait eu mine, un seul instant, de faire l'un ou l'autre?

Saint François de Sales ne souffla mot. Il était apparemment, sur le compte d'Albert, du même avis que mistress Crowe... et que Thérèse elle-même. Quand l'heure sonna, la future Bernardine en était à cette phrase :

« Il est bon, pour assurer notre dévotion, d'en souffrir du mépris et quelques injustes reproches. »

Mlle de Quilliane ferma son livre pour se rendre au salon. Et, pour la première fois, elle sentit en elle un atome de grief contre Albert de Sénac. Elle pensa :

— Au fait, pourquoi semble-t-il trouver si naturel ce que je vais faire?

Mais bientôt elle eut un autre reproche plus immédiat à formuler contre lui. Midi sonna. Ce personnage léger se faisait attendre. Il y gagna quelques bonnes vérités que lui décocha le marquis.

— Voilà comme il se soucie de nous! A la vérité, je ne vois guère ce qui peut l'amuser dans cet hôpital. Nous aurions dû le laisser libre. Il n'aime que son indépendance.

A midi vingt minutes. Albert était un de ces amis sur lesquels on ne peut pas compter. Quand la demie sonna, il était le type de l'égoïsme. Thérèse était outrée de ce peu d'empressement, non pour elle-même — à l'entendre — mais pour son frère dont toute la bonne humeur était partie. Seule, Kathleen défendait l'absent :

— Il est malade, peut-être. Ou bien un accident...

— Allons donc! riposta aigrement le marquis. Est-ce que ces hommes-là sont malades? Un accident! soyez sans crainte. Il est de force et de taille à se tirer d'un mauvais pas sur terre et sur mer. Quoi qu'il en soit, déjeunons, ou plutôt déjeunez, car moi je n'ai pas faim.

Comme Thérèse venait de donner l'ordre de servir le coupable parut, un peu échauffé de la presse qu'il s'était donnée, avec un rayonnement heureux de force et de santé presque pénible à voir en face de l'abattement de son ami.

— Bravo, mon cher! Voilà ce que tu appelles ne pas me quitter?

A cette apostrophe assez aigre, Albert comprit que son retard était un crime de haute trahison. Il chercha les yeux de Mlle de Quilliane et ne les trouva point, ce qui fut pour lui une punition sévère. J'ai connu, jadis, une femme qui pouvait rendre la vie insupportable à ceux qui l'entouraient : parents, amis, domestiques, rien qu'en les privant durant une heure de son sourire. Thérèse avait le même pouvoir sur ceux qui l'avaient seulement vue sourire une fois. Sénac, en entrant, croyait n'être qu'un convive qui s'était fait attendre. A l'accueil froid de Mlle de Quilliane, il s'aperçut qu'il avait commis un inqualifiable forfait.

— Écoute-moi, dit-il à son ami.

Sa plaidoirie s'adressait à Christian, mais il regardait la jeune brodeuse absorbée dans les fleurs de sa chasuble. Tels ces malfaiteurs qui parlent au jury, le corps tourné de biais vers les gendarmes qui vont les conduire en prison.

— Voici mon histoire, commença le délinquant. Ce matin je me suis levé au point du jour.

— On ne s'en douterait pas, grogna le malade.

Une femme peut dire mille choses par la seule façon dont elle plante l'aiguille dans l'étoffe. L'aiguille de Thérèse fit entendre un claquement sec qui signifiait clairement :

— N'aviez-vous donc nulle idée qu'on vous attendait, par ici?

— A peine levé, continua Sénac, je suis sorti de l'hôtel. Huit heures sonnaient. Tu comprends qu'il était trop tôt pour venir chez toi. Déjà, sous la terrasse de Shepheard, grouillait une population d'âniers, de carrioleurs et de drogmans. Un de ces derniers me racole :

— Monsieur ne va pas voir les Pyramides?

— Je n'ai pas le temps.

— Mais on y va en vingt minutes avec une bonne voiture.

J'ai cédé. Les chevaux étaient de premier choix, de sorte que nous n'avons mis qu'une heure et demie. Autant pour revenir, sans compter l'ascension.

— Ah! parfaitement! Tu as fait l'ascension.

— Comment ne l'aurais-je pas faite? A peine avais-je mis pied à terre que des Arabes m'ont empoigné et porté là-haut. Puis ils m'ont repassé à d'autres qui m'ont plongé dans les entrailles de la terre. Une troisième escouade m'a traîné aux pieds du Sphinx.

Enfin, comme j'allais repartir, un photographe a surgi, braquant sur moi son objectif, et j'ai dû poser, la tête de trois quarts, les yeux fixés « avec expression » sur la main sale que l'opérateur dressait en l'air comme un jalon, et le coude gauche appuyé sur Chéops, qui n'a pas bougé, c'est une justice à lui rendre.

Le mot fit sourire Thérèse qui, comme on peut le voir, s'amusait de peu. Une petite bourgeoise eût haussé les épaules. Mais Sénac, tout réconforté par ce sourire, n'aurait pas donné sa plaisanterie pour le répertoire de Labiche.

— Enfin, continua le narrateur, me voici. Mon cocher, couvert d'or m'a ramené ventre à terre. C'était effrayant. Je ne pourrais pas dire combien nous avons écrasé de chèvres, bousculé d'ânes, accroché de chameaux. Maintenant j'ai vu l'Egypte et je ne te quitte plus jusqu'à mon départ. Mais, par Sésostris, que j'ai faim!

Les grands appétits, comme les grandes convictions, sont contagieux. Tout le monde fit honneur au déjeuner, même Quilliane. Tandis que les deux hommes discutaient la durée future de l'intervention des Anglais, Thérèse dit tout bas à mistress Crowe :

— Regardez mon frère. C'est un autre homme. Si Monsieur de Sénac restait seulement quinze jours, Dieu sait quel changement nous verrions.

Une promenade en voiture occupa l'après-midi. La température était merveilleuse et l'humeur de Christian ressemblait à la température. Jamais, à l'entendre parler, on n'aurait dit qu'il était au Caire pour autre chose que pour son plaisir.

— Te souviens-tu, disait-il à son ami, de l'époque où nous pensions qu'un hiver à Nice représente l'effort suprême d'un sybaritisme raffiné? Pourrions-nous voir sans rire, aujourd'hui, ces palmiers hauts comme des choux cabus, et même ce soleil aux rayons duquel nous nous promenions avec une pelisse sur le bras et un foulard dans la poche. Regarde-moi tous ces gaillards à moitié nus. Les trois quarts coucheront cette nuit à la belle étoile — par goût. Rien qu'à les voir on a trop chaud. Et quelle mascarade pittoresque dans ces costumes!

— Oui, répondit Albert. On étonnerait beaucoup ces braves gens si on leur disait qu'il existe une ville où l'on gagne des prix en s'habillant comme eux, et en se jetant du plâtre à la figure.

— On les étonnerait encore bien davantage en leur disant que ce sont de grandes dames qui obtiennent les prix.

— Mon cher, dit Sénac, on ne trouve plus de grandes dames qu'en Orient.

— Oh! monsieur! protesta Thérèse. Moi j'en connais encore en France, Dieu merci!

— Vous connaissez, mademoiselle, des femmes comme il faut, mais ce n'est pas la même chose. Une grande dame est plus qu'une personne bien née. C'est une personne entourée d'une barrière morale, matérielle aussi, qui l'entoure et la suit partout, la rendant inaccessible. De nos jours, la barrière est tombée, et nous ne chercherons pas trop qui l'a jetée par terre. Nos duchesses pataugent dans la foule. On leur marche sur les pieds aux courses, leurs jupes sont frippées aux guichets des gares. Aux ventes de charité, le premier venu les dévisage en attendant sa monnaie. Les journalistes leur portent la guerre ou la paix dans la poche de leur veston, et j'en connais qui font risette à ceux que leurs grand'mères eussent appelé : obscurs folliculaires. Enfin, dans les bals de bienfaisance, quand un courtaud leur demande une valse et qu'elles se disent fatiguées, il faut voir la colère du monsieur. « Chipie, va! » Et il leur tourne le dos avec indignation.

Christian dit avec le sourire sceptique qu'il avait toujours quand on agitait ces questions devant lui :

— Je voudrais bien voir ce que sera un jour Madame la comtesse de Sénac, dont le futur mari trouve qu'il n'y a plus de grandes dames qu'en Orient.

Albert désigna du regard un coupé qui passait emportant deux femmes turques de haute volée.

— Tiens, dit-il, examine celles-là. Quelle correction dans la tenue! Ont-elles fait un mouvement pour nous voir ou pour être vues de nous? Les passants peuvent deviner qu'elles sont jolies, mais c'est tout. Et s'ils s'avisaient de regarder de trop près, s'ils frôlaient du coude la robe de ces belles personnes quand elles descendront de voiture, la courbache de ce gros nègre interviendrait. Note bien que la foule conspuerait le battu et donnerait raison au nègre. Voilà des grandes dames!

— Bonté divine! soupira Quilliane, les bras au ciel; en voici bien d'une autre. La comtesse sera musulmane!

— Elle aura un défaut plus grave encore, dit Albert, qui sera de ne jamais exister. Voilà ce qui fait ma force. Aussi bien, avec mes idées retardataires, la pauvre femme serait fort à plaindre. Je la priverais d'une foule de plaisirs, à commencer par les plaisirs innocents ou réputés comme tels, dont nous parlions tout à l'heure; elle serait la dernière des grandes dames : beau titre, mais un peu lourd à porter.

— Eh bien, vrai! conclut Christian; tu t'es montré sage en te décidant au célibat. On en verrait de belles dans ton ménage, en supposant que tu trouves une malheureuse disposée à dire oui.

Thérèse garda le silence, bien entendu, quoiqu'elle ne fût pas intéressée dans la question. Mais elle songeait tout bas :

— Est-ce possible que les jeunes filles d'aujourd'hui aient des goûts si frivoles?

Elle vint à table, ce soir-là, dans sa robe de la veille, ni plus coquette ni moins grave, mais plus disposée à la confiance envers cet étranger qui montrait, par le respect seulement, qu'il se trouvait en présence d'une femme. Elle pouvait, avec lui, abandonner la contrainte et n'avait pas besoin d'arborer le pavillon neutre sur le navire, puisque ce jeune homme n'en voulait pas à la cargaison. Même il lui plaisait de laisser paraître qu'elle n'était pas au nombre de ces disgraciées qui fuient le monde comme elles sortiraient d'un bal où elles sont réduites à voir danser les autres. N'était-ce pas une façon d'honorer ses fiançailles mystiques?

Elle s'arrangea pour que la conversation fût reprise au point où elle était restée à la fin de la promenade. Quand vous êtes sur le point de quitter un pays, même de votre plein gré, c'est une satisfaction d'entendre dire que la contrée est plate, mal habitée, et qu'on y gagne facilement la fièvre. Ainsi elle prenait plaisir à entendre Albert déblatérer contre le monde.

Entre ce frère et cette sœur qui faisaient leurs paquets pour en sortir, chacun par une porte, Albert n'avait que trop envie de philosopher. Il retomba de plein pied dans son sujet favori.

— Ce matin, disait-il, tandis que je grimpais les assises du tombeau de Chéops, je calculais qu'un marbrier du Père-Lachaise demanderait 3 ou 400 millions pour faire un monument funèbre sur ce modèle. Voilà une époque! Nos pauvres diables de rois ou d'empereurs d'aujourd'hui sont tout fiers quand on a dépensé, pour les enterrer, quelques charges de poudre, quelques planches d'acajou et quelques pièces de velours noir. Ce siècle est indigent et bourgeois. Les mieux partagés, de nos jours, sont des mendiants arrêtés sans cesse par l'impossible, dans leurs amours, dans leurs dévouements, dans leurs folies elles-mêmes. Tout est petit, dans nos vertus comme dans nos vices. Nous ne causons pas dix minutes sans dire : « Je n'ai pas le temps! » ou bien : « Cela coûte trop cher », ce qui, au fond, est la même chose : un aveu de pauvreté.

— Mon Dieu! fit Thérèse en souriant, vous devez être effroyablement malheureux de vivre dans une société si peu conforme à vos goûts.

— Mademoiselle, répondit Sénac, on trouve par-ci par-là des agglomérations d'individus qui mangent du pain, boivent de l'eau, dorment sur la paille et tressent du jonc, en assez mauvaise compagnie. Si vous demandiez aux raffinés de la bande comment ils peuvent rester là, ils vous avoueraient qu'ils préfèrent autre chose, mais qu'ils n'ont pas le choix. Pour mon compte, si j'en avais le

pouvoir, j'aurais bientôt fait de démolir la prison et de m'entourer d'une société plus agréable.

— Oh! plus agréable, dit Christian, c'est à savoir. Car, bien entendu, l'élément féminin serait proscrit de ton organisation.

Thérèse parut légèrement inquiète, ce qui arrivait chaque fois que son frère se mettait à parler des femmes. Albert répondit :

— Allons! décidément tu veux me faire passer pour un monstre aux yeux de ces dames. Il est temps d'en finir. Donc, je le déclare hautement : si j'organisais ma vie selon mon rêve, on y trouverait une femme, une femme que j'aimerais et qui serait *ma* femme. Son portrait, je t'en fais grâce. Elle serait parfaite, tout simplement. Quand nous imaginons le paradis, nous ne le voyons pas avec des courants d'air et des cheminées qui fument.

— Par conséquent, tu exiges la perfection pour accorder l'amour.

— Oui, parce que l'amour tel que je le comprends est un culte, et qu'à moins d'être un sauvage, on n'adore pas un être inférieur. Si j'aimais une femme, je me donnerais à elle tout entier, et je jure que celle-là ne m'entendrait pas dire : « Je n'ai pas le temps », ou bien : « Cela coûte trop cher », quand il s'agirait de son bonheur.

— Tu serais, en un mot, l'idéal du désintéressement.

— Tout au contraire. Je serais le plus habile des égoïstes, car j'estime que le sourire de la femme aimée est, pour un homme, la félicité suprême, à condition, bien entendu que cette femme sourie pour lui et par lui.

— Oh! oh! dit Quilliane, faire sourire une femme à journée faite, c'est déjà une entreprise. Mais empêcher qu'elle ne sourie pour les autres... Mazette! il faudrait n'avoir pas d'autre occupation.

— Mais ce serait mon cas. Je connais des êtres fort intelligents qui n'ont d'autre occupation que de faire des livres, ou de ciseler des statues, ou d'écrire des opéras, ou d'acheter et de vendre du trois pour cent, ou de défendre des gredins devant la Cour d'assises. Franchement, en supposant mon hypothèse réalisée, j'estime que mon occupation vaudrait bien celle de ces braves gens.

— Ma chère, dit le marquis en se levant de table, voilà un pauvre jeune homme qui est fou. Allons lui faire prendre une douche.

Comme la veille, Quilliane entraîna son ami au fumoir. Là, il émit à son tour ses idées sur « l'élément féminin ». Fort heureusement pour elle, sa sœur n'était pas là pour l'entendre.

Quand ils revinrent au salon, M[lle] de Quilliane l'avait déjà quitté pour son appartement, et ce fut une grande déception pour Sénac qui espérait finir sa soirée de la même façon que la veille. Il rentra chez lui, l'âme vexée d'un mécontentement qu'il ne comprenait pas, et qui était, pour le moins, ce dépit instinctif que nous ressen-

tons en présence d'une femme jeune et belle, se révélant à nous comme manifestement inaccessible. A coup sûr, Albert était à cent lieues de toute préméditation d'escarmouche galante; mais l'incommensurable orgueil masculin s'agitait en lui. Bon gré mal gré, il était obligé de se dire :

— Celle-ci n'attend, n'espère, ne craint rien de toi. Des pensées, des aspirations, des joies, des tristesses dans lesquelles tu ne tiens pas la moindre place remplissent sa vie. Heureuse, il ne dépend pas de toi de la troubler; malheureuse, il n'est pas en ton pouvoir d'alléger sa peine; lasse et accablée, ce n'est pas sur toi qu'elle appuiera sa belle main, même pour une minute fugitive. Nul rêve inavoué, nulle attention passagère ne saurait te livrer une parcelle de cette âme à tout jamais étrangère. Que tu sois près d'elle ou séparé par des centaines de lieues, elle ne s'en apercevra point. Au-dessus de toi, elle plane!

Il avait raison, pas complètement peut-être, car, pendant qu'il songeait ainsi, Thérèse répondait à mistress Crowe, qui lui disait bonsoir après un brillant panégyrique d'Albert :

— C'est une âme élevée. Si j'avais eu le malheur d'avoir un homme et non pas Dieu pour époux, j'aurais voulu que cet homme ressemblât sur plusieurs points à M. de Sénac.

Comme l'honnête visage de l'Irlandaise exprimait quelque étonnement, M[lle] Quilliane ajouta :

— Vous êtes surprise que je parle ainsi! Hé! mon Dieu! On entend parfois des gens qui disent : « Si je me tuais, je choisirais l'asphyxie, qui défigure moins. » Faut-il, de là, conclure à des projets de suicide?

IV

Le lendemain, Thérèse était un peu triste en s'éveillant. La fidèle Kathleen s'en aperçut et lui demanda pourquoi.

— C'est, dit-elle, que nous aurons des adieux ce soir, et vous savez comme il suffit de peu de chose pour faire retomber Christian dans ses idées sombres. Depuis deux jours, tout allait mieux. Demain la maison nous semblera plus triste; je veux dire qu'elle semblera triste à mon frère, car, pour moi...

Elle secoua la tête. Ses beaux cheveux relevés pour la nuit se défirent et glissèrent mollement sur ses épaules, comme une avalanche d'or sur la neige.

— Mon Dieu! soupira-t-elle en se hâtant à sa coiffure, que de temps perdu! Combien ce sera plus commode un jour, quand les ciseaux auront passé par là.

— Oh! mademoiselle! je frissonne en songeant à cet acier froid

sur le cou. Il me semble que le reste n'est rien. Le fourreau de laine remplaçant la batiste et la robe de mariée; les sandales qui meurtrissent les pieds; l'horrible camail, toutes ces choses me glacent moins. Le drap de mort lui-même, les psaumes lugubres, je pourrais les supporter. Mais voir couper ces cheveux!... cela, jamais!

— On les remarque trop, songeait la novice *in partibus* en s'ajustant devant la glace. *Il* les a vus tout de suite. Et cependant je serre, je serre...

Et de serrer, en effet, ce qui rendait l'or encore plus brillant. Ce chignon éblouissant aurait tiré les yeux d'un aveugle. Décidément, il n'y a que les ciseaux!

— Comme tu es jolie! s'écria Quilliane en la voyant entrer chez lui, sa tasse de lait à la main. Est-ce un péché de l'entendre dire à ton frère? Cela trouble-t-il ta conscience?

— Pas le moins du monde. Cela m'enchante, au contraire. Quand tu m'admires, c'est que tu as dormi et que tu vas mieux.

— Je me sens mieux depuis deux jours, positivement. La promenade d'hier m'a fait du bien. Le grand air m'est bon. Sais-tu, *petiote*, ce qu'il faut faire?

Mlle de Quilliane, tout heureuse de cet entrain, s'était mise à genoux près du fauteuil, les mains croisées autour du bras de son frère.

— Que mon cher seigneur parle à sa servante, dit-elle en riant. J'écoute.

— Allons déjeuner quelque part au soleil, tous les quatre. Sénac ne demandera pas mieux, et mistress Crowe, en sa qualité d'Anglaise, doit aimer les pique-niques. Pour toi, les choses de ce monde te sont indifférentes.

Thérèse, pour empêcher l'entretien de tourner au sombre, se hâta de dire qu'elle acceptait. La discussion ne porta que sur le choix d'un lieu convenable. Presque aussitôt, Albert fit son entrée et surprit la jeune fille, qui ne l'attendait pas à cette heure matinale, dans son attitude un peu trop gracieuse pour les yeux d'un étranger.

Comprenant qu'il arrivait à l'improviste, Sénac fit mine de se retirer avec un mot d'excuse. Mlle de Quilliane, de son côté, se releva d'un bond et parut légèrement contrariée.

— Très bien! fit le marquis en riant. Les voilà qui vont s'enfuir chacun par une porte. Voyons, mes enfants, un peu de courage! Que diable, vous ne vous mangerez pas.

Albert fit un grand salut à la belle effarouchée, puis, se détournant d'elle, pour montrer qu'en effet il ne voulait manger personne :

— Monsieur le marquis a l'humeur bien plaisante ce matin, fit-il, restant lui-même assez sérieux.

— Monsieur le comte paraît bien solennel, risposta Christian.

— J'ai mal dormi, déclara Sénac, qui s'obstinait à ne pas tourner les yeux vers Thérèse.

— Le fait est, dit Quilliane à sa sœur, que ce jeune homme ne présente aucun des symptômes favorables que tu constatais en moi il n'y a qu'un instant.

Thérèse rougit un peu et dut s'avouer tout bas qu'en effet le nouveau venu ne songeait guère à l'admirer, de quoi elle fut plus contente que fâchée.

— Explique nos projets à notre hôte, dit-elle en se retirant. Je vais m'occuper des préparatifs.

Une heure après, on partait avec des provisions pour déjeuner sous le vieux sycomore d'Héliopolis, qui abrita de son ombre, s'il faut en croire une légende, le sommeil de la Vierge fuyant le glaive d'Hérode. Mistress Crowe était de la partie, bien entendu. Elle tenait tête au marquis, dont l'humeur se maintenait au beau fixe et qui la criblait de plaisanteries.

Thérèse de Quilliane laissait son regard flotter sur l'espace infini du désert dont le sable venait mourir à la grande route. Elle jouissait avec une paix profonde de ce spectacle qu'elle n'avait pas cherché pour son plaisir, songeant que bientôt des horizons plus étroits remplaceraient, pour ses yeux, cette plaine sans limites. Elle se sentait plus heureuse qu'elle n'avait été depuis de longs mois. N'entendait-elle pas le rire sonore du cher malade, auquel répondait parfois le rire d'Albert, plus grave, avec je ne sais quoi d'incomplet et d'inachevé qui montrait que la pensée du voyageur n'allait pas tout entière là où son ami l'appelait.

Le soleil, déjà très chaud à l'approche de midi, versait la joie de vivre dans tous les êtres. A gauche du chemin, dans la plaine plus basse visitée par le Nil, on voyait sourire la nature verdissante et fleurie. A cet hymne vaguement soupiré par la terre d'Orient, caressée en cette saison, non pas encore meurtrie par son brûlant époux, l'âme la moins païenne répondait sans le vouloir par le *carpe diem* d'Horace. La future religieuse songeait :

— Aujourd'hui, je donne congé à Thérèse de Quilliane. Je lui permets d'être jeune, encore une fois. Demain, qu'elle le veuille ou non, la porte entr'ouverte sur la gaieté humaine se refermera pour jamais. Demain ressemblera si peu à l'heure présente! Pauvre Christian! je le connais : il ne rira plus. L'ami qui l'arrache à lui-même nous aura quittés. La vie, de nouveau, pèsera de son poids sur notre solitude. En attendant, que Dieu soit remercié pour cette minute de repos accordé sur la route!

Lorsque l'ombre, en s'allongeant, fit voir que le moment du

retour approchait, les quatre compagnons devinrent silencieux, mais une même question était murmurée tout bas à l'oreille de chacun :

— Où serai-je dans un an à pareil jour?

Ils étaient assis sous les grands arbres de l'avenue qui se termine à l'aiguille colossale d'Héliopolis. Devant eux l'obélisque sortait brusquement du sol, planté comme une borne vulgaire, mais plus imposant dans la majesté simple de ces lieux qui l'avaient vu, quatre mille ans plus tôt, se dresser lentement sur sa base, que ces épaves dépaysées sur nos places publiques, parmi les colifichets de l'art moderne.

Autour du géant de granit, quelques fellahs dormaient sur la poussière, béatement allongés dans leurs robes bleues. Un troupeau de chèvres paissait le chaume, et la flûte à plusieurs tuyaux du berger invisible envoyait doucement ses notes veloutées. A peine vêtus d'un lambeau d'étoffe, repus de bakchiches, gorgés des reliefs du repas, de beaux enfants aux yeux de diamant noir se roulaient sur l'herbe avec des ânons dont la grosse tête espiègle respirait la bonne humeur. Et, tout près des giaours dont il semblait ignorer la présence, un Arabe tourné vers la Mecque faisait sa prière sur son manteau noir plié en guise de tapis. On entendait les versets sacrés s'échapper de ses lèvres comme un vague bourdonnement, tandis qu'il répétait ses prostrations, rhytmées comme un exercice de gymnase.

M[lle] de Quilliane contemplait la scène de ses grands yeux rêveurs, non sans éprouver un peu de jalousie envers ce croyant qui priait son Dieu à la face du monde comme dans l'oratoire le plus secret. Toutefois elle sentait le calme envahir son âme, tellement, dans ce coin du monde, la grande lutte humaine semblait endormie, tellement tout semblait facile, simple, assuré, le pain de chaque jour en cette vie, la joie sans fin dans l'autre.

Une fois encore la salle à manger de l'avenue de Boulaq rassembla Thérèse, Albert et Christian pour le dîner d'adieu. Au dessert, le marquis voulut boire à la santé du voyageur.

— On est dans l'embarras, dit-il, pour souhaiter quelque chose à un homme comme toi, qui ne désire rien. Je me borne à un souhait dont nul, mieux que moi, ne connaît la valeur : Puisses-tu vivre très vieux! Si tu n'y tiens pas, ce dont tu es fort capable, mettons que je n'ai rien dit. Ta visite, encore qu'elle fût involontaire, m'a fait du bien, tant de bien que je te vois partir avec une épouvante indigne d'un homme. Il me semble que si tu pouvais rester... Mais tu ne peux pas!

Ces mots furent prononcés sur le ton d'une interrogation suppliante comme certains désirs de malade. Les yeux de Quilliane

épiaient la réponse, bien qu'elle ne pût être douteuse. Un autre regard attaché sur la bouche d'Albert semblait lui dire aussi :

— Vous ne pouvez pas. Mais, si vous pouviez,... qui sait jusqu'où irait le miracle commencé par vous?

Sénac, passant la main sur son visage comme pour en balayer une obsession, répondit, s'adressant à la sœur qui n'avait point parlé, non moins qu'au frère :

— Je vous ai raconté ce qui me presse de rentrer en France. Mais, dans quelques mois, nous nous y retrouverons tous, comme nous sommes aujourd'hui...

Par un mouvement d'épaules, Christian montra qu'il ne voulait pas en entendre plus long. Il savait bien qu'ils ne se retrouveraient jamais ensemble, tous, comme ils étaient ce jour-là.

— Tu t'en vas demain de grand matin? demanda-t-il brusquement.

— Le train part à dix heures. Je reviendrai te serrer la main avant d'y monter.

— Non! fit Quilliane d'une voix étouffée. J'aime mieux ne pas te revoir.

Une conversation péniblement banale s'établit grâce à des efforts douloureux de part et d'autre. Bientôt le marquis se leva.

— Allons! adieu! dit-il à Sénac. Je rentre chez moi. La journée a été dure pour un touriste de ma force. J'ai besoin de repos.

Quand la draperie de la porte fut tombée, Albert, se retournant, vit M[lle] de Quilliane debout, les coudes sur la cheminée, le front dans ses mains. Elle tournait le dos, mais, au mouvement de ses épaules, on pouvait deviner qu'elle pleurait. Il s'approcha et, d'une voix basse mais vibrante :

— Si vous perdez courage, *vous*, qui donc aura de la force?

Thérèse, à ces mots, se retourna et répondit en s'essuyant les yeux :

— Vous avez raison. J'ai faibli, mais une seule minute. C'est ma punition d'avoir fait aujourd'hui comme ces mauvais soldats qui se désarment pour dormir, en face de l'ennemi. J'avais oublié!... Lui aussi, le pauvre garçon, il oubliait! Il s'habituait à cette joie qu'il ne connaît plus : voir un ami! Vous êtes le seul qui lui reste. Les autres... ah! misérables hommes! Les autres le laissent mourir sans une lettre. Hélas! à peine vous a-t-il revu, à peine s'est-il cramponné à vous comme à la vie, et le malheureux vous perd! Mon Dieu! pourquoi êtes-vous venu!

— Je suis venu sans le vouloir; je pars malgré mon désir. Ainsi, toujours s'est écoulée ma vie, de surprise en surprise, sans utilité pour les autres, sans bonheur pour moi.

— Et c'est pourquoi l'être humain est fou de chercher son appui

dans un autre homme. La vie est la même pour tous. Nul n'échappe à ses lois. Il semblerait, en vous voyant, que vous êtes moins rivé qu'un autre à ses besoins, à ses impuissances. Mais, l'heure venue, vous êtes forcé de dire, vous aussi, les paroles qui vous révoltent : « Je n'ai pas le temps » et « cela coûte trop cher ! »

Elle parlait avec une agitation fiévreuse infiniment pénible à voir, car il fallait que le découragement fût à son comble pour abattre ainsi une âme affermie dans sa foi et toujours maîtresse d'elle-même. Sa taille souple se pliait comme un roseau sous la tempête, chacun des gestes de ses belles mains était une grâce, et, pour sécher les larmes de ces yeux noyés d'une douleur déchirante, tout homme de cœur aurait exposé sa vie. Sénac, debout devant elle, dit d'une voix sourde :

— Je me souviendrai jusqu'à ma mort de l'amertume de l'heure présente.

Elle répondit en secouant la tête :

— Pourquoi vous en souviendriez-vous? Que sommes-nous dans votre existence? Allez! vous n'êtes pas si fort à plaindre. D'ailleurs il n'y a tel qu'un procès pour distraire, surtout quand la somme est grosse! Plût au ciel que mon procès, à moi, ne fût pas plus difficile à gagner que celui qui vous occupe! Remerciez Dieu qui a rendu votre chemin facile.

— Moins facile que vous ne semblez le croire, dit le jeune homme.

Ils gardèrent le silence un instant, et Sénac comprit qu'il devait la laisser seule. Déjà il cherchait une phrase d'adieu, mais il sentait que toutes les paroles qu'il pourrait dire seraient un verbiage futile aux oreilles de cette jeune créature, pliant, seule, sous un lourd fardeau. En même temps il songeait — pour la première fois avec cette intensité dans l'impression — à la journée du lendemain, à toutes ces journées à venir, passées sans la revoir jamais. Tout à coup, il dit en balbutiant presque :

— Si vous pensiez, si je pouvais croire que je vous serais... que je serais utile à votre frère en... prolongeant de quelques jours...

Elle supposa d'abord que Sénac faisait une de ces offres obligeantes qu'impose la politesse mondaine. Elle répondit en secouant la tête avec une ironie qui s'adressait au monde en général plutôt qu'à un homme :

— Vous n'avez pas le temps!

Alors, avec l'élan subit et dominant toute considération qui était dans son caractère, il insista :

— Dites-moi seulement de rester...

— Eh bien! restez, dit Thérèse avec une sorte de défi, grisée en quelque façon par l'excitation de ce colloque étrange.

Avant qu'elle fût sortie de la stupeur que lui firent éprouver ses propres paroles, Sénac avait disparu, sans autre réponse qu'une inclination profonde devant Mlle de Quilliane.

Mistress Crowe, qui avait assisté à l'entretien dans un silence de statue, ne parût point froissée qu'Albert fût parti en oubliant de la saluer elle-même. Elle avait les yeux brillants et retenait son souffle, comme elle eût fait auprès de deux enfants construisant un château de cartes, pour ne pas faire manquer l'expérience. Thérèse, fort injustement, il faut en convenir, s'en prit à elle de ce qui venait d'arriver.

— Pourquoi n'avez-vous rien dit? M. de Sénac a le droit d'imaginer, en effet, que je n'ai personne auprès de moi pour me seconder dans ma tâche. Il n'est rien que je craigne autant que la compassion des humains. J'ai horreur d'être plainte. Avec tout cela, j'ai parlé comme une personne sans cervelle.

— Non, répondit mistress Crowe. Vous avez parlé comme une personne qui a du chagrin, et qui ne croyait pas aux affections humaines, jusqu'à ce jour.

— Cet homme qui ne me connaît pas va me prendre pour une folle..., ou Dieu sait pour quoi. C'est ma faute; ce sera ma punition. J'espère bien qu'il n'y pensera plus dans une heure.

L'Irlandaise, absorbée par les jours qu'elle découpait dans une mousseline, garda le silence. On entendait seulement un bruit de ciseaux pareil à un pépiement d'oiselets dans leur nid.

— Vous n'allez pas croire, insista la jeune fille très agitée, qu'il prendra au sérieux cette insanité? Il faut qu'il parte; il l'a dit. Je mourrais de honte si je le revoyais demain. Vous ne pensez pas qu'il reviendra?

— Je pense, au contraire, que nous le verrons de bonne heure, mademoiselle.

— Vous voulez dire qu'il montera nous faire ses adieux en se rendant à la gare.

— M. de Sénac, ou je me trompe fort, ne songe plus à partir.

— En vérité! il aimerait mon frère à ce point!

Les ciseaux firent encore entendre leur gazouillement sarcastique.

— Pour l'amour du ciel, mistress Crowe, répondez-moi quand je je vous parle! Que pensez-vous?

— Je vous le dirai donc puisque vous le voulez, mon enfant. Je pense que le comte de Sénac vous appartient corps et âme.

V

« Examinons-nous sur le mal commis envers Dieu, envers le prochain, envers nous-même... »

Quand elle fut arrivée à ce point critique de son oraison, Thérèse de Quilliane s'installa sur son prie-Dieu dans une pose moins fatigante, prévoyant qu'elle n'était pas près d'en avoir fini avec le redoutable examen. Elle sentait en elle un grand trouble et ne doutait point que le siège du malaise ne fût dans sa conscience. Au fond, elle n'aurait pu dire au juste où se trouvait situé cet organe délicat de son être moral. Plaignez les gens qui savent, à un pouce près la position du cœur, de l'estomac et du foie. Ils ont dû, en maintes occasions, avoir besoin de remèdes.

— Qu'ai-je donc fait de mal aujourd'hui? se disait Thérèse. Que j'aie péché, il n'y a pas le moindre doute; je ne serais pas mécontente de moi comme je suis. Mais contre qui l'ai-je fait ce péché? Est-ce contre vous, mon Dieu? Il me semble que non. Je vous aime fidèlement. Ce n'est pas ma faute si je suis encore parmi les vanités du monde, si j'ai des robes de soie, si j'ai fait aujourd'hui une délicieuse promenade. Et encore, mon Dieu, j'ai récité mon chapelet dans la voiture, tandis que ces messieurs causaient.

Bon gré, mal gré, elle dut convenir que l'un de « ces messieurs » n'était pas étranger au malaise dont elle cherchait la cause.

— Car, enfin, sans moi il partait! C'est une parole que j'ai dite... Mais je ne pensais qu'à mon frère. Mon Dieu, vous le savez, je pensais à Christian. Son ami lui fait tant de bien! Il encouragerait le désespoir même. Quand il dit avec ce regard loyal qui ne saurait tromper : Tout ira bien, on espère contre toute espérance.

Ainsi Thérèse de Quilliane, très recueillie, examinait devant Dieu sa conscience et, par la même occasion, les qualités d'Albert de Sénac. Pendant qu'elle y était, elle passa à l'examen de ses défauts et ne trouva guère qu'un reproche à lui faire : il était allé à la Grande-Chartreuse et n'y était pas resté! Mais tout le monde n'a pas le bonheur d'être marqué au front du sceau des élus, dès ce monde.

Alors elle songea que ce jeune homme allait sans doute perdre son procès.

— N'ai-je pas péché contre le prochain, se demanda-t-elle, en étant cause que ce plaideur sacrifie ses intérêts? Non, puisqu'il reste à cause de mon frère... s'il reste!

Soudain elle s'éveilla comme d'un songe; elle croyait entendre encore la voix de mistress Crowe qui lui disait :

— Le comte de Sénac vous appartient corps et âme!

— O mon Dieu! pria-t-elle avec ardeur, faites qu'il parte! S'il est loin demain à cette heure-ci, je promets d'écrire à ma tante qu'elle fasse brûler un gros cierge dans la chapelle du couvent. Que puis-je faire de plus, Seigneur?

Assurément, elle ne pouvait rien faire, sinon de se coucher, d'éteindre sa lampe et de tâcher de s'endormir en récitant son chapelet. Mais les *Ave* la tenaient éveillée, comme eût fait l'œuvre la plus palpitante d'un romancier, et, dans les ténèbres de sa chambre, elle épiait, toute tremblante des bruits mystérieux.

Le jour, en filtrant parmi ses rideaux, la rassura.

— Mistress Crowe n'est qu'une sotte. Quand je pense qu'elle inspire tant de confiance à ma tante! *Il* partira: je le vois faisant sa valise. Mon frère, qui s'y connaît, dit que M. de Sénac est au-dessus de... certaines faiblesses. Dans tous les cas, s'il osait me montrer par un regard qu'il est resté pour moi, je saurais lui montrer quelle personne je suis — et à qui je suis.

Elle s'habilla, de pied en cap cette fois, pour être parée à tout événement, et se rendit chez son frère. Là, ce fut une autre antienne :

— Je n'ai pas dormi; j'ai la fièvre; mes forces diminuent; je n'en ai pas pour longtemps. Va! tu seras bientôt libre! D'ailleurs qui te retient? Regagne ton couvent quand tu voudras. Aussi bien que feras-tu, toute seule avec mistress Crowe, en face d'un cercueil? Surtout ne t'avise pas de ramener mon corps en France. Qu'on m'enterre n'importe où...

Christian continua sur ce ton funèbre, tant et si bien que Thérèse aurait promis deux cierges pour que Sénac manquât le train, car elle n'avait plus la tête à elle.

Ce fut bien autre chose quand on remit à Quilliane une lettre avec le timbre de *Shepheard's Hotel.*

— Bon! fit le marquis sans l'ouvrir, ce brave Sénac m'écrit pour me faire ses adieux. Il s'épargne une dernière corvée. Les amis, comme les chiens, fuient l'odeur des malades. Il a raison. A sa place je ferais comme lui. Va! mon camarade, bon voyage et bon vent! Profite de ta santé et de ta vie!

Avec une rage envieuse, Christian froissait l'enveloppe dans ses mains crispées. D'un geste brusque il la jeta dans le feu, mais le projectile rencontra un chenêt qui la fit rebondir : Thérèse respira. Une heure de plus à passer dans cette incertitude l'aurait rendue malade. Ramassant le papier, elle dit à son frère :

— Ne sois pas injuste envers M. de Sénac. C'est toi qui n'as pas voulu qu'il revienne. Il faut lire sa lettre. Il demande peut-être une réponse.

— Eh! lis toi-même, si cela t'amuse, gronda le marquis.

Thérèse déchira l'enveloppe et, pour la première fois de sa vie, elle sentit sa main trembler d'impatience au contact d'une lettre écrite par un étranger. Dès la première ligne, sa main ne trembla

plus, mais une vive rougeur envahit ses joues, tellement que son frère qui la voyait dans la glace lui demanda :

— Quoi? qu'est-ce qu'il dit? Tu as l'air de tomber des nues.

M[lle] de Quilliane ne tombait pas des nues, cependant. Faut-il croire que toutes les femmes naissent plus ou moins comédiennes? Albert de Sénac écrivait ce qui suit :

« Mon bon vieux, la nuit porte conseil : je laisse filer mon bateau. Réflexion faite, il vaut mieux pour moi ne pas assister à l'audience de la Cour. Je me connais : pour peu qu'on m'ennuie — ce qui arrivera certainement — je répondrai des choses désagréables, et je tournerai les juges contre moi. En outre, quoi qu'il arrive, je me dirai : « Suis-je assez bête d'avoir sacrifié l'Égypte ! Je n'y ai rien gagné, ou je n'aurais rien perdu à suivre ma fantaisie. » Donc, j'achève l'hiver ici et, bien entendu, nous nous verrons tous les jours. Pour commencer, je dîne avec toi. J'ai besoin de la journée pour m'installer d'une façon plus confortable. »

— Voilà bien, dit Christian, mon original de Sénac! Il n'a jamais su la veille ce qu'il ferait le lendemain. Après tout, c'est son affaire, s'il se trouve trop riche. Nous aurons là un agréable compagnon, bien élevé, causeur universel, à peu près toujours de bonne humeur. Et puis, ce qui est une attention de la Providence à ton égard, il ne s'occupera pas plus de toi que si tu étais un garçon. Tout de même cet animal aurait bien pu venir déjeuner avec nous.

Quand Thérèse fut seule dans sa chambre, elle eut ce découragement qu'on éprouve en face de certains écheveaux emmêlés de la bonne sorte. Il lui semblait qu'elle ne viendrait jamais à bout de débrouiller ses idées et, tout d'abord, elle décida qu'elle remettrait le tout, tel quel, entre les mains de Dieu qui n'abandonne jamais les siens. Malheureusement, c'était le jour du courrier qu'elle adressait chaque semaine à sa tante, un courrier qui était une confession et qu'elle considérait comme un devoir d'autant plus sacré qu'elle ne pouvait guère accomplir d'autre règle. Assise devant sa table, avec une petite statue de saint Bernard, à dix pouces de ses yeux, elle écrivit sur une feuille de papier qui portait le timbre de l'ordre : « Chère tante et vénérée mère en Dieu... »

Jusque-là tout allait bien, mais la suite était moins facile. En quels termes parler d'Albert de Sénac? N'en pas parler, c'était une dissimulation indigne d'une âme droite. S'il était parti le matin, l'affaire marchait toute seule. Une simple rencontre à consigner dans le journal, un portrait en deux traits de plume et la question était vidée. Mais, à cette heure, que de complications! Il fallait expliquer qu'il avait dû partir, qu'il n'était point parti et, chose plus grave, qu'il était resté après avoir vu pleurer Thérèse. Pourquoi, au juste,

avait-il manqué son bateau? Par amitié pour le frère, par compassion pour la sœur, ou bien... par le motif que mistress Crowe s'était mis en tête? Qu'avait-il pour but : soulager un malade ou détourner une âme pieuse de sa voie? Pour commencer, il n'y avait rien que de correct en lui. Cette absence de toute allusion dans son billet, cette lenteur calculée à revenir dans la maison, rien n'indiquait l'homme qui compte sur une récompense, même seulement sur un merci.

— Je crois, pensa Thérèse, que c'est mon frère qui a raison et qu'il n'est pas nécessaire de demander pour moi les prières de la communauté.

Un peu plus calme, elle se mit à sa lettre et, jusqu'à l'heure du déjeuner, elle ne quitta point, par la pensée ni par la plume, l'obligeant et généreux Sénac.

— Ce soir, songea-t-elle, je commencerai une neuvaine pour le gain de son procès. En bonne justice, nous lui devons bien cela.

Pendant que Mlle de Quilliane écrivait à sa tante, Albert flânait autour de l'Esbékieh, afin de tuer ses heures de solitude, tout en se disant qu'il en avait sept ou huit en perspective. Rien ne serait plus faux que de dire qu'il éprouvait du regret de sa décision, mais, depuis qu'il avait dormi par dessus, il voyait les choses plus froidement et s'adressait à lui-même des félicitations un peu railleuses pour ce brillant trait de jeunesse. En même temps il se posait cette question :

— Et puis après : qu'est-ce que j'y gagnerai?

Il ne comptait pas gagner quoi que ce fût à ce coup de tête, mais il ressentait quelque plaisir à l'avoir accompli, de même qu'il était content d'avoir grimpé l'avant-veille au-dessus de Chéops. Il n'y avait rien gagné sauf de pouvoir se dire :

— Tout le monde n'en a pas fait autant.

Bien des actes désintéressés ou hardis sont en réalité des ascensions morales, n'ayant pas de récompense plus tangible.

Voilà ce qu'Albert se disait. Vous l'auriez fait bondir en insinuant qu'il était resté pour les beaux yeux de Thérèse de Quilliane, et aussi pour répondre à une sorte de défi qu'elle lui avait jeté. Cependant il aurait donné gros pour être caché dans un coin et voir le visage de la sœur, tandis que le frère lisait sa lettre.

En vain les *hammars* poussaient leurs ânes dans les jambes de ce flâneur à l'air ennuyé, lui proposant des courses intéressantes : les mosquées, le bazar, la citadelle, les tombeaux des khalifes. Un seul but, — ceci de vous à moi, — l'aurait séduit : une visite à certaine maison de l'avenue de Boulaq, mais il s'était juré de ne point s'y rendre avant la nuit tombante. Il fallait, d'ailleurs, écrire

à l'avocat de Paris qui l'attendait, sans parler du télégramme à expédier, pour faire débarquer son domestique et ses bagages à l'escale d'Alexandrie.

Comme il sortait du bureau télégraphique, la dépêche envoyée, il avisa l'étalage d'un photographe et, certaines vues l'ayant intéressé, il entra pour feuilleter les albums. Quelques portraits étaient sur la table, prêts à être livrés. L'un d'eux qui représentait une jeune femme européenne, au regard dur, inquiétant et magnifique, l'impressionna tellement qu'il parut dès lors avoir oublié tout le reste. Le praticien questionné raconta que cette belle personne était venue poser la semaine précédente, elle, une amie et deux messieurs, tous Français ; qu'ils n'avaient pas donné leur adresse, annonçant l'intention de venir eux-mêmes prendre les photographies. Ils ne semblaient nullement pressés et, selon toute apparence, ils étaient établis au Caire pour un long séjour.

Sénac, sans en demander plus long, sortit de la boutique et tira sa montre, pour voir s'il était encore temps de se faire conduire à la gare, au train qui pouvait joindre son paquebot. Il n'était plus temps, ce qui lui causa, toute réflexion faite, une satisfaction véritable, car une heure plus tôt, il aurait fallu choisir entre ces deux maux : ou manquer de parole à Thérèse de Quilliane, ou rester dans une ville embellie par la présence de Clotilde de Chauxneuve, devenue, par son mariage, Mme Questembert, après avoir promis d'être comtesse de Sénac.

Albert l'avait connue dans un coin perdu de la province, qu'elle n'avait jamais quittée, et comme il s'était juré de n'épouser jamais une Parisienne, il avait livré son cœur, autant qu'il l'avait laissé prendre, à cette jeune fille très belle, très simple en apparence, et dont la maigre fortune était, aux yeux d'Albert, une garantie de plus qu'il se l'attacherait par tous les liens, même par ceux de la gratitude. Lui-même, alors, n'était pas fort riche, mais on pouvait, à tout prendre, considérer qu'il était, pour Clotilde, un parti presque inespéré. Ce roman, qu'il cacha dans le secret de son cœur, fut délicieux. Il dura longtemps, et les amis de Sénac se demandaient quelle raison mystérieuse l'éloignait de Paris pendant des mois entiers. Enfin, comme Clotilde et lui venaient d'échanger leurs paroles, un millionnaire Parisien du nom de Questembert eut l'idée de s'établir dans un château voisin de la modeste habitation des Chauxneuve. Il avait un fils, destiné, disait-on, à une opulence princière... Un jour, avec un calme superbe, la jeune fille redemanda au malheureux Sénac la parole donnée et, peu de temps après, René Questembert partait avec elle pour leur voyage de noces.

Telle fut la trahison qui bouleversa la vie d'Albert de Sénac, mais

il était de ceux qui cachent leur chagrin comme une honte. Ses amis les plus intimes purent deviner le gros de l'histoire, mais sans connaître aucun nom. D'ailleurs le sort parut se charger de sa vengeance. Il perdit un frère unique, héritier lui-même d'un oncle puissamment riche, et il se vit, par là, maître d'une grosse fortune. En même temps le beau-père de Clotilde, ruiné par le krach, se faisait sauter la cervelle sous une charmille de son nouveau domaine.

Hélas! Tout cela ne pouvait détruire l'odieux passé, dont le souvenir, depuis deux ans, poursuivait Sénac sous toutes les latitudes du globe.

En quittant le photographe de l'Esbékieh, il regagna l'hôtel pour se remettre du choc, et, à voir son trouble quand il traversa le vestibule encombré par la saison de l'hivernage, on l'aurait pris pour un malfaiteur en fuite redoutant la rencontre des visages connus. Dieu merci! l'infidèle Clotilde n'était pas là; plus encore, son nom ne figurait pas sur les listes de l'hôtel. Mais une rencontre avec elle ne pouvait tarder dans un lieu comme le Caire, où chacun vit dans la rue, et Sénac envisageait avec une sorte de peur lâche la possibilité de cet incident. Il se demandait :

— Que vient-elle faire ici? Est-elle malade? On disait son mari ruiné! Pourquoi le hasard la remet-il sur ma route? Quel parti prendre? Comment partir, ayant promis de rester? Comment rester, avec la crainte perpétuelle de la heurter au coin d'une rue? O honte! elle croirait que je la cherche!

Il réfléchit longtemps et, comme il avait l'esprit rompu aux péripéties de l'existence, il trouva une solution, d'autant meilleure à ses yeux, qu'elle devait tourner au profit de Quilliane. Un quart d'heure plus tard, il entrait dans le fumoir de ce dernier qui lui fit une fête véritable. Ils causèrent assez longtemps, alignant des chiffres, dépliant des cartes, étudiant des livres de voyage. L'entretien fini, Christian se rendit seul auprès de sa sœur qu'il devait consulter avant de dire le dernier mot.

— Je viens te faire une proposition, commença-t-il. Que penserais-tu d'un voyage à Louqsor?

— A Louqsor? fit-elle surprise. Voilà qui est nouveau; tu n'en avais jamais parlé. C'est une grosse affaire, il me semble.

— Oui, mais si quelque chose peut me remettre à flot, c'est un séjour de deux mois dans le Sud. Le voyage du Haut-Nil a sauvé bien des pauvres diables de mon espèce; seul avec toi, je n'y pouvais songer, tandis que, Sénac étant là...

— Eh! bien, mon ami, partons pour Louqsor. Je t'appartiens, tu le sais. Pour te faire du bien, j'irais au bout du monde.

— Merci, *petiote*, dit-il en embrassant Thérèse au front. Je

connais ton dévouement pour moi. Seulement, dans l'occasion, il s'agit... d'un voyage un peu spécial. Nous irions là-bas en bateau, sur un bateau à nous, avec tout un attirail, cuisinier, domestiques, drogman...

— Bon! J'ai fait des économies, depuis deux ans, du moins je le présume. Nous pouvons nous permettre une folie, si elle t'amuse.

— Oui, mais il y a Sénac. Nous devrions, naturellement le prendre avec nous. Donc j'ai besoin d'avoir ton avis, car, si confortable que soit notre *dahabieh*, nous y serons un peu les uns sur les autres, à peu près comme dans un paquebot. Enfin, décide. Si tu dis non, Albert se mettra seul en route, mais par des voies plus rapides, et pour une simple excursion.

— M. de Sénac partirait sans nous?

— Certainement. Crois-tu qu'un voyageur de sa trempe s'arrête en Egypte pour le plaisir de se promener dans les rues du Caire?

Mlle de Quilliane resta d'abord toute surprise, car elle ne comprenait plus rien aux arrangements d'Albert. Puis elle rougit un peu, en songeant au trouble et aux scrupules qui l'avaient tenue éveillée la nuit précédente. Ni romanesque ni dévoué, mais seulement original et curieux, ce jeune homme! S'il s'était agi d'elle seulement, la réponse eût été bientôt faite, ne fût-ce que pour montrer à mistress Crowe ce que valait son diagnostic. Mais ce voyage, après tout, pouvait sinon guérir Christian, du moins prolonger son existence. Comment avoir même la pensée de l'empêcher par un refus? Quelle responsabilité, dans tous les cas! Quels remords, peut-être!

— Ma réponse est connue d'avance, dit Thérèse. Tu n'avais pas besoin de me consulter. Je ne crains pas la fatigue. Reste la convenance de la vie en commun. Pour cela, comme chef de la famille, le jugement t'appartient.

— Oh! quant à cela... je connais Albert. Ce n'est pas lui qui abusera des circonstances et qui troublera la paix de ton âme. Il m'attend. Je vais lui dire qu'il peut se mettre en campagne. Sitôt la cange trouvée, nous partons.

Un quart d'heure après Sénac galopait sur son âne dans la direction du vieux Caire, à la recherche d'une *dahabieh* vaste et confortable. Tout en louvoyant à travers les attelages de bœufs et les chameaux chargés de paille, il surveillait la route avec le soin d'un éclaireur qui s'aventure en pays suspect, mais il ne découvrit aucune ombrelle inquiétante. Quand il arriva pour dîner, le soir, chez les Quilliane, il salua Thérèse comme s'il ne se fût passé rien que d'ordinaire entre eux, depuis la veille à la même heure, et, sans transition, il rendit compte de ses démarches.

— Nous avons, dit-il, une *dahabieh* grande comme une frégate. Les Anglais nous l'ont laissée parce qu'elle cale trop pour monter au delà de Thèbes. L'équipage est arrêté, le drogman choisi. Mais il faut deux jours pour compléter les préparatifs et, pendant ce temps-là, vous ne me verrez guère.

On ne parla, durant toute la soirée, que de la prochaine expédition. Le marquis semblait n'avoir jamais toussé de sa vie, et mistress Crowe paya les frais de sa bonne humeur. On n'était pas sorti de table que la pauvre femme devenait folle d'épouvante aux peintures, tracées par Christian des périls de la route : révolte des matelots et égorgement des passagers; combat naval avec les crocodiles; abordage à soutenir contre les rhinocéros; tentatives armées des princes riverains en appétit d'esclaves blanches pour leur sérail, sans compter l'intimité la plus étroite avec les scorpions et les serpents. Albert donnait la réplique avec un sérieux parfait, et M[lle] de Quilliane riait comme elle n'avait pas ri depuis des années. Quand elle rentra dans sa chambre, le voyage projeté ne lui causait plus aucun trouble quelconque, et même, si quelqu'un était venu lui dire qu'il fallait y renoncer, elle eût été fort désappointée.

Léon DE TINSEAU.

La suite prochainement.

UNE NOUVELLE VIE

DE

SAINT VINCENT DE PAUL[1]

On ne saurait ni trop faire connaître les grands hommes bienfaiteurs de l'humanité, ni trop honorer les saints. Cependant, dira-t-on peut-être, quelle nécessité d'écrire une nouvelle histoire de saint Vincent de Paul, après toutes celles qui existent et qui ont popularisé sa figure et ses vertus? Deux raisons y ont déterminé Mgr Bougaud : l'une, c'est que, depuis les ouvrages consacrés à sa mémoire, une publication capitale a été faite, celle de ses lettres, ignorées des précédents historiens; l'autre, c'est que l'étude approfondie de cette existence admirable a donné à Mgr Bougaud la conviction que le vrai saint Vincent de Paul n'était pas connu, que cette grande physionomie, l'une des plus hautes du dix-septième siècle, avait été amoindrie, défigurée par la vénération même dont elle est justement l'objet, et que, dès lors, il convenait de lui rendre son véritable caractère et ses proportions.

Saint Vincent de Paul, en effet, a beaucoup écrit, plus de trente mille lettres, malheureusement perdues pour la majeure partie; mais ses disciples ont pu, dans ce siècle, en retrouver un certain nombre, deux mille cinq cents environ, qui ont été récemment publiées en quatre volumes, non mis dans le commerce, et ce recueil précieux a fourni au nouvel historien des traits et des accents qui, en confirmant et en complétant ce qu'on savait déjà, achèvent de mettre dans sa pure lumière la radieuse figure de l'apôtre de la charité.

Mgr Bougaud trace de lui, au physique et au moral, un portrait superbe, en rectifiant les altérations qu'il a subies, et en lui restituant tout son éclat. Parce qu'il a été bon, simple, modeste, humble jusqu'à l'anéantissement, l'imagerie religieuse en a trop fait une façon de vieux curé de campagne, bonhomisant, effacé, chez lequel on ne retrouve pas du tout l'homme supérieur, au

[1] *Histoire de saint Vincent de Paul*, œuvre posthume de Mgr Bougaud, évêque de Laval. 2 vol. in-8° avec portraits, chez Poussielgue.

regard de feu, qui a mis une main si puissante sur les choses de son siècle.

« On n'a mis en relief, dit Mgr Bougaud, que la bonté qui, en lui, à la vérité, était extrême, mais qui, unie à un puissant esprit, n'était pas cette bonté d'agneau dont on se plaît trop à le gratifier. Si bien que, la première fois où nous avons vu le portrait authentique du saint, nous avons éprouvé une sorte de saisissement étonné. »

Il y a deux portraits authentiques du saint : l'un, de Philippe de Champagne; l'autre, de Simon-François, gravé par Edelinck et qui est le plus répandu.

Quand et comment a pu être fait le portrait de Philippe de Champagne? On l'ignore absolument, car le saint n'avait jamais voulu se prêter à la reproduction de sa physionomie, malgré les instances de ceux qui l'entouraient. « Moi, être peint, moi misérable, moi pécheur! » s'écriait-il; et il le disait d'un tel ton que l'on avait compris la nécessité d'y renoncer.

On résolut alors d'user de la fraude qu'on employait à ce moment même à la Trappe pour avoir le portrait de l'abbé de Rancé. Comme on avait fait entrer dans les cloîtres, sous prétexte d'une visite pieuse, le célèbre peintre Rigault, on fit entrer à Saint-Lazare, ce qui était facile, vu le grand nombre de pieux laïques qui suivaient les exercices spirituels, un peintre tourangeau d'un grand talent, nommé Simon-François. Il resta plusieurs jours, sous prétexte de faire une retraite, assistant chaque matin à la messe du saint, écoutant ses instructions et dînant au réfectoire en face de lui. Après chaque exercice, il se retirait dans la cellule qu'on lui avait préparée, et il y fixait sur la toile les impressions dont il s'était rempli. Le saint ne se douta de rien, et l'artiste put achever à l'aise son œuvre magnifique.

Mgr Bougaud reproduit ce portrait en tête du second volume, « afin de réagir, dit-il, contre la platitude et la vulgarité des images que l'on répand parmi les chrétiens, et qui menacent d'altérer dans leur esprit la vraie physionomie du saint. »

Mais c'est surtout le portrait moral tracé par le nouvel historien qui est imposant et magistral; et ici encore il dissipe plus d'une erreur en montrant ce qu'ont été l'esprit, le cœur, le caractère, en un mot l'âme du saint.

« Et d'abord, dit-il, nous étonnerons peut-être une foule de chrétiens en affirmant que son intelligence touchait au génie. C'est cependant notre opinion, fortement motivée et appuyée sur de bonnes preuves. Jusqu'où serait-il monté s'il se fût appliqué aux spéculations philosophiques ou théologiques, nous n'aurons pas la

prétention de le dire; il avait peu de goût pour les questions purement théoriques, et on peut mettre en doute s'il avait une imagination très puissante; mais, dans les questions politiques, il n'avait pas son égal. Sa pénétration était extrême. Rien ne lui échappait. Lui proposait-on une affaire, d'un coup d'œil il en voyait tous les avantages et tous les inconvénients, toutes les facilités et tous les obstacles. Il en faisait le tour pour ainsi dire, et s'il se décidait à l'entreprendre, on pouvait être sûr que rien d'imprévu ne se présenterait à lui en cours d'exécution. De fait, jamais il n'a abandonné son œuvre. Jamais il n'a été obligé de revenir en arrière et de dire : Je me suis trompé. Il l'aurait dit facilement dans son humilité extrême; mais il n'a jamais eu occasion de le dire, tant il voyait les choses dans leurs dernières profondeurs.

« A cette vive pénétration, saint Vincent de Paul joignait une hardiesse singulière qui était une conséquence de la grandeur de son esprit. On le croyait timide; personne n'avait plus d'audace, à ce point qu'une œuvre décidée, il avait mille peines à obtenir les consentements nécessaires, soit du pape, soit des évêques, effrayés des voies nouvelles où il entrait, et dont l'avenir cependant a montré la parfaite justesse. Quelle hardiesse, par exemple, dans la création de ces Filles de la Charité qu'il tire du cloître et qu'il envoie sans voile au milieu des soldats et des malades! Là où saint François de Sales a reculé, il ne recule pas et il triomphe. Quelle hardiesse de briser avec le passé des ordres monastiques, de maintenir, en face des résistances de Rome, que les prêtres de la Mission ne seront jamais religieux, et de leur faire inaugurer, à travers tant d'obstacles, une nouvelle forme de vie consacrée à Dieu si adaptée aux temps modernes, qu'elle sera suivie par tous les saints fondateurs depuis trois siècles! Quelle hardiesse dans l'œuvre des enfants trouvés! Quand la pieuse duchesse d'Aiguillon, les présidentes Goussault et de Lamoignon, Mme de Miramion, Mlle Viole, disent que c'est folie de continuer, qu'on succombera sous le fardeau, lui, puisant dans sa foi, dans sa charité, une audace extraordinaire, dit qu'il faut aller de l'avant en dépit de tous les périls, et ici encore il réussit. Quelle hardiesse en envoyant ses missionnaires à Alger, à Tunis, à Tripoli, de les faire consuls et de les investir, avec tous les dévouements de la charité, de tous les devoirs de la souveraineté. Oh! pourquoi Louis XIV, il était bien jeune, il est vrai, — pourquoi Mazarin, pourquoi Anne d'Autriche, n'ont-ils pas eu une once de la hardiesse de saint Vincent de Paul? L'aspect de la Méditerranée eût changé, au grand honneur de l'Église et de la France. Mais surtout quelle hardiesse lorsque, dans

l'anéantissement des pouvoirs chrétiens, la France, l'Espagne, l'Italie, se désintéressant des choses de l'Afrique musulmane, il rêve, lui, pauvre prêtre, une expédition maritime qui irait bombarder Alger, Tunis, Tripoli, et qui obligerait les Turcs à lâcher leurs proies et à délivrer les chrétiens! Si la mort ne fût pas venue, peut-être que, trois siècles avant Charles X, le drapeau français eût flotté sur les côtes de l'Afrique...

« A ces qualités éminentes, avec lesquelles on commence les œuvres, il en joignait une autre sans laquelle on ne les achève pas. Il avait le génie de l'organisation. Il n'a pas créé toutes ses œuvres; on lui en a suggéré beaucoup. Il y en a qui sont nées toutes seules, pour ainsi dire, du courant, il est vrai, qu'il avait créé. Mais il les a toutes organisées, partout et toujours, d'une manière définitive. Il ne crée pas seulement l'idée des associations d'hommes, de dames, de prêtres, de religieuses; il n'établit pas seulement des œuvres d'enfants trouvés, de vieillards, de malades; il ne fonde pas seulement des hôpitaux; il en fait les règlements d'une main rapide, mais d'un coup d'œil si sûr qu'on n'a jamais eu besoin d'y retoucher, et qu'ils ont servi de modèle à presque toutes les œuvres modernes. Ses inventions pour procurer des ressources aux associations de charité, jusqu'au fond des plus petites campagnes, ses créations d'usines, de manufactures pour occuper et former les enfants pauvres, ses règlements pour abolir la mendicité, ne sont pas seulement des idées hardies, ce sont de vrais chefs-d'œuvre pratiques, qui attestent en lui un génie organisateur de premier ordre.

« Toutes ces grandes qualités de l'esprit de saint Vincent de Paul se retrouvent dans son style. Il a peu écrit, si ce n'est quelques mémoires et des lettres; celles-ci, il est vrai, en nombre considérable. En 1664, dans le premier inventaire fait après la mort du saint, on en inventoria trente mille; un siècle après, en 1738, Collet n'en retrouva plus que sept mille. Beaucoup furent depuis données; d'autres, et pendant la révolution, dispersées et pillées. On vient d'en publier deux mille cinq cents, qui du moins ne périront plus. N'y cherchez ni la grâce souriante de saint François de Sales, ni le souffle oratoire qui court à travers les plus simples lettres de Bossuet, ni la finesse un peu subtile des lettres de Fénelon. Mais la gravité, le bon sens, la fermeté, la connaissance approfondie des hommes, la science des affaires, l'esprit précis, pratique, en marquent toutes les pages. Ce sont de vraies lettres de gouvernement, des lettres d'homme d'État capable de diriger un empire. Tout cela dans un style un peu terne, il est vrai, et embarrassé, soit qu'il eût peu d'imagination, ce qui paraît assez

probable, soit qu'il en éteignît volontairement les rayons, ce qui n'est pas impossible. Quant aux incorrections et enchevêtrements qui embarrassent ses phrases, il ne faut pas oublier qu'on en trouve presque autant dans les premiers travaux de Bossuet, qui coïncident avec les dernières années de saint Vincent de Paul, et bien davantage dans ses contemporains. Mais cette couleur un peu terne et grise du style de saint Vincent de Paul disparaît dès qu'il parle. C'est qu'autre chose est de bien écrire ou de bien parler. Pour bien écrire, il faut de l'art et beaucoup; et saint Vincent de Paul ne s'y appliquait pas. Pour bien parler, il suffit d'avoir de l'âme et du cœur; et l'une et l'autre surabondaient en lui. Le cœur l'entraînait, faisait taire en lui jusqu'à son humilité, et lui arrachait des cris éloquents, des mots superbes, qui prouvent qu'il était vraiment éloquent de cette éloquence de l'âme et du cœur qui est la première de toutes. »

Après avoir indiqué les principaux traits de l'esprit de saint Vincent de Paul, Mgr Bougaud fait rapidement l'éloge de son cœur. Il n'y a qu'une voix sur ce point. Ce qui le caractérisait, ce n'était ni la sensibilité, trop souvent passagère et mobile comme les sens, ni la tendresse, qui est trop humaine pour n'être pas individuelle et partiale; c'était ce qu'il y a de plus haut dans le cœur, de plus universel et de plus immuable, de plus approchant de Dieu : la bonté. Bossuet pensait peut-être à son vieux maître lorsqu'il écrivait ces belles paroles : « Quand Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté. » Cela est absolument vrai de saint Vincent de Paul. Dans toute âme il y a un rayon de bonté, sans quoi elle ne ressemblerait pas à Dieu. En saint Vincent de Paul, la bonté était sans réserves et sans limites.

Tous les saints étaient bons aussi; mais la bonté, en celui-ci, était concentrée sur les pauvres; en celui-là, sur les malades; en cet autre, sur les vieillards, ou sur les enfants, ou sur les fous. Pour saint Vincent de Paul, il n'y avait point de catégorie. Sa bonté était immense, universelle; elle s'appliquait à toutes les plaies, à toutes les douleurs, non pas seulement pour y compatir, mais pour les soulager; elle cherchait des remèdes à toutes les souffrances, elle s'ingéniait pour les trouver, et elle les trouvait, en effet, dans une proportion et une perfection qui ne s'étaient jamais vues. C'est de ce cœur incomparable, soutenu par ce puissant esprit élevé au-dessus de lui-même par la charité, que jaillissaient à chaque jour, à chaque heure de cette vie merveilleuse, tant d'œuvres si nombreuses, si variées, si parfaites, si admirablement adaptées aux misères des pauvres, que nul, sous ce rapport, ne l'a jamais

égalé, et dont Mme la présidente de Lamoignon a pu dire qu'il avait fait à lui seul plus d'œuvres que vingt autres saints ensemble.

Pourtant, en suivant son histoire, ce n'est pas tout de suite qu'on voit se déployer cette prodigieuse activité. Cet homme, qui devait faire de si grandes choses, ne se presse pas. A cinquante ans, il n'a rien commencé.

I

Tout le monde connaît l'humble origine et les débuts modestes du saint. Il naquit le 24 avril 1576, à Pouy, petit village de 7 à 800 habitants, dans le département des Landes, aux environs de Dax. Une ombre profonde couvre son berceau. On sait à peine le nom de son père. Il se nommait Jean de Paul, selon Abelly; Guillaume de Paul, selon Collet. Sa mère se nommait Bertrande de Moras. Ce n'étaient pas des nobles ruinés, comme on pourrait l'imaginer aujourd'hui et comme quelques critiques ont essayé de l'établir. C'étaient d'humbles paysans, ne tenant en aucune sorte à la noblesse, ainsi que saint Vincent de Paul lui-même s'est plu à le rappeler.

Un jour qu'une pauvre vieille, croyant par là obtenir plus facilement un secours du saint prêtre, lui disait qu'elle avait été servante de sa mère : « Oh! oh! ma bonne femme, lui dit le saint, vous vous méprenez; ma mère n'a jamais eu de servante, ayant été servante elle-même, et étant la femme et moi le fils d'un pauvre paysan. »

Leur humble maison subsiste encore. Elle est construite, comme toutes les maisons de paysans de cette époque, avec de fortes poutres en chêne à peine dégrossies, l'entre-deux rempli par de la terre glaise, mêlée de paille et séchée au soleil. La maison est assez vaste : elle se compose d'un rez-de-chaussée qui comprend cinq pièces et que surmonte un double grenier.

Au dehors, et sur le flanc, étaient les étables des bœufs, des moutons et des porcs; 4 ou 5 hectares entouraient la maison et achevaient la petite propriété. Ce n'était pas la richesse assurément, surtout en présence des six enfants qui composaient la famille; mais ce n'était pas non plus, comme on l'a conclu des paroles trop humbles du saint, l'extrême pauvreté. C'était cette vie de travail, d'ordre, de sobriété, d'économie, qui, avec la religion, préparent les bonnes mœurs et font quelquefois les grandes âmes.

Il n'y avait pas de domestiques. Le père et la mère suffisaient à tout, aidés de leurs six enfants. Les uns accompagnaient le père à la charrue, les autres menaient paître les troupeaux. Dès que

Vincent fut en âge, on le chargea de ce soin, et il y passa plusieurs années pendant lesquelles on commença à voir éclater en lui des vertus peu ordinaires aux enfants.

On atteignit ainsi la douzième année. Il y avait alors à Dax un petit collège tenu par les Cordeliers, et où, moyennant 60 francs par an, on se chargeait de tous les frais de l'éducation des jeunes gens. On dit que les pensées du père, en prenant la grave résolution de mettre l'enfant au collège, ne furent pas exemptes de tout calcul humain. Vincent était plein d'intelligence : les sacrifices qu'on s'imposerait aujourd'hui pour lui se retrouveraient peut-être au centuple.

Quoi qu'il en soit, Vincent entra, en 1588, à l'âge de douze ans, chez les Pères Cordeliers de Dax, et y resta jusqu'à seize ans. On ne sait rien de ces quatre années, si ce n'est qu'au point de vue de la piété comme du talent, il dépassa les espérances qu'on avait conçues de lui. Il n'y eut, dans cette fière vertu, qu'une ombre que personne ne vit et à laquelle on ne croirait pas s'il ne l'avait révélée lui-même. Chose étrange ! cet homme, qui devait être un prodige d'humilité à ce point qu'on se demande si l'humilité n'a pas surpassé en lui la charité, rougissait, au milieu de tant d'enfants riches, de l'humble condition de ses parents. « Je me souviens, dit-il, qu'une fois, on vint me dire que mon père, pauvre paysan, me demandait. Je refusai de lui aller parler, en quoi je fis un grand péché. » Et plus tard, parlant à ses prêtres : « Hélas ! Messieurs, à qui rendez-vous obéissance? A celui qui, comme les scribes et les pharisiens, est rempli de vices et de péchés. Mais c'est ce qui rendra votre obéissance plus méritoire. J'y pensais encore tantôt, et je me ressouvenais qu'étant petit garçon, comme mon père me menait avec lui dans la ville, j'avais honte d'aller avec lui et de le reconnaître pour mon père, parce qu'il était mal habillé et un peu boiteux. Oh ! misérable ! J'en demande pardon à Dieu, et de tous les scandales que je vous ai donnés ! Je vous conjure de prier Dieu pour moi, afin qu'il me pardonne ces fautes et qu'il m'en donne toujours le regret au cœur. »

Il y avait alors à Dax un avocat, homme très considéré pour sa naissance, sa fortune et son talent, M. de Commet, dont les deux fils étaient, avec Vincent, au collège des Cordeliers. L'idée lui vint de prendre le jeune paysan de Pouy comme précepteur de ses enfants, ce qui ne devait pas l'empêcher de travailler pour son compte, et déchargerait le père et la mère de la somme de 60 livres qu'ils payaient depuis quatre ans et qui leur était lourde. Il faut s'arrêter pour saluer ici d'un regard reconnaissant cet avocat d'une petite ville de province. On ne sait que son nom ; on n'a pas

gardé le souvenir de sa vie; mais il a eu sur les destinées de l'Église une influence immense; car non seulement il prit ce jeune homme dans sa maison pendant deux années, mais l'ayant observé avec une religieuse attention, le voyant si pieux, si plein d'amour de Dieu, il jugea qu'il ne devait pas rester dans le monde, et il l'engagea à tourner ses regards du côté de l'état ecclésiastique. L'humble étudiant s'effraya de cette pensée et résista d'abord; mais il avait toute confiance en M. de Commet, qui était un homme de mérite et de vertu et qu'il regardait comme son second père; et les avis de ses maîtres, les Cordeliers de Dax, étant tombés d'accord, il reçut la tonsure et les quatre ordres moindres le 20 décembre 1596. Il avait alors vingt ans, sept mois et vingt-trois jours.

Cette grave détermination prise et la tonsure reçue, il fallait songer en quelle université le jeune Vincent de Paul irait faire ses études théologiques. Il y avait à peu de distance de Dax deux universités célèbres : celle de Saragosse en Espagne, celle de Toulouse en France. Comment songea-t-on à celle de Saragosse? Le fait est qu'on y songea si bien que le jeune Vincent s'y rendit. Mais, sans qu'on sache pourquoi, il y resta peu et revint à Toulouse, où il s'établit définitivement et où il resta sept ans. Pour subvenir à tant de frais, le père de notre jeune saint vendit une paire de bœufs et peut-être M. de Commet, chrétiennement préoccupé de l'avenir de Vincent, y ajouta-t-il de ses deniers. C'est avec ces secours que le jeune homme passa sa première année d'études. Les vacances venues, vers septembre 1598, ces ressources étaient épuisées; et, comme Vincent ne voulait être à charge ni à son père ni à son bienfaiteur, il fit ce que font encore aujourd'hui nos jeunes séminaristes pauvres, il chercha un préceptorat pour ses deux mois de vacances. Il en trouva un à cinq lieues de Toulouse, dans la famille de Grossoles, et telle fut l'estime qu'inspirèrent la piété, l'intelligence et la tenue du jeune précepteur, qu'à la fin des vacances, quand il déclara qu'il allait repartir pour continuer ses études à Toulouse, Hébrard de Grossoles et sa pieuse épouse aimèrent mieux se séparer de leurs enfants que de les séparer de leur saint précepteur, et ils les envoyèrent avec lui à Toulouse. Vincent de Paul irait aux cours de l'université, pendant que les enfants suivraient ceux de quelque collège; et dans l'intervalle des leçons publiques, le précepteur les ferait travailler.

C'est dans ces conditions qu'il continua et acheva pendant sept ans ses études théologiques. On est convaincu qu'il reçut le diplôme de docteur, mais on ne l'a pas retrouvé, et plusieurs ont soupçonné qu'il l'avait détruit par humilité. Quoi qu'il en soit, « dit Abelly, de compte fait, il a employé plus de seize ans continuels à étudier,

tant en la ville de Dax qu'en l'université de Toulouse. » Longtemps les jansénistes, abusant de quelques paroles de l'humilité de notre saint, qui se proclamait « un pauvre écolier », ont essayé d'établir qu'il manquait de science; ceux qui ont lu les deux mille lettres qu'on vient de publier, dit M. Bougaud, ne mettent plus en doute la profondeur et l'étendue de sa science théologique.

En même temps qu'entouré de ses chers enfants, qui fournissaient à ses dépenses, Vincent de Paul prenait ses grades universitaires, il recevait les saints ordres. Il prit le sous-diaconat en septembre 1598, le diaconat trois mois après, dans l'église cathédrale de Tarbes, et enfin, le 23 septembre 1600, il recevait la prêtrise.

Son père était mort dans l'intervalle, ne cessant d'avoir les yeux sur ce fils de si grande espérance.

Presque au lendemain de sa première messe, Vincent de Paul fut arraché tout à coup à la vie paisible, modeste, qu'il avait menée jusque-là, et jeté dans une série d'aventures extraordinaires qui ressemblent à un roman. Vendu d'abord comme esclave sur les marchés de Tunis, emmené au fond du désert, privé de tout secours spirituel pendant deux ans; puis s'échappant d'Alger avec son maître qu'il avait converti, traversant la mer sur une petite barque, abordant en France, et d'Aigues-Mortes montant à Avignon; présenté au nonce, Mgr Pierre Montorio, qui le prend en amitié et l'emmène à Rome, où il passe quinze mois; renvoyé alors par l'ambassadeur à Henri IV, porteur de dépêches secrètes qu'on n'ose pas confier à une lettre; reçu par ce grand roi, et, au moment où il semble toucher à tous les honneurs, disparaissant, modeste, dans une petite cure des environs de Paris. Voilà des faits auxquels on ne croirait pas s'ils ne nous étaient pas racontés par saint Vincent lui-même. Et dans quel style, vif, original, pittoresque!

Nous n'en rappelons pas ici les détails; ce serait refaire la vie même du saint et mieux vaut renvoyer le lecteur au livre pénétrant et lumineux dont nous annonçons la publication prochaine.

Le hasard des circonstances, ou plutôt la Providence ayant ainsi amené Vincent de Paul à Paris, il résolut d'y demeurer, et en descendant cet escalier du Louvre qu'il devait remonter tant de fois plus tard au milieu du respect des grands et des princes, il alla prendre un petit logement au faubourg Saint-Germain, rue des Saints-Pères, tout près de l'hôpital de la Charité, où semblait l'attirer une prédestination mystérieuse.

C'est là, en visitant les malades, qu'il rencontra M. de Bérulle, dont l'amitié et la direction eurent une si grande influence sur le reste de sa vie.

Le premier poste qu'il occupe est celui d'aumônier de la reine Marguerite, l'épouse séparée d'Henri IV! Comment cela s'était-il fait? Et surtout quelle position pour un homme tel que notre saint! Marguerite, petite-fille de François Ier, fille d'Henri II, sœur des trois derniers Valois : François II, Charles IX et Henri III, d'une beauté célèbre, d'un esprit vif et délicat, avait été mariée malgré elle, et en dépit de toutes ses objections, à Henri de Navarre, qui fut peu après Henri IV. Mariage détestable, que ni l'un ni l'autre ne prirent au sérieux, qui les laissa aussi séparés et, hélas! aussi légers qu'auparavant, et dont tous deux finirent par demander au pape l'annulation. Elle avait été prononcée en 1599. Et quelques années après, en 1605, la reine Marguerite, comme on continua à l'appeler, était rentrée à Paris. Séparée de son mari, mais non brouillée ou du moins réconciliée avec lui, celui-ci l'appelant « sa sœur », celle-là le nommant « son frère et son roi », dit Sainte-Beuve, elle s'était installée dans son beau palais de la rue de Seine, dont les magnifiques jardins descendaient jusqu'au fleuve, et, essayant de revenir à la dévotion, elle continuait à mêler dans une cour à moitié païenne la religion, la littérature, les arts et l'intrigue. Quoique saint Vincent de Paul ne logeât pas au palais, qu'il ne parût jamais à la cour que pour y accomplir les actes de son ministère, la dissipation qui l'enveloppait lui était à charge, et ne contribuait pas peu à lui inspirer le désir de chercher, dans la compagnie de M. de Bérulle et de ses premiers disciples de l'Oratoire, un milieu plus en rapport avec ses goûts. La maison que ceux-ci occupaient était à une très petite distance du palais, ce qui lui permit d'y entrer sans résigner ses fonctions, dont il avait besoin pour vivre, et en restant aumônier de la reine. On présume qu'il y entra au mois de mars ou d'avril 1610; car il y resta deux ans, jusqu'au 2 mai 1612, date de son installation dans la cure de Clichy.

C'est M. de Bérulle qui lui procura ce poste, mieux approprié à ses goûts et à ses aspirations. Il n'y resta qu'une année à peine, mais que d'œuvres accomplies dans ce court espace de temps! L'église était en ruines; il la rebâtit. C'est celle qu'on voit encore aujourd'hui dans cet immense et populeux quartier. On y a peu touché; on y conserve encore la chaire du haut de laquelle il instruisait son peuple. En face, sur le mur, se voit le crucifix dont il se servait dans ses prédications, selon l'usage de ce temps; et dans le jardin fleurit encore un arbre de Judée que la tradition dit avoir été planté de sa main.

En voyant tout le bien qu'il opérait, M. de Bérulle se demanda si ce n'était pas dommage de laisser un tel homme sur un si petit

théâtre, et il conçut l'idée de l'attacher à quelque illustre famille, celle de Gondi, par exemple, une des plus considérées du royaume, d'où sortaient périodiquement des cardinaux, des évêques, des ministres, lesquels, pénétrés de l'esprit de Dieu par un si saint homme, pourraient faire dans l'Église et dans l'État un si grand bien. M. de Bérulle le crut et n'hésita pas.

Sur un mot de son saint directeur, Vincent de Paul mit son petit mobilier sur une charrette, l'accompagna à pied, et vint descendre chez M. de Bérulle. Mais l'obéissance n'exclut pas le déchirement de cœur. « Je m'éloignai tristement de ma petite église de Clichy, écrivait-il à un de ses amis; mes yeux étaient baignés de larmes, et je bénis ces hommes, ces femmes et ces pauvres que j'avais tant aimés! »

Nous ne referons pas ici l'histoire du long séjour de saint Vincent de Paul chez les Gondi, racontée dans le *Correspondant* même avec ampleur par le regretté Chantelauze en une série d'articles que nos lecteurs n'ont certainement pas oubliés [1]. Il y resta douze ans, et c'est dans ces hauteurs sociales qu'il noua les relations dont profitèrent si largement plus tard ses œuvres de charité.

Ici se place le fameux épisode de la substitution de saint Vincent de Paul à un forçat accueilli par la plupart des historiens et accepté, à notre étonnement, par Mgr Bougaud, bien que la critique historique l'ait définitivement relégué parmi les pieuses légendes.

M. de Gondi était général des galères; on dirait aujourd'hui amiral des flottes de la Méditerranée, car les galères ne quittaient jamais cette mer intérieure dont elles faisaient le service. On appelait galère, au seizième et au dix-septième siècle, un bâtiment long et plat, peu élevé au-dessus de l'eau, portant un équipage de quatre cents hommes environ et armé de cinq canons, un de 36, deux de 8, deux de 4, et d'une douzaine de pierriers. Il était manœuvré par trois cents rameurs et portait cent vingt soldats. Les rameurs étaient des criminels, condamnés par les tribunaux à ce rude travail, d'où le nom de galériens où de forçats. Ils étaient attachés par des chaînes au banc de la galère et liés deux à deux par le même boulet, les épaules nues et la tête couverte d'un bonnet. Le chef des galériens, appelé comite, se tenait debout à l'arrière près du capitaine, pour recevoir ses ordres. Deux sous-comites étaient, l'un au milieu de la galère, l'autre près de la proue, chacun d'eux armé d'un fouet qui menaçait les

[1] Voy. le *Correspondant* de 1881 et de 1882.

épaules nues des rameurs. Lorsque le capitaine ordonne de prendre la mer, le comite donne le signal avec un sifflet en argent qu'il porte suspendu à son cou. Les sous-comites commencent avec leur long fouet « à émoucher les épaules nues des rameurs », comme faisait de nos jours un conducteur de diligence conduisant huit chevaux. Si l'un des rameurs mollit, » le capitaine crie de redoubler les coups. » — « Tombe-t-il pâmé sur son aviron (ce qui arrive souvent) il est fouetté jusqu'à ce qu'il se réveille ou qu'il meure. Dans ce dernier cas, il est jeté à la mer sans cérémonie. »

En dehors de ces traitements épouvantables, la simple attache à la chaîne faisait de cette vie de forçat un véritable martyre.

La France possédait alors, sous les ordres de M. de Gondi, une vingtaine de galères, manœuvrées par six mille galériens et montées par deux mille cinq cents soldats.

Ces galères, abritées dans les ports de Toulon, de Marseille, d'Aigues-Mortes, de Narbonne, en sortaient pour faire la police de la Méditerranée, donner la chasse aux corsaires turcs, et protéger les villes et les villages des bords de la mer. Avant de partir pour Toulon et Marseille, les galériens faisaient un séjour plus ou moins long à Paris; et pendant ce temps ils commençaient à être sous les ordres du général des galères. Vincent de Paul demanda à les voir et se fit conduire à leurs cachots. On n'était pas tendre, au dix-septième siècle, pour les condamnés. On les enfermait dans des prisons sombres, humides, malsaines. On les attachait avec des ceintures de fer à la muraille. On leur donnait pour toute nourriture du pain noir et de l'eau. Ils étaient malades depuis longtemps qu'on ne daignait pas encore s'en apercevoir; et souvent la vermine ou la gangrène, se mettant dans leurs plaies, exhalaient une puanteur insupportable. Il faut que le spectacle ait été affreux, puisque Vincent de Paul recula épouvanté, les yeux pleins de larmes.

Il se mit pourtant à les évangéliser, et il obtint de tels succès qu'à la cour et à la ville on ne parlait que des merveilles opérées par cet humble prêtre. Le roi en voulut avoir le récit de la bouche de M. de Gondi, et il fut si émerveillé de la piété, du zèle, du dévouement héroïque de notre saint, que, pour lui donner le moyen d'étendre ces bienfaits à tout le royaume, il créa pour lui la charge nouvelle d'aumônier général et royal des galères de France.

Muni de ce brevet, qui lui donnait entrée et autorité dans tous les bagnes, Vincent de Paul résolut de les visiter. Il commença par celui de Marseille, le plus considérable et le plus hideux, où se rencontraient tous les vétérans du vice, tous les criminels endurcis. Il y accomplit des prodiges d'humilité, de douceur, de dévouement, et c'est là que se place l'épisode de la substitution,

rendu vraisemblable à coup sûr par la sublime charité du saint, mais dont M. Chantelauze a trop bien démontré ici même l'impossibilité pratique pour qu'il soit utile d'insister.

II

C'est à la suite de ce voyage, après la retraite prêchée dans les bagnes et les essais d'évangélisation des pauvres sur divers points de la France que fut fondée la *Congrégation des prêtres de la Mission pour les campagnes*, en avril 1625. L'œuvre ne grandit qu'avec lenteur. Au bout de quelques années, elle ne comptait que sept membres, et il fallut attendre dix ans pour en recevoir six nouveaux. Mais loin de se décourager, le saint se félicitait plutôt du petit nombre d'auxiliaires qui lui venaient, craignant le bruit humain et l'éclat extérieur du succès autant que d'autres les appellent.

En même temps, il entreprit la réforme du clergé, qui s'imposait alors comme le point de départ indispensable de toutes les autres.

La corruption des mœurs au quinzième siècle, les guerres du protestantisme au seizième, avaient peu à peu fait disparaître les écoles fondées au moyen âge pour l'éducation du clergé. On ne s'occupait presque plus ni de discerner les vocations, ni de préparer les ordinations. Aux yeux de beaucoup, le sacerdoce n'était qu'un métier, une sorte de gagne-pain que l'on choisissait, parce qu'il semblait plus facile et plus sûr que les autres.

Il est vrai qu'il restait la Sorbonne et les grandes universités de France. Mais d'abord elles donnaient la science; ce qui n'est pas la même chose que de donner la vertu. De plus, elles ne la donnaient qu'à quelques-uns, à l'élite du clergé, à ceux qui avaient assez de fortune pour habiter Paris et les grandes villes. Enfin, et c'était là le comble du malheur, ceux qui avaient été formés dans les universités se trouvaient trop savants pour aller dans les campagnes; ils méprisaient un tel ministère.

Et ainsi, dans les villages, il y avait une foule de prêtres ignorants, grossiers, mal élevés, quelquefois vicieux. Et dans les villes, que voyait-on? des prêtres mondains, des cadets de grandes familles, entrés dans les ordres malgré eux, disputant les postes élevés, aspirant à l'épiscopat, au cardinalat, et n'ayant pas toujours une vertu égale à leur ambition.

Sans doute, grâce à la fécondité et à la divinité de l'Église, il y avait au milieu de cela une foule de saints prêtres qui gémissaient de l'abaissement du sacerdoce, et beaucoup de pieux évêques qui se demandaient avec angoisse comment on pourrait sortir d'un état pareil; mais le moyen, personne ne le trouvait.

Vincent de Paul jugea qu'au lieu d'entreprendre la tâche impossible de redresser des ecclésiastiques accoutumés au désordre, il fallait agir sur les aspirants au sacerdoce et chercher dans la jeunesse le principe de la rénovation du clergé. Dans ce but, il établit, de concert avec l'autorité épiscopale, des conférences et des retraites auxquelles devraient assister, dans sa maison de Saint-Lazare, tous les jeunes ordinands, et il y obtint un tel succès que la place finit vite par manquer.

« Le grand attrait de ces exercices, dit Mgr Bougaud, était la personne même de saint Vincent de Paul. Inconnu hier, il apparaissait avec un éclat de piété, d'humilité, d'amour de Dieu, de sainte éloquence, qui jetait dans l'enthousiasme. On ne se lassait pas de lui voir dire chaque matin la sainte messe. Quelle foi ardente! quel recueillement! quelle union tendre et profonde à la victime adorable! quelle transfiguration de son visage et de tout son être après la sainte communion! Cela valait déjà un sermon. »

Dans des conditions pareilles, il n'est pas étonnant qu'on soit accouru de toutes parts aux conférences de Saint-Lazare. Il y passait cinq ou six cents jeunes prêtres chaque année, et parmi eux l'élite du clergé de France. Il faut nommer dans ce nombre : M. Olier, qui bientôt va fonder Saint-Sulpice; Armand de Rancé, qui va réformer la Trappe; l'abbé Fleury, qui va composer l'histoire de l'Église, et Bossuet qui écrira bientôt au pape Clément XI : « Dès notre jeunesse, nous fîmes connaissance du vénérable prêtre Vincent de Paul, et c'est dans ses pieux discours que nous avons puisé les vrais principes de la piété chrétienne et de la discipline ecclésiastique : souvenir qui même, à cet âge, nous est un charme merveilleux. »

De telles conférences ne pouvaient pas manquer d'émouvoir Paris. Le bruit en vint à Richelieu qui, moitié piété, moitié politique, fit venir Vincent de Paul, se fit rendre compte de la nature et des progrès de l'œuvre, et, après avoir vivement encouragé le saint fondateur, lui demanda la désignation des prêtres qu'il jugeait les plus propres à l'épiscopat. « J'avais déjà une grande idée de M. Vincent, dit-il aussitôt après à la duchesse d'Aiguillon, mais je le regarde comme un tout autre homme depuis ce dernier entretien. » Richelieu tint parole et promut à l'épiscopat plusieurs des disciples de Vincent.

Ce que Richelieu avait commencé, Louis XIII voulut le continuer. Plusieurs fois il fit demander en secret à Vincent de Paul de lui envoyer la liste des prêtres qu'il jugeait dignes de l'épiscopat. Le saint s'y prêta volontiers, mais à une condition : c'est que le roi et les ministres lui garderaient un secret absolu.

Bientôt Richelieu succombait et, cinq mois après, Louis XIII mourait à son tour, à l'âge de quarante-deux ans, en faisant appeler saint Vincent de Paul pour l'assister à sa dernière heure. Détachons ici une belle page du livre de Mgr Bougaud :

« Un tel roi méritait d'être assisté à sa dernière heure par un saint, et, quinze jours avant sa mort, il envoya chercher M. Vincent.

« Notre humble prêtre fut bien étonné en recevant une pareille invitation. Il n'avait jamais vu le roi, à peine entrevu la reine, et il n'avait eu que quelques relations rapides avec Richelieu. Néanmoins, il n'hésita pas. Il s'agissait d'une âme, et, comme il avait couru au bagne pour sauver des forçats, il se hâte de se rendre à Saint-Germain-en-Laye, où agonisait Louis XIII.

« L'entrée de saint Vincent de Paul dans la chambre où le roi allait mourir eut une sorte de majesté douce et de gravité religieuse qui convenait à la circonstance. M. Vincent salua le roi sur le seuil de la porte par ces paroles : « Sire, *timenti Deum bene erit in extremis.* » A quoi le roi, profondément versé dans la sainte Écriture, répondit en achevant le verset : *Et in die defunctionis suæ benedicetur.* Alors commencèrent ces entretiens dont le mourant a emporté le secret, et que l'humilité du saint a ensevelis dans un silence aussi profond que la tombe. Un seul mot en a transpiré, qui montre quel en était le grand objet. Le saint entretenait le roi des obligations et des redoutables responsabilités de la dignité royale, au premier rang desquelles il plaçait la nomination des évêques. « O monsieur Vincent, répondit le roi, si je « retournais en santé, je ne nommerais plus d'évêque qui n'eût « passé trois ans auprès de vous. »

« Saint Vincent demeura, cette première fois, environ huit jours à Saint-Germain, voyant sans cesse le roi mourant et excitant en lui ces sentiments de foi, de mépris de la mort, de soumission à la sainte volonté de Dieu, qui allait marquer sa mort d'un si haut caractère de vertu.

« A la fin de ces huit jours, un de ces mieux trompeurs qui précèdent souvent la mort s'étant déclaré, Vincent de Paul crut pouvoir quitter Saint-Germain et rentrer à Paris, où l'appelaient une foule d'affaires. Il y resta jusqu'au 11 mai; mais tout à coup, le mal ayant fait de grands progrès et la mort n'étant plus éloignée que de trois jours, le roi le fit redemander et le pria de ne plus le quitter, ce qui eut lieu.

« Ces trois derniers jours furent des plus mémorables. En même temps qu'il se préparait en chrétien à la mort, Louis XIII s'y préparait en roi; il prenait toutes les mesures nécessaires pour

assurer la paix et la prospérité du royaume... Ces grands et derniers devoirs remplis, il ne voulut plus penser qu'à bien mourir.

« Il fit approcher saint Vincent de Paul et lui demanda quelle était la meilleure manière de s'y préparer. « Sire, répondit le saint, « c'est d'imiter celle dont Jésus-Christ se prépara à la sienne, et « de se soumettre entièrement et parfaitement, comme il fit, à la « volonté du Père céleste : *Non mea voluntas, sed tua fiat!* — O « Jésus, reprit le religieux monarque, je le veux aussi de tout mon « cœur. Oui, mon Dieu, je le dis et le veux dire jusqu'au dernier « soupir de ma vie : *Fiat voluntas tua!* »

« Le lendemain, 13 mai, qui fut la veille de sa mort, sur les midi, Dieu voulut honorer une vie et une mort si sainte par une grâce extraordinaire. Voyant le prince de Condé auprès de son lit parmi beaucoup d'autres seigneurs, Louis XIII fixa tout à coup ses yeux sur lui, et sans qu'on parlât alors de guerre : « Votre fils, « lui dit-il, a remporté une insigne victoire. » Il faisait allusion au jeune duc d'Enghien et à la victoire de Rocroy, qui eut lieu seulement quelques jours après. Le prince de Condé, et tous ceux qui étaient dans la chambre, surpris au dernier point de cette prophétie, doutèrent si ce discours, si court et si clair, mais qui ne se rapportait à rien de ce qui se venait de dire auprès de ce prince, n'était point l'effet de quelque trouble intellectuel. Mais non : le roi répondit sur-le-champ du meilleur sens à ce qu'ils lui dirent pour éprouver l'état de sa tête, qui demeura saine et entière jusqu'à son dernier soupir.

« Ainsi Louis XIII, à la façon des prophètes, qui donnent quelquefois le passé pour le futur, annonça comme passé ce qu'il venait de voir en Dieu, quoique l'événement prédit n'arrivât que peu de jours après. La victoire de Rocroy n'eut lieu, en effet, que le 19 mai. Mais il plut à Dieu de la montrer d'avance à son serviteur et de la lui faire prédire.

« Le lendemain, sur les dix heures, il appela son premier médecin. « Seguin, lui dit-il d'une voix ferme, tâtez mon pouls et dites-moi, je vous prie, combien j'ai encore d'heures à vivre; mais tâtez bien, car je serai bien aise de le savoir au vrai. » Seguin tâta quelques instants en silence, puis il répondit froidement : « Sire, Votre Majesté peut avoir encore deux ou trois heures tout au plus. » Alors, joignant les mains et regardant le ciel, le prince s'écria sans montrer d'altération : « Eh bien, mon Dieu, j'y consens et de bon cœur! » Et, tendant de nouveau du côté de Vincent son bras faible et amaigri : « Voyez, M. Vincent, lui dit-il, est-ce là le bras d'un roi? Vous voyez ce que c'est que des rois aussi bien que des autres hommes! » Bouvart lui prit le bras à son tour et lui dit :

« Sire, si ma conjecture ne me trompe pas, l'âme de Votre Majesté sera bientôt délivrée des liens du corps, car je ne lui trouve plus de pouls. — Mon Dieu, s'écria le monarque, recevez-moi à miséricorde! » Et les prières des agonisants commencèrent, auxquelles il répondit d'une voix faible et mourante. Quelques instants après, il expirait entre les bras de Vincent de Paul. C'était le même jour, 14 mai, de la mort de son père Henri IV. »

Dès le lendemain, saint Vincent de Paul écrivait : « Depuis que je suis sur la terre, je n'ai vu mourir personne plus chrétiennement. Je n'ai jamais vu une plus grande élévation à Dieu, une plus grande tranquillité, une plus grande crainte des moindres actions qui peuvent être péchés, une plus grande bonté ni un plus grand jugement en une personne d'un tel état. » De telles paroles, et de la part d'un tel juge, mettent fin à l'éloge du plus saint de nos rois depuis saint Louis.

Une des premières pensées d'Anne d'Autriche fut la création de ce qu'on a appelé le *Conseil de conscience*, chargé de l'aider dans le choix des personnes qui pouvaient être nommées aux bénéfices. Elle y fit entrer saint Vincent de Paul. Les autres membres étaient le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, le grand pénitencier de Paris et deux évêques.

Il ne se peut dire l'étonnement et la terreur religieuse de notre saint prêtre en recevant cette nomination. Lui qui n'avait jamais rêvé que la vie cachée et désiré de n'avoir de rapports qu'avec les pauvres, il était jeté malgré lui à la cour; et ce qui l'effrayait davantage encore, il était appelé à coopérer d'une manière directe à la nomination des évêques, des archevêques, des abbés et de tous les dignitaires de l'Église. Chose redoutable en tous temps, mais surtout à cette époque, où les grandes familles faisaient entrer leurs jeunes fils dans l'Eglise et sollicitaient pour eux, dès leur plus jeune âge et quelles que fussent leurs mœurs, des évêchés et des abbayes. Pour la première fois, notre saint se fit intrigant pour détourner de sa tête un tel fardeau. Il envoya ses amis parler pour lui; il se décida même à aller trouver la reine; mais tout échoua devant la volonté inflexible de celle-ci, qui lui déclara qu'elle tenait absolument « à ce qu'il rendît ce service à Dieu et au roi, son fils ». Vincent céda; mais il régla aussitôt qu'il ne se rendrait jamais à la cour que sur la lettre de convocation du Conseil, où sur un ordre formel de la reine, et ensuite qu'il s'y rendrait dans le même costume qu'il portait tous les jours, avec cette soutane grossière, rapiécée, que l'on conserve encore comme une relique, avec sa méchante ceinture de laine, ses gros souliers, son chapeau misérable; le tout « sans tache et sans trou », mais de la

dernière pauvreté. Un jour, Mazarin le prenant par sa pauvre ceinture, le montra à la reine en disant : « Voyez donc, Madame, comme M. Vincent vient habillé à la cour, et la belle ceinture qu'il porte. » Notre humble saint sourit; mais après ce mot du cardinal comme avant, il ne voulut jamais changer son costume, même pour aller chez la reine.

Quand il traversait les grands salons et la magnifique galerie du Louvre pour se rendre au conseil, les seigneurs assis sur les banquettes se levaient et le saluaient profondément, touchant presque le parquet de l'extrémité des plumes de leur chapeau; mais il les voyait à peine. Il traversait leurs rangs, les yeux baissés, la figure modeste, avec son grand air de bonté. C'était son supplice de chaque semaine. Le bruit courut un jour que la reine lui destinait un chapeau de cardinal. Les compliments et les saluts redoublèrent. Mais ces félicitations le frappaient comme autant de coups de poignard. La pourpre romaine eût été vraiment pour son humilité la pourpre du martyre.

Une autre règle que saint Vincent de Paul s'était encore tracée au jour de sa nomination au Conseil de conscience, était de n'accepter jamais rien, ni pour lui ni pour les siens. Pour lui, cela se conçoit; mais pour les siens, pour sa chère congrégation de la Mission, pour ses pauvres, ne semble-t-il pas qu'il aurait pu profiter de sa situation pour solliciter, ou du moins pour accepter? Mais il fut inflexible. « La Compagnie ne périra point par la pauvreté, disait-il; c'est par manque de pauvreté plutôt qu'il est à craindre qu'elle ne vienne à périr. »

Mazarin, que sa présence gênait, cherchait à le faire sortir du Conseil, et l'arme à laquelle on avait le plus souvent recours était la calomnie : on le poursuivait d'accusations indignes jusque auprès de la reine. « Savez-vous bien, monsieur Vincent, ce qu'on dit de vous? lui demanda un jour Anne d'Autriche en riant. — Madame, je suis un grand pécheur. — Mais vous devriez vous justifier. — On en a dit bien d'autres contre Notre-Seigneur, et il ne s'est jamais justifié. »

Il faut passer vite, sans quoi nous finirions par citer toutes les pages touchantes de l'ouvrage de Mgr Bougaud.

Ce n'est pas sans regret que nous laissons de côté l'œuvre admirable des femmes du monde appliquées au service des pauvres, l'œuvre des jeunes filles, des vieillards, surtout celle des enfants trouvés qui a couronné le front du saint de la plus sublime auréole, et enfin celle des admirables Filles de la Charité, trop connue pour que nous ayons à la retracer ici.

Jusque-là, dit Mgr Bougaud, et depuis de longs siècles, quand

une jeune fille voulait se consacrer à Dieu, elle s'enfermait dans une maison munie de grilles impénétrables qui, dans une société troublée comme celle du moyen âge, assurait sa sécurité ; et, après un temps de probation suffisante, elle faisait des vœux solennels qui, reconnus par l'État, lui ôtaient la faculté de se marier validement, de tester, d'hériter, et, en l'empêchant de jamais rentrer dans le monde, la protégeaient contre sa propre inconstance. L'Église avait accepté avec reconnaissance ces mesures prises par l'Etat pour la paix et l'honneur de la vie religieuse, et, en s'en emparant, elle les avait transfigurées. Ces maisons, elle les avait faites vénérables comme des sanctuaires, douces et aimables comme des foyers. Ces grilles qui les enveloppaient, c'étaient les barreaux d'une prison, il est vrai, mais d'une prison volontaire dans laquelle l'amour de Dieu jetait et retenait captives les âmes divinement appelées à la vie religieuse. Ces vœux, c'étaient les clous qui les attachaient à la croix avec Jésus-Christ pour la rédemption du monde.

Saint Vincent de Paul rompit hardiment avec cette tradition ; il ne voulut ni de vœux perpétuels ni de cloîtres. La porte des maisons qu'il se proposait d'établir serait une porte à deux battants ouverte jour et nuit. C'était là le premier trait de la constitution qu'il voulait donner à ses Filles.

Quelques-uns auraient voulu que ces bonnes filles, destinées à traverser les rues et à rester près du lit des malades, eussent au moins un voile qui couvrît leur visage ; il répondit cette parole d'une hardiesse adorable : « Elles auront leur modestie pour voile. »

Oui, ce type nouveau, original, il l'a créé en dépit de tout et résumé dans ce mot célèbre : « Les Filles de la Charité auront pour monastère la maison des malades, pour cellule une chambre de louage, pour chapelle l'église de la paroisse, pour cloître les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture l'obéissance, pour grilles la crainte de Dieu, et pour voile la sainte modestie. »

La Providence a souri à cette sainte hardiesse. Non seulement les Filles de la Charité, mais presque tous les nouveaux ordres religieux de femmes depuis trois cents ans ont accepté cette règle et donnent au monde un spectacle incompréhensible. Chaque année, le 21 novembre, près de cent mille religieuses en France sont libres, leurs vœux sont finis, ils expirent à minuit. Imaginez un pareil spectacle : cent mille religieuses libres de rentrer dans le monde, de se marier si elles le veulent ; et le lendemain matin, à sept heures, à la messe, toutes reprennent librement et généreusement les chaînes qui étaient tombées d'elles-mêmes et qu'elles n'avaient pas même eu la peine de délier. Demandons-le aux détracteurs de la

vie religieuse, y a-t-il beaucoup de serments qu'on pourrait soumettre à une pareille épreuve?

Désormais, ajoute Mgr Bougaud, la misère peut grandir encore, la guerre, la peste, la famine, déchaîner sur la France leurs plus odieuses fureurs : saint Vincent de Paul a sous la main une armée capable, sinon de détruire la misère, qui, hélas! est indestructible comme l'humanité, du moins de la secourir, d'en adoucir les crises les plus aiguës, et quand on ne peut pas même la soulager, car cela arrive souvent, de la consoler en l'embaumant de tous les parfums de la résignation et de l'espérance!

Le saint approchait du terme de sa vie. Il avait près de quatre-vingt-cinq ans, et les infirmités commençaient à l'envahir. Il fallait le porter à son fauteuil, le soulever quand il voulait bénir la communauté, et si sa voix était cassée, elle avait quelque chose de plus pénétrant et de plus tendre. On rapprochait les sièges dans un cercle recueilli pour mieux l'entendre et ne pas perdre un mot.

Il parlait sur l'humilité, sur l'obéissance, sur la chasteté, sur la pauvreté. La pauvreté surtout était son thème favori; et faisant un retour sur lui-même, comme il arrivait souvent : « O mon Sauveur, s'écriait-il, comment puis-je parler de cela, moi qui suis si misérable! moi qui ai eu autrefois un cheval, un carrosse, et qui ai encore aujourd'hui une chambre à feu, un lit bien encourtiné, un frère! moi, dis-je, de qui on a tant soin, que rien ne me manque! Oh! quel scandale je donne à la Compagnie par l'abus que je fais du vœu de pauvreté en toutes ces choses et autres pareilles! J'en demande pardon à Dieu et à la Compagnie, et la prie de me supporter en ma vieillesse. J'ai peine à me supporter moi-même, et il me semble que je mériterais d'être pendu à Montfaucon. Que Dieu me fasse la grâce de me corriger, quoique parvenu à cet âge. »

Quelques mois à peine le séparaient de la mort, et sa belle âme semblait en recevoir une sorte d'illumination nouvelle. Ses disciples se pressaient autour de lui. Ils recueillaient à genoux ses moindres paroles. Ils tremblaient de perdre un seul de ses gestes. Comme les disciples d'Emmaüs, ils sentaient leurs cœurs s'échauffer aux derniers accents d'un si grand maître.

Dès les premiers jours de 1660, on eut autour de lui l'impression que le terme était proche. Ses forces déclinaient visiblement; les jambes lui manquaient et il ne pouvait plus dire la messe. Il lui fallut prendre des béquilles pour se traîner à la chapelle, où il communiait tous les jours. Bientôt, les béquilles elles-mêmes devinrent impraticables, et le saint vieillard dut rester cloué dans son

fauteuil; mais il dictait encore des lettres, et on en a publié 281 qui datent de ces derniers mois, adressées aux supérieurs des maisons de Rome, de Turin, de Gênes, de Varsovie, à des évêques, à des cardinaux, toutes inspirées de la même sagesse, de la même prudence, de la même humilité.

Bientôt sa tête commença à s'alourdir et il fut pris de sommeils inquiétants. Parfois la souffrance le réveillait, et une inflammation de la vessie vint achever son martyre. De la délicatesse dont il était, il ne voulut accepter aucun secours. « Il se prenait alors au cordon attaché à une solive de sa chambre, et, au milieu de douleurs intolérables, on ne lui entendait proférer que ce seul cri : « Ah! mon Sauveur! mon bon Sauveur! » En même temps il jetait les yeux sur une petite croix de bois, conservée encore parmi ses reliques, qu'il avait fait placer devant lui pour puiser dans cette vue force et consolation.

Le 26 septembre, l'assoupissement devint tel qu'on crut prudent de lui administrer l'extrême-onction. Il la reçut avec tout le recueillement possible; puis, l'âme adoucie, il promena un sourire sur les assistants. Ceux-ci profitèrent de ce réveil pour lui demander sa bénédiction. « Ce n'est point à moi, indigne, misérable, de vous bénir!... » Et sa tête se pencha sur sa poitrine.

Vers quatre heures du matin, juste au moment où, depuis cinquante ans, il se levait pour aller à l'oratoire, son âme s'échappa comme un souffle léger pour remonter à Dieu. Il avait quatre-vingt-quatre ans, six mois et douze jours.

Il était mort assis dans son fauteuil, tout vêtu, dans un calme et une sérénité extraordinaires.

Le corps, couvert de ses habits sacerdotaux, fut placé sur un lit de parade, autour duquel, tout le jour et la nuit suivante, six ecclésiastiques en surplis récitèrent l'office des morts. Des foules considérables, parmi lesquelles des évêques, des princes, des magistrats, des religieux, toutes les plus grandes dames de Paris, les prêtres de la Mission, les Filles de la Charité, vinrent le visiter avec larmes. Tous lui faisaient toucher des chapelets et des linges, et lui baisaient les pieds et les mains.

L'enterrement eut lieu le 28 septembre, au milieu d'un concours immense. Les plus grands personnages de Paris avaient tenu à honneur d'assister aux funérailles du pauvre prêtre : le prince de Conti, neveu du roi, le nonce du pape, six évêques, les présidents du parlement et les principaux magistrats. Là étaient aussi la princesse de Conti, la duchesse d'Aiguillon, et une foule de dames des plus considérables. Au milieu de ce cortège imposant, on remarquait l'élite du clergé de France; et parmi eux Bossuet, qui n'était

encore qu'archidiacre de Metz et s'était fait un devoir d'accourir à ces funérailles, où il ne réussissait pas à cacher sa profonde douleur. Les pauvres ne se pouvaient compter.

Trente-sept ans plus tard, les restes vénérés du serviteur de Dieu étaient portés triomphalement sur les autels, aux supplications de la France, et on peut dire de l'Europe entière. Louis XIV était en tête, rappelant dans sa lettre au pape l'estime qu'avait eue pour le serviteur de Dieu son père Louis XIII et sa mère Anne d'Autriche. Après lui venaient Jacques III, roi d'Angleterre; Léopold, duc de Lorraine; le grand-duc de Toscane; le doge et les gouverneurs de la république de Gênes, auxquels se joignaient bientôt le roi et la reine de Pologne; puis un grand nombre de cardinaux, d'évêques de France, parmi lesquels on distingue Bossuet, Fénelon, et une foule d'évêques d'Espagne, d'Angleterre, d'Italie et de Pologne.

La ville de Paris voulut aussi faire entendre ses supplications, et ses échevins envoyèrent à Rome une admirable lettre où ils parlaient des immenses bienfaits du saint, de ses œuvres merveilleuses, et des sentiments de reconnaissance qui ne s'éteindront jamais, disaient-ils, dans le cœur du peuple de Paris.

Ainsi Paris, la France, l'Europe, s'unissaient dans une même prière. Le pape y accéda, et au mois de juillet 1729, Clément XI, dans une cérémonie magnifique à Saint-Pierre, proclama solennellement le nouveau saint.

Cet humble prêtre, dit en finissant son nouvel historien, est assurément un des êtres les plus extraordinaires qu'ait vus le dix-septième siècle, si fécond cependant en grands génies et en grands saints, un de ces hommes comme l'antiquité n'en a pas soupçonné et comme le christianisme lui-même n'en a produit qu'un petit nombre. A peine mort, l'Église l'a placé sur ses autels. Le monde s'est emparé de son nom et en a fait le synonyme de charité. La philosophie, railleuse des choses saintes, lui a pardonné d'être chrétien et s'est attendrie en lisant son histoire. La Révolution elle-même, toute sanglante du meurtre des prêtres, lui a élevé une statue. Et enfin, quand le dix-neuvième siècle a apparu aux portes de l'horizon, il l'a salué d'un tel cri d'admiration que tous les éloges précédents en ont pâli.

Tel est le dernier ouvrage de Mgr Bougaud, composé avec un art savant, écrit avec un tendre amour, et où l'éminent auteur du *Christianisme et les temps présents* a mis mieux que son grand talent : toute son âme sacerdotale avec les derniers battements de son cœur d'évêque. — C'est le plus beau testament qu'il pût laisser.

H. Delorme.

LA BATAILLE DE LA VIE

Struggle of life.
(DARWIN.)

Le droit, c'est la force.
(Université de Berlin.)

A M. Keller, député de Belfort.

— Un mot à la mode et nouveau
C'est « la bataille de la vie ».
Vous dire ce qu'il signifie
Serait embrouiller l'écheveau.
Dévorez-vous les uns les autres,
Vont prêchant nos savants apôtres,
Etre faible est d'un maladroit,
Etre fort, c'est avoir tout droit!

— A qui s'en plaindre? A qui s'en prendre?
Struggle of life, ont dit les Anglais,
Et comme un brocard du Palais,
On a répéte sans comprendre;
Mais on comprenait à Berlin,
Où l'on forge, pour dire Alsace,
Des mots longs d'un alexandrin
Qui se chargent par la culasse.

— Ainsi, plus d'accord fraternel!
La loi des lois, c'est la bataille,
C'est la mêlée où chacun taille
Sa place pour le grand duel;
Du plus carnassier c'est l'empire,
C'est le ciel bleu voilé de sang,
C'est le casque à pointe osant dire :
« Je suis le Seigneur tout-puissant! »

— Non, César, tu n'es que l'idole
Toute d'argile et peinte en or;
Tu peux monter au Capitole,
Le tonnerre est plus haut encor!

Non, jamais le fer et la flamme
N'ont suffi longtemps aux vainqueurs,
L'âme seule a des droits sur l'âme,
C'est le cœur qui conquiert les cœurs.

— O temps de phrases et de crimes,
O grand siècle de liberté,
Quoi? tout un peuple de victimes,
Tout un peuple en captivité!
De notre Alsace on se dit maître,
Au nom du passé souverain;
Saluons-la donc comme ancêtre,
Car les Francs sont venus du Rhin!

— A ce Calvaire que tu souilles,
Tu n'as pas manqué, vieux Juda,
Il te faut ta part de dépouilles
Du frère qui jadis t'aida.
« Oh! viens me sauver du Barbare[1]! »
Et Magenta vengeait Novare.
Nous voyons tard, mais sans effroi,
Que le Barbare, c'était toi!

— Devant le torrent en démence
Tout s'écroule et s'ensevelit;
Fier, il se croit la mer immense
A qui le monde sert de lit.
Mais bientôt l'eau s'enfuit sous terre,
Et pour endiguer le fléau,
Chaque inondé porte sa pierre...
Et la mer redevient ruisseau!

— Garde donc ta louve romaine
Comme un chien de guerre à la chaîne,
Garde ton krupp et tes uhlans,
Nous avons ailleurs mis nos plans.
Du vote on veut pour tous la chance,
Nous laissons l'urne dans tes mains,
A nous ceux qui pleurent la France,
A toi les autres, les Germains!

Léopold DE GAILLARD.

[1] *Fuor i Barbari!*

REVUE DES SCIENCES

Enigmes astronomiques : La lueur blanche de Saturne. — Le point rouge de Jupiter. — Le point noir de la Lune. — Thérapeutique : Le régime lacté. — Cause des effets diurétiques du lait. — La lactose et les hydropisies. — Mécanique : Le ballon captif à vapeur du Trocadéro. — Ascensions à 450 mètres. — L'horizon visible. — Le rayon de visibilité et sa détermination. — Un horizon de 100 kilomètres. — Aérostat, câble et machine. — Visibilité comparée sur la tour et dans la nacelle du ballon. — Physique terrestre : Les pluies de sable. — La grande pluie d'Alexandrie. — Analyse des sables transportés par le vent. — Les sables qui chantent. — Sables sonores. — Histoire naturelle : Les requins dans la Méditerranée; influence du percement de l'isthme de Suez. — Les hirondelles disparaissent. — Un massacre. — Les chapeaux de femme et les oiseaux. — Une requête.

Les observateurs qui s'occupent d'astronomie physique sont très intrigués depuis quelque temps par un phénomène lumineux remarqué sur Saturne et signalé pour la première fois par M. Terby de Louvain. On distingue une lueur blanche sur les anneaux de Saturne ou plus exactement sur l'ombre portée de la planète au point où les anneaux passent derrière elle par rapport à l'observateur terrestre. Qu'est-ce que cette lueur? Tous les observatoires l'ont vue, mais la décrivent différemment. Pour les uns, c'est une faible lueur au bord de l'ombre, et sans doute un simple effet de contraste; pour les autres, pour ceux qui possèdent des instruments puissants, c'est une lueur très étendue sur la largeur des anneaux. Quelques astronomes affirment même que cette lueur varie d'intensité à des intervalles périodiques et rapprochés, il y aurait augmentation d'éclat environ toutes les sept minutes. M. Brooks de Genève aurait très bien observé cette variation.

Mais ce qui semble incompréhensible dans cette apparition, c'est qu'elle est fixe. Les anneaux de Saturne possèdent un mouvement propre; la planète de son côté tourne sur son axe en dix heures environ. Si la lueur avait sa source sur les anneaux, elle devrait tourner avec eux; or elle reste au même point. De même, si elle avait son origine sur la planète, elle devrait se déplacer avec elle. Nullement. Cette lueur est donc bien faite pour exercer la sagacité des observa-

teurs. Il est à craindre que l'on ne trouve pas plus la clef de l'énigme que l'on n'a découvert la cause du point rouge signalé sur Jupiter en 1878. Ce point rouge, on pouvait penser qu'il s'agissait d'une éruption, mais il est toujours là, immobile à sa place, avec sa même teinte. C'est un œil rouge qui nous met inutilement jusqu'ici l'esprit à la torture.

Plus près de nous, sur la Lune, M. Gaudibert vient d'observer en mai et en juin un autre phénomène lumineux. Précédemment, en avril, avec un télescope de 10 pouces, il avait exploré le rempart de Gassendi, dont la crête fine était admirablement visible. On ne remarquait d'ailleurs rien d'anormal, quand le 11 mai dernier, M. Gaudibert aperçut sur la mince muraille du cratère un point noir comme de l'encre qui tourna dans le télescope avec Gassendi. Il appartenait donc bien à la Lune. Il le revit encore quelques jours après, mais plus gris; l'astre tournant, le point devint invisible. S'agit-il d'une éruption, et notre satellite ne serait-il pas aussi mort et solidifié que l'on est porté à le croire? Il sera intéressant de chercher ce qu'est devenu ce point énigmatique à la prochaine lunaison. On voit qu'il y a encore beaucoup à faire dans notre propre système solaire pour l'astronomie physique. Nous sommes loin de tout connaître.

M. Germain Sée vient de communiquer à l'Académie de médecine une note importante sur les propriétés diurétiques de la lactose ou sucre de lait. Le lait pris à la dose de plus de 2 litres produit bien la diurèse, mais il détermine en même temps, quand on ingère 4 litres dont chacun contient 50 grammes de sucre de lait, c'est-à-dire 200 grammes de lactose, une glycosurie évidente, un diabète passager, qui entraîne au-dehors le sucre normal; il provoque en même temps une perte considérable d'urée, ce qui fait qu'en définitive la fameuse cure de lait constitue un régime de double dénutrition, par le sucre normal qui se perd et par les albuminates qui se détruisent. C'est une inanition qui se prépare par une glycosurie et une azoturie.

Le sucre de lait permet d'éluder ces inconvénients et ces dangers. Avec 100 grammes de lactose on est certain d'obtenir un effet diurétique certain, qui ne se produirait pas toujours avec 4 à 5 litres de lait. La polyurie résultant de l'usage interne de 100 grammes de lactose dissoute dépasse toutes les polyuries médicamenteuses; elle obtient rapidement le chiffre de 2 lit. 1/2 d'urine par jour et s'élève le plus souvent à 3 lit. 1/2 et même 4 lit. 1/2 vers le troisième jour, pour s'abaisser ensuite à 2 lit. 1/2 durant quelques jours. Pendant ce temps les hydropisies disparaissent presqu'à coup sûr; le sang se trouve déshydraté. On peut dire, d'après M. Sée que la lactose agit d'une manière certaine dans les hydropisies d'origine cardiaque, dou-

teuse dans les hydropisies d'origine rénale. Dans les affections du cœur, il n'échoue que chez les cardiaques dont le rein est dégénéré.

Le médicament est en général parfaitement supporté; on doit le prescrire pour 6 à 8 jours, ce qui suffit pour déterminer une véritable déshydratation des tissus. On en interrompt alors l'usage pendant quelques jours pour le reprendre à nouveau. S'il est mal toléré, ce qui est exceptionnel, on peut corriger la fadeur de la tisane lactosique par l'addition d'un peu d'eau-de-vie ou d'eau de menthe.

Il faut naturellement supprimer toute autre boisson, bouillon, potage, bière, vin, eaux alcalines et gazeuses, etc.

M. Sée a mentionné vingt-cinq malades traités par la lactose et chaque fois la polyurie a été abondante. Voilà donc trouvé, à n'en pas douter, un diurétique, le plus puissant des diurétiques, dans une substance bien connue et à la portée de tout le monde. On peut dire d'une manière générale, comme l'a du reste donné à entendre M. Sée, que toute matière sucrée est un diurétique. M. Dujardin-Beaumetz, qui a mis à l'essai dans son service de l'hôpital Cochin la lactose, déjà employée par M. Sée à l'Hôtel-Dieu, a observé des résultats semblables; il a remplacé, à titre d'expérience, la lactose par la glycose, mais il préfère aussi le sucre de lait, parce qu'il craint que la glycose ne finisse par passer dans les urines et ne provoque de la glycosurie passagère.

En somme, et sans insister davantage sur ce sujet spécial, on peut dire que M. Germain Sée vient d'enrichir la thérapeutique d'un médicament précieux qui rendra de grands services dans certaines maladies de cœur. En même temps, et c'est un point qu'il ne faut pas laisser dans l'ombre, le savant médecin vient de mettre en évidence l'inconvénient des cures de lait poussées à outrance chez les malades qui travaillent et qui ont besoin d'une alimentation un peu riche. La dose de 3 litres de lait par jour ne peut couvrir le déficit des principes azotés; aussi les forces musculaires diminuent; le lactofage est menacé dans sa santé générale; il faut porter la dose de lait à cinq litres par jour, ce qui est vraiment excessif, pour compléter les 250 grammes d'hydrates de carbone nécessaires à la nutrition. Il vaudra donc infiniment mieux, quand il s'agira de déterminer des effets polyuriques, adopter la lactose.

Excelsior! après la tour de 300 mètres, le ballon captif à vapeur du Trocadéro! La tour ne donne en réalité accès au public qu'à la hauteur de 275 mètres; troisième plateforme. Les visiteurs ne vont pas au delà. Le ballon conduit ses passagers à 450 mètres quand le temps est calme. Il y a 175 mètres de différence, c'est appréciable. La vue est très étendue du haut de la nacelle. Le Trocadéro est à environ

40 mètres au-dessus de la Seine, en sorte que l'on se trouve en réalité à bien près de 500 mètres au-dessus du Champ de Mars. Le rayon de visibilité de l'horizon est de 80 kilomètres. On voit à 100 kilomètres en réalité parce que le calcul suppose l'étendue plane et dans cette zone on rencontre des collines de plus de 200 mètres de hauteur au-dessus de la mer, ce qui accroît sensiblement la portée de la vue. Le cercle de visibilité s'obtient facilement en multipliant le chiffre constant de 3571 mètres par la racine carrée de la hauteur à laquelle on observe. Ainsi, si l'on se trouve à 1 mètre, le rayon du cercle de visibilité pour une étendue plane et sans accident de terrain notable est de 3571 mètres. De même pour une hauteur de 500 mètres, il est de 3571 mètres multipliés par la racine carrée de 500, soit approximativement de 3571 multipliés par 22.4 ou environ 80 kilomètres. A la tour, troisième plateforme, le rayon de visibilité n'est que d'environ 58 kilomètres. On gagne donc au moins 22 kilomètres d'étendue dans toutes les directions avec le ballon captif.

Le ballon de 1889 a été construit par M. G. Yon : il est beaucoup plus petit que celui de 1878 ; son volume n'est que de 3000 mètres cubes ; celui de M. Giffard cubait 25,000 mètres cubes et pouvait emporter à 500 mètres cinquante passagers. Celui-ci n'en peut soulever qu'une douzaine. Il a 18 mètres de diamètre, 56 mètres de circonférence. Il est composé de 48 cotes ou fuseaux ; son imperméabilité est assurée par l'application de neuf couches d'un vernis spécial ; à la partie supérieure se trouve une soupape de sûreté ; à la partie inférieure un ballonnet annulaire, plein d'air, de 400 mètres cubes de capacité avec soupapes ; cette poche à air est destinée à compenser la dilatation du gaz quand l'aérostat s'élève ; en même temps, elle assure au ballon une figure géométrique indéformable. Le filet est composé de 384 cordeaux ; la rupture de chaque cordeau exige un poids de 210 kilogrammes, au total 80,000 kilogrammes. Le filet se relie à un cercle en acier dont la résistance à la rupture est de 60,000 kilogrammes. Ce cercle porte les cordages de suspension de la nacelle qui a $3^{m}.50$ de diamètre. Les cordages soutiendraient sans se rompre 36,000 kilogrammes et le maximun de leur charge, voyageurs compris, est de 2000 kilogrammes.

De ce cercle d'acier partent aussi les cordages qui supportent le dynamomètre auquel est relié le câble d'ascension de 450 mètres de longueur. Le câble ne travaille que sous un effort de 1000 kilog. et d'après l'examen de la commission de la Préfecture de police, il peut supporter, avant rupture, une charge de 10 000 kilogr. Du reste, par excès de prudence, l'aréostat porte son lest, ses engins d'arrêt et un aréonaute expérimenté à chaque montée, de façon qu'en cas de rupture du câble, les voyageurs en soient quittes pour faire une ascension libre.

Le rappel de l'aréostat près du sol s'opère au moyen d'un moteur à vapeur à 2 cylindres, de 26 chevaux. La descente a lieu au taux de 1 mètre par seconde. Quand le ballon s'élève, la force ascensionnelle entraîne le treuil sur lequel est enroulé le câble, et le treuil fait tourner la machine à vapeur en sens inverse de sa marche normale. On interrompt l'introduction de vapeur, et les deux cylindres font office de pompe aspirant l'air par le tuyau d'échappement et le refoulant par le tuyau servant à l'arrivée de la vapeur. Ce dispositif constitue un frein à air puissant dont il est facile de régler la vitesse. Outre ce frein, la machine est munie elle-même d'un frein supplémentaire placé sur l'arbre de commande et composé d'une poulie en fonte avec pieds sur laquelle agit une bande d'acier garnie de cuir. A l'aide d'une vis et d'un volant, on peut faire fonctionner le frein et empêcher l'aérostat de monter trop vite.

En somme, on monte à 450 mètres, en 5 minutes; on en redescend en 6 ou 7 minutes. On fait environ trois à quatre ascensions par heure. C'est plus vite fait qu'à la tour.

Les pluies de sable ne sont pas si communes, qu'il ne soit intéressant de les enregistrer. Or il est tombé du sable en abondance à Alexandrie les 6 et 8 mars dernier. Ce sable tombé en Egypte, en Turquie et en Corse provient du désert de Sahara, notamment de la Libye, il a été soulevé par le vent jusqu'à la hauteur des nuages, transporté par la tempête à travers des milliers de kilomètres de parcours. M. A. Pirona directeur de l'Observatoire d'Alexandrie a envoyé de nombreux détails sur cette pluie [1]. Le matin du 6 mars, entre 6 et 7 heures, l'air commença à s'assombrir prenant une teinte jaune caractérisque; le vent soufflait assez fort du sud-ouest. Du côté sud-ouest le ciel était nébuleux, et il tombait du sable dans les rues. A midi, les rafales du vent sont plus violentes et le sable tombe en grande quantité. A 2 heures le sable est abondant partout et continue à envahir l'atmosphère. A 3 heures, même situation; M. Pirona recueille, sur 1 mètre carré, le sable qui s'y est réuni depuis une heure; il y y en a 11 grammes. On ne voit pas les maisons à petite distance. A 4 heures le vent s'est calmé et la chute de sable diminue. A 6 heures, c'est fini.

La quantité de sable enlevée au désert peut être évaluée à des millions de tonnes. Les maisons exposées au sud étaient pleines de sable. Aucuns des vieux Egyptiens ne se rappelle une pareille journée. Le 18 mars suivant, même alerte et même phénomène. A 9 heures du matin, par rafales du sud-ouest, le sable envahit encore l'air; le soleil

[1] Lettre publiée dans l'*Astronomie*.

disparaît presque complètement; à 2 heures, il fait nuit; on allume les lampes. A 3 heures, la pluie se mêle au sable; le ciel s'éclaircit. A 4 heures, le ciel est encore gris, mais le vent se calme et il ne tombe plus de sable. Ce sable est de même origine que celui du 6 mars. La variation de la lumière du jaune au jaune obscur fut beaucoup plus sensible que la première fois. Les Arabes étaient effrayés; ils parcouraient la ville en frappant des caisses en fer-blanc et en criant pour implorer grâce : « Ia Latif; ia Latif! » expression qu'ils emploient ordinairement quand ils sont sous l'impression d'une éclipse de lune. Toutes les maisons d'Alexandrie avaient, le lendemain, un singulier aspect; elles étaient toutes comme peintes en jaune; la poussière et la pluie mélangées avaient fait enduit et les avaient teintes. La couleur jaune persista pendant plusieurs jours.

Les échantillons transmis par M. Pirona ont été analysés à l'Ecole des Mines. Ceux du 6 et du 18 sont identiques : sable quartzeux avec mica 40, argile 12, peroxyde de fer 8,60, carbonate de chaux, 33,30, de magnésie, traces, eau et matières organiques 12.

On a déjà constaté à plusieurs reprises, dans certaines régions du globe, que des masses de sable sec, en se déplaçant produisent un son. Le *sable sonore* a été signalé par plusieurs explorateurs. M. H. Carrington Bolton, de New-York a écrit du Caire [1] que, pendant son voyage d'un mois, dans le désert du mont Sinaï, il a pu se livrer à l'examen du sable sonore de la « montagne de la cloche ». Cette montagne est située sur le golfe de Suez à 4 h. 1/2 environ de Por par la route suivie par les dromadaires. La montagne a environ 3 milles de longueur et 1200 pieds de hauteur; elle est composée de grès blancs avec petits fragments de quartz. Sur les côtes ouest et nord existent de grands bancs de sable brun formant plan incliné. Le sable à l'extrémité N.-O. de la montagne possède la propriété de produire des sons quand il glisse. Ce sable est incliné à 31°; il est borné par des falaises verticales de grès. Il ne possède aucun des traits caractéristiques des sables sonores que l'on rencontre sur les plages. Quand il est poussé en bas par les mains ou les pieds, on ressent une forte vibration et l'on perçoit une note basse qui ressemble assez au son grave tiré d'un orgue. La force et la continuité du son sont en rapport avec la masse de sable remuée. Les falaises rocheuses qui enferment le banc de sable font écho et prolongent le son.

Il n'y a pas que le banc de sable qui soit sonore, M. Bolton en a trouvé bien d'autres dans la même région, et il est probable que l'on en découvrirait encore d'autres dans le désert. Quant à la cause des

[1] Au journal *la Nature*.

sons produits, elle est assez mal déterminée. Il est évident qu'elle a pour origine la vibration de l'air compris entre les molécules de sable; le déplacement du sable engendre une vibration qui se communique à l'air. Mais il faut évidemment que l'air et le sable se trouvent dans des conditions spéciales pour que le son se produise. Le fait est en tout cas intéressant à connaître.

Autrefois il n'y avait pas de requins dans la Méditerranée. De loin en loin on signalait par exception la présence sur les côtes d'un squale qui avait contourné l'Afrique et franchi le détroit de Gibraltar à la suite de quelque navire. Tout est changé depuis le percement de l'isthme de Suez; les requins passent le canal avec les navires et envahissent la Méditerranée; ils paraissent se concentrer de préférence dans la mer Adriatique où vont débarquer un grand nombre des navires qui ont passé par le canal de Suez. On a capturé, il y a quelque temps dans le golfe de Fiume une grande femelle de requin qui s'est prise dans des filets de pêcheurs de thons ; plus récemment, un matelot du feu flottant de Pola harponna un jeune requin devant l'établissement balnéaire de cette ville; un autre requin long de 2^m,15, âgé d'un mois s'est fait prendre dans les eaux de Medoline, tous près de Pola. Ce jeune squale avait des mâchoires armées de dents de 2 à 6 centimètres, et son voisinage n'avait rien d'agréable pour les baigneurs. L'invasion des requins finira par faire un véritable tort aux établissements balnéaires des côtes de l'Adriatique.

Triste! Les hirondelles disparaissent; on tue les hirondelles. MM. Billaud, Petit et Vian ont adressé à cet égard un rapport à une société savante, et il paraît que la destruction des hirondelles a essentiellement pour but d'alimenter les provisions ornithologiques des modistes qui s'en servent pour les chapeaux des dames. Les oiseaux que nous voyons sur les chapeaux, sur les manchons, sont des hirondelles!

En effet les hirondelles se montrent de plus en plus rares dans les départements du nord et du centre de la France; à Paris, elles sont devenues rares; les localités qu'elles avaient adoptées pour y faire leurs nids ont à peine reçu quelques couples en 1888, et en 1889 plusieurs sont restées désertes. Et cependant les habitants du Nord et du Centre n'ont pas perdu le respect traditionnel des hirondelles. Quel est donc la cause de ce dépeuplement? Il paraît qu'il a été adressé aux naturalistes de Paris, depuis deux ou trois ans, des paniers contenant des hirondelles tuées par milliers. Une partie de ces oiseaux a été perdue sans profit, dans l'impossibilité où l'on s'est trouvé de les préparer toutes avant la putréfaction. Ces hirondelles avaient été capturées dans

le département des Bouches-du-Rhône, au filet, à l'hameçon et à la pile électrique. Par le dernier procédé, les victimes sont nombreuses, des milliers par jour, affirme-t-on. A la fin de mars, au retour des hirondelles, les chasseurs tendent sur le bord de la mer de longs fils de fer qu'ils soutiennent par des perches, ou aux rochers, ou avec des isolateurs. Les hirondelles qui arrivent en bande nombreuse, fatiguées par un long voyage se posent sur les fils; le chasseur caché dans une anfractuosité de rocher met les fils en relation avec une pile et une bobine d'induction; les hirondelles tombent foudroyées. C'est le mode d'exécution des condamnés à mort pratiqué dans l'État de New-York. Si cette destruction devait continuer, nous ne verrions plus avant peu d'hirondelles que dans les collections des naturalistes.

Les hirondelles qui nous reviennent chaque printemps sont de trois espèces : l'hirondelle rustique, l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle de rivage; ce sont des oiseaux très français qui nous rendent de grands services dans les villes et dans les campagnes, et elles seules peuvent nous les rendre, parce que seules elles chassent au vol, le jour et souvent près du sol, et jusque dans nos jardins, les petits insectes ailés, les diptères, les lépidoptères, les névroptères, etc. L'hirondelle se nourrit exclusivement d'insectes; elle chasse et mange toute la journée, c'est-à-dire de 15 à 16 heures en juin; elle absorbe par jour en mouches deux à trois fois son poids, qui vaut de 17 à 22 grammes, suivant les espèces. C'est énorme. Et on les détruit dans presque tout le midi de la France.

Nous espérons bien que l'Administration mettra bon ordre à ce carnage et que les préfets interdiront la chasse des hirondelles. Mais nous préférons nous adresser aux dames elles-mêmes qui sont inconsciemment la cause du mal. Que l'on répudie cette mode d'ailleurs un peu lourde des chapeaux d'hiver avec oiseaux. Que personne ne porte plus ces chapeaux! Quand Paris et la France auront renoncé aux chapeaux-oiseaux, persoane n'en voudra plus ailleurs. Et nous ne verrons plus se produire la chasse des hirondelles. Madame, de grâce, plus de chapeaux ornés de ces jolis oiseaux! Est-ce que nous serions condamnés à vous aborder en vous disant : « Madame, vous avez tué une hirondelle! » Respectons ces oiseaux charmants chantés par les poètes, ces messagers du printemps qui sont nos hôtes jusqu'à l'automne. Pitié pour les hirondelles!

C'est entendu. Les hirondelles vivront!

HENRI DE PARVILLE.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 juillet 1889.

On ne peut pas dire, assurément, que la Chambre soit une Convention. Mais on peut dire que les huit journées d'interpellations furieuses qu'elle a eues, du 26 juin au 3 juillet, ne ressemblent, dans nos annales parlementaires, qu'à ces mémorables journées de la Convention où, soit sur les bancs, soit à la tribune, on vociférait comme sur la place publique et où tourbillonnaient autour des Jacobins les sinistres injures de « bandits », « brigands », « scélérats ». Un sénateur et trois ministres ont paru sur la sellette. On a prononcé contre l'un une véritable sentence; on a proféré contre les autres des soupçons qui valent presque une condamnation, moralement. A droite, on aurait été impitoyable, si on l'avait pu : on prenait le plaisir de la vengeance à démasquer, à flétrir, à marquer du fer rouge ces républicains cupides et hypocrites qui s'étaient tant glorifiés de faire de la République « le régime de la vertu ». A gauche, on était exaspéré par la peur autant que par la honte : on ne savait plus que fermer la bouche aux dénonciateurs trop francs ou expulser de la salle les insulteurs trop hardis. Dans la dispute et la mêlée, on s'est outragé, on s'est montré les poings, on a même exhibé un revolver. « Canailles ! » a crié M. Lejeune. « A bas les voleurs ! » a crié M. Andrieux, en feignant, avec une maligne discrétion, de répéter une des clameurs de la foule. Des mots si violents ont trop de virulence, non seulement pour convenir à un Parlement, mais pour paraître justes à la masse des électeurs : l'excès en diminue la force. Il en est un qui retentira davantage et qui est autrement terrible à la République. C'est celui de ce gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Richaud, qui, puni pour avoir dénoncé M. Constans, s'en va, en disant à un de ses amis, dans une lettre devenue publique : « Il n'y a plus de place ici pour les honnêtes gens ! » Ce mot-là, la République ne l'effacera pas de son histoire et nous devons espérer que les électeurs s'en souviendront.

Dans ce tumulte de scandales, les républicains ont eu une première confession à faire. Depuis 1884, M. Béral, sénateur du Lot, recevait subrepticement une somme de 700 francs par mois, outre son indemnité sénatoriale. Pourquoi? C'est que M. Béral, antérieurement conseiller d'État, ne s'était laissé convertir en sénateur qu'à cette condition. Conseiller d'État, il touchait 15 000 francs; sénateur, il n'en devait plus toucher que 9000. Pour ne perdre aucun argent au nouvel honneur dont on gratifiait son républicanisme, il avait demandé au gouvernement cette rémunération mensuelle et M. Raynal, alors ministre des travaux publics, la lui avait assurée sous un titre aussi ingénieux que fictif : « Mission concernant l'examen des projets de loi sur les mines dans leurs rapports avec la législation étrangère. » La faveur frauduleuse de ce salaire indû, M. Le Provost de Launay l'a découverte et l'a signalée; la Chambre, impuissante cette fois à nier la vérité, a infligé un blâme au gouvernement. Voilà donc le nom de M. Béral enregistré sur cet ignominieux livre d'or de la République, où sont déjà cités tant d'autres traitants qui exploitent démocratiquement l'État, pour la plus grande félicité du peuple. Combien M. Béral a-t-il d'émules, au Sénat? Combien, à la Chambre? M. Le Provost de Launay, qui voudrait le savoir, a prié le gouvernement de s'en enquérir. Nul doute que cette curiosité de M. Le Provost de Launay ne soit tout ironique. L'acharnement subtil avec lequel M. Raynal et M. Yves Guyot ont essayé de justifier M. Béral et de légitimer son traitement supplémentaire, témoigne assez que le gouvernement n'est ni enclin ni prêt à publier la liste des sénateurs et des députés qu'il pensionne, qu'il entretient comme M. Béral. La République obère la France de plus en plus. Pendant les quatre années de cette législature, elle a augmenté de 30 millions le budget ordinaire, accru de 2 milliards la dette de l'État et diminué de 80 millions l'amortissement : M. d'Aillières en a établi le compte exact. Dans cette dilapidation générale, quelle est la part personnelle de nos législateurs, quel est leur bénéfice individuel? Il faudrait en instruire les électeurs. Ils verraient alors par combien? de moyens la République peut appauvrir la France, en enrichissant les républicains, et quelle mesure il peut y avoir entre leur moralité et sa prodigalité.

M. Béral a supporté seul la sévérité de la Chambre. M. Constans, M. Thévenet, M. Rouvier sont encore ministres; ce bonheur immérité, ils le doivent à la complaisance du parti républicain; ils le doivent aussi à leur propre impudence. M. Constans est-il un concussionnaire? Un rapport de M. Richaud le dénonçait, au ministre de la marine, le 10 juin 1888. « Les cadeaux reçus par M. Cons-

tans ont produit à Saïgon un vif sentiment d'étonnement, j'ajouterais même d'indignation. La coïncidence d'un de ces présents avec l'autorisation donnée à S. M. Norodom de rétablir le jeu des trente-six bêtes a donné lieu à des commentaires véritablement injurieux pour la réputation de mon prédécesseur. Il m'était impossible de les démentir ou même de les justifier d'une manière quelconque. La brutalité de certains faits rend leur justification impossible. » Ce rapport, que M. de La Martinière a lu à la Chambre, rappelait au ministre de la marine un télégramme plus explicite, daté du 23 mai. Pourquoi ne pas communiquer ce télégramme à la Chambre? Peut-on ne pas ordonner une enquête? Aime-t-on mieux que M. Constans jouisse de la réputation d'avoir été là-bas un concussionnaire? M. Constans le préfère-t-il lui-même? Apparemment. Car M. Constans, pour toute réponse, se contente de s'envelopper dédaigneusement dans le manteau troué de son honneur, et la Chambre refuse aussi bien l'enquête que la communication du télégramme. M. Thévenet a été autrement éhonté encore que M. Constans. On avait insinué, dans les journaux, qu'il avait été le confident et le complice d'un escroc, Jacques Meyer, actuellement sous les verrous; on assurait, dans le monde financier, qu'il s'était associé à ce Jacques Meyer pour discréditer les valeurs de la Banque de France, l'un opérant à la Chambre et l'autre à la Bourse. Comment M. Thévenet détourne-t-il de soi cette imputation? Par une lettre que Jacques Meyer a écrite dans sa première prison, à Bruxelles, et qu'on a pu saisir adroitement. Cette lettre, déjà divulguée au tribunal correctionnel de la Seine, racontait, avec un grand luxe de protestations vertueuses, que deux tentateurs, M. Ivan de Wœstyne et le directeur du *Gaulois*, M. Arthur Meyer, étaient venus successivement lui offrir toutes sortes de « subsides », de « faveurs », d' « immunités » de grâces, pour un avenir prochain, s'il voulait bien leur livrer certains documents qui attesteraient la vilenie du garde des sceaux. Était-elle authentique, cette épître adressée par Jacques Meyer à sa mère? Un interpellateur pose la question et M. Thévenet lui répond par la lecture du factum tout entier; factum évidemment fabriqué pour ce perfide usage. Qu'un garde des sceaux invoque le témoignage d'un voleur, condamné la veille même, c'est un scandale de plus. Mais pourquoi M. Thévenet n'a-t-il pas traduit M. Ivan de Wœstyne et M. Arthur Meyer au tribunal correctionnel de la Seine, pour les confronter avec Jacques Meyer? Pourquoi ne les appelle-t-il pas devant la justice, pour l'acte qu'ils ont commis contre Jacques Meyer et contre lui-même, à la fois comme suborneurs et comme calomniateurs? Pourquoi refuse-t-il de poursuivre

au moins M. Arthur Meyer, aujourd'hui que le directeur du *Gaulois* l'en défie publiquement? C'est que M. Thévenet a peur, comme M. Constans, de la lumière. M. Rouvier aussi. Un inventeur, M. Sourbé, possède un brevet pour un instrument dont l'État voudrait se servir. Cependant l'État n'achète pas le brevet; il contrefait l'instrument! Un beau-frère de M. Rouvier, le sieur Cadiot, intervient. Il promet à M. Sourbé d'obtenir, moyennant quelques pots-de-vin, que l'État lui achète son brevet. M. Cadiot se prévaut de l'assistance de M. Rouvier et commence, avec M. Sourbé, son intrigue, ses démarches. M. Rouvier a beau s'écrier que l'acte de M. Cadiot était un « acte indélicat » et jurer qu'il en est innocent. Pourquoi ne demande-t-il pas aux tribunaux la réparation que lui doit M. Sourbé, qui l'accuse hautement de « concussion »? Pourquoi hésite-t-il à venir nier devant un tribunal qu'il ait autorisé le marché de son beau-frère et de M. Sourbé? Pourquoi le garde des sceaux n'ordonne-t-il pas au procureur général de procéder contre les Sourbé et Cadiot, qui ont essayé de corrompre des fonctionnaires? Comme M. Constans et M. Thévenet, M. Rouvier semble redouter une épreuve judiciaire. Tous trois se résignent à être des suspects. Ils gardent leurs portefeuilles et M. Carnot les garde, sans vergogne, ne fût-ce que pour avoir le plaisir glorieux de les présenter au roi de Grèce et au shah de Perse!

Que les républicains défendent ou non leur honneur et celui de la République, peu nous importe. Certes, leur embarras est grave. S'ils entreprennent de se refaire une moralité, en rejetant tout ce qui les souille, en répudiant tout ce qui les décrie, en s'épurant eux-mêmes courageusement, ils risquent que les électeurs ne tiennent compte que du mal qui leur aura été dévoilé, montré. Si, au contraire, ils se taisent sur les turpitudes qui les gênent et s'ils prétendent dissimuler toutes les hontes de leur parti, il s'en faut qu'une telle prudence vaille pour eux l'impunité : ils laissent la République en proie à ce dénigrement de la suspicion qui est pire peut-être, devant la foule qui vote, qu'un certain nombre de griefs nettement précisés et de condamnations justement prononcées. Ce qui s'est dit à la tribune n'égale pas la centième partie de ce qui se dit aux portes du Palais-Bourbon. Dieu sait quelles seront les révélations de l'histoire, si la postérité doit apprendre tout ce qui se murmure aujourd'hui contre les trafiquants, les prévaricateurs, les misérables qui participent au gouvernement de la République ou que nourrit son favoritisme! Nous félicitons nos amis d'être implacables contre ceux-là. Car, par-dessus l'honneur de la République, il y a non seulement l'honneur de la France, mais sa fortune. Toutefois cette vindicte salutaire a ses devoirs comme ses droits :

toutes les armes, toutes les mains n'y sont pas bonnes. Pour venger l'honnêteté publique, il sied au parti conservateur, au parti royaliste, de n'employer que des moyens honnêtes et d'honnêtes gens. Il est trop certain que le scandale ne sert pas au scandale. De plus, nous ne pouvons présentement permettre qu'entre les « adversaires de la République », les républicains ne distinguent pas. Aussi M. Cazenove de Pradines a-t-il mérité par cette déclaration les applaudissements de quiconque est fier et sensé, dans le parti conservateur, dans le parti royaliste : « Je suis un adversaire de la République; je suis son adversaire déclaré; je l'étais hier, je le suis aujourd'hui, je le serai demain; mais je n'ai pas besoin de le dire, je serai toujours un adversaire loyal et je ne la combattrai jamais qu'à ciel ouvert, en royaliste, en catholique, au nom de mes principes et sous mon drapeau. » Ce n'est pas là une générosité inutile, une vaine chevalerie. Jusque sous le gouvernement de la République, la France reste ce qu'elle est par tempérament, par humeur, par goût : elle veut que les hommes qui prétendent à la gouverner demain ne ressemblent pas à ceux qui la gouvernent indignement aujourd'hui; elle répugne à tout ce qui est ténébreux et inavouable. Les grands changements de notre siècle, son esprit démocratique et l'empire de la foule n'ont pas affaibli cette disposition de la France. Pour nous, c'est une maxime positive, et non pas sentimentale, que de croire qu'en ce temps de suffrage universel et de publicité, la probité politique est de tous les genres de politique le plus habile et le plus sûr.

Encore quelques jours et cette législature aura fini. Le temps des élections approche. Les députés de la droite ont jugé opportun d'adresser aux électeurs un premier appel. C'est un historique éloquent de tous les maux dont le pays souffre et dont la République meurt ou va mourir. Leur manifeste précise énergiquement toutes les fautes, tous les méfaits, tous les abus de la République; il énumère toutes les raisons graves que la France a ou doit avoir pour la condamner. Les Douze qui l'ont signé adjurent les « gens de cœur » et les « gens de bien » de « toutes les opinions » de s'unir, dans cette lutte suprême, pour la délivrance commune. Si ce manifeste ne spécifie ni qu'on abolira la République, ni qu'on proposera à la France telle espèce de gouvernement plutôt que telle autre, on ne s'en étonnera que très peu. L'Union conservatrice associe ou plutôt coalise les conservateurs, sans vouloir ou pouvoir donner la prééminence à aucun des groupes qui la forment; elle est aujourd'hui une puissance d'opposition; elle n'a pas de programme constitutionnel. Mais il ne faudrait pas croire que ce manifeste, qui indique si nettement les griefs et qui n'indique pas la réparation, dût suffire

pleinement au suffrage universel. L'électeur peut ne pas demander au candidat qu'il mette à son chapeau sa cocarde de royaliste ou d'impérialiste, qu'il déploie tout son drapeau et qu'il l'agite violemment. Mais il veut savoir ce qu'il est; il veut connaître la direction qu'il imprimerait, demain, aux destinées du pays. On s'illusionne si on pense le leurrer par le silence ou par un langage ambigu; il lui faut, sinon une profesion de foi qui lui définisse un gouvernement nouveau et qui lui en détaille tous les avantages, au moins une assurance loyale, une devise claire et simple. On ne le convainc pas avec des négations seulement; on ne l'entraîne pas sans lui montrer, fût-ce de loin, l'endroit de l'avenir où on le mène. Voilà pourquoi le manifeste des Douze n'a pas pour le suffrage universel toute la force efficace qu'il faudrait. Les royalistes auront à le compléter, dans une certaine mesure, partout où il en sera besoin pour les électeurs. Les Douze ont parlé comme ils pouvaient; les royalistes parleront comme ils doivent. Les Douze ne prononcent ni le mot d'Empire, ni celui de Monarchie; les royalistes ne craindront pas de déclarer que, si la nation veut enfin secouer le joug de cette république qui la ruine et la déshonore, ils lui offriront la Monarchie, celle que M. le comte de Paris personnifie devant l'Europe comme devant la France.

Il y a dans le manifeste des Douze une équivoque. Ils disent : « La volonté nationale, dont tout le monde accepte le verdict souverain, recouvrera sa liberté pour en faire usage au jour solennel où le pays, calmé, en pleine possession de lui-même, devra statuer sur ses destinées. » Cette phrase vague, que signifie-t-elle? Professe-t-on la doctrine du plébiciste? S'agit-il de prendre le régime plébiscitaire comme principe constitutionnel du gouvernement, n'importe lequel, qu'on instituera tôt ou tard? Est-ce seulement un vote plébiscitaire qu'on annonce? Si c'est le régime plébiscitaire, les royalistes peuvent-ils en reconnaître et en adopter le principe? Si c'est un vote, sera-ce un vote préalable ou consécutif à l'avènement du pouvoir nouveau? Il ne faut, certes, ni que les Douze se trompent les uns les autres, ni qu'ils trompent la France. Le plébiscite qui crée un gouvernement quelconque par un choix métaphysique et libre, avant que ce gouvernement ait commencé de se créer soi-même, on ne l'a jamais vu dans l'histoire, on ne le verra jamais. Non, jamais république n'a convoqué les électeurs pour délibérer constitutionnellement sur le genre de gouvernement qu'ils pourraient lui substituer. Jamais empire n'a invité le suffrage universel à plébisciter, avec le droit de le remplacer par la République ou par la Monarchie. Une pareille consultation voudrait des philosophes, pour l'autoriser, et, s'il s'en trouvait dans ce

monde qui fussent capables d'y présider avec toute la neutralité nécessaire, encore faudrait-il que la fortune fût neutre, elle aussi : Dieu sait si elle le fut, le lendemain du 18 brumaire ou du 2 décembre! En attendant le « jour solennel » que les Douze ont marqué dans leurs calendes mystérieuses, la République continuera, sans doute, son règne, si provisoire qu'il puisse être. Sera-ce la République, avec M. Carnot? Ou la République, avec le général Boulanger? Tous deux sont républicains. Agréeront-ils un pareil plébiscite? On assure que le général Boulanger le promet. Soit. Mais il n'est guère vraisemblable que le général Boulanger veuille, avec tant d'abnégation, céder la place au Roi ou à l'Empereur que le plébiscite pourra proclamer; et personne n'est assez naïf pour croire que, si M. Laisant et M. Naquet gardent les urnes, la consultation sera sérieuse et sincère. Faut-il supposer que les Douze s'inclinent dores et déjà devant « le verdict souverain de la volonté nationale », si ce verdict est favorable à la République? Leur faut-il, après l'expérience de ces dix-huit ans, leur faut-il ce plébiscite-là pour se métamorphoser en républicains?

Donc, il y a bien une équivoque dans cette phrase du Manifeste : elle ne signifie rien ou elle signifie trop. Quant à nous, nous persistons à penser, après le Manifeste des Douze, ce que nous pensions, après les Instructions de Monsieur le comte de Paris, quand nous nous demandions, avec lui, comment la volonté nationale et la Monarchie pourraient se concilier, le jour où la France et la Monarchie rétabliraient leur traditionnel accord. Par son titre, Monsieur le comte de Paris se désigne de lui-même à la France pour devenir son roi; c'est la désignation de l'histoire. On peut ne pas refaire la Monarchie; mais on ne peut pas la refaire sans lui, pas plus qu'il ne veut ni ne peut, lui, la refaire sans la France. Personne de sa race, aucun des princes qui, avant lui, furent exilés pendant ce siècle, n'a jamais cru qu'il pouvait se passer du consentement de la France. Louis XVIII, sur son trône, disait que la France l'avait « rappelé »; Monsieur le comte de Chambord disait : « La parole est à la France. » Et quel royaliste voudrait qu'un doute planât sur la Monarchie, à son avènement? Quel royaliste voudrait laisser aux républicains la faculté de nier ironiquement que la France ait consenti au rétablissement de la Monarchie? Que ce soit par un vote parlementaire ou par un vote populaire, il faut à la Monarchie la consécration nationale, non seulement pour reparaître avec toute sa majesté, mais pour inaugurer son règne en paix. Sinon, dès la première élection, l'existence légale de la Monarchie serait sourdement la première dispute des électeurs, la première question du suffrage universel. Le vote, quel

qu'il soit, qui proclamera roi de France Monsieur le comte de Paris, constituera le pacte, le contrat de la Monarchie et de la nation. Ce ne sera plus le pavois sur lequel le chef de la tribu franque était élevé dans son camp ; ce ne sera plus l'assemblée qui, à Noyon, saluait roi Hugues Capet, comte de Paris, duc de France ; ce ne sera plus la cathédrale où, à Reims, on sacrait le roi. Ce sera la France entière déclarant, par la voix du Parlement ou par celle du suffrage universel, qu'elle accepte la Monarchie avec la royauté traditionnelle et constitutionnelle de Monsieur le comte de Paris. Les formes du consentement national auront varié; le droit sera resté le même. Que si c'est un plébiscite qui exprime l'acquiescement de la France, le droit aura été solennellement reconnu par la seule puissance que le parti impérialiste ou républicain juge souveraine, il sera désormais le droit vivant, et personne ne pourra contester la volonté nationale : le plébiscite aura servi de liberté suprême aux ennemis de la Monarchie pour la refuser. Le vote plébiscitaire n'est pas le régime plébiscitaire : c'est « un acte qui ne doit pas se renouveler. » Hugues Capet eut le plébiscite de son temps. M. le comte de Paris aura eu le sien. Il aura virtuellement ajouté au titre de la vieille Royauté un titre nouveau. Les Français qui, de toutes parts, se rallieront autour de lui, n'en seront que plus nombreux. Le pacte antique, le contrat primitif n'en sera que plus fort, et, sous cette couronne deux fois ceinte devant la France, il y aura toujours le Roi, n'en déplaise aux sophistes.

Qu'on dispute ou non sur le genre de plébiscite que les Douze réservent au suffrage universel, il faut avouer, après certains commentaires de leur Manifeste, que, la plus grande curiosité, c'est vraiment de savoir s'ils veulent un gouvernement nouveau ou seulement un nouveau personnel de gouvernants. Un des Douze a écrit dans un journal : « Nous maintiendrons la République, parce que la République s'impose à nous comme la consigne forcée de notre union. » Si les Douze devaient tous partager ce sentiment, leur promesse formelle de consulter la France ne serait qu'illusoire ou même dérisoire. On n'aurait plus besoin d'un plébiscite que pour sanctionner solennellement le titre constitutionnel de la République et reconnaître populairement qu'elle est bien « le gouvernement nécessaire », selon la dogmatique définition de M. Grévy ! On changerait plus ou moins certains articles de la Constitution ; on modifierait certaines lois; on donnerait à la République un autre président, d'autres ministres, d'autres préfets. Puis on recommencerait, de phase en phase, l'expérience de ces dix-huit ans. On se remettrait à tous les essais de la chose républicaine, jusqu'au

complet épuisement ou de la République, ou de la France. Que ce dessein, non moins généreux que rationnel, plaise à la catégorie de ces conservateurs qui, voyant la Monarchie possible et l'Empire impossible, ne songent qu'à prolonger le provisoire de la République, sans souci de l'épreuve mortelle qu'elle fait subir à la France, soit! Nous royalistes, nous estimons que la République a fini sa troisième histoire. Elle ne peut pas survivre aux républicains qui l'ont discréditée, avilie; elle ne le doit pas, dans l'intérêt de la France. La République périt non pas seulement par les fautes de ses gouvernants, mais par le vice de son gouvernement; non pas seulement par son régime, mais par son principe. N'est-ce pas elle qui, par ses institutions mêmes, rend le pouvoir si instable et si variable, la Constitution si fragile, les lois si éphémères? N'est-ce pas elle qui, par l'incertitude perpétuelle de son gouvernement, ôte à la nation la sécurité du lendemain et la paix du jour? N'est-ce pas elle qui crée, avec sa démocratie omnipotente et avide, un parlementarisme si turbulent et si despotique, si stérile et si corruptible? N'est-ce pas elle qui livre tout l'État aux prétentions et aux contentions des partis? N'est-ce pas elle qui suscite, comme naturellement, ce radicalisme qui désorganise ou détruit tout? N'est-ce pas elle qui rompt toute continuité dans le travail de notre diplomatie? N'est-ce pas elle qui empêche toute entreprise nationale de longue haleine? N'est-ce pas elle qui isole la France en Europe, parmi les monarchistes qui l'entourent? Non, le mal est trop profond. La République, avec le général Boulanger, avec le prince Napoléon, avec n'importe qui, resterait toujours la République. Qui peut même assurer que, si les conservateurs tentaient de la reconstituer et usaient à cette vaine tentative leur force et leur bonne volonté, la réaction ne serait pas plus que violente, dans le sens révolutionnaire? Qui oserait affirmer qu'après la République de M. Carnot, il ne peut pas y en avoir une pire? Au surplus, n'entendez-vous pas les électeurs eux-mêmes pousser le cri de ces communes d'Agenois, de Gascogne, de Quercy, de Périgord, qui, désespérées par toutes les misères du temps, à la veille du règne de Henri IV, avaient pris les armes et inscrit cette devise unique sur leurs drapeaux : « *Nous sommes las!* »

Souhaitons que l'état de l'Europe nous laisse le loisir de calmer avant le printemps de 1890 nos discordes les plus irritantes; combien la faveur du ciel dépasserait notre espoir, si, ce loisir, c'était aussi celui de fixer l'état de la France! La paix règne encore sur tout le continent; mais il faut reconnaître qu'elle est bien précaire. L'empereur François-Joseph n'avait rien dit d'excessif, en prononçant ces mots devant les Délégations : « La situation de

l'Europe continue à être peu rassurante. » Mais, comme on sait que l'optimisme est une obligation de métier pour les souverains qui parlent en public, on s'est alarmé si vivement de cette parole que le comte Kalnoky a cru devoir faire, devant les Délégations aussi, une déclaration qui atténuait celle de l'empereur : « Nous considérons que certainement la paix n'est pas en péril, bien que la situation puisse prendre une tournure mauvaise aussi facilement qu'elle peut s'améliorer. » On définirait, avec cette phrase un peu vague du comte Kalnoky, la « situation » même du gouvernement autrichien, aujourd'hui que le comte Taaffe est aux prises, non plus seulement avec la politique hongroise, mais avec celle dont les élections de la Bohême, de la Galicie et de l'Istrie sont la manifestation populaire. Le cabinet du comte Taaffe pourra-t-il subsister deux ans encore, jusqu'au renouvellement du Reichsrath? M. de Bismarck, qui ne s'inquiète guère des difficultés intérieures de l'Autriche, presse plus que jamais le gouvernement autrichien de redoubler et d'activer ses armements. Il n'a pas interrompu sa querelle, en Suisse, bien que le gouvernement fédéral se soit hâté de créer un ministère public pour la surveillance des étrangers. Loin d'être plus conciliant, plus raisonnable, M. de Bismarck argumente avec plus de sophistique encore, en confondant à dessein tous les droits, celui de la souveraineté qui appartient à la Suisse et celui de la neutralité que l'Europe lui a garantie. M. de Bismarck, on peut le craindre, n'abandonnera pas sa thèse et ne réglera pas le litige, avant tel ou tel des événements qu'il paraît attendre. En ce moment, l'empereur d'Allemagne, qui aime à outrance la locomotion, voyage en Norwège pour son plaisir. Il ira bientôt présenter ses hommages à la reine Victoria. Il verra Londres tout brillant encore des fêtes qui ont ébloui le Shah de Perse; lord Salisbury tout fier d'intimider le Portugal, en Afrique, dans l'affaire si obscure du chemin de fer de Delagoa; le peuple anglais ravi d'apprendre que le général Grenfell bat avec une facilité fantastique, devant Wadi-Halfa, les Derviches qui ont reparu si opportunément, vers l'heure où la France s'opposait à la conversion de la dette égyptienne. Mais, parmi ces démêlés diplomatiques ou ces apprêts belliqueux, quelle plus grande nouvelle que celle qui annonce de Rome que Léon XIII aurait décidé de quitter le Vatican, le jour où éclaterait une guerre générale, une guerre dans laquelle l'Italie s'engagerait? Si cette nouvelle se confirmait, il n'est pas un catholique et peut-être n'y aurait-il pas un Français qui n'approuvât la résolution du Pape.

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Mémoires d'Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, par H. Beaune et J. d'Arbaumont. Paris, librairie Renouard, 4 vol in-8°.

Tous les érudits connaissent la grande collection des *Mémoires historiques* publiés par la *Société de l'Histoire de France*, qui fut fondée en 1833 par M. Guizot, et qui a donné depuis cette époque les éditions les plus estimées de nos chroniqueurs nationaux Personne n'ignore que cette collection est un outil nécessaire à tous les savants qui étudient notre histoire. Encouragés par M. Guizot, peu d'années avant la mort du célèbre homme d'État, dans leur intention de préparer une édition définitive des *Mémoires* d'Olivier de la Marche, qui décrivit à la fin du quinzième siècle les campagnes et le faste des derniers ducs de Bourgogne, deux de nos compatriotes, MM. H. Beaune et J. d'Arbaumont, à qui nous devons déjà deux ouvrages importants : *la Noblesse aux Etats de Bourgogne* et *les Universités de Franche-Comté*, ce dernier couronné par l'Institut, viennent d'achever ce travail. La seule révision des nombreux manuscrits du sire de la Marche, qui a été à la fois historien, poète et moraliste, a exigé plusieurs années de labeurs. Les grands dépôts de la France et de l'étranger qui possèdent la plupart de ces manuscrits les ont obligeamment mis à la disposition des éditeurs. Les bibliothèques publiques de la Haye, Turin, Madrid, Bruxelles, celle de M. le duc d'Aumale, la Bibliothèque nationale en France, leur ont communiqué leurs trésors, l'empereur d'Autriche a bien voulu leur envoyer directement deux ou trois précieux manuscrits placés dans sa bibliothèque particulière, d'où ils n'étaient jamais sortis.

A l'aide de ces documents qui, pour la plupart, n'avaient pas encore été consultés, MM. Beaune et d'Arbaumont ont pu rétablir le texte exact de l'œuvre originale, et rendre sa véritable physionomie à un historien qui ne le cède guère en intérêt et en style à Froissart ou à Commines. Des notes nombreuses éclairent ou rectifient ce texte et fournissent des renseignements inédits, puisés surtout dans les archives de la Côte-d'Or, du Nord et de la Belgique. L'histoire de la maison de Bourgogne et de ses luttes avec les Etats voisins pendant près de cinquante années, c'est-à-dire de 1430 à 1477, se retrouve tout entière avec les plus intéressants et les plus minutieux détails, de même que celle des événements qui suivirent la mort de Charles le Téméraire, dans ces quatre volumes dont une partie est, en outre, consacrée à la description des fêtes chevaleresques et des mœurs de la cour bourguignonne, et cette partie n'est pas, certes, la moins curieuse des *Mémoires* de la Marche.

Enfin deux notices développées, l'une sur la vie du chroniqueur, l'autre sur ses œuvres et les manuscrits qui en subsistent, et une table analytique des matières, avec renseignements biographiques sur un grand nombre de personnages du quinzième siècle, complètent l'édition nouvelle, si différente à tous les points de vue des précédentes, qu'on peut la considérer comme celle d'une œuvre vraiment inédite, aussi utile à la connaissance de la langue qu'à celle des événements militaires et diplomatiques d'une des époques les plus intéressantes de notre histoire.

X.

Sous le drapeau rouge, par Louis Barron. 1 vol. in-18. 3 fr. 50. (Savine.)

Mêlé aux événements de la Commune, secrétaire à la délégation de la guerre sous Cluseret et sous Rossel, M. Louis Barron, grâce à

cette situation particulière, a pu observer de près l'armée communaliste, ses chefs, son organisation et ses excentricités militaires.

Son livre motiverait plus d'une réserve, mais il mérite d'être signalé comme le récit d'un témoin.

La France sous l'ancien régime, 2e partie, *les Usages et les Mœurs*, par le vicomte DE BROC. 1 vol. in-8°. (Plon.)

Ce volume complète la remarquable étude dont nous avons signalé précédemment à nos lecteurs la science et l'excellent esprit. Après avoir examiné, dans la première partie, l'ancien régime au point de vue des institutions politiques, l'auteur présente dans ce deuxième volume, le tableau de la vie privée, tableau plus attrayant et non moins instructif que le premier. Il nous montre d'abord l'éducation, le mariage, la famille, puis il nous renseigne par des faits puisés aux meilleures sources, sur l'existence d'autrefois. Ses peintures font revivre Paris, Versailles et la province aux dix-septième et dix-huitième siècles, les villes et les châteaux, la vie rurale. Un chapitre est consacré au théâtre, et des citations, empruntées aux comédies du temps, achèvent de faire connaître les idées et les caractères. Enfin les salons célèbres passent sous nos yeux avec leurs personnalités diverses, offrant comme un abrégé de l'histoire de l'esprit français.

François Mignet, par Edouard PETIT, docteur ès lettres, professeur au lycée Janson-de-Sailly. — In-18 de VIII-316 pages, avec portraits. 3 fr. 50. (Perrin et Ce.)

M. Mignet fut un sage qui préféra le bonheur au bruit et qui maintint sa longue vie dans le cadre discret et paisible où elle s'est écoulée. Les tentations d'en sortir ne lui ont pas manqué; ils les a toujours écartées pour demeurer fidèle à ses études favorites et aux amitiés qui ont fait le charme de son existence.

Son biographe le fait revivre au moyen de documents nouveaux; il étudie en lui le polémiste, le directeur des archives, l'historien dont on a pu dire : « Il n'écrit pas, il peint »; le philosophe, l'homme des salons. Il met en relief son caractère à l'aide d'une correspondance de famille inédite. Enfin, et ce n'est pas la partie la moins attachante de cette étude, l'auteur consacre une rapide analyse aux travaux historiques de Mignet, montrant le lien qui les unit et dégageant les idées qui les dominent. L'ouvrage se termine par un intéressant tableau de la vie intime de l'éminent écrivain.

La Légende des siècles, par Victor HUGO. 4 vol. in-18. 8 fr. (Hetzel et Quantin.)

Avec ces quatre élégants volumes se continue la publication de l' « édition définitive d'après les manuscrits originaux » de l'œuvre de Victor Hugo. — On sait que la *Légende des siècles*, publiée d'abord en deux séries successives, à dix-huit années d'intervalle, avec le complément d'un dernier volume, présentait à l'origine un classement fort irrégulier; l'œuvre est ici rassemblée et refondue suivant l'ordre rationnel; c'est assurément la meilleure et plus commode édition que nous possédions de ce poème.

Causes criminelles et mondaines, par Albert BATAILLE. 1 vol. in-12. (Dentu).

Le nouveau recueil du chroniqueur judiciaire du *Figaro* renferme, entre autres causes célèbres, le compte rendu de l'affaire Prado, de l'affaire Chambige, du docteur Castelnau, du procès des assassins d'Armentières, de tous les drames judiciaires qui feront une place à part à l'année 1888 dans les annales du Palais.

Le livre est précédé, en guise de préface, d'une étude des plus attachantes de M. Paul Bourget, l'analyste pénétrant pour qui les recoins les plus cachés du cœur semblent ne plus avoir de secret.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSES-SAINT-JACQUES.

LES
LÉPREUX DES ILES SANDWICH
ET
LE PÈRE DAMIEN

L'admiration peut être éprouvée pour les choses les plus diverses et même les plus dissemblables. Ceux qui veulent s'en rendre compte et mesurer la distance qui sépare les deux pôles de ce même sentiment, n'ont qu'à se distraire de celle qu'ils éprouvent aujourd'hui pour les merveilles de l'Exposition et, suspendant un instant les préoccupations orgueilleuses, joyeuses, dissipées, ou même sérieuses qu'elle fait naître, transporter subitement leur pensée de Paris aux rives lointaines de l'Océan Pacifique. Là, dans une petite île dont ils n'ont probablement pas appris le nom, un spectacle leur sera offert qui, bien qu'aussi repoussant et horrible pour la nature humaine que les autres sont séduisants pour elle, excitera cependant en eux, si leur âme en est capable, une admiration plus vive, plus saine, plus haute que tout ce que leur fait ressentir la splendeur féerique qui ajoute en ce moment un éclat inusité à l'éclat ordinaire de Paris.

La transition est brusque, néanmoins, car la juste admiration que l'industrie humaine inspire à tous, je voudrais la faire éprouver pour un pauvre prêtre, mort de la lèpre au milieu des lépreux, et je voudrais leur faire reconnaître, en lui, un exemple dont l'humanité doit se glorifier plus encore que de tout ce que peut faire pour elle l'intelligence et le génie.

I

Quoique celui à la mémoire duquel je veux consacrer ces quelques pages fût un missionnaire catholique, de nationalité belge, et qu'il appartînt à un ordre religieux français, je ne vais invoquer, au début de ce travail, ni le témoignage de la Belgique, ni celui de la France, ni même celui de l'Église, qui a béni son apostolat. Par une circonstance extraordinaire que la suite de ce récit fera con-

naître, la sainteté d'un prêtre catholique a conquis l'admiration d'un peuple qui lui était complètement étranger et la première acclamation qui ait fait retentir son nom avec éclat s'est fait entendre en Angleterre, où catholiques et protestants se sont trouvés d'accord pour le saluer ensemble.

L'Apôtre des lépreux de Molokaï, le P. Damien, vient de mourir... Cette nouvelle parvint à Londres au commencement du mois de mai de cette année, et elle suspendit pour un moment toutes les discussions qui passionnaient le public. De toutes les classes, de tous les rangs, de toutes les communions diverses, il s'éleva un seul cri de pitié et de regret, une même acclamation unanime de respect et d'admiration. Les journaux catholiques furent loin d'être les seuls à les manifester.

Voici en quels termes le *Times* résume le contenu d'un long article à ce sujet :

Le P. Damien transforma une léproserie en une colonie modèle, digne de servir d'exemple à toutes celles du Pacifique... il a revêtu d'honneur l'ignominie de la lèpre... son travail est achevé, l'heure du repos bien mérité est venue pour lui, et celle d'une *béatification* qu'on n'attendra pas sans doute, cette fois, soixante ans pour proclamer!...

La vérité, dit à son tour le *Morning-Post*, a dépassé, en ce cas, la fiction, et le plus simple des hommes s'est trouvé être un héros. Le P. Damien repose aujourd'hui dans sa tombe de lépreux, et le monde apprend, une fois de plus, combien peu il sait reconnaître ceux qui, au milieu de lui, sont les plus grands.

Enfin, le *Daily Telegraph* (11 mai 1889) termine à son tour deux colonnes de panégyrique par ces mots :

Ce prêtre catholique est devenu, pour toute l'humanité, un ami. Son glorieux mépris de sa propre vie, son interpretation courageuse de l'Evangile de son maître, rendront sa mémoire éternellement vénérée. On ne peut gémir de sa mort, on ne peut que louer, bénir et remercier en se sentant assuré que pour le P. Damien tout est maintenant *bien* à jamais!

On pourrait multiplier ces citations à l'infini, en ne choisissant, parmi ces témoignages, que ceux qui sont les moins suspects de partialité. Mais il vaut mieux tâcher de dire rapidement ce qui les justifie, et par quels actes un simple missionnaire catholique a su éveiller une aussi ardente et universelle sympathie, chez ceux auxquels ne l'unissait aucun lien de nationalité ou de religion.

C'est qu'en effet, disons-le sur-le-champ, le P. Damien donna un

exemple de renoncement et de charité tel, que les annales de l'héroïsme n'en présentent pas beaucoup de semblables. Pour Dieu et pour les âmes, pour seconder le bien-être matériel et travailler au salut éternel d'un peuple de malades et de mourants, il donna simplement et joyeusement tout ce qu'un homme peut donner ici-bas. Ce fut un abandon total non seulement de toute joie possible en ce monde, mais de toute chance du moindre repos. Il vécut volontairement, au milieu d'une population de lépreux, pendant treize ans lui seul exempt de la lèpre. Puis vint l'heure où cette différence entre lui et son pauvre peuple s'effaça : la maladie impitoyable qui frappait le troupeau atteignit enfin le pasteur et les unit plus que jamais l'un à l'autre. Pendant quatre années encore, et tandis que le mal terrible envahissait graduellement ses traits et ses membres, il continua à travailler et à souffrir avec eux, jusqu'à ce qu'enfin, le 10 avril de cette année 1889, la mort vînt le faire entrer dans la béatitude promise à ceux qui ont ainsi aimé leurs frères. Le Maître divin a dit *qu'il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime.* Que penserons-nous donc de l'accueil que dut recevoir de Lui le disciple qui avait si bien su l'entendre et lui obéir?...

II

Joseph Damien de Veuster naquit le 3 janvier 1840, à Tremeloo, village situé au nord de Louvain, entre Malines et Aerschot. Ses parents, pieux et chrétiens, appartenaient à la classe moyenne. A dix-neuf ans, il alla, avec son père et sa mère, visiter à Louvain son frère aîné Pamphile, qui y était religieux dans un monastère de l'ordre des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie (dit des Pères de Picpus). Là il se décida tout d'un coup à suivre son exemple, et cette résolution prise, il l'exécuta sur-le-champ. Ses parents s'en retournèrent, laissant leurs deux fils ensemble, acceptant eux-mêmes ce double sacrifice avec une simplicité et une fermeté qui semblent avoir été de tradition dans cette famille.

Il est vrai que dans la vocation de Damien, il n'y avait de soudain que le choix de l'ordre des missionnaires, dans lequel il voulait maintenant être admis, au lieu d'entrer dans celui des Trappistes, comme il en avait eu la pensée jusque-là. Il demeura donc auprès de Pamphile, recevant de lui de bons exemples et de vaillants conseils.

En 1863, lorsque le plus jeune des deux frères n'avait encore reçu que les ordres mineurs, l'aîné fut désigné par leurs supérieurs pour l'une de leurs missions lointaines. Le P. Pamphile

attendait avec impatience l'heure où il serait appelé à ce genre d'apostolat, et il se disposait avec joie à obéir, lorsque, au moment où tout était prêt, le jour du départ fixé et proche, une grave maladie se déclara, et le mit hors d'état de partir. Alors Damien, voyant la douleur de son frère, s'approcha vivement de lui et lui demanda si ce serait pour lui une consolation qu'il allât lui-même le remplacer? Et recevant du pauvre malade une réponse affirmative, il écrivit, avec l'impétuosité généreuse qui le caractérisa toujours, au supérieur général de leur ordre, à Paris, et lui demanda avec instance la permission de remplacer son frère. Il avait écrit cette lettre sans consulter ses supérieurs immédiats, mais elle était si éloquente que, à leur grande surprise, Damien reçut en réponse l'ordre de s'embarquer sur-le-champ pour les îles Sandwich. Ce fut à Honolulu, la capitale de ces îles, qu'il séjourna d'abord, et ce fut là que très peu de temps après son arrivée, il fut ordonné prêtre.

Les îles Hawaïennes ou Sandwich sont situées dans l'Océan Pacifique, entre l'Amérique et l'Australie, à peu près à une égale distance de l'une et de l'autre. Elles furent découvertes en 1778, par le capitaine Cook, mais elles ne furent visitées pendant longtemps que par des marchands ou par des baleiniers qui, loin de porter aux inoffensifs habitants les bienfaits d'une civilisation supérieure, les firent souffrir par leur brutalité, et leur communiquèrent leurs vices et leur goût pour les boissons enivrantes. En 1820, pour la première fois, quelques missionnaires « congrégationalistes » de Boston abordèrent à Hawaï. Ils eurent le bonheur de convertir, l'une des premières au christianisme, une Souveraine guerrière, dont la taille était, dit-on, de 5 pieds 6 pouces, nommée Kapiolani, qui avait sur sa peuplade une très grande influence. Une fois convertie, elle osa traverser solennellement la plaine de lave qui les séparait du volcan où, selon la croyance populaire, leur redoutable déesse, Pelé, faisait sa demeure, et là, aux yeux du peuple épouvanté, elle jeta dans le cratère des rameaux et des fruits de l'arbre consacré à la déesse, en la défiant, à haute voix de la punir. Il y eut un moment de silence terrifié, puis comme aucune calamité ne survint, Kapiolani se tourna avec calme vers la multitude en disant : « Vous le voyez, Pelé n'a point de puissance, il n'y a qu'un seul Dieu, qui est Jéhovah, et un seul Sauveur, qui est le Christ! » Par suite de cet acte courageux une grande partie de la population embrassa la foi chrétienne.

On raconte qu'un peu plus tard, les instructeurs indigènes, lorsqu'ils voulaient partager leurs élèves entre chrétiens et non chrétiens, demandaient à chacun d'eux : *Aimez-vous vos ennemis?*

Ceux qui répondaient : *Oui!* étaient rangés au nombre des chrétiens; ceux qui disaient : *Non!* étaient laissés parmi les païens. Ce n'était pas, ce nous semble, avoir trop mal compris l'essence du christianisme. On leur faisait ensuite cette question : *Qui vous a créés?* et on leur enseignait à répondre : *C'est le grand Dieu qui a créé le ciel et la terre!* Il y a des coins du monde fort civilisés, où il serait peut-être permis aujourd'hui d'envier l'éducation donnée alors à ces sauvages [1]!

Ce simple début porta des fruits durables, et les missionnaires catholiques qui vinrent peu après n'eurent pas de peine à les développer. Leur première église fut bâtie à Honolulu, en 1839, et bientôt il se trouva un nombre assez considérable de catholiques dans la plupart des îles qui dépendent de la souveraineté hawaïenne. Mais ils étaient partagés en petits groupes et séparés les uns des autres, soit par de très grands espaces, soit par des obstacles presque infranchissables. Les missionnaires étaient envoyés pour porter tour à tour les instructions et les secours de la religion à ces fidèles disséminés. Mais les prêtres n'étaient pas assez nombreux pour qu'on pût en laisser un à chacun de ces groupes, malgré le désir des habitants, et celui des missionnaires eux-mêmes, dont l'arrivée était toujours accueillie avec joie par les pauvres insulaires. Il en fut particulièrement ainsi lorsque le P. Damien, dans toute la force de sa jeunesse et de son courage, reçut pour mission d'aller les évangéliser. Ce fut là le début de son ministère actif, et pendant près de dix ans, il s'y voua au prix de fatigues inouïes, de difficultés jusqu'alors insurmontables, dont son énergie surhumaine parvint à triompher, et il obtint des résultats non réalisés jusque-là. C'est spécialement dans les districts de *Puna*, *Kohala* et *Kamakua*, que ses travaux apostoliques laissèrent une trace ineffaçable.

Pendant ces pérégrinations dont il profita pour apprendre la langue du pays, il avait souvent eu l'occasion de rencontrer des lépreux dont le nombre est considérable dans ces îles, et plus d'une fois, il avait été témoin des scènes déchirantes produites par les mesures que le gouvernement hawaïen avait cru devoir prendre pour réprimer l'invasion du fléau. Dans ce but, l'île de Molokaï, l'une de celles de sa dépendance, avait été choisie pour en faire le séjour des lépreux, et on y faisait transporter de gré ou de force tous ceux chez lesquels ce mal terrible se manifestait. Mais les malades eux-mêmes résistaient à cette séparation, et leurs parents

[1] *The Hawaïan Islands and Father Damien* (Ed. Clifford) *XIXth Century*, june 1889.

et amis, sans égard pour leur propre danger, les cachaient le plus qu'ils le pouvaient, et les aidaient, par tous les moyens possibles, à se soustraire à cet exil décrété dans l'intérêt public. Le cœur du P. Damien avait été mille fois déjà ému pour ces malheureux, d'une charité toute spéciale, lorsqu'enfin il fut appelé à accompagner Mgr Maigret, alors son évêque, et à visiter avec lui, pour la première fois, l'île de Molokaï.

A peine eut-il jeté les yeux sur le spectacle qui s'offrit à lui, dès qu'il fut entré dans ce qu'on a si bien nommé *l'Eden de la mort*, il sentit naître en lui-même le plus insurmontable désir de se consacrer au soulagement des misérables dont ce lieu était peuplé : C'est ici, ici, lui disait une voix secrète *que se trouve le travail de ta vie*. Aussi, sans attendre un ordre de son évêque, ou même l'expression d'un désir, il prit lui-même l'initiative, et avec une ardeur égale à celle qui l'avait fait jadis admettre parmi les missionnaires, il demanda maintenant la grâce de se consacrer aux lépreux de Molokaï, non pas pour leur faire des visites plus ou moins fréquentes, telles qu'ils en avaient reçues jusque-là, mais pour se donner à eux sans partage, et pour sa vie tout entière...

C'était là un ordre qu'aucun évêque n'aurait osé donner, on ne commande pas de tels sacrifices. Mais, quand on sait les comprendre, on sait les accepter. Mgr Maigret avait souvent gémi sur le nombre trop restreint de missionnaires, qui ne permettait pas d'envoyer aussi souvent qu'il l'aurait fallu les secours religieux dont les malheureux détenus à Molokaï auraient eu besoin. L'héroïsme d'un seul homme allait maintenant combler toutes les lacunes. Le P. Damien n'avait point obéi à un élan de pitié passagère. Son évêque le comprit et il accepta, pour le bien de tous, le sacrifice qui lui était offert de la vie d'un seul, mais on devine de quelles bénédictions fut accompagnée la permission ainsi accordée à ce bon et fidèle serviteur de la croix! Selon sa coutume, le P. Damien en profita sans un jour de délai. Son évêque partit, et il resta. Mais, au moment de s'embarquer, Mgr Maigret, s'adressant à la population, dit d'une voix émue :

« Jusqu'à présent, mes enfants, vous avez été seuls ici, vous ne le serez plus désormais. En voici un, que je laisse parmi vous pour devenir votre père et votre frère, et à qui votre bien-être ici-bas et le bonheur de vos âmes immortelles sont si chers, qu'il n'hésite pas à demander de devenir l'un des vôtres, afin de vivre et de mourir avec vous. »

« C'est ainsi, écrit ensuite le P. Damien lui-même que, par une providence spéciale du Sauveur, qui, pendant sa vie mortelle, a montré tant de compassion pour les lépreux, j'arrivai à Kalawao,

dans l'île de Molokaï, au mois de mai 1873; j'avais alors trente-trois ans et j'étais d'une santé forte et robuste. »

III

L'île de Molokaï, choisie par le gouvernement hawaïen pour devenir le refuge des lépreux, semblait avoir été destinée par la nature à être le séjour des créatures les plus heureuses de ce monde. L'air y est doux, le ciel pur, et la terre parée de toute l'admirable et luxuriante végétation des tropiques. Du côté septentrional, sur un promontoire que baigne l'Océan Pacifique, se trouve une plaine vaste et verdoyante, séparée du reste de l'île par de hauts rochers à pic, revêtus d'un éclatant tapis de plantes grimpantes, barrière aussi infranchissable pour les habitants de la plaine que la mer qui les enserre de l'autre côté. C'est dans cet espace ainsi limité, et séparés du reste du monde, que se trouvaient, répartis dans les deux hameaux de Kalawao et de Kalapaupa, les lépreux que le P. Damien vint visiter pour la première fois en 1873.

Le gouvernement hawaïen, en les faisant rechercher et enlever de force, obéissait à une nécessité d'intérêt général, à laquelle il ne permettait à personne de se soustraire. Un proche parent de la reine de ces îles, atteint de ce mal redoutable, y avait été transporté comme les autres, et avait subi l'horreur du sort commun. Or, jusqu'à l'arrivée du P. Damien, l'insuffisance des secours religieux et à la négligence des agents sanitaires laissaient ces malheureux livrés à tout ce que l'ivrognerie, le vice et la débauche pouvaient ajouter au mal effroyable qui les dévorait, et dont toutes ces causes réunies hâtaient l'action mortelle. L'imagination recule devant les descriptions de ce séjour peuplé d'êtres condamnés à souffrir sans relâche, à mourir à bref délai, et dont les âmes, aussi malades que les corps, semblaient avoir abandonné toutes les espérances du ciel, en même temps qu'ils avaient perdu toutes celles de la terre.

Il ne serait pas juste, toutefois, d'attribuer les mesures de rigueur dont nous venons de parler à aucune inhumanité chez ceux qui les avaient décrétées. Les habitants des îles Sandwich sont, au contraire, d'après les rapports de tous les voyageurs, doux, hospitaliers, bons, les uns envers les autres aussi bien que pour les étrangers. Mais l'extension du mal redoutable, dont la salubrité du climat et la beauté naturelle de ces îles ne les défend pas, est un de ces dangers que tout gouvernement doit combattre par tous les moyens en son pouvoir, et plus d'un voyageur anglais

a exprimé le regret de ne pas voir le remède que les Hawaïens ont adopté (la ségrégation) plus généralement en usage aux Indes, dans les possessions britanniques, où la lèpre sévit en plusieurs lieux d'une façon non moins funeste que dans les îles Sandwich et y est moins efficacement combattue. Nous verrons, d'ailleurs, tout à l'heure, que le gouvernement hawaïen se prêta à tout ce que la charité et l'intelligence du P. Damien lui suggérèrent pour le soulagement des infortunés dont il venait partager le sort, et au milieu desquels, par un miracle non moins grand que n'eût été celui de leur rendre la santé, il allait ramener l'ordre, la paix, le contentement et la vertu.

Les lépreux transportés dans l'île de Molokaï lorsqu'il y arriva étaient au nombre de 800 à 1000. La moitié, à peu près, étaient catholiques. La mortalité parmi eux était de dix ou douze par semaine, mais leur nombre se renouvelait sans cesse et, parfois, augmentait par le débarquement, fréquemment répété, des lépreux recherchés dans toutes les îles et transportés à Molokaï. On voyait, à l'arrivée de ces bâtiments, se produire des scènes déchirantes entre les malheureux résidents et les nouveaux venus, parmi lesquels les premiers cherchaient avec angoisse si le fléau ne leur ramenait pas quelques-uns de ceux dont il les avait séparés, réunion qui, pour tous, n'était que le partage d'un commun malheur. « A cette époque, disait plus tard le P. Damien, *cette île ressemblait à un cimetière vivant.* » Les habitations étaient insufffisantes et malsaines, l'instruction religieuse, trop rarement donnée, ne portait aucun fruit, et la riante nature elle-même qui les environnait leur avait fourni une plante, nommée *ki* par ces insulaires (le nom botanique est *dracæna terminabilis*), avec laquelle ils avaient réussi à se fabriquer une liqueur dont ils étaient avides, et qui ajoutait à leur inguérissable mal une ivresse approchant de la folie, pendant laquelle ils se livraient aux plus épouvantables excès. Un terrible axiome, formulé en cinq paroles du dialecte hawaïen [1] : *Ici il n'y a plus de lois*, leur servait de code, et le mal moral dont le pauvre P. Damien dut constater l'existence contrista son âme pure et pieuse au delà de toute la pitié que lui inspirait la maladie dont il venait braver le contact, et dont les effets se révélaient à lui pour la première fois dans toute leur horreur !

Il y avait cependant dans ce spectacle de quoi faire reculer celui qui savait bien d'avance que, tôt ou tard, la contagion devait l'atteindre. Mais le simple courage du P. Damien était de ceux

[1] *Aole kanawai ma keia wahi.*

qu'aucun danger humain ne pouvait toucher; nous dirons quelques mots, toutefois, sur la nature de ce danger et sur ce fléau mystérieux et terrible qui frappe la race humaine depuis des temps si reculés, qu'il semble être entré dans le monde en même temps que le péché lui-même, auquel, si souvent, on le compare. Cette parole : *la lèpre du péché* est, en effet, devenue banale à force d'être répétée, mais la raison d'être de cette comparaison devient saisissante lorsqu'on étudie les effets de ce mal, et la vivante et terrible image qu'il nous présente des déformations que le péché fait subir à l'âme immortelle, image de Dieu.

A ceux qui l'ignoreraient ou l'auraient oublié, nous rappellerons donc que ce mal étrange et redoutable ne se montre pas vite dans toute sa laideur, qu'il varie de formes suivant ceux auxquels il s'attaque, que, chez quelques-uns, il commence par altérer les traits, les déformer, les grossir démesurément et, peu à peu, finit par leur enlever toute ressemblance humaine. Chez d'autres, il apparaît par des plaies hideuses au visage et aux mains, puis, lorsqu'il devient plus profond, il ronge ses victimes, les dévore, les consume, et n'atteint enfin les parties vitales que lorsque le corps est devenu un cadavre ambulant, et que la corruption du tombeau l'a saisi tout vivant!...

Quoique bien loin d'approcher de ce qu'il y aurait à dire, ce qui précède suffit pour faire comprendre le terrible sens de la comparaison que j'ai rappelée. Mais cela suffit surtout pour que l'on puisse se représenter l'aspect de la population au milieu de laquelle le P. Damien venait s'établir, avec la détermination arrêtée de ne plus jamais s'en séparer.

Nous avons dit qu'à son arrivée dans l'île, le mal moral était aussi grand et aussi universel que l'autre. Ce fut aussi le premier auquel le nouvel apôtre songea à porter remède, et le naturel doux et bon des pauvres Hawaïens se manifesta vite par la reconnaissance qu'ils surent témoigner dès le premier moment à celui qui venait ainsi au milieu d'eux, se faire l'un d'eux. Dans un temps relativement court, ses exhortations furent entendues. Il les fit renoncer au funeste breuvage, qui troublait leur raison et aggravait l'intensité de leurs maux, et tandis que, d'autre part, il ne négligeait aucun effort pour obtenir les améliorations matérielles nécessaires et cherchait de toutes les façons à adoucir leur sort, il les ramenait à des habitudes de travail, d'ordre et d'obéissance, qui bientôt les rendirent capables de travailler par eux-mêmes à leur propre relèvement. Le P. Damien mêlait à sa charité héroïque et à sa simplicité un esprit ferme et pratique, une activité sans borne et une indomptable énergie. Il lui fallait pour accom-

plir la régénération qu'il osait entreprendre des habitations saines et spacieuses, et ensuite de l'eau en abondance qui jusque-là manquait aux habitants. Il sut bientôt reconnaître que l'île en était richement pourvue, et il en découvrit les sources par un travail perspicace et hardi. Enfin, et sans délai, il songea à construire une ou deux églises.

Disons ici que, pendant que tous ces projets se formulaient et que quelques-uns d'entre eux étaient déjà en voie d'exécution, le P. Damien lui-même passait ses nuits étendu sous un arbre, (*Pandanus*) qui fut son seul abri pendant les premiers temps de son séjour à Molokaï. (Aujourd'hui il couvre de son feuillage la place où repose sa dépouille mortelle.)

Le gouvernement hawaïen ne fut pas lent, il faut le reconnaître, à répondre à ce premier appel. La subvention accordée aux membres pauvres de la malheureuse colonie avait toujours été généreuse, et tout ce que proposa maintenant le P. Damien pour utiliser ces secours et pour les développer davantage fut accepté. Les travaux suggérés par lui furent entrepris et bien souvent hâtés par ses mains robustes et habiles, qui savaient prendre leur part de cette tâche laborieuse; en sorte que, dans un assez bref délai, et avant même que des ressources nouvelles (et alors tout à fait imprévues) eussent permis l'accomplissement entier des désirs charitables du P. Damien, tout néanmoins changea de face à Molokaï. La maladie ne pouvait être guérie, mais son action était ralentie, et ses effets les plus désastreux conjurés par le pasteur toujours présent, et près de chacun d'eux dans leurs souffrances, qui les aidait à les supporter et les fortifiait par toutes les espérances de la foi réveillée dans leurs âmes! Pendant la durée de son apostolat, le nombre de ceux qu'il exhorta et consola, à la mort, fut de plus de deux mille. Mais il s'occupait aussi de réjouir leur *vie mourante* et savait si bien en adoucir la tristesse qu'on entendit plus d'un d'entre ces malheureux s'écrier que « si on pouvait les guérir, mais que ce fût à la condition de quitter Molokaï, ils aimeraient mieux ne guérir jamais! » De son côté, le P. Damien répétait « qu'il était *heureux* et qu'aucune considération humaine ne pourrait jamais le décider à se séparer d'eux ».

Ce sont là, il faut l'avouer, de beaux miracles d'amour, faciles à vérifier, absolument irrécusables, et qui peuvent, il me semble, ravir l'âme tout autant que les plus hautes révélations mystiques!...

IV

Au milieu de tant de faits divers, recueillis par les journalistes de Paris, ceux que nous venons de raconter ont passé inaperçus.

Les seuls lecteurs des Annales de nos missions y ont été attentifs, et, même parmi ceux-là, il faut convenir qu'ils ont excité plus d'édification que de surprise. Parmi nous, l'idée des missions étrangères est comme naturellement associée à celle du martyre. Ceux qui ont assisté à la cérémonie qui précède le départ des missionnaires savent que cette perspective est aussi présente à la pensée de ceux qui partent qu'elle est vive et poignante dans l'esprit de ceux qui restent, et c'est même à cela que tient la solennité de ce départ. Ce sentiment ne peut sembler étrange si l'on se rappelle tous les faits qui, de nos jours, l'ont justifié d'une façon sanglante. Mais il explique jusqu'à un certain point qu'on n'ait pas été plus étonné d'apprendre que le P. Damien avait donné sa santé et sa vie, qu'on ne l'eût été d'apprendre qu'il avait donné son sang.

Il n'en est pas tout à fait de même pour les missionnaires protestants. Sans vouloir déprécier leur zèle (ce n'en serait pas ici l'occasion puisque c'est à eux qu'appartient l'honneur d'avoir porté les premiers le nom de Jésus-Christ aux îles Sandwich), il est permis de dire que le plus grand nombre d'entre eux ne s'embarquent pas avec de si tragiques prévisions. Lorsqu'ils partent, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, la plus grave éventualité qu'ils aient habituellement à redouter (et elle l'est assez), c'est celle d'une expatriation sans retour. Mais cette expatriation ne brise pas pour eux les liens les plus étroits de tous, puisqu'ils partent en famille et que le *home*, si cher aux Anglais, les suit jusqu'aux extrémités de la terre. Ce *home* lointain, nous le savons, est souvent un centre d'où rayonnent la charité, la civilisation et une connaissance des vérités révélées qui, bien qu'à nos yeux incomplète, n'en est pas moins un rayon de la vraie lumière portée dans les ténèbres du paganisme. Ils ont d'ailleurs le courage de leur race, et savent assurément, quand il le faut, donner bravement leur vie. Mais il n'en est pas moins vrai de dire (eux-mêmes, du reste, l'ont remarqué) que, lorsqu'il s'agit d'une immolation semblable à celle du P. Damien, c'est dans nos rangs et non dans les leurs qu'il faut chercher les cœurs capables d'en donner l'exemple.

Quoi qu'il en soit, lorsque, au bout de quelques années, les résultats réalisés par les efforts du P. Damien devinrent visibles, lorsque les voyageurs qui, selon l'expression de l'un d'eux, venaient de temps en temps jeter un regard épouvanté et rapide sur la colonie de Molokaï, purent constater l'immense changement qui s'y était opéré par l'influence d'un seul homme, le bruit commença à s'en répandre et le nom de l'humble missionnaire fut porté, bien

à son insu, très loin du lieu où il accomplissait sa tâche volontaire, avec cette simplicité que tous, nous avons pu remarquer chez ceux qui placent l'héroïsme, au nombre des devoirs ordinaires de leur vocation. Nous sommes assurés, — et tous ceux qui l'ont visité avant ou après que la contagion l'eut atteint en portent témoignage, — que jamais la pensée n'avait traversé l'esprit du P. Damien qu'il faisait, en se dévouant ainsi, une chose extraordinaire, et peut-être nous-mêmes ne devons-nous point trouver tel, en effet, un genre de sacrifice, accompli sous des formes différentes par un si grand nombre de ceux dont les noms sont la richesse et la gloire de l'Église catholique. Mais la régénération matérielle aussi bien que morale accomplie à Molokaï présentait toutefois un caractère exceptionnel et contribua à exciter l'intérêt de ceux qui, les premiers, en eurent connaissance. Cet intérêt devint presque général dès qu'on y eut appris avec quelques détails les faits dont nous venons de faire rapidement le récit.

A l'heure où j'achève ces pages, ces faits occupent l'Angleterre tout entière, et un humble missionnaire catholique reçoit d'un peuple étranger à sa nationalité et à sa foi un hommage public dont l'honneur rejaillit sur l'Église à laquelle il appartient, mais cette sympathie généreuse n'avait pas attendu pour se manifester la mort de celui qui en était l'objet. Dès que les récits des voyageurs eurent fait comprendre qu'il y avait moyen de seconder l'apôtre des lépreux en l'aidant à faire le plus de bien possible, ce moyen fut saisi avec empressement. Peut-être faut-il encore une fois reconnaître ici que l'utilité *pratique* du sacrifice du P. Damien, le bien-être matériel aussi bien que le progrès moral, qui en était visiblement le résultat pour les lépreux, sans le rendre moins héroïque, le rendait plus compréhensible pour ceux à qui d'autres formes de sacrifice (à nos yeux non moins hautes) semblent habituellement trop mystiques.

En tout cas, cette sympathie fut chaleureuse et, chose assurément digne de remarque, elle eut pour l'un de ses premiers interprètes le recteur anglican d'une paroisse pauvre de Londres, située à Camberwell, loin du quartier où réside le grand monde, et dans un milieu où plus qu'ailleurs, on aurait pu s'attendre à trouver encore en vigueur quelques-uns des préjugés du passé contre les catholiques. Ce fut là cependant que le recteur de Saint-Luc, le Rév. H. B. Chapman, s'adressant de la chaire à ses paroissiens, ne craignit pas de leur apprendre publiquement qu'un exemple rare et sublime de charité était donné en ce moment, à tous les chrétiens du monde, par un prêtre catholique, et après leur avoir fait le récit

de tout ce qui s'était passé à Molokaï, depuis quelques années, par l'influence du P. Damien, il les excita à s'associer de loin à son œuvre de miséricorde par une souscription dont le but serait de seconder tout ce que son zèle et son intelligence leur suggéreraient pour le soulagement des lépreux.

Cet appel fut entendu au delà de tout ce qu'on pouvait prévoir, vu la pauvreté de la paroisse et la religion que professait celui à l'œuvre duquel on les invitait à coopérer. En moins d'une semaine la souscription avait atteint 650 livres sterling (16 250 fr.), et M. Chapman, voulant expédier cette somme sans retard, adressa à ses paroissiens la circulaire suivante :

Monsieur,

Je vous informe que la somme recueillie étant maintenant de 650 liv. st., nous fermerons cette première liste de souscriptions samedi prochain. Je vous remercie respectueusement d'avoir bien voulu contribuer ainsi à la petite offrande que nous allons avoir le bonheur d'adresser à ce saint prêtre. Toute discussion sur sa sublime charité serait simplement une irrévérence. Une vie telle que la sienne fait apparaître celle que nous menons comme bien molle et bien égoïste, et je considère que c'est pour nous un grand honneur de pouvoir mettre le moindre hommage aux pieds d'un homme assez courageux pour avoir embrassé celle-là... Quant à ceux qui élèvent des objections, ils sont beaucoup plus dignes de notre pitié que ne saurait jamais l'être le prêtre des lépreux.

Je suis votre humble serviteur.

H.-B. Chapman [1].

177, Camden Grove North Peckham, 10 novembre 1885.

Les objections de ceux que M. Chapman trouvait plus à plaindre que le P. Damien étaient formulées dans une lettre qui lui fut adressée par le secrétaire honoraire d'une *ligue* protestante, laquelle semblerait, d'après ce qu'on va lire, destinée à maintenir dans un coin du Royaume-Uni un spécimen des violences et des haines d'un temps passé, désormais sans retour :

Au Révérend H.-B. Chapman.

22 octobre 1886.

Révérend Sir,

Je suis chargé de vous exprimer la surprise que plusieurs éprouvent en voyant un ministre de l'Église anglicane chercher à inspirer de la sympathie pour un prêtre idolâtre, appartenant à cet abominable système que plus qu'un autre vous devriez combattre et comme ministre

[1] *Tablet,* 13 novembre 1885.

de l'Évangile et comme un Anglais ami de la liberté. Le dévouement et l'abnégation du P. Damien ne sont pas plus dignes d'admiration que ceux des prêtres de Baal qui se blessaient avec des couteaux jusqu'à faire jaillir le sang (I Rois, XVIII, 23), ou de ceux qui se font écraser sous le char de Juggernaut. Tout ce que peut faire le P. Damien comme prêtre de l'Antechrist, c'est de rendre ses prosélytes deux fois plus que lui-même les enfants de l'enfer. (Matth., XXIII-15.)

Il est aussi particulièrement condamnable que vous donniez au docteur Manning le titre qu'il possède comme représentant de la Papauté, et qu'ainsi un ministre du Christ aide un suppôt de l'Antechrist à obtenir illégalement une position sociale dont l'Angleterre a tant souffert, et que vous cherchiez à river de nouveau sur elle les chaînes de l'idôlatrie et de l'imposture sacerdotale.

Au lieu d'élever des barrières insurmontables entre nous et Rome, vous enlevez, au contraire, les anciennes lignes de démarcation. Vous obscurcissez les phares protecteurs et, fasciné par le faible éclat (*ignis fatuus*) d'une fausse charité, vous persuadez au peuple que nous sommes les frères de l'Antechrist.

Je suis, monsieur, à vous sincèrement.

Thomas Macclure.

A cette lettre, le recteur de Saint-Luc répondit par les lignes suivantes que leur laconisme n'empêche pas d'être suffisamment explicites :

Cher monsieur,

Votre lettre est d'une méchanceté que peut seule excuser son insigne folie.

Allez et faites de même.

A vous sincèrement.

H.-B. Chapman.

On ne sera peut-être pas étonné d'apprendre que le secrétaire honoraire de la ligue protestante (et probablement aucun de ses membres) ne se montra tenté de suivre le conseil évangélique que leur donnait M. Chapman. On trouvera toutefois très surprenants les motifs allégués pour ce refus.

Vous me dites, écrit-il à M. Chapman, le 2 novembre 1886, que ma lettre est *méchante et ne peut avoir d'autre excuse que son insigne folie*. Ces paroles ne prouvent ni votre connaissance de la parole de Dieu ni ma folie.

Alors, M. Macclure démontre longuement, par des textes de l'Écriture sainte, puisés partout, hormis dans l'Évangile, que la lèpre étant une marque visible du déplaisir de Dieu; ceux qui en sont atteints n'ont droit à aucune compassion. Quant à sa propre

vie, dont le P. Damien fait si bon marché, voici textuellement quel est, à ce sujet, l'avis de M. Macclure :

Dieu nous a donné la vie pour le glorifier, mais, en *aucun cas*, il ne nous est enjoint par lui de la sacrifier. Les hommes sont créés pour sa gloire. La vie nous est donnée pour la conserver dans ce but. Je refuse donc certainement de suivre votre conseil : « Allez et faites de même », parce que je le crois absolument contraire aux obligations morales ou religieuses d'aucun homme, quoique notre devoir soit de faire du bien aux autres [1].

On voit que nous avons eu raison de dire que M. Macclure ne cherchait point ses citations dans l'Évangile; mais *nous* qui savons que *là* se trouvent les paroles de vie, nous pensons que si la même voix divine qui demanda un jour : *Lequel de ces trois hommes a été le prochain de celui qui était tombé entre les mains des voleurs*, avait répété alors cette même question à propos des lépreux, ce n'est pas le P. Damien qui aurait eu lieu d'être inquiet de la réponse, et ce n'eût pas été non plus celui qui, en le désignant, avait répété les paroles du Sauveur : *Allez et faites de même* [2] !

V

Cette correspondance, on le pense bien, ne diminua en rien le zèle du recteur de Saint-Luc pour les lépreux. Il se mit, au contraire, en relations directes avec le P. Damien qui, indifférent au blâme comme à la louange, avançait tranquillement dans la voie qu'il s'était tracée.

Sa réponse à la lettre de M. Chapman augmenta encore l'admiration et l'attendrissement de celui-ci, car elle lui apprit que l'héroïque missionnaire avait enfin été frappé lui-même par l'horrible contagion dont, depuis treize ans, il bravait impunément le contact.

Nous croyons que nos lecteurs ne seront pas moins touchés que lui de la sublime simplicité avec laquelle le P. Damien parle, dans la lettre que l'on va lire, de *la situation un peu exceptionnelle où la Providence l'a placé*.

Au Révérend H.-B. Chapman, recteur de Saint-Luc. Londres.

Kalawao Molokaï (îles Sandwich), 26 août 1886.

Cher et révérend monsieur,

Je viens de recevoir votre bienveillante lettre du 20 juin. Je bénis notre divin Sauveur d'avoir allumé en vous, par l'exemple d'un pauvre

[1] Voy. *Tablet*, 6 novembre 1886.
[2] Saint Luc, X, 37.

prêtre qui accomplit les simples devoirs de sa vocation, l'intelligence de la douce vie du sacrifice de soi-même. Comme vous le dites dans votre lettre, le saint Sacrement est réellement un stimulant pour nous tous (pour vous comme pour moi), qui doit nous porter au renoncement de toutes les ambitions humaines. Sans la constante présence de notre divin Maître dans nos pauvres chapelles, je n'aurais sans doute pas pu persévérer dans ma résolution de partager le sort des lépreux de Molokaï, résolution dont les conséquences, qui étaient à prévoir, commencent à apparaître et à se faire sentir dans toute ma personne. Mais la sainte communion étant le pain quotidien d'un prêtre, je me sens heureux et très content et résigné dans cette situation un peu exceptionnelle où il a plu à la divine Providence de me placer.

Ce que vous me dites sur les liens qui vous attachent à l'Église anglicane m'amène à vous parler ici en quelques mots de ce que vient de faire un homme très bien élevé qui, jusqu'à une époque récente, appartenait à l'Église épiscopale américaine. Après s'être converti à la foi catholique, il alla faire une retraite dans une maison de Trappistes, et de là, poussé par l'inspiration divine du sacrifice, il vint dans ce pays pauvre et reculé, avec le dessein de s'établir à Molokaï, ce qu'il fit après avoir demandé et obtenu des autorités la permission de travailler avec moi, sans aucun salaire, au soulagement des pauvres lépreux. Il réside maintenant près de moi comme un frère compatissant et il m'aide à soigner les malades. Lui aussi, quoi qu'il ne soit pas prêtre, trouve sa force et sa consolatian dans ce saint Sacrement. Je suis certain que vous admirerez la puissance de la grâce de Dieu dans ce nouveau compagnon qu'il m'a donné, et je vous en supplie, permettez-moi aussi de prier pour vous et pour tous les vôtres, afin que nous n'ayons plus qu'une seule foi, que tous nous appartenions à la seule véritable Église apostolique, que tous nous soyons UN en Jésus-Christ et que nous obtenions tous la même couronne éternelle!

Quant à ce que vous songez à recueillir pour les pauvres lépreux qui me sont confiés, je puis vous dire qu'il y en a au moins six cents pour lesquels le moindre secours serait un bienfait. Quant à moi, il faut qu'il soit bien compris qu'ayant fait vœu de pauvreté, je n'ai à peu près besoin de rien pour moi-même. Que la bénédiction éternelle de Dieu soit avec vous, avec votre famille, avec tous ceux qui pourront m'aider à soulager mon pauvre peuple malade.

A vous affectueusement en Notre-Seigneur.

J. Damien de Veuster [1].

Cette lettre n'a pas besoin de commentaire. Celle que le recteur

[1] *Tablet*, 23 octobre 1886.

de Saint-Luc adressa en retour au saint missionnaire ne sera pas jugée, dans son genre, moins digne d'intérêt :

Au Révérend P. Damien.

Londres, Camden Grove North Peckham,
1er décembre 1886.

Mon cher père,

J'ai à vous remercier de votre excellente lettre du 26 août, et plus que de tout, je vous remercie des prières que vous me promettez pour ceux au milieu desquels je vis et après eux pour moi-même. Vous trouverez ci-incluse une petite somme qu'un certain nombre de chrétiens m'ont chargé de vous faire parvenir pour le soulagement de vos pauvres lépreux. Je n'y suis pour rien quant à moi, n'ayant pas fait autre chose que recueillir leurs offrandes. Mais je dois, en *leur* nom, vous dire combien l'histoire de votre vie a aidé la leur, en leur apprenant à connaître la beauté du silencieux sacrifice de soi-même, accepté et soutenu par la force de notre Sauveur, et pour son amour. Ils veulent que je vous remercie de vouloir bien leur permettre de mettre cet humble tribut à vos pieds, cloué comme vous l'êtes sur une croix, que vous avez choisie pour la partager avec ceux à qui elle a été imposée. Ils pensent que la meilleure manière de vous faire à vous-même quelque bien et de ramener encore un sourire sur vos lèvres, c'est de vous aider à soulager votre peuple souffrant. Ils vous laissent absolument libre d'employer cette somme selon votre gré. Votre vie tout entière leur est un garant du bon usage que vous saurez en faire. Ils se regardent comme personnellement indignes de vous l'offrir et ils maintiennent que toute insulte à votre foi est une insulte au monde chrétien tout entier ! Enfin ils vous disent affectueusement et respectueusement adieu, sachant que la couronne qui vous attend sera aussi resplendissante que les tortures que votre pauvre corps doit endurer sont cruelles. Je n'ai rien à ajouter à leurs lettres dont tout ceci est le contenu. Elles expriment des sentiments qui effacent toutes les différences d'âge, de rang, de nationalité, et même de croyances. En un mot, vous avez gagné leurs cœurs !...

Quant à moi, je ne puis qu'unir humblement mes pensées aux leurs. Je ne négligerai rien pour vous aider de tout mon pouvoir à rendre l'île de Molokaï plus heureuse qu'elle ne l'a jamais été et je vous exposerai quelques-unes de mes idées à cet égard une autre fois, car cette lettre appartient exclusivement à ceux dont je me suis fait l'interprète près de vous. Vous avez le bonheur d'être aimé et apprécié ici de votre cardinal-archevêque, envers qui j'ai moi-même une grande dette de reconnaissance. Je vous prie de saluer affectueusement pour moi votre compagnon. Je rends grâce à Dieu, pour lui, de la vie qu'il

a choisie, sachant bien par la connaissance que j'ai de mon propre cœur combien le véritable héroïsme est rare. Je suis bien aise pour lui qu'il soit avec vous, et je suis certain qu'en songeant au bonheur qui vous attend tous deux, vous saurez supporter la croix et braver l'ignominie qui s'attache au mal de la lèpre !...

Encore une fois, adieu. Puisse cette petite fleur d'amour, que vous envoie l'Angleterre, répandre autour de vous son parfum, et vous rappeler les cœurs de ceux qui vous l'adressent avec l'espoir que tous, un jour, ils vous verront dans le paradis ! Priez toujours pour ceux qui me sont confiés et pour

Votre ami qui vous aime
Hugh. B. Chapman.

P. S. Vous trouverez ci-incluse une traite de 975 liv. st. (24 375 fr.) sur M. Bishop et Cie, à Honolulu. J'enverrai par la même voie tout ce que je serai chargé de vous transmettre [1].

M. Chapman, peu satisfait de ses efforts dans un cercle relativement restreint, résolut de venir en aide, plus efficacement encore, au missionnaire, en faisant, par l'entremise du *Times*, un appel au grand public, et il adressa au rédacteur de ce journal la lettre suivante :

Monsieur,

Plusieurs journaux ont parlé en dernier lieu de l'œuvre entreprise par le P. Damien. On la connaît et l'on sait aujourd'hui de quel prix il a payé son dévouement. Le cas est simple autant que touchant. Ce prêtre courageux qui, pour lui-même, a fait vœu de pauvreté, est devenu maintenant victime du même mal que ceux qui l'entourent. Dans une lettre très joyeuse et sereine que j'ai reçue de lui à ce sujet, il parle des contributions qui lui sont offertes et dit qu'il les accepte volontiers pour ses pauvres malades. J'ai obtenu l'approbation du cardinal archevêque pour faire l'appel que je vous prie d'insérer, et je recevrai et transmettrai avec reconnaissance tout ce que l'on voudra bien m'envoyer. Le fait dont il s'agit est éloquent par lui-même. Je regrette toutefois qu'il n'ait pas un plus digne interprète que moi.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

H.-B. Chapman.

[1] M. Bishop, le banquier auquel on adressait ces fonds, avait épousé une princesse havaïenne du sang royal. Tous les deux contribuèrent largement aux dons offerts au P. Damien et doivent être comptés parmi les plus généreux bienfaiteurs des lépreux de Molokaï. Ajoutons aussi que le roi et la reine des îles Sandwich s'intéressèrent beaucoup à la transformation opérée et allèrent même en personne à Molokaï pour s'en rendre compte par eux-mêmes.

Les lecteurs du *Times* répondirent généreusement à cet appel, et la plus grande joie qui put être accordée à l'apôtre des lépreux, il l'éprouva pendant les jours, désormais comptés, qui lui restaient à vivre. Grâce à ces bienfaiteurs inconnus, il put largement secourir jusqu'au bout son « pauvre peuple ». Au milieu de tant et de si profondes misères, le bien, possible encore, le bien rêvé par lui, put être accompli. Le témoignage public vient d'en être rendu [1]. Le P. Damien a laissé après lui une œuvre organisée qu'il n'y avait plus qu'à poursuivre. Quant à son travail matériel, avant de fermer les yeux il avait construit entre trois cents et quatre cents maisons et deux églises. Mais il fut plus efficacement consolé encore par la présence de deux religieux de son ordre qui vinrent bientôt, ensemble ou séparément, s'associer à ses travaux et à ses dangers; et, à l'honneur de la religion qui leur inspire à tous le même courage, trois religieuses franciscaines (sœurs de la Charité) vinrent de même se joindre à eux et braver la contagion pour apporter leurs soins aux malades. « C'est leur vocation », disent-ils, les uns et les autres, et nous le disons après eux. Mais c'est aussi la vocation (un peu moins volontaire) des soldats; toutefois, lorsqu'ils sont tués dans quelque circonstance exceptionnelle de courage, on dit que ce sont des *braves*, et le pays auquel ils appartiennent est fier d'eux. Nous aussi, catholiques, nous avons le droit de désigner dans nos rangs beaucoup de braves dont l'exemple est propre à nous enorgueillir, mais aussi à nous faire rentrer humblement en nous-mêmes!

M. Chapman, ayant bientôt de nouveaux subsides à expédier à Molokaï, écrivit au P. Damien une nouvelle et très touchante lettre :

Mon cher père,

Je vous envoie ci-incluse une traite de 1000 liv. st. (25 000 francs). C'est une somme que vous adressent quelques-uns de ceux qui sont reconnaissants à Dieu de l'exemple que votre héroïque dévouement leur donne. Personnellement je n'y suis pour rien, je ne fais que vous transmettre ce que j'ai reçu pour vous et vous ne me devez aucun remerciement quelconque. C'est un honneur enviable que celui de pouvoir vous témoigner ainsi une respectueuse affection. Cet argent est absolument à votre disposition. Servez-vous-en comme vous le voudrez pour la chapelle de vos lépreux catholiques. Je vous enverrai au plus tôt une nouvelle traite de 300 liv. st. (7500 francs). En attendant je vous demande humblement une place dans vos prières :

[1] Voy. le remarquable discours prononcé par S. A. R. le prince de Galles, à la réunion présidée par lui, pour rendre hommage à la mémoire du P. Damien, le 17 juin 1889, à Londres.

demandez pour moi quelque portion de cet esprit de sacrifice qui est le vôtre et que je suis si loin de posséder. J'aurais voulu pouvoir aller vous rejoindre moi-même et vous offrir mes services quelque indigne que j'en sois. Mais je crois que la volonté de Dieu est que je demeure au milieu des pauvres qui m'entourent ici. Quelques-uns sont dénués de tout, et, quoique moi-même trop pauvre pour les aider, je n'ai pas le courage de les quitter. Sans cela, je serais venu vous trouver et je vous aurais soigné jusqu'à votre départ pour la patrie!... Mes amitiés les plus tendres à mon cher vieux Clifford! En voilà un que j'envie plus que je n'ai envié personne depuis longtemps!... Quant à moi je n'espère pas pouvoir aller même vous faire une visite au printemps; je suis tout bonnement cloué ici faute d'argent. Mais c'est égal, il faut que nous soyons gais et contents de tout...

Encore une fois, que le Sauveur vous console dans votre martyre par la pensée qu'*en étant élevé, vous en attirerez beaucoup d'autres vers la croix*. Je sais bien que je n'appartiens pas à votre branche de l'Eglise catholique [1], mais quoique, selon votre point de vue, je ne sois point dans son sein, rien ne peut m'empêcher de m'agenouiller à vos pieds et de saluer respectueusement en vous mon supérieur, parce que vous êtes éminemment le serviteur de Dieu!

Permettez-moi de me dire votre ami, votre ami qui vous aime.

(*Your loving loving friend*).
B. Chapman.

V

Je n'ai point, dans ces pages, la prétention d'écrire la vie du P. Damien. Son nom vivra dans l'Église, et des mains plus habiles que la mienne lui tresseront une bien autre couronne! Mais ce que j'ai tenu à signaler, c'est la beauté d'une âme et d'une vie rayonnant, sans le savoir, si loin du lieu où elles avaient voulu se cacher. C'est cet ensemble de qualités humaines et surhumaines qui donnèrent au plus humble des hommes la rare puissance d'attirer à lui ceux qui ne l'avaient jamais approché, et d'élever au-dessus d'eux-mêmes les esprits et les cœurs!

M. Edward Clifford qui vient d'être nommé dans la lettre de M. Chapman — est un artiste distingué et connu, — possédant un grand talent et, ce qui est plus rare que le talent, la faculté d'éprouver pour la beauté morale plus d'enthousiasme encore que pour toute la beauté de la nature et des arts. En apprenant ce que

[1] Ce passage et d'autres déjà cités indiquent que M. Chapman appartient au parti de la haute Eglise (ritualiste) d'Angleterre, qui se rapproche de l'Eglise catholique, au point de rendre impossible une explication *logique* de la séparation qui subsiste encore entre eux et nous.

l'amour de Dieu et des hommes avait su inspirer à un pauvre missionnaire, il se sentit. quoique protestant, pénétré de la même admiration que son ami le recteur de Saint-Luc et, comme lui, il éprouva le plus vif désir de connaître le P. Damien. D'impérieux devoirs empêchaient le recteur de céder à ce désir. Mais quant à M. Clifford, il n'avait à quitter *que* ses intérêts, que ses occupations, que ses affaires, que ses plaisirs, que tout ce qui empêche enfin tant de gens de faire tant de choses moins difficiles. Il mit tout cela de côté sans hésiter, et annonça qu'il partait pour les îles Sandwich. Alors une foule de personnes vinrent lui apporter des objets de toute nature destinés à être remis entre les mains du missionnaire, et, par lui, distribués selon son gré.

Chargé de ces témoignages d'intérêt universel et, de plus, porteur d'une huile, à laquelle il croyait une puissance de soulagement efficace pour les lépreux, M. Clifford s'embarqua à la fin de novembre 1888 pour Honololu, et de là pour Molokaï, où il fut bientôt en présence de celui dont il était venu, de si loin, contempler les traits, et vénérer l'héroïque sainteté.

On nous dit qu'un récit détaillé du séjour de M. Clifford aux îles Sandwich paraît à Londres au moment où j'écris; mais, en attendant, je crois pouvoir citer ici quelques passages d'une lettre (inédite) de lui, datée de Molokaï, le 26 janvier 1889. On y trouve, prises sur le fait, les impressions imprévues, nouvelles et mélangées qui s'y succédèrent pour lui.

... Cette île est étrange!... Elle est belle dans la vie de ses saints comme dans ses vallées et ses montagnes... Elle est terrible dans ses volcans et ses abîmes mystérieux! L'air est doux et délicieux, la mer d'un bleu de saphir... Les pauvres lépreux semblent singulièrement heureux, tout ici est nouveau et étrange pour moi; je me représentais ce lieu comme une sorte d'enfer et, en vérité, à beaucoup d'égards, il en est ainsi, et pourtant je me demande parfois si il n'y a pas ici des jouissances qui n'existent pas ailleurs. Il est positif que les lépreux ne désireraient pas être guéris si la condition en était pour eux de quitter Molokaï. Leurs souffrances ne sont pas toujours très grandes et leur vie est facile, et néanmoins... rien n'est plus horrible!...

Le P. Damien est tout ce que je m'étais imaginé! C'est un homme aussi facile à aimer qu'à vénérer, il n'a pas l'ombre d'idée qu'il soit un martyr et un saint, jamais on n'a vu une pareille insouciance de soi-même; heureux, enjoué, affectueux, simple, le plus rude et habile travailleur, charpentier, excellent maçon, organisateur, comptable!... La lèpre l'a déjà, hélas! profondément marqué, mais il me semble que l'huile lui a fait quelque bien et que l'enflure de son front a un

peu diminué. Il a moins d'oppression la nuit, dit-il, que Dieu en soit loué... Mais c'est un remède (efficace ou non) dont les pauvres lépreux consentiront difficilement à se servir. Le P. Damien est maintenant assisté par deux prêtres de son ordre et trois sœurs. Il n'y a pas de missionnaire protestant dans cette île. Pourquoi les catholiques sont-ils toujours plus prêts que les protestauts à se dévouer ainsi?...

Après quelques jours, il ajoute à sa lettre les lignes suivantes :

Je me sens heureux, parce qu'il me semble que le P. Damien va mieux. Dimanche il a pu chanter (à la messe), ce qui ne lui était pas arrivé depuis plusieurs mois. Il a toujours l'air réellement heureux, et cependant on a peine à se représenter ce que doit être pour le cœur, pour les nerfs (pour la nature enfin), ce contact permanent avec cette épouvantable maladie et, avec cela, travailler comme il le fait de toutes les manières, infatigablement!!!

Les trois sœurs sont délicieusement sereines et douces. La mère Marie-Anne aime la peinture, elle a un très bon goût artistique.

. . . .

Les notes que nous ajouterons plus loin, à ce qui précède, furent publiées par M. Clifford à son retour. Elles ajoutent à ce tableau plus d'un trait intéressant, et font mieux ressortir encore la simplicité surprenante qui caractérisait le P. Damien. Pour le soulagement de ses lépreux, il acceptait avec gratitude les preuves de sympathie qui lui parvenaient de si loin, mais pour lui-même, non seulement il ne les désirait pas mais il était beaucoup plus tôt tenté de les regretter. Il est impossible de jamais apercevoir dans ses lettres un sentiment personnel. En répondant à M. Chapman, — de quoi se réjouit-il en effet? « de l'amour, du sacrifice réveillé dans son cœur par l'exemple d'*un pauvre prêtre qui accomplit son simple devoir* », — il lui faut chercher des raisons pour supporter la louange qu'il avait fuie si sincèrement depuis sa jeunesse! Dans une lettre à sa mère, datée de 1876, lorsque sa réputation n'était pas cependant encore ce qu'elle devint plus tard, on lit ce passage.

Ma bien chère mère et mes frères, excusez-moi de n'avoir pas répondu à vos lettres du 10 mai. La cause de ce retard a été que, chaque jour, j'espérais avoir des nouvelles de Pamphile; mais aussi parce que j'avais été contrarié de trouver que ma dernière lettre à vous avait été insérée dans les *Annales*. Une fois pour toutes, laissez-moi vous dire que je n'aime pas cela du tout. Je veux demeurer inconnu au monde, et maintenant voilà qu'à cause de ces lettres on parle de moi de plusieurs côtés et même en Amérique...

On comprend pourtant que la mère d'un tel fils fût tentée de se consoler de son absence en parlant de lui! Cette consolation, son autre fils, le P. Pamphile, la partageait avec elle. Privé de la joie qu'il avait ambitionnée de servir Dieu dans les missions lointaines, fixé sans en avoir jamais bougé dans son monastère de Louvain, il suivait avec une joie généreuse l'apostolat de son frère et bénissait la Providence qui lui avait donné un pareil remplaçant. Tous dans cette famille semblaient posséder le même courageux oubli d'eux-mêmes. Toutefois, lorsque la pauvre mère apprit que son héroïque enfant était enfin atteint du mal horrible qui l'avait si longtemps épargné, son cœur se brisa et elle mourut avant lui. Ce fut ici-bas une dernière épreuve pour le P. Damien, mais aussi une joie de plus ajoutée à celles que lui promettait la mort!...

Voici quelques extraits des notes de M. Clifford pendant son séjour à Molokaï[1].

. . . .

Lorsque le médecin reconnut en lui les premiers symptômes de la lèpre, il hésitait à le lui dire, il craignait de lui causer une pénible émotion, mais il ne lui en causa aucune.

— Je m'y suis toujours attendu, répondit-il, et depuis quelque temps j'en étais sûr.

Et il continua à travailler avec le même joyeux courage en acceptant sans hésitation et sans murmure la volonté de Dieu.

Il me répéta plusieurs fois qu'il n'accepterait pas d'être guéri, s'il lui fallait ensuite quitter l'île et renoncer à ses travaux.

Parmi plusieurs lettres, j'en lus une un jour devant lui d'une dame qui écrivait « qu'ayant quitté toutes les choses de ce monde pour servir Dieu et son prochain, elle pensait que le P. Damien devait maintenant posséder une joie que rien ne pouvait lui ravir. »

— En effet, me dit-il avec un tranquille sourire, je la possède, cette joie, cela est vrai.

... Pendant que je faisais son portrait, il lisait, et, de temps en temps, s'arrêtait pour écouter une hymne que l'on chantait près de nous. Son regard avait alors une expression d'une singulière douceur[2].

Lorsque mon dessin fut fini, il le regarda pendant quelques instants un peu tristement :

— Quelle laideur! dit-il. Je ne savais pas que le mal avait déjà fait autant de progrès.

[1] *XIXth Century*, nos de mai et juin 1889.

[2] Un voyageur parlant du P. Damien lorsqu'il était encore jeune, le dépeint comme de haute taille, ayant les traits nobles et réguliers.

Les miroirs, on le pense bien, sont rares à Molokaï.

Il est impossible d'apercevoir en lui la moindre attitude qui puisse faire supposer qu'il imagine être un martyr, un héros ou un saint. Évidemment, il croit n'être rien de tout cela.

Je lui dis que l'évêque (anglican) de Peterborough m'avait parlé de lui et qu'il m'avait dit : *Il ne voudra probablement pas accepter la bénédiction d'un hérétique, mais dites-lui néanmoins que mes prières l'accompagnent et que je lui demande les siennes.*

Le bon P. Damien ouvrit des yeux étonnés :

Est-ce que véritablement, me dit-il avec intérêt, il reconnaît qu'il est hérétique?

Je fus obligé de lui expliquer que l'évêque ne se servait pas de cette expression sérieusement, mais seulement parce qu'il savait que c'était à son égard le sentiment des catholiques.

Il m'interrogea longuement sur M. Chapman qui, de loin, s'est associé si cordialement à son œuvre et lui a prêté un si utile et généreux concours.

Pendant mon séjour à Molokaï, j'habitais la maison réservée aux étrangers. Le P. Damien ne voulut jamais y entrer, de peur d'y apporter la contagion. Mais il s'asseyait le soir, en plein air, au bas des marches de la vérandah, et là, il causait volontiers et longtemps avec moi, avec son agrément, sa simplicité et son enjouement ordinaires, tandis que les étoiles étaient brillantes au-dessus de nos têtes, et la vallée tout entière baignée dans la clarté dorée de la lune.

Cette île est cependant parfois bouleversée par de terribles tempêtes, et parfois aussi balayée par un vent furieux, le ciel demeurant néanmoins brillant de soleil ou étincelant d'étoiles.

. . . .

Le P. Damien, ainsi que les deux Pères qui maintenant le secondent, vivent avec tous ces pauvres lépreux dans les termes les plus intimes et les plus affectueux... Ils sont ainsi avec eux dans un contact perpétuel, et non seulement ils les soignent jusqu'à la fin, mais, comme le fit souvent le P. Damien, ils les ensevelissent et les enterrent de leurs mains... Il n'est pas possible, humainement, pour eux de ne pas être, un jour ou l'autre, atteint par la contagion.

Les lépreux chantent très bien. L'un d'eux, avec une belle voix de baryton, avait près de lui un enfant, dont la voix haute et métallique faisait avec la sienne un très bel effet. Une femme, dont les mains ravagées par la lèpre semblaient devoir être incapables d'agir, trouvait cependant moyen de jouer très bien de l'harmonium. Elle avait été une musicienne en grand renom à Honolulu.

L'*Adeste fideles*, chanté par eux en latin, m'a fait beaucoup de plaisir, mais j'ai été plus ému encore d'une sorte de complainte

intitulée : *le Chant des lépreux*, composée par un poète hawaïen, où leur sort est dépeint dans les termes les plus touchants et les plus pathétiques. Leur nombre est actuellement de près de mille.

. . . .

Je lui donnai, le jour de Noël, un exemplaire des *Hymnes* du P. Faber, dont j'étais chargé pour lui par les trois enfants de lady Grosvenor; il lut et relut les mots écrits en tête comme on écrit à leur âge : *Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde*, et il me dit, avec la plus douce expression *qu'il se servirait souvent de ce livre et qu'il lui était précieux*. Il aime particulièrement les enfants.

Je lui répétai plus d'une fois les noms de tous ceux qui m'avaient chargé pour lui de dons ou de messages. Il me fit des questions sur chacun d'eux, et il parut très touché et très surpris qu'un si grand nombre d'Anglais protestants eussent pour lui tant d'affection.

Le dernier dimanche de mon séjour, je leur fis voir la lanterne magique que j'avais apportée, et le P. Damien leur en expliquait tout haut les différents tableaux, tous tirés de la vie du Christ. Il était difficile de ne pas se sentir ému en regardant cette foule de gens frappés à mort, écoutant l'histoire des miracles et des guérisons opérées par le Sauveur, puis celles de ses souffrances, de son crucifiement, de sa mort et de sa résurrection!...

Le P. Damien m'a dit qu'il avait trouvé dans beaucoup d'entre eux des sentiments de la plus fervente piété [1].

. . . .

Le lendemain, je devais quitter l'île sur un bateau qui était attendu le matin et devait amener à Molokaï deux cents amis des lépreux pour passer la journée avec eux et repartir dans la soirée. Ces sortes d'excursions avaient été organisées par M. Samuel Damon, un habitant d'Honolulu, pour procurer aux pauvres lépreux et à leurs parents et amis la joie de courtes réunions périodiques. Jamais je n'oublierai les scènes qui eurent lieu à cette arrivée et à ce départ! Quand

[1] La lanterne magique dont il est question faisait partie de la cargaison dont M. Clifford avait été chargé en quittant Londres. Ce présent était offert par lady Caroline Charteris, et elle y avait ajouté un orgue, avec lequel on pouvait faire entendre quarante airs différents, ce qui fut pour toute la population une source de joie incessante Nous ne pouvons énumérer ici tous ces dons charitables. Citons seulement encore parmi eux : une magnifique gravure du Bon Pasteur, envoyée par lady Mount-Temple, et le plus précieux de tous : une copie à l'aquarelle de la *Vision de saint François,* envoyée par M. Burne Jones, l'un des plus célèbres artistes actuels de l'Angleterre, auteur du tableau original. Ce don-là, le P. Damien l'accepta pour lui-même et le fit suspendre en face de son lit, dans la pauvre chambre où il mourut.

l'heure fut venue de se quitter de nouveau, la population tout entière vint sur la plage pour dire adieu aux partants. Il y eut des pleurs et des cris des deux parts, et néanmoins ces réunions sont pour tous un grand adoucissement et diminuent l'horreur de ces départs forcés qui ne laissaient autrefois aucun espoir de se revoir jamais en ce monde, à ceux que la maladie séparait !...

Lorsque notre bateau leva l'ancre, de légers nuages blancs couronnaient l'azur sombre des rochers, et les chutes d'eau qui les sillonnent descendaient avec bruit de leurs sommets. A leurs pieds, on voyait distinctement le petit village avec ses maisons blanches et ses églises. Le P. Damien demeura là debout sur les rochers de la plage, entouré de tout son peuple, tant que nous ne pûmes l'apercevoir. Le soleil baissait et ses derniers rayons coloraient les montagnes, lorsque je vis pour la dernière fois Molokaï s'évanouissant dans une brume dorée...

VII

Le P. Damien demeura pendant quelques semaines encore, « debout au milieu de son peuple », ainsi que le décrit M. Clifford en partant. Toutefois, sans ralentir aucun de ses travaux, sans que la sereine activité de sa vie en fût un instànt troublée, le mal impitoyable poursuivait rapidement sa marche. Dans les derniers jours de mars, sentant que sa fin approchait il écrivit ces quelques lignes :

« Souvenir cordial au cher ami Clifford. Je monte doucement le chemin de la croix et serai bientôt au haut de mon Golgotha.

« Damien de Veuster. »

Le 30, il commença sa préparation immédiate à la mort par une confession générale et le renouvellement de ses vœux, assisté par les deux Pères de son ordre, le P. Windolin Moellens et le P. Conrardi, associés depuis plus d'un an à sa vie et à ses travaux.

Le lendemain il reçut le saint Viatique.

— Regardez mes mains, leur dit-il ensuite, avec son calme ordinaire, elles deviennent noires et leurs plaies se cicatrisent. C'est, vous le savez, un signe que la mort est proche Regardez mes yeux, vous y verrez les mêmes indices. J'ai vu mourir tant de lépreux, que je ne puis m'y tromper. La mort ne tardera plus longtemps. J'aurais aimé à revoir encore une fois notre évêque; mais le bon Dieu m'appelle et me veut près de lui pour célébrer la fête de Pâques. Qu'il soit mille fois béni!...

Il reçut l'extrême-onction le 2 avril :

— Que Dieu est bon, s'écria-t-il, de m'avoir conservé la vie

assez longtemps pour me donner la joie d'avoir deux prêtres à côté de moi dans mes derniers moments, et de laisser dans notre léproserie trois bonnes sœurs de Charité! Après cela, je n'ai qu'à dire mon *Nunc dimittis*. L'œuvre des lépreux est maintenant assurée; je ne suis plus nécessaire; je puis m'en aller *là-haut*.

— Quand vous y serez, cher Père, lui dit le P. Conrardi, vous n'oublierez pas, n'est-ce pas, ceux que vous laissez orphelins?

— Oh non! certes, si je puis obtenir des grâces de Dieu, j'en demanderai pour tous ceux de notre léproserie.

— Demandez pour moi votre grand cœur, dit le P. Conrardi. Laissez-moi votre manteau, comme Élie.

— Qu'en feriez-vous? répondit-il en souriant, il est tout imprégné de lèpre.

Quelques jours de répit suivirent, pendant lesquels son admirable patience ne se démentit pas un seul instant. Il était là, lui si ardent, si actif, si robuste peu de temps auparavant, couché inerte sur un matelas placé par terre, comme celui du plus pauvre lépreux. On eut la plus grande peine du monde à lui faire accepter un lit. Tout l'argent qui avait passé par ses mains avait été consacré aux pauvres; il ne s'était pas même réservé pour lui-même de quoi avoir le linge qui lui était nécessaire.

Le 13 avril, après minuit, il reçut la sainte communion pour la dernière fois, ne pouvant plus parler, mais serrant encore affectueusement la main de ses frères. Le 15, enfin, il mourut sans effort, comme s'il tombait dans un paisible sommeil. Après sa mort, toute trace de la lèpre disparut de son visage et de ses mains...

A sa demande, sa tombe fut creusée et bénie sous l'arbre (le *Pandanus*) où il avait passé tant de nuits pendant les premiers temps de son apostolat...

Disons, pour achever ce qui concerne Molokaï, que l'esprit du P. Damien demeure vivant chez ses frères, et que la place laissée vide par sa mort n'est point demeurée vacante. Lorsque l'évêque (Mgr Herman), hésitant à choisir entre eux celui qu'il enverrait à ce poste dangereux, demanda lesquels voulaient s'offrir pour s'y rendre, une acclamation lui répondit que tous étaient prêts, et celui qui fut choisi remarqua simplement qu'il ne faisait en cela qu'obéir à la règle.

VIII

On sait maintenant comment l'attention publique avait été attirée en Angleterre sur la vie du P. Damien, et on comprend l'effet qu'y produisit sa mort. Tous les grands journaux lui consa-

crèrent les remarquables articles dont, en commençant ces pages, j'ai cité quelques fragments, et on ne sera pas surpris d'apprendre que la chaude sympathie du recteur de Saint-Luc ne s'en tint pas là. Dans une lettre adressée au public, il émit le premier l'idée de rendre un plus éclatant hommage à cette vénérable et héroïque mémoire. Il proposa une souscription dont le montant serait remis au cardinal-archevêque : « Qui, mieux que personne, disait-il, saurait leur dire sous quelle forme cet hommage serait le plus conforme à ce qui eût été le désir de celui à qui il était offert ? » Il ajoutait que « si quelques-uns parmi eux se refusaient à y participer *à cause de l'honneur qui, très certainement, en rejaillirait sur l'Eglise à laquelle appartenait le P. Damien*, il les invitait à garder leur offrande, parce qu'il était décidé, quant à lui, à ne rien changer à sa proposition. »

Les choses en étaient là lorsque le prince de Galles revenant en Angleterre, de Paris où il était venu visiter l'Exposition, apprit le projet en question, et non seulement il l'approuva hautement, mais il annonça sa volonté de réunir le comité qui allait se former chez lui à Marlborough-House et de le présider lui-même. Le récit de cette réunion à laquelle fut conviée le cardinal-archevêque de Westminster, l'évêque catholique de Salford, ainsi qu'une foule de notabilités du monde politique et religieux, fut publié dans tous les journaux du 18 juin, et tout le monde put y lire les nobles paroles qui y furent prononcées par le prince lui-même et les termes dans lesquels il déclara que le P. Damien, « *ce héros et ce saint* » (c'est ainsi qu'il le nomme), leur avait donné à tous un exemple et une leçon dont il espérait que les effets bienfaisants seraient ressentis dans l'empire britannique tout entier.

Il souscrivit une somme de 100 guinées (2600 fr.) pour la mise à exécution des résolutions adoptées dans cette réunion, dont la première était l'érection d'une statue au P. Damien, à Molokaï, au lieu même sanctifié par son apostolat et par sa mort !

La joie du bon recteur de Saint-Luc fut grande lorsqu'il vit ainsi ses désirs réalisés et même dépassés. Pour la dernière fois ici, nous citerons encore quelques lignes de lui, parce qu'elles résument tout ce que nous avons affirmé sur l'*influence* exercée par la sainte vie, dont ces pages reproduisent quelques traits.

Le nom du P. Damien vivra parmi nous, dit-il, pour trois raisons qui lui sont une couronne rarement posée sur un front humain :

La première, c'est que, par son exemple, il a fait comprendre, d'une manière spéciale, à tous les chrétiens et même à tous les hommes, le prix immense du sacrifice de soi-même.

La seconde, c'est qu'il a allumé, parmi nous, dans des milliers de cœurs, la haute et pure ambition de se dévouer comme lui.

La troisième enfin, c'est que, stimulée par sa vie, et les sentiments qu'elle a fait naître, et secondée par le concours de l'héritier du trône, la science est appelée à rechercher avec un zèle nouveau les moyens de lutter contre l'effroyable fléau de la lèpre, et peut-être à en découvrir enfin le remède, et à honorer ainsi la mémoire du P. Damien par la plus belle de toutes les victoires!

En terminant ce travail et en regrettant qu'il soit si incomplet, je dois avouer toutefois qu'il m'a été doux! Dans ce temps où tant de forces intellectuelles sont appliquées à troubler les cœurs et à affaiblir les caractères, dans ce temps de haines et de luttes où la justice ne semble plus jamais avoir son heure; dans ce temps aussi où on se paye de tant de vains mots et où, parmi les plus vains, on entend avec ceux de liberté et d'égalité retentir partout celui de *fraternité*, le plus vain de tous, il est vraiment consolant de voir se produire tout d'un coup un fait qui, pour un moment, met tout cela en action, et nous fait franchir d'un bond la distance qui sépare la phrase vide de la réalité vivante et féconde.

Voici un jeune prêtre belge obéissant à un supérieur français, qui, sans autre force qu'une indomptable foi et un grand cœur, part pour l'extrémité du monde, et là, au milieu d'un peuple appartenant à une autre race, se donne tout entier à des malheureux qu'il choisit et qu'il aime entre tous, parce que leur malheur dépasse toute mesure. Il leur apporte dans leur misère le double soulagement de l'âme et du corps, et ce soulagement il le leur apporte au prix de sa vie...

Voilà le fait, — mais ce fait retentit, — il a un écho... Cet écho vibre... Une parole de charité suspend pour un moment toutes les haines, toutes les divisions. Dans l'étendue presque tout entière de l'univers un mot se fait entendre, et ce mot c'est un accent d'admiration, de respect, de justice, de pitié!... Ne fût-ce qu'un éclair, il est consolant de le saluer, et plus encore de se souvenir que la lumière d'où il émane n'est ni terrestre ni passagère!...

Mme A. Craven.

BERRYER

SOUS LA RESTAURATION

(1816-1830)[1]

IV

LES QUESTIONS RELIGIEUSES

Dans ce mouvement des esprits qu'avait suscité la Restauration, les questions religieuses tenaient une grande place. Elles prirent au commencement de l'année 1826, une importance qui, pendant quelque temps, domina les autres débats : « Je voulais vous donner quelques petites nouvelles de Paris, écrivait, le 2 janvier, Berryer à ses amis de Bretagne; mais on y raconte peu de choses amusantes. La conversation est encore rembrunie par l'austérité des questions d'ultramontanisme et de gallicanisme dont les salons retentissent. »

Il aurait pu ajouter, à ces deux mots d'ultramontanisme et de gallicanisme, le nom des Jésuites. Car les ennemis de la Compagnie occupaient d'elle tous les journaux et se disposaient à engager contre son existence une lutte que les ordonnances de 1828 essayèrent vainement d'apaiser.

Un ancien membre de l'Assemblée constituante, renommé par cette admirable parole en faveur des évêques dépouillés : « Vous leur ôtez leur croix d'or; eh bien, ils prendront une croix de bois, et c'est une croix de bois qui a sauvé le monde! » avait donné le signal de l'attaque. M. de Montlosier publiait, au mois de février 1826, sous le titre de *Mémoire à consulter*, un écrit principalement dirigé contre les Jésuites. Il l'adressait aux tribunaux et aux barreaux de France pour provoquer contre la congrégation, proscrite autrefois par les parlements, une manifestation de l'ordre judiciaire qu'avaient institué les lois nouvelles. Il écrivit à Berryer

[1] Voy. le *Correspondant* des 10, 25 mai et 10 juillet 1889.

en lui envoyant un exemplaire de son mémoire : « Je vous prie de le lire avec attention. Le sujet est grave. Il ne s'agit pas moins que de la religion, du roi et de la patrie. Quoique le sujet ne soit pas dans la sphère des intérêts civils sur lesquels s'exercent plus particulièrement vos fonctions, il a une telle importance sociale et en même temps de telles connexions avec la constitution actuelle de notre ordre civil et judiciaire, que les lumières du jurisconsulte ne me sont pas moins nécessaires que celles de l'homme d'État[1] ! »

M. de Montlosier demandait à Berryer la permission de revenir dans deux mois solliciter sa réponse. Quelle fut cette réponse? Nous n'en avons pas le texte, mais les actes et le langage de Berryer nous en révèlent le sens. Il prit la défense des religieux que condamnait le vieux constituant. Un grand nombre d'avocats, héritiers des préventions du Parlement, avaient adhéré par des consultations motivées au mémoire de M. de Montlosier. Parmi eux se trouvait Berryer père. Ce fut un désaccord entre le père et le fils. Il y en eut d'autres dans leur vie. Leur mutuelle affection n'en souffrit jamais.

Tandis que s'agitaient ces luttes, deux incidents surgirent qui ne pouvaient que leur donner plus d'ardeur et d'intérêt : la plainte formée par les héritiers de La Chalotais, du procureur général au parlement de Bretagne, qui, au dix-huitième siècle, s'était montré l'adversaire passionné des Jésuites, contre le journal l'*Etoile*, accusé d'avoir outragé sa mémoire; le procès intenté par le gouvernement à l'abbé de Lamennais pour son récent ouvrage de la *Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.*

Berryer parut dans les deux affaires. Il soutint la plainte des héritiers de La Chalotais et défendit Lamennais.

Quoi donc! Berryer allait-il prendre parti pour La Chalotais? Allait-il, lui qui refusait d'adhérer au mémoire de M. de Montlosier, se prononcer contre les Jésuites? Et, s'il continuait à les défendre, comment pourrait-il reprocher à l'*Etoile* d'avoir vengé leur cause sur leur persécuteur? Berryer rencontra plus d'une fois dans sa carrière ces apparentes contradictions. La hardiesse de son esprit, fort de ses convictions et maître de son langage, ne s'en effrayait pas.

Je suis à la veille d'une grande affaire, écrivait-il le 19 mars. Je vais plaider pour une partie des La Chalotais; je ferai effort pour parler comme il faut de ce beau nom et de ces vieux magistrats bretons et

[1] 4 mars 1826. *Papiers de Berryer.*

de cette terre religieuse et fidèle. Je vois d'ici un bel orage fondre sur moi. Je l'attends et je braverai la tempête, c'est un plaisir que ces grands mouvements-là; s'ils ne remplissent pas la vie, du moins ils la préoccupent [1].

Excitée par les polémiques dont le nom des Jésuites était l'objet, l'*Etoile*, journal d'extrême droite, avais pris à partie la mémoire de M. de La Chalotais. Elle l'avait traité de magistrat *félon qui, dégradé de ses hautes fonctions, alla traîner son repentir dans l'exil et l'ignominie*. L'inculpation était injurieuse et fausse; s'il était vrai que La Chalotais, égaré par des prétentions trop communes aux hommes de son temps, avait dépassé contre les Jésuites toutes les bornes de la justice, le récit fait par l'*Etoile* de la déchéance qu'il aurait encourue était inexact. Un instant exilé avec les membres les plus considérables du parlement de Bretagne, pour ses courageuses luttes contre l'arbitraire que représentait le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province, La Chalotais avait, même dans l'exil, conservé le titre de sa charge. A l'avènement de Louis XVI, il était rentré en triomphe à Rennes; les trois ordres des états de Bretagne l'avaient reçu avec des honneurs extraordinaires; le roi avait autorisé son fils à exercer conjointement avec lui les fonctions de procureur général et érigé en marquisat leur terre de Caradeuc. Le vieux La Chalotais était mort en 1785 ; mais son fils, martyr de sa fidélité à son Dieu et à son roi, devait périr sur l'échafaud révolutionnaire.

Les héritiers de La Chalotais s'émurent des outrages adressés à leur aïeul. Le marquis de La Chalotais, le comte de la Fruglaye, maréchal de camp et membre de la Chambre des députés, M. de Kermarec et le comte de Montbourcher, portèrent plainte contre le journal. L'éditeur de l'*Etoile* comparut, le 29 mars 1826, devant le tribunal correctionnel, Hennequin le défendit. Berryer représentait M. de la Fruglaye. Les autres plaignants avaient confié leur cause à un avocat breton, membre du parti libéral, Me Bernard (de Rennes).

Ce procès soulevait l'examen des droits de l'histoire envers les morts : la mémoire des morts appartient-elle, sans recours, à la postérité et au jugement des écrivains qui se constituent ses interprètes, ou les familles ont-elles le droit d'invoquer en faveur de ceux qui ne sont plus là pour se défendre la protection de la justice? Problème délicat autour duquel se pressent les objections contraires et qui se réduit, après tout, à une question de mesure. Trente-quatre ans plus tard, parlant aux côtés même de Berryer,

[1] Lettre à Mme de la Guibourgère, *Papiers de Berryer*.

contre la plainte des héritiers d'un ancien évêque d'Orléans, M. Dufaure devait revendiquer, au nom de Mgr Dupanloup, les droits de la postérité. Berryer, au nom des héritiers de La Chalotais, fit valoir, en 1826, les droits des familles, mais en exprimant hautement qu'il ne portait pas atteinte à la liberté de l'historien.

... On fait, dit-il, en ce pays, des lois pour la transmission des propriétés, pour perpétuer la conservation des biens dans les familles; on veut que le manoir demeure, et dans quel but, si l'on n'espère pas perpétuer ainsi de nobles sentiments, si l'on ne pense pas que ce foyer paternel où le fils vient s'asseoir lui rappellera, par les souvenirs dont il est plein, les traditions des vertus que ses pères y ont laissées? Mais que vos lois seront vaines, si vous livrez à l'abandon des biens plus précieux que ceux de la fortune, si vous rompez ces liens, cette solidarité d'honneur qui unit les générations entre elles!

... Quelle est donc d'ailleurs cette nouvelle espèce de prescription que vous voulez créer contre l'esprit et les devoirs de la famille, contre les droits de la piété filiale... Votre outrage est d'hier; l'honneur que vous avez blessé a six cents ans de vie; le délit est-il moindre ou n'est-ce plus un délit? Depuis quand la longue possession devient-elle une fin de non-recevoir contre le possesseur? Il y a quarante ans que M. de La Chalotais a fermé les yeux; mais il vit en nous, mais son sang nous anime, son nom est notre bien, son honneur est le nôtre. Si un malfaiteur était venu briser la tombe de M. de La Chalotais, outrager ce monument matériel et insulter à ses cendres, souffririez-vous qu'il vînt dire dans cette enceinte : « La mousse avait couvert ce tombeau; ces bronzes étaient chargés de rouille; cette cendre était froide depuis longtemps. » Tous les cœurs, l'instinct de toutes les consciences, d'accord avec les lois, étoufferaient une telle défense. Vous êtes juges, vous êtes Français, vous êtes chrétiens; se pourrait-il que nos lois et nos consciences protégeassent mieux des monuments de fer ou de marbre que les pieux souvenirs d'un fils et le saint héritage de l'honneur? En quelque temps qu'on vive, quels que soient le désordre et la confusion des idées, voilà des principes et des sentiments qu'on ne peut ébranler dans les âmes françaises!

D'unanimes applaudissements accueillirent ces paroles.

Mais sur le fond du débat, sur la lutte de La Chalotais contre les Jésuites, Berryer ne donna raison ni aux craintes ni aux espérances qu'avaient pu concevoir les amis ou les adversaires de la Compagnie. Il n'entendait fixer que la limite des droits de l'histoire, et, tout en protégeant la mémoire du magistrat défunt, il ne cachait pas son opinion en faveur de la congrégation persécutée.

Je réduis les objections à ce peu de mots : quand commencera donc le droit de l'histoire? Et je réponds : Quand finira le droit de la famille... Certes, je ne méconnais pas les droits de l'histoire; elle est pleine de graves enseignements. La libre sévérité de ses arrêts est un bienfait pour les sociétés humaines. Un sage écrivain, organe sincère de la postérité, quand il loue, quand il absout, quand il condamne, enseigne les peuples et les rois. Il montre, à quiconque joue un rôle dans ce monde, quel est le sort qui l'attend par-delà le tombeau et ce qu'il sera dans la mémoire des hommes. Gardons-nous donc d'enchaîner l'historien; mais ne confondons pas celui qui mesure le mouvement des siècles, qui étudie la marche des esprits, qui sonde le passé pour avertir ses contemporains et éclairer l'avenir, avec l'homme qui, jeté dans le tourbillon des intérêts d'un jour et des passions d'un moment, n'est agité que du besoin d'irriter les haines, de nourrir le désordre dont il vit et qui fait sa proie. La plume de l'historien n'est pas le stylet du libelliste.

Berryer faisait l'application de ces principes au débat qui s'agitait devant le tribunal, et continuait en ces termes :

Je dirai donc... que le journaliste pouvait juger librement les événements du siècle dernier, pouvait défendre l'institut condamné, venger un corps illustre des arrêts fulminés contre lui, montrer que sa chute fut le premier triomphe de l'esprit philosophique et irréligieux; il pouvait, parcourant la suite des temps et des faits, ralliant toutes leurs conséquences, signalant l'impulsion de la marche des esprits, nous arrêter aux terribles époques de 1789 et de 1793.

Et il citait à l'appui de ces réflexions, un passage énergique de M. de Lally-Tollendal, contre l'expulsion des Jésuites :

Appelez à votre aide, continuait-il, des noms illustres, d'irrécusables témoignages, Montesquieu, Buffon, Robertson, Raynal, Voltaire lui-même; citez l'illustre chancelier Bacon adressant aux Jésuites, du fond de l'Angleterre protestante, ces paroles d'Agésilas à Pharnabase : « Étant ce que vous êtes, pourquoi n'êtes-vous pas à nous? » Répétez avec l'imposant auteur du *Génie du Christianisme* et de *la Monarchie selon la Charte* : « L'Europe savante a fait une perte irréparable dans les Jésuites. »

Ainsi, tout en condamnant les excès de langage auxquels s'étaient, selon lui, abandonnés les adversaires de La Chalotais, Berryer faisait entendre qu'il ne suivait pas le célèbre magistrat dans ses préventions passionnées contre les Jésuites. Il personnifiait dans la Chalotais la vieille magistrature de France, et traçait,

en regard des institutions et des mœurs créées par la Révolution, le portrait des Parlements.

En ces temps où les droits de la puissance royale, les maximes d'État, les principes de la législation, la liberté et la dignité des sujets, étaient protégés par d'antiques et fortes institutions, la Bretagne avait son parlement, la Bretagne avait ses états. Cette fière et généreuse province était jalouse de ses franchises, de ses coutumes, de ses privilèges. Parfois ses magistrats se trouvèrent opposés aux volontés exprimées au nom du roi, mais sans cesser d'être sujets fidèles; ils surent allier la liberté avec l'obéissance, et leur résistance ne fut souvent que l'accomplissement d'un devoir... C'est là ce qu'aujourd'hui vous ne voulez pas comprendre; en luttant contre les actes ministériels, ces magistrats faisaient en ces rencontres ce qu'aux différents temps de la monarchie leur avaient prescrit ces rois qui, se défiant d'eux-mêmes et se précautionnant contre leurs propres erreurs, enjoignirent maintes fois à leurs cours de justice, à peine d'être regardées comme désobéissantes et infidèles, de ne point obéir aux lettres closes et patentes qui seraient contraires aux lois du royaume et au bien de leurs peuples.

Venaient alors les grands exemples d'indépendance donnés par les membres du Parlement, La Vacquerie devant Louis XI, le gouverneur d'Orthez écrivant à Charles IX, Mesmes refusant à François I[er] d'accepter la place de l'avocat général Rusé :

C'est mon avocat, dit le roi; chacun prend celui qui lui plaît. Serais-je de pire condition que les moindres? — « C'est l'avocat de la couronne, Sire, et non sujet à vos passions, mais à son devoir; j'aimerais mieux gratter la terre aux dents que *d'accepter l'office d'un homme vivant.* »

Il faut citer encore le passage dans lequel l'orateur rappelle la mort paisible de La Chalotais, et montre au journaliste les descendants de celui qu'il a attaqué, qu'il a osé traiter de « magistrat félon », donnant leur vie pour leur foi :

... En 1785, M. de La Chalotais mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans, récompensé par son roi, honoré par ses concitoyens, entouré de tous les hommages et de toute la considération que donne le long exercice des vertus et l'emploi consciencieux d'un beau talent. — *Corona dignitatis senectus in viis justitiæ reperietur.* — Tel est l'homme qui, selon vous, fut traîner ses jours dans l'ignominie.

Voilà quels sont les hommes que vous appelez des magistrats félons. Oubliez-vous que le fils de M. de La Chalotais, persécuté comme lui,

porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire? Oubliez-vous qu'au nombre des conseillers emprisonnés en 1766 étaient le grand-père et le grand-oncle de Charette? Diffamateurs insensés, c'est, nous dites-vous, pour répondre à la secte libérale que vous outragez de telles mémoires : les Caradeuc, les La Fruglaie, les Charette, les Boissard, les de Kernier, les Kersalaum, les Boublan, les Piquet de Montreuil, ce sont eux que vous présentez comme des fauteurs de la Révolution. Vous insultez à cette généreuse noblesse de Bretagne.

Demandez à cette terre fidèle ce que sont devenus les membres séditieux des états et du parlement, les prétendus amis des philosophes; on vous montrera leurs tombeaux; on vous conduira à la trace de leur sang répandu pour leur Dieu, pour leur roi!...

Le langage de Berryer lui fit plus d'honneur qu'il n'eut de succès dans l'auditoire. Les libéraux dominaient dans la salle; ils entendirent avec impatience l'indépendante parole de l'avocat, et réservèrent leurs applaudissements, presque leur ovation, pour le second défenseur des héritiers de La Chalotais, Me Bernard (de Rennes), qui avait fait de son plaidoyer une longue invective contre les Jésuites.

Le tribunal releva « les torts » du journal l'*Etoile;* mais il le renvoya de la plainte, en se fondant sur l'absence d'une loi qui conciliât « les droits sacrés de la famille avec la liberté de la presse[1] ».

II

« Eh bien! cher, que dites-vous du jugement de la cour royale dans l'affaire du *Constitutionnel?* écrivait, le 7 décembre 1825, Lamennais à Berryer. Cela va-t-il? Avançons-nous? Calomnier, diffamer le clergé, dire qu'on ne peut prier dans nos églises sans scandale, engager à passer dans le protestantisme, ce n'est pas attaquer la religion de l'État. Cela, je le crois, puisqu'il n'en a pas. Mais ce n'est point attaquer la religion catholique, voilà qui est fort; ceux qui l'attaquent, ce sont les défenseurs de la doctrine, les pauvres gens qui croient au pape, les « ultramontains », comme on les appelle. Pour eux les amendes, pour eux les prisons. Il est assez probable que vous viendrez m'y voir dans deux ou trois mois[2]. »

L'arrêt de la cour royale dont s'indignait Lamennais avait précédé de quelques mois la déclaration de M. de Montlosier. Il s'ins-

[1] 29 mars 1826. Voy. *Œuvres* de Berryer, t. VI, p. 161 et suiv.

[2] *Correspondance de Lamennais*, publiée par C. D. Forgues. Librairie Didier et Cie, t. Ier, p. 217.

pirait du même esprit. En vertu de la loi qui régissait alors la presse, le *Constitutionnel* avait été traduit à la barre de la cour de Paris pour une série d'articles outrageants contre la religion de l'État; articles dont le genre a survécu à nos révolutions et qui, déjà qualifiés d'*articles bêtes*, à cette époque, dans les bureaux mêmes du journal où on les fabriquait, trouvent toujours des imposteurs pour les écrire et des sots pour les croire. La Cour en avait relevé l'inconvenance; mais comme ils contenaient, à côté d'imputations mensongères contre le catholicisme et le clergé, des attaques contre les Jésuites et des invocations aux libertés gallicanes, habilement mises en relief par le défenseur, Mᵉ Dupin, elle avait renvoyé des poursuites la feuille incriminée, ne voyant « ni un manque de respect ni un abus de la liberté de la presse » dans le fait de combattre des associations non autorisées par les lois et des doctrines qui menaçaient les libertés publiques garanties par la charte constitutionnelle, et par la déclaration de 1682, « qui demeurait une loi de l'État[1] ».

L'arrêt avait été un triomphe pour l'opposition, un échec pour le gouvernement, et pour le roi Charles X un sujet de douleur. Du fond de sa retraite, le solitaire de la Chenaye lança sur ce procès une brochure toute pleine de son courroux. Mais il n'apprit pas sans étonnement que Berryer l'avait devancé.

Votre article, mon bon ami, sur les libertés gallicanes est excellent, lui écrit Lamennais le 12 décembre. Vous avez vu que, sans nous entendre, nous avons traité la question dans le même sens; ce qui me fait grand plaisir. Je crois qu'ils y regarderont à deux fois désormais, avant de venir nous redire que la déclaration est une loi de l'État. Je vous emprunterai quelques citations dans mon second écrit, où je discute même le premier article aussi pernicieux que les autres[2].

Ces derniers mots trahissaient une des différences qui séparaient les deux amis. Le premier article de la déclaration de 1682 était relatif à l'indépendance du pouvoir civil vis-à-vis de l'autorité spirituelle, et Lamennais, en le combattant, mettait autant d'ardeur à agiter aux regards d'un siècle prévenu le fantôme de la domination théocratique que Berryer à l'écarter. Sur ce point ou sur un autre, il paraît bien que Berryer adressa quelques représentations à son ami. Car celui-ci lui répond le 22 décembre :

Il n'est plus temps, mon bon ami, de profiter de vos conseils pour ma petite brochure; mais ce que je fais en ce moment ne paraîtra pas

[1] Arrêt du 3 décembre 1825.
[2] *Correspondance de Lamennais*, t. Iᵉʳ p. 220.

sans auparavant vous avoir été soumis. Je crois que je présente plusieurs grandes questions sous un jour nouveau et assez frappant. Vous en jugerez [1].

Ces questions en effet n'étaient pas étrangères à Berryer. A la grande surprise de ceux qui ne voyaient en lui que l'homme du monde, aimant les distractions et les longs loisirs, il avait souvent étudié les matières de la théologie et du droit ecclésiastique. Soit pour la satisfaction de son esprit, avide de tout savoir, soit en vue de porter devant les jeunes gens de la Société des bonnes études ces débats qui passionnaient le siècle, soit pour avoir le cœur net de ces démêlés dans lesquels il voyait engagés, non seulement les ennemis de l'Église et du trône, mais les croyants du *Conservateur*, les magistrats, les évêques, il avait approfondi ces graves sujets avec le puissant et sérieux intérêt qu'il mettait à tout ce que son intelligence avait fortement embrassé. Ses opinions s'étaient, là comme ailleurs, graduellement formées. Inébranlable sur les grandes lignes, catholique et royaliste, il ne se sentait que plus libre dans le mouvement de ses idées et se dégageait de ses impressions premières dès que les événements et la réflexion lui en avaient démontré l'erreur. Il rendait hommage aux Jésuites, après avoir été prévenu contre eux; élevé dans les traditions gallicanes, les ayant même récemment invoquées, à la Société des bonnes études, devant la jeunesse qui se pressait à ses leçons, il n'y enfermait pas sa pensée. Il ne cessait de vénérer l'Église qu'avait illustrée Bossuet, Bossuet qu'il montrait encore dans ses articles de la *Quotidienne*, « avec sa grave modération et l'autorité de son beau génie »; il ne donna jamais dans ces irrévérences de langage contre l'ancien clergé que se permirent plus tard, à l'exemple de Lamennais, de jeunes novateurs, non sans en exprimer ensuite un généreux regret. Mais, s'élevant au-dessus des classifications exclusives, il ne s'enchaînait ni aux formules du respecté prédicateur de ses premières années, M. de Frayssinous, ni aux déclamations de son éloquent ami, l'abbé de Lamennais.

En face de deux doctrines qui prétendaient mutuellement s'exclure Berryer se plaçait sur le terrain du droit commun. Il réclamait pour les ultramontains, comme pour les gallicans, la liberté garantie par la Charte. Il examinait les rapports nouveaux de l'Église et de l'État dans le régime issu de la révolution française, et montrait que, dépouillée par la révolution de tous ses privilèges, l'Église devait, par une conséquence de justice, être affranchie désormais

[1] *Correspondance*, t. Ier, p. 221.

de toutes ses servitudes. C'était la première fois que se produisait cette argumentation. Aussi convient-il de relire, même aujourd'hui, les deux articles que Berryer publia dans la *Quotidienne* sur les *Libertés gallicanes*. Les raisonnements qu'il combat, les prétentions dont il fait justice, sont de tous les temps. Les idées qu'il leur oppose ont été depuis cette époque cent fois répétées; elles sont presque devenues le lieu commun des défenseurs de la liberté religieuse. Alors elles étaient nouvelles, et l'on peut dire qu'en les exprimant, Berryer fut un précurseur.

Il commençait ainsi [1] :

Une immense question est aujourd'hui lancée dans le public, c'est celle de savoir si la loi autoriserait un système d'attaque contre la religion catholique, pourvu qu'à ce système se joignît une guerre soutenue contre les doctrines ultramontaines. L'affirmative dans une pareille question nous paraîtrait une impiété, ce qui n'est peut-être pas une raison suffisante de la résoudre autrement pour un parti qui ne fait guère de la crainte d'offenser Dieu une règle de conduite. Mais ce serait en même temps une inconstitutionnalité manifeste; ce qui devient plus grave pour les hommes qui font profession d'être respectueux envers la Charte et de se soumettre aux formes nouvelles des libertés qu'elle a créées.

La Charte, en effet, a établi en principe la liberté des opinions, même en matière religieuse, et par conséquent l'opinion ultramontaine, quelle qu'elle soit (car ici nous n'avons pas besoin de la juger), se trouve sous la protection de la constitution française... Elle reste une opinion comme toutes les autres, sujette à la répression des lois si elle a pour objet de porter le trouble dans les empires, mais libre, jouissant du droit commun de la Charte, et par conséquent pouvant être ouvertement enseignée tant qu'elle n'atteint point les pouvoirs politiques de la société. Comment donc imaginer après cela qu'on pût refuser à cette opinion une égalité de droit qu'on ne refuse ni aux hérésies ni aux impiétés, et qu'il fût permis d'outrager la religion de l'État, pourvu qu'on eût soin d'attaquer l'ultramontanisme?

Ici se présentait la question des libertés de l'Église gallicane, « question bien nouvelle pour un journal, disait Berryer, mais que nous devons néanmoins avoir le courage d'offrir aux lecteurs, puisque ce sont des journaux qui l'ont fait revivre ».

Qu'était-ce, d'abord, que ces libertés tant vantées de l'Église gallicane?

[1] *Quotidienne* du 13 décembre 1825.

Nous pourrions défier, continuait Berryer, tous les écrivains, tous les avocats, tous les journalistes, de nous les définir clairement. Le plus docte théologien du *Courrier* est allé dernièrement à la découverte pour faire connaître à ses pieux lecteurs les doctrines ecclésiastiques dont il avait la gloire d'avoir défendu la tradition sans s'en douter, et cet érudit n'a pas trouvé de document plus rare et plus précieux que les quatre fameux articles de la déclaration du clergé de France. Il ne savait pas que ces articles ne constituent pas proprement nos libertés, mais qu'ils furent destinés à consacrer et à définir des principes qui en devaient régler l'enseignement, et même ces principes, à part le premier article sur lequel personne ne dispute, ne sont au fond qu'une opinion théologique qui de soi n'entraîne pas la soumission, tandis que des libertés sont quelque chose de fixé, des usages réglés, des privilèges définis. Il reste donc toujours à rechercher les libertés que le clergé entendait soumettre aux principes de la déclaration, et c'est précisément ce travail qui doit constamment échapper à la sagacité même la mieux soutenue par un zèle antipapal, dans un temps où il ne reste rien de l'ancienne constitution de l'Église de France.

On avait tenté cependant, avant la Révolution, de définir les libertés de l'Eglise gallicane. Laïques et ecclésiastiques s'étaient mis à l'œuvre, mais pour les entendre chacun dans un sens différent. Avec une abondance d'érudition, que sa verve ne cessait d'animer, Berryer mettait en présence les parlements et les évêques, et, de leurs interprétations contraires, de leurs réfutations mutuelles, il concluait :

Nous demandons toujours ce que c'est que les libertés de l'Église gallicane. Où sont-elles définies? Où est l'autorité qui les a promulguées comme une loi? Si nous consultons le recueil de Pithou, nous trouvons ces libertés rédigées en 83 articles; si nous consultons les travaux de Fleury, nous trouvons qu'elles se réduisent à 13, et encore ce dernier écrivain ajoute ces paroles étonnantes : « Il est impossible, quand on veut raisonner juste, d'accorder tous ces usages si différents et entre eux et avec nos maximes sur la puissance du pape et sur l'autorité des conciles universels [1]. » Quelle est donc encore une fois la règle qui nous conduira? La difficulté devait être extrême dans les temps où ces usages existaient encore; mais aujourd'hui qu'il n'en reste pas même de traces, ne doit-elle pas être encore plus invincible? Quoi! Il nous faudra être *soumis à des libertés* qui n'existent plus! Et lorsque tout un siècle se soulève pour

[1] *Discours sur les libertés de l'Église gallicane.*

proclamer la liberté de conscience, l'égale protection de tous les cultes, la tolérance universelle des opinions, il n'y aura que la foi catholique qui devra rester dans la dépendance de je ne sais quelle règle qui n'est pas même définie? Cela nous paraît une oppression et pas autre chose.

Mais ces libertés, même en les prenant « dans ce vague indéfini où on nous les montre », comment prétendait-on les concilier avec les institutions modernes? C'était la seconde question que Berryer examinait dans un nouvel article[1] dont nous voudrions pouvoir tout reproduire, parce qu'il semble tout entier fait pour notre temps.

Il est clair, disait-il, que les écrivains libéraux et ceux qui suivent aveuglément leurs opinions ne savent pas même ce qu'ils disent lorsqu'ils parlent des libertés de l'Eglise gallicane. Veulent-ils les entendre dans le sens des anciens auteurs du palais, tout est confusion dans cette doctrine, et, de plus, tout est oppression pour l'Église. Cela est suffisamment démontré. Veulent-ils les entendre dans le sens de l'épiscopat français, il faudra qu'ils commencent par flétrir avec lui les prétentions de la juridiction séculière, contre laquelle il ne cessa d'élever la voix, et, après tout, il restera encore peu de principes positifs qu'on puisse présenter comme une règle, surtout après une révolution qui a détruit tous les vieux usages. Ne serait-ce pas une chose vraiment curieuse de voir le parti libéral se faire un titre de gloire de combattre au dix-neuvième siècle pour les annates, pour le droit de la régale, pour les bénéfices, pour la juridiction ecclésiastique, pour le droit de la dépouille? Et voilà précisément une partie de ce qu'on appelait autrefois nos libertés[2].

Bien plus, si l'on prenait au mot le parti libéral, il faudrait faire revivre tout l'ensemble d'institutions ecclésiastiques que supposaient les libertés dont il se portait le défenseur.

Il faudrait à la fois rétablir un clergé fort, indépendant, ayant sa juridiction propre, ses biens, ses droits, ses privilèges anciens; il faudrait rétablir les bénéfices, il faudrait rétablir les ordres de l'Etat, et en tête, l'ordre du clergé, avec ses assemblées imposantes et son droit de remontrance et de censure. Il n'est point une seule *liberté* ancienne qui ne suppose un état de choses tel que nous le rappelons ici, et nous voudrions bien savoir si les gallicans libéraux seraient

[1] *Quotidienne* du 16 décembre 1825.
[2] Voy. Fleury, *Discours sur les libertés de l'Église gallicane*, II, p. 175.

disposés à subir une révolution aussi complète, pour faire revivre les usages qu'ils invoquent, comme un prétexte pour égarer les opinions.

Il y avait tout au moins une liberté que, sans faire revivre toutes les constitutions de l'Eglise de France, on devait rendre au clergé, « celle qui constitue proprement l'existence d'un corps », le droit de s'assembler.

Les libéraux, ces gallicans modernes, ces amis inconcevables des libertés de l'Église, demandait Berryer, ne seraient-ils pas un peu surpris si l'autorité royale, prenant au sérieux leurs déclamations, engageait les évêques à former des conciles et se soumettait, comme autrefois, à recevoir ses remontrances sur les malheurs publics, sur les désordres des mœurs, sur les ravages de l'impiété et sur les envahissements de la puissance civile dans les affaires purement spirituelles? Voilà pourtant la plus étendue de toutes les libertés anciennes de l'église gallicane, et nous savons combien elle en fit souvent usage pour arrêter dans ses limites la puissance séculière et pour signaler comme autant d'usurpations les entreprises des *gens du roi* sur sa juridiction, sur la doctrine et sur l'enseignement de la foi. Est-ce donc sérieusement que les libéraux de notre époque invoquent un privilège qui armerait contre eux toute l'Eglise?

Berryer citait alors quelques-uns des plus beaux exemples de la liberté de langage dont usait le clergé envers la royauté, les accents d'un Duperron, d'un Richelieu, des assemblées du dix-septième et du dix-huitième siècle.

Les mémoires du clergé jusqu'à la fin du dix-huitième siècle sont remplis des fermes remontrances, des plaintes hardies qu'il portait aux pieds du trône toutes les fois que la religion était opprimée et que la justice humaine lui ravissait quelques-uns de ses droits. Voilà sans doute un vrai privilège, et si les gallicans modernes font des vœux pour voir revivre de telles libertés, certes, nous joindrons nos efforts aux leurs. Mais est-ce bien là le fond de leurs pensées? Voudraient-ils que le clergé de France, même dans cet état de faiblesse où la Révolution l'a dégradé, pût de loin en loin faire entendre aux peuples, au roi, au monde chrétien tout entier, ce qu'il éprouve de douleurs à l'aspect des ravages de l'impiété et de la licence des doctrines? Sous l'ancien régime, sous le régime qu'on nous montre comme un temps d'oppression, la voix des évêques eût retenti dans toute l'Église, si on avait vu les officiers du roi frapper d'une censure quelconque le corps entier des prêtres et même une petite partie du clergé, sous le prétexte qu'ils auraient professé des doctrines désa-

vouées par la puissance séculière. Est-ce un droit semblable qu'on voudrait rappeler? Il serait précieux dans le temps présent, et peut-être suffirait-il pour venger l'Église et arrêter le désordre qui la livre en proie aux partis. Mais ce n'est pas ainsi qu'on entend la liberté, lorsqu'il s'agit de la religion. Fénelon l'avait dit : *Liberté à l'égard du roi, servitude à l'égard du pape.* Aujourd'hui c'est toujours servitude. Quelles sont les *libertés* qui sont restées en effet dans nos usages modernes! Le droit d'opprimer l'Eglise, de lui ôter ses libres communications avec le Souverain Pontife, de la gêner dans ses prédications, d'arrêter les mandements de ses pasteurs, de frapper de censure ses prêtres sans les avoir entendus ni jugés, voilà ce qu'on appelle à présent les *libertés gallicanes*, *libertés ironiques*, avons-nous déjà dit, libertés contraires aux vieilles coutumes de la monarchie, contraires également aux principes nouveaux de la constitution, et qui n'auraient d'autre effet que de mettre l'Eglise en esclavage et de livrer la foi à l'autorité des laïcs.

Écartant enfin ces revendications mensongères, montrant, une fois de plus, que si l'on voulait restreindre le débat à la déclaration de 1682, cette déclaration n'était, après tout, que l'expression d'une opinion libre, sujette elle-même à contestation Berryer, concluait :

Non, la question véritable n'est de savoir ni si on soumettra le clergé de France aux maximes de 1682, ni si on soumettra la prééminence souveraine du Saint-Siège... Mais bien plutôt de savoir s'il y aura une Église indépendante, une religion respectée, des prêtres protégés par la loi commune. Voilà véritablement la question pour un siècle comme le nôtre. Le parti libéral n'en fait pas l'aveu, mais il lui échappe assez d'indiscrétions pour que nous n'y soyons pas trompés. Et le journal qui disait, il y a peu de jours, que *les actions de la calotte avaient baissé de* 25 *pour* 100, et le gallican des rues, qui, en mettant le poing sous le nez d'un prêtre, lui adressait ces paroles peu théologiques : *Tramontain, cela ne durera pas longtemps*, et toutes ces insultes adressées depuis une affaire récente à des ecclésiastiques qu'on accuse de ne pas aimer la liberté, voilà des indices qui marquent assez le point où nous sommes et celui où l'on veut nous mener. Discuter donc sur la déclaration de 1682, en présence d'un parti pour qui la liberté ne fut jamais qu'un mot d'ordre, n'est-ce pas méconnaître les temps où nous sommes? On lui parle avec des raisons, il répond avec des passions ; et, après tout, pense-t-on qu'il cherche beaucoup à être éclairé? Nous lui avons montré qu'il ne sait point ce que c'est que les libertés de l'Église gallicane, qu'il ne l'a jamais su

que jamais il ne le dira; nous lui avons montré que, s'il était conséquent, il faudrait qu'en invoquant ces libertés, il invoquât à la fois tout l'ancien état de choses et se mît ainsi à renier la Charte; le croyons-nous pour cela convaincu? Non. Il recommencera demain ses protestations en faveur de l'Église gallicane, et nous, qu'aurons-nous à faire, sinon à dévoiler ses hypocrisies et à gémir sur la triste facilité qu'il a d'égarer encore des hommes sincères et de trouver quelques appuis dans l'Etat?

III

Depuis leur entretien de la Chenaye, en 1822 [1], Berryer et Lamennais étaient restés longtemps sans se revoir. Lamennais n'avait quitté sa retraite qu'au mois de février 1824, pour se rendre à Rome; il en était revenu vers l'automne, heureux de la réception que lui avait faite le pape Léon XII, et s'était arrêté quelques jours à Paris. Il put alors converser avec Berryer; mais, trouvant bien vite le séjour de Paris « insupportable », il avait repris le chemin de la Chenaye. Il aurait voulu y entraîner Berryer :

Que nous serions bien ici, lui écrivait-il, loin du tumulte et de l'ennui de ce monde au milieu duquel vous vivez! Qu'il serait doux de philosopher ensemble et de voir de loin ces tempêtes et ces naufrages de la politique dont le spectacle est trop près de vous. *Dulce, mari magno*... Mais les affaires, mais le devoir vous retiennent là où vous êtes. Je vous plains de ce travail; je voudrais l'alléger et je contribue pour ma bonne part à en aggraver le fardeau [2].

Lamennais était, en effet, aux prises avec de pénibles affaires d'intérêt dans lesquelles s'embarrassait son génie, plus apte à maudire ses adversaires qu'à déjouer leurs trames. L'amitié secourable de Berryer ne lui avait pas manqué; il y faisait souvent appel et ne se lassait pas de l'en remercier : « Croyez que je sens tout ce que vous faites pour moi... Où serais-je sans vous? Toutes ces bêtes de proie m'auraient dévoré jusqu'aux os... Je vous aime avec une tendresse qu'aucune parole ne saurait exprimer [3]. »

Nous n'avons pas les lettres de Berryer; nous ne pouvons en soupçonner le sens qu'à travers les réponses de Lamennais. De la part de Lamennais, ce sont toujours les mêmes effusions de cœur, le même besoin d'entendre cette voix qui lui fait du bien : « Aimez-

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mai 1889, p. 442.
[2] *Correspondance* de Lamennais, I, p. 187. — 22 janvier 1825.
[3] *Ib.*, p. 231, 353, 358.

moi comme je vous aime, et, si vous voulez me rendre heureux, écrivez-moi le plus que vous pourrez[1] »; épanchements qui font contraste avec l'état de colère et de fièvre auquel est presque toujours en proie ce grand et malheureux esprit. « Je suis absolument seul, écrivait-il un jour, et l'imagination s'échauffe quelquefois un peu trop dans la solitude[2]. » Lorsqu'on aborde cette correspondance, on croit entrer dans un de ces cercles de l'*Enfer* de Dante, qu'au déclin de sa vie Lamennais voulut traduire. A chaque page on y est arrêté et comme accablé par les imprécations et les anathèmes; on n'y entend parler que de personnages en perdition, d'abîmes qui s'ouvrent, de torrents prêts à tout submerger. Et, de même que, dans cette visite du poète au séjour des supplices éternels, on est soudain ravi par quelque délicieux épisode, par quelque chant d'amour dans ce concert de haines, de même, à travers cette correspondance emportée, frémissante, furieuse, on recueille tout à coup des notes suaves et tendres, une image apaisée, une description riante et comme des accords célestes se détachant sur une marche funèbre.

Ce n'était pas, on le devine, sur ce ton désespéré que Berryer écrivait à Lamennais. Leurs jugements se rencontraient souvent; leurs impressions étaient différentes. Berryer blâmait sans condamner, mêlait l'indulgence à la critique, ne perdant jamais ni la confiance ni la mesure. Lamennais s'étonnait de cet optimisme; il en subissait quelquefois l'influence; il cédait aux espérances de son ami, et, comme dans cette lettre d'un accent si prophétique et si éloquent, il concevait, sur la parole de Berryer, une association d'efforts et de pensées que son esprit absolu semblait exclure :

Il est bien vrai, mon cher ami, qu'on n'eût jamais plus besoin de se consoler mutuellement, et je remercie Dieu qui me prête l'appui de votre affection, si douce à mon cœur à demi brisé. Ce que je vois, ce que je prévois, tout me consterne. Le tableau que vous faites de notre état est aussi vrai qu'affligeant. Bon Dieu! quel avenir! De jour en jour, il devient plus sombre, les esprits ne connaissent plus de bornes non plus que les espérances du crime. Le langage même, au moins celui du *Constitutionnel*, semble renouvelé de 93. On appelle hautement, et l'on annonce sans hésiter, la dernière catastrophe, l'abolition finale de la religion et de la société. Un nouveau journal, misérable à la vérité sous tous les rapports, engage à s'unir pour faire disparaître *tout ce qui reste des idées vagues et mystiques*, et prédit à nos neveux qu'ils seront gouvernés par *les supériorités scientifi-*

[1] *Correspondance* de Lamennais, p. 358.
[2] *Ib.*, p. 158. Au vicomte de Bonald.

ques et industrielles; c'est là qu'on doit tendre à son avis. La *France catholique* provoque au schisme avec une fureur dont il n'existait pas encore d'exemple. Plus modérés dans l'expression, les *Débats* ne valent pas mieux au fond. Et voilà l'unique puissance dans notre malheureux pays! Vous espérez encore, dites-vous; c'est un bonheur que je n'ai pas. Mais je conviens que jusqu'au bout on doit faire tout ce qu'il est possible, et que nul motif ne peut dispenser du combat. Vous savez mieux que personne ce que j'ai toujours pensé là-dessus et que ce n'est pas ma faute si on a perdu un temps qu'on aurait pu rendre si précieux. Aujourd'hui, que faire? A qui s'unir? A qui s'adresser? Y a-t-il encore des cœurs qui battent, des hommes qui ne soient pas morts à l'amour du bien et de la vérité? Voyez, cherchez; pour moi, je suis prêt. S'il y a encore des âmes élevées, qu'elles se rapprochent, qu'elles s'entendent, qu'elles se liguent pour sauver au moins l'honneur. Dans le déclin de mes forces, peut-être en retrouverai-je quelque reste pour le consacrer à la sainte cause que je voudrais défendre jusqu'à mon dernier soupir. Adieu, cher, écrivez-moi, vos lettres me font tant de bien [1].

Lamennais s'attache à cette idée d'un travail en commun pour la défense de la vérité. Pendant quelque temps il en est obsédé, et s'il ne fallait faire la part de ce pessimisme universel qui le porte à confondre dans la même réprobation tout ce qui ne pense pas comme lui, on ne pourrait qu'être frappé de la justesse de ses prévisions sur l'effet que produisent à la longue les falsifications les plus éhontées de l'histoire et des événements.

Rien n'est trop fort et rien n'est trop sot pour le public qu'on nous a fait; et c'est là ce qui doit faire trembler pour l'avenir. J'ai vu, en Angleterre, l'effet de ces conspirations générales contre la vérité. A l'aide d'un système d'imposture suivi, on parvient à vicier l'intelligence de tout un peuple, à l'abuser sur les faits les mieux connus et les plus palpables, à le séparer totalement de la raison humaine sur certains points, et je ne serais nullement surpris qu'on en vînt là dans le royaume constitutionnel du roi très chrétien. A cela nous ne pouvons rien, puisque tous ceux qui devraient parler se taisent, Dieu en décidera dans sa justice ou dans sa miséricorde. Mais ce que je remarque toujours avec une admiration nouvelle, c'est la puissance de la vérité qui, sans autre appui qu'elle-même, jette, sitôt qu'elle se montre, ses ennemis dans la rage ou dans l'effroi. Ils sentent que la mort est là pour eux; ils ne savent pas le moment, voilà tout. Rappelez-vous là-dessus ce que tant de fois nous avons dit ensemble, comment on perd

[1] 3 novembre 1825. *Correspondance* de Lamennais, I, p. 210.

toute espèce de force en la cherchant où elle n'est pas; quel ascendant prendraient des hommes qui, laissant de côté toute considération humaine, se consacreraient tout entiers à la défense des éternelles maximes du vrai... Il serait digne de vous de tenter un nouvel effort. Nous ne vaincrons pas peut-être, mais nous combattrons; nous laisserons après nous un nom honoré et une mémoire pure; mais, avant de mourir, nous déposerons en terre le feu sacré et d'autres l'en tireront un jour... Adieu, mon cher ami, écrivez-moi : j'essayerais en vain de vous dire combien votre amitié m'est bonne et douce; la mienne, vous le savez, est à vous pour jamais [1].

Lamennais publia bientôt l'ouvrage que, dès la première nouvelle de l'arrêt de la cour royale, il avait annoncé à Berryer. C'était la seconde partie de son livre sur la *Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et social.* Les libéraux ne cessaient d'accuser le gouvernement de se traîner à la suite des congrégations et des ultramontains; Lamennais, au contraire, lui reprochait de trahir la cause du Saint-Siège et de préparer un schisme dans l'Église. Il s'élevait avec une violence méprisante contre la déclaration de 1682, la dénonçait comme une œuvre d'athéisme; et, parlant dans le silence de Rome, il formulait, au nom de la papauté, des condamnations que, malgré ses instances, la papauté ne prononçait pas [2].

Invoquée par la magistrature, appuyée par une grande partie de l'épiscopat, expliquée dans un savant écrit du ministre des affaires ecclésiastiques, Mgr Frayssinous, la déclaration de 1682 était alors réputée loi de l'État. Le gouvernement, « poussé, prétendit Lamennais, par un grand nombre d'évêques », conçut l'illusion d'arrêter les imputations de la presse opposante, en répudiant par une manifestation décisive les doctrines du livre sur la *Religion*. Il fit saisir l'ouvrage et ordonna des poursuites contre l'auteur.

Le 20 avril 1826, Lamennais parut devant le tribunal de police correctionnelle. L'affaire dura deux audiences : la renommée du prévenu, sa situation dans l'Église, son immense talent, le caractère singulier des questions engagées dans l'arène judiciaire, avaient donné à cette cause un éclat exceptionnel. De jeunes

[1] 18 nov. 1825. — *Correspondance* de Lamennais, t. I, p. 210.

[2] « On est bien faible *là* où l'on devrait être si fort », écrivait Lamennais, en parlant de Rome; dans une autre lettre : « On s'étonne du silence de R. (Rome), et personne ne peut savoir ce que deviendrait cet étonnement, s'il se prolongeait. » (26 février, 18 mars 1826.) Et encore : « Oh ! combien il serait à désirer que Rome parlât! Un mot d'elle tuerait à jamais les fausses doctrines qui nous menacent du schisme. » 1er avril 1826. — *Corresp.*, I, p. 234, 239, 243.

membres du clergé, admirateurs passionnés du grand écrivain, se pressaient autour de leur maître. Berryer n'avait pas manqué à l'appel de son ami. Il le défendit sans s'engager plus qu'il ne lui convenait sur le fond des questions, et trouva le secret de contenter son difficile client, sans lui avoir rien sacrifié de sa modération personnelle.

Berryer a parlé admirablement, écrivait Lamennais lui-même. Ecartant la question de doctrine sur laquelle il ne pouvait pas plus me défendre, comme il l'a dit, que la Cour ne pouvait me juger, il a discuté la question légale, savoir si la déclaration de 1682 est loi de l'État; après quoi, il a montré avec la plus belle éloquence qu'on ne tendait à rien moins par ce procès qu'à établir une Église nationale et à préparer à la France un avenir semblable à celui que présente l'histoire de l'Angleterre, sous Henri VIII et ses successeurs [1].

Berryer avait commencé par exprimer l'étonnement d'une telle poursuite dans un tel lieu.

Une discussion théologique, une controverse sur des points de doctrine et de discipline religieuse, vont être agitées dans l'enceinte de la police correctionnelle! Un prêtre de l'Église catholique est appelé à cette barre! Un écrivain que l'Europe littéraire honore de ses suffrages, dont la religion applaudit et bénit les travaux, est poursuivi et confondu avec les libellistes et les pamphlétaires! Est-ce donc que de nos jours on veut mettre en oubli et la majesté de la loi chrétienne, et la vénération due à un ministère sacré, et jusqu'au respect qu'inspire toujours la dignité du talent? La conscience publique en est si profondément offensée que de toutes parts on se refusait à croire que M. de Lamennais dût se présenter à votre audience. Mais lui, messieurs, ferme et inébranlable dans sa foi, dans ses devoirs et comme prêtre et comme catholique, il n'en est pas moins fidèle à ses devoirs comme sujet; il sait honorer la justice du roi, et n'a point hésité à comparaître devant vous aussitôt que la citation lui a été donnée.

Puis, après avoir défendu contre les interprétations du ministère public les passages incriminés, après en avoir adouci le sens jusqu'à montrer, sur plusieurs points, les idées de l'auteur conformes à la doctrine des grands théologiens du dix-septième siècle, Berryer abordait la thèse qui, pour lui, dominait la cause, les relations mutuelles de l'Église et de l'État, telles que les avaient connues les

[1] 24 avril 1826, à Mme la comtesse de Senffte-Pilsach. — *Correspondance*, t. I, p. 246.

siècles précédents, telles que les avait modifiées le régime issu de la Révolution.

C'était le sujet qu'il avait déjà traité dans la *Quotidienne*. Il l'animait de sa parole, en adaptant son argumentation au caractère du procès qui se débattait et à l'esprit des magistrats qui devaient le juger. Il montrait la déclaration de 1682 abandonnée par Louis XIV lui-même, toutes les lois de l'ancien régime anéanties par la Constitution civile du clergé, le Concordat, l'acte le plus absolu de la puissance pontificale, en pleine contradiction avec ces principes gallicans dont les articles organiques prétendaient imposer l'observation aux ecclésiastiques, et rappelant que, même sous la monarchie, le pouvoir civil n'avait protesté contre les empiètements du Saint-Siège qu'en s'ingérant, à son tour, dans le domaine religieux, Berryer arrivait à Napoléon :

En 1809, les troupes françaises entrèrent dans Rome, le pape fut arraché de son palais, traîné de prison en prison jusque dans Fontainebleau et dépouillé de ses États, qu'un décret réunit alors aux départements de l'empire. Au milieu de tant de violences, et tandis que l'Europe chrétienne s'indignait de ces sacrilèges, parut, le 25 février 1810, un autre décret qui déclara que l'édit de Louis XIV, de 1682, était loi générale de l'empire. Inconcevable déception, dérision cruelle! L'usurpateur prétendait-il excuser ses iniquités, ou redoutait-il les justes vengeances du ciel et des hommes, lorsque, violant ainsi toutes les lois divines et humaines, outrageant la sainte majesté du trône pontifical, et ravissant à l'Église ses États et la capitale de la chrétienté, il faisait proclamer, dans ses camps, que les vicaires de Jésus-Christ n'ont reçu aucune autorité sur les choses temporelles et civiles, qu'il ne leur appartient pas de déposer les rois? Ce soldat orgueilleux, ingrat, maudissant, au jour de son triomphe, la puissance qui consacra son glaive, chargeait de chaînes les mains vénérables qui avaient répandu l'huile sainte sur son front. Et nous qui goûtons en paix aujourd'hui les bienfaits de la religion de saint Louis, nous qui lui devons et les progrès heureux de la civilisation de nos pères, et la sagesse de leurs lois, et les douceurs de notre liberté, égarés désormais dans d'inutiles et téméraires questions, aurons-nous l'ingratitude à notre tour de déchirer encore une fois le sein de l'Église, de troubler son ordre et sa paix, en lui disputant ses droits, en attaquant ses ministres, en calomniant son chef?

Quelle différence, d'ailleurs, entre les gouvernements révolutionnaire et l'ancienne monarchie! Le dévouement de nos rois pour l'Église tempérait le danger que pouvaient avoir leurs prétentions contre elle :

Vainement voudrait-on combattre les principes et les vérités que je viens de développer en rappelant que, devant les anciennes cours de justice, des ouvrages théologiques ont été condamnés à différentes époques; vainement, pour excuser le procès d'aujourd'hui, prétendrait-on réveiller le souvenir de doctrines et de procédures soutenues en France dans des temps qui ne sont plus; ce serait achever de tout confondre; ce serait méconnaître les immenses modifications que notre monarchie a éprouvées. Quand le principe fondamental a été ébranlé, quand les institutions ont péri, quand les maximes d'État sont changées, il ne se peut pas qu'on fasse revivre des usages et des opinions qui avaient pris naissance et s'étaient développés dans cet ordre de choses aboli. En vous proposant d'imiter quelques exemples parlementaires et de suivre de vieilles traditions, on ne ferait d'ailleurs qu'une bien fausse application des idées des anciens jours aux affaires du temps présent. N'oubliez pas, messieurs, quel était autrefois le principe de l'intervention du pouvoir civil dans les questions qui intéressaient l'ordre religieux quant à la doctrine. L'autorité temporelle ne s'attribuait pas le choix de juger et ne procédait jamais que comme protectrice des canons et des décisions de l'Église. Ce fut là le fondement des appels comme d'abus. Sans doute ils reçurent, par la suite des temps, une grande extension; toute puissance tend à monter et à s'accroître. Mais si l'on s'écarta souvent du principe, la France, alors toute catholique, ne fut pas cependant exposée à tous les désordres qui se manifesteraient infailliblement aujourd'hui, en ce royaume dont l'*exaltation*, selon les paroles de Bossuet, *était inséparable de celle du Saint-Siège*, se maintenait encore l'influence heureuse de l'antique alliance de la religion et de la royauté.

Si la résistance et l'usurpation, se montrèrent dans des jours de luttes et de querelles, les sentiments d'obéissance et de fidélité se conservaient au fond des cœurs et dans la marche habituelle du gouvernement. Enfin, pour exprimer ici toute ma pensée, je dirai que les esprits indépendants et novateurs devaient être faiblement enhardis, que les consciences les plus religieuses purent ne ressentir que de légères alarmes, lorsque parut l'édit du mois de mars 1682, dans ce même royaume où, trois ans après, la révocation de l'édit de Nantes était prononcée. Mais qui mesurera l'énorme distance qui nous sépare de ces temps et de ces mœurs? Qui ne comprendra que dans un pays où désormais toutes les croyances, tous les cultes sont également admis, salariés, protégés par la loi de l'État, l'indépendance et l'autorité du sacerdoce, interprète véritable et légitime défenseur de la doctrine, doivent être plus sévèrement respectés?

Il dénonçait enfin, à la vive approbation de Lamennais, ce péril

d'une Eglise nationale, fatale conséquence des entreprises de l'Etat contre les droits des consciences; mais tandis que Lamennais accusait déjà le pouvoir d'en concevoir la pensée, Berryer ne le signalait dans l'avenir que pour en détourner un gouvernement qu'il y savait contraire.

Ce qui distingue principalement la religion catholique, ce qui distingue notre Église des différentes sectes qui sont aujourd'hui mises en présence, c'est le droit qui lui appartient, c'est l'autorité qu'elle réclame et qu'elle a toujours exercée, de décider seule, de décider infailliblement toutes les questions de doctrine et de régler souverainement sa discipline. Lui contester ce droit, c'est se séparer d'elle, *c'est cesser d'être catholique*. Si, au milieu d'un grand nombre de cultes également tolérés, l'autorité civile essaie de faire peser sur les peuples l'insupportable joug de croyances imposées par une volonté humaine, bientôt toute religion ne sera plus que l'œuvre du pouvoir politique; ce pouvoir, déterminant les dogmes et fixant la discipline, voudra commander à la conscience qui ne doit obéir qu'à Dieu. Dès lors on est conduit à une religion politique, et par là même souverainement intolérante, parce que cette religion devient une loi, dont la violation doit être punie comme celle de toutes les autres lois. C'est marcher à l'établissement d'une Église nationale qui n'est que la substitution d'une autorité particulière à l'autorité de la véritable Église et de son chef.

Tel est l'exemple que présenta l'Angleterre en ces temps où, suivant Bossuet, *la foi allait au gré des rois*... C'est enfin par un parei abandon de la véritable autorité qu'on peut être poussé dans la doctrine qu'enseigne l'auteur du *Contrat social* : « Il y a, dit-il, *une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles*, non pas précisément comme dogmes de la religion, mais *comme sentiments de sociabilité*, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, *il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas;* il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, *qu'il soit puni de mort*, il a commis le plus grand des crimes; il a menti devant les lois. »

Que faut-il penser, grand Dieu, reprenait l'orateur, de ces sentiments de sociabilité, religieusement et politiquement inspirés aux hommes sous peine de mort! Peut-être, Messieurs, vous refuserez-vous à croire que la France puisse être jamais exposée à subir cette législ-

lation philosophique; mais comprenez-le bien! Que les grandes et terribles leçons de l'histoire ne soient pas perdues pour vous! Voyez ce qui se remue autour de vous; voyez la fermentation et l'aveuglement des esprits! Si l'on veut pousser la puissance civile à envahir les droits de la puissance spirituelle, et si l'on persiste dans cette voie funeste, la conséquence sera inévitable : par l'effet même de la résistance nécessaire que l'Église catholique oppose à toute autorité qui ne vient que de l'homme, dans les choses qui intéressent et la foi, et la doctrine, et la discipline, il faudra que l'on arrive jusqu'à plonger notre religion dans cet état d'avilissement et de servitude où les catholiques irlandais gémissent depuis un si grand nombre d'années.

Assurément ces paroles n'ont rien perdu de leur vérité. Elles sont aujourd'hui, bien plus qu'à l'époque où elles étaient prononcées, bonnes à entendre et à méditer. Et comment ne pas reproduire encore cette évocation des bienfaits de l'Eglise par laquelle se terminait la plaidoirie :

Puisse, Messieurs, le spectacle de ces malheurs, puisse la crainte de semblables périls toucher profondément vos âmes!... Avant de faire un premier pas, avant de donner le premier exemple d'une si dangereuse usurpation, mesurez l'effrayante carrière que vous allez ouvrir, si vous faites aujourd'hui triompher une accusation qui semble n'être qu'un lâche sacrifice offert à des opinions ennemies, à des passions d'autant plus hautaines qu'elles sont moins raisonnables. C'est à vous qu'il est donné, en ce moment, de protéger et d'unir les antiques libertés de l'Église et les nouvelles libertés de l'État; ne respecterons-nous pas l'indépendance de cette sainte religion catholique, à qui seule est due la noble indépendance des nations modernes? Pouvons-nous oublier, dans nos injustes défiances, que l'esclavage a disparu partout où elle a porté ses lois, et que l'Europe lui doit l'heureux tempérament de ces institutions monarchiques, dont l'antiquité ne nous laisse point d'exemple? A qui osera-t-on faire un crime de vénérer, dans son cœur et dans ses paroles, cette grande puissance spirituelle qui, toujours vigilante pour les rois et pour les peuples, leur fait sans cesse entendre ces nobles enseignements, fondements sacrés de tout ordre, de toute dignité, de toute liberté dans les États : « Peuple, obéis à ton roi; il est l'image de Dieu sur la terre. Roi, garde-toi d'oublier dans les pompes de ta grandeur que le dernier des sujets est ton frère! »

Lamennais se leva après son défenseur pour ajouter quelques mots. Sa pensée avait été tout d'abord de parler le premier. Il avait

écrit d'avance le discours qu'il comptait, avant l'ouverture des débats, adresser au tribunal.

C'est ce qui ressort du billet suivant qu'il laissa, la veille du procès, chez Berryer :

Me voici chez vous, mon cher ami, avec M. Gerbet. On veut absolument que je dise quelques mots; on m'en fait un devoir, et je le sens aussi comme cela. Mais ce que je dirai ne dérangera que très peu ce que vous avez à dire vous-même; il en résultera seulement quelques modifications dans le commencement de votre discours. — Voici le mien :

« Messieurs, il y d'étranges contrastes dans nos mœurs! Un prêtre monte à l'autel, il en descend pour s'asseoir sur cette sellette et il ne peut rougir ni regretter d'y être assis : car quel crime l'y amène, Messieurs? Qu'a-t-il fait? Que lui reproche-t-on? Il a professé, il a défendu publiquement sa foi, la foi de l'Église catholique, apostolique, romaine : de sorte que si la crainte de l'accusation qui pèse sur lui l'avait arrêté, il eût trahi son devoir de prêtre ; de sorte que s'il n'était pas maintenant sur cette sellette, sa conscience le repousserait de l'autel.

« Je ne viens donc point, Messieurs, désavouer ni expliquer aucune des paroles que j'ai dites. Vous rendre juges de questions de doctrine, ce serait, comme prêtre et comme catholique, vous reconnaître un droit incompatible avec ma religion. Cette religion m'obligeait de professer les principes que j'ai soutenus, et dès lors elle m'oblige encore à vous déclarer que je ne m'en départirai jamais, que je les professerai, que je les défendrai jusqu'à mon dernier soupir. On prétend qu'ils sont opposés aux lois de l'État. Je ne puis le croire; car la loi de l'État déclare que la religion catholique, apostolique, romaine est la religion de l'État. Votre jugement m'apprendra si ce n'est là qu'une vaine déclaration. Quant à moi, mon devoir est fixé; il est ce que Dieu l'a fait, et je ne saurais le changer. Que si vous me condamniez pour l'avoir rempli, je m'en affligerais sans doute à cause des graves conséquences qui en résulteraient et que la France sentirait; mais je ne pourrais, Messieurs, que me réjouir personnellement d'avoir été *jugé digne de souffrir pour le nom de Jésus :* et ici j'emprunterai, comme l'expression la plus complète de mes sentiments, les propres mots de l'apôtre : *nihil vereor, nec facio animam meam pretiosiorem quam me, dummodo consummem cursum meum et ministerium verbi quod accepi a Domino Jesu.*

« Voilà, Messieurs, toute ma défense; mais ce n'est pas toute ma cause, et il y a d'autres considérations qui doivent vous être présentées dans l'intérêt général de la France et de la société. Ici la question change, et je me tais; car ce n'est plus à moi qu'il appartient de parler. »

« Demain, cher, je serai chez vous un peu avant onze heures[1], » ajoutait Lamennais.

Probablement, il résulta de l'entretien des deux amis qu'il valait mieux laisser au défenseur le soin d'engager le débat, et surtout ne pas montrer le prévenu prenant d'avance son parti d'une condamnation, comme si elle était certaine.

D'une voix qu'on entendait à peine, Lamennais se borna à renouveler devant le tribunal la profession de foi solennelle de sa soumission aux enseignements de l'Église, dont son livre, selon lui, n'était que l'expression.

Messieurs, dit-il, je n'ai rien à ajouter au discours que vous venez d'entendre. Seulement, je dirai deux mots touchant les questions dogmatiques traitées dans mon écrit. Bien que la Cour n'en soit pas juge, comme elles ont néanmoins servi de prétexte au procès qui m'est intenté, je dois à ma conscience et au caractère sacré dont je suis revêtu, de déclarer devant le tribunal que je demeure inébranlablement attaché à tous les principes que j'ai soutenus, c'est-à-dire à l'enseignement invariable du chef de l'Église, que sa foi est ma foi, sa doctrine ma doctrine, et que jusqu'à mon dernier soupir je continuerai de la professer et de la défendre.

Lamennais avait été poursuivi comme coupable à la fois d'attaques contre les droits de la couronne et de provocation à la désobéissance aux lois. Le tribunal écarta le premier chef d'accusation; il admit le second, la déclaration de 1682 étant « devenue loi du royaume », mais, considérant le petit nombre de passages incriminés et « le caractère respectable » dont l'abbé de Lamennais était revêtu, il ne le condamna qu'à 30 francs d'amende.

Le jugement n'était pas pour satisfaire les libéraux; mais il ne contenta pas davantage le prévenu.

L'arrêt, écrivit Lamennais, est une des choses les plus extraordinaires que l'on ait vues. Il n'y a qu'une voix unanime sur son étonnante absurdité[2].

V

La suite des événements ne fit que confirmer Berryer dans les idées qu'avaient développées ses articles de la *Quotidienne* et sa plaidoirie. Le droit commun lui parut, au milieu des vicissitudes des temps, la plus sûre garantie des croyances religieuses. Il avait

[1] *Documents inédits.* Nous tenons de la main de Berryer ce billet et ce discours autographes.

[2] 24 avril 1826. — *Corresp.*, I, p. 247.

vu, même dans l'ancien régime, la monarchie peser sur l'autel autant que le protéger et lui faire trop souvent payer par ses exigences les privilèges qu'elle lui accordait. Il se disait que, dans une société profondément divisée, ces alternatives seraient d'autant plus à craindre, et qu'une liberté définie valait mieux pour l'Église qu'une intervention de l'État qui, secourable un jour, serait le lendemain oppressive.

Feuilletant avec nous, au soir de sa vie, ses correspondances réunies en dossiers soigneusement classés dans sa bibliothèque d'Augerville, Berryer retrouva tout à coup une lettre qu'il avait écrite, en 1846, à un membre du haut clergé. Il éprouva, en la lisant, une vraie joie à constater qu'à vingt ans de distance, en 1846 comme en 1826, il avait professé les mêmes maximes.

La lettre était adressée à Mgr Fayet, évêque d'Orléans.

L'abbé Fayet[1], qui mourut en 1849 député de la Lozère à l'Assemblée constituante, était un élève de M. Emery, le célèbre Sulpicien. Il s'était fait connaître sous la Restauration par l'éclat de sa parole et son talent d'écrivain; il avait, à cette époque, prononcé le panégyrique de saint Louis devant l'Académie française et prêché la station de l'avent, aux Tuileries, devant Louis XVIII; il collaborait au *Conservateur* et avait pris part, dans ces rangs de l'ancien clergé que poursuivaient les objurgations de Lamennais, aux polémiques religieuses du temps. Vicaire général de l'archevêque de Rouen, Mgr de Croy, dont on attribuait les mandements à sa plume, il fut appelé, sous Louis-Philippe, à la cure de Saint-Roch, et, en 1843, à l'évêché d'Orléans. Esprit vif, brillant, cultivé, d'une conversation enjouée, pleine de traits et de saillies, cœur excellent et zélé pour le bien de son diocèse, le nouvel évêque publia, en 1844, 1845 et 1846, à l'occasion du carême, trois mandements d'un grand souffle, d'une forme très littéraire, sur l'Église et les attaques dont elle était l'objet. Le mandement de 1846 dénonçait plus particulièrement le dogme de la souveraineté du peuple, mise au-dessus de toute croyance et de toute vérité, comme l'origine des malheurs et des périls publics. Les influences qui dominaient alors s'émurent de ce cri d'alarme; c'était le temps des luttes pour la liberté d'enseignement et des protestations de l'épiscopat contre les thèses gallicanes de M. Dupin. Le *Journal des Débats* appela l'attention du pouvoir sur le mandement d'Orléans; le ministre des cultes adressa des remontrances au prélat; on parla de le poursuivre devant les tribunaux.

Mgr Fayet voulut savoir si son mandement pouvait en effet

[1] Jean-Jacques Fayet, né à Mende, le 26 juillet 1787; mort le 6 avril 1849.

donner prétexte à une action judiciaire. Il avait connu Berryer au *Conservateur;* il le comptait, comme châtelain d'Augerville, parmi ses diocésains. Il lui écrivit pour lui demander son avis sur le mandement, et, dans le cas où il aurait à paraître en justice, son assistance. Berryer répondit à l'évêque qu'il ne croyait pas à des poursuites, mais qu'il se tenait à sa disposition :

Ce serait dans ma vie un grand honneur, ajoutait-il, d'avoir été appelé à lutter contre ce délire du pouvoir temporel et jugé digne de défendre la haute raison et la sainte autorité de vos paroles.

En même temps il laissait entrevoir le fond de sa pensée :

La constitution d'un État en dehors de toute religion et de toute sanction religieuse est un fait nouveau dont l'expérience m'effraie comme vous, mais, plus que jamais, au temps où nous sommes, il faut veiller à ce que la protection ne soit pas un joug déguisé pesant sur l'Église, et je suis toujours dans la conviction que j'ai reçue de Fénelon : « Si l'Église a besoin de secours, elle a plus besoin encore de maintenir sa liberté ! [1] »

Le mandement ne fut pas poursuivi, mais un député, connu par sa passion contre le clergé, M. Isambert, profita de la discussion du budget des cultes pour le dénoncer à la Chambre. Un des reproches qu'il adressait à l'évêque d'Orléans étonnerait aujourd'hui ceux qu'anime la même passion. Il se plaignait que Mgr Fayet eût accusé la Révolution d'athéisme, et faisait honneur à la déclaration des droits de l'homme, publiés « en présence et sous les auspices de l'Être suprême », d'avoir « mis la souveraineté de Dieu au-dessus de toutes les autres souverainetés[2] ». Il invoquait les lois pénales, depuis les prohibitions de Clovis contre les assemblées épiscopales jusqu'au code de Napoléon punissant du bannissement les ministres du culte coupables d'avoir censuré les actes du gouvernement, et demandait si le cabinet ne se ferait pas un devoir de les appliquer. Le garde des sceaux, M. Martin (du Nord), était d'humeur douce, et ne voulait ni heurter l'opposition ni chagriner le clergé; il ne craignit pas de déclarer que, sur plus d'un point, il partageait les sentiments du prélat, mais il blâma d'autres passages du mandement, en leur cherchant une excuse dans les bonnes dispositions dont l'évêque d'Orléans avait toujours fait preuve envers le gouvernement.

Mgr Fayet n'accepta pas cette conclusion. Il tint à s'expliquer

[1] 17 mars 1846. *Papiers de Berryer.*
[2] Séance du 22 mai 1846.

dans son mandement pour le carême de 1847, ayant pour objet « l'état présent de l'Église ». Il développait avec une nouvelle insistance les conséquences « de l'athéisme pratique élevé au rang des établissements publics », et, tout en reconnaissant que les catholiques, « les hommes religieux », devaient, « avant tous les autres et plus que les autres, obéir aux lois qui réglaient la liberté des cultes » lorsque « les pouvoirs suprêmes avaient déclaré cette liberté nécessaire au maintien de l'ordre social », il arrivait, par une conclusion claire, à la nécessité d'une religion d'Etat.

Avant de faire paraître son mandement, il l'envoya à Berryer, le priant de l'examiner. Berryer fit attendre sa réponse. L'évêque renouvela son appel. « S'il y avait eu au monde un esprit plus sage et plus élevé que votre esprit, lui écrivait-il, je vous aurais épargné la tâche de lire une si longue pièce, mais ce n'est pas ma faute si je préfère vos conseils à tous les autres ensemble[1]. » Berryer se taisait toujours. Enfin, sur une nouvelle lettre, il répondit immédiatement au prélat, et cette fois pour lui exposer tout au long sa pensée.

Il commençait par s'excuser de ses retards.

... Je dois vous avouer mon inévitable tort... je voulais aller au delà de la permission que vous m'avez donnée; je me suis laissé entraîner par la présomption qui s'empare aisément de tout homme qu'on enorgueillit. J'ai manqué de loisir pour me permettre d'examiner les questions que vous traitez et vous adresser des observations sur le fond même des choses qu'enferme votre instruction pastorale.

Il essayait pourtant.

Fidèle au grand commandement : *Ite et docete*, vous n'adoptez pas la sagesse nouvelle qui consiste à taire ce qu'en nos jours il est le plus nécessaire de faire entendre et de redire sur les toits. Vous voulez éclairer de la *lumière véritable* les ténèbres où s'agite ce peuple déconcerté, las des révolutions passées, effrayé de celles dont l'avenir le menace, lui montrer la loi souveraine de toute société et le ramener aux principes augustes et mystérieux des devoirs sociaux. J'admire, Monseigneur, comme en quelques pages vous racontez l'histoire du long travail de l'impiété s'efforçant de substituer dans le gouvernement de ce monde la souveraineté de l'homme à la volonté de Dieu. Vous distinguez parfaitement la volonté publique où le vœu national modifie à son gré les lois civiles et tout ce qui est de droit humain, de la souveraineté du peuple, prétendant dominer l'ordre religieux aussi bien que l'ordre politique...

[1] 23 et 30 décembre 1846. *Papiers de Berryer.*

... Il est vrai, Monseigneur, que même en se dégageant du joug et des enseignements de la foi, l'esprit se refuse à admettre l'existence et la durée d'un ordre social dans cet état de séparation de Dieu et de l'homme. Dieu mis à part, et hors de l'autorité immédiate de sa loi et de sa justice, il n'y a dans ce qu'on a appelé la loi naturelle, dans la philosophie de toutes les écoles, aucun fondement de la morale, aucune base solide des devoirs sociaux. Il ne reste pour l'homme aucune autre sanction de cette morale et de ces devoirs que la clef du geôlier et la main du bourreau, et encore cette sanction doit-elle être circonscrite dans les définitions précises d'un code pénal auquel on peut ajouter le chapitre du Code civil sur les dommages et intérêts.

Tel est, je l'avoue, l'état général de notre société française sous le principe constitutionnel de l'égale liberté de tous les cultes. Un société peut-elle ainsi se maintenir? C'est au moins un problème dont la solution ne peut résulter que d'une expérience que je redoute. L'Amérique du Nord l'a commencée, mais dans des conditions particulières et telles qu'on ne peut rien conclure de l'expérience faite durant les soixante ans qui viennent de s'écouler. L'Angleterre croit maintenir sa religion d'État à côté de l'émancipation des catholiques; nous verrons bien et nous verrons, je crois, en peu de temps. La France et la Belgique seules se sont placées depuis quinze ans sous le principe absolu de l'*égale liberté*, c'est-à-dire de la négation de l'autorité religieuse dans l'ordre politique.

Mais peut-on, doit-on en conscience, même dans l'intérêt de la religion, essayer de porter atteinte à cette nouvelle maxime d'État? Je ne le pense pas. Comme catholique sincère et inquiet, comme homme politique, je lutterai de tous mes efforts contre cette tentative...

... Au point où nous sommes parvenus en France, comme homme, comme citoyen, comme catholique, je ne demande, je ne comprends, pour mon pays, que le respect sincère, que la pratique de la loi constitutionnelle d'égale liberté : la liberté pour l'Église, la liberté pour la famille catholique, la liberté pour l'enseignement de nos enfants, la liberté pour la vérité, c'est le gage assuré de son triomphe...

Bornons-nous à revendiquer notre liberté, Monseigneur ; elle suffira pour les fidèles, pour l'Église, pour la foi; dans cette vie de liberté, souhaitons que nos prélats ne cessent jamais de donner au clergé les sages conseils que vous adressez aux prêtres de votre diocèse sur la conduite et la réserve qu'ils doivent tenir et garder à l'égard des pouvoirs publics [1].

Les observations de Berryer, comme il avait soin de le répéter, ne s'appliquaient qu'au temps où il vivait, à « l'état présent de la

[1] 6 janvier 1847. *Papiers de Berryer.*

société ». Il était le moins dogmatisant des hommes et n'avait garde, surtout en matière religieuse, de poser ses idées comme des axiomes. « Ah! messieurs, disait-il en 1850 à l'assemblée législative, en traitant cet ordre de questions, ce sont des idées devant lesquelles je suis le plus timide, le plus humilié [1] », et, quand il consignait sa pensée dans ses notes intimes, préliminaires des débats auxquels il comptait prendre part, il formulait ainsi sa profession de foi : « Oui, je suis de l'Église catholique, apostolique et romaine; j'ai été élevé dans son sein, et, comme citoyen, j'ai fait de ses enseignements la règle de mes opinions et de ma conduite [2]. »

Il est certain que le principe d'une religion d'État peut se combiner avec le respect de la liberté des cultes. La charte de 1814 avait résolu le problème, et M. de Fontanes, en 1814, avait eu toute raison de répondre aux objections que M. Boissy d'Anglas, protestant, élevait contre cette expression de religion d'État : « Comment ne pas reconnaître à l'État comme aux autres fidèles le droit d'avouer la religion qu'il professe? Il n'y a pas d'expression plus propre et moins dangereuse dans ses conséquences que de déclarer la religion catholique, la *religion de l'Etat*, surtout lorsque par l'article suivant on ferme la porte à tout ce qu'il serait possible d'en induire contre les autres cultes [3]. »

Mais Berryer gardait le souvenir de ces luttes religieuses de la Restauration auxquelles il avait été si mêlé; il avait vu l'opinion et, en particulier, les cours judiciaires amenées à prétendre, comme autrefois les parlements, que l'État, en vertu même de la foi qu'il professait, avait sur l'Église certains droits de surveillance et de direction. De là, les poursuites contre les doctrines opposées à la déclaration en 1682; de là, les mesures contre les congrégations; atteintes portées à la liberté de l'Église au moment même où sa prééminence était officiellement proclamée. La constitution d'une religion d'État semblait lui crée un privilège, dont l'apparence n'avait d'autre effet que de soulever contre son autorité les préjugés et les défiances. On s'armait de ses prérogatives pour la soumettre à des exceptions. Quelques mois avant d'écrire sa lettre à Mgr Fayet, Berryer avait eu occasion, en défendant les Jésuites à la tribune d'exposer son sentiment à cet égard : « La charte de 1830, disait-il, a élargi la situation et les conditions de liberté, et comment? En supprimant l'article 6 qui déclarait la religion catholique

[1] 2 avril 1850. *Œuvres de Berryer*, IV, p. 412.

[2] Notes écrites en 1865, à propos des débats soulevés par la question romaine et par les prohibitions contre la publication des actes du Saint-Siège. *Papiers de Berryer*.

[3] *Mémoires* de Beugnot, t. II, p. 176.

religion de l'État. Je n'hésite pas à le dire, la charte de 1830, dans cette énonciation, est plus vraie que la charte de 1814, qui, en déclarant l'égalité entre tous les cultes et par conséquent la liberté pour la profession de tous les cultes, réservait cependant une religion de l'État, et par là le devoir pour le chef de l'État de faire prévaloir le culte, la religion de la majorité. La simple énonciation que la religion catholique est la religion de la majorité des Français est une expression plus juste, plus vraie, plus claire, plus logique, dans l'état actuel de la société française et de ses lois. »

Mais il en concluait que le privilège de l'Eglise tombant, sa liberté devait être plus grande : « Je le dis aussi, c'est une force de plus donnée aux principes de liberté, c'est-à-dire une interdiction de plus donnée au pouvoir de se mêler de régler les questions religieuses [1]. »

L'évêque d'Orléans tint compte des avis de son diocésain, non sans lui présenter des objections qui avaient leur force, et qui tendaient à préciser la pensée de Berryer plus qu'à la contredire : « Mon travail, lui faisait-il observer, n'a point cette portée (l'adoption légale d'une religion d'État); c'est une simple explication du premier commandement de Dieu : *Dominum tuum adorabis*. J'ai voulu démontrer que ce commandement oblige les gouvernements comme les particuliers à professer un culte public et à reconnaître une loi divine [2]... » Mgr Fayet retrancha de son mandement les passages qui avaient trait au rétablissement d'une religion d'Etat. « Vous verrez, mandait-il encore à Berryer, en jetant les yeux sur mon travail corrigé, combien vos belles réflexions m'ont été profitables. Je me suis renfermé dans les limites du dogme religieux, sans toucher aux moyens politiques qu'on pourrait employer pour rendre à notre pays son antique foi chrétienne [3]. »

La persévérance de Berryer dans ses idées faisait sa force contre ses adversaires. Lorsqu'il réclamait en 1845 la liberté pour les congrégations religieuses, lorsqu'en 1850, repoussant la proposition de quelques républicains pour transformer par décret la condition des desservants des paroisses, il défendait le domaine ecclésiastique contre les envahissements de la puissance laïque, lorsqu'en 1860, plaidant pour Mgr Dupanloup, il revendiquait le libre exercice des droits de l'autorité épiscopale, il demeurait fidèle aux principes qu'il avait posés dès 1826, et, plus encore que ses paroles, les exemples de sa vie publique condamnaient les sophismes de ceux qui ne prononçaient le nom de la liberté que pour en faire une menace contre l'Eglise.

[1] 3 mai 1845. *Œuvres* de Berryer, t. II, p. 562.
[2] 10 janvier 1847. *Papiers de Berryer.*
[3] 7 février 1847. *Papiers de Berryer.*

J'ai cette satisfaction, disait-il en 1845, que depuis trente ans, dans toutes les questions de politique, de religion, de liberté, parlant à voix haute, il ne m'est pas arrivé une fois, depuis le pied de l'échafaud auquel j'ai voulu ravir des victimes jusqu'au tribunal qui juge dans le for de la conscience, jusqu'à cette tribune où nous allons délibérer, il ne m'est pas arrivé un jour de dire autre chose que ce que je vais dire devant vous.

Et aussitôt, se plaçant sur ce terrain des libertés communes auxquelles l'Eglise a droit :

Je réclame, aux termes de nos lois constitutionnelles, la liberté et la plénitude des droits de l'Eglise catholique à laquelle j'appartiens... Je ne demande rien de périlleux, rien d'idéal, rien d'imaginaire pour mon pays, quand je crois qu'il est assez éclairé, assez fort, assez honnête pour jouir de la plénitude des droits dont jouit l'Angleterre, dont jouissent les Etats-Unis, dont jouit la Belgique. Ce qui est dans ces pays, ne pouvons-nous l'avoir chez nous? Sommes-nous trop peu avancés dans la forme du gouvernement constitutionnel, trop peu avancés dans la liberté?... C'est une des questions que je pose [1].

Cette question, Berryer la poserait encore. Plus que jamais il invoquerait, s'il vivait de nos jours, les principes, les droits, les exemples qu'il invoquait alors; plus que jamais il soutiendrait la nécessité de rattacher la liberté religieuse aux libertés publiques. Car il aurait vu ses adversaires condamnés, pour atteindre l'Eglise, à les frapper elles-mêmes; il les aurait vus refuser une loi sur les associations pour n'en pas accorder le bienfait aux congrégations, outrager dans la personne des religieux expulsés l'inviolabilité de domicile et la liberté individuelle, opprimer le droit des communes pour ne pas reconnaître le droit des pères de famille « ce droit de faire élever leurs enfants, le plus sacré de tous », écrivait-il. Il appellerait leurs propres actes en témoignage de sa conviction; il redirait qu'au temps où nous sommes la meilleure défense des droits de l'Eglise est dans la revendication des droits des citoyens, qu'on ne peut séparer les deux causes, et que contre une attaque commune, ceux-là doivent s'unir dans un commun effort, qui veulent la France chrétienne et qui la veulent libre.

Charles de Lacombe.

La fin prochainement.

[1] 3 mai 1845. *Œuvres* de Berryer, t. III, p. 545 et suiv.

EDMOND BIRÉ

CAUSERIES LITTÉRAIRES [1]

Sans tomber dans le paradoxe, — le plus stérile des exercices de l'esprit, — il est quelquefois permis de se méfier des idées toutes faites. Nous nous sommes un peu trop habitués à dire : « La véridique histoire; l'impartiale histoire; l'incorruptible histoire. » — Or, au risque de copier M. de La Palisse, nous devons remarquer que l'histoire se fait à l'aide des historiens. S'il est vrai, — et qui oserait en douter? — que nous traversons une époque vouée à tous les mensonges, et que nos historiens les plus accrédités n'échappent pas plus à la contagion que les romanciers, les philosophes, les journalistes et les poètes, nous serons forcés de conclure que l'histoire est sujette à révision, tout comme notre constitution républicaine. Ne pourrait-on pas en dire autant de la postérité, sa sœur? Est-elle infaillible? nous ne le croyons pas. Il y a trente-trois ans (un tiers de siècle), lorsque parurent les *Fleurs du mal*, on nous aurait assurément bien étonnés, si on nous avait dit que, en 1889, Baudelaire serait, dans la génération nouvelle, le poète à la mode, que son nom se rencontrerait plus souvent dans les journaux à sensation que celui de Brizeux, de Laprade, d'Autran, ou même de Musset et de Lamartine, et que l'altière *Revue des Deux Mondes* n'échapperait pas à ce cliché dont devraient se fatiguer les gens d'esprit, et où reparaît l'inévitable défilé des précurseurs de nos *modernes :* Balzac, Stendhal, Flaubert, Baudelaire.

Mes défiances antihistoriques me mènent tout droit aux premiers chapitres du nouvel ouvrage d'Edmond Biré. Si vous m'accordez que, en histoire, le mensonge est le tort le plus grave, j'ajouterai que Biré, par la patience de ses recherches, le bonheur de ses trouvailles, l'authenticité de ses documents, l'autorité de son caractère, est un infaillible redresseur de torts, salué comme tel par nos adversaires eux-mêmes, dont la plupart ont soin d'ajouter pour l'acquit de ce qu'ils appellent sans doute leur conscience : « ... M. Biré, dont nous ne partageons pas d'ailleurs les opinions

[1] Lyon, Vitte et Perrussel. — Paris, Jules Vic et Amat.

monarchiques et religieuses. » — Ces messieurs ne s'aperçoivent pas ou font semblant de ne pas s'apercevoir que ce sont justement les convictions d'Edmond Biré, qui le mettent sur la piste des mensonges de l'école révolutionnaire. On peut étouffer pour un temps la vérité ; on ne la divise pas.

Voyez, par exemple, le *Pacte de famine*, qui défraie la première de ces *Causeries* ! Certes, le roi Louis XV ne m'a jamais inspiré qu'une très médiocre sympathie. Mais, enfin, son dossier est assez lourd sans qu'on l'aggrave, et le mal qu'on peut en dire ne donne pas le droit de le calomnier. Il nous semble d'ailleurs qu'il y a là une nuance. Les désordres de Louis XV sont, pour ainsi dire, individuels; ils n'ôtent rien à la piété et à la chasteté de Louis XIII, à la majesté de Louis XIV, aux admirables vertus de Louis XVI. Au contraire, s'il était prouvé qu'un roi de France, de concert avec des fripons ou agioteurs de bas étage, s'est fait accapareur de blés pour affamer son peuple et subvenir au budget de ses *débauches* (*sic*), le déshonneur en rejaillirait sur la Royauté tout entière, sur l'ancien régime tout entier, sur tout ce qui n'est pas l'avènement des immortels principes de 1789. Eh bien ! tel a été le crédit de cet abominable mensonge que des historiens de physionomies bien diverses, — dont quelques-uns d'une sérieuse valeur, — ont contribué à le propager. Edmond Biré donne à sa réfutation une vie, un mouvement, un entrain qui la rendent plus persuasive. Point de sécheresse didactique ; il ne se borne pas à des textes, à des preuves ; il dramatise ses informations ; il les fait siennes ; au besoin il se met en scène, il devient témoin avant d'être justicier; et, avec cela, une mesure, un sourire de victorieux qui ne veut pas abuser de sa victoire, — j'allais dire une charité chrétienne, trop rare dans nos polémiques, qui devrait donner à ses adversaires l'envie d'être de son avis.

Pour le *Pacte de famine*, ses protestations commencent dès le collège; il le récuse d'instinct, en attendant qu'il le confonde, pièces en mains. Il pourrait dire, comme Royer-Collard : « Je ne le sais pas, mais je l'affirme. » — Voici d'abord son professeur d'histoire, s'appuyant sur l'ouvrage de Théophile Lavallée : « Une société secrète se forma, dans laquelle le roi lui-même était actionnaire pour dix millions, qui accaparait les blés, les faisait sortir de France, excitait ainsi la hausse et réimportait ces mêmes blés avec d'énormes bénéfices... Le roi s'était fait une caisse particulière, avec laquelle il agiotait sur le prix des blés... » — Et d'un.

De la classe d'histoire, nous passons au théâtre de la porte Saint-Martin, en face de deux de ces niais qui, pour se réhabiliter, se donnent parfois le plaisir d'être malfaisants. Ici, ce n'est pas à MM. Paul Foucher et Élie Berthet, auteurs du *Pacte de famine*

(17 juin 1839), que les reproches doivent s'adresser; ils faisaient leur métier. Les gros sous et le gros public ne s'acquièrent qu'à l'aide de gros mensonges. Mais comment expliquer que, en 1839, au moment où la monarchie de Juillet, menacée de mort violente par les Blanqui et les Barbès, n'en était plus à capituler devant la Révolution, elle ait pris, par l'organe du *Moniteur*, parti pour le mélodrame inepte et grotesque contre la royauté et la vérité?

« — Une avarice inepte avait porté Louis XV à s'occuper de spéculations qui eussent déshonoré tout homme revêtu d'un emploi peu important (!). Sans y mettre ni scrupule ni mystère, et, dans la seule intention de grossir son trésor privé, il s'amusait à faire élever et baisser le prix des grains, et c'était presque toujours en sens inverse de ce qu'eût dû espérer ou désirer le maître du royaume. » Et de trois!

Quelques années après, paraissait le vingt-neuvième volume de l'*Histoire des Français*, de M. de Sismondi, livre qui a moins d'autorité que de poids. On y lisait, à la date de 1769 : « ... Une compagnie, à la tête de laquelle se trouvaient Terray et le premier commis des finances, accaparait les grains, les faisait passer dans les îles de Jersey et de Guernesey, puis les faisait revenir pour les vendre avec profit. Bientôt le roi s'associa pour son pécule particulier à ses scandaleuses opérations... »

Vous devinez d'avance que le brave Henri Martin, — *le druidique gobeur*, — ne pouvait manquer une si belle occasion de ne pas se taire et de taquiner le roi très chrétien : « Sur l'existence du pacte de famine, sur la complicité du roi, il est le plus affirmatif du monde. Il appelle Louis XV « le grand accapareur »; il inscrit dans le sommaire de son livre CII : « Le pacte de famine. Le roi accapareur. » Il écrit, sans ombre d'hésitation : « La société Malisset, dont le roi était le principal intéressé, eut ses coudées franches après la destruction des Parlements. » Le tout suivi d'une tirade de deux pages qui finit ainsi : « Au fond de tous les excès populaires de la Révolution, si l'on regardait de près, on apercevrait le *spectre hâve et décharné* du pacte de famine. » Hélas! il n'en faut pas tant pour expliquer les fureurs et les crimes révolutionnaires. Les passions de la multitude, fomentées et surexcitées par une coalition d'ambitieux, d'intrigants et de scélérats, les utopistes créant pour l'application de leurs chimériques théories un moule que la première expérience devait briser, un *homme-type* qui aurait eu besoin d'avoir, au préalable, toutes les vertus, pour que son émancipation ne déchaînât pas tous ses vices, la société vilipendée au nom de la nature, la religion battue en brèche par la philosophie, et la morale outragée par les désordres de la noblesse de cour, à quoi bon en demander davantage et

évoquer, avec une emphase prudhommesque, *le spectre hâve et décharné* du pacte de famine? Sans doute, nous savons de quoi le peuple de 1789 et de 1793 avait faim; mais nous savons surtout de quoi il eut soif. Lamennais a traduit ainsi le *panem et circenses :* « Un morceau de pain trempé dans du sang. »

Avec M. Maxime Du Camp, il sied de changer de langage : l'éminent auteur des *Convulsions de Paris* n'a pas seulement le goût de la vérité, il en a le courage, et il l'a prouvé à ses dépens. Parti des rangs clairsemés d'une démocratie tout à la fois chevaleresque et républicaine, victime, dans la *Revue de Paris* (1858), de la censure impériale, il a fini par ameuter contre lui toute la bande des radicaux, des communards et des anarchistes. Il a eu l'insigne honneur d'être récusé par les héros et massacreurs de 1871, et menacé par les hugolâtres d'une bordée de sifflets, de huées et de projectiles, dans le cas où il aurait osé porter la parole, au nom de l'Académie française, lors des scandaleuses funérailles et de l'apothéose sacrilège de Victor Hugo. Pourtant il a payé, lui aussi, son tribut à la fallacieuse légende du *pacte de famine.* « Louis XV était intéressé pour 10 millions, etc., etc... » — Que voulez-vous? Louis XV était, en somme, moins intéressant que les Sœurs de charité, les Frères des écoles chrétiennes et les martyrs de la Roquette.

A l'heure où j'écris, les lecteurs du *Correspondant* n'ont plus besoin qu'on leur apprenne à quoi se réduit ce venimeux mensonge. Ils savent que les publications récentes de MM. Gustave Bord et Léon Biollay ont servi à Biré de point de départ, non pas pour découvrir la vérité, mais pour s'y affermir et pour se montrer, une fois de plus, le merveilleux orthopédiste des déviations de l'histoire. Arrivant après lui, je craindrais de faire double emploi. Au surplus, il applique la même méthode, vive, mouvementée, entraînante, au chapitre intitulé : *la Vendée et M. Michelet*, qui me passionne encore plus. D'abord, je préfère de beaucoup Cathelineau et La Rochejaquelein à Louis XV. Ensuite, il y a quelque chose de plus révoltant dans la calomnie qui essaie de flétrir l'héroïsme et la vertu que dans celle qui me rappelle le mot d'un juré, acharné *à priori* à condamner tous les prévenus, et disant pour ses raisons : « S'il n'a pas commis ce crime-là, il en a commis d'autres. » Enfin, il s'agit de M. Michelet, c'est-à-dire d'un des hommes que M. Guizot a qualifiés de *malfaiteurs de l'intelligence.* On a dit, pour l'excuser ou pour le glorifier, qu'il fait de l'histoire avec son imagination. Oui; mais, comme cette imagination s'est pervertie, dépravée, salie, sillonnée d'hallucinations érotiques, enfiévrée de haine contre l'Eglise, contre la religion, contre le prêtre, elle offre d'autant plus de dangers qu'elle falsifie des faits.

Avec un romancier, quand il nous irrite par ses licences irréligieuses et immorales, nous avons la ressource de dire en haussant les épaules : « Après tout, c'est du roman! » Un historien qui ment est deux fois menteur. Il applique ses facultés inventives à ce qui les repousse, à ce qui lui ordonne de n'être que vrai. Il multiplie ses dupes en donnant à ses mensonges l'étiquette de l'érudition et du savoir; il change le terrain solide en mirage : du moment qu'il traite l'histoire comme matière malléable, il l'assouplit et la façonne à sa guise; il en fait la servante de ses passions, et Dieu sait ce que furent les passions de Michelet pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie! Ainsi, cette imagination que l'on vante lui sert à corrompre, non seulement celle de ses contemporains et de ses lecteurs, mais la conscience universelle, qui se sent menacée et entamée chaque fois que ceux qui s'offrent à être ses maîtres et ses guides lui conseillent le mal et la dissuadent du bien.

Je relève, d'après Edmond Biré, un détail assez curieux. Ce chapitre lui a été inspiré par l'ouvrage d'une dame qui signe *Sylvanecte*, qui s'appelle Mme Georges Graux, qui est républicaine, qui admire passionnément les Vendéens, et dont le livre — *Profils vendéens*, — est précédé d'une préface de M. Jules Simon. M. Jules Simon, lui aussi, quoique républicain (l'est-il encore?) éprouve pour les héros de la Vendée une admiration si vive, si communicative, que, à la suite d'une éloquente tirade, il ajoute : « M. Michelet, qui n'est pas tendre pour les prêtres et les rois, admire les Vendéens sans réserves. »

Est-ce une distraction? Est-ce esprit de corps, politesse de faux bonhomme à faux bonhomme? Le journaliste exquis n'a-t-il pu se départir de cette fine et délicate ironie qui s'est révélée sur le tard et qui rend si attrayante la lecture de ses articles du *Matin?* Quoi qu'il en soit, Biré est prompt à la réplique : « Michelet, nous dit-il, n'a pour les Vendéens, dans son *Histoire de la Révolution*, que haine et mépris ; une haine implacable, un mépris enragé. Il leur prodigue, en toute rencontre, les injures les plus grossières, les outrages les plus sanglants. »

Les citations abondent, les preuves se rangent en bon ordre, et elles sont accablantes. Contre les Vendéens, Michelet exagère encore les procédés de l'école révolutionnaire. On sait en quoi ils consistent chez les historiens de cette école : premièrement, représenter la Vendée comme une sorte de *Jacquerie* royaliste et catholique. Les paysans en ont toute l'initiative, parce que, malgré leur ignorance, leur rudesse et leurs violences, on leur sait gré d'être *peuple*, et que, avec eux, l'esprit démocratique regagne d'un côté ce qu'il perd de l'autre. Les seigneurs, les

gentilshommes, les grands propriétaires, amollis, somnolents, égoïstes (pourquoi pas poltrons?) suivent le mouvement populaire au lieu de le diriger; ils ne se décident qu'au dernier moment, lorsque le plus humble de leurs fermiers leur ferait honte de leur inertie. Secondement, les Vendéens, nobles ou paysans, *brigands* et *brigandes*, commettent de si épouvantables cruautés, que nous aurions mauvaise grâce à insister sur celles des proconsuls républicains et des bourreaux de la Convention; tout compte fait, le dossier des deux partis s'équilibre; La Rochejaquelein sert de pendant à Fouquier-Tinville, et Cathelineau fait vis-à-vis à Carrier. N'est-ce pas aussi, dans un cadre différent, la tactique des détracteurs de la primitive Église? Sous leur plume, les persécutions deviennent d'inoffensives miniatures; le nombre des martyrs est si petit, que ce n'est pas la peine d'en parler. Encore un progrès, et nous apprendrons que, entre saint Pierre et Néron, tous les torts sont du côté de saint Pierre.

Parcourez cette partie du livre d'Edmond Biré : *la Terreur sous le Directoire; un Héros de la première République; M. Taine et le prince Napoléon;* vous retrouverez partout cette passion de la vérité qui a, dès ses débuts, caractérisé l'auteur de *Victor Hugo avant* 1830 et de *la Légende des Girondins*. La certitude de ses renseignements explique son inflexible modération. On n'a le verbe haut, la polémique acerbe, l'injure sur les lèvres, que lorsqu'on n'est pas absolument sûr d'avoir raison. L'homme qui possède l'objet de sa passion trouve dans cette possession un gage de sécurité qui redouble sa courtoisie à l'égard de ses contradicteurs. Il les plaint plus encore qu'il ne les condamne. Le chapitre sur *Maury et Mirabeau* m'ouvre une perspective dont je m'empare. N'y aurait-il pas, sur ces deux noms, lieu de récuser la postérité et l'histoire? Mirabeau a eu bien des collaborateurs, et sa gloire bien des complices. Son éloquence, échauffée, comme son teint, du feu de ses excès et de ses vices, offrait tout ensemble une harmonie et un contraste; elle s'accordait admirablement avec les aspirations, les convoitises, les rancunes, les revendications de son temps, et elle contrastait avec sa qualité de gentilhomme de haut parage et ses traditions de famille. Maury n'avait pour lui que sa verve primesautière, son talent de parole et son courage. La cause qu'il défendait a passé cent ans à être vaincue, et l'on célèbre en ce moment le centenaire de sa défaite. Un prêtre éminent, prédicateur du roi, membre de l'Académie française, devenu, dans la plus terrible des crises sociales, l'avocat du passé, la belle affaire! Il n'y a rien là qui puisse parler à l'imagination et ajouter le prestige à la célébrité. Mais un déserteur de la noblesse, un transfuge qui se fait marchand de draps pour être digne de per-

sonnifier le tiers état, un marquis aspirant à descendre et déshonorant son nom pour être plus sûr de l'illustrer, une victime des rigueurs de la dynastie des Mirabeau, et, par-dessus tout, un homme assez vicieux pour que chacun des éclairs de son éloquence ressemble à une explosion de ses passions infernales; voilà ce qui mérite d'être recommandé à l'enthousiasme des générations nouvelles, qui, bien entendu, n'ont jamais lu et ne liront jamais une ligne du Démosthène de 89. La Révolution a compris que la gloire de Mirabeau se confondait avec la sienne. Elle a eu pour sa renommée autant de petits soins et de coquetteries que pour elle-même. Elle lui a libéralement attribué des mots historiques qu'il n'a pas dits et n'a pas pu dire.

Maury n'avait pas de collaborateur, et ses improvisations n'en étaient pas moins correctes. — « L'abbé Maury, nous dit Edmond Biré, — et c'est un point que l'on ne fera sans doute pas difficulté de reconnaître, — était très supérieur à Lamourette et à Reybaz, à Étienne Dumont et à Pellenc. Or c'est Lamourette qui a composé le discours de Mirabeau sur la constitution civile du clergé; c'est Reybaz qui a fait celui sur les assignats; c'est Pellenc qui a écrit celui sur le droit de paix et de guerre; c'est également Pellenc qui est l'auteur de celui sur la confiscation des biens du clergé. » Dès lors, n'est-il pas permis de rappeler qu'en matière de théâtre la collaboration a été longtemps regardée comme une condition d'infériorité, alors même qu'il s'agissait de Scribe ou d'Alexandre Dumas?

Cependant, Mirabeau a un avantage sur Maury; il est mort à propos, assez tôt pour n'avoir pas tout à fait le temps d'être versatile et vénal, assez tard pour qu'on puisse lui attribuer sans trop d'invraisemblance un repentir et un regret. Maury a trop vécu : « Cet homme, dit excellemment Edmond Biré, qui avait tenu tête à la plus terrible des révolutions, n'a pas su résister aux séductions et aux sourires de la prospérité. Il est de ceux qui n'ont pas su porter la gloire qui s'était un jour posée sur leur front. Ah! si Maury était mort en 1800, avant Bonaparte, ou mieux encore s'il était resté en France et s'il était mort sur l'échafaud comme Malesherbes, son sort eût été trop beau, et la destinée n'est pas ainsi prodigue de ses faveurs. »

Les défaillances finales du cardinal Maury eurent plusieurs causes, qui ne les justifient pas, mais qui les expliquent. Témoin des faiblesses de Louis XVI et de leurs conséquences fatales, il devait être particulièrement séduit par un gouvernement vigoureux comme celui de Napoléon Bonaparte. S'il succomba, ce fut moins aux séductions et aux sourires de la prospérité qu'au désir d'échanger la monotonie de Montefiascone contre les plaisirs de Paris et les splendeurs de la cour impériale. Il lui parut plus diffi-

cile de supporter l'ennui sous Napoléon que de braver la mort sous les précurseurs de Danton et de Robespierre. Enfin, n'oublions pas que, chez tous les hommes, mais surtout chez les prêtres, la pureté des mœurs est la meilleure gardienne de la fidélité aux lois de l'honneur et de l'unité d'une vie politique. Concluons avec Biré que l'*à-propos* de la mort est pour beaucoup dans le jugement définitif qui s'attache à un nom célèbre.

La seconde partie du livre de Biré est plus spécialement littéraire. Sa belle étude sur Berryer, rapprochée des pages que nous a léguées, sur le même sujet, Désiré Nisard dans *Ægri somnia*, indique la différence des points de vue. Nisard, défavorable au gouvernement de la Restauration, n'était pas très sûr de n'avoir pas fait le coup de fusil sur les barricades de juillet. Lauréat de discours français, normalien, pur classique, il se tenait en garde contre tout ce qui, dans l'éloquence, n'est pas l'éloquence même, la parole, la langue, le style, et tient à la sonorité et à la souplesse de l'organe, à la puissance du geste et de l'attitude, à l'expression d'un visage noble et énergique, Nisard était un latiniste consommé; il savait que, en latin, le mot *pectus* a les deux sens, poitrine et cœur, et, quand il appliquait à un orateur le *pectus est quod disertos facit*, il ne voulait pas qu'il fût dit que *pectus* signifiait *poitrine*. Pour lui, comme pour Saint-Marc Girardin, pour Cuvillier-Fleury, pour les beaux esprits du *Journal des Débats*, de l'Académie et de la cour citoyenne, pendant les dernières années du règne, Berryer ne fut qu'un artiste, un virtuose. C'était le mot d'ordre. — « J'aime mieux Lablache ! » disait M. Saint-Marc Girardin après une de ces séances mémorables où Berryer, descendu de la tribune, voyait défiler devant lui, sans distinction de parti, l'immense majorité de la Chambre, avec des applaudissements enthousiastes, et où circulait ce mauvais vers :

La Chambre a pour Berryer l'oreille de Larcy !

Nisard, à son tour, écrit : « Berryer ne me persuada jamais... Que m'est-il resté des discours de Berryer? Rien, sinon ce qui reste d'un éblouissement passager, ou ce qu'on retient d'un concert où un grand artiste sans invention n'exécute que sa propre musique. »

Et cependant, tel est le pouvoir de la véritable éloquence sur une intelligence d'élite, que Nisard, deux pages plus loin, se ravise : « — Il n'est pas, nous dit-il, d'orateur que j'aie admiré avec plus de désintéressement que Berryer... Sous cette action irrésistible, je ne pesais plus les raisons; j'entendais un magnifique instrument dont toutes les cordes vibraient de concert, et je vibrais à l'unisson. Un moment, mes yeux se mouillèrent de larmes. » — Quel bel hommage de la part d'un dissident, d'un indifférent, d'un

réfractaire, qui aurait pu répondre, comme le bon villageois qui ne pleurait pas au sermon : « Je ne suis pas de la paroisse! »

Eh bien! c'est justement l'interprétation du mot *pectus* qui peut servir à fixer la différence entre l'opinion de Nisard et celle d'Edmond Biré. Le cœur! l'âme! qui en eut plus que Berryer, soit qu'il traitât à la tribune de la Chambre une question d'honneur ou d'intérêt national, soit qu'il plaidât un procès politique, soit que, devant la Cour d'assises, il se fît le défenseur d'accusés dont la tête était en jeu? Le cœur, l'âme, la conviction, la conscience, les plus nobles facultés qui puissent faire de la parole humaine, non pas un instrument merveilleux sous les doigts magiques d'un Thalberg ou d'un Paganini, mais l'expression d'un sentiment supérieur à toute pensée vulgaire, et, en quelque sorte, une délégation divine! N'a-t-il pas eu, en maintes circonstances, le droit de s'écrier : « Eh! mon Dieu, on parle de fascination, de talent... savez-vous ce que c'est que le talent pour un honnête homme? C'est d'étudier, c'est de sentir, c'est d'exprimer avec vérité ce qu'il a dans son cœur... Quand on sait rendre cela avec une émotion vraie, on est éloquent, on a du talent, et quelquefois on parvient à faire triompher la vérité dont on est convaincu. »

Ces paroles admirables me suggèrent deux rapprochements, l'un sacré, l'autre profane. N'est-ce pas dans le même sens, avec des visées encore plus hautes, que le P. Lacordaire, le P. de Ravignan, le P. Félix ont souvent répondu aux louanges mondaines? Non, non! Ne me parlez pas de talent et d'éloquence, ou, si vous pensez que je suis éloquent, prouvez-le-moi en venant me trouver dans ma cellule, pendant la Semaine sainte! — D'autre part, si l'on m'accorde que l'éloquence est partie essentielle de la littérature, j'ajouterai que les paroles de Berryer renfermaient la condamnation la plus formelle de l'école actuelle, qui se croit forte quand elle est impassible, qui craindrait de déroger si elle professait et pratiquait autre chose que *l'art pour l'art*, et qui ne voit rien au-dessus d'un morceau à effet, à sensation, destiné uniquement à prouver le luxe ruineux d'une palette.

Berryer a porté bonheur à Edmond Biré. On dirait vraiment que le souffle du grand orateur anime ces pages éloquentes. Pour ma part, je lui dois un remerciement. Il vient d'acquérir un nouveau titre à ma reconnaissance. Son beau chapitre me fournit l'occasion de faire amende honorable à une illustre mémoire, de réparer les malencontreuses chicanes que m'avaient suggérées de misérables griefs personnels, aujourd'hui perdus comme des grains de poussière dans un rayon de soleil. Eh! n'est-ce pas le soleil ou plutôt l'immortelle lumière qui se lève lorsque toutes les autres s'éteignent? C'est dans le *Correspondant* que j'avais commis ma faute;

il est bon que ce soit le *Correspondant* qui accueille ma confession.

Avant de lire le chapitre sur Chateaubriand, je me demandais comment Biré aurait pu s'y prendre pour écrire quelque chose d'inédit sur un sujet qui me semblait épuisé. Voilà plus de quarante ans que Chateaubriand a disparu de ce monde où son génie, ses aventures, sa popularité, ses erreurs, ses variations, ses faiblesses, ses amours et même sa vieillesse avaient tenu tant de place. Cet espace de près d'un demi-siècle, et qui pourrait compter double comme les années de campagne, se divise, pour l'auteur de *René*, en deux parts. Immédiatement après sa mort, on put croire à une réaction décisive contre sa gloire. Cette gloire avait été trop encensée dans la chapelle de l'Abbaye-au-Bois, trop soigneusement protégée contre les courants d'air extérieur, trop gardée à vue par une amitié plus dévouée que clairvoyante, pour que les dividendes anticipés n'eussent pas entamé le capital. Pour les hommes célèbres comme pour les rois, on dirait que la flatterie se fait excessive afin de se dispenser d'être posthume. D'ailleurs, non content d'être un glorieux ancêtre, Chateaubriand avait refusé de vieillir. Il avait imprudemment préféré l'illusoire plaisir d'être le contemporain de ses jeunes admirateurs à l'honneur de les avoir inspirés.

Sur ces entrefaites, parurent ses *Mémoires d'outre-tombe*, ces fameux *Mémoires* dont on avait tant parlé de son vivant, et qui, d'après les initiés, devaient révéler son génie sous de nouveaux aspects, mettre le sceau à sa renommée et faire fleurir sur son tombeau les plus belles fleurs de sa couronne. Ces *Mémoires* furent publiés dans des conditions déplorables, sous le feu ou sur les cendres de la guerre civile, coupés en tranches, comme un roman d'Eugène Süe, dans le feuilleton d'un journal plus tapageur qu'estimé. L'insuccès provisoire eut plusieurs causes. Bien des survivants furent blessés par des traits satiriques où s'affirmaient les rancunes d'un vieillard peut-être trop mécontent de l'ensemble de sa vie publique, pour ne pas s'en prendre à autrui de ce qu'il aurait dû se reprocher à lui-même. Naturellement, les victimes accusèrent la coterie du salon de Mme Récamier, confidente des lectures préventives, de leur avoir préparé une surprise désagréable en leur cachant les pages agressives et en leur laissant ignorer que ce nectar digne des dieux, ce miel du mont Hymette s'entremêlait de bien des gouttes de fiel et de verjus. Il y eut aussi — à quoi bon le nier? — une déception littéraire. On prétendit que Chateaubriand, jusqu'à l'extrême limite de son déclin, s'était acharné à retoucher son manuscrit, et que, dans ses retouches séniles, il avait été l'auteur de la *Vie de Rancé* plutôt que le poète des *Martyrs*. La vérité vraie, telle que l'a constatée M. de

Marcellus dans son remarquable commentaire, c'est qu'il y avait de l'alliage. Pour les effusions poétiques et romanesques, la *Sylphide*, la *Démone*, *Cynthia*, que l'on avait trop vantées d'avance, et dont Chateaubriand présumait, comme de la preuve que son génie sexagénaire buvait à toutes les sources de Jouvence, il fallut en rabattre. C'était artificiel, cela sonnait faux; une décoction de *René;* du chrysocale après l'or, du strass après le diamant. Mais les beautés demeuraient intactes; elles sont d'un ordre supérieur, et l'on a fini par comprendre qu'il serait injuste de rendre *Polyeucte* responsable d'*Agésilas*.

En outre, dès 1852, entre le coup d'État et la première représentation de *Mercadet*, le culte de Balzac avait grandi ou *grossi* dans de telles proportions, qu'il était difficile de le concilier avec le culte de Chateaubriand. La cousine Bette et le cousin Pons semblaient exclure Chactas et le dernier des Abencérages. Pourtant, contre toute vraisemblance, la gloire de Chateaubriand s'est tirée de cette crise; elle est sortie de l'ombre crépusculaire pour reparaître au grand jour, et cela, grâce à des alliés fort inattendus : Sainte-Beuve d'abord, et son livre qui pourrait bien être son chef-d'œuvre, *Chateaubriaud et son groupe*. C'est bien à tort que l'on a représenté Sainte-Beuve, admis aux lectures de l'Abbaye-au-Bois, comme un ennemi, un détracteur de Chateaubriand, aiguisant ses critiques d'une pointe de traîtrise, pour s'y complaire encore plus. Il en était bien capable; mais, cette fois, le reproche ne serait pas mérité. Appartenant à une autre génération littéraire que l'auteur du *Génie du Christianisme*, Sainte-Beuve n'était pas arrivé à temps pour l'envier et le haïr. Bien au contraire! il le tenait en réserve aux dépens de ses contemporains célèbres, et surtout de Victor Cousin. Il ne le dénigrait pas, il le réclamait. Comme une nouvelle évolution, depuis les séances de l'Abbaye-au-Bois, avait remplacé, en lui, le *tendre et mystique rêveur*, par le sceptique et l'athée, il s'attachait à prouver que la religion de Chateaubriand n'était qu'une vague religiosité, toute en imagination, et associée à un penchant épicurien. En défigurant le portrait, il en ravivait les couleurs. Puis, à notre vif étonnement, nous avons appris que le grand Flaubert, l'immortel Flaubert, le père de la littérature d'aujourd'hui, l'aïeul de la littérature de demain, avait daigné faire le pèlerinage de Combourg, et que MM. Homais, Bouvard et Pécuchet, profondément émus, s'étaient agenouillés sur la tombe du Grand-Bé : preuve que la popularité de Chateaubriand allait recommencer, puisqu'on lui ramenait les imbéciles. Enfin, des hommes et des femmes d'esprit et de talent nous ont introduits dans la galerie, — qui n'était pas un musée secret, — des femmes de Chateaubriand, et même, par surcroît, de son épouse légitime, qui n'a rien perdu

à cette exposition tardive. Dernière marque d'admiration et de tendresse que donnaient à leur idole ces pauvres *enamourées*, médiocrement payées de retour! On eût dit qu'elles ressuscitaient pour combler les vides de son cortège et pour protester contre notre ingratitude, notre aveuglement ou notre indifférence, dans le cas où nous l'aurions moins admirée qu'elles ne l'avaient aimée.

Maintenant, comment s'y est pris Edmond Biré pour renouveler ce sujet? Fidèle à sa méthode, il a trouvé moyen, non seulement de vivifier les dates, ce qui est affaire de chroniqueur, mais de les vivifier, ce qui est le fait de l'artiste. Quoi de plus saisissant que la page qui nous reporte au commencement de ce siècle, hélas! si différent de sa fin? Je me souviens que Victor Cousin, à la Sorbonne, dans son cours d'histoire de la philosophie, employait volontiers cette formule : « De là, la nécessité de Descartes... De là, la nécessité de Bossuet. » — Comment ne pas dire avec Biré : « C'est le dimanche 28 germinal an X, — 18 avril 1802, — le jour de Pâques. Ce jour-là, à six heures du matin, une salve de cent coups de canon annonça au peuple la promulgation du Concordat et le rétablissement de la religion catholique. Quelques heures plus tard, suivi des premiers corps de l'État, entouré de ses généraux, en grand uniforme, le Premier consul se rendait du palais des Tuileries à l'église métropolitaine de Notre-Dame..... Combien dut être profonde la joie de nos pères, lorsque, au matin de ce 18 avril 1802, ils entendirent retentir dans les airs les joyeuses volées du bourdon de la vieille église! »

Hosanna! Alleluia! On peut dire que, ce jour-là, Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscitait dans l'âme de la France, comme il était ressuscité en brisant la pierre du *seul tombeau qui n'aura rien à rendre à la fin des siècles.* De là, la nécessité de Chateaubriand et du *Génie du Christianisme.*

« Ce même jour, nous dit Edmond Biré, *le Moniteur* insérait un article de Fontanes sur *le Génie du Christianisme* qui venait de paraître, et qui, à cette heure propice, allait être lui-même un événement. »

Ce qui ajoute au vif intérêt de ce chapitre, c'est que Biré, remontant aux premières éditions et aux premières préfaces avec son incomparable sûreté de documents, nous donne en quelque sorte, du Chateaubriand inédit, et, si ce n'est pas le plus éclatant, c'est assurément le meilleur. On le sait, il y eut, dans cette vie si agitée, un moment où René, revenu de son exil, relevé de ses misères, attendri par le spectacle de la détresse de ses compagnons d'infortune, réfugiés comme lui à Londres, détresse qu'il avait partagée, aspira, sans en être grisé, les premières bouffées de cette gloire dont il se déclara plus tard, avec plus ou moins de

franchise, rassasié ou dégoûté. Il était entouré d'amis tels que Fontanes, Joubert, Chênedollé, qui l'encourageaient sans le flatter, et ne pouvaient être que de bon conseil. L'adversité l'avait assoupli sans l'aigrir, et la joie d'en être sorti ne lui laissait que tout juste assez de mélancolie pour mettre d'accord sa physionomie, ses souvenirs, son époque, ses deuils et sa littérature. Pour la première fois, la fortune lui souriait, et il lui répondait par un bon sourire. On l'aimait : excellente condition pour être aimable, et les femmes éplorées qui se passionnaient pour son génie ou pour sa personne, lui créaient une douce atmosphère où il se serait permis une infidélité plutôt qu'une brusquerie. Vauvenargues l'a dit mieux que nous ne saurions le dire : « L'aube de la gloire est préférable à son soleil. »

On eut là, pendant quelques saisons, un Chateaubriand *bon enfant*, simple, naturel, presque modeste, infiniment moins *poseur* que le plus médiocre de nos plumitifs et surtout, — ce qui est demeuré un de ses traits caractéristiques, — beaucoup plus docile à la critique que la plupart de nos célébrités contemporaines. Biré cite Lamartine et Victor Hugo. Il aurait pu citer Alfred de Musset, adolescent, qui, aux beaux jours du *Cénacle*, répondit par des injures aux observations amicales que Victor Hugo, son aîné de huit ans, lui adressait à propos de quelques gamineries des *Contes d'Espagne et d'Italie*. Ainsi que le remarque avec raison Edmond Biré, cet homme, qu'on a si souvent accusé d'orgueil, ne se raidissait jamais contre la critique, alors même qu'elle lui venait d'un adversaire, d'un ennemi ou d'un grotesque, tel que M. Étienne *Papillart*, pseudonyme qui publia, dans le *Journal de Paris*, un article violent contre le *Génie du Christianisme*. Chateaubriand se corrigeait sans cesse, et Biré est d'avis qu'il se corrigeait trop. Cependant, pour être tout à fait exact, avouons que, si le génie, chez Chateaubriand, était primesautier, le goût était parfois retardataire. N'est-ce pas en pleine maturité, qu'il apporta au *Journal des Débats* un article sur la chute de M. Decazes, amenée par l'assassinat du duc de Berry; article qui se terminait ainsi : « Le pied lui a glissé dans le sang, et il a été emporté par le torrent de nos larmes. » Bertin l'aîné, un autre bon conseiller, d'autant plus sûr qu'il n'écrivait pas une ligne, l'engagea à supprimer *ces larmes et ce torrent*. Chateaubriand s'empressa de suivre ce conseil, et la phrase écourtée est restée célèbre.

Biré regrette que la préface de la première édition du *Génie du Christianisme* ait disparu et soit aujourd'hui presque introuvable. Il a bien raison. Nous l'avions tous, cette première édition, dans nos bonnes vieilles bibliothèques de province. En 1826, lorsque Chateaubriand publia chez Ladvocat ses œuvres complètes, nous

eûmes le tort de vendre à un bouquiniste ces cinq volumes peu décoratifs, afin de souscrire à l'édition nouvelle. Biré nous restitue cette préface, et nous lui en savons un gré infini. Qu'elle est touchante! Quel accent de sincérité! Quelle émotion communicative, au moment où le gentilhomme émigré, qui n'a encore pour garant de son génie que le suffrage de quelques amis, livre au public cet ouvrage, dont il ne peut prévoir les glorieuses destinées! — « Mes sentiments religieux n'ont pas toujours été ce qu'ils sont aujourd'hui... Je suis tombé jadis dans les déclamations et les sophismes. Je pourrais en rejeter la faute sur ma jeunesse, sur le délire des temps; mais j'aime mieux me condamner, je ne sais point excuser ce qui n'est pas excusable. »

Comme la simplicité — j'allais dire l'humilité — de cet aveu, ajoute à l'effet de persuasion!

Et plus loin : « Ma mère expira sur un grabat où ses malheurs l'avaient reléguée. Le souvenir de mes égarements répandit sur ses derniers moments une grande amertume. Elle chargea en mourant une de mes sœurs de me rappeler à cette religion dans laquelle j'avais été élevé. Ma sœur me manda le dernier vœu de ma mère. Quand la lettre m'arriva au delà des mers, ma sœur elle-même n'existait plus. Ces deux voix sorties du tombeau, cette mort qui servait d'interprète à la mort, m'ont frappé. Je suis devenu chrétien. Je n'ai point cédé, j'en conviens, à de grandes lumières surnaturelles; ma conviction est sortie du cœur; j'ai pleuré et j'ai cru. »

Je donnerais pour cette exquise préface, tout le roman des *Natchez*, et tout le *merveilleux* chrétien et païen du poème des *Martyrs*.

On a tant parlé des âpretés de Chateaubriand, des férocités de son orgueil, de sa sombre humeur, de l'égoïsme qu'il mêlait à ses passions, de son penchant à faire de son imagination l'arbitre de sa conscience et de ses affections les plus sacrées, que je ne résiste pas à l'envie de raconter une anecdote qui revient de droit aux lecteurs du *Correspondant*, puisque je la tiens d'un excellent ami, père de notre éminent collaborateur, Paul Thureau-Dangin.

En 1834 ou 35, Alfred Thureau était allé chez M. de Chateaubriand, afin de lui faire signer un acte quelconque; — il est probable que ce n'était ni pour l'acquisition d'un château, ni pour le placement d'un capital — Chateaubriand le reçut avec une grande bonté; lui montrant sa plume qui tremblait sur le papier, il lui dit en souriant : « Vous voyez que je suis puni par où j'ai péché. » Alfred Thureau regarda la signature et lut : « François-René. » Alors, comme il remarquait que, jusqu'à ce moment, l'illustre écrivain avait signé François-Auguste, Chateaubriand lui dit avec une émotion qui n'avait rien de joué : « Mon vrai nom est François-

René. Mais ce nom, par ma faute peut-être, ayant donné lieu à d'odieux commentaires qui cherchaient une réalité dans une fiction romanesque, j'avais pris le parti de me débaptiser par respect pour la mémoire d'une sœur, d'autant plus sacrée qu'elle a été plus malheureuse : maintenant il y a prescription. »

Dans cette galerie si intéressante où j'omets à regret quelques médaillons, le duc Albert de Broglie, M. Alfred de Courcy, M. Edmond de Goncourt, Désiré Nisard, etc., sans compter un de mes amis les plus intimes, que la pudeur m'empêche de nommer, (*pudeur* dans le sens de *modestie*), j'ai retrouvé avec un vif plaisir l'aimable et souriante figure de M. Camille Doucet, de qui un de ses collègues a dit : « L'Académie a failli ne pas le nommer, et à présent, elle ne pourrait plus se passer de lui. » Succéder à M. Villemain dans les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie française, ce n'était point une petite affaire. Je me garderai bien de dire que l'Académie et M. Villemain me rappelaient Philémon et Baucis; car, si Philémon était vieux, Baucis est toujours jeune. On pouvait du moins leur appliquer la phrase tant de fois répétée à propos des bons ménages : « Ils semblent faits l'un pour l'autre. » — Eh bien, Camille Doucet a parfaitement réussi à faire valoir la succession, et, si l'on tient compte de l'amabilité, de l'affabilité, de la bienveillance, de l'obligeance et de la bonne grâce, que son prédécesseur ne possédait pas au même degré, il me sera permis d'ajouter que l'Académie et le public lettré ont gagné au change.

Entre Edmond Biré et Camille Doucet, les traits d'union ne manquent pas. Biré est à l'Académie comme chez lui. — Et pourquoi n'y serait-il pas? — Il exerce en l'honneur de l'illustre compagnie son imperturbable mémoire. De concert avec Emile Grimaud, notre cher et fidèle poète breton, il nous dira en quelle année et sur quels sujets Raynouard, Saintine, Pierre Lebrun, Amédée Pommier et Mme Louise Collet, remportèrent le prix de poésie, comment Casimir Delavigne le manqua pour avoir pris à rebours le programme des *Avantages de l'étude*, et Victor Hugo parce que ses juges refusèrent de croire à ses dix-sept ans. En abordant le volume intitulé : *Concours littéraires*, Biré a été frappé d'un autre genre de supériorité de Camille Doucet sur ses devanciers. Suard, Auger, Raynouard, Arnault, Andrieux, Villemain lui-même à ses débuts, pouvaient dans leurs rapports sur les concours, jouer à peu près le même air sans trop multiplier les variations. Depuis vingt ans, le nombre des prix s'est tellement accru que, pour adresser une phrase à la fois piquante, élogieuse, et qui ne ressemble pas trop à sa voisine, à chacun des lauréats, il faut une aptitude spéciale. Camille Doucet en a donné bien des preuves; Biré en cite quelques-unes que l'on pourrait vraiment qualifier de

fleurs académiques, pas artificielles, presque sans épines, et avec un parfum fort agréable.

Mais il existe, entre Edmond Biré et le secrétaire perpétuel de l'Académie française, un trait de ressemblance plus précieux encore; la politesse, la mesure, l'art de dire toute sa pensée sans la rendre agressive ou offensante. En d'autre temps, cet éloge eût paru superflu, et il m'eût suffi de le sous-entendre. Mais, depuis que la démocratie jacobine a introduit ses mœurs violentes dans la politique, la société et la littérature, ce ne sont plus des épigrammes que l'on échange, ce sont des injures, des outrages dont le moindre mériterait un coup d'épée ou un procès en diffamation. Sous prétexte que les hommes qui nous gouvernent sont suspects ou tarés, on se place à leur niveau, on prend leur mesure; et, une fois dans ce diapason, les mots les plus grossiers de la langue française circulent en toute liberté; si bien qu'il semble que quelque chose leur manque, si on n'y ajoute pas un coup de trique ou un soufflet. On n'en respire que plus à l'aise, lorsqu'on se retrouve dans l'intimité de deux hommes d'esprit et de bonne compagnie.

Puisqu'il est convenu que la critique est le sel de l'éloge et témoigne de sa sincérité, j'ai cherché des prétextes de chicane dans ces *Causeries littéraires*. J'en ai trouvé deux en 400 pages : l'un, qui pourrait bien être une simple faute d'impression, l'avocat général M. *Plougouluc* au lieu de *Plougoulm;* l'autre, qui me rend bien fier, puisqu'il m'assure un prix de mémoire là où l'infaillible Biré n'aurait que l'*accessit*. Il cite une tirade de l'*Homme des Champs*, où l'abbé Delille, refusant d'articuler le mot fusil comme trop vulgaire, l'a remplacé par *tube*, *image du tonnerre*. Il ajoute les quatre derniers vers :

> Quels oiseaux va percer la grêle meurtrière?
> C'est le *râle* plaintif errant sur la bruyère;
> C'est toi, *pauvre* alouette habitante des airs;
> Tu meurs en préludant à tes tendres concerts.

Je lis dans le texte *vanneau* au lieu de *râle*, et *jeune* au lieu de *pauvre*. Si Biré était chasseur, il saurait que le râle (*vulgo* roi-de-caille) se garde bien d'errer sur la bruyère, qu'il se blottit dans les buissons ou dans les prés, et que les meilleurs chiens ont beaucoup de peine à le faire lever. Heureux pourtant l'écrivain à qui l'on ne peut reprocher, dans tout un volume, que deux détails d'histoire naturelle : une *coquille* et un nom d'oiseau!

Armand de Pontmartin.

JEANNE D'ARC

SON LIEU NATAL ET SES PREMIÈRES ANNÉES

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX

Au quinzième siècle, le village de Domremy, où naquit la Pucelle, se trouvait, pour ainsi dire, au point d'intersection de trois régions politiquement distinctes. Au levant, le cours sinueux de la Meuse formait la séparation entre ce village et le duché de Lorraine; au sud et au couchant, il suffisait de faire quelques pas pour être dans le duché de Bar. Du côté méridional surtout, on n'avait même pas besoin de sortir de Domremy pour mettre le pied en Barrois; trente-cinq « conduits » ou feux, formant selon toute vraisemblance la majeure partie de la population, appartenaient à ce pays. Il est vrai que, depuis le règne de Philippe le Bel, cette partie du Barrois, qui comprenait tout le sud du territoire de Domremy dépendant de la prévôté de Gondrecourt, relevait féodalement ou, comme on disait alors, avait été placée dans la mouvance du royaume de France et s'appelait pour cette raison le Barrois mouvant. Au nord seulement, sous la forme d'une langue de terre resserrée entre les duchés de Lorraine et de Bar, émergeait un petit îlot de France, une sorte d'enclave rattachée après coup au bailliage de Chaumont-en-Bassigny et à la province de Champagne. Cette enclave était la châtellenie de Vaucouleurs.

Une situation aussi extrême et aussi complexe explique les trois opinions qui ont été émises sur la nationalité ou, pour être plus exact, car on ne peut mettre en question la nationalité, sur l'origine provinciale de Jeanne d'Arc. De ces trois opinions, la plus ancienne et la plus généralement acceptée jusqu'à ce jour, celle qui fait de la Pucelle une Lorraine, rendue plus touchante encore par l'ardeur patriotique que les Lorrains, depuis nos récents désastres,

mettent à la défendre, est néanmoins loin de satisfaire, il faut bien le reconnaître, aux exigences rigoureuses de la critique historique. Elle a sa source, comme du reste la locution si répandue *Metz en Lorraine*, dans une acception du parler populaire qui comprenait au moyen âge et comprend encore aujourd'hui sous le nom de Lorraine, sans doute par un souvenir persistant de la « Lotharingie » du traité de Verdun, la France du nord-est presque tout entière; et c'est en ce sens, en ce sens seulement, qu'il faut entendre les célèbres vers de François Villon :

Et Jeanne la bonne Lorraine
Qu'Anglais brûlèrent à Rouen.

Au point de vue strict de la géographie féodale, Domremy, du vivant de Jeanne d'Arc, ne dépendait point du duché de Lorraine, mais du duché de Bar, et lorsque nous disons Domremy, nous ne voulons parler que des trente-cinq « conduits » ou feux situés dans la partie méridionale de ce village. Les partisans de la thèse lorraine font remarquer qu'après la mort de Charles II, duc de Lorraine, survenue le 25 janvier 1431, quatre mois avant le supplice de la Pucelle, son gendre, René d'Anjou, réunit dans sa main les deux duchés de Bar et de Lorraine. On peut répondre qu'en droit et même en fait, la réunion que l'on invoque n'amena nullement la fusion. En réalité, ces deux grands fiefs, pour être tenus depuis lors par la même main, n'en restèrent pas moins toujours entièrement distincts. L'un d'eux continua de relever de l'Empire et l'autre de la couronne de France, et il y parut bien lorsqu'à la fin du dix-septième siècle, la cour de Versailles vit, le 25 novembre 1699, le duc Léopold faire hommage au roi Louis XIV, non comme duc de Lorraine, mais comme duc de Bar.

Au point de vue des affinités politiques, la prétention des Lorrains est plus contestable encore. Charles II resta jusqu'à la fin de sa vie l'un des partisans les plus dévoués du duc de Bourgogne, allié des Anglais. Aussi, sous son règne, les Armagnacs de la rive gauche et les Anglo-Bourguignons de la rive droite de la Meuse furent sans cesse en lutte les uns contre les autres. Il n'est pas jusqu'aux enfants des deux pays qui ne prissent part à leur manière à cette lutte, puisque nous savons par le témoignage de Jeanne que les écoliers de Greux et de Domremy livraient à ceux de Maxey, village lorrain situé en face de l'autre côté de la rivière, des batailles parfois sanglantes. Enfin, la Pucelle elle-même, avant de se rendre, dans les premiers jours de février 1429, à la cour du duc de Lorraine, eut soin de se faire délivrer des lettres de sauf-

conduit, comme on avait accoutumé de le faire toutes les fois que l'on s'aventurait en pays ennemi.

Il résulte de tout ce qui précède que la seconde opinion, celle qui voit dans Jeanne une Barrisienne, repose sur des fondements beaucoup plus spécieux et même beaucoup plus solides que la précédente. Plusieurs aveux des treizième et quatorzième siècles établissent, en effet, avec évidence, qu'une partie du village de Domremy, et sans doute la plus considérable par l'étendue territoriale, dépendait du duché de Bar. Un ruisseau, dit des Trois-Fontaines, séparait, délimitait cette partie, située au sud, de la partie septentrionale, qui n'était qu'une sorte d'annexe de Greux, paroisse limitrophe ressortissant certainement, du moins à l'époque de Jeanne d'Arc, de la prévôté d'Andelot, du bailliage de Chaumont et de l'ancien comté de Champagne. La question est donc de savoir, en dernière analyse, si la chaumière natale de la Pucelle était située sur la rive droite et au sud de ce ruisseau, c'est-à-dire en Barrois, ou bien sur la rive gauche et au nord, en d'autres termes, en Champagne.

Par bonheur, cette chaumière, restaurée avec soin sous le règne de Louis XI, subsiste encore; elle subsiste, sinon telle qu'elle était pendant la première moitié du quinzième siècle, du moins sur le même emplacement. Or quiconque a visité Domremy doit se rappeler que la maison de Jeanne d'Arc se trouve sur la rive gauche et au nord d'un petit ruisseau qui n'est autre que celui des Trois-Fontaines, par conséquent sur un territoire qui, au moyen âge, devait faire partie de la Champagne ou du Bassigny champenois.

Malgré cette circonstance tout à fait défavorable à leur thèse, les partisans de l'origine barrisienne de la Pucelle ne se sont pas tenus pour battus. « Oui, sans doute, ont-ils dit, la chaumière où naquit Jeanne se trouve actuellement sur la rive gauche et au nord du ruisseau des Trois-Fontaines, mais cet état de choses est de date relativement récente. Ce ruisseau a été détourné de son cours depuis le milieu du dix-huitième siècle, lorsque l'on construisit la route de Vaucouleurs à Neufchâteau par la vallée de la Meuse. » Et, à l'appui de cette assertion, ils se sont empressés de produire les dépositions conformes de deux octogénaires, certifiées par le maire, le desservant, l'adjoint et un certain nombre de conseillers municipaux ou de notables de Domremy [1].

La gravité d'une telle déposition n'échappera à personne. On

[1] J. Ch. Chapellier, *Étude sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc*. Nancy, 1886, p. 8 à 11.

pourra répondre seulement, comme les partisans de l'origine champenoise n'ont pas manqué de le faire, que, si l'on admet un changement relativement récent dans le cours du ruisseau des Trois-Fontaines, il y a de bonnes raisons d'admettre aussi une déviation plus ancienne, et de conclure que le dernier redressement n'a eu d'autre effet que de remettre les choses en l'état primitif. Si imposante que soit l'autorité des deux vieillards de Domremy, elle ne saurait prévaloir contre le témoignage de Jeanne elle-même. Lorsque les juges de Rouen l'interrogèrent sur le lieu de sa naissance, elle répondit qu'elle était originaire d'un village appelé Domremy de Greux, « auquel lieu de Greux, ajouta l'accusée, est la principale église ». Cette déclaration est formelle, et les informations recueillies par les contemporains les plus autorisés, tels que Perceval de Boulainvilliers [1], les lettres d'anoblissement [2] octroyées à la Pucelle par Charles VII la confirment de tout point. Un argument non moins probant, c'est l'acte, daté de Château-Thierry, le 31 juillet 1429 [3], par lequel le roi de France, en considération des services rendus par la libératrice d'Orléans, accorda l'exemption de tous impôts, tailles, aides et subsides à Greux et à Domremy ou, du moins, à cette partie septentrionale de Domremy qui, selon l'expression de Jeanne, ne faisait qu'un avec Greux, ce que le greffier a traduit en latin de la manière suivante : « Villa de Dompremi quæ est eadem cum villa de Grus [4]. » Comme l'a fait justement remarquer M. Wallon [5], il tombe sous le sens que Charles VII n'aurait pu exempter de toutes tailles, aides et subsides, des villages qui ne lui auraient point appartenu.

On s'est demandé à quel moment Greux et son annexe de Domremy avaient été ainsi incorporés au domaine direct de la couronne de France. Il est impossible de ne pas se poser cette question quand on réfléchit à la situation exceptionnelle de ces deux villages et aussi des autres localités, dont se composait au quinzième siècle la châtellenie de Vaucouleurs. Cette châtellenie formait, comme nous le disions en commençant, une étroite enclave, isolée du reste du bailliage de Bassigny auquel on l'avait rattachée, et qu'enserrait au sud, à l'ouest et au nord le Barrois mouvant, à l'est, sur la rive droite de la Meuse, le duché de Lorraine. Quel est celui de nos rois qui le premier fut assez

[1] *Procès de Jeanne d'Arc*, édit. J. Quicherat, V, 115.
[2] *Ibid.*, 150.
[3] *Ibid.*, 138.
[4] *Ibid.*, I, 209.
[5] *Jeanne d'Arc*. Paris, Hachette, 1879, I, 363.

habile et assez heureux pour donner un aussi précieux prolongement à l'ancien comté de Champagne?

Jusqu'à ce jour, on s'accordait généralement à faire honneur de ce résultat à Philippe VI de Valois. « Mais il y avait, dit M. Wallon [1], celui de tous les historiens de Jeanne d'Arc qui a résumé et exposé avec le plus de netteté et d'exactitude la question dont il s'agit, il y avait au milieu du Barrois mouvant, une langue de terre qui appartenait directement à la couronne. Philippe de Valois, en 1335, avait acheté de Jean de Joinville la seigneurie de Vaucouleurs; et Charles V, frappé de l'importance de sa position, l'avait déclarée inséparablement unie au domaine, par une ordonnance de 1365. »

Cet achat fut fait sous forme d'échange, et nous avons publié en 1886 [2] l'acte par lequel Philippe de Valois céda, le 15 août 1335, à Jean de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, la ville de Méry-sur-Seine, divers droits sur la prévôté des Vertus, la seigneurie de Lachy et quatre vignobles situés à Bar-sur-Seine en échange des château, châtellenie et terre de Vaucouleurs. Nous connaissions dès lors et nous aurions pu donner au public le procès-verbal de prisée de ces biens cédés à Jean de Joinville par le roi de France, lequel est daté du 4 octobre 1337 et fait suite à l'échange du 15 août 1335. Mais cet acte n'avait pour nous qu'un intérêt tout à fait secondaire. Ce que nous aurions voulu retrouver, ce que nous avons vainement cherché pendant des mois ou plutôt pendant des années, c'est le procès-verbal de prisée des possessions cédées par Jean de Joinville, c'est-à-dire des terre, château et châtellenie de Vaucouleurs. C'est ce procès-verbal que M. Chevelle, maire de Vaucouleurs, vient de découvrir aux archives municipales de cette ville et dont il a bien voulu nous transmettre une copie.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Jeanne d'Arc estimeront que le document communiqué par M. Chevelle offre un intérêt considérable, moins, il est vrai, par ce qu'il contient que par ce qu'il ne contient pas. Si nous avons fait naguère tant d'efforts infructueux pour mettre la main sur la prisée de la châtellenie de Vaucouleurs, c'est que nous espérions y trouver la description précise de cette partie septentrionale de Domremy, réunie à Greux, et que nous supposions avoir été cédée par Jean de Joinville, avec la châtellenie de Vaucouleurs tout entière, à Philippe de Valois. Or, dans le procès-verbal retrouvé par M. Chevelle, il n'est fait mention ni de Greux ni de Domremy. Les seules

[1] *Jeanne d'Arc*, I, 363.

[2] *Jeanne d'Arc à Domremy*, Paris, Champion, 1886; Preuves, pp. 7 à 9.

localités que l'on indique comme ayant passé par voie d'échange en la possession du roi de France sont, outre Vaucouleurs, Gombervaux, Neuville-lez-Vaucouleurs, Burey-lez-Neuville, Badonvilliers, Rigny-Saint-Martin, Rigny-la-Salle, Sauvoy, Tusey, Montigny-lez-Vaucouleurs, Saint-Germain près Vaucouleurs, Chalaines et Burey-la-Côte. Il en faut conclure que Greux et la partie septentrionale de Domremy ont été réunis au domaine direct de la couronne de France dans une autre occasion peut-être, par exemple, en échange de Rigny, de Saint-Germain et de Chalaines situés sur la rive droite de la Meuse. Maintenant, la Pucelle est-elle née sur la partie barroise, en d'autres termes sur la partie méridionale, ou sur la partie septentrionale et française de Domremy? Quoique l'opinion d'après laquelle la libératrice d'Orléans aurait vu le jour dans la partie barroise de ce village semble prévaloir depuis quelques années, surtout parmi les érudits originaires de la région de la Meuse, il ne faut point perdre de vue que cette opinion a contre elle, entre autres circonstances, la réponse de Jeanne à ses juges de Rouen auxquels elle déclara que son lieu natal s'appelait Domremy de Greux.

Tandis que le procès-verbal de prisée de la châtellenie de Vaucouleurs, retrouvé par M. Chevelle, ne présente pour ainsi dire qu'un intérêt négatif, il en est tout autrement d'un autre acte que l'on vient également de découvrir et dont nous allons résumer le contenu après quelques considérations préliminaires destinées à en faire apprécier l'importance.

A l'époque de Jeanne d'Arc, en face du village de Domremy, situé au pied d'une chaîne de collines qui domine au couchant la vallée de la Meuse, s'élevait une maison forte que l'on appelait d'ordinaire la forteresse de l'Ile. On la nommait ainsi parce qu'elle occupait la pointe d'une presqu'île formée par le confluent de deux bras de la Meuse. Cette forteresse, dont le souvenir est rappelé de nos jours par une des principales rues de Domremy, qui a conservé le nom de rue de l'Ile, était pourvue d'un baile ou cour munie d'ouvrages de défense et d'un grand jardin entouré de fossés aussi larges que profonds. Dans un testament de Jean de Bourlemont, seigneur de Domremy et de Greux, daté de 1399 et retrouvé par nous aux Archives nationales, il y a une dizaine d'années, on voit figurer en outre une chapelle castrale desservie par un chapelain, dite la chapelle de l'Ile de Domremy et placée sous l'invocation de Notre-Dame[1].

La forteresse de l'Ile se trouvait sur le bord des fertiles prairies

[1] *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. xxv.

dont l'exploitation constituait au quinzième siècle et constitue encore aujourd'hui la principale richesse des riverains de la Meuse, surtout dans la partie de la vallée qui s'étend entre Vaucouleurs au nord et Neufchâteau au sud. Un des interrogatoires de Rouen fait mention de ce château où les habitants de Domremy et de Greux, hommes des Bourlemont, puis de Jeanne de Joinville, héritière des Bourlemont, avaient coutume de mettre en sûreté leurs personnes ainsi que leurs biens, toutes les fois qu'une attaque soudaine de gens d'armes ennemis ne les prenait pas à l'improviste. Dès qu'on signalait l'approche d'une des nombreuses bandes qui couraient alors le plat pays, on n'avait rien de plus pressé que de pousser le bétail, gros et menu, dans le baile ou autres dépendances de la maison forte de l'Ile[1].

Certains plis de terrain, à peine sensibles, des prés contigus au village représentent seuls aujourd'hui l'emplacement de cette maison forte; mais là il suffit de donner au hasard quelques coups de pioche pour mettre à nu des fondations en maçonnerie et faire jaillir du sol des débris d'armures. Nous tenons ce renseignement de M. le docteur Liétard, médecin-inspecteur des eaux de Plombières, originaire de Domremy, où son père a exercé les fonctions de maire pendant vingt-cinq ans. Ce savant médecin, qui est né et qui a grandi à quelques pas de la chaumière natale de l'héroïne, nous a fait connaître une autre particularité non moins curieuse que l'on nous pardonnera peut-être de noter en passant, quoiqu'elle s'écarte un peu de l'objet propre de notre travail. Il s'agit de la persistance jusqu'à notre époque de ces combats, parfois sanglants, livrés par les enfants de Domremy à ceux de Maxey, dont il est fait mention dans une réponse de la Pucelle à ses juges[2]. Il y a moins de quarante ans, les écoliers de ces deux villages se mesuraient encore les uns contre les autres, et M. Liétard se rappelle avoir pris une part active à des mêlées de ce genre. On se provoquait mutuellement en se donnant rendez-vous quelque temps à l'avance au milieu des prés de la Meuse, à la limite du territoire des deux paroisses. Au jour dit, on accourait sur le champ de bataille, les deux bandes s'élançant à la rencontre l'une de l'autre, les poches pleines de projectiles. Pour se faire la main et en quelque sorte pour s'entraîner, on commençait, de très loin heureusement, par se jeter ces projectiles à la tête; puis, on se prenait corps à corps, et l'on se battait jusqu'à complet épuise-

[1] *Procès*, I, 66.

[2] « Sed bene vidit quod quidam illorum de villa de Dompremi, qui pugnaverant contra illos de Marcey, inde aliquando veniebant bene læsi et cruentati. » (*Ibid.*)

ment des forces, de part et d'autre. Au retour, les vainqueurs étaient portés en triomphe par leurs camarades.

Il serait fort à désirer que des fouilles méthodiquement conduites, en mettant à nu les substructions du château de l'Ile, permissent de se rendre un compte exact de l'épaisseur des murs, de la profondeur des fossés et de l'étendue de l'enceinte. Un des nombreux travailleurs que M. le prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco, emploie depuis de longues années à des recherches historiques relatives à son illustre maison, M. J.-Ch. Chapellier, vient de découvrir aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle [1] un document qui assigne à la maison forte de Domremy une importance de premier ordre pour l'explication de ce que l'on peut appeler la genèse de la mission de Jeanne d'Arc. En vertu de ce document, les seigneurs de Bourlemont, de Domremy et de Greux en partie, représentés par leur maire Aubrit Sannel, baillent à ferme, et ici je reproduis les expressions mêmes de l'acte, « la demorance de la forteresse de Dompremi, du meix, du jardin, de tous les prés dont on leur doit rendre soiez et fenez, c'est assavoir le prey c'on dit lez Porchier. Item, doient tenir tous les heritaiges, toutes les croveez (corvées) appartenantes à la dicte maison forteresse du dit Dompremi », moyennant un loyer annuel de 14 livres tournois, payables à la Nativité de Notre-Dame, c'est-à-dire le 8 septembre, et en outre moyennant 3 imaux de bled (l'imal était une mesure de capacité usitée surtout en Barrois et en Lorraine), pour chaque journal de terre, livrables à la Saint-Martin d'hiver, en d'autres termes le 11 novembre. Il est expressément stipulé que les locataires doivent maintenir en bon état et à leurs frais, et ici encore je cite textuellement, « tous les toix de la forteresse et toutes aultres choses, excepté que de force, en tel estat comme les dis signours leur ont delivrez... rendre toutes les croveez et heritaiges en saison de bonne labour et bien cloure le jardin, si comme en tel cas appartient ». Ce bail, dressé par Richard Oudinot, de Maxey, clerc notaire juré de l'official de Toul, et daté du 2 avril 1420, est conclu pour neuf années, ayant commencé à courir à la saint Jean-Baptiste ou le 24 juin 1419, et dont l'expiration doit avoir lieu par conséquent vers le milieu de 1428.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans la pièce dont nous venons de résumer le contenu, ce sont les noms des locataires qui prennent ainsi à ferme, pour une période relativement longue et sous des charges pécuniaires ou autres, qui ne laissent pas d'être onéreuses

[1] Layette-Ruppes, II, nº 28. — Le bail à ferme du 2 avril 1420 a été publié pour la première fois par M. J. Ch. Chapellier, dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* livraison de janvier-février 1889.

pour le temps, la forteresse de Domremy. Ces locataires, au nombre de sept, forment, pour ainsi dire, deux catégories. Il y a d'abord deux locataires principaux « ambedeux principaulz conjunctement ensemble », pour nous servir des expressions de l'acte. Le premier de ces deux locataires principaux, Jean Biget, de Domremy, était resté jusqu'à ce jour complètement inconnu. Le second n'est autre que Jacques ou plutôt, suivant la forme employée dans le bail du 2 avril 1420, Jacob d'Arc, le propre père de la Pucelle. En tête des locataires que nous appelons subsidiaires parce qu'ils ne figurent dans l'acte que pour ajouter leur garantie à celle de Jean Biget et de Jacques d'Arc, nous trouvons Jacquemin d'Arc, l'aîné des fils de Jacques et des frères de Jeanne, Mathieu, fils Poirel, Girardin d'Epinal, celui auquel la Pucelle dit un jour : « Compère, si vous n'étiez pas Bourguignon, je vous confierais quelque chose »; Joffroi, fils la Heu, de Frébécourt; Jean Billequart, tous demeurant à Domremy ou à Greux, au diocèse de Toul.

En publiant ce curieux bail de la forteresse de Domremy, ainsi que du domaine et des droits seigneuriaux en dépendant, M. Chapellier a bien voulu faire remarquer que l'on y trouve la confirmation des vues émises dans un ouvrage récent[1] au sujet de la situation de fortune relativement importante du père de la Pucelle, En effet, la location dont il s'agit ayant été mise aux enchères, Jacob ou Jacques d'Arc et Jean Biget avaient porté la plus forte enchère « laquelle admodiacion est esteez encheute aux dessudiz Jacob d'Arc et à Jehan Biget, comme au plux offrant, tant comme principaulz debtours. » Du reste, l'aisance dont jouissaient les deux principaux locataires est attestée par les gages qu'ils peuvent fournir en garantie de l'accomplissement des obligations qu'ils ont contractées, car ils donnent hypothèque, comme nous dirions aujourd'hui, aux seigneurs de Domremy sur « tout entièrement ce qu'ilz peullent et doient avoir es bamps et finaigez dez dictes villez de Dompremi et de Grex et aultre part, c'est assavoir leurs maison, maisieirez, terrez, prés, chanevierez, meix et jardin. »

Née en 1412, probablement le 6 janvier, jour de l'Épiphanie, la petite Jeannette d'Arc était âgée de sept ans et demi lorsque son père prit ainsi à bail la forteresse et le domaine seigneurial de Domremy. Les propriétaires de cette forteresse et de ce domaine ne sont désignés dans l'acte que d'une manière vague. Ce bail est consenti par leur maire ou régisseur à Domremy qui s'appelait Aubrit, dit Jannel, celui dont la femme Jeanne, l'une des marraines de la Pucelle, prétendait avoir vu des fées sous le magnifique

[1] *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. XLVIII à LV.

hêtre du Bois Chesnu [1]; on ajoute seulement que ce maire agit au nom et pour le compte des seigneurs de Bourlemont, de Domremy et de Greux en partie. Mais nous apprenons, par des documents conservés au trésor des Chartes de Lorraine, que ces trois seigneuries appartenaient alors à une femme, à Jeanne de Joinville. Celle-ci les avait recueillies dans l'héritage de sa mère, Jeanne de Bourlemont, laquelle les avait portées dans la famille de Joinville par son mariage avec André de Joinville, seigneur de Beaupré et de Pulligny. Peu de temps après la naissance de Jeanne d'Arc et certainement avant le 24 mars 1415, Jeanne de Joinville avait porté à son tour ces mêmes seigneuries dans une maison lorraine, en épousant Henri, seigneur d'Ogéviller. Comme ce chevalier, l'un des conseillers et l'un des favoris de Charles II, duc de Lorraine, faisait sa résidence ordinaire soit dans son château d'Ogéviller, près de Blamont, soit à la cour ducale de Nancy, on comprend que Jeanne de Joinville et son mari aient voulu tirer parti, en l'affermant d'un lieu fort et aussi du domaine y attenant, qu'ils ne devaient plus sans doute avoir l'occasion d'habiter.

Il n'en avait pas toujours été ainsi, et cet abandon du château de l'Ile de Domremy, délaissé par ses seigneurs, était, au contraire, de date assez récente. Entre autres preuves qui l'établissent avec évidence, on nous permettra de rappeler le testament et le codicille, datés des 3 et 23 octobre 1399, de Jean de Bourlemont, bisaïeul maternel de Jeanne de Joinville [2]. La présence, parmi les témoins de ces deux actes, du chapelain de la chapelle de l'Ile, du curé et d'une femme de Domremy nous est un sûr indice que Jean de Bourlemont, écuyer, séjournait dans la forteresse de l'Ile lorsqu'il avait arrêté ces dispositions testamentaires. Cet état de choses devait subsister encore pendant les premières années de l'enfance de la Pucelle, comme nous le voyons par les dépositions de plusieurs témoins entendus au procès de réhabilitation. Ces dépositions nous représentent Béatrix, femme de Pierre de Bourlemont, Catherine de Bauffremont, veuve de Jean II de Bourlemont, grand'mère par alliance de Jeanne de Joinville, enfin la propre mère de la dame d'Ogéviller, Jeanne de Bourlemont, mariée à André de Joinville, conduisant, à certains jours de fête et notamment le dimanche des Fontaines, des bandes de fillettes de Domremy et de Greux sous les épais ombrages du hêtre dit l'arbre des Fées, ainsi qu'à la fontaine des Groseillers. Il en faut conclure, et cette conclusion n'est pas dépourvue d'intérêt, que les curieux

[1] *Procès*, I, 67, 212.
[2] *Jeanne d'Arc à Domremy*; preuves, n° XIII, p. 20 et 21.

détails de mœurs et de traditions populaires contenus dans ces dépositions : les guirlandes suspendues à l'arbre des Dames, les repas champêtres dont le menu se compose d'œufs, de vin et de petits pains confectionnés exprès pour la circonstance, l'eau de la source bénite que l'on boit pour obtenir la guérison de la fièvre, les rondes et les chants autour du hêtre légendaire, auquel on attribue la vertu de rendre l'usage de leurs membres aux perclus et aux paralytiques, il en faut conclure, disons-nous, que ces sortes de pèlerinages à l'arbre des Dames ou à la fontaine des Groseillers ne se peuvent rapporter qu'aux premières années de Jeannette d'Arc et sont antérieurs au bail du 2 avril 1420.

Jacques ou Jacob d'Arc, père de Jeanne, et Jacquemin, fils de Jacques, frère aîné de la Pucelle, contractaient ce bail dans des circonstances exceptionnellement défavorables. Trois mois auparavant, il est vrai, le 20 mars 1419, Louis, cardinal, duc de Bar, avait adopté René d'Anjou, deuxième fils de sa nièce Yolande, reine de Sicile, comme héritier de son duché de Bar et l'avait fiancé le même jour à la princesse Isabelle, l'aînée des filles et l'héritière présomptive de Charles II, duc de Lorraine. Assurément le traité de Foug, auquel on devait ces heureux résultats, n'avait dû nulle part être mieux accueilli que dans un village tel que Domremy dont la dame, française par son père André de Joinville, Barroise par sa mère Jeanne de Bourlemont, était mariée depuis plusieurs années déjà à un vassal, à un conseiller du duc de Lorraine.

Mais, à côté de ce motif d'espérance, que de sujets d'inquiétude et, sur cet horizon qui s'assombrissait de plus en plus, que de points noirs ! Dans un ouvrage publié il y a quelques années, nous avons essayé d'exposer en détail la situation de Domremy et de la châtellenie de Vaucouleurs pendant la période qui correspond à l'enfance et à l'adolescence de Jeanne d'Arc. Depuis la conclusion du traité de Troyes, en 1420, jusqu'au départ de la Pucelle pour Chinon, en 1429, cette situation fut épouvantable. Vingt, trente, quarante chefs de bande, plus avides et plus cruels les uns que les autres, vinrent alors s'abattre à l'envi sur ce petit coin de terre et ne cessèrent de le mettre au pillage. C'étaient Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont et seigneur de Joinville, le rival implacable de René d'Anjou, duc de Bar, héritier présomptif du duché de Lorraine; Pierre de Luxembourg, comte de Conversano et de Brienne, l'âme damnée des Anglais et l'un des meneurs du parti anglo-bourguignon dans la région orientale du royaume; les Vergy et les quatre frères du Fay, ennemis personnels de Robert de Baudricourt; Henri d'Orly, dit de Savoie, aventurier à la solde du comte de Vaudemont; Érard du Châtelet, lieutenant de Pierre de

Luxembourg, déjà possesseur par un mariage de ce château de Cirey qui resta jusqu'à la Révolution la propriété de ses descendants et où l'amant ulcéré de Gabrielle-Émilie le Tonnelier de Breteuil, marquise du Châtelet, devait composer, trois siècles plus tard, peut-être sous l'influence d'une tradition de famille anglo-bourguignonne, les huit premiers chants de *La Pucelle*[1]. C'étaient enfin les capitaines des garnisons anglaises, qui occupaient avec un effectif relativement considérable les lieux forts du Bassigny et notamment les deux châteaux si importants de Nogent-le-Roi et de Montigny-le-Roi. Telle était la terreur inspirée par ces garnisons, que les laboureurs étaient réduits à cacher leurs chevaux pendant le jour et à se relever la nuit pour les faire paître, les atteler et les employer aux travaux des champs. Ailleurs, ces mêmes laboureurs avaient dû chercher un refuge derrière les remparts des forteresses françaises d'où il leur était défendu de sortir sous peine d'amende; et l'un de ces malheureux paysans dut payer une assez forte somme parce qu'il n'avait pu résister au désir d'aller voir sa charrue restée dans les champs.

Le parti français dans la vallée de la Meuse était loin d'avoir à son service des auxiliaires aussi nombreux et aussi redoutables. Le chef de ce parti, le jeune René d'Anjou, duc de Bar, sincèrement dévoué au roi de France, son beau-frère, n'osait manifester ouvertement ses sympathies, par crainte des Anglais, déjà maîtres de la Champagne, qui le pressaient de leur faire hommage de son duché, par crainte aussi de son beau-père, le duc de Lorraine Charles II, tout dévoué au duc de Bourgogne. De tous les partisans de Charles VII dans cette région, le plus actif était certainement Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. Il avait voué une haine mortelle et faisait une guerre acharnée aux principaux représentants de la puissante famille des Vergy, à Antoine, châtelain d'Andelot et maréchal de France pour Henri VI, à Jean, dit le bâtard de Vergy, seigneur de Richecourt et de Sailly, enfin, à Jean IV, neveu des deux précédents, seigneur de Vergy et sénéchal de Bourgogne. Il ne laissait pas échapper une occasion de ravager les terres de Saint-Dizier, de Vignory et de la Fauche, qui appartenaient à ce dernier; mais ces chevauchées aussi brusques que rapides, ces incursions incessantes où l'on avait l'habitude de brûler ce que l'on ne pouvait emporter, provoquaient des représailles qui retombaient du poids le plus lourd sur les vilains de la châtellenie de Vaucouleurs et surtout de Domremy, le village le plus rapproché des possessions des Vergy. Les autres partisans du

[1] Voyez le *Correspondant*, livraison du 10 novembre 1888, p. 474 à 492.

roi de France, Eustache de Warnécourt, capitaine de Passavant, le Breton Jean Raoulet, le Gascon Étienne de Vignolles, déjà célèbre sous le sobriquet de La Hire, Robert de Saarbruck, damoiseau de Commercy, n'étaient, en réalité, que des condottieri presque aussi onéreux aux populations qu'ils étaient censés protéger que les ennemis eux-mêmes.

On chercherait vainement, dans les plus sombres légendes des bords du Rhin, une figure de « comte sauvage » plus féroce et plus déloyale que celle de Robert de Saarbruck. Lorsque ce terrible damoiseau chevauchait pendant la nuit, il se faisait un jeu de mettre le feu aux moissons pour éclairer sa marche; et, le 7 octobre 1423, ainsi qu'il résulte d'un acte dont nous avons publié le texte, il imposa une redevance de 2 gros par feu entier et de 1 gros par feu de veuve aux manants de Greux et de Domremy, sous le prétexte d'un prétendu droit de protection et de sauvegarde. Dans cet acte de 1423, c'est un nommé Dommoget Truillart qui est qualifié maire de Domremy. Aubrit, dit Jannel ou Jannet, désigné comme maire dans le bail de 1420, figure ici comme échevin, et Jacques d'Arc, père de la Pucelle, comme doyen de la communauté de ce village.

L'impression générale qui se dégage des pages où nous nous sommes efforcé de retracer la situation des villages français de la rive gauche de la Meuse de 1420 à 1429, c'est que, pendant ces neuf années, il n'a pas dû se passer, nous ne disons pas un mois, mais une semaine pendant laquelle la communauté de Domremy ait pu jouir d'une sécurité complète. Mais si toutes les familles composant cette communauté vécurent ainsi sur le qui-vive et dans des transes sans cesse renaissantes durant cette longue période, que penser de celle dont le chef avait eu le malheur de prendre à bail la forteresse ainsi que la seigneurie et s'était engagé par suite à répondre dans une certaine mesure pour les autres. Il ne fut point porté par les bandes qui couraient la campagne un dommage quelconque à un habitant de Domremy, il ne fut point volé un imal ou une mesure de blé, il ne fut point enlevé une tête de bétail, sans que Jacques d'Arc, fermier de la seigneurie, se sentît atteint, au moins indirectement, puisqu'il s'était chargé de percevoir les redevances. Aussitôt que l'on avait reçu la nouvelle de l'entrée en campagne de l'une de ces bandes, on rassemblait en toute hâte le troupeau communal, comme Jeanne nous l'apprend dans une des réponses qu'elle fit à ses juges de Rouen, et on le chassait devant soi dans la cour fortifiée ou le « baile » de la forteresse [1]. A

[1] « Sed bene juvabat in conducendo ea (animalia) ad prata et ad unum

l'occasion, on put prendre le parti d'y soutenir et l'on réussit peut-être à y repousser victorieusement des assauts de l'ennemi, car dans les inventaires du mobilier des paysans aisés de cette région il est toujours fait mention d'armes offensives et défensives, notamment de piques de fer, de « baselaires » et de coffres pleins de viretons ou flèches[1]. Aussi, que de jours et surtout que de nuits la petite Jeannette d'Arc dut passer, comme on dit, à la belle étoile, l'oreille tendue au moindre bruit, attentive à guetter l'approche des Anglais de Montigny et de Nogent ou des Bourguignons d'Andelot, de Fouvent, de Vignory et de Saint-Dizier, amis et alliés des envahisseurs! Les coureurs suivaient-ils l'antique voie romaine de Langres à Verdun qui passait par Domremy, il était alors relativement facile de se garder, soit que les pillards arrivassent par le nord dans la direction de Vaucouleurs, soit, ce qui devait être le cas le plus ordinaire, qu'ils débouchassent par le sud du côté de Neufchâteau. Les villages, échelonnés sur cette voie, étaient alors et sont encore aujourd'hui si rapprochés, qu'ils pouvaient aisément au moyen d'un service de coureurs se relayant de hameau en hameau, transmettre très promptement une nouvelle d'une extrémité de cette ligne à l'autre. Il n'en était pas de même lorsque les bandes dévastatrices se frayaient un passage à travers les hauteurs forestières auxquelles est adossé vers le couchant le village de Domremy et pénétraient par les sentiers ou les clairières du bois Chesnu, par exemple. Dans ce cas il devenait difficile, même en prenant toutes les précautions que peut dicter une prévoyance consommée, d'éviter une surprise. Ce fut précisément ce qui arriva vers le milieu de 1425, comme nous l'apprenons par une lettre de rémission, conservée au trésor des Chartes, dont la découverte, déjà ancienne a été le point de départ de toutes nos recherches relatives aux premières années de la Pucelle[2]. Un chef de bande, nommé Henri d'Orly, dit de Savoie, capitaine de Doulevant pour le compte d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont et seigneur de Joinville, ayant réussi à enlever tout le bétail de Greux et de Domremy, emmena ce précieux butin à 15 ou 20 lieues de là, jusqu'à Dommartin-le-Franc. Pour les habitants de ces deux villages dont toute la richesse consistait dans la possession et l'exploitation du dit bétail, c'était la ruine complète ou plutôt c'était à bref délai la famine. Heureusement pour ces malheureux, il se trouva que la dame de Greux et de

castrum quod nominatur Insula, pro timore hominum armatorum. » (*Procès*, I, 66.)

[1] *Jeanne d'Arc à Domremy*; preuves, p. 267 et 268.

[2] *Ibid.*; Preuves, p. 275 à 279.

Domremy, Jeanne de Joinville, mariée à Henri d'Ogéviller, était unie par des liens de parenté assez rapprochés avec le comte de Vaudemont. Elle intervint auprès de son cousin en faveur des victimes de ce coup de main audacieux et réussit à leur faire rendre, après plusieurs semaines d'attente qui semblèrent à ces paysans aussi longues que des années, la plus grande partie du bétail enlevé. Quelles ne durent pas être, en une telle occurrence, les perplexités, les angoisses de Jacques d'Arc, qui restait sans doute toujours chargé de la ferme non seulement de la forteresse, mais encore du domaine seigneurial et dont le bail n'expirait qu'à la Saint-Jean ou le 24 juin 1428 ! A l'expiration de ce bail, la maison forte de Domremy avait perdu, sans nul doute, tous ses ouvrages de défense, puisque, devant une incursion des bandes anglo-bourguignonnes qui ravagèrent alors la vallée de la Meuse et incendièrent l'église paroissiale où Jeanne avait reçu le baptême, les habitants, Jacques d'Arc et tous les siens en particulier, vidant en masse leur village et poussant devant eux leurs troupeaux, furent réduits à chercher un refuge dans la ville voisine de Neufchâteau.

Le document découvert par M. Chapellier offre donc, et ce sera notre conclusion, malgré son caractère étroitement local, un intérêt de premier ordre. On y voit, en effet, mieux peut-être que partout ailleurs, comment la petite Jeannette d'Arc fut amenée par la situation de sa famille et en raison des engagements contractés par son père, à prendre la part la plus vive aux angoisses, aux souffrances des Français des bords de la Meuse et même à faire, jusqu'à un certain point, l'apprentissage de la vie militaire. Ce document nouveau vient s'ajouter fort utilement à ceux que nous possédions déjà, pour nous aider à déterminer, dans la mission de la Pucelle, ce que nous appellerions volontiers la part de la nature et de la volonté humaines. D'ailleurs, cette part explique, prépare, sans aucunement les exclure, des influences plus hautes qui furent, à le bien prendre, la part de Dieu.

Siméon Luce.

SUR LE SEUIL[1]

VI

Le troisième jour au matin la *Nephthys* fut prête à partir.

C'était, comme toutes les *dahabiehs* du Nil, une barque pointue de la proue et légère de l'avant, élargie à l'arrière, basse sur l'eau comme un chaland, toute blanche avec des rechampis de couleur bleue très crue. Longue de 80 pieds, elle portait, presque à l'extrémité antérieure, le mât principal, peu élevé, surmonté de l'arc immense, démesuré, de l'antenne de bambou dépassant aux deux extrémités la longueur de la cange. Un autre mât plus petit flanquait l'arrière et, quand les deux voiles étaient déployées, le tout prenait au loin l'apparence de légèreté fantastique de ces grands oiseaux de mer dont les ailes semblent composer tout le corps. Mais, vu de plus près, l'albatros finissait en tortue. Sur la poupe, à demi caché sous la voilure, un édifice aux formes carrées et massives reposait lourdement, percé d'une rangée de fenêtres, surmonté d'une terrasse formant belvédère, et protégé par une tente.

On entrait dans ce palais de bois par une porte à deux battants regardant la proue, flanquée à droite et à gauche d'un escalier montant sur la terrasse. A l'intérieur, un corridor sur lequel s'ouvraient des chambres conduisait au salon-salle à manger, occupant toute la largeur, d'un bord à l'autre. Au delà, tout à l'arrière, un appartement complètement séparé tenait lieu de harem dans le cas assez rare où le bateau transportait une famille musulmane. Un second escalier, partant de ce gynécée, donnait un accès direct sur la dunette qui servait aussi de poste à l'homme de la barre. L'équipage, composé d'une douzaine de mariniers sous les ordres du reïs, campait à la belle étoile dans la partie antérieure. Enfin un léger canot suivait à la traîne, en cas d'accident et pour les débarquements dans les eaux basses.

La *Nephthys* emmenait, comme passagers auxiliaires, un domestique, une femme de chambre, un cuisinier et le drogman. Sénac, remplissant les fonctions d'armateur, avait procédé au renouvellement des tentures et de la plupart des meubles. Quant aux linges, à la vaisselle et aux ustensiles divers, ils provenaient de la maison

[1] Voy. *le Correspondant* du 10 juillet.

des Quilliane. Il faut avoir navigué sur le Nil dans ces conditions pour connaître l'idéal de la locomotion confortable. Mais, si la musique est le plus cher de tous les bruits, le voyage en *dahabieh* est le plus cher de tous les voyages.

Thérèse de Quilliane, si réservée qu'elle fût, poussa des cris d'admiration en mettant le pied sur la *Nephthys* et en pénétrant dans l'habitation flottante qui la recevait pour plus de deux mois. De fait, un chambellan amoureux n'aurait pas mis plus de soins à l'installation de sa reine, à ce point que la future religieuse en prit quelque ombrage. Au salon, quand elle y entra, des jardiniers achevaient de disposer un massif de fleurs qu'on eût payé 50 louis sur le boulevard. Thérèse eut un léger frémissement de narines qui témoignait qu'elle n'était pas insensible à ce parfum. Néanmoins elle dit, en regardant Sénac, pour qu'il sût à quoi s'en tenir :

— Monsieur, je vous rends grâces d'avoir si bien fleuri la maison, mais, avec moi, les luxes de ce genre sont inutiles, pour ne pas dire plus. Il me semblait, d'ailleurs, que vous le saviez.

Albert répondit avec beaucoup de sang-froid :

— Mademoiselle, on voit que vous ignorez les coutumes du pays. Quand une *dahabieh* met à la voile, on croit conjurer les vents contraires pendant tout le voyage en apportant force bouquets à bord. Donc, c'est le reïs qu'il fallait remercier; mais, si les roses vous donnent la migraine...

Il n'attendait qu'un signe pour jeter à l'eau toute la cargaison. Thérèse feignit d'être occupée, d'autre chose et il ne fut plus question des fleurs. Seulement, cinq minutes après, elle aperçut de loin Sénac mettant quelque argent dans la main des jardiniers.

— Voilà, songea-t-elle, un insigne menteur. Quel vilain péché! On ne doit pas mentir même par crainte de la mort. Que craint-il donc, lui?

La *Nephthys* déborda par un vent frais qui soufflait du nord et faisait filer rapidement la cange au milieu du grand fleuve. Quand la colline jaunâtre du Moqattam eut disparu derrière les palmiers d'Hélouan, Albert poussa un soupir de soulagement. Désormais, il se sentait à l'abri de toute rencontre avec Clotilde.

Le premier jour de navigation fut employé par les voyageurs à s'installer. Thérèse et mistress Crowe ne sortirent guère de leur appartement, déjà baptisé par le marquis du nom de « harem », ce qui ne laissait pas que de froisser considérablement l'Irlandaise. Mlle de Quilliane avait décidé qu'elle mènerait à bord une existence de recluse et qu'elle ôterait à Sénac toute occasion de déployer sa galanterie. Mais elle eut bientôt lieu d'être rassurée sur la gène qui pouvait résulter de la vie commune avec lui. En dehors des repas,

elle l'apercevait à peu près aussi souvent qu'une passagère de première classe aperçoit les chauffeurs d'un paquebot. Lorsqu'elle montait sur la terrasse par l'escalier du « harem », elle voyait souvent le dos du jeune homme qui disparaissait par l'autre degré. Jamais elle ne le trouvait au salon quand elle y venait pour jouer du piano ou terminer une esquisse prise au passage.

Lui-même, d'ailleurs, semblait chercher toutes les occasions de s'éloigner du bateau. Quand la *Nephthys* mouillait devant quelque village pour permettre au cuisinier d'aller à l'emplette du lait, de la volaille ou des œufs, Albert était le premier dans le canot, son fusil à la main. Il tirait la caille, la perdrix, voire le petit héron, *garde-bœufs*, oiseau sacré pour les fellahs, très scandalisés de ces meurtres sacrilèges. Mais il semblait n'avoir que la fusillade en tête, à moins que l'escale n'eût lieu devant quelque ruine intéressante, ou en face de ces grottes sépulcrales fréquemment percées dans les murailles rocheuses qui encaissent le haut Nil. Dans ces occasions, Albert, laissant l'attirail du chasseur dans sa cabine, prenait avec lui son album et, le soir, autour de la table, il faisait passer les esquisses à la ronde. Souvent elles étaient inachevées. Le marquis lui dit un jour :

— Pourquoi n'es-tu pas resté une demi-heure de plus?

— Ce serait de l'égoïsme, répondit Albert. Tu ne dois pas quitter le bord à cause de la fatigue. Je me ferais scrupule de retarder notre arrivée à Louqsor où tu seras moins astreint aux précautions.

Quand il fut seul avec sa sœur, Quilliane lui dit :

— S'il s'était agi de toute autre que de toi, j'aurais prié Sénac de t'emmener quelquefois à terre avec mistress Crowe. Mais j'ai craint de te déplaire en osant une chose aussi grave.

— Tu as bien fait, répondit Thérèse.

Au fond, elle s'étonnait que la proposition ne lui eût jamais été soumise par Sénac, quitte à être repoussée. De moins en moins elle comprenait ce qui pouvait se passer dans l'esprit de cet homme bizarre.

On n'était pas à Syout, que ce voyage du Nil, dont elle s'était fait une fête, sans se l'avouer, lui semblait une sorte de mystification décevante. Il est vrai qu'elle avait le bonheur d'assister, jour par jour, à la résurrection de son frère dont chaque degré parcouru vers le Sud paraissait ranimer les forces. Mais elle n'avait pas le droit de s'attribuer une part dans ce résultat. Sénac en avait tout le mérite; sans lui, jamais son ami n'eût quitté le Caire.

En outre, Quilliane se montrait disposé à jouir pour lui-même plus que pour les autres de ce retour à la santé. Quand il pouvait annoncer le matin qu'il avait bien dormi, ou quand on lui faisait remarquer son appétit renaissant, il était facile de voir qu'il se souciait fort peu des momies de chiens de Cynopolis, des fresques

de Béni-Hassan et des ruines romaines d'Antinoë. Même la vocation de sa sœur paraissait avoir quitté sa pensée. Il n'y faisait plus la moindre allusion, et sa bonne humeur ne dépendait, pour le moment, que de la vitesse de la *Nephthys*. Quand le vent contraire obligeait à s'amarrer près de la rive, il demeurait nerveux et consultait le baromètre avec l'impatience d'un capitaine dont la fortune dépend de la prompte arrivée de la cargaison. Par le calme, lorsque, les grandes voiles retombant inertes, les Nubiens poussaient la cange en appuyant sur leur poitrine de bronze la longue pique enfoncée dans la vase, Quilliane ne quittait pas la dunette, montrant aux matelots des poignées de paras pour les encourager. Parfois même, entraîné malgré lui, il joignait sa voix à leurs chants rythmés où le nom d'*Allah* revenait toujours, et l'âme fervente de Thérèse était froissée de ce commencement d'apostasie.

Enfin elle éprouvait contre Albert une irritation vague. Toutefois elle n'aurait pu trouver d'autre grief à son endroit que ce nuage dont il enveloppait sa pensée. Incapable de décider s'il avait droit à son amitié ou s'il méritait sa défiance, elle était forcée, malgré tout, de songer à lui. Elle commençait à trouver ce voyage monotone. Aucun incident ne le variait pour elle, sauf, parfois, un échouage peu dangereux sur quelque banc de sable ignoré du pilote. Les escales redoublaient son ennui. Au fond, elle était humiliée, de ne pouvoir quitter, elle aussi, les planches de la *Nephthys*. Mais mistress Crowe remarquait, sans le laisser voir, que l'agitation de Thérèse prenait fin dès que Sénac avait rejoint le bord. Ce n'était pas qu'elle profitât davantage de sa présence, mais elle le savait près d'elle, à l'abri de tout danger inconnu, et il semblait que cette idée la rendît plus tranquille.

On dépassait parfois d'autres *dahabiehs* naviguant sous pavillon anglais, américain quelquefois. Jamais on n'apercevait les couleurs françaises. Un soir, la nuit tombée, un yacht gagna la cange de vitesse, mais il fut impossible de reconnaître sa nationalité. De temps en temps on croisait d'immenses radeaux, formés de cruches de Keneh liées l'une à l'autre, le col en haut, flottant au fil de l'eau, sous la conduite de pauvres diables constamment occupés à vider l'eau lentement absorbée par la terre poreuse. D'autres fois, c'était une grande barque transportant au delà du fleuve une famille de fellahs. Pêle-mêle on voyait les femmes au menton tatoué accroupies dans leur robe bleue, les enfants nus au ventre énorme, les ânes, les chameaux, les buffles, grouillant dans l'embarcation que poussaient les rameurs avec l'éternel *Elessah!* chanté en mesure. Et, de jour en jour, la chaleur augmentait, atteignant déjà celle d'un été de France.

Aussi le plus grand plaisir de Thérèse était de monter sur la terrasse, avant d'aller dormir, et de regarder le grand fleuve à la clarté blonde de la nuit sans voiles. Sur le pont, au pied du mât, le cercle des matelots écoutait une chanson du désert ou exécutait les danses nubiennes, rythmées par l'orchestre primitif de la flûte à deux tuyaux et de la *derbouka* de terre cuite. Parfois une strophe plus amoureuse ou une gambade plus désordonnée faisait rire de contentement le pilote appuyé sur sa barre, à quelques pieds de la jeune fille, et la vue de ces dents blanches étincelant tout à coup lui donnait un léger frisson. Mais elle n'avait qu'à s'avancer au bord de la dunette pour apercevoir un personnage immobile et muet, assis sur la première marche de l'escalier, son chibouk aux lèvres, veillant. Il semblait ne pas s'apercevoir de la présence de Thérèse accoudée sur la balustrade, au-dessus de lui, mais, tout le temps qu'elle était là, le tuyau de jasmin n'approchait pas des lèvres du fumeur. Un soir que la danse et la musique dépassaient le diapason ordinaire, Mlle de Quilliane, un peu inquiète, ne put s'empêcher de dire à ce compagnon peu gênant :

— Ces nègres me font peur; ils semblent possédés du démon. Jamais je n'oserai dormir.

Il se leva, se tourna vers celle qui parlait et contempla pendant quelques secondes l'élégante silhouette blanche éclairée par la lune qui argentait le nimbe des cheveux. Puis il répondit en s'inclinant, tête nue :

— Mademoiselle, vous pouvez dormir, foi de Sénac. Au besoin je jouerais le rôle de saint Michel à l'égard de ces braves gens.

— Il vous manque deux choses qu'il avait, dit-elle en souriant, déjà rassurée : une lance et des ailes.

— Ange ou homme, fit-il, je réponds de votre vie, et la mienne la garantit. Reposez sans crainte.

Elle regagna, un peu pensive, l'escalier du « harem », et, tandis qu'à genoux elle remettait son âme à la volonté de Dieu, elle songeait, distraite, qu'il était doux de sentir son sommeil gardé par le bras fidèle d'un être humain comme celui qui veillait sur son repos.

Sénac resta en faction au pied de la terrasse tant que les Nubiens ne furent pas endormis sur les nattes qui garnissaient le pont. Il regardait l'azur du ciel et, sans qu'il pût dire pourquoi, ces vers de l'Arioste, qu'il avait appris autrefois, revinrent à son esprit comme une réponse à une objection qui fatiguait sa pensée :

« Les femmes fidèles, chastes, les femmes sages et courageuses, ce n'est pas seulement dans la Grèce et dans la vieille Rome qu'on en a vu : il y en a encore... »

Ensemble, depuis que la *Nephthys* les portait, Albert et Thé-

rèse avaient traversé bien des scènes curieuses, contemplé bien des spectacles imposants. Mais le lendemain, quand ils se retrouvèrent, et souvent dans la suite, ils revirent cet instant très court, la *dahabieh* toute noire de l'ombre de ses voiles, les contorsions des Nubiens accompagnées de cris sans nom, et, sur l'arrière baigné d'une clarté pure, le traité d'alliance conclu entre la faiblesse et la force, entre la confiance et le dévouement.

Deux jours plus tard, on arrivait devant Keneh. Bien qu'on fût seulement à 20 lieues de Louqsor et que la brise soufflât de l'arrière, Quilliane fit amener les immenses voiles de la cange et décida que tout le monde débarquerait. Bientôt les quatre passagers mirent le pied sur la rive.

Thérèse se promettait un grand plaisir à se promener dans cette ville charmante et pittoresque, en compagnie de son frère et de Sénac. Mais le marquis en avait disposé autrement. Les femmes furent laissées au bazar, sous la garde du drogman, et les deux amis s'éclipsèrent par la tangente, avec des allures mystérieuses. Ils revinrent au bout d'une heure, et l'on remit à la voile presque aussitôt. Quilliane semblait ravi de son expédition. Le soir, au dessert, il raconta que Sénac et lui étaient allés chez les almées et, comme il voyait le front de sa sœur se couvrir d'un nuage, il ajouta :

— C'est un spectacle comme un autre, que tout le monde se donne en passant à Keneh. Quant à moi, je ne pourrai plus supporter à l'avenir les danseuses de l'Opéra et leur accoutrement grotesque. Allons ! Albert, montre ton album à ces dames.

Le dessinateur ordinaire de l'excursion mettait l'esquisse demandée sous les yeux de Mlle de Quilliane. Doucement elle repoussa la page suspecte.

— Je ne suis plus destinée à voir les ballets européens, dit-elle doucement. La chorégraphie arabe ne m'intéresse pas davantage, et je m'en défie encore plus.

Quilliane haussa les épaules pour toute réponse, et l'album contaminé se referma immédiatement. Le lendemain matin, il se trouvait ouvert sur la table du salon quand Thérèse quitta sa chambre. Elle y jeta malgré elle un regard et vit qu'une feuille était déchirée. A la place des *ghâwazi*, Albert avait dessiné le tillac de la *Nephthys* et une jeune femme appuyée sur la balustrade, laissant flotter devant elle ses yeux mélancoliques et résolus.

Au bas, l'artiste avait écrit :

Salve, Regina!

VII

Le lendemain de bonne heure, en montant sur la terrasse de la *dahabieh*, M[lle] de Quilliane aperçut devant elle, sur la droite, une montagne trouée, comme par le travail d'insectes géants, d'innombrables cavernes funéraires qui la criblaient de points sombres. Bientôt la vue d'une forme humaine, d'une hauteur faite pour confondre les sens, vint la frapper de stupeur. Assis dans son éternelle majesté, tout rose des rayons du soleil encore très bas sur l'autre rive, dressant au niveau du toit d'un palais sa tête mitrée, dominant de dix coudées son frère décapité, le colosse de Memnon semblait attendre l'hommage du roi du jour à peine sorti de l'amoncellement énorme de Karnak. Auprès de ce géant vieux de quarante siècles et toujours jeune, dont le giron servirait de place publique aux nains qui composent l'humanité vivante, l'être se sent défaillir dans son éphémère petitesse. Thérèse, tremblante d'admiration, restait immobile sur la dernière marche de l'escalier, mais, tout à coup, elle éprouva le désir de n'être pas seule à jouir de ce spectacle unique au monde, et, d'un pas rapide, elle s'avança vers la balustrade pour voir si Albert n'était pas là.

Elle l'aperçut à ses pieds, accoudé au bordage de la cange, perdu, lui aussi, dans sa rêverie. Déjà, oubliant sa réserve ordinaire, elle ouvrait la bouche pour l'appeler, mais, d'un mouvement brusque, il se releva et tourna la tête vers sa belle compagne, comme si quelque attouchement magnétique l'eût averti de sa présence. Leurs yeux se rencontrèrent; tous deux avaient les paupières humides.

Elle dit, la première, étendant vers l'horizon sa main aux lignes pures :

— Mon Dieu, que c'est beau !

Il répondit, sans détourner son regard du visage transfiguré qu'il avait au-dessus de lui :

— J'ai parcouru le monde, et je n'ai jamais rien vu d'égal. Jamais je n'oublierai l'heure présente, qui fait vibrer nos âmes à l'unisson.

Les joues mates de M[lle] de Quilliane devinrent toutes roses, à croire que la teinte de l'aurore les avait touchées, et cependant elle tournait le dos à l'Orient. De nouveau son doigt désigna le colosse, comme pour obliger Sénac à détourner vers la silhouette énorme ses yeux obstinés. En même temps, elle disait :

— J'ai lu que les premiers rayons du soleil donnent une voix à ce corps de pierre. Ecoutons. Il me semble qu'il va parler. N'entendez-vous rien ?

Sénac regardait toujours l'image vivante de beauté et de jeunesse qu'il avait devant lui. Dans le silence profond du matin, que troublait à peine le murmure de l'eau sacrée fuyant le long du bord de la *Nephthys*, il répondit très bas :

— Oh! si. J'entends une voix, un écho mystérieux que je ne croyais jamais devoir entendre. Voulez-vous savoir ce qu'il me dit, quelle langue il emploie, quels rayons l'ont éveillé?

Thérèse regarda pendant une seconde celui qui parlait avec une voix étrangement émouvante, bien qu'on l'entendît à peine. L'étonnement, la crainte, mille sentiments difficiles à définir se peignaient sur les traits bouleversés de la jeune fille, comme si, en effet, le colosse lui eût répondu de son trône de granit, là-bas dans la plaine. Soudain, elle passa la main sur son front et, remuant doucement la tête, pour un refus sans espoir.

— Que m'importent les voix d'ici-bas? fit-elle. Je n'en connais qu'une seule, qui m'a parlé depuis longtemps. Je sais d'où elle vient, je sais ce qu'elle me commande; à cette heure même, je l'entends. En vain je remonterais ce fleuve jusqu'à ses sources. J'entendrais encore Celui qui me veut toute. Mon Dieu! quand me sera-t-il donné d'obéir?

A ces mots, elle s'éloigna rapidement dans la direction de l'arrière, et Sénac ne la revit plus jusqu'au moment où la cange fut amarrée devant Louqsor. Pour lui, tel que Thérèse l'avait quitté, ainsi resta-t-il, sans mouvement, sans parole, presque sans pensée, ne voulant pas, d'ailleurs, sortir du rêve engourdi qui pesait sur ses membres. Bientôt, la *dahabieh* s'engagea dans un chenal étroit entre deux îles, le colosse disparut derrière la rive : la *Nephthys* allait mouiller. A cet instant, Quilliane sortit de sa chambre, ses jumelles à la main, tout transporté. Albert crut que son ami venait lui faire part de son enthousiasme à la vue de ces merveilles.

— Viens, viens, dit le marquis en entraînant son compagnon sur la dunette. Regarde... là-bas... ce yacht...

— Eh bien? demanda Sénac, sans rien comprendre à cette joie.

— Tu ne vois pas le pavillon... bleu, blanc, rouge?... Quel bonheur! nous allons trouver des compatriotes!

— Tiens, fit Sénac en haussant les épaules, tu es par trop Français! Vous autres fanatiques du sol national, si vous faites l'effort énorme de sortir de votre trou, une seule pensée, un seul désir vous occupe : rencontrer un monsieur qui ait lu *le Figaro* le matin et connaisse quelqu'un que vous connaissez, fût-ce votre tailleur!...

Tout à coup, il interrompit sa véhémente sortie; il se souvenait de la photographie découverte au Caire, sans laquelle, probable-

ment, ni lui ni ses amis n'auraient songé au voyage dont ils touchaient le but. Et un détail qui, alors, ne l'avait point frappé, lui revenait à la mémoire : sur le portrait qu'il avait tenu dans ses mains, Clotilde Questembert portait un costume de *yachtwoman*, la vareuse de drap aux boutons de métal, la flamme du *Yacht-club* en épingle de cravate, la casquette à la légère torsade d'or.

— Je ne saurais en douter, songea-t-il, c'est-elle qui est là. Mais son mari a donc refait sa fortune? O destinée, que me veux-tu?

La *Nephthys*, toutes voiles amenées, filait sur son erre pour prendre son amarrage. Ils passèrent à 20 mètres du yacht, finement construit, superbement installé et tout neuf. Au bordage d'arrière, les lettres d'or de son nom brillaient sur l'acajou sombre : *la Topaze;* et, sous l'abri de la tente du pont, deux femmes étendues sur des chaises longues de rotin causaient en jouant de l'éventail. Les pavillons se saluèrent; Quilliane leva son chapeau et reçut deux jolies inclinations de tête accompagnées d'un gracieux mouvement de mains gantées de blanc.

— Très chic, nos compatriotes, dit-il à Sénac. Je me demande qui c'est. Des Rothschild, peut-être. Mais pourquoi te caches-tu derrière cette jarre?

— La chaleur est de plomb, répondit Albert. Un coup de soleil est vite attrapé.

Il était fort rouge, en effet, avec le regard fiévreux, et la sueur lui coulait du front. Tandis que les matelots manœuvraient pour accoster la berge, il expliquait un peu laborieusement au marquis les projets qu'il avait formés — depuis plusieurs jours, disait-il — pour son compte personnel :

— Tu ne m'en voudras pas si je débarque et si je vais loger à l'hôtel. Nous sommes ici pour quelque temps et je gênerais ta sœur. De mon côté, je prise fort l'indépendance et je veux chasser, dessiner, étudier tout à mon aise.

— Eh bien! qui t'en empêche?

— Personne, assurément. Mais ce qu'on nomme les ruines de Thèbes occupe un emplacement de plusieurs lieues sur les deux rives du Nil. Je veux être libre de manger où je me trouve et de camper dans le fond d'une ruine, si le cœur m'en dit, sans risquer que l'on m'attende sur la *Nephthys*. Tu comprends?

— Je comprends que tu n'es plus fait pour la vie civilisée. Va! fais le sauvage à ton gré. Chacun son goût. Moi je vais perfectionner ma toilette, et me rendre chez le consul, afin qu'il me présente aux deux belles personnes que nous venons de voir. Tiens, pour être franc, le seul aspect de deux femmes de notre pays et de notre monde m'a tout ragaillardi.

— Tant mieux! Charge-toi de mes respects pour mademoiselle de Quilliane que je ne veux pas déranger.

Et les deux amis gagnèrent chacun leur chambre, l'un pour se préparer à voir Clotilde Questembert, l'autre pour la fuir tant qu'il pourrait.

Le marquis resta débarqué plusieurs heures. Thérèse étonnée de l'abandon où son frère la laissait avait envoyé mistress Crowe à la découverte. Kathleen revint bientôt, rapportant que Quilliane était allé présenter ses devoirs au consul, tandis que deux matelots transportaient à l'hôtel une partie des bagages de Sénac, notamment ses armes, ses livres et son attirail de dessinateur.

Au premier abord, la jeune fille fut très soulagée d'apprendre qu'elle n'allait pas revoir Albert immédiatement. Elle commençait à peine à revenir de l'étonnement où l'avait jetée la déclaration qu'elle avait interrompue, car, cette fois, il n'était pas besoin que mistress Crowe l'aidât de ses lumières. Sénac avait trop bien débuté pour ne pas aller jusqu'au bout si on lui en avait laissé le temps. Quel homme extraordinaire! Juste au moment où l'on ne se défiait plus de lui!...

Toutefois, si Mlle de Quilliane était troublée, ce n'était ni par le déplaisir, car Albert n'était pas sorti des bornes du plus profond respect, ni par un désarroi de pensionnaire, car, si peu qu'elle eût vu le monde, elle n'était pas arrivée à son âge, avec tant de beauté, sans entendre quelques antiennes du même genre. Elle avait pensé, avec l'exaltation du sacrifice prochain : « Sur l'autel, en même temps que les autres dépouilles du monde, je porterai ce cœur, s'il s'est donné à moi ! »

Ainsi Albert prenait, bien malgré lui, le rôle ingrat du chevreau sans tache emporté sur la montagne pour servir d'holocauste. Mais, quand elle eut réfléchi davantage à l'éloignement subit de l'ami de son frère, Thérèse se demanda si, de son côté, elle n'avait pas outré la note et si le jeune homme ne se croyait pas tenu, par la délicatesse, à disparaître au moins pour un temps.

Ce qu'elle entendit de la bouche de Christian, lorsqu'il revint de son exploration, la confirma dans l'opinion affirmative. Mais le marquis ne s'étendit pas longtemps sur un sujet relégué pour lui au second plan. Il arrivait de *la Topaze*. Quel bateau merveilleux! On l'avait présenté, lui Quilliane, à la femme du propriétaire, le fameux Lassavielle, le fils du grand fabricant de caoutchouc, et à l'amie de Mme Lassavielle, une brune étrange. Quelles femmes! drôles, spirituelles, mises à ravir et s'ennuyant à la mort. Les maris n'étaient pas présents, mais, pour faire connaissance, la *Topaze* attendait la *Nephthys* à dîner le soir même.

— Allons, ma chère, habille-toi. Je suis sûr qu'on mange divinement chez ces gaillards-là. Moi, je meurs déjà de faim.

Mlle de Quilliane s'excusa doucement. Elle avait toujours éprouvé peu de goût pour ces liaisons qu'on pourrait nommer galopantes, comme certaines phtisies, et, depuis qu'elle avait dit adieu au monde en pensée, l'attrait des nouvelles connaissances n'avait pas augmenté pour elle.

— Très bien, dit le marquis. Tu sais quelle est ma devise : « Indépendance »!

Et voilà comment le frère dîna sur le yacht, en habit noir et en cravate blanche, entre deux femmes décolletées ou à peu près, tandis que la sœur s'asseyait à table, seule avec mistress Crowe, un peu mélancolique de cet isolement peu attendu, vaguement étourdie par tout ce qui lui était arrivé durant cette journée.

Pendant ce temps-là, Sénac fumait, étendu sur le sable en haut de la berge peu inclinée, à l'endroit où finit le village de Louqsor, mélange disparate et enchevêtré de ruines vieilles comme la civilisation du monde, et de masures de terre bâties la veille, déjà croulantes. Il pouvait voir de sa place l'illumination électrique du yacht et l'éclairage presque sombre de la *dahabieh*. Il se sentait l'âme aussi malade que dans les plus mauvais jours qu'avait connus sa vie, sans avoir ni la force ni la volonté d'analyser sa souffrance, indéfinie comme le malaise d'une maladie qui couve. Il aurait aimé fuir au loin, dans la plaine déserte, mais il savait que Mlle de Quilliane était restée seule sur la *Nephthys* et, fidèle à sa promesse, il veillait. Ce fut seulement après avoir vu des falots reconduire Christian jusqu'à sa cange qu'il gagna son lit dans l'hôtel rempli d'Anglais.

Le marquis reposa comme il ne l'avait point fait depuis longtemps. Sa soirée lui laissait les souvenirs les plus agréables.

Le lendemain matin, Albert s'en fut à la poste prendre son courrier. Un seul pli l'attendait, un télégramme de son avocat, renvoyé du Caire, la veille. Le procès de Sénac était perdu en dernier ressort.

Certes, la nouvelle n'avait rien d'imprévu. Toutefois elle ne laissa point que de l'affecter, et même d'une façon qui l'étonna lui-même. Avec une irritation intérieure, il se disait :

— Pourquoi ne suis-je pas parti? J'aurais gagné mon affaire et je n'aurais pas rencontré deux femmes dont l'une m'a fait beaucoup de mal, tandis que l'autre ne peut me faire aucun bien. Quant à Quilliane, je me demande s'il est vraiment aussi mal qu'on le prétend, et s'il avait besoin de moi.

Le bateau-poste redescendait le lendemain d'Assouân. Au bureau

de l'agence Cook, on lui dit que la dernière place était retenue; en fût-il resté une, il est plus que douteux qu'il l'eût prise. Il languissait dans cet état physique et moral où un homme serait incapable d'émettre un vœu, si un ange descendu de la voûte céleste lui apportait le pouvoir de disposer, pour vingt-quatre heures, les événements à son gré. Probablement, dans cette hypothèse, il aurait demandé à devenir une autre personne, car il ressemblait à ces locataires qui veulent déménager à tout prix, ayant conçu tout à coup une répulsion furieuse pour un appartement mal avoisiné.

Privé de l'avantage réservé aux serpents de pouvoir changer de peau, il éprouvait le malaise qui accompagne pour eux l'approche de ce phénomène. Son équilibre nerveux, si complet d'ordinaire, était détruit. La pensée qu'il pouvait rencontrer Clotilde Questembert le mettait hors de lui et, comme il arrive pour les répugnances d'imagination qui n'ont pas été combattues dès l'origine, cette hallucination prenait à chaque instant plus d'empire sur lui.

— Et pour couronner le tout, grommelait-il tout seul en serrant les poings, il faut que ce badaud de Quilliane soit allé se fourrer dans tout cela! Que le diable l'emporte!

Il déjeuna dans sa chambre, à l'hôtel, ainsi qu'un malfaiteur qui fuit les regards, puis, s'étant assuré que Thérèse n'avait rien à craindre pour sa sûreté dans ce village peuplé de touristes, il gagna la campagne déserte après avoir prévenu que son absence pourrait durer plusieurs jours.

VIII

Lassavielle père est le premier qui ait introduit chez nous, dans de vastes proportions, l'industrie, jusque-là monopolisée par l'Angleterre, des applications diverses de la gutta-percha.

Robuste encore et très jaloux de son autorité sur la marche d'une affaire née dans ses mains, il n'a jamais permis que son fils unique franchît la porte de l'usine, autrement que pour la visiter en curieux. Bien des jeunes gens de l'âge de Georges Lassavielle — qui vient d'avoir trente ans, — se résigneraient facilement à mener la vie d'un oisif, fils de millionnaire. Il en va autrement pour lui, car il est d'une remarquable intelligence, et les distractions ineptes, quand elles ne sont rien de plus, qui font la joie de ses pareils, n'ont pas eu longtemps le don de le satisfaire.

Privé de la joie de gagner son argent lui-même, il s'attache à le dépenser habilement, et peu de gens peuvent se vanter d'avoir mieux compris cette formule rebattue depuis soixante ans : « L'aristocratie de la fortune. » Si jamais cette aristocratie parvient à remplacer l'autre, au lieu de s'y incorporer ce qui est sa tendance

actuelle, ce résultat sera dû pour une part à Georges Lassavielle et au noyau d'imitateurs qui essaye de se former autour de lui.

La première chose qu'il fit à l'âge où d'autres opèrent sur le terrain galant fut d'épouser une jeune fille très belle, point assez dévote pour le gêner dans son allure, point assez libre-penseuse pour causer du tort à son mari, à la moindre baisse dans le baromètre. Il n'avait point cherché quelqu'une de ces grosses héritières qui se plient mal aux ordres d'un époux; encore moins avait-il suivi l'exemple de ces jeunes bourgeois, héros de nos romans à la mode, qui s'offrent des filles de nobles déconfits pour tâter légitimement des caresses d'une femme bien née. Ce n'était point qu'il méprisât la noblesse, tout au contraire; mais il voulait, par-dessus tout, avoir les coudées franches. Il admettait qu'il vaut mieux descendre des Croisés que d'un forçat, ou même, comme lui, d'un grand-père mort sans savoir lire. Seulement il estimait qu'un blason trop illustre est gênant, de nos jours, quand on le respecte, et compromettant quand on l'oublie.

— Cent ans plutôt, disait-il, j'aurais aimé être marquis. Mais, ma foi! sachant ce que je sais et voyant ce que je vois, je ne suis pas trop fâché d'être Georges Lassavielle.

Cet enfant prodigue par ordre paternel eut bientôt complété son outillage d'homme riche. Il fit son choix parmi les châteaux à vendre et se garda bien d'acheter le sien trop près de Paris. Mais il l'entoura de terres étendues et, dès lors, on l'entendit gémir sur les fermiers qui ne paient pas, comme si son déjeuner du lendemain eût dépendu de ses fermages. A Paris, sa façon d'atteler pouvait passer pour un modèle irréprochable de goût. Enfin son équipage de vénerie fut bientôt cité parmi les meilleurs de l'Ouest.

Cet homme étonnant sut même, d'instinct, éviter les hauts fonds où ses pareils échouent d'ordinaire : le jeu, l'écurie de courses, les frasques anti-conjugales, et la candidature républicaine, à une époque où elle avait encore un semblant de prestige.

Les comtes et les marquis des châteaux voisins du sien commencèrent par le larder d'épigrammes qu'il supporta magnifiquement.

— A leur place, disait-il, je suppose que j'en ferais encore plus.

Seulement, quand on voulut bien mettre bas les armes et se rapprocher de lui : serviteur! il eut pour ces gentilshommes condescendants une courtoisie exquise mais glaciale, saluant jusqu'à terre leurs femmes et leur filles quand il les rencontrait, mais paraissant à cent lieues de se douter que ses dîners, ses comédies ou ses chasses pouvaient avoir le moindre intérêt pour des gens si bien pourvus en relations dans leur propre monde.

Il devint peu à peu le chef d'une coterie plus fermée que le

faubourg Saint-Germain ne fut jamais, même à l'époque où il avait encore des portes. On ne trouvait chez lui ni duc français, ni prince étranger, ni chef de la tribu d'Israël, ni futur grand homme d'État, mais seulement de bons garçons comme lui et de jolies femmes comme la sienne, ayant le temps et les moyens de s'amuser et s'amusant pour eux-mêmes, sans se mettre en quatre afin que l'univers eût les regards braqués de leur côté.

Sur ces entrefaites, la jeune M[me] Lassavielle perdit un proche parent, ce qui condamnait le ménage, toujours correct, à un hiver sérieux. C'était le cas de se mettre à la mode, alors naissante en France, du *yachting*. Une occasion, justement, se présentait en Angleterre. Georges la saisit, et, vers le milieu de décembre, la *Topaze*, dûment repeinte et rebaptisée, quitta Marseille pour Alexandrie, avec escales, ayant ses huit cabines pleines d'invités. Mais le mal de mer se brave plus facilement de loin que de près. Le yacht dut s'alléger d'un passager en Corse, d'un à Messine et de deux à Malte, si bien qu'il n'avait plus à bord, en arrivant devant l'ancienne Pharos, que le propriétaire et sa femme, et un autre couple dont la plus belle moitié n'était pas inconnue au pauvre Albert de Sénac.

Cependant Clotilde Questembert n'avait pas le cœur plus solide qu'une autre (je parle des qualités purement nautiques). Seulement deux liens également puissants l'enchaînaient aux pas de Marguerite Lassavielle : l'économie et l'affection. Le rôle de compagne à peu près inséparable d'une femme très riche a du bon et supprime, dans un budget restreint, bien des détails difficiles. Voilà l'explication de ce phénomène qui causait tant de surprise à Sénac, tant de désagrément aussi : la présence de Clotilde aux ruines de Thèbes, sur un yacht équipé princièrement.

La rencontre de Quilliane et des Lassavielle eut cela de curieux que, des deux côtés, on s'imagina déroger en provoquant ou en acceptant ces relations momentanées. Christian et Georges se connaissaient de vue, comme tout le monde se connaît à Paris. Mais le premier ne se mêlait pas à la bourgeoisie. Quant au second, je viens de dire quel était son programme à l'égard des nobles.

Seulement il n'y a pas de programme qui tienne, pour les Parisiens pur sang, à 3800 kilomètres du boulevard. En se serrant la main sur le yacht, le premier soir, les deux hommes faisaient leurs restrictions mentales : « Si ce poitrinaire en réchappe, se disait l'un, j'en serai quitte pour lui rendre ses cartes, là-bas, avec une sage lenteur. Il comprendra. » Le marquis pensait de son côté : « Une fois de retour, j'aurai bien vite fait voir à ce marchand de caoutchouc que je compte m'en tenir à ses bretelles. » Mais il avait compté sans les yeux noirs de Clotilde.

Quand il rentra sur la *Nephthys*, il dut avouer à sa sœur, qui l'attendait, qu'il s'était franchement amusé :

— Vois-tu, ma chère, il n'y a pas à dire. Ces bourgeois millionnaires d'aujourd'hui entendent la vie tout aussi bien que nous. Tu n'as pas l'idée de ce qu'est ce yacht, et je me demande si j'oserai inviter les Lassavielle, après le dîner qu'ils viennent de m'offrir.

— Quel bonheur si tu n'oses pas! répondit Thérèse.

Pendant ce temps-là, dans le boudoir de la *Topaze*, les deux amies causaient à voix basse, les lourdes portières baissées. Depuis longtemps Clotilde avait confié à Marguerite ce qu'elle appelait « son roman de jeune fille ». Aussi, en entendant le nom d'Albert de Sénac tomber des lèvres de son hôte, « madame Georges », comme on la nommait dans la coterie, avait échangé avec sa compagne de voyage un regard éloquent.

— Ainsi donc, ma pauvre Clo, dit-elle quand les épanchements furent possibles, tu vas revoir ton amoureux. En voilà une rencontre! Mais, tu sais, je t'adresse mes compliments. Tu es forte! Moi, rien qu'en apprenant que le beau Sénac était ici, j'ai eu l'appétit coupé; toi, tu n'as pas perdu une bouchée.

— Oh! ma chère, si j'avais jeûné toutes les fois qu'il a surgi des complications dans ma vie, je n'aurais plus que la peau sur les os. L'imprévu, c'est ma spécialité. Malheureusement, l'imprévu qui m'arrive est trop souvent désagréable.

— Écoute, si tu as peur, je vais souffler à Georges l'idée de partir. Je crois qu'il est amplement rassasié de sphinx et d'obélisques. Quant à moi...

— Je n'ai pas peur, fit Clotilde avec le geste éternellement fatigué qu'elle avait souvent. Je connais M. de Sénac. Nous autres femmes, vois-tu, nous pouvons épouser n'importe qui. Mais pour les... aventures, il n'y a que les gentilshommes de bonne race. Avec eux, si les cartes se brouillent, on est à peu près sûre de n'être ni compromise ni battue. D'ailleurs, il ne doit plus m'en vouloir. Ma chance habituelle l'a vengé. Il me retrouve plus pauvre que quand il m'a connue. Le beau rôle est pour lui.

— Alors, pourquoi s'est-il sauvé comme un chacal dans les ruines?

— Va le lui demander.

— Peut-être qu'il est très malheureux, qu'il t'aime encore à la folie.

— C'est possible. Je l'ai toujours considéré comme un grand original.

— Et toi, plus rien? Tu ne te sens pas un peu... chatouillée?

— Ma chère, il n'y a rien pour calmer les chatouillements dont

tu parles comme de traverser les ennuis d'argent que j'ai connus.

— Enfin, qu'est-ce que tu préfères : qu'il se montre ou qu'il reste caché?

— Pour toutes les raisons possibles je désire le voir. D'abord cette abstention systématique pourrait éveiller l'attention. Ensuite ce sera une distraction, et tu m'avoueras que nous nous ennuyons fort depuis une semaine.

— Oui, répondit en soupirant Mme Georges. Entre nous, je crois qu'il faut être Anglaise pour prendre du plaisir à la navigation de plaisance.

IX

Quand il s'agit de malades consomptifs, on ne doit pas crier trop vite au miracle. Toutefois, au bout d'une semaine, Christian n'était plus reconnaissable. Il mangeait, buvait, dormait comme tout le monde, et, les courses fatigantes lui étant défendues, il passait ses après-midi sur la *Topaze*, où deux jolies femmes lui laissaient voir qu'elles le trouvaient charmant, en quoi d'ailleurs elles n'étaient pas les premières.

Marguerite Lassavielle, avec les cheveux roux qu'elle devait à Bysterweld et les yeux couleur noisette qu'elle tenait de la nature, — les femmes n'ayant pas encore trouvé le moyen de teindre leurs prunelles, — était une joyeuse commère toujours disposée à rire, et, de fait, on ne voyait guère pourquoi elle eût été mélancolique.

Plus tranquille en apparence, mais d'une tranquillité inquiétante comme le sommeil toujours incomplet de certains animaux de proie, Clotilde Questembert était de celles qui arrêtent l'attention d'un blasé. Le rapprochement de ses yeux noirs, magnifiques par eux-mêmes, donnait une intensité obsédante à son regard froid, qui ne se baissait jamais devant un autre. Cette fixité ne ressemblait en rien à la provocation : c'était quelque chose de plus. Elle semblait dire à tous : « Rien ne m'arrête, rien ne me surpasse, rien ne m'émeut. Vous n'obtiendrez rien de moi, si j'y suis décidée. Si je veux, vous plierez devant moi. » Tout surprenait dans cette femme. Le visage allongé, surmonté d'une crêpelure très brune, un peu massive, semblait d'abord alourdir la tête. Un buste aux épaules larges reposait puissamment sur des hanches développées. Les jambes auraient paru trop courtes à un statuaire, mais, au moindre mouvement, Clotilde révélait une souplesse incomparablement gracieuse, et, pour peu qu'on la vît en robe ouverte, on n'avait plus de doutes sur la perfection de la statue. Aussi, après la première soirée qu'ils passèrent ensemble, Christian s'était dit, en fin dilettante qu'il était : « Si j'étais le Quilliane d'autrefois, nous

verrions ce qu'il y a derrière le masque pâle de cette brune à l'air endormi. »

Le second jour, Mme Questembert s'aperçut que le marquis allait être amoureux d'elle. Le troisième, c'était chose faite. Le quatrième, Christian racontait à la jeune femme ses secrets et ceux des autres, à commencer par ceux de Sénac, du moins le peu qu'il en savait.

— Celui-là, dit-il, avait un chagrin de cœur qu'il cachait à tout le monde. Seulement je le crois en train de se guérir d'un mal par un autre.

— Par Mlle de Quilliane, sans doute

— Oui, mais ce pauvre Albert n'a pas de chance. La première femme qu'il a aimé l'a trahi. La seconde se fera religieuse.

Clotilde fut sur le point de raconter, — à sa façon, — le premier roman de Sénac. Mais elle réfléchit qu'il serait toujours temps de fournir des documents à l'histoire, selon ses vues et selon les circonstances. Pour le moment, elle ne songea plus qu'à jouir de la distraction inespérée que le sort lui envoyait, car, pour être juste, l'imbroglio se présentait bien.

Tout cela ne faisait point une existence fort agréable à Thérèse. Elle voyait son frère comme jadis, dans le bon temps, c'est-à-dire entre deux parties et lorsqu'il était fatigué. Par le drogman de la *Nephthys*, elle avait des nouvelles d'Albert qui menait la vie d'un Arabe nomade, passant continuellement d'un rivage du Nil sur l'autre, campant une nuit dans les catacombes de Qournah, partageant le lendemain la hutte d'un berger de Karnak, dessinant le matin, chassant le soir, et vivant Dieu sait comme. Elle se sentait prise d'une grande pitié pour lui. Elle songeait à chaque instant : « C'est à cause de moi qu'il supporte toutes ces misères. Si je pouvais, je lui ferais comprendre que je ne lui demandais pas de disparaître. »

Elle ne se doutait pas que le disparu, lui aussi, avait sa police et qu'il était assez bien renseigné sur les faits et gestes d'un chacun. Mais il ignorait précisément ce qu'il aurait voulu savoir par-dessus tout : Que pensait Thérèse? Qu'avait dit Clotilde à l'inflammable Quilliane? Que ne lui avait-elle pas dit? Car il ne doutait pas un instant, les connaissant l'un et l'autre, d'une aventure plus ou moins ébauchée entre eux.

Le dimanche qui suivit l'arrivée à Louqsor, Albert était à la chapelle de la pauvre maison des missionnaires italiens quand commença la première messe. D'une part, il était certain que Thérèse s'y trouverait, comme elle s'y trouvait en effet. De l'autre, il ne craignait pas que les Parisiennes fussent levées si tôt. A la sortie de l'office, il était au bénitier pour offrir l'eau sainte à Mlle de Quilliane et à mistress Crowe.

— Je vois, dit la jeune fille, que vous avez commencé la journée en bon chrétien. Il faut la continuer en homme civilisé. Vous n'avez pas oublié, je pense, que vous êtes inscrit sur le rôle de la *Nephthys ?*

Il répondit, étonné lui-même du bonheur qu'il éprouvait :

— Je n'ai rien oublié et, si j'étais sûr qu'on ne m'arrêtera point comme déserteur, j'irais déjeuner avec vous. Christian y sera-t-il?

— Et pourquoi n'y serait-il pas?

— C'est que, répliqua Sénac avec un peu d'embarras, je sais que votre frère vous fausse quelquefois compagnie.

— Vous savez cela? dit Thérèse en le regardant.

Il se laissa pénétrer par ce regard d'une pureté profonde et répondit d'un air plus sérieux que ses paroles :

— Croyez-vous que les momies dont je fais ma société m'ôtent le souvenir des vivants? Je veille sur vous, plus que vous ne le supposez. Plus d'une fois, pendant que vous dormiez, j'étais sur la rive, remplissant mon rôle de gardien, comme je vous l'ai promis.

Mlle de Quilliane se tut, secrètement touchée. Très heureux, malgré tout, il la regardait.

— A midi, nous vous attendons, fit-elle, rompant le silence la première.

Il promit d'un signe, et ils se quittèrent pour le reste de la matinée.

Durant le repas, Christian tint le dé de la conversation, et il ne parla guère que de la *Topaze*. Il s'étendit sur les splendeurs du yacht, sur l'hospitalité qu'on y trouvait, sur la grâce des deux femmes, sur la courtoisie de leurs maris. Peu à peu il s'échauffa.

— Ce que vous faites l'un et l'autre est aussi impoli qu'absurde, dit-il à sa sœur et à son ami. Vous me mettez dans une position fausse. On m'accable de questions sur vous. J'ai beau vous peindre, toi comme un original entiché de vieux murs, toi comme une demi-religieuse confite en ses dévotions. Il n'en est pas moins vrai que vous avez l'air de faire fi de ces braves gens.

Albert comprit que Clotilde n'avait point parlé. Il répondit :

— Pour ce qui me concerne, je ne fais fi de personne. Je rencontre tous les jours dans la plaine des douzaines de touristes comme moi. Les trouve-t-on absurdes et impolis parce qu'ils ne vont pas rendre leurs devoirs aux passagers de la *Topaze ?*

— Si tu te compares à des Anglais..., gronda Quilliane en haussant les épaules. Mais ne parlons pas de toi. Je dis que ma sœur doit une visite aux Lassavielle.

Thérèse regardait dans son assiette. Albert comprit qu'elle attendait ce qu'il allait dire.

— Oui, peut-être, fit-il. Après tout, cela n'engage à rien.

— Puisque la majorité se prononce, soupira la jeune fille, j'irai demain sur la *Topaze*.

— Pourquoi pas aujourd'hui? demanda Christian.

— Je ne fais pas de visites le dimanche.

A peine le café pris, Quilliane débarqua de la *Nephthys* et, pour être franc, personne ne regretta de le voir s'éloigner. Albert s'était promis de prendre congé de bonne heure, mais il restait malgré lui, pénétré d'une sorte de douceur attendrissante, comme s'il eût enfin retrouvé des joies depuis longtemps perdues. En réalité, les jours de solitude austère qu'il venait de passer lui avaient semblé des siècles. Jamais il n'avait apprécié comme à cette heure les avantages réunis sur la *dahabieh :* les sièges moëlleux, la nourriture frugale mais soignée, la méticuleuse propreté, l'honnête et bienveillant visage de mistress Crowe, mais surtout la lumière, l'apaisement, la réconciliation avec la vie qu'il avait été chercher au bout du monde, et qu'il trouvait là, sur cette barque silencieuse, dans le doux sourire de Thérèse de Quilliane, dans ses yeux francs et purs.

Cette après-midi de janvier, allongée cependant par le voisinage du tropique et par la clarté d'un ciel serein, avait fui comme un rêve souvent troublé par la réalité. Vingt fois Albert avait oublié l'abîme creusé entre lui et cette jeune fille. Vingt fois, le voyant s'égarer dans sa fantaisie, elle avait rappelé par une parole plus grave ou seulement par un sourire déjà voilé que sa place était prête hors du monde. Elle prenait un plaisir mystique à moissonner ces fleurs toujours renaissantes de la tendresse humaine, pour en faire plus brillante sa couronne de fiancée du Christ. Mais les roses n'ont jamais plus de parfum que sous la main qui tranche leurs tiges...

Tout à coup un rayon de pourpre et d'or pénétra sous la tente de la *Nephthys*. Le soleil, de son disque rougi, touchait la crête des collines Libyques. Tel fut l'éclat dont le visage de Thérèse fut transfiguré durant une seconde, que Sénac s'arrêta court au milieu d'une phrase. Il éprouvait le choc d'une grande joie. A cette heure, il sentait que le passé était vaincu à jamais, qu'un sentiment unique remplissait son âme, pour la briser peut-être, hélas! d'un désespoir éternel, mais combien plus noble et plus doux que l'ancienne blessure!...

Sur le pont de la cange, on entendit des pas rapides; au même instant le marquis parut sur la dunette, fort affairé. Sans voir personne, il dit à sa sœur :

— Je t'annonce une visite. Ces dames ne veulent pas que tu les préviennes, elles me suivent. Mohamed! Antonio! François! des lampes! des falots! rangez ces guenilles! Qu'on enlève cette mar-

mite! Au diable ces moricauds et leur cuisine puante! Ce bateau ressemble à une galère de pirates!

Mlle de Quilliane restait immobile et, selon toute apparence, l'honneur d'être « prévenue » la laissait assez froide. Elle regardait son frère avec étonnement, voire avec un peu de déplaisir. Cette agitation de bourgeois surpris en déshabillé la froissait.

Au plus fort du branle-bas, les deux Parisiennes mirent le pied sur la cange, escortées de deux hommes, l'un jeune, souple, souriant, de figure agréable, qui était le riche Lassavielle; l'autre plus mûr, gros et court, l'air à la fois éteint et gouailleur, qui était Questembert le pauvre. Quilliane fit les présentations. Ces messieurs trouvèrent Thérèse fort belle, mais grincheuse. Ces dames la trouvèrent distinguée, mais habillée comme une vieille fille. Tout en s'asseyant, elles regardaient à droite et à gauche; il était facile de voir qu'elles cherchaient quelqu'un. Mais ce quelqu'un, sans être vu, avait quitté la *Nephthys* et il s'éloignait à grands pas en suivant la rive de sable, non sans murmurer des phrases qui n'étaient pas des compliments de bienvenue à l'adresse des visiteurs.

— Sénac! Albert! Où a-t-il passé? Il était ici à l'instant, s'écria le marquis, ne prenant pas garde qu'il disait une sottise.

Thérèse rougit d'ennui. Les deux passagères de la *Topaze* échangèrent un regard qui en disait long. Mlle de Quilliane fit un effort pour engager l'entretien d'un air souriant. Pour un peu, elle aurait pleuré de cette surprise doublement désagréable.

Rarement conversation fut plus laborieuse. Le marquis était emprunté, nerveux. Thérèse était déconcertée, pour la première fois de sa vie. Tout lui déplaisait : la galanterie bientôt familière des hommes; la toilette excentrique des femmes; leur curiosité mal déguisée et jusqu'à l'ombre d'ironie dont s'aiguisaient leurs sourires. Pour comble d'à-propos, Mme Lassavielle profita d'un des nombreux repos du dialogue pour parler du quatrième passager de la *Nephthys*. Thérèse connut l'avanie suprême d'une demi-apologie que son frère lui laissa entreprendre, car il était furieux de la retraite singulière de son ami.

— Je crois, dit-elle, que M. de Sénac a perdu le goût du monde à force de voyager seul. C'est un explorateur convaincu. Depuis notre arrivée à Louqsor, il avait disparu. Il a fallu le dimanche pour nous le ramener un instant.

— La Thébaïde a retrouvé un saint Antoine, fit Mme Questembert en dardant sur Thérèse ses yeux noirs, comme des poignards magnifiques.

— Pourquoi pas, dit Quilliane tout confit en galanterie, puisque le Nil a retrouvé deux Cléopâtres?

Ce madrigal de notaire fit long feu. Les Parisiennes s'ennuyaient. Thérèse leur avait déplu souverainement, mais une invitation à dîner sur la *Topaze* pour le lendemain n'en était pas moins indispensable. Mlle de Quilliane l'accepta, parce qu'il n'y avait aucun moyen humain qui pût l'y soustraire.

Là-dessus on se dit bonsoir avec force poignées de main. Le marquis escorta ses visiteurs jusqu'au yacht où on le retint. Sa sœur dîna seule avec mistress Crowe, ou plutôt elle fit semblant de dîner, car elle se sentait accablée d'un poids étrange, et, depuis qu'elle était au monde, elle ne se souvenait pas d'avoir éprouvé le mécontentement universel que lui laissait la fin de cette journée.

Albert ne reparut sur la *Nephthys* ni le dimanche soir ni durant la journée du lendemain, qu'il passa dans la plaine, en dehors des ruines, car même la vue des androgynes venues sur les bateaux de Cook lui était insupportable. Il était en pleine rechute, et furieux contre lui-même de n'être pas mieux guéri.

— Comment, songeait-il, ai-je pu être assez lâche pour ne l'avoir pas attendue, défiée, battue sur ce terrain où elle venait me provoquer, sous les yeux de celle qui pourrait être mon salut, si ma mauvaise étoile ne me fermait pas cette espérance! Audacieuse créature! On dirait que c'est moi qui dois rougir en sa présence! Et, même ces courts moments de bonheur que je dois au hasard, il faut qu'elle les fasse fuir par sa présence! Quand donc aura-t-elle fini de me nuire?

Pendant qu'il s'attristait ainsi, attendant que la femme d'un fellah hospitalier eût achevé de rôtir le gibier qui allait composer son repas, Thérèse de Quilliane s'asseyait à la table somptueuse du yacht. La jeune fille étouffait dans cette salle bêtement combinée pour donner l'illusion de la terre ferme, au milieu de ce luxe fou, si singulièrement disparate en face de ces ruines austères. Elle faisait de son mieux pour cacher l'irritation qu'elle éprouvait d'être là malgré elle, d'appartenir à ces inconnus qui s'emparaient d'elle peu à peu, l'obligeant à sourire de leurs plaisanteries, à se mêler à leurs projets, à les remercier de leurs prévenances. Grâce à Dieu, ils allaient partir bientôt, et cette nouvelle, qui parut assombrir Christian, lui donna le courage d'être polie. Encore un peu moins d'une semaine, et sa chère indépendance lui serait rendue. Aussi elle se résigna presque de bon cœur à deux corvées suprêmes : une partie en pique-nique aux ruines de Karnak pour le lendemain; un dîner que la *Nephthys* devait rendre à la *Topaze* le jour suivant, le dîner d'adieu, adieu définitif et sans crainte de nouvelle rencontre. Ensuite elle oublierait même qu'elle avait connu ces étrangers...

Mais qui peut prévoir l'avenir?

X

La caravane montée sur des ânes, à la mode du pays, quitta Louqsor à une heure matinale pour des Parisiennes renforcées, comme étaient Marguerite et Clotilde. L'équipage du yacht armé jusqu'aux dents servait d'escorte. On aurait cru qu'il s'agissait de reprendre Khartoum sur le Mahdi, et la vue de ces carabines et de ces haches d'abordage luisant au soleil causait à l'infortunée mistress Crowe une épouvante sans nom.

D'abord on suivit l'allée droite, longue d'une demi-lieue, bordée de débris sur tout son parcours, qui joint Louqsor à Karnak. Puis on atteignit la célèbre avenue des Sphinx aboutissant à un pylône gigantesque dont la silhouette rectangulaire, encadrée de massifs de palmiers bas, se découpait durement sur le ciel d'une teinte crue. Au milieu de la chaussée, le sable mouvant se déprimait sous le piétinement ralenti des animaux et des hommes, foule autrefois, aujourd'hui formes rares, errantes dans l'immensité. Mais, sur les bords, l'arène se relevait en un double sillon pour ensevelir à demi les monstres de pierre, montrant pour la plupart la plaie, large comme une table, de leur encolure décapitée par une tranchure nette. On aurait dit que le glaive puissant d'un exécuteur formidable venait à peine d'achever l'extermination dont les fellahines qui passaient, maigrement drapées dans leur sarreau de laine noire, semblaient encore porter le deuil.

En quittant cette voie grandiose, qui serait sans rivale au monde si la chaussée de la pagode d'Ang-Kor n'existait pas, la caravane, déjà lasse de poussière et de soleil, déboucha, par la gauche, dans l'enceinte du Grand Temple. Quelques minutes après, tout le monde mettait pied à terre dans la salle aux cent trente quatre colonnes, dont une muraille sculptée comme un joyau forme le pourtour.

Restée debout après quarante siècles, cette futaie de granit élève dans l'azur du ciel ses troncs sans couronnement, si rapprochés les uns des autres, qu'il semble malaisé de s'y frayer une route. La perspective se déroule, immense, coupée de temps en temps par une colonne qui semble défaillir, appuyée sur sa voisine. Et, si loin que le regard peut s'étendre, ce sont des ruines, mais non pas l'amoncellement douloureux de décombres qui ressemble à une décomposition du passé. Toutes ces figures de héros humains, tous ces masques de divinités bestiales, respirent une majesté sereine, avec l'orgueil mélancolique d'avoir approché, plus qu'aucune œuvre humaine, de l'éternelle durée.

Les deux jeunes femmes et leurs maris n'en étaient pas à leur

première visite; ce spectacle prodigieux n'éveillait plus leur admiration facilement blasée. Quilliane avait le corps fatigué par la course, l'âme distraite par des préoccupations moins épurées, ainsi qu'on pouvait en juger à la façon dont il regardait Clotilde. Quant à mistress Crowe, un sentiment, chez elle, dominait tous les autres, la terreur des serpents, des chauves-souris et des scorpions.

Seule, Thérèse était en état de goûter dans leur plénitude les écrasantes émotions d'un spectacle unique. Mais le besoin d'être laissée à elle-même parlait plus haut que tout le reste. Si habituée qu'elle fût à se dominer, elle sentait qu'une crise nerveuse allait venir, pour peu qu'il lui fallût entendre un quart d'heure de plus la « conversation parisienne » de ses compagnons. Questembert et Lassavielle, surtout, l'exaspéraient, avec leurs souliers vernis, leur linge éblouissant, leurs gants frais, leur galanterie toujours souriante. Jamais l'être masculin ne lui était apparu, à ce point, dans la banalité mesquine que lui donne l'éducation. Elle s'éloigna doucement, tandis qu'on s'occupait des préparatifs d'un déjeuner invraisemblable. Déjà les voix et les éclats de rire de ces fous n'arrivaient plus jusqu'à elle que comme un écho profane qu'elle était pressée de fuir entièrement.

Elle marchait à petits pas, sans regarder à ses pieds, les yeux dilatés par une surprise toujours renaissante, trébuchant aux inégalités du sol bouleversé par les fouilles. Tantôt l'ombre subite la plongeait dans l'obscurité; tantôt l'onde brûlante de la lumière ensoleillée tombait sur sa tête, à travers les linteaux des plafonds absents. Des parvis spacieux s'étendirent devant elle, barrés par des obélisques brisés qui l'obligeaient à faire de longs détours. Elle frôla des cariatides au buste charmant, dont les têtes frissonnent dans l'air glacé de quelque musée d'Europe. Enfin, dans une dernière salle, sur une table de granit destinée aux offrandes des rites d'Ammon, la vierge chrétienne s'assit, vaincue subitement par une écrasante fatigue dont son âme était meurtrie, et qui la fit songer aux défaillances du Christ, mouillant d'une sueur sanglante la poussière du Jardin des Oliviers.

Depuis longtemps, d'ailleurs, elle sentait se préparer cette crise aiguë. Pas plus que le corps, l'esprit ne change impunément, sans transition, de nourriture et de climat. Depuis deux mois, depuis deux semaines surtout, elle était privée de ce *pain de la parole* qu'elle était habituée à goûter en abondance dans sa pieuse retraite. Elle n'avait plus les entretiens de sa tante, les encouragements du vieux prêtre dont la sainteté l'édifiait. Elle n'avait plus ses longues heures d'oraison dans la chapelle silencieuse, dont les murs mêmes parlaient à sa foi et lui rappelaient le prochain sacrifice. Tout était

nouveau, les lieux, la lumière, le costume, le langage, tout, jusqu'à cette religion dont les divinités bizarres la magnétisaient lourdement du regard figé de leurs yeux de pierre.

Dans le trouble de son angoisse, envahie par la détresse de l'enfant égaré loin de sa demeure, elle voulut prier pour que l'épreuve passât bientôt, pour que la vie de son désir et de son choix lui fût rendue sans tarder. Mais, à son inexprimable horreur, elle sentit la prière se glacer sur ses lèvres, comme si, dans ce sanctuaire aux inscriptions inconnues, Dieu lui-même ne pouvait plus comprendre le langage chrétien.

Frémissant d'épouvante, la pieuse créature se demanda si la foi de son enfance n'était pas en péril et si, jamais, elle retrouverait la paix délicieuse des autels de Jésus. Les masques graves qui la contemplaient, imposants par leur énormité, vénérables, malgré tout, par tant de siècles passés sur leurs fronts, semblaient regarder avec une compassion tranquille cette étrangère d'une race toute jeune et toute petite à côté de la leur. Thérèse traça un signe de croix, comme elle avait appris qu'on doit faire dans la tentation. Les géants restèrent impassibles, mais elle crut entendre leurs voix qui disaient :

— Quand ton Christ est né, nous étions déjà plus vieux qu'il ne serait aujourd'hui, s'il avait continué sa vie terrestre. Là, sur cette pierre où tu es assise, on a sacrifié plus longtemps que sur le plus ancien de tes autels. Parmi tes temples, en est-il un qui approche par l'étendue et la splendeur de ces merveilles qui te troublent? Souviens-toi que nous avons vu des millions d'hommes cherchant la vérité et la justice courber leurs fronts sous nos regards. Nous avons vu des millions de vierges dérouler à travers nos colonnes, en soupirant, les longues files toutes blanches de leurs cortèges. Ta jeunesse, ta beauté, ta soif de l'amour sans fin, sans trahisons, elles avaient tout cela. Qui te donne cet orgueil de te mettre au-dessus d'elles, de penser que tu marches dans la lumière et qu'elles erraient dans la nuit? Que penseront de ta foi, dans vingt siècles, les voyageurs égarés dans les ruines de tes édifices sacrés? Va! chétive créature, née pour mourir si vite! Qu'importe le plaisir ou le cilice pour ta vie d'une heure? Que tu couvres tes épaules de bure ou de satin, que tu couronnes ton front d'épines ou de roses, tu n'en es pas moins une goutte déjà perdue dans l'onde humaine qui coule à nos pieds depuis des millions de soleils. Pauvre ciron, sans lendemain terrestre, voilà la seule Vérité!

En ce moment, Thérèse aurait donné un an d'existence pour voir surgir, à la place de ces ruines maudites, l'humble chapelle de son couvent tout embaumée d'encens, tout imprégnée de prières.

Retrouver pour une heure sa place accoutumée près de l'autel fleuri, entendre le *Credo* monter vers la voûte aux étoiles d'or, quelle joie suprême! quel remède souverain pour l'angoisse présente! Mais qu'il était loin, cet asile vainement appelé!

Alors une pensée désespérante acheva de la troubler :

— Je suis punie! Même pour un jour, le monde n'aurait pas dû me reprendre. J'y suis rentrée par tendresse pour mon frère qui mourait; à quoi lui ai-je servi? C'est un passant qui l'a distrait, qui l'a rattaché à la vie, qui l'a fait venir ici, qui l'a sauvé peut-être! Et, depuis qu'il va mieux, Christian ne sait même plus si je suis là! Il me laisse à l'écart; tout le monde m'abandonne, tout le monde est heureux, tout le monde oublie! Oh! pourquoi suis-je venue dans cet horrible pays!

Elle fondit en larmes après avoir poussé cette plainte, sans se douter qu'elle avait parlé tout haut. Mais ses sanglots s'arrêtèrent subitement. Une voix, tout près d'elle, venait de lui répondre :

— Quand même l'univers entier vous abandonnerait, moi je vous reste.

Albert de Sénac était debout, immobile, montrant sur son visage ému combien il souffrait de cette douleur qu'il n'avait pas l'espoir de consoler. Il n'osait faire un geste ni s'approcher davantage, mais, en le voyant, Thérèse laissa échapper une sourde exclamation de joie qui rendit le jeune homme plus hardi. Par un mouvement tout spontané, prenant les mains de Mlle de Quilliane, il lui demanda, plutôt avec autorité qu'avec tendresse :

— Pourquoi pleurez-vous?

Mais déjà elle ne pleurait plus. La joie de trouver là cet ami était si grande, qu'elle sentait pour lui, dans son cœur, une reconnaissance infinie, comme si, pour venir, il eût bravé mille morts. Sans s'en douter, avec une crispation nerveuse, elle serrait les mains de Sénac. On aurait dit qu'elle voulait l'empêcher de fuir, mais Dieu sait s'il y pensait! Voyant qu'un trouble extrême la maîtrisait encore, il demanda pour la seconde fois, d'une voix très douce, presque paternelle :

— Pourquoi pleurez-vous? Qu'est-ce qui vous rend malheureuse? Pouvez-vous me le dire?

Elle répondit, en essuyant les larmes qui brillaient sur ses joues ardentes :

— Je le pourrais si je le savais. Aucun malheur ne m'est arrivé, Dieu merci! Tout au contraire, j'ai le bonheur inespéré de voir Christian renaître chaque jour. C'est le seul bonheur que je demande pour ce monde, où nul devoir bientôt ne me retiendra plus.

— Alors, pourquoi ces larmes?

— Les voyages ne me valent rien, répondit la jeune fille en secouant la tête. Mais que puis-je vous dire, à vous dont la vie se passe dans les courses lointaines? Vous êtes précisément, de tous les hommes, celui qui saurait le moins me comprendre.

— Qu'en savez-vous? Une ou deux fois, vous m'avez parlé avec confiance. Essayez encore aujourd'hui. Entre nous je devine tant de pensées communes! Voulez-vous me permettre de lire en vous?

La jeune fille se tut, mais elle leva sur celui qui parlait son clair regard, déjà moins attristé. Sénac reprit :

— Vous dites que vous n'êtes pas faite pour les voyages? La vérité, c'est que vous n'êtes point faite pour la solitude. Ne souriez pas, je sais que vous vous croyez certaine du contraire. Et cependant, vous pleuriez tout à l'heure à cause de l'isolement où votre frère vous laisse depuis qu'il se sent plus fort. Oh! je ne l'accuse point : la plupart des hommes sont comme lui : le boiteux redressé oublie le bâton qui le soutenait. Telle est la nature humaine, et cela vous révolte. Ai-je raison?

— Vous pourriez avoir raison si je n'avais point dit adieu aux affections humaines, à toutes, même à celles du sang. Hélas! J'ai choisi mon Dieu pour compagnon et pour soutien, et c'est Dieu qui me manque. Je n'entends plus sa voix, la parole de ses prêtres, le chant de ses hymnes, la cloche de ses temples. On dirait qu'il est absent de ces lieux.

— Vous ne regardez donc pas le peuple qui vous environne? Le plus pauvre pêcheur du Nil invoque Allah plusieurs fois par jour. Et quel temple égala celui-ci en grandeur et en merveilles?

— Hélas! dit Thérèse en cachant son visage dans ses mains, voilà ce qui me torture : voir que mon Dieu n'est pas le mieux prié, le plus magnifiquement glorifié...

Elle releva la tête, regarda Sénac dans les yeux et lui demanda, le teint animé, parlant très vite :

— Quel homme êtes-vous donc, si vous n'avez jamais senti la souffrance qui me désespère? Vous avez la vraie foi, et jamais, en face de cette foi, dans l'erreur qui obscurcit le globe d'un pôle à l'autre, jamais votre esprit n'a chancelé? Jamais, sous aucun ciel, vous n'avez eu l'angoisse d'être perdu, submergé, englouti dans ces religions qui comptent leur existence par dizaines de siècles, leurs fidèles par centaines de millions, qui ont eu presque des saints, qui ont eu leurs martyrs? Jamais, au plus secret de votre âme, vous n'avez surpris cet étonnement qui déconcerte la mienne... et qui est déjà le commencement d'un blasphème?

Albert s'assit en face de la jeune fille, sur un bloc à demi enterré dans le sable. Autour d'eux, il y avait un grand silence, troublé

seulement par le bruit d'une sakieh dont les godets d'argile puisaient l'eau d'un canal voisin. Thérèse regardait son compagnon, attendant, sans l'espérer, qu'il lui dît la parole qu'elle invoquait, la parole qui ramènerait la paix dans son âme. Il répondit, après que leurs yeux se furent rencontrés un instant :

— J'ai connu, moi aussi, des heures de vertige comme celui qui vous désole. Les mêmes pensées qui agitent votre esprit ont traversé le mien. J'ai perdu non pas la foi, mais cet orgueil trop dédaigneux dont nous sommes habitués à nous faire gloire. Qui nous permet cette arrogance pharisienne? De quel droit décidons-nous que le premier homme qui s'agenouilla ici n'était pas notre égal dans la prière, dans le désir du bien, un frère plus ignorant, plus malheureux, mais un frère? Ne voyez-vous pas que ce temple est à nous comme il était à lui, que nos prêtres instruits par le Christ succèdent aux siens comme le jour brillant continue le crépuscule?

— Oh! ne dites pas cela! s'écria la jeune fille en joignant les mains. Sur ces pierres, le sang humain a coulé!

— Peut-être. Et de tous les sacrifices que l'homme réduit à ses forces pouvait inventer, celui-là est le plus monstrueux. Mais il est, à un point de vue, le plus grandiose et le plus sublime, puisqu'il est impossible d'en imaginer un autre aussi complet. Faut-il aller plus loin? Faut-il vous montrer la parenté mystique entre la main qui égorgeait les victimes sur ce granit et... — la voix d'Albert trembla — et celle qui fera tomber vos cheveux sur le marbre d'une chapelle, bientôt.

M[lle] de Quilliane se leva frissonnante, oubliant tout. Elle étendit la main, comme pour fermer la bouche qui parlait.

— Taisez-vous! cria-t-elle. Je vous en supplie, taisez-vous!... Grand Dieu! quelle différence!...

Albert reprit d'une voix vibrante, inspirée, mais plus respectueuse que jamais :

— Oui, la différence est infinie. Elle est dans un mot : l'amour! Notre Dieu seul, ce Christ auquel nous croyons, a prononcé cette parole, avant lui jamais tombée d'une bouche divine. Seul il a proclamé l'amour de là-haut; seul il a béni, étendu l'amour humain, faisant reculer devant lui les limites de cette vie. Oui, j'entends s'élever de ces ruines comme un *Credo* solennel. Mais l'amour et la foi sont confondus dans mon âme. Je crois avec mon esprit moins qu'avec mon cœur affamé de tendresse. Je crois ce que croyait ma mère adorée. Et si, jusqu'à ce jour, j'avais vécu sans Dieu, je proclamerais son nom à cette heure. Je prononcerais cette parole que des martyrs ont dite en allant s'offrir aux lions : « Votre Dieu est mon Dieu, parce que je vous aime! »

En articulant cette profession de foi inattendue, Sénac avait fléchi le genou devant Thérèse qui le regardait stupéfaite, mais gagnée malgré elle par cet enthousiasme où se mêlaient toutes les grandes émotions qui peuvent ébranler une âme noble. Sans vouloir analyser les paroles qui venaient de tomber sur elle comme une chaude rosée, elle goûtait la joie de sentir, rallumée dans son cœur, la flamme bénie qu'elle croyait éteinte. Elle sentait que l'épreuve était passée, passée pour toujours. Comment? par quel miracle? par le pouvoir de quelle voix? A quci bon le demander? Cet homme, quel qu'il fût, venait de lui dire le mot qu'elle avait besoin d'entendre, qui la rendait plus forte et non pas moins irréprochable en face d'elle-même. Tout à coup, voyant qu'il restait agenouillé, elle le rappela à lui d'une voix douce, un peu timide :

— N'oubliez pas ce que vous venez de dire : « Ce temple est notre temple. » Respectez-le, et ne mêlez aucun remords au bien que vous me faites.

— Je vous fais du bien! s'écria-t-il en se relevant aussitôt.

— Jamais, reprit-elle, vous ne saurez quelles larmes je versais quand vous êtes venu. Oh! cet éloignement de tout, cette solitude affreuse où j'étais plongée!...

Il la regardait, éperdu de joie. Il murmura presqu'à voix basse :

— Je ne vous laisserai plus seule, maintenant!

— Ami, reprit-elle, rendue à la réalité, il faudra vous souvenir à qui j'appartiens.

Albert ne répondit que par un soupir. Tous deux se turent. La sakieh continuait à faire entendre son grincement monotone.

— Vous n'êtes pas venue à Karnak sans être accompagnée? demanda Sénac, désireux que Mlle de Quilliane ne poussât pas trop loin ses réflexions.

— Nous sommes toute une bande, répondit-elle. Une partie complète. Et même... je suppose qu'on doit déjeuner. Allons rejoindre la caravane.

Albert pâlit à ces paroles. Il fit cette question, les sourcils légèrement froncés :

— Est-ce que... les nouveaux amis de votre frère sont là?

— Oui, dit-elle, et j'avoue qu'ils n'ajoutent rien pour moi au charme de l'excursion. Mais, à propos, on croirait que vous avez peur d'eux?

Il hésita une seconde pendant laquelle il but, comme un breuvage fortifiant, le regard des yeux clairs de Thérèse. Puis, soudain, lui offrant son bras, qu'elle prit aussitôt :

— Ah! Dieu! je n'ai peur de personne maintenant, fit-il en secouant la tête d'un air de défi.

Il s'orienta sans difficulté dans ce labyrinthe de décombres qu'il connaissait. Peu d'instants leur suffirent pour arriver dans la grande salle, où les forces culinaires réunies de la *Nephthys* et de la *Topaze* terminaient les préparatifs laborieux d'un déjeuner selon l'esprit et l'estomac des convives, ou du moins de leur majorité.

XI

L'arrivée de Sénac et de Mlle de Quilliane fut saluée par un silence de mort qui ne laissa point de déplaire à Thérèse, car elle y devinait autre chose que la sympathie. Albert semblait fort calme, d'un calme, à vrai dire, moins réel que voulu. Il observait chaque visage et surprit le regard un peu inquiet que Marguerite jeta sur son amie, avec une petite toux qui signifiait :

— Le rideau se lève. Es-tu sûre de ton rôle? N'as-tu point peur?

Clotilde n'avait point peur. Ce qu'elle craignait par-dessus tout, c'était la monotonie dans l'existence, et les complications ne prenaient jamais au dépourvu son fatalisme digne d'une Orientale. Quant au personnage qu'elle allait jouer dans la pièce qui commençait, il dépendait du nouveau venu à qui, d'ailleurs, ses admirables yeux le dirent dans un éclair rapide, intercepté par une seule personne : Thérèse de Quilliane.

Christian présenta son ami aux touristes du yacht. Mme Lassavielle tendit la main, pour rompre la glace, bien que le nouveau venu méritât un accueil moins gracieux. Mais cette joviale personne est incapable d'une rancune de cinq minutes. C'est elle qui a dit ce mot profond :

— J'aimerais mieux être trompée par mon mari que boudée, car je pourrais lui rendre l'infidélité, jamais la bouderie.

Elle eut tout lieu d'être satisfaite en voyant l'aimable désinvolture avec laquelle Sénac et Clotilde s'abordèrent.

— Si je ne me trompe, madame, j'ai eu l'honneur de vous être présenté jadis.

— Oui, monsieur, en Dauphiné, avant mon mariage.

Ce fut tout. Ils se montrèrent, l'un et l'autre, sublimes de banalité. Albert se tenait pour ne pas rire en songeant qu'il avait failli sauter dans le Nil, de la *Nephthys*, deux jours plus tôt, pour fuir l'horreur d'une rencontre avec cette femme. Il se montra plein de cordialité pour les deux maris, mais inutilement, car il en fut détesté à première vue. Avec sa haute taille et son costume aisé et pittoresque de coureur de ruines, il rendait grotesques leur élégance boulevardière et leurs travestissements de faux marins.

Mme Lassavielle dit tout bas à Clotilde, non sans quelque compassion :

— Il est superbe, ma pauvre Clo, tout simplement superbe.

— Mais, répondit celle-ci, je ne t'ai jamais dit le contraire !

On se mit à table, une vraie table apportée du yacht avec les chaises, l'argenterie et la vaisselle. Marguerite faisait les honneurs du pique-nique. Elle plaça le marquis en face d'elle et prit à sa droite Albert, qui ne tarda point à tenir la conversation à peu près seul avec sa voisine. Thérèse, encore émue de l'entretien si différent qui venait de finir, écoutait, les yeux grand ouverts, ce causeur infatigable qu'elle ne reconnaissait plus et dont la légèreté lui déplaisait. Jamais, à l'entendre, on n'eût dit que cet homme se fût appesanti une demi-heure sur un sujet sérieux ou sur un chagrin. On devine facilement ce que voulait ce prétendu disciple d'Epicure. Chez lui, comme chez tous les hommes, la blessure de l'amour était guérie alors que celle de l'orgueil saignait encore et, pour empêcher que Clotilde ne pût le croire malheureux, il dépassait le but, sans prendre garde qu'il mécontentait Thérèse.

D'ailleurs il mécontentait tout le monde, ainsi qu'il arrive, de nos jours, aux causeurs convaincus ou qui font semblant de l'être. Clotilde le trouvait trop consolé ; Marguerite le trouvait trop moqueur ; les trois convives masculins trouvaient que les femmes le regardaient et l'écoutaient trop. Mistress Crowe, plus désintéressée et par cela même plus clairvoyante, se demandait :

— A qui en a-t-il? Que lui a-t-on fait? Cet homme n'est plus le même.

La partie s'acheva, pour chacun, dans cet état d'âme où tout plaisir devient impossible, faute de cette condition indispensable à l'amusement : l'accord entre la disposition des esprits et la nature du milieu. Après une courte promenade parmi les ruines, la caravane reprit ses montures et regagna Louqsor, longtemps avant la baisse du jour. Albert, étant à pied, resta pour former l'arrière-garde. Mais, en prenant congé de Mlle de Quilliane, il lui avait dit :

— Vous venez de faire connaissance avec un faux Sénac. Quand vous voudrez voir le vrai, songez à la Table de Granit.

Le soir, on dîna en famille, chacun chez soi, sur la *Topaze* et sur la *Nephthys*. Pour la première fois, depuis leur rencontre au Caire, Sénac fut assez près d'une querelle avec le marquis, dont l'excitation nerveuse se trahissait dans chaque parole, et il devina que Clotilde avait fait une nouvelle victime. Il va sans dire que cette découverte le laissa fort calme. Mais fallait-il éclairer Christian? Était-il bon qu'il sût quel rôle avait joué, dans la vie de son ami, la femme qui lui causait déjà cette irritabilité significative?

— Bon ! pensa le jeune homme, laissons dormir ce qui est mort. Le yacht va partir. Qui sait si ce pauvre garçon reviendra jamais en France vivant? Laissons-lui ce dernier rêve, qui ne peut être dangereux.

Pendant ce temps-là, sur la *Topaze*, un entretien plus confidentiel et moins agité avait lieu dans le boudoir de Marguerite.

— Eh bien, Clo, avait-elle dit, non sans un peu d'ironie, le voilà passé, le mauvais quart d'heure, et, à ce qu'il me semble, passé fort doucement.

Mme Questembert était trop femme pour ne pas désirer en elle-même que tout se fût passé un peu moins bien. A ce calme impassible de Sénac, ni son goût pour les émotions, ni son amour-propre n'avaient trouvé leur compte. Elle sentait qu'elle venait de déchoir sérieusement dans l'admiration de son opulente amie.

Réduite au second rôle à côté de Marguerite, sinon par la figure et par l'esprit, du moins par la situation et la fortune, sur un point elle se relevait. L'autre avait ses millions, ses voitures, ses chasses et son yacht; mais celle-ci avait son crime d'amour et son martyr, un martyr, il est vrai, qui n'était pas mort du coup, mais qui cherchait vainement l'oubli aux quatre coins du monde. Peu à peu, voyant que Mme Questembert l'écoutait avec une envieuse curiosité, elle avait corsé l'histoire, forçant les ombres de son côté, se donnant à elle-même cette auréole de créature fatale que beaucoup de femmes admirent plus chez une amie que l'auréole de la vertu. Cent fois elle avait entendu Marguerite s'écrier en écoutant ces récits dramatiques :

— J'aurais voulu faire une grande passion! Dis-moi comment il arrive que tous les hommes m'admirent, qu'aucun ne me reste?

Mais voilà que la « grande passion » d'Albert, vue de près, se réduisait à des proportions plus ordinaires. Le diamant annoncé comme inestimable devenait un strass sans prix. Clotilde avait voulu en faire accroire à son amie. Comme elle tardait à répondre, sentant bien de quelle hauteur elle tombait, s'étonnant encore que cette rencontre eût été si différente de ce qu'on devait supposer, Mme Lassavielle reprit avec cette sûreté de main habituelle aux amies :

— Le décor était superbe; quant au héros, tu ne l'avais point flatté. Je l'aurais voulu, seulement, plus pâle de désespoir ou plus rouge de colère. Mais ce qui nuisait au tableau, c'était la jolie blonde qu'il escortait. Il me semblait voir Roméo pénétrer dans le caveau funèbre de Juliette avec une gentille petite amie sous son bras, et le sourire aux lèvres.

— O ma chère, dit philosophiquement Clotilde, je n'ai jamais

envié Juliette, et je suis sûre qu'elle changerait volontiers avec moi, si on lui donnait à recommencer. « Mieux vaut berger debout que roi mort. »

Néanmoins, toute la soirée, Clotilde fut songeuse. Les paroles de son amie l'avait piquée. Elle rêvait au moyen de relever son prestige, et, à voir le sourire indéfinissable et léger qui, parfois, errait sur ses lèvres, on aurait pu deviner que ce moyen ne lui semblait pas hors de portée.

Le lendemain, la *Topaze* dînait à bord de la *Nephthys*. En même temps qu'une politesse rendue, c'était un dîner d'adieu, car le yacht devait appareiller vers le nord deux ou trois jours plus tard. Depuis longtemps Quilliane n'avait pris autant à cœur ses devoirs de maître de maison. Toute la journée il s'agita pour organiser une réception digne d'hôtes habitués au raffinement suprême de l'élégance. Albert l'examinait silencieusement, tandis qu'il mettait tout en mouvement sur la *dahabieh*, avec force invectives contre ce bateau sans provisions et contre ce désert sans ressources. Une fois encore on retrouvait le beau marquis d'autrefois, ne comptant ni l'or ni la peine quand il s'agissait de fêter l'idole du jour. Sénac, redoutant l'excès de fatigue chez son ami, essaya quelques remontrances, fort mal reçues. Thérèse était triste et ne disait rien. Une pensée la consolait :

— Dans trois jours, nous serons délivrés de cette épreuve.

Le dîner fut médiocre, mais Christian le trouva détestable. Pour être juste, la gaieté surtout faisait défaut, comme il arrive quand il s'agit d'une politesse forcée, aussi bien chez ceux qui la font que chez ceux qui la reçoivent. Albert causa peu, cette fois, laissant à Quilliane le soin de faire ses honneurs. De son côté, Clotilde était dans un de ses jours de silence, et son regard noir courait autour de la table, semblant examiner tous les convives, sauf un seul, celui précisément qui l'occupait. Quand elle était obligée de répondre, elle le faisait d'une voix dure, trouvant toujours le point faible à relever dans la phrase qu'on avait dite, ce qui est d'ailleurs le caractère distinctif des conversations d'aujourd'hui. Quand l'heure fut venue pour les passagers du yacht de regagner leur bord, elle murmura ces mots à l'oreille de son amie :

— Prends le bras du marquis.

Alors, s'approchant de Sénac, elle se trouva, pour ainsi dire, obligée de s'appuyer sur lui pour passer la planche et gagner la rive. Mais, une fois sur la terre ferme, elle se garda bien de quitter son compagnon, car elle avait résolu que la journée ne finirait pas avant qu'elle sût à quoi s'en tenir sur les sentiments d'Albert à son égard. Elle fit exprès de ralentir le pas ; bientôt ils furent seuls,

en arrière de l'autre groupe, cheminant au clair de lune comme ils faisaient jadis quand la vie semblait trop courte pour leur amour, le ciel trop bas pour leurs rêves. Accoudée à la balustrade qui entourait la terrasse, M[lle] de Quilliane les regardait s'éloigner lentement. Clotilde, chaussée comme une Parisienne qui va dîner en ville, trébuchait à chaque pas dans le sable, ce qui l'obligeait à s'appuyer lourdement sur son compagnon. Thérèse, à cette vue, sentit en elle une sorte d'indignation mal définie. Cette familiarité si prompte à s'établir la choquait douloureusement, et cependant elle aurait voulu suivre ce couple dont elle ne pouvait détacher sa pensée.

— Mon Dieu! soupira-t-elle, comme je serais malheureuse s'il me fallait vivre dans le monde!

Jusque-là elle s'était toujours dit : « Comme je serai heureuse d'être à Dieu!... »

Dès que M[me] Questembert put parler sans crainte d'être entendue d'un tiers, elle demanda :

— Albert, je voudrais savoir si vous me détestez.

Sans doute, il s'attendait à la question, car il répondit, presque avant qu'elle fût achevée :

— En aucune façon. Je suis parti, précisément, pour ne pas en arriver à une haine mesquine, indigne de moi. Ai-je dit un mot, durant ces deux jours, qui indique la rancune?

— Oh! vous n'avez pas dit un mot qui indique quoi que ce soit. Cependant il est impossible que vous n'ayez pas un sentiment quelconque à mon égard. Je voudrais en savoir le nom, sans autre commentaire. Allons! parlez avec votre ancienne franchise.

— Pourquoi ce désir... imprudent?

— Mais, pour une raison bien simple : vous êtes l'homme auquel je songe le plus.

— Après votre mari, je suppose?

— Avant mon mari. Vous voyez que je suis franche. Imitez-moi.

— Eh bien! puisque vous êtes si franche, la question que vous me faisiez, je vous la retourne. Lorsque vous songez à moi, quelle est votre pensée?

— Ah! mon pauvre ami, s'écria-t-elle, comme vous m'embarrassez peu! Je regrette le temps où vous m'avez connue. J'étais heureuse alors, je ne le suis pas aujourd'hui. C'est bien simple, comme vous voyez. Toutefois, je me hâte d'ajouter que je ne serais probablement pas plus heureuse avec vous que je ne le suis avec un autre. Vous avez failli avoir une étrange femme, allez!

— Mais non, je ne vous trouve pas si étrange, répondit Albert avec ironie. Vous êtes une femme vulgairement pratique, bien faite

pour être la bourgeoise que vous êtes devenue, et la femme riche que vous avez pensé devenir.

— Il a fallu que je l'entende, le fameux mot! dit-elle en soupirant, mais sans amertume. Eh bien, oui! j'ai failli à ma promesse, je me suis mésalliée, mon mari n'est pas beau, il n'a pas d'esprit, je ne l'aime pas, et je suis pauvre! Voyons, ne trouvez-vous pas dans tout cela de quoi vous adoucir un peu? Ne suis-je pas assez punie? N'ai-je pas gagné le droit de vous demander une bonne parole, autre chose que cette guerre d'épigrammes sourdes?

— Je ne vous fais pas la guerre et je ne vous la ferai pas, ni à coups de canon, ni à coups d'épingle. Qu'entendez-vous par une bonne parole? Est-ce l'assurance que je n'ai plus de colère contre vous? Je puis l'affirmer, et je ne sais pas mentir. Que voulez-vous de plus?

— Ce que je voudrais... commença-t-elle en faisant un pas vers lui, les mains tendues.

Elle s'arrêta; Sénac n'avait pas tressailli. Dans la demi-clarté qui tombait des étoiles brillantes, elle devina que le jeune homme détournait la tête, mais elle ne vit point que ses yeux cherchaient le fanal de la *Nephthys*.

— Mais regardez-moi donc! cria-t-elle, en frappant le sable du pied. Que craignez-vous? De vous oublier dans l'amour ou dans la colère? Battez-moi; déchirez ma poitrine; renversez-moi sous vos pieds : vous me relèverez dans vos bras. Je vous appartiens, malgré tout, et vous m'aimez encore. On vous avait dit au Caire que je devais venir ici. Avouez-le!...

— Non, sur l'honneur, interrompit Sénac. Si j'avais su devoir vous y trouver, je ne serais pas venu.

— C'est mieux encore, fit-elle. Vous voyez bien que le hasard nous réunit. Vous m'aviez trop aimée, je vous avais trop juré d'être à vous pour que nous pussions finir la vie comme deux étrangers. La destinée qui nous a marqués l'un pour l'autre devait s'accomplir un jour.

Des voix se firent entendre du yacht, hélant les promeneurs attardés. On distinguait l'organe de Christian, qui trouvait sans doute la conversation trop longue.

— Nous voilà! répondit Albert.

La jeune femme serra les poings avec dépit.

— Promettez-moi, dit-elle, que vous viendrez me voir demain.

— Je ne fais point les promesses que je ne compte pas tenir. Croyez-moi, oublions cette rencontre. Dans quelques jours vous serez loin d'ici, rendue au monde, à vos plaisirs. Moi je suis condamné pour plusieurs semaines encore à la solitude de ces ruines...

Clotilde, subitement, poussa une exclamation ironique :

— Ah! les ruines! la solitude! voulez-vous que je vous en délivre? Dites un mot. Les Questembert vous emmèneront avec eux.

Il répondit, plus révolté par cette moquerie qu'il ne l'avait été par tout ce qu'il venait d'entendre :

— Vous ne me croyez pas sincère quand je parle de mon séjour ici comme d'une chose méritoire : vous avez raison. Je m'y plais; j'espère y rester longtemps. J'y trouve des études qui m'intéressent, la joie d'être utile à un ami...

— Et le plaisir d'être agréable à sa sœur. Vous passeriez des mois ainsi, n'est-ce pas? Les idylles sont dans vos moyens, j'en sais quelque chose. Mais si vous voulez faire durer celle-ci, peut-être serait-il dans votre intérêt de me traiter avec plus de... prudence.

— Je ne comprends pas.

— Je le vois bien. Vous avez connu Clotilde de Chauxneuve, mais vous ne connaissez pas la nouvelle Clotilde. Celle-là, voyez-vous, il ne faut pas l'avoir contre soi. Allons! je vous attends demain. Nous ferons la paix et nous nous quitterons bons amis.

— Non! répéta Sénac.

— Soit, dit-elle. Attendez-vous, alors, à trouver de l'imprévu dans vos projets.

Ils se quittèrent sans se toucher la main. Albert gagna directement l'hôtel où il avait une chambre. Tout en marchant il se disait :

— Quelle délivrance, quand cette méchante femme aura disparu! Quel bonheur quand *nous* serons seuls!

Thérèse attendit son frère, qui ne rentra sur la *Nephthys* qu'une heure plus tard. Il semblait fort excité, presque furieux.

— J'ai à te gronder, lui dit-elle. C'est une folie d'être resté sur la rive du fleuve si longtemps, à dix heures du soir!

— Où prends-tu que je suis resté sur la rive? grommela-t-il.

— J'avais cru voir des ombres, de loin...

— Les ombres que tu as vues sont celles de Sénac et de Mme Questembert, dit le marquis entre ses dents. Examine mieux une autre fois.

Il se retira laissant Thérèse toute interloquée de cette boutade. Quant à mistress Crowe, elle regardait devant elle, abasourdie, ne comprenant rien à ce qui se passait sous ses yeux.

Léon de Tinseau.

La suite prochainement.

LORD DUFFERIN

LE CANADA — LES INDES — L'IRLANDE[1]

IV

A l'Adresse des deux Chambres canadiennes (c'est-à-dire du parlement national) qui lui fut présentée au printemps de 1878, lorsque approchait le moment de son départ d'Ottawa, lord Dufferin répondit en récapitulant les progrès immenses de la colonie depuis sa constitution complète en État-Uni par la Confédération.

Vous n'êtes plus maintenant, dit-il, une réunion de provinces disjointes. Vous n'êtes plus des *provinciaux*, des *colonistes;* vous êtes les possesseurs, les défenseurs, les *gardiens*, *les répondants*, d'une moitié de continent, d'un pays dont les capacités sont illimitées et à qui le plus haut renom peut être prédit dans l'avenir. Souvenez-vous que la vie contiendrait peu de choses valant la peine de vivre, si elle ne nous en offrait quelques-unes valant la peine de mourir pour elles; vous en possédez une de celles-là : une patrie dont on peut être fier. Quelle que soit sa position sociale ou son origine, ou son entourage, ou les hasards de son existence, nul Canadien ne doit oublier jamais que dans ce vaste *Dominion* il a une patrie pour laquelle il vaut largement la peine de vivre *et de mourir*.

Les conditions de l'Inde ne sont pas encore telles que l'on puisse y appliquer le même ordre de pensées. Le monde et l'esprit de l'Orient, la *nature humaine* de l'Oriental, ses croyances et ses traditions sont presqu'en opposition exacte et absolue avec ce qui constitue la civilisation occidentale. Où qu'il naisse, l'Occidental est toujours plus ou moins d'Europe, tandis qu'également où qu'il naisse, l'Oriental loge son âme sur une autre terre que la nôtre, et surtout dans un autre ciel. Mais, malgré cela, lorsque l'Angleterre envoya lord Dufferin gouverner son empire indien en qualité de vice-roi, elle le fit pour les mêmes raisons qui avaient dicté son choix en l'envoyant au Canada : pour *son caractère*. Il y a dans le

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juillet 1889.

sens qu'attache l'Anglais à ce mot de *character* quelque chose de tout à fait particulier : cela ne vise pas la capacité, moins encore l'habileté ou ce qu'on est convenu d'appeler le « talent », — cela vise l'instinct, la partie essentielle de l'homme, ce qu'il ne dépend pas de lui de changer — et qui répond moins de ce qu'il pourrait, dans l'occasion, faire, que de ce que — dans aucune occasion imaginable — il ne ferait jamais.

Le vieux prince de Metternich avait coutume de dire : « Les Anglais gardent l'Inde par *leur caractère*, » et dans l'ouvrage dont j'ai déjà cité un passage, c'est là ce qu'établit M. James Darmesteter sans conteste [1].

« Sympathie? » Non ; il le dit carrément, et il n'a pas tort. « *Respect?* oui ! »

Je sais à qui je parle, a dit lord Dufferin, en 1876, à un grand *meeting* à Victoria (British Columbia) où il eut à expliquer des semblants d'oubli d'engagements pris par les autorités vis-à-vis de la colonie, je sais à qui je parle; à des hommes d'intelligence et d'honneur immaculé; mais, vous aussi vous savez *qui vous parle*, et vous *êtes, jusqu'au plus profond de votre âme, convaincus* que je couperais ma main droite plutôt que de prononcer *un seul mot que je ne saurais point, de science certaine, être la vérité.*

C'est parce qu'il *pouvait* dire cela, *parce qu'une parole de lui rencontrerait une foi absolue*, serait pour ainsi dire une « valeur négociable » représentant une action pratique, c'est à cause de cela qu'on jugea lord Dufferin éminemment propre à exercer la vice-royauté dans l'Inde.

Sa nature sympathique, d'une si admirable utilité aux pays d'Occident, ne pouvait non plus mal faire aux Indes; et sa fermeté calme, son *reliability* immuable, lui donnerait une puissance prestigieuse.

L'Oriental, moralement, ne croit pas *au vrai*, mais l'admet cependant par la finesse de son intelligence comme une force dont certaines gens d'Occident usent avec succès au besoin. Dès que la confiance est passée à l'état de dogme chez ces races dont le fatalisme les rend tout d'une pièce, la puissance la plus entière peut s'asseoir; il s'y mêle de la superstition.

L'Inde, malgré des vice-rois sujets à caution par-ci par-là, avait fait l'expérience de quelques *caractères* aptes à produire sur son esprit une vive impression. Deux fois dans vingt ans, par des circonstances fortuites, des gouverneurs généraux du Canada lui

[1] *Lettres sur l'Inde.* M. James Darmesteter. Paris, 1877.

étaient venus, et ont de leur passage laissé une empreinte profonde : lord Elgin et lord Dufferin.

Le premier en 1862, le second en 1884. Chacun avait, en attendant d'aborder le gouvernement des Indes, subi l'apprentissage d'expéditions ou délicates ou périlleuses chez d'autres peuples d'Orient : lord Elgin par ses deux campagnes de Chine, lord Dufferin par ses missions en Egypte et à Constantinople, avait pu se rendre compte des qualités indispensables pour bien régner sur des sujets de cette sorte.

Ils étaient de race différente [1] et de nature, de tempérament, d'humeur aussi dissemblables que possible; mais tous deux ont prédominé également par le *caractère*. Au Canada, il fallait vouloir, aux Indes, ne vouloir que ce que l'on pouvait, et mettre une volonté de fer à contenir les impatiences qui s'imaginaient qu'on pouvait l'impossible. La question des nationalités était en train de prévaloir quand lord Dufferin arriva à son poste, et certaines concessions excessives, certaines tentatives malavisées de s'assurer une popularité fausse, en avaient exaspéré les manifestations et suscité des menées sourdes perpétuelles.

Je ne dirai pas que l'Inde ait jamais rêvé l'*unité*, mais des rêves d'agglomération flottent devant ses yeux, et surtout les illusions des *Anglo-Indiens* sont, à cet égard, une cause de terrible confusion, et produisent, quand par force elles se dissipent, une grande aigreur.

... Il est de première nécessité, dit sir Mounstuart-Grant Duff, de se méfier des partis-pris de l'*Anglo-Indien* [2] et d'oser préciser ce que

[1] Lord Elgin, Écossais de provenance pure, descendait de Robert Bruce, le vainqueur des Anglais à Bannockburn. Sa carrière au Canada avait été orageuse, et il avait dû plus d'une fois opposer à des exigences révolutionnaires une résistance si déterminée, que, seules, sa justice et son humanité en y apportant le contrepoids voulu, ont pu empêcher des conséquences fâcheuses persistantes. La meilleure preuve de grandeur de caractère qu'il ait fournie, du reste, n'a été connue que de peu de personnes, et après sa mort. Lord Elgin mourut subitement aux Indes, avant le terme échu de sa vice-royauté. Sa mort était causée par une maladie de cœur. Le gouvernement et la reine tenaient vivement à ce qu'il acceptât la vice-royauté. Après la catastrophe, ses amis se récrièrent unanimement sur l'imprudence commise, sur la faute impardonnable d'avoir affronté un pareil climat sans être suffisamment averti sur l'état menaçant de sa santé. La vérité (découverte après) était que d'avance il savait tout; il savait, par l'avis de ses médecins, que la mort l'attendait *inévitable;* et il accepta en pleine connaissance de cause, victime du plus austère sentiment du devoir.

[2] *L'Inde à vol d'oiseau* (*a Bird's eye view of India*), by sir M. Grant Duff, ex-gouverneur de Madras. « *XIX Century Review.* » Londres, *June* 1889.

réellement EST *l'Inde*, ce mot lui-même étant mal choisi. L'Inde n'est pas un pays, c'est un continent. Il n'y a jamais eu, il n'y a point, et rien n'indique qu'il y aura jamais *un peuple indien*... Tout est diversité aux Indes, ce qui établit la subdivision comme un principe; et quand des gens réputés bien informés, du reste, se figurent les Indes gouvernées par un ministère à Londres, ou même localement par le vice-roi et son conseil, ils risquent fort de se tromper, attendu qu'ils se méprennent sur le caractère du gouvernement, dont les fonctions sont presque toujours *régulatrices* ou *revisionnistes*, rarement initiatrices... L'initiative vient surtout des administrations provinciales. Celles-ci proposent, inventent et, dans la majorité des cas, voient leurs décisions ratifiées comme définitives. C'est le très petit nombre qui sont *revisées*, soit par le gouvernement des Indes, soit par le secrétaire d'État en son conseil.

Dans un système aussi vaste de décentralisation, on comprend que la grande supériorité du gouverneur général consiste à se mêler le moins possible de l'administration, et il est de fait que de nos jours, les plus habiles et les plus heureux vice-rois ont invariablement été ceux qui ont le plus largement laissé les soins détaillés du gouvernement aux centres provinciaux. Cependant, comme dans toute forme de gouvernement, si décentralisée, si subdivisée en fractions particularistes qu'elle soit, il y a des points où l'autorité qu'on est convenu d'appeler « suprême » doit nécessairement se faire sentir : les finances, la défense nationale, l'éducation, les grandes lignes de chemins de fer, l'ordonnance générale des Postes et Télégraphes, se trouvent entre autres dans cette catégorie, et l'obligation d'une certaine centralisation, d'une unité au moins relative, ressort de la responsabilité infligée par l'usage au chef de l'État.

Quoi qu'il fasse, c'est avec le nom du vice-roi que l'opinion publique associe les actes du gouvernement des Indes, et ainsi qu'en parlant des anciennes monarchies l'histoire personnifie toujours les diverses évolutions nationales sous le nom du souverain régnant, on désigne, aux Indes, tout changement législatif, toute réforme augmentant ou diminuant le principe centralisateur du nom du gouverneur général de l'époque. On dit, depuis cent ans au moins, que tel événement s'est passé « sous » lord Wellesley ou lord Canning, ou lord Lawrence, et c'est au fond avec justice qu'on le dit; car si, à n'importe quelle mesure, le vice-roi s'opposait *à outrance*, il en emporterait tout le blâme, si le résultat lui donnait tort, ou toute la gloire s'il était prouvé qu'il eût raison. Il y a donc, en fin de compte, comme dans toutes les affaires

humaines, même dans celles qui affectent la forme la *plus anonyme à force de collectivité*, il y a une grande part de personnalité dans le gouvernement des Indes, et le tact qu'exige le maniement de cet élément unitaire, justifie pleinement les éloges qu'on accorde à celui qui en fait preuve.

Pour bien des raisons, il n'y a peut-être aucun emploi public qui, au moment où nous sommes, demande plus absolument la réunion de qualités souvent contradictoires, et la multiplicité de dons, que j'ai essayé, en commençant ce travail, de démontrer comme nécessaire chez l'homme d'État anglais d'aujourd'hui.

La circonstance le contraint, le serre de partout, et il faut qu'il en soit maître, sans pouvoir jamais la créer. Au milieu d'un territoire immense et d'une population de tant de millions ne se comprenant *presque d'aucune façon*, elle peut éclater à tout instant comme la foudre ; et, tout en évitant un conflit direct ou l'apparence d'un succès impliquant, même de loin, un recours à la force, il faut que le pouvoir central sache la diriger, la tourner à son profit : la circonstance doit toujours être son complice.

Il faut une fermeté inébranlable et une patience littéralement sans bornes; il faut surtout un instinct de prévision, un *flair* toujours en éveil, toujours prêt à entrer *en rapport* avec le point d'où part le choc. La possibilité d'être un lien entre le passé et le présent, entre les temps anciens et l'avenir est, ici, également indispensable; car, plus les procédés qui lui sont appliqués seront d'un libéralisme contemporain, plus ils se heurteront contre les idées préconçues et les habitudes d'un monde où tout est en arrière de mille ans. Aux Indes, on peut dire que l'esprit moderne ne se laisse pressentir que depuis trente ans (depuis la révolte de 1857) et il se heurte aux traditions vivantes du despotisme asiatique le plus pur; aussi rien n'est plus curieux que d'observer la lente progression de ce que les Occidentaux tiennent pour la lumière, à travers les « crânes autrement faits » de ces philosophes simplistes de l'Hindoustan. Mais il y a eu, dans ces trente ans, assez de chemins frayés déjà pour que la différence se montre formidable entre les générations qui s'en vont et celles qui arrivent à peine. Dans vingt ans encore, on ne s'y reconnaîtra plus; non pas dans le sens unitaire peut-être, bien plutôt dans une diversité de tendances de toute espèce, et plus accentuées surtout! Je ne pense pas que l'espoir de M. Barthélemy Saint-Hilaire se réalise [1] et que l'Inde entière se convertisse à la foi chrétienne, mais nul ne saurait deviner ce que seront les modifications

[1] *L'Inde anglaise*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, 1886.

qu'opérera sur le « roseau pensant » indien la lutte entre les philosophies et les civilisations rivales qui, maintenant, visent à s'en emparer.

Tout concourt à une transformation profonde, dans un sens quelconque, et, là comme ailleurs, la science estimée la plus positive a sa part. L'ouverture des pensées suit celle des perceptions : on *voit!* L'Indien des hautes classes voyage et, chose étrange! se plaît en Angleterre, où la grandeur et la richesse de certaines existences le frappent, et où la prépondérance morale et sociale de la reine se recommande à ses propres traditions de despotisme antique. Les intuitions orientales de lord Beaconsfield ne l'ont jamais mieux servi qu'en lui inspirant la création du titre d'impératrice pour la souveraine britannique, comme jamais non plus le gouvernement anglais n'a fait acte de politique plus hardi et plus sage, que lorsque, au lendemain de la grande révolte, il a osé abolir son ancien système, oppresseur, humiliant, exclusif, et ouvrir toutes les carrières aux aspirants indigènes.

Aujourd'hui l'Indien de presque toutes les races reconnaît la splendeur d'un empire dont il se sent partie intégrante, et voit, au milieu d'une diversité de régimes dont bénéficient lui et les siens, le point unique : le titre impérial auquel tous participent en quelque sorte et dont tous s'enorgueillissent.

De cette unité abstraite, presque mystique, le représentant du souverain, le vice-roi, profite légitimement au plus haut degré, et négligerait une partie de son devoir s'il n'en profitait à l'excès. Aucun vice-roi n'en a jamais tiré meilleur parti que lord Dufferin. Il en a revêtu les attributs avec un naturel parfait, et a su rendre la toute-puissance aussi orientalement magnifique et aussi orientalement familière que si en lui revivait Aurungzebe, ou Shah Jehan, ou n'importe quel illustre Mogol des temps reculés. Le prestige lui venant sans peine, il en a usé avec un tact et une adresse incomparables. Quoique les limites de ce travail ne comportent même point une simple nomenclature de tous les actes administratifs d'un règne de quatre ans, il y a des mesures qui sollicitent l'attention, parce qu'elles ont trait à toutes les races et à toutes les constitutions, et cela plus spécialement de notre temps. Les lois agraires par exemple. Sur le rapport existant entre l'étendue du territoire et le nombre des êtres qui y cherchent leur existence se basent aujourd'hui à peu près tous les problèmes politiques intitulés insolubles; et toutes les immunités prospectives des États-Unis pendant un siècle ou deux ne reposent par le fait que sur les capacités sans bornes de la terre.

Or cette question agraire dans la péninsule indienne résume

une bonne part de toutes les complications gouvernementales et implique avant tout la nature de la répartition des impôts, c'est-à-dire l'essence de tout système possible financier.

A côté des nationalités humaines, aux Indes, il y en a comme une seconde : les nationalités agraires! Comme la source principale de tout revenu aux Indes gît dans le sol, et que le nombre de ceux qui ne se vouent qu'à l'agriculture dépasse *cinquante* millions, il va de soi que les préoccupations du gouvernement se concentrent tout d'abord sur ce qui de près ou de loin touche à la question terrienne. De près comme de loin, plus de choses y touchent dans la Péninsule que partout ailleurs; car son domaine confine même à des considérations qu'on pourrait appeler psychologiques.

En Égypte tout dépend du Nil; le régulariser c'est donner des bases stables à l'administration. Aux Indes, arriver à user de prévention vis-à-vis de la famine, à l'endiguer en quelque sorte, c'est introduire un principe de fixité dans le gouvernement et lui donner le prestige qu'obtiennent, chez les races ignorantes, ceux qui savent se servir de l'inconnu pour produire un effet patent. Les combinaisons, le calcul, chez l'homme civilisé, produisent la force occulte qui domine sûrement la gent enténébrée et l'assujettissent à ce qui pour lui devient « magie »! Que l'on se rie chez les Européens des nations assez peu éclairées pour attendre de leurs gouvernements la pluie et le beau temps, rien de mieux; mais il n'en va point ainsi chez les Orientaux, et avec eux le grand secret de l'autorité demeurera encore longtemps la sûre production d'un fait matériel par l'action d'un agent inexpliqué.

L'institution des *Famine-commissions* dans les provinces, la rédaction du *Famine-Code*, et leur association intime avec des forces motrices aussi apparemment distinctes que le sont des voies ferrées, des projets d'irrigation, et des facilités accordées localement à certains emprunts, toutes ces mesures, savamment combinées, ont agi de la façon la plus heureuse sur le bien-être matériel des populations, et sur l'esprit de quiconque pouvait apprécier les procédés mis en pratique.

A ne prendre que l'organisation méthodiquement réglée des chemins de fer et leur triple séparation en « lignes *commerciales* » (exclusivement, et rendant 4 pour 100 du capital de construction); en « lignes *protectrices* » (destinées à la prévention de la famine) et en « *lignes mixtes* » (possédant les deux qualités), — à ne prendre que ceci, on trouve une précision de fonctionnement et une sûreté de rendement qui ont prouvé leur efficacité depuis quatre ans [1]. La

[1] Le progrès, à cet égard, est remarquable. Laissant de côté les lignes stratégiques, dont 670 milles sont ouverts depuis quatre ans, et dont 211

répartition des populations nécessiteuses ou nomades est encore un des points où l'attention du gouvernement a été le plus constamment dirigée et d'où les difficultés se sont vues souvent le plus ingénieusement écartées; et à côté de ceci, qui regarde surtout les masses *inférieures*, il convient de signaler les grands progrès éducationnels réalisés chez les classes supérieures.

La capacité de culture chez le *gentleman* indien est extraordinaire, et dans son genre, la somme de ce qui est *acquis* est surprenante. Mais, en abordant le sujet de l'extension de la *higher education*, on est vite en contact avec des obstacles inattendus. Tout d'abord surgit celui d'une éducation (selon les idées occidentales) brouillée, incomplète, une demi-éducation. Les demi-éduqués sont la plaie de la nouvelle civilisation indienne, se rencontrant autant chez l'Anglo-Indien de naissance que chez l'autochthone, et sont par le fait plus nuisibles chez le premier que chez celui-ci. Le second empêchement, au progrès véritable tient au raffinement, à la supériorité intellectuelle même, si l'on veut, de la race :

Les inconvénients graves, dit un rapport officiel que j'ai sous les yeux, d'une éducation trop élevée se produisent maintenant avec fréquence, en ce que les tendances se montrent si exclusivement littéraires, que dans le grand nombre de jeunes hommes qui quittent les écoles et les collèges aux Indes, il y a surabondance de *scholars*, de sujets *lettrés*, hautement cultivés, mais infiniment peu aptes à servir leur pays dans des carrières professionnelles ou indépendantes... Il est clair qu'en vue de cet état de choses, il faut viser à encourager l'éducation *technique* par tous les moyens légitimes.

Dans toutes les sphères où afflue la vie moderne — finances, travaux publics, études sanitaires, associations, commerce, économie — on ne peut faire un pas sans retrouver le vice-roi activement à l'œuvre; mais, avant de clore la liste de tous ses innombrables efforts, il y a un fait qu'on éprouve le besoin de noter, tant il met en lumière la juxtaposition du monde des anciens jours avec notre monde d'aujourd'hui.

Les pèlerinages des musulmans indiens à Médine et à la Mecque se font, comme on sait, par caravanes si nombreuses, que ces exodes

se construisent présentement, — 2235 milles sont livrés à la circulation sous lord Dufferin (décembre 1884 — novembre 1888). De ce nombre, compté par milles, 476 appartiennent à la catégorie *commerciale productive*; 172 sont *protectrices*; et du genre *mixte* il en existe 1587 milles. Ceci prouve amplement l'énorme progression des réseaux ferrés, et par là l'augmentation des ressources nationales et des moyens préventifs employés pour garer les populations contre la famine.

se caractérisent non plus seulement par les souffrances de ceux qui les entreprennent, mais par des dangers pour la santé publique qu'il est nécessaire de prévenir.

Lord Dufferin a inventé, il y a deux ans, un remède au mal qui est certes d'un radicalisme fondamental, mais qui, jusqu'à présent, satisfait tout le monde : il a fait porter, sur les restes les plus branlants d'un monde fini, les inventions les plus écrasantes de notre monde actuel irrespectueux et démocratique. Il a chargé la « compagnie Cook », de l'expédition en bloc des pèlerins de la Mecque! Depuis 1887, les vrais croyants se trouvent transportés à Jeddah, aller et retour, logés, nourris, protégés contre les exactions des aubergistes, contre le *Backsheesh* officiel lui-même, le tout pour un prix fixe et extrêmement modéré!

Maintenant il fallait *custodier les custodes!* il était donc nécessaire de revêtir les expéditeurs d'une autorité suffisante pour qu'ils pussent garantir la marchandise de tout dommage ou avarie. Lord Dufferin a fait nommer par le gouvernement anglais les MM. Cook ses « agents généraux pour le transport des pèlerins » (!) en leur assurant pendant quelques années la facilité de la vente des billets de parcours, et en les garantissant contre les pertes qui pourraient s'ensuivre. Les chances de « pertes » cependant sont si illusoires, que, dans l'année de la fondation de l'agence Cook (1887), il s'est vendu 1937 billets de parcours, et dans la seconde année d'exercice (l'an dernier) 3889, c'est-à-dire bien au-dessus du tiers de ce qu'en moyenne fournissent les Indes comme total de pèlerins se dirigeant chaque année sur la Mecque.

Une dernière question reste : dernière en date, mais en importance, première de toutes; prédominante et renfermant de véritables maux organiques parce qu'elle s'attaque à ce qu'il y a de plus faux dans la cervelle humaine, et qu'elle suscite l'illusion dont s'abusent autant les honnêtes gens, les cœurs les plus généreux, que les songe-creux, les *demi-éduqués*, ou la foule des intrigants de profession : la question parlementaire! la prétendue idée du parlementarisme, c'est-à-dire la chimère de la « concentration » aux bords du Gange, comme, hélas! ailleurs.

L'*Union* parlementaire reliant ensemble cent dix-sept différents États habités par 250 millions d'hommes, qui parlent cent six différentes langues, et ne sont ni de même race, ni de même religion, ni de mêmes coutumes!!!

Et cependant ce rêve réussit à égarer bien des esprits, surtout parmi les « jeunes civilisés » de ce temps, que la culture occidentale mal assimilée a affolés. Le nom qui sert d'enseigne à cette conception indigeste est le *Congrès national*, et les *National Indian Congres-*

sionists n'ont pu échapper récemment à voir M. Gladstone s'enrôler parmi leurs chauds partisans. Il est superflu d'ajouter que les Anglo-Indiens sont en bon nombre dans la secte, et qu'au contraire, les sommités indigènes — distinguées soit par leur naissance, leur situation ou leur « capacité intellectuelle » — s'en tiennent résolument éloignées.

Mais, inutile de le déguiser, l'association n'est point sans danger, car, ressemblant en cela à bien d'autres mouvements dits « populaires », elle s'adresse à toutes les ignorances, à tous les mauvais vouloirs, à toutes les paresses, à tous les appétits et à toutes les idées fausses qui en tout temps demandent soit d'être leurrés, soit de saisir la possibilité de leurrer les autres. L'Inde est tellement vaste et tellement fractionnée, que des théories semblables à celles du *National Indian Congress*, ont plus de chances qu'ailleurs de s'implanter en même temps dans un grand nombre d'endroits divers. On ne réfléchit pas assez à ce fait que, dans la péninsule, le principe fondamental, admis partout et toujours, *est déjà celui d'une puissance étrangère*, en ce sens que les grands feudetaires, des princes tels que Scindiah, Holkar, le Gaikwar, ou le Nizam sont aussi *étrangers* à la race de ceux qu'ils gouvernent que s'ils venaient du Groënland ou des Pampas de l'Uruguay. Aucune peuplade n'est solidaire d'une autre; ce sont des fourmillères rivales. (Qu'on demande aux entomologistes ce qu'en fait de férocité cela veut dire!) Et en traitant cette partie du sujet dans son excellent article du *XIXe Century*, Sir M. Grant Duff cite un mot de M. de Montalembert qui l'éclaircit d'un seul trait[1]...

Je crains fort, dit-il, que le *ruling by love* (le règne par amour) ne soit une fantaisie pure; il faut régner par la justice égale pour tous, attendu que les administrés eux-mêmes ne s'aiment pas entre eux et me rappellent ce que Montalembert racontait de ses électeurs bourguignons sous le second empire. Voulant exciter l'indignation d'un paysan contre l'empereur Louis-Napoléon qui, dans des guerres dynastiques, faisait massacrer des centaines de milliers d'hommes, il s'entend riposter, avec un méprisant haussement d'épaules : « Hé! mon Dieu! monsieur le comte, que voulez-vous? il y a *aussi trop de monde partout.* »

La valeur attachée par le *premier venu*, aux Indes, à la vie de son *prochain* serait probablement celle qu'y attachait ce philosophe bourguignon désintéressé. Effectivement, le « prochain » est nom-

[1] Sir Mountstuart-Grant Duff, alors jeune membre de la Chambre des communes, était un des meilleurs amis, des plus fidèles coreligionnaires politiques de M. de Montalembert

breux dans la péninsule, et l'élément *étranger* opère de telles divisions que la solidarité sinon sur la plus minime échelle devient un mythe.

Lord Dufferin lui-même écarte toute immixtion du *sentimentalisme* dans le lien qui attache et *doit* attacher les populations indiennes au gouvernement anglais, et se sert des mêmes paroles que M. James Darmesteter pour le caractériser.

Je ne cherche aucunement à vous faire supposer, dit-il, il y a quinze jours, au banquet de la Cité, que nous sommes, nous autres Anglais, *aimés* aux Indes, ou que nous y soyons mêmes *populaires* dans le sens habituel du mot; il n'y a point de raisons pour que cela *soit, et cela n'est pas*... Mais je le maintiens : les populations de l'Inde de toutes classes sont foncièrement *loyales* à la reine et à son gouvernement non pas pour aucun motif *sentimental*, mais à cause de leur intérêt personnel et à cause de la *justice de notre régime*, de sa justice égale pour toutes les croyances et toutes les races... Mettant de côté les fanatiques, — qu'on trouve partout, et les clabaudeurs dont le métier, le même partout, est d'injurier toute forme de gouvernement quelle qu'elle soit, — je suis convaincu qu'il n'existe, aux Indes, ni prince, ni propriétaire, ni négociant, ni laboureur, ni ouvrier, qui ne reconnaisse à cette heure que *nul autre* gouvernement ne pût lui donner la même somme de liberté, de sécurité, de tranquillité et de bien-être indépendant que le nôtre.

Sydney Smith disait il y a cinquante ans :

Nous ne serons jamais, — nous autres Anglais aux Indes, — jamais autre chose qu'une déplaisante manifestation de Dieu (*an uncomfortable work of God*) qui apportons du trouble dans toutes les habitudes traditionnelles de la vie.

M. Darmesteter constate aussi largement que lord Dufferin (pas plus largement que lui) l'absence de toute sympathie, mais comme lui et autant que lui, il reconnaît le respect, la confiance pleine de respect accordée à l'inflexible justice. C'est quelque chose déjà, et c'est précisément cela qui brille dans chaque mot prononcé par lord Dufferin en quittant Calcutta, et répondant aux projets des *National congressionists;* c'est cet esprit de justice qui donne à chaque mot sa vérité, son poids, qu'aucun argument de rhétorique sentimentale ne saurait amoindrir.

Jamais, dans aucune occasion, lord Dufferin n'a démontré une plus entière supériorité de *caractère*, un courage *civique* plus indiscutable que lorsqu'au mois de novembre dernier (1888) il

refusa, dans les termes les plus polis mais les plus nets, tout concours direct ou indirect à l'œuvre déraisonnable, *inconstitutionnelle* et en tout point nuisible aux intérêts indiens, connue sous le nom de *Congrès national.*

... Il y a, Messieurs, objecte aux « réformateurs » le gouverneur général en quittant son poste, il y a un groupe de citoyens intelligents, honorables, patriotiques, parmi nous, qui désirent, à ce que j'apprends, non pas faire un pas en avant, mais un prodigieux saut dans les ténèbres, et *démocratiser* les Indes en leur appliquant un système parlementaire, auquel l'Angleterre elle-même, avec ses proportions limitées, n'a pu parvenir que bien lentement et à force de s'y être préparée, par une discipline sévère pendant plusieurs siècles!... L'idéal serait, m'a-t-on assuré, la création d'un corps représentatif dans lequel l'élément officiel ne figurerait qu'en une minorité exiguë, et où le pouvoir financier (*the power of the Purse*) s'exercerait si bien par *l'Assemblée délibérant sans contrôle,* que c'est elle, au contraire, qui en contrôlerait l'emploi de la part du gouvernement central!...

Je voudrais citer le discours en entier, car chaque sentence contient un argument irréfutable contre les amateurs fabricants de réformes; mais je me bornerai aux deux ou trois phrases capitales qui seront toujours et dans tous les pays sans réplique.

... Avant tout, poursuit lord Dufferin, — le principe est opposé à tout gouvernement constitutionnel — l'essence même de tout régime constitutionnel étant la réunion dans les mêmes mains du pouvoir et de la responsabilité. La remise du pouvoir en des mains irresponsables serait partout une anomalie impraticable...

Passant ensuite aux impossibilités matérielles, l'orateur dit :

Pour régner par la discussion, il faut un certain savoir, une certaine éducation. Eh bien, sur les 200 millions d'Indiens sujets de la couronne britannique, à peine si cinq ou six pour cent savent lire et écrire! *Pas un pour cent de ceux-là ne possède la moindre notion de la langue anglaise*, tandis que la forme du régime parlementaire exige péremptoirement au moins *une langue unique*[1] *!*

[1] Il faudrait en effet pouvoir citer tout ce discours. A peine arrivé télégraphiquement le lendemain à Londres, l'impression produite était universelle : « C'est un monument politique incomparable! » s'écriait chacun de ceux que la question préoccupe; et par le fait, non seulement y trouve-t-on chaque jugement étroitement motivé, mais chaque détail minutieusement expliqué, par lequel les différents petits États démontrent la complète impossibilité qui existe de les fusionner ensemble.

Pour conclure, lord Dufferin se sert de la plus forte de toutes les objections : l'antagonisme des classes supérieures indigènes.

Le système est d'une impossibilité tellement flagrante, affirme-t-il, que nulle part il n'a été un instant appuyé par aucun homme d'État considérable national. J'ai, pendant quatre ans, je crois, eu l'occasion de fréquenter tous les hommes les plus distingués des Indes ; nous avons parlé librement et à fond de toutes ces matières, et jamais, à aucun propos, un seul parmi eux n'a admis la praticabilité de l'adoption d'un pareil projet!... Ceux qui le soutiennent — je voudrais en parler avec un ménagement sympathique, — ce sont hélas! ceux qui sortent des procédés d'éducation occidentale que nous-mêmes avons avec persistance appliqués depuis trente ans!... Dans trente ans, Messieurs, on ne transforme point des millions d'ignorants de races différentes en une nation mûre pour le gouvernement de soi-même, *a self governing people.*

Avec une sincérité parfaite, le dernier vice-roi indique le rôle de l'Angleterre aux Indes par la formule suivante :

Force, autorité, intelligence, toutes les énergies, toutes les capacités du gouvernement britannique, ne tendent qu'à un seul et même but : celui d'empêcher qu'une race ou une religion quelconque puisse, seule, prédominer et arriver à asservir les autres.

Les hommes marquants indigènes, auxquels le titre d'*homme d'Etat* peut être le plus justement attribué, car ils sont en effet des plus remarquables, ont, dans leur infinie sagacité, adopté cette formule de lord Dufferin, et pendant la durée de sa vice-royauté il a pu compter en toute circonstance sur leur approbation et leur appui le plus ferme.

Rien n'est plus intéressant que d'étudier la différence des sentiments qu'exprime le même homme, ayant exercé la même fonction, en se séparant des deux différentes communautés que, dans l'espace de douze ans, il a si bien servi. En disant adieu à la Confédération canadienne, sa seule pensée va vers l'unité : « Vous êtes unis, leur rappelle-t-il, je vous laisse une *patrie*, aimez-la et servez-la! »

A l'agglomération des races indiennes il recommande le progrès particulier de chacun dans sa sphère, le plus haut degré de supériorité qui se puisse atteindre dans des conditions spéciales; mais aux inapplicables rêves d'*unité* il a soin de crier « gare » en avertissant qu'ils ne peuvent conduire qu'au chaos! Et si opposés qu'ils paraissent, les deux services rendus, en chaque cas, sont

d'une somme égale. Ils enseignent la même sagesse et représentent, pour l'homme politique de notre temps, le même devoir : celui de s'adapter à la circonstance, d'en faire, je le répète, son complice, en renonçant à l'ambition de la créer, ce qui est d'un autre âge.

V

Lorsque le lord Mayor reçut lord Dufferin, il y a quelques semaines (28 mai), pour lui conférer le titre de « citoyen de Londres » (*The Freedom of the City*) [1], il lui apprit avec grande solennité le fait passablement curieux que, dans l'espace de *cent trente ans*, deux fois seulement avant ce jour, un *civilian* avait été jugé digne d'une pareille récompense :

Lord Canning d'abord, ensuite lord Elgin, et il ajouta que cet honneur lui était octroyé à lui, troisième, à cause surtout — parmi tant d'autres services « rendus dans les quatre coins du globe » — des services exceptionnels qu'il avait rendus comme gouverneur général au Canada et comme vice-roi aux Indes.

Vous nous avez semblé, dit le lord Mayor, dans ces délicates et difficiles fonctions, faire preuve d'une merveilleuse réunion de qualités différentes, — décision et habileté, douceur et fermeté à la fois, — en usant tour à tour de chacune, vous avez su mériter le respect le plus affectueux et inspirer la confiance la plus absolue à tous les sujets de la reine, quels qu'ils fussent.

Certes, l'éloge est juste et endossé par l'opinion. Mais, n'en déplaise au premier magistrat de la cité, la nationalité y est bien pour quelque chose. L'Irlande et Sheridan y ont leur bonne part. C'est une combinaison unique.

L'éducation anglaise, l'habituelle fréquentation de cette société solidement hiérarchique, — le poids de cette responsabilité portée depuis l'âge de vingt ans, devant un public aussi exigeant, — tout cela entre dans la facture de ce *civis Romanus* (et il l'est entre tous!); mais il y aussi les *dons* de l'Irlandais, l'alliage de vif-argent mêlé à tout cet or, — le sang de cet étonnant, inimitable aïeul, lui léguant ce qui jamais ne s'acquiert.

— Mon Dieu! Dick, dit un jour un condisciple de Harrow plus âgé que lui, dans quelles difficultés votre impétuosité endiablée doit vous fourrer!

[1] Lord Dufferin a été « présenté » pour la dignité de « citoyen » par la corporation des drappiers. (*The Clothworkers Company.*)

— Parfois, oui! répondit Sheridan, avec son irrésistible sourire, mais je m'en tire toujours[1].

Or son petit-fils a le mérite de ne jamais se mettre de lui-même dans un mauvais pas, mais de toujours se tirer de ceux où d'autres l'ont empêtré; c'est une faculté dont il a hérité. *He has a way with him!* dit quiconque a jamais eu affaire à lui, et cela équivaut à décrire ce quelque chose qui n'est rien, mais qui suffit, ce « tour de main », si vous voulez, qui enlève la fortune. Tout lui vient, je me permets de le redire, c'est là la part du passé et de l'hérédité; c'est aussi la garantie de l'avenir qui ne peut lui échapper dans un temps comme le nôtre. Pour le reste, pour l'inflexibilité si bien cachée sous des dehors pleins de grâce, pour la conscience si puritaine, ayant le secret de ne jamais blesser personne, on peut s'en référer à la persévérante et indomptable volonté qui dérive de la nature écossaise paternelle.

Grand propriétaire irlandais, la première activité publique de lord Dufferin a eu pour but l'Irlande; et la question est encore trop brûlante aujourd'hui pour qu'il n'y ait pas le plus vivant intérêt à voir combien le fond en demeure le même depuis trente ou quarante ans, et combien les vues du jeune *landlord* de 1850 ont relativement peu changé depuis l'état de guerre établi par M. Parnell. La différence est dans les hommes. L'agitateur irlandais, je l'ai dit, est un Anglo-Américain, l'homme d'État britannique est un *Irish-gentleman.*

Prenons-le à son lancer : il avait à peine vingt ans, était encore étudiant à Oxford, lorsque pour la première fois il s'adressa à ses fermiers du County-Down et leur présenta un nouveau régisseur doué de tant de qualités, que, dit-il, « il serait *presque* dommage de l'assassiner » (*it might be almost a pity to shoot that gentleman*).

Voilà en effet l'Irlandais de la première heure, l'homme supérieur à toute intimidation, et qui, toujours, ayant l'audace gaie, désarme le danger en le dédaignant, ne prend jamais rien « au tragique », ainsi que le voulait M. Thiers. Ailleurs, il montre suffisamment comme il sait tout prendre « au sérieux ».

Pour plus d'une cause il faut revenir aux premiers discours de lord Dufferin (entre 1847 et 1866), car on trouve là de lumineuses clartés projetées sur les *vraies vérités* de la question irlandaise, qui ne changent point et que nul n'a jugé avec l'impitoyable indépendance d'esprit qu'y met lord Dufferin. Il avait été acclamé comme un *propriétaire progressiste;* c'est en guise d'un *improving*

[1] Mémoire sur Sheridan par Mme Oliphant. London, Macmillan, 1883.

landlord (un landlord qui se dévoue à ses tenanciers) qu'on lui portait des toasts...

... D'accord! s'écrie-t-il avec un aplomb radieux, un *improving landlord!* j'accepte. Mais pensez-vous, mes amis, qu'il y ait sur terre un être aussi difficile à cataloguer qu'un *Irish landlord?* A quelle classe appartient-il? Dans quelle atmosphère ce bipède indescriptible a-t-il son *habitat?...* A vrai dire, c'est un corps erratique dans le système social et dont ni la vie ni la mort n'a de parallèle chez le commun des mortels. S'il entre dans l'existence à peu près de même façon que ceux qu'on appelle ses « semblables », il en sort rarement de même; c'est un individu à qui rien n'est dû, et qui ne *doit* pas recevoir ses fermages; qui fournit plus que quiconque le sujet de leurs *leading articles* aux grands journaux; sert d'énigme aux *coroners* [1] et rend perplexes les *jurys;* en somme, c'est un monsieur bien mis, sur lequel on peut tirer au coin d'un bois; qui est le point de mire légitime de tous les tireurs du voisinage; c'est un chiffre muet qui marque l'étiage du courant montant ou descendant du crime... Est-ce bien là le vrai, et le savons-nous tous? Savons-nous, mes amis, qu'ici, chez nous, existe un territoire à part où toutes les lois de la civilisation sont prises à rebours; que, tandis que le reste du royaume jouit de la paix la plus profonde, en Irlande le désordre règne; que, tandis qu'ailleurs, les citoyens s'entr'aident dans des travaux paisibles, ici, de la terre irlandaise s'entend une décharge de mousqueterie perpétuelle; que, lorsque l'étranger, dressant l'oreille, demande que veut dire ceci, on lui répond que c'est la fusillade irlandaise, les coups de fusils des francs-tireurs de cette île intéressante! Et savons-nous, messieurs, également bien, que, si du dehors vient la question : mais *sur qui* tire-t-on tous ces éternels coups de feu? la réponse sera invariablement celle-ci : la plupart du temps sur les propriétaires progressistes, les *improving landlords?*

Ce qu'il est essentiel de noter dans ce discours de la vingtième année, — le premier par lequel le jeune landlord ait salué ses compatriotes, — c'est qu'il a trait à la situation de l'Irlande il y a quarante ans, dans une période qu'on se plaît aujourd'hui à signaler comme relativement une « époque de paix » et que jamais aucun incident des « désordres » qu'il reconnaît si franchement n'a empêché l'orateur de se dévouer à ses tenanciers, de tenter l'impossible pour améliorer leur sort, ni ne les a empêchés, eux, de l'adorer, en con-

[1] On sait que, dans la Grande-Bretagne, tout mort trouvé dans des conditions anormales est d'abord soumis au coroner, lequel dit, ce qui, selon lui, a causé le décès.

servant à travers tout, et en principe, leurs théories sur la légitimité du meurtre!

Oui, et c'est là ce qu'il ne faut pas perdre de vue; lord Dufferin ne redoute l'admission d'aucun *fait:* « violences insensées, assassinats individuels, attaques collectives à main armée, *preuves d'un état sauvage* »*;* il ne recule devant aucune flétrissure appliquée à de pareils actes; mais sa popularité n'en souffre aucun amoindrissement, et pourtant, à aucun moment de sa vie, il ne fera une concession pour la conserver. Il ne craint rien, ne devient pas un *absentee* (s'il est loin, c'est qu'il *sert le pays*, sert ce qui est l'intérêt commun, le *commomweal*), mais le cœur est toujours avec ceux que la destinée lui a, en quelque sorte, remis en garde; les enfants du sol, les fils de pères qui ont servi ses pères à lui, et ceci, chaque garçon de ferme, chaque laboureur le sait. Lord Dufferin sera peut-être plus inflexible que M. Balfour lui-même à protéger les honnêtes gens qui risquent leur vie à défendre la loi; jamais il ne transigera avec aucun devoir public, — la *res publica*, il lui demeurera fidèle à travers tout, et nul n'en ignore, — mais..... *il est des leurs*. M. Parnell a, depuis plus de vingt ans, tout sacrifié à l'apparente satisfaction d'une secte en Irlande; il en sert l'ambition, la vanité, les appétits les plus grossiers, les plus criminelles passions; mais lord Dufferin *est* un Irlandais qui, en servant le vrai toujours, en maintenant la justice contre tous comme un drapeau, sera jusqu'à la fin un *gentleman irlandais*.

Je ne puis avoir la prétention, dans ces pages, d'aborder la « question irlandaise », l'une des plus insaisissables qu'il y ait, et où l'étranger le plus sympathique soit à l'un ou à l'autre des deux partis, se fourvoie le plus constamment, mais il serait impossible de la laisser de côté en parlant de lord Dufferin, car elle tient inséparablement, non seulement à *son* passé et à *son* avenir, mais au passé et à l'avenir des trois royaumes. La question *irlandaise* n'a *pas* la prédominance que veulent lui donner les membres du parti parnelliste, mais, en étudiant les futures modifications constitutionnelles, sociales et morales de la Grande-Bretagne, il faut prendre souci de ne pas l'oublier ou l'écarter. Elle est intéressante à tous les points de vue, car elle se lie encore davantage à la nature humaine qu'à la politique, et quand à ce qui regarde les *crânes autrement faits*, elle réserve peut-être à la science de notre siècle, si satisfaite d'elle-même, des problèmes psychologiques dont la solution sera malaisée.

Ce qui adviendra du parnellisme dans les deux années qui vont suivre, il serait difficile de le prédire, et M. Parnell lui-même ne serait peut-être pas celui qui y éprouverait le moindre embarras.

Pour quelques-uns de ses amis qui, il y a six semaines, assistaient à l'assemblée de la députation de certains conseils municipaux de l'Ile-Sœur, il y avait, dans le ton et l'attitude du *roi non couronné*[1], un soupçon de lassitude, de découragement presque, et l'accent d'un dépit, d'une mauvaise humeur si peu habituelle, que l'on s'est pris à méditer sur une parole de son discours, et à admettre que rien, — pas les plus héroïques luttes, — ne *dure éternellement*. La bataille de l'insurrection contre la loi pourrait-elle aussi, à la fin, lasser et les combattants et le public? Qui sait? Quand les moyens violents ne réussissent pas très vite, ils s'épuisent.

Heureusement pour le parti du *home rule* à outrance, la session finit sans qu'un adversaire suffisamment armé se soit présenté. M. Balfour est un homme qui représente trop le pouvoir et trop peu le pays; il aura probablement gain de cause, il n'aura pas gain de cœur[2]. Lord Dufferin reste le vrai danger pour M. Parnell, la puissance à redouter. Et ici, je ne fais qu'indiquer, car les conditions du duel seraient à régler, l'un siégeant à la Chambre des lords, l'autre à celle des communes. Puis lord Dufferin est à Rome pour encore de longs mois. Serait-ce, par aventure, pour servir de *trait d'union* entre le Vatican et l'Italie, ou entre M. Crispi et la France? (On pourrait le demander peut-être à M. Mariani.) Mais, quel que soit le moment où lord Dufferin reprenne sa place, il ne peut se détacher de la question irlandaise, et, ce jour-là, M. Parnell et toute la cohorte des *wild Irishmen* verront ce que peut le bon sens et le sens politique, la modération et le courage calme d'un homme d'État *moderne* doublé d'un véritable patriote irlandais.

Tout ce qui entoure lord Dufferin, tous les accessoires de son existence sont irlandais à outrance; on ne peut séparer sa vie de celle de l'Irlande. Par les femmes, il s'y trouve enchaîné. Il est, je l'ai dit dès le premier mot, *fils de mère*, et quelle mère! Une de ces personnes rares dont la trace se retrouve en tout lieu et qui ne disparaît d'aucune mémoire. Je ne pense pas, entre autres, que

[1] Le nom que l'on donnait à M. Parnell il y a un an ou deux.

[2] M. Balfour est très probablement un des trois ou quatre hommes d'État futurs (je veux dire un des *leaders*) de l'Angleterre. Il a toutes les qualités d'un chef, et nul doute que la façon *sévère* mais légale dont il défend la Constitution et les honnêtes gens en Irlande, ne soit à la longue appelée au succès qu'elle mérite; mais encore là, si l'on veut se rendre compte des facultés indispensables à l'homme moderne, à l'homme soumis à la circonstance, je conseille plutôt d'étudier M. Balfour dans l'épisode si grave de l'élection de Birmingham, à la mort de M. Bright. Jamais l'esprit de conciliation ne tint un langage plus élevé; jamais éloquence ne fut mieux nourrie de générosité, de délicatesse d'aperçus et d'énergique bonne foi.

jamais la société de la fin du règne de Louis-Philippe ou celle qui, avec une élégance et une bravoure si françaises, résista aux grossièretés du second empire, — je ne pense pas que jamais ce Paris-là oublie le charme souverain qu'y exerça la première lady Dufferin, chez qui, seules, grâce et bonté exquises, adoucissaient, comme qui dirait *estompaient*, la finesse et le mordant de l'esprit. Et chez la seconde (aujourd'hui marquise de Dufferin) on est en face d'une triple Irlande. Fille d'un des hommes en qui se réunissaient plus complètement les qualités indispensables à l'Irlandais de notre temps, — la femme de lord Dufferin eut pour grand-père le trop célèbre Rowan Hamilton, l'ami et le complice de lord Edward Fitzgerald, condamné à mort comme lui, mais s'étant évadé et finissant sa vie en Amérique[1]. Par tous ces liens qui forment partie intégrante de lui-même, lord Dufferin est plus radicalement Irlandais que qui que ce soit, et je me sers du mot à dessein : je veux dire qu'il est Irlandais par toutes les racines, et tient lui, fils de père écossais, si invinciblement au sol, que par cela même il est libre de toute entrave, affranchi de la gêne d'un préjugé nationaliste d'aucune sorte.

Quand, dans sa première jeunesse, l'instinct d'aventure le porta à travers les mers sombres jusqu'à cette dure Islande d'où partirent ces aïeux ossianiques, les Scots irlandais, il lui est permis de faire hommage de *Norseman*, du premier ouvrage sorti de sa pensée, à « *ce fidèle Nord* », sans que ses *proches*, dès la première heure, en conçoivent le plus minime ennui.

To that true north (je dédie ce livre).

Par ces mots imprimés en tête de son *Voyage d'Islande*, il accentue son inébranlable attachement aux sources antiques de

[1] A la présente lady Dufferin la population féminine des Indes doit tout : l'éducation et le moyen de secourir ses semblables. La science médicale aux Indes ne pouvait rien pour les femmes il y a encore dix ans, aujourd'hui les écoles de femmes médecins sont pleines d'élèves et de docteurs d'un véritable mérite, et tout cela sans le moindre empiètement sur d'autres champs d'activité ; point de prosélytisme, ni de *Bible societies*, ni de *Tracts*, l'humanité seulement, l'*ardent désir d'aider aux autres*. Aussi l'impression produite a-t-elle été immense, et d'un bout à l'autre des Indes, le nom de lady Dufferin ne réveille qu'un long cri d'enthousiasme. Le père de lady Dufferin était un de ces hommes dont les seules vertus lui ont créé une renommée impérissable dans son pays. Mort jeune, il appartenait moralement à cette pléiade de citoyens-modèles qui constituent par-ci par-là ce qu'on nomme en Angleterre l'époque *arthurienne*. Bien plus jeune que lui, sortant de l'Université d'Oxford, et voisin immédiat de campagne, lord Dufferin doit une partie de ses excellences publiques et privées à son beau-père, Archibald Hamilton, — sorte de sir Philip Sydney, contemporain, — et il est le premier à le rappeler avec bonheur.

la race qui, ne l'oublions pas, garde aujourd'hui encore les traditions du devoir et constitue le fond de ce que M. Parnell, lui-même, ne peut s'empêcher d'intituler : *Loyal Ireland.*

C'est dans ce mélange de tant de contradictions, de tant de qualités instinctives, de tant d'intuitions venant du cœur et de l'intelligence à la fois, c'est dans ce curieux amalgame que produit chez lui un état d'âme tout à fait singulier, que se trouve la force de lord Dufferin, et c'est là, aussi, que gît l'intérêt que les Français doivent sentir à le mieux connaître. Ce n'est ni un Pitt ni un Fox, il n'a ni la raideur de l'un ni l'*inconscience* de l'autre; ce n'est ni un O'Connell ni un Grey. Il est *lui*, tout seul, « le moderne » par excellence, comprenant tout, même les entraînements (pour les autres), mais, par raison, admettant la nécessité du frein, chez qui veut donner l'exemple, *qui seul rend le gouvernement possible.* Je suis persuadé qu'aucun autre des hommes d'État que depuis quatre-vingts ans ait produit l'Angleterre ne saurait offrir, aux Français s'occupant de politique, un type aussi curieux, aussi intéressant et aussi utile dans ses multiples attributs que lord Dufferin. Lord Houghton (le regretté Monckton Milnes), disait un soir, dans le salon de la rue de la Ville-l'Évêque, chez Lamartine : « Dufferin est le seul homme de la période *Albertine* [1], dont le puritanisme soit traversé par les éblouissements du génie de Sheridan ». Ce serait bien tentant de pouvoir le faire voir sous ses côtés littéraires; de le montrer dans des *Lectures* célèbres sur Walter Scott ou Dickens[2], tenant une place au même rang que Stanley ou Mathew Arnold, ou Stopford Brooke. Mais contentons-nous du *public servant* et redisons le mot du lord Mayor :

« Mis à l'épreuve dans tous les coins du monde où la cause publique peut être servie, dans tout ce qu'il a entrepris il a toujours remporté un éclatant succès. *I may say he has never failed*[3]. »

Mme B. de Bury.

[1] De 1842 à 1862, pendant la vie du prince.

[2] Comme style et comme profondeur de pensée, ce sont là deux morceaux de critique des plus remarquables, deux *conférences* qui le mettent au plus haut rang.

[3] Discours au Gulidhall, du 28 mai 1889.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Orgie de fêtes et de centenaires. Le revers de la médaille. Les derniers jours de la Chambre. Débats parlementaires. Gros mots et petits papiers. Déluge d'accusations avilissantes. Les catastrophes d'Aubervilliers et de Saint-Étienne. Anachronismes et contradictions. Une cour d'amour à Sceaux, en 1889. Le théâtre rétrospectif. *Tartuffe* et Taillade. Les représentations historiques de l'Opéra-Comique. Le concours de musique pittoresque au Trocadéro. Les fêtes du Palais de l'Industrie. La légende des pèlerinages à l'Exposition. Science et parades. Les spectacles de tolérance. L'Espagne à Paris. Danseuses et *corridas*. La mort du taureau. — Expositions particulières. MM. Marcellin Desboutin, Monet, Rodin. Le groupe des *Bourgeois de Calais*. Vente de la galerie Secrétan. L'*Angelus* de Millet. La grande bataille des enchères. L'*Histoire du siècle*, par MM. Alfred Stevens et Gervex. — Fête du 14 juillet. Les représentations gratuites. Opéra : *la Tempête*, ballet en trois actes et six tableaux, livret de J. Barbier, musique d'Ambr. Thomas. Châtelet : *le Prince Soleil*. Mermet et *Roland à Roncevaux*. Carlotta Patti. Charles Nisard. Un assortiment de statues. Le Verrier. Un grand savant et un petit homme.

I

Les clichés traditionnels sur la solitude de Paris après le Grand Prix, sur le vide des mois d'été et la disette qu'ils infligent à la chronique, ne sont pas de mise cette année. Paris, devenu la succursale de l'Exposition, a peine à loger sa population flottante, et l'inondation ne fait mine ni de tarir ni même de baisser. Les limonadiers et les restaurateurs des boulevards n'ont plus qu'un souvenir lointain de leurs doléances du mois de mai, et si on leur en parlait aujourd'hui, on aurait l'air de se moquer d'eux. La chronique est sur les dents et crie grâce. Il lui faudrait les cent yeux d'Argus pour tout voir, les cent bras de Briarée pour tout étreindre, les cent bouches de la Renommée pour tout décrire.

Le seul chapitre des fêtes serait interminable. Chaque jour amène la sienne. Que dis-je ? Il y en a souvent deux, quelquefois trois le même jour. Les dimanches atteignent couramment la demi-douzaine ; ils la dépassent, pour peu que l'on compte les fêtes de province, — par exemple, les inaugurations de statues, qui sévissent pour le moment avec une intensité redoutable et qui semblent se rattacher elles-mêmes au mouvement général de l'Exposition. Le dimanche 7 juillet, il y avait fêtes de gymnastique au jardin des

Tuileries, avec concours de cent trente-quatre sociétés (aimez-vous la gymnastique? on en a mis partout), concours monstre d'orphéons, — monstre est le vrai mot, car ce n'a été qu'une cacophonie colossale, — inauguration de la statue de Raspail, fête des Fleurs à Neuilly, fête des Félibres et des Cigaliers à Sceaux, grandes eaux à Versailles, — Versailles n'est qu'un faubourg de Paris, — arrivée triomphale des huit cent cinquante Hongrois, reçus solennellement avec intervention du Conseil municipal, harangues, mélange de vivats et d'*Eljen*, de la *Marche de Rakoczy* et de la *Marseillaise*. Le même jour encore, on inaugurait la statue de Paul Bert à Auxerre. Comptez. Et je ne parle ni des congrès, ni des conférences, ni des banquets. Trop de fleurs! trop de fleurs! comme disait Calchas. C'est déjà une besogne de lire le programme de ces fêtes quotidiennes : que serait-ce s'il fallait y assister, et surtout, bon Dieu! s'il fallait en rendre compte? Il n'y a qu'un parti à prendre, et on ne tarde pas à le faire, c'est de ne plus y prêter la moindre attention.

Mais il faut avouer aussi que la médaille a un terrible revers. Pendant que l'Exposition, aujourd'hui enfin complètement achevée, déploie ses splendeurs, la politique déploie toutes ses ignominies; la Chambre, qui ne sait pas mieux mourir qu'elle n'a su vivre, s'agite en convulsions hideuses pendant les derniers jours de sa méprisable existence. Loin d'avoir la pudeur de cacher ses plaies, elle déchire en lambeaux, de ses propres mains, le manteau qui recouvre sa nudité; elle lave à grand fracas son linge sale à la tribune. On se traite couramment de canaille et d'escroc; les mots de menteur, de drôle, de misérable, sont devenus des termes de discussion. Il est des jours où le débat peut se résumer ainsi : « L'honorable préopinant est un coquin. » A quoi l'honorable préopinant réplique avec conviction : « Vous en êtes un autre. » Suivant les heures, l'étranger qu'on introduirait, les yeux bandés, dans la salle du Palais-Bourbon se croirait dans une école laïque mal tenue, aux halles ou à la Cour d'assises, à moins que ce ne fût dans la caverne d'Ali-Baba. Et je ne parle pas des épisodes où l'on se met des poings respectifs sous des nez réciproques, où l'on se collète, où l'on se prend par les cheveux, où les revolvers sortent des poches, où les huissiers, honteux de leur rôle, sont obligés d'intervenir entre les collègues prêts à s'entre-dévorer. Les choses en étaient venues à un tel point dans ce malheureux Parlement qu'on ne pouvait, pour ainsi dire, plus y échanger deux mots qui ne fussent une injure rétorquée par un outrage.

Les ministres ont leur large part dans cette distribution impartiale d'imputations infamantes. Dans le cabinet actuel, on en

compte jusqu'à trois qui ont été hautement et formellement accusés, à la tribune et par la presse, d'actes déshonorants. L'un n'a pas assez médité le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.* L'autre a un beau-frère plus compromettant qu'un gendre. Le plus vilipendé des trois, le plus traîné dans la boue, le plus convaincu de mensonge éhonté, de promiscuités compromettantes et d'indélicatesse, comme on disait dans le style parlementaire d'autrefois, c'est précisément celui qui, par la nature de ses fonctions, ne devrait pas être plus soupçonné que la femme de César. Directement provoqué à un débat contradictoire, mis au pied du mur, sommé de se défendre, de confondre son calomniateur, rien n'a pu le décider à rompre un silence trop prudent, et il n'a pas été plus ébranlé par les exhortations virulentes de ses amis que par les défis de son adversaire. Ah! les sceaux de la République auront eu de bien étranges gardiens! Il semble que le spectacle de M. Thévenet demeurant impassible sous les soufflets, comme les capitans de la vieille comédie qui menaçaient de tout embrocher et qui, dès qu'un coup de pied les jetait dans la boue, ripostaient fièrement : « Aussi bien me voulais-je coucher », soit fait pour réjouir, par son comique amer, les ennemis de la République ; mais, au cœur des plus irréconciliables, comment l'impression dominante ne serait-elle pas celle d'une tristesse et d'une humiliation patriotiques, en voyant à quelles mains est tombé le gouvernement de la France!

Et, pendant que, à la tribune et dans la presse, se déroulaient, au milieu de toutes les violences de la polémique, les péripéties de ces abjectes affaires d'où un ministre est sorti légitimement suspect, un autre éclaboussé des pieds à la tête et un troisième complètement sali, tout à coup éclataient, à vingt-quatre heures d'intervalle, la catastrophe d'Aubervilliers, où huit femmes trouvaient une mort affreuse dans l'explosion d'un magasin d'artifices, et celle de Saint-Étienne, beaucoup plus horrible encore, où le grisou a brûlé tout vifs deux cents mineurs au fond du puits Verpilleux. Jamais la fable, avec les dragons du jardin des Hespérides, avec les génies effrayants de la *Lampe merveilleuse*, avec les monstres qui gardent les abords du jardin d'Armide, avec les gnômes et les esprits élémentaires prêts à punir l'imprudent qui cherchait à violer le secret de leur retraite, n'a rien inventé d'aussi terrifiant que ce gaz invisible et insaisissable s'échappant des entrailles de la terre, enveloppant de vastes régions souterraines d'une flamme subtile, aussi rapide et plus meurtrière que la foudre, capable d'anéantir, en une seconde, des légions entières d'ouvriers. Les revanches de la nature domptée par l'homme sont terribles.

Elle garde sa houille avec un soin plus jaloux et la fait payer plus cher que son or et ses diamants. Combien de milliers, combien de millions de vies humaines plutôt, n'a point coûté déjà cette mise en coupe réglée du sol en ses profondeurs! Mais l'histoire des mines, qui compte tant de pages sinistres, en compte peu de plus terribles que celle-là. Et il semblait vraiment, en lisant chaque jour, à la troisième page des journaux, les détails navrants de ces catastrophes, après avoir lu, à la première et à la deuxième, les accusations scandaleuses, les polémiques sans frein, les apostrophes injurieuses, les outrages sanglants échangés de journaliste à fonctionnaire et de députés à ministres, les pugilats, les duels entre collègues, que la nature voulût se mettre à l'unisson de la politique, comme dans ces mélodrames où les orages du ciel répondent aux orages de l'âme, où les situations violentes, les meurtres et les crimes sont soulignés par les éclats du tonnerre.

Avouez qu'il faut avoir l'esprit bien tourné à la pastorale pour aller couronner à Sceaux le buste de Florian pendant qu'on mène un tel vacarme au dehors. Sceaux est une petite Arcadie. Elle nous représente ce vallon paisible où Herminie aborda après la bataille et dont les bonnes gens ne se doutaient point de ce qui se passait à quelques lieues de là. Félibres et cigalier sont même mis une certaine coquetterie à célébrer leur petite fête annuelle avec un éclat inaccoutumé, à la rendre digne de l'Exposition. Outre le buste de Florian, on a couronné celui d'Aubanel. Le *capoulié* Mistral était venu, et il a réclamé les droits de la langue d'oc. Jules Simon présidait. La reine du félibrige parisien — car il y a un félibrige parisien et ce félibrige a une reine, — Mlle Isabelle Roma Rattazzi, a tenu une cour d'amour sous les ombrages du parc. Est-ce tout? Non : voici le bouquet. Des gaillards barbus de Saint-Remy et de Barbantane, escortés de tambourinaires et de joueurs de galoubets, portaient une énorme tarasque sur leurs épaules. Ah! cet intrigant de Midi! Il ne manquait plus que la tarasque à son triomphe; il n'y manque plus rien maintenant. Tartarin est vengé!

Comment peut bien se tenir une cour d'amour en 1889, sous le consulat de M. Constans et de M. Thévenet? Ombres des troubadours, je vous le demande! Ce n'est pas, d'ailleurs, que je la trouve déplacée, ne fût-ce que comme antithèse. Elle complétait ce curieux anachronisme des fêtes de Sceaux, où peut se complaire l'imagination paradoxale d'un poète. Et elle répondait au besoin singulier d'évocations et de résurrections qui nous a pris depuis quelques mois, comme pour contredire naïvement les anathèmes jetés au passé par les gens qui veulent faire dater la France

de 89, besoin que nous avons signalé déjà et qui se poursuit en s'accentuant.

En ce moment, la vieillesse est un titre de recommandation pour une œuvre quelconque. Il faut qu'elle ait au moins cent ans pour intéresser, et l'on va chercher des nouveautés sous l'ancien régime. Le fait est assez rare pour être noté. Peut-être est-ce pour s'accommoder à ce goût, dans la mesure du possible, que nos théâtres ne renouvellent point leurs affiches et servent à leurs visiteurs des menus si complètement défraîchis. Pendant que la maison de Molière joue et rejoue *Adrienne Lecouvreur*, l'*Etrangère*, le *Monde où l'on s'ennuie*, et que l'Odéon rouvre avec la *Marchande de sourires*, le café concert de la Scala s'est métamorphosé en troisième Théâtre-Français, — un Théâtre-Français des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin. — Une troupe de banlieue y massacre avec conviction l'ancien répertoire classique. La grande soirée, la soirée historique a été la représentation de Taillade dans *Tartuffe*.

Taillade est le dernier, — mettons l'avant-dernier, pour ne point chagriner M. Dumaine, — des grands acteurs du drame populaire. Inégal, bizarre, heurté, trivial, il a du moins de l'originalité et parfois de la puissance. Comme les trois quarts des comédiens, Taillade avait rêvé de jouer Tartuffe, — il l'avait rêvé d'autant plus, que le personnage est en dehors de ses moyens, — et comme eux aussi, il avait ses idées particulières sur le rôle. On ne se douterait pas de la variété d'interprétations à laquelle un caractère qui paraît tout d'abord d'une conception si simple a donné lieu. Les deux principales, mais non les seules, consistent à le prendre au point de vue purement comique, ou au point de vue sérieux, tragique même. M. Coquelin tient pour la première, et il conçoit Tartuffe comme un grotesque pied-plat, aux dépens duquel Molière a voulu nous faire rire; M. Taillade, sans avoir creusé le problème, et par simple affaire de tempérament, tient pour la seconde, et il serait plutôt porté à mettre en relief les côtés sinistres et effrayants de ce drôle ténébreux. Mais M. Taillade n'a point reçu l'éducation classique, ou il l'a oubliée. Il a fait de Tartuffe un traître de M. Dennery; il l'a traduit dans la langue du boulevard. On a pu craindre un moment que, emporté par ses habitudes, il ne changeât le dénouement de Molière en donnant un croc-en-jambe à l'exempt, en s'échappant par une échelle de corde ou en se faisant poursuivre sur les toits, comme dans *Cartouche*, *Jean la Poste* et le *Courrier de Lyon*.

De son côté, l'Opéra-Comique a eu l'heureuse idée de nous donner une fois par semaine une série de représentations histori-

ques où il passera en revue plusieurs de ses succès du bon vieux temps, alors que rien ne faisait prévoir encore ses prétentions ambitieuses à rivaliser avec le grand Opéra, ni les éclairs et les tonnerres de la musique de l'avenir. La plus intéressante des résurrections qu'il nous ait données jusqu'à présent est, sans contredit, le *Barbier de Séville* de Paësiello, que Rossini n'a pas détrôné du premier coup. Pour être d'une gaieté plus discrète, d'une vivacité plus contenue, d'une verve moins éblouissante et moins exubérante, la partition de Paësiello n'en est pas moins une œuvre aimable et charmante, dont le spirituel badinage a même été quelquefois imité d'assez près par Rossini. Elle plaît par sa simplicité, sa grâce et sa malice. Il n'est pas jusqu'au *Raoul, sire de Créqui*, de Dalayrac, cette épreuve affaiblie de *Richard Cœur de lion*, et dont le titre démodé rappelle le *Sire de Framboisy* de bouffonne mémoire, qui, réduit en deux actes par M. Lacome, n'ait agréablement surpris l'auditoire, résolu d'ailleurs à se contenter de peu. On a cheminé avec plaisir par ces petits sentiers tout fleuris d'ariettes, rafraîchis par de limpides filets de mélodies. Une fois en passant, cela repose du Wagner, ou même, sans remonter si haut, d'*Esclarmonde*.

La musique a voulu avoir son exposition rétrospective comme la peinture. Et elle a voulu avoir aussi son exposition universelle. Le grand concours de musique pittoresque dans la salle du Trocadéro, le 4 juillet, a fait défiler aux oreilles d'un public non moins pittoresque lui-même, non moins bruyant et non moins bariolé, un choix copieux des musiques locales de la France et de l'Europe. Il était venu des sonneurs de bombarde et de biniou de la Bretagne, des joueurs de musette du Bourbonnais, des joueurs de vielle de la Savoie, des joueurs de cornemuse de l'Auvergne, des tambourinaires et même des guitaristes de la Provence. Il était venu aussi des Napolitains, des Tziganes, des *lautars* et que sais-je encore? avec leurs mandolines, leurs flûtes de Pan, leurs cymbalums, leurs zithares, leurs tympanons, etc. Bref, pendant deux à trois heures se sont succédé sur l'estrade tous les orchestres qu'on entend chaque jour, de vingt côtés à la fois, dans les pavillons, les cafés, les restaurants du Champ de Mars et de l'Esplanade des Invalides, et qui attirent les badauds accourus des quatre points cardinaux comme à la plus gigantesque foire que l'univers ait jamais vue depuis sa création. Il n'y manquait que les instruments par trop exotiques et sauvages, — les gongs, les tam-tams, les rebabs, les panderroes, les darboukas, les orchestres des cafés maures, du théâtre annamite et du village javanais. Peut-être les a-t-on réservés pour un concours spécial, dont le jury pourrait

être présidé par le shah de Perse ou par le roi de Rio Nuñez, Dinah-Salifou.

Quelques jours après, à la fête offerte par les exposants à l'État et à la Ville de Paris, dans le palais de l'Industrie, dont la nef, toute fleurie par les serres de la Muette et tendue des belles tapisseries du Garde-Meuble, formait une incomparable salle de bal, les joueurs de biniou, de musette, de mandoline et de tambourin couronnés au Trocadéro, ont obtenu un regain de triomphe, en donnant tour à tour une aubade au président de la république. Les tirailleurs annamites et sénégalais faisaient la haie. Tous les échantillons de la race jaune et de la race noire se mêlaient, parmi les invités, à ceux de la race blanche. La plupart des uniformes européens étaient représentés, et la société chorale finlandaise des étudiants d'Helsingfors a fait entendre ses chants d'une originalité pénétrante.

Des étudiants, il en est arrivé, il en arrivera de partout : non seulement d'Oxford et de Glasgow, de Turin et de Salamanque, voire d'Heidelberg et de Leipsig, mais de Kazan et de Kiev, d'Upsal et de Lund, de Boston et de Philadelphie, de Constantinople et du Caire. Et ce ne sont pas seulement les étudiants que fascine le rayonnement de la tour Eiffel au lointain de l'horizon. Les journaux ont parlé d'un vieux Turc, plus riche d'imagination que d'argent, parti à pied des rives du Bosphore, décidé à coucher pendant des mois à la belle étoile en mendiant son pain et à marcher au besoin sur les genoux pour arriver avant de mourir jusqu'à la merveille rêvée. Nadaud a chanté le paysan qui ne voulait pas descendre au tombeau sans avoir admiré Carcassonne : je souhaite à ce bon Osmanli plus de chance qu'au villageois de Nadaud. On a parlé aussi de trois petits Hongrois et d'un berger du fond des Landes, partis dans les mêmes conditions, celui-ci avec son bissac pour tout équipage, ceux-là avec une brouette où ils avaient entassé leurs provisions de voyage. Mais il est évident que la légende s'en mêle et que des reporters trop ingénieux démarquent les récits des écrivains sacrés et des chroniqueurs du moyen âge, en les laïcisant, pour la plus grande gloire de l'Exposition universelle. Nous avons ici comme un ressouvenir de la croisade d'enfants, et là des bergers marchant dans la direction de l'étoile miraculeuse. Le voyage au Champ de Mars, c'est le nouveau pèlerinage aux lieux saints; la tour Eiffel illuminée, c'est le phare du progrès, l'étoile qui guide les populations vers le nouveau Messie, — la Science!

Hélas! il faut que la Science en prenne son parti : elle n'a pas d'assez beaux yeux pour attirer 150 000 adorateurs par jour. Pour

quelques-uns qui la cherchent, combien, dans cette foule confuse s'en soucient comme un poisson d'une pomme et s'empressent de lui tourner le dos, de si loin qu'ils l'aperçoivent. Rien n'est intéressant en son genre comme d'observer le spectacle des visiteurs et de s'attacher successivement à quelques-uns des groupes qui parcourent le Champ de Mars. Regardez-les ils vont, le pas traînant, tournant machinalement la tête à droite et à gauche, levant les yeux pour voir la tour Eiffel jusqu'en haut, allant d'instinct vers la musique, s'affaissant dans une brasserie, puis reprenant leur marche automatique, les bras criards, l'attention lasse et émoussée, roulant entre les pavillons et les palais comme un fleuve entre ses rives, passant devant les chefs-d'œuvre sans y rien voir, et ne s'arrêtant que lorsqu'ils rencontrent quelque figure jaune ou noire accoutrée d'oripeaux criards. Interrogez-les à la fin de leur journée : qu'ont-ils vus? que rapportent-ils de l'Exposition? Ils ont vu le panorama transatlantique, la rue du Caire avec ses âniers, la danse des almées, le restaurant roumain avec ses *lautars*, le Grand concert parisien, le palais des enfants, le bazar tunisien, le kampong javanais avec ses petites danseuses, les fontaines lumineuses et la tour embrasée. Ils ont regardé le décor, ils ne savent rien de la pièce. C'est pour eux une féerie, plus éblouissante encore et beaucoup plus vaste que le *Prince Soleil* du Châtelet. Le parc retient les neuf dixièmes du public. On parcourt les galeries d'un pas distrait, ayant hâte de s'échapper au dehors. Ceux qu'on y rencontre ont l'air d'y être entrés simplement pour chercher un peu de fraîcheur et de repos. Des parties entières dans le palais des industries diverses ou dans celui des arts industriels sont presque désertes, et l'on voit les marchands causer entre eux devant leur vitrine ou se morfondre dans la solitude et bâiller en lisant leur journal, pendant qu'au dehors on s'écrase. Il n'y a foule que sur trois ou quatre points : dans la région des jouets, des poupées qui parlent et des oiseaux qui chantent; devant le diamant impérial, gros comme un fort bouchon de carafe, exposé par un syndicat de joailliers américains et qui tourne lentement, sur le petit autel où il est exposé, pour se faire admirer sous toutes ses faces; devant la machine qui, du matin au soir, sans s'arrêter une seconde, tire des plans de l'Exposition et des numéros du *Petit Journal* distribués en guise de réclames aux badauds qui se les arrachent.

Il faut bien le dire, et d'ailleurs la chose n'a rien que de très naturel, ce sont les *parades* qui ont fait le succès extraordinaire de cette Exposition dont on aura grand'peine d'ailleurs à dépasser jamais les attractions et les magnificences. Les spectacles y sont

prodigués pour le plaisir des yeux, pour la satisfaction d'une curiosité un peu banale et superficielle. Le Champ de Mars a ses amuseurs, ses saltimbanques, ses établissements de plaisir qui affichent leurs programmes et font savoir qu'à deux heures il y aura concert; à trois, danses variées, et ainsi de suite. Plusieurs de ces spectacles sont bizarres pour une Exposition, même universelle; quelques-uns peu convenables; il en est d'indécents, qui sont, dans toute la force du terme, des spectacles de tolérance. Même en Orient, dans leur cadre et dans leur milieu naturel, ils paraissent fort vilains; transportés ici, exécutés avec ennui par de lourdes almées que leur âge tout au moins devrait rendre vénérables, ils sont répugnants et hideux. Un derviche tourneur est venu tout exprès du Caire pour nous offrir lui-même, à côté du spectacle des almées, celui de ses propres exercices. Au Caire, les derviches tourneurs opèrent dans une grande pièce qui est une véritable salle de spectacle, avec places ménagées pour le public, et on leur fait une offrande. Ils vivent en partie de leurs représentations, moitié moines et moitié acteurs. Mais c'est égal, malgré cet état de civilisation avancée, je n'aurais jamais prévu ce derviche en tournée, comme Paulus et Sarah Bernhardt, qu'on annonce sur une affiche, qui salue et qui fait la quête. Par malheur, du moment qu'on l'envisage simplement comme artiste, il est insuffisant : Rosita Mauri a plus de *ballon* que lui, et je doute qu'il ait des chances d'engagement à l'Opéra, à moins que ce ne soit au cachet pour une pièce orientale.

Je crois bien que le derviche est le seul danseur de l'Exposition; quant aux danseuses, elles ne se comptent pas. Et comme si nous n'en avions point encore assez, plusieurs lots de ballerines espagnoles et de *gitanas* viennent de nous être expédiés de Grenade et de l'Andalousie. On nous promet les *boleros*, les *jotas*, les *fandangos* les plus irrésistibles. L'Espagne ne brille peut-être pas beaucoup au Champ de Mars, mais elle se dédommage aux alentours. C'est une véritable invasion, — une orgie de couleur locale qui eût réjoui le cœur et les yeux de l'auteur de *Tra los montes*. Aux castagnettes du Cirque d'Hiver répondent les guitares du Vaudeville et les tambours de basque du Grand Théâtre de l'Exposition; les *Soirées d'Espagne* se complètent par les *Grandes fêtes espagnoles;* les *séguidilles* par les *corridas*. On ne compte pas moins de trois *plazas de toros* à Paris pour le moment : c'est plus qu'à Madrid. La première s'est ouverte quai de Billy; la deuxième rue de la Fédération, le long du Champ de Mars; la troisième, qu'on construit en pierre et en fer comme un monument définitif, va s'ouvrir rue Pergolèse, et elle contiendra, dit-on, quinze à vingt mille places.

Les actionnaires, gens de confiance robuste, semblent compter sur la naturalisation de ce spectacle en France. Mais, pour attirer les masses, pour remplir le cirque, il faut que le divertissement soit complet, et qu'on nous montre dans toutes ses péripéties, sans atténuations, sans coupure, ce drame à la fois héroïque et naturaliste de la lutte de l'homme contre le monstre. La seule concession qu'on pourrait faire à la sensibilité des Françaises serait de rayer du programme l'éventrement des chevaux marchant dans leurs entrailles pendantes.

Une campagne, — désintéressée, je le veux croire, et inspirée par le seul amour de l'art, — a été entreprise en ce sens par les journaux qui passent pour les moniteurs de la mode et des goûts parisiens. On y raillait spirituellement la Société protectrice des animaux, cette gêneuse qui ferait mieux de s'intéresser aux jockeys qu'aux chevaux et qui laisserait mordre vingt personnes plutôt que de consentir à abattre un chien enragé. Pourquoi n'aurait-on pas le droit de tuer un taureau comme de tuer un bœuf? Est-ce qu'on se récrie contre les concours des tirs au pigeon, ces affreux massacres de jolies petites bêtes innocentes qui n'ont jamais fait de mal à personne? Est-ce qu'on ne va pas à la chasse? Bien mieux, est-ce que les plus aimables, les plus douces, les plus jolies châtelaines ne président pas, entourées de leur cour, à la curée aux flambeaux, ce spectacle hideux des entrailles de la bête que des chiens dévorants se disputent entre eux? Peut-on faire venir les plus illustres *spadas* de l'Espagne pour leur imposer l'humiliation d'un pur simulacre, et ravaler ces grands artistes à un rôle de comparse? Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose de sain, d'élevé, de fortifiant, d'héroïque en son genre dans la vue d'un être chétif, mais intelligent, aux prises avec une force brute qui le broierait comme un grain de poussière, et qu'il abat en se jouant? C'est la victoire de l'esprit sur la matière. Vous devinez aisément toutes les variations qu'on peut broder sur ce thème. Bref, ce fut une vive poussée durant quelques jours, et l'on se demandait si la préfecture de police ne finirait point par se départir de scrupules qu'on déclarait routiniers et arriérés, ne fût-ce que par égard pour nos hôtes de l'Espagne, et surtout pour ces républiques latines de l'Amérique du Sud qui font si belle figure dans notre Exposition.

Ce fut alors que l'entreprise de la rue de la Fédération, inquiète de cette concurrence et craignant de se voir reléguée dans l'ombre, résolut de prendre les devants et d'être la première à tuer le taureau. J'avais assisté, quelques jours auparavant, à l'inauguration de la *plaza*. L'empressement des spectateurs n'avait rien de fort encourageant pour les artistes, car la vaste enceinte était plus

d'aux trois quarts vides. On avait conservé avec une exactitude scrupuleuse tout le décor de la *corrida* espagnole. Rien de plus brillant que le défilé de la *cuadrilla*, revêtue de costumes somptueux et d'une irréprochable fraîcheur. Les *picadors* figuraient dans le cortège, la lance à la hanche, coiffés du sombrero, protégée par leurs jambières, les pieds couverts par l'étrier comme par une armure, quoiqu'ils ne dussent point prendre une part active au combat. On n'avait pas même oublié l'alguazil à cheval, chargé d'aller demander la clef du *toril* et d'égayer le public en se sauvant à toutes brides dès qu'il s'ouvre devant l'animal qui se précipite dans l'arène. J'ai reconnu les appels des trompettes, dont l'accent particulier ne s'oublie plus lorsqu'on l'a entendu une fois. Les taureaux avaient été choisis suivant toutes les *performances* exigées et comme pour un combat sérieux ; seulement leurs cornes étaient garnies, à l'extrémité, de boules en caoutchouc. Les exercices des *chulos* lutinant la bête avec leurs capes multicolores et esquivant sa poursuite par un saut agile au-dessus des barrières ont reproduit exactement la première partie d'une *corrida*. Les *banderilleros* ont ensuite planté leurs dards dans le cou du taureau, en se jetant de côté d'un bond souple, au moment où il fonçait sur eux.

Deux cavaliers, portant le riche costume du temps de Philippe IV, montant des chevaux très supérieurs aux misérables *rosses* sacrifiées d'avance dans les vraies *corridas* et qui, n'ayant point les yeux bandés, se cabraient furieusement quand on les forçait de marcher à la bête, frôlaient le taureau au galop, en lui accrochant, du bout de leur longue pique, des flèches de papier. Le tout agrémenté de sauts à la perche et de culbutes au-dessus du monstre ahuri. Enfin, le *torero* faisait son entrée et, après quelques passes avec la *muleta*, il le touchait de l'épée à l'endroit voulu : le taureau dès ce moment devait se considérer comme mort, et il se laissait emmener docilement par les deux camarades privés qu'on lui dépêchait.

Mais, à la troisième représentation, l'un des *toreros*, excité d'ailleurs par la présence de la reine Isabelle, ne se borna point au geste; il enfonça l'épée. Le coup avait été donné d'une main peu sûre, puisqu'il a fallu s'y reprendre à deux fois. Il eût été sifflé dans le dernier des villages espagnols; mais il était assez bon pour Paris. Les amateurs ont applaudi furieusement, couvrant de leurs bravos frénétiques les protestations d'une partie des spectateurs. Des oranges et des cigares, des éventails et des chapeaux ont volé dans l'arène, à la mode espagnole. Et le lendemain, un arrêté du préfet de police fermait l'établissement. La mesure a été rapportée dix ou douze jours après, mais sous la menace d'une

nouvelle interdiction, définitive cette fois, en cas de récidive. Les beaux jours de la tauromachie ne sont pas encore nés en France, et je crains bien qu'il ne reste plus au *señor* Lagartijo qu'à regagner Madrid en secouant la poussière de ses pieds.

II

A côté de la grande Exposition universelle, d'autres expositions particulières continuent de solliciter l'attention publique. Celle de l'œuvre gravée de M. Marcellin Desboutins, peintre de mérite et, en même temps l'un des maîtres de la pointe sèche, est fort digne d'une visite : son talent est souple et vivant; il semble attaquer directement la planche en y promenant la pointe avec la même aisance qu'un crayon sur une feuille de papier. Il n'y a lieu toutefois de s'arrêter un peu longuement qu'à l'exposition de MM. Claude Monet et Rodin, qui se sont associés pour remplir la galerie de la rue de Sèze. Le premier a tapissé les murs de ses marines et de ses paysages, qui débordent même dans une salle voisine. J'ai vu M. Claude Monet longtemps dédaigné; il s'est imposé à force de persévérance. C'est un impressionniste dont les ébauches ne sont pas toujours, à beaucoup près, suffisamment poussées, mais qui a l'œil juste et la main légère. Ses tableaux, d'une facture trop sommaire, et où il abuse de la loi des reflets, sont lumineux, et l'air y circule bien.

M. Rodin, lui, est arrivé plus vite, ou du moins plus brusquement à une célébrité plus grande. C'est aujourd'hui l'un des favoris de la mode : les publications illustrées donnent son portrait; les journaux écrivent sa biographie; la plupart des chroniqueurs et des critiques la couvrent de fleurs. On nous a raconté, pour mieux mettre en relief sa personnalité indépendante de toute tradition, qu'il n'avait pu forcer la porte de l'Ecole des Beaux-Arts, que ses premiers envois ont été refusés au Salon comme ceux de Millet et de Théodore Rousseau, qu'il a appris le métier tout seul et que, pour vivre, il a longtemps travaillé en sous-ordre à Bruxelles, à la décoration de la Bourse, du Palais-Royal et du Palais-Ducal. Il y a sept à huit ans à peine que son nom est arrivé au public. Aujourd'hui encore, sa réputation est circonscrite dans un cercle relativement restreint d'amateurs, d'artistes et de critiques, mais dans ce cercle on le traite carrément en homme de génie. C'est aller un peu vite et un peu loin. Son exposition de la rue de Sèze a notamment inspiré des dithyrambes dont il faut rabattre, j'en préviens ceux de mes lecteurs qui les auraient pris au mot.

Le morceau capital est le groupe, grandeur nature, des *Bour-*

geois de Calais, qui doit décorer la place de la Poste, dans la ville illustrée par le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre. M. Rodin a suivi, comme il en avait le droit, le récit de Froissart, sans prêter l'oreille aux contestations des érudits, peu faites pour inspirer un artiste. Il a choisi le moment où les six victimes volontaires vont se mettre en marche vers le vainqueur, la corde au cou, Eustache occupe le centre de la composition; l'un de ses compagnons s'appuie sur lui; un autre se cache la figure dans les mains, et ce mouvement de la nature qui reprend le dessus un moment n'a rien qui nous déplaise : c'est l'Iphigénie d'Euripide regrettant la vie qu'elle est prête à quitter; c'est Jeanne d'Arc pleurant devant le bûcher où elle va mourir pour la France. Un autre encore semble s'abandonner à un sombre désespoir. Un dernier tient ses mains ouvertes et à demi étendues comme pour rendre témoignage. Ne cherchez point dans ce groupe la préoccupation du style, l'attitude des héros de tragédies coulés tout d'une pièce; ce que M. Rodin poursuit avant tout, c'est la vérité et la vie. Mais sur plus d'un point le travail est fruste et sommaire, l'ensemble manque de l'unité puissante qu'on y voudrait : la plupart des personnages ne se relient pas entre eux, et chacun parle au spectateur pour son propre compte.

Sauf un buste et le portrait en pied d'un peintre la palette à la main, presque tout le reste se compose de statuettes. Quelques figures, comme sa *Galatée*, sont à peine dégagées du bloc. Ce sont de belles ébauches mais des ébauches. Parmi les plus fines et les plus achevées, j'ai remarqué une tête de saint Jean-Baptiste, qu'on sent encore tiède, pour ainsi dire, de la vie qui vient de la quitter. D'autres petits groupes, d'une inspiration toute *baudelairienne*, seraient mieux à leur place dans un musée secret que dans une exposition publique : ce sont des *Damnées*, pour emprunter un titre des *Fleurs du mal*, destinées sans doute à la décoration de cette *Porte de l'enfer* qu'il rêve depuis plusieurs années et qui sera un excellent débouché pour ce genre de compositions. Il aime à tordre ses personnages dans des attitudes bizarres, excessives, convulsées : peut-être est-ce pour cela que des chroniqueurs n'ont pas craint de prononcer le nom de Michel-Ange, mais Michel-Ange savait l'anatomie un peu mieux que M. Rodin, et il n'eût jamais donné, même à ses ébauches, des musculatures inquiétantes, des pieds ou des mains impossibles, comme l'a fait à plusieurs de ses figures l'auteur des *Bourgeois de Calais*. Il est bien entendu, d'ailleurs, que, tout en refusant de nous associer à des louanges hyperboliques, nous ne méconnaissons nullement ce qu'il y a de vie expressive et de personnalité vigoureuse dans l'œuvre de M. Rodin.

Un autre exemple, mais plus significatif, des excès où peuvent entraîner les courants de la mode dans l'appréciation des œuvres d'art, c'est ce qui s'est passé, à la vente Secrétan, pour l'*Angelus* de Millet. Certainement l'*Angelus* est une fort belle œuvre, d'une simplicité puissante, d'un sentiment parfait. Ce paysan et cette paysanne dont les silhouettes se détachent sur le ciel crépusculaire et qui, leur journée faite, au milieu des champs qu'ils viennent de retourner à la sueur de leur front, à côté de la fourche piquée dans le sol, du panier et de la brouette remplie de pommes de terre, s'inclinent les mains jointes en entendant sonner l'*Angelus* au clocher lointain, vont à l'âme par la vérité pénétrante de l'observation, sans aucun accent déclamatoire, sans rhétorique et sans artifice. L'aspect un peu triste, comme toujours, et la couleur un peu monotone, s'harmonisent avec le sujet. La plaine nue s'étend à l'horizon sans aucun accident de terrain, comme baignée dans la grande paix du soir. Un calme religieux plane sur la scène. Mais 553 000 francs, — 580 000 avec les frais, — c'est un denier, et pour le prix on eût pu avoir dix toiles de maître. On se plaint que la direction des beaux-arts manque d'argent pour enrichir nos Musées; il nous semble, et aujourd'hui qu'on est de sang-froid, beaucoup jugent comme nous, qu'il valait mieux ne pas épuiser sur un seul tableau, avec les ressources du présent, celles de l'avenir. Mais la vanité nationale s'en est mêlée, et l'on a agi sous le coup d'un de ces *emballements*, — passez-moi ce terme d'argot, — qui font perdre la notion de la valeur exacte des choses.

L'*Angelus* a maintenant son histoire et sa légende. Rien n'est plus sujet aux variations et aux vicissitudes, rien n'est exposé à subir de plus énormes écarts que les prix des tableaux, et qui oserait répondre que celui de Millet, qui n'a pas encore subi l'épreuve du temps, retrouvât dans quelques années le prix énorme qu'il vient d'atteindre dans la fièvre d'une émulation échauffée par les circonstances les plus favorables? Mais, dans la chronique des ventes d'art, pourtant si féconde en exemples de ce genre, on aurait peine à en trouver une autre dont la fortune ait été aussi prodigieuse et aussi rapide. Le fils du peintre a raconté comment, il y a un peu plus de trente ans, son père eut grand mal à trouver 1800 francs de son œuvre, dont personne ne voulait. En 1870, l'acquéreur le revendit 3000 francs, et quelques années après, il fut cédé pour 5000 à un célèbre collectionneur belge, M. Van Praët, auquel il ne plaisait sans doute que médiocrement, puisqu'il l'échangea contre une autre toile de Millet. L'*Angelus* voyagea encore de main en main et arriva ainsi jusqu'à M. Durand-Ruel, qui le vendit 38 000 francs à M. John Wilson. M. Durand-Ruel,

qui suivait activement la vente Secrétan, où il a acheté les *Cuirassiers* de Meissonier, au prix de 190 000 francs, pour le duc d'Aumale, a dû se mordre les doigts en comparant les deux chiffres. Mais l'*Angelus* eût-il jamais acquis sa valeur actuelle en restant dans ses magasins? Le proverbe *Pierre qui roule n'amasse pas mousse* n'est point applicable dans la circonstance : le tableau de Millet a étendu et affermi sa réputation à force de voyager; à chaque étape il prenait un nouvel élan. Ce fut dans le cabinet Wilson qu'il passa définitivement chef-d'œuvre, et c'est dans la galerie Secrétan qu'il est monté au rang des phénomènes. A la vente Wilson en 1881, il fut adjugé pour 160 000 francs à deux associés qui le tirèrent au sort, et il échut à M. Secrétan. Cet achat fut considéré alors comme une belle folie; il se trouva, au contraire, que ce fut, comme disent les notaires, un placement de bon père de famille, beaucoup meilleur que les actions du Comptoir d'escompte et de la Société des Métaux.

Quelle vente! quelle bataille! quelles émotions! Un syndicat d'amateurs français s'était formé pour faire l'avance du prix de la toile et la tenir à la disposition de l'État contre remboursement. M. Antonin Proust dirigeait l'action, entouré d'un état-major d'amateurs et de chroniqueurs qui l'encourageaient, le poussaient, le réconfortaient dans les moments de défaillance. On se montrait l'adversaire le plus redoutable, le représentant de l'*American Art Association* et l'on se chuchotait à l'oreille que ce mystérieux Yankee, pour arriver à temps, avait fait chauffer un bateau à vapeur, puis un train express. Il était ainsi arrivé à l'heure exacte, impassible et taciturne, comme le Juif errant d'Eugène Sue et le Philéas Fogg du *Tour du Monde en 80 jours*.

On vient d'adjuger le dernier des vingt-quatre Meissonier. Un grand silence s'est fait. La voix du commissaire-priseur s'élève : « Nous vendons le n° 63. — l'*Angelus* de Millet. On demande 250 000 francs. A 125 000, il y a marchand. » Par enchères de 10 000, le tableau gagne rapidement sa mise à prix; par enchères de 20 000, il monte en quelques bonds à 350 000 francs. On applaudit. M. Proust semble hésiter et fléchir. Mais le bruit court que l'enchérisseur représente un musée allemand, et M. Proust se redresse. Les enchères repartent. On lui crie : Courage! A ce moment, le délégué de l'*American Association* entre en lice. On atteint 500 000 francs. C'est la France qui offre le demi-million. Nouvelle et plus fiévreuse salve de bravos. Un temps d'arrêt. L'adversaire hésite. Les cœurs battent plus fort : « C'est bien vu, bien entendu? A 500 000 francs... Adjugé! » Le marteau s'abat; mais en même temps, une surenchère part du camp adverse.

Immense clameur, protestations violentes, dénégations furieuses. Mais M. Proust lui-même, vainqueur magnanime, grand comme le monde, ne veut pas qu'on puisse l'accuser de ne devoir son triomphe qu'à une surprise. Il salue de son épée *Messieurs les Anglais*, comme le colonel des gardes françaises à Fontenoy, et reprend la suite des enchères. Pâle, l'œil enflammé, les cheveux en coup de vent, l'air solennel et tragique, il est prêt maintenant, dans tout le feu de la bataille, à monter, s'il le faut, jusqu'au million. Enfin à 553 000 francs, les enchères s'arrêtent, définitivement cette fois; le marteau d'ivoire se balance au-dessus de la table; il s'abat : l'*Angelus* est adjugé à la France. Un immense soupir de soulagement s'échappe de toutes les poitrines, suivi aussitôt d'applaudissements frénétiques. Le crieur lui-même est radieux. On jette les chapeaux en l'air; on s'embrasse; on entoure, on félicite M. Antonin Proust; on lui serre les mains : j'ai cru qu'on allait le porter en triomphe. Dans le fond de la vaste salle, on crie : Vive la France! C'est une scène comme on en voit au Grand Prix quand le cheval français est vainqueur. Comment garder son sang-froid dans une atmosphère pareille?

Oui, mais dès le lendemain on réfléchissait. On trouvait que 580 000 francs (y compris les frais) pour un seul tableau, c'est beaucoup d'argent et que nous ne sommes guère en mesure de nous payer de si coûteuses fantaisies. Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts déposait néanmoins une demande de crédit à la Chambre, mais cette mesure toute platonique n'a pas eu de suite, malgré le vote favorable de la commission. Le décret de clôture est venu fort à point pour éliminer une discussion dangereuse et prévenir un vote qui, favorable ou négatif, avait des inconvénients à peu près égaux, quoique très divers. On escamotait ainsi un gros embarras, sans désavouer formellement le directeur des beaux-arts, et après avoir donné en apparence une preuve de bonne volonté en guise de fiche de consolation pour les ardents patriotes qui considéraient la France comme déshonorée si elle se laissait enlever ce chef-d'œuvre. C'est un joli tour de passe-passe. L'*Angelus* a donc été rétrocédé à l'Amérique. Nous le regrettons certainement, et nous déplorons plus encore la dispersion d'une galerie unique qui était un incomparable trésor d'art et, comme on l'a dit, une des fiertés de Paris. Mais on ne peut rien contre la force des choses, et l'État a trop besoin de ménager ses finances et trop d'occasions pressantes d'épuiser son budget pour qu'on puisse lui reprocher sérieusement de n'avoir pas plus d'un demi million sur une toile qu'elle eût pu avoir jadis au prix de 1800 francs.

Notons simplement, parmi les autres enchères de cette vente

mémorable, le dernier tableau de Corot, *Biblis* : 84 000 francs; Meissonier, *le Coup de l'étrier* et *le Vin du curé* : 90 000 et 90 100 francs; Decamps, *le Frondeur* : 92 000 francs; Troyon, *le Passage du gué* : 120 000, et dans la partie ancienne, *l'Homme à la canne*, de Frans Hals, prodige de verve, de fougue et de crânerie : 110 500; *l'Intérieur hollandais*, de Pieter de Hoogh, l'un des plus précieux chefs-d'œuvre de ce maître charmant du clair-obscur : 276 000 francs. Je m'arrête là, car ce tintement d'écus finirait par donner le vertige. Il suffira de dire que la vente des cent quatre-vingt-onze tableaux, dessins et aquarelles, en dehors des objets d'art qui ont rempli la troisième vacation, a produit un total de 5 552 505 francs, auquel il faut joindre un peu plus de 700 000 fr. pour les dix-sept toiles vendues séparément à Londres, où elles avaient été envoyées en nantissement. A coup sûr, c'est un chiffre prodigieux, le plus haut, je crois, qu'ait atteint jusqu'à ce jour une collection composée en grande partie de contemporains. Cependant, on avait pu espérer davantage encore; un certain nombre de tableaux se sont adjugés bien au-dessous des évaluations de l'expert, et la vente a eu ses accidents imprévus, ses surprises qui donnent à réfléchir sur les caprices de la mode. Etant donnés la qualité exceptionnelle des Meissonier de la collection et le prix habituel des œuvres du peintre, on a cru constater une certaine tenance à la baisse sur les cours actuels. Le *Retour de Christophe Colomb*, d'Eugène Delacroix, dont on demandait 70 000 francs et qui avait atteint 80 000 à la vente San Donato, n'a point dépassé 36 000; le *Trouvère*, de Couture, est tombé à 14 000 francs; on en demandait à peu près le double. Cette chute est moins étonnante encore que celle des *Courses libres à Rome*, une petite toile de Géricault d'une vigueur, d'une vie, d'un mouvement admirables, et qui, sur une demande de 12 000 francs, n'a pu s'élever au-dessus de 2 200. Géricault, si longtemps favori dans ces courses aux enchères, commencerait-il à se démoder? Parmi les anciens, des Claude Lorrain, des Greuze, des Terburg, ont trahi l'espoir qu'on avait mis en eux. Un admirable portrait de femme, signé Van Dyck, n'a pu dépasser 74 000 francs, chiffre fort respectable pris en soi, mais qui n'est pas tout à fait la moitié de ce que M. Secrétan l'avait payé. Surprise plus complète et plus désagréable encore pour *l'Homme à l'armure*, de Rembrandt, payé 102 000 francs à la vente San Donato, et qui n'a cette fois atteint 23 000 qu'à grand'-peine. Lorsqu'on voit de tels revirements se produire en si peu d'annés, et sur des œuvres célèbres, sur des noms consacrés comme ceux-là, on n'en sent que mieux la nécessité de se tenir en garde contre les engouements.

MM. Alfred Stevens et Gervex n'ont pas oublié la plupart des peintres contemporains qui faisaient l'ornement de la galerie Secrétan dans leur panorama de *l'Histoire du siècle*, qui s'élève à l'extrémité du jardin des Tuileries. L'Exposition de 1889 aura donné un nouvel essor à l'art du panorama, et il est à remarquer que les peintres les mieux cotés sur le grand marché des tableaux ne craignent plus maintenant d'aborder un genre longtemps considéré comme subalterne et réservé à des artistes d'une catégorie spéciale. Après Detaille et Alfred de Neuville, MM. Stevens et Gervex viennent de le prouver encore. On y peut voir un sacrifice à l'industrialisme, qui a tout envahi, mais si l'art pur est en droit de s'en plaindre, l'art panoramique n'a qu'à s'en louer.

Le panorama de *l'Histoire du siècle* pourrait bien avoir été inspiré par les expositions des *Portraits du siècle* qui ont eu lieu, dans ces dernières années, à l'École des Beaux-Arts. Il était assez naturel de se dire que si, au lieu d'être présentés isolément, souvent en buste, chacun dans son cadre et sans rapport avec le voisin, ces portraits étaient groupés suivant un plan méthodique, d'une façon vivante et pittoresque, avec ces artifices de lumière qui donnent l'illusion de la vie, ils éveilleraient plus de curiosité et d'intérêt encore, au moins dans la masse du public. C'est donc là aussi une exposition d'une nature particulière, et une véritable annexe au Champ de Mars.

Les deux artistes ont voulu nous montrer les principales illustrations de la France en tout genre, dans la période qui s'est écoulée depuis la naissance de la Révolution jusqu'à l'époque actuelle. Ils y ont à peu près réussi, malgré quelques oublis fâcheux et quoi qu'on puisse discuter plusieurs de leurs choix, surtout parmi les contemporains. L'admission de certains membres de la Commune choquera sans doute des susceptibilités légitimes; cependant, est-on en droit de la leur reprocher? La Commune, c'est de l'histoire, malheureusement pour nous; on n'est pas libre de l'effacer de nos annales, et 1871 avait les mêmes droits que 1793. Marat ouvre la porte à Raoul Rigault, et il n'a manqué à Troppmann ou à Pranzini, pour faire bonne figure à côté d'eux, que d'avoir été des hommes publics.

La difficulté était de distribuer cette masse énorme de personnages d'une façon à la fois logique et chronologique, dans une ordonnance claire et pourtant mouvementée, où, tout en ayant sa valeur propre, chacun d'eux se rattachât à l'ensemble des figures de la même époque. Ils y ont réussi à l'aide d'un cadre ingénieux où une architecture de fantaisie, des arcades et des portiques surmontés de terrasses se mêlent à des avenues et à des monuments

réels. Le défilé commence à la droite d'une statue colossale de la France qui forme comme le nœud central du cercle, avec Louis XVI, sa famille et sa cour; il continue par la Constituante, les hommes de la Convention, de la Terreur et du Directoire. Le premier empire est représenté par une cavalcade de généraux historiques, Napoléon en tête, qui débouchent d'une avenue triomphale. Au fond, on aperçoit l'arc de l'Étoile inachevé. Louis XVIII, assis sur une terrasse des Champs-Élysées, est entouré de tous les personnages de la Restauration, et ils n'ont même pas oublié les quatre sergents de la Rochelle, qu'on voit causer avec le général Berton. Chateaubriand seul, à l'écart, regarde vaguement, orgueilleux et pensif. Louis-Philippe debout, entouré de sa famille, comme sur les marches d'un trône bourgeois, semble présider à une réception, et devant lui, toujours en descendant, étagés le long des rampes, on reconnaît les ministres, les généraux, les orateurs, les écrivains, les artistes du règne. Puis voici le gouvernement provisoire, et c'est là que nous apparaît Lamartine, ceint de l'écharpe tricolore.

Pauvre Lamartine! Il méritait mieux. Ce que nous aurions voulu voir, c'est l'auteur des *Méditations* et des *Harmonies* menant le chœur de la poésie contemporaine. L'idée de nous le montrer dans le groupe de Garnier-Pagès et de Dupont de l'Eure nous produit l'effet d'un amoindrissement et d'une injustice, surtout lorsqu'on aperçoit Victor Hugo orgueilleusement adossé, dans une attitude d'apothéose, à la statue de la France. Voilà ce que c'est que de se mêler à la politique quand on est un grand poète! Car je devine bien quel a été ici l'embarras des artistes. Évidemment ils ont senti le vide que faisait l'absence de Lamartine dans le groupe poétique de la Restauration ou du gouvernement de Juillet. Mais ils se sont dit qu'il avait joué un temps le premier rôle dans l'une des périodes de notre histoire, où il était impossible de l'oublier. Il n'y aurait eu qu'un moyen de se tirer d'embarras : c'était de le dédoubler. Lacune pour lacune, il leur a semblé qu'elle serait encore plus sensible ici que là. Mais que ne nous l'ont-ils montré du moins dans son grand jour historique, à la porte de l'Hôtel de Ville, repoussant le drapeau rouge sous la menace des baïonnettes, et calmant, comme Orphée, la fureur des fauves aux accents harmonieux de sa voix!

Viennent ensuite le second empire, la Défense nationale, la troisième république, avec ses présidents successifs : Thiers, le maréchal, M. Grévy (sans Wilson), M. Carnot, et, derrière lui, tous les membres du cabinet actuel, jusqu'à M. Thévenet; il est vrai qu'on le distingue à peine, à l'arrière-plan : MM. Stevens et Gervex en ont montré le moins possible, et il suffira d'un coup de

pinceau pour l'effacer. Il en est du panorama de l'*Histoire du siècle* comme du cabinet de Curtius, où figuraient les personnages officiels du jour, quittes à être relégués, avec un changement de costume et une légère modification des traits, dans la section des *Grands voleurs*, dès qu'ils étaient tombés du pouvoir.

Sauf un certain nombre de ces figures secondaires, d'une peinture expéditive et lâchée, qui *font lanterne*, tous les personnages se détachent avec le relief de la vie, dans une lumière sereine et légère, une lumière élyséenne. Le travail est énorme, le talent considérable, la ressemblance généralement frappante. Lorsqu'on regarde les morts, on croirait à une grande évocation magique, et lorsqu'on se trouve en face des vivants, on leur adresserait la parole comme si on les rencontrait dans la rue, et on s'étonne, au bout d'un moment, de leur silence et de leur immobilité.

III

La fête nationale du 14 juillet prenait cette année, dans l'orgie de *centenaires* où l'on célèbre toutes les dates mémorables de 1789, une importance exceptionnelle dont on ne s'est guère aperçu. Elle a été célébrée sous une pluie diluvienne, dans « un ordre parfait », au rapport des journaux officieux ; seulement, il s'est produit une demi-douzaine de bagarres entre les boulangistes et la police, et autant de rixes entre boulangistes et antiboulangistes. On a roué de coups, traîné dans le ruisseau, à moitié assommé et aux deux tiers étranglé le commissaire de police Clément. Le soir, on a envahi un café en poussant des hurlements sauvages, en jetant les bocks à travers les glaces, les verres et les carafes à la tête du patron, en cassant les chaises, en renversant les tables. Mais, à cela près, tout s'est passé, encore une fois, « dans un ordre parfait ».

Grâce à la munificence de l'administration, douze théâtres ont donné des représentations gratuites. A l'Opéra, les premiers anneaux de la queue se formaient dès la veille, un peu avant onze heures. On représentait l'*Africaine*. Meyerbeer est un grand compositeur, mais est-ce bien pour lui que trois mille personnes se sont imposé quinze heures d'attente, debout à la pluie? Ne serait-ce pas plutôt pour l'opéra ou pour le vaisseau de l'*Africaine?* Ce vaisseau célèbre devra désormais partager sa gloire avec celui de la *Tempête*, le nouveau ballet de MM. Jules Barbier et Ambroise Thomas, que nous allons présenter rapidement au lecteur.

Ce n'est pas la première fois que la féerie du poète anglais inspire une partition, ni la première fois non plus que MM. Jules

Barbier et Ambroise Thomas s'attaquent à Shakespeare. Dans son scenario, M. Jules Barbier en a pris fort à l'aise avec l'œuvre originale. Il a gardé pourtant Miranda, Ariel et Caliban, tout en supprimant Prospero et beaucoup d'autres personnes, mais il a réduit le sujet à une assez banale histoire d'amour qui pourrait aisément se passer du secours des génies, et où l'on ne voit pas trop à quoi servent les personnages fantastiques dont il n'a point négligé l'emploi, sinon à fournir un prétexte à de jolies entrées de ballet, ce qui, dans l'espèce, est une raison suffisante.

Au milieu de l'introduction, d'une assez belle couleur descriptive, d'un sentiment expressif et pittoresque, des chœurs vagues et lointains qui se mêlent à l'orchestre, produisent un excellent effet. Dès que la toile se lève, une forme apparaît au-dessus des nuages : elle joint les mains, elle lève les yeux au ciel, et elle chante. C'est la mère de Miranda, qui vient de mourir et recommande sa fille à la protection de Dieu et de ses anges. Nous avions bien entendu dire que la *Tempête* était une tentative de ballet avec chœurs; mais cette prière de la morte, c'est autre chose et plus qu'un chœur. Notre étonnement toutefois ne va pas jusqu'à l'inquiétude, et nous nous réjouissons d'avance en pensant que peut-être la *Tempête* de M. Ambr. Thomas sera cette forme intermédiaire souvent rêvée, surtout par les spectateurs condamnés à deux ou trois heures d'exercices chorégraphiques et de pantomime pure, où les voix viendraient de temps à autre se combiner avec l'orchestre, en introduisant ainsi dans la pantomime un élément de clarté, de variété et d'intérêt, — quelque chose enfin comme l'opéra-ballet de Lulli et Rameau, enrichi de toutes les ressources de l'art moderne. Mais la suite ne tient pas les promesses du début : quand la morte a disparu dans l'espace traversé par des vols de séraphins et où flottent des mélodies célestes, les brumes et les vapeurs qui environnaient la terre s'évanouissent; nous descendons dans l'île enchantée où Miranda, exposée par Stefano, va être protégée par Ariel, servie par Caliban, — car la mère avait prié les anges, et ce sont les génies qui répondent, — aimée par Fernando et ramenée par lui au pays où ils régneront ensemble. Dès lors nous n'entendrons plus aucune voix visible, si je puis ainsi dire; seulement M. Ambroise Thomas, — trop rarement, à mon gré, — évoquera parfois ces chœurs mystérieux de la nature, ces concerts des génies errants qui sont si bien à leur place dans une féerie comme celle-ci, et le cœur de Miranda s'éveillera au chant d'une barcarolle soupirée sur les flots.

La partition de M. Ambroise Thomas est d'un caractère agréable et facile, mais sans idées saillantes, sans originalité. Tout cela

manque de couleur et de flamme; sauf dans l'ouverture, dans l'intermède entre le prologue et le premier acte et dans quelques passages du troisième tableau, la veine mélodique en est assez pauvre; encore ces morceaux dénotent-ils plus d'habileté et parfois de finesse que d'originalité. A soixante-dix-huit ans, l'âge est passé de faire de la musique de ballet. L'auteur d'*Hamlet* et de *Mignon* doit laisser à d'autres ces *juvenilia*. L'invention chorégraphique ne m'a paru ni plus riche ni plus neuve. Malgré quelques jolis épisodes où les figures empruntées au domaine de la féerie composent des tableaux agréables ou piquants, c'est Mlle Rosita Mauri, l'étoile de l'Académie de danse, qui fait presque tout l'agrément et le charme du ballet. A côté d'elle et comme contraste, on peut nommer M. Hasren, qui mime et qui danse, ou plutôt qui bondit le rôle ingrat de Caliban avec beaucoup de zèle et d'intelligence. Mlle Laus, qui vient de l'Eden-Théâtre, où elle faisait, dans *Excelsior*, une grande impression sur les amateurs, laisse souhaiter plus d'élégance et de grâce dans celui d'Ariel. Il faut réserver les principaux éloges au décorateur, surtout pour le magnifique tableau de la grotte d'azur, et au machiniste pour la manœuvre du vaisseau final. On avait vu passer, au quatrième tableau, un pauvre petit bateau de piteuse mine, battu des vents et des flots, luttant contre l'orage toutes voiles déployées, contrairement aux règles les plus élémentaires de la navigation. On voit reparaître au dénouement une nef d'apparat et d'apothéose, fantastique de magnificence, éblouissante comme une vision, qui semble bâtie d'or et de diamants. Et pourtant il paraît que c'est le même bateau. Il faut croire que les fées de l'île des Génies l'ont restauré. N'approfondissons point ce mystère. Si la *Tempête* ne sombre pas, elle le devra surtout à ce navire magique qui porte sa fortune.

Le théâtre du Châtelet est le seul, avec l'Opéra, qui se soit mis en frais pour l'Exposition, et il n'aura pas à s'en plaindre. Les provinciaux et les étrangers défileront tous, aussi bien que les Parisiens, dans la vaste salle déjà célèbre par les merveilles du *Tour du monde*, pour y voir le *Prince Soleil*, une pièce à grand spectacle, en vingt-deux tableaux, où MM. H. Raymond et Burani ont mis le peu d'intrigue et les paroles sans conséquence nécessaires pour donner la réplique aux trucs, pour expliquer la mise en scène et amener les changements de décors. De même que les vrais auteurs sont les machinistes, les vrais acteurs sont des figurants, des danseuses et des clowns. Jamais les yeux n'ont été à pareille fête. Le *Prince Soleil* justifie son titre et il dépasse les autres féeries, même les plus magnifiques, d'aussi loin que le soleil lui-même est au-dessus des autres astres.

Quelques jours après la représentation de la *Tempête*, nous apprenions la mort d'un compositeur qui eut son jour de gloire, mais un jour sans lendemain, d'Auguste Mermet, l'auteur de *Roland à Roncevaux*, dont il avait également écrit les paroles. C'est en 1864, — il y a vingt-cinq ans déjà, mais sa mort a ravivé dans toutes les mémoires un souvenir si lointain et si effacé, — qu'il avait remporté ce triomphe éphémère qui fit croire à l'avènement d'un compositeur national. On venait de siffler le *Lohengrin*, et beaucoup, avec une naïveté qu'on a peine à comprendre aujourd'hui, opposèrent Mermet à Wagner. La cour et la ville, comme on disait jadis, adoptèrent l'œuvre nouvelle. L'empereur avait donné de sa loge le signal des bravos. Du jour au lendemain, Mermet devint une des figures en vue; du lendemain au surlendemain, il retomba dans l'obscurité. Il avait cru cueillir le rameau d'or de la gloire et, comme dans les contes de sorcière, ce rameau n'était plus qu'un bois mort entre ses mains. La pompe et la sonorité de sa musique, qui sentait la fanfare, avaient fait illusion sur sa valeur réelle. Ajoutez-y le caractère héroïque et national du sujet. On avait emboîté le pas comme derrière l'orchestre d'un régiment qui passe. Douze ans s'écoulèrent avant que l'épreuve ne se renouvelât; puis il reparut sur la scène de l'Opéra avec *Jeanne d'Arc*, dont il avait également composé les paroles et la musique. Malgré la beauté des décors et le soin de la mise en scène; malgré Faure et Mlle Krauss, *Jeanne d'Arc* tomba. Cette fois c'était bien fini. Mermet est mort sans avoir rien compris à son aventure. Il faut lui savoir gré du moins des aspirations élevées que trahissaient le choix de ses sujets, mais qui dépassaient son talent.

Carlotta Patti, la sœur aînée d'Adelina, avait fait le tour du monde en donnant des concerts avec le plus éclatant succès. Une légère claudication l'éloignait de la scène; elle n'y parut que dans de rares circonstances, notamment à Buénos-Ayres, en 1870, où elle joua la Rosine du *Barbier de Séville* dans une représentation au bénéfice des blessés français, qui produisit 27 000 francs. Sans cette infirmité, elle eût probablement conquis une réputation égale à celle de sa sœur. Au dire de plus d'un connaisseur, son soprano d'une étendue surprenante, qui pouvait atteindre au *si* bémol, ne le cédait en rien à la voix de celle-ci.

Dans un ordre bien différent, la renommée de M. Charles Nisard avait été également éclipsée par celle d'un autre membre de sa famille. M. Ch. Nisard était un érudit et un homme d'esprit, association qui n'est pas aussi rare que les ignorants voudraient le faire croire. C'était aussi un écrivain d'un style généralement pur et d'un tour vif. Nous ne rappellerons que pour mémoire ses traductions nom-

breuses du latin, ses éditions des *Mémoires* de Huet et du P. Garasse, des lettres de Fortunat et de bien d'autres ouvrages. Entre ses nombreuses études sur les sujets les plus variés de philologie et d'histoire littéraire, nous citerons particulièrement les *Gladiateurs de la république des lettres*, ces grands batailleurs du seizième siècle, ces grammairiens armés et cuirassés qui se traitaient de *carnifex* et de *triparricida* pour le déplacement d'une virgule; surtout les *Livres* et les *Chansons populaires*, qui manquent un peu d'ampleur dans la conception du sujet, mais qui abondent en curieux détails.

Mais nous sommes tellement pressé par la surabondance des matières qu'il nous faut courir maintenant sans retourner la tête. A peine s'il nous reste la place d'un *post-scriptum* pour les statues nouvelles. La *Liberté éclairant le monde*, réduction au cinquième de la statue colossale de M. Bartholdi, offerte à la Ville de Paris par la colonie américaine, et érigée sur le môle du pont de Grenelle, à l'île des Cygnes; la statue de Coligny, élevée dans un petit enclos au chevet du temple de l'Oratoire; celle de Camille Desmoulins, inaugurée dans le jardin du Palais-Royal, le 12 juillet, à l'anniversaire du jour qui le fit sortir de la foule anonyme et le plaça d'emblée aux premiers rangs des agitateurs de la Révolution naissante; celle de Beaurepaire à Angers, le second hommage de ce genre obtenu, en l'espace de cinq ans, par le commandant de Verdun en 1792, ce qui est beaucoup pour une gloire aussi douteuse; celles de Raspail à Paris et de Paul Bert à Auxerre, qu'on peut considérer encore comme des hommages à la Révolution, car si Paul Bert et Raspail n'eussent été que des savants, ils auraient attendu longtemps leurs statues, — en temps ordinaire il y avait là de quoi remplir dix pages, et aujourd'hui tout ce que je puis c'est d'y consacrer dix lignes.

J'aurais voulu du moins faire une station de quelques minutes dans la cour de l'Observatoire, devant le monument de Le Verrier. Le grand astronome debout, une main sur la sphère, de l'autre le doigt étendu en un geste impérieux, y montre l'emplacement de la planète Neptune. Le plus récent témoignage apporté sur le compte de cet illustre savant et de ce terrible homme, si grand par l'intelligence, si détestable par le caractère, et dont on avait dit justement que l'Observatoire n'était possible ni sans lui ni avec lui, est celui de M. Nisard dans ses *Souvenirs* posthumes. Il confirme avec des détails personnels tout ce qu'on savait déjà du despote atrabilaire qui portait partout, à l'Institut et au Conseil supérieur de l'instruction publique comme au Bureau des longitudes, son air chagrin et hautain, son front soucieux, sa

mauvaise humeur, son esprit naturel de contradiction et de combat. « Accoutumé à ne compter qu'avec l'absolu, il prenait volontiers ses idées pour des lois, la résistance qu'on lui faisait pour une infraction à la loi, les contradicteurs pour des rebelles. » Or, en dehors de son domaine propre, il se trompait souvent, car l'habitude du calcul ne garde nullement de l'erreur, et les esprits scientifiques sont parfois les plus faux; mais il était difficile de le convaincre et impossible de le faire avouer.

On cite des traits incroyables de sa tyrannie à l'Observatoire, où il avait succédé à Arago, et ceux que révèle à son tour M. Nisard, témoin grave et autorisé, qui l'a bien connu, qui reste plutôt bienveillant quand même envers sa mémoire, ne sont pas les moins invraisemblables. On l'accusa d'avoir conduit, par ses tracasseries féroces, Chacornac à la folie et Mathieu au suicide. On racontait tout ce qu'il avait fait souffrir à Villarceau, à Delaunay, à Foucault, aux membres du Bureau des longitudes, où il prit plaisir à tout bouleverser; à Marié-Davy, auquel il refusait du feu pendant les plus grands froids. Quelques-unes de ces fantaisies cruelles seraient d'un fou, si elles n'étaient d'un malade. Le Verrier était l'homme de France qui digérait le plus mal, et son estomac fut au moins de moitié dans les défauts de son caractère. Il immatriculait les élèves astronomes comme des soldats, en exigeait une exactitude absolue et n'entretenait avec eux aucun rapport. Jamais il ne lui vint à l'esprit d'en adopter un, de l'aider, de le pousser. Ses subordonnés étaient pour lui des rouages qui ne devaient connaître d'autre impulsion que la sienne et qu'il brisait à la moindre marque d'initiative personnelle. En 1868, ils n'y tinrent plus et donnèrent leur démission en masse. M. Le Verrier fut relevé de es fonctions au mois de février 1870. Mais, après la chute de l'Empire et la mort de son successeur Delaunay, qui se noya dans la rade de Cherbourg, M. Thiers, un des rares amis de Le Verrier, le rétablit à la tête de l'Observatoire.

C'est là qu'était, malgré tout, la place de ce grand astronome, de ce créateur de la science météorologique, de ce puissant mathématicien qui, le premier, découvrit une planète non par l'observation, mais par le calcul. Il avait entassé, à propos des perturbations inexpliquées d'Uranus, des montagnes de chiffres qui remplissaient une chambre de l'Observatoire du parquet au plafond : ce fut là le télescope à l'aide duquel il découvrit Neptune. L'homme est mort et la postérité l'oubliera; le savant vit toujours, et c'est à lui seul qu'on a élevé une statue.

Victor FOURNEL

LES FAITS ÉCONOMIQUES

ET LE MOUVEMENT SOCIAL EN ITALIE

I. La situation commerciale et financière. — II. Le stock métallique et la clause de liquidation de l'*Union monétaire latine*. — III. Les forces sociales de l'Italie. — IV. L'émigration et la fécondité de la race. — V. Les colonies et les écoles italiennes dans le bassin de la Méditerranée. — VI. La décentralisation et les familles municipales. — VII. L'éducation économique des classes supérieures et moyennes. — VIII. Les fondations charitables ou *opere pie*. — IX. Les monts de piété, les caisses d'épargne et les banques d'émission. — X. Les banques populaires. — XI. La décentralisation financière. — XII. L'usure et la coopération rurale. — XIII. La destruction de la petite propriété par le Fisc. — XIV. Les rapports agraires : le fermage et le métayage. — XV. La condition des ouvriers des manufactures. — XVI. Le socialisme. — XVII. La situation religieuse. — XVIII. Les œuvres catholiques ouvrières. — XIX. La question romaine et son influence sur l'état politique et social du pays.

I. — La Banque allemande soutient artificiellement les cours de la rente italienne par des motifs politiques et par la raison qu'elle en détient de grandes quantités; mais la situation financière et économique du pays est toujours aussi déplorable qu'il y a quelques mois [1]. Les financiers les plus autorisés de l'Italie, M. de Johannis, M. Luzzati, le comte Jacini, les uns après les autres, jettent le cri d'alarme en présence de la catastrophe que préparent l'emprunt à jet continu et des dépenses militaires hors de proportion avec les ressources nationales [2]. La dette *consolidée* du royaume montait, au 1er janvier 1889, en capital à 9 984 212 117 francs et en intérêts à 488 millions. En y ajoutant un certain nombre de dettes spéciales administrées par le Trésor, mais sans compter la dette viagère, c'est une charge totale de près de 11 milliards et demi en capital et de 530 millions en intérêts. En cinq ans la dette publique a augmenté de 1328 millions,

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 novembre 1888.

[2] Dans le seul exercice 1887-88 les dépenses faites pour la colonie de Massouah sont montées à 43 206 951 francs.

dont une partie seulement a été employée en construction de chemins de fer. Le reste a servi à combler le déficit périodique des budgets.

On a eu beau changer de ministre des finances trois fois en six mois et renverser la commission du budget, toutes les discussions de Monte Citorio ont eu pour résultat de démontrer l'impossibilité de faire des économies, sauf quelques millions gaspillés pour des intérêts électoraux, à moins de renoncer aux expéditions lointaines et au rôle agressif que Crispi, le dictateur parlementaire, rêve pour le pays.

La rupture des relations commerciales avec la France a rendu aiguë une crise agricole que l'excès des impôts et la concurrence des pays nouveaux avaient déjà préparée. Les riches plaines de la Lombardie et de la Vénétie sont ruinées par l'arrêt de l'exportation de leurs bestiaux, de leurs volailles, de leurs œufs, comme le Sud l'est par la dépréciation de ses vins. Dans les Pouilles et la Sicile, on avait substitué dans de larges proportions la vigne à la culture des céréales. L'Italie était ainsi arrivée à avoir en 1888 une récolte de plus de 30 millions d'hectolitres, presque égale à celle de la France : mais, au lieu d'exporter chez nous 2 782 707 hectolitres comme en 1887, elle n'en a plus exporté que 817 360. Aussi le prix du vin, qui était en 1886-87 sur le marché de Cevignole, dans la Pouille, de 18 à 15 francs, est tombé en 1888-89 à 9 et 7 fr. 50 l'hectolitre. Encore ne peut-il se vendre. Les Suisses et les Allemands n'ont pas renoncé à la bière pour consommer les vins de leurs voisins et alliés, comme l'imaginaient les imprudents qui ont fait commettre à l'Italie cette faute énorme. L'émigration a pris dans la Vénétie et le Sud des proportions inquiétantes. La propriété rurale est sous le coup d'une expropriation presque générale, et, malgré les protestations des ministres des finances, au lieu d'augmenter les impôts, il a fallu recourir à divers expédients de trésorerie pour boucler les budgets.

Le régime protectionniste a abouti à un échec complet. Les exportations qui, en 1887, avaient été de 999 millions, sont tombées en 1888 à 891 millions, soit 108 millions de moins, qui portent principalement sur les produits agricoles ; encore ne tient-on pas compte dans ces évaluations de la baisse de plus de moitié du prix des vins. Les importations, de 1604 millions en 1887, sont tombées à 1174 millions en 1888. Les deux premiers mois de 1889, comparés à ceux de 1888, ont donné encore une diminution de 48 millions aux importations et de 16 800 000 francs aux exportations. A partir du 1er mars 1889, où la comparaison s'établit avec les mois qui ont suivi la rupture des relations commerciales avec la France, un certain relèvement se produit; mais les importations et les exportations sont encore très inférieures à ce qu'elles étaient en 1887 et 1886.

Cela fait les affaires d'un petit nombre d'industries, des fabriques

de laine et de quelques établissements sidérurgiques qui vivent dans des conditions artificielles; car, l'Italie ne produisant presque pas de houille, ils sont obligés de s'approvisionner avec du charbon anglais. Mais la souffrance du peuple et la ruine du pays sont prouvées par la grande diminution des importations de denrées coloniales et de tabac, par la réduction de la consommation de l'eau-de-vie, par la baisse des recettes des postes et par le moindre rendement de la loterie. A ce dernier trait, quiconque connaît le peuple italien comprendra combien il faut que la misère soit devenue profonde dans les couches inférieures. L'agriculture n'a nullement profité du droit de 5 francs par 100 kilos établi sur le blé. Il a eu pour résultat d'en porter le prix en moyenne à 24 francs et celui du kilogramme de pain à 40 centimes. Ces prix sont semblables à ceux de la France; mais nos consommateurs peuvent les supporter, parce que les salaires sont en proportion; tandis qu'en Italie, où les salaires sont de moitié moindres en moyenne, ils sont exorbitants. Sous l'action de ces droits, la consommation du maïs a remplacé dans une large mesure celle du froment et la *pellagra* s'est développée parallèlement [1].

La France n'a pas gagné assurément ce que l'Italie a perdu. Les prix du bétail, des fromages et du vin n'ont nullement été améliorés par suite de l'exclusion des produits italiens. L'Espagne, le Portugal et surtout l'Algérie nous ont fourni leurs vins à la place de ceux de la Pouille et de la Sicile [2]. Quant aux soies italiennes, elles ont passé par la Suisse pour venir à Lyon, en sorte que nos sériciculteurs n'y ont rien gagné. D'autre part nos exportations de lainages, de cotonnades, de livres, d'orfèvrerie, de modes et confections, de maroquinerie, de tabletterie ont souffert de la perte du débouché italien et il est à craindre que les produits autrichiens et allemands ne prennent définitivement la place des nôtres grâce à leur bon marché.

Malgré ces pertes réelles, il n'est personne qui n'ait haussé les épaules quand M. Crispi a prétendu que la France souffrait plus que l'Italie de la guerre de tarifs inaugurée en 1888 [3]!

[1] Voy. un article publié par un économiste italien très distingué, le marquis Vilfredo Pareto, dans le *Journal des Economistes,* de mai 1889.

[2] L'importation en France des vins d'Espagne a monté en 1888 à 7,706,015 hectolitres, au lieu de 7,151,000 en 1887; celle de Portugal à 1,111,268 hectolitres au lieu de 821,759 et celle d'Algérie à 1,222,564 hectolitres au lieu de 768,804. Notre France d'outre-mer sera bientôt en état de fournir complètement à nos besoins.

[3] Tous les Italiens qui n'ont pas un intérêt industriel ou de politique, reconnaissent le tort qu'a porté à leur pays l'interruption des rapports commerciaux avec la France. Le 16 juillet, les élections pour la Chambre de commerce de Milan ont donné une majorité considérable à la liste qui a pris leur reprise pour programme.

Après les campagnes, les villes ont été atteintes par la crise. Le nouveau régime avait en somme favorisé les villes en y concentrant les dépenses gouvernementales et les travaux publics. Le système de l'impôt, dans son ensemble, ménage davantage le capitaliste que le cultivateur. Enfin il faut tenir compte des dépenses considérables qu'y font les riches étrangers attirés par les arts et surtout le concours des catholiques à Rome. Non seulement ils y viennent en pèlerins; mais ils y créent sans cesse de nouveaux établissements [1].

Mais ces causes de richesse que l'Italie doit à la nature et à la religion ont des limites, et la misère générale du pays a eu son contrecoup dans les villes. L'exagération des constructions a amené à Rome une crise d'autant plus grave qu'elles dépassaient de beaucoup les besoins et que leur prix très élevé, à cause des droits d'octroi, ne permet pas au peuple de profiter de ces immenses bâtisses. La spéculation avait donné une valeur factice aux terrains. Le jour où le crédit a été impuissant à la soutenir, les entrepreneurs ont dû s'arrêter laissant les maisons inachevées. Les banques qui avaient avancé des fonds ont été ébranlées, les propriétaires, et parmi eux plus d'un prince romain, ont vu leur spéculation tourner à la ruine et les ouvriers appelés imprudemment de la campagne et des petites villes ont été laissés sans ressources. Ce qui s'est passé à Rome au mois de février et a amené pour la première fois les redoutables manifestations de la faim, peut se renouveler au premier jour à Naples et dans d'autres villes, malgré la patience du peuple.

II. — La situation monétaire contribue à rendre précaire la situation économique. Le taux de l'escompte et celui de l'intérêt sont toujours à Milan et à Rome supérieurs d'environ 2 pour 100 à ceux des autres places européennes. L'obligation où l'Italie a été de contracter ses emprunts à l'étranger, le régime du cours forcé, auquel elle a été soumise de 1866 à 1884, ont eu pour résultat de faire disparaître presque complètement le numéraire et particulièrement l'or de la circulation. Quoique le cours forcé ait été aboli officiellement, en fait une série de vexations administratives rend impossible l'échange

[1] On est frappé à Rome de la somme énorme que représentent les dépenses des ambassades près du Saint-Siège et des deux mille étudiants ecclésiastiques qui y passent toute l'année. Toutes les nations, tous les ordres religieux ont pour leurs étudiants ou leurs représentants des édifices considérables. Dans ces dernières années, ces constructions se sont multipliées, et celles-là sont réellement une source d'enrichissement pour le pays. En même temps que le Séminaire français s'agrandit, les Sulpiciens de Montréal viennent de faire construire, *via dei Quatro Fontane* un collège pour les étudiants Canadiens qui, par sa splendeur, témoigne de l'avenir et de la vitalité de cette nouvelle nation catholique.

des billets et le public ne voit ni pièces d'or ni écus. Tous ceux que les étrangers apportent sont soigneusement recueillis dans les caisses des banques ou du Trésor pour fortifier leurs réserves. L'Italie peut en effet se trouver d'un jour à l'autre dans un embarras très grand, si l'*Union monétaire latine*, qui, à partir du 31 décembre 1889, peut être dénoncée, venait à l'être par quelqu'une des puissances signataires, la France, la Belgique, la Suisse, la Grèce. D'après la clause de liquidation consignée dans l'article 14 de la Convention, chaque puissance, en cas de dissolution de l'Union, est tenue de rembourser en or les pièces de 5 francs émises par elle et qui se trouveraient en la possession des autres puissances après la compensation et l'échange des pièces étrangères. Or la France et la Suisse détiennent beaucoup plus de pièces italiennes que l'Italie ne détient de pièces des autres pays. Elle est donc sous le coup d'un remboursement qui épuiserait ses dernières réserves métalliques. Le gouvernement se précautionne contre cette éventualité avec beaucoup d'énergie et il emmagasine soigneusement l'or et les pièces de cent sous italiennes, de sorte que, depuis deux ou trois ans la quantité en circulation en France a diminué. En temps ordinaire, on estime à 60 000, le nombre des voyageurs qui passent une partie de l'année en Italie et qui, appartenant aux classes les plus riches, font dans le pays des dépenses fort importantes. En 1888 ce nombre a été bien dépassé grâce au Jubilé de Léon XIII. Cela a contribué, autant que le placement à Londres et à Berlin des obligations des chemins de fer méridionaux jusqu'à concurrence de 313 millions, à améliorer le cours du change dans les derniers mois, en sorte que de ce chef encore M. Crispi est redevable à cette Papauté qu'il insulte et persécute.

Malgré tout, le stock monétaire du Trésor et des banques d'émission ne montait pas, au 30 juin 1888, à plus de 605 millions, dont 461 en or. C'est à peu près tout le numéraire qui existe en Italie, et l'année écoulée depuis n'a pas sensiblement amélioré la situation.

La dénonciation de l'Union monétaire se produisant, l'Italie serait rejetée immédiatement dans le cours forcé. En effet la circulation des billets des six banques d'émission a déjà été portée au delà de la limite fixée par la loi. Il est prouvé que si les banques ont violé ainsi les prescriptions légales, c'est par suite de la pression exercée sur elles par le gouvernement pour qu'elles étendent leurs crédits et soutiennent le commerce à bout de ressources. Des révélations singulièrement instructives sur la pression exercée sur les banques de Naples et de Sicile et sur la *Banca Romana* ont été faites au Parlement.

Pour liquider cette situation et en même temps pour parer à la reprise du cours forcé, le projet de loi sur les banques d'émission, déposé au mois de juin par le ministre des finances, autorise les

banques à élever la circulation de leurs billets de 775 millions à 1050 millions. C'est une application de ce qu'on appelle, en termes galants, la théorie de l'*expansion du crédit*.

III. — Nous ne souhaitons pas cependant que la France fasse usage de l'arme redoutable que la Convention constitutive de l'Union monétaire latine a mise entre ses mains. En matière économique, le mal de l'un n'est pas le bien de l'autre. Puis, en Italie comme ailleurs, la société vaut mieux que le gouvernement. Elle a de grandes forces de résistance dans la puissance d'expansion de sa race, dans les traditions persistantes d'autonomie municipale, dans la décentralisation financière réalisée par les banques populaires, dans les patrimoines collectifs, reste des fondations du passé, dans les bons rapports ruraux des régions où règne le métayage et dans la foi religieuse de ses populations.

Jusqu'à ces dernières années, la Révolution, quoique ayant gravement ébranlé le principe du droit, avait assez respecté ces assises de la société. Les éléments modérés et conservateurs sur le terrain économique avaient gardé la direction des affaires : malheureusement aujourd'hui la secte qui impose au Parlement et à la nation la domination de Crispi, menace les institutions domestiques autant que la paix extérieure du pays. Néanmoins nous croyons être plus utiles à nos concitoyens en leur signalant ces traits excellents de la constitution sociale de nos voisins qu'en insistant plus longuement sur les faiblesses de leur situation financière.

IV. — La question de l'émigration est de celles qui préoccupent le plus vivement l'opinion. De tout temps un grand nombre de terrassiers, de manœuvres, de maçons, allaient pendant une partie de l'année chercher du travail dans les pays voisins et au bout de quelques mois rentraient dans leurs foyers avec un pécule : c'est ainsi que les Lucquois vont faire la moisson en Corse; les Génois remplissent les fabriques et les ports de Marseille; nos chantiers de travaux publics dans tout l'Est sont, en majeure partie, alimentés par des Piémontais. Quant aux montagnards de la Lombardie et de la Vénétie, ils vont en Suisse, en Autriche et jusque dans les Balkans attirés par des salaires supérieurs à ceux qu'ils trouvent chez eux. Cette émigration temporaire non seulement s'est maintenue, mais elle s'exerce encore à des distances inconnues autrefois. Beaucoup d'Italiens vont travailler l'été à New-York et au bout de six mois ils reviennent, rapportant de 400 à 600 francs d'économies. Nos compagnies de navigation et nos chemins de fer les transportent à des tarifs qui rendent possible cette spéculation.

Cette émigration temporaire a depuis quelques années ouvert la

route à une émigration définitive qui prend de grandes proportions. Sous l'action de la détresse agricole, des familles entières quittent la Vénétie et les provinces du Sud pour aller soit aux États-Unis, soit surtout dans l'Amérique du Sud. Le mouvement s'étend de proche en proche et commence à gagner les Marches et le Piémont.

En 1876, la statistique relevait 89 015 émigrants temporaires et 19 756 émigrants classés comme définitifs d'après le lieu pour lequel ils ont demandé un passeport dans leur commune d'origine. Le chiffre des émigrants temporaires, à part quelques fluctuations, est resté le même : mais celui des émigrants définitifs est monté en 1886 à 85 355, en 1887 à 127 748, en 1888 à 195 211. Encore à ces chiffres faudrait-il ajouter de nombreux réfractaires et beaucoup d'émigrants classés comme temporaires, qui, après quelques mois de séjour en France, s'embarquent à Marseille ou au Havre pour Buenos-Ayres ou New-York.

Le développement si rapide de cette émigration est causé évidemment par la misère. Dans les provinces d'Udine, de Bellune, de Trévise, ce ne sont pas seulement des *braccianti*, mais de petits propriétaires qui abandonnent leurs domaines. Des terres restent incultes, et les grands propriétaires se plaignent de la raréfaction de la main-d'œuvre. Trop heureux si la crise amenait dans ces régions une réorganisation des rapports agraires et faisait hausser les salaires !

Le gouvernement a pris vis-à-vis de l'émigration une attitude taquine et impuissante. Constamment il fait publier des nouvelles défavorables sur le sort des émigrants, en taisant les exemples de réussite. M. Crispi avait voulu faire voter une loi pour l'entraver, dans laquelle des peines étaient édictées contre les syndics et les curés qui conseilleraient l'émigration ! La loi promulguée le 31 décembre 1888 a dû se borner à réglementer les opérations des agences d'émigration et à prendre quelques mesures protectrices pour les passagers qu'elles embarquent sur leurs navires. La seule chose pratique à faire serait de multiplier les consulats dans les pays où ils abordent de manière à les protéger dans les cas individuels.

Mais l'émigration a d'autres causes que la misère, Mgr Scalabrini, l'éminent évêque de Plaisance, l'a dit avec une grande justesse :

> L'émigration est un fait naturel, providentiel. C'est un échappement de sécurité donné par Dieu à la société travaillée par tant d'intérêts, une force conservatrice plus puissante que tous les freins matériels imaginés et mis en œuvre par les législateurs pour garantir l'ordre public et protéger la vie et les biens des citoyens.

Cette cause mystérieuse est le grand accroissement de la population. En 1770, les territoires qui composent l'Italie actuelle n'avaient

d'après M. Levasseur que 14 689 317 habitants. Elle en a en 1889 environ 30 millions et demi. Avec une superficie de 286 588 kilomètres carrés, cela fait près de 105 habitants par kilomètre. L'Autriche-Hongrie n'en a que 61, la France 71, l'Empire d'Allemagne 84, l'Espagne 33. La Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne ont seules des densités supérieures, et ces pays offrent à leurs habitants comme richesse agricole et développement manufacturier des ressources bien supérieures à celles de l'Italie.

Depuis 1871 seulement, sa population a augmenté de plus de 3 millions et demi d'âmes. Certaines causes qui tendaient autrefois à restreindre les mariages, comme l'habitude de vivre en familles patriarcales et la multiplication des couvents, n'ont plus la même action de nos jours. Le nombre des naissances est resté considérable, et la bourgeoisie donne sous ce rapport l'exemple au peuple. Les familles de dix et douze enfants sont très fréquentes dans toutes les classes. L'excédent annuel des naissances sur les décès a été en moyenne depuis quatre ans de 101 par 10 000 habitants, tandis qu'il n'est que de 26 en France. N'était la mortalité causée par la misère, l'Italie marcherait du même pas que le Royaume-Uni, qui a un excédent annuel de près de 130 pour dix mille habitants, les pays scandinaves de 120 et l'Allemagne de 110. Il lui reste encore un excédent total de 300 000 à 350 000 âmes. Aussi sa population est de celles qui sont appelées à déborder sur les autres parties du monde.

L'émigration italienne ne peut qu'aller en se développant : quelques villages, par trop pauvres, peuvent bien se dépeupler, mais l'ensemble de la population, cela résulte des chiffres ci-dessus, continue à croître.

C'est une grande erreur de croire que l'émigration ruine l'Italie. Elle vit au contraire en grande partie des économies et des envois d'argent de ses émigrants. L'ouvrier napolitain, frugal, honnête, habile, établi en Amérique, dit un observateur autorisé, arrive à envoyer chaque année à sa famille 4 à 500 francs en or [1]. Cela aide le Trésor, en définitive, à faire à l'étranger les remises en or qu'il doit pour le paiement de la dette. Le nombre des retours, et généralement ce sont ceux qui ont réussi, est considérable. En 1881, le recensement constatait la présence de 100 821 Italiens nés à l'étranger. En 1891, ce chiffre sera bien plus considérable.

Les Italiens, établis à l'étranger, forment déjà des populations considérables. Aux États-Unis, ils sont en grand nombre à New-York et à Boston. Beaucoup travaillent dans les mines de pétrole et de houille de la Pensylvanie. Leurs habitudes de vie essentiellement inconfortables et les salaires très bas dont ils se contentent leur font une position

[1] *Annali di statistica*, 2e série, t. VIII, p. 179.

difficile vis-à-vis des ouvriers indigènes et des Irlandais, qui leur reprochent de faire baisser le taux de la main-d'œuvre [1].

Ce sont surtout le Brésil, la République Argentine et l'Uruguay qui les attirent. Des agences de colonisation les engagent à l'avance, payent leur passage et les envoient ensuite dans des établissements agricoles. Une émigration dans ces conditions entraîne beaucoup de souffrances et d'abus; mais, malgré tout, la race italienne prend pied dans ces régions. Elle compte plus d'un million de représentants dans l'Argentine, soit le quart de la population. C'est un facteur ethnique fort important : mais sont-ils à même d'y créer une Italie américaine, comme le disait récemment le *Spectator* de Londres? On en peut douter : car la race hispano-américaine a une vigueur politique et une supériorité sociale acquise telles qu'elle les marquera vraisemblablement de son empreinte, comme les *Yankees* l'ont fait pour toutes les immigrations du vieux monde.

L'Église s'est émue de la détresse morale et matérielle de ces malheureux. L'un des évêques les plus zélés de l'Italie, Mgr Scalabrini, a appelé l'émotion publique sur leur sort par de chaleureux écrits. En même temps, il a mis la main à l'œuvre : il a provoqué la formation d'une société nationale de protection pour les émigrants qui va établir des agences dans les principaux points d'embarquement et d'arrivée. A sa voix, des prêtres zélés se sont consacrés à les accompagner sur les navires transatlantiques et à employer le temps de la traversée à les instruire et à les fortifier moralement. Un séminaire spécial pour les missions américaines a été créé à Plaisance, et le Saint-Père a adressé aux évêques des États-Unis un bref pour leur demander d'ériger autant que possible des paroisses spéciales pour les immigrants italiens. Déjà des sœurs Salésiennes de la congrégation de dom Bosco ont ouvert des écoles à New-York.

V. — Si le gouvernement s'occupe fort peu de ses nationaux émigrés en Amérique, il agit tout autrement à l'endroit des colonies nombreuses et généralement riches qui sont établies dans le bassin de la Méditerranée. D'après l'*Annuario statistico* pour 1887-88, il y avait 34 000 Italiens en Algérie, 11 000 en Tunisie, 16 000 en Égypte; d'autres groupes se sont formés en Syrie, en Albanie, à Smyrne, à Constantinople et des émigrants vont chaque année les renforcer.

Ces colonies ont créé partout des écoles nationales pour conserver

[1] Le message du président Harrisson du 4 mars 1889 se termine par des menaces à l'encontre de l'introduction des émigrants pauvres qui semblent viser plus spécialement les Italiens. Voy. dans *the Catholic World* de février 1888 un remarquable article sur la condition sociale et religieuse des Italiens à New-York.

et propager leur langue [1]. A Alexandrie, notamment, deux collèges peuvent conduire les jeunes gens et les jeunes filles jusqu'à l'université. Le gouvernement donne de larges subventions à ces établissements et il a voulu les prendre de plus en plus sous sa direction en les soumettant à l'inspection de fonctionnaires envoyés de Rome, en leur imposant les livres scolaires approuvés par le ministère. On connaît le conflit qui est né en Tunisie de cette prétention.

Mais M. Crispi, emporté par sa haine de sectaire, va contre son but en repoussant le concours de la grande *Associazione nazionale di soccorso ai missionarj cattolici italiani*, qu'a fondée, en 1885, le professeur Conti. Cette association a assurément un but religieux; mais elle a aussi un but national très marqué et elle ne cache pas son désir de rivaliser non seulement avec les écoles de l'*Alliance française*, mais encore avec celles des Jésuites et des Frères de la doctrine chrétienne qui, d'après elle, propagent trop exclusivement la langue française et subissent l'influence du cardinal Lavigerie, ce cauchemar du chauvinisme italien! En fait presque partout et surtout là où les colonies italiennes ne sont pas riches, les missionnaires ont été seuls à fonder des écoles. Ce sont des Franciscains, des Capucins, des Sœurs du Tiers-Ordre, qui enseignent l'italien à Alep, à Tripoli de Syrie, à Larnaca, dans la Haute-Égypte, à Smyrne, à Beyrouth, à Trébizonde, dans l'Albanie. Les Mekittaristes enseignent aussi en italien dans les écoles arméniennes qu'ils ont à Chalcédoine, à Smyrne, à Trébizonde et dans plusieurs autres localités [2]. Quoique les écoles subventionnées par l'*Associazione* arborent le drapeau italien et célèbrent avec enthousiasme la fête du roi Humbert, M. Crispi les accuse de manquer de loyauté et de sympathiser avec la France par cela seul qu'elles sont catholiques. Il voudrait laïciser les écoles italiennes tenues à l'étranger, ce qui prouve sa connaissance des choses de l'Orient.

Sa passion l'aveugle étrangement. Si l'influence italienne est menacée dans le Levant, si vraiment, depuis 1870, la langue française gagne du terrain comme il le dit, c'est surtout par suite de la diminution du nombre des missionnaires. En 1874, il y avait 414 Capucins italiens dans les missions; en 1888, il n'y en a plus que 239. A qui la faute, si ce n'est aux lois qui, en soumettant les novices au service militaire et en spoliant les couvents, diminuent fatalement les vocations?

[1] *Il Diritto* de Rome du 3 mars 1889, nous apprend l'existence de plusieurs écoles italiennes à Marseille. On connaissait déjà celles de Nice.

[2] Voy. les documents publiés dans la *Rassegna nazionale* des 1er mars, 1er et 15 juillet 1889 et par la *Civiltà cattolica* du 20 juillet 89. Ils méritent toute l'attention de nos diplomates et de nos hommes politiques.

VI. — Malgré son unité politique et une centralisation administrative modelée dans ses grands traits sur le régime français [1], l'Italie jouit, en fait, d'une décentralisation intellectuelle et financière précieuse. Ce qui rend notre centralisation si redoutable, c'est que la machine bureaucratique a pour point d'appui une agglomération telle que Paris, qui, avec ses deux millions et demi d'habitants, pour ne pas dire trois, forme la treizième ou la quatorzième partie de la population française. L'Italie ne connaît pas heureusement cette absorption des forces morales et économiques de tout le pays par une capitale.

Rome, malgré l'augmentation d'habitants que lui a donné l'établissement du siège du gouvernement (350 000 environ, en 1889) et les efforts systématiques pour la développer artificiellement, est une capitale politique comme Washington et un centre religieux unique. Mais l'industrie ne s'y transportera jamais, et la ceinture fièvreuse que lui fait l'*agro romano* empêchera toujours qu'elle soit une ville de plaisir. Les députés n'y amènent pas leurs familles. Ils sont toujours sur les chemins de fer, allant et revenant chez eux. Plus d'un ministre même loge en garçon à l'auberge. En dehors des anciennes familles romaines et des fonctionnaires qui ont bien été forcés d'y venir, et qui y créent un certain mouvement, aucune grande famille de Naples, de Florence, de Turin, de Milan, ne s'est fixée à Rome. Ces villes sont restées des foyers intellectuels bien plus actifs, des centres de plaisir bien plus attractifs. On en jugera par ce fait. L'université de Rome, qui a été constituée en 1871 avec une partie des professeurs de la Sapience et avec les savants les plus renommés que l'on ait pu trouver dans le pays et à l'étranger, n'occupe que le quatrième rang. Elle n'était arrivée, en 1887, qu'à 1254 étudiants, tandis que Naples en avait 4083, Turin 2102, Bologne 1338. Padoue, Palerme, Pavie en ont presque autant. Ces chiffres donnent une idée de l'importance relative des divers foyers de la vie locale.

Sans parler des anciennes capitales, Florence et Naples, Turin et Venise, les centres secondaires comme Pise, Lucques, Modène, ont bien plus d'importance relative que les villes françaises de même population. Les Italiens savent unir à une passion très vive pour l'unité, qui leur a tant coûté, un amour non moins grand pour l'autonomie municipale. Nous disons municipale; car la formation des anciens États

[1] Par la force des choses la centralisation administrative fait des progrès constants. Il y avait jusqu'à cette année cinq Cours de cassation ayant la plénitude de la juridiction. Une loi votée en 1889 a attribué à la Cour de cassation de Rome toutes les affaires pénales, ne laissant plus que la juridiction civile à celles de Naples, Florence, Turin et Palerme. En attendant qu'on les supprime tout à fait, elles ont été réduites à une Chambre.

qui s'est faite aux seizième siècle était si faible que, sauf pour la Sicile et l'ancien royaume de Naples, il n'est pas resté de vie provinciale bien distincte. Avant la Révolution française, les États de terre ferme de Venise, les États pontificaux, la Toscane, n'étaient pas des royaumes unitaires, mais plutôt des fédérations de municipalités administrées par des patriciats sous le patronage de la République sérénissime, du Saint-Siège, des grands-ducs [1].

Cette autonomie persistante tient avant tout aux traditions qui s'incarnent dans les monuments, dans des fondations charitables, enfin dans des familles municipales liées étroitement à l'histoire de chaque ville. Le *popolano* italien, sous ses haillons et avec son défaut d'instruction primaire, apprécie beaucoup plus ses monuments et ses souvenirs historiques que d'autres peuples plus ferrés sur la lecture et l'écriture. Dante est bien plus populaire que Shakespeare. Tous les lieux qu'il a illustrés par son immortel poème sont restés consacrés. C'est la *Divina commedia*, peut-on dire, qui a créé la patrie italienne et les parties de la péninsule que Dante a laissées en dehors de son cadre, le Piémont, la Sicile, Naples, la Sardaigne, demeurent encore comme des annexes géographiques ou politiques de l'Italie sans être pénétrés jusqu'à la moelle par le courant de la vie nationale.

La noblesse féodale a disparu de très bonne heure en Italie sous les efforts des communes. La nouvelle noblesse, qui s'éleva dans les villes, fut un patriciat sachant unir le culte des arts et l'amour de la chose publique à l'exercice du commerce et de la banque [2]. Dès le quinzième siècle, Pogge dans son traité *De nobilitate* faisait ressortir la grande différence qui existait entre la conception de la noblesse dans les cités italiennes et le reste de l'Europe. Si l'on excepte les princes romains, qui forment une société fermée, les grandes familles napolitaines et quelques races militaires du Piémont, attachées à la fortune de la maison de Savoie, la noblesse des villes italiennes a conservé les traits distinctifs de ses ancêtres. Elle est demeurée en contact avec la bourgeoisie, n'a pas perdu le goût des affaires, et, grâce à sa simplicité de vie, n'a pas été éliminée du mouvement économique moderne. La facilité des manières est très frappante non seulement

[1] Ce caractère était très marqué dans les États Pontificaux. La république de Bologne, par exemple, avait un ambassadeur auprès du Saint-Siège. Le Souverain Pontife ne gouvernait directement que l'ancien patrimoine de Saint-Pierre. Quand, après 1814, on voulut gouverner les Marches et l'Ombrie par des *monsignori* appelés délégués et subdélégués et modelés sur les préfets et les sous-préfets français, l'esprit de l'ancienne constitution fut en réalité changé complètement.

[2] Nous citerons seulement ici, parce qu'il s'agit d'une ville de troisième ordre et peu connue à l'étranger, l'intéressante étude du comte Cesare Sardi : *Dei Mecenati Lucchesi nel secolo XVI.* (Lucques 1882, in-8°.)

dans les rapports avec les tenanciers ruraux, mais encore avec les domestiques. Elle contraste avec la morgue qui règne dans les maisons aristocratiques d'Allemagne et d'Angleterre. C'est un des traits que Le Play a signalés justement à l'honneur des peuples du Midi, aussi l'on ne rencontre pas dans la bourgeoisie italienne et dans le peuple cette sourde défiance de la noblesse qui, depuis le milieu du dix-huitième siècle, est une des causes de notre désorganisation sociale.

Le suffrage populaire se porte volontiers vers ces familles municipales, et, si le pays sortait des divisions politiques dans lesquelles la Révolution l'a jeté, elles auraient facilement, dans la conduite des affaires publiques, un rôle semblable a celui qu'a la noblesse anglaise, par l'effet des mœurs bien plus que par la constitution de la Chambre des lords [1].

Ces familles se sont maintenues grâce aux bonnes mœurs domestiques, à l'esprit d'économie et aussi aux coutumes successorales qui font toujours préférer les mâles aux femmes [2]. Ces coutumes leur sont d'ailleurs communes avec la bourgeoisie. La conservation en est rendue possible par le Code civil italien d'après lequel la quotité disponible est toujours de la moitié au moins du patrimoine.

Par un de ces contrastes qui caractérisent le pays, le ministère Crispi, composé de farouches démocrates, a institué à la fin de 1888 un conseil héraldique pour statuer sur toutes les questions relatives à la noblesse! Malheureusement la fiscalité tient une grande place dans les collations de titres assez nombreuses que fait la Couronne [3].

VII. — Les classes riches doivent une partie de leur capacité à l'enseignement qu'elles reçoivent. L'économie politique est née en Italie dès le dix-septième siècle et en Toscane les vérités de la science étaient à la fin du siècle, dernier acceptées couramment alors que Quesnay et ses disciples s'enveloppaient encore dans un langage d'augure. Une large place leur est faite dans les vingt-trois universités du pays. Chaque faculté de droit a des chaires d'économie politique,

[1] Le Sénat italien est composé en majeure partie de fonctionnaires. Les personnes qui souhaitent lui donner plus de vie, comme le marquis Alfieri, voudraient qu'il représentât les grandes catégories d'intérêts nationaux; mais il ne saurait être question d'en faire une pairie sur le modèle de la Chambre des lords ou de notre Chambre des pairs sous la Restauration.

[2] Le droit d'aînesse proprement dit n'a existé que pour les majorats constitués au dix-septième siècle et au dix-huitième au profit des princes romains et de quelques autres grandes familles; mais il a toujours répugné aux mœurs nationales. Les fidéicommis de famille et les majorats ont été abolis dans toutes les provinces de 1847 à 1870.

[3] Voy. dans la *Rassegna nazionale* du 1er mars 1889 un excellent article du marquis Riva San Severino, *la Nobiltà gentilizia*.

de statistique, de science des finances, de droit administratif, de science de l'administration. L'économie politique est aussi enseignée dans les 342 instituts techniques du gouvernement ou des communes qui remplissent d'ailleurs assez mal leur rôle d'enseignement secondaire spécial.

Sans doute les universités et les instituts techniques multiplient cette plaie du déclassement qui est presque universelle. La politique est en Italie une carrière et la plus encombrée de toutes. Les fonctions publiques les plus infimes sont l'objet de compétitions dont on jugera l'ardeur par ce fait. En juin le ministre des postes a mis au concours 60 places d'employés subalternes. Le nombre des concurrents a été de 11 000 parmi lesquels plus de 200 étaient pourvus de grades universitaires! Mais, cette réserve faite sur la surabondance de l'instruction, les universités et les instituts techniques ont répandu dans les classes moyennes des connaissances économiques qui rendent possible la décentralisation financière dont nous parlons plus loin.

L'on ne saurait trop louer par contre la fondation, à Florence, sur le modèle de notre *Ecole des sciences politiques et administratives*, de *l'Istituto di scienze politiche* destiné à préparer des jeunes gens d'élite aux carrières diplomatique et administrative. Cette fondation est due à la libéralité du marquis Alfieri di Sostegno, qui ne cesse de la soutenir par une discrète coopération. Là enseignent l'illustre philosophe Conti, l'historien Villari, l'éminent économiste de Johannis, Augusto Franchetti, le brillant traducteur d'Aristophane, et bien d'autres, en sorte que, quoique Florence n'ait pas d'université en titre, la généreuse initiative d'un citoyen l'a dotée d'une institution de premier ordre, sans qu'il en coûte un sou à l'État.

Cette école est un des rayons du vif foyer intellectuel qui brille à Florence et qui en fait la capitale scientifique de l'Italie. C'est là que l'école économique libre échangiste conserve toute sa force. Les œuvres de Le Play sont familières aux cercles éclairés et les productions d'un groupe d'études sociales inspiré par le comte Bardi ont contribué au succès de la *Rassegna nazionale*. Fondée par le marquis da Passano, il y a dix ans, cette revue est en voie de devenir pour l'Italie ce que la *Revue des Deux Mondes* a été pendant longtemps pour la France, mais avec un esprit plus chrétien.

Le marquis Alfieri est le neveu par alliance de Cavour, il appartient à la génération d'hommes qui a fait l'unité italienne. Aussi les difficultés administratives se sont aplanies devant lui et les jalousies des institutions officielles ont été impuissantes contre son œuvre.

Il n'en est pas de même pour les institutions catholiques. La liberté d'enseignement est bien plus resserrée en Italie qu'en France. A tous les degrés, des lois, imitées de l'Allemagne, exigent des professeurs des

certificats spéciaux de capacité dont l'obtention est subordonnée en fait au bon plaisir des commissions administratives. Un très petit nombre d'établissements d'enseignement secondaire libres peuvent fonctionner. La fondation d'une université libre est absolument impossible. Non seulement les universités officielles ont le monopole des grades, mais elles poursuivent avec acharnement la destruction des auditoires qui pourraient se former autour d'un homme de talent.

Léon XIII a fondé à Rome une *accademia delle scienze giuridiche ed istoriche* où enseignent les professeurs de l'ancienne Sapience qui n'ont pas voulu prêter serment au nouveau régime : M. Gatti, M. Camillo Rè, Mgr Talamo, M. Alibrandi, M. Natalucci, M. Lodovico Visconti. Ce sont des sommités scientifiques reconnues dans le monde entier : de mesquines persécutions ont obligé les élèves laïques qui veulent réussir aux examens à renoncer à suivre leurs cours. Et le gouvernement italien, qui empêche le Pape d'avoir de hautes écoles à lui, s'étonne qu'il se plaigne de n'avoir pas la liberté nécessaire à son magistère suprême [1] !

Pour en revenir au sujet qui nous occupe, la diffusion des notions économiques doit aussi beaucoup aux sociétés savantes. Les *Georgofili* de Florence, les *Lincœi* de Rome, l'*Accademia delle scienze morale e politiche* de Naples, celle de Milan lui font une large place dans leurs études. L'Italie ne possède pas un corps comparable à l'Institut de France ; mais ses académies locales ont bien plus de vitalité que les nôtres.

VIII. — L'Italie a échappé aux guerres de religion qui ont détruit la plupart des fondations du moyen âge chrétien en Allemagne, en Angleterre et même en France. La crise monétaire du seizième siècle, qui réduisit à rien un si grand nombre d'entre elles dans les campagnes, y fut moins sensible. Enfin pendant les deux siècles suivants, la piété toujours très vive dans la nation se manifesta par de nouvelles fondations. Un certain nombre ont été détruites pen-

[1] Le gouvernement a la haute main sur les universités, et c'est un *enseignement d'Etat* qu'elles dispensent. En 1884, un projet de loi présenté par le ministre Baccelli, sans établir la liberté de l'enseignement supérieur, donnait au moins aux universités existantes une large autonomie intérieure. On l'a discuté et voté en première lecture ; mais, par un accord tacite entre les partis, il a été enterré. Les universités italiennes souffrent beaucoup en ce moment de l'indiscipline des étudiants. Ils se livrent à des manifestations incessantes, et, grâce à la politique, les ministres de l'instruction publique leur donnent généralement raison contre l'autorité. Aussi, malgré le mérite de la plupart des professeurs, le niveau des examens a beaucoup baissé. Les petites universités, qui comptent peu d'étudiants, sont en somme celles où l'on travaille le mieux.

dant l'occupation française : à Lucques seulement, un patrimoine de 20 315 786 francs consacré à la religion et à la charité fut confisqué! Mais il en a assez survécu pour qu'elles demeurent un des traits caractéristiques de la constitution sociale de l'Italie. Une enquête officielle faite de 1880 à 1889 les a relevées toutes et a tracé dans ses notices des tableaux très intéressants de la vie locale. Nous citerons seulement deux exemples : l'*Archiconfrérie de la Miséricorde* et les *Buoni Uomini di San Martino* à Florence, pour montrer combien ces institutions servent au rapprochement des classes.

L'*Œuvre de la Miséricorde*, fondée au treizième siècle, a pour objet de secourir les victimes des accidents du travail et d'ensevelir les morts. Un poste de confrères est toujours en permanence sur la place du Dôme, vêtus de leurs cagoules, prêts à accourir là où un malheur se produit. Plus de six mille citoyens appartenant à toutes les classes en font partie et se rencontrent dans des exercices pieux communs et dans l'accomplissement de la charité [1]. Plus belle peut-être est encore l'institution des *Buoni Uomini*, fondée en 1441 par l'archevêque Saint Antonin pour soulager les misères secrètes résultant des révolutions politiques. Elle se compose de dix-huit membres qui se recrutent eux-mêmes et elle secourt les pauvres honteux, en observant un secret rigoureux. Sa règle fondamentale est de ne posséder point de patrimoine et de dépenser immédiatement toutes les aumônes qu'elle recueille. Jamais un soupçon ne s'est élevé contre son ministère. Jamais non plus le flot des libéralités publiques n'a cessé de couler vers la modeste chapelle où se réunissent chaque semaine les *Buoni Uomini*. Faire partie de leur compagnie est le plus grand titre d'honneur pour un citoyen florentin [2].

D'après la statistique officielle, il existait en 1881 21 764 œuvres pies ayant un patrimoine de 1 724 091 106 francs avec un revenu brut de 88 173 909 francs. Une partie notable de ce revenu, 8 299 550 francs, est absorbée par les charges, rentes foncières, dîmes inféodées qui continuent à grever une partie de ces biens. Les impôts de diverses sortes prennent 14 783 229 francs et les dépenses d'administration 17 377 237 francs. La proportion entre ces genres de dépenses varie beaucoup selon les provinces. En Sicile, en Calabre, en Sardaigne, dans la Pouille l'impôt est relativement faible; mais les frais d'administration s'élèvent à des proportions évidemment exagérées. En Lom-

[1] Jaloux de l'influence religieuse et pacificatrice de l'Archiconfrérie de la Miséricorde, les révolutionnaires ont formé une *Société de l'Assistance civique*, dont les membres vont veiller les malades et transportent les morts le sabre au côté. La Révolution en Italie verse fréquemment dans le bouffon.

[2] Voy. dans la *Rassegna nazionale* de 1884 l'article de M. Niccolò Martelli. *J. Buoni Uomini di San Martino*.

bardie, en Toscane, les impôts sont exorbitants pour les œuvres pies, comme pour les propriétés privées; ils vont jusqu'au quart du revenu; mais par suite de meilleures habitudes sociales, les dépenses d'administration sont bien moindres.

Grâce à d'autres ressources provenant de la charité toujours très active [1], ces œuvres pies pouvaient dépenser au profit de l'assistance 84 766 934 francs [2]. Les tableaux classent en 32 catégories ces œuvres si nombreuses. On y trouve des hôpitaux de toute sorte, des fondations pour l'instruction primaire et supérieure, des secours pour toutes les misères. Une des formes que la charité a prise avec prédilection en Italie est celle des fondations pour doter les filles pauvres, qu'elles se marient ou qu'elles entrent au couvent. On n'en compte pas moins de 2916 ayant un patrimoine brut de 65 987 159 francs et dépensant 1 536 207 francs par an.

Toutes ces œuvres ont un caractère essentiellement religieux, et les fondateurs les ont grevées d'obits qui diminuent dans une certaine proportion la somme qu'elles peuvent employer en dépenses d'assistance par la volonté même de ceux qui les ont créées [3].

La plupart sont administrées par des hommes honorables de la localité qui choisissent librement leurs employés et jouissent, sous la surveillance générale de l'administration supérieure, d'une grande liberté d'action. Elles sont à ce titre un élément important d'autonomie municipale et de patronage social.

Sans doute des abus existent dans la gestion de ces œuvres si nombreuses et si diverses, surtout dans le Midi; mais l'enquête a montré que les allégations faites à ce sujet étaient fort exagérées et que dans leur ensemble ce patrimoine était administré avec grande sagesse. Le revenu de leurs fonds ruraux, dont la valeur est de

[1] De 1881 à 1885, il a été fait en Italie pour 71 250 894 francs de legs pour des buts de bienfaisance. C'est une somme très considérable surtout pour le pays. Que de bien pourrait être fait si cette générosité était bien employée et s'attachait surtout à constituer des propriétés corporatives!

[2] On a fait figurer dans cette statistique 3416 œuvres pies pour le culte et la bienfaisance qui, avec un patrimoine de 96 790 161 francs, dépensent 2 862 869 francs au profit des pauvres et 2368 institutions pour le culte seulement, qui, avec un patrimoine de 28 685 134 francs dépensent en œuvres d'assistance 697 761 francs. Cela n'est pas évidemment leur but principal, et en les comptant dans ces tableaux on charge indûment les moyennes.

[3] Parmi ces *opere pie* un certain nombre contiennent des affectations spéciales au profit d'une classe déterminée de citoyens, par exemple, les membres d'une profession. D'autres fondations sont faites au profit des membres d'une famille et constituent une sorte de patrimoine familial collectif. L'art 902 du Code civil reconnaît ce genre d'institutions. Ces dernières sont tout à fait soustraites à l'intervention administrative et les difficultés qu'elles peuvent soulever relèvent uniquement des tribunaux civils.

457 444 724 francs, et de leurs maisons, dont la valeur est de 267 276 758 francs, est allé toujours en augmentant, en sorte que la fortune des pauvres a profité des progrès économiques généraux. C'était avec l'arrière-pensée de provoquer une vaste opération de conversion que le ministre Depretis, un sectaire lui aussi, avait organisé l'enquête en 1880; mais elle a tourné absolument contre son but, et le rapport déposé le 24 janvier 1889 par l'honorable député Costantini débute par repousser énergiquement au nom du sentiment public les projets de conversion en rentes sur l'État du patrimoine immobilier des œuvres pies. Parmi les raisons qu'il donne, il cite les résultats financiers déplorables de la conversion du patrimoine ecclésiastique,

Sur ce point, les francs-maçons qui gouvernent l'Italie ont dû renoncer à leurs projets ou au moins les ajourner; mais ils n'en persistent pas moins dans leur dessein de désorganisation sociale. La commission d'enquête et M. Crispi, dans le projet de loi déposé le 18 février 1889, proposent de réunir toutes les œuvres pies ayant un but d'aumône, sauf quelques exceptions, sous l'administration du bureau de bienfaisance, *Congregazione di carità*, qui existe dans chaque commune et d'affecter en bloc leurs revenus aux indigents de la commune. M. Crispi a en effet introduit dans la législation le principe nouveau du droit au secours vis-à-vis de la commune comme en Allemagne. Une première fois, une disposition en ce sens du projet de loi sur l'administration locale avait été rejetée par les Chambres. Il l'a fait quelque temps après passer dans l'article 81 de la loi sur la sûreté publique du 26 janvier 1889. S'il reste au pouvoir, peu d'hommes auront altéré davantage la constitution sociale de leur pays.

Parmi les 4215 *opere pie eleemonesiare*, qui seraient ainsi absorbées de fait par les bureaux de bienfaisance, il en est beaucoup de fort petites dont les actes de fondation confient purement et simplement l'administration au curé de la paroisse. Or les membres de la *Congregazione di carità* sont élus par le conseil municipal de la commune; c'est donc à la fois détruire toutes les administrations locales des œuvres pies où les saines influences sociales se faisaient sentir, dépouiller le clergé de l'administration des aumônes, livrer les fondations inspirées par le sentiment religieux à des influences tout autres et surtout mettre le budget de l'assistance publique à la disposition des politiciens, qui sont une des plaies de l'Italie régénérée.

M. Crispi, faisant un pas de plus que la commission, propose, par l'article 55 de son projet de loi, la suppression de toutes les œuvres pies « *qui ne répondent pas à un besoin social* ou qui, sans caractère civil de secours mutuels, de prévoyance ou d'instruction, sont destinées à des personnes non indigentes ou sont devenues superflues ». Elles seront réunies au bureau de bienfaisance. L'article suivant

fait une application formelle de cette disposition « aux fondations en faveur des dots ou des professions religieuses, à celles en faveur des prisonniers, aux hospices des pèlerins et des catéchumènes, aux maisons de refuge, aux *monti frumentarii* [1], aux legs et fondations pour le culte qui ne donnent pas ouverture à un droit civil et qui ne répondent plus à un besoin de la population locale, aux confréries, congrégations et fondations religieuses, dans lesquelles on pourra prouver l'existence d'un des caractères énoncés en l'article 55 ».

On le voit, ce serait la destruction de toutes les œuvres dans laquelle l'élément religieux prédomine. De pareilles mesures touchent à trop d'intérêts locaux pour ne pas avoir soulevé de vives protestations. La Chambre des députés a accueilli très froidement le projet de M. Crispi, et sa commission a réclamé une nouvelle enquête. Mais peut-on compter sur sa résistance en présence de la pression maçonnique [2] ?

IX. — Les caisses d'épargne ont été à l'origine des œuvres pies. Elles se sont formées à côté des monts de piété qui furent créés, nous l'avons raconté ici [3], dans un but essentiellement charitable par le bienheureux Bernardino de Feltre. Avec le temps et après bien des transformations, plusieurs de ces instituts sont devenus des puissances financières, comme la caisse d'épargne de Milan, le mont de piété de Gênes.

Leur caractère d'œuvre pie a peu à peu disparu. En 1888 une loi a statué à nouveau sur les caisses d'épargne. Elle a voulu qu'elles fussent organisées en sociétés par actions et les a soumises à une surveillance administrative plus étroite. Mais elle a respecté leur indépendance financière en leur permettant l'usage libre de leur fonds. En France, ils doivent être versés à la *Caisse des dépôts et consignations*, qui en garde une partie en compte courant avec le Trésor et place l'autre en rentes [4]. L'Italie, malgré sa détresse financière, a été plus sage et

[1] Les *Monti frumentarii* ou *granatici*, au nombre de 1965, sont des fondations ayant pour objet le prêt gratuit aux cultivateurs de semences ou de céréales destinées à leur consommation. Ils ne sont pas compris dans la statistique générale des *opere pie* données ci-dessus.

[2] Le congrès socialiste républicain tenu à Naples au mois de juin a réclamé impérieusement le vote du projet Crispi.

[3] *Correspondant* du 25 octobre 1885.

[4] Le gouvernement italien a créé en 1876 une caisse d'épargne postale qui au 1er avril 1889, avait 4328 bureaux ouverts au public et devait aux déposants un solde de 267 521 836 francs.

La caisse postale verse ses fonds à la *cassa di depositi e prestiti* qui lui en fait l'intérêt. C'est une première atteinte à la décentralisation financière. Toutefois la *cassa di depositi e prestiti*, à la différence de notre *Caisse des dépôts et consignations*, fonctionne d'une manière autonome et fait fructifier ses

laisse les caisses d'épargne faire une grande variété de placements. Les 325 caisses d'épargne privées (y compris les succursales) qui existaient au 1er janvier 1888 avaient un patrimoine de 117 996 582 fr. et des dépôts pour 1 125 624 228 francs. Dans l'état des emplois qu'elles en ont fait, nous relevons les chiffres suivants : prêts hypothécaires 238 536 121 francs, prêts chirographaires aux communes et établissements publics 125 977 892 fr., prêts chirographaires à des particuliers 4 495 764 fr., avances sur titres 44 711 634 fr., warrants 9 564 801 fr., effets de commerce 156 872 772 francs, fonds placés en compte courant 87 582 565 fr., actions et obligations de sociétés diverses 74 942 752 fr., obligations foncières 38 462 494 fr., titres de la dette publique ou des communes 408 591 115 fr. Ces emplois en fonds publics sont volontaires et temporaires. On voit par ces chiffres comment les caisses d'épargne italiennes dispensent sur place le crédit à tous ceux qui en ont besoin et le méritent. L'épargne publique est ainsi un capital vivifiant pour les entreprises locales au lieu d'être absorbée stérilement par l'État.

Les anciennes caisses d'épargne et les monts de piété restent des fondations parce que leur capital a été donné par des bienfaiteurs et, n'étant pas une propriété privée, n'exige pas d'intérêts. Parmi les banques qui émettent des billets, il en est deux qui ont ce caractère. Le *Banco di Napoli* est l'héritier de plusieurs monts de piété de la fin du seizième siècle. Il est administré par un conseil formé par les représentants des principaux corps constitués du pays, et, au chapitre du passif, au lieu d'un capital prélevant un large dividende, on trouve un patrimoine de 62 700 000 lires qui permet au *Banco* de faire des libéralités à toutes les œuvres de bien public, de soutenir les banques populaires du Midi, enfin de se montrer beaucoup plus large avec le commerce dans les moments difficiles. Le *Banco di Sicilia* est une création royale datant de 1843. Il est beaucoup moins important, mais est fondé sur les mêmes principes.

Les autres instituts d'émission sont des sociétés par actions et continuent les banques d'État des anciens gouvernements. Ce sont : 1° la *Banca nazionale del regno*, formée par la fusion de l'ancienne *Banca Sarda*, de la *Banca di Parma*, de la *Banca di Bologna* et du *Stabilimento mercantile Veneto*, qui est établie aujourd'hui à Rome et est de beaucoup la plus importante, car son capital est de

fonds au mieux des intérêts qu'elle représente. Aucune partie ne tombe, comme en France, dans la dette flottante du Trésor.

La législation italienne n'oblige pas non plus les provinces et les communes à verser leurs fonds libres dans la caisse du Trésor. Elles les emploient comme elles le veulent, sauf l'approbation de la députation provinciale pour certains placements.

150 millions; 2° la *Banca nazionale Toscana*, fondée en 1857 qui a un capital versé de 21 millions; 3° la *Banca Romana*, fondée en 1850, dont le capital est de 15 millions; 4° la *Banca Toscana di credito*, fondée au milieu de la révolution de 1860 au capital de 5 millions.

La plupart de ces banques ont des succursales dans les principales villes, et, quoique leur émission de billets soit soumise à des règles identiques et que le ministre du Trésor leur impose en fait un taux uniforme d'escompte, elles se font une certaine concurrence. Au mois de janvier 1889, la *Banca Romana* et la *Banca nazionale* sont entrées en lutte ouverte. Cette concurrence, à certains moments, facilite les entraînements du crédit et on en a pris texte à plusieurs reprises pour essayer d'absorber toutes ces banques dans la *Banca nazionale del regno* qui aurait un monopole comme la Banque de France. Mais ces tentatives ont échoué devant le sentiment particulariste, qui défend les anciennes banques avec une grande énergie, surtout dans le Midi. Le projet de loi déposé le mois dernier sur les banques d'émission reconnaît l'autonomie des six instituts existant actuellement. Seulement le gouvernement est toujours à chercher le moyen de mettre la main sur le *Banco di Napoli* et sur le *Banco di Sicilia* que leur caractère de fondation expose davantage à ses entreprises. Le projet lui réserve le droit pendant une année de modifier leurs statuts. Quel usage fera-t-il de ce pouvoir discrétionnaire?

Ces indications ne seraient pas complètes si nous ne disions que dans ces dernières années l'Italie s'est appropriée très heureusement l'institution anglaise des *Clearing-houses*. Les chambres de compensation de Milan, de Florence, de Rome, de Gênes, de Livourne, de Catane, de Bologne, ont, en 1887, compensé pour 13 milliards 483 millions. Elles achèvent de porter presqu'à sa perfection l'appareil de la circulation fiduciaire.

Claudio Jannet.

La fin prochainement.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 juillet 1889.

Le 14 juillet 1789, la foule qui avait envahi la Bastille y trouva sept prisonniers et les délivra : quatre faussaires, deux fous et le comte de Solages que son père avait fait enfermer pour dissipation et inconduite. Le 14 juillet 1889, trois des ministres qui ont illuminé leurs hôtels pour fêter le centenaire de cet évènement, ont dû bénir en secret la République de n'avoir pas de Bastille à leur usage. On les appelle librement concussionnaires, escrocs ou complices d'escrocs, eux qui tiennent entre leurs mains le Trésor, les sceaux, la police; c'est dans le Parlement même qu'on les a stigmatisés de ces mots infamants. Cependant ils bravent l'opinion publique qui demande qu'on les juge ou qui les somme de provoquer un jugement. Ils ne sont ni dans une bastille, ni à la barre d'un tribunal; ils sont à l'Élysée, où ils assistent glorieusement M. Carnot à gouverner la République et à représenter la France devant le monde. Qu'en pense le peuple français? Lui semble-t-il que, parmi les droits qu'il se flatte d'avoir conquis depuis un siècle, il puisse décemment, avec M. Constans, M. Rouvier et M. Thévenet, célébrer celui de l'égalité devant la justice? Il a délivré de la prison, en 1789, quatre faussaires. Soit. Mais veut-il, en 1889, alors qu'il n'a plus de Bastille mystérieuse à ouvrir, veut-il que les concussionnaires et les escrocs qui le gouvernent jouissent de l'impunité, au soleil du 14 juillet?

Ainsi, la République a aujourd'hui trois ministres qui se laissent tranquillement déshonorer par leurs accusateurs, comme s'ils étaient impuissants à se justifier ou que le souci de venger leur honneur les inquiétât moins que celui de garder le pouvoir. Contre M. Constans, le témoignage qui s'élève, c'est celui d'un haut fonctionnaire de la République, M. Richaud, gouverneur général de l'Indo-Chine; et, loin que le gouvernement ait considéré M. Richaud comme un calomniateur, loin qu'il ait voulu le punir de sa courageuse franchise, il lui annonce, le jour où il le remplace, que M. le ministre des finances lui réserve une compensation en France. Formellement, officiellement, M. Richaud accuse M. Constans de vénalité, de concussion. Il sait bien que la haine de M. Constans s'exercera contre lui, furieuse et implacable. Soit. Mais sa conscience ne peut pas se taire. Il faut qu'il instruise le gouvernement

Il parle donc. Voici comment, dans sa dépêche du 23 mai 1888, il énonce le fait : « On dit gros présents acceptés par Constans font croire souverain [Norodom] tout permis. — Empressement Constans recevoir riches présents, exemple funeste et démoralisateur dans pays indigènes toujours prêts corrompre. — Coïncidence accepter gros présents souverain avec autorisation jeu des Trente-six bêtes très commentée. » Le rapport de M. Richaud est plus explicite encore, le 10 juin 1888. « Ainsi que je vous l'ai écrit, le rétablissement du jeu des Trente-six bêtes au Cambodge avait soulevé dans le public un vif sentiment d'indignation. Les banques, même étrangères, avaient refusé de consentir aucune avance aux fermiers, ne voulant pas se faire complices d'une cause de ruine pour le pays; car, il faut bien le dire, le jeu des Trente-six bêtes, par son mécanisme, équivaut à un véritable vol organisé. Les cadeaux reçus par M. Constans, à la suite de cette concession, ont produit à Saïgon un vif sentiment d'étonnement, j'ajouterai même d'indignation. La coïncidence d'un de ces présents avec l'autorisation donnée à S. M. Norodom de rétablir le jeu des Trente-six bêtes a donné lieu à des commentaires véritablement injurieux pour la réputation de mon prédécesseur. Je ne vous cacherai pas, monsieur le ministre, que j'en ai été d'autant plus péniblement affecté, qu'il m'était impossible de les démentir, ni même de chercher à les justifier d'une manière quelconque. La brutalité de certains faits rend, du reste, leur justification impossible. Il est avéré, à Saïgon, que S. M. Norodom, immédiatement après avoir obtenu de M. Constans le rétablissement du jeu des Trente-six bêtes, détacha sa ceinture d'or, fermant par une plaque enrichie de diamants, et l'envoya à M. Constans. Ce présent, à cause de sa grande valeur, pouvait-il être rangé dans la catégorie des cadeaux d'usage, tels que bijoux, boîtes d'or ou d'argent, etc., que S. M. cambodgienne avait, du reste, généreusement distribués à ses hôtes, pendant son séjour à Saïgon? » Certes, la dénonciation est précise. M. de Lamartinière s'est contenté de la répéter, en demandant à la Chambre que, pour ces « actes de concussion, de vénalité », le gouvernement traduisît M. Constans devant les tribunaux. Mais la Chambre avait décidé d'être indulgente quand même à ce prévaricateur, aussi habile à frauder le suffrage universel qu'à extorquer au roi Norodom sa ceinture. Il a suffi que M. Tirard présentât une apologie indirecte de M. Constans. Des présents asiatiques, les ministres et M. Carnot lui-même en reçoivent tous les jours! Et la majorité républicaine, sensible à l'admirable logique de cet argument moral, s'est empressée de rejeter la demande de M. de Lamartinière. Ce n'était pourtant pas tout. Par une lettre aussi hardie que fière, un ami de M. Richaud, le marquis de Morès, est

venu, à son tour, accuser M. Constans d'avoir frustré l'État d'une somme de 440 000 francs, « dans l'affaire des cercles chinois »; d'avoir « falsifié les rapports militaires et sciemment trompé le gouvernement »; d'avoir avili « par son brocantage » sa fonction de ministre de France en Chine. « Cette accusation et d'autres encore », le marquis de Morès se déclare « prêt à les formuler en cour d'assises ». M. Constans répond-il à cette lettre, à ce défi? Nullement. Il reste imperturbable dans son impudence. Quant à M. Carnot, réputé si probe et si austère, il semble subir très patiemment ce compagnonnage gouvernemental. Faut-il croire, vraiment, que la République a besoin des talents prestigieux de M. Constans, cet automne, et qu'elle le garde pour la besogne de piraterie électorale dont tout le monde le juge capable?

Le général Boulanger est un républicain, lui aussi. Mais la justice républicaine ne l'épargne point, celui-là. La Haute-Cour devait le convaincre d'attentat, de complot. A consulter son réquisitoire, c'est-à-dire celui de M. Quesnay de Beaurepaire, le général Boulanger n'aurait pas commis ce crime constitutionnel seulement; il serait coupable de concussion, par surcroît. Puisqu'on nous promet des preuves, attendons-les. Jusqu'au jour où ces preuves seront sous les yeux du public et tant qu'on sera troublé, comme en ce moment, par les doutes et par les démentis qui infirment les témoignages acceptés de la Haute-Cour, on ne pourra guère se fier au réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire, dont le romantisme judiciaire n'est que trop connu. Sans ce document, on savait bien, déjà, que le général Boulanger avait été sous le drapeau un politicien et que sa prétendance politique avait fait de lui un mauvais soldat. Avec ce document, on ne le sait pas mieux et même on ne sait rien de plus, tant l'accusation d'attentat est vague et tant celle de concussion est incertaine. Mais tout ce qui accuse, dans ce réquisitoire ou ailleurs, le général Boulanger, condamne la République. Quoi! en 1882, à Paris, il a commencé son travail de popularité; en 1884, il l'a continué, à Tunis; en 1886, il le multiplie, dans son ministère de la guerre. Or, ce général, dont le césarisme se manifeste si audacieusement, vous le créez ministre; et, quand il a été ministre, quand son amour de la popularité s'est trahi par tous les efforts, par tous les manèges, par tous les genres de séduction et de conspiration que vous nous énumérez, vous lui donnez le commandement d'un corps d'armée! Il est le héros du tumulte qui vous menace, à la gare de Lyon; il est le fauteur du désordre qui se produit autour de vous, à la revue de Longchamp; il est l'affidé du parti révolutionnaire, dans la « Nuit historique »; et vous tolérez ses agissements, ses exploits; vous ne punissez pas militairement ce général qui manque à tous ses

devoirs! Vous vous plaignez bien tardivement. Vos faveurs l'encourageaient alors, elles l'absolvaient même. Quoi! à vous entendre encore, le général Boulanger est un concussionnaire. Il l'était déjà, en 1884, à Tunis, et, en 1885, à Paris. Cependant vous l'avez choisi pour être ministre! Pendant son ministère, il a puisé 279 000 francs dans la caisse de réserve, il les a dérobés pour ses besoins personnels. Cependant, ce ministre qui vole un argent destiné à la défense nationale, vous ne lui demandez aucun compte, après son ministère, et vous l'honorez encore! Oh! ce concussionnaire, vous ne le dénoncez aujourd'hui que parce qu'il vous combat. S'il était demeuré votre ami, vous l'envelopperiez de la même impunité qu'un Constans. Donc, nous avons bien raison de l'affirmer : tout ce qui dans votre réquisitoire accuse le général Boulanger, condamne la République elle-même. Prenez-y garde. Soit que, pour s'innocenter et réduire au silence ses accusateurs, il en appelle à la justice du peuple souverain; soit que, pour légitimer son ambition, il invoque la souveraineté du peuple, son maître et l'arbitre suprême de la République, le général Boulanger professe la doctrine républicaine, il use du droit républicain. On ne devient César que par la vertu de ce républicanisme. Si vous ne voulez pas avoir de général Boulanger, il vous faut ne pas avoir de république.

Le général Boulanger et M. de Freycinet peuvent se donner l'accolade : la loi militaire que l'un a préparée, que l'autre a préconisée, a été votée, malgré les dernières protestations et les dernières prédictions de Mgr Freppel, du baron Reille, de M. de Lanjuinais, du général Montaudon et du colonel de Plazanet; elle l'a été, à l'heure où la Chambre avait le moins d'autorité morale et parlementaire; elle l'a été, au désespoir de l'armée elle-même. Cette loi, qu'on a si justement appelée une loi « sectaire et hypocrite », affaiblit notre puissance nationale : outre qu'elle abaisse, dans la nation, le sentiment patriotique du sacrifice, elle diminue la solidité des troupes, la vertu de la discipline, l'attachement au drapeau; elle restreint le recrutement des sous-officiers. Elle sera ruineuse, si on l'applique. Elle n'allège pas la charge des populations, elle l'aggrave. Elle institue pour les infirmes une taxe qui est dure. Faite au nom d'une égalité non seulement chimérique, mais injuste, elle est arbitraire, soit dans la distribution des dispenses et dans la répartition des congés, soit dans la libération des contingents : le bon plaisir du ministre ou la faveur des démocrates influents, en bas et en haut, décideront seuls; et, par là, c'est une loi d'intérêt électoral. Elle méconnaît, de plus, les besoins d'une grande nation qui doit rester une grande société, avec tout l'honneur de sa civilisation; elle nuit à la science et à l'art, comme si la science et l'art n'étaient pas aussi des forces pour la patrie. Et qu'a-t-elle voulu,

cette loi? Créer un million de soldats de plus et enrégimenter quelques milliers de prêtres, quelques centaines de séminaristes; assembler une cohue qu'on n'aura le temps ni d'exercer, ni d'aguerrir; amener dans les casernes des hommes voués aux autels et qui, en campagne, seront infirmiers ou brancardiers. Ah! sottise ou iniquité, cette loi est une faute terrible! Elle pourra réjouir les ennemis de l'Église; elle ne réjouira pas les amis de la France. Dieu merci, à cette loi funeste l'Église survivra, si pénible que son service puisse devenir. Est-on sûr que la France survive? Est-on sûr que, surprise avec une armée désorganisée par cet essai, elle résiste, comme elle le pourrait aujourd'hui? Est-on sûr d'avoir choisi une heure opportune, pour un changement si profond de notre système militaire? La période est-elle propice, quand on sent un vent de bataille souffler sur toute l'Europe? Non, répondent les patriotes, les politiques, aussi bien que ceux que préoccupe l'état intime de notre pays; et voilà pourquoi cette loi est non seulement une faute, elle est un crime. Puissent les électeurs le comprendre et s'en souvenir!

Au moins les électeurs voient-ils bien les désordres financiers de la République et la pénurie de l'État. On a eu beau bâcler le budget. Quelque rapide qu'ait été cette opération, au Sénat, le débat aura été instructif. On ne pourra pas dire, après les discours de M. Blavier et de M. Chesnelong, que, depuis 1886, la République ait diminué les dépenses du budget, comme M. Rouvier, qui a tous les genres d'audace, s'est aventuré à l'affirmer. En 1886, les dépenses ordinaires du budget furent de 3 milliards 15 millions. Qu'on déduise de ce chiffre les 100 millions employés à l'amortissement et les 90 millions alloués pour les travaux publics, mais que, du budget extraordinaire où ils figuraient, on avait reportés au budget ordinaire, il restera, pour les dépenses ordinaires de 1886, le chiffre réel de 3 milliards 5 millions. Eh bien! les dépenses de 1890 seront de 3 milliards 45 millions. Si on en déduit les 21 millions destinés à l'amortissement, il reste 3 milliards 24 millions. Donc, de 1886 à 1890, la République a encore accru les dépenses ordinaires du budget : elle les a augmentées de 19 millions. Mais, allègue M. Rouvier, elle a augmenté de 110 millions les recettes, pendant cette même période. Il est vrai que les recettes, qui étaient de 2 milliards 936 millions en 1886, s'élèvent, dans les prévisions budgétaires de 1890, à 3 milliards 45 millions. Mais la loi des céréales, cette loi tant réprouvée par le parti républicain et spécialement par M. Rouvier, a fourni 47 de ces 110 millions; la loi sur les sucres en a fourni 47 aussi; les 16 autres millions sont dus à des impôts nouveaux. Quant au déficit, c'est aussi vainement que M. Rouvier s'ingénie à le dissimuler. De 1882 à 1885, la Répu-

blique a emprunté directement 2 milliards 419 millions; M. Rouvier le reconnaît. C'est, en moyenne, un emprunt de 600 millions par an. Avec les emprunts subsidiaires qu'il n'avoue pas et qui ont été faits pour l'État par des intermédiaires, le chiffre moyen a été de 630 millions. Mais, à en croire M. Rouvier, les emprunts de l'État n'ont plus été que d'un milliard 45 millions, dans la période de 1886 à 1888, en trois ans : soit, en moyenne, 352 millions par an. Assertion sophistique. Oui, l'État a emprunté directement 1 milliard 45 milions; mais, il faut y ajouter tous les emprunts qu'il a opérés indirectement et qu'il faudra qu'il rembourse sous diverses formes, plus tard ou plus tôt. Le compte, M. Blavier et M. Chesnelong l'ont donné au Sénat : ces emprunts dépassent la somme de 700 millions. On a donc réellement emprunté, en ces trois années, 1 milliard 800 millions; c'est toujours une moyenne de 600 millions par an. Pour 1890, il y aura encore un déficit de 600 à 610 millions. Et il faudra, en cette année 1890, un emprunt d'un milliard au moins, pour subvenir aux nécessités de la situation. Ainsi, depuis 1882, la République a emprunté 4 milliards 320 millions et le déficit annuel a été de 600 millions. Non seulement la Chambre de 1885 n'a point amélioré l'état économique de la France; elle l'a empiré. Elle a augmenté le budget ordinaire, augmenté la dette, augmenté l'impôt; elle a gardé le déficit; elle a emprunté 1 milliard 800 millions, en trois ans, et elle laisse la République dans la fatale obligation d'emprunter 1 milliard en 1890 : tel est le bilan ! [1]

Le dernier acte de la Chambre est une loi d'ostracisme, c'est la loi qui prohibe les candidatures multiples. Cette loi impose au candidat une condition et des formalités que l'Empire lui-même ne lui imposait pas, dans le temps où il surveillait de sa sévérité la plus étroite la liberté du suffrage universel. La République innove; jusqu'à ce jour, aucun gouvernement n'avait encore imaginé de défendre les candidatures multiples. Mais elle a peur d'un homme, peur du général Boulanger, et elle a mieux aimé manquer à son principe qu'à son intérêt. Car son principe, c'était que rien ne saurait limiter et contraindre la souveraineté du suffrage universel : ayant la force du nombre, il a celle du droit ; quiconque entreprend sur sa volonté attente à sa puissance. Vain principe, paraît-il !

[1] Un journaliste bien connu, M. Edmond Béraud, qui sert avec le plus grand honneur la cause royaliste et catholique, vient de résumer pour les électeurs, dans une brochure aussi décisive que brève, cette histoire des finances de la troisième république. Il y montre mathématiquement tout le tort que, depuis dix ans, elle a fait à la fortune de la France. Cette brochure est intitulée : *Des chiffres*. On la trouve à la Librairie nationale, avenue Victor-Hugo, Paris.

M. Brisson est venu et il a déclaré que le suffrage universel avait besoin qu'on garantît son droit contre son droit. Il faut préserver le peuple de certaines « surprises », comme celle du plébiscite involontaire et spontané qui consiste, pour la nation, à manifester sur un nom toute sa politique, son vœu le plus pressant, son ordre le plus formel. Hier, à la vérité, le suffrage universel était infaillible, puisqu'il nommait des candidats chers à la République. Aujourd'hui qu'à Paris même il nomme le général Boulanger, le suffrage universel atteste qu'il est sujet à l'erreur : on corrigera ses bévues, en restreignant ses facilités et ses caprices. Voilà l'opinion de M. Brisson. Tant pis pour l'ancien dogme! Le vote n'est donc plus libre. S'appelât-on M. Floquet, on ne pourra plus être l'élu de Paris et de Perpignan à la fois. Il importait, avant tout, que le général Boulanger ne pût pas se faire élire dix fois comme Lamartine, en 1848, ou neuf fois comme Gambetta, vingt-cinq fois comme Thiers, en 1871. Il ne lui reste que la faculté de poser sa candidature de conseiller général dans quatre-vingts cantons! L'expérience nous enseignera si une telle loi peut empêcher un peuple mécontent de témoigner son mécontentement par son vote. Nous ne le pensons pas, nous; d'autant moins que le nom du général Boulanger n'est pas, pour nous, le seul qui puisse exprimer la volonté de la France, fatiguée, dégoûtée, irritée de subir un pareil gouvernement. La République, qui se vantait de posséder pour toujours la faveur sacrée du suffrage universel, a perdu la confiance qu'elle avait en lui et elle essaie de lutter contre lui; hier, elle changeait le mode de scrutin, pour mieux le violenter, faute de le capter; aujourd'hui, elle interdit les candidatures multiples, pour circonscrire ses choix. Ce sont là de mauvais signes pour la République. Et ne marque-t-elle pas ainsi son infériorité, comparativement à la Monarchie? Est-ce que la Monarchie, après 1815 ou après 1830, tremblait pour son lendemain, quand Royer-Collard était élu dans sept collèges ou Berryer dans trois? Est-ce qu'en face d'un roi, les Boulanger surgissent pour lui disputer par des candidatures multiples le premier rang, la première place? Ce phénomène historique peut-il se produire ailleurs que dans ce gouvernement de la République, où le peuple est le souverain, mais un souverain qui veut, à la fin, un maître et qui le cherche?...

« La session est close. » M. Méline, en prononçant, le 15 juillet ces mots funèbres, a disparu et, avec lui, la Chambre. On ne reverra plus M. Méline sur ce fauteuil où sa pâle nullité n'a que trop écumé de rage, pendant ces dernières semaines. Combien de députés s'en vont, condamnés eux aussi! Cette Chambre laisse à la France un mauvais souvenir, à l'histoire un mauvais renom. Sa législature n'a été, durant quatre ans, qu'une crise qui a tout

aggravé : l'état de la République et celui du pays. La majorité qui gouvernait cette Chambre était républicaine : ce que la Chambre a fait et n'a pas fait, elle en a la responsabilité. Mais c'était une majorité singulièrement discordante : ni l'unité des doctrines, ni l'union des personnes; quatre groupes que rien n'a pu fondre en un seul parti. Si cette majorité a formé une coalition contre le général Boulanger, ç'a été sous l'empire de la peur et déjà elle ne se possédait plus elle-même, l'autorité morale lui manquait. Dès le premier jour, ses chefs avaient commis la faute de ne pas comprendre que la minorité considérable qui se dressait devant elle représentait presque une moitié des électeurs et qu'il fallait la ménager, parce qu'elle devait son mandat au mécontentement grandissant de la France. La politique de la majorité a été tout autre : cette force d'opposition et de résistance, elle l'a méprisée, comme si elle n'existait pas dans le pays, et elle l'a exaspérée, comme s'il était indifférent à la République d'accroître la foule des mécontents. Aujourd'hui, la faute est irréparable. Ces quatre années d'une législature turbulente, ruineuse et scandaleuse, tyrannique, ont achevé d'irriter la nation. La Chambre a perdu le temps de la France et précipité la décadence de la République. Toutes ses lois, loi de l'enseignement primaire, loi du recrutement, loi électorale, sont les instruments misérables d'une haine qui sacrifie, sans scrupule, l'intérêt général à celui d'un parti ou d'une secte. « Débarrassons-nous de ce qui nous gêne! » — « En politique, il n'y a pas de justice. » Voilà bien ses maximes. Elle commence par expulser du Palais-Bourbon vingt-deux députés conservateurs. Elle exile ensuite les princes. Elle finit par ériger on sait quelle Haute-Cour de justice. Elle a jeté bas le président de la République et, pour le renverser, elle a violé la Constitution. Elle a dévoré les règnes de six ou sept ministères; elle n'a pas même gardé un ministre de la guerre une année durant, en moyenne. Elle a mis au pouvoir le radicalisme. Elle a créé le boulangisme, cette chose aussi dangereuse qu'étrange. Elle a discrédité comme à outrance le régime parlementaire; elle a excité ce dégoût du parlementarisme qui rend tôt ou tard nécessaire et agréable le despotisme de n'importe quoi, de n'importe qui. Enfin, non contente de gaspiller la fortune publique, elle a favorisé la curée. Elle a couvert de son silence M. Wilson, après avoir simulé contre lui une enquête, et elle laisse au pilori les effigies de trois ministres. Non, en vérité, non, la Chambre de 1885 n'aura mérité de la France ni un éloge, ni un regret...

Si, hier, pour défendre le Palais-Bourbon, devenu le dernier sanctuaire ou la dernière forteresse de la République, il avait fallu que le peuple s'armât et qu'il vînt se ranger autour du Parlement,

il est peu vraisemblable que, même appelé par la grande voix de M. Brisson, le peuple fût accouru. A peine la France aurait-elle vu une troupe héroïque de députés et de sénateurs mourir, en l'honneur du droit parlementaire, devant les portes de la Chambre. On peut croire que M. Brisson ne s'est pas posé cette question, avant de s'écrier, l'autre jour, en discourant sur les candidatures multiples, que, si jamais la République est menacée, les républicains, saisiront leurs fusils avec autant d'ardeur qu'ils auront saisi d'abord leurs bulletins. Nous ne voulons pas douter que M. Brisson, M. Ranc et deux ou trois autres, n'imitent Baudin, à cette heure-là, et que leurs cadavres ne couronnent quelque barricade, fièrement, glorieusement. Mais le peuple versera-t-il son sang avec eux? Défendra-t-il la République condamnée par le suffrage universel? La défendra-t-il avec plus d'empressement qu'il n'eût, hier, défendu la Chambre? Voilà notre doute. Le 2 décembre 1851, la république qui périssait était moins méprisable que celle qui succomberait demain, sous les yeux de M. Brisson, monté ou non sur une barricade. La troisième expérience de ce gouvernement aura plus qu'augmenté, pour le temps du jugement et du changement suprêmes, le scepticisme de la foule desabusée. Non, que M. Brisson n'attende pas du peuple le trop sublime sacrifice qu'il se promet à lui-même. Le peuple est las de tant de déclamation et de tromperie : il ne se fera pas tuer derrière M. Brisson pour le plaisir de donner un air de tragédie à la farce qui finit et qui ne l'amuse plus. Et puis, il faut que M. Brisson songe davantage à la puissance qu'exerce l'opinion publique, quand le suffrage universel prononce une de ces grandes sentences qui renouvellent notre histoire. La volonté de la France pacifie bien vite et bien profondément alors l'agitation de la veille. Elle abaisse les rebelles; elle intimide, même sans violence, les factieux; elle isole les sectaires. Qui sait si, demain, devant le suffrage universel déclarant que la République ne doit plus être et n'est plus, les républicains dont M. Brisson anime le courage et prépare l'immortalité aujourd'hui, ne s'étonneront pas de ne plus se sentir le goût, non seulement de mourir, mais de parler? Laissons-les actuellement se vanter d'être prêts à reprendre, « le jour où il le faudra », leur ancienne profession d'émeutiers. Est-ce qu'en jurant de s'insurger contre le suffrage universel, ils ne le tournent pas contre eux-mêmes, définitivement? Et, d'autre part, en prévoyant, en annonçant que le suffrage universel peut, tôt ou tard, signifier à la République sa condamnation, est-ce qu'ils ne confirment pas nos espérances?

Pendant que la Chambre offrait ainsi à nos hôtes, aux innombrables visiteurs de l'Exposition, aux contemplateurs de la tour Eiffel, l'édifiant spectacle de ses derniers scandales et de ses

dernières convulsions, l'Europe regardait à l'Orient. Car le voyage où l'empereur Guillaume vient de promener, le long du littoral norwégien, jusqu'au cap Nord, son humeur inquiète, sa maladive activité, n'était pas pour la distraire; et lui-même, dans cette excursion, a semblé plus curieux de connaître les jeux de la lumière polaire sur la neige sereine que de savoir pourquoi, après quelques illusions, la Norwège se félicite de voir disparaître le ministère radical de M. Sverdrup. Ce voyage n'avait rien de militaire ni de diplomatique. Il n'a que fait jaser davantage, à la cour de Berlin, ceux qui se demandent si M. de Waldersee, le compagnon favori de l'empereur, balance M. de Bismarck, dans les conseils du souverain, et si, décidément, l'héritage du grand chancelier lui est dévolu. Quant à la querelle de l'Allemagne et de la Suisse, elle dure; toutefois, le bruit s'en est apaisé un peu : ce litige, la prévoyance de M. de Bismarck le réserve pour tel ou tel usage hasardeux que peut lui fournir la fortune. C'est vers l'Orient que M. de Bismarck, autant que le comte Kalnoky, tourne aujourd'hui son attention; tous deux, à l'envi de M. de Giers. Evidemment, il y a dans toute la vallée du Danube une agitation qui peut, si un accident l'accélère et l'aggrave, se communiquer à toute l'Europe et la troubler, la bouleverser même. L'état de la Serbie est singulier. Le sacre du jeune roi, que l'enthousiasme populaire a si triomphalement accompagné du couvent de Jitchy à Belgrade, a presque été le sacre aussi de M. Persiani, le ministre qui représentait à cette cérémonie le Tzar. Milan, en passant par Belgrade, n'y rencontrera pas plus de gens fidèles à sa politique qu'à sa personne. Le « slavisme » règne librement à Belgrade, maintenant. Mais qu'est-ce donc que ce brigandage contre lequel la Serbie et la Bulgarie croient nécessaire de se précautionner, non pas en mettant chacune sa gendarmerie en mouvement, mais en mobilisant chacune son armée, avec plus ou moins de discrétion? Quels desseins ces faux semblants de police militaire couvrent-ils? D'autre part, pourquoi la Crète s'insurge-t-elle soudain? Quelle raison l'Angleterre a-t-elle d'encourager si vivement, dans leurs revendications, les populations chrétiennes de la Crète, alors que la Grèce elle-même les exhorte à la patience? Est-ce que lord Salisbury voudrait, par ces démonstrations, stimuler la Turquie hésitante, qui ne sent pas assez énergiquement, paraît-il, la nécessité d'adhérer à la Triple Alliance?

Cette triple alliance, l'Italie la resserre, de son côté, avec une âpre jalousie. M. Crispi ne sévit pas seulement contre le « Comité de Trente et de Trieste », pour calmer le mécontentement de l'Autriche. Il commande à ses préfets d'interdire au parti irrédentiste toute manifestation, toute réunion. Officiellement, au nom

de M. Crispi, le directeur de la sûreté publique déclare que les irrédentistes sont des « factieux »; il proclame que l'alliance de l'Autriche est, pour l'Italie « la garantie » de son « indépendance » et de son « unité ». Les patriotes et les révolutionnaires italiens pourront, tant qu'il leur plaira, reprocher à M. Crispi son peu de constance et de logique, sa trahison. Nous estimons, nous, que cet acte de M. Crispi a une tout autre portée. Plus M. Crispi se fait, selon le mot de ses anciens amis, « le sbire de l'Autriche » et le serviteur de l'Allemagne, plus il atteste quel prix il en attend; et c'est, à nos yeux, un avertissement nouveau pour que la France redouble de vigilance et de prudence, sur sa frontière des Alpes. Il se murmure, à Rome, entre les murs du Quirinal, que l'Italie veut pouvoir tirer l'épée, au printemps prochain, et qu'elle l'espère. On le sait, au Vatican. Comment donc s'étonner que Léon XIII, qui ne peut, à l'heure d'une guerre générale, rester dans le camp du roi Humbert, près de la tente de M. Crispi, s'apprête à partir? Le peu de protection que, parmi tant d'insultes et de menaces, le Pape trouve encore à l'ombre de Saint-Pierre de Rome, il le doit à la paix de l'Europe. Que cette paix cesse et que l'Italie participe à la lutte, Léon XIII est à la merci des passions que la diversité des évènements peut exciter autour du Vatican; il l'est surtout, si l'Italie et la France se combattent. La nouvelle qui nous annonce cette sage et douloureuse résolution de Léon XIII a pour nous, conséquemment, un intérêt patriotique autant que religieux. Nous aussi, tenons-nous prêts, pour le printemps prochain, et Dieu veuille qu'alors, si la France doit se défendre, toutes ses forces soient intactes, tout son cœur libre, et qu'un gouvernement digne d'elle et de sa vieille histoire dirige sa destinée, à travers les périls où sa vie sera engagée !

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Recueil des actes du Comité de salut public avec la Correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, publiée par F. Aulard. Tome I. Imprimerie Nationale. (Librairie Hachette).

Cet important recueil comprend :

1° Les délibérations et arrêtés du comité de salut public, depuis son établissement sous sa première forme et son premier nom, c'est-à-dire depuis la création du comité de défense générale (1er février 1793), jusqu'à la fin de la Convention;

2° La correspondance des représentants en mission avec le comité de défense générale, le comité de salut public et la Convention, ainsi que les lettres adressées par le comité de salut public à ces représentants;

3° Le registre des délibérations du conseil exécutif provisoire, depuis sa création, le 10 août 1792, jusqu'à sa suppression et son remplacement par douze commissions, le 12 germinal an II (1er avril 1793).

Ce premier volume embrasse la période écoulée entre le 10 août 1792 et le 21 janvier 1793, et il faut souhaiter que M. Aulard reste fidèle à l'engagement pris dans son introduction, d'écarter toute appréciation personnelle des faits et de rester non seulement impartial, mais impassible.

Ainsi comprise et exécutée, cette publication pourra être des plus importantes, mais elle n'acquerra toute son utilité que le jour où l'éditeur aura pu ajouter au dernier volume du recueil l'*Index* ou table analytique des matières par ordre alphabétique, qu'il nous promet. Alors seulement, en effet, on pourra reconstituer toute la suite de la correspondance de chaque groupe de commissaires, que le plan chronologique, jour par jour, de la publication a contraint de rompre.

Etat de la France en 1789, par Paul Boiteau. 1889. 2e *édition*, ornée du portrait de l'auteur, avec une notice par M. Léon Roquet, et des annotations par M. Grassoreille, archiviste, in-8°, 600 p.; 10 fr. (Guillaumin.)

En parcourant cette nouvelle édition de l'*Etat de la France en* 1789 du regretté Paul Boiteau, nous nous demandions si les nombreux travaux sur la Révolution qu'a vus éclore l'année du Centenaire étaient de taille à faire dédaigner l'œuvre consciencieuse et pleine d'intérêt de l'ancien conseiller d'Etat. A notre avis, la réponse n'est pas douteuse.

Ce que le livre remarquable que la librairie Guillaumin vient d'avoir la bonne idée de rééditer dénote de patientes recherches, on ne saurait s'en faire une idée qu'en l'étudiant comme il le mérite. Sans doute, on rencontrera çà et là une appréciation hasardée, erronée même, mais la plupart des chapitres sont conçus et traités d'une façon supérieure.

Cet ouvrage qui a déjà attiré l'attention des politiques et des historiens est digne d'être vulgarisé, il est de ceux dont la lecture s'impose à tous les gens sérieux.

La France avant et pendant la Révolution. — Les Classes, les Droits féodaux, les Services publics, par Edouard Olivier. In-18 de VIII-632 pages, 3 fr. 50. (Guillaumin.)

Paris en 1789, par Albert Babeau, correspondant de l'Institut. In-12 de 532 pages, orné de 96 gravures et photogravures. 5 fr. (Firmin-Didot.)

Les livres relatifs à la Révolution française se multiplient, particulièrement en cette année du Centenaire.

Dans son résumé, très bien fait, de l'état de la France en 1789, M. Edouard Olivier ne se pique d'apporter au lecteur ni faits ni

documents nouveaux. Il se borne au rôle de compilateur consciencieux et érudit, et c'est à l'aide de nombreuses citations empruntées à des écrivains tels que MM. Taine, de Tocqueville, L. de Lavergne, A. Duruy, etc., qu'il entreprend de faire connaître et apprécier ce qu'était l'ancien régime, ce que fut celui de la Révolution. Ces conclusions peuvent se résumer ainsi : « Nombre d'institutions qui, développées et améliorées par l'expérience, nous régissent encore aujourd'hui : centralisation, impôts, unité nationale, égalité civile et liberté politique, liberté de conscience, sont des legs de l'ancien régime; en d'autres termes, il n'est point de réforme sociale, administrative ou financière dont nous jouissons, qui n'ait été, sinon appliquée, du moins étudiée et préparée par l'ancienne monarchie. La Révolution, elle, n'a su que détruire sans rien édifier sur les ruines qu'elle avait accumulées; elle a enrayé et ajourné les progrès faits sous Louis XVI. Le génie du Premier consul, arrêtant l'ère des destructions pour inaugurer celle de la réédification, n'a fait que reprendre et imposer les sages réformes longuement préparées et souvent commencées par la monarchie. » Poussant plus loin son argumentation, l'auteur s'efforce d'établir qu'on ne peut mettre un terme à la série de révolutions que nous traversons depuis un siècle, qu'en revenant à la monarchie nationale.

L'intéressant ouvrage de M. Albert Babeau, dont les lecteurs du *Correspondant* ont eu la primeur, est un tableau, tracé de main de maître, de la vie de Paris, pendant les premiers mois de 1789, à la veille même de la Révolution. Dans cette œuvre de vulgarisation excellente, abondamment ornée d'illustrations faites d'après les estampes de l'époque, il raconte, avec une agréable et parfaite érudition, la vie extérieure et intérieure, intellectuelle, religieuse, administrative, industrielle du Paris d'alors ; il nous mène dans tous les milieux, chez le grand seigneur, le bourgeois, l'artisan; il nous montre une société heureuse et polie, un peuple aimable et gai. Aussi, après avoir lu son beau livre, est-on tenté de répéter, en en élargissant la portée, le mot de Talleyrand, si souvent cité en ces derniers temps : « Quiconque n'a pas vécu alors, n'a pas connu la douceur de vivre. »

Le Champ de Mars, par Ernest Maindron. 1 vol. in-4°, orné de 114 reproductions d'après des documents originaux. 12 francs. — (Ludovic Baschet, éditeur.)

Parmi les ouvrages dont l'Exposition universelle a été l'occasion, un des meilleurs et des plus attachants est celui qui vient d'être publié par M. Ernest Maindron, attaché au secrétariat de l'Institut et chef du service du catalogue de l'Exposition.

Il retrace tous les événements qui ont eu lieu au Champ de Mars depuis sa création, en 1751, jusqu'à nos jours. Les documents historiques que l'auteur a recueillis à cette occasion sont éclairés par un nombre considérable de reproductions d'estampes. Les revues sous Louis XV et Louis XVI, les expériences aérostatiques et les ascensions célèbres, les fêtes de la Révolution, celles du premier et du second empire, la fête de la Concorde et les ateliers nationaux en 1848, les expositions, les courses de chevaux y sont relatées.

Les Origines de la troisième république, par Auguste Callet. In-18, de XIII-333 pages. 3 fr. 50. (A. Savine.)

Cet ouvrage posthume de M. A. Callet, ancien membre de l'Assemblée nationale, vice-président du Centre droit et rapporteur de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 septembre, est publié par les soins de son fils, M. Ch. Callet. C'est le commencement du rapport que M. Callet devait soumettre à l'Assemblée nationale, réquisitoire sévère que la commission ne crut pas devoir faire paraître, en raison « des vivacités de plume » du rapporteur. Considérant comme une faute l'obstacle mis à cette publication, et obéissant aux ordres de son père, M. Ch. Callet vient aujourd'hui « jeter ce

livre sur le chemin des radicaux et des césariens ».

Paris, par M. Paul Joanne. Nouvelle édition entièrement remaniée et comprenant 34 plans, notamment celui des principales curiosités à visiter dans Paris; un grand plan de Paris, divisé en 31 coupures et dressé à l'échelle de 1/16.000; enfin une liste alphabétique des rues. 1 vol. in-16, cartonnage toile. (Hachette et Cie.)

Parmi les ouvrages qui empruntent un caractère tout particulier d'actualité à l'Exposition universelle, nous devons mentionner d'une façon spéciale le *Paris* de M. Paul Joanne, édité par la librairie Hachette et Cie.

Ce guide est sans contredit le plus complet de tous ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour. Véritable encyclopédie de renseignements pratiques, d'un format portatif, il promène le lecteur dans toutes les rues de Paris, en lui signalant les curiosités au fur et à mesure qu'elles se présentent. Cet aperçu à vol d'oiseau de la grande ville est suivi d'une description minutieuse des églises, palais, édifices civils, musées, collections, bibliothèques, théâtres, cimetières, etc., avec plans encartés dans le texte, à l'aide desquels l'étranger peut tout voir sans fatigue et par lui-même, sans recourir aux dispendieux offices de guides salariés. Une liste des rues de Paris et un plan divisé en trente et une sections se trouvent à la fin du volume, ainsi qu'un appendice consacré à l'Exposition universelle et orné des plans détaillés des enceintes du Champ de Mars, du Trocadéro et de l'Esplanade des Invalides. Cet ouvrage, qui réalise un réel progrès sur ses devanciers, apprendra beaucoup sur Paris non seulement à nos visiteurs, mais aux Parisiens eux-mêmes.

Correspondance du comte de Vaudreuil pendant l'émigration, 1789-1815, par Léonce Pingaud. 2 vol. avec quatre portraits. (Plon.)

Cet ouvrage éclaire d'un jour nouveau l'histoire toujours si passionnante de la Révolution française. Il nous présente les lettres écrites par le comte de Vaudreuil au comte d'Artois; le premier était à Rome et le second à Turin, à la cour du roi son beau-père.

Cette correspondance, activement poursuivie de novembre 1789 jusqu'à la fin de 1790, est le commentaire de toutes les nouvelles apportées de France par les courriers et les gazettes. Elle nous renseigne sur les projets de l'émigration et nous montre le comte de Vaudreuil faisant entendre souvent au comte d'Artois des conseils très sages.

Le cardinal de Bernis, qui, depuis sa retraite du ministère, représentait la France à Rome, était évidemment le conseil du comte de Vaudreuil.

Celui-ci professait pour Marie-Antoinette un culte chevaleresque. S'il déplorait la faiblesse de Louis XVI, il persitait à croire que la reine, jusque dans ses avances aux maîtres du jour, à la Fayette, à Mirabeau, agissait au mieux des intérêts du royaume. Il constatait son courage et les retours malheureusement éphémères de l'opinion en sa faveur.

Nous n'avons pas les réponses du comte d'Artois à Vaudreuil. A cette époque, le prince poursuivait d'autres vues que celles de son correspondant, car celui-ci lui dit dans une lettre :

« Vous écrivez d'une manière charmante, mais vous ne répondez jamais. »

Le côté politique de ces lettres est fort intéressant et la partie anecdotique ne l'est pas moins. C'est un tableau de la société pendant l'émigration et de la façon dont on jugeait la vie à la fin du dix-huitième siècle.

Le Sénégal. *La France dans l'Afrique occidentale*, par le général Faidherbe. 1 vol. in-8°, avec gravures, photographies, cartes et plans, 10 francs. (Hachette et Ce.)

Le général Faidherbe, ancien gouverneur du Sénégal, traite dans ce livre, avec une compétence indiscutable, des questions qui ont vivement préoccupé les esprits : celles

du développement à donner à notre colonie du Sénégal et à ses dépendances, de notre établissement sur le Niger et de la construction de voies de transports, notamment d'un chemin de fer destiné à relier le bassin du Niger à la côte.

Le retour récent du capitaine Binger après un voyage dont les péripéties émouvantes et périlleuses ont été signalées par la presse entière, rappelle à nouveau l'attention sur ces contrées dont la France a un si grand intérêt à s'assurer sinon la possession, du moins le protectorat. L'auteur a consacré des chapitres très curieux par l'authenticité des documents sur l'esclavage, les compagnies privilégiées, l'émancipation, la pénétration. Les faits, les anecdotes, les épisodes, y abondent et sont racontés avec une simplicité qui en double l'intérêt.

Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration, par le général comte DE ROCHECHOUART, aide de camp de l'empereur Alexandre Ier, commandant la place de Paris sous Louis XVIII. — 1 vol. in-8o avec deux portraits. (Plon.)

Encore des Mémoires curieux et attachants. C'est une physionomie très originale que celle du comte de Rochechouart, qui fut acteur dans les événements les plus importants du siècle. Ami intime et collaborateur dévoué du duc de Richelieu à Odessa et à Paris, aide de camp et favori du tsar Alexandre Ier, légitimiste ardent, il remplit les plus délicates missions politiques et militaires. Ces souvenirs, qui sont pleins d'anecdotes piquantes, expliquent clairement les relations du tsar et de Napoléon, les campagnes de 1813 et 1814, le retour des Bourbons, et toute cette période si vivante de la Restauration.

Etudes sur les Pays-Bas au seizième siècle, par M. Louis WIESENER, ancien professeur de l'Université. In-8° de IX-220 pages. (Hachette.)

Dans ces Essais sur les anciens Pays-Bas, l'auteur a pour objet d'approfondir certains points de leur histoire qui ne lui semblent pas avoir encore été suffisamment élucidés en France. C'est ainsi que, dans l'étude consacrée à *Charles-Quint*, il met en relief l'extrême prospérité des provinces, leurs libertés politiques et aussi les premières rigueurs en matière de religion, germes et préludes des troubles qui ensanglanteront la seconde moitié du seizième siècle. Passant ensuite aux *Commencements de Philippe II*, il nous fait assister, sous ce prince, jeune encore et alors ami de la paix autant que des plaisirs, aux premiers malentendus entre la Couronne et la haute aristocratie des Pays-Bas. Dans la troisième étude, la plus considérable du livre, le tableau devient de plus en plus sombre : Philippe est retourné en Espagne laissant le gouvernement des dix-sept provinces à sa sœur naturelle, Marguerite de Parme, assistée d'un Conseil où siègent des seigneurs tels que le prince d'Orange et le comte d'Egmont, sous la direction effective du célèbre évêque d'Arras, le cardinal de Granvelle. La bonne harmonie ne dure guère, les grands ne tardant pas à trouver intolérable cette suprématie d'un ministre « étranger ». Ils entament contre celui-ci une lutte sans merci, dans laquelle ils entraînent avec eux Marguerite de Parme et qui aboutit à la retraite, couverte de spécieux prétextes, de Granvelle.

Cette histoire des cinq années du ministère de Granvelle (1559-1564) est d'un vif intérêt; le cardinal, que ses ennemis ont beaucoup décrié, paraît ici tout à son avantage.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

L'EXPOSITION DE 1889

ET

LES CHEMINS DE FER

I

LES DÉBUTS DE L'INDUSTRIE DES CHEMINS DE FER

Le visiteur qui aborde par le pont d'Iéna l'Exposition du Champ de Mars aperçoit devant lui, quand il a passé sous les arcades de la tour Eiffel, deux palais identiques de forme et de décoration, couronnés chacun par un dôme, où étincelle le vernis multicolore des poteries. L'édifice qui occupe la gauche est consacré aux beaux-arts. Dès le vestibule, un mélange de bas-reliefs et de statues en indique clairement la destination. Sans doute, le péristyle qui lui fait face à droite et qui, d'après le plan, doit donner accès à la coupole des Arts Libéraux, va de son côté, par son ornementation ou par son contenu, accuser la nature particulière des industries que ce palais abrite. Pourtant l'œil étonné s'y heurte à un corps de chaudière à demi rouillé, gisant dans un coin, sur le sol, à côté de vieilles roues de fonte et de voitures de chemins de fer d'un type archaïque. Par devant, l'espace est occupé par quelques machines du dessin le plus fruste, qui reposent sur des rails rongés par le temps et offrent beaucoup de ressemblance avec les engins mobiles où l'on fait fondre l'asphalte de nos boulevards. Est-ce donc un amas de ferraille hors d'usage, qu'une négligence des organisateurs aurait laissé là par mégarde et faut-il croire que le temps ait manqué pour donner, à l'exposition des arts libéraux, une préface digne de son objet?

Si quelqu'un par hasard se laissait aller à une telle pensée, qu'il se détrompe et que plutôt il passe, le chapeau à la main, devant

ces vénérables reliques; car c'est vraiment le nom qui leur convient. Parce que la civilisation moderne, celle qui se traduit essentiellement par l'épanouissement des arts libéraux, a pour principal fondement la facilité des échanges, et que les échanges eux-mêmes réclament, comme conditions nécessaires, l'abondance et la rapidité des communications, on a voulu que l'histoire des moyens de transport occupât le centre du palais. Pour mieux l'indiquer dès le début, on s'est attaché à rassembler, sous le péristyle, les spécimens les plus remarquables de ce qu'on peut appeler l'âge héroïque de la vapeur et des chemins de fer. Cette grande chaudière, qui semble oubliée le long de la muraille, est la première chaudière à tombeau du type de Watt, que l'usine du Creusot (alors fonderie royale de Montcenis) ait exécutée. Elle porte la date de 1786 et, côte à côte, se dresse un cylindre à vapeur en fonte, de 3 mètres de haut, que la même usine avait fabriqué en 1782, pour une machine du système de Watt. En avant, sous l'étiquette « I *Locomotion*, 1825 » figure, encore posée sur ses rails ondulés, la première locomotive que Stephenson ait affectée à un service de voyageurs. Elle est attelée à deux voitures en forme de tombereaux, portant les initiales S. D. R. (Stockton-Darlington-Railway) et dont les roues trahissent l'enfance de ce genre de fabrication. Mais, à la suite, voici le modèle de la *Fusée* ou *Rocket*, que Stephenson construisit en 1829 et dont l'original est religieusement conservé à Londres, au musée de South-Kensington. C'est la reproduction fidèle de l'engin qui sortit victorieux du célèbre concours de Rain-Hill, ouvert pour l'établissement du chemin de fer de Liverpool à Manchester. Entre ces deux types, que quatre ans à peine séparent, quelle différence, aussi bien dans la forme des chaudières ou le dessin des roues, que dans le mécanisme de la transmission du mouvement! En 1830, lors de l'inauguration de la ligne pour laquelle elle avait été construite, la Fusée eut à remorquer la voiture du duc de Wellington. Si cette voiture ne figure pas sous le péristyle des Arts Libéraux, du moins on y peut voir celle que la Compagnie du *South-Eastern-Railway* fit faire en 1838, pour le noble duc, lors de sa nomination au poste de *lord warden* (lord gardien des cinq ports). Le compartiment du milieu descend beaucoup plus bas que les deux autres, témoignant du soin qu'avait pris la compagnie d'épargner à l'illustre vieillard (Wellington avait alors soixante-neuf ans) la fatigue d'une trop forte enjambée. A côté se trouve une voiture de luxe qui, malgré son élégance, risquerait d'être jugée bien insuffisante aujourd'hui par les habitués de la première classe. C'est pourtant celle dont se contentait, en 1842, la reine Adélaïde, dans ses excursions sur la ligne *London*

and North-Western. Enfin, tout auprès, dans l'angle de droite du vestibule, quelques blocs informes de pierre dure supportent des barres de fonte, creusées d'une petite rainure, où s'engage la roue d'un grossier chariot porteur ou *tram.* Cet appareil peut sembler bien rudimentaire; mais il offre un des premiers exemples du transport régulier de la houille sur rails de métal. C'est un reste authentique du *tramroad* qui, en 1800, desservait la mine de Merthyr-Aberdare, dans le pays de Galles, et dont le type, successivement agrandi et perfectionné, a fini par aboutir aux chemins de fer actuels.

Chose curieuse! ces premières ébauches de l'art des constructeurs de chemins de fer sont de notre siècle. La plus ancienne compte à peine quatre-vingt-dix ans d'existence, et pourtant, l'impression que ces engins produisent sur nous diffère à peine de celle que pourraient nous faire éprouver, dans le voisinage, les intéressantes représentations par lesquelles on s'est efforcé de reconstruire, d'après les inscriptions ou les sépultures, quelques-uns des ateliers de travail caractéristiques des plus anciennes civilisations. Il semble qu'entre les outils de l'âge de pierre ou les ustensiles des métallurgistes primitifs, d'une part et la machine de 1825, de l'autre, il y ait moins de distance qu'entre celle-ci et les formidables locomotives du temps présent! Et c'est justice, en vérité; car ce n'est pas au temps écoulé que doit se mesurer l'importance des changements accomplis. Au point de vue économique, la face du monde s'est renouvelée depuis le jour où une machine à vapeur a remorqué un train de voyageurs. Voilà pourquoi ces engins de la première heure méritent le même respect que si leur âge devait se compter par de nombreux siècles. L'histoire dont ils nous rappellent le premier chapitre s'est déroulée avec une rapidité vertigineuse; mais ses annales sont aussi remplies que n'importe quelles autres. La notion du temps disparaît quand on les parcourt, et l'esprit ne perçoit plus qu'une chose, la prodigieuse dépense d'imagination, de persévérance et de génie, dont la poursuite d'une idée féconde a été l'occasion.

Entrons donc dans le palais des arts libéraux, où la commission de l'histoire des moyens de transport a réuni la plus instructive série de spécimens, de modèles et de dessins. Nous y verrons par quelles étapes les constructeurs sont arrivés aux rails si solidement établis de nos voies actuelles; comment, de la *Fusée* de Stephenson, on a passé, agrandissant toujours la dimension des machines, aux types de locomotives usités sur nos lignes à grand trafic; quelles transformations a subies le matériel roulant; quelles ingénieuses combinaisons de signaux et de freins ont réussi à rendre la sécurité plus grande, à mesure que devait s'accroître, avec la vitesse, le

danger des accidents. Après quoi une promenade dans le palais des machines et ses annexes nous montrera, tout luisants de vernis, les nouveaux types de véhicules et de locomotives, gigantesques pour la plupart, que les compagnies se proposent de mettre en circulation. Enfin, par contraste et sans sortir de l'enceinte de l'Exposition, nous aurons le loisir de voir, en plein exercice, des chemins de fer en miniature, qui, avec leur léger matériel, circulant sur des voies aussi économiques que faciles à poser, ouvrent aux arts de la paix comme à ceux de la guerre des perspectives tout à fait nouvelles.

Tel est le voyage méthodique que nous voudrions entreprendre avec les lecteurs du *Correspondant*. Mais, pour le faire avec fruit, il est bon que l'examen successif des progrès accomplis par chacun des éléments qui constituent un chemin de fer soit précédé par un rapide coup d'œil sur les premières origines de ce mode de transports. Cette tâche nous sera facile, car les ouvrages spéciaux abondent sur la matière. Parmi ceux que nous avons particulièrement consultés pour cet objet, et auquel nous renverrons les esprits curieux d'en savoir davantage, nous citerons surtout l'*Histoire de la machine à vapeur*, par Thurston, dont M. Hirsch a donné, en 1880, une traduction française, et les notes autographiées, prises par les élèves de l'École des ponts et chaussées au cours de construction de chemins de fer que professait, en 1867-1868, M. l'ingénieur en chef Bazaine [1].

Un chemin de fer, dans l'acception où ce terme est communément usité, comporte deux choses distinctes : d'abord une voie métallique, solidement assise, sur laquelle le frottement et, par suite, les frais de traction des véhicules sont réduits au minimum; ensuite une machine mobile, assez puissante pour traîner, sur cette voie, de lourdes charges avec une vitesse suffisante.

Ces deux éléments ne sont pas nécessairement solidaires, et on conçoit que l'idée la plus simple, celle d'offrir au roulement ou au glissement une surface métallique, inébranlable et bien dressée, sans utiliser d'autre force de traction que celle des hommes ou des chevaux, ait vu le jour la première. De fait, cette idée est fort

[1] Mentionnons encore une série de publications originales du plus haut intérêt, rassemblées par M. Conrad Cook et exposées dans une des vitrines de la grande salle de l'histoire des moyens de transport; dans le fond d'une autre armoire de la même salle, remplie de divers modèles, figure une collection de planches autographiées, publiées à Darlington et qui, bien qu'un peu grossières, représentent d'une façon très suffisante l'histoire illustrée de la locomotion à vapeur.

ancienne et l'on retrouverait, jusque dans l'histoire des constructions égyptiennes, la trace de voies en bronze employées pour le transport des matériaux. Mais le fer était nécessaire au développement régulier de ce procédé, et l'utilité n'en pouvait être appréciée que dans un pays de grande industrie, où l'on fût obligé de faire circuler, d'une façon continue, des matières lourdes sur la même route. C'est assez dire que les districts miniers et métallurgiques étaient prédestinés à devenir le berceau des chemins de fer et que ceux-ci, très courts à l'origine, seraient tout d'abord construits pour relier des centres importants de production, soit à des usines, soit à des ports d'embarquement sur des rivières et des canaux. En même temps, on comprend qu'en raison de la quantité de métal qu'ils exigeaient, les chemins de fer ne pouvaient se multiplier sur une échelle notable qu'à partir du moment où la fabrication de la fonte et du fer aurait pris son essor. D'après cela, on ne sera pas étonné que l'industrie des transports économiques, tout comme celle des constructions métalliques, ait pris naissance en Angleterre; qu'elle ait été à peu près exclusivement provoquée par les besoins des producteurs de charbon de terre; enfin, que sa première expansion ait coïncidé avec la révolution produite en métallurgie par l'emploi du coke dans les hauts fourneaux.

De temps immémorial, dans les galeries souterraines, pratiquées pour l'exploitation des mines, les produits ont été amenés, du front de taille au point de chargement, à l'aide de petits chariots à roues de bois ou de fonte. Naturellement, dans ces boyaux de section très restreinte, les roues suivaient toujours le même chemin et y traçaient deux ornières. Au dix-septième siècle, les mineurs du bassin de Newcastle imaginèrent, pour diminuer l'effort de traction, de paver ces ornières avec d'étroites pièces de bois, mises bout à bout. Mais à ce métier le bois s'usait vite. L'idée devait naturellement venir de le protéger par une matière plus dure et c'est ainsi qu'aux environs de 1738, on commença à armer le bois avec des lames de fonte, sur lesquelles le passage répété des roues finissait par dessiner une rainure. Ainsi naquirent les *chemins à ornières*, dont l'usage se généralisa peu à peu pour le transport de la houille et des matières lourdes, depuis les lieux de production jusqu'aux rivières sur lesquelles les produits allaient s'embarquer. En 1776, la fabrication de la fonte s'étant notablement développée, on se mit à construire, à Sheffield, de véritables *tramways* ou *tramroads*, formés de barres de fonte, à section quadrangulaire et posées sur des longrines en bois, les barres servant à faire rouler des roues de fonte à gorge légèrement creuse. Enfin, après diverses transformations des *rails* de fonte, Jessop

inventait en 1789, dans le Leicestershire, un type constitué par une barre posée de champ, et s'épanouissant dans le haut en une sorte de champignon. Sur cette expansion s'appuyaient des roues, dont la jante était pourvue d'un mentonnet, c'est-à-dire d'un rebord ou boudin, analogue à ceux qui, de nos jours encore, sont partout en usage sur les voies ferrées, où ils servent à retenir les véhicules entre les rails. Mais, à côté de ce type, un autre se répandait, notamment dans le pays de Galles, celui de barres de fonte munies d'une joue intérieure pour maintenir les roues, tandis que, sur la partie horizontale, une faible rainure ou ornière marquait la place que devait suivre la jante. Ainsi était constitué, en 1800, le *tramroad* de Merthyr-Aberdare. En 1805, sur le *railway* de Merstham, un seul cheval descendait, sur une pente de 1 pour 120, un train de 12 wagons, portant 38 tonnes (38 000 kilogrammes) de pierres, avec une vitesse de neuf kilomètres par heure. A dater de ce moment, les chemins à rails, plats ou saillants, se multiplièrent, dans le bassin de Newcastle comme dans le pays de Galles, tous desservant des exploitations particulières, mines de charbon, fonderies, carrières, etc., pour les mettre en communication avec des voies navigables. Dans tous, la traction s'opérait à l'aide de chevaux.

Justement, à cette époque, la machine à vapeur, récemment perfectionnée par Watt, commençait à se répandre de tous côtés dans l'industrie. Il était naturel qu'on songeât d'abord à desservir, par des machines fixes, les rampes qui existaient dans les nouveaux chemins. Le même procédé pouvait d'ailleurs être appliqué aux parties de niveau ; mais là, au lieu de s'embarrasser de longs câbles, pourquoi ne pas essayer de rendre les machines mobiles et de les employer, ainsi modifiées, au transport des matières lourdes? C'était le moment où la navigation tentait, avec un succès toujours croissant, l'emploi de la vapeur comme force motrice. A la vérité, sur terre, le problème était beaucoup plus difficile, à cause de la résistance du sol et de ses inégalités. Pourtant, l'idée d'utiliser la vapeur pour la locomotion terrestre s'était déjà fait jour depuis longtemps. Newton, dès 1680, avait proposé un appareil qui n'était autre que l'amplification du jouet connu, dans tous les cabinets de physique, sous le nom d'éolipyle, et où le déplacement résulte du recul imprimé à une chaudière par la sortie de la vapeur, qui s'échappe en un jet horizontal. Entre 1769 et 1771, un officier français, nommé Cugnot, construisit, sur un autre principe, une voiture ou *fardier*, qu'il destinait au transport du matériel de l'artillerie. C'était un chariot solidement établi sur deux fortes roues, et muni à l'avant d'une chaudière dont la vapeur,

par l'intermédiaire de deux pistons à simple effet, agissait sur une roue motrice. La jante de cette roue portait des aspérités qui, en mordant sur le sol, procuraient le déplacement de l'ensemble. Cette machine routière fut essayée en présence du duc de Choiseul, alors ministre de la guerre. Mais la manœuvre s'en faisait difficilement; la chaudière, trop petite, ne contenait pas de foyer et il fallait, à de très fréquents intervalles (moins d'un quart d'heure), renouveler sa provision de vapeur. Finalement, l'appareil fut abandonné sans avoir servi. On peut le voir encore au Conservatoire des arts et métiers[1].

En 1784, lorsque James Watt prit un brevet pour ses inventions, il eut soin d'y faire mentionner une voiture à vapeur, dont son aide, Murdoch, exécuta le modèle (conservé, avec tant d'autres précieux documents du même genre, au musée de Kensington). Toutefois le projet n'aboutit pas encore. Dix-huit ans après, un élève de Murdoch, Richard Trevithick, construisit un modèle analogue. Enfin, en 1804, de concert avec Vivian, il fit breveter une locomotive, destinée à desservir le *tramroad* de la mine de charbon de Merthyr-Tydvil, dans le pays de Galles. Déjà, dans cet engin, on voyait le piston commander l'appareil moteur par l'intermédiaire d'une bielle, et la vapeur était employée à haute pression, seul moyen d'obtenir, avec des dimensions restreintes, la force nécessaire au service d'un pareil instrument. Quatre ans plus tard, sur un *rail-road* circulaire, installé comme un hippodrome à la place qu'occupe aujourd'hui le square d'Euston, à Londres, le même Trevithick lançait une locomotive, du poids de dix tonnes, à laquelle il avait donné le nom pittoresque de « M'attrape qui peut » (*Catch me who can*). Mais bientôt la rupture d'un rail amenait un déraillement, qui entraînait la ruine de l'inventeur.

Les insuccès de Trevithick faillirent avoir une conséquence curieuse : celle d'enlever à l'Angleterre, pour le transporter à l'Amérique, le bénéfice de la priorité en matière de locomotives. Déjà, aux Etats-Unis, Olivier Evans avait apporté de grands perfectionnements aux machines à haute pression. Il en profita pour combiner une voiture à vapeur, qu'il baptisa du nom étrange d'*Eructor amphibolis* (littéralement *amphibie souffleur*) et qu'il réussit à faire circuler, en 1804, dans les rues de Philadelphie. Chose étrange! chez ce peuple si entreprenant, si hardi en fait d'inventions, l'heureux essai d'Evans ne parvint pas à émouvoir l'opinion publique, et, plusieurs années après, l'ingénieux inventeur

[1] La salle de l'histoire des moyens de transport, au palais des Arts Libéraux, en contient, sous vitrine, un élégant modèle.

devait mourir de chagrin, à la suite d'un incendie qui avait dévoré son établissement.

Un autre Américain, le colonel Stevens, n'eut pas plus d'influence sur ses compatriotes, lorsqu'il entreprit de les convertir au nouveau mode de transport, dont sa merveilleuse perspicacité avait deviné tous les avantages. En vain, dans l'année 1812, il développa ses raisons dans un mémoire intitulé : *Documents tendant à prouver la supériorité des chemins de fer et des voitures à vapeur sur la navigation par canaux.* « Je ne vois rien, disait-il dans ce travail, qui puisse empêcher une voiture à vapeur de se mouvoir sur des rails avec une vitesse de 100 milles (160 kilomètres) à l'heure. » Puis, reconnaissant que ce chiffre était théorique et qu'il pourrait être dangereux de le vouloir réaliser, il ajoutait du moins : « Je ne serais pas surpris d'en voir marcher à raison de 40 ou 50 milles (64 ou 80 kilomètres) à l'heure. » Mais Stevens était un précurseur; ses vues devançaient trop celles du monde qui l'entourait. L'opinion ne le soutint pas; la législature lui refusa son appui et l'idée féconde, après avoir failli un moment germer sur la terre américaine, revint dans son pays d'origine, où son éclosion définitive ne devait pas tarder à se produire.

Voici d'abord, dans cette même année 1812, le directeur des houillères de Middleton, M. Blenkinsop, qui, sur le railway conduisant à Leeds, expérimente une voiture à vapeur, dont le piston agit sur une roue dentée, s'engrenant dans une crémaillère placée entre les rails.

L'emploi d'une crémaillère (aujourd'hui réservé aux très fortes rampes) devait, au début, sembler nécessaire pour permettre de combiner la traction mécanique avec le roulage sur rails de métal. En effet, s'il y a tout avantage, pour diminuer le frottement, à faire reposer les roues des chariots sur une matière dure et lisse, il semble, en revanche, qu'une telle surface soit tout à fait impropre à fournir un point d'appui au moteur, qui doit s'y trouver exposé à glisser sans profit. Cependant une voie métallique solidement établie est nécessaire au support d'une lourde machine. Alors celle-ci reposera sur des rails par des roues qui ne feront que la porter et, de même que, sur les *tramroads*, les chevaux prennent leur point d'appui sur le sol, entre les rails, de même la locomotive trouvera, dans la combinaison de la roue dentée et de la crémaillère, un organe de soutien à la fois rigide et pourvu d'aspérités régulièrement distribuées. Ajoutons qu'une heureuse disposition distinguait la machine de Blenkinsop, à savoir l'emploi de deux cylindres conjugués. La force qu'elle déployait lui permettait de traîner trente wagons de houille.

Mais voilà qu'au même moment, sur le chemin de fer qui dessert la houillère de Wylam-sur-Tyne, Blackett fait une découverte de la plus haute portée. Il s'assure que, grâce à son poids, d'une part, et aux minimes aspérités du rail, d'autre part, une machine à roues lisses peut prendre, sur la voie même, un point d'appui suffisant pour y demeurer adhérente, sans qu'il soit nécessaire de recourir au mécanisme coûteux et fragile d'une crémaillère, dont l'emploi fait naître de nombreuses résistances passives et limite étroitement la vitesse admissible. Hedley répéta ces expériences avec succès, sur la même voie, où il fit circuler, en 1813, une locomotive de son invention, dont les roues étaient munies d'un rebord. Dans cet engin, un cylindre vertical faisait mouvoir, par une bielle, une roue dentée située sous la chaudière et qui, par deux autres roues dentées, commandait les essieux. Ce qui caractérisait la machine, c'est que la vapeur s'y échappait par la cheminée. Cette disposition avait-elle été prise spécialement en vue d'activer le tirage du foyer, ou bien l'heureux effet qu'elle produisait devait-il être attribué au hasard? On ne saurait le dire. Toujours est-il que, pour rappeler le crachement de vapeur qui la distinguait, Hedley donna à sa locomotive le nom de *Puffing Billy*. C'est avec cet engin qu'il exécuta les expériences ayant pour but d'établir le rapport qui devait exister entre le poids de la machine et la charge à remorquer, pour que l'adhérence se produisît entre les roues et la voie. Ces essais eurent lieu sur le chemin de fer de la houillère de Wylam, construit en petits rails de fonte. Un spécimen de ces rails primitifs figure dans la salle de l'Histoire des transports avec cette mention : « Ce chemin de fer a été le premier sur lequel ont circulé des locomotives à vapeur avec roues à boudins et c'est là que l'on a acquis la preuve que l'adhérence des roues sur les rails est suffisante pour permettre de remorquer un train. »

Enfin arrive l'année 1814, si fertile en événements politiques de la plus haute gravité. Pendant que l'Europe est sous les armes et que se préparela catastrophe qui va emporter l'Empire, un Anglais travaille en silence, observant, avec la volonté de faire mieux, tous les essais poursuivis par ses contemporains. Il n'y a pas, grâce à Dieu, dans ce temps-là, de militarisme obligatoire pour paralyser ou pour tuer dans l'œuf, en l'envoyant mourir sur le continent, le génie qui couve en lui. Cet homme est George Stephenson. Il va bientôt donner la solution du problème, illustrant à jamais un nom que saura porter, sans déchoir, son fils Robert, le futur constructeur du pont Britannia[1].

[1] Voy., dans le *Correspondant* du 10 juin 1889, *l'Exposition de* 1889 *et les constructions métalliques.*

Merveilleuse destinée que celle de ces deux hommes, et bien digne d'être méditée par ceux qui s'imagineraient que le régime démocratique est nécessaire à l'expansion des qualités natives chez les individus dont la condition sociale est obscure! Qu'ils lisent la biographie que Smiles a consacrée à Stephenson et ils verront comment, dans l'aristocratique Angleterre, ce fils illettré d'un simple ouvrier a pu développer son génie naturel, toujours apprécié de ses supérieurs, rencontrant à point nommé, chez d'intelligents et puissants protecteurs, l'appui et les ressources qu'il eut vainement demandés à un pouvoir d'origine populaire (Evans et Stevens n'en fournissaient-ils pas la preuve au même instant?); achevant sa carrière au milieu de l'estime et des honneurs publics, après avoir refusé un titre nobiliaire qu'on se plaisait à lui offrir; voyant enfin son fils Robert hériter de son génie, de sa situation et de sa fortune, pour continuer à couvrir de gloire le nom paternel, jusqu'au jour où la reconnaissance publique lui dresserait un tombeau dans l'abbaye de Westminster!

Né en 1781, à Wylam-sur-Tyne, dans le pays de Newcastle, George Stephenson était, comme nous l'avons dit, le fils d'un simple ouvrier mineur. Passionné dès son enfance pour la mécanique, il inspirait à ses maîtres assez de confiance pour se voir donner, à dix-sept ans, la conduite de la machine d'épuisement, près de laquelle son père servait comme chauffeur. L'année suivante, il apprenait à lire. Devenu successivement machiniste à Callerton, puis garde-freins, il se mariait, et l'année 1803 était marquée pour lui par la naissance de son fils Robert. Enfin, en 1812, il était appelé au poste de chef-mécanicien de la grande fosse de Killingworth, sur le chemin de Londres à Newcastle. Sa maisonnette, dit son biographe, était encombrée de toutes sortes de modèles de machines imaginées par lui; il gratifiait ses voisins de mille inventions utiles, comme, par exemple, de relier aux tourne-broches les berceaux des nouveaux-nés, pour épargner aux mères de famille la fatigue du balancement. En même temps que Davy, il concevait l'idée de la lampe de sûreté pour les mineurs. L'esprit toujours en éveil, il suivait d'un œil curieux toutes les expériences qui se faisaient dans le voisinage. Celles de Wylam, exécutées tout près de la chaumière où il avait vu le jour, devaient offrir pour lui un intérêt tout particulier. On raconte qu'assistant, à Middleton, aux essais de la locomotive de M. Blenkinsop, il aurait fait cette réflexion : « Je crois que je pourrais mettre sur pieds une machine meilleure que celle-ci ».

Cette machine meilleure, il la réalisait effectivement en 1814,

pour le service de la mine de Killingworth. C'était une locomotive à six roues accouplées, qui remorquait trente tonnes, avec une vitesse de 6 ou 7 kilomètres par heure, sur des rampes de 2^{mm} 1/2 par mètre. En 1815, il en construisit une autre, sensiblement moins imparfaite, où la vapeur s'échappait à travers la cheminée, en même temps que le mouvement du piston était directement transmis aux roues. C'était là un grand progrès; car jusqu'alors, on n'avait guère imaginé que des transmissions par engrenages, qui exposaient à de fréquentes ruptures de dents et ne pouvaient pas se prêter à une marche rapide.

L'année 1816 marque une date importante dans l'évolution des idées de Stephenson. C'est à ce moment qu'éclairé par sa propre expérience, il entrevoit clairement l'immense supériorité des machines circulant sur des rails. Il condamne dès lors l'utopie des locomotives routières et trace, avec le coup d'œil du génie, le véritable programme des voies ferrées, affirmant la nécessité, jusqu'alors mal comprise, de les établir, autant que possible, à un niveau constant, fût-ce au prix de sacrifices considérables en ouvrages d'art et en terrassements. En attendant que vienne la réalisation de ce programme, il exécute en 1817, pour le duc de Portland, une machine assez bien conçue pour qu'elle ait pu demeurer en service jusqu'en 1848. Enfin, en 1822, on lui confie l'exécution du chemin de fer par où doivent s'écouler les produits de la houillère de Hetton. Il en partage les diverses sections en trois catégories; les pentes inférieures à 3 millimètres par mètre, qu'il destine à être desservies par des chevaux ou par des locomotives; les rampes modérées, auxquelles il affecte des machines fixes, remorquant les wagons par des câbles; en dernier lieu les fortes déclivités, où il établira des plans inclinés automoteurs. Les locomotives qu'il installe sur cette ligne excitent la curiosité du pays, où on les baptise du nom de « chevaux de fer ».

Un an s'écoule et déjà l'opinion s'habitue si bien au nouveau mode de traction qu'un capitaliste intelligent, M. Pearse, ne craint pas d'avancer à Stephenson les fonds nécessaires pour créer, à Newcastle, un atelier de construction de locomotives. C'est là que Robert, maintenant âgé de vingt ans, va faire son apprentissage d'ingénieur. Jusqu'alors on n'avait construit que des voies ferrées de très petite étendue. Enhardis par le succès des derniers railways, les propriétaires des charbonnages du comté de Durham résolurent de conduire directement leurs produits à la mer par un chemin de fer allant de Darlington à Stockton [1]. Là encore, sur l'avis de

[1] Le plan de ce chemin de fer, daté de 1822, est une des *reliques* qui figurent à l'exposition de l'histoire des moyens de transport.

Stephenson, la traction fut partagée, suivant les pentes, entre les machines fixes, les chevaux et les locomotives. Mais l'habile ingénieur proposa et fit accepter une modification de la plus haute importance. C'était l'adoption des rails en fer laminé, de préférence aux rails de fonte, exclusivement employés jusque-là. Il y avait cinq ans, d'ailleurs, qu'un maître de forges de Durham, John Birkinshaw, avait su rendre cette transformation possible, en introduisant, dans le laminage, un perfectionnement qui réduisait sensiblement l'écart de prix entre le fer et la fonte.

C'est naturellement à Stephenson qu'échut la fourniture des locomotives destinées à la nouvelle ligne. La première, dite machine n° 1, fut livrée le 27 septembre 1825. C'est celle que les visiteurs de l'Exposition de 1889 peuvent voir sous le péristyle de la coupole des Arts Libéraux. Un corps de chaudière cylindrique, à axe horizontal, y envoyait sa vapeur dans deux cylindres verticaux, placés en haut de la chaudière et dans le plan de son axe. Les tiges des pistons étaient reliées aux deux paires de roues motrices par un appareil assez lourd de cadres, actionnant des manivelles croisées à angle droit. Un jet de vapeur, projeté dans la cheminée, activait le tirage du foyer. Construite surtout pour remorquer de lourds fardeaux, cette locomotive put traîner, le jour de l'ouverture, un poids de quarante tonnes, avec une vitesse qui atteignit 24 kilomètres par heure. Dans le principe, on n'avait pas songé à faire profiter les voyageurs du nouveau mode de traction ; les voitures qui leur étaient destinées, tout en circulant sur les rails, continuaient à être traînées par des chevaux. Mais bientôt on composa des trains mixtes, puis même des trains de voyageurs, remorqués par des locomotives, et ainsi l'opinion s'accoutuma peu à peu à cette innovation, qui allait amener, dans les conditions économiques du monde entier, une révolution si considérable.

Aussi, quand, en 1827, Robert Stephenson, le fils de George, revint d'un voyage qu'il était allé faire en Amérique, un évènement capital venait-il de se produire : le Parlement avait adopté un bill pour la création d'une voie ferrée entre Liverpool et Manchester et déjà les premiers travaux étaient commencés. Mais quelles résistances il avait fallu vaincre pour en arriver là ! A cette époque, la route qui réunissait les deux grandes villes était parcourue, chaque jour, par vingt-six diligences, accomplissant le trajet en seize heures. Aux marchandises s'offraient deux voies navigables, dont la plus courte avait 80 kilomètres et où le transport s'opérait en trente heures, à raison de 6 fr. 50 par tonne. Le chemin de fer proposé par Stephenson devait avoir 50 kilomètres; on comptait

sur une durée de trajet de six heures et sur une économie de 25 pour 100 dans les frais de transport.

Menacés dans leur industrie, les entrepreneurs de diligences et les directeurs des canaux se liguèrent avec les propriétaires du sol pour organiser, contre le projet, une opposition formidable. Pendant les études préparatoires, que Stephenson mit en train avant 1825, les géomètres furent accueillis par les populations à coups de pierres et de bâtons. De grands seigneurs, tels que lord Derby et lord Sutton, refusèrent aux ingénieurs le passage sur leurs domaines, en les faisant, ou tout au moins en les laissant gravement menacer par leurs régisseurs. Au parlement, pendant la session de 1825, un bill fut présenté, qui donna lieu, dans le sein du comité, à une enquête dont les procès-verbaux occupent 772 pages in-4°, dont 305 pour les interrogatoires et 280 pour l'audition des pétitionnaires qui demandaient le rejet du bill. Le bill dut effectivement être retiré le 1er juin 1825. Il fallut recommencer sur nouveaux frais; mais, dans l'intervalle, l'ouverture de la ligne de Darlington à Stockton avait produit quelque effet sur l'opinion. Stephenson n'en eut pas moins à répondre à des objections de toutes sortes. L'une de ses réponses fut particulièrement typique. Comme un des membres du comité prévoyait le cas où une vache viendrait à s'égarer sur la voie au moment du passage d'un train, et demandait s'il n'en résulterait pas un grand danger : « Sans doute, répondit Stephenson; le danger serait grand... pour la vache. » L'une des revues les plus importantes de l'Angleterre, le *Quarterly Review*, traitait d'insensées les affirmations du savant ingénieur. « Quoi de plus évidemment absurde et ridicule, y écrivait-on, que la perspective qu'on nous présente, de locomotives circulant deux fois plus vite que des diligences? Autant vaudrait croire que les gens de Woolwich consentiraient à se laisser projeter en l'air sur une fusée à la Congrève, que de les supposer capables de se mettre à la merci d'une telle machine, marchant avec une pareille vitesse[1]. » Or il s'agissait seulement de 32 kilomètres à l'heure!

Malgré tout ce tapage, l'opposition dut s'avouer vaincue et les travaux furent mis en train en 1826. Toutefois la question du mode de traction demeurait réservée. Le tracé avait été combiné de manière à permettre aux locomotives de circuler sur tout le parcours, à l'exception d'une rampe de 2 centimètres par mètre, située à la sortie de Liverpool et sur laquelle devait être établi un plan incliné, desservi par une machine fixe. George Stephenson et son fils Robert, devenu, en 1828, directeur de la fabrique pater-

[1] Voy. Thurston, *Histoire de la machine à vapeur*, traduction Hirsch.

nelle à Newcastle, tenaient ferme pour l'emploi des locomotives. Mais l'opinion n'étant pas unanime à cet égard, la compagnie intéressée confia l'examen de la question à deux experts, MM. Walker et Rastrick [1]. Par une lettre en date du 18 novembre 1828, les directeurs de la Compagnie exposaient qu'en prévision d'un trafic probable d'au moins deux ou trois mille tonnes par jour, ils éprouvaient « peu d'hésitation » à penser que la traction mécanique devrait être choisie de préférence aux chevaux; mais ils sentaient le besoin d'être édifiés sur les avantages respectifs des locomotives et des machines fixes.

Au mois de janvier 1829, les experts se mirent en campagne: ils visitèrent successivement le chemin de Middleton, sur lequel fonctionnait la locomotive à crémaillère de Blenkinsop; puis celui de Stockton à Darlington; ensuite la ligne de Hetton, où 2 kilomètres seulement restaient exploités par les locomotives. Enfin, après avoir bien pesé, conformément au questionnaire qui leur avait été assigné, toutes les conditions relatives à l'économie, à la rapidité, à la sécurité, à la convenance des voyageurs; après s'être livrés à des calculs, desquels il semblait résulter que *plus de cent locomotives* seraient nécessaires au service de la ligne, ils arrivèrent à la conclusion suivante : « Le système des machines fixes nous semble préférable; mais si les circonstances conduisaient les directeurs à accepter l'emploi des locomotives, nous croyons que l'usage en devrait être réservé aux parties horizontales, et qu'il faudrait desservir par des machines fixes les rampes de Rain-Hill et de Sutton ».

La cause des engins mobiles courait un grand risque. Mais le rapport des experts ne demeura pas sans réponse. Robert Stephenson et son assistant, Joseph Locke, publièrent une réplique, où les évaluations de MM. Walker et Rastrick étaient réfutées. Alors la Compagnie décida d'ouvrir un concours, en promettant une récompense de 500 livres sterling (12 500 francs) à celui qui pourrait satisfaire au programme suivant : présenter une machine capable de brûler sa propre fumée; dont le poids soit inférieur à six tonnes si elle a six roues, à quatre tonnes et demie si elle n'a que deux essieux; qui soit en mesure de remorquer, sur une voie de niveau, un poids brut de vingt tonnes dans le premier cas, de treize dans le second, avec une vitesse de 16 kilomètres (10 milles) à l'heure. On spécifiait en outre que le prix de l'engin ne devrait pas dépasser 550 livres (13 750 francs).

[1] Voy., parmi les documents exposés par M. Conrad Cook, *Liverpool and Manchester Railway, Report to the directors*, 1829.

Les expériences eurent lieu à Rain-Hill, et commencèrent le 6 octobre 1829, en présence d'une foule élégante et nombreuse. On aurait cru, dit le rapport de Stephenson et Locke, qu'il s'agissait d'une belle réunion de courses, comme celle du Grand Saint-Léger. Quatre machines prirent part au concours, dont les péripéties durèrent jusqu'au 14 octobre. Seule, la *Fusée* (*Rocket*), présentée par Stephenson, réussit constamment à réaliser, et même à dépasser les conditions du programme. Pesant 4 tonnes et un quart, elle en remorqua 13 avec une vitesse moyenne de 22 kilomètres qui, par moments, s'éleva jusqu'à 48.

Par quel artifice Stephenson avait-il réussi, là où tous ses concurrents échouaient, à concentrer, sous un aussi petit volume, une pareille puissance de traction? C'est ici qu'intervient une invention d'origine française, mais dont, il faut le reconnaître, le génie britannique a été le premier à tirer bon parti. Jusqu'alors, dans tous les essais de locomotives, la vapeur, dont l'expansion devait produire le mouvement du piston et, par suite, celui des roues, était engendrée par une chaudière, qui ne différait pas spécifiquement des générateurs employés pour les machines fixes. C'était un cylindre en tôle de fer, rempli d'eau, placé soit horizontalement, soit verticalement, et soumis à l'action de la flamme d'un feu de coke, qui en léchait le fond et les parois, ou qui pénétrait dans l'axe même de la chaudière par un gros tube dit bouilleur. La surface de chauffe, comme on l'appelle, c'est-à-dire la surface de contact du métal et des gaz chauds, était donc assez réduite, et il fallait un temps très long pour que la chaleur se communiquât à toute la masse à vaporiser. A cette lenteur nécessaire de la mise en train s'ajoutait l'impuissance de produire rapidement une grande quantité de vapeur, à moins d'augmenter démesurément la longueur et, par suite, le poids de la machine.

En 1825 et 1826, notre compatriote Marc Seguin, neveu de Montgolfier, l'inventeur des aérostats, et lui-même inventeur des premiers ponts suspendus en fil de fer, était occupé à des essais de navigation à vapeur sur le Rhône, entre Lyon et Valence. Obligé de compter avec le défaut de place dans la coque des bateaux, il eut l'idée de donner aux chaudières une disposition tubulaire, en renfermant l'eau dans des tubes, qu'entourait la flamme du foyer. C'était accroître sensiblement ce qu'on peut nommer la surface utile. Séguin, qui venait d'obtenir la concession du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon, pensa que le système tubulaire conviendrait parfaitement aux locomotives et il commanda à Stephenson deux engins construits sur ce principe. Cependant les machines, exécutées en 1827, se montrèrent insuffisantes comme

puissance de vaporisation. Cet insuccès fit naître chez Seguin la pensée de renverser son système, en faisant passer les gaz chauds par les tubes, ceux-ci étant entièrement immergés au sein du liquide à vaporiser. La nouvelle combinaison était infiniment préférable à tous égards; à condition de multiplier les tubes, on pouvait accroître presque indéfiniment la surface de contact de l'eau avec le métal léché par les gaz chauds, et, de plus, on évitait l'engorgement de conduits étroits, par les dépôts auxquels donne toujours lieu la vaporisation d'une eau qui n'est pas absolument pure. Seguin prit un brevet, qui lui fut accordé le 22 février 1828 [1], et construisit sur ce plan une machine, dont on peut voir un modèle à l'Exposition, a côté de la reproduction du fardier de Cugnot. Deux cylindres verticaux, placés de part et d'autre d'une grande chaudière pourvue de nombreux tubes, actionnaient simultanément les deux paires de roues. Seulement, pour obliger les gaz chauds à passer par les tubes, il fallait produire un tirage énergique. Seguin, ignorant sans doute le succès déjà obtenu en Angleterre par l'injection de la vapeur dans la cheminée, recourait à l'action de ventilateurs, portés par le tender. Ce moyen se montra inefficace, et la locomotive fit un mauvais service. Sur ces entrefaites, M. Henry Booth, secrétaire de la Compagnie de Liverpool à Manchester, qui suivait la construction des engins destinés à la ligne en construction, suggérait à Stephenson l'idée de réserver les tubes à la circulation des gaz et non à celle de l'eau. Booth avait-il, à ce moment, connaissance du dernier brevet de Seguin? Dans les débats que cette question a fait naître, les Stephenson ont toujours énergiquement soutenu le contraire. En tous cas, de par le brevet de 1828, la priorité n'en serait pas moins acquise à notre compatriote [2]. Mais, d'autre part, le mérite d'en avoir fait la première application fructueuse ne saurait être disputé à l'usine de Newcastle, et c'est la *Fusée* qui a révélé au monde l'excellence

[1] Il y a des auteurs qui, au lieu de cette date, indiquent, les uns le 12 décembre, les autres le 20 décembre 1827. Nous avons donné la préférence à la date du 22 février 1828, parce qu'elle figure sur le fac-simile du brevet, tel qu'il est représenté dans l'ouvrage de MM. Lefèvre et Cerbelaud (*les Chemins de fer*). C'est d'ailleurs la date acceptée par les descendants de Seguin.

[2] Encore convient-il, à cet égard, de faire une réserve. L'Exposition de 1889 a remis en lumière une réclamation depuis longtemps formulée au bénéfice d'un inventeur qui aurait précédé Seguin de vingt-cinq ans. Il s'agit du sieur Dallery, qui, le 29 mars 1803, se faisait breveter (la copie certifiée du brevet est représentée à l'histoire du travail par une photographie) à la fois pour un bateau et pour une voiture à vapeur, tous deux avec *chaudières tubulaires*. D'ailleurs, si le bateau a fonctionné, la voiture n'a jamais été exécutée.

du système. La chaudière de cette locomotive, précédée d'une boîte à feu distincte, contenait vingt-cinq tubes de cuivre, ayant trois pouces ($0^m,075$) de diamètre. Moins d'une heure suffisait pour la mise en marche. Presque élégante à côté de la machine de 1825, la Fusée portait, sur les côtés, deux cylindres inclinés, commandant par des bielles une paire de roues motrices de $1^m,42$ de diamètre, dont l'essieu faisait mouvoir des excentriques, actionnant une distribution par tiroirs. Cette heureuse disposition latérale des cylindres avait déjà été appliquée par Hacworth en 1825. Enfin la disposition du tuyau d'échappement de la vapeur avait été tout spécialement calculée en vue d'activer le tirage du foyer. En somme, la construction de cette machine était si bien entendue, qu'on a pu la garder en service jusqu'en 1847; c'est-à-dire que sa mise en réforme n'a précédé que d'un an la mort de son illustre inventeur.

On comprend sans peine que l'apparition de tels engins ait fait oublier les essais antérieurs et que Stephenson soit partout considéré comme le créateur de la locomotive. C'est bien lui, et nul autre, qui a su rendre utilisable un instrument dont, jusqu'alors, on n'avait tiré qu'un avantage restreint et imparfait. Comme l'écrivait justement M. Bazaine, dans le *Cours* auquel nous avons déjà fait allusion : « George et Robert Stephenson sont les premiers qui aient su grouper les idées qu'ils rencontraient éparses sur la construction des locomotives. Les premiers ils ont compris la relation nécessaire entre la voie et le moteur; et s'ils n'ont pas inventé chacun des organes de leurs admirables machines, ils ont du moins la gloire incontestable d'avoir produit les premières locomotives remplissant les conditions qu'exigent les voies rapides. »

Rien ne prouve mieux la sûreté de vues des éminents ingénieurs que les considérations suivantes, par lesquelles Robert Stephenson et Locke terminaient leur rapport sur les essais de Rain-Hill : « On peut dire des locomotives, comme des chemins de fer, que ces instruments sont dans leur enfance et qu'on n'en possède encore qu'une intelligence incomplète. Mais, quand ils seront appliqués comme il convient, nous croyons qu'on y trouvera de grands avantages. Seulement notre crainte est que l'opinion, beaucoup trop répandue, qui regarde les locomotives comme appelées à franchir de fortes rampes, ne vienne en retarder le légitime emploi. Nous regretterions qu'on abusât de leur puissance; car nous ne doutons pas qu'une fois la ligne de Liverpool à Manchester ouverte de façon à les utiliser dans les conditions les plus conformes à leur nature, l'usage n'en devienne général dans tout le royaume [1]. »

[1] Stephenson et Locke, *Reply*, etc. Liverpool, 1830, p. 82.

A cette occasion, les auteurs de la réplique à MM. Walker et Rastrick dénonçaient expressément l'erreur commise par ces derniers, quand ils avaient cru devoir fixer à 19 tonnes et demie la limite du poids que pourrait traîner une locomotive de 8 tonnes. Selon Stephenson, le vice du programme de Rain-Hill était de n'avoir pas su tirer un parti suffisant d'engins qu'il savait capables d'un travail plus efficace, comme il allait bientôt le démontrer.

Le 14 juin 1830, le premier train, remorqué par la *Flèche*, autre produit de l'usine de Newcastle, parcourut toute la distance entre Liverpool et Manchester. L'inauguration officielle eut lieu le 15 septembre de la même année, en présence d'une foule qui, cette fois, saluait de ses acclamations les hommes qu'elle avait voulu lapider cinq ans auparavant. Huit locomotives, toutes construites par Stephenson, étaient attelées à un train où avaient pris place, au milieu de six cents voyageurs, plusieurs personnages éminents, tels que M. Huskisson, député de Liverpool, sir Robert Peel et le duc de Wellington. La présence de ce dernier était motivée par sa situation de premier lord de la Trésorerie; mais, en dehors de ce titre, il est permis de dire que la place de l'*Iron-duke* était vraiment marquée à cette solennité, où le fer jouait le principal rôle.

Un incident tragique marqua cette première traversée. Le train ayant dû s'arrêter à Parkside, pour renouveler la provision d'eau des chaudières, Stephenson fit atteler une des locomotives, appelée *Northumbrienne*, à la voiture du duc de Wellington, afin de l'amener sur une voie latérale et de donner au noble lord le plaisir de voir défiler devant lui tout le reste du convoi. M. Huskisson, qui avait mis pied à terre pendant cette manœuvre, ne vit pas d'abord la *Fusée* qui s'avançait vers lui. Quand il l'aperçut, il essaya de sauter dans la voiture du duc; mais il était trop tard et il eut les deux jambes broyées. Aussitôt, sur l'ordre de Stephenson, la Northumbrienne partit avec le véhicule qui contenait le blessé et le ramena en vingt-cinq minutes dans sa demeure, où malheureusement il devait expirer le soir même. La distance était de 26 kilomètres! Aussi, quand la nouvelle se fut répandue dans toute l'Europe, ce qu'il y avait de douloureux dans un tel accident passa presque inaperçu, devant l'impression causée par la prodigieuse vitesse que la vapeur avait permis de réaliser. De la sorte, comme le remarque Thurston, un malheur qui, dans d'autres circonstances, eût risqué de jeter pour longtemps le discrédit sur la nouvelle invention, servit au contraire à en faire éclater la puissance avec une évidence indiscutable.

Nous avons dit que, d'après les premières prévisions, la durée

du trajet de Liverpool à Manchester devait être de six heures. En outre, on comptait sur environ 400 voyageurs par jour. Dès la première année, le chiffre quotidien des passagers dépassa mille. Le temps de la traversée se maintenait entre une heure et demie et deux heures (c'est-à-dire moins que le tiers du chiffre primitivement admis). Même une des locomotives de la ligne, la *Planète*, accomplissait le parcours en une heure avec cent vingt voyageurs. Au bout de cinq ans, le nombre des personnes transportées annuellement était supérieur à cinq cent mille. A la vérité, le tonnage des marchandises demeura plutôt en dessous des prévisions. Néanmoins l'affaire rapportait aux actionnaires un bénéfice supérieur à 10 pour 100. Il n'en fallait pas tant pour gagner la cause des chemins de fer et, de ce jour, les Stephenson furent appelés à dresser, de concert avec les pouvoirs publics, le plan de cet admirable réseau de voies ferrées, qui a tant contribué, au milieu de ce siècle, à développer la prospérité de la Grande-Bretagne.

Ainsi, au moment même où la France se donnait le plaisir de jeter par terre un gouvernement réparateur, l'Angleterre accomplissait, elle aussi, une révolution; mais une révolution pacifique, féconde en heureux résultats, qui allait bientôt gagner toutes les parties du monde et inaugurer une ère économique sans rapport avec celles qui l'avaient précédée.

Dans la construction des locomotives de 1830, il avait fallu tenir compte des exigences d'un programme, qui trahissait une appréciation insuffisante de la vertu du nouvel engin. Mais Stephenson n'était pas homme à s'endormir sur un succès qu'il jugeait lui-même incomplet et, sans plus tarder, il se remit à l'œuvre. En mars 1831, il livrait, pour le plan incliné de Liverpool, une locomotive plus robuste, pourvue de 143 tubes et à laquelle il donnait le nom de *Goliath* [1]. Un mois après, il envoyait, sur le chemin de fer de Glascow à Garnskirk, le *George Stephenson*. Dans cette machine, comme dans la précédente, les deux cylindres étaient placés comme ils sont encore de nos jours, à l'avant de la chaudière, mais avec une légère inclinaison de leur axe. C'est aussi en 1831 que l'usine de Newcastle construisait le *John Bull*, à destination des États-Unis, où Allen avait importé, dès 1829, une locomotive achetée par lui à Stephenson. En janvier 1833, ce dernier, continuant à augmenter la force de ses engins, mettait en chantier, pour la ligne de Liver-

[1] On peut voir, à l'Histoire du travail, les dessins originaux de cette machine et des suivantes, tels qu'ils sont conservés dans les archives de l'usine de Newcastle.

pool, le *Patent I*, machine à six roues, dont deux roues motrices au milieu, plus grandes que les autres. Du poids de 4 tonnes un quart, que pesait la Fusée, on avait fini par arriver à 9 tonnes, et la machine pouvait, en terrain plat, remorquer une charge brute de 100 tonnes (soit plus de *dix fois* son poids) avec une vitesse de 26 à 27 kilomètres par heure. C'est dans cette année 1833 que Stephenson, de plus en plus ferme dans les opinions qu'il avait conçues dès la première heure, écrivait à Robert Stevens (le fils du colonel Stevens) les lignes suivantes : « Je regrette de voir que les railways légèrement construits soient si généralement en faveur aux États-Unis. En Angleterre, nous faisons nos lignes de plus en plus solides et massives... Les petites machines perdent chaque jour du terrain et chaque jour aussi nous fournit la preuve que les plus puissantes sont les plus économiques. » Pour montrer à quel point cette affirmation était fondée, il nous suffira de dire qu'aujourd'hui on voit communément des locomotives de 70 tonnes, qui peuvent remorquer 1000 tonnes sur voie de niveau!

Mais l'Amérique, pressée de mettre en communication des régions très éloignées, se préoccupait peu d'assurer à la voie une assiette inébranlable. Il fallait seulement adapter les locomotives à cette nouvelle condition, c'est-à-dire donner au système des essieux et des roues une suffisante flexibilité, et cela sans rien sacrifier de la force, c'est-à-dire de la longueur des chaudières. On y parvint très heureusement, en concentrant à l'arrière la partie rigide, celle des roues motrices, tandis que l'avant de la locomotive reposait, à l'aide d'une simple cheville ouvrière, sur un *truck* ou chariot porteur à quatre petites roues (généralement connu sous le nom de *bogie*). Sans doute, de cette façon, on n'utilisait pas, pour l'adhérence, tout le poids de l'engin; mais on lui permettait de se mouvoir plus à l'aise dans les courbes ou sur des voies mal équilibrées. On a coutume de faire honneur aux Américains de cette ingénieuse invention. Cependant un dessin authentique, daté de janvier 1833, établit que Stephenson avait adopté cette disposition pour une locomotive destinée à la ligne américaine de Saratoga et Schenectady. Il est vrai que rien n'indique d'une façon formelle si l'emploi du *bogie* émanait de l'initiative du constructeur, ou s'il était déjà spécifié dans la commande.

Nous n'irons pas plus loin dans cette revue des origines de la locomotive. On peut dire que, dès 1833, les traits principaux de cet engin sont fixés. Il n'y a plus qu'à en développer les divers éléments. Ce sera l'œuvre des années qui vont suivre et nous en examinerons les résultats en traitant de l'histoire du matériel roulant.

Jusqu'ici l'Angleterre a seule absorbé notre attention. Que se passait-il en France, à l'heure où de si grands changements s'accomplissaient de l'autre côté du détroit? A cette époque, un seul, parmi nos bassins houillers, offrait une activité comparable, quoique bien inférieure, à celle des districts charbonniers de l'Angleterre; nous voulons parler du bassin de Saint-Étienne; d'ailleurs, la distance qui le séparait de toute grande voie fluviale était trop considérable pour que l'idée vînt d'y appliquer, de bonne heure, un *tramroad*, comme ceux de Newcastle et du pays de Galles, où les mines étaient situées presque sur le bord de la mer. De là vient qu'il faut attendre jusqu'en 1823 pour y voir apparaître un chemin de fer à traction de chevaux. Le 26 février, une ordonnance royale faisait concession à MM. de Lur-Saluces et consorts d'une ligne de 23 kilomètres, entre Saint-Étienne et Andrezieux. Cette ligne ne fut livrée qu'en octobre 1828. Le 7 juin 1826, une autre ordonnance royale concédait la ligne de Saint-Étienne à Lyon à une société représentée par les frères Seguin. Le nom des participants dit assez que l'attention publique n'était point indifférente, car, parmi les personnages nommés dans l'acte de société, figurent le comte de Noailles, le baron Thénard, Conté, Samuel Bernard et le grand physicien Biot. D'autres concessions, toujours à traction de chevaux, sont accordées : en 1830, d'Épinac au canal de Bourgogne; en 1831, de Toulouse à Montauban. L'exploitation par locomotives du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon avait commencé, en 1828, par les essais de Seguin; mais ce n'est qu'en 1832 que le service put fonctionner assez régulièrement pour qu'on songeât à organiser des trains de voyageurs.

Bientôt Clapeyron concevait le projet du chemin de fer de Paris à Saint-Germain. Concédée en 1835, cette petite ligne s'ouvrait à la circulation le 26 août 1837. Dans l'intervalle, les Chambres avaient rejeté le projet de loi présenté par le gouvernement pour le chemin de fer de Paris à Rouen, se laissant distancer par la Belgique, où la ligne de Bruxelles à Malines était ouverte en 1837. Seule, et grâce encore à Clapeyron, la ligne de Versailles (rive droite) pouvait aboutir en 1839. Des années se passaient en discussions, au sein du Parlement, sur le partage à faire entre l'État et l'industrie privée, si bien qu'en 1841 il n'y avait encore de concédés en France que 805 kilomètres, dont 573 en exploitation, alors qu'au même moment les États-Unis en exploitaient *cinq mille*, que l'Angleterre avait arrêté le tracé de 3800, et que la Belgique était à la veille d'achever son premier réseau!

Doit-on s'affliger beaucoup de ce résultat? Au point de vue de

l'amour-propre national, peut-être; mais il serait bien injuste de faire à la France un grief de ce qu'elle n'avait, en somme, aucun des stimulants sous l'empire desquels le réseau anglais s'est constitué. Ce n'est pas pour le plaisir de l'art que l'on doit construire des voies ferrées; il faut qu'elles naissent sous la pression d'un besoin vivement senti. Ce besoin, ce sont les circonstances naturelles qui l'engendrent, et certainement, si nous avions eu, sur notre territoire, quelque chose qui ressemblât aux districts de Cardiff et de Newcastle, il est peu probable qu'une autre nation nous eût de beaucoup précédés dans la voie des transports rapides.

Une récente expérience nous a montré ce qu'il en coûte de vouloir devancer l'heure des nécessités. Des utopistes sont venus au pouvoir qui, sous prétexte de développer ce qu'ils appelaient pompeusement l'*outillage national*, ont englouti plus de milliards que n'en avait absorbé la guerre dans une improvisation de voies ferrées, semées à tort et à travers, et dont les intérêts électoraux devaient seuls profiter. Plût à Dieu qu'à ce moment la folie de ces théoriciens eût été entravée par quelques-uns de ces arriérés de 1837 à 1840, qui, en somme, n'ont pur etarder que de bien peu d'années la création des lignes nécessaires!

D'ailleurs, si nous n'avons pas été, à beaucoup près, les premiers à construire des chemins de fer, du moins l'entrée en scène de nos ingénieurs s'est signalée du premier coup par l'introduction de méthodes rigoureuses, précises et rationnelles en des matières où jusqu'alors on s'était laissé un peu guider par l'instinct. Les hommes du métier savent de quels progrès l'art des chemins de fer est redevable à Clapeyron, grâce aux règles qu'il a posées, lors de l'exécution de la ligne de Saint-Germain, et qui embrassaient aussi bien les terrassements, les voûtes biaises et les ponts, la construction des engins et des ressorts, que l'emploi méthodique des signaux.

A un autre point de vue, l'intervention des ingénieurs français a rendu un grand service. Certes, Stephenson avait été bien inspiré en recommandant d'éviter le plus possible les pentes dans les tracés de chemins de fer. Mais il était allé trop loin dans cette voie en refusant d'accepter des inclinaisons supérieures à 3 millimètres par mètre, ou des courbes dont le rayon fût en dessous de 1300 mètres. Une condition aussi rigoureuse ne convenait que pour des trains de voyageurs circulant à grande vitesse, ou pour des convois de marchandises demeurant à pleine charge sur de longs parcours. D'ailleurs, certains passages difficiles exigeaient, pour qu'on pût laisser le reste de la ligne dans les conditions voulues, l'intercalation entre les paliers de quelques plans inclinés avec

machines fixes. De 1830 à 1836, les ingénieurs anglais se départirent un peu de leur rigueur première; ils admirent 3 millimètres et demi pour le maximum des pentes, et 800 mètres pour le minimum du rayon des courbes.

Le sol français, moins égal que celui de l'Angleterre proprement dite, s'accommodait assez mal d'aussi étroites restrictions. Aussi, aux environs de 1838 et de 1840, ne se fit-on pas scrupule de pousser la valeur des pentes jusqu'à 5 millimètres, et d'abaisser le rayon des courbes à 500 mètres au voisinage des gares. C'est dans ces conditions nouvelles que fut conçu, en 1843, le projet de la ligne du Nord, et Stephenson, avec une largeur d'esprit qui l'honore, eut la loyauté de reconnaître qu'il eût été difficile d'aboutir en cette circonstance, si l'on avait dû se conformer aux règles qu'il avait autrefois posées. Depuis lors, que de chemin on a fait dans cette voie! C'est d'abord la rampe de la Beauce, où un coup d'audace des ingénieurs a, malgré l'administration, fait prévaloir le chiffre de 8 millimètres; puis, en 1864, on voit apparaître ce qu'on appelle les *rampes d'un*, c'est-à-dire celles où l'inclinaison est d'un centimètre par mètre, en attendant que la pente, même sur des lignes à grand trafic, atteigne par endroits 2 centimètres.

Du reste, notre but n'était pas d'établir ici, au profit des nations ou des individus, la part des responsabilités et des initiatives. Nous voulions seulement remettre en lumière les traits principaux de l'enfance des chemins de fer et, cette première partie de notre tâche remplie, nous allons chercher comment, depuis ces temps héroïques, chacun des principaux éléments du matériel s'est successivement développé. Ce sera l'objet de nos prochains articles.

A. DE LAPPARENT.

La suite prochainement.

LE CENTENAIRE

DU

JOURNAL DES DÉBATS

Tout est nouveau en France, excepté l'Académie, disent non sans fierté les académiciens. — Et quelques journaux, ajoutent à bon droit les journalistes. — La *Gazette de France* et le *Moniteur* inscrivent en tête de chacun de leurs numéros la date de leur fondation : 1631, 1789, et le *Journal des Débats* publie un livre pour célébrer cette année son centenaire [1]. Parmi les productions de la pensée, rien de si éphémère que les articles de journaux, rien de si durable parfois que le cadre où ils paraissent. Ces feuilles volantes survivent aux gouvernements qu'elles défendent ou combattent, aux institutions qu'elles édifient ou renversent, témoins permanents de notre incessante mobilité. Sans doute, comme toutes les choses humaines, un journal ne dure qu'en se transformant; mais, s'il se transforme à la manière des êtres vivants, sans perdre sa nature et sa physionomie; si en changeant parfois de conduite et de langage, il garde le même caractère et le même accent; si, de plus, certains sentiments nationaux rencontrent en lui leur organe éloquent et fidèle, et certaines politiques leur instrument approprié, alors le journal devient un personnage, et non des moins considérables, de notre histoire.

Tel est le *Journal des Débats*. Quand il ne figure pas comme acteur dans les événements du siècle qui s'achève, il reste au premier rang des spectateurs, spectacteur plus enclin à censurer qu'à applaudir et que les meilleurs acteurs ne sauraient contenter toujours, mais qu'ils ont toujours intérêt à ménager. Parfois dans les temps troublés, il semble, qu'ayant horreur de la cohue et du

[1] *Le Livre du Centenaire du Journal des Débats,* 1789-1889. 1 vol. in-4°. Paris, Plon, éditeur.

vacarme, il va s'effacer et disparaître; on imagine n'avoir plus à compter avec lui. Mais il en est du *Journal des Débats* comme de la maison qu'il habite et dont M. Ludovic Halévy nous retrace, avec tant de bonne humeur et de bonne grâce, la destinée[1]. Un jour, on la croit près de tomber, le propriétaire inquiet court chez l'architecte : « Le Bas, il y a eu un tassement cette nuit... la maison menace ruine, venez tout de suite. » Le Bas arrive avec quelques amis de la maison et parmi eux un enfant qui, par pure curiosité, ne serait pas fâché de la voir crouler. Elle est encore là, « avec sa façade légèrement surplombante, mais debout et intacte; le tassement est peu de chose », et l'architecte ne cesse de répéter : « Votre maison durera plus longtemps que nous, plus longtemps que ce petit bonhomme-là. » En effet, il y a de cela presque un demi-siècle et le « petit bonhomme » est devenu l'un des visiteurs les plus séduisants et les plus recherchés du vieux logis. C'est lui qui nous conte aujourd'hui son histoire.

Avant lui, à côté de lui, que d'hommes sont montés par cet escalier des *Débats!* Les uns ont traversé la salle de rédaction pour aller ailleurs; les autres, et non les moins illustres, s'y sont installés et n'ont plus connu d'autre demeure. Qu'on parcoure, à la fin du volume, la liste générale des collaborateurs : Depuis Bonald jusqu'à Littré, pour ne parler que des morts, de l'abbé Delille à Victor Hugo, Lamartine et Musset, de Royer-Collard à Thiers, de Benjamin Constant à Laboulaye, de Villemain à Nisard, de Saint-Marc Girardin à Sainte-Beuve, de Balzac à George Sand, à des titres divers, politiques et lettrés, presque tous les écrivains dignes de mémoire en notre siècle y sont inscrits. « Ecrire dans le *Journal des Débats*, ce fut à un certain moment un grade dans l'Université », nous dit un grand universitaire, M. Jules Simon[2]. Ecrire dans le *Journal des Débats*, dirait Saint-Simon, s'il revenait au monde et pouvait comprendre quelque chose à la société contemporaine, c'est monter dans les carrosses du roi.

Aussi M. de Sacy ne manquait-il pas d' « inculquer » à M. Renan, alors au début de sa carrière, que « pour aucune raison au monde on ne quitte le *Journal des Débats* ». Un vieil homme de cour n'aurait pas enseigné avec plus de conviction et d'autorité à un jeune courtisan qu'on ne s'éloigne jamais de Versailles. La leçon, d'ailleurs, a profité : ne pas quitter le *Journal des Débats* est devenu pour M. Renan « un principe fondamental, une règle de morale qu'il a toujours suivie », c'est lui qui nous le déclare[3].

[1] *La Maison de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois,* p. 387 et suiv.
[2] P. 117.
[3] P. 237.

En face d'un rédacteur de cette feuille, destinée, disait-on, jadis à cinq cents personnes en Europe [1], j'imagine que les rédacteurs des journaux républicains à grand tirage, de la *Justice* ou de la *Lanterne* par exemple, voire plus d'un rédacteur du *Temps* ou de la *République française*, éprouvent le même sentiment que les représentants des « nouvelles couches » en face de quelque homme d'ancienne race. Ses façons qu'ils ne veulent ni ne savent imiter, ils les traitent de surannées; ils se raillent volontiers de son impuissance, et néanmoins ils en sont jaloux.

Il ne faudrait pourtant pas que la justesse et la mesure, le sens et le goût, fussent bannis du journalisme par le suffrage universel, et que l'art de discuter les opinions disparût devant l'habitude de dénoncer et d'injurier les personnes. Il ne faudrait pas non plus dans la presse quotidienne devenir obscur et lourd afin de paraître sérieux et, sous prétexte que notre langue est ancienne et qu'on professe des idées nouvelles, la maltraiter sans pitié. C'est le rare mérite du journal qui nous occupe en ce moment, d'être resté fidèle à son titre : *Journal des Débats politiques et littéraires*. Il n'a pas cessé de débattre les questions littéraires à côté des questions politiques, de suivre les mouvements variés de la pensée humaine, en même temps que la marche des affaires nationales. Rapprochés sous son égide, les hommes de lettres ont fait souvent chez lui un apprentissage politique, et les hommes politiques ont toujours parlé un langage littéraire. Aussi en dressant aujourd'hui le mémorial de son centenaire, il n'apporte pas seulement un document à l'histoire de France, il érige un monument à l'esprit français.

Le monument, d'ailleurs, est digne des souvenirs qu'il consacre. C'est un beau volume, imprimé sur beau papier, en beaux caractères et rempli de beaux dessins. Les procédés anciens et les découvertes nouvelles ont été pareillement mis à contribution : les *héliogravures* prennent place à côté des eaux-fortes. Le texte du livre est composé par les divers rédacteurs admis présentement au journal. Ils s'honorent eux-mêmes, ils signalent leur propre talent, en rendant hommage à leurs devanciers, de telle sorte que ceux qui plus tard liront ce livre sauront en même temps ce qu'a valu jadis le *Journal des Débats* et ce qu'il vaut aujourd'hui. C'est comme une galerie où l'on apprend à connaître à la fois le peintre et le modèle. Les tableaux d'histoire s'y rencontrent, mêlés aux tableaux de genre et aux portraits : ici un rapide crayon fait revivre un écrivain oublié; tout auprès une peinture achevée fixe les

[1] P. 47.

traits d'un homme encore célèbre. Quelles curieuses esquisses, entre autres que les pages de M. Jules Lemaître sur Geoffroy, et de M. Jallifier sur Malte-Brun ! A défaut de ses feuilletons, le nom de Geoffroy, du moins, surnageait encore. Mais Malte-Brun, qui se doutait qu'il ne s'était pas contenté d'apprendre à nos pères tout ce que nos pères savaient de géographie, et qu'un des premiers, ce Danois, devenu Français, avait introduit ses nouveaux compatriotes dans les littératures étrangères? Ceux à qui il a frayé la route ne l'ignoreront plus aujourd'hui.

Quel excellent portrait que celui de Prévost-Paradol, par M. Gréard ! C'est l'œuvre d'un observateur sagace et d'un ami fidèle. On y découvre, on admire avec quels dons exquis et rares Prévost-Paradol abordait tout jeune les batailles de la politique et de la vie; on entrevoit ce qui lui manquait pour les soutenir, et dans sa rapide carrière, d'abord pénible, bientôt brillante, puis soudainement brisée le jour où succomba la patrie, dans son impatience et son impuissance d'agir, dans ses longs ennuis, ses courtes joies, ses espérances trompées, il semble qu'on retrouve la destinée d'une génération tout entière. Rien d'obscur dans le langage de cet esprit net et fin; rien d'obscur et d'embrouillé non plus dans sa conduite, jusqu'à son dernier jour. Sa mort seule demeure une douloureuse énigme; car dans le même volume, à moins de cent pages de distance, deux amis, M. Renan, M. Gréard, donnent des explications contradictoires de ce triste suicide. Renonçons donc à l'expliquer, et revoyons plutôt « le Vauvenargues, le la Boëtie du journalisme », tel que M. Gréard le peint à son entrée à l'École normale, avec « je ne sais quel mélange de hauteur et d'abandon, de vigueur contenue et de pétillante jeunesse, de gravité précoce et de grâce caressante », tel qu'il le peint encore, sept ans plus tard, à son entrée triomphante aux *Débats*, portant du premier coup dans le *Bulletin* « la clarté, la concision, la justesse, un agrément sans égal et bientôt la malice, l'indomptable et insaisissable ironie ».

Et M. Cuvillier-Fleury ! comme son visage anguleux, son allure « impérieuse et impétueuse », nous sont présentés sous un jour favorable ! Quel bonheur pour ce lauréat de l'Université poussé par les *Débats* à l'Académie française, d'avoir eu le duc d'Aumale pour élève ! Quel juste orgueil durant sa vie, quelle fortune pour sa mémoire !

La politique et les lettres ne remplissent pas seules le livre du centenaire. A propos de M. Edouard Bertin, qui s'était fait peintre par goût et par choix avant de devenir directeur du journal par hérédité, voici une étude sur la peinture de paysage et son histoire

depuis Poussin jusqu'à Corot : elle est écrite par M. Taine. Plus loin, voilà la critique musicale inaugurée par Castil-Blaze et Berlioz, les sciences et leurs découvertes mises à la portée des profanes par Babinet et Daremberg : leur souvenir est évoqué par leurs successeurs.

Quels que soient, au surplus, la valeur historique et l'intérêt varié de ce recueil, il se recommande encore à un autre titre : c'est une œuvre de piété filiale; c'est un acte de foi et hommage à la tradition du journal, tradition qui, pour se mieux conserver, s'est personnifiée dans une dynastie. Les Bertin ont régné aux *Débats*, tant qu'il y a eu des Bertin. Qu'ils fussent agents de change ou peintres, peu importait, leur naissance les appelait à occuper ce trône et, si libéral que fût leur régime, j'imagine qu'ils ne régnaient pas sans gouverner. Depuis que « le vieux nom » s'est éteint, la loi salique ne pouvant plus s'appliquer, la dynastie s'est perpétuée par les femmes, le livre du centenaire prend soin de le constater [1].

Ce respect de l'hérédité, cette fidélité aux ancêtres, ce culte des dieux domestiques, sont d'autant plus remarquables dans ce journal, que, lorsqu'il regarde hors de chez lui, lorsqu'il traite non plus de ses affaires particulières, mais des affaires publiques, il a paru souvent faire assez bon marché des croyances et des traditions nationales. Selon M. Renan, fort expert, comme on sait, à saisir le sentiment religieux sous ses formes les plus diverses et les plus inattendues, le *Journal des Débats*, lui-même, peut devenir pour ses adeptes « une vraie religion [2] ». Convenez pourtant que cette religion-là ne suffit pas pour raffermir une société ébranlée.

Lorsqu'en 1843 Eugène Suë publia dans les *Débats* les *Mystères de Paris*, Méry trouvait que le roi Louis-Philippe devrait « faire des rentes » au romancier, pour qu'il composât toujours de pareils romans. « Il n'y aurait plus de révolutions, disait-il, la France ne lirait plus que des feuilletons [3]. » Cet homme d'esprit avait, en vérité, la vue bien courte. Je ne sache pas que les *Mystères de Paris* aient retardé la révolution de 1848; d'aucuns prétendent même qu'ils ont concouru à l'amener. En tout cas, ce n'est pas le roi Louis-Philippe qui a eu à récompenser leur auteur : le parti socialiste s'en est chargé [4].

Trente ans plus tard, l'homme d'État le plus redouté, le plus

[1] Préface, p. XIII, et *Armand Bertin*, par John Lemoinne, p. 56.
[2] P. 237.
[3] P. 229.
[4] On sait que les socialistes portèrent, en 1850, à Paris, M. Eugène Süe à l'Assemblée législative, et que son élection fut l'occasion de la loi du 31 mai.

combattu par les *Débats* sous la troisième république, est accusé, dans le livre du Centenaire, de rester « complètement étranger aux mouvements qui agitent l'âme du peuple[1] ». Eh quoi ! un journal qui prétendait tenir tête à l'esprit révolutionnaire sans faire appel ni à l'esprit religieux ni à l'esprit monarchique, sur quel mouvement comptait-il pour soutenir sa résistance? Ne se mettait-il pas, lui-même et volontairement, à l'écart des grands courants qui se disputent l'âme et le sort de la France? Dans l'intéressante notice consacrée aux frères Bertin, il est rapporté que leur mère, femme lettrée, qui n'était d'ailleurs aucunement frivole et qui élevait ses enfants avec sévérité, avait toujours sur son chevet un volume de Voltaire[2]. J'ai quelque peur que le *Journal des Débats* n'ait que trop fidèlement gardé cette coutume de sa grand'mère et que Voltaire ne soit resté son livre de chevet.

Il est pourtant une époque, — le début de la Restauration, — où Voltaire fut écarté. Chateaubriand le remplaça. Pour les Bertin, pour leur journal, l'auteur du *Génie du christianisme* et de la *Monarchie selon la Charte* était alors le « grand ami[3] », et de même qu'en littérature on s'inclinait devant la majesté du siècle de Louis XIV, tout en ouvrant à l'imagination française des perspectives que ce siècle n'avait pas connues, de même en politique, on relevait le culte de l'ancienne royauté, en inaugurant avec confiance les institutions représentatives. Chateaubriand, dans tout l'éclat de sa renommée, « inspirait le royalisme à la France nouvelle ; aux jeunes gens qui n'avaient pas connu les Bourbons et que la gloire de Bonaparte pouvait séduire, il rendait l'obéissance facile, le souvenir entraînant ». Associés à cette entreprise, les *Débats*, « œuvre habilement combinée d'hommes supérieurs et de longue expérience, représentaient les opinions royalistes, telles que la *monarchie de la Charte* les avait modifiées, les opinions religieuses telles que la philosophie du siècle, épurée par les malheurs de la révolution, les avait comprises et adoptées. » Je trouve cet hommage au grand écrivain et au grand journal dans une brochure de l'époque[4]; il me paraît bon à rappeler encore aujourd'hui.

[1] P. 351.
[2] P. 15.
[3] P. 42.
[4] *Les Suites d'une destitution*. Paris, juin 1824. — Cette brochure, inspirée par le plus pur royalisme et consacrée à déplorer la destitution de M. de Chateaubriand, était de mon père, alors fort jeune. En la relisant, en songeant à son auteur, en évoquant autour de lui ses amis, ses camarades, toutes les carrières brisées parmi lesquelles s'est écoulée mon enfance, je ne puis accorder à M. Picot que « partout où battait un cœur jeune, la révolution de Juillet ait été accueillie comme une délivrance », qu'elle

Ce fut l'âge d'or du *Journal des Débats*, sa polémique sans doute n'était pas irréprochable; M. de Vogüé la juge avec raison remplie souvent de « violence et de cruauté » [1], il faut ajouter parfois aussi d'injustice. Les *Débats* furent injustes envers M. Decazes, comme ils devaient le devenir plus tard envers M. de Villèle. A l'un et à l'autre, ils imputaient des intentions qu'assurément ils n'avaient pas. Leurs erreurs, ils les transformaient en crimes et, en provoquant à tout propos l'indignation publique contre des hommes et contre des actes qui ne la méritaient pas, ils n'ont que trop contribué pour leur part à émousser parmi les Français la salutaire faculté de s'indigner. Tout cela est vrai; mais, après tout, si les *Débats* inspirés par Chateaubriand n'ont pas mesuré la portée de leurs coups, au fond avaient-ils tort quand ils reprochaient à M. Decazes de séparer le roi des royalistes, à M. de Villèle de l'éloigner de la France moderne! N'est-ce pas à ce double écueil qu'a heurté tour à tour la Restauration.

Ce temps de la Restauration, sur lequel je m'arrête de préférence, n'est pas celui que le livre du Centenaire célèbre davantage. Le portrait de Chateaubriand a été confié à la plume la plus brillante assurément et la plus souple que les *Débats* pussent choisir, la plus capable de revêtir une idée neuve d'une image saisissante. Pourquoi M. de Vogüé, plein d'admiration pour le génie du poète, mais impitoyable aux faiblesses de l'homme, n'a-t-il pas consenti, lui-même l'avoue, à prendre au sérieux le politique et ses doctrines? A mesure que le *Journal des Débats* avance dans sa propre histoire et se rapproche de notre temps, il devient plus bienveillant

n'ait refoulé aucun « élan », comprimé aucune « activité dans l'élite de la jeunesse française ». (*Le Journal des Débats sous la monarchie de Juillet*, p. 160.) Non, non, les révolutions, même celles qui prétendent être « légales », ne se font pas aussi impunément. Cela me rappelle un mot du roi Louis-Philippe à M. de Montalembert. Celui-ci venait de prononcer son discours sur le *Sunderbund*; malgré quelques attaques contre la politique ministérielle, ce discours avait été fort goûté aux Tuileries; le roi, à une de ses réceptions, en félicitait l'orateur, qui en profita pour solliciter des secours en faveur des victimes de la guerre civile en Suisse. Il parla, notamment, d'un brave homme, d'un homme aisé qu'elle avait ruiné et qui, obligé de fuir précipitamment sa ville, n'avait emporté que les vêtements qu'il avait sur lui, et avait perdu, disait M. de Montalembert, même son manteau. A ce propos, Louis-Philippe, fort compatissant pour une telle misère, revint aux souvenirs de sa propre jeunesse, aux difficultés qu'il avait eues à vivre précisément dans le même pays durant la grande révolution, et il ajouta avec tristesse : « Hélas! les révolutions vous ôtent souvent votre manteau; elles dévêtissent plus de gens qu'elles n'en vêtissent. » Cet entretien avait lieu quinze jours environ avant le 24 février.

[1] P. 127.

envers lui-même. M. Georges Picot semble avoir participé en personne au gouvernement de Juillet, tant il en parle avec compétence et prédilection. M. Francis Charmes peut parler aussi en connaissance de cause de la troisième république; car il est un des rares hommes qui, par le talent et le caractère, se soient fait honneur en s'engageant dans le parti républicain. A l'un et à l'autre, j'aurais sans doute plus d'une contradiction à opposer. Mais à quoi bon? L'histoire de la monarchie de Juillet n'est plus à faire, elle s'achève en ce moment, elle est faite, et de main de maître : ce n'est pas aux lecteurs du *Correspondant* qu'il est besoin de l'apprendre. L'histoire de la troisième république ne saurait se faire encore; ses partisans ignorent par quel prodige elle se prolongera, et ses adversaires se demandent par quel accident elle finira. Tout au plus, peut-on apporter de divers côtés des témoignages qui prépareront le jugement de l'avenir.

Pour donner une part à la critique, j'aime mieux, dans ce livre du Centenaire, signaler quelques lacunes que contester certaines appréciations. Et d'abord les années de la seconde république, de 1848 à 1852, y sont omises. Elles font pourtant honneur au journal. M. Thiers, qui devait tant nous reprocher plus tard notre « gouvernement de combat » contre le radicalisme, sommait le gouvernement de cette époque d'engager ce qu'il appelait « la guerre du bien » contre le même ennemi[1], et dans cette guerre les *Débats* figuraient en première ligne. Non seulement ils approuvaient les restrictions apportées à l'exercice du suffrage universel par la loi du 31 mai, ce qui ne pouvait étonner de la part d'un journal si longtemps opposé à toute extension du suffrage censitaire; mais, chose plus surprenante, la loi de 1850, donnant la liberté d'enseignement même aux Jésuites, ne leur déplaisait pas, quand elle était proposée par M. Thiers, et l'expédition de Rome leur agréait quand elle était soutenue à la fois par M. Thiers et par M. de Montalembert. Dans le *Correspondant* en particulier, il y aurait ingratitude à ne pas le rappeler, on a dit, je le sais, sur un ton de commisération dédaigneuse, qu'à cette époque M. Thiers et les *Débats* avaient eu peur. Mais avec M. de Falloux, nous répondrons que « les hommes à qui la peur conseille l'énergie de la résistance portent en eux-mêmes quelque chose de supérieur à ceux qui vont grossir le cortège de l'imbécillité et de la tyrannie, que la peur en ce cas doit s'appeler patriotisme, clairvoyance, quelquefois héroïsme[2] », et, en dépit des dissidences ultérieures, nous continuerons d'honorer les combats livrés par les *Débats* contre la déma-

[1] Discours sur la loi du 31 mai 1850.
[2] *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 432.

gogie socialiste en 1848, aussi bien que leurs luttes courageuses contre les « Jacobins » de 1870 et la Commune de 1871 [1].

Parvenu à la période impériale, j'ai cru, au premier aspect, reconnaître une autre lacune. Dans l'étude consacrée à cette période, M. Renan montre fort bien pourquoi les *Débats* ont adhéré à l'empire libéral, mais il n'explique aucunement comment ils ont vécu sous l'empire autoritaire, comment, rudement persécutés sous Napoléon Ier, ils ont obtenu, sous Napoléon III, une tolérance assez voisine de la faveur; car leur rédacteur en chef, M. de Sacy, est allé rejoindre au Sénat un de leurs principaux écrivains, M. Michel Chevalier. Cependant le régime de gouvernement institué en 1852 les froissait; s'ils l'ont prudemment ménagé, ils ne l'ont jamais goûté; à travers une « modération » dont « frémissait » Prévost-Paradol [2] perçait la persévérance de leurs regrets et de leurs espérances parlementaires. Il faut le reconnaître : ce qui a longtemps préservé le *Journal des Débats* des rigueurs auxquelles n'échappait guère la presse indépendante, c'est l'habile et puissant appui prêté par lui, soit à la politique économique, soit à la politique italienne de l'empereur. Or, dans l'article de M. Renan, il n'en est pas question. Mais, un peu plus loin, cette politique économique de Napoléon III et des *Débats* est louée dans la notice consacrée à l'inventeur des traités de commerce par le publiciste le plus capable de défendre aujourd'hui la même cause contre une réaction qu'il déclare passagère. Personne, assurément, n'était mieux qualifié que M. Paul Leroy-Beaulieu pour parler de M. Michel Chevalier et du libre-échange.

Quant à la politique italienne, infligée à la France à la même époque, elle est au contraire censurée par l'observateur le mieux placé pour la suivre de près, par le correspondant du journal à Turin et à Rome. Les *Souvenirs historiques* de M. Montferrier, ces « fragments de mémoires » qui embrassent près de trente années et n'occupent que cinq pages, sont vraiment précieux : il importe de les recueillir. L'auteur se présente comme le confident et l'ami de M. Ratazzi, qui fut « en Piémont le chef des italianissimes », et « après M. de Cavour, l'homme le plus considérable du Piémont italianisé ». Avec l'autorité que lui donne cette liaison, il confirme et complète les révélations récentes tirées de la correspondance de M. Thouvenet et du duc de Grammont [3]. Voulez-vous donc savoir

[1] Voy. *le Journal des Débats pendant le siège et la Commune*, par M. de Molinari, p. 330 et suiv.

[2] P. 307.

[3] Voy. l'analyse de cette correspondance dans le *Correspondant* du 10 mars, *Le Secret de l'empereur, confession de deux diplomates.*

d'où sont venues les contradictions de la politique impériale au delà des Alpes? Le correspondant des *Débats* vous dira que « Napoléon III, affilié dès sa jeunesse aux carbonari, fut toujours tiraillé entre ses devoirs comme chef de la nation française et ses engagements comme sectaire italien ». De là, le traité de Villafranca déchiré aussitôt que conclu, « l'Italie encouragée et aidée sous main par l'empereur » à violer des engagements que l'empereur avait garantis. De là « des accords équivoques », des expéditions complotées en pleine paix entre Victor-Emmanuel et Garibaldi « avec la connivence de Napoléon III » et organisées par M. Crispi, tantôt contre l'Autriche à Venise et en Hongrie, tantôt contre le pape à Rome; l'ordre de départ des troupes françaises pour Mentana, « arraché non sans peine à l'empereur et suivi bientôt d'un contre-ordre, lequel arriva trop tard ». A quels résultats a donc abouti cette politique sans loyauté? A « la grandeur de l'Italie », répond l'ami de Ratazzi, le correspondant des *Débats* (grandeur coûteuse et précaire!) « et à la décadence de la France ». L'ancienne diplomatie, dit-il encore, « avait fait la France, la destinée de la nouvelle était de défaire notre patrie ». Qu'ajouter à ce témoignage, à ces aveux? Décidément j'avais tort de me plaindre du silence gardé sur les affaires étrangères dans le chapitre intitulé : *le Journal des Débats sous le second empire*. Il suffit de tourner quelques pages, ce silence est amplement réparé.

Mais voici une autre lacune, la dernière. Ce livre du Centenaire n'embrasse pas cent années; commençant en 1789, il s'arrête en 1879, dix ans avant le moment actuel. En avançant davantage, l'écrivain, chargé de retracer le rôle du journal sous la troisième république, aurait craint, dit-il, « de faire œuvre de polémique[1] ». En allant jusqu'où il est allé, pense-t-il donc avoir évité cet inévitable écueil? M. Francis Charmes raconte les combats livrés par le parti républicain pour s'emparer du pouvoir, combats auxquels lui-même, alors récemment enrôlé dans le *Journal des Débats*, a pris une part brillante. Aussi retrouve-t-on dans son récit, en même temps que l'intention d'être juste envers ses adversaires, tout l'entrain d'une première campagne. Il se félicite et se réjouit de la victoire : rien de plus naturel. Mais pour juger, comme il convient, cette victoire, ne faudrait-il pas savoir quelles en ont été les suites, quel usage en ont fait les vainqueurs? Le moment où M. Charmes termine son étude le dispense de cet examen. « Vous n'avez peut-être pas l'idée du service que vous nous rendez », disait M. Gambetta, durant la lutte du Seize-Mai, à ses

[1] P. 365.

alliés des *Débats;* « vous nous couvrez ». Eh bien, quels étaient les hommes ainsi couverts? de quoi étaient-ils capables? qu'ont-ils fait plus tard? M. Charmes ne répond pas à ces questions; il est vrai que, cette fois encore, la réponse se trouve un peu plus loin dans le volume, et si ce n'est pas M. Francis Charmes qui la donne, c'est son frère.

Prématurément enlevé à la politique et aux lettres, M. Gabriel Charmes a pourtant assez vécu pour rougir du triomphe de son parti. Au témoignage de l'éloquent ami, qui le fait revivre et parler du fond de sa tombe [1], il a vu les « vrais » républicains, comme ils se nommèrent alors, « s'abattre sur les fonctions, les dignités, l'argent », et faire « du pouvoir un butin »; il les a vus s'exclure et s'épurer les uns les autres pour grossir leur part dans la dépouille, puis s'attaquer tous ensemble à la religion de la France, violer la liberté religieuse et, grâce à « l'impudence des uns, à la lâcheté des autres, cette politique de malfaiteurs et de brutes s'est imposée durant des années comme un gouvernement régulier [2] ». Voilà précisément ce qu'annonçaient d'avance et voulaient empêcher les vaincus du Seize-Mai. Finances, administration, justice, armée, église, toutes les institutions permanentes destinées à survivre aux gouvernements éphémères, les colonnes de la société française, restées debout à travers les révolutions, ils les savaient menacées par le parti qui poursuivait sans relâche, tantôt par les moyens violents et tantôt par les moyens opportuns, ce qu'il avait appelé « les destructions nécessaires [3] ». Tout ce que ce parti entendait détruire, « des gens honnêtes, amis de la liberté et habiles », comme veut bien les qualifier M. Lamy dans la page même où il condamne sévèrement leur conduite [4], se tenaient pour obligés de le défendre. Sans doute ils n'ignoraient pas qu'ils engageaient la lutte dans des conditions défavorables, que la citadelle où ils se jetaient pour tenir tête aux assaillants était déjà minée et démantelée, mais ils estimaient que mieux valait tenter une dernière sortie, affronter un dernier assaut que capituler sans combat. A la défense de l'ordre social, ils convièrent donc tous les hommes d'ordre, sans distinction de parti politique. Cet appel ne fut pas entendu par « les conservateurs républicains ». Bien que la forme du gouvernement ne fût pas à ce moment en question, plutôt que de s'allier aux monarchistes, ils aimèrent mieux s'unir aux ennemis de la société. L'appoint qu'ils apportaient dans le camp

[1] M. Etienne Lamy.
[2] P. 381.
[3] Paroles de M. Jules Ferry sous l'empire.
[4] P. 377.

choisi par eux devait décider de l'issue de la lutte : M. Gambetta avait raison de le reconnaître. Mais, alors, ayant déterminé la victoire, ils en devenaient responsables, et ici se pose la question que je regrettais tout à l'heure de ne pas voir aborder dans le livre du Centenaire : le *Journal des Débats* et ses amis, qu'ont-ils fait pour dégager cette responsabilité?

En 1830, ils s'étaient trouvés dans une situation analogue. Après avoir pris part à la lutte d'où était sortie la révolution, ils avaient vu, le lendemain, déborder autour d'eux les passions et les convoitises révolutionnaires; aussitôt, sans hésitation, sans délai, ils avaient entrepris de les refouler. Ils avaient énergiquement réclamé d'abord, vaillamment soutenu ensuite, une « politique d'ordre », un « ministère de résistance »; et c'est ainsi, M. Picot le rappelle à juste titre[1], que fut sauvé l'honneur, préparé la prospérité du nouveau régime.

En 1878, après l'échec du gouvernement du Seize-Mai, une pareille conduite n'eût été ni moins justifiée ni moins salutaire. Qu'a-t-il manqué aux « conservateurs », aux « modérés » de l'école des *Débats* pour la tenir, pour tirer de leurs rangs et porter aux affaires un Casimir Périer? Est-ce la vigueur ou même la rudesse de la parole? Ils avaient M. Dufaure à leur tête. Est-ce la clairvoyance, est-ce le courage?

La clairvoyance? Impossible d'être plus clairvoyant, particulièrement en finances, que M. Léon Say, et j'ajoute : plus conservateur. Je me souviens du temps où M. Buffet et lui se trouvaient réunis dans le même cabinet. A défaut d'accord sur d'autres points, ces deux hommes si différents s'accordaient on ne peut mieux alors sur la gestion des deniers de l'État. Autour de la table du conseil des ministres, avec quelle clarté, quelle aisance, avec quel charme enfin, M. Léon Say exposait ses plans financiers! C'était un plaisir pour l'esprit que de le voir manier et dérouler ses chiffres. C'était aussi une satisfaction pour le patriotisme, car le budget qu'il exposait de la sorte avait été préparé par les sages mesures de l'Assemblée nationale, il se soldait par des excédents, il ménageait des réserves pour l'avenir, il attestait après nos désastres la prompte renaissance du travail et de la richesse publique. Lorsque M. Léon Say a eu à présenter plus tard les budgets imposés par le parti républicain, je doute, malgré son bien-dire accoutumé, que ses collègues aient pu l'écouter avec le même contentement.

Le courage? Rarement un patriote a montré autant de courage que M. Jules Simon arrivant à Bordeaux, sans autre arme qu'un

[1] P. 163 et 168.

papier d'une autorité douteuse dans sa poche, et mettant un terme à la dictature qui achevait de perdre la France vaincue. Ensuite, jamais homme de parti n'a plus efficacement servi son parti : M. Thiers, dit-on, a fondé la république; mais c'est M. Jules Simon qui l'a livrée aux républicains. Comment en a-t-il été récompensé? Pour avoir voulu parler librement, est-il un homme au monde plus méconnu, plus délaissé, plus maltraité par les siens? Ses anciens adversaires, presque seuls, accueillent maintenant et applaudissent sa parole. En tenant compte de la différence des temps et des institutions, il serait permis de considérer M. Jules Simon comme le Chateaubriand de la troisième république.

D'où vient donc que ce qu'il fallait faire n'ait pas été fait? Pourquoi M. Dufaure n'a-t-il employé son pouvoir qu'à désarmer le Maréchal et le Sénat et s'est-il ensuite trouvé sans force pour contenir et discipliner les vainqueurs? Pourquoi, pendant dix ans, M. Jules Simon n'a-t-il pas pu instituer une politique de résistance? Pourquoi M. Léon Say ne l'a-t-il même pas essayé? Pourquoi les *Débats* ne l'ont-ils pas réclamée? C'est apparemment que ni les institutions républicaines ni le parti républicain ne s'y prêtaient.

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

Telle était autrefois, nous dit-on, la maxime favorite du *Journal des Débats*[1]. Elle me paraît applicable ici; elle peut servir de moralité à l'histoire des dix années que nous venons de parcourir. On a eu peur du cléricalisme et l'on est conduit au radicalisme. On a redouté à la tête de l'État un soldat « honnête homme, incapable d'une illégalité, image de la France blessée, vaincue, mais chevaleresque et toujours intacte au point de vue de l'honneur[2] »; on a mis en échec son autorité constitutionnelle, on a rendu contre lui la Chambre des députés toute-puissante, et le péril qui menace aujourd'hui les institutions parlementaires, c'est le pouvoir irrégulier et indéfini, d'un tout autre soldat.

Radicalisme, césarisme, ou, pour parler le jargon abaissé et grossier de l'heure actuelle, boulangisme, voilà l'alternative à laquelle est désormais réduite la république en France. Ces deux extrémités répugnent pareillement au *Journal des Débats* et s'il a, sans le vouloir, concouru à les amener, du moins, il n'est pas résigné à les subir.

Aussi la résistance que je lui reprochais de n'avoir pas tentée plus tôt, il l'inaugure aujourd'hui; il rompt avec la plupart des

[1] Préface, p. XIV.

[2] Francis Charmes, *le Journal des Débats sous la troisième république*, p. 359.

républicains, sans consentir encore à se rapprocher des hommes d'ordre et de liberté qui ne le sont pas. Résistance trop tardive, je le crains, et cantonnée sur un terrain trop étroit, pour être efficace, mais qui n'en est pas moins honnête et méritoire. Les *Débats* la soutiennent d'ailleurs envers et contre tous avec beaucoup de talent, de franchise et de résolution. Leur polémique relève la presse française, descendue si bas dans d'autres feuilles, et leur premier siècle d'existence, ce siècle rempli de tant de vicissitudes, se termine pour eux comme il a commencé, dans l'indépendance et dans l'honneur.

Que leur adviendra-t-il au siècle suivant ? Dans quelle voie vont-ils s'engager? Il est toujours singulièrement hasardeux d'annoncer l'avenir. Cependant, si l'avenir du *Journal des Débats* ressemblait à son passé, à ce passé dont il est justement fier, la prédiction serait écrite dans le livre que nous avons sous les yeux, et, pour l'en tirer, il suffirait de remonter de la dernière page à la première, où l'on peut lire les lignes suivantes :

Tout en étant « royalistes d'opinion », c'est-à-dire ennemis des excès révolutionnaires, les fondateurs des *Débats*, les frères Bertin « n'étaient liés aux Bourbons par aucun intérêt personnel », et laissant de côté « des opinions plus ou moins spéculatives », ce qu'ils demandaient avant tout, c'était « un gouvernement libéral et constitutionnel, un gouvernement fondé sur l'ordre, la liberté et la loi ». Ce gouvernement, ils l'avaient un instant attendu de la Constitution de l'an III et du Directoire, ils l'avaient ensuite espéré de la Constitution de l'an VIII et du Consulat. Mais quand cette double illusion fut dissipée, quand, victimes tour à tour des violences du Directoire et du despotisme naissant du Premier Consul, ils eurent appris, à leurs dépens, « qu'il y a plus d'une forme de gouvernement révolutionnaire », alors, c'est M. Léon Say qui parle, « leur royalisme prit un corps et ils appelèrent de tous leurs vœux le retour des Bourbons au pouvoir [1] ».

Les Bourbons d'aujourd'hui appartiennent à la branche d'Orléans ; ce n'est pas là, sans doute, ce qui doit à jamais éloigner d'eux les héritiers des Bertin.

C. DE MEAUX.

[1] *Bertin l'aîné et Bertin de Vaux*, par M. Léon Say, p. 17, 18, 21, 28, 33.

LE BARREAU D'ANGLETERRE

SES ORIGINES ET SON ORGANISATION ACTUELLE

Parmi les institutions de l'Angleterre, il en est une qui s'est maintenue presque intacte depuis ses origines jusqu'à nos jours. Produit en quelque sorte d'une génération spontanée, le barreau s'est constitué peu à peu, sans autre loi que sa propre volonté. Chacun de ses usages, chacun des privilèges qu'il s'est successivement attribués, a pris le caractère d'une coutume, et la coutume, chez nos voisins, a plus de majesté et autant de force que la loi. Comme l'a dit Montaigne, « elle establit peu à peu à la desrobée le pied de son autorité, mais par ce doulx et humble commencement l'ayant rassis et planté avec l'aide du temps, elle descouvre tantôt un furieux et tyrannique visage contre lequel nous n'avons plus la liberté de haulser seulement les yeulx [1]. »

Quatre associations volontaires jouissent, sans autre titre que la prescription, du droit d'ouvrir, non seulement l'accès du barreau, mais encore celui de la magistrature, dont les emplois les plus humbles, comme les plus hautes dignités, sont exclusivement réservés aux avocats. Mais, avant d'exposer leur organisation, il est indispensable de retracer brièvement leur histoire, qui seule permet de comprendre la cause des originalités et des anomalies du système actuel.

I

Antérieurement à la conquête normande, il n'existait pas à proprement parler d'avocats et chaque partie devait exposer personnellement sa cause. Cependant les femmes ne pouvaient se présenter en justice; elles devaient être représentées par des mandataires, et le même privilège était généralement accordé aux

[1] *Essais*, ch. XXII.

plaideurs qu'un sérieux motif empêchait de comparaître en personne.

La coutume de la représentation se développa notablement à partir de la fin du onzième siècle. Glanville constate qu'il était permis à chacun de se faire remplacer par un mandataire, dans les procès civils, mais non dans les affaires criminelles. L'exercice de cette faculté entraînait d'ailleurs de longues et coûteuses formalités. Le mandataire choisi, auquel on donnait le nom de *procurator* ou d'*attorney* (en normand *attourney*, du vieux mot français *tourne*) devait obtenir un bref royal, et le mandant, désigné sous le titre de *dominus*, était tenu de comparaître en personne devant la cour, pour donner procuration. Il ne semble pas que rien limitât la liberté des choix; les parties pouvaient confier leur mandat à qui bon leur semblait et prendre, à volonté, un ou plusieurs mandataires ayant pouvoir soit d'occuper simultanément, soit de se remplacer en cas de besoin. Ce mandat était essentiellement révocable, le *dominus litis* pouvant toujours remplacer son procureur, mais étant lié par tout ce qui était fait ou décidé vis-à-vis de ce dernier, tant que le mandat n'était pas révoqué. Cependant, à la suite de la conquête, le droit romain et le droit canon avaient remplacé à peu près complètement l'ancienne coutume saxonne, et comme les clercs étaient, surtout en cette matière, plus instruits que les laïques, c'était généralement sinon exclusivement à eux que s'adressaient les plaideurs.

Cette situation fut profondément modifiée au treizième siècle; d'une part, en effet, la loi tendit à se séculariser, la coutume, la *common law*, se substitua peu à peu au droit ecclésiastique, et d'un autre côté, en 1207, l'évêque de Salisbury fit défense aux clercs de paraître désormais devant les cours séculières. Cette interdiction fut confirmée par les célèbres constitutions que le légat Othon publia dans la cathédrale de Saint-Paul, mais elle ne fut pas toujours strictement observée, du moins pendant un certain temps, et les chroniques racontent l'expédient inventé, vers la fin du règne de Henri III, par un rusé clerc, William de Bussy, qui cacha sa tonsure au moyen d'une sorte de calotte (*coif*) dont l'usage est rappelé par la rondelle de soie noire que portent encore aujourd'hui les *serjeants at law*[1].

Vers la même époque, la grande Charte de 1215 avait posé le principe de la fixité des cours; un certain nombre de légistes vinrent s'établir dans le voisinage de Westminster et, pour leur ôter toute tentation de s'éloigner, Henry III fit défense d'établir des

[1] Elle aura bientôt disparu, puisque, comme on le verra, le grade de *serjeant at law* n'est plus conféré depuis quelques années.

écoles de droit dans l'intérieur de la cité de Londres, dont les limites s'arrêtaient alors à Ludgate. Le recrutement n'était cependant pas facile, et lorsque le statut de Westminster eût formellement permis à tout plaideur de se faire représenter en justice sans être obligé de solliciter l'autorisation du souverain, on manqua d'avocats ou du moins d'avocats capables. Ce fut alors qu'Édouard I[er] chargea une commission de chercher dans tout le royaume, pour les attirer à Londres, un certain nombre d'hommes savants capables de plaider devant les cours et d'étudiants désireux de s'instruire en fréquentant les audiences et en travaillant avec les avocats.

II

Il fallait loger tout ce monde. Henry de Lacy, comte de Lincoln, que le roi avait chargé, en 1290, de faire une enquête sur la conduite des juges et qui avait pris à cœur la réforme de la magistrature, installa les légistes dans le magnifique domaine qu'il possédait entre la Cité et les cours de justice; ce fut là qu'il mourut en 1310, laissant la jouissance de son hôtel aux avocats, qui en devinrent définitivement propriétaires pendant la vingt-deuxième année du règne d'Élisabeth.

Si vaste que fût cet ancien couvent de moines noirs (*blackfriars*) désormais connu sous le nom de *Lincoln's inn*, il ne suffisait pas pour recevoir tous ceux qui se présentaient. Précisément, à cette époque, on cessait d'enseigner le droit coutumier dans les universités, où le droit canon restait seul maître du terrain; les professeurs de *common law* étaient venus continuer leurs cours à Londres, et de nombreux étudiants les avaient suivis. Sur ces entrefaites, le roi supprima l'ordre des Templiers.

Etablis en Angleterre, sous le règne d'Étienne, les Templiers s'étaient d'abord fixés à Holborn; plus tard, ils s'étaient installés sur les bords de la Tamise : c'est là qu'ils se trouvaient lorsque l'ordonnance de 1310 prononça la confiscation de leurs biens. Thomas, comte de Lancastre, auquel était échu ce grand domaine, consentit un bail à un certain nombre de légistes, qui s'y établirent en 1315, et cette location fut continuée par les propriétaires successifs : le comte de Pembroke et Hugh Le Despencer. Enfin, lorsque en 1347, le Temple passa entre les mains du prieur et des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ceux-ci le louèrent à divers professeurs de loi coutumière, moyennant une rente annuelle de 10 liv. st., qui fut payée directement à la couronne, à partir du moment où Henry VIII supprima les ordres religieux.

Longtemps avant cette dernière époque, les légistes résidant au

Temple avaient formé deux sociétés distinctes. Certains auteurs affirment qu'il est impossible de savoir à quel moment eut lieu la création des deux *Inns*; il paraît cependant positif que la séparation se produisit sous le règne de Henry VI. A cette époque, les avocats étant devenus trop nombreux, on construisit un deuxième *hall*, et il y eut désormais deux sociétés : celle du Temple intérieur (*inner temple*) et celle du Temple moyen (*middle temple*). La jouissance des avocats demeura longtemps précaire, et ce fut seulement au début du dix-septième siècle qu'une charte, datée de la sixième année du règne de Jacques Ier, fit concession perpétuelle aux *benchers* des deux *inns* du local du Temple, « pour loger, recevoir et instruire les professeurs et étudiants des lois de ce royaume. »

Plus tard, sous le règne de Charles II, les avocats rachetèrent cette redevance et devinrent propriétaires du Temple, mais l'indivision subsista pendant quelque temps encore, et ce fut seulement au siècle dernier qu'un acte du 2 novembre 1732 opéra le partage définitif entre les deux hôtels.

En dehors des centres de Lincoln's inn et du Temple, un troisième essaim s'était formé sous le règne d'Édouard III, dans un domaine appartenant à lord Gray de Wilton et qui fut, sous le règne de Henry VII, acquis par des religieux. Lors des confiscations de Henry VIII, les légistes établis en cet endroit payèrent à la couronne la redevance annuelle de 6 liv. 13 shillings et 4 pence, à laquelle ils étaient tenus d'après leur bail. La république consentit à leur abandonner la propriété du domaine, moyennant 87 livres, mais cette vente fut annulée à la restauration et *Gray's inn* fut vendu à sir Ph. Mathews, qui se contenta de réclamer aux avocats le prix de l'ancien loyer. Ce fut seulement en 1733 que les membres de l'hôtel purent en devenir définitivement propriétaires.

Chacune des sociétés peut citer avec orgueil, parmi ses membres, une longue liste de personnages éminents. A Lincolns' inn, ce sont Fortescue, Thomas More, Spelman, Mathieu Hale, lord Shaftesbury, lord Mansfield, sir J. Mackintosh, Daniel O'Connell, S. Canning, J. Bentham et sir John Denman, que Johnson appelle un des pères de la poésie anglaise[1].

[1] Un autre poète, fils de maçon et maçon lui-même, Ben Johnson avait travaillé au bâtiment de *Lincoln's inn*. C'est pendant qu'il était sur son échafaudage que s'échangea le dialogue suivant, entre lui et une dame qui passait :

With line and rule — *In silk and scarlet*
Works many a fool — *Goes many a harlot.*

Dans un autre ordre d'idées, *Lincoln's inn* a compté parmi ses membres,

Au Temple intérieur ont été Littleton, John Parkin, Hatton, sir Ed. Coke, John Selden, le poète Cowper et Ch. Abott, devenu lord Tenterden.

Le Temple moyen revendique comme siens : John Evelyn, lord Somers, Ed. Montagu, Plowden, sir W. Raleigh, sir John Saville, W. Fleetwood, sir S. d'Ewes, Francis North, lord Hardwicke, enfin Blackstone, l'auteur des *Commentaires* qui ont servi de manuel à tant de générations.

Gray's inn a de nombreux souvenirs littéraires : dans ses murs ont vécu Shirley, Chapman, Butler, l'auteur d'*Hudibras*, W. Cobbett, Bacon, Th. May, le dramaturge Rymer, auteur des *fœdera*, W. Gascoyne, Th. Cromwell, comte d'Essex, Gardiner, Whitgift, Laud, lord Burghley, Yelverton, John Bradshaw, le président de la cour qui condamna Charles Ier, Jenkins, le champion du roi, le *chief-justice* Holt, John Crook, etc., etc.

III

Ainsi, comme on l'a vu, il existait, dès la première partie du quatorzième siècle, trois grands centres, dont le plus considérable, le Temple, avait été dédoublé au quinzième siècle; chacun d'eux portait le titre d'*inn of court* [1] (hôtel de cour). Cela ne suffisait pas, paraît-il, pour recevoir tous les étudiants, que l'on désignait alors sous le nom de *apprentices in hostels;* de nouveaux logis s'ouvrirent successivement dans le voisinage et furent désignés sous le nom d'hôtels de chancellerie (*inns of chancery*). Les étudiants commençaient leurs études dans ces derniers et ils allaient ensuite compléter leur éducation professionnelle dans les hôtels de cour.

Au milieu du quinzième siècle, il existait, suivant Fortescue, outre les quatre hôtels de cour, contenant chacun deux cents personnes, dix hôtels de chancellerie, renfermant cent étudiants [2], tous ces *inns* étaient situés, loin du bruit, entre la Cité et les cours de justice.

Ces réunions s'étaient formées spontanément; leur organisation se dessina peu à peu, en dehors de toute intervention directe de la couronne. Il n'y eut ni charte les constituant en corporation, ni acte leur concédant certains droits ou privilèges ; seulement une ordon-

Charles II, Jacques II et le prince Rupert dont les armes figurent dans le *hall*.

[1] Le mot de *inn* signifiait alors : résidence d'un homme noble. Fortescue dit que ces maisons reçurent le nom d'*inns of court* parce qu'elles étaient les pépinières des cours de justice.

[2] Les plus importants étaient *Clifford's inn, Clement's inn, Barnard's inn, Furnival inn, Lion inn, Tavis inn, Staple inn,* etc., etc.

nance royale de 1292 avait décidé que les juges pourraient, à leur gré, concéder ou refuser la faculté de plaider devant les tribunaux. Les membres des *inns of court* se présentèrent seuls, et ce qui était d'abord un fait finit par constituer un droit, que le temps consolida et qui devint tellement absolu qu'au seizième siècle, le roi ayant voulu créer un avocat, par lettres patentes, on contesta à cet intrus le droit de se présenter à la barre. Bien plus, sous le règne d'Elisabeth, les juges décidérent formellement que nul ne pourrait plaider devant une des cours de Westminster, s'il n'était devenu *bencher*, lecteur ou *utter barrister* de l'un des hôtels de cour.

Les souverains eux-mêmes, tout en ne concédant pas aux sociétés d'avocats des chartes d'incorporation, reconnurent implicitement leurs privilèges. Pour n'en citer qu'un exemple, l'ordonnance de Jacques I[er] portant concession du Temple, constate formellement l'utilité et le caractère des *inns of court*.

Il ne semble pas qu'il y eût, avant le quinzième siècle, plusieurs catégories de légistes, et rien n'empêchait d'exercer à la fois les fonctions d'avocat et celles d'avoué. Les avocats sont alternativement et indifféremment désignés, dans les anciens textes, sous les noms de *contours*, *sages gents*, *narratores*, *pleaders* ou *apprentices*. Les plus distingués d'entre eux devenaient officiers ou représentants de la couronne, et recevaient le titre de *servientes ad legem*. On ne trouve d'ailleurs aucun document certain sur l'organisation primitive du barreau. Un ancien livre, le *Miroir aux justices*, fournit cependant quelques renseignements sur les fonctions des *pleaders*, et le poète Chaucer, qui vivait au quatorzième siècle, nous a laissé ses souvenirs de basoche. Mais, dès le début du quinzième siècle, la distinction commença à s'établir entre les deux branches de la profession; elle s'accentua au siècle suivant, et la séparation devint définitive au milieu du seizième siècle. Un règlement édicté par les juges, en 1557, décide qu'aucun *attorney* ne pourra désormais plaider devant les cours, et que tout avocat faisant fonctions d'avoué sera exclu du barreau.

Sous le règne d'Elisabeth, on donna aux avocats le titre de conseillers (*counsellors at law*), qui fut lui-même bientôt abandonné et définitivement remplacé par celui de *barristers*. L'étymologie de ce mot n'est pas facile à préciser; il paraît cependant très probable qu'elle n'est pas tirée, comme en France, du droit d'approcher de la barre du tribunal. Elle tient à ce que les *halls* des *inns of court* étaient divisés par une barrière qui entourait le banc et que l'on nommait la barre supérieure (*upper bar*), et par une barrière inférieure (*inner bar*), à l'intérieur de laquelle se tenaient les étudiants. Suivant une autre opinion, l'expression d'appel à la

barre vient de ce que, le jour de la réception des avocats, on plaçait, dans la bibliothèque, une barre ou barreau, que les étudiants étaient appelés à franchir[1].

Quoi qu'il en soit, le titre de *barrister* ne s'obtenait qu'après une longue préparation. Les étudiants passaient d'abord trois années dans un des *inns* de chancellerie, où l'on enseignait les éléments du droit, et cette coutume survécut à la séparation établie, au milieu du seizième siècle, entre la profession d'avocat et celle d'avoué. Ils devaient ensuite se faire admettre dans un des quatre hôtels de cour. Ces sociétés avaient un double caractère : elles étaient composées d'avocats plaidants, et elles constituaient en même temps une sorte d'université destinée à former les futurs membres du barreau. Bien que chacune d'elles fut complètement indépendante des autres, leur organisation et leurs règlements différaient assez peu et seulement sur des points secondaires. Elles étaient, d'ailleurs, sur un pied de complète égalité ; aucune d'elles, quelle que fût la date de sa fondation ou son importance, n'avait préséance sur les autres.

IV

Le rapport d'une commission d'enquête nommée sous Henry VIII constate qu'il existait, dans les *inns*, cinq catégories de membres : les *benchers*, les *readers*, les *utter barristers*, les *inner barristers* et les étudiants.

Les *benchers*, que l'on nommait parfois aussi *double readers*, constituaient le conseil d'administration de l'hôtel, en même temps que le conseil de discipline des avocats faisant partie de la société. Ils étaient recrutés parmi les *readers* et c'est généralement dans leurs rangs que le souverain choisissait les juges et les principaux jurisconsultes de la couronne.

Les *readers* ou conférenciers étaient désignés par les *benchers;* ils devaient être pris parmi les avocats ayant, depuis quinze ans, au moins, le titre d'*utter barrister*, mais un règlement déclarait que l'ancienneté ne constituait pas un droit et que l'on devait seulement conférer ces fonctions aux hommes qui s'en étaient rendus dignes par leur savoir, leur conduite et leur intégrité. L'installation des *readers* donnait lieu à de grandes et joyeuses cérémonies, dont les auteurs nous ont laissé des descriptions détaillées.

[1] C'était, dit M. Demogeot, une coutume imitée de l'Église : le pas par lequel on franchissait la barre était quelque chose d'analogue au fameux pas par lequel les candidats aux ordres sacrés entrent dans le sous-diaconat. (*De l'enseignement supérieur en Angleterre*, p. 540.)

Le principal d'entre eux (*chief reader*) avait le privilège d'appeler les étudiants à la barre.

Les *utter barristers* ou avocats complets, ne pouvaient pas plaider immédiatement après avoir reçu ce titre ; pendant trois ans encore, ils devaient se contenter de prendre part aux exercices de leur *inn* ou de faire des conférences dans les hôtels de chancellerie. Or, comme ils avaient déjà passé trois ans dans le degré inférieur de *inner barrister*, après les cinq années de stage d'étudiant, on voit qu'il fallait en réalité onze années de séjour dans les *inns* pour être admis à plaider devant les cours. Les juges portèrent même le délai à douze ans, sous le règne d'Elisabeth ; on le réduisit à cinq ans en 1574, et à trois ans sous Jacques I[er].

Le nombre des avocats n'était pas limité, mais, en 1574, on arrêta qu'il ne pourrait dépasser celui des membres actuellement inscrits ; en 1596, un règlement décida que quatre *barristers* seulement pourraient être, chaque année, appelés à la barre et posa en principe que nul ne serait admis à plaider s'il n'était pourvu d'une chambre dans l'un des *inns*. Cette préoccupation d'éviter l'encombrement du barreau se fait voir dans d'autres documents. Un règlement de la douzième année du règne de Jacques I[er] porte que le nombre trop considérable des avocats jette le discrédit sur la profession et multiplie inutilement les procès et qu'il y a lieu, dès lors, de ne pas admettre plus de huit *barristers* par an. Tous ces règlements furent peu observés et tombèrent rapidement en désuétude.

Les *inner barristers* ou *junior barristers* formaient une catégorie intermédiaire entre les étudiants et les avocats ; ils prenaient part aux exercices de leur hôtel, assistaient aux audiences et probablement aussi travaillaient avec les anciens de la profession. Ils demeuraient trois ans dans cette situation, à laquelle ils ne parvenaient qu'après deux ans de stage dans l'hôtel de cour.

Les étudiants, qu'ils fussent stagiaires ou *inner barristers*, étaient tous internes ; ils prenaient leurs repas avec les avocats, au réfectoire commun, et ils assistaient aux mêmes exercices. « Dans ces grands hôtels, dit Fortescue, aucun étudiant ne peut être maintenu à une charge annuelle moindre de 80 *scutes* et plus, s'il a un serviteur, comme beaucoup en ont, de sorte qu'à cause de cette grande dépense, les fils de *gentlemen* peuvent seuls étudier les lois, l'espèce vulgaire du peuple n'étant pas en état de supporter une aussi lourde charge [1]. » Un auteur déclare d'ailleurs que nul

[1] *De laudibus legum Angliæ*, p. 311. Il est cependant bien difficile d'admettre avec Fortescue, qu'à cette époque où la population n'était pas très considérable, il y eut deux mille jeunes gens de famille noble ou

n'était admis dans les *houses of court*, qui sont les séminaires préparant les hommes propres au gouvernement de la justice, à moins d'être gentilhomme de naissance, et un autre qualifie les hôtes des *inns* d' « *apprentici nobiliores*. » Cependant, un règlement rendu sous Jacques I[er] décidait qu'aucune dignité, fût-ce celle de lord ou de chevalier, ne conférait, dans les hôtels, un droit de préséance.

V

Les règlements des *inns* prévoyaient tout ce qui concerne la tenue et le genre de vie des futurs avocats. Défense était faite, sous peine d'une amende de 25 francs, de porter une barbe vieille de plus de trois semaines, délai qui fut réduit à quinze jours, jusqu'au moment où Elisabeth abrogea ce règlement, dont on ne pouvait obtenir l'observation. A Lincoln's inn, où l'on était particulièrement sévère, les *benchers* interdisaient certaines formes de pourpoints et de hauts-de-chausse, les fraises trop larges ou les trop longs cheveux. Une ordonnance du cardinal Wolsey portait que tous les étudiants devaient rentrer dans leur *inn* avant six heures du soir, et un règlement postérieur décidait que tous les serviteurs, sauf l'intendant, le sommelier en chef et le premier cuisinier, devaient être mariés, et qu'aucune blanchisseuse ou femme de service âgée de moins de quarante ans ne pourrait pénétrer dans les hôtels.

Chacun des hôtels avait sa chapelle, et les étudiants étaient tenus d'assister aux offices religieux; les *barristers* devaient leur donner l'exemple. A partir de la Réforme, on n'épargna aucun effort pour peser sur la conscience des avocats; la Chambre étoilée rendit de sévères ordonnances et s'efforça de les faire observer. Elisabeth, qui portait un particulier intérêt aux *inns of court*, fit défense d'y recevoir des papistes; elle prescrivit d'interroger les étudiants pour savoir s'ils allaient exactement à la chapelle, et par quels motifs ils s'en abstenaient. Quelques-uns de ces interrogatoires ont été conservés; ils sont très intéressants parce qu'ils montrent le mélange d'habileté et de fermeté de certains hommes, qui ne veulent trahir ni leur conscience ni la vérité. Le barreau, il faut lui rendre cette justice, ne se laissa pas facilement intimider et, dans les pires temps de la persécution, en 1577, sur les seize *benchers* de Gray's inn, quatre étaient catholiques. Cependant, les Stuarts ne se montrèrent pas moins tyranniques que les Tudors, et une

même de haute bourgeoisie. Il devait y avoir beaucoup d'étudiants d'origine plus modeste.

ordonnance de la douzième année de Jacques I[er] décida que tout avocat qui ne s'approcherait pas des sacrements, au moins une fois dans l'année, serait expulsé de l'hôtel.

La vie des légistes n'était, d'ailleurs, pas entièrement consacrée au travail et à la prière. Une ordonnance de la neuvième année du règne de Henry VI avait décidé, « afin que rien ne manquât pour encourager les études », qu'il y aurait, à Lincoln's inn, quatre fêtes (*revels*) par an. Sous Henry VIII s'introduisit l'habitude des comédies ou mascarades (*masks*) auxquelles le souverain daignait parfois assister. Maint auteur a décrit ces fêtes; ce fut à l'occasion de l'une d'elles que Shakspeare composa, pour le Temple moyen, sa pièce de la *Douzième nuit ou comme il vous plaira.*

Les plaisirs étaient obligatoires et ceux qui refusaient d'y prendre part étaient suspendus et menacés de châtiments plus sérieux, en cas de récidive [1]. Il y avait un *magister jocorum revellorum et mascorum* chargé de les organiser. Pendant la fête même, chacun devait obéissance au *lord of misrule* ou *king of cockneys*, nommé pour la circonstance.

La république abolit ces réjouissances que l'austère Cromwell considérait comme « les pompes mêmes du diable », mais la coutume reprit après la restauration, et elle continua, jusqu'au dix-huitième siècle. Les dernières dont on eût gardé le souvenir avaient eu lieu en 1734, au Temple, et le *master* y avait joué le rôle de Seigneur du tumulte, conformément à l'ancienne tradition. Depuis lors, la coutume avait été abandonnée, mais en 1887, à l'occasion du jubilé de la reine Victoria, Gray's inn a célébré, avec autant de gaieté que de succès, un de ces anciens *masks*, et il n'est pas impossible que l'on reprenne les bons usages d'autrefois.

VI

En ce qui concerne l'enseignement, il se bornait à l'étude du droit coutumier, les universités ayant seules conservé des chaires de droit romain et de droit canon. Les moyens d'instruction, dit un écrivain, étaient sagement choisis. « Une longue habitude des sujets de discussion et des formes de débat usitées au barreau et imitées à l'*inn* tendait à saturer les esprits du savoir propre à l'exer-

[1] Pendant la sixième année du règne de Jacques I[er], les *under barristers* furent suspendus pour avoir scandalisé le barreau, en ne dansant pas, le jour de la Chandeleur, conformément à l'ancienne coutume et on les menaça, en cas de récidive, d'une amende et même de l'expulsion définitive. On trouvera de curieux détails sur ces fêtes dans l'ouvrage d'Herbert, sur les *inns of court*, p. 315.

cice de la profession... *Benchers*, professeurs, avocats et étudiants travaillaient ensemble, dans ces exercices assez semblables entre eux pour aider l'inexpérience par une continuelle pratique et assez différents pour soutenir la curiosité par des apparences nouvelles[1]. »

L'année était partagée en deux semestres, pour chacun desquels les *benchers* nommaient un conférencier principal[2] (*chief reader*) et quatre *cupboard men*. Trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, il y avait des exercices (*mootings*) après dîner. Les étudiants prenaient d'abord la parole, puis les *utter barristers;* c'était ensuite le tour des *benchers*, après quoi le *chief reader* résumait la discussion. A la fin du semestre, ce dernier faisait une série de conférences et, pendant ce temps, il tenait table ouverte, ce qui, d'après Dugdale, lui coûtait au moins 15 000 francs. Il y avait aussi d'autres exercices nommés *bolts*, dans lesquels un *barrister* posait une question : deux étudiants parlaient en chaque sens, après quoi l'avocat résumait les arguments et indiquait la solution. On comprend, dit avec raison un auteur « quelle importance avaient, à cette époque, les réunions du réfectoire, les dîners en commun, qui prêtent aujourd'hui à la plaisanterie, et comment ils durent devenir une partie nécessaire et indispensable de l'éducation. Le réfectoire était la plus grande et la plus belle salle de l'hôtel, toute la confrérie pouvait y être assise à l'aise, l'heure n'était pas plus mal choisie que le lieu, le repas donnait des forces et du courage à l'argumentation, il déliait les langues paresseuses ou timides : *addit cornua pauperi*[3]. »

En dehors de ces deux sortes d'exercices, il y avait encore des leçons ou conférences (*readings*), dont un grand nombre ont été conservées, enfin on enseignait aux étudiants la logique et la théologie.

Les études s'affaiblirent singulièrement sous les Tudors. Dès le milieu du seizième siècle, les lectures commencées le lundi d'une semaine, cessaient le vendredi de la semaine suivante; en revanche les dîners était devenus très copieux. C'est pourquoi Elisabeth ordonna que la durée des lectures fût de trois semaines au moins,

[1] Ph. Smith, *A history of the education for the english bar.*

[2] Le dimanche qui suivait sa nomination, le *chief reader* se rendait à l'église du Temple, avec le sous-lecteur portant la queue de sa robe, les *utter barristers* portant ses sacs et seize serviteurs en livrée. Le lendemain, la journée s'ouvrait par un déjeuner, à la suite duquel le *chief reader* indiquait le sujet à discuter et donnait sa *proelection*. Ensuite commençait la discussion, que venait interrompre le dîner. Au dessert on reprenait le débat, auquel le *chief reader* mettait fin, en se donnant raison à lui-même lorsque arrivait l'heure du souper.

[3] Demogeot, *De l'enseignement supérieur en Angleterre*, p. 541.

et que le menu des repas ne fût pas plus long qu'il ne l'était avant 1559. La coutume fut plus forte que la volonté royale, et l'on ne pensa plus qu'à diminuer le temps des études. En 1629, sir M. Hale alla directement (*per saltum*) dans un *inn of court*, sans passer préalablement par un hôtel de chancellerie; cet exemple fut suivi et il finit par devenir la règle générale. Les exercices sérieux furent de plus en plus abandonnés, ils cessèrent complètement à la fin du dix-septième siècle. L'éducation professionnelle devint purement pratique, et les étudiants laborieux commencèrent leurs études en travaillant pendant quelque temps chez un avoué. Au milieu du siècle dernier, les futurs avocats prirent une autre habitude, celle d'aller chez un *barrister*, pour y apprendre ce qu'ils pouvaient, en examinant les dossiers et en écoutant les plaidoyers de leurs patrons [1].

On s'aperçut bien des résultats, en voyant ce qu'était le barreau du dix-huitième siècle; il se composait d'avocats plus ou moins habiles, mais les jurisconsultes étaient rares [2]. Cette situation dura longtemps. En 1833, pour la première fois, les hôtels de cour firent un effort pour remédier au mal et pour organiser un enseignement du droit, mais les résultats en furent à peu près nuls. Le Parlement s'émut enfin et, en 1846, un comité fut chargé d'étudier la question. Des hommes éminents furent interrogés et ils constatèrent nettement la situation : « Depuis longtemps, disait lord Campbell, tout ce que l'on exige d'un candidat, c'est qu'il soit honorable, que son nom ait été inscrit, depuis un certain nombre d'années, sur les registres de la société, qu'il ait observé un certain nombre de termes, en mangeant un certain nombre de dîners dans le *hall* et qu'il ait accompli la formalité de remplir ce que l'on appelle encore des exercices, mais ce qui est une véritable farce. » Et lord Brou-

[1] Sir Samuel Romilly, l'ami de Mirabeau, raconte ainsi son apprentissage chez l'avocat Spranger. « Je passais toutes mes matinées et la plus grande partie de mes soirées chez lui; il avait une très bonne bibliothèque dont il me permettait de me servir, il dirigeait mes lectures, m'expliquait ce que je ne comprenais pas et éclaircissait les difficultés que j'avais pu rencontrer. » (*Memoirs of sir S. Romilly*, vol. I, p. 6.)

[2] « Un légiste, je parle de quatre-vingt-dix-neuf sur cent, au moins, n'est, pour employer les termes de Cicéron, qu'un *leguleius cautus et acutus, præco actionum, cantor formularum, anceps syllaborum*. Il n'y aura plus de légistes orateurs, philosophes et historiens, tant que dans un âge meilleur, la vraie ambition ou l'amour de la renommée ne prévaudront pas contre l'avarice et tant que les hommes ne trouveront pas le temps et l'*encouragement* de se préparer à l'exercice de leur profession en se hissant, comme dit lord Bacon, à la supériorité de la science, au lieu de ramper, toute leur vie, dans une application mesquine mais lucrative aux petits arts de la chicane. » (Bolingbroke, *Letters on history*, lettre 5e.)

gham ajoutait : « On met entre les mains de l'étudiant un papier contenant une proposition légale, par exemple, qu'une veuve a droit à un douaire. Ce papier, qui contient sept ou huit lignes, lui est donné, au moment où il va « remplir son exercice », le candidat comparaît alors devant l'un des *benchers* et, aussitôt qu'il a prononcé les premiers mots : « Je dis que la veuve doit avoir son « douaire », le *bencher* se lève et salue, l'étudiant a rempli son exercice [1] ».

Le comité parlementaire arrivait à la conclusion que les études juridiques n'étaient organisées nulle part. Il y avait, sans doute, à Oxford et à Cambridge, deux chaires de droit, mais toutes deux sans élèves et à peu près inutiles. « L'obtention des degrés universitaires, ajoutait-on, n'exige que des connaissances très superficielles et insuffisantes et, d'un autre côté, les *hôtels de cour* n'ont même plus de conférences [2], de sorte qu'en fait, l'enseignement du droit n'existe pour ainsi dire pas. Les inconvénients de ce système ne se font pas seulement sentir dans ce qui concerne les intérêts personnels ou professionnels; ils affectent et touchent la nature et l'amélioration de la loi elle-même. Les erreurs, les contradictions et les absurdités des actes du parlement sont promptement ressenties par la magistrature. Lorsque l'avocat et le juge n'ont pas fait une étude préparatoire philosophique, ils n'ont pas d'autre moyen de résoudre la difficulté que de recourir aux précédents, et cela amène cette attention rigoriste aux *technicalités*, qui prend la place de toutes les autres qualités. Dans les arguments produits devant les cours, on ne trouve aucune preuve de lectures étendues ou d'une vaste connaissance des principes

[1] *Select committee on legal education* (1846). *Evidence* 3774 et 3819.

[2] *Select committee on legal education.* Report. p. 56. — Le comité proposait, entre autres choses, de remplacer les dîners par des conférences. Il constatait encore une autre lacune : « Non seulement les étudiants n'ont pas de professeurs, mais ils n'ont même pas ce qui pourrait les remplacer, c'est-à-dire des livres. C'est un grand malheur pour la science du droit qu'il n'y ait presque aucun livre sur la législation anglaise. A l'exception des admirables leçons de Blackstone et de l'ouvrage du professeur Woodson, dit lord Brougham, je serais fort embarrassé pour citer un livre d'instruction qui ait une réputation établie parmi les légistes. La conséquence est que les principes du droit et les éléments de sa connaissance sont éparpillés dans un grand nombre d'ouvrages, dont très peu ont un caractère didactique. Non seulement nous manquons d'ouvrages de ce caractère élevé, mais nous éprouvons même la plus grande difficulté par suite du manque de bons livres élémentaires. Dans nos institutions publiques, comme dans l'exercice de notre profession, tous les livres considérables que nous avons à employer sont empruntés aux écoles du continent ou à celles de l'Amérique. » (*Select committee on legal education*, p. 40.)

de la science des lois, non plus que de la familiarité avec les ouvrages des jurisconsultes étrangers et anciens, que l'on considère, dans tous les autres pays, comme constituant la base et le fondement de l'éducation légale. On observe, dans les arguments, une habitude rigoureuse de recourir à la mémoire pour citer des exemples plus ou moins heureux de jugements sur des points semblables reproduits dans les recueils; en réalité, l'argument est plus souvent un simple travail de mémoire que l'énonciation et l'application de principes légaux[1]. »

L'enquête de 1846 avait donc dévoilé non seulement l'étendue, mais encore toute la portée du mal; elle n'eut cependant aucun résultat pratique, et plusieurs années se passèrent sans que l'on songeât à réorganiser, ou pour mieux dire, à organiser l'enseignement du droit. Cependant l'opinion demandait une réforme et le Parlement chercha enfin le moyen de l'obtenir : tel fut le but principal de l'enquête ouverte en 1855, sur l'organisation des hôtels de cour. Cette fois encore, on constata les lacunes des études juridiques, mais on fut moins affirmatif quand il s'agit d'indiquer le remède. Fallait-il rendre plus difficile l'accès de la carrière? L'opinion générale fut qu'il n'y avait pas lieu d'établir des examens trop sévères; on fit remarquer que des avocats éminents n'avaient jamais appris le latin[2], et que des juges du plus haut rang n'avaient reçu qu'une éducation très médiocre[3].

Cependant, si le gouvernement et le parlement ne crurent pas devoir adopter de nouvelles mesures, les représentants des hôtels de cour estimèrent que le moment était venu de faire quelque chose. L'enquête avait montré que les règles d'admission n'étaient pas uniformes dans tous les *inns :* à *Lincoln's inn*, le règlement du 18 juin 1762 exigeait un stage dont la durée était de trois ans pour ceux qui avaient un diplôme universitaire et de cinq ans pour les autres; il fallait être majeur, ne point exercer la profession

[1] *Select committee on legal education*, p. 39.

[2] *Enquête de* 1855 *sur les Inns of court. Evidence*, n° 1515. « Dunning, lord Hardwicke, lord Kenyon et tant d'autres dont la carrière a été brillante eussent été incapables de passer un examen préliminaire. »

[3] *Enquête de* 1855 *sur les Inns of court. Evidence*, n° 1488. « N'arrive-t-il pas souvent que des personnes ayant une éducation inférieure ont montré un degré très éminent d'aptitude dans leur carrière? — Oui, à raison du caractère particulièrement barbare de la législation anglaise. Swift, Bolingbroke et lord Chesterfield parlent avec un profond mépris des légistes et des moyens de réussir dans la profession et il est certain que lord Stowell et lord Mansfield, les deux seuls hommes éminents que l'on puisse citer, sont le produit, non de l'éducation du barreau, mais de l'université d'Oxford, avant que l'on y eût introduit le système du surmenage. »

d'avoué et produire un certificat de respectabilité, signé d'un *bencher* ou de deux avocats, enfin tout étudiant devait observer les termes, c'est-à-dire assister à trois dîners pendant douze termes. Les règlements du Temple moyen étaient à peu près semblables; ceux de *Gray's inn* imposaient, en outre, l'obligation de recevoir les sacrements, une fois par an. Quant aux statuts du Temple intérieur, ils excluaient formellement tout clerc dans les ordres sacrés, les commerçants et les *attorneys*, ils ne permettaient pas de commencer les études avant l'âge de quinze ans, et assujettissaient les candidats non pourvus d'un grade universitaire à passer un examen d'admission devant un avocat; à ces conditions s'ajoutaient toutes celles prescrites dans les autres *inns*.

Les *benchers* des quatre sociétés décidèrent alors d'adopter un règlement commun, tant pour l'admission des étudiants que pour l'organisation des études et pour la réception au barreau. Timidement d'abord, plus résolument ensuite, ils se sont engagés dans la voie qui les a conduits à l'adoption du système, encore assez incomplet, qui existe aujourd'hui [1].

VII

L'organisation des hôtels de cour n'a subi, depuis le quatorzième siècle, aucune altération fondamentale. Actuellement, comme autrefois, le droit d'exercer la profession d'avocat appartient exclusivement aux membres de l'un des quatre *inns of court* du Temple intérieur, du Temple moyen, de Lincoln's inn et de Gray's inn. Ces sociétés, comme le faisait remarquer, il y a quelques années, un lord-haut-chancelier, ne sont pas seulement des associations volontaires, elles constituent une institution investie d'une sorte de mandat (*trust*) d'intérêt public. Le législateur n'a pas le droit d'intervenir dans le règlement de leurs affaires privées, mais il revendique d'une façon qui est, d'ailleurs, restée jusqu'à ce jour purement théorique, le pouvoir de statuer sur ce qui concerne l'exécution de ce mandat [2].

Chacun des hôtels a son existence individuelle et séparée. Le

[1] Il y a quelques années encore, un ancien lord-chancelier, lord Selborne avait proposé l'établissement d'une véritable université, dont les hôtels seraient les collèges. (11 janvier 1874, 18 avril 1887. Chambre des lords.) Le 8 février 1874, il se plaignait, à la Chambre des communes, où il siégeait alors sous le nom de sir Roundell Palmer de ce que l'enseignement du droit fût « unsystematic, unscientific, desultory and empyrical ».

[2] Discours de lord Selborne, lord-haut-chancelier, à la Chambre des lords; séances des 5 mai 1875 et 17 avril 1877.

Temple intérieur et le Temple moyen occupent le vaste terrain compris entre les magnifiques quais de la Tamise et le monument disgracieux qui marque l'emplacement de l'ancien *Temple bar*, limite de la cité de Londres. Ce n'est pas ici le lieu de décrire cet ensemble d'édifices de caractères si divers, ce curieux mélange de prose et de poésie[1]. L'ancienne chapelle des Templiers existe encore, mais la plupart des bâtiments, y compris les magnifiques *halls* où se donnent les dîners, datent des règnes de Henry VIII et d'Elisabeth, quelques-uns du temps de Charles Ier. Autour de ces splendides constructions s'élèvent une série de maisons modernes, d'une tristesse et d'une monotonie désolantes : c'est là que sont situés, non plus les demeures, mais les cabinets des avocats. Tout est noir, obscur et lugubre; les nombreuses cours qui séparent les ailes de logis ont elles-mêmes un aspect morne, mais l'on oublie bien vite cette impression pénible, en arrivant aux gais et verdoyants jardins qui entourent le Temple, et dans lesquels, par pure fiction, d'ailleurs, un immortel génie a placé la première scène de la guerre des Deux-Roses, celle qui donna son nom au drame sanglant du quinzième siècle[2].

A courte distance des deux hôtels du Temple et dans le voisinage immédiat de l'immense palais récemment construit pour abriter les cours de justice, s'élèvent, au milieu de vastes terrains, les bâtiments nouveaux, pour la plupart, de *Lincoln's inn*. Plus loin enfin, de l'autre côté d'Oxford-Street, est situé le dernier des hôtels, celui de *Gray's inn*, un peu désert aujourd'hui, sans doute à cause de son éloignement, mais embelli par le charme mélancolique qu'ajoute la solitude du présent aux glorieux souvenirs du passé[3].

[1] Spencer, qui vivait au seizième siècle, parle de :

> Those bricky towers
> Where now the studious lawyers have their bowers
> Where whilem wont the Templars knight to bide
> Till they decayed through pride.

[2] *Plantagenet*. Déclarez vos pensées par des signes muets. Que celui qui est né vrai gentilhomme, s'il pense que j'ai plaidé la cause de la vérité, arrache avec moi une rose blanche de cet églantier.

Somerset. Que celui qui n'est pas un lâche ni un flatteur, et qui ose se ranger du parti de la vérité, arrache avec moi de cette épine une rose rouge... Reconnais-nous à ces couleurs pour tes ennemis.

Plantagenet. Et j'en jure par mon âme, nous porterons à jamais, moi et mon parti, cette rose pâle en symbole de ma haine qui ne s'éteindra que dans ton sang. (Shakespeare, *Henry VI*, acte II, scène v.)

[3] Bacon dans ses *Essais*, qu'il date de ses *Chambers in graies inn*, dit qu'il y trouve le *ver perpetuum* et il fait planter des fleurs dans les jardins, parce que, dit-il, leur parfum est plus doux dans l'air que dans la main.

Chacun des quatre hôtels offre à ses divers membres le logement, la nourriture temporelle et spirituelle, les instruments de travail, et enfin l'éducation professionnelle.

Les anciens règlements, aux termes desquels tout avocat devait avoir au moins une chambre dans l'un des *inns*, sont depuis longtemps tombés en désuétude. Plusieurs *benchers* abandonnent à des confrères les appartements auxquels ils ont droit : quant aux avocats, la plus grande partie de ceux qui exercent réellement leur profession, louent une chambre qui leur sert de cabinet. Cette location est même un des principaux revenus de l'hôtel [1], quoique le prix en soit généralement inférieur de 10 pour 100 à celui de la valeur du local.

Ce système présente des avantages qu'il est facile de comprendre. Tous les avocats se trouvent à proximité les uns des autres et à quelques pas du Palais de justice; ils peuvent donc facilement communiquer entre eux et avec les *solicitors*. Leur installation n'est pas luxueuse : d'étroits escaliers, au bas desquels une liste d'inscriptions indique les noms des habitants du corps de logis, conduisent à une série de pièces plus ou moins enfumées et poudreuses. Chacun de ces cabinets est protégé par de doubles portes souvent bardées de fer, sur lesquelles est peint en gros caractères noirs le nom de celui qui l'occupe. A l'abri de ces lourdes barrières, travaillent, dans une première salle, les clercs ou les saute-ruisseaux, dont le nombre varie suivant l'importance du cabinet; à côté est une autre pièce encombrée de papiers et de livres noircis à l'envi par l'épaisse fumée de Londres : c'est là que se tient l'avocat.

La commodité de ces installations est, d'ailleurs, si bien comprise, que la demande est très généralement supérieure à l'offre. Les jeunes *barristers* qui ne peuvent pas trouver de chambre vacante se font inscrire, et lorsqu'un local devient libre, on le met à la disposition du plus ancien des postulants.

Bien que les avocats aient, depuis longtemps, cessé de résider effectivement dans les hôtels et que la plupart d'entre eux regagnent rapidement leur club ou leur domicile, aussitôt que la besogne du jour est achevée, chacun a toujours la faculté de prendre

Le *hall* de *Gray's inn*, beaucoup plus petit que celui des autres hôtels a été construit sous la reine Marie, le mobilier a été donné par Élisabeth.

[1] Lors de la dernière enquête, on établissait comme il suit, le revenu des hôtels de cour. Temple intérieur : 530 000 francs, *Gray's inn* 456 000 fr. Temple moyen : 255 000 francs. *Lincoln's inn*, 209 000. Les dépenses d'entretien des bâtiments, des chapelles et des bibliothèques, celles des dîners et de l'enseignement, s'élevaient à peu près au même chiffre.

ses repas à la table commune. Les *halls* ou réfectoires sont de véritables monuments, d'une rare splendeur. Ce sont de vastes nefs semblables à celles des églises; les murs revêtus de boiseries que surmontent des peintures et des corniches rehaussées d'or, sont percés de larges baies garnies de vitraux, qui découpent en lumière les armoiries et les devises des membres les plus illustres de la société. A *Lincoln's inn*, trente figures colossales représentent les législateurs depuis Moïse jusqu'à Édouard I[er], montant les degrés d'un autel où siègent la Religion, la Justice et la Miséricorde [1].

Dans ces magnifiques salles, un dîner est servi chaque jour. A l'une des extrémités, sur une estrade protégée par un dais, est dressée la table des *benchers;* le long des murs, sont celles des avocats et, à l'extrémité, celle des étudiants. La table haute est servie plus copieusement que les autres, et les vins y sont plus abondants.

La présence aux repas est facultative pour les *benchers* et pour les avocats inscrits, mais les étudiants doivent nécessairement prendre un certain nombre de dîners. Le prix des repas n'est, d'ailleurs, pas considérable; au Temple intérieur, le coût des six dîners obligatoires de chaque terme est de 26 francs et les avocats qui veulent s'asseoir plus souvent à la table commune n'ont à payer que 21 francs par semaine, ce qui met, en somme, le prix du dîner à moins de 4 francs. A *Gray's inn*, les dîners coûtent 35 francs par quinzaine; chaque repas est payé 4 francs. Au Temple moyen, tout *bencher* paie 31 francs par terme, qu'il dîne ou non, et il a droit, pour ce prix, à cinq repas, tout dîner supplémentaire est payé à raison de 6 francs; les avocats paient 4 francs par dîner et les étudiants ont à verser 26 francs pour les six dîners du terme, plus 3 francs par repas supplémentaire.

Les sociétés traitent à forfait avec des entrepreneurs qui fournissent les repas, et le chiffre total de leurs dépenses est notablement supérieur à celui de leurs recettes. La différence est couverte par les versements des membres qui ne viennent pas dîner.

A diverses reprises, chaque année, les *benchers* invitent à la table de leur *inn* un certain nombre d'hôtes : des juges, des membres du Parlement, des représentants des universités et même, j'en ai per-

[1] « Dans le sous-sol de la salle, dans une crypte, dont la voûte s'appuie sur des piliers massifs, fonctionne un ressort juridique que nous ne devons pas dédaigner de mentionner : c'est là que s'étalent, dans toute leur splendeur, les formidables engins de la cuisine britannique. Une inscription latine nous apprend que les talents du fonctionnaire qui y préside ne sont point indifférents à la prospérité de la société : *Ipsa nova exorior nobilitanda coquo.* » (Demogeot, *De l'enseignement supérieur en Angleterre,* p. 538.)

sonnellement fait plusieurs fois l'expérience, des étrangers qu'ils veulent bien appeler distingués. Il y a notamment, à chacun des termes, un jour spécial, nommé *Grand day*, où l'hospitalité est exercée dans des proportions grandioses. Faut-il l'avouer cependant, les vieilles coutumes disparaissent; les avocats trouvant, disent-ils, qu'ils ont assez parlé pendant la journée, renoncent généralement aux discours, après dîner; ils inscrivent, sur les invitations, la formule : *no speeches*, et les toasts sont portés en un seul mot : *Queen*, *Prince of Wales et Domus*. Gray's inn lui-même oublie les anciens usages, et lorsque, à la fin du repas, on fait circuler la coupe d'amour, le trésorier ne propose plus, comme jadis, de boire à la « bonne, gracieuse et pieuse reine Elisabeth ».

Après la nourriture du corps, celle de l'âme. Chacun des hôtels de cour possède une chapelle, à laquelle sont attachés des ministres et des prêcheurs qui sont choisis par les *benchers*, à l'exception du supérieur ou *maître du Temple*, qui est nommé par lettres patentes de la couronne [1]. Le culte y est célébré avec toute la pompe que permet la liturgie de l'Eglise établie et la beauté des chants peut, à elle seule, constituer un attrait. Il n'est pas nécessaire de dire que les anciens règlements sur l'assistance aux offices et sur la participation aux sacrements sont aujourd'hui abolis et que la présence aux exercices du culte est purement facultative.

Les instruments de travail sont fournis par les bibliothèques. Chacun des hôtels possède la sienne. Les emplacements sont vastes, mais ils sont heureusement coupés par de nombreuses cloisons garnies de livres, qui forment une série de pièces de dimensions restreintes, dans lesquelles les travailleurs peuvent s'isoler; à peine est-il besoin d'ajouter qu'elles sont largement pourvues de tous les ouvrages anglais et étrangers qui peuvent être nécessaires aux jurisconsultes [2].

[1] Une ordonnance du 15 novembre 1598, porte que les aumôniers ne doivent pas être mariés, « parce que avoir une femme est une affaire gênante et troublante, car les maris sont disposés à étudier les désirs de leurs femmes ou de leurs maîtresses, or aucun homme ne peut servir deux maîtres. » (Milmann, *Annals of Saint-Paul*, p. 142.)

[2] Elles seraient plus complètes encore si les avocats du siècle dernier avaient été plus préoccupés des études sérieuses. Au moment où fut voté l'acte de la 3e année du règne de la reine Anne pour l'encouragement des sciences, huit corporations obtinrent le droit de recevoir un exemplaire de tout ouvrage publié à partir de 1710. Les avocats d'Ecosse réclamèrent cette faveur, qui leur fut octroyée et qui leur valut plus de 200 000 volumes; ceux de Londres ne songèrent même pas à formuler une demande.

VIII

Bien que chaque hôtel de cour constitue une société indépendante, l'organisation des quatre *inns* est identique; on y rencontre trois degrés : au sommet, les *benchers*, puis les *barristers* et enfin les étudiants.

Les *benchers* constituent le gouvernement de l'*hôtel;* ils sont les maîtres du banc (*masters of the bench*). Leur nombre n'est pas strictement limité, mais, en fait, il ne varie guère ; il est aujourd'hui de soixante-quinze pour chacun des trois grands hôtels et de vingt-cinq pour *Gray's inn*. Sur les listes, figurent les noms des plus hauts personnages : le prince de Galles est *bencher* du *middle temple*, son frère, le duc de Connaught est *bencher* de *Gray's inn*, le prince Christian et le lord-chancelier sont *benchers* de l'*inner temple.*

Les juges, à peu d'exceptions près figurent également parmi les *benchers* [1] et les avocats investis du titre de *conseil de la reine* reçoivent généralement ce titre. Cette dernière règle n'est cependant pas absolue et les hôtels qui l'observent le plus généralement ne veulent pas admettre qu'elle soit impérative [2].

Les *benchers* se recrutent eux-mêmes, mais récemment encore, les règles qui président à leur élection n'étaient pas identiques dans tous les hôtels. Elles étaient particulièrement sévères au Temple intérieur où une seule boule noire suffisait pour empêcher une nomination [3]. On les a récemment rendues moins rigoureuses, et les quatre *inns* ont adopté le principe de la nomination à la majo-

[1] Ceci est récent. On verra, en effet, que les juges devaient nécessairement cesser de faire partie de leur hôtel pour devenir membres de Serjeant's inn.

[2] Les juges cependant intervenaient autrefois dans certains cas. En 1670, les *benchers* du temple moyen refusèrent de nommer *bencher* M. North (devenu plus tard le lord-chancelier Guildford) au moment où il reçut, ayant à peine trente ans, le titre de conseil du roi. Les juges décidèrent que les avocats de cet *inn* ne seraient plus admis à plaider devant eux, tant que l'exclusion de M. North serait maintenue. Il fallut naturellement céder. Il s'est produit, il y a quelques années, un incident qu'il semble inutile de rappeler, mais à propos duquel le droit des *benchers* à refuser d'admettre parmi eux un conseil de la reine a été formellement reconnu. (Cas de Hayward et Edwin James.)

[3] C'est grâce à ce système qu'un personnage important plusieurs fois ministre, sir W. V. Harcourt s'était vu refuser le titre de *bencher*. A la suite de l'affaire Hayward, les juges tout en reconnaissant, à l'unanimité, le droit des *benchers*, avaient ajouté qu'ils « recommandaient fortement aux *benchers* de régler leurs élections d'une façon plus satisfaisante. »

rité des membres présents. Le choix des *benchers* est d'ailleurs naturellement limité, en ce sens qu'ils ne peuvent nommer que des avocats faisant partie de leur hôtel.

La réunion des *benchers* porte le nom de *parlement*, aux deux Temples, celui de *conseil* à Lincoln's inn, et celui de *pension* à Gray's inn; elle est présidée par le *trésorier*, qui est élu, chaque année, et qui est généralement un personnage important : le prince de Galles et d'autres membres de la famille royale ont porté ce titre [1].

Les fonctions de trésorier sont purement honorifiques : celui qui les remplit est, pendant une année, le représentant de la compagnie qui l'a élu, mais toutes les affaires sont traitées par le vice-trésorier, qui a, sous ses ordres, plusieurs employés.

L'honneur d'être nommé *bencher* ne laisse pas que d'être onéreux. A Gray's inn, il coûte 3750 francs, au Temple moyen, 6250 francs, au Temple intérieur, 5250 francs et à Lincoln's inn, 650 francs. Il est vrai qu'en compensation, les *benchers* les plus anciens ont droit à une série de pièces dans l'un des bâtiments de leur hôtel et, comme ils ne les occupent pas personnellement, ils ont l'habitude de les louer, ce qui leur procure une somme relativement importante.

Les *benchers* ne sont pas seulement les représentants de leur *inn* et les administrateurs de ses biens; ils constituent le conseil de discipline des avocats faisant partie de leur hôtel, enfin ils exercent seuls, au nom de la corporation, le pouvoir de conférer et de retirer le titre d'avocat. Gardiens de l'honneur et de la dignité du barreau, ils ont le droit et le devoir de surveiller la conduite des avocats, de les admonester au besoin et même de les expulser (*disbar*), ce qui équivaut à leur interdire absolument l'exercice de la profession, puisqu'un *barrister* rayé de la liste d'un hôtel est, par le fait même exclu de tous les autres. Nul, fût-il *bencher* ou conseil de la reine [2],

[1] En 1887, le prince de Galles était trésorier du *Middle temple*, le duc de Connaught, trésorier de *Gray's inn*, sir James Stephen, juge de la haute cour, trésorier de l'*Inner temple*, lord Herschell, ancien lord-haut-chancelier, trésorier de *Lincoln's inn*.

[2] C'est ainsi que le 3 décembre 1874, M. Kenealy, conseil de la reine et *bencher* de Gray's inn, a été rayé du tableau (*disbarred*) à la suite d'une réunion non publique des *benchers* qui se prolongea pendant deux heures, sous la présidence du trésorier. Après un débat, dans lequel le *solicitor* général et plusieurs conseils de la reine prirent la parole, les *benchers* décidèrent que « le docteur Kenealy, étant éditeur d'un journal nommé l'*Englishman* qui est rempli de diffamations du caractère le plus grossier, est indigne de rester membre de cette honorable société du barreau anglais, qu'en conséquence son appel au barreau est annulé, qu'il est chassé de la

n'échappe à leur autorité. Leur pouvoir en cette matière est discrétionnaire et absolu. Il est vrai que leurs décisions peuvent être déférées aux juges qui sont *ex officio*, visiteurs des *inns of court* [1], mais ce recours est à peu près illusoire. Les tribunaux ont, à maintes reprises, refusé d'intervenir dans ces questions [2] et toutes les fois où l'appel a été adressé aux juges en leur qualité de *visiteurs*, ceux-ci ont purement et simplement confirmé les décisions des *benchers*.

Mais, si nul ne peut entrer dans l'un des *inns*, sans l'agrément des *benchers*, il n'est pas davantage permis d'en sortir sans leur autorisation, et la robe de l'avocat a quelques rapports avec celle de Nessus [3].

Il est juste cependant d'ajouter que, si les avocats ont conservé leurs droits intacts, si le gouvernement et les juges n'ont pas cru devoir intervenir pour les limiter, c'est que les plaintes ont été très rares et qu'à peine pourrait-on citer quelques cas d'abus de pouvoir.

Les quatre sociétés sont, je l'ai dit, sur un pied de complète égalité : *nihil prius aut posterius, nihil majus aut minus*, telle a toujours été la règle de leurs rapports et les conflits sont, en fait, à peu près sans exemple. Jusqu'à ces derniers temps cependant, il n'existait entre elles aucun lien commun. Il y en a deux aujourd'hui [4].

société et que son nom sera rayé de la liste des membres ». Le lord-chancelier, de son côté, enleva à M Kenealy son titre de conseil de la reine, à cause des accusations de vénalité et autres, adressées par lui aux juges et aux avocats, à propos de l'affaire Tichborne, accusations tendant à rabaisser la dignité de la magistrature, à dégrader et à discréditer l'administration de la justice.

[1] Dans l'affaire de Hart contre *Gray's inn*, lord Mansfield a nettement posé en principe que l'appel ne peut être porté devant les tribunaux, mais devant les juges constituant un *domestic forum*.

[2] *Cunningham v. Wood. Rex. v. Gray's inn. Rex. v. Lincoln's inn.* (Barnwell et Creswell, IV, 855.) En 1863, dans l'affaire de Seymour contre Butterworth, le *lord chief-justice* Cockburn déclara nettement qu'un *inn* peut rayer tout avocat dont la conduite est indigne d'un *barrister* ou d'un *gentleman*.

[3] Au mois de février 1874, un avocat, M. Neate, désirant abandonner la profession, voulut cesser de faire partie de l'*inn* auquel il appartenait et de payer la cotisation annuelle. Les *benchers* lui refusèrent cette faculté; ils proposèrent cependant de l'accorder, si M. Neate prenait l'engagement de ne plus jamais plaider devant aucune cour de justice, même aux colonies. La question ayant été portée devant la cour de chancellerie, M. Neate a été débouté.

[4] Je ne parle que pour mémoire d'un troisième lien : l'association de bienfaisance des avocats (*barristers benevolent association*) fondée il y a quinze ans. Elle possède un fonds de réserve de 230 000 francs et reçoit annuel-

Le premier et le plus récent est le conseil du barreau (*bar committee*) créé en 1881. Il se compose de l'*attorney* général, du *solicitor* général et de quarante-huit membres nommés par les avocats des quatre hôtels. Il a pour mission d'examiner toutes les questions intéressant le barreau et d'intervenir au besoin pour défendre ses privilèges. Son action n'a pas été bien grande jusqu'ici; il a cependant réussi à obtenir, en 1888, une modification dans la disposition des rôles de la division du banc de la reine.

Le second est le conseil de l'éducation légale fondé en 1855. Son organisation résulte d'un règlement adopté par les quatre hôtels de cour [1], aux termes duquel toutes les questions relatives à l'enseignement sont traitées par un conseil composé de vingt *benchers*. Chacun des *inns* nomme cinq membres, choisis parmi les juges et les avocats investis du titre de conseil de la reine. Les membres sont élus pour deux ans et le chiffre du *quorum* est de quatre.

Le conseil est chargé de l'organisation et de la surveillance de l'enseignement du droit. Il nomme les professeurs et les examinateurs. Il choisit huit de ses membres pour constituer un comité permanent de l'éducation et des examens, dont le *quorum* est de trois, et qui s'occupe plus spécialement de tout ce qui concerne le détail des études. Deux membres sortent du comité tous les deux ans et ne sont pas immédiatement rééligibles.

Chacun des hôtels de cour contribue aux dépenses de l'enseignement, en versant annuellement au fonds commun une somme de 9000 francs, à laquelle s'ajoutent les droits d'admission et les rétributions payées par les étudiants. Le surplus est supporté par les *inns*, au prorata du nombre respectif des élèves qu'ils ont admis et des avocats qu'ils ont appelés au barreau.

IX

Quel a été le rôle du conseil de l'éducation légale? La réponse à cette question montrera tout ensemble en quoi consistent actuellement les études juridiques et quelles sont les conditions d'admission au barreau.

lement environ, 45 000 francs de cotisations. Elle a, depuis son origine, accordé des secours à plus de deux cents personnes; moitié environ à des avocats malheureux, moitié aux veuves et aux enfants d'avocats morts sans fortune.

[1] *Consolidated regulations of the four inns of court as to the admission, of students, the education and examination of students, the calling to the bar,* etc. (Mai 1855.)

Un grand nombre des jeunes gens qui se destinent à la profession d'avocat et surtout de ceux qui veulent avoir ce titre, sans songer à en exercer les fonctions, sortent des grandes universités. Il existe, à Oxford, quatre chaires de droit et trois séries de conférences; à Cambridge, il n'y a que trois professeurs et deux conférenciers. Les cours ne durent qu'une année, le nombre des leçons est restreint, et la qualité des professeurs, qui sont tous des hommes d'une rare distinction, ne peut malheureusement suppléer à l'insuffisance de cette organisation.

Il n'est, d'ailleurs, pas nécessaire d'avoir obtenu un grade universitaire pour être admis dans l'un des hôtels de cour. Toute restriction basée sur les croyances religieuses a également cessé d'exister. On a vu que les avocats avaient résisté, dans une large mesure, aux ordres des Tudors et aux menaces de la Chambre étoilée; en fait, cependant, une exclusion avait été maintenue : celle des juifs. Pour la première fois, le 23 juin 1833, un israélite, sir Francis Goldsmid, fut appelé à la barre de Lincoln's inn et, depuis lors, l'accès est ouvert à tous.

Aux termes du règlement, toute personne qui se présente, en qualité d'étudiant, doit subir un examen préliminaire portant sur le latin, l'anglais et l'histoire d'Angleterre. Ne sont pas astreints à cette obligation les jeunes gens ayant passé un examen public dans une université de l'empire britannique, ou un examen pour l'admission dans l'armée, la marine, le service civil des Indes, les consulats et les postes de cadets dans les colonies. Les *benchers* peuvent aussi, sur la proposition du conseil des examinateurs, accorder à certains candidats la dispense des épreuves.

Les avoués, notaires, clercs, agents, etc., ne peuvent se présenter avant d'avoir formellement renoncé à leur fonction ou emploi.

Les examens sont organisés par un conseil d'examinateurs composé de seize membres, dont chacun des hôtels désigne le quart, et qui reçoivent des honoraires dont le montant est fixé par le conseil d'éducation légale; les examinateurs siègent à tour de rôle et leur *quorum* est de deux.

Chaque candidat doit, au moment où il se fait inscrire, verser une somme de 26 francs et déposer une déclaration par laquelle il affirme n'appartenir à aucune des catégories de personnes exclues par les règlements. Ce document doit être accompagné d'un certificat signé par deux avocats et visé par le trésorier ou par deux *benchers*, constatant que le postulant est un *gentleman* respectable et digne d'être reçu dans la société.

Tout étudiant, une fois admis, est tenu d'observer les termes

(*keep terms*). L'observation des termes [1] consiste dans le fait de dîner, six fois pendant chaque terme, dans le réfectoire de l'hôtel; les membres des universités ne sont tenus qu'à trois dîners. Chaque étudiant doit se présenter à la table, revêtu de sa robe et s'asseoir à la place que lui assigne son rang d'ancienneté. Il doit être arrivé avant la récitation du *Benedicite* et ne peut sortir avant le moment où l'on dit les Grâces.

Le nombre des termes à observer est de quatre seulement pour les étudiants ayant préalablement exercé les fonctions d'avoué; pour tous les autres, il est uniformément de douze, ce qui représente une durée de trois années, au moins. Comment ce temps est-il employé? Cela dépend des intentions de chacun. Ceux qui désirent obtenir le titre d'avocat, sans avoir l'intention de se consacrer au barreau, se contentent généralement d'assister aux dîners réglementaires et de se mettre en mesure de passer les examens. Les autres, et ce n'est pas le plus grand nombre, vont travailler chez un avocat, qui leur permet d'examiner ses *briefs*, leur donne parfois quelques avis et leur réclame généralement 2650 fr. par an. Quant à l'enseignement proprement dit, voici comment il est organisé : l'année scolaire est divisée en trois termes [2], qui s'étendent respectivement du 11 janvier au 30 mars, du 15 avril au 31 juillet et du 1er novembre au 22 décembre. Pendant ce temps, ont lieu des conférences sur les diverses matières de l'enseignement, qui sont les suivantes : 1° la jurisprudence comprenant le droit international public et privé; 2° le droit civil romain, 3° la loi constitutionnelle et l'histoire du droit; 4° le droit coutumier; 5° l'équité; 6° la loi de propriété réelle et personnelle; 7° le droit criminel.

Les professeurs sont au nombre de cinq; ils sont, comme j'ai dit, nommés annuellement par le conseil de l'Éducation légale, qui peut les révoquer à toute époque et auquel ils sont tenus de soumettre le programme de leur enseignement. En principe, ils ne doivent rester en fonctions que pendant trois années, mais, en fait, il arrive souvent que l'on prolonge davantage leur mandat. Leur traitement est de 26 500 francs.

[1] Il ne faut pas confondre ces termes avec ceux des cours de justice. Voici, par exemple, comment ils sont fixés pour l'année 1889 : Saint-Hilaire, du 11 au 31 janvier; Pâques, du 30 avril au 27 mai; Trinité, du 18 juin au 8 juillet; Saint-Michel, du 2 au 26 novembre.

[2] M. Demogeot, dans son intéressant rapport sur l'*Enseignement supérieur* (p. 350) a confondu les termes des dîners, au nombre de quatre, et les termes scolaires, au nombre de trois; de là, son erreur lorsqu'il indique la durée de quatre ans (au lieu de trois) pour l'observation des douze termes.

Chacun des professeurs fait douze conférences par terme, soit trente-six par an : c'est bien court et la plupart des sujets sont effleurés plutôt que traités. Un professeur fera, par exemple, pendant un terme, six conférences sur la jurisprudence et six sur le droit constitutionnel; pendant le terme suivant, les douze leçons seront consacrées au droit international, etc. ; c'est très insuffisant pour de si vastes sujets. Cependant, si incomplet que soit cet enseignement, il attire un nombre considérable d'étudiants. Ce n'est pas seulement d'Angleterre que viennent ces jeunes gens, c'est de tout pays civilisé ou même à moitié civilisé : du Canada et de Ceylan, de l'Australie et du Japon, des Indes et de l'Afrique du Sud : il n'est pas une des parties du monde qui ne soit représentée aux *inns of court.*

Chaque étudiant doit payer, au moment de son admission, une somme de 131 francs, moyennant laquelle il a le droit de suivre tous les cours, pendant la durée de ses études, mais les professeurs peuvent faire des conférences privées, pour lesquelles il leur est permis d'exiger un paiement spécial.

Si l'assistance aux dîners est obligatoire, la présence aux cours ne l'est point. Cependant, pour encourager l'assiduité des étudiants, le conseil distribue annuellement un certain nombre de prix (*studenships*), à ceux qui se distinguent dans les examens spéciaux qui ont lieu deux fois par an. Ces examens durent deux jours, pendant lesquels les candidats ont deux séances : l'une de dix heures à une heure et l'autre de deux à cinq heures. Le premier jour, ils doivent répondre par écrit à dix questions sur le droit romain et à dix questions sur le droit international; les compositions du lendemain comprennent dix questions sur la jurisprudence et dix autres sur le Digeste et l'histoire du droit romain.

Les récompenses ont une valeur de 2625 francs; elles sont au nombre de douze, savoir : six attribuées aux étudiants n'ayant pas plus de quatre termes et six destinées à ceux ayant plus de quatre et moins de neuf termes. Les premières sont accordées pour deux ans, les dernières pour un an seulement. Le comité a, d'ailleurs, le droit d'en décerner un nombre moindre, si le résultat des examens lui semble insuffisant. Chacun des *inns* paie les récompenses décernées aux étudiants qui lui appartiennent. Lors des appels à la barre, les étudiants ayant obtenu des récompenses passent avant tous les autres.

Les examens pour les *studenships* sont entièrement facultatifs, mais ceux de *pass* sont obligatoires, et tout étudiant doit les subir avant d'être appelé à la barre. Ils portent sur les sujets suivants : 1° droit romain; 2° droit coutumier; 3° équité; 4° loi de propriété

réelle et personnelle. Celui de droit romain peut être passé après le quatrième terme, c'est-à-dire après un an d'inscription; les autres ne peuvent être subis qu'après le neuvième terme; c'est-à-dire dans le cours de la troisième année.

On accepte, comme équivalent des examens sur le droit romain et sur la loi de propriété, un grade universitaire comportant un examen de droit, ou un certificat constatant que l'on a subi, avec succès, aux universités, un examen sur le droit.

Chacun des examens de *pass* comprend une épreuve orale de dix minutes environ et une épreuve écrite, qui consiste à répondre aux dix ou douze questions dont le texte imprimé est remis à chaque candidat; la durée de cette dernière est de trois heures. Les professeurs ne se montrent pas bien sévères et le nombre des refusés n'excède généralement pas dix à quinze pour cent.

Les candidats qui sont admis et qui ont observé les termes réglementaires peuvent demander qu'on les appelle à la barre, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de vingt et un ans. Pendant les quatorze jours qui précèdent leur réception, leurs noms sont affichés en plusieurs endroits, dans chacun des *inns*. En même temps, les *benchers* font officieusement une enquête, et l'admission est parfois discutée pendant plusieurs séances, ce qui a d'autant plus d'inconvénients que le nombre des membres présents varie chaque jour et que les mêmes *benchers* n'assistent pas à toutes les réunions [1]. Quoi qu'il en soit, la décision est sans appel; il faut, d'ailleurs, ajouter qu'il est à peu près sans exemple qu'un candidat soit rejeté, sauf s'il se trouve dans l'une des catégories de personnes que l'usage où le règlement ne permettent pas de recevoir, tels que les avoués, les négociants, les *clergymen*, etc.

Les candidats dont les *benchers* ont prononcé l'admission sont appelés à la barre, à la date fixée pour cette cérémonie (*call day*); c'est généralement le seizième jour de chacun des termes. Tout avocat est reçu dans le *hall* de l'*inn* dont il fait partie, et le soir, il y a un dîner plus copieux que d'habitude, à la fin duquel on boit à la santé des nouveaux *barristers*, en faisant des vœux pour leur succès.

Au moment de son admission, chacun doit payer au trésorier une somme qui varie, suivant les hôtels, entre 530 et 938 francs, et à laquelle s'ajoutent le droit de timbre de 1260 francs, perçu au profit du Trésor.

[1] On cite notamment le cas de M. Seymour qui dura quinze jours, l'assemblée des *benchers* ne fut pas composée deux fois de la même façon et le nombre des présences varia entre sept et dix-huit.

Comme on en peut juger, le nouvel avocat entre dans la carrière avec un assez mince bagage de connaissances juridiques. Alors même qu'il a régulièrement suivi les cours des professeurs, son éducation est absolument insuffisante. Nul ne l'ignore en Angleterre, mais nul jusqu'ici n'a réussi à combler les lacunes qui existent. Les tentatives n'ont pourtant pas manqué. Lord Saint-Léonards a fait de vains efforts pour organiser un enseignement sérieux du droit, sir Roundell Palmer a lutté énergiquement pour la même cause; devenu à son tour lord haut chancelier, il a repris la question sans plus de succès :

Tantæ molis erat...

Ce qu'il n'a pu faire, malgré le prestige de sa haute situation, l'autorité de son talent, l'estime dont il est universellement entouré, il semble que personne ne pourra l'obtenir. Lord Selborne lui-même semble avoir renoncé à la lutte[1]. Il s'est heurté à la plus grande de toutes les forces : celle de l'inertie, mais il a vu juste, il a dit vrai et l'avenir lui donnera raison. On peut déjà constater que, si le niveau général des études n'a pas très notablement changé depuis un demi-siècle, celui de la littérature juridique s'est sensiblement élevé, et l'on ne peut plus dire aujourd'hui, comme en 1846, que les étudiants manquent de livres. Des ouvrages d'une réelle valeur, quelques-uns de premier ordre, ont paru depuis quinze ans. Il est donc certain que les professeurs existent, il est non moins positif que les élèves ne manquent pas.

Comte de Franqueville.

La fin prochainement.

[1] Je ne crois pas nécessaire de rappeler que sir Roundell Palmer est aujourd'hui comte de Selborne. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de m'entretenir avec cet homme éminent d'un sujet qui l'a si vivement préoccupé depuis de longues années et il ne m'a pas caché qu'il avait renoncé à tenter un nouvel effort.

BERRYER

SOUS LA RESTAURATION

(1816-1830)[1]

V. — L'Élection de la Haute-Loire.

I

M. de Villèle avait gardé le pouvoir pendant six ans. Grand espace de temps pour la mobilité de la France! La durée de son ministère, qui était un bienfait, devenait presque un grief contre lui. Les prévisions que Berryer avait souvent exprimées au président du conseil se réalisaient. Pour ne s'être pas renouvelé, le ministère s'était affaibli. Ses partisans s'étaient divisés ou disséminés. Concentrant sur sa personne toutes les responsabilités et toutes les attaques, obligé, pour se soutenir, de donner aux fractions extrêmes de la droite des gages qui, sans les satisfaire ellesmêmes, lui aliénaient la masse du pays, le chef du cabinet voyait conspirer contre son gouvernement toutes les mesures qu'il prenait pour le défendre. La dissolution de la garde nationale, le rétablissement de la censure, l'appel adressé aux électeurs pour la nomination d'une Chambre nouvelle, la présentation des projets de loi sur le droit d'aînesse et sur le sacrilège, ne firent que donner des alliés à l'opposition, des adversaires au pouvoir. Vainement la gloire militaire jetait, à ce moment même, son éclat sur nos armes. La victoire de Navarin, prélude de l'affranchissement de la Grèce, passait inaperçue dans le tumulte des élections, comme les grands services de M. de Villèle devant l'animosité des partis. Peu soucieux de l'éclat et du bruit, il eut, comme il le

[1] Voy. le *Correspondant* des 10, 25 mai, 10 et 25 juillet 1889.

disait lui-même, « gouverné du fond d'une cave ». Les contemporains prirent trop au mot ce dédain des apparences. La postérité, plus juste, reconnaît dans M. de Villèle l'incomparable administrateur des finances de la France; et un loyal esprit, un des serviteurs les plus éclairés et les plus sincères du gouvernement de 1830, lui a rendu cet hommage, qui est en même temps une explication historique : « Le ministère de M. de Villèle est peut-être la tentative la plus efficace qui ait été faite sous la Restauration pour libéraliser la royauté de 1814 sans les libéraux, et c'est là ce que le parti libéral et ses chefs pouvaient le moins pardonner[1]. »

Les élections générales des 17 et 24 novembre 1827 envoyèrent à la Chambre une majorité d'opposants, majorité qui n'était, à vrai dire, qu'une coalition. Les adversaires de gauche comptaient 190 membres et ceux de droite 80, tandis que les ministériels n'arrivaient qu'au nombre de 160.

Le roi songea bientôt à un changement de ministère. Diverses négociations précédèrent sa résolution. Berryer y fut mêlé. On aurait voulu réunir dans la même combinaison les nuances variées des royalistes. Des noms de significations fort différentes, M. de Polignac, M. de la Ferronnays, M. de la Bourdonnaye, M. Roy, le duc de Fitz-James, Chateaubriand, furent mis en avant dans ses pourparlers. Le 3 janvier 1828, après le conseil des ministres tenu aux Tuileries, M. de Chabrol, ministre de la marine, resta le dernier dans le cabinet du roi. Il revint plusieurs fois, le même jour, auprès de Charles X. On en fit la remarque; on pressentit une décision prochaine. Le roi avait, en effet, chargé M. de Chabrol de lui présenter une liste de candidats. La liste dressée, il accepta quelques noms, en remplaça quelques autres, notamment celui de Chateaubriand, que M. de Chabrol avait porté le premier, et le *Moniteur* du 5 janvier annonça le formation d'un ministère nouveau, qui, sans avoir de président officiellement désigné, devait se personnifier dans le ministre de l'intérieur, M. de Martignac.

Deux membres du ministère Villèle, M. de Chabrol et Mgr Frayssinous, demeuraient seuls dans cette combinaison. Ils se retirèrent au bout de quelques mois.

Ce cabinet avait à sa tête le plus séduisant des orateurs. Il comptait dans son sein des administrateurs éminents, des royalistes éprouvés, des hommes connus par leur capacité et leur modération : aux finances M. Roy, à la guerre le général de Caux, à la justice M. Portalis, à l'instruction publique bientôt érigée en

[1] *Souvenirs d'un journaliste,* par M. Saint-Marc Girardin. 1873. — In-18, p. 17.

ministère distinct, M. de Vatimesnil, aux affaires étrangères M. de la Ferronnays, nature délicate et fière, qui avait été, comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg, le collaborateur dévoué de Chateaubriand. Engagé sous les auspices et par les instances du duc de Richelieu dans la carrière diplomatique, M. de la Ferronnays avait vécu dans son intimité; il gardait le culte de sa mémoire et, par bien des traits, rappelait sa grande âme.

La démission de M. de Chabrol fit entrer au ministère de la marine un autre ami de Chateaubriand, le généreux Hyde de Neuville, nommé sur ses indications. Chateaubriand lui-même était envoyé à l'ambassade de Rome, et son concours attirait au cabinet l'adhésion de ceux que sa politique avait ralliés. Mais les ministres, malgré tant de rares aptitudes et d'attrayants mérites, doutaient de leurs forces; ils n'inspiraient ni au roi ni aux partis cette pleine confiance qui leur manquait à eux-mêmes. La mission qu'ils se proposaient était simple et toute à leur honneur : c'était de mettre du côté de la couronne tous les droits, en ne fournissant aucun prétexte aux accusations et aux préventions dont on avait, à tort plus qu'à raison, chargé leurs prédécesseurs. Le choix des fonctionnaires, la réouverture des cours de MM. Guizot, Cousin et Villemain, les projets de loi déposés pour assurer la sincérité des listes électorales et développer les garanties de la liberté de la presse, attestaient l'esprit de conciliation dont le nouveau cabinet était animé. Il donna bientôt de son désir de pacifier l'opinion une preuve moins justifiée, en obtenant de ce prince, qu'on disait l'instrument des congrégations, les ordonnances du 16 juin 1828 qui soumettaient au régime de l'Université les écoles secondaires ecclésiastiques et bannissaient les Jésuites de l'enseignement. Ce n'était pas sans douleur que le roi et quelques-uns des ministres, M. de la Ferronnays entre autres, s'étaient résignés à ces mesures. Il avait fallu pour les y décider l'avis de sages théologiens estimant, sans les conseiller, que les ordonnances ne dépassaient pas les droits du souverain, et l'espérance qu'à ce prix, on sauverait l'existence des petits séminaires.

La concession n'en était pas moins déplorable, et, si elle se trouvait conforme à la lettre des lois qu'avait léguées l'ancien régime et l'empire, elle était en opposition avec les conséquences nécessaires de l'ordre politique, fondé par la Charte.

Berryer sortit de la réserve où il s'était renfermé depuis quelque temps pour combattre les ordonnances du 16 juin. Une association venait de se former pour la défense des intérêts de la religion catholique. Elle avait un conseil général que présidait le duc d'Havré et dont Berryer faisait partie. Ce conseil confia l'examen des ordon-

nances à une commission spéciale, composée du vicomte Dambray et du marquis de Dampierre, pairs de France, de M. Du Plessis Grenedan, député de Bretagne, et de Berryer; la commission chargea Berryer du rapport.

Ce rapport de Berryer a été réimprimé de nos jours[1]. Une heureuse inspiration l'a fait revivre pour servir à la défense des ordres religieux frappés récemment, sans aucune des excuses que pouvaient alléguer nos pères, par une persécution athée. L'œuvre, en effet, est considérable et d'un intérêt toujours présent. Berryer renouvelait l'exposition des principes qu'il avait énoncés en 1825 dans la *Quotidienne* et devant le tribunal correctionnel, comme il devait, sous d'autres régimes, les professer à la tribune. Il se plaçait, cette fois encore, sur le terrain du droit moderne, signalant avec sa puissance accoutumée l'inconséquence de ces dispositions qui, après la révolution de 1789, allaient chercher dans les ruines d'institutions tombées des formules et des armes contraires aux déclarations et aux lois de la société nouvelle.

De nouvelles mesures règlent en France tous les droits; de nouveaux rapports sont établis entre la religion et l'État. La liberté de conscience, l'égale protection accordée à divers cultes, la libre publication des opinions et des doctrines, l'uniforme autorité des lois de police intérieure, l'abolition des privilèges personnels, l'égalité d'aptitude politique pour tous les emplois, toute notre législation enfin, repousse cette alliance bizarre entre les choses présentes et les lois d'un temps qui n'est plus.

Il établissait que, depuis 89 « les lois du royaume » invoquées par l'ordonnance n'avaient jamais interdit l'enseignement aux congrégations religieuses, et que c'était seulement dans les décrets qui avaient suivi le 10 août 1792, décrets rendus « en ces jours durant lesquels l'athéisme national fut proclamé » que se trouvait le principe qu'on prétendait remettre en vigueur au nom du roi très chrétien. Ou l'État était catholique, et alors ses lois et règlements devaient être en harmonie avec la religion catholique qui admet à l'enseignement les ordres religieux; ou l'État n'avait point de religion propre, et alors il devait respecter, au nom de la liberté de conscience, les engagements religieux contractés dans un culte régulièrement établi.

[1] *Les Jésuites et la liberté religieuse*, par Antonin Lirac. 1879. In-12. Palmé. P. 220. Rapport sur les ordonnances du 16 juin 1827, présenté par M. Berryer au conseil général de l'association pour la défense de la religion catholique, le jeudi 31 juillet 1828.

La discussion à laquelle Berryer se livrait inspira par la suite, en 1879 comme en 1845, les consultations des maîtres du barreau et de la jurisprudence, intervenant pour défendre dans la personne des religieux les droits des citoyens. L'auteur de l'article 7 a prétendu de nos jours que cette thèse juridique, contre laquelle il s'insurgeait pour faire exclure du droit d'enseignement les congrégations, avait été inventée par le génie de Berryer. Non, Berryer n'a rien inventé, mais il a eu la gloire de mettre le premier en lumière les principes de droit public qui, dans notre société nouvelle, consacrent la liberté des ordres religieux.

La religion catholique, disait-il, étant admise en France par loi de l'Etat, si l'Etat est catholique, il doit permettre légalement tout ce que cette religion commande; s'il est athée, il doit respecter la liberté promise à ceux qui la pratiquent. L'engagement dans les ordres religieux sera donc libre, il sera autorisé, mais il ne le sera que dans l'ordre religieux; il n'en résultera aucun lien, aucun engagement dans l'ordre civil. Il en était autrement lorsque la profession religieuse était consacrée par la loi civile elle-même; cette loi veillait à l'exécution des engagements contractés. Il naissait de cet ordre de choses deux sortes d'obligations de garder ses vœux : obligation envers l'Eglise, obligation envers l'Etat. La première est la seule qui subsiste aujourd'hui; et, comme le religieux ne reçoit aucune protection particulière de l'autorité civile, comme il n'a point de devoirs spéciaux à remplir envers elle, l'autorité n'a point de droits, ni de devoirs particuliers à exercer sur lui. Si dans un tel ordre de choses, on consulte les lois politiques où il est écrit que l'État ne reconnaît pas l'engagement religieux, cela veut dire qu'il ne voit dans la personne qui a fait des vœux solennels qu'une personne libre et semblable en tout aux autres habitants du territoire; mais il n'en résulte point que l'État interdise à ses membres la liberté de former un engagement de conscience et de se soumettre aux pratiques de la vie religieuse.

Désormais donc, il doit être bien entendu que l'engagement dans une congrégation, formée au sein de l'Eglise catholique et sous l'autorité de son chef et de ses pasteurs est un engagement licite dans un pays où le libre exercice de cette religion est assuré. Il n'en résulte pas qu'un tel engagement soit valable et obligatoire aux yeux de la loi civile; ceux qui le contractent ne forment point un corps de communauté dans l'Etat; ils ne peuvent point y vivre, traiter, disposer, acquérir ou recevoir comme un seul homme, comme un être collectif, comme une société consacrée par les lois; l'autorisation légale et spéciale donne seule cette existence civile. Mais les hommes engagés religieusement dans une semblable congrégation ne se rendent point

coupables envers l'Etat par le seul fait de leur engagement, et, dès lors, il est injuste de leur imposer une peine ou de les flétrir d'une réprobation quelconque.

Les lois sous lesquelles nous vivons ne prononçant point de prohibition contre l'engagement religieux, l'esprit de ces lois étant au contraire un esprit de tolérance et de liberté, c'est par une violation manifeste de tous les droits qu'on ravirait aux membres des congrégations religieuses la capacité, commune aux hommes de toutes les religions, de remplir les importantes fonctions de l'instruction publique.

Jusque-là Berryer se contentait de démontrer l'illégalité des ordonnances. A la fin de son rapport, il reproduisait les plaintes que Chateaubriand, dès 1819, avait exprimées dans le *Conservateur* contre l'éducation universitaire, en s'adressant aux ministres :

Nous ne croyons pas, disait-il, que l'état présent de l'enseignement religieux, des mœurs et de la discipline dans les collèges, aient pu exciter vivement en leur faveur le zèle des auteurs des deux ordonnances. Quels sont donc les motifs impérieux qui ont à ce point violenté leur conscience? Nous ne voudrions pas les accuser d'avoir écouté timidement les clameurs des ennemis de la religion et de la royauté; mais pourquoi sont-ils restés sourds aux plaintes et aux reproches que les hommes religieux et les sujets fidèles élèvent depuis quatorze ans contre le régime intérieur des maisons soumises à l'Université? Diront-ils que c'est par la destruction des établissements religieux qu'ils se proposent d'assurer les destinées de la monarchie?

II

La situation du ministère était difficile. Il s'efforçait de désarmer les libéraux; il cherchait à rallier les modérés de la gauche pour les réunir aux modérés de la droite; mais, liés par une opposition commune de plusieurs années avec les exaltés du parti, les modérés de la gauche ne se résignaient point à rompre leur chaîne; après quelques vains essais de séparation, ils se reprenaient à couvrir de leur autorité des projets et des haines qu'au fond ils répudiaient. L'opposition de droite profitait de cette obstination pour hâter un changement de cabinet. Le roi se prêtait, plus qu'on ne l'a dit, à la tentative de ses ministres; mais il ne croyait pas à leur succès et, prévoyant l'inutilité de leurs efforts, il se réservait de former une combinaison de son choix.

L'occasion lui fut offerte par ceux qui avaient le plus d'intérêt à la lui refuser.

Le ministère avait présenté deux lois relatives à l'organisation communale et départementale. Le système d'élections qu'il proposait était restreint; mais c'était l'élection substituée à la nomination par le chef de l'État. Progrès évident dont il fallait accepter le principe, en laissant à l'avenir le soin d'en développer les conséquences. Les hommes qui, sous l'Empire, auraient accueilli cette amélioration comme une fortune inespérée, la jugèrent inacceptable sous la Royauté. Ils commencèrent par repousser l'ordre de discussion que préférait le gouvernement et qu'indiquait la logique, en donnant la priorité, comme s'ils étaient impatients d'engager la lutte, à la loi départementale qui soulevait le plus de difficultés. Cette loi mise à l'ordre du jour, ils firent passer, grâce à la coupable obstination d'une partie de la droite, un premier amendement que le gouvernement n'avait pas admis. Sur ce vote, les ministres déclarèrent que le roi retirait les deux projets; on put prévoir le jour où les ministres se retireraient eux-mêmes.

Quel était l'amendement qui avait paru aux libéraux présenter une telle urgence que, au risque de provoquer une crise ministérielle, ils se déterminassent à le voter? C'était la suppression des conseils d'arrondissement. Soixante ans ont passé depuis cette époque. Les conseils d'arrondissement sont encore debout, et l'on ne voit pas qu'après 1830 ceux qui s'étaient montrés si pressés de les abolir en 1829, aient eu seulement l'idée d'y toucher!

Les aveux n'ont pas manqué depuis pour confesser la faute commise. Mais sera-ce donc toujours le sort de la France que les partis la rendent victime de leurs erreurs, sauf à en exprimer plus tard d'inutiles regrets, et le souvenir de leur injustice n'aurait-il pas dû rendre ces libéraux plus indulgents en 1830 pour le vieux monarque dont leurs inflexibles exigences n'avaient que trop contribué à précipiter les résolutions?

Ils ne pouvaient cependant se le dissimuler : ce que leurs alliés de gauche visaient, ce n'était pas un changement de ministère, c'était le renversement de la dynastie. Le choix que ceux-ci leur imposaient dans les élections portaient sur des ennemis du trône, et quand des *carbonari*, comme MM. Bastide, Cavaignac, Carnot, entraient dans la société *Aide-toi le ciel t'aidera*, les chefs de cette société pouvaient se flatter de les contenir, mais non se faire une illusion sur le but que, sous leur patronage, ces nouveaux associés allaient poursuivre.

Il y avait parmi les libéraux un homme qui avait le sentiment du péril et la secrète ambition d'être appelé à le conjurer. C'était

M. Casimir Périer. L'ancien adversaire de M. de Serre et de M. de Villèle, l'impétueux orateur de l'opposition, gardait depuis quelque temps dans la Chambre un silence inaccoutumé. Il ne soutenait point le ministère, mais il s'abstenait de le combattre ouvertement, et cette réserve, incriminée dans son parti, était remarquée par les royalistes. Un jour, le préfet de la Seine, M. de Chabrol [1], se rencontrant avec lui dans une commission, l'entretint des dangers de la situation et des attaques dont le gouvernement, malgré ses efforts et ses concessions, était l'objet. « Pouvoir, c'est vouloir fortement et invinciblement, répondit Casimir Périer. Si ceux que le roi appelle à son service n'ont pas cette volonté, pourquoi n'essaie-t-il pas de nous? Notre popularité nous aiderait; nous ferions mieux que des hommes qui ne font plus que résister et sont désormais dépourvus des moyens de vaincre. » La réflexion était fondée; M. de Chabrol n'en contesta pas la justesse. Il fit seulement observer à l'orateur de l'opposition que son parti s'y prenait bien mal pour attirer la confiance du roi : « S'il en est ainsi, lui dit-il, faites donc taire les hommes ardents que choisissent vos sociétés secrètes! » Comment, en effet, Charles X pouvait-il s'adresser à ceux qui ne désavouaient pas les ennemis déclarés du trône? Comment se fier à leurs intentions? Casimir Périer convint de la difficulté, sans témoigner la résolution de la faire cesser : « Ce sont des fous, dit-il, qui nous font bien du mal [2]. »

Berryer, repassant dans ses entretiens les dernières années de la Restauration, regrettait qu'on n'eût pas donné suite à cette pensée de confier à Casimir Périer la défense des droits de la couronne. Il faisait honneur de sa clairvoyance à Chateaubriand qui en avait eu la première inspiration. Au moment où M. Hyde de Neuville fut appelé au ministère de la marine, on avait agité de nouveau la question d'offrir à Chateaubriand l'entrée au conseil. Il eût été, pour commencer, ministre secrétaire d'État sans portefeuille. Le projet ne devait pas aboutir; mais M. Hyde de Neuville, qui en désirait passionnément le succès, comme ami et comme royaliste, s'y était employé avec ardeur. Une correspondance s'était engagée, à ce sujet, entre lui et Chateaubriand. En énonçant les conditions auxquelles serait soumise son acceptation, Chateaubriand reve-

[1] Gilbert-Joseph-Gaspard, comte de Chabrol-Volvic, frère du comte de Chabrol-Crouzol, qui avait été tout récemment ministre de la marine. — Né à Riom, le 3 septembre 1773, mort en 1843.

[2] Nous extrayons cette conversation des *Mémoires* du comte de Chabrol-Volvic, mémoires encore inédits, dont nous devons la communication à son neveu, le comte de Chabrol, ancien député du Puy-de-Dôme l'Assemblée nationale.

nait avec insistance sur la nécessité de faire une place dans le cabinet, à côté des anciens royalistes, aux représentants de l'opposition constitutionnelle : « Prenez vite Casimir Périer, écrivait-il à son ami, donnez les postes à Delalot, avec entrée au conseil, les forêts à Bertin de Vaux, et si vous pouvez, Sébastiani à la guerre; tout serait dit et le triomphe assuré! Songez-y sérieusement; un effort, j'en suis persuadé, réussirait; si vous attendez, la majorité vous échappera, et vous serez tous enveloppés dans une même catastrophe[1] ».

Un autre membre du ministère, dont le noble caractère planait au-dessus des exclusions et des ressentiments de parti, M. de la Ferronnays, exprimait les mêmes vues : « Vous vous imaginez, disait-il à M. de Vitrolles, que c'est avec les hommes d'une opinion royaliste prononcée qu'il faudrait donner à l'autorité royale les garanties qui lui manquent, et moi je pense, au contraire, que c'est avec ceux qui ont acquis une certaine force de popularité, tels que Portalis, Royer-Collard, Sébastiani, Casimir Périer[2]. » Il assurait qu'il avait trouvé ceux dont il prononçait les noms, pénétrés comme lui, de la nécessité de « rendre au pouvoir royal un plus libre exercice », et disposés à s'entendre sur les moyens d'atteindre ce but.

Le roi était en défiance du général Sébastiani, qui pourtant, disait Berryer, ne lui aurait pas été un auxiliaire plus incommode qu'il ne le fut à Louis-Philippe. Mais Charles X accueillait favorablement le nom de Casimir Périer; il l'avait vu récemment dans son voyage en Flandre et avait pris plaisir à le décorer de sa main. Il aurait voulu le faire entrer dans le même ministère que M. de Polignac. Berryer, à la demande du prince de Polignac, alla porter cette proposition au député de la gauche. Il avait eu avec lui des rapports d'affaires, notamment à propos de l'organisation de la Société des mines d'Anzin, dont Berryer père avait rédigé les statuts. Casimir Périer fut très sensible à l'ouverture; il était flatté de la perspective d'être ministre du roi, il eut toujours le regret, même sous le règne suivant, de n'avoir pu entrer dans les conseils de la vieille monarchie; mais il était décidé à ne pas associer son nom à celui d'un homme dont l'impopularité eût détruit tout le bien qu'aurait pu produire sa propre influence. Là était en effet l'illusion de M. de Polignac. Il s'était adressé à M. Decazes, à M. Lainé, à M. Pasquier, à Chateaubriand, pour leur

[1] 16 mars 1828. — Berryer devait la copie de cette lettre à Mme la vicomtesse de Bardonnet, qui a publié, l'an dernier, la première partie des mémoires si attachants de son oncle, le baron Hyde de Neuville.

[2] *Mémoires* du baron de Vitrolles, II, p. 327.

offrir un portefeuille dans le cabinet dont il préparait la formation. Il avait une vue juste sur la nécessité de réunir toutes les forces royalistes dans une large alliance pour la cause de la monarchie [1]. Mais il ne voyait pas qu'il était lui-même un obstacle à cette œuvre de salut. Les droits de la royauté ne pouvaient se défendre qu'à la condition de rassurer tous les intérêts. Le nom du prince de Polignac n'éveillait que des craintes, et, devant les fantômes qu'il suscitait, il faisait oublier les vrais périls.

III

Tout en luttant péniblement contre les menées opiniâtres d'une opposition imprévoyante, le gouvernement de la restauration continuait, avec une résolution digne du sang d'Henri IV et de Louis XIV, à relever au dehors l'ascendant de la France. Il décidait, malgré les difficultés que lui suscitait l'Angleterre, l'expédition de Morée. « Vous avez raison, disait Charles X à son ministre de la marine, M. Hyde de Neuville, la France, quand il s'agit d'un noble dessein, ne prend conseil que d'elle-même : ainsi, que l'Angleterre veuille ou non, nous délivrerons la Grèce. » Sous la conduite du général Maison, nos soldats expulsaient les Turcs du Péloponnèse et, sans tenir compte des représentations de l'Angleterre, le gouvernement du roi laissait deux brigades sur le territoire pour donner à la Grèce affranchie le temps de préparer son organisation militaire.

Les grandes puissances se disputaient l'alliance des vaincus de 1815. L'Autriche et l'Angleterre faisaient valoir aux yeux de Charles X l'intérêt de son trône, la Russie, l'intérêt de son royaume. Les premières, accrues par les traités de Vienne, entendaient les conserver, et s'efforçaient d'associer à leur maintien le roi, en lui montrant dans la paix dont elles lui offraient le gage, dans le concours moral dont elles lui donnaient l'assurance, une force pour son autorité et un appui contre les séditions intérieures. La Russie trouvait, au contraire, son avantage dans un remaniement de la carte européenne. Aspirant à reculer ses frontières en Orient, comme la France à recouvrer les siennes du côté du Rhin, elle offrait au cabinet des Tuileries de mettre leurs vues en commun et d'en poursuivre la réalisation par une mutuelle entente.

[1] Le *Journal des Débats* reconnut lui-même cette pensée conciliatrice de M. de Polignac, en lui reprochant de l'avoir abandonnée et d'avoir renoncé à « ce ministère de coalition qu'il avait d'abord désiré ». 26 janvier 1830.

Entre l'intérêt dynastique et l'intérêt national, Charles X n'hésitait point, ou plutôt il ne voyait que dans l'intérêt de sa patrie l'intérêt de sa race. Il avait opté pour l'alliance russe. C'était le conseil que, dans un mémoire où éclatait sa divination politique, Chateaubriand envoyait de Rome au ministre des affaires étrangères, M. de la Ferronnays : « L'alliance de la France avec l'Angleterre et l'Autriche contre la Russie, écrivait-il, est une alliance de dupe, où nous ne trouverons que la perte de notre sang et de nos trésors. L'alliance de la Russie, au contraire, nous mettrait à même d'obtenir des établissements dans l'Archipel et de reculer nos frontières jusqu'aux bords du Rhin [1]. »

Ces considérations avaient prévalu auprès de Charles X; elles devaient être reprises et développées, sous le ministère suivant, dans un mémoire que le prince de Polignac soumit au conseil et que le roi approuva. A cette époque les Russes étaient en guerre avec la Porte. D'abord indécise, la victoire s'était déclarée pour leurs armes. De succès en succès ils étaient entrés à Andrinople; déjà on les croyait à Constantinople. Dans cette extrémité, la Grande-Bretagne et l'Autriche tournaient leurs regards vers la France; elles lui prodiguaient les avances et les caresses, elles invoquaient sa décision. « Si cela convenait à la France, disait au représentant du roi l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne, lord Cowley, on pourrait encore empêcher la Russie d'entrer à Constantinople [2]. » Le tsar ne poussa pas plus loin son triomphe; il signa le traité d'Andrinople (14 septembre 1829). Mais ce n'était là qu'un temps d'arrêt, et pour reprendre sa marche, il avait besoin de l'appui de la France. En quinze ans la vieille monarchie était redevenue l'arbitre de l'Europe et la protectrice [3] du grand empire qui

[1] *Mémoires d'Outre-Tombe,* éd. Dufour, 1860, V, p. 28.

[2] *Histoire de la Restauration,* par M. de Viel-Castel, XX, p. 9.

[3] C'est l'expression même dont se servait, après 1830, un ministre du gouvernement de Juillet. Dans une dépêche du 28 octobre 1833 au maréchal Maison, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, écrivait : « Avant les événements de 1830, la France et la Russie étaient unies par une alliance qui semblait devoir se resserrer de plus en plus. Cette alliance, fondée sur les liens les plus forts qui puissent exister entre deux Etats, la communauté d'adversaires et l'absence absolue de points de contact et de motifs de rivalité, avait résisté à tous les efforts de l'Autriche pour la dissoudre... L'empereur Nicolas avait d'ailleurs pu apprendre, au milieu des embarras où l'avait jeté un moment la guerre de Turquie, la franchise et l'efficacité de notre concours; cette circonstance, importante par cela même qu'elle avait relevé la France de la situation d'infériorité où elle s'était vue à l'égard de la Russie depuis les événements de 1814 et qu'elle *l'avait mise à même d'exercer à son tour, envers cette puissance, un rôle de protecteur,* avait donné

naguère la soutenait de son influence. Jusqu'à son dernier souffle, on peut le dire, cette royauté, à qui l'esprit de parti reprocha si longtemps les traités de 1815, ne songea qu'à en délivrer la France; elle y aurait réussi, pour peu qu'elle eût duré, et ces frontières du Rhin, qu'un autre régime lui avait fait perdre, la France les aurait retrouvées, si elle avait gardé à sa tête la maison de Bourbon.

Il convenait de rappeler ici ces souvenirs, car ils furent pour Berryer un point de départ, et ne cessèrent d'inspirer la politique étrangère, que, dans le cours de sa vie publique, l'orateur royaliste soutint à la tribune.

IV

Aux premiers jours du mois d'août 1829, Charles X fit appeler son ministre des finances, le comte Roy. Il lui annonça son dessein de changer le ministère et lui confia le soin d'en former un autre en mettant pour condition que le portefeuille des affaires étrangères serait donné au prince de Polignac. M. Roy déclina respectueusement cette mission. Il déclara au souverain qu'il ne pouvait se séparer de ses collègues et que d'ailleurs il n'entrerait pas dans un cabinet dont ferait partie M. de Polignac. Il insista sur l'impopularité attachée au nom du prince, sur le danger de le mettre en avant, et, s'animant de plus en plus, s'approchant insensiblement du roi, à qui il parlait dans une embrasure de fenêtre, le ministre lui dit à plusieurs reprises: « C'est jouer la monarchie [1]. » Charles X le laissa achever; mais il avait peine à se contenir et se cabrait sous les mots. « Eh bien! mon cher comte, séparons-nous, lui dit-il; je m'adresserai à d'autres personnes. » Le lendemain, il envoyait à son ministre le cordon bleu, témoignage de sa bienveillance, dont M. Roy, après une telle explication, fut touché.

Le parti de Charles X était pris. M. de Polignac, poursuivant son rêve de conciliation, errait inutilement en quête de collègues. Le roi lui imposa une liste de son choix. Les noms modérés n'y manquaient pas : M. Courvoisier, M. de Chabrol, M. de Montbel, M. de Rigny (qui finalement n'accepta point); mais on ne vit sur cette liste, avec le nom du général de Bourmont, obstinément associé

plus de solidité à une alliance qui, entre deux États de premier rang, ne pouvait évidemment subsister que sur le pied d'une égalité complète. La Révolution de Juillet est venue changer complètement cette situation. » Cette dépêche se trouve reproduite dans les *Mémoires* de M. Guizot, IV, p. 379.

[1] Ces détails nous ont été donnés, en 1869, par M. le duc d'Uzès, qui les tenait du comte Roy, son grand-père.

au désastre de Waterloo, que ceux du prince de Polignac et du ministre de l'intérieur, le comte de la Bourdonnaye.

Il ne paraît pas qu'au premier abord Berryer se soit effrayé de la lutte. Il voyait de près les préparatifs du parti révolutionnaire; il croyait au danger de la couronne et à la nécessité de la défendre. Il ne comprenait cette défense que dans les limites fixées par la Charte. Mais telle était aussi, à cette époque, la manière dont l'entendaient le roi et ses ministres. Leur sincérité était manifeste, et Berryer ne la mettait pas en doute. Il désirait leur succès, attendait avec faveur leurs premières mesures, sans contracter pourtant vis-à-vis du cabinet aucun lien de situation. Le jour était proche où, avec l'âge de l'éligibilité, il verrait se lever pour lui la chance d'intervenir dans les débats parlementaires. Il réservait son action pour ce moment, décidé à garder la liberté de ses allures, mais à s'engager à fond, quoi qu'il advînt, pour le salut de la royauté.

Il n'attendit pas longtemps l'occasion. La mort d'un député de la Haute-Loire, M. de Solilhac, laissait à la Chambre un siège vacant. Le 20 décembre 1829, une ordonnance royale convoqua pour le 24 janvier suivant les électeurs de ce département.

Dans cet intervalle, Berryer était devenu éligible. Il avait eu quarante ans le 4 janvier 1830. Dès le 6 janvier, une seconde ordonnance le nomma président du collège départemental de la Haute-Loire. C'était alors la manière de poser une candidature officielle.

Avant de se rendre au Puy, le nouveau président prêta serment entre les mains du prince. Il fut admis, le dimanche, 10 janvier, à l'audience royale. « Il y a longtemps que je guettais ces quarante ans », lui dit Charles X avec son gracieux sourire. Le roi tirait de l'élection prochaine les plus heureux présages; il exprimait le vœu que des hommes capables, joignant le talent de la parole à l'entente des affaires, vinssent fortifier les rangs de la droite, et il s'étendait, avec une flatteuse insistance, sur l'espoir que lui donnait, à ce titre, l'entrée de Berryer à la Chambre.

En ce moment, du reste, Charles X était porté à la confiance. Les perspectives de la gloire extérieure se déroulaient devant ses yeux. La victoire de Navarin, l'affranchissement de la Grèce, avaient illuminé son règne. Il était occupé des grandes négociations pour régler la question d'Orient et rendre à la France les frontières du Rhin. Il songeait à l'expédition d'Alger. Il sentait croître l'influence de la France en Europe. Ébloui par ses premiers succès, entrevoyant un avenir où se confondaient la grandeur de sa maison et la gloire de son pays, le roi se laissait aller à cette pensée que les oppositions intérieures étaient un obstacle au développement

de la puissance nationale, et que c'était la servir que de s'attacher à les vaincre. Il évoquait à l'appui de ses réflexions les souvenirs du passé, les événements dont il avait été lui-même le témoin tour à tour enthousiaste et désolé, les brillants commencements du règne de Louis XVI, et les catastrophes suivant de si près les concessions de son frère : « Ah! disait-il à Berryer, si vous aviez vu la France en 1783, avec ses colonies, ses victoires sur l'Angleterre, son grand renom en Europe, dans tout l'éclat de sa puissance!... » Image à la fois radieuse et triste, qui montrait la France plus grande sous l'ancienne monarchie que ne l'avaient laissée, après de prodigieux exploits, les régimes issus de la révolution, et dont la séduction tentatrice insinuait au monarque, sans qu'il y prît garde, son dangereux programme de gouvernement.

Berryer devinait le combat qui se passait dans l'âme du noble prince. Il ne put se défendre de lui faire observer que cet ancien régime, quelles qu'eussent été ses grandeurs, était tombé; qu'il n'était plus qu'un souvenir, n'ayant pas même laissé « une poussière pour le rebâtir ». Le roi l'écoutait sans humeur : « Vous êtes jeune, lui dit-il, vous avez la parole en main, ce gouvernement de discussion vous convient, je le conçois. Vous me rappelez Cazalès[1]. » Et puis, avec un accent de vérité qui exprimait le fond de son âme : « Au reste, ne craignez rien; j'ai donné ma parole à la Charte; je la lui tiendrai. »

Tout en préparant son départ pour le Puy, Berryer s'occupait d'une autre élection. Il comptait de nombreux amis dans la Loire-Inférieure. Un siège étant vacant, ils le lui offrirent; mais, déjà engagé pour la Haute-Loire, il déclina l'ouverture, et s'efforça de gagner ceux qui la lui avaient faite à la candidature d'un ancien ministre d'État, passé du service de l'Empire dans les rangs de l'extrême droite, homme d'affaires très entendu, le baron Dudon.

Les raisons que Berryer donnait en sa faveur montrent dans quel esprit il envisageait les prochains débats et comment il comprenait le rôle des partisans de la cause royale. Peu sensible dès lors aux violences de langage et aux protestations vaines, il visait aux résultats; il se préoccupait de rallier au gouvernement les intérêts, en faisant élire des hommes qui sussent les comprendre et les défendre.

[1] Ce souvenir de Cazalès revint plus tard à Charles X en présence de Berryer. En 1835, dans une conversation que nous avons reproduite autrefois, recevant Berryer à Prague et l'entendant développer ses vues sur les libertés qui convenaient à la France, le roi lui dit encore : « Vous me rappelez Cazalès, quand il quitta l'Assemblée et vint nous joindre au camp des émigrés. » (*Correspondant* du 25 novembre 1874.)

Réfléchissez, mon ami, écrivait-il à M. de la Guibourgère, qu'en ce moment il va s'engager une lutte forte entre le pouvoir royal et les prétentions de la Chambre, qu'il faut que les royalistes se présentent à la tribune avec force et capacité pour la discussion; que ce qui manque au côté droit, ce ne sont pas les bons sentiments et les opinions honorables, mais la connaissance des affaires, l'habitude de les traiter, la science des lois, des règlements, des habitudes administratives. Que n'avez-vous recueilli, comme moi, de la bouche même du roi, ses paroles pleines de fermeté et de sagesse! Vous comprendriez mieux que, pour servir sa cause en ce moment, c'est un devoir de conscience de lui envoyer des députés capables de discuter avec avantage [1].

Berryer revenait sur le même sujet dans une seconde lettre où se lisent ces mots qui, de sa part, excluaient nettement toute pensée de réaction contre la Charte : « Ce qui manque surtout au côté droit, ce sont des hommes en état de discuter les affaires *dans l'esprit et sous l'autorité des lois existantes.* »

M. Dudon fut élu dans le Loire-Inférieure.

Dans la Haute-Loire, l'influence était disputée par deux personnages qui représentaient à cette époque les deux pôles extrêmes de la politique : le général de la Fayette et le prince de Polignac. Né à Chavagnac, dans l'arrondissement de Brioude, le général de la Fayette était venu récemment visiter la terre qui, depuis des siècles, avait appartenu à sa famille. Son voyage dans toute la région avait été un triomphe, et l'ovation faite à sa personne semblait s'adresser également à son parti, bien que le plus grand nombre de ceux qui l'acclamaient n'allassent pas dans leurs idées au delà d'un changement de ministère. La maison de Polignac avait dominé dans le Velay. Son nom y demeurait puissant; la situation du premier ministre ne faisait qu'ajouter à l'ascendant du grand seigneur. Un ami de Berryer, qui avait lui-même la confiance du prince et qui était aussi de la Haute-Loire, M. Mandaroux-Vertamy, avocat aux conseils du roi, avait préparé, dans son département, les voies au nouveau candidat. Sa grande réputation personnelle, les services qu'il avait rendus, comme jurisconsulte, à ses compatriotes, le crédit qu'on lui connaissait auprès du ministre des affaires étrangères, l'ardeur d'un dévouement dont Berryer éprouva souvent l'attentive et délicate persévérance, l'avaient mis en mesure d'exercer une action utile en faveur de cette élection.

Berryer partit pour le Puy quelques jours avant le scrutin. Il

[1] 19 janvier 1830. *Documents inédits.*

avait gardé souvenir d'un épisode curieux de ce voyage accompli par un rude hiver, dans un pays montagneux, sur des pentes abruptes et difficiles. La saison était, cette année, d'une rigueur exceptionnelle. L'Allier avait gelé. Le préfet du Puy avait envoyé des escouades pour casser les blocs de glace qui interceptaient les communications. Berryer voyageait de nuit; sa voiture avançait péniblement au milieu des neiges accumulées sur les chemins. Tout en sommeillant, il sent qu'elle s'arrête. Il se penche hors de la portière et voit le postillon qui met pied à terre et commence à dételer. Il l'interpelle aussitôt et lui demande quel est son projet. Le postillon répond que la route est impraticable et qu'il va retourner avec ses chevaux à l'auberge de relai, laissant les voyageurs dans la voiture. Berryer descend immédiatement, il enjoint au postillon de mettre ses bêtes à l'autre bout de la calèche; il l'aide lui-même avec son domestique à tirer le lourd carrosse de l'ornière. Puis il remonte en voiture, et l'on reprend la route parcourue, le postillon conduisant les chevaux à la main jusqu'à ce qu'il ait pu les replacer dans leur position habituelle. Cependant Berryer avait été saisi par le froid et déjà ses forces se paralysaient. Il avait dans sa calèche une literie complète, il se fait à l'instant déshabiller, frotter et envelopper de couvertures par son valet de chambre, et, ainsi réchauffé, il revient à l'hôtellerie d'où il était parti « drapé, disait-il gaiement, comme un empereur romain ».

Le lendemain, 20 janvier, dès l'aube, il se remit en route pour le Puy.

Il y arriva le jour même et parut le soir au théâtre de la ville. Il trouva à la préfecture, marié depuis quelques semaines à la fille du comte de Waters qui administrait alors le département, un de ses anciens disciples de la Société des bonnes études, dont le nom, déjà porté avec honneur dans les Chambres de la Restauration, a reparu avec un éclat nouveau dans les assemblées de nos jours, M. Augustin de Meaux. Malgré l'attrait de cette rencontre, il ne crut point devoir accepter l'hospitalité de la préfecture, pour ne pas affecter l'apparence d'un candidat imposé. De son côté, le comte de Waters, en s'adressant aux électeurs, avait évité de prononcer le nom de Berryer. Il leur recommandait seulement en termes généraux d'élire un candidat « dévoué au trône ».

L'opposition avait pris soin de ne pas faire un choix incompatible avec cette qualification. Elle comprenait trop bien la nécessité de ménager dans le collège du Puy le sentiment des électeurs pour offrir un « libéral » à leurs suffrages; elle avait fini, non sans peine, par découvrir un royaliste qui consentit à entrer en lutte avec le candidat du ministère; c'était M. de Ferraigne.

La renommée que Berryer s'était faite ne permettait à personne, amis ou ennemis, de se méprendre sur l'importance que devait avoir son entrée à la Chambre. Le *Constitutionnel* prétendait qu'on faisait au Sacré-Cœur des neuvaines pour son élection. Il le voyait déjà ministre : « On compte sur M. Berryer, disait-il, pour tous les ministères, il aura à coup sûr les sceaux s'il n'opte pas pour les finances. » D'après le *National*, Berryer était l'orateur désigné du gouvernement; il devait répondre à M. Dupin. Le plan de ses discours était prêt, soit pour la défensive, soit pour l'attaque. « On compte tellement sur lui, ajoutait-il, qu'on regarderait la session comme fort dérangée, s'il n'était pas élu. »

La veille du scrutin, le roi nomma sept pairs de France, choisis presque tous parmi d'anciens serviteurs de la maison de Bourbon. Le comte de la Bourdonnaye, qui avait déjà quitté le ministère de l'intérieur, était compris dans cette promotion. Le président du conseil n'avait d'abord inscrit que six noms sur le projet d'ordonnance; ce fut Charles X qui ajouta le septième. « Il faut que j'aie aussi le mien » dit-il, et par une inspiration qui témoignait de la générosité de ce prince, il écrivit lui-même, à la suite des candidats présentés, le nom d'un ancien officier de l'Empire, qu'avaient rendu célèbre d'heureuses innovations dans l'arme de l'artillerie, le général Valée. Une feuille libérale, le *Temps*, en racontant le fait [1], ne put s'empêcher de rendre hommage à la délicate initiative du monarque. Pour le *National*, la promotion cachait toute une combinaison politique. Elle n'avait d'autre objet que d'assurer la situation de Berryer à la Chambre des députés. On voulait faire du futur élu le chef de la droite, et, pour lui éviter une concurrence jalouse, on avait résolu de transférer M. de la Bourdonnaye à la Chambre des pairs. Mais on eût craint, en ne nommant que M. de la Bourdonnaye, de divulguer le secret, et, pour arriver à faire un seul pair, on en avait créé sept. « Conçoit-on, s'écriait le *National*, un ministère faisant de pareilles choses, nommant sept pairs pour placer à la tête de trente voix un avocat dont il ignorait l'élection et dont il ignore le talent [2]. »

Ce talent, bien entendu, l'opposition le contestait, tout en ayant eu, dans d'autres temps, l'occasion de le proclamer. Berryer n'était plus pour le *Journal des Débats* qu'un homme « d'un langage passable »; le *Temps* parlait de « sa faconde »; le *National* de « ses invectives ». Mais l'acharnement que chacun mettait à le combattre prouvait assez quel athlète on redoutait en lui. De

[1] 30 janvier 1830.
[2] 31 janvier 1830.

Paris comme des départements avoisinant la Haute-Loire, les journaux faisaient feu contre le candidat. On rappelait au royaliste les vers qu'à vingt ans il avait faits en l'honneur de Napoléon. On opposait à ses opinions le libéralisme de son père; on le montrait « reniant les principes et les exemples paternels ». Le *Constitutionnel*, dont il avait flétri, dans un procès récent, le passé révolutionnaire et bonapartiste, prévoyait avec inquiétude les entreprises de Berryer contre la liberté : « Pense-t-on, disait-il, que M. Berryer plaidera en faveur de la presse libre, de l'instruction élémentaire, de la liberté religieuse? » Il avait en réserve d'autres arguments appropriés au goût de ses lecteurs. A l'entendre, Berryer venait d'être nommé par l'entremise des Jésuites *causidicus e consiliis et e latere summi romani pontificis*, et le pape lui avait envoyé un superbe reliquaire. « Si cela est vrai, disait gravement le *Constitutionnel*, messieurs les électeurs du Puy calculeront les conséquences d'un choix qui donnerait à la législature un allié intime des Jésuites, aux conseils de la couronne un serviteur du pape ! [1] »

Ce n'est pas seulement l'homme public, c'est l'homme privé qui, dans les luttes électorales, doit livrer sa poitrine. Berryer en fit dès ce moment l'expérience. On méconnaissait la sincérité de ses convictions; on l'accusait de n'obéir qu'à l'ambition des places, lui qui de tout temps les refusa. Son désintéressement même, que le *Constitutionnel* avait loué jadis dans l'avocat de Cambronne, dont la *Quotidienne* disait « qu'il faisait le fond de son caractère » était attaqué, et le journal de Michaud se croyait obligé de rappeler « au nom de tous les royalistes que M. Berryer a si éloquemment défendus » que, dans les procès politiques, « il n'avait jamais accepté d'autre prix de ses travaux que la reconnaissance de ses amis. » Enfin on alla jusqu'à l'incriminer dans sa vie intime, dans ses sentiments de famille, calomnie si criante qu'elle arracha à Berryer père une protestation indignée. « Les talents de mon fils, ses opinions politiques, écrivait-il à la *Quotidienne*, sont des biens acquis qu'il lui appartient de défendre. Mais ni sa mère ni moi ne devons souffrir qu'on lui conteste les qualités du cœur. C'est le plus précieux héritage que nous ayons pu lui assurer; notre devoir est d'intervenir partout où on le lui dispute. Je dirai donc que la piété filiale conserve chez mon fils à quarante ans tout le charme qu'elle eut dans son enfance; que son amitié pour ses frères n'oublie qu'une chose, cet esprit de calcul qui isole tant de familles... »

[1] 13 janvier 1830.

Il ne restait guère à mettre en doute que le courage de Berryer. On n'y manqua pas. A la suite du procès qu'il avait soutenu au nom de la *Quotidienne* contre le *Constitutionnel*, une rencontre avait eu lieu entre lui et un rédacteur de la feuille libérale, Évariste Dumoulin. Un journal essaya par des insinuations vagues de jeter une ombre sur l'attitude qu'aurait eue Berryer. Cette fois, ce fut un adversaire, qui se leva pour le défendre. Armand Carrel avait été témoin d'Evariste Dumoulin; il écrivit à l'un des témoins de Berryer, le baron de Loin : « Je ne saurais me rappeler les expressions employées dans le témoignage que vous, MM. Amé, la Rose et moi, avons signé relativement à l'affaire de MM. Berryer et Dumoulin. Je me souviens au moins très bien que la conduite de M. Berryer a été parfaite. C'est là ce que nous avons attesté en commun; c'est là ce que j'attesterai avec plaisir, conjointement avec vous, toutes les fois que cela pourra vous être agréable[1]. »

V

Comme l'avait prescrit l'ordonnance royale, le collège départemental s'était reuni au Puy le 26 janvier. Berryer ouvrit la séance par un discours.

Il commença, en écartant toute question personnelle, par donner aux électeurs une grande idée de l'acte qu'ils allaient accomplir.

... Je manquerais à mon devoir, leur dit-il, je trahirais la confiance du roi qui a daigné m'associer à vos travaux, si je pouvais être dominé par la pensée de quelque prétention personnelle, ou si je descendais à la discussion de quelques intérêts privés. Ce serait vous faire outrage que de songer à raffermir vos cœurs ou à vous venger des menaces et des injures proférées contre votre indépendance. De plus hautes pensées vous occupent. Au milieu des graves circonstances qui nous environnent, la mission du député que vous allez nommer doit avoir un caractère plus généreux et plus élevé.

Il s'attachait à proclamer à la fois, comme choses également inviolables, la Royauté et la Charte. Il repoussait avec sincérité les imputations de ceux qui prêtaient aux ministres « de sinistres projets qui ne furent jamais conçus », et n'exaltait le principe de l'hérédité royale que pour montrer sous sa garde les libertés publiques assurées, « les droits irrévocablement acquis. »

[1] 29 janvier 1830. *Papiers de Berryer.*

Sincèrement attachés au gouvernement établi par la Charte constitutionnelle, vous voulez, continuait l'orateur, la garder et la défendre, car c'est la loi que le souverain légitime nous a faite. Nous avons, en effet, ce rare privilège en France que, pour nous, être libres, c'est obéir à nos rois. Mais vous ne voulez pas vous armer du bienfait contre le bienfaiteur; vous ne voulez pas que le principe de nos institutions monarchiques soit altéré. Il vous souvient, messieurs, que, lorsque l'autorité royale fut frappée au milieu de nous, la liberté périt avec elle, et qu'il nous fallut subir tour à tour le despotisme populaire et le pouvoir ombrageux d'un nouveau maître [1].

Tout était pesé, tout était réfléchi dans cette allocution. Elle était le premier acte politique de Berryer; il n'aurait eu rien à y changer, à la fin de ses jours, et la dernière lettre qu'il écrivit d'une main défaillante au fils de ses rois, cette lettre où il attestait sa fidélité au vieux droit, garantie nécessaire « des libertés dont la France a besoin », ne fit que résumer dans un cri sublime les convictions qu'il avait exprimées à son entrée dans la vie publique. Il se refusait à « altérer le principe des institutions monarchiques » parce que la liberté en dépendait, et qu'il n'oubliait pas, comme d'autres, à quels régimes la chute du trône avait livré la France.

Vous aimez le roi, disait-il encore, parce qu'il maintiendra fermement sa puissance pour conserver la force de maintenir nos droits, parce que les fils de saint Louis sont les meilleurs *justiciers* qui aient jamais régné sur la France.

Vous aimez le roi qui aime nos libertés, qui, dans sa haute majesté, ne se croit honoré que par des hommages indépendants et sait que *la grandeur de sa couronne se mesure par la dignité de ceux qui lui obéissent.*

Paroles qui ennoblissaient, comme on l'a justement fait observer, la fidélité du sujet en affirmant son indépendance [2].

[1] Quelques mois plus tard, le 1er avril 1830, Lamartine, entrant à l'Académie française, exprimait les mêmes pensées : « N'oublions pas, disait-il, que notre avenir est lié indissolublement à celui de nos rois; qu'on ne peut séparer l'arbre de sa racine sans dessécher les rameaux, et que la monarchie a tout porté parmi nous, jusqu'aux fruits parfaits de la liberté. »

[2] « Berryer ne crut pouvoir mieux répondre à la confiance du monarque qu'en affirmant solennellement son indépendance et s'inspirant des belles paroles de Talon à Louis XIV... Quelle influence celui qui mettait tant de noblesse dans le respect eût pu avoir sur les destinées de la monarchie !... » *Éloge de Berryer,* discours prononcé, à la conférence des avocats, le 8 janvier 1870, par Jules Develle, avocat à la Cour impériale, depuis député et ministre de la république. Brochure in-8°, p. 20. (Lahure.)

Le collège départemental de la Haute-Loire se composait de 113 électeurs; 85 prirent part au vote. Berryer fut élu député par 59 voix contre 26 qu'obtint M. de Ferraigne.

Avant de rentrer à Paris, il s'arrêta à Brioude. Une grande soirée lui fut offerte à la sous-préfecture. Ancien membre du conseil des Cinq-Cents, très considéré dans la région dont il était originaire, le sous-préfet, M. Borne, tenait d'autant plus à faire honneur au nouveau député que l'élection de Berryer était une revanche de la réception faite au général de la Fayette.

L'opposition avait eu, elle aussi, son succès. Le 24 janvier, deux jours avant le scrutin de la Haute-Loire, M. Guizot était élu dans le quatrième arrondissement électoral du Calvados. Les adversaires du cabinet, révolutionnaires, libéraux, royalistes, s'étaient coalisés pour le soutenir. Quoique ayant pris déjà, comme secrétaire général du ministre de l'intérieur et conseiller d'État, une part éclatante aux affaires publiques, M. Guizot débutait, ainsi que Berryer, dans la carrière parlementaire et, dès son premier discours à la Chambre dans les débats de l'Adresse, il se trouva en lutte avec lui. Les deux camps prirent leur parti des deux élections; chacun oubliait son échec pour ne songer qu'à sa victoire. Les royalistes triomphaient de l'élection de Berryer. L'opposition les raillait de leurs espérances, en leur faisant craindre un mécompte. « Voilà M. Berryer nommé, disait le *National*. Maintenant, ce point obtenu, il reste encore à en obtenir un, c'est que M. Berryer soit éloquent. [1] »

A la question posée dans ces lignes la réponse ne devait pas se faire attendre.

C'est ce que nous aurons à dire, en racontant ce que fut « Berryer en 1830. »

Charles de Lacombe.

[1] 31 janvier 1830.

LE CANAL DE NICARAGUA

Nous avons vu ici même[1] que l'idée de la réunion par un canal des océans Atlantique et Pacifique à travers l'isthme américain était « vieille comme le nouveau monde ». On peut dire, en effet que ce problème est posé depuis le jour où Balboa se précipita l'épée à la main dans les flots de l'Océan Pacifique, afin d'en prendre possession au nom du roi d'Espagne. Le jeune empereur Charles-Quint se préoccupa de la recherche d'un détroit que l'on croyait exister entre les deux mers. Il prodigua des encouragements à ses lieutenants, il adressa des ordres précis à Cortez devenu vice-roi du Mexique, et l'on fouilla toutes les criques de l'Amérique centrale dans l'espoir de découvrir le passage désiré; ces explorations demeurèrent naturellement infructueuses. Il fallait opérer une coupure à travers l'isthme. Trois siècles s'écoulèrent, sans que l'on parût songer à exécuter ce travail de géant.

Quand, de nos jours, on reprit cette idée, l'on reconnut que la distance est longue de Téhuantépec au Darien; que, d'ailleurs, la langue de terre qui soude les deux Amériques est loin de présenter la même largeur dans toutes ses parties; que la Cordillère, épine dorsale du système, abaisse plus ou moins, suivant la région considérée; que l'hydrographie enfin (golfe, lagune ou lit de rivière) pouvait elle-même abréger l'œuvre du percement. En un mot, on se demanda : Par où convient-il d'attaquer l'isthme? Des savants et des capitalistes préconisaient la voie de Panama; d'autres, non moins savants, soutenaient le canal de Nicaragua, et les deux camps disputaient avec une certaine aigreur.

Nous allons essayer de démontrer que le percement de l'isthme nicaraguayen est le seul raisonnable et vraiment pratique. Il nous suffira pour cela de rappeler en quelques mots, avant de parler de l'œuvre elle-même, la géographie physique de l'État de Nicaragua, de donner une idée de ce pays unique au monde, spécialement

[1] Livraison du 25 juin 1885.

aménagé, dirait-on, pour l'établissement d'un canal entre les deux Océans.

Le trait distinctif du Nicaragua est son système lacustre; c'est de lui que nous allons nous occuper tout d'abord. La ceinture ignée qui environne l'océan Pacifique, depuis la Terre-de-Feu jusqu'au grand archipel d'Asie, se divise à son entrée dans le Nicaragua en deux branches, comprenant entre leurs contreforts, la dépression que le canal interocéanique utilisera. Deux grands lacs, superposés et réunis par une rivière de 30 kilomètres de long, comblent la vallée comprise entre ces deux rameaux de la Cordillère.

Le lac Managua, au nord, à $47^{m},50$ d'altitude au-dessus de l'Océan, mesure une superficie de 1500 kilomètres carrés. Celui de Nicaragua ou Grand Lac est à 39 mètres; sa superficie, 5,33 fois plus considérable que celle du premier, atteint 8000 kilomètres carrés environ. Les Espagnols n'adoptèrent pas l'appellation indigène de *Cocibolca;* ils estimèrent que cette immense nappe d'eau, la plus vaste du Centre-Amérique, était digne de donner son nom au pays lui-même. On raconte que Gil Gonzalez, ayant pénétré sur ce territoire, eut une entrevue avec le cacique Nicarao, sur le bord de cette petite mer intérieure : le *conquistador* appela le pays *Nicarao agua*, d'où, par contraction, Nicaragua.

Séparé de l'océan Pacifique par l'isthme de Rivas, le Grand Lac déverse son trop-plein dans la mer des Antilles, par le rio San-Juan dont il sera question tout à l'heure.

Remarquons en passant que cette mer intérieure (quoique recélant des requins et des espadons) est remplie d'eau douce; et cette particularité, loin d'être indifférente au point de vue du canal, présente, au contraire, une certaine importance dont les armateurs et les divers gouvernements n'auront pas lieu de se plaindre. En effet, l'eau douce a le privilège de faire périr les algues et les coquillages qui couvrent les carènes des navires au grand préjudice de la vitesse. Dès lors, plus de séjour au bassin de radoub; par suite, économie de temps et d'argent.

D'après M. Blanchet, ce lac est aussi vaste que la mer de Marmara, dont il reproduira la disposition, quand on l'aura pourvu de ses deux bosphores : « Son étendue lui permettra d'abriter toutes les flottes du monde et, par suite, de faire face à tout transit. »

Alimenté par 40 rivières, il constitue le réservoir inépuisable destiné à fournir l'eau nécessaire aux écluses du canal sur les deux versants.

Suivant les saisons, son niveau varie entre deux limites dont la différence n'excède pas 2 mètres, la hauteur maxima coïncidant avec la fin de la saison des pluies. Durant la saison sèche, l'évapo-

ration de cette nappe immense étant supérieure au débit de ses affluents, le niveau s'abaisse de la quantité indiquée plus haut.

Aucune région du globe ne possède autant de volcans que l'Amérique centrale, du moins autant de cônes volcaniques disséminés sur une aussi faible étendue. Comme une menace, ils apparaissent dans chaque paysage, à l'exemple du Fusi-Yama, cet unique volcan du Japon que les artistes nationaux ne manquent pas de reproduire à l'infini sur leurs éventails. Au Nicaragua, ils dressent leurs cônes, aussi réguliers que des pyramides lointaines, dans les forêts, dans les savanes et jusque dans les eaux du Grand Lac.

On remarquera pourtant que le versant atlantique en est totalement dépourvu ; presque tous bordent l'océan Pacifique à petite distance. Le grand axe de l'ellipse dessinée par le lac de Nicaragua est à peu près parallèle à leur alignement et à la côte du Pacifique. Si l'on trace cette ligne sur la carte, en la prolongeant vers le nord-ouest jusqu'à la baie de Fonseca, tous les volcans nicaraguayens se dressent sur la bande de terre comprise entre cette ligne et l'océan Pacifique.

Outre cette file de volcans, nommée en bloc la *chaîne des Marabios*, qui commence au sud par le Momotombo et se termine au nord par la Coseguina, trois cônes volcaniques se dressent dans le lac lui-même : le Zapatero (île de Ceiba) et les deux pics jumeaux d'Ometepe et de Madera.

Quatre d'entre eux au moins peuvent être considérés comme en activité : Coseguina, Momotombo, Ometepe et Masaya. Le territoire de la république, véritable nid de volcans, est donc soumis à de fréquents tremblements de terre.

La ville de Guatémala, qui en est peu éloignée, a été rebâtie trois fois sur différents emplacements. Le 25 juin 1541, notamment, elle fut engloutie par des déjections volcaniques, torrents d'eau bouillante et blocs de rochers, qui y commirent d'immenses dégâts.

L'éruption de 1835 du Coseguina fut une des plus terribles des temps modernes. L'obscurité régna pendant 43 heures ; les cendres et pierre ponces que le cratère vomissait sans discontinuer couvrirent un espace évalué à 15 000 lieues carrées, et le bruit des détonations souterraines s'entendait à 1300 kilomètres. Pourtant la ville et les édifices ne furent pas notablement endommagés.

En 1886, le Momotombo, couvrant de cendres, sur une épaisseur de 10 centimètres, les villes de Corinto et de Léon, faillit leur faire éprouver le sort d'Herculanum et de Pompeï.

Toutefois, il convient de ne pas exagérer le résultat des oscilla-

tions du sol, qui sont la conséquence de ces éruptions : dans la ville de Grenade, un arceau d'église ruinée par les flibustiers est resté debout pendant quarante ans.

Lorsque Gil Gonzalez arriva au Nicaragua, le cacique Nicarao lui fit entendre que le Grand Lac communiquait par un fleuve avec l'Océan appelé *mer du Nord* dans la langue indigène, par opposition à l'océan Pacifique qui portait le nom de *mer du Sud*. Ce fleuve, le San-Juan, déversoir des lacs du côté de la mer des Antilles a, au point de vue du futur canal, une importance considérable. Il se jette à la mer par plusieurs bouches et reçoit, dans un développement de 175 kilomètres, le tribu de 70 affluents.

Ses eaux bouillonnantes, chargées de détritus, entraînent la vase des forêts vierges qui le bordent sur tout son parcours. Le San-Juan débite environ 1000 mètres cubes par seconde, soit 32 milliards par an, 4 fois plus que la Seine à Paris. D'une largeur rarement inférieure à 100 mètres, il se prête à la navigation dans les deux sens.

On compte sur son parcours 4 ou 5 rapides, bien que les Yankees aient amélioré ses passes par quelques coups de mine, et que les steamers de faible tonnage puissent franchir en 2 jours les 265 kilomètres qui séparent Greytown du bord occidental du lac. On a prétendu, d'après des documents conservés dans les archives municipales de Grenade, que le San-Juan était jadis navigable pour de grands navires, et l'on cite l'exemple suivant : « En 1648, 3 navires appelés *fragatas* étaient mouillés en face de la ville : le gouverneur y fit embarquer 14 soldats pour les protéger contre les corsaires qui infestaient les côtes. » Or *fragata* doit représenter un bâtiment de commerce de 2 à 300 tonneaux ; une preuve, d'ailleurs, de leur taille exiguë, c'est que 14 hommes suffirent pour en assurer la défense.

En résumé, le Nicaragua possède une dépression lacustre profonde et un fleuve parfaitement utilisable, moyennant certains travaux de canalisation. Il suffirait, pour achever la communication des deux océans, de percer l'isthme étroit qui sépare les lacs du Pacifique.

D'après Napoléon Bonaparte (qui devint plus tard Napoléon III), « certains pays, par leur position géographique, sont destinés à l'avenir le plus prospère : richesse, puissance, tous les avantages y affluent, pourvu que là où la nature a tant fait pour l'homme, l'homme ne néglige pas de tirer parti des ressources mises à sa disposition ».

Pourquoi donc, objectera-t-on, l'homme n'a-t-il pas encore tiré parti de ces ressources?

On ne saurait, à coup sûr, en imputer la faute à cette république dont le territoire offre un aménagement si remarquable au point de vue de la voie projetée; le Nicaragua, depuis qu'il est en possession de son autonomie, ne cesse de convier les ingénieurs et les capitalistes à prêter leur concours à l'accomplissement de cette grande œuvre; par tous les moyens, il les incite à mettre en commun l'or et les connaissances techniques, ces deux indispensables leviers de toute combinaison de l'espèce.

Outre l'heureuse disposition naturelle de son système oro-hydrographique, le Nicaragua présente d'autres avantages : son état politique, son climat, les vents alizés qui le balayent d'une mer à l'autre (circonstance dont la navigation mixte profitera largement), sa population de faible densité, la variété de ses productions, l'honnêteté de son gouvernement, qui a la plus petite dette des cinq républiques de l'Amérique centrale, tout milite en faveur de ce passage.

Les deux versants de la Cordillère de Nicaragua forment un contraste frappant : autant celui de l'Atlantique est bas et coupé de rivières qui coulent à pleins bords dans les alluvions, autant l'autre est abrupt, volcanique et sillonné de ruisseaux. Il est impossible *a priori* que, dans des conditions aussi différentes, le climat soit le même sur toute l'étendue de la république. A l'orient, les Indiens sauvages errent dans les forêts vierges baignées par une tiède humidité. Ce versant comprend des savanes plus ou moins inondées et des forêts vierges. Les détritus végétaux s'accumulent dans ces dernières, tendant à augmenter l'épaisseur de l'humus et la plupart de ces arbres trouvant leur substance nutritive dans les couches supérieures du sol, épanouissent leurs racines à la surface, au lieu de les enfoncer en terre. De cette façon, les plus grands arbres reposent sur le sol, plutôt qu'ils ne cherchent un point d'appui dans son sein. Une telle disposition rend la circulation très pénible, pour ne pas dire impossible, dans l'intérieur de ces forêts : les racines agglomérées opposent à la marche des obstacles presque insurmontables.

Cette partie du pays est beaucoup moins cultivée que l'autre. Les Indiens errent dans ces solitudes, et il faut vraiment que la terre y soit d'une prodigieuse fertilité pour produire des récoltes avec les procédés rudimentaires de culture que lui appliquent les indigènes. Leur seul instrument aratoire, espèce de sabre appelé en espagnol, *machete*, leur sert de charrue, de herse, de faucille, de bèche, d'arme offensive et défensive.

La population d'origine européenne connaît peu le versant de la mer des Antilles; elle s'est concentrée au bord des lacs, dans

cette région que les Espagnols nommaient le « Paradis de Mahomet ». D'ailleurs, de tout temps, les populations marquèrent une préférence pour cette partie du territoire.

Les nombreux vestiges de civilisation antérieurs à la conquête l'attestent surabondamment, et prouvent que, aux époques les plus reculées, les tribus se condensèrent dans cette région privilégiée du Nicaragua. De toutes parts, on y signale des hiéroglyphes et, notamment, le serpent à plumes, emblème du dieu mexicain Quezalcoatl. Dans l'île de Zapatero, aujourd'hui déserte, on trouve des pierres de sacrifice, des idoles grossières encore debout sur leur socle, des monuments à demi détruits et des statues de douze pieds, sculptées dans un seul bloc de pierre.

Nous avons déjà donné une idée de la fertilité des terrains du Centre-Amérique, il n'est pas inutile d'ajouter que le maïs donne quatre récoltes annuelles : que le tabac, le café, la vanille, la canne à sucre et surtout le cacao fournissent des produits supérieurs de beaucoup à ceux des Antilles.

Le cacao est l'une des principales cultures du Nicaragua, et la cour d'Espagne consomma pendant longtemps celui que l'on récoltait dans l'isthme de Rivas. Ce produit, trouve, dit-on, dans ce district, la chaleur et l'humidité si nécessaire à sa croissance et à sa qualité. Jadis, les gousses de cacao servaient de monnaie; on donnait 60 graines pour 7 sols, et l'on se servait de cette monnaie divisionnaire pour faire l'aumône aux pauvres. Mais nous pouvons rassurer les consommateurs : le produit contemporain ne passe plus de main en main chez les Mosquitos ou les descendants des Atztecs.

Les Espagnols, bons juges en la matière, ont donc reconnu que le Nicaragua produit le meilleur des cacaos; aussi, M. Ménier, le célèbre industriel français, a-t-il créé à Nandaïmé, au bord du lac de Grenade, une propriété de 900 hectares, arrosée par trois rivières et plantée de 300 000 cacaoyers. Ajoutons que, depuis longtemps, les habitants de l'Amérique centrale ont commencé à développer les richesses de leur sol, restées pendant des siècles, à l'état latent.

Les rivières fourmillent d'alligators, et l'élevage du bétail est très florissant dans les immenses savanes du Centre et du Nord.

Enfin, l'or et l'argent se trouvent partout dans le pays et, sans en faire l'objet d'une exploitation très suivie, cette république a exporté près d'un million d'or en poudre, en 1883.

Voilà, certes, beaucoup d'éléments dignes de fixer l'attention; mais notre étude serait incomplète si nous n'esquissions à grands traits l'histoire politique de ce petit État, dont le développement

normal, arrêté longtemps par les déprédations des flibustiers, continue désormais sa marche progressive, étranger aux convulsions de la république Colombienne, à cet État anarchique capable de tout détruire sans rien fonder, à ces secousses terribles et soudaines qui accumulent des ruines et mettent en péril l'existence même des citoyens. Ici, rien de pareil aux fréquents accès de guerre civile dont l'État de Panama est le théâtre. A la vérité, depuis l'origine des temps, l'isthme de Panama servait de grande route aux aventuriers; la ville elle-même était l'entrepôt des trésors de Lima et, en général, des ports de la côte occidentale d'Amérique, détail parfaitement connu des flibustiers.

La population a fait preuve de philosophie; elle s'est accoutumée aux risques; les profits suffisent à y pourvoir; elle accepte ce régime comme faisant partie des institutions.

Le Nicaragua, dont la situation politique est définitivement assise, eut à subir, dans le principe, nombre de vicissitudes.

En 1522, Gil Gonzalez de Avila pénètre dans le Nicaragua actuel et fait alliance avec le cacique des bords du Grand Lac. L'année suivante, Fernandez de Cordova fonde les villes de Grenade et de Léon; puis, il découvre le rio San-Juan, que Calero et Machuca explorèrent les premiers (1539).

Pendant trois longs siècles, le Nicaragua resta sous le joug implacable de l'Espagne, bien que la fermentation d'un vieux levain de liberté donnât lieu parfois à des explosions non équivoques. En 1810, au moment où l'Amérique du Sud secouait le joug, des soulèvements éclatèrent aussi, mais sans succès, dans l'Amérique centrale. Dix ans plus tard, le Guatémala osa même proclamer son indépendance. En présence de ces nombreuses manifestations, la métropole provoqua une réunion des délégués du pays : cette assemblée vota la réunion de l'Amérique centrale au Mexique. Toutefois, les populations, rêvant de liberté, trouvèrent peu utile de changer de maître et ne ratifièrent point la décision de la junte.

Enfin, en 1821, ce pays recouvra son indépendance et, en 1839, les « États-Unis de l'Amérique centrale » se divisèrent en cinq républiques indépendantes. Mais, comment le Nicaragua, dont nous avons énuméré les principales richesses, n'aurait-il pas éveillé les convoitises étrangères? En 1850, sans motif plausible, la corvette anglaise *Gorgone* débarqua quelques hommes dans la baie de Fonseca. Les États riverains s'étant empressés de recourir aux armes, l'Angleterre, suivant une politique connue, retira ses troupes et désavoua le consul à l'instigation duquel avait eu lieu le débarquement.

Quelques années après, les Américains, attaquant le Nicaragua du côté de l'Atlantique, bombardèrent Greytown.

Enfin, de tout temps, ce pays eut à souffrir des incursions des flibustiers qui rayonnaient dans tout l'isthme américain. Parmi ces gens sans aveu, Walker mérite une mention spéciale. Il avait été successivement journaliste et avocat, lorsque les libéraux nicaraguayens l'appelèrent à leur secours contre le parti aristocratique qui venait d'élever le général Chamorro à la présidence de la république : c'était l'histoire des Mamertins appelant en Sicile les Romains contre les Carthaginois.

Walker débarqua au Nicaragua, pour la première fois, en 1855 ; plus tard, il renouvela ses visites, pour le malheur du pays, et sans que personne lui demandât cette marque de faveur.

A peine arrivé (1855), sous prétexte de mission officielle, il prend le commandement des troupes et s'arroge l'exercice de l'autorité suprême. Bien entendu, le cabinet de Washington refusait de reconnaître cet envoyé fantaisiste; pourtant les négociants américains, notamment les banquiers, fascinés par la perspective d'exploiter un riche territoire et de creuser le fameux canal dont on parlait sérieusement depuis dix ans, expédiaient à Walker des subsides en argent et en hommes. Mais l'aventurier, en butte à l'hostilité de tous, incapable de se maintenir, dut rentrer dans son pays. Ce n'est pas qu'il eût perdu tout espoir de retour ; mais il lui fallait de puissants moyens d'action et, grâce à l'abondance de sa parole, il comptait se créer dans l'Union des partisans en grand nombre. Malgré son audace, il n'obtint pas tout le succès espéré.

Pourtant, il fit une nouvelle tentative en 1860. Ce furent les Anglais, cette fois, qui se chargèrent de purger le territoire de cet audacieux. Le commandant de l'*Icarus*, mouillé à Trujillo, somma Walker de lui livrer une somme destinée à indemniser les sujets anglais victimes des désordres qu'il fomentait et des incendies allumés par ses partisans. Incapable de fournir cet argent, Walker abandonna la ville et se mit à errer sur la côte. Épuisé, sans ressources, en butte à la férocité des Indiens, Walker se rendit au commandant de l'*Icarus*. Cet officier le remit aux autorités du Honduras qui le firent fusiller, à Trujillo, après un jugement sommaire. C'était l'expiation d'une guerre épouvantable de deux années, remplie de massacres et d'incendies, qui avait coûté la vie à quarante mille hommes.

Avant d'étudier les divers tracés de canaux à travers le Nicaragua, il convient, peut-être, de résumer en quelques lignes un ancien projet qu'un Américain, M. Eads, s'efforce de rééditer aujourd'hui. Il s'agit du passage par l'isthme de Téhuantépec,

auquel on songea dès les premières années de l'occupation. Fernand Cortez, en 1523, fit étudier cette langue de terre et la possibilité d'y creuser un canal. Mais il fallait les procédés scientifiques de l'époque moderne pour acquérir la preuve de l'impossibilité d'un pareil travail. Aussi les études sérieuses operées par le Mexique ne datent-elles que de 1825. Voici les résultats acquis : à canaliser deux petites rivières, l'une navigable pour les grands navires jusqu'à 10 lieues de son embouchure, l'autre un simple ruisseau. L'arête de la Cordillère s'élève à 250 mètres au-dessus de l'Océan.

Le gouvernement des États-Unis ordonna, en 1871, une nouvelle exploration de l'isthme de Téhuantépec. La commission conclut à l'emploi de 130 écluses, que l'on ne savait, d'ailleurs, comment alimenter. On abandonna donc le projet.

Alors, un Américain, M. Eads, proposa d'escalader l'épine dorsale du Centre-Amérique, à l'aide d'un *chemin de fer à navires*. Les bâtiments, tout chargés, devaient transiter d'un océan à l'autre, dans une sorte de dock. Ce projet fut présenté à la sanction de la législature en même temps que le tracé du canal de Nicaragua. On interrogea les armateurs les plus réputés et les constructeurs les plus éminents. Tous répondaient : « Nous ne pensons pas que ce projet entre jamais dans la voie de l'exécution. » Et ils étayaient leur avis sur des raisonnements sérieux.

De ce qu'un navire puisse entrer dans un dock tout chargé, disait l'un d'eux, on ne peut conclure que l'on puisse impunément transporter un bâtiment dans les mêmes conditions. Pendant le transport, tous les gros poids seront des éléments de danger auxquels les bâtiments très solidement construits pourraient seuls résister, sans même qu'on puisse le garantir à l'avance. Quant à assurer la solidité de la voie sur tout le parcours, dans un pays soumis à des pluies diluviennes comme l'isthme en question, le problème est tellement ardu qu'il paraît malaisé d'entrevoir une solution.

Ou bien : Un bâtiment en fer, tout chargé, sortant de l'Atlantique et transporté de cette manière pendant une longueur de 100 milles, demandera la réfection complète de ses rivets de tôle avant d'être lancé dans le Pacifique.

Enfin, aucun armateur n'oserait risquer un navire sur ce chemin de fer, aucune compagnie ne consentirait à assurer les risques des bâtiments qui transiteraient ainsi. (On remarquera que la longueur de la voie atteindrait 229 kilomètres.)

Ce projet *de chemin de fer à navires* est exposé dans le pavillon du Mexique, au Champ de Mars. Une sorte de *ber* à 360 paires de roues descend latéralement sur un plan incliné pour saisir le navire

à transporter. Quoique de petits étais à patins soient destinés à maintenir le bâtiment dans la position verticale, l'équilibre nous semble peu stable et de nature à justifier les craintes émises au sujet de la praticabilité du système.

Dès 1528, Cortez expédia en Europe un mémoire attestant la non-existence d'un passage naturel dans l'Amérique centrale. D'autres rapports suivirent; on s'empressa d'enfouir ces documents dans les archives où ils se recouvrirent d'une vénérable poussière.

En 1534, les chefs espagnols de l'Amérique centrale signalaient l'existence, dans le Nicaragua, d'une vaste nappe d'eau qui écoulait son trop-plein dans la mer des Caraïbes, par un fleuve aisément canalisable. « On trouve de l'or au bord du lac, ajoutait le rapport; ce pays est un véritable paradis de Mahomet. »

C'était là pour l'Espagne un point important. Elle se contenta de fouiller les mines et fit la sourde oreille à tout projet de canal par la dépression signalée. Les envahisseurs cherchèrent de l'or partout : dans les baies, dans les rivières et les alluvions. Cette fièvre de l'or atteignit un tel degré d'acuïté, qu'on en chercha même dans les volcans. D'après Robert de Lade, qui écrivait vers 1743, la montagne de Massayatan, continuellement en éruption, donna à un moine l'idée que l'intérieur ne pouvait renfermer que de l'or liquide, sans cesse en ébullition. Afin de puiser le métal, il fit descendre dans le cratère un seau de fer soutenu par de fortes chaînes. Mais, avant d'arriver au feu, le seau et les chaînes fondirent comme s'ils eussent été de plomb.

Quelques auteurs ont été plus loin : le *secret du détroit*, disent-ils, Cortez ne l'a pas trouvé, parce que les Espagnols avaient comblé un ancien canal qui passait par le Nicaragua et débouchait dans l'océan Pacifique, par une coupure dans l'isthme de Rivas. A telle enseigne que les anciennes cartes indiquent cette communication comme existante. Les successeurs de Charles-Quint ne pensèrent guère au projet de canal. Suivant la même ligne politique, ils ne songeaient qu'à interdire aux marines étrangères l'accès des possessions américaines de l'Espagne. Et l'*inquisition commerciale*, la Compagnie des Indes, pour l'appeler par son nom, fit décréter par Philippe II la peine de mort contre quiconque essayerait, sans l'autorisation préalable de la puissante Compagnie, de découvrir un passage entre l'Atlantique et le Pacifique.

Le premier projet de canal remonte à 1551 et, dès cette époque, ce tracé entra en lutte avec les canaux de Téhuantépec et de Panama. Ces trois projets resteront, d'ailleurs, en concurrence jusqu'à nos jours : l'un deux s'effondrera de lui-même; l'autre sera reconnu comme impraticable, il ne restera que le Nicaragua.

Mais, on ne songea sérieusement à cette jonction, qu'à l'époque de l'émancipation des colonies espagnoles (1823). Nous ne parlerons que pour mémoire d'une tentative infructueuse faite par les Anglais, vers la fin du dix-huitième siècle. C'est en 1780 qu'ils organisèrent cette expédition où figurait Nelson, le futur vainqueur de Trafalgar. Aux environs du fort San-Carlos (à l'endroit où le San-Juan sort du Grand Lac), les épidémies enlevèrent quatre mille soldats, et les Anglais durent se retirer devant un soulèvement général conduit, si l'on en croit la légende, par la grand'mère du général Martinez, qui, plus tard, devint président du Nicaragua. Pendant cette expédition, une chaloupe, commandée par le jeune Nelson, remonta jusqu'au lac, par le San-Juan.

Les Anglais se retirèrent donc, mais sans abandonner le pays, et leurs vues ultérieures ne furent peut-être pas étrangères à la signature du traité de Versailles (1786), qui les autorisait à exploiter les bois de campêche et d'acajou, à Bélize et aux environs. Ce n'était là qu'un simple prétexte, et par cette occupation déguisée, nos voisins d'outre-Manche entrevoyaient sans doute les avantages politiques et commerciaux que la région leur offrirait dans l'avenir.

En attendant, Bélize, devenu l'entrepôt général de leurs marchandises, inonda l'Amérique centrale de produits de Manchester et de Birmingham, introduits le plus souvent en contrebande.

Pendant ce temps, on pensait toujours au percement du canal : un projet, dressé par Martin de la Bastide, fut soumis, en 1795, à la cour de Madrid. Mais les études préparatoires étaient encore insuffisantes.

Alexandre de Humboldt, à la suite de son voyage en Amérique, donna sur ces territoires (1804) des indications capables de servir de base aux études scientifiques préliminaires, et il esquissa des tracés qui éveillèrent l'attention publique. Mais, de l'aveu de M. l'ingénieur Thomé de Gamond, l'illustre voyageur n'a parlé de cette question qu'en naturaliste, sans avoir jamais eu la prétention de la résoudre, en l'absence d'études oro-hydrographiques précises.

Il n'en est pas moins vrai que les renseignements se complétaient, se classaient, et que bientôt on allait pouvoir échafauder un projet véritable, sur des éléments sérieux et des données positives.

L'Etat de Nicaragua, principal intéressé dans la question, prodiguait des encouragements et délivrait des concessions. Sans avoir la prétention de vouloir énumérer ici tous les projets de canal, nous pouvons dire qu'ils ont deux parties communes : le cours du San-Juan et, au moins, l'un des lacs. Le problème consiste à couper l'isthme du Pacifique dans l'endroit le plus avantageux au point de vue de la dépense et de manière que le point d'aboutissement soit

un port sérieux, digne de l'ouvrage projeté. Presque toutes les nations ont coopéré à cette œuvre qui intéresse le monde entier : les Anglais, les Espagnols, les Français, les Hollandais et les Américains.

Ce furent les Américains qui obtinrent les premiers, en 1826, la concession d'un canal à travers le Nicaragua. Quelques-uns des hommes d'Etat de Washington pensaient que leur pays était appelé à tirer de précieux avantages de cette communication. Il paraît que ce sentiment n'était pas unanime, puisque les concessionnaires ne purent réunir le capital nécessaire : l'affaire en resta là. Deux ans après, Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, après avoir doté son pays de créations de premier ordre, fut séduit par l'idée de mener à bonne fin l'entreprise exceptionnelle du canal de Nicaragua. Il ordonna de nouvelles recherches et se proposait de consacrer à ce travail une partie de sa fortune personnelle, quand la révolution de 1830 et la séparation de la Belgique portèrent ses vues d'un autre côté.

En 1837, à la suite d'une nouvelle exploration, les commodores Barnett et Belcher donnent de précieux renseignements. L'année suivante, l'ingénieur anglais, John Baily, présenta le premier projet. Mais, pour le mettre à exécution, il fallait de l'argent. Afin d'attirer dans le pays les capitaux européens, le gouvernement du Nicaragua crut qu'il convenait de placer à la tête de l'entreprise un nom retentissant. Il proposa donc à Napoléon Bonaparte, alors prisonnier au château de Ham, de prendre l'affaire en main. Comment le prince n'eût-il point accepté une proposition de ce genre, lui qui s'adonnait aux études les plus diverses? Il s'occupait de paupérisme, en répétant : « Tout système financier doit se réduire désormais à ce problème : soulager les classes pauvres. » Après de laborieuses expériences sur la pile voltaïque, il arrivait à cette conclusion que l'élément positif joue simplement le rôle de conducteur. Il se mit à pâlir sur les cartes avec enthousiasme et produisit un projet de canal interocéanique.

A l'époque de son évasion (25 mai 1846), il passa à Londres, où il édita une brochure portant une modification du projet Baily. Celui-ci partait de San-Juan del Norte et débouchait à San-Juan del Sur, après avoir simplement traversé le lac de Nicaragua.

D'après Louis-Napoléon, le canal en question ne devait pas consister en une simple coupure, capable de livrer passage aux navires d'une mer dans l'autre. « Il faut, disait-il, que cet ouvrage, destiné à ouvrir l'Amérique centrale au commerce du monde, possède le long de son cours une suite de bassins naturels servant de docks, où un grand nombre de navires puissent, avec promptitude et sécurité, procéder à leurs opérations de chargement et

de déchargement. » — « C'est en vain, ajoutait-il, que nous cherchons à Panama et sur d'autres points, un tracé aussi avantageux à tous les égards. » Et il entrevoyait déjà entre les deux lacs de Nicaragua et de Managua, la Constantinople future du nouveau monde.

En conséquence, il adoptait un tracé en communication avec le plus grand nombre de rivières et présentant aux terminus les meilleurs mouillages.

Le canal proposé, partant de Greytown, aboutissait au port de Realejo, sur une longueur de 457 kilomètres, par les deux lacs et le rio Panaloya, lequel est seulement navigable, en temps ordinaire, pour les embarcations du pays. En somme, ce projet modifiait une longueur de 131 kilomètres, soit par excavation, soit par canalisation.

Outre sa longueur exagérée, un tel tracé présentait de graves inconvénients et devait élever considérablement les frais de l'entreprise. D'abord, il comportait 42 écluses et, si le grand lac assurait l'alimentation des écluses méridionales, le débit de celui de Managua paraissait insuffisant pour l'alimentation des écluses situées vers le nord. Enfin, la Cordillère présente, dans la presqu'île de Realejo, une altitude de 188 mètres.

La brochure éditée à Londres avait pour but d'attirer l'attention des capitalistes. Cet appel resta sans écho ; le moment de l'exécution n'était pas encore venue; d'ailleurs, la politique absorbait en ce moment toute l'attention de l'auteur du projet.

Peu de temps après, les Américains obtenaient une nouvelle concession. MM. White et Vanderbilt, de New-York, signèrent un traité comprenant à la fois un double privilège de canal et de transit. Vanderbilt se réservait prudemment la faculté de créer une ligne de bateaux à vapeur, et sa seule préoccupation fut d'encaisser le plus tôt possible les bénéfices énormes du transit d'un océan à l'autre.

Le canal ne se fit pas, bien qu'un ingénieur américain, M. Childs, s'occupât, pendant ce temps, de compléter les études antérieures, à l'aide de nouveaux sondages et d'une série de nivellements. Sans aucun travail d'art, sans rien changer, pour ainsi dire, aux conditions naturelles, le *merchant prince* américain donna une solution de problème analogue à celle que M. Le Barazer proposa jadis pour celui de Paris port de mer.

On venait de découvrir les mines californiennes et, poussés par la fièvre de l'or, les émigrants, en foule, passaient de New-York à San-Francisco par l'isthme de Panama. Vanderbilt créa (1850), sur l'emplacement même du futur canal interocéanique, une ligne de bateaux à vapeur de faible tonnage et diminua de moitié le tarif :

plus de 100 000 émigrants transitèrent par cette voie. Ce succès colossal permit à l'audacieux Américain de jeter les bases de sa fortune.

Les navires fluviaux construits sur ses plans remontaient le rio San-Juan et traversaient le lac de Nicaragua jusqu'à la Virgen (côte occidentale du lac). A partir de ce port il ne restait plus que 16 kilomètres à franchir pour atteindre le Pacifique. Vanderbilt avait relié la Virgen au port de San-Juan del Sur, par une route que des voitures franchissaient en 2 heures. En somme, cette voie permit de créer la Californie.

Le projet élaboré au château de Ham servit, pour ainsi dire, de base au tracé présenté par un publiciste distingué, M. Belly, et par M. Thomé de Gamond, ingénieur déjà célèbre, à cette époque, par ses études sur le tunnel de la Manche, et que M. Belly avait chargé de traiter le côté technique de la question [1].

Par la convention de Rivas (1er mai 1858), les États de Nicaragua et de Costa-Rica accordaient à M. Belly la concession d'un canal à faire passer à travers l'isthme de Nicaragua. Ce traité, d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, laissait les concessionnaires libres de choisir le tracé convenable, sous cette condition que le canal, après avoir remonté le San-Juan et franchi le lac, devait déboucher dans l'océan Pacifique aux environs de la baie de Salinas; les deux gouvernements indiquaient même leur préférence à l'égard de cette dernière baie, dans le cas où ce point d'aboutissement paraîtrait praticable, car le canal servirait ainsi de limite aux deux républiques signataires. Le prix du passage était même prévu; il ne devait pas dépasser 10 francs la tonne.

Suivant le désir exprimé plus haut, M. de Gamond fit aboutir le canal maritime à la baie de Salinas, qui offre d'ailleurs au mouillage des grands bâtiments des conditions exceptionnelles de sécurité. Ce golfe magnifique apparut à M. Belly comme le pivot naturel du futur mouvement maritime de ces contrées. Restait à savoir si l'on ne rencontrerait pas des difficultés insurmontables dans le percement de l'isthme qui sépare le Grand Lac de l'océan Pacifique.

Au nom du gouvernement de Costa-Rica, l'ingénieur danois Œrstedt avait fait une étude complète de cette région. D'après les rapports assez vagues des Indiens employés à transporter le sel des salines de la baie, les collines qui séparent le rio Sapoa de l'Océan, présentaient des gorges profondes. Œrstedt reconnut en effet que les plateaux qui constituent la charpente de cet isthme (hauteur moyenne, 160 à 180 mètres) sont interrompus, sur 4 kilomètres

[1] Voir la livraison du 10 juin 1888.

de longueur, par une multitude de dépressions, dont la plus basse est précisément le col de Salinas. D'après M. OErstedt, son niveau ne s'élevait qu'à 40 mètres au-dessus du lac de Nicaragua, et à 78 mètres au-dessus du Pacifique. Ce résultat, vérifié par l'ingénieur anglais Baily, est la base de ce premier projet. M. de Gamond rachetait la différence de niveau des deux points extrêmes de cette station, par six écluses de $6^m,40$ chacune, reliées par cinq biefs de 2 kilomètres chacun.

Comme dans le rio San-Juan, le tirant d'eau du canal de Salinas était réglé à 8 mètres; la largeur mesurait 44 mètres à la ligne d'eau, et 40 mètres au plafond.

Les dépenses prévues pour les 22 kilomètres de la tranchée de Salinas atteignaient 55 millions. Le canal devait être percé en quatre ans; on estimait à 120 millions l'ensemble du capital à engager.

Sur le fleuve San-Juan, on devait utiliser les Indiens de la côte de l'Atlantique, vigoureux et dressés, depuis deux cents ans par les Anglais, à l'exploitation et au débardage des bois de toute essence qu'ils tirent de ce littoral. Les chefs indigènes des environs de Greytown promettaient de grouper sur les lieux jusqu'à 3000 hommes, moyennant un salaire de 2 francs par jour. Enfin, les deux États riverains proposaient aux titulaires de la concession 1000 soldats à titre d'auxiliaires.

« Il faut, écrivait M. de Gamond, pour l'accomplissement d'une telle entreprise, mettre avant tout à contribution les immenses ressources locales de la nature, et utiliser dans l'emploi de ces ressources le génie de tous les peuples. Il faut *faire bien* comme les Hollandais, *faire vite* comme les Américains, *faire à bon marché* comme les grands praticiens de l'Angleterre. »

Mais à peine l'ingénieur français avait-il terminé son plan, que, d'Angleterre, on lui signala une erreur dans l'altitude présumée du col de Salinas. Il fallait vérifier ce facteur important, dont l'altération entraînait des erreurs grossières dans le devis et dans l'estimation de la durée des travaux.

Ne pouvant se rendre lui-même au Nicaragua, M. de Gamond se fit suppléer par une commission de quarante-deux membres; M. Belly, qui, d'ailleurs, avait à faire ratifier sa concession, se chargea de les accompagner à travers l'Atlantique. Ceci se passait en 1859. M. l'ingénieur en chef des mines Durocher reconnut l'erreur d'altitude du col, et le projet fut abandonné. Cette commission, qui comptait tant de spécialistes, répartit ses différents membres entre les deux mers, et recueillit des renseignements qui permirent d'établir un nouveau plan. M. de Gamond rédigea un

autre projet, entièrement différent de celui de 1858, aboutissant à d'autres points sur les deux mers.

Le nouveau canal coupait l'isthme de Rivas près de cette ville, dans la direction déjà proposée par l'ingénieur américain Orville Childs. Puis il traversait le lac et descendait la vallée du San-Juan jusqu'au bec du Colorado : il débouchait dans l'Atlantique par le bras du Colorado.

Le développement de ce tracé qui mesurait 296 kilomètres, se divisait en trois sections : 28 pour la tranchée de Rivas, 86 pour la traversée du lac, et 182 dans la vallée de San-Juan. Les parties éclusées, l'une, celle de Rivas, mesurait 16 kilomètres; et celle de San-Juan, 111.

En ce qui concerne la tranchée de Rivas, neuf écluses de 4 mètres chacune rachetaient la différence de niveau de 36 mètres existant entre le Pacifique et le lac de Nicaragua. M. de Gamond comptait adapter à ces écluses un appareil spécial dit *écluse à sassement instantané*, qui éclusait les navires, pour ainsi dire, pendant la marche, et grâce à un simple ralentissement. On devait transporter sur les lieux ces écluses toutes faites et les monter sur place. Ainsi se trouvait évitée la question des travaux dans un pays à peu près dépourvu de ressources industrielles locales.

Nous arrivons à la vallée de San-Juan, branche orientale du canal interocéanique. Cette partie du travail de M. de Gamond diffère des projets de tous ses devanciers et mérite une attention spéciale. C'est le procédé qui a prévalu dans le projet actuel. Les quatre projets antérieurs proposaient la canalisation pure et simple du San-Juan, travail jugé par M. de Gamond lui-même comme l'œuvre la plus facile de l'ouvrage entier. Mais, à la suite d'un nouvel examen d'après les données recueillies par la dernière commission, M. de Gamond reconnut que l'exécution de ce travail soulevait de formidables difficultés.

Coupée par une multitude d'affluents et accidentée par les contreforts de roches résistantes qui séparent ces cours d'eau, la vallée de San-Juan ne se prête pas à l'emploi de machines exigeant pour un fonctionnement régulier certaines conditions d'uniformité dans la masse attaquée. On en est donc réduit au travail de main d'homme.

Or chacun connaît l'effet mortel des terrassements opérés sous de telles latitudes, dans ces sols paludéens imprégnés à l'excès de matières organiques. Fallait-il laisser sans usage ce réservoir immense « préparé par la nature au faîte du système hydraulique? » « Fallait-il, enfin, abandonner la recherche du *secret du détroit*? » « Cette question, ajoutait M. de Gamond, que, dans sa

lettre de Valladolid, en 1523, Charles-Quint posait à Fernand Cortez, j'ai dû moi-même, en désespoir de cause, et m'inspirant de l'état des lieux, la poser à la nature. La nature a répondu : le secret du détroit est trouvé. Il faut agir par la submersion des vallées. »

Ce nouveau système de canalisation du San-Juan diffère essentiellement du premier projet. En 1858, l'ingénieur s'efforçait de diminuer les vitesses du fleuve et de les régulariser. On arrivait maintenant au même résultat, mais en évitant l'insalubrité provenant du défoncement des sols paludéens.

M. de Gamond barre, d'une colline à l'autre, la vallée encaissée du San-Juan, à l'aide de matériaux inorganiques. Dès lors, l'onde du fleuve, surélevée par les barrages, se crée de nouveaux rivages au pied des collines de chaque versant. L'établissement de 9 barrages successifs de l'espèce, crée dans la vallée sus-désignée une série de 8 lacs étagés, dans lesquels le fleuve lui-même disparaît, comme le Rhône dans le lac de Genève : c'est l'extension jusqu'à l'Atlantique du régime naturel des vastes lacs du Nicaragua.

En ce qui concerne les ports d'accession (question peu étudiée jusqu'à présent), le projet de M. de Gamond aboutissait aux deux mers en des points où il n'existait pas de ports et où, par suite, il fallait construire des havres artificiels.

Ces ports d'accession sont au nombre de 4, 2 au terminus et 2 au bord du lac. Celui du Pacifique occupe l'embouchure du rio Grande de Rivas; l'autre, l'embouchure du Colorado. Les dépenses affectées à l'organisation de ces ports s'élèvent à 25 millions.

Mais M. de Gamond trouve, avec raison, qu'il convient de s'occuper d'abord des deux havres maritimes : la dépense, dans ce cas, n'excède pas 17 millions. D'après les considérations précédentes, les dépenses d'exécution du canal de Nicaragua se résumaient ainsi : canal de Rivas, 63 millions; vallée du San-Juan, 43 millions et demi; ports d'accession, 17 millions; soit, au total, en comprenant toutes les autres dépenses, 160 millions.

Ce chiffre parut trop peu élevé, surtout en ce qui concerne les ports d'accession.

Depuis lors, les projets de canalisation de l'isthme américain n'ont cessé d'occuper l'attention des deux mondes.

M. Thomé de Gamond n'admet que deux solutions, Panama ou Nicaragua et, sans considérer la première comme impraticable, il l'écarte comme trop coûteuse.

Il faut escalader l'isthme au moyen d'un canal à plans d'eau multiples, desservi par des écluses. Or l'établissement de ce grand escalier nautique ne peut être fondé que sur un point de l'isthme

américain, peu élevé au-dessus des mers et pourvu, en même temps, d'un réservoir d'eau considérable, destiné à l'alimentation du canal.

Ces deux conditions n'existent ni à Panama, ni à Darien.

L'État de Nicaragua jouit, au contraire, du privilège d'être la contrée où les Andes s'élèvent le moins au-dessus de la mer; il possède, en outre, un réservoir immense, disposé pour l'alimentation de la voie.

Le régime des eaux du Nicaragua est « la partie vivante du projet », question très sommairement indiquée dans les plans antérieurs, à défaut de données précises. Les observations sur lesquelles repose la notion actuelle de ce régime sont dues à un jeune élève ingénieur de la mission de 1859, M. Henri de Parville, à qui M. Thomé de Gamond avait confié l'observation météorologique de San-Carlos et qui, depuis, est devenu l'un des interprètes les plus distingués de la science.

La question de l'alimentation, toujours si importante en ces sortes de matières, préoccupa vivement M. de Gamond. Le débit moyen du rio San-Juan, au-dessus du bec du Colorado, atteint 1000 mètres cubes par seconde, ou 32 milliards de mètres cubes par an, évacuation 4 fois supérieure au débit annuel de la Seine, à Paris (8 milliards).

En prévoyant un passage annuel de 10 000 navires par le canal, les 10 000 écluses, fournies à raison des 25 000 mètres cubes d'eau chacune, dépenseraient 250 millions de mètres cubes. Or cette quantité d'eau dépensée pendant une année représente seulement la $\frac{1}{125}$ partie de la masse d'eau que le rio San-Juan roule annuellement à la mer, et ne se traduit que par un abaissement de 4 centimètres par an, à la surface du lac de Nicaragua.

M. Virlet d'Aoust présenta au congrès international de géographie commerciale de 1878, un nouveau projet, beaucoup plus radical que les précédents. Au lieu d'employer le lac comme réservoir d'alimentation du canal projeté, M. Virlet d'Aoust le desséchait et dirigeait ses eaux vers les deux océans, en entraînant une immense quantité de déblais. L'auteur construisait ainsi un canal sans écluses et il livrait à la culture le lit du lac, soit environ 700 000 hectares d'excellentes terres appelées à le défrayer en partie des frais de creusement.

Nous arrivons au projet de MM. Menocal et Blanchet, qui doit prochainement être mis en œuvre. Le plan en relief de ce projet figure à l'Exposition universelle, dans le pavillon si élégant de la république du Nicaragua. De l'eau courante circulant dans la

cuvette du canal futur permet au visiteur de se rendre parfaitement compte des travaux à effectuer :

Voici les principales caractéristiques du projet :

Longueur d'un océan à l'autre : 272 kilomètres;

Longueur du canal à creuser : 45 kilomètres;

Distance à travers le lac : 90 kilomètres;

Cours du San-Juan occupé par le canal : 102 kilomètres;

Vallées inondées des rivières San-Francisco, Deseado et Grande : 35 kilomètres.

Profondeur du canal : 9 mètres;

Bief supérieur du lac au-dessus de la mer : $33^m,5$;

Nombre d'écluses de chaque côté : 3.

Les points aboutissants sont : Greytown sur l'Atlantique et Brito sur le Pacifique.

Ce projet resté le rival redoutable du tracé par Panama, faillit être préféré à ce dernier, au congrès de Paris de 1879.

On a dit souvent que le manque de bons ports aux terminus du canal était l'un des points faibles du projet. M. Menocal a étudié cette question dans tous ses détails et il reconnaît que Brito et Greytown nécessitent des travaux de protection et de creusement. Le port de Brito paraît suffisamment abrité, quoique beaucoup moins vaste que la baie de Salinas; mais les apports du rio Grande l'ont ensablé. Il y aura donc lieu à creusement, et l'on peut espérer que cette cause disparaîtra dès que l'on aura coupé l'isthme de Rivas.

M. Menocal indique aussi l'ensablement successif de Greytown et il propose son agrandissement et sa restauration. La réfection de ce seul port absorbera 35 millions de francs.

En fervents adeptes de la doctrine de Monroë, les Américains se sont naturellement beaucoup occupés de la question du canal. Le général Grant, partisan résolu de la voie par le Nicaragua, chargea, pendant sa présidence, une commission de rédiger un rapport sur cette importante question. Cette commission ne déposa ses conclusions que le 7 février 1876, quatre années après sa nomination : « La route par la voie du Nicaragua est la plus avantageuse en ce qui concerne sa construction et son entretien ; elle offre, en outre, moins de difficultés techniques que les autres voies reconnues comme praticables. »

Sur ces entrefaites, M. Hayes remplaça le général Grant, et la question du canal resta dans le *statu quo*.

En 1879, l'amiral américain, Ammen, membre de la commission sus-désignée, vint avec M. Menocal défendre devant le congrès de Paris un projet très sérieux concernant la voie du Nicaragua et

rédigé à la suite de minutieuses études. On sait comment l'Assemblée vota la construction d'un canal à niveau par l'isthme de Panama.

M. de Lesseps fit commencer les travaux, tandis que M. Eads obtenait sans difficulté du gouvernement mexicain une concession pour l'isthme de Téhuantépec, et l'amiral Ammen, une concession de la république de Nicaragua pour le canal à percer sur le territoire de cette république.

En 1887, la *Maritime Canal compagny of Nicaragua* a signé avec le Nicaragua un traité assurant à cette société le droit exclusif de percer un canal destiné à relier l'Atlantique et le Pacifique. Cette concession, très libérale, accorde un délai de 2 ans et demi pour commencer les opérations, une étendue de 1 million d'acres de terre, avec exemption d'impôt, pour une période de 99 ans. La société ne demande au gouvernement ni secours en argent ni garantie d'intérêt.

Le canal interocéanique servira sans doute à toutes les flottes du monde, mais il sera utile surtout aux Etats-Unis, et les Américains ne font aucune difficulté de convenir de la future révolution économique que déterminera, chez eux, l'ouverture de cette voie nouvelle. Toutefois, en ce qui concerne l'opportunité de ce percement, quelques-uns d'entre eux signalent une ombre à ce tableau. Ils disent que les chemins de fer, lancés à profusion dans l'Ouest, sont destinés à donner à leur pays un immense développement. Toute concurrence aux chemins de fer leur serait nuisible et arrêterait leur essor; il y aurait donc intérêt à ne point percer le canal.

Mais l'Union est le pays par excellence de la liberté. Outre que la compagnie actuelle trouvera presque sur les lieux un matériel considérable qu'il lui sera facile d'acquérir à bon compte, elle réunira aisément le capital nécessaire et se lancera avec hardiesse dans l'œuvre du Nicaragua, qu'elle considère comme la plus praticable des routes transisthmiques proposées, opinion basée d'ailleurs en partie sur les diverses explorations entreprises dans l'Amérique centrale par des officiers de la marine américaine, chargés de missions officielles.

La question du rendement probable est l'une des plus ardues que l'on puisse traiter. Dans les conditions normales, le transit par le chemin de fer de Panama, n'a jamais dépassé 160 000 tonnes. Mais il est de toute évidence que l'on ne saurait prendre ce chiffre pour base, à cause de l'action stimulante qu'exercera l'ouverture du canal sur les régions appelées à en bénéficier. On remarquera de plus que les bâtiments mixtes et même les navires à voiles qui transiteront par Nicaragua, n'ayant plus à quitter la région des

vents alizés, passeront en grand nombre. Ainsi, le canal en question ne peut être en rien comparé à celui de Suez, la mer Rouge restant fermée, pour ainsi dire, à la navigation à voiles.

M. Blanchet estime à 5 millions de tonnes le transit au moment de l'ouverture du canal, et, avec très juste raison, il abaisse le tarif à 8 francs la tonne. Ne faut-il pas, en effet, décourager avant tout les chemins de fer, et les affamer en les obligeant à abandonner le trafic entre les deux côtes de l'Amérique du Nord? M. Levasseur porte ce chiffre à 7 millions de tonnes, comprenant :

1° Le commerce des Etats-Unis avec l'Asie orientale et l'Océanie;

2° La moitié du commerce des Etats-Unis avec l'océan Indien;

3° Le commerce des îles polynésiennes et celui des Etats de la côte du Pacifique avec les Etats de l'Atlantique;

4° Le cabotage des Etats-Unis d'un océan à l'autre;

5° La moitié du trafic de l'Europe avec l'Asie orientale et l'Océanie.

Nous pouvons résumer, comme il suit, les avantages et les inconvénients du canal de Nicaragua.

Cet ouvrage traverse les parties les plus fertiles et les plus saines de l'Amérique centrale, rafraîchies par le souffle régulier des vents alizés. Ces brises permettront même l'utilisation des navires mixtes, c'est-à-dire de la navigation à bon marché, grand avantage sur Panama, dont la baie, vaste échancrure de 200 kilomètres de profondeur, est soumise, en toute saison, à des calmes persistants qui immobilisent les voiliers.

« Un canal par les lacs, disait Louis-Napoléon, offrirait, sous tous les rapports, des avantages qu'on ne rencontre nulle part ailleurs; mais, ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que la Providence paraît avoir indiqué cette coupure du Nicaragua comme présentant les difficultés d'exécution les moins formidables. » Le lac fournit en effet le moyen d'abréger de 100 kilomètres les travaux.

C'est au Nicaragua que la chaîne des Cordillères s'abaisse le plus; en outre, les lacs offrent à la voie nautique une alimentation, un réservoir unique que l'on ne retrouve sur aucun point de l'isthme. Enfin, le climat est beaucoup plus sain que celui de Panama, et la faible hauteur du bief supérieur (33 mètres) permet de réduire le nombre des écluses.

On a signalé comme inconvénients : la grande longueur de cette voie maritime; les dépenses considérables nécessitées par l'appropriation du port de Greytown; enfin, les tremblements de terre, et l'on se demande quel serait leur effet sur les enrochements, les digues et les écluses. Nous répondons à ceci : la contrée à traverser

fournit des bois de toute sorte que le constructeur n'hésitera pas à utiliser.

Quant à l'alimentation des écluses, point capital dans un travail de l'espèce, la présence au sommet du tracé d'un réservoir unique au monde par sa masse et son étendue, délivre l'ingénieur de toute préoccupation.

Des cinq points signalés comme propres à l'ouverture des communications entre les deux océans (Téhuantépec, Nicaragua, Panama et Darien), celui qui nous occupe est le plus pratique et le plus économique.

Un semblable travail ne paraît devoir offrir aucune difficulté. Nous ne lui reconnaissons d'autre inconvénient que sa proximité des puissants agents de bouleversement qui bordent le littoral du Pacifique. Mais, en usant des ressources du pays, en employant le bois que le charpentier n'aura qu'à couper sur les rives, on construira des ouvrages plus élastiques que la maçonnerie, capables, par suite, de résister plus efficacement aux oscillations du sol.

Les berges du San-Juan sont plantées d'un grand nombre d'essences élastiques et résistantes qui, de plus, jouissent de la propriété de se conserver un temps très long dans l'air ou dans l'eau. Tels sont le *Quebracho*, l'*Almendro*, le *Mora*, le *Chapulastapa*, le *Nacascolote*, ou bois de fer, qui sert à faire des engrenages pour les roues des machines. Ces bois appartiennent à la concession et pourront être mis en œuvre dans une proportion illimitée, sans autre dépense que celle du travail du charpentier.

Les études sont terminées ; la compagnie américaine, *The Nicaragua maritime canal Company*, a reçu l'autorisation officielle de commencer les travaux. La période d'incubation est close. Plusieurs navires ont déjà débarqué à Saint-Jean de Nicaragua des maisons démontables, des excavateurs, des moutons destinés à battre les pilotis. Une autre expédition a quitté les États-Unis dans le courant de juillet, amenant du personnel pour abattre et débiter les bois, et le matériel d'un chemin de fer à voix étroite qui reliera entre eux les divers chantiers.

Dès maintenant, nous pouvons espérer que le canal de Nicaragua sera ouvert au trafic des flottes du monde avant l'aurore du vingtième siècle.

Albert de Chenclos.

UNE LÉGENDE MYSTIQUE

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Le duc et la duchesse de Ventadour : un grand amour chrétien au dix-septième siècle, par Mme X..., avec une introduction de M. l'abbé Lagrange. (Firmin Didot et Ce.)

Les ouvrages dont nous sommes appelés à rendre compte pourraient se diviser en trois catégories : ceux où le critique domine le livre dont il parle, non pas par la supériorité du talent, mais par un mélange d'expérience, d'autorité, de goût, et surtout par la connaissance du sujet qu'il traite ; ceux où il n'est pas fâché de se renseigner sur les motifs de son jugement auprès de l'auteur qu'il juge et d'apprendre, en le lisant, ce qu'il doit communiquer à ses lecteurs ; et enfin, ceux où il serait arrêté, dès la première page, par le sentiment de son indignité et de son insuffisance, s'il n'avait recours à un guide; or, est-il un guide plus sûr, plus éloquent, plus persuasif, que M. l'abbé Lagrange, patron et introducteur de ce volume extraordinaire : *Le duc et la duchesse de Ventadour : un grand amour chrétien au dix-septième siècle.*

Pour un écrivain laïque, même clérical, — deux mots accouplés tant bien que mal par le dictionnaire gambettiste, — c'est une tâche fort délicate, et même un peu effrayante, d'aborder un pareil livre, d'y pénétrer et d'en faire part au public. L'inconvénient de ces perfections exceptionnelles, de ces vocations surhumaines, c'est qu'elles demeurent incompréhensibles si on ne les explique pas, et que l'on craint, en les expliquant, de troubler de jeunes âmes dont la virginale innocence consiste à ne pas les comprendre. Je ne voudrais, pour excuse de mon léger embarras, que la très belle introduction de M. l'abbé Lagrange, son admirable talent d'analyse, sa science théologique, son intimité avec le surnaturel, ressources qui me manquent pour donner une idée exacte, complète, indiscutable, de ce qui, humainement parlant, ne révolte

pas la raison, mais la dépasse. Pour goûter, dans toute sa plénitude, dans sa grâce divine, dans son exquise saveur, cette histoire que l'on dirait découpée dans le livre d'or de l'Église primitive, il faudrait rassembler un public de saints, d'archanges et de séraphins. J'ose ajouter que, en 1889, le recrutement serait lent et difficile.

Quel est l'auteur de cet ouvrage? M. l'abbé Lagrange ne nous le dit pas; mais il nous apprend, ou nous laisse deviner, que c'est une femme également remarquable par sa haute situation dans le monde, sa piété fervente, l'extrême distinction de son esprit et son beau talent d'écrivain : on ne saurait s'en étonner.

Il y a, chez les femmes d'élite telles que je me figure l'auteur anonyme de cet ouvrage, très pieuses, éprises d'idéal et douées d'une vive intelligence, un goût ou plutôt une passion de *spiritualité* que rien ne déconcerte, et qui les élève sans effort au niveau de tout ce que la religion peut inspirer d'héroïques sacrifices. Leur sexe les prédestine à se complaire dans ces mystères de la grâce qui parlent à la fois à leur imagination et à leur cœur. La plupart d'entre elles ont subi les épreuves que le monde et la vie réservent à quiconque leur demande ce que la vie et le monde ne peuvent pas donner. Elles ont sondé le néant des joies et des félicités humaines. Elles n'attendent plus que du ciel ce que la terre leur a refusé. A leurs yeux, l'amour et le mariage chrétiens, dans les conditions ordinaires, représentent la prépondérance absolue de l'âme, l'abdication absolue des sens. Elles savent que c'est là ce qui permet aux époux chrétiens de s'aimer pendant les années de déclin autant que dans les radieuses saisons de la jeunesse, ce qui leur assure, quand la mort les sépare, la certitude de se retrouver bientôt pour rester éternellement inséparables. Eh bien, faites un pas de plus sur cette voie lumineuse qui mène aux mystiques sommets. Supposez que deux âmes privilégiées, bénies de Dieu, à force d'absorber dans leurs rayonnements tout ce qui n'est pas elles, aspirent à prendre une avance sur cette éternité, à savourer dès ici-bas un avant-goût de cette certitude, à se séparer en ce monde pour être mieux unies ailleurs, à immoler leur amour pour s'aimer davantage, à rompre d'un commun accord le lien conjugal pour devenir deux *âmes sœurs*, vous aurez le ménage du duc et de la duchesse de Ventadour, tel que le retrace l'écrivain anonyme avec une conviction si profonde, une émotion si sincère, un charme si irrésistible que le lecteur le plus récalcitrant avant de la lire capitule après l'avoir lue.

Ce qu'il y a d'étonnant dans ce livre, c'est que l'auteur, dessinant avec une délicatesse féminine les traits de ses deux héros comme sur les marges d'un missel du moyen âge retrouvé dans les archives d'un couvent du Carmel, ne s'est pas bornée à ce

rôle d'hagiographe dont elle s'acquitte à merveille. Elle a déployé de véritables qualités d'historien en rattachant ce pieux épisode à l'ensemble d'une époque turbulente, que Henri de Ventadour et Marie-Liesse traversèrent comme deux cygnes dont les blanches ailes se détachent sur un ciel sombre, comme deux alcyons qui se posent un moment sur la pointe des vagues avant de reprendre leur vol vers les régions infinies. Le passage des sanglantes tempêtes du seizième siècle aux imposantes grandeurs du dix-septième marque une des périodes les plus intéressantes de notre histoire. Une refonte, dont on ne sait s'il faut s'en féliciter ou s'en plaindre, renouvelle l'aspect de notre vieille France. Richelieu continue, en l'exagérant, l'œuvre de Louis XI et de Henri IV. Sa hache impitoyable coupe dans leurs racines les restes de la féodalité, qui était sans doute pour la monarchie une menace permanente, mais qui protégeait la royauté contre l'isolement, la noblesse contre l'oisiveté. A un autre point de vue, la sève gauloise, la verve un peu grossière du Béarnais vert-galant et de ses compagnons d'armes, allaient faire place aux mœurs élégantes, raffinées, chevaleresques à la fois et *précieuses*, de ce qu'on a appelé la société polie. Cette société, dont Boileau et Molière n'ont attaqué que les exagérations et les contrefaçons ridicules, a inspiré, de nos jours, des pages ingénieuses et éloquentes. Elle nous rapproche de notre sujet par bien des traits caractéristiques qui n'ont pas échappé à la sagacité de l'auteur anonyme.

D'abord, c'est le règne du roman; roman dont les anachronismes volontaires, les allusions transparentes et les pudeurs d'hermine, peuvent aujourd'hui faire sourire, sinon les lecteurs de M. Cousin, au moins les contemporains de M. Zola, mais qui avait, faute de mieux, le mérite de purifier l'amour, de l'ennoblir, de lui faire prendre un bain d'idéal, — ce dont il a souvent besoin, — de l'élever vers une zone qui n'était pas le ciel, mais où n'arrivaient plus les vapeurs de la terre et les fumées sensuelles. Maintenant, placez dans cette atmosphère assainie deux âmes illuminées de la lumière céleste, comprenant l'insuffisance ou l'inanité de cet amour platonique, qui n'est pas encore le divin, et résolues à le pousser à bout; nous voici bien près du grand amour chrétien de Henri de Ventadour et de Marie-Liesse. Ils rendent logique, en la sanctifiant, Mlle de Scudéry : rien de moins, rien de plus.

Second détail, qui semble contredire le premier, et qui le complète. Bien des fois, dans les classes les plus élevées, dans les familles voisines du trône, la société polie s'infligeait à elle-même de lamentables démentis. Au lieu de pratiquer ses maximes, on eût dit qu'elle n'avait promulgué son code que pour avoir plus de plaisir à l'enfreindre; si bien que des moralistes moroses tels que

La Rochefoucauld et des poètes satiriques tels que Boileau, auraient pu écrire les noms d'illustres pécheresses au *verso* des pages les plus quintessenciées du *Grand Cyrus* ou de *Clélie*. L'auteur anonyme nous explique cette contradiction sans la moindre pruderie. C'est que les époux les mieux faits pour l'amour, les plus dignes d'aimer, portaient au cœur une secrète blessure. Les combinaisons de la politique, les convenances de famille, les calculs de l'ambition ou de la vanité, les despotiques exigences d'un personnage tout puissant,

> Ne laissant d'autre choix que faute ou que douleur,
> Disposaient de la main sans consulter le cœur.

Charlotte de Montmorency, Marthe du Vigean, le duc de Béthune, Mme d'Aiguillon, Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, Marie de Gonzague, d'Effiat, la marquise de Sablé, le grand Condé lui-même, autant de victimes de cet antagonisme inflexible entre le sentiment romanesque et la raison d'État ou les arrangements domestiques! Épithalames qui tournaient à l'élégie et parfois se réfugiaient dans le cloître, à moins que la tragédie ne s'en emparât et ne traînât d'Effiat au pied de l'échafaud! Triste revers des médailles que Voiture, Ménage, Godeau, La Calprenède et Benserade, frappaient à l'effigie des belles habituées du salon de Mme de Rambouillet! On croit voir une scabieuse intercalée entre chaque fleur de la *Guirlande de Julie*. De là, malgré les apparences, l'éclat des fêtes, les bruyants plaisirs d'une vaillante jeunesse, un fond de tristesse qui n'attendait que Bossuet pour trouver son expression suprême, et qui se reflète dans cette page éloquente de l'auteur anonyme :

« D'un regard mélancolique, on peut suivre là l'ordinaire cours de toutes les plus aimables choses de la terre. Toute cette jeunesse, à la fleur de son épanouissement, se reverra peu à peu dans les combats de la vie, trop souvent blessée et vaincue par les événements et par ses propres passions. La grandeur avec la simplicité était le trait dominant de cette société, parce que chaque personnalité était grande et s'occupait de grands intérêts. On s'était relevé de l'esprit médiocre de la régence, et l'on n'était pas encore redescendu aux intrigues de la Fronde. L'esprit français, sans compression, était dans une de ces rares heures qui lui laissaient son élan et sa liberté. Chacun avait son type naturel, et l'équilibre était entre toutes les classes, qui ne soupçonnaient pas qu'elles pussent se passer les unes des autres. Rien n'était amoindri ni usurpé dans les situations, parce que chacun trouvait sa place sans se la faire. On ne faisait pas d'efforts ni de men-

songes pour paraître grand; on l'était réellement, ou on supportait de ne pas l'être. »

Un trait essentiel manquerait à ces conditions sociales, si bien décrites par l'auteur anonyme, si j'omettais le détail le plus caractéristique. Les magnificences mondaines et les austérités du cloître semblaient séparées par un abîme; et cependant jamais il n'y eut plus d'affinités entre le cloître et le monde; jamais la robe de velours ou de soie ne fraternisa plus intimement avec la robe de bure. Et ne croyez pas que, pour ressentir et subir cette attraction mystérieuse, il fallût être irréprochable. A cette porte frappaient le repentir comme la vertu, le désenchantement d'une passion coupable, comme le désir de s'affermir dans le bien. La foi demeurait vivace dans les âmes, sereines ou troublées, et rétablissait entre elles, quand elles se rencontraient sur les dalles du sanctuaire, l'égalité évangélique. Dans leur force comme dans leur faiblesse, ces âmes restaient grandes; le sentiment de leur grandeur les portait, tantôt à regarder *l'au-delà*, au-dessus de leur bonheur légitime et de leurs devoirs ordinaires, tantôt à se mortifier dans la comparaison de l'amertume de leur péché avec les douceurs de la vie monastique. Presque toutes les familles illustres tenaient au cloître par des liens de parenté avec une ou plusieurs des religieuses, et, aux heures de réunion, un étranger, un indifférent aurait été bien étonné si on lui avait dit que, dans le même parloir ou dans la même cellule, se trouvaient deux sœurs, dont l'une cachait sous l'habit de Carmélite un des plus beaux noms de France, dont l'autre, vêtue comme sa sœur, reprendrait le lendemain ses riches parures, et brillerait au premier rang des plus grandes dames de la cour.

Ainsi, l'auteur anonyme de ce *grand amour chrétien*, alors même qu'elle semble s'écarter de son sujet, nous y ramène en indiquant des analogies, des points de contact entre cette société et le couple prédestiné dont elle nous raconte l'histoire. Plus heureux que les victimes des mariages de convenance, d'ambition, d'orgueil ou d'obéissance à la raison du plus fort, Henri de Ventadour et Marie-Liesse eurent, dès leur jeune âge, la liberté de se connaître avant de s'unir, et le droit de s'aimer comme s'ils s'étaient choisis. Un mot d'abord sur Marie-Liesse de Luxembourg, qui, dans ce récit, semble avoir l'initiative, et qu'une gravure, placée en tête du volume nous montre dans son costume de Carmélite, n'ayant plus d'âge, ne possédant plus que les coquetteries de la sainteté et de la mort, émaciée par les jeûnes, les veilles, les cruautés exercées sur son pauvre corps, comme sur un ennemi vaincu, à qui l'on fait payer cher les frais de la guerre. Dans cette gravure du temps, Marie, agenouillée sur son prie-Dieu, tient

d'une main le crucifix, qu'elle est prête à serrer sur sa poitrine, de l'autre main la couronne ducale qu'elle a l'air d'écarter d'un geste de mépris; d'une main l'image de Celui qui lui a donné la force de persévérer dans la voie de l'immolation et du sacrifice; de l'autre, le symbole des grandeurs humaines, brisées au pied de la croix, pulvérisées, anéanties par une vocation surnaturelle.

Luxembourg! Montmorency! race illustre entre toutes, de laquelle on ne saurait dire si elle a grandi à l'ombre de la monarchie française, ou si la monarchie a grandi sous sa tutelle! Vingt fois alliée aux Bourbons dont elle est presque l'égale! Parchemins cueillis dans le berceau de la Royauté nationale! Noms prestigieux qui justifieraient l'orgueil, si un ange pouvait être accessible au péché des démons! Fleur rare qui n'avait plus de quoi vivre sur un sol nivelé par la démocratie révolutionnaire, qui s'est laissé mourir avec toutes les belles traditions du passé, et que pourtant on se dispute encore sur un amas de ruines et une rangée de tombeaux, comme si la France ne voulait pas permettre à ce grand nom de mourir avant elle! L'auteur anonyme décrit à larges traits la situation du pays, tel que l'assassinat de Henri IV l'avait brusquement légué aux hasards d'une régence, aux rivalités princières, aux querelles religieuses et aux chances d'une guerre civile. « La famille de Luxembourg, nous dit-elle, appartenait d'origine à l'Allemagne; tous les trônes de l'Europe avaient été occupés par quelques-uns de ses membres, qui avaient donné plusieurs rois à la Bohême, une race d'empereurs à l'Allemagne, deux reines à la France, Marie et Bonne de Luxembourg, femmes de Charles IV le Bel et de Jean le Bon. Il y avait même un saint de ce nom dans l'Église, le B. cardinal Pierre de Luxembourg. »

La femme de Henri de Luxembourg, père de Marie, était Madeleine de Montmorency, fille unique et héritière d'un Guillaume de Thoré, troisième fils du célèbre connétable Anne de Montmorency. Marie naquit en avril 1611, dans le vieux manoir seigneurial, loin de la cour, mais dans un milieu d'une majesté et d'une opulence quasi royale. C'est ici que les pages exquises, écrites par l'auteur anonyme, me donneraient raison contre elle, si j'avais — ce qu'à Dieu ne plaise! — envie de la discuter. Elle a beau faire; évoquer les noms très réels de Henri IV, de Marie de Médicis, de Richelieu, de Condé et de leurs contemporains, prendre pied autant que possible sur le terrain solide de l'Histoire : L'Histoire se démet et se soumet au profit de la Légende, dès que nous voyons apparaître Marie-Liesse, « aussitôt enveloppée dans de fins langes de toile de Flandre garnis de dentelles brodées de Venise », — elle qui, dans sa cellule et sur son lit de sangle, ne trouvera pas de couche assez dure, de linge assez grossier, de cilice assez rude!

Naturellement, la naissance de cette seconde fille fut une déception pour ses illustres parents, qui désiraient un fils, et qui moururent peu de temps après, sans laisser d'héritier de leur grand nom. — « Mais, ajoute l'auteur, le ciel, comme contraste, parut entourer ce berceau de l'auréole brillante que le monde ne lui accordait pas, et tout aussitôt s'éleva, au sujet de cette enfant, l'émotion populaire, imprévue, irrésistible, qui crée LA LÉGENDE. »

Oui, *la légende* et je suis loin de m'en plaindre. C'est un charme de plus, un élément de persuasion, qui me trouve tout persuadé. Je ne veux pas déflorer pour le lecteur ce récit vraiment suave, qui nous explique le doux nom de Liesse, — « pur et joyeux comme un cantique » — ajouté au grand nom héraldique de Luxembourg, comme si la vocation finale de la jeune duchesse réclamait un second baptême; la chapelle de Notre-Dame de Liesse, voisine du château de Pougy, berceau des Luxembourg, rendez-vous de nombreux pèlerinages; la mère de Marie, prise des douleurs de l'enfantement, faisant vœu à Notre-Dame de Liesse de donner son nom à l'enfant, et immédiatement délivrée; la petite Marie, si frêle en venant au monde, que l'on croit qu'elle n'y est venue que pour en sortir, *et qu'un même jour la verrait commencer et finir sa vie*, sauvée par l'intercession de la Vierge miraculeuse; et, au même temps où cette petite fille commença à voir la lumière, une belle colombe blanche, qui ayant voltigé autour de madame sa mère, alla enfin se reposer sur la fille, dès qu'elle fut née.

Je fais ici une halte pour soumettre, non pas une critique, mais une observation toute personnelle à l'auteur de ce *grand amour chrétien*. Quand je lis la vie des saints, les récits de la primitive Église, rien ne me gêne, rien ne m'embarrasse. Il me manquerait quelque chose si je ne me sentais pas emporté et comme soulevé par le souffle du surnaturel. C'est qu'il existe une parfaite harmonie entre les divers éléments dont se compose ma conviction imperturbable. Certes, je crois à l'existence de Néron, de Domitien, de Septime Sévère, de Dioclétien, de Galérius, comme à celle des confesseurs et des martyrs dont ils furent les persécuteurs. Pourtant ils m'apparaissent à travers la brume des âges lointains. La pierre du Saint-Sépulcre parle encore; on voit encore les traces de la présence divine sur les sommets du Carmel et de l'Horeb; chaque verset de l'Evangile a son commentaire dans les sites où ont vécu Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses apôtres. La grande voix de saint Paul vient à peine de rentrer dans le silence; les Pères de l'Eglise vont paraître, prêts à recueillir l'héritage sacré, à le faire valoir, à féconder la semence qui leur est confiée par les premières générations chrétiennes. Au seuil du dix-septième siècle, l'impression est un peu différente. Nous en sommes trop près. Les miracles de

la grâce, tels qu'ils se révèlent chez le duc de Ventadour et Marie-Liesse, font, pour ainsi dire, mur mitoyen à des événements qui relèvent déjà de l'histoire moderne, à des personnages peu mystiques, dont la carrure et le relief se retrouvent dans le livre de l'auteur anonyme. Je reviens, par exemple, au cardinal de Richelieu, sévèrement jugé par l'auteur, qui a évidemment des tendances féodales :

« ... L'habile ministre étendit silencieusement ses réseaux sur la politique extérieure, et, attendant patiemment que l'Europe s'y prît, il se retourna vers l'intérieur, il mit sa main téméraire et rapace sur le cœur même de la France, et, sous prétexte d'en régulariser les battements, il en repoussa le sang le plus généreux, et l'affaiblit à jamais. La noblesse le gênait : il fit croire qu'elle était un danger public... Les torts de la noblesse avaient été provoqués par le cardinal pour se donner d'apparents prétextes à l'écrasement qu'il méditait. Et quand un mouvement de colère éclatait contre lui, il en faisait un mouvement hostile à la royauté et une dangereuse conspiration. Ainsi fit-il périr le jeune comte de Châlais, emprisonner Vendôme et d'Ornano. Henri de Montmorency décapité à Toulouse, les Cinq-Mars, les de Thou, suivront bientôt le cortège noble et sanglant qu'on regarde passer avec étonnement et stupeur bien plus qu'avec la réprobation inspirée par des traîtres... Ces grandes figures qui traversent comme des météores la vie des nations jettent un éclat trompeur. Elles sont souvent plus redoutables qu'utiles. En paraissant tout élever, elles brisent pour un effet passager des racines qui manqueront plus tard. Leurs desseins n'ont qu'un jour comme elles-mêmes. Ils ne reposent pas sur le passé, et ne préparent pas l'avenir : « Les peuples, » a dit lord Beaconsfield, « ne peuvent vivre que par les moyens qui les ont fait « naître et grandir. »

C'est original, c'est féodal, c'est crâne; c'est peut-être vrai; mais, je le répète, ce burin de l'histoire manié d'une main si ferme, cette solidité de touche, cette redoutable figure de Richelieu saisie avec tant de hautaine hardiesse, tout, jusqu'à cette citation du plus moderne des hommes d'État de l'Angleterre, et, ailleurs, d'Etienne Vacherot, de Bazin et autres écrivains contemporains, offre un tel caractère de réalité, que, lorsque je rentre avec le duc de Ventadour et Marie-Liesse dans le monde surnaturel, je ne puis me défendre d'une sorte de soubresaut; il est probable que j'ai tort, et je m'en accuse.

Marie-Liesse fut, à quatre ans, orpheline de père et de mère. Suivant les usages du temps, le roi de France devenait son tuteur. La reine régente, Marie de Médicis, l'envoya chercher, elle et sa sœur, en grand appareil, au château de Ligny, sur les bords de la Meuse, où les jeunes filles étaient enfermées depuis la mort de

leurs parents. Marie-Liesse fit son entrée au Louvre. Elle avait pris ou on avait pris pour elle le nom et le titre de princesse de Tingry. « Ainsi, dit l'auteur anonyme, cette enfant de quatre ans descendait de son berceau pour entrer sur la plus grande scène du monde. » Après les princesses Elisabeth, Christine et Henriette, filles de Henri IV, le royaume n'avait pas de plus noble et de plus riche héritière que cette petite orpheline, appelée par une prédestination divine à connaître toutes les grandeurs de ce monde pour s'élever plus haut en leur préférant une cellule, et à goûter tous les délices de l'amour chrétien, pour trouver dans cet amour même le courage de le sacrifier en le divinisant.

Quatre années s'écoulent, Marie-Liesse, âgée de huit ans, est demandée à Marie de Médicis par la duchesse de Ventadour. La voilà quittant Paris et la cour, fiancée au jeune Henri de Ventadour et emmenée par la duchesse au château de la Voulte, une des résidences seigneuriales où s'est marquée le plus nettement la différence des époques, la victoire de l'industrie sur la féodalité. Le volume que j'ai sous les yeux contient une vue de ce château de la Voulte, qui domine le Rhône et qui jadis attirait nos regards, lorsque nous descendions en bateau à vapeur le cours majestueux de notre fleuve. On peut aisément se figurer ce qu'il était en 1620, habité par une de ces familles princières qui touchaient du pied à tous les ducs, du front à tous les rois. « Et maintenant les trois quarts seulement du château sont intacts, toute la partie supérieure en a été couverte d'un toit moderne à la place des anciens créneaux, et la noble famille y est remplacée par une compagnie industrielle des mines métallurgiques de Bessèges, Terre-Noire et la Voulte. » Si je voulais donner à la vieille noblesse sa revanche, je dirais que la démocratie révolutionnaire va plus vite que les siècles dans sa besogne destructive. Elle avait remplacé le château seigneurial par la souveraineté du charbon et du fer. Quelques années lui ont suffi pour que ce fer et ce charbon, ruinés par la concurrence étrangère, rongés par le malaise universel, aboutissent à la faillite. Une antique tourelle qui tombe ou qui se tapisse de lierre a plus de majesté qu'une caisse qui se vide et se ferme.

A un point de vue plus général, doit-on conclure au déclin ou au progrès? Le pauvre, l'ouvrier, le travailleur, souffraient-ils plus alors qu'aujourd'hui, sont-ils plus heureux aujourd'hui qu'alors, au temps où ils étaient soutenus par la foi, consolés par l'espérance, et où Marie-Liesse, dans toute la fleur de son angélique adolescence, leur apportait dans ses petites mains l'aumône, sur ses lèvres la prière, dans ses grands et beaux yeux un reflet du ciel? Les malheureuses victimes du grisou se chargeraient peut-être de la réponse.

Fiancée à huit ans, mariée à douze, à l'âge de toutes les virgi-

nales ignorances, Marie-Liesse fit son apprentissage conjugal sous le regard vigilant de la pieuse duchesse de Ventadour. Elle eut ce privilège, où se reconnaît la main divine, que son cœur, sans avoir été consulté, se hâta d'être du même avis que les convenances de famille et ratifia le contrat de mariage rédigé et paraphé, comme un acte de vente, à l'heure où elle ne savait pas encore écrire, et où, si elle avait été une enfant ordinaire, elle aurait hésité entre son fiancé et sa poupée. Elle fit mentir la prévention trop souvent justifiée, défavorable à ces sortes de mariages. On se marie ainsi parce qu'on ne peut faire autrement. Mais l'amour qui peut faire autrement, l'amour, qui est un indépendant, un réfractaire, un factieux, se récuse, se réserve et quelquefois se venge. Les servitudes expliquent les révoltes. Chez Marie-Liesse et le jeune Henri de Ventadour, son fiancé, ce fut tout le contraire. Rien de plus ravissant que la peinture de ces juvéniles amours, sous le pinceau délicat de l'auteur anonyme. Les images de fraîcheur printanière, d'aube matinale, de lune de miel, de gouttelettes de rosée étincelant dans le calice des fleurs, ne suffisent pas. Il y a autre chose. Il y a le pressentiment de ce que Dieu réserve à cet amour, de ce qu'il sera lorsqu'un amour céleste l'aura sanctifié et transfiguré. Il faudrait dire ou faire comprendre d'où viennent les chastes lueurs de cette aurore, dans quelles sphères brille cette étoile du matin, — *stella matutina*, — sur quelle sainte montagne a été cueilli ce miel, d'où tombe cette goutte de rosée qui fait reluire la blancheur des lis. Dans cette première phase comme dans toutes les autres, on remarquera l'extrême précocité : la cour à quatre ans, les fiançailles à huit, la première communion à neuf, le mariage à douze, le sacrifice suprême à dix-sept; c'est-à-dire à l'âge où, selon nos idées modernes, approuvées par la science, il est encore trop tôt pour marier les jeunes filles, où on compromet d'avance leur maternité, où nous disons, en assistant à un de ces mariages prématurés : « Les parents étaient donc bien pressés? Ils ne savent donc pas à quels dangers ils exposent la santé et l'avenir de leur fille? Elle n'a pas atteint l'âge de discernement: elle ne se rend pas compte de ce qu'elle va faire. Elle ne voit dans le mariage et dans le mari que les élégances de la corbeille, les cadeaux à recevoir, le plaisir d'être appelée *Madame*, de porter des bijoux, de s'habiller ou de se déshabiller comme les jeunes femmes, de faire son voyage de noce, de courir les petits théâtres avec son mari, etc., etc. » Nous disons tout cela au sujet des jeunes mariées de dix-sept ans; et c'est à dix-sept ans que Marie-Liesse, épouse depuis cinq ans, renonce à tout ce qui n'est pas le grand amour divin, l'amour en Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour élevé jusqu'aux cimes du Carmel!

Mais, avec celle-là, tous les aspects changent. Le mystère sacré fait taire la raison, la science et les vraisemblances humaines. Son éloquente biographe explique cette précocité extraordinaire par le travail intérieur et aussi par l'influence des événements du dehors. Marie avait vu tant de choses, subi tant d'épreuves, aperçu tant de personnages, et, comme on dirait aujourd'hui, traversé tant de *milieux* différents! De quoi défrayer, en quelques années, toute une longue vie! La mort de ses parents, si imprévue et si soudaine qu'on la traita de mystérieuse, son berceau drapé de deuil, les jours sombres, passés, comme en prison, dans le château de Ligny, la transition subite de l'ombre de cette forteresse aux splendeurs du Louvre et de la cour la plus brillante de l'univers, l'apprentissage conjugal dans le château de la Voulte, le contact journalier avec cette famille qui va être la sienne, avec ce fiancé qui va être son mari, que de visions, et bientôt, que de leçons pour son intelligence où l'appel de la grâce sollicitait une maturité hâtive! Ecoutons l'auteur anonyme : « A l'âge où les autres enfants n'ont fait encore que se reposer sur les genoux de leurs mères, elle avait déjà trois fois changé de lien, d'affections, de protection. Des lumières inconscientes lui étaient venues de ces épreuves. Il lui fallait plus que des vanités, il lui fallait des biens qui demeurent, des vérités profondes, un asile immuable. De plus, son cœur n'avait rien aimé encore, qui ne lui fût enlevé; et quand l'amour divin y entra, il lui apparut comme le premier et le seul amour durable. »

On ne saurait ni mieux penser ni mieux dire. Ajoutons que la précocité fut un des traits distinctifs de la noblesse de cette époque, et des âmes qu'une vocation particulière poussait invinciblement au sacerdoce ou au cloître. On eût dit que l'une avait hâte de combler les vides creusés dans ses rangs par les guerres civiles, les orages et les représailles du seizième siècle; que les autres, comparables à des oiseaux blessés qui retournent à leur nid, se pressaient autour du sanctuaire, pour consoler les douleurs de l'Église, l'indemniser de ses pertes, la défendre contre l'hérésie, cacher ses blessures sous une floraison d'œuvres fécondes, dont nous pouvons encore, à trois siècles de distance, apprécier les bienfaits. Je lis dans un livre excellent de M. l'abbé Bouyac, un des prêtres les plus distingués du diocèse d'Avignon, — *la Révérende Mère de la Fare*, — dont je me reproche de ne vous avoir pas encore parlé :

« Le dix-septième siècle, ce siècle austère que Cousin appelle le type immortel de la vraie grandeur, le fut aussi de la vraie sainteté. Le P. de Condren, dont la parole était si grave, que le cardinal de Bérulle écrivait à genoux tout ce qu'il lui entendait dire et que saint Vincent de Paul ne le quittait jamais sans s'écrier :

« Aucun homme n'a parlé comme celui-là! » Le P. de Condren estime que le nombre des saints de son temps (1588-1641), quoique plus cachés, égalait celui des premiers siècles du christianisme. Sans parler de M. Ollier, de Bérulle, du bienheureux de La Salle, ni de sainte Chantal, la fondatrice de la Visitation, ni de saint François Régis, l'apôtre des Cévennes et du Vivarais, ni du bienheureux Claver, l'*esclave des nègres pour toujours*, ni de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, l'apôtre du Sacré-Cœur, il y a deux noms qui brillent d'une gloire à part, et dont un seul suffirait à illustrer un siècle; François de Sales et Vincent de Paul, noms bénis que l'humilité n'a pu sauver de la gloire! »

Oui, François de Sales et Vincent de Paul! Ne vous semble-t-il pas que ces deux saints sont arrivés à leur moment dans ce passage d'un siècle à l'autre, celui-là pour persuader par la douceur, celui-ci pour convertir par la charité; celui-là pour ramener à l'Église *ses frères séparés*, à force de leur prouver par sa parole et par son exemple que l'Église est une mère; celui-ci pour apaiser les passions des hommes et fléchir les colères célestes en montrant d'une main les orphelins abandonnés dont il fait ses enfants, de l'autre la cornette blanche des religieuses dont il fait ses sœurs?...

Fidèle à sa méthode, Mme X... a profité du séjour de Marie-Liesse à la cour de Marie de Médicis, pour nous parler des trois royales sœurs de Louis XIII, Élisabeth, Henriette et Christine. Je passe sous silence Élisabeth et Henriette, à laquelle on ne doit pas toucher après Bossuet, pour m'arrêter un moment à Christine, épouse du jeune prince de Piémont, fils et successeur du grand Charles-Emmanuel, duc régnant de Savoie. — « La Savoie, dit l'auteur anonyme, semblait alors destinée à attirer les grandes âmes, et la France à les lui donner. » — Que de réflexions douloureuses suggère aujourd'hui cette alliance! Certes, la France et le Piémont n'étaient pas toujours d'accord, et, dans ce livre même, nous voyons Louis XIII guerroyer contre Charles-Emmanuel. Mais les souverains, les princes et les sujets priaient aux mêmes autels. Même protection aux fondations religieuses. Les intérêts de l'Église demeuraient intacts au milieu de ces conflits. La balsamique influence de saint François de Sales s'étendait sur les deux pays. Ses aimables vertus donnaient aux deux peuples l'envie de n'en faire qu'un, afin de pouvoir le réclamer tous deux comme leur patron et leur saint. De temps à autre, une princesse de la maison de France ou de la maison de Savoie apportait en dot un nouveau gage d'amitié et un traité de paix. Nous sommes au seuil du dix-septième siècle : pouvons-nous oublier que, cent ans plus tard, la duchesse de Bourgogne, arrivée à Versailles, *comme une déesse marchant sur les nuées*, opérait

par sa douce magie deux prodiges; un sourire dans la sombre vieillesse de Louis XIV et un rayon d'enthousiasme sur la face grondeuse de Saint-Simon. Avons-nous d'ailleurs besoin de franchir l'espace d'un siècle? — « Marie-Christine méritait bien son titre de Madame Royale avec la majesté et les grâces de son visage. » — Plus chrétienne encore que souveraine, soumise, elle aussi, à de cruelles épreuves que sa piété fervente lui donnait la force de surmonter, elle fut la digne amie de Marie-Liesse. » — Toutes deux, devant le crucifix du parloir, arrivées au but commun des plus différentes épreuves, disaient d'une même voix : « Seigneur, je vous rends grâces; vous avez rompu nos liens ! »

Et maintenant? Maintenant l'attitude du Piémont fait partie des humiliations de la France. Nous ne pouvons songer sans un mélange d'indignation, de rancune et d'inquiétude aux descendants de ces princes, de ces princesses, qui rivalisaient avec les nôtres de dévouement à l'Église. Si, par le bienfait de la tradition catholique et de l'éducation maternelle, une belle âme échappe à ces miasmes de franc-maçonnerie et d'athéisme, elle est mise sous le séquestre. Je me souviens que, vers la fin de l'Empire, Hébert exposa au Salon le portrait de la princesse Clotilde. On connaît le talent élégiaque et maladif de l'éminent artiste, enclin à donner les *pâles couleurs* à ses modèles. Cette fois, il avait exagéré sa manière. La pieuse princesse nous apparaissait comme dans un nimbe, à travers un nuage d'encens. On se demandait si c'était une figure ou une ombre. N'est-ce pas l'emblème de son passage en ce monde! Sacrifiée aux combinaisons d'une politique également frauduleuse des deux côtés de la frontière, elle a payé de sa personne, aux dépens de son bonheur, l'odieuse alliance d'où sont sorties la spoliation du Saint-Siège, les douleurs de la Papauté et les calamités de la France. Autour d'elle, quelle déchéance, malgré des airs de triomphe! Qui oserait dire que le roi d'Italie est plus grand que ses ancêtres? Il s'est rapetissé de toutes les usurpations qui élargissaient son royaume. Il a fait de la prétendue résurrection de l'Italie les funérailles de la justice, de la vérité et de l'honneur. L'héritage de tant de glorieux et religieux souvenirs — des reliques, — est devenu la proie de l'avocat Crispi, ivre d'impiété et de sacrilège, geôlier de Notre Saint-Père Léon XIII, et, vis-à-vis de Bismarck, vassal obséquieux, volontaire de toutes les servitudes, de toutes les complaisances et de toutes les bassesses, afin d'être mieux posé pour haïr, humilier et menacer les vainqueurs de Solférino et de Magenta, les complices bénévoles de Garibaldi, les dupes de Cavour, les victimes du guet-apens de Castelfidardo, les crédules signataires du dérisoire traité de Villafranca. Si Manzoni et Silvio Pellico, ces catholiques sincères,

revenaient au monde, comme ils regretteraient leurs vœux et leurs hymnes pour la délivrance de l'Italie! « Qu'est-ce que la gloire sans la liberté? » disaient-ils. Nous leur répondrions : « Qu'est-ce que la liberté qui opprime les consciences? Qu'est-ce que la liberté qui persécute la vertu, la vieillesse, le droit, la sainteté, la faiblesse? Qu'est-ce que la liberté qui excommunie les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul, l'ossuaire des martyrs, le refuge des affligés et des pécheurs, le berceau de saint François d'Assise, la terre bénie de laquelle Pie IX a dit qu'il suffirait de la remuer pour remplir des milliers de reliquaires? C'est par amour pour votre patrie que vous désiriez la chute de ses oppresseurs. — Votre patrie? N'en avez-vous pas une autre? Et croyez-vous que ce qui offense celle-ci puisse porter bonheur à celle-là?

L'auteur anonyme a écrit au début d'un de ses chapitres : « Peut-être cette histoire devrait-elle s'arrêter là! » Et plus loin : « Pour le monde, cette histoire est finie; une vocation exceptionnelle prise sur les hauteurs sociales, la sublime entente de deux âmes pour un but sublime, l'immolation du plus radieux amour à un amour supérieur, et de toutes les plus enviables félicités terrestres aux joies mystérieuses de l'âme, une lutte dramatique avec le monde, un solennel holocauste, de grandes et généreuses fondations, ont pu l'intéresser un instant, mais le Carmel est un tombeau qui engloutit les morts... »

Il était impossible de mieux résumer ce récit, que j'admire, qui m'émeut et qui me déconcerte. Je disais, en commençant, que le sujet et l'œuvre s'expliquaient surtout par l'inspiration et sous la plume d'une femme. En effet, tout est féminin dans ces pages, brûlantes de toutes les ardeurs de la foi, même l'évidente supériorité de la femme sur le mari. A coup sûr, il serait injuste, et même absurde, de séparer l'inséparable, de chercher à faire deux parts dans cette intime communauté de sentiments, de pensées, de vertus et de sacrifices. L'émulation du *mieux* possédait également ces deux âmes; même, on serait d'abord tenté d'attribuer au duc Henri de Ventadour encore plus de mérite, puisque, plus âgé que sa femme, il était arrivé à l'âge de discernement quand elle ne pouvait qu'obéir à une impulsion surnaturelle, puisqu'il était un jeune homme quand elle n'était qu'une adolescente. Pourtant, mon impression persiste, et je crois qu'elle sera partagée. C'est, en somme, Marie-Liesse qui est l'héroïne du récit; c'est toujours à elle que l'auteur revient après les digressions historiques qui doublent la valeur de son livre. A dater de la page 160 elle suit Marie-Liesse pas à pas sur cette voie mystique, où chaque jour la rapproche des sublimes austérités du Carmel. Le duc ne joue plus qu'un rôle secondaire, — j'allais dire un rôle d'*utilité*,

si toute allusion de ce genre ne produisait ici l'effet d'une profanation. Nous ne le voyons plus reparaître qu'à de rares intervalles, tantôt pour légitimer dans une dernière entrevue et un consentement suprême la résolution irrévocable, tantôt pour inaugurer par un adieu et consacrer par son absence la séparation définitive. Mais elle! quelle flamme généreuse, dont on peut dire : *Urit enim fulgore suo!* Quel perpétuel triomphe de la grâce sur la nature! Quelle échelle miraculeuse, montant de l'amour chrétien à l'amour divin! Pas un moment de repos, tant qu'il reste un échelon à gravir, tant qu'il reste quelque chose à faire ou à dompter pour que la duchesse disparaisse dans la Carmélite, pour que l'immolation anéantisse les derniers vestiges d'humanité, pour que la femme s'absorbe dans la sainte. En nous racontant sa mort, l'auteur anonyme nous la représente « si sèche et si exténuée qu'elle ressemblait à un squelette, et qu'on la découvrait à peine sous les plis de son voile, plus blanche que la blancheur de sa coiffe elle-même ». Il ne pouvait en être autrement. Marie-Liesse avait préludé à son agonie et à sa mort par une agonie volontaire où s'accumulaient toutes les souffrances, toutes les privations, toutes les désobéissances aux plus simples lois de l'hygiène. C'était, pour ainsi dire, le suicide chrétien poursuivi et accompli avec une inflexible rigueur sur soi-même : le régime du cilice, du jeûne et de la discipline, le sacrifice permanent à la nostalgie céleste. Elle ressemblait à ces grandes hirondelles de mer, qui n'ont pas de corps, qui n'ont que des ailes, et à qui, si on pouvait les arrêter au passage dans leur vol infatigable, on serait tenté de demander si elles ne sont pas des âmes attendant leur tour pour entrer au ciel.

Ma ville natale occupe une grande place dans les derniers chapitres de ce volume. C'est à Avignon que Marie-Liesse contracte son engagement avec le Carmel. C'est à Avignon et dans le Comtat que la peste de 1629-1630, fournit à l'illustre postulante, — qui n'était pas encore religieuse, — l'occasion de déployer toutes ses ardeurs de dévouement, de redoubler d'énergie et d'héroïsme, tandis, que les populations, affolées d'épouvante, fuient et se dispersent devant l'ange de la mort. Elle traite le péril comme un ami, un bienfaiteur, qu'elle doit bénir puisqu'il lui sert de trait d'union entre le chevet des malades et le but de ses aspirations surhumaines. « Rien n'obligeait Marie-Liesse, — que ses sentiments intimes, — à rester au foyer de la contagion ; il ne lui vint même pas à la pensée qu'elle pût s'éloigner... » Après avoir lu cette page, on se dit que la seconde vocation de Marie-Liesse était contenue dans la première, que les fêtes de la cour, les grandeurs mondaines, les exigences d'un rang princier, les fiançailles, le

mariage, n'avaient pu être pour elle que le préambule de son entrée au Carmel.

Peut-on en dire autant du duc de Ventadour, chanoine de Notre-Dame de Paris? Est-il aussi à sa place dans sa stalle que la duchesse dans sa cellule? Oui, sans doute, et j'ai grand tort de chercher une différence. Pourtant, ceci va m'aider à conclure.

J'ai lu et relu la très belle introduction de M. l'abbé Lagrange, et, certes, je n'avais pas de plus agréable moyen de me laisser convaincre. Cette merveilleuse histoire du duc et de la duchesse de Ventadour avait passé inaperçue au milieu des magnificences du grand siècle. Seul, un humble moine contemporain, un carme, le P. Paul du Saint-Sacrement, en avait laissé un récit, malheureusement trop sommaire, et écrit pour les cloîtres seulement. M[me] X... a été enthousiasmée de cette trouvaille, et, comme dit M. l'abbé Lagrange : « elle en a fait un diamant finement et délicatement ciselé. »

Il ajoute : « Le public, à qui nous le présentons en sentira-t-il le rare prix? Cette question serait injurieuse si nous ne nous préoccupions, en la posant, que de la forme, que du style et de l'art de l'écrivain. Sous ce rapport, nous n'avons pas d'inquiétude. On ne se méprendra pas sur le talent éminent de l'auteur anonyme. On prisera comme elle doit l'être cette manière sobre, originale, de mettre en relief les choses dans un récit qui court avec une rapidité attachante, et vous entraîne en vous charmant. Mais ce que l'auteur a bien autrement à cœur que ce mérite, secondaire quoique essentiel, c'est le fond même de son récit, ce qui en fait l'âme; la doctrine qu'il implique, l'édification qui en est le but. »

Dans la pensée de l'abbé Lagrange et de M[me] X..., c'est pour les personnes du monde qu'elle a entrepris de recommencer et de compléter le récit monastique du P. Paul du Saint-Sacrement. Voilà donc la situation, telle que la jugent l'abbé Lagrange et l'auteur anonyme; d'une part, un livre étrange, émouvant, pathétique, qui nous transporte dans les plus hautes régions de la *spiritualité* et du mysticisme; une histoire qui fait songer à la fois aux siècles de la primitive Église et aux pages les plus touchantes de l'*Imitation de Jésus-Christ;* de l'autre, une société que M. l'abbé Lagrange connaît sans doute aussi bien et mieux que nous et dont il a pénétré toutes les faiblesses, tous les désordres, toutes les misères. Ici, l'on n'en saurait assez dire : sans parler, à Dieu ne plaise! ni des turpitudes du roman pornographique, ni des hontes de la politique, ni des scandales qui, de temps à autre, éclairent d'un jour sinistre les vices de la société polie, il nous suffit de constater l'avènement et le succès d'une jeune école qui a fait du scepticisme sa religion et de M. Ernest Renan son oracle. Ce n'est pas de l'impiété agressive, encore moins le grossier plaisir de

manger du prêtre tous les matins; c'est un athéisme poli, anodin, élégant, discret, qui ne demande pas mieux que de croire au Dieu de l'Évangile, pourvu qu'on lui permette de croire également aux dieux de l'Olympe, à Mahomet, à Brahma et à Bouddha. Il n'existe pas de dissolvant plus actif, et cela au moment où les âmes auraient le plus besoin de raffermir leurs croyances et leurs forces morales comme des armes défensives! C'est à cette jeune école, maîtresse aujourd'hui de journaux fort sérieux et de Revues fort accréditées, qu'il faudrait répondre par des exemples accessibles, par des œuvres capables de réchauffer les tièdes, de fortifier les faibles et de dissiper les doutes. Est-ce là l'effet que l'on peut attendre de l'histoire de ce *grand amour chrétien au dix-septième siècle?* Je voudrais le croire. Mais il me semble qu'entre cette miraculeuse légende et ceux qu'il s'agirait de convertir, la distance est trop immense pour que le rapprochement soit possible. Dans une œuvre de ce genre, deux points sont à considérer : risque-t-elle de faire sourire les indifférents, les mondains et les sceptiques? En second lieu, réunit-elle les conditions nécessaires pour convaincre les lecteurs d'élite? Laissons à l'écart, si vous le voulez, ceux que feraient sourire les perfections, les abstentions et les sacrifices du duc de Ventadour et de Marie-Liesse. Disons même : « Tans pis pour eux! » Restent les autres, ou du moins la majorité de ceux à qui l'auteur anonyme s'adresse dans son éloquent appel aux plus hautes et aux plus pures facultés de l'âme. Eh bien, pour ceux-là, après avoir rendu un respectueux hommage à la sainte mémoire d'Henri de Ventadour et de Marie-Liesse, à la piété et au talent de M[me] X... et de son éminent introducteur, je me permets d'exprimer une opinion, non pas comme vraie, mais comme personnelle ou peut-être paradoxale : les vertus surnaturelles du duc et de la duchesse de Ventadour, leur façon séraphique de traiter le mariage, leur conception de ses devoirs, supérieurs à ceux que lui attribuent les époux simplement chrétiens et qui consistent à faire bon ménage, à se garder l'un à l'autre le serment de fidélité, à faire souche d'honnêtes gens, à élever chrétiennement leurs fils et leurs filles, enfin le souffle divin qui donne l'épouse au Carmel et le mari à l'Église, tout cela est une exception, admirable, héroïque, sublime, entraînante quand l'auteur anonyme la raconte; mais, en définitive, une exception ne saurait être ni un exemple ni un modèle.

Armand de Pontmartin.

SUR LE SEUIL[1]

XII

Le lendemain, Sénac vint prendre sa place au déjeuner de la *Nephthys*, où chacun le reçut avec une froideur glaciale. Du côté de Christian, la bouderie ne l'étonnait qu'à moitié; il en avait assez vu pour comprendre qu'il avait rendu son ami jaloux et, certes, bien malgré lui. Mlle de Quilliane, selon toute apparence, voulait réagir contre la dissipation mondaine des jours précédents; elle ne levait pas les yeux de son assiette. Mais pourquoi ces regards furibonds de mistress Crowe, et cette indignation contenue qui la rendait plus rouge encore que d'habitude?

Albert, en vrai philosophe, laissait passer avec résignation cet orage sans tonnerre et sans pluie.

— Tout ira mieux, pensait-il, quand le yacht aura démarré, lui et sa funeste passagère.

Lui-même, d'ailleurs, se sentait presque heureux. Il ne regrettait plus son séjour en Égypte depuis qu'il se sentait guéri de l'épuisante maladie, faite d'amour et de rancune, dont il souffrait depuis deux ans. Toutefois il était bien forcé de convenir qu'il n'avait fait que changer de souffrance, et que son mal s'appelait Thérèse au lieu de s'appeler Clotilde. Que lui réservait l'avenir?... Mais il ne voulait pas songer à l'avenir. Il voyait, devant lui, plusieurs semaines d'une grande joie. Sans doute il n'avait aucune raison d'espérer qu'il eût touché le cœur de Mlle de Quilliane, mais, en ces deux jours, quels progrès dans son amitié! En ce moment, le seul bonheur qu'il éprouvait d'être assis près d'elle, de la voir, de l'entendre, lui tenait lieu de tout le reste. Dans ce désert, il lui semblait que Thérèse était à lui seul, et l'obstacle redouté, fatal, qui devait les séparer un jour, était si loin!

Le déjeuner fini, Christian, sans mot dire, quitta la cange et se dirigea vers la *Topaze*. Mlle de Quilliane s'installa sur la dunette, à sa broderie; mistress Crowe appela son tricot à son secours contre la somnolence; Albert prit un livre et lut à haute voix, sachant le plaisir que la jeune fille trouvait à ces lectures. Et, de fait, au bout

[1] Voy. *le Correspondant* des 10 et 25 juillet.

de quelques minutes, ces trois êtres se sentaient plongés de nouveau dans le calme délicieux qu'ils goûtaient à être ensemble, dont ils jouissaient chacun selon sa nature. Bientôt le livre fut mis de côté pour la causerie. Jusqu'à la nuit tombante, la future novice des Bernardines et l'ancien amoureux de Clotilde s'entretinrent de mille sujets, mais, pas une fois, le mot de couvent ne fut prononcé, ni le nom de Mme Questembert.

Celle-ci, pendant ce temps-là, causait dans le boudoir du yacht avec le beau Quilliane. Ils étaient seuls; les deux maris chassaient sur la rive; Marguerite Lassavielle avait la migraine et, s'il faut en croire les apparences, Clotilde n'en était plus à trouver qu'aucun autre homme que Sénac ne pouvait l'intéresser en ce monde.

Le soir, à dîner, les quatre passagers de la *Nephthys* n'étaient plus reconnaissables auprès de ce qu'on les avait vus le matin. La gaieté régnait autour de la table; ce n'étaient que plaisanteries et sourires. Thérèse était sortie de son austère méditation. Mistres Crowe avait reprit sa bonne opinion sur Sénac. Enfin le marquis revenait du yacht avec une grande nouvelle qui éclata au dessert, comme un coup de foudre, et mit quelque changement dans les dispositions générales.

— Mes enfants, dit-il en affectant plus d'assurance qu'il n'en avait, je vous prie maintenant d'être sérieux. Une proposition nous est faite sur laquelle nous devons délibérer. Vous savez, je pense, que la *Topaze* part après-demain?

Ce nom seul, comme si déjà il eût été maudit, amena dans l'assemblée un silence de mort. Le marquis, peu content de la sympathie de son auditoire, continua d'un ton plus nerveux :

— Les Lassavielle nous offrent de nous donner la remorque jusqu'au Caire. Je suis d'avis qu'il ne faut pas manquer çà. Nous gagnons deux ou trois jours de route, sans compter le temps que peuvent nous faire perdre les coups de vent contraire et les bancs de sable. Qu'en dites-vous?

Personne ne répondait. Thérèse, Albert, mistress Crowe, se regardaient avec des yeux moitié surpris, moitié désolés. Jamais proposition faite dans une assemblée ne souleva moins d'enthousiasme. Sénac, le premier, prit la parole :

— Mais nous ne faisons que d'arriver, dit-il, et je croyais que tu devais passer l'hiver ici?

— Passer l'hiver à Louqsor! dit Quilliane en levant les épaules. C'est bien pour toi qui peux marcher toute une journée sans boire ni manger, dormir dans une grotte, et te priver de la vue de tes semblables. Quant à moi, s'il faut rester ici une quinzaine de plus, je deviendrai fou. Cette rive desséchée, ces cabanes de terre, ces

ruines branlantes, ces Anglais rubiconds ou agonisants, tout, jusqu'à l'enseigne de ce photographe qui me tire l'œil d'un bout du jour à l'autre, oui, tout me porte affreusement sur les nerfs.

— Cependant tu vas mieux, dit Thérèse, qui n'avait pas quitté son frère du regard.

— Oui, je vais beaucoup mieux, répondit le marquis en se mirant dans une glace. Et comme c'est, je pense, à cause de moi et non pour votre plaisir que vous resteriez ici, j'espère ne déranger personne en parlant de départ.

Albert seul comprit l'ironie déguisée qui se cachait dans ces mots. Subitement la lumière se fit dans son esprit. Clotilde entrait en scène et se vengeait de son humiliation de la veille. Repoussée par Albert, elle n'entendait pas qu'il fût heureux, même quelques jours, aux côtés d'une autre. En se faisant suivre de Quilliane, au risque de le tuer, elle détruisait tout l'espoir de Sénac, deviné par elle. Pour la première fois, celui-ci touchait du doigt cette vérité : qu'il ne faut pas avoir une femme pour ennemie.

Pendant une heure la discussion se prolongea, si toutefois on peut appeler discussion un colloque dans lequel personne ne veut ou ne peut révéler sa pensée. Christian n'avait garde de raconter par quelles infernales coquetteries, par quelles promesses séduisantes Mme Questembert venait de l'enchaîner à son char. Thérèse, troublée par un scrupule nouveau, craignait de ne pas songer uniquement à son frère en combattant l'idée de ce départ subit. Sénac, au moindre mot qu'il disait en faveur d'une prolongation de séjour à Louqsor, voyait la colère s'allumer dans les yeux de son ami dont il devinait l'asservissement. Mistress Crowe n'avait pas voix au chapitre. En fin de compte, il devint évident que la décision du marquis était prise, qu'il ne consultait ses compagnons que pour la forme, et que, dût la *Nephthys* rester où elle était, il fallait s'attendre à le voir accepter une cabine sur le yacht. Dans ces conditions, toute résistance était vaine et, comme il arrive souvent, la sagesse fut entraînée par la folie.

Albert gagna son hôtel dans un état de découragement d'autant plus douloureux qu'il se croyait, quelques heures avant, délivré de la mauvaise étoile de sa vie. En vain il cherchait à voir les choses froidement. Il se représentait à lui-même qu'il s'agissait seulement d'une anticipation de quelques semaines sur des événements inévitables. Tôt tard il devait quitter Thérèse ou, pour mieux dire, celle-ci devait le quitter en même temps qu'elle quitterait le monde. Elle ne pouvait pas être à lui : là résidait le malheur, non dans une séparation un peu plus prompte, non dans la perte de quelques heures d'une intimité sans espoir. Ne valait-il pas mieux en

finir sans plus tarder? La souffrance ne serait-elle pas d'autant plus vive que le sacrifice viendrait plus tard?

Ainsi lui parlait sa raison, mais, malgré tout, il sentait son cœur brisé par une déception très amère.

— Qui sait, pensait-il, ce qui serait arrivé si j'avais pu la voir, l'entretenir de longues heures, chaque jour, pendant un mois? Hélas! en ce moment elle est heureuse! Elle remercie Dieu! Elle songe qu'elle va faire les premiers pas pour se rapprocher de la maison où elle doit vivre et mourir, en oubliant jusqu'à mon nom...!

Albert se trompait, Thérèse de Quilliane n'était pas heureuse. Elle ne remerciait pas Dieu. Elle n'était plus à genoux devant sa Vierge bénie, car ses lèvres seules avaient murmuré des mots qui ne passaient point par son cœur. Elle marchait dans sa chambre, la tête en feu, ne se reconnaissant plus, surprise, humiliée, désespérée en découvrant qu'elle *ne pouvait pas* se réjouir de voir approcher l'heure où elle se retrouverait seule avec son frère, plus près de Dieu.

Le lendemain, dans la matinée, Albert dut vaquer à des soins de tout genre en vue du départ fixé au jour suivant, Comme il était dans la boutique du photographe, occupé à choisir des vues de Louqsor et de Karnak, il vit tout à coup entrer Clotilde qui s'avança vers lui, la main tendue, comme si rien d'extraordinaire ne se fût jamais passé entre eux. Il salua la jeune femme sans toucher ses doigts.

— Oh! mon pauvre ami, dit-elle avec son plus charmant sourire, c'est donc tout à fait sérieux? Vous m'en voulez à mort? Est-ce que, par hasard, vous supposeriez que je suis pour quelque chose dans le départ des Quilliane et dans le vôtre?

— Vous ne savez pas si, nous partons, riposta Sénac d'un ton passablement rude.

— Mais si, cher monsieur, elle part, nous partons, vous partez, ils partent. Sans cela vous ne seriez pas ici, occupé à collectionner vos souvenirs pour votre album. Sont-ils délicieux, au moins?

Elle eut un éclat de rire argentin qui montra toutes ses dents. Albert, on peut le croire, n'avait pas envie de rire.

— Entre nous, fit-elle, vous manquez de philosophie et d'expérience. Vous avez l'air tout déconfit. Cependant, pas plus tard qu'avant hier, je vous avertissais de compter sur l'imprévu. Je parlais sérieusement, comme vous voyez.

— Je ne vous aurais pas crue sérieuse au point de tuer un homme pour un jeu de méchanceté ou de coquetterie.

— Tuer un homme? Ah! vous parlez du marquis? mais il prétend tout le contraire. A l'entendre, je le tuerais en partant sans lui. Qui croire? Dans tous les cas, la faute retombera sur vous. Est-il possible que vous connaissiez si peu les femmes en général et en par-

ticulier votre servante? J'étais toute remuée en vous revoyant. Avec trois mots, quitte à ne pas les penser, et une promesse, quitte à ne pas la tenir, vous auriez fait de moi tout ce que vous auriez voulu. Au fond, je ne peux pas vous empêcher de vous promener avec une jolie personne en Egypte, surtout quand vous me croyez en France.

Albert lui dit, par une sorte de bravade qu'il ne put retenir.

— Je vous savais en Egypte. J'ai vu votre photographie au Caire, en y arrivant. Mais à quoi bon tant de paroles? Je n'ignore pas qu'une puissance presque infinie pour le mal appartient aux femmes sans préjugés, et vous êtes de celles-là. Triomphez de votre empire sur la faiblesse d'un autre. Sur moi vous ne pouvez rien.

Rentré sur la *Nephthys* à l'heure du déjeuner, il ne dit pas un mot de la rencontre qu'il venait de faire. Aussi bien nul ne songeait à raconter ses propres histoires; les préparatifs du départ absorbaient toute l'attention sans exciter aucune joie, sauf chez un seul : Quilliane, qui, tournant au tyran, exigea que sa sœur fît une visite aux Lassavielle pour les remercier de vouloir bien remorquer la *Nephthys*. Les deux femmes la reçurent; Marguerite l'examina comme un oiseau rare; Clotilde s'amusa d'elle comme le chat d'une souris, et se donna le plaisir de lui raconter qu'elle avait passé la matinée à courir les boutiques avec Albert.

Assurément la chose n'avait rien qui pût offrir de l'intérêt pour une future novice des Bernardines. Cependant Thérèse était tellement déconcertée ce soir-là, qu'il est impossible de dire ce qui serait arrivé s'il se fût trouvé des couvents à Louqsor. Mais, fort heureusement, on n'y trouve que des momies.

XIII

Le lendemain, à la fin du jour, Sénac était assis tout seul à la proue de la *Nephthys* dont le pont restait presque désert, car l'équipage désormais inutile avait été, pour la plus grande partie, débarqué à Thèbes.

A gauche, le soleil venait de disparaître, oubliant au ciel une bande lumineuse de la couleur du soufre en fusion, légèrement ternie par le voile aérien du sable toujours suspendu sur le désert. Une zone plus large, d'un jaune d'or pâle, montait avec une infinie gradation de nuances jusqu'au zénith déjà paré des gazes violettes que la nuit d'Orient, sultane amoureuse empressée de rejoindre son royal époux, laisse flotter pendant une minute à peine.

Sur la droite, l'azur troublé prenait les teintes de la turquoise mourante, comme si l'astre disparu venait d'emporter sa vie. Et, des deux côtés du fleuve, sur la gloire de l'Occident radieux, sur la tris-

tesse de l'Orient désolé, une silhouette crue dessinait les profils anguleux des falaises, les molles inflexions des collines de sable, les aiguilles des palmiers surmontés de leur panache touffu et très sombre.

Nul bruit, sinon le murmure de l'eau toute rose fuyant le long du bord. Plus de *derboukah*, plus de *zamarra*, plus de chants, plus de danses! Les grandes voiles dormaient autour des antennes inclinées. La cange semblait morte. Le rêve poétique du voyage avait cessé. Un flot de fumée noire sortant des fourneaux de la *Topaze*, un long câble garrottant la proue de la *Nephthys* prisonnière, entraînée rapidement dans le sillage de l'hélice bouillonnante, voilà ce qui remplaçait l'aile du vent et les *elessah* sonores des matelots courbés sur leurs longues rames.

Sénac voyait tous ses espoirs s'envoler l'un après l'autre. Quelques heures plus tôt, il comptait sur des semaines d'un bonheur mélangé d'angoisse et cependant sans égal au monde. Puis il avait fallu dire adieu à ce rêve et se contenter de quatre jours, le temps de la descente de Louqsor au Caire. Du moins ces quatre jours seraient, il l'avait cru, les meilleurs de sa vie. Il savait que Christian ne quitterait pas le yacht; il espérait avoir Thérèse pour lui seul pendant ce trajet trop court.

En effet, Quilliane, dès le moment du départ, s'était installé sur la *Topaze* qu'il devait ne quitter qu'à la fin du jour. Thérèse, invitée à suivre son frère, s'était excusée sur les ennuis du transbordement. Albert avait eu d'autant moins de peine à refuser, qu'on l'avait engagé seulement pour la forme.

Jusque-là tout allait bien. Mais, au premier mot répondu par Mlle de Quilliane à son salut du matin, il avait compris qu'elle voulait se ressaisir toute entière après s'être donnée si peu. Ce n'était pas qu'elle écartât le jeune homme de sa présence ou qu'elle semblât fuir l'entretien avec lui; mais, quoi qu'il essayât, au bout de quelques phrases, elle revenait à son sujet unique.

Entre eux, durant l'après-midi, l'escarmouche désolante avait recommencé vingt fois. D'abord il avait cru qu'elle se lasserait ou qu'elle aurait pitié de lui. Tout au contraire, elle prenait plaisir à insister sur les détails les plus inhumains de son sacrifice volontaire. Elle en vantait les douceurs avec une voix dont les vibrations étranges, parfois douloureuses, contrastaient avec ses yeux brillants d'un éclat passionné et radieux. Alors il tâchait de savoir quel souffle glacial avait tué le sourire timidement éclos sur cette bouche charmante, quelques jours plus tôt.

— Pourquoi n'êtes-vous déjà plus de ce monde? lui demandait-il. Pourquoi semblez-vous me reprendre votre amitié? Quel changement est survenu?

Elle répondait en regardant le guidon rouge du grand mât du yacht :

— Ne voyez-vous pas que nous avons maintenant la proue tournée vers le port où l'on m'attend? Comment détournerais-je ma pensée de ce qui est le but de ce dernier voyage? Par la porte qui va s'ouvrir bientôt, il faut que rien ne passe de terrestre et d'humain.

Quelquefois, pour fuir une épreuve qui le brisait inutilement, Albert allait s'asseoir à la proue de la *Nephthys*. Mais bientôt, voyant les rives se dérouler trop rapidement, il songeait que l'heure était proche où il pleurerait ces minutes amères comme un bonheur perdu. Il regagnait la dunette, espérant toujours surprendre le pli d'une émotion, l'ombre d'une pitié sur le front de marbre de Thérèse. Mais toujours il la trouvait plongée dans la lecture d'un livre pieux qu'elle déposait à son approche, avec l'indifférence morne d'une tourière qui reçoit un étranger au parloir.

Ainsi s'écoula cette première journée de retour. Quand le soleil fut près de se coucher, Albert s'écria, oubliant la présence de mistress Crowe :

— Comptez-vous donc, pour gagner un mérite de plus, sur le mal que vous me faites?

Il n'avait pas fini de parler que Mlle de Quilliane répondit :

— Que n'allez-vous sur le yacht avec mon frère, puisque vous souffrez ici?

Peu s'en fallut qu'il ne cédât à la colère que ces mots avaient éveillée en lui. Peu s'en fallut qu'il ne racontât quelle femme était sur la *Topaze*, ce qu'elle avait fait autrefois, ce qu'elle venait de faire encore, ce qu'elle achevait à cette minute. Mais le gentilhomme garda le secret imposé par l'honneur. Il s'enfuit sans rien dire, avec un geste d'accablement. Il gagna la proue solitaire et, tandis que le jour mourait derrière la muraille des collines libyques, il sentait une nuit plus sombre encore s'épaissir sur son cœur.

— Ainsi donc, gémissait-il, je ne serai jamais du nombre de ceux qui sont aimés! Deux femmes ont désespéré ma vie; elles m'ont repoussé, l'une pour un autre homme, celle-ci pour Dieu! Comme je lutterais, à cette heure, si la lutte était possible! Mais, hélas! contre ce rival, que peut l'amour humain!

La brise se levait, apportant à son oreille les sons d'un piano et les notes de la voix chaude de Clotilde. Cette mélodie qu'elle chantait à Christian, il la reconnut aussitôt. Bien des fois, lui-même l'avait entendue, à genoux près de sa fiancée d'alors, les yeux errants de ses mains satinées à ses prunelles sombres. Il ne put s'empêcher de dire tout haut :

— Est-ce une moquerie que tu m'envoies? Est-ce un appel que tu m'adresses, malfaisante créature?

Et toujours la *Nephthys* fuyait, l'emportant comme un captif, parce qu'il n'avait pas voulu rendre visite à Clotilde sur le yacht, afin qu'elle pût dire à son amie : « Le voilà; il est à mes pieds; je l'ai reconquis. »

A cette heure, des rocs à pic très élevés dominaient le fleuve où la nuit était obscure. Un coup de hache au câble, et la cange restait là, bercée durant de longues heures au gré de l'eau sombre...

— Qu'est-ce que j'y gagnerais? pensa le triste amoureux. Ah! plutôt, que l'hélice tourne, tourne sans relâche, pour que les heures de ta folie soient abrégées, cœur insensé!

Deux autres journées s'écoulèrent semblables. Dès que l'heure le permettait, Quilliane faisait un signe : le canot du yacht venait le prendre, pour ne le ramener qu'à l'heure du couvre-feu. Il s'excusait à demi en disant à ses hôtes :

— Vous me sauvez la vie. Entre le chapelet de ma sœur et les cigarettes silencieuses de notre compagnon, j'avalerais ma langue. En voilà deux qui ne sont pas drôles en voyage!

On l'accueillait obligeamment, avec cette nuance d'intérêt poli qui marque le suprême effort de la charité mondaine envers ceux qu'elle juge condamnés. Les femmes le trouvaient distingué. L'une s'en parait aux yeux de l'autre comme d'une conquête; la seconde s'en amusait comme d'un spectacle. Elles avaient entendu dire que le beau Quilliane avait remporté des victoires sans nombre. Elles l'étudiaient avec curiosité, tâchant de surprendre en lui qnelque reflet des aventures passées.

Quant aux deux maris, ils l'appelaient « ce pauvre diable de Quilliane », hors de sa présence bien entendu, n'en prenant nul ombrage, en quoi l'un des deux au moins avait raison. Ils s'accordaient sur le compte de Sénac : c'était « un poseur », et le marquis, secrètement jaloux, mettait une certaine mollesse à défendre son ami. Enfin Thérèse était rangée parmi ces phénomènes dont on évite de parler parce qu'on ne peut les comprendre.

Le quatrième jour, à midi, le yacht et la *dababieh* débarquaient leurs passagers au quai de Boulaq. Vainement Albert avait tâché de découvrir les projets du marquis ou même de se rendre un compte exact de l'état de sa santé. Le malade, à coup sûr, allait mieux; toutefois on pouvait craindre que cette amélioration ne fût éphémère et trompeuse, ainsi qu'il arrive trop souvent pour les consomptifs après un brusque changement de climat. De toute évidence, Quilliane devait prolonger son séjour au Caire deux mois encore. La question, pour Sénac, était de savoir ce qu'il ferait lui-même. Pouvait-il rester en Egypte? Il sentait bien que la position n'était plus la même qu'avant le voyage du haut Nil. Christian

l'avait pris en grippe et subissait, à cette heure, comme une obligation, l'intimité dont il déclarait ne pouvoir se passer quelques semaines plus tôt. Enfin Thérèse, rentrée dans sa maison, n'étant plus soumise aux contacts forcés d'un voyage en commun, n'allait-elle pas indiquer son désir de voir ses relations avec Albert aumoins plus espacées? Mais une chose importait sérieusement dans les circonstances : quels étaient les projets de Clotilde et de ses compagnons?

L'incertitude ne fut pas longue à se dissiper.

Le troisième jour, après la nouvelle installation des Quilliane dans leur petite maison de l'Ismaïlieh, Christian dit à son ami, tandis qu'ils fumaient leurs cigares en sortant de table :

— Je t'annonce que Lassavielle me propose de nous ramener en France sur son yacht, Thérèse, mistress Crowe et moi. Tu comprends que j'accepte. On n'a pas souvent l'occasion de faire une traversée dans des conditions aussi douces.

— Tu reviens en France avant la fin de février? s'écria Sénac. Tiens, tu es fou!

Le marquis parut plus embarrassé qu'irrité de l'apostrophe.

— Mais nous allons finir l'hiver à Cannes, expliqua-t-il.

— De qui veux-tu parler en disant : *nous?*

— De... mes amis et de moi.

— De ta sœur aussi, je présume?

— Oh! si tu crois que Thérèse va se prêter si facilement à mes convenances! Nous en avons causé ce matin. Dès qu'elle aura mis le pied sur la terre ferme, elle prend le chemin de fer avec mistress Crowe, et en route pour le couvent!

— Est-ce bien toi qui parles? dit Albert. Toi que j'ai vu pleurer de désespoir à l'idée que Mlle de Quilliane veut abandonner le monde et te quitter?

— Tu connais mieux que personne l'effet produit sur elle par mon désespoir. Elle est majeure, mon ami, je ne peux pas l'empêcher d'en faire à sa tête.

— Non; mais en restant ici, tu la garderais quelque temps encore. Par ce départ, tu précipites ses projets. Ne me dis plus jamais que tu la regrettes!

Sénac se promenait de long en large dans le fumoir. Il semblait outré et, de fait, sa colère était violente, mais ce n'était pas à Christian qu'il en voulait le plus. Celui-ci, piqué au vif, riposta par une attaque directe :

— Mon cher, je te vois de fort mauvaise humeur contre moi, mais ce n'est pas ma faute si Thérèse préfère les moustaches de sa tante de Chavornay aux tiennes. Je n'ai pas grand mérite à dire que je t'aurais accepté avec joie pour beau-frère. Je crois même

pouvoir ajouter que tu as eu le temps et la liberté de plaider ta cause. Laisse-moi te demander si pousser les choses plus loin serait le fait de... d'un homme de ton éducation et de tes idées.

— C'est bien, fit Albert en interrompant tout à coup sa promenade. Je comprends que tu m'invites à ne pas compromettre ta sœur plus longtemps. L'idée n'est pas de toi... ni de Mlle de Quilliane.

— Tu vas tout de suite chercher les mots les plus forts. Je ne te reproche rien. Mais tu ne peux trouver extraordinaire qu'en te voyant témoigner à ma sœur une attention... un peu exclusive, on en vienne à supposer...

— A supposer que je l'aime de toutes mes forces, que je donnerais toutes les autres femmes pour un de ses cheveux? Mais, mon ami, c'est mieux qu'une supposition : c'est la vérité pure et je m'en fais gloire. Et je connais un homme, tout au moins, qui versera des larmes de sang, le jour où tout sera consommé.

— En six semaines, tu as bien changé, dit Quilliane, d'un air caustique.

— Toi aussi tu as changé, et d'une façon moins salutaire malheureusement. Ecoute-moi, Christian, nous sommes de vieux amis; j'ai le droit de te faire entendre la vérité. Une femme s'est emparée de toi. Tu es devenu son jouet; tu ne te doutes pas de ce qu'elle cherche en t'attirant après elle. Que t'a-t-elle donné? Que t'a-t-elle promis? Je ne veux pas le savoir. Ce qui est certain, c'est qu'elle jongle avec ta vie. Reste ici; ménage ta santé; garde ta sœur. Moi je partirai, puisque cette femme le veut; car elle le veut, ne me dis pas le contraire. En la suivant, tu cours à la mort. Ne le comprends-tu pas? Oui, je le sais, l'entraînement chez toi est au paroxysme. Jamais, au plus beau temps de ta vie d'aventures, tu n'as désiré une femme comme tu désires celle-là. Demande à ton médecin ce que signifie cette rage voluptueuse. Demande-lui où elle te mène...

Quilliane interrompit cette tirade en marchant sur son ami les poings fermés, la figure assombrie par une résolution farouche. Il dit, en respirant avec effort, comme s'il venait de fournir une course fatigante :

— Je sais tout cela. Je sais que je suis perdu. Laisse-moi crever en paix, à ma façon. J'aime cette femme...! J'en mourrai; j'en meurs, que t'importe? Préfères-tu pour moi le pistolet ou le poison? Et crois-tu que je suis homme à trépasser comme un poète famélique, en crachant mes poumons peu à peu.

Albert comprit que ce malheureux était perdu en effet. Un moyen restait, qu'il fut sur le point d'employer : faire connaître à Christian ce qu'était cette femme. En regardant son ami, dont

l'excitation avait quelque chose d'effrayant, il sentit que le remède serait encore plus dangereux qu'inutile. Cependant il ne pouvait partir sans avoir tout essayé pour empêcher la dernière folie d'être commise. Il rentra chez lui et fit porter à la poste ce billet adressé à Clotilde :

« Je vous attendrai demain matin, de dix à onze heures, à la pointe de l'île Gezireh, du côté des Pyramides. Je vous demande instamment de venir. »

A l'heure désignée, Albert vit une voiture de louage déboucher du pont, quitter la grande route, et se diriger vers l'endroit désert qu'il avait choisi pour l'entrevue. Deux femmes occupaient la victoria; l'une d'elles descendit : c'était Clotilde. Mme Lassavielle, sa compagne, fit un signe du bout de son ombrelle au cocher qui s'engagea lentement dans une allée voisine. Il est des services qu'on ne se refuse pas, entre amies; l'héroïne de l'aventure avait besoin d'un chaperon, sans compter qu'elle n'était point fâchée de montrer sa victime pieds et poings liés. Sénac le comprit, et la belle humeur où il était déjà n'en fut point adoucie. Après un salut rapide, il entra dans le vif de la question.

— Savez-vous, dit-il, que Christian de Quilliane est un homme mort s'il retourne en Europe avant deux mois?

Mme Questembert devint vraiment belle d'audace et de méchanceté triomphante. Elle répondit, en regardant Albert dans les yeux :

— Ainsi, vous m'avez fait venir pour un sermon? Je l'aurais parié! Mais j'ai du plaisir à vous voir, même dans ce rôle austère. Et puis, vous ne me laissez guère le choix des occasions! Entre nous, j'avais un peu compté sur celle-ci...

Elle prit le bras de son interlocuteur le plus naturellement du monde, et ils marchèrent entre deux champs de dourah dont les tiges les dérobaient à tous les yeux comme le taillis d'une forêt. Sénac se laissait conduire sans protester, tant il était anéanti de cette assurance; il se taisait, cherchant ses mots, comprenant qu'il avait affaire à un auditeur mal préparé. La jeune femme rompit le silence la première.

— Voyons! dites quelque chose. Grondez, maudissez, menacez. Je vous préviens que j'écouterai la voix sans entendre les paroles. C'est un talent que j'ai. Je peux n'apercevoir dans la vie que ce qui me plaît. Tous les sermons et toutes les vérités de la terre n'empêcheront pas qu'il fait beau, que cette vue est superbe, que je suis avec vous, et que je me sens heureuse.

— Vous avez donc aussi le talent de ne pas penser?

— Cher ami, c'est le talent le plus utile que puisse acquérir une femme comme moi, après celui de copier le chapeau ou la robe

d'une amie pratiquant les bonnes faiseuses. Autrement, on ne viendrait pas à bout de vivre, et je veux vivre; et je suis décidée à tout faire pour mettre de l'agrément dans ma vie.

— Fort bien : mais laissez vivre les autres. Et je vous répète que vous commettez un meurtre en encourageant ce malheureux Quilliane à vous suivre.

— Bah! fit-elle avec une mine charmante, un homicide par imprudence, tout au plus. Et encore, c'est vous qui l'avez sur la conscience. Daignez vous souvenir de notre conversation à Louqsor, un certain soir. Je n'ai rien pu tirer de vous. Tout le monde, Dieu merci! n'a pas le cœur si dur.

Sénac essaya d'employer la flatterie. D'une voix moins rude, il dit :

— Eh bien, vous avez votre revanche. Vous avez rendu un homme complètement fou, en quelques jours. Je ne vous en avais pas défié. Je n'ai jamais prétendu que vous n'êtes pas dangereusement belle.

— Plus belle que Mlle de Quilliane? demanda-t-elle en s'arrêtant, le visage tourné vers son compagnon.

Albert avait décidé de rester maître de lui. Il répondit :

— Belle... autrement, à coup sûr. Mais il n'est pas question de cette jeune fille. Elle ne vous a point fait de mal. Ne lui prenez pas son frère dont la vie est entre vos mains. Quitter l'Égypte en ce moment, c'est la mort pour lui, je vous le répète.

— Et, si je pars seule, aurai-je de vous une récompense?

— Si vous faites cela, j'oublierai tout.

— Oh! répondit-elle, ce n'est pas l'oubli que je demande, car je me souviens, moi, depuis que je vous ai revu. Si vous tremblez si fort pour votre ami, sacrifiez-vous à sa place. J'accepte l'échange des prisonniers.

— Alors, dit Sénac en se séparant d'elle violemment, que votre crime retombe sur votre tête.

Il s'éloignait, incapable de se surmonter plus longtemps. Elle le rappela d'un ton impérieux.

— Monsieur de Sénac, un homme bien élevé ne fait pas ce que vous allez faire. Je suis venue ici parce que vous m'avez appelée. Reconduisez-moi jusqu'à ma voiture, s'il vous plaît.

Le jeune homme obéit, subjugué par ce sang-froid imperturbable. Tout en marchant à côté de cette ennemie habile à profiter de ses avantages, il lui demanda :

— Ne devinez-vous pas que je vais essayer de guérir Quilliane en lui racontant ce qui s'est passé jadis entre nous?

— Mon Dieu! dit-elle, je ne vois pas trop en quoi l'histoire

l'intéresserait. Il ne songe point à m'épouser, et je tiens de sa bouche que la perversité chez une femme est un piment qui l'excite. D'ailleurs, vous ne ferez pas cette chose déshonorante, je suis tranquille, allez!

— Voilà, murmura Sénac, la véritable infériorité de la femme sur nous. L'honneur, pour elle, est un étroit fossé, profond sur un seul point. Pour nous, c'est une muraille infranchissable et menaçante, qui nous arrête à chaque pas.

— Oui, répliqua Clotilde qui avait réponse à tout. Mais l'honneur qui vous défend tant de choses, vous permet d'aimer, quand vous voulez, qui vous voulez, comme vous voulez. A la femme, l'honneur ferme une seule route : celle de l'amour. Aussi, dans notre prison aux cent portes, nous sommes des esclaves. Dans la vôtre, avec une seule issue, vous êtes heureux, libres, sévères surtout. Allez! il est juste que, parfois, vous connaissiez aussi la souffrance. Vous souffrirez.

En disant ces mots, Clotilde congédia son compagnon. La voiture l'attendait à quelque distance. Elle y monta et Dieu sait ce qu'elle raconta ou ce qu'elle laissa deviner à son amie. Bientôt l'équipage eut disparu sous les grands acacias de l'avenue du Kasr-el-Nil.

Dans l'après-midi du même jour, Sénac se rendit chez les Quilliane pour faire ses adieux à Thérèse, car il avait résolu de partir le soir même pour Alexandrie et pour la France. Il espérait que son éloignement mettrait fin aux hostilités, que Mme Questembert, le sachant loin de Thérèse, renoncerait à se servir du marquis comme d'un otage.

La jeune fille était seule avec mistress Crowe. Elle paraissait plongée dans un accablement qu'Albert attribua aux projets absurdes de Christian.

— Je ne puis vous garder longtemps, dit-elle. Nous partons dans deux jours. Le temps suffit à peine pour les dispositions qu'il faut prendre. Jamais vous ne saurez combien je suis reconnaissante de ce que vous avez fait pour mon frère. Pauvre Christian! Où va le conduire, où va nous conduire tous ce caprice de malade?...

— J'ai tout fait pour l'empêcher, repondit Albert. J'ai tout fait pour atteindre un but encore plus difficile. Tout m'échappe. Tout s'unit pour assombrir et désoler ma vie, depuis que j'ai mis le pied dans ce pays. J'en pars cent fois plus à plaindre que je ne l'étais en y arrivant. J'y ai vu des hasards si étranges qu'il semblerait, après cela, que tout peut arriver. Oui, tout est possible, sauf une seule chose. Devant moi l'inconnu s'étend. On peut imaginer que je mourrai sur un trône, mais non pas que je connaîtrai le bonheur dans ma vie. Pour cela il faudrait que Dieu fît un miracle et chan-

geât votre cœur. Mais il ne fera pas ce miracle contre lui-même... Adieu! je vous laisse mon amour. Il est noble et saint. Vous pouvez le déposer sur l'autel, parmi les fleurs et les diamants de votre couronne de mariée. Ce sera encore un sacrifice humain, moins sanglant, non pas moins douloureux pour la victime que ceux de Karnak. Ah! chère journée! Vous en souvenez-vous?

— Je m'en souviens, répondit-elle. Je m'en souviendrai toujours. Toute ma vie je prierai pour vous. Adieu! Si mon nom reste dans votre mémoire, n'oubliez pas qu'il est un lieu où l'on se retrouve!

Le jeune homme, entraîné par l'émotion, fléchit le genou pour la seconde fois de sa vie devant Thérèse de Quilliane. Il voulait prendre sa main pour la porter à ses lèvres. Mais, d'un geste charmant dans son austérité, elle la retira doucement et toucha les cheveux d'Albert, en lui disant :

— Voici ma dernière parole : Que Dieu vous bénisse, ami!

Quelques instants plus tard, mistress Crowe entra dans la chambre de Mlle de Quilliane pour la consulter sur certains arrangements. La jeune fille, prosternée sur son prie-Dieu, la tête dans ses mains, pleurait à chaudes larmes.

Sans être entendue, l'Irlandaise se retira, mit un chapeau et sortit de la maison. Elle gagna l'hôtel Shepheard juste à temps pour monter les marches de la terrasse en même temps que le comte de Sénac.

— Monsieur, murmura la digne femme horriblement essoufflée, ne renoncez pas à *elle*, ne l'abandonnez pas!

Albert fit un bond de surprise.

— Comment? Pourquoi me dites-vous cela? Que savez-vous?

— Rien, oh! rien, mon Dieu! Mais je la pleure, moi aussi. Et je serais si heureuse! si heureuse!...

— Enfin, que dois-je faire? Faut-il rester?

Mistress Crowe réfléchit une seconde, puis elle répondit en fixant sur le jeune homme ses yeux brillants d'une sympathie très jeune :

— A votre place, monsieur, j'irais à Paris, et, tout en arrivant, j'irais voir la tante de mademoiselle. Si vous voulez mon conseil, le voilà.

— Je le suivrai, dit Sénac après une courte hésitation. Les dévouements comme le vôtre ont un instinct sûr. J'irai droit à Mme de Chavornay. Donnez-moi l'adresse.

Il écrivit deux lignes d'indications sur son carnet; puis il serra les deux mains de Kathleen, qui s'éloigna aussi vite qu'elle était venue, voulant que sa démarche fût ignorée. Le lendemain, à la même heure, il sortait du port d'Alexandrie à bord d'un paquebot faisant route vers Marseille.

XIV

La congrégation des Hospitalières de Saint-Bernard de Menthon, fondée en Savoie au commencement du siècle, n'est connue en France que depuis l'annexion de l'antique duché. On raconte qu'une riche et noble veuve du pays d'Aoste, surprise par les neiges tandis qu'elle traversait les montagnes, fit vœu de se consacrer au Seigneur si elle échappait à la mort. Elle fut sauvée, en effet, contre toute espérance, par les religieux de l'hospice, et, pour marquer sa reconnaissance à leur fondateur, elle mit sous son invocation l'ordre qu'elle instituait, et qui compte aujourd'hui des établissements dans toutes les parties du monde.

Il va sans dire que la mission de ces saintes femmes n'a rien de commun avec celle des rudes sauveteurs de la montagne. Elles se consacrent à l'éducation des jeunes filles, et la pureté intacte des jeunes années, le renoncement austère de l'âme sont les seules conditions exigées des postulantes. Mais, à l'exemple de ce qui arrive dans les familles humaines, la descendance monastique des Bernardines conserve l'empreinte des premières affiliées, presque toutes femmes de noblesse ancienne.

L'institut n'est pas mondain, mais tout y est réglé en vue du résultat, qui est l'éducation de la jeune fille appelée à vivre dans le monde. Les religieuses ne cherchent pas à supplanter la famille dans le cœur de leurs élèves; elles la remplacent pour un temps. Elles-mêmes conservent leurs noms et, dans une limite sagement établie, travaillent moins à déposer parmi ces jeunes âmes le germe bientôt desséché de la haine du monde, que l'attachement au devoir et à la vertu, plus fort que les entraînements de la vie.

Esther de Chavornay, sœur aînée de la feue marquise de Quilliane et tante, par conséquent, de Thérèse et de Christian, avait été habilement choisie pour la tâche délicate de fonder, en 1862, la maison aujourd'hui célèbre dont la chapelle et les jardins bordent l'avenue Kléber sur une longueur considérable. Cette femme de haute naissance, d'un grand esprit, d'une instruction qui égalait son austérité et qu'elle cachait avec le même soin, avait pris le voile à vingt-cinq ans, après avoir été, jusqu'à cet âge, une énigme vivante pour le monde. Elle y avait brillé, en effet, comme l'un des partis les plus en vue du faubourg Saint Germain, et l'hôtel paternel dont elle faisait les honneurs, à défaut de sa mère qu'elle avait perdue, fut bientôt connu sous le nom significatif de « salon des refusés ».

Tout à coup, à la fin d'une saison dont l'inexorable Esther avait été l'une des reines, on apprit avec stupeur qu'elle entrait aux Bernardines. Le père, accablé de douleur, fit connaître alors aux

amis dont les consolations l'entouraient vainement, que, depuis l'âge de dix-huit ans, sa fille était résolue à quitter le monde. Il avait exigé qu'elle y restât jusqu'à son entière majorité, et, sans l'ombre d'une discussion, elle s'était soumise à une épreuve qu'elle semblait prévoir. Sa jeune sœur, l'enfant qui devait être un jour la mère de Thérèse, la suivit à Chambéry comme élève du « cours des petites », et ne la quitta qu'à son mariage. Plus tard, elle avait servi de seconde mère à sa nièce, élevée sous ses yeux au couvent de l'avenue Kléber. Sans la maladie de Christian, à l'époque où Sénac trouva Mlle de Quilliane au Caire, celle-ci eût été, non plus comme pensionnaire, mais comme novice, sous les ordres de sa tante.

Grâce à l'intimité naissante d'Albert avec la jeune fille, il avait appris tous ces détails dans leurs longues causeries de la *Nephthys*. Aussi, quand il se décida, selon le conseil de mistress Crowe, à solliciter une audience de Mme de Chavornay, il s'en fallait beaucoup qu'il s'aventurât en pays complètement inconnu. Le lendemain de son arrivée à Paris, il sonnait à la grille de l'aristocratique maison, et demandait à entretenir Mme l'Assistante générale.

Une seconde porte vitrée, aussi peu effrayante que possible, s'ouvrit devant lui et le mit en présence d'une religieuse qui l'attendait, les mains dans ses manches, les yeux levés sur lui avec l'aisance que la maturité achève chez les femmes quand la naissance et l'éducation les y ont préparées. Il renouvela sa demande, remit sa carte avec un grand salut, et fut introduit dans un parloir bien chauffé, brillant de la désespérante propreté connue de ceux-là seulement qui ont mis le pied, une fois dans leur vie, sur le pont d'un navire de guerre ou sur le parquet d'un couvent.

Tout en faisant cette remarque, dont il convient de lui laisser le mérite, Albert comparait le couvent des Bernardines avec le seul qu'il eût déjà visité, c'est-à-dire avec la Grande-Chartreuse. Il se réjouissait de voir des rideaux et non pas des grilles aux fenêtres, du papier sur les murailles et, sur ce papier, des gravures qui ne représentaient pas le Jugement dernier. Des fauteuils d'étoffe, un peu austères, à vrai dire, se trouvaient mêlés aux chaises de paille et, sur le guéridon d'acajou, deux ou trois volumes s'étalaient, de ceux que les gens du monde, quand ils sont instruits, lisent avec plaisir. En somme le lieu était sévère, mais sympathique, sans cette atmosphère attristante des endroits rarement habités. On y sentait, au contraire, un parfum à peine saisissable et très pur, émanation discrète de l'eau de Cologne dont les religieuses se servent pour enlever la moindre tache de leurs voiles.

— Si c'est là qu'elle doit vivre, songea Sénac en soupirant, son corps, du moins, n'aura pas à souffrir.

L'examen terminé, il s'assit près d'une seconde porte vitrée qui s'ouvrait sur une vérandah, sorte de cloître mitigé, formant les trois côtés d'une cour intérieure dont la chapelle gothique, d'une élégance un peu mièvre occupait le fond. Des parterres soigneusement entretenus, tout verts de plantes aux feuillages persistants, garnissaient les angles. Au centre on voyait un rocher artificiel, mouillé de cascades discrètes et surmonté d'un admirable groupe en marbre, représentant un religieux du Saint-Bernard sauvant des voyageurs ensevelis dans la neige. Au pied du rocher, dormait un des personnages considérables de la maison : un énorme chien, né à l'hospice, et comblé d'attentions, pour ne pas dire de respect, par toutes les religieuses. Quant aux élèves, on leur donnait, à certains jours de fête, la joie de posséder « Marengo » dans leurs cours de récréation réservées. C'était alors une orgie de bonbons fondants et de chocolats à la suite de laquelle le pauvre animal était malade une semaine. Quand l'hiver était neigeux, tout le couvent entrait en allégresse. Chacune oubliait ses propres engelures pour ne songer qu'aux heureux effets des frimas sur la santé du montagnard.

Au bout de cinq minutes d'attente, Albert aperçut une femme un peu replète qui venait de son côté par la vérandah, marchant d'un pas agile et jetant à droite et à gauche, sur tous les objets, un regard vif et perçant auquel rien ne devait échapper. Un instant après il vit, non sans quelque émotion, la porte s'ouvrir. Il était en présence de l'ennemi, c'est-à-dire de la Révérende Mère Anne-Françoise-Esther de Chavornay, Assistante générale de la maison de Paris. La supérieure en titre, affaiblie par son grand âge, ne quitte guère ses appartements particuliers que pour la tribune de la chapelle.

On peut dire que toute la bonne société connaît M[me] de Chavornay, qui a vu passer sous ses ordres, en vingt ans, une partie notable des femmes composant aujourd'hui le grand monde. Les élèves de l'avenue Kléber et les femmes de leurs familles la désignent habituellement sous le nom de « madame Esther ». Quant aux frères et cousins qui la voient le dimanche au parloir du pensionnat, ils continuent à l'appeler, malgré ses soixante ans, « la dame aux beaux yeux », qualification quelque peu profane, mais contre laquelle Sénac n'aurait point protesté, tant il fut frappé de la ressemblance entre les yeux de la tante et ceux de la nièce. Il en fut non seulement frappé, mais douloureusement saisi.

« Voilà donc, pensa-t-il, ce qu'*elle* sera un jour, si elle n'est pas à moi ! »

Toutefois la ressemblance n'allait pas plus loin. M[me] de Chavornay n'avait ni la taille élevée, ni le nez finement ciselé, ni la bouche exquise de Thérèse. Mais la religieuse sexagénaire posséde-

dait précisément ce qui manquait à la jeune fille : un air de paix et de satisfaction qui donnait à son sourire, facilement appelé sur ses lèvres, une grâce reposante de femme heureuse. Tout son visage respirait la franchise et l'ouverture dont le monde accuse les habitants du cloître de manquer habituellement, reproche qui vient peut-être de la confusion entre l'habitude d'éteindre la volonté et le désir de masquer la pensée. Mme de Chavornay, à cause de ses fonctions, avait le droit de vouloir et de montrer ce qu'elle voulait, chose qu'elle faisait volontiers, car elle se savait peu accessible aux influences étrangères. Il va sans dire qu'elle reconnaissait à Dieu le pouvoir de faire des miracles, mais elle n'en avait jamais vu. Jamais elle n'avait eu la chance que les anges du ciel se fissent maçons ou charpentiers à son profit, ni que les corbeaux vinssent lui apporter sa nourriture et celle de ses religieuses, tandis qu'elle avait accompli, depuis vingt ans, par son activité et son intelligence, des résultats parfois prodigieux. Le moindre propriétaire, l'homme d'affaire le plus modeste, sait ce qu'il faut de pas, de démarches et de temps pour faire face aux nécessités les plus simples. Qu'on imagine ce que doit être le cerveau d'une femme obligée de pourvoir, sans mettre le pied dans la rue, à l'existence, à la prospérité, à l'accroissement d'une communauté de trente religieuses, doublée d'un pensionnat de cent jeunes filles dont il s'agit de faire des femmes d'élite!

Au premier coup d'œil, Mme Esther laissait voir qu'elle était née pour une tâche semblable.

« Si elle se met contre moi, pensa Sénac, je suis perdu. Mais, au moins, je saurai bientôt à quoi m'en tenir. »

Après un échange assez rapide de saluts, elle s'assit sur une chaise de paille en indiquant un fauteuil à son visiteur, puis, avec l'aisance d'une maîtresse de maison qui accueille un nouveau venu, elle dit :

— Sans doute, monsieur, vous venez m'apporter des nouvelles de mon neveu. Comment l'avez-vous laissé?

Par cette simple question, Albert comprit deux choses. La première c'est que Mlle de Quilliane avait parlé de lui dans sa correspondance avec sa tante. La seconde — qu'il n'osait espérer — c'est qu'on ne lui savait pas mauvais gré d'avoir fait partie de l'expédition du haut Nil. Cette agréable découverte ne laissa point de le réconforter, mais, surtout, il éprouva une surprise véritable en se trouvant en face d'une personne si différente de ce qu'il attendait, grâce au portrait peu flatteur tracé par son ami. Entraîné hors de ses lignes par l'imprévu du terrain, il fit cette réponse dont la franchise était une suprême habileté, vu le caractère de la femme qui lui parlait :

— Madame, je quitte, en effet, depuis peu de jours, mon ami Christian. Mais il serait indigne de vous, de moi, du sentiment qui m'amène, de pénétrer ici sous un prétexte banal, quand j'y viens poussé par un motif qui intéresse ma vie. C'est moins du frère que de la sœur, si vous daignez le permettre, que je voudrais vous entretenir.

Mme de Chavornay, qui n'avait pas quitté le jeune homme des yeux, ne changea point de physionomie. Sans donner la moindre marque d'étonnement ni d'intérêt, elle répondit :

— Je vous écoute, monsieur.

Albert était ému comme il le fut rarement dans sa vie, et la religieuse se connaissait en émotions de ce genre. Car, malgré le soin qu'elle mettait à éviter le rôle de « marieuse », elle était quelquefois obligée, par sa situation même, à recevoir certaines ouvertures ou à faire subir certains examens. Elle disait volontiers aux mères qui sollicitaient ses bons offices :

— Ne me faites pas perdre mon temps si l'affaire est décidée d'avance. Pour un mariage auquel je contribue, j'en empêche bien quatre ou cinq, rien que pour avoir vu le monsieur.

Mais, cette fois, le « monsieur » ne lui déplaisait point à première vue. Elle aimait assez que la voix d'un homme tremblât un peu quand il parlait de celle qui pouvait un jour être sa femme.

— Si la marquise de Quilliane vivait encore, dit Sénac après une seconde de recueillement, c'est auprès d'elle et non pas ici que je serais à cette heure. Une mère deviendrait plus que probablement mon alliée, tandis que ma première parole me fera paraître à vos yeux sous les traits d'un ennemi. Car, je l'avoue, madame, s'il ne tenait qu'à moi, mademoiselle votre nièce ne se ferait point Bernardine.

— Vous n'êtes point un ennemi, répliqua la religieuse, étant, comme je le savais et comme je le vois, un honnête homme. Quant à moi, je suis avant tout une mère pour celle dont vous parlez. Traitez-moi comme telle et dites-moi, d'abord, si quelque raison vous donne lieu de croire que ma nièce modifie ses projets d'avenir. En ce cas, j'aurai le devoir d'examiner si vous êtes ce que les honnêtes gens appellent un bon parti. Dans le cas contraire, je ne vois pas trop ce que je peux pour empêcher une fille de vingt-cinq ans de quitter le monde.

La simplicité de cette réponse étonna prodigieusement Albert qui prévoyait une réception toute différente. Restait à savoir s'il avait lieu de se réjouir qu'on lui parlât si franchement. Les forteresses naturellement imprenables dédaignent la précaution savante des ouvrages avancés et si, entre lui et son bonheur, on ne laissait voir qu'un seul obstacle, c'est que cet obstacle suffisait pour lui défendre tout espoir.

Cependant il lui était facile de constater qu'on avait recueilli sur son compte des renseignements préliminaires, et que cette première enquête n'avait pas mal tourné. On lui témoignait une apparence de sympathie et même une certaine confiance. Mme de Chavornay, en dépit de sa guimpe, de son voile et du chapelet qui pendait à sa ceinture, n'avait pas l'air rébarbatif qu'il s'attendait à lui trouver, d'après les diatribes de son neveu.

Elle considérait tranquillement son interlocuteur, lui laissant le temps de trouver sa réponse, évidemment sûre d'être à la hauteur de toute discussion. Elle avait même le trait caractéristique des êtres supérieurs, si rare aujourd'hui : elle ne semblait point pressée. Albert, malgré lui, se sentait presque irrité de ce calme. Il dit, un peu plus nerveusement qu'il n'avait parlé d'abord :

— Hélas ! madame, il m'importe peu que vous *puissiez faire*, tant que vous ne m'aurez pas laissé mieux voir que vous *feriez*, si la chose dépendait de vous.

La religieuse regarda le jeune homme avec un sourire plein de finesse et lui demanda :

— Votre expérience personnelle vous a-t-elle démontré qu'on emploie la force ou la ruse pour amener les gens au noviciat, voire même pour les y retenir?

— Je vois, répondit Sénac, que certains incidents de ma vie ne vous sont point inconnus, mais il n'en est aucun, Dieu merci ! dont j'aie à rougir. L'expérience à laquelle vous faites allusion ne saurait me servir ici. L'esprit des couvents change forcément avec le sexe des personnes qui l'habitent.

— Ah ! monsieur, les idées de Christian ont légèrement déteint sur vous. Je crois l'entendre. Que voulez-vous dire? Que j'entraîne plus ou moins volontairement ma nièce à ma suite dans le chemin que j'ai pris? Chère enfant ! plût à Dieu qu'elle y trouvât le bonheur que j'ai trouvé moi-même ! Si cela devait être et si vous en aviez la conviction, chercheriez-vous à l'en détourner, vous qui prétendez avoir un attachement sincère?

— Non, sur l'honneur ! affirma Sénac avec un geste expressif. Mais cette conviction, je ne l'ai pas complètement. Je crains que Mlle de Quilliane, en croyant écouter un appel d'en haut, ne cède à des influences...

Mme de Chavornay, pour la première fois, interrompit son interlocuteur.

— Monsieur, dit-elle, si je vous apprenais quelle influence, plus que toute autre, a poussé ma nièce hors du monde, vous seriez bien étonné. Voyons ! ne le devinez-vous pas?

— Comment le pourrais-je? fit Albert.

La religieuse continua :

— Le monde nous accuse de prendre ses filles — à moins qu'il ne nous remercie de l'en débarrasser. Mais, presque toujours, c'est lui qui les pousse dans nos bras. Sous prétexte de les éclairer, il les dégoûte ou les épouvante. Il leur donne à lire ses livres; il les conduit à ses théâtres; surtout, il les admet à ses conversations. Pauvres petites! partout elles n'entendent parler que de faiblesses, faiblesses sans grandeur et sans poésie, car, en vérité, le monde aujourd'hui ne met plus de breuvage enivrant dans sa coupe; il y verse une médecine. Partout ce sont des analyses décourageantes : calculs odieux, perfidies et ingratitudes monstrueuses, vies sans dignité et sans tendresse : voilà pour la femme. Quant à l'homme, il apparaît comme un fléau ou comme un ennui, sans cœur, sans respect, sans fidélité, sans délicatesse. Et les pauvres enfants n'entendent, ne voient que des ruines : ruine de l'amour, ruine de la confiance, ruine du lien filial, ruine de la fortune et de la situation, ruine de l'honneur, plus vite pardonnée que les autres. L'avenir n'est plus pour elles qu'un morne horizon de regrets et de larmes. Alors, quand le monde les a converties à son pessimisme par toutes les voix, même par celles du roman et de la poésie qui se complaisent fièrement à ce rôle glorieux, quand ces jeunes filles s'enfuient chez nous, qui sommes seules à parler encore d'amour éternel et de foi récompensée, alors on nous accuse de manœuvres habiles et de lentes machinations. Les pères gémissent, les frères s'indignent; mais les mères, presque toujours, se taisent. Celles-là comprennent mieux!

— Je croyais, dit Albert, que Mlle de Quilliane connaissait fort peu le monde.

— En effet. Elle le connaît surtout par son frère et je voulais précisément vous dire ceci : c'est que son frère l'en a dégoûtée. Toute petite elle a vu pleurer ma pauvre sœur, que son fils ne consolait guère d'autres chagrins. Elle a vu, redoutable épreuve pour une enfant! que la mort de son père avait rendu la maison plus paisible. A quinze ans elle me disait : « Que Dieu fasse ma vie calme! Je le tiens quitte de la faire heureuse. » A ce moment, son frère venait d'atteindre sa majorité et d'entrer en possession de sa fortune. Vous savez l'usage qu'il commençait à en faire, puisque vous étiez son ami.

— Son ami plus que son compagnon, fit observer Albert qui avait ses raisons pour marquer la nuance.

— Je l'admets volontiers, répondit la religieuse, et je vous en félicite. Si, à cette époque, vous aviez connu Thérèse, qui sait ce que serait devenue votre vie et la sienne? Mais, chez sa mère veuve

et déjà souffrante, elle ne voyait guère qu'un seul homme : Christian, qui ne se douta pas de l'adoration que sa sœur eut alors pour lui. Cette tendresse pouvait suffire à satisfaire le cœur de cette enfant; mais elle en a souffert d'une façon cruelle. Mon malheureux neveu a brisé, paraît-il, le cœur de plus d'une femme : aucun plus que celui-là. Thérèse a connu, dès lors, les caprices, les changements, les contradictions dont les hommes de plaisir se font un jeu. Pendant des semaines entières, Christian ne la quittait pas, la cajolant, la couvrant de caresses, lui faisant croire qu'il ne pouvait se passer d'elle. Vous savez comme il a le don de tout charmer autour de lui, quand son humeur l'y dispose?

— C'est un trait de famille, dit Albert en s'inclinant avec respect.

— Durant ces périodes de ferveur fraternelle, mon neveu, malheureusement, prenait un peu trop sa sœur pour confidente, sous prétexte de l'amuser. Certes, je n'ai jamais douté du respect de Christian pour les jeunes oreilles qui l'écoutaient. Mais il ne comprit pas alors que Thérèse n'est pas une personne comme les autres, que les compromis facilement acceptés ailleurs la révoltent. Bref, son frère lui fit prendre le monde en horreur, car il n'en montrait qu'un certain côté, fort réjouissant pour lui, misérablement odieux pour elle. Aujourd'hui, la pauvre petite reproche au monde un suprême forfait : c'est à cause du monde, grâce à l'abus des plaisirs qu'il donne, que Christian meurt dans la force de l'âge et que les Quilliane vont s'éteindre.

— On peut espérer encore, fit Albert. En quelques semaines j'ai vu votre neveu transformé.

Mme de Chavornay répondit en secouant la tête avec tristesse :

— Hélas! il se condamne lui-même par cette idée funeste de revenir en France. On sait ce qu'indique ce symptôme chez les gens atteints de son mal. Quelle folie! N'avez-vous rien fait pour l'empêcher?

Albert n'osa pas dire quelle était la vraie cause de cette folie.

— J'en ai fait assez, répliqua-t-il simplement, pour que nous nous soyons quittés à demi brouillés. Mais l'avenir du genre humain serait d'un poids léger dans la balance quand il veut une chose.

— Vous le connaissez bien, dit la religieuse en soupirant.

Elle se tut et Sénac comprit que sa visite avait assez duré pour cette fois.

— Aurai-je encore l'honneur d'être reçu par vous? demanda-t-il en se levant. Je vous supplie de m'accorder cette grâce. Je sors d'ici moins malheureux que je n'y suis entré... et je serais fort embarrassé de dire pourquoi, ajouta-t-il avec un sourire triste.

— Monsieur, répondit Mme de Chavornay, il faut bien que je

vous confesse une chose qui vous étonnera sans doute. L'être que j'aime le plus au monde est mon neveu Christian. Vous lui avez fait du bien; vous lui en ferez encore peut-être. Comment, désormais, seriez-vous un étranger pour moi?

Sénac n'eut garde d'arrêter l'élan de cette reconnaissance en avouant qu'un de ses bienfaits, très involontaire à coup sûr, avait été de mettre Quilliane sur le chemin de Clotilde.

XV

Pendant que la Mère Assistante causait ainsi dans le parloir des Bernardines, sa nièce avait un entretien moins salutaire au fond, quoique aussi sage dans la forme, avec ses deux nouvelles amies du yacht.

Il ne faut pas prendre tous les mots à la lettre. Pour mille raisons l'amitié, dans le cas dont il s'agit, était la chose la plus impossible du monde. Toutefois Mlle de Quilliane avait trop d'éducation et d'esprit pour ne pas entrer nettement dans le rôle que lui imposait la volonté de son frère, puisqu'elle avait dû s'y soumettre. Embarquée comme passagère sur le bateau des Lassavielle, s'asseyant à leur table, jouissant de leur confort et de leur luxe, elle aurait fait preuve de mauvais goût, pour ne pas dire plus, en affectant une mine boudeuse ou les grands airs d'un ange condamné à vivre sur la terre. Il est juste d'ajouter deux choses. La première, c'est qu'elle était traitée sur le yacht avec tous les égards possibles, et même avec des attentions raffinées, car Georges et sa femme se piquaient de dépasser l'ordinaire en tout ce qu'ils faisaient. La seconde, c'est qu'elle ignorait et devait ignorer longtemps encore la cause véritable de cette intimité subite où son frère l'avait jetée. Les deux femmes dont elle devenait la compagne pour une semaine étaient habiles dans l'art de se montrer sous le jour qui convenait. Au bout de vingt-quatre heures de vie commune, Thérèse fut sinon conquise du moins désarmée. Le temps restait beau, les longs entretiens étaient possibles et l'on ne s'en faisait pas faute.

A certains moments, les trois hommes se retiraient au fumoir et commençaient des parties de whist que le marquis trouvait interminables. Mais il faut croire qu'il avait une consigne sévère, car il se soumettait avec résignation à passer de longues heures loin de Clotilde. Pendant ce temps-là on causait dans le salon des dames. Chose étrange! Thérèse préférait instinctivement la conversation de Mme Questembert à celle de son amie. Elle la savait pauvre et la voyait toujours un peu triste, avec une pointe de rancune à l'égard du monde. Bientôt Clotilde laissa voir son mépris ou, tout au moins, sa défiance universelle pour les hommes. Elle comprit,

au regard brillant de Thérèse de Quilliane qu'elle avait touché l'un des points douloureux de ce cœur sans détours. Quand elle eut amené dans l'entretien, avec un art infini, le nom d'Albert, elle ne douta plus d'avoir posé le doigt sur l'autre. Dès lors, elle eut devant elle, pour se distraire, une tâche intéressante.

Elle commença par féliciter la jeune fille du choix qu'elle avait fait en renonçant au monde, trop petit pour remplir un cœur comme le sien, trop faux pour ne pas lui donner, tôt ou tard, d'horribles dégoûts. Là-dessus elle entama l'étude sur le vif du sexe masculin qui n'était pas là pour se défendre, fort heureusement pour elle, car il aurait eu beau jeu pour rétorquer l'accusation.

Thérèse objecta doucement, croyant dire plus vrai qu'elle ne disait en effet, qu'elle allait au couvent non par haine du monde, mais par amour pour Dieu.

— Vous ne pouvez pas le savoir, répliqua Clotilde, à moins que le monde ne vous ait appelée par la voix de l'amour humain.

Et comme Mlle de Quilliane se taisait, estimant qu'elle n'avait déjà plus le droit d'aborder certains sujets, Clotilde se chargea de parler pour elle.

— Je ne vous demande pas si vous avez aimé, la question serait par trop indiscrète. Et cependant tout est là. Pour vous prononcer en connaissance de cause, il faut que vous ayez éprouvé l'amour, il ne suffit pas de l'avoir inspiré. Belle comme vous l'êtes, vous devez avoir excité l'enthousiasme de bien des hommes.

Thérèse répondit, avec un peu d'ennui, qu'elle l'ignorait et prétendait l'ignorer toujours.

— Bon! riposta Clotilde. Nous ne voyons, nous autres femmes bien élevées, que ce qu'il nous plaît de voir; mais fermer les yeux n'empêche pas le soleil de luire. Je ne vous connais que depuis un mois, et cependant je suis là pour témoigner qu'un homme au moins s'est occupé de vous. Oh! je sais bien qu'il ne vous a point émue ni même troublée. Comme vous avez été forte, clairvoyante aussi! Et comme vous avez dû vous applaudir de votre fermeté en voyant..... cette personne chercher si vite une consolation..... d'un mérite bien inférieur. Ne faites pas l'ignorante : je vous donne l'exemple de la franchise, aux dépens de mon amour-propre. Pour vous comme pour moi, tout cela n'était qu'un épisode de l'éternelle comédie mondaine. Les hommes sont les mêmes partout, et je me demande s'ils ne trouvent pas le moyen de mentir de bonne foi, d'oublier le matin ce qu'ils ont dit la veille à une autre. Ah! chère mademoiselle, ce n'est pas moi qui m'étonnerai jamais de voir une jeune fille comme vous mépriser le monde. Ce sont les bossues et les laides qui devraient y rester. Pour

les disgraciées, certaines désillusions sont moins surprenantes.

Ce qui précède est le résumé de plusieurs entretiens répartis en plus d'une journée, par doses inégales. Tantôt Clotilde lançait à table une phrase que Mlle de Quilliane seule pouvait comprendre. Quelquefois elle continuait son cours de philosophie en présence de Mme Lassavielle et de mistress Crowe. Quand elle tenait sa victime en tête à tête, elle était plus à son aise encore pour la troubler profondément, tout en ne cessant de répéter :

— Comme on voit déjà que les intrigues du monde vous sont étrangères !

Bientôt Thérèse apprit qu'Albert de Sénac n'avait point voulu partir sans faire ses adieux à Clotilde. Elle connut — avec des variantes — les détails de l'entrevue de l'île Gezireh, sous les yeux de Mme Lassavielle. En d'autres temps elle aurait blâmé sévèrement l'équipée de ces deux folles; mais, à cette heure, elle ne songeait pas aux affaires des autres. Elle-éprouvait constamment dans son cœur, moins vague et plus aiguë, la souffrance qu'elle avait sentie un certain soir, en voyant Albert et cette jeune femme se perdre dans la nuit, sur les bords du Nil, appuyés au bras l'un de l'autre. Elle découvrait tout à coup que, depuis deux mois, elle avait pensé presque sans relâche à ce jeune homme, qu'elle y pensait à propos de tout, le comparant à ceux qu'elle avait connu et ne trouvant rien qui fût commun entre celui-là et les autres. Quelle illusion ! La belle Clotilde aussi l'avait rendu éloquent !

D'abord elle crut qu'elle endurait une simple meurtrissure d'amour-propre. Il lui était arrivé ce qu'elle n'aurait jamais cru possible : un homme avait attiré son attention et il s'en était amusé, fort décemment, d'ailleurs, et sans mériter le blâme, puisqu'il n'avait jamais pu conserver l'ombre d'un espoir. Elle se réjouit, ou du moins elle essaya de se réjouir, qu'un souci lui fût enlevé. Elle n'emporterait pas dans sa retraite le regret d'avoir brisé un cœur. La pensée qu'un homme digne d'elle continuait à l'aimer malgré tout, ne risquerait pas de venir la troubler aux heures mauvaises de l'épreuve et de l'aridité dans la dévotion... Bref, elle médita sur le néant des affections humaines.

Elle médita si bien, perdue dans son rêve entre le ciel et l'eau, en face des plus beaux paysages du monde, qu'elle se demanda un jour — les premières lignes bleues des terres de France commençaient à paraître à l'horizon — pourquoi elle se sentait si complètement différente de ce qu'elle était quelques mois plus tôt, quand elle avait vu disparaître à ses yeux ces montagnes et ces golfes. Nul être humain n'aurait pu dire ce que sa conscience lui répondit ; mais elle passa dans la solitude la plus grande partie de

cette dernière journée de son voyage. Et lorsque Mme Questembert lui tendit la main sur le quai de Nice en exprimant l'espoir d'une prochaine rencontre, la jeune fille resta muette, avec un regard plein d'éloquence qui annonçait que ni Clotilde ni personne ne reverrait plus jamais Thérèse de Quilliane ici-bas.

Elle but une dernière gorgée du calice amer en recevant le soir même, à la gare, les adieux très froids de Christian pour qui, enfin, la liberté commençait, avec l'ère de la réalisation des promesses. L'absence de chagrin de cet homme absorbé par son caprice allait, dans certains moments, jusqu'à une sorte de joie mal dissimulée. Une autre s'en fût sentie blessée pour toujours, mais sa sœur essaya de s'en réjouir et d'en remercier Dieu, voyant dans cette satisfaction intempestive l'annonce d'un retour décisif à la santé. Elle fit, seule avec mistress Crowe, le long trajet, retrouvant l'hiver à mesure qu'elle approchait du but du voyage, car février finissait à peine.

Enfin la porte du couvent se referma sur les deux voyageuses. Pour la plus jeune, sans doute, elle ne devait jamais se rouvrir. Thérèse, accueillie par sa tante aussi tendrement qu'elle l'eût été par sa mère, sentit son cœur réchauffé comme il ne l'avait pas été depuis longtemps et, dans son fervent désir d'immolation, elle pensa que les récompenses du sacrifice accompli commençaient pour elle. Brisée de lassitude, elle se retira bientôt dans l'appartement qu'elle occupait comme pensionnaire libre, en compagnie de mistress Crowe, et qu'elle souhaitait d'échanger le plus vite possible contre l'enceinte réservée du noviciat.

Telle fut la première parole qu'entendit Mme de Charvonay le lendemain, lorsqu'elle eut mandé sa nièce près d'elle pour un entretien qu'elle voulait avoir, et qui ne tarda pas à se transformer en une sorte de confession. Thérèse, en effet, commença par expliquer que ce n'était point à sa tante qu'elle parlait, mais à la personne constituée en autorité sur tous les membres de la nouvelle famille qui allait devenir la sienne.

— C'est vous, dit-elle, qui aurez à décider un jour si je suis digne ou indigne de la grâce que je sollicite. Il faut que vous me connaissiez, si c'est possible, comme Dieu me connaît.

Alors elle ouvrit son cœur et confessa qu'un sentiment terrestre, inconnu jusque-là, s'y était glissé peu à peu à côté de l'amour divin, comme une herbe levée du sol, inaperçue d'abord, au pied d'un arbre aux puissantes racines. Avec un noble désir de justice envers elle-même, cette loyale créature s'excusa, pour ainsi dire, en faisant d'Albert de Sénac un portrait physique et moral dont la religieuse reconnut la sincérité, sans déclarer, toutefois, qu'elle avait

été à même de juger par ses propres yeux. La jeune fille continua devenant plus humble :

— Je vois maintenant quelle a été ma faute : j'ai péché par l'orgueil. J'ai senti un étonnement fier en croyant que j'étais aimée comme j'aurais voulu qu'un homme m'aimât, si j'avais dû vivre dans le monde. Je suis punie par une double honte. J'ai reconnu, d'abord, que j'avais pris pour quelque chose d'exceptionnel et de grand ce qui n'est qu'un jeu ordinaire. Le langage dont j'avais été troublée sans le savoir — je me croyais si forte! — une autre l'a entendu, presque à la même heure et sous mes yeux, quand j'ai montré que mes oreilles ne pouvaient s'ouvrir aux bruits de la terre. Et c'est précisément après que mon erreur me fut révélée que j'ai senti tout son charme. Au lieu d'en sourire et de m'en humilier, j'en ai souffert, j'en souffre encore. Voilà quelle insensée et faible créature revient à vous. Hélas! suis-je encore digne de porter cette robe qui, désormais, cachera une blessure?

Mme de Chavornay réfléchit un instant. Moins peinée que surprise de la confession qu'elle venait d'entendre, elle cherchait à pénétrer quelle intention se proposait Sénac en faisant, quelques jours plus tôt, sa visite au parloir de la rue Kléber. Elle interrogea sa nièce, que ce silence avait remplie de crainte.

— Vous parlez d'erreur commise, de dissimulation découverte? Comment la vérité vous est-elle apparue?

Mlle de Quilliane répondit par le récit de ses entretiens avec Clotilde qu'elle peignit comme une femme sérieuse, clairvoyante, comme une âme un peu aigrie peut-être, mais déjà parvenue à une grande désillusion du monde et, surtout, pleine de droiture et de franchise. La religieuse écoutait sans perdre un mot, notant les moindres détails. Quand sa nièce eut fini de parler, elle demanda :

— Sans les révélations que vous a faites cette singulière amie, persisteriez-vous, aujourd'hui, avec la même certitude, dans votre vocation?

— Si vous me l'ordonnez, répondit Thérèse, je m'examinerai devant Dieu, et je vous dirai le verdict de ma conscience. Mais à quoi bon? Je vieillirais dans le monde, sans mari, plutôt que de mettre ma main dans celle d'un homme dont je n'aurais pas eu toutes les pensées, depuis le jour où il m'a connue.

— C'est bien, ma fille; retirez-vous, nous causerons encore. En attendant, remerciez Dieu de ce qu'il est moins difficile que vous sur les dons qu'il accepte.

Léon de Tinseau.

La fin prochainement.

LES FAITS ÉCONOMIQUES

ET LE MOUVEMENT SOCIAL [1]

X. Les banques populaires. — XI. La décentralisation financière. — XII. L'usure et la coopération rurale. — XIII. La destruction de la petite propriété par le fisc. — XIV. Rapports agraires : le fermage et le métayage. — XV. La condition des ouvriers des manufactures et du peuple des villes. — XVI. Le socialisme. — XVII. La situation religieuse. — XVIII. Les œuvres catholiques ouvrières. — XIX. La question romaine et son influence sur l'état politique et social du pays.

X. — Les Banques populaires rendent aujourd'hui des services analogues à ceux des monts-de-piété dans les siècles passés. La première a été fondée en 1863 par M. Luzzati, alors professeur à l'université de Padoue et devenu depuis un homme politique éminent. Il voulut doter son pays des institutions créées par M. Schultze-Delitsch en Allemagne et qui y ont si bien mis à même les gens de position modeste de s'élever par l'épargne. Seulement il les a modifiées d'après les habitudes des races latines, en écartant la solidarité illimitée des associés et en adoptant la forme de société anonyme à capital variable. Mais le principe fondamental que la Banque populaire fait des prêts seulement à ses membres, c'est-à-dire à ceux qui, pour être acceptés comme associés, ont justifié de leur moralité, a toujours été la base de leurs opérations. Les actions, généralement de 50 francs et payables peu à peu, ne sont jamais au porteur; car « la moralité doit être le fond de ces banques, a dit M. Luzzati, et la moralité ne se cède pas au porteur. »

Il y a actuellement 705 banques populaires, ayant en chiffres ronds

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 juillet 1889. Depuis lors, le directeur de la statistique générale du royaume a publié la statistique définitive des *opere pie* en 1880. Quelques chiffres diffèrent de ceux que nous avons donnés d'après l'exposé des motifs du projet du gouvernement déposé en février. Mais ces différences sont insignifiantes, et nous les signalons uniquement pour que le lecteur n'en soit pas frappé en lisant des publications postérieures. Ce qui est plus grave, c'est qu'après la clôture de la session parlementaire, M. Crispi a prescrit aux préfets de faire l'inventaire des biens des œuvres pies, cela présage une confiscation déguisée.

un demi-million de clients, 95 millions de capital et un demi-milliard de dépôts. Les débuts ont été pénibles; mais maintenant le succès est assuré et elles vont en se multipliant chaque année, surtout dans le Midi où tout est à faire. Le *Banco di Napoli* les soutient en réescomptant leur papier à un taux de faveur, chose fort avantageuse; car dans le Midi l'intérêt est toujours plus élevé de 2 pour 100 que dans le Nord. Les banques populaires commencent à se répandre dans les campagnes, et l'on est étonné de leur bon fonctionnement dans de simples bourgs. Quelques-unes sont devenues très puissantes. La Banque populaire de Milan à la fin de 1888 avait 15 930 actionnaires ayant 163 854 actions. Elle a créé un service d'avances sur les soies qui lui fait jouer un rôle commercial très important et elle est le centre de plusieurs œuvres économiques d'une haute portée. Les opérations de l'année lui ont valu un bénéfice net de 1 378 432 francs dont 1 240 162 francs ont été attribués aux actionnaires, 127 850 aux employés et 15 000 à des œuvres de bienfaisance [1].

[1] Pour donner une idée de l'ensemble de services économiques et d'œuvres de bien public auquel une banque coopérative populaire sert de foyer nous prendrons pour exemple celle de Padoue; car la ville a peu d'activité industrielle, et la banque est née et a toujours eu à vivre à côté d'institutions de crédit nombreuses et actives. Fondée en juillet 1867, elle comptait à la fin de cette année 722 associés possédant 1154 actions formant un capital de 57 700 francs. Elle avait vingt ans après, à la fin de 1887, 4416 actionnaires possédant 21 662 actions, soit un capital de 1 083 100 francs et une réserve de 369 081 francs. Les dépôts de diverse sorte se montaient, d'après le bilan, à 5 803 134 francs. Les escomptes, prêts et avances sur titres, étaient montés à 14 099 987 francs et le mouvement général des affaires, y compris les mouvements de caisse, avait porté sur le chiffre énorme de 227 469 512 francs. La Banque populaire, outre les opérations d'avances et d'escomptes qui constituent ses affaires proprement dites, est la correspondante locale de la *Banca Nazionale* et de la *Banca Romana;* elle-même se charge des recouvrements non seulement dans toute l'Italie, mais encore à Trente, Trieste, Paris, Berlin, Londres, Francfort et sur les principales places de l'Allemagne et de l'Autriche; elle achète et vend des valeurs publiques pour le compte de ses clients. La Banque a donné en 1887 un dividende de 8,50 pour 100 sur le capital versé, ce qui est à peu près la moyenne des dividendes annuels, et les réserves de toute sorte ont été très augmentées. Tout en assurant un légitime profit à ses actionnaires, la Banque n'a point perdu de vue le but élevé pour lequel elle a été instituée. Elle consacre chaque année une certaine somme aux *prêts d'honneur* en faveur des membres des sociétés de secours mutuels. 22 592 francs ont été ainsi prêtés en 1887, à l'intérêt de 2 pour 100 en 161 prêts pour 248 demandes.

La Banque a voulu faire profiter ses employés de sa prospérité et a créé pour eux une caisse de prévoyance alimentée par le 10 pour 100 de ses bénéfices et par la retenue du 20 pour 100 de toutes les augmentations de salaire que les employés peuvent obtenir. Ces sommes, placées en valeurs de premier ordre, sont l'objet d'un compte individuel et sont acquises à

Beaucoup de banques populaires, suivant l'exemple du *Banco di Napoli* et la tradition des anciens monts-de-piété, font des *prêts sur l'honneur* à des ouvriers, à des étudiants qui n'offrent d'autre garantie que leur moralité. Les prêts de ce genre sont la pratique d'un conseil évangélique. C'est également de la charité que ressortent les faveurs faites aux petits dépôts d'épargne. Ils sont reçus à partir de 5 centimes et bénéficient d'un intérêt de 4 1/2 pour 100. Les livrets peuvent être au porteur. C'est le meilleur moyen de lutter contre la funeste passion du jeu que le gouvernement entretient avec ses innombrables boutiques de loterie. Elles rendent au Trésor 34 millions par an; mais cette somme, prélevée en grande partie sur les plus humbles travailleurs, coûte bien plus à la nation; car la loterie est la propagation permanente de l'imprévoyance et du culte aveugle de la chance [1].

Les fonctions d'administrateurs de ces banques sont gratuites et sont ainsi une des meilleures formes du patronage. Les riches ne dédaignent nullement d'être actionnaires et de profiter des services rendus par ces institutions. La solidarité étant remplacée par la forme de société anonyme, elles sont incontestablement moins populaires que les banques allemandes. Cependant les statistiques prouvent que le nombre des artisans, des petits propriétaires, même des simples ouvriers qui sont actionnaires est considérable. D'ailleurs la présence de personnes de conditions diverses sur le pied de

l'employé après vingt-cinq ans de service ou en cas d'infirmité. En cas de décès, elles sont remises à sa veuve, à ses enfants, à ses frères et sœurs ou à ses ascendants. Il n'y a que la démission pour prendre une autre position qui puisse lui faire perdre ces libéralités; encore le conseil se réserve-t-il de tenir compte des circonstances particulières! Au bout de treize ans, les résultats donnés par cette institution sont considérables : tel employé supérieur a un compte de 35 000 francs et un simple garçon de bureau en a un de 7000!

En 1888, sur 4424 actionnaires et 21 961 actions, on a relevé 382 grands propriétaires ou fermiers avec 3537 actions, 467 petits agriculteurs avec 532 actions, 133 journaliers ruraux avec 153 actions, 111 grands industriels et marchands avec 835 actions, 1114 petits industriels et artisans avec 2697 actions, 293 ouvriers avec 352 actions, 1104 employés, maîtres d'école, gens de professions libérales avec 6275 actions, 830 personnes sans profession déterminée avec 7580 actions.

De 1867 à 1888, sur 140 655 effets escomptés, 42 894 étaient supérieurs à 1000 francs, 41 003 étaient de 501 à 1000 francs, 45 821 de 100 à 500 francs, 10 908 inférieurs à 100 francs. Ils indiquent que les banques coopératives profitent largement aux petits industriels et commerçants.

[1] En 1887-88 les sommes versées par les joueurs sont montées au chiffre énorme de 84 millions. Un peu plus de 41 millions ont été employés en primes; ce qui met le rapport du gain à l'enjeu à 49 0/0. Les primes données aux receveurs des boutiques de jeu sont montées à 8 millions et demi. Chaque Italien joue en moyenne 2 fr. 80 par an; mais à Naples la moyenne monte à 15 fr. 74.

l'égalité la plus absolue dans ces institutions contribue beaucoup au rapprochement des classes.

Les banques populaires se préoccupent de plus en plus de rendre des services au peuple proprement dit et pour cela d'entrer en relation d'affaires avec les sociétés de secours mutuels, les sociétés coopératives et aussi les syndicats agricoles à la constitution desquels elles poussent activement. La Banque de Bologne a ouvert à quarante-quatre sociétés de secours mutuels des comptes courants où elle les fait bénéficier d'un intérêt de 6 pour 100; en même temps elle prête aux sociétés ouvrières au-dessous du cours de l'argent. Pour les pousser de plus en plus dans cette voie, M. Luzzati voudrait faire adopter généralement la limitation du dividende attribué au capital à 5 ou à 6 pour 100.

Le grand résultat des Banques populaires est d'avoir permis à la classe des petits artisans, des petits commerçants, des moyens propriétaires de se maintenir et de résister aux causes générales qui, dans les temps modernes, tendent à les déprimer, aux difficultés spéciales que la situation financière du pays leur crée. Elles ont fait sensiblement reculer le fléau de l'usure.

Elles n'ont pas directement fait baisser le taux de l'escompte commercial qui est toujours élevé en Italie par suite des conditions économiques générales. A Padoue, par exemple, il a varié de 5 à 6 1/2 pour 100, suivant les années, entre 1867 et 1888. Dans d'autres provinces, les taux d'escompte pratiqués par les banques populaires sont bien plus élevés. En 1886 d'après l'*Annuario statistico*, il s'est élevé au 7, 8, 9 pour 100 dans quelques-unes d'entre elles. Les circonstances locales le leur imposait. Au moins ont-elles fait profiter les classes moyennes de cette élévation sous la forme des dividendes attribués à leurs actions et de l'intérêt élevé alloué aux dépôts. Cet intérêt varie de 3 à 4 1/2 selon les catégories. C'est précisément par suite de cette élévation du taux de l'intérêt que les banques populaires et toutes les institutions de prévoyance donnent de si beaux résultats en Italie. C'est là un fait universel. D'une manière générale cette élévation est défavorable aux classes populaires; mais, là où les institutions coopératives de crédit sont développées, le mal est en partie neutralisé parce que la classe touchant immédiatement au peuple en bénéficie. L'Italie leur doit d'avoir échappé au redoutable phénomène de l'absorption d'une partie notable de la richesse nationale par la haute Banque.

XI. — Au fur et à mesure que les banques populaires se développent, les banques ordinaires diminuent. De 531 en 1873, elles sont tombées au chiffre de 148 en 1886. Il n'y a point en Italie d'énormes

maisons de banque qui dominent absolument le marché financier. Elle n'a pas non plus une grande bourse qui entraîne tout le pays. Les bourses de Naples, de Florence, de Gênes, sont aussi importantes que celle de Rome. Celle de Milan, qui est en étroites relations avec le marché allemand, l'est beaucoup plus. Par suite des circonstances de sa formation politique, l'Italie est dans la dépendance des bourses de Londres, de Paris, de Berlin, des grands banquiers d'Hambourg et de Francfort. Sans cette dépendance qui tient à l'énormité d'une dette placée à l'étranger, les banques populaires, en se hiérarchisant aux grands instituts d'émission, arriveraient à dispenser complètement le crédit dans l'intérieur du pays. Tout en étant essentiellement des institutions locales, elles s'appuient les unes sur les autres, les plus fortes soutenant les plus faibles par le réescompte, et déjà elles ont agi de concert dans bien des cas.

Sous l'impulsion de M. Luzzatti et du comité directeur de l'Association des banques populaires, deux cents d'entre elles ont constitué, il y a quelques mois, une société d'assurances mutuelles sur la vie : *la Popolare*. Toutes vont s'appliquer à populariser ces assurances dans leur clientèle en lui servant gratuitement d'agences locales, et elles espèrent, non sans raison, réaliser ainsi par l'initiative de leur libre association, ce que l'empire d'Allemagne demande à la contrainte légale et à l'assurance obligatoire. Elles y sont encouragées par le succès croissant de la *Caisse nationale d'assurances contre les accidents du travail*, dont nous avons parlé dans notre dernière chronique, et qui est l'œuvre des grandes Caisses d'épargne et du *Banco di Napoli*.

Monts-de-piété, caisses d'épargnes et banques populaires sont les manifestations successives du même génie financier. Grâce à la liberté qu'elles ont dans l'emploi de leurs fonds, elles commencent à aborder les diverses formes du crédit foncier et du crédit à l'agriculture. L'expérience est hardie, mais elle peut réussir. Nous dépasserions les limites de cette étude si nous entrions dans le détail de ce qui a été fait déjà en ce sens [1]. Mais là aussi on reconnaîtrait que, dans aucun pays, l'appareil de la circulation de la richesse n'a été plus perfectionné. C'est malheureusement la richesse elle-même qui n'est pas assez abondamment produite ou plutôt qui est détruite par l'excès des charges publiques.

Toutefois, par l'appui mutuel qu'elles se donnent et par le fait que leurs actionnaires s'appellent légion et appartiennent à toutes les classes de la population, les banques populaires peuvent envisager

[1] Nous signalerons au moins les excellentes études de M. A. de Johannis, *Il credito agrario ed i Banchi di Napoli e di Sicilia* (1886) et *le Banche di emissione ed il credito in Italia.* (Florence 1888.)

avec sang-froid l'éventualité du retour au cours forcé. L'Italie est plus exposée actuellement qu'aucun pays du monde à un grand krach financier et à une banqueroute gouvernementale; mais c'est le pays le mieux organisé pour modérer les conséquences de cette catastrophe dans les couches profondes de la nation. La banqueroute est beaucoup plus lointaine en France, mais elle aurait des conséquences plus terribles par suite de l'absorption de toute l'épargne publique par l'État.

XII. — *Sane vetus urbi fenebre malum*, le mot de Tacite est resté toujours vrai pour l'Italie. Les villes et les campagnes sont dévorées d'autant plus par le fléau que le peuple ne comprend même pas à quel degré il est exploité. A Naples, l'ouvrier paie un droit de dépôt à l'usurier qui lui garde les 20 ou 25 lires qu'il met de côté pour dépenser le jour de sa fête et trouve tout naturel d'emprunter au même personnage, quand il a besoin d'une avance, à raison d'un sou par franc par semaine. Dans la Basilicate, l'intérêt ordinaire est de 2, 3 et jusqu'à 5 pour 100 par mois! Dans les provinces d'Udine et de Bellune, les usuriers prêtent aux émigrants temporaires qui vont en Autriche à raison de 5 pour 100 : mais ils les paient en florins de papier à raison de 2 fr. 50 le florin, alors qu'il vaut à peine 2 francs et ils exigent au bout de six mois le remboursement en monnaie métallique. Ailleurs, l'emprunteur fait des corvées pour son prêteur. Dans chaque localité l'usure revêt une forme spéciale. Juifs et chrétiens la pratiquent également, hélas! Mais il y a ceci de particulier à l'Italie, c'est que les deux institutions qui la combattent efficacement en ce siècle sont dues à deux Israélites, les Banques coopératives populaires à M. Luzzati et les *Casse rurale di prestiti* au Dr Leone Wollemborg. Leurs coreligionnaires prennent une importance sociale que M. de Laveleye a signalées dans ses *Lettres sur l'Italie;* notre collaborateur, M. Carry, a indiqué comment par leur prépondérance dans la presse libérale ils enveniment les conflits religieux; mais il y a parmi eux quelques bons Samaritains, et personne de notre temps n'a pansé avec plus d'intelligence et de sincère philanthropie les plaies économiques du peuple que ces deux hommes de bien.

M. Leone Wollemborg s'est inspiré des caisses Raiffeisen et a voulu remédier aux souffrances des pauvres paysans, petits propriétaires ou colons, qui sont trop faibles pour profiter du mécanisme des banques populaires. En 1883, il a fondé la première caisse rurale à Lorregia dans la province d'Udine; aujourd'hui elles sont au nombre de 40, toutes dans la Vénétie. Ces caisses reposent sur la solidarité personnelle de tous leurs membres qu'elles recrutent exclusivement dans la commune. Elles n'ont pas de capital proprement dit ni d'actions exigeant une rémunération; elles couvrent leurs frais d'administration

avec une taxe d'entrée infime. Elles reçoivent les dépôts comme une caisse d'épargne; au besoin elles trouvent à emprunter, et c'est ainsi qu'elles peuvent fournir les avances nécessaires à leurs associés. Tout repose sur le contrôle sévère de gens qui se sont choisis librement et sur le dévouement d'un administrateur local qui est parfois un médecin, un notaire, mais le plus souvent un curé. Sans s'offusquer de l'origine de M. Wollemborg, les ecclésiastiques du pays le bénissent et l'appellent à l'envi pour fonder dans leurs paroisses ces utiles institutions.

La caisse de Lorregia nous montrera leur fonctionnement. Elle avait, à la fin de 1888, 112 associés. Dans les quatre ans et demi écoulés depuis sa fondation, elle avait fait pour 51 952 francs de prêts et les associés avaient restitué 35 964 francs en capital. Les prêts en cours montaient à 15 987 francs. L'intérêt payé par les emprunteurs est de 6 pour 100. Une seule poursuite judiciaire a été nécessaire pendant toute cette période. Ces prêts sont faits après un examen minutieux des motifs pour lesquels ils sont demandés, achats de bestiaux, de fourrages, de fumures, c'est-à-dire pour des emplois productifs. Le conseil n'accorde qu'avec la plus grande difficulté des prêts pour raisons de famille; car ces prêts-là rentrent plus difficilement. Les fonds ont été fournis par des dépôts à terme recueillis dans le pays et au moyen du réescompte des effets souscrits par la *Banca Nazionale Toscana*. Avec ses bénéfices, la caisse a réalisé un patrimoine collectif de 1484 francs, ce qui la met à l'abri de toute éventualité fâcheuse. D'autres caisses empruntent la plupart de leurs ressources au réescompte de leurs effets par les banques ou par les caisses d'épargne du voisinage. Grâce au crédit que leur donne la solidarité, elles arrivent ainsi à faire sans capital des opérations relativement importantes, si l'on considère qu'il s'agit de paysans.

Une fédération et un organe spécial, la *Cooperazione rurale*, mettent en rapports les diverses *casse rurali di prestiti*. Elles commencent l'éducation économique du peuple des campagnes et M. Wollemborg a déjà pu former parmi les petits propriétaires du Frioul des sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail, des laiteries coopératives et établir des fours économiques, qui assurent une cuisson complète et à bon marché de la farine de maïs ou de froment. C'est le seul moyen pratique de combattre la *pellagra*.

XIII. — Les rapports ruraux en Italie présentent des traits fort divers en bien et en mal.

La petite propriété est beaucoup moins répandue qu'en France et en Allemagne. Ce fait est d'autant plus frappant que, dans certaines provinces, l'histoire montre qu'au seizième siècle les paysans possédaient

le sol en plus grande quantité. On trouve encore des paysans propriétaires dans le Piémont, la Ligurie, les montagnes de l'Apennin, les Alpes Venètes, la Toscane, la Sardaigne; mais la propriété des citadins domine. Dans la Lombardie, les Marches, l'*Agro romano*, le pays de Naples, il y a d'immenses domaines; enfin une part notable du sol appartient aux *opere pie* et aux communes; mais il s'agit là de biens patrimoniaux qui sont loués. Les biens communaux et les jouissances communales, que l'on appelle *partecipanze*, ont été aliénés ou partagés presque partout au grand détriment du petit propriétaire.

La vente des biens ecclésiastiques s'est opérée par grandes masses de manière à favoriser uniquement les intérêts des gros capitalistes sans scrupules. On n'a nulle part procédé à des morcellements qui auraient au moins créé des paysans propriétaires. La concentration de la propriété s'en est accrue encore.

La toute petite propriété, dans les montagnes où elle existait, n'a pas pu supporter le poids écrasant des impôts et c'est par milliers que l'on compte les petits propriétaires expropriés par le fisc. M. F. Lampertico, dans son rapport fait au nom de la commission du tarif des douanes en 1885, a établi que dans les dix années 1873-1882 il y a eu 64 826 dévolutions de biens au fisc, sur lesquelles 32 152 ont été maintenues. En 1886 les préteurs ont encore ordonné la vente de 11 737 petites propriétés pour défaut de paiement des impôts! Presque tous ces petits biens n'ont pu être revendus et ont accru l'étendue du domaine de l'État. D'autre part, on constate que depuis la dépréciation des produits agricoles, beaucoup de familles bourgeoises vendent leurs domaines à vil prix [1]. Des capitalistes, souvent des Israélites, les achètent pour s'arrondir.

En présence d'une telle situation, on a demandé avec raison que le fisc et les communes établissent des cultivateurs sur les grands domaines qui lui sont délaissés ou qui leur appartiennent, en les rendant propriétaires moyennant le paiement d'annuités, comme on le fait en Allemagne pour les *Rentengüter*. On retiendrait ainsi un certain

[1] La dette hypothécaire s'accroît constamment en Italie. Au 1er janvier 1872 le montant des inscriptions portant intérêt était de 6 388 718 696 fr., au 1er janvier 1888 de 8 218 604 789 fr. Mais il faut tenir compte du chiffre élevé des hypothèques légales : 1 782 853 555 fr. en 1888. Cet accroissement paraît résulter surtout des hypothèques sur les maisons et de celles garantissant les ouvertures de crédit, c'est-à-dire principalement de la spéculation sur les terrains urbains. Voy. ces chiffres discutés par le sénateur F. Lampertico dans son rapport sur le tarif des douanes en 1885. « Il est certain d'ailleurs, dit-il, qu'en Italie la dette hypothécaire portant intérêt est contractée à des conditions particulièrement onéreuses, qu'elle grève lourdement la terre et n'est pas un des moindres maux dont se ressent l'agriculture nationale. »

nombre de courageux *braccianti* qui vont en Amérique et l'on recréerait pour l'avenir des paysans propriétaires. Mais le gouvernement n'a point d'argent pour de pareilles dépenses.

En 1871, une loi, votée sous l'influence de l'honorable M. Peruzzi, avait obligé les grands propriétaires de l'*Agro romano* à faire des plantations et avait éventuellement prévu la constitution de petits domaines payables par annuités, une fois les travaux généraux d'écoulement des eaux effectués. Ces dispositions sont restées lettre morte devant la coalition des intérêts privés et la connivence de l'administration.

C'est un exemple peu encourageant pour des projets de ce genre. Le paysan est donc de plus en plus réduit à la condition de tenancier. Son sort varie beaucoup selon les provinces.

XIV. — Dans la plaine lombarde, on rencontre de vastes fermes conduites à la manière anglaise par de riches fermiers. Ils louent des manouvriers agricoles pendant le temps des travaux, et ces malheureux sont obligés de payer leur logement ainsi que leur nourriture pendant les mois d'hiver. Leur misère contraste avec la richesse des cultures. Des grèves agraires, chose inconnue ailleurs, éclatent périodiquement. Dans le Piémont, le pays de Côme, le Bergamasque, les cultures sont plus divisées et les petites exploitations sont nombreuses; mais les grands propriétaires les afferment à des fermiers généraux qui imposent aux colons des fermages en argent ou en nature très lourds et des journées de corvée excessives.

L'évêque de Crémone, Mgr Bonomelli, dans une lettre pastorale du 25 mars 1886, écrite au milieu d'une grève, après avoir démontré la nécessité de la propriété foncière privée et condamné les attentats à la liberté du travail commis par les meneurs, a flétri en termes éloquents la triste situation faite aux manouvriers. Logés dans des huttes malsaines, qui seraient à peine tolérables pour des bestiaux et dont ils doivent payer le loyer, ils n'ont pas des salaires suffisants pour manger du pain et sont réduits à se nourrir d'une farine mal cuite de maïs qui leur donne la *pellagra*. Les rizières fiévreuses ne sont pas à la distance des habitations ordonnée par les lois. Les femmes et les enfants doivent travailler dans les filatures où le travail est excessif; trop souvent ils n'ont pas même le repos du dimanche. Mgr Bonomelli signale la cause de cette situation dans le vice de la constitution agraire. Les propriétaires ont d'immenses domaines qu'ils n'habitent pas et font administrer par un procureur. Celui-ci loue le domaine à des fermiers généraux qui se font une concurrence acharnée. A leur tour, les fermiers sous-louent le plus cher possible aux *contadini* et en extorquent, en argent ou en travail,

autant qu'ils peuvent. L'éloquent évêque adjurait les propriétaires de visiter leurs terres, d'y résider, de supprimer ces intermédiaires, de faire la charité sur place, de remplir, en un mot, les devoirs de la richesse, dont le premier est de donner l'exemple du respect de la religion.

Ces sages conseils n'ont point été écoutés. Cette année encore au mois de mai, la population de plusieurs gros villages aux environs de Milan et de Côme s'est soulevée, poussée par la misère. C'étaient de malheureux colons qui ne gagnent que 60 centimes par jour en hiver et 90 centimes en été sans être nourris, des ouvriers des filatures de soie qui ne sont pas mieux payés. Les uns et les autres se plaignent des corvées exorbitantes auxquelles ils sont soumis pour le loyer de leurs masures. Les contrats que leur imposent les fermiers généraux les obligent à faire des journées à 50 centimes sur les réserves du domaine! La force armée a rétabli l'ordre matériel; mais ces riches pays seraient le théâtre d'une jacquerie, si l'émigration n'enlevait les hommes les plus énergiques.

Dans l'ancien royaume de Naples, le fermage avec des redevances fixes en nature, est général; mais presque toujours il y a un intermédiaire entre les colons et les propriétaires. On y trouve aussi de vastes exploitations livrées à la culture extensive. Ce qui caractérise les provinces du Sud, c'est la concentration des agriculteurs dans les bourgades d'où ils vont au loin cultiver les champs. Malgré l'extrême modicité des salaires, ces populations vivaient encore sous les Bourbons; mais tout progrès était impossible par l'absentéisme des grandes familles qui, sans jamais faire aucune amélioration à leurs terres, dépensaient tout le revenu qu'elles en pouvaient tirer à Naples et dans les villégiatures d'été. Grande cause de faiblesse sociale et aussi l'une des causes de la faiblesse politique du gouvernement! Les améliorations, résultant de l'établissement des chemins de fer, ont été contrebalancées par les charges du nouveau régime. Puis les chemins de fer sont une arme à deux tranchants. Ils donnent des facilités d'exportation, mais aussi d'importation. La crise agricole, qui en a été la conséquence, et finalement la ruine de tous les propriétaires de vignobles par suite de l'interruption des relations commerciales avec la France, ont jeté les populations rurales dans une profonde misère. Le paysan meurt littéralement de faim dans les Pouilles, dans la Basilicate, dans plusieurs parties de la Sicile.

Dans le centre, ces souffrances sont inconnues, grâce au métayage (*mezzedria*) qui est pratiqué avec quelques nuances dans la Ligurie, l'Emilie, les Marches, la Toscane l'Ombrie. Tous les produits, y compris ceux du bétail, sont partagés par moitié. Le propriétaire paie tous les impôts, au moins en Toscane, en sorte que les charges dues

à la révolution ont en fait épargné le cultivateur. Toutes les améliorations foncières permanentes sont faites aux frais du propriétaire. Un compte courant perpétuel unit les parties. Quand la récolte a été abondante, le métayer laisse aux mains du propriétaire le prix de sa moitié d'huile ou de vin : d'autre part, dans les années mauvaises ou quand des événements de famille le rendent nécessaire, le propriétaire lui fait des avances en blé ou en argent, dont il se récupère peu à peu, mais sans jamais exiger d'intérêts.

En Toscane et en Ombrie, les métairies (*poderi*) sont petites, de 6 à 12 hectares, et sont groupées en domaines (*fattorie*) au centre duquel se trouvent les pressoirs, les celliers, les moulins confiés à un agent (*fattore*). Quand le propriétaire est absent et laisse l'agent sans contrôle, des abus se produisent même sous ce régime. Mais, en Toscane et en Ombrie, les propriétaires surveillent de près leurs domaines, et les meilleurs rapports les unissent à leurs métayers. Ceux-ci considèrent comme leurs les champs qu'ils cultivent héréditairement par une tacite reconduction indéfinie. Dans le domaine d'Antella, près de Florence, qui est dans la famille historique des Peruzzi, depuis le commencement du quatorzième siècle, les métayers ont des livrets de comptes remontant au seizième siècle [1]. Le représentant actuel d'une famille non moins illustre, le comte Bardi a écrit un excellent livre sur la *mezzedria* toscane en prenant pour texte la vie d'un de ses métayers, Angiolo Taddei, mort en 1883, à quatre-vingt sept ans, qui, par ses vertus et son intelligente direction d'une famille patriarcale, personnifie admirablement ces institutions et ces mœurs [2]. Près de Pérouse, dans un site ravissant au milieu des arbres verts et des bosquets où fleurit au milieu de l'hiver la violette italienne, si chère aux races du Nord, s'élève un château plein des souvenirs les plus glorieux de l'histoire locale. Là, le descendant des grands hommes du quinzième siècle gouverne dans la paix et conduit dans les voies du progrès agricole ses nombreuses familles de colons. Suivant une ancienne coutume, le jour de son mariage, quarante-trois d'entre eux se groupaient

[1] Voy., dans les *Ouvriers européens* de Le Play, t. IV, la monographie du métayer de la Toscane, par M. Peruzzi, d'après des renseignements recueillis en 1857. La famille décrite se trouve actuellement sur le même domaine et la permanence de ses bons rapports avec le propriétaire justifie pleinement les conclusions que Le Play en tirait.

[2] *Studj di questioni sociali*, Florence, Mariano Ricci 1886. Cf. le résumé qui en avait paru dans la *Réforme sociale* du 15 avril 1883. Les familles de métayers sont très nombreuses. Dans les environs de Montepulciano elles sont en moyenne de dix personnes. Plusieurs ménages vivent groupés en communauté sous l'autorité d'un grand parent, d'un frère aîné, d'un oncle. Voy. *Annali di Statistica*, 2e série, t. VIII, p. 175.

autour de lui dans un joyeux banquet, nouvelles noces de Cana que présidait l'archevêque de Pérouse, depuis Léon XIII.

De pareilles mœurs sont la force d'un pays. Grâce à elles, la Toscane et l'Ombrie traversent les temps difficiles, non sans souffrances assurément, mais sans être désorganisées socialement. L'émigration n'y existe point. Le métayage s'est montré en effet dans ces pays très favorable au progrès de la culture [1]. Nulle part une somme plus grande de travail et de capital n'est incorporée au sol que dans ces collines en terrasses complantées de vignes, d'oliviers et d'amandiers. Les grands propriétaires ne dédaignent pas de vendre en détail leurs récoltes à la ville et la *computisteria* est dans tous les palazzi le centre d'un négoce de denrées très actif. Ils ne perdent ainsi pas de vue leurs intérêts ruraux. La fabrication de l'huile, jadis très négligée, s'est grandement améliorée. Il en a été de même des vins. Le baron Ricasoli a créé le fameux cru de Chianti et sous ce nom les vins blancs et rouges de la Toscane et de l'Ombrie se vendent dans tout le pays comme vins de luxe. Ils sont peu éprouvés par la crise dont souffrent le royaume de Naples et la Vénétie qui ne produisent que des vins plats. Ils commencent à trouver des débouchés à New-York et en Angleterre. A Montevideo et à la Plata, grâce à la colonie italienne si nombreuse, ils finiront par remplacer nos vins de Bordeaux, si nos commerçants ne redoublent d'activité.

XV. — En Italie, à l'inverse de ce qui se passe dans les autres contrées de l'Europe, les populations agricoles souffrent plus que les populations industrielles.

Celles-ci ne sont pas très importantes. D'après le recensement de 1881, il y aurait eu 4 716 439 personnes au-dessus de neuf ans vouées à des occupations industrielles ; mais, dans ce chiffre, il faut comprendre les nombreux artisans qui travaillent en boutique.

La grande industrie est encore peu développée : elle ne compte guère que les établissements métallurgiques de Terni, les ateliers de construction de Pouzzoli, ceux de la Spezzia, les fabriques de lainages de M. Rossi à Schio, dans la province de Vicenza. Puis viennent un certain nombre d'usines moyennes dont le gouvernement fait en ce moment la statistique. Elles sont surtout répandues dans la Lombardie, où fleurissent les industries de la soie, du coton et du chanvre.

[1] Nous avons indiqué au texte la *mezzedria* toscane comme le type du métayage italien. Dans les Marches, les conditions faites aux colons sont moins favorables, les grands propriétaires résident peu sur leurs terres, les domaines sont plus vastes. Pour ces raisons et pour d'autres les rapports sociaux sont loin d'être aussi bons. Les institutions valent surtout par la manière dont elles sont pratiquées.

La condition des ouvriers des grandes manufactures que nous venons d'énumérer n'est pas mauvaise. Les salaires sont assez élevés, *eu égard au niveau des prix* dans le pays. M. Rossi a notamment créé, pour les six ou sept mille ouvriers qu'il emploie dans ses divers établissements, des œuvres analogues à celles qui ont été l'honneur de Mulhouse [1]. C'est dans les établissements moyens et les petites usines que se produisent le plus d'abus, que les salaires tombent parfois très bas. Les enquêtes officielles ont révélé des crimes envers l'enfance dans les mines de soufre de Sicile, semblables à ceux que l'on constata en Angleterre au début du régime manufacturier [2]. Une loi du 11 février 1886 a interdit d'employer les enfants avant neuf ans à un travail industriel et avant dix ans aux travaux souterrains; de neuf à douze ans, la durée du travail est limitée à huit heures. Mais, et c'est un triste symptôme de l'état d'esprit des législateurs, le travail du dimanche n'est pas interdit pour les enfants. Quelque faible que soit cette protection, des tolérances administratives, basées sur l'état précaire de certaines industries, l'amoindrissent encore. Dans la province de Crémone, d'après Mgr Bonomelli, des fillettes de douze ans, en hiver, travaillent, dans les filatures de soie, de cinq heures et demie du matin à huit heures du soir : preuve de plus de l'impossibilité d'obtenir une sanction sérieuse pour l'observation des accords internationaux qu'on cherche à réaliser en cette matière [3]. La situation économique est trop précaire pour que, quel que soit l'engouement des jeunes professeurs d'université pour la législation sociale allemande, on songe à la suivre même de loin.

Même dans les usines les mieux conduites, les salaires des ouvriers

[1] En 1888 1321 enfants d'ouvriers étaient recueillis et instruits dans les asiles et écoles créés par le *lanificio* Rossi. Dans cette année le coût de tous ces établissements s'est élevé à 83 074 francs. Le patron a provoqué parmi ses ouvriers la fondation de sociétés de secours mutuels et d'une caisse de retraites qu'il subventionne. Il a créé aussi de remarquables habitations ouvrières. Ces diverses œuvres sont alimentées par ses sacrifices personnels et par une participation statutaire aux bénéfices de l'établissement.

[2] Voy., sur les conditions de l'industrie soufrière, la *Monographie du mineur des soufrières de Lecara* (province de Palerme), par le professeur Santangelo Spoto dans le recueil *les Ouvriers des deux mondes* 1889. La constitution de grandes entreprises avec l'emploi des machines a amélioré les conditions du travail. C'est surtout dans les petites exploitations, où la montée du minerai se fait exclusivement à bras, que l'oppression de l'enfance et la promiscuité des sexes se produisent.

[3] Voy. dans ce sens un très remarquable article de M. A. Rossi dans la *Rassegna nazionale* du 16 juin 1889. L'éminent industriel chrétien considère comme possible dans l'état économique actuel, seulement un accord sur l'observance commune du dimanche. C'est ce que nous avons nous-même toujours dit : voy. le *Correspondant* du 25 janvier 1889 et notre ouvrage : *Le Socialisme d'État et la Réforme sociale* (in-8°, Plon. 1889), p. 50 et suiv.

italiens sont de 40 à 50 pour 100 inférieurs à ceux des ouvriers similaires de la France et de l'Angleterre. Le coût moindre de la vie sous un climat plus favorable, le rendement inférieur de leur travail aussi, expliquent ces différences. Mais, d'une manière générale, on peut dire que les salaires en Italie ont suivi seulement de loin, *passibus haud æquis*, la hausse des prix. Sauf dans les grandes villes et leur banlieue, les travailleurs en sont restés aux salaires de l'ancien régime, alors que le nouveau a chargé du poids de ses impôts toutes les conditions de la vie.

Le prolétariat italien ne se compose pas seulement des ouvriers des manufactures, mais aussi des petits artisans et de cette masse de manouvriers, de terrassiers, de *braccianti*, d'ouvriers en bâtiments, que fournit une population surabondante. L'émigration est une soupape de sûreté bien nécessaire, car cette masse souffre et la propagande socialiste s'exerce très activement sur elle. Elle a un commencement d'organisation dans les sociétés de secours mutuels qui sont fort répandues, mais sont animées des esprits les plus divers [1]. Souvent ces sociétés sont professionnelles, et alors elles deviennent facilement des sociétés de résistance. Ces sociétés professionnelles se groupent généralement dans chaque ville en une fédération qui prend le nom antique de *Consolato operajo* et qui prétend, comme nos fédérations de syndicats, représenter les intérêts du travail contre le capital.

Au dernier congrès des sociétés coopératives, tenu à Bologne, en septembre 1888, on a compté 176 sociétés de production, 63 de construction, 229 laiteries sociales, 43 fours coopératifs, 405 sociétés de consommation [2]. Les sociétés de production réussissent généralement assez bien, et il se pourrait que la sagesse pratique, la patience, la sobriété propres au peuple italien assurassent à cette forme si déli-

[1] Au 1er janvier 1885 il y avait 5169 sociétés de secours mutuels, ayant 806 500 membres. Elles ont toujours pu se former sans autorisation, le Statut garantissant la liberté d'association; mais jusqu'à la loi du 15 avril 1886 elles n'avaient pas de plein droit la personnalité civile. En Italie comme en France, ces sociétés se sont formées au hasard, et le principe de la mutualité est loin d'avoir été appliqué encore scientifiquement comme il le faudrait.

[2] Les sociétés de consommation comptent en Italie à la fois des échecs et de grands succès. L'extrême sobriété du peuple, l'absence presque complète du besoin de combustible, la place que tiennent les fruits secs dans l'alimentation, la multiplicité des petits marchands d'aliments en plein vent qui se contentent de bénéfices infinitésimaux font qu'elles répondent à des besoins moins urgents qu'en Angleterre ou en France. Les boulangers abusent cependant gravement de leur situation dans la plupart des villes, et l'union des consommateurs serait nécessaire pour briser leur coalition. A Rome une société recrutée dans un milieu homogène et intelligent, les employés d'administration, réussit fort bien.

cate de la coopération un succès qu'elle n'a eu ni en France ni en Allemagne[1].

La loi administrative du 31 décembre 1888 a étendu le droit de suffrage au profit des classes populaires en l'accordant à quiconque sait lire et écrire et remplit quelques autres conditions peu importantes. Depuis trois ans, il en était déjà ainsi pour l'électorat politique. C'est une marche vers le suffrage universel qui a été calculée, par les hommes de la gauche, de manière à écarter du vote, pendant toute une génération, les éléments ruraux conservateurs.

Les premières élections administratives sur ces bases nouvelles doivent avoir lieu au mois d'octobre. Partout le *Consolato operajo* multiplie appels et démarches pour faire inscrire le plus grand nombre possible d'ouvriers sur les listes.

XVI. — Les congrès coopératifs annuels mettent bien en relief les diverses tendances qui agitent cette masse encore peu consciente d'elle-même. La plupart de ces sociétés ont été fondées sous l'influence des diverses nuances du parti libéral. Plusieurs sont des moyens de groupement politique, comme la *Fratellanza artigiana* de Florence qui relève du mouvement mazzinien. Les libéraux sincères, qui ont fondé les banques coopératives populaires, sont encore écoutés; mais peu à peu des voix plus avancées se font entendre et entraînent la majorité. Ainsi, au congrès de Bologne, on a voté un programme réclamant toutes sortes de faveurs administratives pour faciliter aux sociétés ouvrières l'exécution des travaux publics. Ce n'est pas encore du socialisme, il est vrai ; mais il est difficile de ne pas reconnaître là l'influence du mouvement ouvrier français. Au sortir de ce congrès, M. Luzatti a examiné, dans la *Nuova Antologia* du 16 octobre 1888, les diverses tendances sociales des ouvriers italiens, et il a constaté avec une grande loyauté que l'esprit purement libéral était en décadence, et que l'influence passait de plus en plus aux socialistes d'une part, aux sociétés catholiques de l'autre.

[1] Une société fort intéressante est l'*Associazione artistico vetraria* d'Altare. Fondée en 1856 entre 86 artistes verriers, elle a relevé l'art de la verrerie dans cette localité et après diverses vicissitudes a obtenu de grands succès. Mais elle n'ouvre pas ses rangs indistinctement, et comme la *Société des lunetiers* de Paris, elle employa de nombreux salariés. M. Hugo Rabbeno, dans son intéressant ouvrage le *Società cooperative di produzione* (Milan, Dumolard 1889), signale comme un trait spécial du mouvement coopératif italien la formation récente des sociétés de manouvriers (*braccianti*). Elles peuvent remplacer très utilement les entrepreneurs et sous-entrepreneurs qui très souvent ne sont que des intermédiaires parasites. Mais l'auteur signale judicieusement les faveurs administratives qu'elles sollicitent dans son pays ainsi qu'en France comme pouvant compromettre la sagesse et les vertus économiques nécessaires à la réussite de ces institutions.

Le socialisme a été d'abord propagé par Mazzini et par les loges maçonniques les plus avancées comme un article du programme républicain, mais en admettant encore la propriété individuelle. Le *parti ouvrier* tend à se dégager du moule républicain formaliste du vieux prophète et il affecte de se poser uniquement sur le terrain des revendications sociales. Cette fraction-là est collectiviste et recourt volontiers aux bombes, à la dynamite, comme moyen de frapper l'attention publique. Au dix-septième congrès ouvrier qui a eu lieu en juin, à Naples, les théories républicaines et individualistes des mazziniens l'ont emporté à une faible majorité. Les deux fractions sont violemment antichrétiennes; seulement les mazziniens restent en général spiritualistes, tandis que les socialistes de la nouvelle école sont matérialistes.

Les principaux foyers socialistes sont à Milan, à la Spezzia, à Livourne et Pise, dans les Marches, à Ravenne, Imola, Forli. C'est à Ravenne et à Milan qu'ils ont fait élire les deux députés qui arborent franchement à la Chambre leur drapeau. Les journaux purement socialistes, qui éclosent à chaque instant, sont éphémères; mais ils renaissent incessamment sur tous les points. Le peuple lit peu encore en Italie. C'est surtout par les manifestations de la rue qu'on l'agite. Aussi les chefs socialistes ont grand soin de prendre la tête des célébrations révolutionnaires. C'est ainsi qu'ils ont fait leurs meetings pour la paix, qui répondaient à un sentiment public très vif, et la commémoration de la mort de Mazzini. Ces manifestations habituent les sociétés ouvrières à suivre leur impulsion.

Ce qui fait le danger du socialisme en Italie comme ailleurs, ce sont les connivences du radicalisme politique. Il a été prouvé que les malheureux ouvriers affamés qui ont fait à Rome l'émeute du mois de février s'imaginaient que la présence au ministère comme sous-secrétaire d'État d'un député très avancé, appelé Fortis, leur assurait l'impunité. Crispi lui-même, avant d'être ministre, dans un discours prononcé devant les ouvriers de Palerme le 15 mai 1886, leur promettait l'émancipation de la plèbe, la vraie égalité et se répandait en déclamations contre la bourgeoisie qui seule a profité, selon lui, du progrès économique moderne et de la révolution italienne. Comment de pareilles excitations, suivies d'amères désillusions, n'enflammeraient-elles pas de haine des malheureux qui souffrent de la faim?

Malgré cela, le socialisme ne présente pas de danger immédiat. La répression armée aurait facilement raison de toutes ses tentatives. Les esprits réfléchis sont seuls à suivre les progrès silencieux que l'idée fait. La masse bourgeoise compte peut-être trop sur le défaut d'instruction du peuple et sur son esprit religieux.

XVII. — L'Italie est restée essentiellement une nation catholique. Depuis vingt-neuf ans les lois les plus hostiles à l'Église ont été en vain édictées. L'article 1er du Statut, ainsi conçu, reste toujours en vigueur : « La religion catholique, apostolique et romaine est la seule religion de l'État. Les autres cultes existant actuellement sont tolérés conformément aux lois ». Si la franc-maçonnerie n'a pas osé le faire abroger explicitement, c'est qu'elle a craint de provoquer un réveil de la conscience populaire. Beaucoup d'adoucissements locaux ont été apportés dans la pratique, par suite du sentiment des populations, à l'application des mesures contre le clergé et les ordres religieux ainsi qu'aux lois contre l'instruction religieuse[1]. Les provinces du Midi, qui élisent les députés les plus radicaux, sont celles où ces accommodements se pratiquent le plus, et à qui demande le secret de cette énigme on répond par ce mot si italien *Chi lo sa?* Quand un ministre a proposé une loi établissant le divorce, un sentiment unanime de réprobation s'est produit dans toutes les classes[2], et le Sénat a rejeté la mesure.

L'homme du peuple est resté jusqu'à présent profondément croyant. Son instruction religieuse laisse souvent à désirer; mais la foi le saisit par les traditions, par les mœurs, par tout son être en un mot. Nulle part on n'en est plus frappé qu'à Naples. Par suite du mauvais gouvernement économique des Espagnols, cette ville a pris depuis le dix-septième siècle un développement excessif, et elle présente le contraste le plus saillant entre l'opulence de quelques familles et l'extrême pauvreté du très grand nombre. Nulle part les maisons ne sont plus hautes et les familles ne sont plus entassées. Le caractère du peuple est violent et mobile, et cependant Naples n'a jamais d'émeutes. Saint Janvier et la Madone, dont l'image entourée de lampes est dans toutes les chambres, gardent la ville bien mieux que la police. Les confréries y ont encore toute leur importance. Il en est pour chaque condition. Dans les unes il faut faire preuve de noblesse; une autre n'est composée que de prêtres comme la Grande Confrérie de Notre-Dame à l'origine. Un très grand nombre sont des confréries professionnelles qui réunissent les artisans et leurs compagnons de chaque métier et produisent les meilleurs résultats sur le régime du travail. Pour avoir une idée de la manière dont la religion garde l'âme populaire et des œuvres de charité sans cesse renouvelées qu'elle inspire, il faut lire les vies de deux Franciscains napolitains, l'un le *padre* Rosso, qui vivait au dix-

[1] En Piémont, en Vénétie, en Sicile, un certain nombre d'ecclésiastiques sont encore instituteurs communaux : mais leur nombre diminue, parce que le clergé ne se recrute plus suffisamment.

[2] Outre les écrits de M. Gabba, l'éminent professeur de Pise, nous rappellerons ici l'ouvrage de M. Antonio Salandra, depuis député et professeur à l'université de Rome, *Il divorzio in Italia*, Roma, 1882.

huitième siècle, l'autre le *padre* Lodovico da Casoria, notre contemporain, mort en 1885. L'une et l'autre ont été écrites par le cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue, un Napolitain lui-même, qui a admirablement peint le caractère de ses compatriotes.

Ce que nous disons de Naples est vrai, quoique avec des traits moins accentués, de toute l'Italie. Le peuple remplit les églises. Il y est vraiment chez lui ; car, comme l'a fait remarquer Le Play, les distinctions de richesse qui s'accusent dans les édifices du culte des nations du Nord sont absolument annihilées en Italie dans la pratique commune de l'égalité devant Dieu. Le ravissant ouvrage de Cesare Cantù, *le Carnet d'un ouvrier italien*, donne bien une idée de l'état d'esprit *moyen* du peuple de la Péninsule [1].

Il ne faut pas se dissimuler cependant que les causes, partout en action, qui dans l'Europe occidentale affaiblissent les croyances et l'empire des bonnes coutumes, la propagande des sectes, la presse impie, l'exemple des classes lettrées, agissent aussi sur les populations italiennes. La paix a été maintenue jusqu'à présent dans beaucoup de localités parce que les conseils communaux pouvaient choisir librement leurs instituteurs. Mais le ministère Crispi veut modifier la législation et les faire nommer par l'administration supérieure, de manière à avoir dans chaque paroisse un *anticuré*, selon l'expression de Thiers. Dans plusieurs grandes villes, notamment à Rome, les écoles communales sont des foyers de propagande impie.

Nous n'avons pas à examiner si, dans le passé, le clergé a partout été à la hauteur de sa mission. En tout cas, il s'est redressé sous la persécution. Depuis 1870 le Pape choisit partout librement les évêques et il nomme des hommes jeunes, capables, zélés et connaissant déjà les populations au milieu desquelles ils vont exercer leur ministère. Là encore, les moines comme les chênes dont parle Montalembert, repoussent après avoir été abattus. Les diverses branches de l'ordre franciscain, particulièrement, montrent une vitalité très grande. Leurs biens ont été confisqués : ils se reforment et se réforment dans la pauvreté. De nouvelles congrégations naissent en se pliant au régime du droit commun, et l'on voit des couvents tout neufs s'élever dans les villes à côté des anciens convertis en caserne. Les œuvres de Don Bosco rappellent par leur étendue et leur popularité celles de Saint-Vincent de Paul. Mais le clergé séculier a été réduit à une extrême pauvreté par la confiscation des biens des séminaires et des chapitres, par la conversion de ses autres biens, par les taxes de toute sorte qui s'abattent sur les pauvres menses des prêtres de paroisse [2].

[1] Une élégante traduction française en a été donnée par M. Uzannas-Joris, Paris, in-12. Didot, 1885.

[2] La dîme, qui existait encore dans quelques provinces de la Vénétie, a été

Or ils forment le cadre ecclésiastique essentiel et dans les campagnes on ne peut compter que sur eux. Cette pénible indigence est un grand obstacle à l'action religieuse; car l'Italien, habitué depuis des siècles à vivre de l'Église, ne comprend pas qu'il a maintenant à la soutenir par des contributions volontaires comme l'Irlandais et l'Anglais.

Un vénérable ecclésiastique, secrétaire de l'archevêché de Pérouse, exprime très bien le côté fâcheux de cette situation :

Un clergé riche peut, avec des secours charitables abondants, gagner le peuple. Un clergé persécuté et réduit à la faim émeut le cœur de tous les bons catholiques et lui ouvre l'accès de toutes les familles par une sorte de charité filiale. Mais un clergé comme le nôtre, à qui la franc-maçonnerie a laissé tout juste du pain pour lui et rien à partager avec le pauvre, risque d'être isolé du peuple qui sait qu'il ne peut rien demander à son curé, sous peine de le réduire lui-même à la famine. Voilà pourquoi nous avons une influence moindre sur le peuple que le clergé autrichien, qui est riche, et même que le clergé prussien réduit, par les lois de mai, à la paille, emprisonné et expulsé.

Cette difficulté de vie matérielle créée au clergé est d'autant plus regrettable que les prêtres italiens sont à la fois très patriotes et très portés à s'occuper des intérêts économiques. Ils en ont la tradition et le goût. La gestion des fondations ecclésiastiques, ne fût-ce que de la glèbe qui reste attachée à beaucoup de paroisses, leur en donne l'aptitude. A l'Exposition nationale de Turin en 1884, les œuvres économiques et scientifiques, dues à des membres du clergé, avaient été fort remarquées. Il est fâcheux qu'une fausse politique prive le pays de cette force.

Les hautes classes ont pendant longtemps été voltairiennes et aujourd'hui l'enseignement impie des lycées de l'Etat, le matérialisme professé dans maintes chaires des universités, aggravent le mal [1].

abolie par la loi du 14 juillet 1887 sans un accord préalable avec le Saint-Siège, qui s'y fût certainement prêté. On n'a donné aux curés que des compensations insignifiantes. Une jurisprudence plus équitable, inspirée par un éminent économiste, le sénateur F. Lampertico, a heureusement empêché son application aux dîmes bénéficiaires et patrimoniales. Celles-là au lieu d'être supprimées sans indemnité sont converties en une redevance pécuniaire. Voy. le très intéressant ouvrage de M. Lampertico, *La legge 14 luglio* 1888 *sulle Decime*, 2e édit. Padoue, Drucker, et Sénigaglia, 1888.

[1] Le voltairianisme d'autrefois et le matérialisme d'aujourd'hui sont peut-être des phénomènes plus superficiels qu'ailleurs. Non seulement l'Italien de toutes les classes est profondément dominé par les habitudes chrétiennes — témoin ce premier ministre anticlérical qui ne peut s'empêcher en se mettant à table de faire plusieurs signes de croix à la dérobée; — mais encore le génie national est essentiellement porté à l'enthousiasme. Cette disposition intime se traduit par des formes littéraires qui contrastent avec le tour positif et un peu sec des écrivains français, allemands et anglais contemporains. Cet enthousiasme est un des symptômes du spiritualisme et du catholicisme qui existent à l'état latent chez tous les Ita-

Mais d'autre part le zèle se développe chez les laïques sous l'influence de l'*Œuvre des congrès catholiques*, dont le centre est à Bologne.

La chaire chrétienne vient de retrouver un prestige qu'elle n'avait plus depuis longtemps avec le père Agostino da Montefeltro. Comme Lacordaire, à qui l'enthousiasme populaire aime à le comparer, il montre les harmonies éternelles de la religion avec les aspirations morales de l'âme humaine et fait justice des sophismes d'une fausse science. Le zélé Franciscain dans ses moments de loisir se dévoue à un orphelinat destiné à former des ouvrières chrétiennes et bonnes mères de famille. Il montre ainsi la nécessité de l'amélioration pratique du sort du peuple auquel tout réveil religieux doit aboutir. Mais il ne tombe jamais au point de vue social dans la déclamation ni l'utopie. Ses entraînements oratoires ne portent que sur le terrain politique où le désir de réconcilier à tout prix la Papauté avec l'Italie unitaire ébranle tant d'intelligences, trouble tant de consciences.

L'ex-Père Curci est à peu près le seul catholique italien à donner dans la voie du prétendu socialisme chrétien. Son ouvrage : *Il cristianismo ed il socialismo*, où il en soutient les thèses, est une nouvelle preuve du défaut d'équilibre intellectuel et de la présomption qui caractérisent sa vieillesse.

L'esprit éminemment positif des Italiens les met à l'abri de ces aberrations et la liberté civile n'a rien à craindre chez eux. C'est un plan très pratique de patronage et d'association, fondé sur la liberté du travail et conforme aux idées de Le Play, que proposent M. Rossi, le grand industriel, dans son excellent écrit *Socialismo e Fraternato* (Florence 1888) [1] et le marquis Bottini dans son opuscule : *la Questione operaja e la Corporazione cristiana* (Lucques 1887). Parmi les écrits théoriques, nous retrouvons la même direction dans la lettre pastorale de Mgr Bonomelli, l'évêque de Crémone : *Proprietà e socialismo* [2], dans les remarquables ouvrages du baron d'Ippoliti,

liens. Aussi bien des esprits sincères se flattent que le jour où la Papauté pourrait enfin bénir l'Italie moderne, leur patrie romprait absolument avec les idées antichrétiennes qui sont le résultat seulement des influences étrangères et que le catholicisme ressaisirait puissamment la direction de la société.

[1] L'auteur se prononce avec beaucoup d'énergie contre le rétablissement des corporations obligatoires tel que l'a fait l'Autriche, ou contre les attributions de privilèges spéciaux aux corporations agréables à l'État. Il veut la corporation libre, comme les lois françaises et italiennes la permettent.

[2] Réimprimée dans son ouvrage intitulé : *Un po' di luce sopra sette verità capitali* (Reggio-Emilia, Arcosto, 1888). L'éminent prélat, examinant les remèdes à la triste situation des populations rurales, déclare qu'on ne peut songer à faire fixer par l'État le taux des salaires, et qu'aucune force au monde ne peut empêcher le rapport des offres et des demandes d'influer sur le prix de la main-d'œuvre. Mais il insiste sur le devoir de conscience

professeur à l'université de Naples [1], et dans un opuscule du professeur Toniolo, de Pise, destiné à servir de programme d'études et d'action à la fois à l'Œuvre des congrès catholiques [2].

XVIII. — Les œuvres ouvrières catholiques, en adoptant la forme moderne des sociétés de secours mutuels, ont conservé l'excellent esprit des anciennes confréries. Elles sont fort nombreuses et c'est uniquement pour ne pas provoquer les persécutions administratives que l'on n'a pas donné leur statistique et qu'elles ne sont pas groupées en fédération centrale. A Milan, à Gênes, elles forment des fédérations locales capables de tenir tête aux socialistes. A Naples la *Federazione Napoletana ed associazione operaja cattolica Leone XIII* réunit près de 14 000 ouvriers animés d'un excellent esprit et attachés aux meilleures traditions du passé. Aussi le préfet vient-il de la dissoudre. Mais la société que l'on doit citer à tous les titres comme leur type est la *Società artistica ed operaja di carità reciproca* de Rome.

Elle a été fondée en 1871 parmi les catholiques fidèles au Saint-Père et elle compte aujourd'hui plus de 3000 membres. Les membres effectifs sont participants ou non participants. A leur volonté ils peuvent toujours passer d'une classe dans l'autre, en sorte qu'il n'y a aucune inégalité entre eux. Ils sont répartis en huit sections professionnelles : 1° personnel de santé; 2° beaux-arts et annexes; 3° propriétaires, administrateurs et leurs employés; 4° typographes, libraires et similaires; 5° producteurs et marchands d'objets d'habillements; 6° producteurs et marchands de substances alimentaires; 7° artisans des métiers; 8° domestiques et employés subalternes. Le conseil général, qui élit le président et les vice-présidents, et en qui réside tout le pouvoir, est composé de 48 membres élus dans des proportions déterminées par chacune de ces huit sections. Les membres honoraires en élisent quatre autres. Un délégué ecclésiastique est nommé par l'autorité religieuse. A part cela, aucune mesure n'est prise pour assurer la prépondérance des *classes dirigeantes* et se précautionner contre le suffrage universel. Le conseil élu se renouvelle périodiquement et recrute souverainement les membres de la société. Depuis dix-huit ans ce règlement, fondé sur la confiance qu'on doit avoir en des hommes groupés au nom de leur foi religieuse, a donné les meilleurs résultats à tous les points de vue.

des propriétaires de ne pas laisser souffrir d'une aussi extrême nécessité ceux qui cultivent leurs terres, et il leur prédit un nouveau 1793 au nom de la justice divine, s'ils ne se réforment pas.

[1] *Il problema sociale dell' operajo e la coscienza popolare.* Naples, 1878; et *Ingerenza dello Stato nelle funzioni economiche della società moderna.* Florence, 1884.

[2] *Proposta di un ordine di studj e di azione sociale in Italia*, Bergamo, 1889.

Les premiers citoyens catholiques de la ville ont toujours été appelés à la tête de la société et dans son sein s'établissent les rapports entre hommes de différentes conditions qui sont la base de la vie municipale [1]. La société a pour âme Mgr Domenico Jacobini qui l'a fondée et qui, après avoir rempli, dans la journée, ses hautes fonctions à la Propagande, vient passer toutes ses soirées avec les artisans et les ouvriers du cercle. La *Società artistica ed operaja* exerce directement son action au moyen d'une confrérie, d'une société de secours mutuels, d'écoles du soir pour les enfants et les adultes, où tous les professeurs, jeunes avocats ou *monsignori*, enseignent gratuitement, d'un cercle ouvrier ouvert *via Testa Spacata*, au centre de la vieille Rome.

Une fois solidement assise et disposant d'un noyau d'hommes habitués à agir de concert, la *Società artistica ed operaja* est entrée dans la voie des fondations économiques. En 1882, elle a créé une banque coopérative sur le type de celles de M. Luzzati. Cette banque a été en progrès constants. Au 1er janvier 1889 elle avait 1115 associés ayant 8694 actions, soit 434 700 francs de capital. En 1887, année de grande activité pour les affaires, elle avait escompté 5196 effets pour une valeur de 5 328 385 francs et avait eu un mouvement de caisse de 112 108 445 millions. Les bénéfices nets ont été de 40 847 francs qui, après avoir pourvu à la réserve ont permis de distribuer un dividende de 5 fr. 04 par action, soit 10 pour 100. La *Banca* attribue en outre le 5 pour 100 de ses bénéfices aux œuvres de bienfaisance de la *Società artistica ed operaja* et consacre une certaine somme aux prêts d'honneur. Le bilan de 1888 est non moins satisfaisant, quoique attestant un moindre mouvement d'affaires. En 1889, la Banque a ouvert une succursale à Sienne et ce n'est qu'un premier pas dans la voie de son extension au dehors.

En 1886, le même groupe a fondé une société coopérative pour la construction de maisons économiques. Elle a acheté deux îlots de maisons, l'un à San Gregorio in Cælio, l'autre au Monte Testaccio. Ces logements sont recherchés; malheureusement les frais de construction et les impôts sont tellement élevés à Rome que ces appartements sont accessibles [2] seulement aux ouvriers d'art gagnant un salaire

[1] Parmi les principaux personnages qui figurent à la tête de la Société et de la Banque, nous citerons seulement ceux du comte François Vespignani, du prince Camillo Rospigliosi, du marquis Andrea Passari, du duc d'Artaglia, de M. Camillo Rè, l'illustre savant, du prince Marco Chigi, du duc de Sora, du marquis Alfonso Theodoli, du duc de Mondragone.

[2] Voici le prix de location des appartements de l'île de Monte Testaccio : boutiques de deux pièces : 360 francs par an; appartement d'une pièce, 132 francs; de deux pièces (chambre et cuisine), 228 francs; de trois pièces, 300 francs; de quatre pièces, 360 francs. L'eau aux divers étages est comprise dans ces prix.

de 4 francs par jour. Cela indique la difficulté des œuvres de ce genre. Mais rien de plus efficace n'a été fait à Rome ni à Naples [1], et la crise immobilière actuelle retarde inévitablement leur essor.

Il faut espérer que les sociétés catholiques ouvrières des autres villes de l'Italie suivront cet exemple et ne se borneront pas aux secours mutuels qui ne peuvent donner que des résultats limités. Les logements ouvriers, le crédit populaire et les diverses sociétés d'achats en commun, voilà les trois œuvres éminemment pratiques du temps. Le mouvement coopératif et celui des banques populaires ont trop souvent jusqu'à présent relevé d'influences hostiles ou étrangères au catholicisme.

XIX. — Ce n'est pas sortir de l'objet propre de cette étude que de constater combien la situation douloureuse faite au Saint-Siège pèse sur l'état social et politique du pays. Une partie des classes supérieures, entraînée par son amour pour l'unité, a donné pendant la période révolutionnaire, et continue encore à donner, malgré ses principes sociaux, son appui aux éléments radicaux. Or ces éléments tournent aujourd'hui à la république et au socialisme. Une autre partie non moins notable s'abstient de participer à la vie politique pour ne pas subir de compromissions contraires à ses devoirs envers la Papauté [2]. Même sur le terrain administratif, elle ne peut exercer l'influence à laquelle elle aurait droit ; car le gouvernement traite en ennemis les catholiques fidèles au Pape. Il persécute leurs sociétés ouvrières, là où il croit le pouvoir impunément, on l'a vu l'an dernier à Gênes et on vient de le voir à Naples. Il ruine le clergé en détail et cherche à l'humilier. Cette divergence d'action des forces sociales est très dangereuse pour l'avenir moral du peuple.

D'autre part la question romaine, en restant toujours ouverte, constitue pour l'Italie une cause permanente de faiblesse. L'union du Sud avec le Nord n'est pas tellement cimentée, les souvenirs de la vie plus douce dont on jouissait sous les Bourbons ne sont pas assez oubliés par les classes populaires pour que le nouveau royaume soit absolument invulnérable dans un cataclysme européen, qu'il aboutisse à la domination des monarchies militaires du Nord ou au triomphe du principe républicain [3]. Toutefois, n'était la question

[1] A Milan, la *Società edificatrice di abitazioni operaje*, créée par le *Consolato operajo*, il y a dix ans, a édifié cinq cents logements, les uns en petites maisons destinées à être vendues par annuités à des ouvriers ou employés, les autres en maisons à appartements destinées à la location. Elle est arrivée à ce résultat en employant des sociétés coopératives d'ouvriers du bâtiment et en empruntant elle-même à la *Banca popolare*.

[2] Les abstentions sont bien plus nombreuses en Italie qu'en France. Dans une récente élection législative à Modène, sur 25 000 électeurs inscrits, 6000 seulement ont pris part au vote.

[3] Le vieil esprit municipal toujours vivace pourrait à l'occasion ouvrir la

romaine, l'Italie pourrait vivre en paix, sûre qu'aucune puissance ne l'attaquera jamais spontanément. Elle pourrait, sans être écrasée par un état militaire excessif, suivre sa vocation économique véritable, et fière d'avoir regagné au prix de grands efforts le temps perdu par les anciens gouvernements, jouir des progrès matériels qui constituent l'outillage des peuples modernes et pour lesquels elle n'est plus inférieure à aucun. Étant données sa configuration territoriale et sa pauvreté en combustibles minéraux, elle ne doit chercher ni à être une puissance guerrière, ni à devenir le concurrent des grands pays manufacturiers. Elle devrait songer seulement à développer ses industries domestiques et artistiques, à assurer par des traités de commerce équitables, la vie à bon marché pour laquelle la nature l'a si bien douée. Il suffirait à sa gloire de protéger par sa diplomatie et sa marine ses émigrants sur tous les points du monde où l'instinct de leurs intérêts les pousse. Dès que l'équilibre aurait été rétabli dans les budgets, la rente dépasserait le pair et la conversion de la dette, seul moyen, avec la réduction de l'armée, d'alléger le poids des impôts, pourrait enfin se réaliser.

Les Italiens s'irritent parfois que les catholiques des autres pays revendiquent les droits qu'ils ont sur la cité des papes. Ils ne peuvent pas supprimer l'histoire, les monuments de toute sorte, les fondations toujours subsistantes qui attestent que la conservation de Rome au moyen âge et sa grandeur dans les siècles suivants ont été dues uniquement à la Papauté et au concours constant de l'univers chrétien. Si les Italiens veulent mettre un terme à ces revendications et guérir définitivement le nouveau royaume de son infirmité congénielle, qu'ils fassent spontanément au Saint-Siège les réparations nécessaires pour assurer cette indépendance absolue qui doit être une souveraineté. Ce serait la meilleure application du fameux mot : *l'Italia farà da se.*

Claudio Jannet.

porte à la république. Nous relevons, à titre de symptôme, car ce n'est pas la seule fois que nous avons entendu exprimer cette pensée, ces paroles d'un écrivain catholique mais très dur pour les *espoirs de restaurations baroques* et pour « l'attachement d'une partie du peuple napolitain aux Bourbons » :

« Ce n'est pas être l'ennemi de notre chère patrie que de proposer pour elle au lieu de l'imitation des États centralisés *une fédération non pas de princes mais de cités, comme les États-Unis d'Amérique ou les cantons suisses,* avec l'avantage en plus d'avoir à sa tête une tradition glorieuse et un patronage souverain modérateur tels que le pontificat romain. Les efforts faits pour ajuster l'Italie à l'organisation administrative et politique du Piémont sont contraires à ses intérêts. Il l'est non moins de prétendre faire de ces cités les esclaves d'un centre, à qui on a enlevé une grandeur de destinées uniques pour en faire la contrefaçon avortée de Paris et de Berlin. » Pie Biagio Casali, *Da Roma a Firenze* (Milano. S. Ghezzi, 1889.)

L'histoire se répète. La monarchie piémontaise est gibeline, et l'Italie reste toujours guelfe, malgré des entraînements passagers.

REVUE DES SCIENCES

La lumière électrique à Paris. — Eclairage des grands boulevards. — De la rue Royale à la place de la République. — Les trois secteurs. — Eclairage Popp. Eclairage Edison. Eclairage Rothschild-Déprez. — Les candélabres et les lampes. — Stations centrales. — Le présent et les projets d'avenir. — Epuration et clarification des eaux vannes par l'électricité. — Le tout à l'égout à Rouen. — Electrolyse de l'eau de mer. — Préparation électrique de principes désinfectants. — Application à l'eau de boisson. — A l'Exposition : esplanade des Invalides. — Le chemin de fer glissant. — Une invention qui remonte à trente-huit ans. — Wagons sur patins. — Propulsions hydrauliques. — Avantages. — Chimie industrielle : Moyen de donner aux vins plats le bouquet des grands crus. — Les levures de fermentation. — Une première expérience. — Médecine : application de l'hypnotisme aux opérations chirurgicales. — Une opération pendant le sommeil hypnotique.

Le 3 avril dernier, en prévision de l'ouverture de l'Exposition, le Conseil municipal de Paris s'est enfin décidé à autoriser l'éclairage électrique des grands boulevards. Cet éclairage s'étend, depuis le 1er juin, de la place de la République à la place de la Concorde. Jusqu'au 1er novembre il fonctionnera de la fin du jour à deux heures du matin. La partie comprise entre la place de la République et la porte Saint-Denis a été concédée à la Société pour la transmission de la force par l'électricité ; les boulevards Bonne-Nouvelle, Poissonnière, Montmartre et des Italiens sont éclairés par la Compagnie continentale Edison; les boulevards des Capucines, de la Madeleine et la rue Royale par la Compagnie française de l'air comprimé.

Il ne s'agit que d'un essai de quelques mois. Mais, même pour cet essai s'il avait fallu improviser en un mois les canalisations et usines de force motrice nécessaires, les 250 000 francs votés par le Conseil municipal eussent été absolument insuffisants. Heureusement les trois compagnies que nous avons mentionnées, ayant la perspective d'éclairer trois importants secteurs de Paris avaient déjà fait pour des éclairages divers des installations importantes que l'on a pu utiliser.

Ainsi la Compagnie Rothschild, pour le transport de la force, éclaire, depuis deux ans, les théâtres de la Porte-Saint-Martin, des Folies-Dramatiques, de l'Ambigu et de la Renaissance; elle possède une belle usine rue de Bondy et elle en a établi une autre rue des Filles-Dieu, qui a été, par des installations provisoires, immédiatement appliquée à l'éclairage des boulevards. De même la Compagnie Edison avait racheté l'usine Drouot (cité Bergère), établie il y a deux ans par MM. Clerc et Mildé. La Compagnie de l'air comprimé avait déjà installé diverses petites stations électriques aux Montagnes russes, aux Variétés, à l'Eden; on les a agrandies, si bien qu'en définitive, on a pu fournir l'électricité nécessaire à l'éclairage des boulevards.

Sauf dans la rue Royale où les candélabres sont disposés en quinconce, ils sont placés sur les boulevards en ligne droite, au milieu de la chaussée sur des refuges appropriés. Vers la place de la République, on a conservé l'éclairage du milieu, mais on y a adjoint des candélabres de loin en loin sur les côtés des trottoirs. La disposition générale en ligne au milieu de la chaussée ne nous paraît pas suffisante. Les côtés restent dans l'ombre et l'éclairage est imparfait. Les candélabres, d'un modèle unique, donné par la ville, ont 6 mètres de hauteur; les lampes sont munies de réflecteurs qui renvoient la lumière dans un rayon assez étroit, en sorte que l'on passe successivement d'une zone très éclairée à une zone presque obscure par contraste. Ces effets lumineux n'ont rien d'agréable à l'œil. Evidemment, pour l'installation définitive, il y aura lieu à des remaniements indispensables.

Nous croyons bon de passer sommairement en revue les installations des trois compagnies en disant surtout ce qu'elles se proposent de faire pour l'éclairage définitif du secteur qui leur est alloué.

La Société de l'air comprimé, chargée de l'éclairage de la section comprise entre la Concorde et l'Opéra, installe en ce moment, pour remplacer ses stations actuelles insuffisantes, une première usine, rue Boissy-d'Anglas, près de la Madeleine, une autre est projetée dans la rue Royale; elle absorbera 2000 chevaux pour allumer surtout les lampes à arc de la voie publique. Comme cette Compagnie dispose partout d'une canalisation d'air comprimé; c'est cet air qui servira à mettre en mouvement des dynamo Thomson alimentant de 30 à 50 lampes à arc Thomson-Houston. En outre, cette Société se sert à titre supplémentaire d'accumulateurs Faure-Sellon-Volckmar. La canalisation dans les rues se compose de tuyaux en fonte de 20 centimètres avec joints en caoutchouc; les câbles conducteurs placés dans ces tuyaux sont constitués par des fils de cuivre enveloppés d'une toile caoutchoutée, d'une couche de gutta, le tout enfermé dans une gaîne de plomb. La section du câble est calculée pour 10 ampères.

La forme des lampes est élégante; c'est une sorte de lyre portant un

globe sphérique et un réflecteur surmonté d'un manchon cylindrique que renferme l'appareil régulateur. La distance entre les candélabres varie de 30 à 50 mètres. De la Concorde à la place de l'Opéra on compte 44 lampes à arc Thomson-Houston.

La Société Edison aura à éclairer non seulement une partie des grands boulevards, mais les rues Richelieu et Montmartre, la Bourse, la rue Lafayette, etc. L'usine de la rue Drouot suffira jusqu'à nouvel ordre. Cette usine alimentait déjà 4200 lampes à incandescence pour le service privé d'une canalisation aérienne ; depuis le 24 mars elle éclaire encore la salle des Folies-Bergères au moyen de 520 lampes et de 34 foyers à arc par une canalisation souterraine. Il existait déjà deux dynamos Edison de 1600 ampères commandées par deux moteurs horizontaux de 150 chevaux chacun. On y a ajouté une machine Corliss de 800 chevaux actionnant 2 dynamos Edison de 800 ampères. On a pris sur ces dynamos l'électricité nécessaire aux 38 candélabres du boulevard. Mais on installe en ce moment de nouvelles machines qui fourniront 1600 chevaux et 6500 ampères à 120 volts.

Les lampes du boulevard des Italiens, Montmartre, etc., sont du système Pilsen ; l'aspect est celui d'une grande lanterne ordinaire dont la partie supérieure est en métal pour faire réflecteur avec globe au milieu. L'effet n'est pas bon, c'est lourd et disgracieux. Les lampes sont groupées en série deux par deux à 100 volts et reçoivent chacun 10 ampères.

Les câbles sont formés par 30 ou 40 fils de cuivre silicieux tordus en plusieurs brins ; ils ne portent aucune garniture et sont simplement posés sur des isolateurs en porcelaine dans des carneaux en béton et ciment de $0^{m},50$ sur $0^{m},40$, établis à une faible profondeur sous les trottoirs ; au passage des rues, les câbles descendent dans un puits, passent sous les égouts et remontent de l'autre côté de la chaussée, dans un puits semblable au premier.

Enfin la Société Rothschild, pour la transmission de la force, a une usine principale à Saint-Ouen qui dessert la banlieue et desservira les quartiers excentriques. Elle donnera 4500 chevaux électriques. Les usines de la rue de Bondy et des Filles-Dieu alimentent les théâtres et les boulevards. L'usine Bondy est en transformation ; on place des machines nouveau type, système Desroziers. Cette station pourra allumer 13 500 lampes. L'usine des Filles-Dieu pourra aussi donner prochainement l'éclairage à 10 000 lampes à incandescence.

Les candélabres de cette société, placés sur le boulevard, sont au nombre de 27, de la porte Saint-Denis à la place de la République. Les lampes sont aussi du système Pilsen ; la lanterne diffère de celle de la Société Edison ; elle est en verre clair au lieu d'être opale et l'arc est garanti par un globe opale placé à la partie inférieure. Tout

cela n'est pas non plus très séduisant pour le regard. Les lampes sont groupées aussi en série par deux.

Quant aux câbles conducteurs, ils sont analogues à ceux de la Société Edison avec isolateurs en porcelaine. L'alimentation d'une partie du service de cette société est faite par des batteries d'accumulateurs chargées pendant le jour et débitant pendant la nuit.

Bref, le public a sous ses yeux trois types divers d'éclairage; l'expérience montrera sans doute quel est le système préférable. Il est à souhaiter, en tout cas, que l'on nous conserve l'éclairage électrique après l'Exposition, et qu'on l'étende aux Champs-Elysées et aux grandes places publiques.

L'électricité est partout en grande faveur; elle finira par être bonne à tout faire. On vient de l'essayer à Rouen pour purifier et désinfecter les eaux vannes, les eaux d'égout. M. Hermite a imaginé récemment un procédé de blanchiment électrique qui, du même coup, peut s'appliquer à la désinfection des eaux et des matières animales en putréfaction. Ce procédé consiste à produire l'électrolyse d'un chlorure dissous dans l'eau. Le courant électrique, par son passage à travers le liquide, engendre des composés oxygénés du chlore qui possèdent un pouvoir décolorant plus énergique que l'hypochlorite de chaux employé ordinairement, et de même une puissance désinfectante plus grande que le chlorure de chaux, qui a, en outre, l'inconvénient de dégager une odeur désagréable.

La méthode est, avant tout, applicable aux villes du littoral, aux ports de mer. Dans ce cas, en effet, on a le désinfectant sous la main. Il suffit de puiser dans la mer et de faire arriver l'eau à travers des batteries d'électrolyseurs. L'électricité décompose les chlorures en solution dans l'eau de mer et engendre les composés oxygénés du chlore. Tout le travail devient mécanique; il n'y a plus qu'à établir une usine avec des pompes et des dynamos. L'eau, chargée du principe désinfectant, est ensuite dirigée dans les égouts, qui la ramène à la mer quand elle a accompli son œuvre de purification. On évite du même coup la nécessité de dépenser de l'eau douce pour le nettoyage des rues et des ruisseaux, et toute la provision d'eau peut être appliquée à la consommation.

Le procédé électrique devient plus coûteux, naturellement, quand on veut l'appliquer aux villes de l'intérieur, car, alors, il faut ajouter 3 à 5 kilogs de sel marin par mètre cube. Il ne peut être utilisé, évidemment, que dans les régions où le sel est bon marché. Il est des cas, cependant, où la méthode peut encore rendre des services; il existe, en effet, des villes où les égouts sont envahis par des eaux riches en chlorures, provenant d'usines chimiques ou de manufactures diverses.

L'électrolyse, dans ces conditions, peut se faire avec succès. Les eaux d'égout de la ville de Rouen renferment des chlorures. Aussi a-t-on songé à mettre la nouvelle méthode à l'essai. Les expériences se poursuivent depuis quelques semaines, et il est permis d'espérer que l'on saura bientôt à quoi s'en tenir sur la valeur du procédé.

M. Hermite a proposé de même l'électrolyse pour purifier et clarifier les eaux destinées aux usages domestiques. Quand on verse de l'alumine gélatineuse dans une eau bourbeuse, il se fait immédiatement un précipité; toute la matière en suspension tombe au fond de l'eau Aussi, pour clarifier en même temps que pour désinfecter, M. Hermite dissout dans l'eau un sel double de sodium et d'aluminium; l'électrolyse fournit, à la fois, le désinfectant et l'alumine. On pourrait même traiter chez soi l'eau à boire par cette méthode, à l'aide d'un petit électrolyseur et d'une dynamo à bras. Mais, avant de recommander le nouveau procédé, il serait indispensable de savoir, ce que nous ignorons, si les eaux électrolysées renferment encore des microbes. Sont-ils tués par les composés oxygénés de chlore? c'est ce que ne dit pas M. Hermite. Il ne faut pas confondre les mots désinfection et purification. Il pourrait se faire que les composés oxygénés de chlore enlevassent les odeurs fétides des eaux corrompues sans, pour cela, les débarrasser de leurs microbes. Il faut donc faire des réserves sur les applications de la nouvelle méthode. Mais si les microbes étaient entraînés avec les matières en suspension, l'électrolyse pourrait véritablement devenir un auxiliaire précieux pour l'hygiène publique.

On s'arrête beaucoup à l'Exposition, Esplanade des Invalides, devant un petit chemin de fer de 150 mètres de longueur qui excite la curiosité des curieux. Ce chemin de fer n'a pas de roues; il glisse sur de larges rails. C'est un revenant, car nous l'avons fait fonctionner nous-même en 1862[1]. Dès 1852, il était imaginé par L. D. Girard, ingénieur hydraulicien, très expert. M. Girard, avec des ressources mises à sa disposition par l'empereur, avait fini par réaliser en 1860 un premier spécimen qui fonctionna à la Jonchère, près de Bougival, pendant plusieurs mois. Quand la guerre éclata, M. Girard avait obtenu la concession d'une ligne de Paris à Argenteuil; malheureusement l'inventeur, homme d'une grande valeur, fut tué pendant l'armistice par une balle prussienne, égarée sans doute, à l'âge de quarante-huit ans. Dix-huit ans se sont passés sans qu'on reprît l'idée de M. Girard. Cependant un de ses collaborateurs et amis, M. Barre, avec quelque argent réuni, entre amis, a pu exposer aux Invalides l'ancien système de chemin de fer glissant de M. Girard, perfectionné d'ailleurs dans quelques détails.

Voici en quelques lignes le principe du chemin de fer glissant. Plus

[1] *Causeries scientifiques; Découvertes et inventions*, t. II, 1862.

de roues, naturellement; les wagons reposent directement sur les rails très larges par six patins, trois de chaque côté de la voiture. Ces patins sont rectangulaires, un peu creux sur la face en contact avec les rails, et portent des stries prononcées, presque des rainures. En leur milieu débouche de chaque voiture un petit tuyau qui permet à de l'eau, sous pression, de pénétrer sous le patin. Si cette eau emmagasinée dans le wagon de tête du train est lancée sous les patins, elle les soulève de quelques millimètres avant de s'échapper, gênée qu'elle est par les rainures, de telle sorte que le wagon est légèrement soulevé lui-même et flotte en quelque sorte sur ce petit coussin liquide. Le frottement est presque réduit à celui du patin sur une mince couche d'eau. Aussi du bout du doigt peut-on faire progresser la voiture. L'eau, sous pression, débitée constamment sous les patins, permet donc le glissement d'un train avec une dépense extrêmement réduite de force de traction. Quant à cette eau, elle est emmagasinée dans un tender et soumise à l'action d'air comprimé, qui, à l'aide d'un régulateur spécial, lui donne la pression nécessaire au soulèvement des patins.

Sur le chemin de fer glissant, tout est hydraulique; il n'y a pas de locomotive. La propulsion est obtenue aussi par l'eau. De place en place, au milieu de la voie, sont installés des ajutages en relation avec une conduite d'eau. Ces ajutages peuvent s'ouvrir et lancer un jet d'eau puissant et horizontal qui vient frapper une série de palettes, une sorte de crémaillère à palettes installées longitudinalement sous chaque voiture. Le mécanicien du train, par un mécanisme simple, ouvre à distance les robinets; la première voiture reçoit l'impulsion du jet qui, en agissant sur les aubes, les pousse en avant. Les palettes de la deuxième voiture reçoivent à leur tour le jet qui la chasse aussi en avant, etc. En sorte que tout le train obéit à cette poussée hydraulique. Les ajutages se referment d'eux-mêmes après le passage des voitures. Il existe en réalité deux ajutages, un pour la marche en avant, un second pour la marche en sens inverse; on se sert de l'un ou de l'autre suivant que l'on veut parcourir la voie en montant ou en descendant. Une conduite maîtresse, installée sur la voie, dessert tous les ajutages.

A l'Esplanade, le petit train d'essai est formé d'une voiture de manœuvres et de quatre wagons. Les avantages de ce système sont nombreux. On peut les énumérer comme il suit : absence de trépidations et de mouvements de lacets, douceur de mouvement analogue à celui d'un traîneau; plus de poussière ni de fumée; pas de bruit; légèreté du matériel et des travaux d'art; absence de graissage, suppression des frais d'entretien des roues et bandages, des ressorts, des tampons, etc.; économie de frais de traction; enfin possibilité de

réaliser de très grandes vitesses que M. Girard ne craignait pas de porter à 200 kilomètres à l'heure.

Il ne faudrait pas évidemment partager trop vite l'enthousiasme des promoteurs du chemin de fer hydraulique. Cependant, il est des circonstances, partout, par exemple, où l'on a de l'eau à profusion, en montagne, le long des cours d'eau, où le chemin de fer glissant serait susceptible d'application. Il serait à souhaiter, en tout cas, qu'on essayât le nouveau système sur une petite ligne de banlieue, le long de la Seine, même à Paris. On pourra ainsi apprécier réellement ses avantages et ses inconvénients. Il faudrait savoir comment il se comporterait en hiver. L'eau sous pression ne gèle pas; l'exploitation ne serait donc pas gênée par les basses températures; cependant il serait prudent de voir jusqu'à quel point les neiges et les glaçons ne modifieraient pas la propulsion hydraulique. Dans tous les cas, ce système, très intéressant, vaut la peine d'être étudié sérieusement.

M. A. Rommier a communiqué à l'Académie des sciences une note qui a sa saveur; elle porte pour titre : « Sur la possibilité de donner le bouquet d'un vin de qualité a un vin commun en changeant la levure qui le fait fermenter. » M. Pasteur a dit dans son livre : *Essais sur le vin* : « La bière qui a fermentée avec la levure du vin, sent le vin. » De même, un vin ou plutôt une piquette de raisin sec, qui a fermenté avec la levure de la bière, sent la bière. Il est reconnu que les levures sécrètent pendant la fermentation des principes odorants particuliers à chacune d'elles. Parmi les levures de vin, la principale, celle qui est connue sous le nom de *levure elliptique*, a été longtemps considérée comme une levure unique; c'est inexact; il semble qu'il existe autant de levures ellipsoïdales qu'il y a de crus et de variétés de vignes. M. Rommier en conclut qu'il suffirait de changer le ferment du vin pour en modifier le bouquet.

Mais le difficile, c'est d'opérer ce changement, ou, si l'on veut, de ne laisser agir que le ferment qui convient. M. Rommier a trouvé que les levures de vin en activité se multiplient par une température basse plus vite que les spores de levure. Si donc on introduit une levure active dans une vendange au commencement du foulage, elle se développe rapidement, envahit bientôt toute la cuve et paralyse la germination des levures naturelles. Il se produit ici ce qui survient dans un champ lorsque l'on y sème plusieurs espèces de graines : celle qui germe la première étouffe bientôt toutes les autres. Cependant, dans le cas considéré, si la température de la cuve vient à s'élever au-dessus de 22°, ce qui arrive le plus souvent, les spores de levure naturelle germent alors rapidement et se multiplient parallèlement à la levure ajoutée. D'après ces remarques, il était intéressant de voir ce qui

arriverait en introduisant une levure étrangère dans une vendange au commencement de la mise en cuve et par une température basse et de constater si, quand la température serait montée à 22°, la levure étrangère posséderait encore assez de force pour modifier le bouquet du vin.

M. Rommier a fait l'expérience sur du chasselas du midi de la France. Ce raisin fournit un vin plat, sans bouquet, donnant environ 8 pour 100 d'alcool. On a fait réagir sur ces raisins trois levures ellipsoïdales, extraites des grands vins blancs de Champagne, des grands vins rouges de la Côte-d'Or et des vins blancs de Buxy, de la côte de Châlon-sur-Saône. Le raisin, égrappé, fut arrosé avec un peu d'une culture des trois levures. Du 8 août 1888 au 18 août, la fermentation a été tumultueuse. On a ajouté un peu de sucre pour relever le titre de 8 pour 100 jusqu'à 13 pour 100. Puis, la fermentation entièrement terminée, on a placé le vin dans des flacons bien remplis jusqu'à ce qu'il s'éclaircisse, et, enfin, on l'a mis en bouteilles. En 1889, maintenant, ces vins sont très aromatisés. Ceux qui ont fermenté avec le vin de Champagne ont un bouquet prononcé de vin de Champagne; ceux qui ont été faits avec les levures de la Côte-d'Or et de Buxy possèdent des parfums qui rappellent ceux des vins de ces régions.

Ces essais ont de l'importance; il faudra renouveler l'expérience sur plus grande échelle. Il serait curieux de voir donner aux vins plats une délicatesse de goût, ce bouquet enfin, que possèdent nos grands vins.

Les applications de l'hypnotisme à la médecine se comptent déjà en grand nombre; à la chirurgie, elles sont beaucoup plus rares. M. le docteur Mesnet vient cependant d'attirer l'attention de l'Académie sur un exemple intéressant. Il s'agit d'une malade qui a pu être opérée d'une tumeur sans que l'on ait été obligé de l'endormir par le chloroforme. On l'a hypnotisée, et elle est devenue insensible au point qu'elle ne s'est pas doutée un instant qu'on pratiquât sur elle une opération très douloureuse. Les antécédents de la malade jouent ici leur rôle, et il nous faut entrer dans quelques détails.

Cette femme, de vingt-cinq ans, était entrée à l'Hôtel-Dieu, dans le service de M. Tillaux; on ne la connaissait pas. Elle était dans un état nerveux particulier qui se révéla par hasard. Un jour, en causant avec elle, l'interne de service remarqua qu'elle avait de légères secousses dans les membres, et il la vit tout à coup s'endormir. Au réveil, il apprit d'elle que depuis six ans elle s'endormait chaque fois qu'elle regardait fixement un objet brillant; ses amies la plongeaient ainsi souvent dans le sommeil hypnotique. Elle avait, du reste, servi de sujet à M. Bernheim, de Nancy.

On constata que, dans son sommeil hypnotique, elle perdait entière-

ment la sensibilité; on put examiner sa tumeur, la toucher, la presser sans qu'elle manifestât le plus petit signe de douleur. Tant que durait le sommeil, elle était complètement séparée du monde extérieur et en communication unique avec l'expérimentateur. Au réveil, elle perdait tout souvenir de ce qui s'était passé. MM. Tillaux et Mesnet en conclurent que l'on pouvait pratiquer l'enlèvement de la tumeur sans avoir recours à l'anesthésie.

M. Mesnet endormit la malade en la fixant quelques secondes. Le sujet fait preuve, dès lors, d'une obéissance passive et suit pas à pas son hypnotiseur. M. Mesnet se lève et s'en va à l'amphithéâtre. Le sujet fait comme lui, précipitant ou ralentissant sa marche. On lui ordonne de se coucher sur la table des opérations; il s'étend tranquillement. M. Mesnet lui prend les mains, lui suggère affectueusement la confiance et le calme, lui assure que l'opération ne se fera pas aujourd'hui. Cependant, M. Tillaux procédait déjà à une dissection lente et méthodique des tissus, tranchant le pédicule de la tumeur et faisant les sutures nécessaires. L'opération dura vingt minutes sans que la patiente s'en aperçût, sans qu'elle donnât le moindre signe de souffrance. Plus de quarante personnes, médecins et étudiants, se pressaient dans l'amphithéâtre. L'opération terminée, on transporta la malade dans son lit et on l'éveilla. « C'est fini, lui dit-on. La tumeur est enlevée. — Non, demain seulement. — Mais si. — Mais non. » Elle nia, et il fallut qu'une hémorragie se déclarât pour qu'elle restât convaincue qu'on lui disait vrai.

Ce cas est assez curieux, en ce sens qu'il y a insensibilité générale avec conservation de l'ouïe et du toucher, isolement du monde extérieur, communication exclusive avec l'opérateur, toute autre personne restant étrangère au sujet. L'absence de mémoire au réveil est complète. Evidemment, il s'agit d'un sujet hypnotique entraîné par les pratiques antérieures. Il ne faudrait pas conclure de cet exemple que tous les sujets hypnotisables peuvent, de même, atteindre un degré suffisant d'insensibilité pour autoriser sur eux une opération sanglante. Cependant, quand les mêmes circonstances se présenteront, il est clair que le chirurgien aura tout avantage à en tirer profit. L'hypnose soustrait le malade aux dangers et aux suites de la chloroformisation.

HENRI DE PARVILLE.

UNE MERVEILLE ARTISTIQUE

UN LIVRE DE PRIÈRES TISSÉ EN SOIE

Quand on parcourt la section de la soierie lyonnaise à l'Exposition universelle, on est frappé d'une véritable merveille qui brille, comme un bijou, dans la vitrine de M. J.-A. Henry, au milieu des étoffes les plus précieuses : c'est un livre admirable, tissé en soie noire sur soie blanche, et reproduisant, avec une perfection étonnante, non seulement tous les caractères de la typographie, mais les encadrements et les enluminures des manuscrits les plus ornés du moyen âge.

Ce n'est pas la première fois que le fabricant lyonnais accomplit un pareil tour de force. Il s'y était exercé déjà il y a quelques années avec le poème des laboureurs, de Lamartine; mais c'était une pure curiosité dont les rares exemplaires n'ont jamais été mis dans le commerce. L'un d'eux se trouve à la Bibliothèque Mazarine; un autre, relié dans des conditions uniques, a été offert à M. le comte de Paris et occupe une place d'honneur à la bibliothèque du château d'Eu.

Dans les derniers temps de sa vie, quand M. Egger, le savant helléniste de l'Institut, préparait son bel ouvrage intitulé : *Le Livre*, où il passe en revue tous les systèmes par lesquels l'homme, à travers les diverses civilisations, a essayé de fixer sa pensée pour la transmettre aux générations suivantes, un de ses disciples préférés, notre ami et regretté collaborateur M. Heinrich, alors doyen de la Faculté des lettres de Lyon, auquel il avait communiqué son travail, lui répondit en souriant : « Vous croyez connaître tous les genres de livres depuis l'antiquité jusqu'à nos jours? Eh bien, vous vous trompez; il y en a un que vous n'avez jamais vu et que je vais vous montrer : c'est un livre unique, non imprimé, mais formé de caractères tissés dans l'étoffe, dans la soie la plus fine et la plus souple, de nature à défier le temps! »

Et il plaça sous ses yeux ravis le petit poème de Lamartine, dont je viens de parler.

Depuis, M. Henry, avec une patience et des soins infinis, a

perfectionné encore ses procédés de tissage, et il est arrivé à produire l'incomparable *Livre de Prières* que nous annonçons.

Ce n'est pas qu'il soit l'inventeur de ce genre de travail. Avant lui, nous avions vu des tableaux tissés, tels que le *Testament de Louis XVI*, par Maisiat, le *Jacquard de Bonnefond*, par Didier Petit, une *Vierge de Raphaël*, par Furnion, le magnifique portrait de *Washington*, par Mathevon et Bouvard, enfin le portrait de *Humboldt*, par Lamy et Giraud. Mais c'étaient là des œuvres spéciales, ne ressemblant en rien à un livre. Sans prétendre dépasser ses prédécesseurs, M. Henry a voulu faire autre chose et réaliser hardiment un progrès. Le livre tissé est le résultat de cette tentative. Neuve était l'idée, nouvelle fut la manière : l'entreprise a pleinement réussi, et désormais la librairie française, si riche déjà d'œuvres admirables, compte une merveille de plus, qu'elle est seule dans le monde à avoir jusqu'ici produite.

Il faut dire que l'habile fabricant a trouvé près de lui deux inappréciables concours : celui d'un artiste éminent, le P. Hervier, de la Société de Marie, qui a recueilli dans les manuscrits gothiques du quatorzième au seizième siècle les fleurons et les encadrements les plus ingénieux et les plus variés, en les dessinant lui-même d'une main savante et délicate pour le livre nouveau ; et celui d'un éditeur de Lyon, bien connu, M. Roux, qui est venu joindre sa compétence particulière et son goût épuré pour la confection de l'œuvre commune.

Le livre contient 50 pages, en texte gothique d'un caractère très élégant, avec des entourages tellement variés que pas un ne se ressemble. C'est un mélange délicieux de fleurs, de fruits, d'arabesques, avec des écussons, des devises, des anges, des saints en extase, des oiseaux, des animaux symboliques, au milieu de feuillages de toutes sortes, de pensées épanouies, de marguerites, de roses, de lys, de liserons, entrelacés avec une grâce et une élégance exquises. La gravure la plus achevée ne pourrait rien produire de plus léger ni de plus fin ; et c'est tissé au métier dans la soie !

Cette soie, il est vrai, est la quintessence des soies cévenoles, et *l'armure* qui sert de fond est un satin si serré qu'il a l'aspect d'une feuille glacée de beau vélin. — Une des grandes difficultés vaincues est précisément l'extraordinaire finesse de ce tissu, qui compte 400 passées de trame au pouce. Les cartes de l'ouvrage réunies donnent une surface de 70 mètres carrés : les cartons se comptent par centaines de mille !

Ce n'est pas du premier coup que le fabricant est arrivé au résultat poursuivi. Il y a eu de longs tâtonnements, des modifications, des essais divers, et deux années d'efforts et de recherches

ont été ainsi employées à mettre sur pied le premier exemplaire. Il fallait corriger les cartes, perfectionner le tissu, faire disparaître les défauts les plus imperceptibles, pour atteindre enfin à cette netteté de trait, à cette puissance de relief, à ce fini du travail et à cette harmonie de l'ensemble qu'on ne se lasse pas d'admirer dans le Livre de Prières.

Le volume contient : les prières du matin et du soir, avec les litanies; l'ordinaire de la messe; la messe de mariage; les prières avant et après la communion; des hymnes telles que le *Veni Creator*, l'*Ave Maris Stella*, le *Salve Regina*, le *Stabat Mater*, le *Memorare;* enfin le *De Profundis*, avec des prières pour les défunts.

Quatre gravures sont intercalées dans le texte au commencement des parties principales : 1° la Nativité de Notre-Seigneur, d'après Frà Angelico; 2° le Crucifiement de Notre-Seigneur, de Frà Bartholomeo; 3° une Vierge-Mère aux Anges, dans l'esprit du seizième siècle; 4° le centre ou scène principale de la Dispute du Saint-Sacrement, de Raphaël.

Enfin, au verso de la première page, se trouve un écusson qui peut recevoir des armes ou chiffres, des lettres et des dates également tissées, ce qui permet de faire de chaque exemplaire un objet spécial et unique.

Au fond, c'est le plus beau livre de mariage qui puisse être offert; nous n'en avons jamais vu d'aussi splendide, et ici le contenu justifie toutes les richesses de la reliure.

M. Roux, l'éditeur, M. Henry et le P. Hervier ont voulu que le premier exemplaire de cet ouvrage fût déposé aux pieds de S. S. Léon XIII. Le vénérable archevêque de Lyon, accédant à ce désir, a bien voulu se charger de le présenter au Souverain Pontife, et le Pape, après l'avoir feuilleté page par page et longuement admiré, a déclaré qu'il le gardait pour lui-même, en lui réservant une place d'honneur dans sa bibliothèque particulière.

C'est là une sanction qui dépasse toutes les autres et qui donne à cette œuvre exceptionnelle, fruit de tant d'études, de dépenses et de labeur, la plus belle et la plus enviable des couronnes.

Un éminent critique de notre époque a dit, en face des productions hâtives et malsaines de notre littérature : « Heureusement, le mauvais papier nous délivrera des mauvais livres. »

Le *Livre de Prières* sera impérissable comme la pensée dont il s'inspire, comme la foi dont il est un éclatant rayon. Tout en lui est inaltérable, et dans des siècles il restera encore comme un des types les plus curieux et les plus achevés de l'art de notre époque.

L.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 août 1889.

Depuis quinze ans, la fortune, ou, si vous préférez le nom nouveau que lui donne notre histoire, le suffrage universel, nous était défavorable dans les élections cantonales. Le nombre des conservateurs élus conseillers généraux allait toujours diminuant, de période en période. Il s'est, au contraire, grandement augmenté, pendant les journées du 28 juillet et du 4 août. Que, pour illusionner le public, les statisticiens gagés par M. Constans s'ingénient, tant qu'ils voudront, à réduire fallacieusement, dans leurs calculs, la quantité des sièges que les conservateurs ont conquis, il n'en est pas moins incontestable que les vainqueurs, dans ces deux journées électorales, ce sont les conservateurs. Certes, nous ne disons pas que, pour avoir rejeté de ses assemblées départementales 80 à 85 républicains, la France ait manifesté nettement, directement, sa volonté d'en finir avec la République. Ces élections, nous le savons bien, ne sont politiques qu'à demi, quand elles le sont; l'intérêt local ou le goût personnel les domine presque toutes. Mais nous savons également que, plus l'électeur attache sa sollicitude aux affaires seules du canton, plus le gouvernement exerce sur son choix une action puissante. Il a donc fallu que l'opposition conservatrice fût bien vive et bien forte, dans les élections du 28 juillet et du 4 août, pour l'emporter si notablement. Voilà pourquoi nous nous réjouissons. Ce qui s'était fait dans les élections législatives de 1885 s'est fait dans les élections cantonales de 1889 : la France rend aux conservateurs sa confiance. Courage! Dans quelques semaines, c'est la nation tout entière qui votera et ce sont ses destinées mêmes que nous disputerons aux républicains.

Quel que puisse être l'effort de la République, quels que soient ses ministres, la France reste maîtresse de son vote; ce qu'elle aura voulu, dans les élections prochaines, prévaudra souverainement. Rien ne le prouve mieux que les élections d'hier. La Répu-

blique avait pris, pour être son agent devant les électeurs, pour les séduire ou les violenter, l'homme le plus capable de la servir sans scrupule, M. Constans. Eh bien! la prestigieuse audace de M. Constans, qu'a-t-elle pu? Qu'a-t-elle pu, dans les limites mêmes de ces cantons où elle opérait, ce semble, avec plus de sûreté qu'il ne lui sera loisible dans le cercle d'un arrondissement, sur la surface de tout un département? M. Constans a eu beau user de ses manèges les plus captieux ou de ses pratiques les plus brutales : le parti conservateur n'en a pas moins vaincu le parti républicain, le 4 août comme le 28 juillet. Il est vrai que, pendant quelques jours, M. Constans, qui n'avait pu ni s'assujettir le suffrage universel, ni le frauder, a pu altérer les chiffres qui composaient, pour chaque parti, le total des sièges gagnés ou perdus. Oui, tromper le public, en dénaturant les titres politiques des élus et en falsifiant leur nombre, c'est tout ce qu'a pu ce grand homme de guerre électorale! Et, jusque dans cette tromperie, son habileté a été aussi plaisante que vaine. La veille des élections, ses journaux officieux établissent le compte des conseillers généraux dont on va renouveler le mandat : ils sont, d'un côté, 976 républicains; de l'autre, 453 conservateurs. Le lendemain, l'informateur attitré dont M. Constans règle à son souhait la publicité, Havas, énumère les élus : 752 républicains, 497 conservateurs. Le surlendemain, Havas complète cette énumération : 753 républicains, 501 conservateurs. Ainsi, c'est une vérité officielle que les conservateurs ont gagné 48 sièges. Mais alors M. Constans intervient. Quoi! Apprendre, avouer au public que les conservateurs ont gagné 48 sièges! M. Constans aurait manqué à son office et à sa gloire. Vite, il fait assavoir au peuple français, par le docile Havas, que tous ces chiffres étaient inexacts : désormais, il faudra croire, de par M. Constans et Havas réunis, que, les républicains ayant perdu 98 sièges et en ayant gagné 79, le gain définitif des conservateurs n'est que de 19. Cette fiction et cette contradiction n'ont abusé le public que pendant quelques jours. Le ballottage a eu lieu. On connaît maintenant la vérité : les républicains ont gardé 886 sièges; les conservateurs en possèdent 537; donc, les conservateurs en ont acquis 84. Et tel est le premier triomphe de M. Constans! Voilà comment ce ministre, qui, tour à tour dompteur ou prestidigitateur, doit gouverner le suffrage universel dans les élections législatives, commence à justifier les espérances de la République et de l'honnête M. Carnot!...

Si M. Constans a pu croire qu'avec sa statistique chicanière et mensongère, il duperait la foule, il n'a pu du moins s'imaginer que son imposture suffirait à consoler les républicains. Car les

faits sont indéniables : les républicains n'ont pas seulement perdu les 84 sièges que les conservateurs leur ont repris et les 15 que le général Boulanger ou ses amis leur ont enlevés; partout l'opposition conservatrice a grossi; là même où elle n'a pas été victorieuse, elle forme désormais une minorité redoutable; un souffle, un mouvement encore, et elle peut devenir une force irrésistible. Sans doute, ils ne sont que dix-huit, les sénateurs et les députés républicains qui ont succombé dans les élections du 28 juillet et du 4 août. Parmi eux, les Dauphin, les Trarieux, les Boissy d'Anglas, les Durand, les Audiffred, les Lesguiller, étaient chers à M. Jules Ferry. Cent autres avaient mérité leur sort; cent autres auraient pu et dû disparaître, frappés mortellement, comme M. Wilson, par la justice populaire. Les influences administratives et locales qui ont maintenu provisoirement leur crédit, dans les cantons où leurs faveurs avaient déjà régné si longtemps, ne seront pour eux, aux élections prochaines, que de bien faibles secours. Ils subiront, comme législateurs, comme parlementaires, comme serviteurs et complices de cette république condamnée par la France, la sentence qu'ils n'ont pas subie, comme conseillers généraux. Quant aux conservateurs, s'ils ont à regretter quelques pertes graves, ils sortent de cette lutte plus sûrs d'eux-mêmes, plus hardis, sinon plus vaillants. Nous nous félicitons particulièrement de voir réélus presque tous les sénateurs et les députés de notre parti. Nous sommes heureux de saluer, parmi les vainqueurs, des hommes comme M. Lacave-Laplagne, M. de Montgolfier, M. de Dampierre, M. Jacquemart, M. Lebourgeois, M. de Montbrison, M. de la Rocheterie, M. Estignard, M. d'Aigremont, M. de Ladoucette, M. Bonneau, M. le général de Geslin, qui ont si honorablement conquis ou reconquis leurs sièges. Mais notre principale joie, c'est de constater que, dans ces élections, l'avantage du nombre, la supériorité même appartient aux royalistes. On les a nommés avec un empressement qui nous paraît significatif, instructif. On savait, certes, leur préférence politique. Loin de craindre leurs opinions, on s'est tourné vers eux, parce qu'on sentait que, dans la crise terrible qui a commencé, aucun parti plus que le leur ne peut assurer au pays l'ordre, l'économie, la paix. On a besoin d'eux et on les appelle, sans qu'ils aient eux-mêmes besoin du général Boulanger et de l'appeler, pour représenter, dans les assemblées départementales aujourd'hui, dans le Parlement demain, la cause de la France lasse et dégoûtée du gouvernement républicain...

Non, ces élections n'ont pas prouvé que le général Boulanger fût un homme absolument nécessaire aux électeurs, pour exprimer leurs griefs, et que le parti conservateur ne pût rien sans lui. Elles

auront montré, de plus, ce qu'il y a de follement téméraire dans la confiance de son ambition. Il voulait que les élections du 28 juillet fussent pour lui une sorte de plébiscite. Il annonçait avec fracas qu'il poserait sa candidature dans quatre-vingts cantons. C'était une double faute. Le général Boulanger se méprenait sur les sentiments et les habitudes du suffrage universel : dans ses élections cantonales, le suffrage universel n'aime pas plus les manifestations purement platoniques qu'il n'aime les manifestations exclusivement politiques; il ne lui plaît pas de nommer des gens qui ne rempliront pas leur mandat. Et puis, si le général Boulanger eût été plus modeste, il eût été plus habile. Supposons qu'il se fût abstenu d'afficher avec tant d'ostentation et de bruit sa candidature, dans quatre-vingts cantons et même dans beaucoup d'autres; qu'il se fût contenté d'agir; qu'il eût laissé ses adversaires dans l'incertitude; qu'il eût çà et là, l'avant-veille de l'élection, déclaré qu'il était candidat, sans déclarer qu'il l'était quatre-vingts fois et qu'il avait personnellement choisi les quatre-vingts cantons où il avait la certitude de vaincre. Le lendemain de l'élection, la France apprenait qu'il était élu dix-sept fois, à Bordeaux comme à Nancy et à Montluçon, à Rennes comme à Bastia et à Boulogne-sur-Mer, à Tours comme à Amiens et à Niort, à Corbeil comme à Issoudun et à Treignac. C'était une surprise et, naïvement, l'opinion publique, dans sa première émotion, célébrait la force miraculeuse du boulangisme! Le charlatanisme du général Boulanger l'a desservi. Elu seulement quinze fois conseiller général et deux fois conseiller d'arrondissement, il a paru, grâce à l'énormité de sa prétention, avoir subi une défaite écrasante. Peu s'en est fallu que M. Constans n'ordonnât, sinon à Mgr l'archevêque de Paris de chanter un *Te Deum*, du moins à la municipalité d'illuminer l'Hôtel de Ville. Les républicains auraient été plus sages de tempérer une joie qu'ils devaient si peu à leurs propres mérites. Qu'un homme qui a fui la France; qui n'a pu visiter ses électeurs; qui n'a jamais habité le canton où sa candidature vient s'exhiber; qui n'a pas de situation personnelle dans ce canton; qui est inéligible; qui, élu, ne siègera pas; qui concentre sur soi toutes les forces et toute la rage d'un gouvernement; qui est sous le coup de plusieurs lois; qui est accusé de plusieurs crimes; qui est en proie à une justice exceptionnelle; qui est qualifié non seulement de conspirateur et de rebelle, mais de concussionnaire; qui sera jugé demain par le Sénat : que cet homme obtienne une telle quantité de votes et qu'il soit acclamé jusque dans les villes où la République régnante se vantait d'avoir le plus fermement établi son empire : c'est un fait dont les républicains, ce semble, n'ont pas tant à s'enorgueillir. Qu'ils ne se

hâtent pas de crier que l'échec du général Boulanger finit sa destinée. La République a-t-elle fini elle-même ses erreurs, ses déceptions? Le général Boulanger a étonné la France par son bonheur autant que par sa légèreté ou son incapacité, tour à tour, et souvent la République l'a relevé de ses fautes par les siennes. Nous qui gardons avec un égal mépris et d'égales alarmes notre place entre ces deux ennemis, nous ne prophétiserons rien, soit pour l'un, soit pour l'autre. Mais, après le 28 juillet comme antérieurement, nous continuons de croire que la République ne se sauvera pas, même en terrassant le général Boulanger, et que, si le « boulangisme » est aujourd'hui, pour la France, la formule populaire du mécontentement public, la personne du général Boulanger reste peu de chose ou presque rien...

Voici le 8 août. Les délais judiciaires ont expiré; la Haute Cour siège; le procès du général Boulanger a commencé. Mais comment voir dans ce procès l'acte d'une justice sérieuse et honnête? Le tribunal est discrédité par l'arbitraire de sa fonction et par l'iniquité de sa procédure. Il ne possédait pas la compétence morale, quand il appelait à sa barre, avant de savoir quel était le crime, un homme qu'il jugeait criminel au préalable et qui ne l'était que par sa qualité d'adversaire politique. Il ne possède plus même la compétence juridique, depuis qu'usurpant un pouvoir que ne lui attribue pas la loi dont il tire son titre, il prétend connaître non seulement du crime d'attentat et de complot, mais de concussion. Le réquisitoire du procureur général et les interrogatoires des témoins ne sont plus des mystères; une indiscrétion et un vol les ont livrés à la curiosité de tout le monde. De son côté, le général Boulanger a répondu à ses accusateurs par un plaidoyer qu'il a communiqué aux journaux. Si M. Quesnay de Beaurepaire ne produit pas devant la Haute Cour des preuves plus convaincantes que celles dont sa faconde romanesque a gonflé son réquisitoire; s'il ne peut pas invoquer des témoignages plus sûrs que ceux de ces misérables policiers, les Buret, les Alibert, dont M. Constans a soudoyé l'un et dont M. Lozé salariait l'autre, le jugement est infirmé d'avance, dans l'opinion de quiconque garde un scrupule d'impartialité; il l'est, jusque parmi ceux qui détestent ou qui redoutent le plus vivement le général Boulanger. Laissons à son œuvre ce tribunal que les Jacobins d'autrefois n'auraient ni plus tyranniquement, ni plus dérisoirement formé. Mais, une fois de plus, protestons contre l'odieux et scandaleux abus qu'à l'envi, les accusateurs et l'accusé osent faire des secrets de l'État, dans ce procès. Les secrets de l'État! Est-ce qu'il en est encore sous ce gouvernement et pour les républicains, dans la dispute

acharnée de leurs partis? Est-ce qu'ils n'ont pas perdu la plus simple notion de l'intérêt national? M. Carnot, le premier de ceux qui doivent veiller sur cet intérêt, permet qu'un procureur général demande à un ancien ministre de la guerre, publiquement, devant l'Europe, un compte des dépenses occultes pour lesquelles l'État met à sa libre disposition un fonds spécial. Ce ministre et son successeur n'étalent pas seulement sous tous les yeux le total de ces ressources occultes. Ils rivalisent à qui divulguera le plus vaniteusement des opérations que l'honneur et le devoir leur avaient jusqu'alors commandé de taire : le général Ferron énumère, bataillon par bataillon, escadron par escadron, les renforts qu'il a distribués sur la frontière de l'Est; le général Boulanger, non content de publier les reçus de ses agents, raconte par quel coup de main sa police a saisi certains papiers dans le cabinet d'un attaché militaire, chez l'ambassadeur d'une grande puissance. Où sommes-nous donc? Est-ce que les secrets d'État ne servent plus que d'arguments personnels à nos gouvernants d'hier et d'aujourd'hui, dans leurs querelles? Est-ce que rien ne protège plus contre ce genre de trahison notre armée ou notre diplomatie? Est-ce que ce relâchement civique va devenir, parmi les républicains, une habitude et un droit? Est-ce que, pour eux, la défense de la patrie a moins de prix que la défense d'un parti ou d'un individu? Est-ce que, devant la France, il n'y a plus l'étranger? M. Quesnay de Beaurepaire, le général Ferron et le général Boulanger pensent-ils que, de Berlin, on ne les entend pas?

L'autre jour, dans la préface d'un livre plein de grands souvenirs et de grandes leçons[1], M. le duc de Broglie, parlant de l'ostracisme, cette précaution que la République a omis de prendre contre le mal républicain figuré par le « boulangisme », disait : « La question posée aux Athéniens était celle-ci : — Y a-t-il un homme dont la présence soit un péril pour l'État? » — Et il citait ce commentaire si franc de Grote, l'illustre historien anglais : « C'était une question directe et légale. Si elle n'eût point été posée de cette manière, on l'aurait soulevée tout de même d'une façon indirecte et illégale, comme par exemple en imputant un crime au chef politique suspecté, pour le citer devant une cour de justice, ce qui lui eût fait autant de tort sans assurer à l'État le bénéfice de la même protection. » M. le duc de Broglie s'est demandé, avec une éloquente ironie, si les sénateurs qui siègent dans la Haute-Cour ne seraient pas heureux de pouvoir s'épargner par l'ostra-

[1] *Histoire et Diplomatie*, par le duc de Broglie, de l'Académie française Calmann-Lévy, éditeur. Paris.

cisme « le triste métier qu'ils vont faire ». Il n'en faut pas douter. Mais, la République eût-elle contre le général Boulanger ce moyen expéditif de se délivrer, en aurait-elle davantage contre le « boulangisme » un moyen préventif de se garantir? Le « boulangisme » peut s'appeler d'un autre nom, il peut s'incarner dans un autre personnage : il n'en est pas moins l'état fatal de la République, dès que le peuple, las de sa propre anarchie, cherche, à défaut d'un principe, un homme qui lui procure un peu de repos, fût-ce « dans la servitude et dans le silence ». Cet état, que l'ostracisme ne suffit pas à corriger, M. le duc de Broglie l'a supérieurement décrit dans ces pages brillantes. Le général Boulanger, c'est le « tyran » de la république grecque; c'est le « capitaine » ou le « protecteur » de la république italienne; c'est Pisistrate, c'est Demetrius de Phalère, c'est Denys; ou bien, c'est Visconti, c'est Sforza, c'est Castracane, quand ce n'est pas Médicis. Partout, toujours, dans la république, se manifeste la « propension à ériger en maître souverain un favori de la multitude », et, pour peu que cette multitude souffre et s'irrite, rien, ni les fières libertés des ancêtres, ni la majesté des lois, ni la dignité humaine, rien ne la retient plus : elle livre au favori qu'elle idolâtre l'État tout entier; elle n'a plus alors qu'un genre de prévoyance et de sollicitude : c'est que cet homme nécessaire, providentiel, saisisse bien le pouvoir tout entier comme elle le lui offre. Ce phénomène est d'autant plus naturel à la République qu'elle crée tout, qu'elle légitime et sacre tout par l'élection : l'élection dispense tout, la puissance et la souveraineté, le droit et même l'infaillibilité. Quelle ambition ne permet-elle pas? Quel despotisme n'excuse-t-elle pas? A celui qu'un peuple choisit par des millions de votes, comme pour se personnifier en lui, et qu'il finit par couronner d'un plébiscite, qui ne doit céder le pas, qui peut résister? Et qu'est-ce qu'on osera lui défendre? M. le duc de Broglie le remarque, avec sa profonde connaissance de l'histoire : « Partout où la première place est occupée par un chef héréditaire, que l'élection n'a pas fait et ne peut pas défaire, — où, personne ne pouvant prétendre à ce rang suprême, le premier venu ne peut se flatter d'y parvenir », il n'est pas de Boulanger qui surgisse et non seulement l'aventure n'a pas lieu, mais « l'idée même ne vient pas qu'elle puisse se produire ». Témoin, l'Angleterre; témoin, toutes les monarchies de l'Europe. « La royauté ne voit jamais se dresser devant elle le ballon subitement gonflé de ces grandeurs improvisées. » Plût à Dieu que les électeurs voulussent bien méditer ces paroles de M. le duc de Broglie, avant que le ballon du général Boulanger, par un nouvel essor, ne montât trop haut et n'éclatât sur la France!

C'est aux électeurs spécialement que M. Target adresse la brochure, si précise, si sensée, si sincère et si énergique, qu'il vient de publier sous ce titre : *Un cahier de* 1889 [1]. M. Target ne se contente pas de résumer l'histoire des fautes commises depuis quatre ans par la République. Il exhorte virilement les électeurs à nommer des députés décidés à reviser la Constitution, à convoquer une Assemblée constituante, et, d'avance, il supplie cette Assemblée constituante de mettre fin à l'expérience, trop coûteuse et trop douloureuse désormais, de la République; il l'adjure de rétablir la Monarchie. Comme M. le duc de Broglie, M. Target signale, parmi les vices de l'institution républicaine, celui de ce régime électif qui soumet l'État à un changement universel et perpétuel, sans y laisser un seul point fixe où les grands intérêts du pays puissent trouver un peu de stabilité; régime d'autant plus pernicieux que, dans une démocratie avide comme la nôtre, l'élection, ce n'est pas toujours le choix. M. Target compare le pouvoir du président de la République et celui d'un roi constitutionnel; il discerne avec une grande sagacité tout ce qui, en principe, fait la faiblesse de l'un et la force de l'autre. « La loi fondamentale, dit-il, peut donner aux chefs de l'État tous les droits imaginables. Quand ce chef est élu pour quelques années, par les Chambres, et que, sorti la veille de la foule par le hasard d'une élection, il doit y rentrer bientôt, quel usage peut-il faire de ses droits garantis par la Constitution contre les députés qui l'ont appelé au pouvoir et qui peuvent, malgré toutes les lois, l'obliger à en descendre demain, si bon leur semble, en refusant leur confiance à tous les ministres qu'il choisira?... Un souverain, descendant d'une longue suite de rois, ayant pour lui le pouvoir du trône et la majesté de la royauté, qui n'était pas hier l'égal ou l'inférieur des députés, qui restera jusqu'à la dernière heure de sa vie très au-dessus d'eux tous, quel que soit l'éclat de leurs talents et de leurs services, a seul l'autorité nécessaire pour les rappeler à l'observation de la loi, quand ils s'en écartent. Ce n'est pas la Constitution de 1875 qui chez nous annihile le chef de l'État. C'est la République elle-même, au moins la République telle qu'on l'a jusqu'à présent toujours comprise en France... Au lieu d'un président élu pour peu d'années par un petit nombre de grands électeurs, au lieu de ce personnage sans prestige, supposez un roi descendant d'une famille dont un vieux républicain, M. Challemel-Lacour, proclamait lui-même au Sénat « la grandeur sans égale. » Voyez comme tout

[1] P. L. Target, ancien député, *Un cahier de* 1889. Doléances et vœu. Prix : 0 fr. 50. — Paris. H. Chapelliez et Cie, éditeurs.

change. Il n'a pas, lui, à compter sans cesse avec les prétentions de quelques centaines d'hommes qui s'agitent dans le Parlement. Il ne voit pas, à tel jour fixé par la loi, la fin de son pouvoir. A lui « les longs espoirs et les vastes pensées. » Il peut arrêter un plan pour relever la France au dedans, pour lui rendre au dehors sa place légitime dans le monde, et, si la mort le frappe avant qu'il ait achevé son œuvre, son fils, témoin de ses efforts et confident de ses projets, est là pour en poursuivre l'exécution. Le roi est mort. Vive le Roi! » Ce qui donne à ces judicieuses remarques de M. Target une valeur particulière, dans la circonstance actuelle, c'est qu'elles ne sont pas purement théoriques. D'une part, les évènements apportent à un nombre de plus en plus considérable d'électeurs le même enseignement, le même avertissement. D'autre part, les prochaines élections seront plus qu'une compétition d'hommes et de partis se disputant le pouvoir; elles seront, plus ou moins discrètement, un débat constitutionnel; car la question de reviser la Constitution se posera et on ne pourra pas songer, cette fois, à renouveler le personnel des gouvernants, sans songer à renouveler, en conséquence, la forme du gouvernement. Remercions donc M. Target de la courageuse hardiesse avec laquelle il parle aux électeurs, dans cette brochure, et souhaitons qu'il soit entendu, à l'heure du vote, à l'heure d'opter entre le funeste gouvernement d'aujourd'hui et le gouvernement salutaire de demain.

Pendant qu'à Paris, le shah de Perse, les rois nègres, les princes annamites hantaient l'Élysée et la tour Eiffel, l'empereur Guillaume, qui avait déjà fait visite à deux empereurs, à cinq ou six rois ou grands-ducs, est venu présenter à la reine Victoria, son aïeule, ses hommages tardifs. Il est arrivé, solennellement escorté de presque toute sa flotte. L'Angleterre lui a montré la sienne, la plus nombreuse et la plus puissante du monde : 192 navires rangés dans la rade de Spithead. On lui a même offert le spectacle de l'armée anglaise combattant et repoussant, sur les routes de Londres, un envahisseur qui avait débarqué par surprise entre Worthing et Shoreham. Il y avait là 27 000 hommes. Il en a passé la revue sur le terrain d'Aldershot. Nul doute que, s'il s'est incliné devant la supériorité navale de l'Angleterre, Guillaume n'ait relevé la tête avec orgueil, pendant cette revue, en songeant à la supériorité militaire de l'Allemagne. Il n'est pas vraisemblable toutefois qu'il ait senti pour l'armée anglaise, si petite qu'elle fût, le dédain qu'il laissa voir, sous les murs de Rome, pour l'armée italienne. Guillaume n'a guère quitté Osborne et le littoral. Le peuple anglais l'a froidement accueilli; le prince de Galles lui-même l'a reçu plus

courtoisement qu'amicalement. C'est avec la Reine que Guillaume a échangé le plus de tendresses et avec lord Salisbury le plus de politesses. La Reine l'a créé amiral honoraire; il s'est hâté de la créer colonel honoraire d'un régiment de dragons. Lord Salisbury lui a prodigué ses compliments les plus fleuris et il a traité avec des égards plus que particuliers le comte Herbert de Bismarck, qui accompagne cette fois l'empereur. Car M. de Waldersee est en Suisse; il s'y promène, de canton en canton; il y jouit d'un congé qu'au lendemain d'une telle querelle et même après la quatrième note remise par M. de Bulow au Conseil fédéral, on peut considérer comme un congé tout stratégique. Le comte Herbert de Bismarck a-t-il des instructions pour concerter avec lord Salisbury, pendant ce voyage de l'empereur, les moyens, sinon d'attirer l'Angleterre dans la Triple-Alliance, du moins d'obtenir d'elle les gages d'une bienveillance effective et d'une assistance éventuelle? Nous croyons volontiers que l'Angleterre est jalouse de garder, dans la mêlée européenne, toute sa liberté d'action, parce que ses intérêts sont aussi variables que divers, en Europe et ailleurs. Mais comment la France contre-balancerait-elle aujourd'hui, à Londres, la formidable séduction que 'Allemagne peut y exercer.

Au banquet annuel de Mansion-House, lord Salisbury a parlé de l'état de l'Europe, non sans optimisme. Il a protesté que l'Angleterre, fidèle à ses engagements, ne voulait s'assurer, dans toutes les contestations du jour, que deux biens : « La paix et l'honneur », selon la devise de lord Beaconsfield. Seulement, il n'a pas dit un mot pour définir, pour préciser ces « engagements » de l'Angleterre. Son langage n'est pas moins vague, quand il déclare philosophiquement que, si la crainte d'une collision universelle le tourmente parfois, il se rassure par son effroi même, tant la guerre, avec ses nouvelles menaces de destruction, doit épouvanter, à la dernière heure, les audacieux qui seraient tentés de la déchaîner. Il nous semble que, pour un homme d'État, pour un Anglais surtout, c'est là de la pure rhétorique. Nous aimons mieux croire que lord Salisbury exprime pleinement et sincèrement sa pensée, en affirmant que l'Angleterre n'a sur la Crète aucune vue ambitieuse. La Crète ne pourra que lui en être fort reconnaissante; car elle n'envie nullement le sort de Chypre dont l'état est plus misérable, sous le protectorat anglais, qu'il ne l'était sous la domination turque. Quelque dessein que méditent les puissances qui surveillent l'Orient, la Crète s'agite, juste à l'heure où une perturbation si dangereuse règne d'un bout à l'autre de la péninsule balkanique. Il est vrai que cette agitation n'a encore tourné ni à un conflit sanglant ni à une insurrection générale. Mais la Turquie

et la Grèce s'émeuvent : à Constantinople, on appelle 80 000 hommes sous le drapeau ; à Athènes, on arme la flotte. Quant à l'Égypte, l'Angleterre ne la quittera que lorsqu'elle sera « capable de se protéger seule contre les ennemis de l'extérieur et ceux de l'intérieur » : lord Salisbury le jure, au nom de la civilisation ! Avec une opportunité singulière, le général Grenfell a vaincu, complètement vaincu les Derviches. Wad-el-Njumi, douze de ses émirs et le plus grand nombre de ses guerriers, ont péri dans la bataille. Voilà donc l'Egypte une fois de plus préservée de l'invasion du Madhisme. Mais M. Spuller serait mal avisé, s'il arguait de cette victoire pour demander à lord Salisbury que l'Angleterre évacuât enfin l'Égypte. L'Angleterre tient Alexandrie et le Caire ; elle peut ouvrir et fermer, comme il lui plaît, le canal de Suez. Ce sont des avantages dont elle ne se dessaisira pas, pour satisfaire la France, dans les conditions actuelles de notre malheureuse patrie. Que M. Spuller s'en plaigne à M. de Freycinet ! Que la France s'en plaigne à la République !

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Evolution du système représentatif, par Constancio Roque da Costa, diplômé de la Faculté de philosophie et lettres de Lisbonne. — In-18 de 349 pages, 4 francs (Charles Bayle.)

Après un clair exposé de la théorie de l'évolution sous ces différentes formes (inorganique, organique, sociale ou super-organique), l'auteur étudie, en quatre chapitres, divers modes du système représentatif, dans ses origines (communauté de village), dans le monde gréco-romain, puis en Angleterre et, enfin, en France. La famille, la caste et la classe, la nation, — ou, en d'autres termes, une assemblée exclusivement aristocratique, — une assemblée de députés des principales classes sociales, une assemblée nommée par le suffrage universel, telles sout les étapes, telles sont les phases de l'évolution décrite par M. Roque da Costa.

Le Congo français, par Léon Guiral. — In-18 de XVI-322 pages, avec gravures et cartes, 4 francs (Plon et Nourrit.)

Dans cet intéressant volume, M. Léon Guiral, ancien attaché à la mission scientifique de l'Ogooué et du Congo, a retracé les pénibles péripéties de son voyage (1880-1883), du Gabon et Brazzaville. Le vaillant explorateur qui succomba, dans un second voyage, à vingt-six ans (25 novembre 1885), aux fièvres de ce climat terrible, a rendu à la science géographique et aux sciences naturelles des services dont M. Kunckel d'Herculais a fait ressortir l'importance dans sa préface. Il n'est

pas besoin de dire combien est attachante cette relation pleine de faits nouveaux sur ces contrées sauvages et sur les mœurs bizarres des peuplades qui les habitent.

A travers pays, par Mme DE WITT, née Guizot, esquisses de province. 1 vol. in-16, broché, 2 fr. (Hachette et Ce.)

Le charme caractéristique de ces récits, qui nous transportent tour à tour du pays agénais à la vallée d'Auge, des monts du Gard et des gorges des Cévennes aux remparts wisigoths de la vieille Carcassonne ou aux prairies de la Dordogne, c'est la demi-teinte songeuse dont s'y enveloppent les figures et les sites. C'est l'art proprement dit de l'esquisse, avec ses linéaments délicats et ses légers mirages d'estompe, « Fil à fil », comme sur l'écheveau de la petite Cassagnette, l'ouvrière de la magnanerie cévennoise, goutte à goutte, comme dans la boite au lait de Médéric, le charretier normand de la Vieille-Commanderie, ainsi coulent ou se dévident doucement ces menus drames provinciaux d'où l'esprit sort néanmoins tout pensif.

Les Comédies de Molière en Allemagne; le Théâtre et la Critique, par Auguste EHRHARD, docteur ès lettres. Un vol. in-8°, 8 francs. (Lecène et Oudin.)

Une histoire du règne de l'esprit français sur les nations étrangères, notamment sur l'Allemagne, ne saurait manquer d'être bien accueillie.

C'est une partie de ce travail que nous présente le livre de M. Ehrhard. Après une revue rapide des principales œuvres de la littérature allemande qui sont dues à l'inspiration française, nous apprenons de quel immense crédit Molière en particulier jouissait, dès son vivant, auprès de nos voisins. Une assertion, étrange au premier abord, mais fondée sur des documents curieux, c'est que Molière a contribué pour la plus large part à la création du théâtre allemand. Une légion d'écrivains le prirent pour maître, même Lessing qui, dans sa lutte contre l'influence française, n'a pu détruire le prestige de notre grand comique. Avec Gœthe, nous voyons l'Allemagne s'incliner humblement devant Molière. Cette admiration n'a pas diminué de nos jours, malgré la réaction violente des romantiques. M. Ehrhard nous cite même les paroles d'un enthousiaste qui conjure Français et Allemands d'oublier leurs haines dans le culte de Molière, « l'homme de la paix ».

Le livre de M. Ehrhard n'est pas seulement un ouvrage d'érudition; c'est une œuvre patriotique, bien faite pour remonter les courages et pour nous rendre confiance en l'avenir.

Lettres d'Irlande, par Mlle Marie-Anne DE BOVET, avec une préface de M. Victor CHERBULIEZ, de l'Académie française. Un vol. in-18. Prix : 3 fr. 50 (Guillaumin.)

La question irlandaise est de celles qui sont et seront encore longtemps d'un intérêt actuel, à chaque instant avivée par quelque nouvel incident de la lutte sept fois séculaire poursuivie entre la race conquérante et la race conquise. Mlle de Bovet, qui l'a étudiée sur place, n'a pas la prétention de trouver une solution à la recherche de laquelle se sont vainement appliqués tous les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne. Mais les éléments du problème y sont indiqués avec une netteté et une lucidité parfaites, en même temps qu'avec une impartialité absolue. C'est assez pour donner à ce livre un intérêt auquel ajoute encore une préface de M. Cherbuliez.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

L'EXPOSITION DE 1889

ET

LES CHEMINS DE FER [1]

II

LA VOIE FERRÉE

Lorsque, du haut d'un pont qui franchit un chemin de fer en alignement droit (comme fait, par exemple, la passerelle d'Herblay, sur la ligne de Saint-Denis à Pontoise), on regarde les quatre files de rails, fuyant de part et d'autre avec une inflexible rectitude, aussi loin que l'œil peut les suivre, il faut avouer que la première impression manque de charme et qu'on doit se sentir faiblement attiré vers l'étude des opérations que comporte l'établissement d'une voie aussi prosaïque. Des barres de fer portées par des morceaux de bois, lesquels reposent sur de la pierraille, voilà tout ce qu'il semble possible d'y voir, et seuls, les gens du métier peuvent être tentés d'y chercher quelque chose de plus.

Pourtant si ce raisonnement suffit au vulgaire, il est permis d'attendre moins d'indifférence de la part des esprits distingués, de qui la pensée a dû plus d'une fois s'arrêter sur le rôle colossal que jouent, dans le monde actuel, ces lignes de rails à l'allure si monotone. Partout où il en existe, les géographes s'empressent de tracer sur les cartes des traits noirs continus; et le pays qui en possède le plus est réputé, sans conteste, le premier dans l'ordre de la civilisation. L'année dernière, arrivait, du fond des steppes asiatiques, une nouvelle qui causait dans toute l'Europe un légitime émoi. Grâce à l'énergie et à l'activité du général Annenkof, une voie ferrée venait d'atteindre Samarcande, et désormais le tombeau

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 août 1889.

de Tamerlan était en communication avec les bords de l'Atlantique! C'était toute une révolution économique et politique à brève échéance, et il avait suffi, pour la produire, d'une série de rails posés bout à bout! Qui donc pourrait refuser de s'intéresser à l'histoire d'un instrument capable d'accomplir de tels prodiges? D'ailleurs, ces voies ferrées, où l'œil distrait du voyageur n'aperçoit, à travers les années, aucun changement appréciable, n'en sont pas moins l'objet d'un continuel perfectionnement. Même, si on cherche quel est le progrès le plus marqué, le plus nouveau et en même temps le plus universel, qui ait été accompli par l'industrie des chemins de fer, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que c'est la voie qui en a été l'objet, grâce à la substitution, aujourd'hui partout entamée, des longs et pesants rails d'acier aux petits rails de fer de l'origine; et celui-là serait bien ingrat de n'y vouloir point regarder, qui si souvent profite de l'amélioration survenue, par la constante diminution des secousses et des cahots auxquels ses voyages le condamnaient autrefois.

Enfin, s'il fallait une raison de plus pour justifier l'effort que nous comptons demander à nos lecteurs, nous la trouverions dans la liaison intime qui existe entre les besoins de l'entretien des voies ferrées et les intérêts de notre industrie nationale. Avec le développement actuel du réseau français, il ne paraît pas excessif de compter sur une consommation annuelle de *cent mille tonnes* de rails. C'est une assez belle perspective de commandes pour nos usines métallurgiques! De plus, nous serons amenés à constater que l'entretien des traverses de bois réclame à peu près tout ce que l'exploitation de nos forêts peut fournir, en fait de pièces propres à cet usage. Saluons donc avec un respect patriotique une pareille source de profits, et n'hésitons plus à regarder de près un mécanisme si fertile en avantages de toutes sortes.

Oserons-nous même ajouter que le philosophe devrait trouver matière à réflexion dans une étude de ce genre? Qu'est-ce donc qu'une voie ferrée, sinon un instrument qui a pour fonction de porter, de contenir et de diriger la puissance la plus sauvage qu'il soit possible d'imaginer? Cet agent si dangereux, si terrible dans ses explosions, que la locomotive engendre en même temps qu'elle l'asservit, c'est le rail qui lui trace son chemin, un chemin invariable, et qui pourtant sait fléchir sous le passage de la charge, juste autant qu'il faut pour éviter de trop dures réactions; un chemin où toutes les attaches sont à la fois solides et flexibles, où toutes les courbes sont douces, toutes les pentes ménagées, toutes les précautions prises pour éviter les chocs. Ah! si nos politiciens voulaient s'inspirer de ce que la voie ferrée leur enseigne,

pour y découvrir l'art de conduire et d'endiguer cet agent explosif, bien autrement dangereux que la vapeur, qui s'appelle la puissance populaire !

Mais c'est duperie d'espérer qu'ils veuillent s'instruire à pareille école. Ces déraillements, ces collisions, que les compagnies ont tant d'intérêt à éviter, parce qu'elles en payent les frais, c'est précisément, en politique, ce qui fait vivre bon nombre de nos hommes du jour. Ils les provoqueraient au besoin, pareils à ces habiles organisateurs d'accidents qui, après avoir enlevé un rail dans la nuit, guettent la catastrophe prochaine pour dévaliser le fourgon des postes. Renonçons donc à l'idée de leur offrir un modèle, et contentons-nous de la perspective, plus modeste, d'apprendre à nos lecteurs, avec quelque détail, sur quoi roulent les voitures qui si souvent les emportent.

La voie d'un chemin de fer comprend les rails métalliques et leurs supports. Ces derniers sont nécessaires, car, lors même que la plate-forme aurait été parfaitement dressée, il serait impossible d'y appliquer directement les rails, à cause de l'inégale résistance du terrain. D'ailleurs la végétation, si prompte à tout envahir, aurait bientôt fait de noyer le métal au milieu des touffes d'herbes ou des mousses, et l'humidité, s'accumulant tout autour, en favoriserait la rapide destruction par la rouille. Il faut donc que le rail repose sur un support qui en assure la stabilité et qui, en même temps, le garantisse, en l'élevant, contre la stagnation de l'eau. Naturellement le mode de soutien, comme aussi le choix des dimensions du rail, sont uniquement déterminés par le genre de service auquel la ligne doit être affectée.

A l'origine, sur les *tramroads* de Newcastle et du pays de Galles, il s'agissait simplement de faire circuler des chariots chargés de matières lourdes. Les dimensions de ces véhicules étaient peu considérables et, pourvu qu'il n'y eût pas de chocs ni de secousses trop vives, qui auraient compromis les *trams* et leurs attaches, il n'y avait pas à se préoccuper de la douceur plus ou moins grande du train. Depuis 1770, les rails étaient en fonte. Après quelques tâtonnements, on leur donna la forme de *cornières*, c'est-à-dire de barres recourbées à angle droit, et dont la face horizontale portait une petite rainure pour le passage de la jante, tandis que la face verticale, placée du côté interne, maintenait la roue et empêchait le déraillement. Les cornières étaient longues de 3 à 4 pieds anglais ($0^m,91$ à $1^m,22$). On prit coutume de donner aux faces verticales un *profil d'égale résistance*, c'est-à-dire de les renfler au milieu, en diminuant progressivement la hauteur jusqu'aux deux extré-

mités du rail. Bientôt même, afin d'augmenter la rigidité du barreau, on le renforça par une nervure inférieure, venue de fonte avec lui, et offrant aussi un contour courbe, mais avec la convexité tournée vers le bas.

Quant aux supports des rails, c'étaient des blocs plats, quadrangulaires, ou *dés* en pierre dure, simplement dégrossie, sur lesquels on fixait la fonte à l'aide de chevilles en fer. On employait à cet usage, tantôt du grès, tantôt une sorte de basalte, qui abonde dans les bassins houillers de l'Angleterre, où il est connu sous le nom de *whinstone*. Bien que ces chemins de fer à rails plats (vrais *chemins à ornières*) fussent sujets à se laisser facilement encombrer par la poussière, la boue et les petites pierres, le système était encore usité en 1800, dans le bassin de Cardiff, pour le chemin de *Merthyr-Aberdare-Junction*. La Compagnie des établissements métallurgiques de Merthyr-Tydvil en a exposé un spécimen authentique sous le péristyle de la coupole des *Arts libéraux*.

Cependant, dès 1789, Jessop avait commencé à employer les *rails saillants* (*edge rails*), formés d'une barre de fonte posée de champ, toujours longue de 3 ou 4 pieds, et dont la section s'épanouissait en haut sous la forme d'un champignon servant d'appui à la jante des roues des chariots, jante intérieurement pourvue d'un rebord. En bas, le rail était courbe et convexe, de sorte que, vu de côté, il avait à peu près le profil d'un *ventre de poisson*, d'où le nom de *fish-bellied-rail*, sous lequel ce type est connu. Son poids était d'une vingtaine de kilogrammes. Pour assujettir cette pièce de fonte sur les dés en pierre, on avait commencé par s'arranger de manière à faire venir, à chaque extrémité du rail, au moment de la coulée, deux oreilles horizontales, percées de trous où l'on enfonçait de gros clous. Mais ces pièces se cassaient si souvent, qu'on imagina bientôt de fixer les rails, à l'aide de boulons, dans des *coussinets* en fonte, que deux clous retenaient sur la pierre. Dans ce système, deux rails consécutifs étaient simplement posés bout à bout dans le même coussinet, avec un léger intervalle pour permettre les changements de longueur provoqués par la température, dont l'effet est très sensible sur le métal. Cependant l'instabilité du terrain provoquant toujours un léger déplacement des dés de pierre, il en résultait, au passage d'un rail sur l'autre, des chocs qui détérioraient les chariots, lorsque, en 1816, Losh et George Stephenson eurent l'idée de couper les deux extrémités des rails en biseau, et d'appliquer, l'une contre l'autre, les faces verticales obliques de deux biseaux contigus, en les maintenant par un seul clou horizontal qui pénétrait à travers le coussinet. Ce mode de jonction, analogue à l'assemblage *en trait de*

Jupiter que pratiquent les charpentiers pour réunir deux pièces de bois en une seule poutre, donna de bons résultats et c'est sur ce modèle que furent fondus, en 1825, les premiers rails du chemin de Stockton à Darlington (dont quelques échantillons figurent, avec les coussinets et les dés, dans la grande salle de l'histoire des moyens de transport). Le même type devait être adopté sans changement, en 1828, pour la voie courante du chemin de fer de Saint-Etienne à Andrezieux. Dans les coussinets, successivement perfectionnés, on avait fini par laisser, d'un côté, un espace vide, dont on profitait pour intercaler un coin de bois, qui rendait le calage du rail beaucoup meilleur, en permettant de supprimer le clou d'attache.

A mesure que les véhicules devenaient plus lourds, à mesure surtout que les locomotives étaient plus employées pour la traction, la stabilité des dés en pierre était plus difficile à obtenir. On essaya d'y obvier en disposant ces dés diagonalement. Jusqu'alors les côtés du carré avaient été placés, l'un parallèlement, l'autre perpendiculairement à la direction générale de la voie. En adoptant la position diagonale, c'est-à-dire en faisant coïncider la plus grande dimension de la pierre avec le sens des efforts de renversement. on améliorait évidemment les conditions de la résistance. Mais il y avait d'autres inconvénients plus graves, auxquels il devenait d'autant plus nécessaire de parer, que les voies ferrées commençaient à transporter des voyageurs : c'était d'abord le danger de rupture de la fonte, substance assez cassante et peu propre à supporter des charges constamment variables; c'était aussi la dureté du roulage, causée à la fois par le défaut d'élasticité du rail, la fixité des supports de pierre et le petit choc qui se renouvelait à chaque jonction de barreaux, c'est-à-dire à peu près à chaque mètre de parcours.

Ce fut donc un grand progrès le jour où Stephenson fit adopter, pour la ligne de Darlington à Stockton, les rails en fer laminé. Les premiers rails de ce genre avaient été fabriqués en 1805 par Nixon, dans le bassin de Newcastle. Mais l'emploi n'en devint pratique que le jour où John Birkinshaw, des forges de Bedlington (Durham), eut introduit, dans les procédés de laminage du fer, une amélioration importante, lui permettant, dès 1820, de livrer le métal à un prix qui n'était plus que le double de celui de la fonte, soit environ 300 francs la tonne de 1000 kilogrammes. Il se fit alors breveter pour la fabrication de rails de quinze pieds (4^m,57) de long, divisés en cinq portées de 3 pieds, dont chacune conservait la forme de *ventre de poisson*, la partie courbe du bas étant un peu renflée en un léger bourrelet. Les portées continuaient d'ailleurs à reposer sur des blocs de pierre en diagonale. Ces rails *ondulés*, ainsi

nommés de leur aspect (c'est sur d'authentiques spécimens de ces rails que reposent, à l'Exposition, le modèle de la *Fusée* et la machine de 1825), pesaient de 13 à 17 kilogrammes par mètre courant, tandis que des rails en fonte de force équivalente auraient dû en peser de 20 à 22.

Toutefois la forme sinueuse de la face inférieure du rail, outre qu'elle était la source d'une grande sujétion dans la pose, en exigeant, pour l'écartement des supports, une rigoureuse précision, cette forme, disons-nous, traduisait une appréciation très inexacte des nécessités de la résistance.

En effet, si le bombement de la nervure en son milieu a pleine raison d'être pour une barre simplement posée sur deux appuis, il devient un contre-sens dans le cas d'un rail reposant sur cinq supports également espacés. Il est vrai qu'alors la science de la résistance des matériaux n'était pas assez avancée pour que la faute commise fût clairement entrevue. C'est ce qui explique comment la voie de Liverpool à Manchester, exécutée en 1828, fut encore construite en rails ondulés, du prix de 310 francs la tonne. Plus tard seulement, Locke, assistant de Stephenson, devait reconnaître et faire prévaloir la supériorité des rails à *nervures parallèles*. Le bourrelet inférieur, à peine sensible au début, finit par égaler celui du haut, et ainsi naquit le *rail à double champignon*, dont le prix, grâce à la plus grande facilité de laminage d'une barre à section constante, put être abaissé à 260 francs par tonne.

Voici donc, après ces premières étapes, l'art des chemins de fer en possession de rails élastiques, dont la rupture brusque n'est plus à craindre, et longs d'environ 5 mètres, c'est-à-dire réduisant au cinquième le nombre des petites secousses produites quand la roue passe, du rail qu'elle comprime et abaisse, au suivant, que l'absence de charge tient plus élevé. Pour la première fois, on va profiter, dans toute son étendue, de l'avantage qu'offre le roulement sur une surface métallique unie ; avantage qui ressortira bien clairement si nous disons que, sur une bonne route, pour imprimer à un véhicule une vitesse d'*un mètre*, il faut déployer un effort de *trente* kilogrammes par tonne traînée; tandis que, sur des rails, pour une vitesse de *quatre mètres*, l'effort est seulement de *trois* kilogrammes. Il doublerait pour une vitesse sensiblement plus grande.

Cependant, au point où la construction de la voie métallique vient d'être amenée, il y reste encore plus d'un défaut à corriger : d'abord les deux rails conjugués sont indépendants l'un de l'autre et il pourrait arriver qu'un dé vînt à s'affaisser, ce qui écarterait ou ferait pencher la voie d'un seul côté. Ensuite, si le rail est élastique, son support ne l'est pas. Ou bien le passage d'une lourde

charge lui infligera une dénivellation permanente, ou sa rigidité l'empêchera de fléchir, et la dureté du roulement deviendra sensible pour des voyageurs enfermés dans des voitures dont la suspension est encore très rudimentaire.

Pour obvier à ces inconvénients, les ingénieurs imagineront de nouveaux systèmes de rails et de supports; c'est d'abord le rail *Brunel*, rail carré à larges patins, posé sur des longrines en bois que relient, de 3 en 3 pieds, des entretoises également en bois. Après avoir joui d'une certaine faveur, ce rail était à peu près abandonné dès 1855. C'est ensuite la voie *Barlow*, formée d'une sorte de tube ou d'U renversé [1], en forte tôle, à ailes assez larges pour n'avoir pas besoin de support, et où les deux rails étaient reliés, de distance en distance, par des entretoises en fer. Mais le système qui est destiné à prévaloir (et qui se trouve appliqué dès 1837 sur la ligne de Versailles) est celui des *traverses*, pièces de bois plates posées en travers de la voie, espacées d'environ un mètre et sur chacune desquelles le rail repose par un coussinet en fonte avec coin en bois.

A quelle époque remonte, au juste, l'emploi régulier des traverses? Il est difficile de le dire, cet emploi n'ayant donné lieu à aucune prise de brevet. L'ouvrage de Nicholas Wood sur les chemins de fer, dont la seconde édition date de 1832 et a été traduite en français en 1834, n'en fait pas mention. Il se borne à reproduire le dessin d'un chemin à rails de bois utilisé dès 1676 pour l'écoulement des produits d'une houillère de Newcastle, et où les longrines formant la voie étaient posées sur des traverses. Lors de l'exécution des premiers chemins de fer anglais, le bois paraît n'avoir été employé que pour la traversée des terrains marécageux. D'après le cours autographié de MM. Jullien et Bazaine (1842-1843), l'usage des traverses se serait introduit à titre provisoire pour soutenir la voie, lorsqu'elle était établie en remblais, jusqu'à ce que le tassement eût permis l'installation de dés en pierre. Peu à peu on aurait reconnu l'avantage de cette disposition, qui serait ainsi devenue définitive.

Quoi qu'il en soit, à partir du moment où la voie métallique est posée sur des traverses, à la souplesse relative du fer va s'ajouter celle, beaucoup plus grande, du bois sur lequel il est assujetti. En même temps les deux files de rails sont devenues solidaires et leur écartement a moins de chances de subir des altérations locales. De plus, et c'est là peut-être qu'intervient le principal perfectionne-

[1] On peut voir, sous le péristyle des Arts libéraux, des spécimens des voies Barlow et Brunel, supportant, l'un la voiture du duc de Wellington, l'autre celle de la reine Adélaïde.

ment, les traverses ne s'appuieront pas directement sur le sol naturel, où l'humidité les ferait rapidement pourrir, et où l'élasticité de la voie serait trop promptement amortie. Peu à peu on reconnaîtra l'avantage de les noyer, en quelque sorte, dans une couche de *ballast* [1], c'est-à-dire d'une matière à la fois résistante, poreuse et un peu élastique, qui serve de matelas entre la charge accidentelle et la plate-forme; qui soit suffisamment réfractaire à la végétation; qui laisse suinter l'eau de pluie (laquelle ira ensuite se concentrer, de chaque côté de la voie, dans des rigoles d'assainissement); enfin qui présente assez de consistance pour que l'air déplacé par le train ne la fasse pas voler en tourbillons. La pierre siliceuse cassée en morceaux de 6 à 8 centimètres, les anciens laitiers de hauts-fourneaux, mais principalement les gros graviers de rivières, conviendront bien pour cet objet.

A partir de ce moment, les dés de pierre vont disparaître. Il n'en restera plus en 1855 que quelques rares vestiges (en dehors de la Bavière, où des circonstances spéciales en ont favorisé le maintien). Presque partout les compagnies adopteront la *voie normale* sur traverses, avec écartement de $1^m,445$ d'axe en axe des rails. Choisie d'instinct par les premiers constructeurs anglais, cette largeur sera acceptée sur toutes les lignes françaises, et des congrès d'ingénieurs reconnaîtront qu'il n'y a pas lieu de le regretter. Seules quelques lignes étrangères feront exception, comme le *Great Western* d'Angleterre, où règne, concurremment avec la voie normale, grâce à l'emploi simultané de trois rails, la *voie large*, de $2^m,13$, préconisée par Brunel et affectée aux trains exceptionnellement rapides. Les rails sont désormais posés sur des traverses, occupant le milieu d'une couche de ballast, de 50 à 60 centimètres d'épaisseur, et les préférences des ingénieurs vont se partager à peu près exclusivement entre deux types : le *rail à double champignon*, avec coussinets de fonte, tels que l'emploient, en France, les Compagnies d'Orléans et de l'Ouest; et le *rail à patin*, dit aussi *rail Vignole* ou *rail américain*, usité sur les réseaux du Nord, de l'Est et de Lyon. Ce dernier type, qui paraît avoir été imaginé, en 1830, aux États-Unis, par Robert Stevens, tire sa stabilité de sa large base plate, par laquelle il s'appuie directement, sans coussinets, sur la traverse, où il est fixé par de solides crampons ou, mieux encore, à l'aide de tire-fonds.

Lequel de ces deux types mérite la préférence? La question est assez difficile à trancher sans appel. Sans doute plus d'une compagnie, si on l'interrogeait à cet égard, devrait surtout motiver sa

[1] Le mot *ballast* est d'origine anglaise et signifie *lest*; il s'applique à un mélange de sable et de cailloux.

pratique par des traditions anciennement créées, avec lesquelles il serait coûteux de rompre aujourd'hui. Le rail à patin est assurément plus simple, et la pose en coûte moins cher; mais s'il paraît plus facile de l'empêcher de glisser dans le sens de la marche des trains, en revanche il est moins solidement assujetti contre les efforts de renversement et rend la voie plus difficile à réparer que dans l'autre système, où il suffit de chasser quelques coins de bois (ou de fer, car l'usage commence à s'en propager) pour qu'un rail devienne entièrement mobile, ce qui offre un réel avantage sur les lignes à circulation très active. En tout cas, l'un et l'autre types se prêtent aux divers perfectionnements essentiels que le matériel des voies ferrées a subis depuis le temps de Stephenson et qui ont porté sur la longueur, le mode de jonction, la matière, le poids par mètre courant des rails, ainsi que sur l'art de préserver les traverses d'une trop rapide destruction.

A l'origine, la longueur des rails était limitée par l'impuissance de la métallurgie. Non seulement l'art du laminage avait encore bien des progrès à accomplir, mais le mode même de préparation des pièces destinées à devenir des rails laissait beaucoup à désirer. Pour faire un rail, il n'était pas possible d'obtenir une pièce de fer, homogène et du poids voulu, qu'on se fût contenté ensuite de réchauffer pour l'étirer au laminoir. L'épaisseur qu'il eût fallu donner à cette pièce dépassait les ressources de la fabrication courante. On était donc obligé, d'abord, de composer un paquet ou *trousse* avec plusieurs barres plates convenablement choisies, les unes en fer nerveux, les autres en fer à grains; puis de chauffer ce paquet jusqu'au rouge blanc, de le marteler ou de le presser fortement, pour en expulser les impuretés et souder les barres entre elles, afin de passer le produit au laminoir. La première opération, qui portait le nom de *corroyage*, donnait rarement un résultat satisfaisant. Même en 1862, alors que l'action puissante du marteau-pilon avait été substituée à celle d'engins moins efficaces, tels que les presses, on se plaignait encore du défaut d'homogénéité des rails, dont les divers éléments tendaient à se décoller peu à peu comme des écailles, la soudure ayant été imparfaite. Heureusement, à cette époque, les métallurgistes commençaient à fabriquer couramment, non seulement l'acier puddlé, mais encore l'acier Bessemer, obtenant ainsi par fusion un produit assez homogène, dont le laminage était assuré de tirer bon parti. Sans doute le prix de cet acier demeurait encore élevé; néanmoins, en présence de l'usure considérable des rails, il devenait avantageux de l'employer dans les parties exposées à une grande fatigue, par exemple dans les changements de voie. Déjà même, en 1859, la

Compagnie de l'Ouest n'avait pas hésité à installer, sur la ligne d'Auteuil, des rails en acier fondu au creuset, malgré leur prix considérable, de 900 francs à la tonne; et l'événement devait justifier cette hardiesse, car dix-huit ans après, les rails faisaient encore un bon service, n'ayant subi que 5 millimètres d'usure.

Bientôt, grâce à l'extension des procédés Siemens et Martin, la fabrication de l'*acier doux* (quelquefois aussi qualifié de *fer homogène* ou de *fer fondu*), devint assez économique pour que cette variété, précieuse en raison de sa dureté, et pourvue d'une ténacité qui dépasse de 60 à 70 pour 100 celle du fer, pût former l'élément fondamental des voies ferrées, du moins de celles où l'activité du service exigeait un supplément de résistance. L'homogénéité de la matière étant d'ailleurs assurée, grâce à la facilité avec laquelle, dans le procédé Martin, on peut surveiller la marche de la transformation du bain de fer et de fonte, l'art des lamineurs pouvait se donner libre carrière. C'est ainsi que, de la longueur primitive de 15 pieds, on a passé, vers 1862, à 6 mètres, puis à 8, ensuite à 10; enfin, de nos jours, le chiffre de 12 mètres est partout adopté, ce qui a fini par réduire de moitié le nombre des joints. Par exemple, jusqu'en 1887, la ligne de l'Est n'avait que des rails de 8 mètres, posés sur 9 ou 11 traverses. Aujourd'hui, elle n'emploie plus que des rails de 12 mètres, avec 14 ou 16 traverses. Les rails actuels de la Compagnie d'Orléans sont de 11 mètres. Sur le réseau de Lyon, les rails d'acier avaient 10 mètres en 1883; le type de 1889 en a 12. Il en est de même pour les lignes de l'Ouest.

Quant à la jonction bout à bout des rails, à partir de 1855, on commençait à substituer au système des coussinets de joint celui des *éclisses*, plaques de fer appliquées sous le champignon supérieur, contre le corps vertical ou âme des rails, et boulonnées sur chacune des deux pièces, entre lesquelles elles établissaient une véritable continuité. De 1862 à 1867, l'emploi des éclisses prenait une grande extension et, aujourd'hui, on peut dire qu'il est devenu universel.

Ce n'est pas seulement la longueur des rails qui a augmenté; c'est aussi leur poids par mètre courant. Un tel changement s'imposait, en raison de l'accroissement continu que subissaient la puissance des machines et l'importance des trains. Actuellement, il n'est pas rare, sur les lignes à grand trafic, de voir des roues de machines exercer sur les rails une pression de *douze à quinze mille kilogrammes* par essieu. De plus, quand le chemin est à la fois en courbe et en pente, la locomotive, lancée à grande vitesse, peut presser d'une façon très inégale sur les deux rails. L'un d'eux

est exposé à recevoir des chocs violents et, s'il y cède, la voie se déforme, faisant naître, pour le train qui suivra, le danger d'un déraillement. A mesure donc que les exigences de l'exploitation augmentent, il faut assurer davantage la résistance à la déformation, ce qui réclame avant tout un accroissement de force du rail.

Tandis qu'au début les rails ondulés de Liverpool à Manchester pesaient de 13 à 17 kilogrammes par mètre courant, et qu'en 1834 l'usine de Seraing en fabriquait encore du même type à 16 kilogrammes, on avait fini par employer, en 1864, des rails de fer de 37 à 38 kilogrammes et même, en 1867, sur la voie de Paris à Marseille, le chiffre de 40 faisait son apparition avec des rails en acier Bessemer. Du reste, le poids de 40 était celui des rails de fer mis en service, dès 1864, sur la ligne de Londres à Birmingham, et, en 1867, l'active circulation qui se faisait sur le *North Western* avait déterminé la Compagnie à atteindre le chiffre de 47. Il a fallu plus longtemps, en France, pour que les besoins du trafic rendissent nécessaire l'emploi de rails aussi lourds, et nos compagnies y ont gagné; car le moment où cette transformation devenait opportune a coïncidé avec un abaissement notable du prix de l'acier.

Aujourd'hui la Compagnie de l'Est fait usage, sur toutes les sections à circulation active, d'un rail Vignole en acier, pesant 44 kilogrammes et 200 grammes. Dans les mêmes conditions, l'Ouest applique un rail à double champignon de 44. Le rail à patin du Nord a passé de 30 à 43,215. Enfin sur le réseau de Lyon, on n'a pas craint d'arriver récemment, pour les parties en forte pente des lignes parcourues par les rapides, à un rail Vignole en acier de 47 kilogrammes, le rail de 39 étant affecté à la voie courante des mêmes lignes et celui de 34 aux lignes secondaires. En outre, on juge à propos d'assembler les rails de 47 par de grandes éclisses à six boulons et, pour empêcher le déplacement longitudinal, on interpose, entre le patin et la traverse, des selles en acier, parfois repliées de manière à embrasser l'âme du rail. Ainsi renforcée, la voie Vignole peut devenir plus pesante et aussi compliquée que le type à double champignon.

Ajoutons que partout, au lieu d'opérer l'assemblage par les éclisses au-dessus d'une traverse de joint, on le fait maintenant en porte-à-faux, au milieu de l'intervalle de deux traverses peu espacées.

Nous venons de voir les compagnies anglaises et françaises rivaliser à qui possédera le rail le plus robuste. Cependant il leur faut encore baisser pavillon devant la Belgique. Nos voisins n'ont qu'un petit territoire, mais ils y font les choses en grand.

Depuis quelque temps, un ingénieur suédois, M. Sandberg, préconisait l'emploi d'un rail d'acier à patin de 50 kilogrammes, qu'il baptisait du nom de rail *Goliath*. En 1885, l'État belge en fit l'essai et, deux ans après, il l'adoptait définitivement pour la ligne de Cologne à Ostende, mais en portant le poids du mètre courant de 50 à 52 kilogrammes. La Société Cockerill, de Seraing, a exposé, dans le palais des Machines, des échantillons de ce géant, ainsi que des solides éclisses à patin qui lui sont affectées, et il paraît que, grâce à son emploi, on atteint facilement la vitesse de 100 kilomètres à l'heure. George Stephenson disait : « Qu'on me donne une voie solide et irréprochable et j'y ferai marcher des trains à 100 milles (160 kilomètres) à l'heure [1]. » Nous avons déjà dit qu'au commencement de ce siècle, Stevens tenait en Amérique le même langage. Ce qu'on prenait pour des boutades est en train de se réaliser. Seulement, que le rail Goliath se hâte de jouir de sa suprématie, car il est déjà question de le détrôner, s'il est vrai qu'un ingénieur américain, M. Baker, du *Chignecto Ship Railway*, ait parlé d'installer sur sa ligne un rail de 55 kilogrammes... en attendant mieux peut-être. *Quo non ascendam?*

L'extrême rapidité avec laquelle se répand, à l'heure présente, l'usage des rails d'acier (depuis 1883 il ne s'est plus fait une commande de rails en fer) pourrait sembler surprenante, si nous n'ajoutions pas que la raison d'économie, autrefois suffisante pour en paralyser l'emploi, a non seulement disparu, mais encore changé de sens. En 1867, les rails de fer valaient de 150 à 270 francs la tonne et on commençait à obtenir des produits en acier Bessemer à des prix variables entre 220 et 400 francs. Or aujourd'hui les marchés de rails en acier Martin se traitent couramment au prix de 150 francs la tonne, parfois même au-dessous, alors que nombre des dernières fournitures en rails de fer ordinaire s'étaient faites sur le pied de 180 francs. Voilà donc l'acier devenu moins cher que le fer à rails, qui lui est pourtant bien inférieur en dureté et en ténacité! C'est toute une révolution, provoquée par les progrès de la métallurgie et qui assure aux voies nouvelles une meilleure assiette avec une plus longue durée. Ce que sera cette durée, on ne le sait pas encore; mais il est bien certain qu'elle dépassera facilement le chiffre de douze à quinze ans, qui représentait autrefois la moyenne du service des rails en fer [2]. Assurément cette transformation, qui réagit puissamment sur toutes les industries métalliques, est un des phénomènes économiques les plus remarquables de notre temps.

[1] Cité par Banderali, *Association française*, 1889.

[2] En fait, l'expérience a montré qu'un rail en fer pouvait supporter le passage de *quatre-vingt mille* trains.

Il nous reste à dire un mot des phases par lesquelles a passé l'importante question des traverses.

Trois essences de bois sont surtout employées à la préparation de ce complément nécessaire de la voie métallique : le chêne, le sapin (ou le pin) et le hêtre. Le chêne présente une incontestable supériorité; sa ténacité rend très solide l'attache des chevillettes ou des crampons; il résiste bien au bourrage (c'est-à-dire à l'opération qu'on fait subir au ballast, en le chassant à la pioche sous les traverses, pour relever la voie) et pourrit moins vite que les autres bois. Son seul défaut est de coûter cher. Le hêtre et le sapin, beaucoup plus altérables, peuvent être améliorés par divers procédés, sur l'efficacité desquels l'expérience a suffisamment prononcé. Les principaux sont l'injection de sulfate de cuivre (ou de chlorure de zinc) et l'imbibition par la variété d'huile lourde qu'on appelle communément créosote[1] et qui provient de la distillation à 200 degrés du goudron de gaz. Ces substances antiseptiques paraissent former, avec les matières azotées du bois, des combinaisons stables, et en même temps elles détruisent les ferments contenus dans l'air.

Le hêtre injecté dure en moyenne de neuf à dix ans, tandis qu'on a coutume d'évaluer à quinze ans la durée d'une traverse en chêne naturel; mais ce dernier chiffre est certainement trop faible et plus d'une observation formelle autorise à le relever. On a remarqué que l'introduction du sulfate de cuivre facilitait l'oxydation des chevilles et des boulons. De plus, la pénétration de ce liquide dans les fibres du bois est assez irrégulière et, avec le temps, l'humidité finit par l'entraîner au dehors. Aussi l'injection, très en faveur il y a vingt ans, est-elle aujourd'hui à peu près abandonnée. Au contraire, la préparation du hêtre ou du sapin par la créosote est devenu d'un usage général. D'habitude la traverse, préalablement chauffée à la vapeur, sous une pression de cinq atmosphères, reçoit ensuite par injection 12 ou 13, parfois même 18 ou 20 kilogrammes d'huile lourde. La confiance dont ce procédé est l'objet paraîtra pleinement justifiée si l'on examine, le long de la façade occidentale du palais des Machines, au milieu de l'exposition du matériel des voies ferrées, les spécimens de traverses en hêtre créosoté que la Compagnie de l'Ouest a exposés. Deux de ces traverses, provenant de la ligne de Paris au Havre, ont déjà vingt ans de service et sont dans un très bon état de conservation. Il y a mieux : une traverse du même réseau, également en hêtre créosoté, et mise en place en 1859, avait déjà figuré à l'Exposition de 1878, où elle ne manifestait aucun signe d'altération. On l'a remise en

[1] Ce nom est souvent assez mal appliqué : il arrive plus d'une fois que les produits ainsi dénommés ne contiennent pas un atome de vraie créosote.

place et, aujourd'hui, après onze ans écoulés, elle est encore propre au service. Plus heureuse que certains fonctionnaires de la république, elle ne sera pas réformée d'office au bout de trente ans!

Ces résultats ne font d'ailleurs que confirmer ceux qui ont été obtenus sur les chemins anglais, où l'emploi de la créosote est plus ancien que sur le continent. En 1867, M. Couche[1] mentionnait ce fait que des traverses créosotées, posées depuis plus d'un quart de siècle, étaient encore parfaitement saines sur les lignes Great-Northern, Eastern-Counties, etc. Il faut seulement que l'opération ait été bien faite et l'huile de goudron bien choisie.

Le cœur de chêne ne subit pas l'injection au sulfate de cuivre, à laquelle sa compacité se refuse. Il n'accepte que 3 ou 4 kilogrammes de créosote et, dans les ateliers de l'Est, on ne le soumet à cette préparation que quand les appareils ne se trouvent pas complètement absorbés par le service du hêtre. Un assez bon mode de préservation superficielle, pour le chêne, est le *flambage*, suivant le procédé imaginé, il y a vingt-cinq ans, par M. H. de Lapparent, directeur des constructions navales. Ce procédé, qui a été appliqué en grand par la Compagnie d'Orléans, est inspiré de la carbonisation qu'on a coutume, dans les campagnes, de faire subir à la base des pieux destinés aux clôtures. On dépose ainsi, à la surface du chêne, un enduit de charbon qui agit comme antiseptique.

En résumé, grâce au chêne, d'une part (la moitié des traverses françaises appartiennent à cette essence), à la créosote, de l'autre, l'avenir des traverses de bois ne semble pas fait pour inspirer des craintes immédiates. Il est même curieux de constater[2] que, depuis quelques années, le prix du bois est inférieur à ce qu'il était il y a trente ans. Si donc on réfléchit que, d'après les essais décisifs dont nous avons parlé, la durée du bois créosoté est assez grande (en dehors de circonstances particulièrement défavorables) pour qu'après vingt-cinq ans d'expérience, on ne soit pas encore autorisé à lui assigner une limite, il sera permis de conclure que le remplacement du bois par quelque autre matière ne s'impose pas, d'une façon urgente, à la prévoyance des compagnies. Nous ne parlons, bien entendu, que des chemins de fer des pays tempérés et non de ceux des régions tropicales, où le bois enterré ne peut absolument pas se conserver.

On en jugeait différemment il y a peu d'années. Le bois devenait de plus en plus cher et la nécessité d'en enfouir, pour le moins, 100 mètres cubes par kilomètre de voie simple constituait, aux yeux de beaucoup d'ingénieurs et d'économistes, un danger contre

[1] *Voie et matériel roulant*, t. I, p. 195.
[2] Voy. Clerc, *Revue générale des chemins de fer*, 1889, p. 155.

lequel il importait de se prémunir, en cherchant à rendre praticable le système des supports métalliques. Une autre raison paraissait militer en faveur de cette solution, c'était l'avantage de procurer à la voie une base à peu près inusable, de façon à éviter l'ennui d'avoir à renouveler des traverses pourries, sous des rails qui ne seraient pas hors d'usage. En 1867, la Compagnie de Lyon commençait à expérimenter, non sans un certain succès, des traverses en fer, ayant la forme d'auges renversées, dites traverses Vautherin. Un peu plus tard, on essayait, dans le Nassau, d'une voie posée sur de véritables longrines en fer, entretoisées de distance en distance. Cependant ce n'est qu'en Allemagne que le système des traverses métalliques a pris une notable extension. Encore doit-on l'attribuer plutôt à des motifs de l'ordre économique et politique, le gouvernement, qui dispose à son gré des chemins de fer, ayant vu dans cette substitution un moyen de subventionner efficacement l'industrie métallurgique, alors en pleine crise.

Chez nous, l'idée n'est pas absolument abandonnée; car la plupart des compagnies, notamment celles de l'Est, de l'État et de l'Ouest, ont exposé au Champ de Mars des modèles de traverses métalliques actuellement soumis à l'expérimentation, et qui tous sont des modifications du type en auge. Néanmoins on s'accorde à reprocher aux traverses de fer leur manque de flexibilité, de masse et de volume. Elles donnent une voie moins souple et moins douce qu'avec le bois. L'attache des rails y est peu stable; les secousses la dérangent rapidement; et il est douteux qu'on y remédie en fondant, comme le propose un des exposants de 1889, le coussinet de fonte sur la traverse en tôle. Il est bon de se souvenir qu'en Angleterre, c'est-à-dire dans le pays classique du fer, où la question a été étudiée depuis longtemps, on a fini par abandonner cet ordre d'essais. Pourtant ce n'est pas l'abondance des forêts qui devait porter les Anglais à préférer le bois; car cette matière fait à peu près défaut chez eux, et toutes leurs traverses sont faites en sapin du Nord créosoté.

On a calculé [1] que, de 1872 à 1882, le nombre moyen des traverses consommées en France avait été de 2 750 000 par an, pour un réseau de 20 000 kilomètres. En 1883, l'entretien des voies existantes avait absorbé 3 600 000 traverses, pendant que la construction des lignes nouvelles en réclamait près d'un million. Ces chiffres avaient inspiré quelque alarme. Prévoyant pour l'avenir une consommation annuelle de 4 900 000 traverses, alors que, d'après les statistiques, les forêts françaises ne semblaient pas en

[1] Mathieu, *Revue générale des chemins de fer*, 1884.

état d'en fournir plus de 4 000 000, on entrevoyait la nécessité d'en acheter au moins 900 000 par an à l'étranger. Mais, à l'époque où ces données ont été recueillies, l'industrie des chemins de fer était en pleine fièvre. On construisait partout, sans discernement, des lignes nouvelles, en exécution de certain plan trop célèbre, qui fait aujourd'hui peser sur nos finances une charge douloureuse. Cette fièvre est tombée, si bien tombée, qu'après avoir monté, en 1883, jusqu'à 340 000 tonnes, la demande des rails d'acier descendait, en 1888, au-dessous de 100 000. C'est alors que le prix du bois a subi une baisse notable. En même temps s'est révélée la longue résistance des traverses créosotées, faisant évanouir en partie les chiffres prévus pour l'entretien annuel. C'est pourquoi, sans prétendre aucunement engager l'avenir, car nous vivons dans un temps fertile en surprises économiques, on peut dire que la question des traverses a beaucoup perdu de son acuïté, et il est permis de penser que longtemps encore, avec l'aide de la créosote, le chêne et le hêtre régneront sur les lignes françaises, comme le sapin règne de l'autre côté du détroit.

III

LES VOITURES DE VOYAGEURS

On est devenu, de nos jours, fort exigeant en ce qui concerne le matériel destiné aux voyageurs. Pour mesurer le chemin parcouru, il suffit de se reporter aux gravures exposées dans la salle de l'Histoire des moyens de transport et qui représentent la condition des voitures en 1837, sur la ligne de Liverpool à Manchester. Seule, la première classe était entièrement à couvert; les autres voitures, si un toit les protégeait, ressemblaient pour le reste à ce qu'on appelle des tapissières et aucun abri n'était offert à ceux qui voulaient bien s'aventurer sur les banquettes d'*outside*, superposées aux véhicules fermés. Encore était-ce un progrès notable relativement à ce qui se faisait entre 1825 et 1830, alors que les passagers restaient debout dans de véritables tombereaux. En 1836, sur la ligne de Bruxelles à Malines, les voitures, raconte Désiré Nisard, étaient des « espèces de chars à bancs, les uns couverts d'une sorte de capote en cuir, les autres d'une simple toile, le plus grand nombre sans capote ni toile, figurant trois degrés de fortune et trois catégories de voyageurs [1] ».

Aujourd'hui les trois catégories subsistent; mais ceux de nos

[1] Cité par Lefèvre et Cerbelaud, *les Chemins de fer*, p. 14.

contemporains qui fréquentent la classe la plus humble auraient tort d'envier le sort des habitués des premières du temps passé.

Pourtant quel ébahissement produisaient alors ces premiers trains en traversant les campagnes! Avec quel empressement on se portait à leur rencontre, enviant le moment où l'on y monterait soi-même! De ces témoins de la première heure, il en existe encore un certain nombre. Que doivent-ils dire s'ils voient défiler devant eux, comme une fantastique vision d'une seconde, les voitures brillamment illuminées du train-éclair ou de l'Express-Orient, avec leur fermeture de glaces, à travers laquelle on aperçoit des gens dînant à leur aise comme dans le restaurant le plus confortable? Que diraient-ils surtout si on les amenait dans le *train-vestibule*, qui circule entre New-York et Philadelphie, offrant aux passagers restaurant, dortoir, fumoir, bibliothèque, salles de bain, pharmacie et cabinet de médecin?

Les esprits chagrins qui sont tentés de médire des expositions universelles et de les accuser d'inutilité feraient, en cédant à cette velléité, preuve d'une réelle ingratitude, pour peu qu'ils soient du nombre des voyageurs que la question du bien-être ne laisse pas indifférents; car rien n'a servi comme ces concours internationaux à stimuler le zèle, ou tout au moins l'amour-propre des compagnies. L'exposition de 1867 avait fait ressortir l'infériorité notoire de la France sous ce rapport. Non seulement les étrangers s'étaient trouvés fort mal à l'aise dans nos wagons, mais le public avait pu, à la simple inspection des voitures exposées par les autres nations, se convaincre par lui-même de notre désavantage. Aussi, en 1878, remarquait-on déjà, de la part de nos chemins de fer, un effort visible vers l'amélioration du matériel roulant. « Les compagnies, pouvait dire alors M. de Parville[1], ont exposé des voitures où il est permis de sentir une certaine sollicitude pour le voyageur. » Toutefois on n'en était encore qu'aux coupés-lits et aux wagons-salons. L'ancien type anglais, à compartiments indépendants, dominait partout et, seule, l'Amérique avait le privilège de pouvoir faire circuler, sur les lignes françaises, des voitures-dortoirs à couloir latéral.

Quel changement aujourd'hui! Non seulement tout le monde a vu, peut-être même utilisé, les voitures-restaurants qui circulent de tous côtés dans les express de jour; mais lorsque, de la galerie de 30 mètres, le visiteur de l'Exposition de 1889 s'apprête à déboucher dans l'immense halle des machines, il se heurte à droite contre des voitures plus longues que des *sleeping-cars*, où

[1] *Causeries scientifiques*, 1879, p. 343.

se succède sans interruption une procession de visiteurs ébahis. C'est sans doute l'Amérique qui expose cette nouveauté? Point du tout. Les initiales P.-L.-M. nous révèlent que c'est la Compagnie de Lyon, cette compagnie tant de fois maudite et naguère si fort en butte à l'hostilité des journaux, qui a pris cette initiative. A côté, voici de nouvelles et très belles voitures du réseau d'Orléans. Puis c'est l'État qui, par son exposition, manifeste pour toutes les classes une sollicitude dont on serait vraiment touché, si l'on ne savait quel heureux privilège rend cette société plus insensible que d'autres aux difficultés budgétaires. En somme, l'Exposition donne cette impression que la question des voitures entre dans une phase nouvelle et qu'on va maintenant renoncer à de vieux errements trop longtemps maintenus.

Du reste, il serait injuste de méconnaître les efforts qui avaient été faits antérieurement pour améliorer les détails de la construction et de la suspension des voitures. Dès 1867, on était parvenu à empêcher le bruit assourdissant qu'avaient fait jusqu'alors les vitres des compartiments. De la hauteur de $1^{m},45$, adoptée en 1836, on avait passé à 2 mètres; la largeur avait été portée de $2^{m},10$ à $2^{m},50$ et on commençait à intercaler, entre le châssis et la caisse, soit des ressorts d'acier en spirale, soit des rondelles en caoutchouc. Le progrès était encore mieux marqué en 1878. C'est alors que la Compagnie du Midi, suivant l'exemple depuis longtemps donné par les chemins allemands, mettait en circulation, sur les trains rapides de Bordeaux à Cette, une voiture de première classe, pourvue d'un appendice fort apprécié, en cours de route, par les voyageurs à qui les stations n'offraient pas un temps d'arrêt suffisant. L'Est avait adopté, dès 1866, pour la troisième classe, un type à soixante places qui, par la courbure des sièges et des dossiers, réalisait une grande amélioration relativement au passé et bientôt on voyait plusieurs compagnies (Orléans, Lyon, Etat) faire, pour cette même classe si longtemps sacrifiée, les frais de banquettes rembourrées.

Pour permettre d'apprécier l'importance des progrès obtenus, nous prendrons comme exemple la Compagnie de l'Est, empruntant, à un rapport récemment publié par la direction, quelques chiffres significatifs.

De 1847 à 1888, le poids mort des voitures par voyageur a passé par degrés de 266 kilogrammes a près de 500 pour la première classe (et même à 538 pour les wagons-salons); de 193 à 219 pour la seconde; de 142 à 181 pour la troisième. Quant au cube d'air par passager, il a subi, dans la même période, les augmentations suivantes : de 935 litres à 1831 en première; de 586 à 994 en seconde; de 517 à 828 en troisième.

Mais à mesure que se multipliait, sur les grands parcours, l'emploi des voitures de la société internationale des wagons-lits, la pensée devait venir d'en construire d'analogues pour le service normal des trains express. Ces voitures ont environ 17 mètres, et, comme une telle longueur ne permettrait pas à un groupe d'essieux rigides de circuler à travers les courbes, on y fait reposer la caisse, à l'aide de grosses chevilles ouvrières, sur deux trucs ou *bogies* à quatre petites roues, placés l'un à l'avant, l'autre à l'arrière et indépendants l'un de l'autre dans leurs mouvements. Pour empêcher la flexion d'un véhicule d'aussi longue portée, de solides systèmes de barres de fer, formant tirants et contre-fiches, assurent par-dessous la rigidité du châssis.

C'est ce genre de voitures qui tend à devenir d'un usage de plus en plus fréquent. La Compagnie transatlantique s'en sert pour transporter, depuis Bâle ou Modane jusqu'au Havre, des caravanes d'émigrants, à la disposition desquels elle met un grand wagon, pourvu de banquettes, de hamacs et d'un buffet. Les longues voitures de première classe, qui viennent d'être exposées par la Compagnie de Lyon pour le service des rapides, ont de 20 à 23 mètres de longueur; l'une est à couloir brisé, avec mélange de compartiments séparés et de séries de banquettes sans cloisons, formant une salle commune largement aérée. Des cabinets occupent les deux extrémités. L'autre voiture est à couloir central. La première contient 48 voyageurs et pèse, suivant qu'elle possède ou non sa provision d'eau et de combustible, 36 tonnes et demie ou 38 tonnes. La seconde, pour 47 places, pèse de 35 et demie à 37 tonnes. Dans les deux cas, le poids mort est bien voisin de 800 *kilogrammes* par voyageur, chiffre quelque peu effrayant, si l'on songe que les types courants de bonnes voitures de première classe n'offrent que 360 à 500 kilogrammes de poids mort par place. C'est assez dire qu'un pareil matériel ne peut être affecté qu'à des trains de luxe.

Un peu plus modeste dans ses prétentions, la Compagnie d'Orléans a créé une voiture à *intercirculation* (puisque tel est le mot consacré), reposant sur deux *bogies* et où 42 voyageurs trouveront place. La longueur est de 20 mètres et le poids de 33 tonnes, soit *seulement* 785 kilogrammes par voyageur. Encore a-t-il fallu faire concourir la partie inférieure des caisses à la solidité du châssis, de telle sorte qu'il n'est possible d'accéder à la voiture que par les deux extrémités, tandis que le nouveau type du Paris-Lyon s'ouvre à la fois aux deux bouts et en flanc.

Les grandes voitures à *bogies* sont destinées par la Compagnie d'Orléans à la formation d'un train express de jour, que les ar-

chives désigneront sous le nom de *train de* 1889, et qui comprendra : trois véhicules de ce type, une voiture ordinaire de première classe, un wagon-restaurant, un wagon-poste et trois fourgons. Il reste à savoir quel accueil le public français réserve à l'*intercirculation*, car il est juste de reconnaître que si, chez nous, on aime à dénoncer l'inertie des compagnies et le manque de confortable des voitures, d'autre part, le premier soin d'un voyageur en train express paraît toujours être d'assurer son isolement par le choix d'un compartiment où personne ne vienne le déranger. C'est donc une expérience à tenter, dont le succès est encore incertain.

En Angleterre, c'est-à-dire dans le pays du monde où l'individu semble le plus jaloux de son indépendance, ce besoin a pu être assez heureusement concilié avec l'emploi des grandes voitures à *bogies*, grâce à la division de celles-ci en compartiments presque complètement séparés. C'est ce que réalise couramment le matériel du *Midland railway*, dont un spécimen figure à l'Exposition, partagé en trois compartiments de première et trois de troisième classe, *avec un lavabo-toilette pour chaque classe*. La voiture a 17 mètres et pèse 25 tonnes, ce qui, pour 44 voyageurs, ne fait que 568 kilogrammes par tête. Ainsi, sans imposer à tous les passagers le va-et-vient des véhicules à couloir, on leur assure le bénéfice de la stabilité et de la douceur de mouvements qui caractérisent les voitures à suspension articulée. Le Midland possède 50 de ces voitures et en a commandé 200. Il est à remarquer que les bogies y ont six roues au lieu de quatre. De plus, le confortable des compartiments qualifiés de *troisièmes* est fait pour rendre jaloux beaucoup des habitués de nos secondes françaises.

Le train à *bogies* projeté par la Compagnie d'Orléans, et où 150 voyageurs seulement prendront place, pèsera, tout compris, 224 tonnes. Sa vitesse sera de 75 kilomètres à l'heure et les arrêts seront espacés de 120 kilomètres. En dehors du confort, ce n'est que par la somme de travail mécanique déployée que ce train manifestera sa supériorité. A cet égard, il est intéressant de jeter les yeux sur un dessin exposé par la Compagnie, au premier étage du palais des Machines et représentant cinq types successifs de trains de voyageurs, qui correspondent aux années 1840, 1854, 1867, 1878 et 1889. On y voit le travail croître dans la proportion de 3600 à 16 800. Mais ce dernier chiffre ne profite, nous l'avons dit, qu'à 150 voyageurs, tandis que le train dit de 1878, si son travail n'était que de 12 750, en raison d'une moindre vitesse (50 kilomètres), remorquait 22 voitures, pouvant contenir 750 passagers.

A côté des véhicules de luxe, l'Exposition renferme aussi des types assez soignés de voitures de seconde et de troisième classe

destinés aux réseaux de Lyon, de l'Ouest et du Midi. En somme, la tendance est partout manifeste vers une notable amélioration des voitures de toutes les classes et, sans parler de l'Angleterre, où la distinction des catégories est plus nominale que réelle, les wagons présentés par le Grand-Central belge, ainsi que par les fabricants italiens montrent que cette préoccupation n'est assurément pas moins vive à l'étranger que chez nous. Il y a pourtant une lacune dans ce concert. La Compagnie du Nord, absorbée par la question des locomotives et celle des trains-tramways, ne paraît pas encore soucieuse d'étendre sa sollicitude jusqu'aux infortunés à qui la modicité de leurs ressources interdit l'usage des compartiments bleus. Est-ce l'effet d'un respect superstitieux pour les traditions créées en 1845 par le baron James de Rothschild? On serait tenté de le croire à certains signes, comme à la permanence d'un uniforme qui semble peu inspiré par les nécessités du service des agents, ou encore au soin que met la Compagnie à faire dessiner par ses peintres, à la base des caisses de première classe, la courbure des antiques berlines, sans doute pour donner aux voyageurs l'illusion qu'ils circulent dans des calèches à huit ressorts. Qui sait même si l'administration du Nord n'est pas guidée par le désir de conserver intactes les conditions initiales du transport, pour permettre de mieux apprécier par comparaison les progrès survenus partout ailleurs? Toutefois, ce dévouement archéologique serait payé un peu cher par ceux qui en font réellement les frais, c'est-à-dire par les passagers des secondes et des troisièmes, parqués dans des boîtes aussi étroites que basses, où l'air est impur et où la lumière est mesurée avec autant de parcimonie que si le verre à vitres était une invention récemment importée en France. Or la Compagnie du Nord est la seule qui se passe de la garantie de l'État et qui ait pu, cette année même, accroître son dividende. Plus que toute autre, elle transporte des Anglais, qui doivent trouver la transition dure après avoir traversé le détroit. Espérons qu'elle voudra bien comprendre, à la suite de l'Exposition de 1889, qu'il est de son devoir, comme de sa dignité de mettre tout son matériel de voyageurs à la hauteur où une habile administration a déjà porté les autres services de son exploitation.

On peut signaler comme un résultat de ces dernières années, résultat que l'Exposition de 1889 accentue d'une façon particulière, l'heureux changement qui est, de divers côtés, en voie de s'accomplir dans le mode de numérotage des classes. Autrefois (et nous croyons bien que ces errements sont encore fidèlement suivis sur le Nord... et ailleurs) on avait grand soin, à l'instar des Anglais, d'écrire en gros caractères, sur les portières, le mot

absolument inutile de *classe*, en spécifiant la qualité de celle-ci, soit en toutes lettres, soit par un chiffre arabe peu visible. De la sorte, les illettrés ou les gens affligés de mauvais yeux se trouvaient fort embarrassés pour démêler à quel genre de voitures leur billet donnait droit. La Compagnie de l'Est est la première qui ait franchement arboré, en France, le seul système pratique, celui de bâtons bien apparents, en nombre égal au numéro de la classe, système que l'État devait bientôt adopter. Comme c'était peu de temps après la guerre et que ce mode de numérotage se trouvait déjà usité en Allemagne, il ne manqua pas de gens alors pour crier à l'imitation servile, au nom de leur patriotisme effarouché. Nous constatons avec plaisir que ce genre de folie est assez calmé pour que l'audace de la Compagnie de l'Est ne soit plus, en France, un fait isolé.

L'éclairage des voitures a donné lieu à de nombreux essais. L'avenir paraît être à la lumière électrique et on est en droit de se représenter bientôt les voitures munies de petits globes à incandescence, comme ceux qui, le soir, brillent en si grand nombre dans les diverses parties de l'Exposition. Malheureusement, en ce qui concerne les chemins de fer, on ne paraît pas avoir encore trouvé, pour cette solution si désirable, de procédé à la fois commode et économique. Et pourtant, la Compagnie anglaise du Midland l'a installé dans ses voitures à *bogies*. En attendant qu'il s'acclimate chez nous, il faut se contenter, soit des lampes à huile ou à pétrole, soit, ce qui vaut beaucoup mieux, du gaz, emmagasiné dans des réservoirs spéciaux au-dessous de chaque voiture. On emploie d'habitude le gaz riche provenant de la distillation des huiles de pétrole, de goudron, de paraffine, de lignite, etc., et comprimé à six atmosphères. Ce système est appliqué par la Compagnie de l'Ouest pour les trains de banlieue. A son exemple, les lignes de l'Est, de Lyon et de l'État l'ont mis en pratique. Il y a longtemps, du reste, que M. Hugon avait fait connaître en France l'usage du gaz riche portatif; mais il a fallu les appareils de M. Pintsch pour en rendre l'installation réalisable sur les chemins de fer.

Depuis dix ans, on s'est beaucoup occupé du chauffage des voitures, dont le bénéfice est maintenant étendu à toutes les classes, Les Compagnies se sont ingéniées, soit à organiser des thermosiphons ou systèmes de poêles avec circulation d'eau chaude, soit à trouver les moyens de renouveler rapidement et économiquement la chaleur des bouillottes. Au nombre des procédés les plus intéressants, il faut citer l'emploi de l'acétate de soude, particulièrement étudié par la Compagnie de l'Ouest.

L'inventeur, M. Ancelin, a été guidé par des considérations purement théoriques, et le hasard n'est pour rien dans cette application préméditée d'un principe de physique bien connu. On sait que tous les corps, en passant, soit de l'état gazeux à l'état liquide, soit de l'état liquide à l'état solide, dégagent une certaine quantité de chaleur. Inversement, ils en absorbent, quand le changement d'état se fait en sens inverse. Comme cette chaleur, uniquement employée à la transformation, ne se traduit pas, dans le second cas, par une augmentation de température, on lui a donné le nom de *chaleur latente*. Ainsi la glace, rien que pour fondre, et en donnant de l'eau à la température de zéro, réclame autant de chaleur qu'il en faudrait pour élever, de zéro à 75 degrés, la température de la quantité d'eau produite. C'est cette chaleur latente qui se dégage, en devenant alors visible, dans le phénomène de la congélation de l'eau. La chaleur latente varie beaucoup en quantité suivant les corps, et il en est qui sont, à cet égard, sensiblement plus avides que d'autres.

M. Ancelin s'est demandé si, parmi les substances qui dégagent le plus de chaleur en se solidifiant, il n'y en aurait pas pour lesquelles ce phénomène se produirait juste à la température qui convient pour une chaufferette. En consultant les livres de chimie, il a trouvé que l'acétate de soude réalisait cette condition. Fondu et combiné avec une quantité d'eau déterminée, ce sel, d'un maniement inoffensif, forme une liqueur qui se sature et cristallise à 50 degrés centigrades, avec un vif dégagement de chaleur, surtout quand on l'ébranle. On remplit donc d'abord une bouillotte avec l'acétate fondu, contenant la proportion d'eau voulue et, après avoir chassé l'air, on plonge l'appareil, bien fermé, dans une étuve. La bouillotte est ensuite placée dans la voiture, où elle arrive peu à peu, par l'effet naturel du refroidissement, à 50 degrés. A ce moment se produit la saturation et aussitôt commence la cristallisation, c'est-à-dire le dégagement de chaleur, qui lutte contre le froid extérieur en maintenant longtemps le même degré de température. Le seul inconvénient est que le liquide peut quelquefois se sursaturer, autrement dit dépasser, sans prendre l'état solide, son point ordinaire de saturation. Il faut alors l'agiter pour déterminer la prise en cristaux.

L'expérience a établi qu'une chaufferette d'acétate employait neuf heures pour descendre de 75 ou de 80 degrés à 40, tandis que, dans les mêmes conditions, une bouillotte à eau se refroidissait d'une égale quantité en deux heures et demie. Le remplacement des chaufferettes en cours de route est ainsi devenu inutile entre Paris et le Havre, comme entre Paris et Dieppe. D'ailleurs,

si l'appareil est bien bouché, la même provision d'acétate peut servir indéfiniment.

Peut-être cette invention ne donne-t-elle pas encore le dernier mot en matière de chauffage. Mais elle a, sur certains systèmes de briquettes récemment essayés, l'avantage de ne pas dégager de gaz nuisibles. En tout cas, elle nous a paru digne d'être mentionnée, à cause de son origine particulièrement scientifique.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur le matériel roulant des chemins de fer, en particulier sur les wagons de marchandises, dont il n'a pas été question. Mais nous n'avons déjà que trop abusé des indications techniques relatives à cet objet, et il nous tarde d'arriver à la question des locomotives. Nous nous contenterons, pour terminer cette rapide étude, de donner quelques chiffres propres à faire apprécier l'importance du capital que représentent aujourd'hui les véhicules de toutes sortes de nos voies ferrées.

Voici quelle est, d'après les derniers états, la quantité de voitures et wagons en service dans les diverses compagnies françaises :

	VOITURES DE VOYAGEURS	FOURGONS DIVERS	WAGONS DE MARCHANDISES
Est.	2.927	958	26.557
État.	1.749	660	13.550
Lyon-Méditerranée. . . .	5.296	1 991	84.190
Midi.	2 158	1.212	22.403
Nord.	3.066	1.563	44.665
Orléans..	3.093	1.300	25.039
Ouest.	3.709	1.773	20.203
Totaux.	21.998	9 457	236.607

En résumé, on peut dire que le matériel roulant comporte aujourd'hui *vingt-deux mille voitures de voyageurs*, *neuf mille cinq cents fourgons divers*, et plus de *deux cent trente-six mille wagons de marchandises*.

Frémissez dans vos tombes, clairvoyants prophètes de nos parlements de 1835 à 1840, pour qui les chemins de fer ne devaient jamais servir qu'à faciliter l'accès de la banlieue aux Parisiens endimanchés !

A. DE LAPPARENT.

La suite prochainement.

LA POÉSIE

ET LE TEMPS PRÉSENT

Dans une gracieuse allégorie, le plus grave peut-être de nos poètes contemporains raconte qu'un jour la Rose et toutes les Fleurs, pour venger le dédain que faisait de leurs charmes un peuple à idées étroites, « un peuple de marchands », jurèrent ensemble de ne jamais porter de corolles et de ne garder que le nécessaire, « les étamines, le pistil ». Punissons l'homme, dirent-elles :

Retirons-lui, dons inutiles,
Nos parfums et nos coloris;
Que des choses qu'il dit futiles
Il apprenne à sentir le prix!

Les Fleurs tinrent ce serment, et durant trois années

La campagne resta lugubre et monotone,
Et le morne printemps semblait un autre automne.

La surprise des hommes se changea bientôt en regret; puis ce fut un ennui, un accablement universel; à la tristesse succéda la fureur, à la fureur un sombre désespoir. Mais en ces temps vivait un vieux poète qui n'avait jamais sacrifié l'amour du beau à la recherche des intérêts matériels. Affligé plus que personne de la *Révolte des Fleurs*, et pris de compassion pour la douleur de tous, il sut faire à la Rose une prière si émue qu'elle se laissa enfin toucher et se mit à refleurir :

La Rose a refleuri!
A l'instant toutes ses compagnes,
Fleurs des plaines, fleurs des montagnes,
Fleurs des étangs et fleurs des bois,
Emaillant soudain les campagnes
S'épanouissent à la fois!

Et la foule, transportée de joie, se précipite sur les Fleurs, les embrasse follement, les bénit et les chante; et l'on voit se réveiller, au milieu de cet enthousiasme,

Tous les arts créateurs de grâce et de beauté [1].

La nature privée des fleurs serait moins triste encore que la vie des hommes sans la poésie. Si la poésie venait à quitter ce monde, nous resterions plongés dans un tel ennui, que bientôt nous saurions la rappeler à force de regrets et de prières.

Est-il vrai que cette heure soit venue, et qu'aujourd'hui la poésie ait disparu d'au milieu de nous? Il ne manque certes pas d'écrivains pour l'annoncer, pour dire que l'humanité, parvenue à l'âge mûr, méprisera désormais les amusements de sa longue enfance, les charmes naïfs du rêve et de l'émotion désintéressée, tous les enchantements de l'imagination et du cœur. Nous vivons, prétendent-ils, dans un temps de savoir, non dans un temps de foi, dans un temps d'expérience et non pas d'hypothèse. Toute poésie vient de l'interprétation ignorante et vague de la nature ou de l'homme; or la physique nous a expliqué les lois des phénomènes naturels, et la physiologie, les lois des phénomènes humains. Il n'y a plus de mystère, et, parce que tout est désormais certitude, il n'y a plus de place pour le sentiment artistique qui suppose, devine et, au besoin, crée ce qu'il ignore.

Cette persuasion ne laisse pas de décourager un certain nombre de bons esprits. Au souvenir, plein de regrets, d'un temps plus généreux, ils n'éprouvent que de l'aversion pour ce siècle terre à terre, et ils se désintéressent de leurs contemporains méprisables. Par respect humain ils se croient obligés de réprimer leurs aspirations les plus hautes, et cette contrainte impose à leur âme quelque chose de l'oppression que le corps subit dans un espace où l'air fait défaut.

D'autres, au contraire, se réjouissent bruyamment de cette situation nouvelle : positivistes en philosophie, naturalistes en littérature, ils raillent les élans du cœur comme s'ils se flattaient de n'en jamais éprouver, ils vantent la raison comme s'ils étaient les seuls à en jouir, et la science comme s'ils en avaient le privilège; ils n'admirent parmi les inventions que celles dont on peut tirer un profit matériel, et ils se félicitent d'être nés dans un temps où il n'y a plus de place, selon eux, pour les idées qui ne font que diriger l'esprit dans la connaissance du beau et la conscience dans la pratique du bien. Ce triomphe même de l'industrie et de la

[1] Sully-Prudhomme : *la Révolte des Fleurs.*

science auquel la France a convié tous les peuples, cette magnifique Exposition qui a fait voir au monde en quel pays demeure, malgré tout, la royauté de l'intelligence, ils voudraient en tirer un argument pour leur doctrine ; ils disent que les progrès matériels ont tué l'idéal et qu'à jamais la poésie est morte.

Nous ne craignons pas d'aller à l'encontre de ces deux opinions, et, sans réticence d'aucune sorte, nous osons dire que tous ceux-là se trompent qui proclament, avec joie ou avec tristesse, le prosaïsme de notre temps. Si les poètes nos contemporains dépassent les poètes des autres époques ou leur sont inférieurs, ce n'est pas la question qui nous préoccupe. Mais nous croyons qu'à l'heure présente il y a dans le monde et dans les âmes autant de poésie qu'aux heures les plus glorieuses ou les plus émouvantes de l'histoire. Loin de s'affaiblir, comme on le prétend, le sentiment poétique se ravive sous l'influence des progrès modernes; il puise une vie nouvelle et plus intense dans la crise philosophique et religieuse que nous traversons aujourd'hui.

Ce qui fait les chefs-d'œuvre de l'art, c'est une parfaite harmonie entre un état poétique de l'humanité et le génie d'un homme qui sait le comprendre et le traduire en chants inspirés; il faut pour l'*Iliade* Homère et la Grèce héroïque, pour l'*Enéide* Virgile et la grandeur de Rome, pour la *Divine Comédie* Dante et la foi du moyen âge : le poète n'est que le meilleur interprète du monde où il vit; son véritable instrument,

> Sa lyre, c'est ce cœur qui vibre au vent des choses.

Or je ne sais si un grand poète éclairera de son génie ce siècle finissant, mais je sais qu'aujourd'hui *les choses* elles-mêmes sont pleines de poésie. Une poésie tour à tour gracieuse, triomphante ou terrible, anime le monde extérieur dans lequel nous vivons; une poésie plus intime, plus profonde, anime le cœur tourmenté des hommes.

I

C'est d'abord un étrange orgueil, pour une pauvre génération d'hommes, de croire qu'elle a si profondément transformé les conditions de la vie et l'aspect du monde qu'à jamais après elle la postérité doive penser et sentir autrement que les anciens âges. Quels bouleversements ont donc à ce point changé le spectacle de la nature et le cœur de l'homme, ces deux sources profondes de l'émotion poétique? Quelle science nouvelle a donc étouffé l'amour, fait taire la douleur et supprimé la mort? Quelle industrie a rendu moins vaste l'étendue de l'Océan, et calmé les tempêtes? arrêté, au

printemps, la naissance des fleurs, et la chute des feuilles en automne? caché, la nuit, aux yeux rêveurs, la profondeur des cieux semés d'étoiles? La même terre nous porte aujourd'hui, qui a porté les hommes de tous les temps; le même soleil nous éclaire, les mêmes inquiétudes nous troublent, nous sommes émus des mêmes joies et des mêmes souffrances. Il y a, en nous et autour de nous, les éléments indestructibles d'une poésie commune à tous les siècles et au nôtre.

Sans atteindre jusqu'à ce fond immuable de la matière visible et de nos âmes, la science et l'industrie moderne ont sans doute opéré dans la nature et dans nos esprits de grandes transformations. Il serait puéril de n'en pas convenir. Mais est-il bien prouvé que ces transformations se soient faites uniquement dans le sens du prosaïsme, et que ces progrès aient eu pour conséquence de supprimer les sentiments poétiques, l'admiration, la pitié, l'étonnement, l'inquiétude, l'espérance, l'abnégation, l'enthousiasme, l'amour de Dieu, de l'homme, de la nature?

On veut que l'esprit scientifique, aujourd'hui régnant, soit incompatible avec l'esprit poétique, parce que la poésie a besoin du mystère, et que la science a pour effet de le détruire. La poésie, dit-on, craint la lumière trop vive, elle aime les choses voilées; elle se plaît dans l'aube ou le crépuscule bien plus que dans le grand jour; elle chante moins volontiers le soleil que les étoiles. Elle ne se montre pas, elle se laisse deviner; le parfum caché de la violette est celui qu'elle préfère; mieux vaut pour elle l'espérance douteuse ou le vague souvenir que la jouissance d'un bien assuré. La rêverie est l'état d'âme où elle se sent vivre : comme certaines fleurs fragiles, elle ne s'épanouit que du soir au matin, et le soleil ferme sa corolle. Elle pouvait se développer librement aux premiers jours de l'enfance des peuples, quand le savoir, l'hypothèse et le rêve se jouaient confusément dans l'intelligence d'un Parménide ou d'un Empédocle; alors les poètes instruisaient les hommes pendant que les philosophes et les physiciens exposaient en vers leurs naïfs systèmes. Mais combien nous sommes éloignés d'un tel état d'esprit! Les patientes recherches de la science moderne ont trouvé la clef de presque tous les mystères; pour ceux qui subsistent encore et dont chaque jour le nombre diminue, nous ne sommes plus tentés d'inventer quelque explication douteuse, nous attendons avec une tranquillité justifiée par l'expérience l'heure prochaine où un progrès de plus viendra les faire comprendre. Et qu'on n'espère pas voir les vérités découvertes par la science devenir elles-mêmes pour la poésie un thème nouveau de chants plus véridiques et non moins sublimes; les données précises de la

science ne se pourraient plier aux formules capricieuses d'un langage où la précision doit être sacrifiée à l'harmonie, et les hommes ne comprendraient plus qu'on se donnât tant de peine pour dire en vers ce qu'il est si facile de bien dire en prose.

C'est l'objection dans toute sa force. Mais, fût-il vrai que l'imagination poétique a besoin de mystère et ne peut s'arrêter ni aux merveilles sans ombre ni aux vérités certaines, il ne serait pas prouvé pour cela que la poésie doive disparaître.

Il faut une science bien médiocre ou un esprit bien superficiel pour croire que le mystère puisse jamais être chassé du monde. « La science, qui commence par l'étonnement, finit aussi par l'étonnement », dit Coleridge; et celui-là serait un grand ignorant, qui, en face des choses et de lui-même, ne trouverait plus de questions à se poser : on ne voit ainsi le fond des eaux que lorsqu'elles manquent de profondeur. Le vrai savant ne se repose jamais dans la jouissance de la vérité qu'il a découverte : il s'en sert, dès qu'il la possède, pour se guider dans de nouveaux problèmes; il ne s'arrête plus dans cette course infatigable où l'on dirait qu'il veut se rapprocher de l'omniscience divine : à lui aussi l'on pourrait répéter ce que le poète disait à la nature pour la railler de ses impuissants efforts vers une perfection inaccessible :

L'idéal qui te fuit, l'idéal qui t'obsède
A l'infini pour reculer [1].

Tandis que le savant déplace ainsi sans repos ni trêve les bornes de son ignorance, le poète, habitué à franchir, si lointaines qu'elles soient, les limites de nos connaissances, explore en liberté des régions inconnues de tous les ancêtres. La raison s'est créé des instruments si admirables qu'elle est parvenue à explorer des cieux plus beaux et plus vastes que tout ce qu'avait pu se figurer la foi naïve des temps primitifs. Mais l'imagination, un moment dépassée par ce grand effort, revient bientôt de sa surprise; elle s'habitue à ces immenses perspectives, et, prenant pour point de départ la limite même de ses anciens rêves, elle fait monter ses rêves nouveaux par-delà toutes les découvertes, au-dessus même des étoiles innombrables et des blanches nébuleuses, ces déserts infinis dont les grains de sable sont des soleils.

Pour ne parler que des derniers progrès de la science, elle vient à peine de formuler ses théories nouvelles sur la cause de nos maladies, que déjà l'imagination s'en empare, et qu'elle s'écrie sur un ton lyrique : « Les infiniment petits sont les maîtres et les organisateurs incessants de l'univers : la vie, simultanément

[1] Mme Ackermann, *Poésies philosophiques.*

détruite et refaite par eux, est le prix des batailles formidables que se livrent en nous ces armées invisibles[1]. »

Chaque soir dans Paris jaillissent, aux yeux d'une foule venue de tous les coins de la terre, ces fontaines lumineuses dont les couleurs égalent exactement la richesse même de l'arc-en-ciel, mais possèdent sur lui l'avantage de se mouvoir et de vivre. Les variations de ces prismes incomparables sont toutes réglées, au moyen de touches électriques, par des ouvriers invisibles qui obéissent aux ordres donnés loin de là par on ne sait quel enchanteur. Il faut avouer que cette fois l'imagination a vu dépasser par la science tous ses rêves de féeries; aussi elle s'est d'abord avouée vaincue, elle est demeurée comme en extase. Mais ce n'est pas longtemps qu'elle a renoncé à désirer de plus grandes merveilles, et déjà l'on peut entendre formuler, chose rare dans ce vieux monde, une espérance qui n'avait jamais été entrevue : c'est que bientôt un mécanisme plus parfait vienne permettre au même homme de conduire seul tout ce chœur d'humides lumières, et de jouer des eaux et des couleurs comme d'un subtil instrument de musique; et parce qu'il faut tailler de force dans les mots anciens un vêtement provisoire aux idées naissantes, on ne craint pas de dire que bientôt de nouveaux artistes, à la fois poètes, musiciens et peintres, donneront en spectacle, aux regards éblouis, un muet concert d'harmonies radieuses.

Le phonographe est inventé d'hier, et déjà nous pensons à garder sans fin la parole survivante des grands hommes, et la douce voix des morts chéris, qui désormais ne disparaîtront plus tout entiers. J'ai vu mourir un jeune homme de dix-sept ans, idéal de délicatesse et d'intelligence, comme toutes ces fleurs terrestres que la main de Dieu cueille dans leur fraîcheur; je l'ai vu mourir la nuit, inclinant sa tête dans les bras de sa mère, la regardant de ses yeux profonds qui voyaient au delà, et lui disant avec lenteur ces simples paroles : « Mère, embrasse... Si, du moins, tu venais avec moi ! » Grâce aux progrès futurs de la science, vous la représentez-vous, cette mère inconsolable, chaque soir lorsqu'elle reste seule dans le silence et la prière, se faisant redire par la voix mourante ce poignant adieu?

On vient d'annoncer le téléphote, et sans savoir encore ce qu'il promet, nous rêvons que bien des regrets vont s'adoucir par la vue lointaine de ceux qu'on aime. Maintenant nous espérons tromper l'absence, comme tout à l'heure nous espérions tromper la mort, victorieux à la fois de l'espace et du temps.

[1] De Vogüé, *Discours de réception à l'Académie française.*

Ainsi la science elle-même fait naître de nouveaux rêves et de nouvelles émotions; l'imagination, enhardie par elle à tout oser, la précède dans la conquête de domaines inconnus, et à chaque progrès du réel répond, en quelque sorte, un progrès de l'idéal. Mais il n'est pas vrai que la poésie s'enrichisse seulement de ces mystérieuses promesses; elle s'augmente aussi des vérités acquises et des découvertes assurées.

Laissons les philosophes discuter si la poésie est incompatible avec la science, et s'il est vrai que par essence l'art doive toujours fuir la lumière. S'ils l'affirment *a priori*, nous avons le droit d'alléguer de même que certaines grandes vérités de religion, de philosophie et de morale, certaines lois physiques elle-mêmes, sont de nature à produire une impression d'autant plus vive qu'on les contemple avec plus d'attention et qu'on y réfléchit davantage. Mais, en fait, est-ce que souvent ne se rencontrent pas dans le même homme les plus hautes facultés du savant et de l'artiste, que cet homme s'appelle Platon, saint Grégoire de Nazianze, Michel-Ange, Léonard de Vinci ou Gœthe? Et s'il est rare que la plus haute raison s'allie ainsi à une exquise sensibilité et à la splendeur de l'imagination, si Dieu disperse ordinairement ces dons magnifiques, les hommes qui en reçoivent une part incomplète ne peuvent-ils pas se faire de légitimes emprunts? Ce qu'invente ou formule le génie du savant, est-ce que le génie du poète ne peut pas le chanter?

Sans doute les *procédés* de la science, l'expérimentation, le raisonnement, l'analyse, ne seront jamais poétiques; mais pourquoi les *résultats* de la science ne le deviendraient-ils pas? Sans doute il ne faut point que le poète soit obligé d'instruire d'abord ses lecteurs des faits ou des vérités qu'il veut traduire dans le langage de l'inspiration [1]; mais lorsque ces vérités ou ces faits sont devenus

[1] Rien de plus contraire à la poésie, par exemple, que ces vers d'un contemporain sur la formation du monde :

> Des corps simples à la cellule, à la monère,
> Par quels chemins passe la substance ternaire,
> Puis quaternaire, pour s'albuminoïder
> Et s'agréger, vivante, on n'en peut décider.
> Le carbone de l'air, alors en abondance,
> Dans l'atmosphère encore, irrespirable et dense,
> Avec les gaz de l'eau d'abord combina-t-il
> Ou l'âcre ammoniaque ou l'azote subtil?
> Ou bien est-ce plutôt par le cyanogène
> Que se noua l'anneau primitif de la chaîne,
> Gaz instable, mobile et propice aux hymens?
> La science n'a pas éclairé ces chemins.

Ici, M. Richepin n'est plus même, comme d'habitude, un *rhétoricien* (suivant la sentence de M. Jules Lemaître), c'est un simple... chimiste.

familiers, comme la loi de la gravitation ou certaines applications de l'électricité ou de la vapeur, pourquoi serait-il interdit de les considérer par intuition, d'en faire jaillir, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, des émotions et des sentiments suggestifs?

Quand les savants ont défini la voie lactée, je sais bien qu'il est temps de rejeter certaines fictions antiques; mais j'ai de la peine à les regretter lorsque je lis ces vers de Lamartine :

Ces flots d'azur, de lumière,
Ces mondes nébuleux que l'œil ne compte pas,
O mon Dieu! c'est la poussière
Qui s'élève sous tes pas [1].

La science a fait écrouler les colonnes d'Hercule, Atlas est déchargé de son pesant fardeau; nous savons que la sphère terrestre se soutient et se meut dans l'espace par la seule force des lois que Dieu a établies; nous savons

Que la mer s'arrondit, sous la course des voiles,
Qu'en trouant les enfers on revoit des étoiles,
. . . .
Nous savons que la terre est sans piliers ni dôme,
Que l'infini l'égale au plus chétif atome;
Que l'espace est un vide ouvert de tous côtés [2];
. . . .

Les lointains voyages ont dissipé plus d'une illusion gracieuse ou terrible, ils ne permettent plus de croire aux redoutables et vagues limites du vieux monde. Mais ils ont enrichi la poésie de couleurs plus brillantes, ils l'ont rajeunie en lui préparant de plus beaux sujets de description. Des terres inconnues se sont révélées avec leurs étranges merveilles, avec

Leurs fleuves monstrueux, débordants, vagabonds,
Tombés des pics lointains, sans noms et sans rivages,
Qui versent brusquement leurs écumes sauvages
De gouffre en gouffre avec d'irrésistibles bonds.

Est-ce que cela ne vaut pas les naïades du Céphise? *Regrettez-vous le temps*

Où les Sylvains moqueurs, dans l'écorce des chênes,
Avec les rameaux verts se balançaient au vent,
Et sifflaient dans l'écho la chanson du passant?

[1] Lamartine, *Hymne de la nuit.*
[2] Sully-Prudhomme, *le Zénith.*

Je vous demanderai en quoi cette superstition était plus émouvante que la vue de la grande forêt vierge :

> Depuis le jour antique où germa sa semence,
> Cette forêt sans fin, aux feuillages houleux,
> S'enfonce puissamment dans les horizons bleus,
> Comme une sombre mer qu'enfle un soupir immense.
>
> Les étés flamboyants sur elle ont resplendi,
> Les assauts furieux des vents l'ont secouée,
> Et la foudre à ses troncs en lambeaux s'est nouée;
> Mais en vain : l'indomptable a toujours reverdi [1].

Ces découvertes, dira-t-on, ont pu jeter dans les âmes un trouble poétique au temps où elles furent accomplies; mais de nos jours ce trouble s'est calmé, l'Amazone et le Niagara sont à peine plus jeunes que l'Averne et le Scamandre. Je ne sais si une telle indifférence pourra jamais exister, puisque les grands spectacles de la nature ne cesseront pas, sous prétexte que les ancêtres les auront vus, d'être admirables pour les hommes qui naîtront. S'il arrive cependant qu'un jour on se désintéresse des merveilles d'une terre trop connue, ce ne peut pas être à l'heure où nous sommes, car les explorations n'ont pas une date ancienne, elles se continuent, elles se font sous nos yeux.

C'est maintenant qu'on commence pour la première fois à escalader les pentes vierges de l'Himalaya. Les jeunes princes, pour s'instruire, traversent l'Asie entière par des routes non frayées. Le globe terrestre de l'Exposition révèle des pays nouveaux à ceux qui ont cessé depuis un an de suivre les progrès de la géographie, et deux fois, depuis trois mois qu'il est établi, il a fallu remanier la carte d'Afrique, parce que déjà elle était arriérée. Pour assister à la dernière réception de l'Académie, un homme était revenu tout droit de Samarkand, qu'il venait de relier à Lisbonne par une voie ferrée. Le nouveau membre de l'Institut de France, beau-frère de ce général étranger, avait été élu pour avoir raconté ce qu'éprouve l'âme complexe d'un gentilhomme du dix-neuvième siècle en visitant les ruines de la Syrie et de l'Égypte, ou en lisant dans leur langue les plus récents ouvrages des Russes. Il en est qui le croient destiné à manifester de plus en plus la pensée secrète de notre génération, à prendre tacitement la direction des jeunes écrivains pour jeter à bas les lourds échafaudages de la littérature matérialiste [1]... Sans les progrès de la science, sans nos chemins de fer et

[1] Leconte de Lisle, *la Forêt vierge.*

[2] Voy. *la Revue politique et littéraire* du 8 juin 1889 : *M. de Vogüé,* par M. Paul Desjardins.

nos paquebots, il eût peut-être encore entrepris des voyages, mais à la façon du dix-huitième siècle, quand Regnard, croyant toucher aux limites du monde, y composait des vers latins, et une fois de retour, écrivait de si riantes comédies. Et comme pour mieux faire mesurer le chemin parcouru dans les idées depuis un quart de siècle, le vicomte de Vogüé remplaçait à l'Académie le plus traditionnel de tous les critiques, et l'orateur qui le recevait pouvait dire en les comparant :

« M. Désiré Nisard n'est jamais allé jusqu'à Samarkand... Il connaissait pourtant aussi bien que vous les contrées lointaines que vous avez parcourues. Mais, dans sa géographie sédentaire et dans ses atlas de collège, elles avaient gardé d'autres noms. Il en était resté à l'Hellespont et à la mer Égée; au Pont-Euxin, à la Propontide, aux deux Chersonèses, et au Palus Méotide. Tous vos pachas d'Asie l'intéressaient moins, je crois, que le satrape Tissapherne. En vous suivant des rivages de la mer Noire aux confins de la Perse, il a dû penser souvent à la retraite des Dix mille ou à la marche sanglante de Mithridate; et derrière la fumée de votre locomotive retombant en brouillard sur les steppes du Turkestan, il a dû chercher plus d'une fois l'armée d'Alexandre franchissant l'Oxus pour aller à travers la Sogdiane et la Bactriane, donner l'assaut à Macaranda [2]. »

Un autre Alexandre commande aujourd'hui dans ces mêmes régions, et le jour où il plairait à celui-là de mettre ses armées en marche, il ébranlerait le monde autrement que le roi de Macédoine.

En même temps que les explorateurs renouvellent et agrandissent nos idées sur le monde présent, l'histoire nous fait connaître dans ce qu'elle a de plus intime la poésie des anciens âges. Nous comprenons mieux aujourd'hui, non seulement les institutions et les événements du passé, mais encore, ce qui est peut-être plus important, les grandes littératures disparues. C'est là que s'est condensé, tout le long des siècles, ce que l'humanité a éprouvé d'émotions profondes et formé de conceptions élevées. Or la critique moderne est la première qui ait eu la vraie intelligence des antiques chefs-d'œuvre. Elle en a restitué le texte exact, et elle les a replacés dans les circonstances où ils furent écrits. En lisant le sublime adieu d'Ajax à la lumière, nous nous rappelons qu'il se déclamait, non le soir sur une scène factice, mais en plein jour sous le ciel éblouissant de la Grèce. Pour mieux entendre les chansons de geste, nous pénétrons dans la grande salle des châteaux forts, où le jongleur les contait pendant la veillée aux rudes guerriers du moyen âge.

[1] Discours de M. Rousse à la séance du 6 juin 1889.

On nous a traduit des poèmes jusque-là ignorés; après les œuvres parfaites des classiques, nous avons pu lire les épopées étranges de l'Inde et de la Scandinavie, les âpres chants du Nord et les rêveries paresseuses de l'Orient. En vérité, l'on pourrait dire que la science moderne a dérivé dans nos âmes agrandies les émotions de tous les siècles.

*
* *

Plusieurs peut-être consentiront à reconnaître un caractère poétique dans les découvertes de la science, sans vouloir l'accorder de même aux applications qui en sont faites de nos jours. Pour eux l'industrie et l'art seraient essentiellement inconciliables, la beauté consistant avant tout dans l'inutile et ne devant provoquer que l'exercice désintéressé des « facultés de jeu ». Ils ne sont pas embarrassés pour citer des exemples où les poètes amis des inventions modernes en ont célébré les instruments et les bienfaits soit dans un langage obscur, appelant le baromètre

. . . . . . l'échelle où se mesure
L'audace du voyage au déclin du mercure [1],

soit avec un enthousiasme assez proche du ridicule, comme dans les vers suivants :

Ecoutez ! c'est le gaz agile
Qui dit sur sa tige de fer :
« Gardez vos mèches et votre huile,
Je sais brûler tout seul dans l'air [2]. »

Développer de tels arguments, c'est insister sans raison sur cette vérité évidente, que tout n'est pas poétique dans les merveilles de l'industrie et qu'il faut laisser à la prose des savants et des ingénieurs la description des instruments qui n'ont rien d'esthétique ou l'exposé d'avantages purement matériels. Mais le sens artistique peut être ému par la contemplation des secours que ces progrès apportent au bien-être de l'humanité, par les espérances qu'ils font naître, par ce qu'ils jettent de trouble dans les conditions de la vie, quelquefois même, comme nous l'avons indiqué à propos des fontaines lumineuses, par la beauté incontestable des spectacles matériels qu'ils mettent sous nos yeux. Quand il ne s'en présenterait pas d'exemple dans les auteurs contemporains, cela n'empêcherait pas la poésie d'exister dans les choses elles-mêmes. Au reste, les

[1] Sully-Prudhomme, *le Zénith.*
[2] Maxime du Camp, *les Chants modernes.*

citations favorables ne seraient pas difficiles à trouver; il suffit de voir dans leur entier les pièces d'où sont extraits les vers médiocres qu'on a lus plus haut. L'auteur des *Chants modernes* fait dire à la vapeur :

Je suis jeune et pourtant si belle
Que chacun m'adore à genoux;
Je n'ai point trouvé de rebelle,
Chacun de ma force est jaloux,
Car je suis la Vapeur immense!
Je tiens l'avenir désormais;
Avec le siècle je commence,
Et je ne finirai jamais.

C'est moi! moi, la moderne fée,
Qu'on attendait depuis longtemps,
Et qui donne à chaque bouffée
Quelques prodiges éclatants!
. . . .
Je suis la grande auxiliaire
De tout ce qui souffre ici-bas,
Je suis la borne milliaire,
O progrès, d'où tu partiras!

M. Sully-Prudhomme a célébré avec plus de bonheur encore l'ascension des ballons; il a jugé, non sans raison, que si les anciens trouvaient de la poésie dans la fable d'Icare, on a bien le droit d'en voir également dans les tentatives réelles qui se font aujourd'hui pour monter hardiment dans les cieux. On se rappelle la tragique aventure des aéronautes du *Zénith*. Le poète décrit en vers admirables les horribles souffrances du corps qui n'a plus d'air à respirer, et ses luttes inutiles contre l'ambitieux désir qu'a la science de s'élever toujours plus haut.

Mais, épuisée enfin, la chair plie et s'affaisse,
Et comme un feu sacré dont se meurt la prêtresse,
L'esprit abandonné s'abat évanoui.

Le ballon, privé de direction, flotte au hasard dans les espaces :

L'esquif indifférent au fardeau qu'il balance,
Poursuit alors son vol dans un entier silence,
Désemparé du cœur et du génie humains.

Des trois voyageurs, hélas! deux ne reviendront jamais à la vie. Le poète les glorifie en termes vraiment inspirés :

Mais quelle mort! la chair, misérable martyre,
Retourne par son poids où la cendre l'attire,

Vos corps sont revenus demander des linceuls :
Vous les avez jetés, dernier lest, à la terre,
Et, laissant retomber le voile du mystère,
Vous avez achevé l'ascension tout seuls !

Comme tout ce qui nous fait regarder en haut, les tentatives des aéronautes sont bien de nature, on en convient sans trop de peine, à émouvoir le sentiment poétique. Mais on serait facilement tenté de regarder toutes les autres applications pratiques de la science, comme l'exacte antithèse de l'art et de la beauté. Ainsi en est-il certainement des gares, des halles, des fabriques. Je n'irai pas non plus soutenir que les pays industriels soient d'une grande poésie; il n'est rien de plus banal que les cités ouvrières du Creuzot ou de Montceau-les-Mines. Mais encore est-il vrai qu'on peut bien ressentir je ne sais quelle angoisse mystérieuse en parcourant les grandes villes noires, comme Saint-Étienne, dont l'horizon, borné par la masse austère du Pilat, s'assombrit des vapeurs et des bruits sourds des usines, des tristesses que suggèrent l'incessante fabrication des armes, la pensée des mineurs qui travaillent sous cette terre lugubre, le souvenir des catastrophes où ils meurent par centaines dans les puits incendiés.

Ce n'est pas cette angoisse, c'est une poésie triomphante qui se dégage des récents succès de l'industrie, des merveilles que le fer dompté multiplie à l'Exposition, de ces *dernières audaces des ingénieurs* dont on n'a pu lire, ici même, l'exposé magistral sans se sentir gagné par l'enthousiasme et l'admiration [1]. Grâce aux progrès de la métallurgie et de la mécanique, en France les vallées se franchissent sur des ponts qui s'élèvent à 130 mètres au-dessus des rivières, et qui mesurent 600 mètres de longueur; en Écosse, on jette sur un bras de mer un pont d'acier que soutiennent deux arches contiguës étendant, sans supports, sur le vide un axe de plus de 500 mètres; le pont de Brooklyn a étonné les Américains eux-mêmes; après l'isthme de Suez, c'est celui de Panama qui va livrer passage aux transatlantiques ; et parce que, en toutes choses, nous faisons de plus grands rêves pour l'avenir, on prévoit l'heure où Calais et Douvres seront reliés, malgré la mer, par un pont ou par un tunnel. Pour abriter, à l'observatoire de Nice, un équatorial de 18 mètres de longueur, M. Eiffel a construit une coupole d'acier qui pèse près de 100 000 kilogrammes et qu'une main d'enfant pourrait mettre en branle.

Enfin l'industrie vient de faire magnifiquement son entrée dans

[1] Voy. dans le *Correspondant* du 10 juin et du 10 juillet 1889 les articles de M. de Lapparent sur *l'Exposition et les constructions métalliques.*

le domaine de l'art en dressant, à l'Exposition universelle, ces galeries merveilleuses où le fer, plus léger que la pierre et le bois, moins coûteux, plus souple et presque vivant, entoure de murailles ajourées les plus vastes espaces que l'homme ait couverts d'une seule voûte depuis six mille ans. C'est elle qui a construit ces brillants palais où, sans rien perdre de sa grâce ni de sa force, l'architecture s'aide si heureusement de la métallurgie et de la céramique, et cette tour de 300 mètres que d'unanimes acclamations vengent aujourd'hui de toutes les défiances et de tous les reproches, cette tour qui attire comme un aimant irrésistible des millions de visiteurs, et qui serait le plus émouvant édifice du dix-neuvième siècle, si, d'après une pensée presque sublime, une croix gigantesque s'élevait à son sommet, resplendissante le jour des rayons du soleil et le soir des reflets électriques, digne d'annoncer au monde cette grande joie pour le ciel et ce grand bienfait pour la terre, l'union définitive de la science et de la foi.

Hélas! les progrès de l'industrie et de la science ne tendent pas tous à renouveler les arts de la paix. Comme par une menaçante ironie, c'est aujourd'hui sur le Champ de Mars que s'étale leur triomphe. Les engins de mort se sont perfectionnés plus vite encore que les instruments de travail; la fumée de la poudre n'empêchera plus de viser sûrement les ennemis, les boulets perceront les murailles les plus épaisses, les morts tomberont par milliers sous les éclats des nouveaux obus, la dynamite fera voler les cités en poussière, une étincelle électrique apportée en silence par des navigateurs sous-marins jettera tout d'un coup pêle-mêle dans les airs, puis dans les flots, 3000 hommes d'équipage et les immenses débris d'un navire de 40 millions de francs.

C'est qu'il faudra des tueries bien savantes, bien perfectionnées, bien rapides pour la grande lutte à venir! Sans cela vraiment les peuples auraient trop de peine à s'exterminer jusqu'au bout le jour où, à propos d'un Serbe ou d'un Bulgare, à propos d'un échange d'injures entre douaniers du Rhin, de la Vistule ou des Alpes, le signal formidable, parti de Pétersbourg ou de Berlin, de Vienne, de Paris ou de Rome, fera en quelques minutes le tour de toute l'Europe épouvantée pour lui annoncer que 13 millions d'hommes vont entrer en guerre.

Trois ou quatre fois déjà l'heure a failli sonner; mais les chefs des peuples, haletants sous le poids d'une si grande responsabilité, n'ont pas trouvé la force de dire à toute l'Europe : « Allez, armées sans nombre, qui ne savez pas même le nom de vos adversaires, il en est temps, tuez-vous! » Et chaque jour les peuples insensés se ruinent dans la paix même pour augmenter par leurs arme-

ments les horreurs de la prochaine guerre, si bien que plusieurs en sont venus à la hâter de leurs vœux, pour voir la fin de cette folie sanglante. Nous savons bien qu'il va éclater, l'effroyable orage, et déjà se lèvent les vents précurseurs; mais savons-nous si le calme reparaîtra dans le ciel et la vie souriante sur la terre lorsqu'il aura couché sur son passage, comme des moissons écrasées, les villes entières et les millions d'hommes?... Qui donc ose dire que notre temps s'endort dans l'indifférence, que tout y est devenu raisonnable, froid et banal? Eh! quoi on le trouverait terne, ce monde que la science éclaire? immobile, ce monde que l'industrie transforme? sans intérêt, ce monde que la mort menace? Ah! c'est bien plutôt l'heure de répéter ces *paroles d'un croyant* :

« Prêtez l'oreille, et dites-moi d'où vient ce bruit confus, vague, étrange, que l'on entend de tous côtés.

« Posez la main sur la terre, et dites-moi pourquoi elle a tressailli.

« Quelque chose que nous ne savons pas se remue dans le monde : il y a là un travail de Dieu.

« Est-ce que chacun n'est pas dans l'attente? Est-ce qu'il y a un cœur qui ne batte pas?

« Fils de l'homme, monte sur les hauteurs, et annonce ce que tu vois.

« Je vois à l'horizon un nuage livide, et autour une lueur rouge comme le reflet d'un incendie.

« Fils de l'homme, que vois-tu encore?

« Je vois la mer soulever ses flots, et les montagnes agiter leurs cimes.

« Je vois les fleuves changer leurs cours, les collines chanceler, et en tombant combler les vallées.

« Tout s'ébranle, tout se meut, tout prend un nouvel aspect[1] ».

II

La science et l'industrie n'ont pas seulement transformé le monde visible et les conditions extérieures de la vie, elles ont changé la vie elle-même et porté le trouble jusqu'au fond des âmes; elles ont provoqué dans nos idées et nos sentiments une crise pathétique, douloureuse, par là même pleine d'intérêt et de poésie.

Leurs progrès avaient d'abord tendu à inspirer une sorte de mépris pour l'idéal, un amour exclusif du bien-être matériel, une secrète antipathie pour tout ce qui, ne tombant pas sous les sens,

[1] Lamennais, *Paroles d'un Croyant*, II.

paraissait dépasser nos forces ou notre raison. On semblait croire que bientôt toute souffrance allait être vaincue et tout mystère dévoilé. Mais, aujourd'hui, à part quelques esprits médiocres qu'une demi-fortune et une demi-science maintiennent dans un égoïsme tranquille et une incroyable confiance en leurs propres forces, grâce à Dieu, nous n'en sommes plus là. Tous ceux qui se mêlent de quelque façon à la vie active savent que les transformations du travail ont amené dans les foules un malaise profond, semblable à l'inquiétude croissante et au vague regret d'une troupe d'émigrants qui auraient quitté un foyer modeste, mais assuré, pour courir à la recherche de contrées pleines de promesses, mais inaccessibles. Tous ceux qui ont goûté au fruit de la science savent qu'il est à toutes nos recherches une limite infranchissable, qu'arrivé là on ne peut, suivant l'expression de Claude Bernard, que « se laisser bercer au vent de l'inconnu, dans les sublimités de l'ignorance », que la science positive se heurtera toujours à un mystère absolument irréductible, au mystère métaphysique, au secret même de l'essence des choses. Ce mystère étant lié à celui de notre destinée, il est impossible de se résigner à ne le pas connaître, et, comme les méthodes expérimentales sont impuissantes à le scruter, nous faisons appel à ces méthodes déductives et intuitives que l'intelligence ne saurait négliger sans se priver de son meilleur appui ; nous demandons aux philosophes de nous redire leurs enseignements oubliés sur les contradictions de notre nature, sur nos origines et sur notre fin ; puis, lassés de leurs contradictions et de leur impuissance, nous cherchons avec angoisse si, par pitié, Dieu n'a point mis quelque part, dans ce pauvre monde, un peu de lumière pour nous guider au milieu des ténèbres.

Ces préoccupations philosophiques et religieuses, un moment reléguées au second plan, reprennent aujourd'hui dans le monde une place prépondérante, ramenant avec elles les émotions les plus profondes et les plus poétiques. Il faut être M. Zola pour écrire avec l'assurance d'un *Homais sans le savoir* : « L'homme métaphysique est mort, tout notre terrain se transforme avec l'homme physiologique [1]. »

Un homme qui connaît un peu mieux l'Europe contemporaine que l'auteur de la *Terre* et du *Rêve*, M. A. Leroy-Beaulieu, dit au commencement de son dernier livre que ceux qui trouvent étrange qu'on s'occupe de religion « en sont encore au dix-huitième siècle [2] ». M. de Vogüé, qui passe, lui aussi, pour être de son

[1] Zola, *le Roman expérimental*, p. 52.
[2] *L'Empire des Tsars et les Russes*, t. III, p. 1, la Religion.

temps, écrit dans le *Roman russe* : « Les négations brutales du positivisme ne satisfont plus la jeunesse. Lui parle-t-on de la nécessité d'une rénovation religieuse dans les lettres, elle écoute avec curiosité, sans prévention et sans haine, car, à défaut de foi, elle a au plus haut degré le sens du mystère, c'est là son trait distinctif[1]. » Et dans une Revue qui ne doit pas sa réputation au mysticisme, dans la *Revue bleue*, on écrivait il y a quelques semaines : « La poésie renaît, avec bien de la gaucherie, il est vrai, mais avec un instinct plus juste que jamais de son objet propre... La religion s'est réveillée. La grossièreté de ceux qui prétendaient l'avoir fait mourir a paru intolérable... La science de l'âme a pris décidément le pas sur la science du monde. La psychologie est revenue en honneur comme au temps de Nicole, de Mme de la Fayette et de Racine, au point que l'abus nous en fait déjà peur. La philosophie idéaliste... s'est répandue chez les jeunes gens qui enseignent ou qui écrivent... Toute cette évolution de l'âme contemporaine est-elle pour nous un avancement ou bien un recul et une décadence? Cela n'est pas la question. Il suffit qu'elle soit le présent, qu'elle soit la vie. L'homme intelligent et non rebelle n'en demande pas davantage pour chercher à la comprendre, à l'aimer et à l'aider[2]. »

Cette « évolution de l'âme contemporaine » ne nous intéresse pas seulement perce qu'elle est « le présent et la vie », mais parce qu'elle marque un relèvement de la pensée, et parce qu'elle s'accomplit, comme l'enfantement de toutes les grandes choses, au milieu de la souffrance. Aucun temps, en effet, n'a posé d'une façon aussi poignante l'éternelle question de notre destinée en cette vie et après la mort. Or, Jouffroy l'a dit, « la vraie poésie n'exprime qu'une chose, les tourments de l'âme humaine devant sa destinée. C'est là de quoi parle la lyre des grands poètes... car la poésie lyrique est toute la poésie; le reste n'en est que la forme ».

Nos contemporains sont bien éloignés du persiflage de Voltaire; ils sentent la gravité de notre situation morale, ils savent que le choix n'est plus à faire comme autrefois entre le déisme et le christianisme. C'est l'athéisme le plus logique qui se dresse contre la foi. Faut-il croire à un Dieu créateur de tous les êtres, loi vivante qui permet le bien et défend le mal, justice souveraine qui règle notre sort éternel sur l'usage que nous faisons de notre libre arbitre? Ou bien n'existe-t-il en réalité qu'une force aveugle et inconsciente, dont nous sommes, comme tout le reste, une mani-

[1] *Le Roman russe,* p. 50.
[2] *La Revue politique et littéraire,* art. cité.

festation passagère, et alors la morale n'est-elle, comme on l'a dit, qu'une *hygiène sociale*, dont les règles variables ne peuvent être imposées que par l'intérêt individuel ou par la force publique se mettant au service des intérêts coalisés et, dans le jeu fatal et mécanique des êtres éphémères, la justice, le sacrifice, la responsabilité, l'espérance de durer plus longtemps que le corps, sont-ce là de simples rêves que la mort dissipe?

De tels problèmes ne peuvent laisser impassibles que des cœurs vides et des esprits étroits; encore leur indifférence tient-elle rarement devant l'épreuve ou devant la mort. Ceux qui ont conscience de posséder la solution vraie comprennent mieux qu'autrefois l'étendue de leur bonheur, parce qu'ils ont échappé à un mal plus grand; ceux qui hésitent encore devant cette redoutable alternative sont dignes vraiment de compassion, et leur situation douloureuse inspire une pitié si grave, que j'ose à peine en constater, au point de vue qui nous occupe, l'émouvant intérêt : en face de telles misère, il y a autre chose à faire qu'à se demander avec le poète :

Les pleurs ne sont-ils pas un élément de l'art?

Je sais bien que si le positivisme devenait une croyance définitive et sûre d'elle-même, il ferait disparaître le principe même de tous les élans qui nous portent vers un monde supérieur, et que, par là même, il tarirait les sources profondes de la poésie. Mais il s'en faut qu'il règne ainsi en maître sur les esprits de nos contemporains. Non seulement la plupart d'entre eux n'en ont pas encore senti les premières atteintes, mais ceux-là même qui en subissent davantage l'influence sentent malgré eux se révolter contre ce joug écrasant tous les secrets instincts de leur âme, et c'est à l'un d'entre eux, poète délicat, autant que sincère philosophe, qu'il convient d'emprunter la description de ces regrets et de ces émotions. Il disait, après s'être comparé au mélèze qui, à la fin de l'automne, perd en une seule nuit tout son feuillage encore vert :

C'est ainsi qu'en un jour, de mon cœur étonné,
J'ai vu se détacher mes premières croyances
Et mourir à mes pieds toutes mes espérances,
Et je me suis trouvé nu, seul, abandonné,
Sous les grands cieux déserts, sous le vent déchaîné.
Mais comme l'arbre, encor debout, monte intrépide,
Soulevé dans l'azur d'un élan éternel,
Tel j'ai continué de regarder le ciel,
Même en le croyant vide [1].

[1] Guyau, *Vers d'un philosophe*.

Le croient-ils vraiment vide, ce ciel qui continue d'attirer malgré eux leurs regards inquiets? Ont-ils vraiment renoncé à l'idéal, ces philosophes qui se préoccupent si vivement de créer une morale toute nouvelle, « sans obligation ni sanction », morale qui, si elle n'était pas une pure chimère, serait à certains égards plus désintéressée et plus sublime que celle qu'ils croient avoir détruite? Ont-ils vraiment renoncé à la croyance en Dieu, ces adeptes de la grande Force et de la Cause suprême? Et sous le nom d'Inconnaissable n'est-ce pas déjà l'Absolu qui reparaît?

Tous ces efforts, plus ou moins déguisés, pour refaire à l'humanité, sous d'autres noms, une nouvelle métaphysique, une nouvelle morale, un nouveau Dieu, ne témoignent pas d'une foi bien grande aux seules vérités que démontre la science positive. Je voudrais bien savoir, en effet, comment l'on peut sans contradiction formuler des lois morales et enseigner le déterminisme; je demande quelle méthode expérimentale prouvera les transformations séculaires qui ont fait d'une monère inconsciente le génie de Bossuet. Au fond, il n'y a là qu'un scepticisme hésitant et chercheur, des tentatives plus hardies et plus téméraires pour sortir d'une anxiété analogue à celle qu'éprouvait Pascal, lorsque, « regardant l'univers muet et l'homme sans lumière, abandonné à lui-même et comme égaré dans ce coin de l'univers sans savoir ce qui l'y a mis, ce qu'il est venu faire, ce qu'il deviendra en mourant », il entrait « en effroi, comme un homme qu'on aurait porté dans une île déserte et effroyable, et qui s'éveillerait sans connaître où il est et sans moyen d'en sortir ».

Il faut cependant reconnaître que certains philosophes modernes préfèrent, par un secret orgueil, les tourments du doute au calme de la foi. D'autres, se faisant peut-être illusion à eux-mêmes, prétendent qu'ils ne s'intéressent plus à ces sortes de problèmes, et qu'il leur est indifférent de savoir si leur personnalité subsistera sans fin, eux qui donneraient, comme, du reste, tous les hommes, les richesses du monde entier pour vivre une année de plus. Mais la foule de ceux qui ont fini par se laisser prendre aux négations des faux prophètes et qui ont, malgré tout, besoin de l'espérance pour se résigner à leur dure condition, cette foule découragée se demande avec une amère défiance ce qui lui revient de toutes ces leçons, maintenant que le ciel s'est fermé et que la terre est restée aussi inclémente. « Les âmes n'appartiennent à personne; elles tournoient, cherchant un guide comme les hirondelles rasent le marais sous l'orage, éperdues dans le froid, les ténèbres, et le bruit. Essayez de leur dire qu'il est une retraite où l'on ramasse et réchauffe les oiseaux blessés, vous les verrez s'assembler, toutes ces

âmes, monter, partir à grand vol, par-delà vos déserts arides, vers l'écrivain qui les aura appelées d'un cri de son cœur[1]. »

Qui donc se lèvera parmi nous pour distribuer à ces affamés le vrai pain de la vie? Qui donc se montrera assez doux pour les attirer, assez savant pour les instruire, assez aimant pour les convaincre?

*
* *

Le seul qui pourrait recueillir ces âmes abandonnées, ce n'est pas un écrivain, ce n'est pas un homme. C'est celui qui a dit : « J'ai pitié de la foule; si je la laisse aller sans nourriture, elle succombera en route, car elle a un grand chemin à faire... Venez à moi, vous qui peinez et je vous soulagerai... Je suis la voie, et la vérité, et la vie ». C'est celui qui a répondu depuis vingt siècles à ce cri anxieux de l'humanité :

Brise cette voûte profonde
Qui couvre la création;
Soulève les voiles du monde,
Et montre-toi, Dieu juste et bon!

Il a brisé la voûte profonde, *descendit de cælis;* il s'est montré, le Dieu juste et bon, *apparuit benignitas et humanitas Salvatoris nostri Dei.*

Le poète ajoutait :

Tu n'apercevras sur la terre
Qu'un ardent amour de la foi,
Et l'humanité tout entière
Se prosternera devant toi [1].

Ce n'est pas cette parole qui s'est réalisée, c'est la prophétie du vieillard Siméon : « Celui-ci est destiné à la ruine et à la consolation d'un grand nombre; et il sera un signe de contradiction. » Depuis ce jour-là, en effet, cette *contradiction* a divisé le monde et elle a été le grand drame de l'humanité. Mais ne semble-t-il pas qu'aujourd'hui ce drame soit entré dans une crise nouvelle et plus passionnante? Le Christ a-t-il jamais été attaqué avec plus d'acharnement? A-t-il jamais été défendu avec tant d'amour? Et, à ce point de vue encore, l'époque présente n'offre-t-elle pas l'intérêt le plus émouvant?

Montrer, comme nous l'allons faire, que la question religieuse soulève les plus vifs débats, c'est montrer, en même temps, que la

[1] De Vogüé, *le Roman russe*, p. 37.
[2] Alfred de Musset, l'*Espoir en Dieu*.

poésie subjective ou lyrique a retrouvé le principal élément qui la constitue : « Le sentiment religieux et le sentiment poétique étant attachés aux mêmes fortunes [1] », le réveil de l'un amène toujours le réveil de l'autre.

Les attaques les plus visibles sont celles des hommes politiques. Ils y ont mis une fureur, on peut dire une folie sans bornes. Mais si leurs succès sont les plus bruyants, ils ne sont pas les plus durables. Ils sont partis en guerre avec une étrange présomption : le *Kulturkampf* en Allemagne, les laïcisations en France; en Italie, les spoliations, les lois vexatoires, les outrages au pape, tout devait amener une prompte disparition de l'Église.

L'auteur tout-puissant des lois de mai a dû les rapporter. L'homme qui fut chez nous l'instrument principal dont se servit la franc-maçonnerie pour combattre l'enseignement chrétien a dû récemment avouer son erreur et reconnaître que le sentiment religieux est « irréductible ». L'Italie officielle restera bientôt seule à persécuter l'Église; mais déjà elle subit le châtiment de ses fautes, et parce qu'elle a voulu s'en prendre aux biens temporels de la papauté, des congrégations et de la propagande, c'est par la pauvreté, la misère, la faim, qu'elle commence son expiation. Et non seulement Dieu se réserve toujours le dernier mot dans ces luttes religieuses, mais alors même qu'il semble permettre pour un temps le triomphe matériel de ses adversaires, il garde de son côté le triomphe moral, il inspire à ses fidèles de grands dévouements et des exemples héroïques. A quelle autre époque de l'histoire eût-on vu cinq cents magistrats briser leur carrière et l'avenir de leurs enfants, sans que la conscience leur en fît un devoir, uniquement pour n'être pas confondus, même à tort, avec un gouvernement qui combattait la foi chrétienne?

On disait la religion morte, et elle est au fond de la crise politique en Italie et en France; ceux qui gouvernent la Belgique ne sont au pouvoir que pour s'être dits franchement catholiques; l'Espagne tressaille à la nouvelle que le pape lui demandera peut-être asile; à cause de la foi de son peuple, l'empereur d'Autriche doit s'abstenir de rendre une visite obligée à son allié le roi d'Italie. Les nations qui n'ont pourtant gardé qu'une part affaiblie de la foi chrétienne s'y attachent avec une sorte de passion : l'empereur d'Allemagne est un piétiste, et la foi des Russes tourne au fanatisme. Rappellerons-nous qu'en Angleterre on a vu dans l'espace de quelques années des centaines de ministres protestants se convertir au catholicisme? Parlerons-nous de l'Église d'Afrique res-

[1] Caro, *un Poète positiviste* (*Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1874).

taurée par la France, de cet illustre cardinal, qui, ayant rétabli le siège de Carthage, envoie de là ses prêtres, avant les voyageurs et les commerçants, dans le centre inhospitalier de l'Afrique et entreprend de renouveler en faveur des esclaves l'épopée des croisades ?

Moins apparente que dans le domaine politique, la lutte religieuse a été tout aussi ardente dans le domaine des idées, et elle a contribué davantage à rendre plus vif et plus pur le sentiment religieux, source du vrai lyrisme.

La divinité de Jésus-Christ, la constitution et l'histoire de l'Église, le dogme, la morale, la discipline, tout a été attaqué par des adversaires souvent fort habiles. Grâce à Dieu, tout a été efficacement défendu, et, comme il arrive quand on est entouré d'ennemis, les armements ont été perfectionnés, les remparts fortifiés à nouveau; on a rappelé de quelques vieilles places, où ils s'exposaient à se faire battre, un certain nombre de soldats attardés; l'Église s'est demandé quelles positions il importait de défendre, elle y a rassemblé toutes ses forces, elle y est devenue inexpugnable.

Pour nous borner à quelques exemples, les vieilles objections ont été dissipées par des explications loyales. Les enfants de l'Église ont renoncé à innocenter le très petit nombre de papes qui, à des époques reculées, ont mal soutenu l'honneur de leurs fonctions, et ils se sont contentés de rappeler que, d'après le dogme catholique, leur autorité dépend de leur titre de successeurs de Pierre et non pas de leurs qualités personnelles; au lieu de dire que Galilée n'a pas été condamné à tort, ils ont prouvé qu'il l'a été dans des conditions où l'infaillibilité de l'Eglise n'était pas engagée. Les attaques du rationalisme ont amené une étude plus approfondie de l'Évangile; on a mis en pleine lumière les preuves de son authenticité; on en a éclairé le sens en restituant les circonstances historiques, la physionomie des temps et des lieux où se sont passés les grands événements qu'il raconte. Mieux connue désormais, la divine figure du Christ attirera de plus en plus les préférences des vrais poètes; ils viendront se reposer près de lui de leurs chants profanes, et ils diront comme l'un d'entre eux, non pas le moindre :

> Maintenant j'ose plus et j'attends plus de grâces :
> Sur les monts de Juda je vais chercher vos traces,
> O Christ! . . . .
> . . . .
> J'ose ouvrir l'Evangile et chanter à mon tour
> Au pied du Golgotha le cantique d'amour [1].

[1] De Laprade, *Poèmes évangéliques*, Invocation.

C'est ainsi que, dans l'Église elle-même, malgré la glorieuse fixité de ses dogmes et de sa morale, un progrès, un mouvement se produit, qui imprime à ses enseignements une sorte de vie nouvelle. S'il est vrai que beaucoup d'âmes ont perdu la foi, il est vrai que beaucoup aussi en possèdent une plus éclairée. A l'heure où l'enfant devenant homme se demande compte à lui-même de ce qu'il a cru jusque-là par éducation, beaucoup de jeunes gens ont rencontré un prêtre, un ami, qui leur a conseillé, non pas comme on le supposerait peut-être, de laisser là ces dangers de doute et de tentations, mais bien de sonder sans crainte les solides fondements de leurs croyances, d'en étudier hardiment les preuves historiques et philosophiques. Ils ont puisé dans cette franche enquête une conviction plus profonde et plus éclairée, ils sont devenus des chrétiens comme on n'en voyait plus depuis le dix-septième siècle; il est tel homme du monde qui repasse aujourd'hui son catéchisme dans les plus récents ouvrages qu'on ait écrits en latin sur la théologie dogmatique. Combien est donc plus facile qu'on ne pense la conciliation entre la vraie science et la vraie foi!

Pourquoi tous ceux qui reconnaissent et admirent la sublime beauté de l'Évangile ne chercheraient-ils pas en conscience si là ne serait point la vérité tout entière? Quelle joie ce serait pour eux de découvrir que toutes ces divines choses se prouvent comme toutes les vérités, et que, si elles consolent le cœur délicieusement, elles ne laissent pas de satisfaire à toutes les exigences de la critique la plus rigoureuse! En effet, ceux-là même qui nient la divinité de Jésus-Christ ne le font qu'avec regret, souvent, et par suite de l'illusion funeste qui leur fait croire incompatibles la raison et la foi; et c'est pour cela qu'ils restent dans leurs ténèbres :

Quand de son Golgotha, saignant sous l'auréole,
Ton Christ viendrait à nous, tendant ses bras sacrés,
Et quand il laisserait sa divine parole
Tomber pour les guérir sur nos cœurs ulcérés,
Quand il ferait jaillir devant notre âme avide
Des sources d'espérance et des flots de clarté,

. . . .

Nous nous détournerions du tentateur céleste
Qui nous offre son sang, mais veut notre raison.
Pour repousser l'échange inégal et funeste,
Notre bouche jamais n'aurait assez de « non [1] ! »

[1] Mme Ackermann, *Poésies philosophiques*.

Stimulés par la violence ou l'habileté des attaques contemporaines, les défenseurs du christianisme en ont mis toutes les preuves rationnelles au grand jour de la science, et pour les âmes de bonne volonté, il ne tient qu'à elles d'apprendre que le divin Crucifié ne leur propose pas un « échange funeste », que, suivant sa parole, il aime mieux donner sans recevoir, et qu'il offre à notre raison un secours puissant et gratuit sans lui faire sacrifier aucune de ses lumières naturelles.

La question religieuse, qui depuis bien des années anime de ses débats toujours passionnants la plupart des discussions scientifiques et la plupart des luttes politiques, envahit maintenant la littérature pour lui rendre une fécondité nouvelle.

Sans doute, plusieurs des écrivains en vogue sont « des sceptiques sensibles et des épicuriens intellectuels », ainsi que le dit, de M. Anatole France, un écrivain qui pourrait aussi bien le dire de lui-même, M. Jules Lemaître; ils ne croient à rien, sinon au style, et ils ne se soucient guère des idées contradictoires qu'ils habillent de si jolies phrases. Mais si ce sont ceux-là qui nous amusent, déjà ce ne sont plus eux qui nous intéressent. N'en déplaise à ces enchanteurs, ce n'est plus à eux que s'attache aujourd'hui la jeunesse lettrée; elle donnerait toutes leurs fantaisies pour vingt pages de M. Paul Bourget ou de M. de Vogüé, et peut-être est-ce parce qu'ils en ont vaguement conscience, qu'ils se prennent à railler ces derniers, les traitant d'*apôtres*. Bien que M. Paul Bourget ne soit pas chrétien du tout, et que M. de Vogüé ne le soit peut-être pas assez, il faut se réjouir que de telles plaisanteries restent sans effet : c'est un signe de relèvement quand le public préfère les apôtres, quels qu'ils soient, aux simples sophistes; — ce terme n'a rien de blessant, il ne désigne pas un esprit qui raisonne à faux, mais un de ces virtuoses comme l'auteur de *Thaïs* a dû en trouver beaucoup dans Alexandrie, qui improvisaient, au gré des auditeurs et en termes élégants, l'éloge ou la satire des hommes célèbres, la preuve ou la réfutation de n'importe quels systèmes, qui d'autres fois célébraient avec tant de bonne grâce la mouche, la poussière, la fumée, la chevelure ou la calvitie. On sait aussi qu'ils imitaient, à s'y méprendre, tous les styles de l'antiquité.

Si les préoccupations religieuses commencent depuis peu d'années à tenir une place importante dans notre littérature, il y a longtemps qu'elles inspirent les écrivains des autres nations de l'Europe. Pour nous en tenir aux deux pays dont les livres ont actuellement le plus de succès parmi nous, il suffit de lire, pour s'en convaincre, les principaux ouvrages d'Angleterre et de Russie.

C'est ce que reconnaissent tous ceux qui s'en sont occupés

avec le plus de compétence, MM. Anatole Leroy-Beaulieu, Taine, de Vogüé, David-Sauvageot, Montégut [1]. Ce dernier « attribue à une origine religieuse l'esprit moral qui n'a cessé de guider le roman anglais même dans ses productions les plus hardies ou les plus cyniques », et il ajoute que le réalisme, parfaitement acceptable lorsqu'il est fécondé par cet élément, ne peut, s'il en est privé, produire que des œuvres inférieures, puériles ou immorales [2]. D'après M. Leroy-Beaulieu, les romanciers russes participant malgré leur scepticisme à la foi profonde de leur nation, « sont avant tout préoccupés de l'âme, de la conscience et de la paix du cœur; ils ont le souci anxieux de l'énigme de l'existence et des mystérieuses destinées humaines. A travers leur rationalisme perce le sentiment religieux dans ce qu'il a de plus obsédant [3] ». C'est sans aucun doute à ce caractère que tient la supériorité du réalisme anglais et russe sur le réalisme français. Est-ce que tous les chefs-d'œuvre de l'art n'ont pas été inspirés par l'idée religieuse? C'est elle qui a élevé si haut la poésie lyrique et l'épopée; c'est d'elle que sont pénétrées toutes les tragédies d'Eschyle et de Sophocle, et les plus belles de Corneille et de Racine; l'architecture n'a rien édifié de plus beau que les temples; les plus belles statues de l'antiquité représentent des dieux, et ce sont bien des peintures religieuses, que *la Transfiguration* et la chapelle Sixtine.

Quoi qu'il en soit du mérite des romanciers étrangers, il est incontestable que la littérature à laquelle nous prenons aujourd'hui le plus d'intérêt est celle du peuple qui est resté le plus croyant de tous. Si, par suite du schisme, les Russes ne reçoivent plus dans son intégrité l'enseignement des dogmes chrétiens, ils sont, du moins, profondément imbus de la morale évangélique, et ils pratiquent, jusqu'en leurs égarements révolutionnaires, les douces vertus d'abnégation et de pitié. Et ce qu'il y a de plus émouvant dans leur état d'esprit, c'est la conscience qu'ils ont de n'être pas entièrement dans le vrai et l'ardente bonne volonté d'y parvenir. Leur plus grand écrivain, devenu moujik par amour des simples d'esprit, compose un livre sur cette question souvent répétée là-bas : *Que faut-il donc faire?* Et Sutaïef, l'artisan apôtre, s'écrie avec un accent profond de sincérité : « Ah! si quelqu'un m'enseignait en quoi je me trompe, en quoi je m'éloigne de la vérité, je servirais cet homme jusqu'à la mort. Vrai, je ne

[1] Voy. surtout A. Leroy-Beaulieu, *l'Empire des Tsars et les Russes,* t. III, l. I[er]; de Vogüé, *le Roman russe,* avant-propos; A. David-Sauvageot, *le Réalisme et le Naturalisme dans la littérature et dans l'art,* p. 177, 180, 320.
[2] Émile Montégut, *Ecrivains modernes de l'Angleterre,* George Eliot.
[3] Ouvrage cité, p. 45.

sais pas ce que je ne lui donnerais pas[1]. » Quand donc ce peuple, qu'on a appelé « un vagabond moral », trouvera-t-il son vrai guide? Quand donc ce troupeau perdu viendra-t-il à celui qui a reçu cette mission divine : « Pais mes agneaux, pais mes brebis » ?

Du moins, leur inquiétude religieuse et la sympathie qu'elle nous inspire sont une preuve de plus que le matérialisme n'a pas encore achevé sa victoire et abaissé toutes les âmes. En matière religieuse, l'indifférence, quoi qu'on en dise, est le fait d'un petit nombre. Autour du Christ et de son Eglise, les attaques se font plus ardentes, la défense devient plus savante, les préoccupations se réveillent et la vie est intense. De ce mouvement, comme des progrès de la science et des inquiétudes philosophiques, la source des émotions jaillit maintenant plus abondante que jamais. Rarement il s'est produit dans les âmes d'une génération une crise aussi profonde, aussi anxieuse, par là même aussi poétique.

Il faut donc se reprendre à vivre, essayer de réformer son temps dans ce qu'il a de vicieux, mais l'aimer, le glorifier et l'aider dans ce qu'il a d'admirable, dans cette science qui agrandit toutes nos idées, dans cette industrie qui transforme le monde, dans cette recherche anxieuse et cette estime nouvelle des vérités philosophiques et religieuses.

Au reste, les jeunes gens d'aujourd'hui comprennent ce devoir. Il commencent à se rendre à l'appel du poète :

Laissez là ces mines guindées :
Qu'on sente en vous courir le sang!
Ayez pour les grandes idées
Un sein qui batte, jeune et franc[2]!

Beaucoup se signalent par leur amour de la science et des lettres. Beaucoup secouent les préjugés qui faisaient préférer une oisiveté soi-disant distinguée à ces entreprises puissantes de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, qui permettent d'exercer une influence si profonde sur la vie des travailleurs et sur la richesse nationale. Beaucoup abordent sans effroi l'étude scientifique de leur religion, sûrs que Dieu ne leur a pas tendu de pièges; et cet examen consciencieux, en les éclairant eux-mêmes, les rend capables aussi d'éclairer les autres dans la recherche de la vérité.

Il est temps de secouer la tristesse morne que veulent répandre

[1] *Le Roman russe*, p. 343.
[2] Guyau, *Vers d'un philosophe*, Visages et âmes.

sur nous ceux qui n'ont à la bouche que les mots « siècle trop vieux » et « fin de siècle ». Après tout, ce n'est là qu'une illusion; quand une année finit, c'est que réellement la terre a achevé sa course autour du soleil; mais quand un siècle finit, c'est simplement un ordre factice qui s'établit dans la mémoire des hommes. Et si l'on tient à ces expressions fatidiques, rappelons-nous que la fin d'un siècle annonce la naissance d'un autre, pensons que la plupart d'entre nous verrons le début d'un siècle jeune et plein d'espoir. Puissent ceux qui seront alors les hommes faits, lui imprimer une direction bienfaisante, afin qu'en jouissant des progrès matériels, qui déjà s'annoncent merveilleux, il achève de revenir à Dieu et à son Christ!

Ce mouvement de retour aux idées généreuses et vraies est commencé depuis quelques années. Les vrais retardataires sont ceux qui s'imposent encore le masque absurde d'une froideur contrainte, affectant de voir une perte inutile de forces dans tous les saints enthousiasmes, comme l'apôtre maudit regrettait les parfums précieux que Madeleine répandait sans compter sur les pieds de Jésus. Judas raisonnait fort bien, mais c'est la pécheresse repentante qui a obtenu les éloges du Maître.

Je t'ai dit, ô Jeunesse, où tu devais prétendre,
Et ce que tes aînés se promettent de toi :
Si je l'ai dit trop mal pour qu'on daigne m'entendre,
Qu'un des tiens, à son tour, le dise mieux que moi :

Qu'il le dise, et j'irai lui tendre la couronne,
Et je crierai, joyeux, en regardant vers vous :
« Les jeunes gens sont forts, la race sera bonne,
Les hommes de demain seront meilleurs que nous [1]. »

Félix Klein.

[1] Henri Chautavoine, *Au fil des Jours*, Aux jeunes gens.

LE BARREAU D'ANGLETERRE

SES ORIGINES ET SON ORGANISATION ACTUELLE [1]

X

J'ai exposé les conditions à remplir pour être reçu avocat; il convient maintenant de faire connaître l'organisation du barreau. Le nombre de ceux qui portent le titre de *barrister* a sans cesse augmenté. Il était de huit cents en 1814; de trois mille quatre cents en 1850; il s'élève aujourd'hui à sept mille environ. Que l'on se rassure pourtant, la très grande majorité des personnes inscrites sur les listes des *inns of court* ne paraissent jamais dans une cour de justice; celles qui exercent véritablement la profession n'atteignent pas le chiffre de mille.

Il y a, dans le barreau, une véritable hiérarchie. Le représentant le plus élevé, le premier personnage est l'*attorney* général; le second est le *solicitor* général. Cela veut dire, en d'autres termes, que l'ordre des avocats a pour chefs des hommes politiques, membres du Parlement, premiers jurisconsultes de la couronne, non seulement partisans, mais défenseurs attitrés des ministres qui occupent le pouvoir. Ce système a peut-être quelque chose d'anormal, mais ses inconvénients sont compensés par de très grands avantages.

En premier lieu, l'*attorney* général et le *solicitor* général suivent nécessairement la fortune du premier ministre qui les a nommés, de sorte que, à la tête du barreau comme au sein du cabinet, les conservateurs et les libéraux se succèdent à des intervalles plus ou moins éloignés. Ensuite l'*attorney* général et son suppléant servent de lien entre le gouvernement et le barreau; ils soutiennent, avec toute l'autorité que leur donne leur éminente situation, les intérêts de la profession qu'ils représentent. Enfin chacun des *barristers* peut espérer parvenir un jour à ce sommet

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 août 1889.

de la carrière. J'ajoute que ces hautes fonctions sont toujours confiées, sinon d'une façon absolue aux plus éminents *barristers*, du moins aux plus distingués des avocats qui font partie du Parlement. Les deux jurisconsultes de la Couronne ne sont, d'ailleurs, pas entièrement absorbés par leurs fonctions officielles, et ils continuent à plaider pour les clients qui sont assez heureux pour obtenir et assez riches pour payer leur concours.

Au-dessous de l'*attorney* général et du *solicitor* général, sont les conseils de la Reine, les *serjeants at law*, les avocats ayant une patente de préséance, les avocats ordinaires (*ordinary practitioners*, *utter barristers* ou, comme l'on dit ordinairement, *barristers*) [1] enfin les praticiens au-dessous de la barre (*below the bar*), c'est-à-dire qui n'ont pas été appelés à la barre et qui, ne pouvant pas plaider, s'occupent exclusivement de donner des consultations, de préparer les dossiers, de faire certains actes de procédure et de rédiger les actes translatifs de propriétés immobilières : je ne m'occuperai pas de ces derniers, qui ne sont pas, à proprement parler, des avocats.

Le nombre des conseils de la Couronne était jadis peu considérable : à la fin du siècle dernier, il n'excédait pas le chiffre de quinze, et en 1816, il était de vingt-huit seulement. Ce titre était conféré à des avocats distingués, mais il n'était jamais sollicité, et le lord-chancelier l'accordait spontanément. Il est certain que la politique jouait un rôle considérable en cette matière, et l'on sait notamment que lord Eldon ne voulut jamais élever à ce rang son futur successeur sur le sac de laine, lord Brougham.

Il en est autrement de nos jours; le titre de *Queen's Counsel* est surtout donné à l'ancienneté et sur la demande formelle de ceux qui désirent l'obtenir. Lorsqu'un avocat se croit en position de solliciter cette distinction, l'étiquette exige qu'il en prévienne ceux de ces confrères plus anciennement inscrits qui n'ont pas encore la robe de soie, afin de les mettre en demeure de formuler eux-mêmes cette demande, s'il leur convient de la faire. Le lord-chancelier apprécie les titres des postulants, et fait, chaque année, un certain nombre de nominations. Il n'est pas douteux que ses choix se portent un peu moins volontiers sur ses adversaires politiques que sur ses partisans et que, parmi ces derniers, il regarde d'un œil particulièrement favorable ceux qui font partie du Parlement.

Le titre de conseil de la Reine est fort apprécié des avocats; il

[1] Je n'ai plus à mentionner les *doctors,* ni les *advocates* qui ont été supprimés par les actes 20 et 21 Victoria, ch. LXXIX et LXXXV.

leur assure presque toujours la position de *bencher* de leur hôtel, il leur permet d'élever notablement le chiffre de leurs honoraires, en même temps qu'il les signale à l'attention des avoués et des clients, enfin il les met éventuellement en ligne pour l'obtention des sièges de la magistrature. Quant aux avantages positifs, ils sont peu nombreux, en dehors du droit de préséance, de l'honneur de figurer dans les commissions d'assises, du droit de faire suivre son nom des lettres Q. C., enfin, du privilège de porter une robe de soie, une sorte d'habit à la française avec des manchettes blanches et une perruque plus longue que celle des *juniors*[1]. Chacun d'eux recevait, jadis, 1000 francs par an, et une indemnité pour frais de bureau; mais, depuis le règne de Guillaume IV, on a supprimé ces payements dérisoires. Les conseils de la Reine ont toute liberté de plaider les causes civiles, mais ils ne peuvent accepter la défense d'un criminel qu'avec l'autorisation de la Couronne, car les poursuites sont censées exercées au nom du Souverain, et il ne convient pas qu'un des conseils de Sa Majesté combatte l'accusation. En fait, l'obtention de cette faculté est une simple affaire de forme, dont le seul inconvénient est d'entraîner, pour le client, une petite dépense.

Les noms des conseils de la Reine faisant partie d'un circuit, sont toujours insérés dans la commission des assises, ce qui leur permet de siéger, dans le cas où le nombre des causes est considérable et où le temps fait défaut aux juges pour terminer toutes les affaires inscrites au rôle.

Un certain nombre d'avocats distingués refusent le titre de conseil de la Reine, soit parce qu'étant membres du Parlement, il leur répugne de se soumettre à une réélection, soit parce qu'il leur est désagréable de payer les 300 livres sterling que coûte cet honneur; ils obtiennent parfois alors une patente de préséance, qui leur donne rang avant les avocats ordinaires et qui leur permet de figurer, comme les conseils de la Reine, dans les commissions d'assises.

Le titre de *serjeant at law* (*serviens ad legem*) est d'origine

[1] On désigne souvent les conseils de la Reine sous le nom de *silk gown* (robe de soie). Habituellement, d'ailleurs, ils portent la même robe et la même perruque que les autres avocats, sauf lorsqu'ils plaident devant la Chambre des lords. On avait jadis l'habitude de faire, chaque jour, l'appel des causes en commençant par celle dont était chargé le plus ancien des conseils de la Reine et en continuant ensuite de façon que les affaires confiées à des avocats n'ayant pas la robe de soie se trouvaient toujours au dernier rang. Ce fut lord Mansfield qui, le premier, mit fin à cet abus et prit l'habitude de parcourir toute la liste et de l'épuiser avant de revenir au plus ancien conseil de la Reine.

très ancienne; il est mentionné dans les actes d'Edouard Ier, et un document du règne d'Edouard II désigne Roger du Scotre sous le titre de *serjeant assigne as plees le roy et as ses besoines.* Fortescue raconte comment le lord *chief justice* choisit sept ou huit personnes discrètes et célèbres par leurs connaissances en droit et comment le lord-chancelier les convoqua en présence du roi pour recevoir le titre de *serjeant.* Il constate d'ailleurs l'extrême importance de ces fonctions.

Au moment de leur nomination, les *serjeants* étaient obligés de quitter l'*inn of court* auquel ils avaient appartenu jusqu'alors, et ils devenaient membres d'une société particulière (*serjeant's inn*) exclusivement composée de leurs collègues. Ils devaient toujours porter sur leur perruque la *coif* de soie. Les juges ne pouvaient être choisis que parmi les *serjeants*, et lorsque le souverain voulait nommer un avocat non pourvu de ce titre, il devait préalablement lui conférer la coiffe. A l'occasion de leur nomination, les *serjeants* donnaient un dîner pantagruélique dans le genre de ceux qui avaient lieu à l'occasion du couronnement du souverain et ils organisaient des fêtes qui se prolongeaient pendant toute une semaine[1].

Les privilèges spéciaux des *serjeants* ont successivement disparu. Le dernier qui leur restât, consistant dans le droit exclusif de plaider devant la cour des plaids communs, a été supprimé par un *warrant* royal du 24 avril 1834[2]. Les lois de 1873 et de 1875 sur la réforme des cours de justice ont porté le dernier coup à l'institution, en décidant que les juges pourraient être désormais choisis parmi les avocats non pourvus du titre de *serjeant.*

En présence de cette situation nouvelle, les *serjeants* ont pris la grave résolution de supprimer le *serjeant's inn.* A la suite d'une dernière réunion, tenue le 27 avril 1877, l'hôtel a été vendu, ce qui a permis à chacun des membres de percevoir plus de 30 000 francs, et il n'a plus été fait de nouvelles nominations. Le titre de *serjeant* aura donc disparu lorsque le dernier de ceux qui le portent encore aura cessé de vivre.

[1] Un vieux document de 1661, cité par W. Herbert (*inns of court*), décrit toutes les cérémonies de la création des sergents : le détail en remplit neuf pages. La description des dîners est fabuleuse : on y mange vingt-quatre grands bœufs, cent moutons, cinquante et un grands veaux, trente-quatre cochons de lait, quatre-vingt-onze porcs, neuf douzaines et demi de chapons, trente-sept douzaines de pigeons. Au centre de la table, est un monument de cire représentant la cour des plaids communs et dont le prix excède 100 francs.

[2] La validité de cet acte ayant été contestée, ses dispositions ont été confirmées par l'acte 9 et 10 Victoria, ch. LIV.

Je n'ai rien de particulier à dire au sujet des avocats ordinaires, qui constituent la majorité du barreau. Ils portent la robe de laine et la petite perruque poudrée. Ils ne peuvent s'asseoir que sur le second banc, le premier étant exclusivement réservé aux conseils de la Reine. J'avouerai volontiers que j'apprécie médiocrement cette hiérarchie dans la profession. Je sais bien que tout *junior* peut aspirer à devenir conseil de la Reine, et qu'à ce moment il trouvera fort agréable l'inégalité dont il a pu se plaindre jadis, mais je sais aussi que *non licet omnibus adire Corinthum*. Il me semble enfin qu'il y a quelque chose de choquant dans la position matérielle des avocats devant la cour, lorsque l'une des parties est représentée par un conseil de la Reine, l'autre par un simple *barrister*. L'un est sur le premier banc, l'autre est au second, et cette marque d'inégalité semble particulièrement choquante dans une enceinte où, plus encore qu'autre part, l'égalité devrait être absolue. J'ajoute qu'il n'y a peut-être pas à cela un mal réel; les jurés, comme les juges, aiment le *fair play*, et je suis certain qu'ils n'écoutent pas avec moins de faveur celui des avocats qui occupe la place la plus humble [1].

XI

A partir du moment où il est appelé à la barre, l'avocat jouit de tous les droits et est soumis à toutes les obligations que comporte le titre de *barrister*.

En ce qui concerne les droits du barreau, le principal consiste dans le privilège exclusif de plaider devant les cours civiles et criminelles; cependant, devant les cours de sessions trimestrielles, les *solicitors* peuvent se présenter à la barre, concurremment avec les avocats, toutes les fois où ceux-ci ne sont pas assez nombreux pour constituer une *bar*. On considère généralement que la présence de quatre avocats est nécessaire à cet effet; en cas de diffi-

[1] J'en ai eu personnellement la preuve dans un cas que j'ai suivi récemment. Lors du procès intenté par M. O'Donnell au propriétaire du *Times*, ce dernier était représenté par l'attorney général, assisté d'un conseil de la Reine et de plusieurs *juniors*. Le plaignant n'avait qu'un seul avocat, et c'était un *junior*. L'aspect même de la situation respective des avocats était absolument choquant et l'inégalité des parties aussi accentuée qu'il soit possible de le concevoir. Je dois pourtant dire que, pendant les quatre audiences qu'a duré le procès (du 2 au 5 juillet 1888), l'attorney général a eu pour son jeune confrère autant d'égards qu'il aurait pu en témoigner aux plus anciens du barreau et j'ai à peine besoin d'ajouter que le lord chief justice a montré la plus stricte impartialité; en outre, il était visible que le jury, comme le public, se montrait sympathique au plus faible.

cultés sur ce point, les magistrats tranchent souverainement la question.

Les avocats ont droit au titre d'*esquire;* ils ne peuvent être arrêtés, si ce n'est pour crime, lorsqu'ils sont devant une cour ou dans une tournée de circuit; ils sont dispensés du service du jury, enfin, ils ont droit à la liberté de la parole dans l'exercice de leur profession.

Quant aux obligations, elles résultent à peu près exclusivement de la coutume; elles n'ont jamais été codifiées ni même écrites. Ces usages se transmettent de génération en génération, et s'apprennent de la même façon que les habitudes sociales. Leur ensemble constitue ce que l'on appelle l'étiquette du barreau (*etiquette of the bar*). Leur importance est, d'ailleurs, très inégale; il y a, en cette matière, des fautes véniclles et des manquements graves. Le jeune avocat qui charme les loisirs du circuit en *flirtant* avec la fille d'un avoué et en dansant avec elle, ou celui qui se laisse aller à dîner chez un *solicitor* échappe généralement à la censure, mais l'avocat qui change indûment de circuit peut être certain d'être envoyé à Coventry [1].

Le premier soin d'un débutant est de choisir sa spécialité. En principe, tout *barrister* peut aujourd'hui plaider devant toutes les cours, sans aucune exception, mais, en fait, chaque avocat se consacre spécialement à une certaine catégorie d'affaires. Les uns se dirigent vers ce que l'on appelle le barreau parlementaire (*parliamentary bar*), c'est-à-dire qu'ils comparaissent devant les comités des deux Chambres, chargés d'examiner les bills privés [2]. Les autres s'occupent soit des causes de divorces, de testaments ou d'amirauté, soit des affaires portées devant les cours ecclésiastiques. Le plus grand nombre se consacre aux deux principales divisions de la haute cour de justice : la chancellerie et le banc de la Reine.

La subdivision est encore poussée plus loin. Chacun des avocats appartenant au barreau de la chancellerie (*chancery bar*) s'attache particulièrement à l'une des chambres de cette division et, par conséquent, plaide presque toujours devant le même juge. D'un autre côté, les *barristers*, et ce sont les plus nombreux, qui préfèrent rester au barreau de loi coutumière (*common law bar*),

[1] C'est l'expression employée pour dire : mettre en quarantaine. En dehors du barreau, on se sert maintenant d'un néologisme dérivé du nom de l'infortuné capitaine Boycot.

[2] Je me permets de renvoyer, sur ce point, aux explications que j'ai données dans mon ouvrage sur le gouvernement et le parlement britanniques. (vol. III.)

doivent, dans un délai de trois ans, à partir de leur appel à la barre, faire choix d'un circuit et se faire présenter au *mess*.

On sait que le territoire de l'Angleterre et du pays de Galles est divisé en huit circonscriptions ou circuits, qui sont respectivement parcourus, plusieurs fois par an, par un ou deux juges. Tout avocat peut plaider, à Londres, devant chacune des chambres du banc de la Reine et de la cour d'appel ou devant la cour centrale criminelle, mais, en dehors de la capitale, il ne peut sortir des limites d'un circuit [1] que d'une façon exceptionnelle et en exigeant des honoraires dont le *bar mess* fixe le minimum.

Le *bar mess*, c'est-à-dire l'assemblée des avocats attachés à un même circuit, se réunit [2] une fois pendant chaque tournée d'assises, sous la présidence du *leader* du circuit, c'est-à-dire du plus ancien conseil de la Reine ou, du moins, du plus ancien de ceux qui suivent, en fait, les assises, car les doyens renoncent généralement à quitter Londres. Ces réunions avaient lieu autrefois après le dîner, ce qui avait une foule d'inconvénients faciles à comprendre pour qui connaît les mœurs britanniques; on a pris, dans plusieurs circuits, la prudente habitude de les tenir avant le commencement du repas. Le dîner qui précède ou qui suit la réunion est appelé : la grande soirée (*grand night*), et il est d'usage d'y inviter le juge qui préside les assises, dans le cas où il était membre du circuit avant d'entrer dans la magistrature.

La réception au *bar mess* se fait au scrutin. Tout candidat doit avoir deux parrains : s'il est repoussé, le comité examine l'affaire, après quoi l'on procède à un nouveau scrutin. De même que l'assemblée des *benchers*, le *bar mess* peut expulser un avocat de son sein : voilà donc un second degré de juridiction disciplinaire plus intime et plus rapproché du justiciable. L'avocat y reste soumis pendant toute sa carrière, car, en règle générale, on ne peut changer de circuit.

En dehors des avocats qui embrassent les diverses branches dont j'ai parlé, il faut mentionner ceux qui vont se fixer en province. Jusqu'à ces dernières années, le barreau anglais est resté très centralisé. C'est à Londres, et à Londres seulement, que l'on peut devenir *barrister*, et c'est là que, tout récemment encore, rési-

[1] Le nombre des avocats inscrits dans les circuits est très variable; la liste du circuit du sud-est contient environ six cents noms; celle du circuit du pays de Galles n'en porte guère plus de soixante; dans chacun des six autres circuits, il y a généralement de cent à deux cents avocats inscrits.

[2] L'expression de *mess* est assez entrée dans l'usage français pour qu'il ne soit pas nécessaire d'expliquer qu'elle veut dire : table de pension.

daient, en fait, tous les avocats plaidants. Cette situation s'est un peu modifiée, et il s'est créé, dans un certain nombre de villes, un barreau local. Des avocats s'y sont établis pour donner des consultations, pour plaider devant les cours de juridiction sommaire, les cours de comté et les cours de sessions trimestrielles, mais leur nombre est encore assez restreint.

Quelle que soit la spécialité choisie par l'avocat, les commencements sont pénibles, les débutants manquent à la fois de science et d'expérience [1], et ils attendent longtemps leur premier dossier. Quelques-uns s'attachent à un de leurs confrères plus ancien dans la profession en qualité de secrétaire, dirait-on en France, de diable (*devil*), dit-on chez nos voisins. Je me hâte d'ajouter que ce sont de bons diables, qui font souvent une très belle carrière, surtout s'ils parviennent au plus haut poste de la hiérarchie infernale, celui de *diable* de l'attorney général, titre familier du *junior counsel* de la Trésorerie.

Les jeunes avocats n'ont malheureusement pas, comme en France, la ressource, si utile pour faciliter les débuts, des causes de l'assistance judiciaire et de la plaidoierie d'office. L'assistance judiciaire existe bien, et certains indigents peuvent obtenir de plaider *in forma pauperis*, mais le nombre des affaires de cette nature est très peu considérable. En ce qui concerne la plaidoirie d'office, l'étiquette de la profession interdit aux avocats de défendre gratuitement un prisonnier, si ce n'est à la demande d'un juge. Les honoraires peuvent être minces, et l'avocat présent au moment où se juge une affaire criminelle n'a pas le droit de refuser son concours à l'accusé qui lui offre de son banc (*dock*) une somme de 30 francs ; mais ce payement est indispensable pour que le *barrister* prenne la parole. Quant au droit de réquisition du juge, il ne s'exerce que très rarement, et seulement dans les affaires de la plus extrême gravité. Il en résulte un double inconvénient : les avocats perdent une précieuse occasion de s'habituer à la parole et une foule de malheureux accusés, trop pauvres pour payer même les 30 francs de rigueur, sont jugés sans avoir été défendus. Combien de fois, en assistant aux audiences des sessions trimestrielles ou des cours d'assises, j'ai vu quinze ou vingt avocats occupés à lire leur journal, à causer, ou à remuer leur perruque, tandis que certains accusés, ne sachant que dire, déclaraient plaider *guilty* [2], et

[1] Lorsque North, qui devait être un jour lord Guildford débuta au barreau, son grand-père lui demanda : « Qu'avez-vous fait de bon, Frank? — J'ai eu assez de peine à ne pas faire de mal », fut la réponse. (*Autobiography of the hon. R. North*, p. 169.)

[2] On sait qu'au début de tout procès criminel, le juge demande à l'accusé

que d'autres se montraient également incapables d'interroger ou de contre-examiner utilement les témoins, et surtout de parler au jury. Il est vrai que les nouveaux venus ont un autre moyen de débuter. L'étiquette veut, en effet, que, dans toute cause, le plaignant ait au moins deux avocats : un *leader* et un *junior;* l'intimé peut se contenter d'un seul conseil. En fait, dans les affaires de quelque importance, il y a toujours deux, et souvent trois avocats de chaque côté; c'est le *solicitor* qui les choisit, et il lui est facile de donner un *brief* à un débutant qu'il veut favoriser.

Un avocat ne peut refuser de se charger d'une cause par le motif qu'il doit être assisté d'un confrère qui ne lui convient pas; il doit laisser à l'avoué toute latitude sur ce point. Il est seulement entendu que nul n'est tenu d'assister, comme *junior*, un *leader* moins ancien que lui au barreau.

XII

Telles sont les principales règles des rapports entre *barristers;* quant à celles des avocats avec leurs clients, elles sont d'une nature particulière : il n'existe aucun contrat, aucun lien légal entre le conseil et celui au nom duquel il agit. La conséquence de cette doctrine, c'est, d'une part, que l'avocat ne peut jamais réclamer devant la justice le payement de ses honoraires; de l'autre, qu'il ne peut être attaqué pour rupture de traité, ni passible de dommages-intérêts à raison de sa négligence. « C'est son devoir, dit un arrêt, d'avoir soin de se faire payer d'avance, et la loi ne lui donne aucun secours, s'il néglige son devoir [1]. » A diverses reprises [2], le Parlement a été saisi de propositions ayant pour objet de permettre aux avocats d'exiger légalement des honoraires et aux clients d'exiger la restitution des honoraires indûment payés ou même de poursuivre les avocats coupables d'avoir négligé ou compromis leurs intérêts, mais ces projets ont toujours été repoussés [3]. On a considéré qu'établir ce lien entre l'avocat et le client serait, en

s'il *plaide coupable* ou *non coupable*. Dans le cas où la réponse est : coupable (*guilty*), il n'y a pas de plaidoirie et le juge prononce aussitôt la sentence sans que le jury ait à rendre un verdict.

[1] Le juge Bayley, dans l'affaire de Morris contre Hunt. (I, Chitty, 544.)

[2] Chambre des communes, séances des 6 août 1875 et 10 mai 1876.

[3] Chambre des communes. Séance du 6 août 1875. — On citait notamment, à l'appui de cette proposition, l'affaire de Swynfen contre Swynfen, dans laquelle lord Chelmsford, alors avocat, avait compromis les intérêts de son client, contrairement aux instructions formelles de ce dernier et dans laquelle le *chief baron* de l'Echiquier Pollock avait décidé qu'un avocat jouit dans la conduite d'une cause d'une immunité absolue.

fait, placer le premier dans la position d'un avoué et établir une véritable fusion entre les deux branches de la profession.

Cette question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de supprimer la distinction actuellement existante entre les *barristers* et les *solicitors* a été maintes fois discutée. Plusieurs lords-chanceliers ont paru favorables au projet et, récemment encore, le *solicitor* général s'est prononcé très formellement en ce sens [1], mais le nombre de ceux qui sont opposés à cette mesure est encore très considérable, et, si la fusion s'accomplit un jour, comme cela semble probable, ce ne sera pas avant longtemps.

D'après les règles de la profession, un avocat ne peut recevoir d'instructions que par l'intermédiaire d'un avoué et ne doit jamais avoir de rapports directs avec un client. Ce principe, qui s'applique aux affaires criminelles aussi bien qu'aux causes civiles, n'a pas toujours existé [2] et il n'est pas sanctionné par la loi [3], mais il est très généralement observé. Les avocats seraient parfois disposés à le restreindre, tandis que les avoués prétendent naturellement l'étendre à tous les cas sans exception. Afin d'en préciser la portée, un avocat a récemment posé à l'*attorney* général trois questions : un *barrister* peut-il donner un conseil à un client et recevoir des honoraires sans l'intervention d'un *solicitor?* Ce droit est-il modifié lorsqu'une assignation a été lancée? Y a-t-il une limite *minimum* au chiffre des honoraires qu'un avocat peut demander pour les affaires non contentieuses?

L'*attorney* général a répondu, à la date du 29 juin 1888 : « Ces questions ne sont tranchées par aucun règlement écrit, mais par la pratique et la tradition de la profession reconnue, je crois, de temps immémorial [4]. Il est essentiel d'abord de toujours distinguer entre les affaires contentieuses et les affaires non contentieuses. Pour les premières, un avocat ne doit ni agir ni donner un avis sans l'intervention d'un *solicitor*. La raison très grave qui a fait poser cette règle est évidente. Dans les affaires contentieuses qui affec-

[1] Discours prononcé à Birmingham, le 21 janvier 1888.

[2] « Jadis les avocats faisaient tout, mais ces *gentlemen* de la loi, ayant abandonné la partie mécanique de la profession, c'est-à-dire ayant cessé de recevoir les clients, etc., les attorneys s'en sont emparés. » (*Autobiography of the hon. Roger North*, edited by A. Jessopp, p. 141. Voy. aussi Pulling, *Law of attorneys*, p. 10.)

[3] Dans le cas de Bennett contre Hale, il a été jugé que ce n'était pas une règle, mais une sorte de convention tacite (15. 2. B. 171). La règle avait cependant été posée, en ce qui regarde les cours de comté, par l'acte 9 et 10 Victoria, ch. xcv, mais cette disposition a été abrogée.

[4] Il me semble que sir Richard Webster va trop loin. La coutume est ancienne, mais elle n'est assurément pas immémoriale.

tent souvent les droits d'autres personnes, il est très important que les faits soient établis aussi nettement que possible avant que l'on puisse donner un avis. Or, comme un avocat ne peut pas faire personnellement les recherches nécessaires pour les constater, il est essentiel qu'il puisse s'en rapporter au *solicitor*, relativement à l'exactitude des faits qui lui sont exposés.

« En ce qui concerne les affaires non contentieuses, la situation, suivant moi, n'est pas précisément la même... En général, je ne vois pas d'objection à ce qu'un avocat voie un client et lui donne un avis, sans l'intervention d'un *solicitor*, pour tout ce qui concerne la conduite personnelle du client ou l'administration de ses affaires. Je veux seulement ajouter que les membres du barreau doivent avoir grand soin de ne donner aucun avis sur une question ayant un caractère contentieux. En ce qui concerne les honoraires pour ces cas, je ne connais qu'une règle, c'est qu'un *junior* ne doit pas accepter moins de 30 francs et un *leader* pas moins de 56 francs. »

Voici donc la règle nettement établie par la plus haute autorité : en matière contentieuse, pas de rapport direct entre le plaideur et l'avocat [1]. Même dans les causes criminelles, le défenseur ne voit pas son client. Un *serjeant* célèbre, sinon éminent, raconte dans ses mémoires qu'une seule fois pendant le cours de sa longue carrière, il a visité, dans sa prison, l'homme qu'il était chargé de défendre [2]. Tous les avocats n'en pourraient pas dire autant, et il est certain que les infractions à l'étiquette ne sont pas rares, surtout dans les grandes affaires civiles. En tout cas, la conséquence pratique du système actuel, c'est que, en réalité, personne n'est responsable vis-à-vis d'un client. Théoriquement, la responsabilité pèse sur le *solicitor*, mais celui-ci prend toujours soin de s'abriter derrière l'avis de l'avocat qu'il consulte, aux frais du plaideur, sur chaque point douteux, et l'avocat est soustrait, de par la loi, à tout recours.

Il est cependant certain que le pouvoir de l'avocat est considérable, à partir du moment où la cause vient à l'audience, car tous ses actes engagent la partie qu'il représente, dans la mesure qu'expose nettement un récent arrêt de la cour d'appel. « Les rapports d'un conseil avec la personne qui l'emploie sont ceux d'avocat à client ; ils s'établissent au moment où le client charge le conseil

[1] Lord Brougham, étant encore avocat, avait été mis en quarantaine par les avoués ; il ne s'en troubla pas, mais il déclara nettement qu'il se passerait d'eux et qu'il recevrait directement les clients. Les attorneys capitulèrent. (Campbell, *Lives of the chancellors*, vol. VIII, p. 370.)

[2] *Some experiences of a barrister's life* by serjeant Ballantine, vol. II, p. 81.

d'être son avocat. Le client peut, à tout moment, retirer cette demande, mais dès l'instant où il l'a faite, il doit être considéré comme sachant qu'il a placé l'avocat dans une certaine position vis-à-vis de la partie adverse. La demande d'agir comme avocat implique celle de faire les choses qu'il est convenu qu'un avocat fait habituellement pour son client... L'avocat a un pouvoir illimité pour faire ce qu'il considère comme le plus avantageux pour son client, en conduisant la cause devant la justice. Ce pouvoir illimité est contrôlé par les tribunaux, qui veillent à ce qu'on ne fasse rien de ce qui pourrait être une injustice manifeste et qui, au besoin, interviennent pour l'empêcher. Ces relations, entre avocat et client, peuvent être rompues à tout moment, pourvu que, lorsque les parties adverses ont agi en conséquence de ces rapports, le client prenne soin de leur en faire connaître la cessation. Si le client est présent à l'audience et s'il s'oppose à ce que l'avocat fasse quelque chose, il n'a pas le droit de dicter la conduite à tenir, mais s'il insiste, l'avocat se retire, et c'est par ce moyen que le client met un terme à l'autorité prédominante de l'avocat.

« Si l'avocat faisait quelque chose qui fût en dehors de la conduite de la cause, son acte ne lierait point le client, à moins que celui-ci n'ait donné un consentement formel; et le sens de l'expression *conduite de la cause* a été parfaitement expliqué par le baron en chef Pollock, dans le cas de Swynfen contre lord Chelmsford. « Quoiqu'un conseil ait pleine autorité sur un procès, sur la « façon de le conduire et sur tout ce qui s'y rapporte, comme « supprimer un document, faire retirer un juré, ne point appeler « de témoins ou choisir ceux qui doivent être appelés et autres « détails appartenant proprement au procès et à la conduite de la « cause, cependant, il n'a en vertu de son engagement, aucun « pouvoir sur les questions collatérales. » L'autorité d'un avocat, dans la conduite d'une cause, est illimitée vis-à-vis du client, jusqu'à ce que ce dernier la fasse cesser, sauf à la cour à venir en aide au client, en cas d'abus [1]. »

D'après les règles de l'étiquette, un avocat ne doit ni solliciter une affaire ni faire un contrat avec un client, au sujet d'un procès, mais :

> Cette grande raideur des vertus des vieux âges
> Heurte trop notre siècle et les communs usages [2].

Nul ne conteste le principe, mais je ne voudrais pas affirmer que chacun le respecte.

[1] Cour suprême de justice. — Cour d'appel (le maître des rôles, les lords-juges Bowen et Fry, 27 novembre 1887. Matthews contre Munster).

[2] Molière, *le Misanthrope*, acte Ier, scène Ire.

L'étiquette veut encore que tout avocat accepte le dossier (*brief*) qu'on lui offre, en lui remettant le *retainer*, sans examiner les détails ni la nature de l'affaire dont il s'agit [1]. La rigueur du principe est poussée si loin qu'un avocat est forcé de plaider en appel contre le client dont il a soutenu la cause en première instance, s'il en est requis par l'adversaire avant d'avoir reçu la guinée de *retainer* [2].

En fait, cependant, les choses ne se passent pas tout à fait ainsi. Chaque *barrister* a un ou plusieurs clercs, auxquels il paye généralement une guinée par semaine et qui reçoivent, en outre, une rémunération spéciale des clients. En dehors de ses autres fonctions moins importantes, le clerc est chargé de recevoir les dossiers que l'on apporte à son patron. Il commence par regarder le nom du *solicitor* qui envoie l'affaire, mais il voit plus rapidement encore le chiffre des honoraires indiqués sur le *brief*. S'il est satisfait, tout est dit; sinon, il donne plus ou moins discrètement à entendre qu'un homme aussi éminent que celui dont il a l'honneur d'être le modeste collaborateur a coutume d'être plus généreusement traité. Quand l'avoué fait la sourde oreille, le clerc exprime la crainte que des engagements antérieurs ne permettent pas à l'avocat de se charger de la cause.

Quelquefois un rusé clerc garde le *brief*, puis il s'informe du nom du conseil de la partie adverse et il va trouver son collègue. Ce dernier lui indique, à charge de revanche, le montant des honoraires portés sur le *brief* de son patron. Puis, à la veille du procès, l'avoué est discrètement averti qu'il conviendrait de se montrer plus large [3]. Assurément, l'avocat ignore tout cela, et quelle

[1] On connaît la réponse du Dr Johnson à Boswell, qui lui reprochait d'accepter de mauvaises causes : « Comment pouvez-vous savoir si une cause est bonne ou mauvaise avant le moment où le jugement est rendu? »

[2] On peut lire dans le *Times* du 31 juillet 1887, une lettre dans laquelle MM. Russell et Scott, avoués, racontent qu'ayant à suivre une affaire devant la division de chancellerie de la haute cour de justice, ils ont été fort surpris d'apprendre que l'avocat qui avait plaidé pour eux, comme *leader*, dans la première instance, était chargé de plaider contre eux, comme *leader* de leur adversaire devant la cour d'appel. Croyant à une erreur, ils ont été voir cet avocat qui avait toujours été leur *leader*, et qui, dans l'affaire en question, avait reçu toutes leurs confidences et leurs instructions. Ce dernier a répondu qu'il n'y pouvait rien, mais qu'ayant reçu une guinée de l'autre partie, il était obligé de plaider pour elle et de rendre le dossier de son ancien client. Dans le numéro du 29 juillet 1886, un autre *solicitor* raconte que le conseil de la Reine auquel il a confié la conduite de ses affaires, lui a répondu, en cas semblable, qu'il ne pouvait éviter de plaider contre son client, ce dernier ayant oublié de lui remettre le *retainer*.

[3] Un membre du Parlement citait, à la séance du 6 août 1875, la corres-

indignation serait la sienne s'il pouvait soupçonner que son clerc a soulevé une semblable question ! Seulement le *solicitor* sait que les avocats sont sujets aux bronchites, qu'ils sont souvent appelés à plaider plusieurs affaires le même jour... et il finit généralement par capituler. Il ne faut cependant pas croire que semblable chose se produise toujours, et j'admets volontiers qu'elle constitue l'exception plutôt que la règle ; ce que j'ai seulement voulu montrer, c'est qu'il est avec l'étiquette des accommodements.

Il est pourtant une règle à laquelle on manque rarement, c'est celle qui décide qu'un avocat n'est jamais tenu de restituer les honoraires qu'il a reçus, même s'il n'a pas plaidé l'affaire dont il était chargé. Les avocats ont la fâcheuse habitude d'accepter plus de causes qu'ils n'en peuvent réellement suivre [1]. Il est vrai que, parfois, les plaideurs retiennent un avocat renommé, dans le seul but de ne point l'avoir pour adversaire [2], mais, la plupart du temps, ils désirent obtenir l'appui réel de celui qu'ils choisissent et n'en pouvant jamais être sûrs, ils sont obligés de prendre, pour chaque affaire, deux *leaders* et un *junior*. Comme il est assez difficile de savoir exactement quel jour une cause sera appelée et, comme les avocats renommés ont souvent plusieurs affaires, le même jour, dans des chambres différentes, il leur est quelquefois impossible de prévoir qu'ils feront défaut à un client. Dans certains cas, au contraire, ils peuvent s'en rendre compte à l'avance, et alors ils passent le dossier à un confrère, mais il est contraire à l'étiquette de remettre à ce dernier les honoraires reçus, et le client a le plaisir, si c'en est un, de payer à la fois l'avocat qui n'a rien fait

pondance suivante : Le clerc de l'avocat au *solicitor :* 11 mai 1874. « Je constate que le premier conseil de la partie adverse a 100 guinées marquées sur son *brief*. Je prends la liberté de vous suggérer de marquer la même somme sur le dossier de M. X. Voudriez-vous avoir la bonté de le faire avant qu'il se présente à la barre, demain? — Réponse de l'avoué, 12 mai 1874. Nous avons reçu votre lettre par laquelle vous nous demandez implicitement d'augmenter les honoraires de M. X. de 50 à 100 guinées et vous y joignez indirectement l'avis que cela soit fait avant qu'il se présente à la barre, ce matin. Nous pouvons difficilement croire que M. X. permette à son clerc d'aller trouver les clercs de l'avocat de la partie adverse pour connaître le chiffre des honoraires marqués et pour demander, sans aucun égard aux circonstances de l'affaire, que les honoraires de M. X. soient fixés au même chiffre. »

[1] Un député racontait au Parlement qu'un avocat distingué, M. Austin, ayant huit ou dix affaires à plaider le même jour, un de ses clients fut fort étonné de le renconter se promenant paisiblement à Hyde-Park. « Oh ! répondit l'avocat, je fais justice égale à tous mes clients ; de cette façon, aucun d'eux ne peut se plaindre que je l'abandonne pour l'avantage d'un autre. » (Séance de la Chambre des communes du 6 août 1875.)

[2] Discours de M. Jackson, Chambre des Communes, 10 mai 1876.

pour lui et le suppléant qui a, peut-être, assez mal conduit l'affaire. Il y a bien une vieille ordonnance du temps de Jacques I[er] qui ordonne aux juges de faire restituer les honoraires payés aux avocats qui ont mal plaidé ou qui n'ont pas plaidé du tout, mais il y a longtemps qu'on n'y pense plus.

J'ajoute, car on s'expose toujours à être injuste en généralisant, que, dans ces cas où il y a conflit entre les règles de l'étiquette et celles de la délicatesse, certains avocats préfèrent se conformer aux dernières.

XIII

Les honoraires des avocats n'étaient pas très élevés, au dix-huitième siècle, et les plus éminents *barristers* arrivaient à peine à gagner 100 000 francs par an. Ce qu'ils recevaient, même pour les causes importantes, ne dépassait généralement pas 500 francs[1]. Les choses ont singulièrement changé depuis lors.

On a souvent critiqué, et non sans quelque apparence de raison, la rapacité des avocats anglais. Cependant, avant de porter sur ce point un jugement trop sévère, il convient de se rendre compte des difficultés de leur situation.

En premier lieu, les études sont longues et coûteuses, elles imposent des sacrifices très lourds; ensuite, les débuts de la carrière sont difficiles et ingrats; il faut non seulement vivre, mais vivre d'une certaine façon et en se conformant à des usages dispendieux. Pendant tout ce temps, le jeune avocat ne gagne rien ou presque rien, quel que soit son talent et si haut qu'il doive s'élever[2]. Et pourtant, s'il veut se faire connaître, il faut absolu-

[1] North était arrivé à gagner plus de 100 000 francs, ce qu'il regardait comme extraordinaire. « L'honoraire le plus élevé que j'aie jamais reçu, dit-il, a été de 525 francs, dans le procès de M. Frederick contre David. Dans de très grandes affaires, avec un énorme dossier, un honoraire de 265 francs est extraordinaire. Pour les meilleures causes, on reçoit 130 francs, et pour les ordinaires de 53 à 79 francs. » (*Autobiography of the hon. Roger North*, p. 168.)

[2] Lord Kenyon, qui devint *chief justice* du banc du Roi, avait été appelé à la barre en 1757 : il ne gagna rien jusqu'en 1763. En 1764, il reçoit 2000 francs; en 1765, un peu moins de 6000; en 1767, il arrive à gagner 12 050 francs et, en 1770, il touche 28 000 francs; à partir de ce moment, l'augmentation est rapide; en 1775, il reçoit plus de 100 000 francs, et en 1782 il arrive à toucher 276 000 francs. Son ami Dunning commence par 330 francs en 1757, il arrive à 3300 francs en 1759, à 50 000 francs en 1764, à 100 000 francs en 1766 et à 200 000 francs en 1770. (*Life of Lloyd first lord Kenyon* by the hon. T. G. Kenyon.) Un juge éminent, que je ne crois pas devoir nommer parce qu'il vit encore, me disait qu'il avait gagné, pendant sa première année 60 francs, pendant la seconde, 126 francs; au

ment qu'il dépense. Il se rend aux sessions trimestrielles et aux assises de circuit, mais cela coûte cher. Autrefois, l'étiquette ne permettait pas aux avocats de se servir des diligences ni des voitures publiques, non plus que de descendre dans un hôtel. Les *leaders* voyageaient dans leurs carrosses, les *juniors* dans de vieilles chaises de poste sonnant plus ou moins la ferraille. Ils n'arrivaient dans les villes qu'après les juges, et ils s'installaient dans des garnis, où le même salon servait à plusieurs d'entre eux. Les chemins de fer ont changé tout cela. Les avocats voyagent aujourd'hui comme les juges et parfois avec eux; ils logent à l'auberge, et il y a même, dans chacune des villes du circuit, un hôtel spécialement choisi pour la tenue du *bar mess*, et dans les caves duquel sont emmagasinés les vins [1].

Tout cela est très agréable sans doute, et la compagnie est souvent joyeuse, surtout après dîner, mais, à l'audience, pour un avocat qui tient un *brief*, combien ont les mains vides [2] !

C'est seulement après plusieurs années qu'un avocat peut espérer recevoir à peu près autant qu'il dépense, et il faut un long temps pour qu'il parvienne à gagner des sommes importantes. On se fait souvent, sur ce point, des illusions qu'il convient de rectifier; on parle de l'énormité des honoraires payés aux avocats, et l'on cite des chiffres fabuleux, qui peuvent, d'ailleurs, être exacts, mais on oublie d'aller au fond des choses.

La vérité, c'est que, au barreau comme autre part, la loi de l'offre et de la demande produit ses effets naturels. Il y a des hommes de premier ordre que tout plaideur désire avoir pour soi,

bout de cinq ans, il était arrivé à 2500 et pendant tout ce temps, il dépensait plus de 5000 francs. Un avocat qui a occupé au barreau une position considérable, et qui surtout s'y est enrichi, racontait naguère qu'il avait gagné pendant sa première année moins de 120 francs, pendant la seconde moins de 800 francs et pendant la troisième moins de 2000 francs. (Ballantine, *Experiences of a barrister's life*, ch. III.)

[1] Les avocats mangent la cuisine de l'hôtel, mais ils ont, dans chacune des villes où se tiennent les assises, un dépôt de vins leur appartenant et dont le soin est confié au trésorier du circuit.

[2] J'ai vu, à certaine audience de sessions trimestrielles, sept affaires inscrites au rôle; un seul des accusés avait un défenseur et il y avait sur les bancs plus de vingt avocats. Même chose en circuit. J'ai vu dans mainte ville un nombre insignifiant de causes civiles et criminelles; les premières presque toutes plaidées par le *leader* du circuit et par un autre conseil de la Reine, assistés de deux juniors, les dernières généralement assez courtes : encore l'accusé n'était-il défendu par un avocat que dans deux ou trois cas. Il y avait vingt avocats, quelquefois trente et plus, venus de Londres et suivant le circuit, et c'est à peine si cinq ou six étaient employés.

et il est bien rare que, dans une grave affaire, ils ne soient pas retenus par l'une ou l'autre des parties. Sans doute, il faudra leur donner des honoraires considérables, mais cette dépense est souvent insignifiante en comparaison de l'énormité des intérêts en jeu et de l'importance capitale d'avoir pour soi le plus habile avocat.

Dans certaines affaires exceptionnelles, l'*attorney* général ou l'un des trois ou quatre principaux *leaders* du barreau aura facilement 40 000 francs marqués sur son *brief* et recevra, en outre, 2650 francs de *refresher* pour chaque audience, ce qui, s'ajoutant à un *retainer* spécial, pourra former, à la fin, une assez belle somme[1]; mais, dans les cas ordinaires, on est bien loin de ces chiffres.

En dehors du *retainer*, qui est généralement d'une guinée, sauf lorsqu'il s'agit d'un grand avocat auquel on donne un *retainer* spécial, le *barrister* reçoit un droit de consultation qui est de 2 guinées pour les conseils de la Reine et de une guinée pour les *juniors*. Moyennant cette somme, il consacre une heure à causer avec l'avoué; si l'entretien se prolonge au delà, c'est double droit; l'étiquette est même en train de se modifier sur ce point, et les avocats commencent à poser la règle que la durée réglementaire de la consultation doit être d'une demi-heure seulement. Vient ensuite le *fee* marqué sur le *brief*. Dans une affaire, même importante, l'avoué indiquera le chiffre de 50 à 60 guinées pour le *leader*, de 30 guinées pour le *junior*, et de 20 guinées pour le troisième avocat, s'il croit devoir en prendre trois. Quand l'affaire dure plus d'un jour, l'avocat reçoit, pour chaque audience supplémentaire, ce que l'on nomme un *refresher* ou rafraîchissement, ce qui rappelle cette pensée de Rivarol, que l'estomac est le sol où germe la pensée. Le *refresher* est habituellement de la moitié ou du tiers de la somme marquée sur le *brief*. Dans les affaires ordinaires, soit au civil, soit au criminel, j'ai bien souvent vu, sur le *brief*, 1 guinée de consultation et 5 guinées de *fee*. L'étiquette du barreau ne permet pas à un *leader* d'accepter un honoraire (*fee*) moindre de 2 guinées, ni à un *junior* de recevoir moins d'une guinée[2]. Un avocat ne pouvait jadis aller plaider une affaire, en

[1] Le *lord chief justice* d'Angleterre m'a dit avoir reçu, pour l'affaire Tichborne qu'il a plaidée étant *solicitor general*, 150 000 francs. Il ajoutait qu'il y avait certainement perdu, à cause du nombre considérable de dossiers qu'il avait dû refuser, pendant le temps de cet interminable procès.

[2] Les honoraires des avocats comme ceux des médecins ne sont jamais indiqués en livres sterling, mais en guinées. La guinée est une valeur fictive, qui n'est représentée par aucune pièce de monnaie, mais l'étiquette ne permet pas que l'on prononce le nom de monnaies vulgaires. J'ai à

dehors de son circuit, sans exiger un honoraire spécial de 7900 fr., s'il était *leader*, et de 2650 francs, s'il était *junior*. Pour les affaires criminelles, le *fee* était de 1315 francs. Ces sommes sont moindres aujourd'hui; un conseil de la Reine peut aller hors de son circuit pour 1315 francs et un *junior* pour un *fee* moitié moindre [1].

Les avocats n'ont pas, quoi qu'on en dise, l'habitude de se faire payer d'avance : c'était la règle autrefois et l'étiquette leur défendait même de recevoir des pièces d'argent ou de cuivre, mais, aujourd'hui, chacun des avoués qui leur remet un *brief* porte à leur crédit, sur ses livres, la somme indiquée, et il leur envoie un chèque représentant le montant total de ce qui leur est dû, à trois époques de l'année : à Noël, à Pâques et au moment des grandes vacances [2].

En somme, et sans préciser davantage, on peut dire qu'il y a, en ce moment, quatre avocats, peut-être cinq, qui reçoivent, par an, plus de 500 000 francs; environ vingt autres gagnent une somme égale ou supérieure à celle du traitement des juges de la haute cour (125 000 francs); pour le surplus, les variations sont extrêmes et vont de 100 000 francs à 1 guinée. Si la base de la profession est sombre et triste, les sommets sont brillants, mais que d'efforts sont nécessaires pour y parvenir et, pour ceux qui les atteignent, quel dur travail [3]!

XIV

A première vue, les profanes, les *laïques*, comme disent les légistes anglais en parlant des personnes qui n'appartiennent pas à la profession, se font aisément illusion sur le rôle du *barrister*

peine besoin de rappeler qu'une guinée vaut une livre sterling et un shilling, soit à peu près 26 fr. 50.

[1] Ces sommes sont, comme je l'ai dit, fixées par le *bar mess*.

[2] Je ne puis naturellement me permettre de citer ni un nom ni un chiffre, mais j'ai vu, chez des avoués considérables, les livres indiquant les sommes payées aux avocats et j'ai pu constater combien le public exagère sur ce point, en posant comme règle générale ce qui est une exception.

[3] L'homme le plus occupé d'Angleterre est probablement l'attorney général. Il doit siéger au Parlement, répondre aux questions qui lui sont posées presque chaque jour et soutenir la discussion des lois affectant l'administration de la justice ou introduisant des réformes dans la législation civile et criminelle. Il doit répondre aux consultations que le gouvernement et les administrations lui adressent incessamment sur les questions les plus graves, enfin il est presque journellement occupé à plaider devant les cours de justice.

anglais : il paraît assez facile et relativement simple, mais il ne faut pas se fier complètement à ces apparences.

L'avocat part pour le circuit; il ne sait généralement pas s'il a ou s'il n'a pas d'affaires à plaider dans la ville où il arrive. Sauf dans les grands centres, les assises n'occupent que deux ou trois jours; c'est donc seulement la veille de l'audience, souvent même quelques heures avant, que le *solicitor* remet le *brief*. On appelle ainsi une quantité plus ou moins volumineuse de feuilles de très grand format, attachées par leur sommet gauche. Le texte des instructions est écrit sur le *recto* seul, entre quatre grandes marges; le *verso* reste blanc et sert à prendre des notes à l'audience. Sur le feuillet extérieur, est le nom de l'avocat auquel est remis le *brief*, suivi de celui du confrère ou des confrères qui doivent l'assister, et de l'indication du *fee*, c'est-à-dire du montant des honoraires.

Le *brief* comprend un récit détaillé des faits de la cause, avec les arguments à l'appui, l'indication des points faibles sur lesquels insistera l'adversaire (sur lesquels il *tirera tous ses canons*, en style d'avoué), la liste des témoins cités et le résumé de ce que dira chacun d'eux. On y joint une copie des actes de la procédure. De même pour une cause criminelle, le *brief* contient la copie des dépositions faites devant les magistrats qui ont procédé à l'instruction de l'affaire.

Muni de ces papiers, et après une conversation plus ou moins longue avec l'avoué, l'avocat se présente à la barre. A partir de ce moment, il est maître de la cause et il peut la diriger à son gré. S'il soutient l'accusation, il *ouvre son cas* par un exposé, qui est une sorte de répétition de ce qui est contenu dans le *brief*, puis son *junior*, ou lui-même, interroge successivement les témoins, en leur posant naturellement les questions indiquées au même *brief*, ce qui amène généralement les réponses attendues. Pendant que le *leader* pose les questions, le *junior* prend des notes sur le verso des feuilles du *brief*, et lui suggère, au besoin, les points qu'il oublie. Le défenseur de l'accusé intervient pour contre-interroger les témoins et, quand la liste de ceux-ci est épuisée, l'avocat qui intente la poursuite présente un résumé de l'affaire. Même jeu et même système du côté de la défense. Tout cela se fait lentement et posément. Pendant qu'il procède à l'interrogatoire des témoins, l'avocat met habituellement son pied sur le banc qui sert de siège, il place son coude sur son genou et, de sa main armée d'une plume, il accentue ses phrases. En général, les questions sont posées de façon à provoquer une réponse brève, souvent un *oui* ou un *non*, rarement plus d'une phrase. Quand le témoin a répondu, l'avocat répète mot pour mot ce qui vient d'être dit,

afin de le bien faire saisir au jury, il l'accentue, en y ajoutant un *très bien*, qui tombe parfois assez drôlement[1], puis il tourne les yeux vers le juge, qui prend scrupuleusement note de toutes les dépositions, et quand ce dernier lui fait un signe de tête ou lui dit : *yes*, il passe à la question suivante, en agrémentant sa phrase des mots : « Alors maintenant (*then now*). »

Quant aux plaidoiries, soit dans le sens de l'accusation, soit dans celui de la défense, elles sont faites sur le ton le plus ordinaire et même sans la moindre animation. Elles font toujours appel à la raison du jury, rarement à ses sentiments, jamais à ses passions. J'ai entendu parler, dans des causes célèbres et qui auraient, certes, prêté aux développements oratoires, des avocats distingués; ils défendaient la vie d'un homme du ton dont on plaide, chez nous, une question de mur mitoyen. Je ne critique pas, j'expose, et j'ajoute qu'étant donnés la qualité et le tempérament des jurés anglais, l'avocat a raison d'agir ainsi dans l'intérêt bien entendu de la cause qu'il soutient.

A l'audience, la procédure des affaires civiles ressemble beaucoup à celle des affaires criminelles : mêmes exposés, mêmes interrogatoires, mêmes résumés, le tout préparé par l'avoué et prévu par le *brief*. Ce que j'ai dit pour les affaires jugées en circuit peut s'appliquer à celles qui sont plaidées à Londres, devant la cour centrale criminelle ou devant la haute cour de justice, avec cette différence que les causes sont généralement plus importantes et que les *briefs* sont remis plus longtemps à l'avance, ce qui permet aux avocats de les étudier, d'en conférer à loisir avec l'avoué, et de faire, au besoin, compléter la procédure ou modifier les conclusions. Au fond, le travail préparatoire de l'avocat ne semble pas excessif; son rôle à l'audience paraît assez simple, et ses plaidoiries manquent généralement d'élévation dans la forme; c'est la parole d'un homme pratique, visant à l'effet utile et dédaignant le reste;

[1] Voici un spécimen de dialogue. — D. L'accusé vous a maltraitée? — R. Oui. — D. Il vous a maltraitée; très bien (pause). Alors maintenant, il vous a donné des noms dégoûtants? — R. Oui, les noms les plus dégoûtants. — D. Il vous a donné les noms les plus dégoûtants; très bien (pause). Alors maintenant qu'a-t-il fait ensuite? — R. Il m'a mis un œil au beurre noir (*black eye*). — D. Il vous a mis un œil au beurre noir; très bien (pause). Alors maintenant était-il sobre? — R. Il était ivre-mort (*the worse for drink*). — D. Il était ivre-mort; très bien (pause). Alors maintenant, il vous a ensuite frappée? — R. Il m'a frappée avec le tisonnier (*poker*). — D. Il vous a frappée avec le tisonnier; très bien (pause). Alors maintenant il vous a renversée? — R. Il m'a renversée et il m'a frappée si violemment que je suis devenue insensible. — D. Il vous a frappée si violemment que vous êtes devenue insensible; très bien (pause). Alors maintenant, etc., etc.

ce n'est pas une œuvre d'art et ce n'est pas davantage une œuvre de science, dans le sens véritable et élevé de ce mot.

Je ne suis donc pas étonné de la réponse que faisait naguère un conseil de la Reine, professeur aux *inns of court*, auquel on demandait : « Croyez-vous que l'on puisse affirmer que le barreau anglais est inférieur à celui d'autres pays? — Assurément, disait-il, je pense que c'est un point qui n'admet pas la discussion, je le considère comme infiniment inférieur au barreau de France. Je n'aurai jamais l'idée de comparer les hommes que le barreau anglais a produits jusqu'à ces derniers temps, tout au moins, avec ceux qu'a produits le barreau français... Où sont nos Molé, nos d'Aguesseau et nos Lamoignon? A l'époque actuelle, quels auteurs sur les questions de droit pouvons-nous comparer aux Toullier, Pardessus, Cormenin et Troplong? A l'exception de lord Mansfield, je ne vois pas un seul grand homme dans le barreau, depuis les jours de lord Somers, et j'ai souvent été étonné du petit nombre de personnages éminents qu'il a produits en pensant aux récompenses qu'il offre... Rien ne peut être plus enfantin et plus fâcheux que notre habitude de nous vanter nous-mêmes, en dépit des faits et de la raison [1]. »

En matière de droit, comme pour bien d'autres sciences, la tendance des Anglais est de faire bon marché des principes et de s'inquiéter, avant tout, de l'application. Bacon le constatait jadis, lorsqu'il disait : « Les discours des philosophes qui s'occupent de législation sont comme les étoiles, qui donnent peu de lumière parce qu'elles sont placées trop haut. »

J'ai déjà signalé la première des causes de la situation que je constate, en parlant de l'insuffisance des études juridiques; il y en a, suivant moi, trois autres : le caractère du jury, le mode de recrutement de la magistrature, enfin l'influence des avoués.

Toute cause criminelle est soumise au jury, et c'est également le jury qui juge la moitié, au moins, des causes civiles. Or la grande majorité des jurés appartient à une classe inférieure de la société et, comme le verdict doit toujours être rendu à l'unanimité, il est essentiel que l'avocat se mette à la portée de tous et même du moins intelligent, qui peut être précisément le plus entêté.

S'agit-il, au contraire, d'un point de droit ou d'une affaire que les juges seuls doivent trancher, l'avocat se trouve en présence d'un homme qui a été lui-même *barrister* pendant plus de vingt ans. Je sais bien qu'on a dit que le fleuve Léthé coule entre le siège du

[1] J.-G. Phillimore Esq[re] Q. C. M. P. *Report on the inns of court*. Evidence, 1489.

juge (*bench*) et la barre [1], et cela peut être vrai à certains points de vue, mais, en réalité, les juges ont eu la même éducation que leurs confrères, ils ont la même tournure d'esprit. Or quel est le but principal de l'avocat? C'est le succès; réussir est un argument sans réplique. Le meilleur moyen de gagner une cause, c'est de fournir à ceux qui la jugent les arguments les plus propres à les convaincre, et ces arguments sont ceux que les magistrats employaient eux-mêmes quand ils étaient à la barre. Pourquoi s'occuper des principes et qu'importe la théorie du droit? Le cas qui se présente ressemble-t-il à un ou à plusieurs autres déjà jugés? Telle est, à peu près, toute la question, et le grand effort de l'avocat doit consister à établir la complète analogie des espèces. S'il y réussit, s'il peut prouver aux juges que leur *frère* [2] a tranché la question dans son sens, sa cause est gagnée. S'il échoue, si son adversaire parvient à citer un arrêt en sens opposé, il n'est pas de raisonnement qui vaille. Pourquoi donc prendrait-on la peine d'étudier les principes? Ce serait du temps perdu, une fatigue vaine, et une partie de la mémoire serait employée à retenir des choses inutiles, alors que la place pourrait être mieux occupée par des connaissances pratiques.

La dernière cause à signaler, c'est le pouvoir des *solicitors*. Ils ont, dans la plupart des cas, une liberté presque absolue pour choisir les avocats. « C'est le grand malheur de notre profession, disait, dans l'enquête de 1855, un professeur distingué, que cette tendance étroite et mesquine qui se produit nécessairement lorsque des hommes doivent, pour parvenir, tout attendre de personnes dont l'éducation est inférieure à la leur et qui n'encouragent certainement pas le développement des qualités qu'elles sont incapables de comprendre et, par conséquent, d'apprécier... Ce qui fait la supériorité du barreau français sur le nôtre, ce n'est pas seulement qu'il sait mieux le droit romain et la jurisprudence, c'est aussi que les avoués n'exercent pas sur lui la fâcheuse et prépondérante influence que les *attorneys* ont sur le barreau anglais. Comme le dit Bacon, « la récompense des instruits est « dans la main des ignorants : *Præmia sapientiæ penes vulgus...* » Ce système détruit les yeux de l'esprit, comme la lecture des caractères trop fins détruit les yeux du corps. Dire qu'un conseil connaît la théorie des lois est lui adresser un reproche, dire qu'il ignore ce qu'un avoué ne sait pas est une recommandation [3] ».

[1] Discours de l'attorney général, 26 juillet 1872.

[2] On sait que les juges se traitent de frères et non de confrères; c'est un vieux souvenir du temps où ils étaient presque tous prêtres.

[3] Enquête sur les *inns of court*. Evidence, n°s 1485, 1504, 1509 et 1521.

Il faudrait cependant se garder de croire que la profession d'avocat n'exige pas un sérieux travail et qu'il n'est pas nécessaire, pour l'exercer avec succès, de posséder des qualités exceptionnelles. Ces qualités ne sont pas les mêmes que celles qui sont indispensables pour réussir en France, mais, si elles sont d'un autre ordre, elles ont aussi une valeur considérable.

Dans les affaires criminelles, ce n'est point le président qui interroge les témoins, ce sont l'avocat de l'accusation et celui de la défense; dans les affaires civiles, l'instruction se fait en quelque sorte à l'audience : là aussi, les avocats posent les questions et le juge se contente d'écouter et de noter les réponses. Et non seulement chacun interroge les personnes citées à la requête de son client, mais il doit aussi contre-examiner (*cross-examine*) celles assignées par la partie adverse. Or l'avocat ne sait généralement de l'affaire que les choses exposées dans son *brief*, et c'est en partie pour cela qu'il ne doit jamais indiquer sa propre opinion[1] et qu'il ajoute souvent la réserve : si mes instructions sont exactes (*If I am rightly instructed*). Mais si le *brief* contient des lacunes ou des erreurs, si un témoin ne répond pas ce que l'on attendait, s'il se laisse troubler par le contre-interrogatoire de l'adversaire, voilà le sol qui tremble sous les pas de l'avocat. Il faut cependant aviser tout de suite, trouver la phrase, le mot qui peuvent sauver la situation.

Arrivent les témoins de l'adversaire : que vont-ils dire? on l'ignore, quels documents va-t-on produire? on ne le sait, car il n'y a pas, entre confrères, de communication préalable de pièces, et, si l'on arrive à obtenir, au moyen des demandes en *discovery*, celles dont on connaît l'existence, il peut s'en trouver d'autres dont la production imprévue a une extrême gravité. Il faut, en une seconde, saisir tous les points faibles, remarquer tous les défauts de la cuirasse, poser, dans le contre-examen[2], les questions utiles et

[1] « Il est de l'essence de la profession qu'un avocat n'indique son propre avis dans aucune circonstance et n'emploie jamais d'expressions qui le fassent présumer. » (Ballantine, *Experiences of a barrister's life*, vol. Ier, p. 93.)

[2] « Pour réussir (dans le *cross-examine*), il faut que, avant de poser une question, l'avocat se forme une idée des faits et du caractère ainsi que des mobiles probables du témoin. Cela, sans doute, demande de l'expérience, et le succès du contre-examen doit dépendre de l'exactitude de l'idée qu'il s'est faite... Il ne faut jamais s'arrêter longtemps sur des faits accessoires, mais il faut chercher ceux sur lesquels le témoin n'a pas eu le temps de se préparer. Lorsque l'avocat a réussi à préciser un fait, il doit passer outre jusqu'au moment d'adresser la parole au jury, car si un témoin malhonnête a laissé échapper par inadvertance un aveu qui lui est contraire et que l'insistance de l'avocat l'en fasse apercevoir, il essayera et peut-être réussira à se rétracter. L'objet du contre-examen est non de

seulement celles-là, en un mot, l'attention doit être incessamment soutenue, l'esprit toujours présent et en éveil.

A mesure que l'affaire avance, l'avocat doit se rendre compte de l'impression faite sur le juge et sur le jury, des chances qu'il a de gagner sa cause, il doit se demander s'il n'y aurait pas lieu d'abandonner certaines conclusions, d'accepter une transaction, ou de faire rendre un jugement d'accord. Tout cela, pour être bien fait, demande une grande justesse d'appréciation, un coup d'œil prompt, une expérience consommée. L'éloquence n'est pas nécessaire, la science juridique n'est pas indispensable[1], soit, mais il faut du tact, et même j'en demande pardon à mes compatriotes qui ont le tort de s'en croire le monopole, il faut de l'esprit.

XV

Quo non ascendam? C'est la question que tout avocat peut se poser le jour où il est appelé à la barre : c'est qu'en effet le barreau mène à tout. L'homme qui préside la première des assemblées politiques, qui est à la fois gardien du sceau royal et de la conscience du souverain, le premier juge du royaume et l'un des membres les plus importants du cabinet, le lord-chancelier de Grande-Bretagne, est un avocat qui a réussi. C'est ainsi que dans ce pays qui conserve encore certaines formes aristocratiques, le premier des ducs cède le pas à un simple légiste qui a déposé, la veille, sa robe de soie ou de laine pour revêtir le manteau de pair.

produire des effets surprenants, mais d'établir des faits à l'appui de la théorie qu'on vient de développer. Il ne faut pas croire, comme disait le baron Alderson, que l'art de *cross-examine* est celui d'examiner *crossly*. (Ballantine, *Experiences of a barrister's life*, vol. Ier, ch. IX.)

[1] « Chacun sait que les faibles instruments qui sont nécessaires pour la pratique quotidienne et pour les plaidoiries dans les cours sont une chose très différente de la connaissance substantielle de la législation. Cet encouragement presque exclusivement donné à la connaissance des choses pratiques et mécaniques a eu pour effet de décourager, comme étant sans profit, les parties élevées et doctrinales de la profession et a produit deux inconvénients frappants : il a ôté à l'étude de la législation son caractère scientifique et il a graduellement éloigné, en leur montrant combien ces connaissances sont peu appréciées, les intelligences les plus capables de donner à la profession du barreau son véritable caractère. A l'étranger, les publicistes et les professeurs forment une classe à part, occupant les postes les plus honorables de leur profession et ceux du service de l'État. Ici, cette classe est comparativement inconnue et les exemples individuels sont rares, quoique, en raison des principes et des formes de son gouvernement et de sa constitution, peu de pays aient, plus que le nôtre, besoin d'un semblable corps. » (*Report of the select committee on legal education*, p. 34.)

Le nombre n'est pas grand de ceux qui parviennent à cette unique position, mais il est, au-dessous, bien des récompenses splendides : le lord *chief justice* d'Angleterre, le maître des rôles, les pairs jurisconsultes, les lords juges d'appel, les juges de la haute cour de justice, l'*attorney* général et le *solicitor* général sont tous choisis parmi les sommités du barreau : voilà donc trente-cinq postes, avec des émoluments de 250 000 francs à 125 000 francs, tous environnés de prestige et donnant à leur titulaire une haute situation sociale.

Les *barristers* qui ne se croient pas en mesure de parvenir à ces hautes positions ou qui, fatigués de la vie du barreau, désirent s'asseoir plus tôt, peuvent être nommés juges d'une cour de comté, d'une cour de police, ou d'une cour locale; il y a plus de cent sièges de ce genre, avec un traitement annuel de 40 000 fr. [1]. Enfin, un certain nombre d'avocats, tout en restant inscrits au barreau, sont appelés à remplir, d'une façon intermittente, des fonctions judiciaires ou quasi-judiciaires. C'est ainsi qu'on en compte cent dix-huit investis du titre de *recorder*, c'est-à-dire de juges de cours locales et cent autres annuellement chargés de la révision des listes électorales. Quelques-uns sont habituellement employés par l'*attorney* général ou par le *solicitor* de la Trésorerie, d'autres plaident pour les grandes administrations publiques. Si l'on songe, en outre, à ce que rapporte la clientèle des grandes compagnies industrielles et notamment aux sommes énormes que touchent les avocats chargés de soutenir ou de combattre les bills privés, on comprend combien sont grands les attraits de la carrière. Elle mène aux deux choses que les hommes désirent par-dessus tout et que les Anglais n'aiment pas séparer : les honneurs et le profit.

Lord Lyndhurst disait : « Lorsque j'ai à nommer un juge, je cherche un *gentleman ;* c'est tant mieux s'il sait un peu de droit. » Au fond, il avait raison. Le barreau fournit rarement à la magistrature des jurisconsultes éminents ou des esprits brillants, mais il lui donne ce qui est plus précieux encore, je veux dire des hommes d'honneur ayant les qualités maîtresses du juge : l'indépendance, l'impartialité, l'expérience et le bon sens.

Comte de FRANQUEVILLE.

[1] Il y a quelques places plus lucratives, par exemple, celles de *recorder* de Londres, de *common serjeant,* de juge de la cour de la cité de Londres, dont le traitement varie entre 56 300 francs et 88 000 francs

---

SUR LE SEUIL[1]

XVI

Albert avait compris qu'il ne pouvait laisser passer moins d'une semaine avant de retourner près de Mme de Chavornay; mais il ne resta pas tout ce temps sans parler de Mlle de Quilliane, Dieu sait avec quels détours, aux amis qu'il retrouvait après deux ans et demi d'absence. Il éprouva une sorte de terreur à constater que le monde la portait déjà sur la liste des morts et disparus, où il a si vite fait d'écrire un nom. Généralement on la croyait ensevelie toute vivante quelque part, derrière une grille, tandis que son frère achevait de mourir de la poitrine au Caire. Sur ce dernier point, Sénac donna des nouvelles moins alarmantes, sans ajouter qu'il avait vu le frère et la sœur ensemble. Il sentait qu'il n'aurait pu prononcer le nom de Thérèse sans laisser deviner son espoir, et il craignait de faire rire les gens si son secret lui échappait.

Au surplus, même cet espoir, à peine saisissable, commençait à lui paraître ridicule, en vertu de la loi invariable des réactions. Et, quand il fut en présence de Mme de Chavornay pour la seconde entrevue, l'accueil qu'il en reçut, malgré la courtoisie des formes, ne contribua guère à le rendre plus confiant dans le succès. Il surprit dans le regard de ces yeux sincères je ne sais quoi de refroidi et d'attristé, à ce point qu'il demanda si quelque chose de nouveau était survenu.

— Ce qu'il y a de nouveau, dit la religieuse, c'est que ma nièce est revenue.

— Déjà ! s'écria-t-il, à la fois heureux de savoir Thérèse si près de lui et consterné de l'empressement qu'elle mettait à venir reprendre sa captivité volontaire.

Il ajouta, d'une voix qui avait perdu toute assurance :

— Rien ne vous indique l'ombre d'un changement dans sa résolution, pas même l'hésitation la plus légère?

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 juillet, et 10 août 1889.

— Rien, en toute vérité. Mon devoir est de vous le dire et de vous conseiller des réflexions sérieuses. Ne vous trompez-vous point vous-même, — ne trompez-vous point les autres, — en vous obstinant à une poursuite qui n'est peut-être que le caprice d'un rêve? Songez, monsieur, à tout ce qu'impose à un homme bien né le respect d'un lieu comme celui-ci!

— Mon Dieu! madame, s'écria le pauvre Sénac tout ému, qu'allez-vous dire encore? Allez-vous m'ôter l'espérance de vous revoir? J'allais vous demander une faveur plus difficile...

— Voir ma nièce? Mais, monsieur, jusqu'à son entrée au noviciat, Mlle de Quilliane recevra les amis de sa famille, si tel est son désir. Elle est ici comme une fille dans la maison de sa mère, non comme une condamnée dans sa prison.

— Une dernière grâce, s'il vous plaît. Vous le voyez, je me confie à vous sans réserve. Dites : *me conseillez-vous* de chercher à la voir?

Mme de Chavornay regarda celui qui parlait et réfléchit pendant quelques secondes.

— Monsieur, répondit-elle enfin, je n'ai pas de raisons pour vous en dissuader, et ma nièce décidera en toute liberté s'il lui convient de vous accueillir. Toutefois vous me sembleriez agir prudemment en laissant passer quelques mois sans faire la tentative.

Albert comprit qu'on lui imposait un temps de probation, mais il ne pouvait trouver la mesure fort surprenante. D'ailleurs, qu'avait-il à craindre? Son rival n'était pas de ceux qui perdent patience et brusquent les dénouements. Une seule chance lui restait d'obtenir Thérèse : c'était qu'elle crût à l'inébranlable fidélité d'une affection humaine et qu'elle y crût par lui. Peut-être, alors, consentirait-elle à redescendre sur la terre, mais le temps seul pouvait accomplir ce miracle.

Sénac prit congé de Mme de Chavornay, s'engageant à laisser passer le Carême, à la veille de commencer, avant de revenir au parloir. Il eut, pour occuper sa vie, le travail d'une installation nouvelle à Paris, qu'il ne comptait plus quitter, quelle que fût la solution du cher problème. Telle était, en effet, la différence entre son état d'âme actuel et ce qu'il avait ressenti deux ou trois ans plus tôt. S'il devait être condamné à vivre sans Thérèse, il voulait du moins vivre dans le même lieu, respirer le même air, passer quelquefois sous les murs qui l'enfermaient. Pour lui, en un mot, le temps des courses à travers le monde était fini.

En attendant, ses amis lui faisaient fête et les invitations pleuvaient sur lui, mais on peut penser qu'il n'avait pas le cœur à la joie. Pour donner un prétexte à la vie retirée qu'il comptait mener,

il devint un pilier de Revues, une étoile de Sociétés savantes. Il publia des articles dont les titres seuls glaçaient d'effroi les lecteurs profanes. Il parla dans ces conférences dont l'auditoire, toujours nombreux et empressé, est une énigme pour l'observateur des goûts et des mœurs de la gent parisienne. Enfin il lutta de son mieux contre le découragement et l'ennui.

Vers le milieu d'avril, presque à la veille du jour qu'il s'était fixé pour la démarche redoutée autant qu'attendue, Sénac rencontra dans les Tuileries un homme enseveli dans les fourrures, qui marchait lentement, d'un air épuisé, en s'aidant d'une canne qui semblait être un bâton de vieillesse. Il eut une exclamation de surprise :

— Grand Dieu! c'est Quilliane.

— Oui, dit l'autre en s'arrêtant. C'est Quilliane, ou du moins ce qui en reste.

— Quelle folie de revenir à Paris quand l'hiver finit à peine! Pourquoi ne m'as-tu pas prévenu?

— Est-ce que, vraiment, c'est un bonheur immense pour toi de me revoir? Dans tous les cas, si tu veux causer, allons chez moi. Le grand air n'est pas mon fait, et je viens à pied du Club, ce qui est un rude voyage pour mes jambes d'aujourd'hui.

Dix minutes après, les deux hommes causaient dans le fumoir du marquis, au rez-de-chaussée de l'hôtel Quilliane.

— Pourquoi je suis revenu si tôt? disait Christian. Mon Dieu! parce que j'aime encore mieux être tout seul à Paris que tout seul à Nice. Mes excellents amis s'y sont ennuyés. Entre nous, je pense que c'est moi qui les ennuyais. Ils sont remontés sur leur yacht et ont filé vers Madère. Cela m'aurait fait du bien d'y aller aussi, mais, cette fois, on ne m'a pas invité. Tu comprends?

Ces deux derniers mots étaient accompagnés d'un certain sourire qu'Albert comprit en effet, et qui lui serra le cœur, tant il exprimait une amère souffrance. Clotilde, sans doute, avait renoncé à son rôle de garde-malade, jugeant le cas désespéré ou sa part de soins donnés suffisante. Mais Christian, par dépit ou par scrupule, ne prononça pas le nom de celle qui venait d'abréger sa vie en en jetant les restes au vent de la passion et du chagrin. Une seule fois, il devait être question d'elle, un peu plus tard, entre les deux amis.

Toutefois, il était facile de voir que le cœur de Quilliane était gonflé d'amertume. Il la répandait à chaque parole, comme la princesse du conte de fées jetait les perles, rien qu'en ouvrant la bouche. Comme il n'était pas tenu à la discrétion envers sa tante, Mme de Chavornay payait pour tout le monde.

Mais, à cette heure, Sénac la connaissait; il avait même une

sorte de tendresse reconnaissante pour elle. Instinctivement il prit sa défense et combattit les jugements plus que sévères de Christian, s'appuyant sur sa propre expérience.

— Quoi! fit ce dernier un peu désarçonné, tu l'as vue? Pourquoi faire?

— Pour lui dire ce que j'ai dans l'esprit et dans le cœur, ce que tu sais toi-même; pour lui parler de ta sœur.

— Elle a dû te recevoir de la bonne façon!

— Elle a été parfaite, et j'ignore ce que j'admire le plus : sa bonté, son tact ou sa prudence.

— Fort bien : je vois d'ici l'entrevue. Elle t'a promis de faire de son mieux pour que ma sœur t'épouse?

— Non, mais elle m'a promis de ne rien faire contre moi.

— En attendant, elle t'a empêché de voir Thérèse?

— Nullement. Mlle de Quilliane me recevra, si elle daigne le faire, quand je le demanderai.

— Alors qu'attends-tu?

— Qu'un peu de temps écoulé lui montre ce qu'il y a de sérieux dans mon attachement pour elle. Mme de Chavornay me l'a conseillé.

Christian eut un accès de rire qui dégénéra promptement en quinte de toux.

— Pauvre niais! fit-il. Tu ne connais pas les nonnes en général et ma vénérable tante en particulier. Sais-tu quelle est leur force, qui dompte le monde? C'est cette douceur melliflue, qui ne dit jamais non. Mme de Chavornay va t'endormir, ou plutôt elle t'a endormi. Un jour, quand tu solliciteras respectueusement la faveur d'entretenir sa nièce, on te répondra qu'elle est à deux ou trois cents lieues, dans une maison quelconque de l'ordre, afin d'être moins troublée par les bruits du monde, qu'on entend trop dans l'avenue Kléber.

Sénac ne répondit pas tout d'abord. Il se promenait dans le fumoir à grands pas, en écrasant sa cigarette dans ses doigts comme une boulette de mie. Certaines histoires qu'il avait entendues lui revenaient à l'esprit et, malgré son sang-froid qu'il voulait garder, la frayeur le gagnait.

— Tu n'es donc pas allé voir ta sœur depuis ton retour? demanda-t-il tout à coup.

— Non, répondit Christian. Je ne mets jamais les pieds dans la sainte maison de ma tante.

Sénac inventa un prétexte pour quitter son ami sur l'heure. Peu d'instants après, il entrait pour la troisième fois au parloir de l'avenue Kléber où Mme de Chavornay vint le rejoindre avec une

légère nuance de contrariété, car elle ne l'attendait pas si tôt.

— Pardonnez-moi ! s'écria-t-il très ému. Je suis le plus malheureux des hommes si vous ne daignez répondre à cette question : Mlle de Quilliane est-elle encore ici ?

— Où donc serait-elle ? demanda la religieuse avec le grand air des femmes d'autrefois.

Tout à coup, regardant le visiteur avec des yeux qui semblaient radoucis, contrairement à ce que l'on aurait pu attendre :

— Vous venez de voir mon neveu ? fit-elle.

Et, sur un geste affirmatif de Sénac, elle continua :

— Je ne vous demande pas ce qu'il vous a dit. Je le devine. Ce n'est pas de moi que vous viendra la réponse.

Elle appuya sur un timbre sa main distinguée où brillait l'alliance d'or des professes. Une sœur coadjutrice parut.

— Prévenez Mlle de Quilliane que je l'attends ici, ordonna l'Assistante.

Albert se leva, tremblant de crainte plus encore que de joie. Il dit en passant la main sur son front :

— Oh ! madame, ce n'est pas ainsi que j'aurais voulu la revoir. Involontairement, vous allez l'endurcir encore, car vous êtes irritée contre moi. Ne condamnez pas ce pauvre Quilliane qui est bien malade, ni moi qui suis bien malheureux. Laissez-moi partir. Nous sommes tous mal préparés pour une entrevue aussi grave. Je reviendrai plus tard, quand vous le croirez bon...

Mme de Chavornay resta quelque temps sans répondre. Elle avait pris dans ses doigts le crucifix d'argent qui pendait sur sa poitrine et semblait en compter les ciselures. Sénac ne pouvait détourner les yeux de la direction par où Thérèse allait venir. Bientôt il vit le chien, qui dormait sous son rocher, dresser les oreilles et remuer la queue sans se lever, avec un bâillement joyeux. En même temps, une forme élégante et svelte se dessina parmi les plantes des massifs.

— Monsieur, fit la religieuse qui semblait avoir pris une décision, quand vous sortirez d'ici, vous irez dire à votre ami que vous avez vu sa sœur, sous la seule garde de l'honneur et de Dieu. Je vous laisse causer ensemble.

Comme elle achevait ces mots, la porte s'ouvrit et Thérèse de Quilliane entra. Son pas souple, allongé, rythmé par une cadence énergique et cependant harmonieuse, qui dessinait dans l'étoffe de la robe noire ces « beaux plis » dont parle Homère, quand il décrit le costume des déesses. Mme de Chavornay lui dit :

— Mon enfant, voici un grand ami de votre frère. Il nous apporte de ses nouvelles et j'ai pensé qu'il vous serait agréable de le rece-

voir. Je vous quitte, car on m'attend, mais je sais avec qui je vous laisse. A trois heures, M. de Sénac vous rendra votre liberté pour l'office des Vêpres.

La religieuse, après ces paroles, se retira, saluant Albert d'une révérence que nos mondaines du jour n'auraient point jugée sans grâce, mais seulement trop polie. En passant devant Thérèse, elle toucha le front de la jeune fille d'un geste à double entente, qui pouvait être une caresse comme une bénédiction. Puis elle se retira, frappée de l'éclair de joie qu'elle venait de surprendre dans le ciel pâle de ces yeux voilés, aussitôt d'une paupière tremblante.

XVII

A ce jeu de la psychologie féminine, si fort à la mode aujourd'hui, Mme de Chavornay aurait rendu des points aux spécialistes les plus célèbres. Des milliers de jeunes filles lui avaient apporté leur âme, la priant d'y lire comme dans un livre. Des centaines de jeunes femmes, malheureuses par leur faute ou par celle d'autrui, étaient venues lui confier leur secret. Des mères l'avaient suppliée dans leur désespoir, consultée dans leur inquiétude. Elle avait, de sa main, moissonné bien des chevelures brunes ou blondes, mais nul ne soupçonnait le nombre des victimes que sa prudence avait repoussées loin de l'autel, comme de tendres agneaux marqués pour d'autres sacrifices plus terrestres. Christian de Quilliane la connaissait mal, ou ne voulait point la connaître, quand il l'accusait d'attirer Thérèse vers le cloître. Plus clairvoyant ou moins injuste, il aurait avoué que, sans elle, sa sœur eût porté depuis plus d'un an le costume des novices.

Christian n'eût pas manqué de crier anathème sur sa tante, s'il avait appris qu'elle n'avait rien dit à Thérèse des deux visites qu'Albert avait faites au parloir du couvent. Cependant, pour une raison ou pour une autre, la religieuse avait gardé ce secret. Mlle de Quilliane avait tout lieu de se croire oubliée.

En bonne logique, elle n'aurait pas dû en être surprise, après les charitables éclaircissements de Clotilde, ni s'en affliger dans sa résolution de plus en plus arrêtée de renoncer au monde. Toutefois elle sentait en elle-même une souffrance vague, un dépit qu'elle ne pouvait définir. Elle aurait voulu qu'Albert se trouvât devant elle une dernière fois, la dernière de toutes, afin qu'elle pût confesser devant ce tyran, trop cher peut-être, son horreur des idoles, c'est-à-dire son mépris pour les mensonges du monde. Il lui semblait que le chemin du martyre serait d'autant plus glorieux qu'elle

aurait soutenu plus de combats, foulé aux pieds plus d'obstacles avant de s'y élancer. Mais ce chemin s'ouvrait vide, désert, déplorablement facile devant elle ; nulle voix terrestre ne l'en détournait, pas même celle de mistress Crowe, le seul être appartenant au monde qu'elle eût encore à ses côtés. Bien des fois, dans ses longues oraisons, elle avait murmuré cette prière :

— Mon Dieu, quand l'ennemi viendra, donnez-moi votre esprit et votre force pour défendre dignement votre bien.

Peut-être qu'il eût été plus simple et plus sûr de faire une autre prière et de demander que l'ennemi restât chez lui, tout bonnement. C'est une idée qui ne vint pas à Thérèse de Quilliane. On ne pense jamais à tout.

Quand elle se trouva subitement, dans le parloir de sa tante, en présence de celui qu'elle croyait consolé, plus que de raison, du chagrin d'être séparé d'elle, Thérèse eut un sursaut douloureux dans sa poitrine. Elle pensa que c'était la surprise, et, sans le respect qui lui défendait de juger sa supérieure, elle eût trouvé qu'on aurait bien dû l'avertir de ce qui l'attendait. Ce fut bien autre chose quand elle se vit laissée seule avec ce visiteur... profane, pour ne rien dire de plus. Elle éprouva un grand trouble, une détresse affolante, comme il arrive au nageur mal assuré qui flotte abandonné trop vite à ses propres forces. Peu s'en fallut qu'elle ne se précipitât sur les pas de Mme de Chavornay pour lui dire :

— Il est vrai que j'ai jugé cet homme et que je l'ai condamné en votre présence. Mais alors il n'était pas là. Maintenant qu'il revient, j'ai peur de n'être plus inexorable. Vous avez trop de confiance en ma sévérité. Si j'allais l'absoudre !

La honte la retint, peut-être aussi la crainte que cette faiblesse fût considérée comme la preuve qu'elle n'était point mûre pour la perfection de la vie religieuse. Elle s'assit, tâchant de se raidir contre toute indulgence. Elle avait au front un pli très dur que Sénac prit pour l'indice d'une irritation contenue. Jamais, depuis qu'elle était au monde, elle n'avait été moins irritée qu'en ce moment ! Albert lui dit, pour tâcher de désarmer cette fausse colère :

— Mademoiselle, je vous jure qu'il n'entrait pas dans mes intentions d'être reçu par vous avant qu'on vous eût consultée. Si ma présence vous est fâcheuse, dites un mot : je me retire. J'aime mieux ne pas vous voir, que de vous voir avec cette colère contre moi.

Il était resté debout, attendant que Thérèse décidât... Elle lui fit signe de s'asseoir et lui répondit :

— La colère n'existe pas dans la maison où nous sommes. D'ail-

leurs, il faut que j'apprenne à obéir. On m'a commandé de vous recevoir : causons jusqu'à la cloche. Mon frère est à Paris, je le sais. Comment va-t-il?

Sénac n'aurait pu dire ce qu'il préférait, de la colère qu'il avait cru voir ou de l'obéissance qu'on étalait à ses yeux un peu trop visiblement. Il parla de Quilliane, sans s'étendre. Il avait hâte d'arriver au sujet véritable de l'entretien. Selon toute apparence, l'avenir allait se fixer définitivement pour lui dans cette demi-heure, dont les premières minutes s'enfuyaient déjà sur l'énorme cadran de la chapelle.

— Un mot prononcé par Quilliane, fit-il en affermissant sa voix, est cause que je suis accouru ici, glacé de frayeur. Il disait que... qu'on vous avait peut-être envoyé dans une autre maison. Sans calculer, — on croit si vite ce que l'on redoute! — je suis venu trouver votre tante. Elle a eu la bonté, la bonté inespérée, d'accueillir cette démarche folle avec indulgence. Pour toute réponse, elle vous a fait appeler, et voilà comment nous nous trouvons ensemble. Mon Dieu! quelle angoisse tout à l'heure et quelle joie maintenant! Je vous vois encore!

Thérèse ne regardait pas Sénac, mais il suffisait de l'entendre. Elle fut touchée au fond du cœur de cette émotion manifestement sincère. Comment, alors, concilier ce qu'elle voyait avec les détails qu'elle tenait de Clotilde? Déjà elle ouvrait la bouche pour questionner, mais elle se fit violence. Prête à franchir le seuil du cloître, à quoi bon se retourner pour savoir ce qu'elle laissait derrière elle? Tenant toujours les yeux fixés sur ses mains aux lignes allongées, elle dit :

— Qu'importe où j'habite? Ailleurs comme dans ce lieu, je suis une fiancée qu'on ne saurait disputer sans sacrilège à Celui qu'elle a choisi.

— Toujours cette même parole! s'écria le jeune homme en se frappant le front. Comme si je voulais vous prendre à Dieu! Ah! s'il avait cette miséricorde infinie de vous céder à moi, qu'y perdrait-il? Je lui laisserais toute votre âme, toute votre foi; c'est lui-même qui vous ordonnerait de me donner votre cœur. Et quel bien, ensemble, nous ferions! Quels exemples d'honneur, de fidélité, de charitable zèle nous donnerions au monde! Comme vous lui montreriez qu'une femme aimée à genoux, une mère entourée de tendresse peut être aussi une sainte! Ne vous souvenez-vous pas qu'il est écrit : « Seigneur, ceux qui sont morts ne peuvent plus vous louer. » Et cependant vous voulez mourir!

— Je ne veux pas mourir, dit Thérèse dont les doigts s'entrelaçaient fièvreusement. Votre pitié me révolte, à la fin! Croyez-vous

que mes joies seront moins grandes pour ne pas venir de vous? Mon bonheur ne sera-t-il point fondé sur des promesses plus solides que les vôtres? Les amours de la terre ne sont-ils pas, tôt ou tard, trahis et malheureux, trompeurs ou trompés, odieux dans leurs défiances, ridicules dans leur sécurité, jamais sûrs de la minute qui va suivre!

— Mademoiselle, reprit Sénac avec un triste sourire, je connais probablement mieux que vous le vide et la fragilité des affections humaines. J'en ai vu des exemples nombreux. A une époque de ma vie, j'ai voulu, moi aussi, m'élever plus haut et m'appuyer sur quelque chose de plus solide. Mais je sais maintenant, grâce à vous, que le trésor de l'amour vrai, seul digne de cœurs comme les nôtres, peut se trouver ici-bas. N'y eût-il au monde qu'un homme et qu'une femme capables de se payer mutuellement d'une tendresse fidèle, c'en est assez pour glorifier l'amour. L'amour est comme ces aurores sans nuages dont le voyageur cherche la magnificence, au prix de mille fatigues et de mille dangers, sur les sommets à peine accessibles. Cent fois la brume dérobe aux yeux l'astre du jour, et cependant nous sentons que le soleil est là, derrière ce rideau sombre. Et lorsque, par un hasard inespéré, nous l'avons vu sortir de la nuit dans toute sa gloire, avec sa vivifiante chaleur, nous ne regrettons plus d'avoir bravé les prédictions décourageantes qui nous criaient : « A quoi bon monter là-haut? Vous ne verrez rien, et vous retomberez meurtris! » Ah! si vous vouliez prendre ma main, gravir avec moi la chère colline, vous béniriez Dieu de m'avoir écouté, et moi je vous en remercierais à genoux, toute ma vie!

Mlle de Quilliane écoutait ces paroles avec une grande agitation, dont Sénac ne pouvait deviner la véritable cause. Il croyait, en ce moment, n'avoir à lutter que contre la ferveur exaltée d'une âme pieuse, tandis que Thérèse, en l'écoutant, se débattait dans un étonnement douloureux, où l'idée mystique n'entrait pour rien. Elle se demandait :

« Qui m'a trompée? Qui me trompe? Celui-ci, ou la femme qui prétend avoir entendu de lui ce que je viens d'entendre encore? »

Comme toutes les âmes d'une absolue loyauté, elle abhorrait le mensonge et, quand elle le sentait à ses côtés, il fallait qu'elle le découvrît. Quel intérêt Sénac pouvait-il avoir à feindre un amour profond, unique, si c'était seulement un caprice qu'il éprouvait? Il était trop riche pour qu'on pût l'accuser d'un calcul odieux. Soudain elle pensa :

« Peut-être que Christian se sert de lui comme un moyen de me retenir dans le monde. Il l'a envoyé ici pour me livrer cette bataille. »

Avec sa franchise sans détours, elle découvrit le soupçon qui s'éveillait en elle. Sénac lui répondit :

— J'ai vu votre frère aujourd'hui pour la première fois depuis mon retour d'Égypte. Et, le lendemain de mon arrivée, j'étais près de Mme de Chavornay pour lui ouvrir mon âme.

— Vous aviez déjà vu ma tante?

— Cette visite est la troisième qu'elle a reçue de moi. Ne vous l'avait-elle pas dit?

— Non, répondit Thérèse dont le trouble fut amené à son comble par cette révélation.

Elle ne savait plus que dire; elle ne comprenait plus rien à ce qui se passait en elle, ni à la conduite des autres. Même l'avenir, qui lui apparaissait naguère si nettement tracé, commençait à devenir confus et douteux, comme un carrefour coupé de plusieurs routes et enveloppé de brouillards. Elle n'avait qu'un désir à cette heure, se trouver seule pour pouvoir réfléchir, et cependant elle ne se sentait pas la force de renvoyer Albert. La cloche vint, heureusement, la tirer de peine en tintant l'office. Au premier son, Thérèse se leva, comme si un ressort l'eût poussée.

— Voici l'heure de nous quitter, dit-elle, sans regarder Sénac. Adieu; vous direz à mon frère que je l'aime plus que tout au monde. Et lui, qui se détourne de moi, comme si je lui avais fait du mal...!

— Vous me permettez de revenir? demanda le jeune homme, avec l'implacable égoïsme de ceux qui aiment.

Mlle de Quilliane s'arrêta sur le seuil qu'elle allait franchir, au delà duquel nul homme ne pouvait la suivre. Elle dit, après avoir réfléchi une seconde :

— Je vous recevrai avec joie, si vous m'amenez mon frère.

Gracieusement elle inclina sa tête charmante, puis elle disparut, laissant Albert avec un vague sentiment d'espérance. Mais lorsque, dans la solitude de l'avenue, il voulut se souvenir des paroles que Thérèse avait dites, il ne put rien retrouver qui fût un encouragement.

« Quand je devrais porter Christian au parloir, sa sœur le verra, dit-il tout haut en pressant sa marche. Mon Dieu! si elle savait quel amour j'ai pour elle! »

Mme de Chavornay, le soir même, causa longtemps avec sa nièce.

— Mon enfant, dit-elle en manière de conclusion, voilà deux ans que vous demandez la permission d'entrer au noviciat et deux ans que je vous la refuse; mais ce soir je vous l'accorde. Quand vous voudrez, dites un mot : vous aurez une chambre dans l'aile des

novices et un voile blanc sur la tête. Quant à mistress Crowe, nous la renverrons en Irlande. Donc, c'est entendu; je n'ai plus d'objection à faire. Vous déciderez.

Et comme la jeune fille, très étonnée, levait sur sa tante ses grands yeux, n'osant poser la question qui lui venait sur les lèvres :

— Vous voulez savoir pourquoi je parle ainsi? dit la religieuse. Voici la raison. Depuis que vous m'avez fait part de votre désir de quitter le monde, je prie Dieu de vous éclairer, avant tout, par la grande épreuve de la vocation que vous croyez avoir.

— Quelle épreuve? demanda Thérèse d'une voix qui tremblait un peu.

— Celle que vous connaissez maintenant : aimer, être aimée.

Mlle de Quilliane cacha son visage dans ses mains et dit très bas, avec une sorte de honte d'elle-même :

— Est-ce possible!

Mais elle ne demanda point à sa tante, du moins ce soir-là, que sa chambre fût préparée dans le bâtiment des novices.

XVIII

Albert supplia vainement l'obstiné Quilliane de se rendre avec lui au couvent de l'avenue Kléber.

— Si ma sœur veut me voir, qu'elle vienne ici, répondit Christian. Tu ne comprends pas ce qui la fait insister pour que j'aille là-bas? Derrière elle, je trouverai Mme de Chavornay; derrière Mme de Chavornay, je trouverai l'aumônier. Or tu connais mes sentiments pour ma tante, et je ne me sens pas encore tout à fait mûr pour l'extrême-onction, bien que j'y arrive.

Les deux amis se voyaient chaque jour, et depuis que Clotilde n'était plus entre eux, leur intimité semblait revenir. Cependant le marquis, même quand il s'abandonnait à l'expansion la plus complète, évitait la moindre allusion à ce qui s'était passé entre cette jeune femme et lui. On aurait pu croire qu'il l'avait oubliée; mais un soir, en entrant chez Quilliane, Albert le surprit en contemplation devant une photographie de dimension réduite qu'il reconnut aisément. D'abord le malade voulut faire disparaître l'image qu'il tenait dans ses mains, un peu tremblantes, mais il parut faire un effort et, tendant la miniature à son ami :

— Conviens qu'*elle* a des yeux capables de pousser à une folie, même quand on sait que cette folie sera la dernière.

Sénac prit le portrait qu'il connaissait bien, pour l'avoir vu au Caire, un matin, dans l'atelier de Sébah. Le nom de *Louqsor*, avec une date, y était tracé d'une écriture dont l'aspect seul eût fait pâlir

Albert, quelques mois plus tôt. Mais, à cette heure, Clotilde Questembert n'était plus rien pour lui, et, tout en regardant ses yeux devenus tout à coup des yeux comme tous les autres, un peu plus beaux seulement, il sentait cette impression de désillusion sur soi-même que nous éprouvons en face des ruines de certaines amours. En ce moment, il se serait laissé couper un doigt plutôt que d'avouer quel rôle cette femme avait joué dans son existence, quelles tortures il avait subies après l'avoir perdue. Comme il se taisait, Quilliane reprit :

— Toi, tu ne peux pas *la* comprendre. Il te faut des regards de pervenche et de myosotis. Parions que l'étincelle perverse de ces prunelles sombres t'inspire plus de frayeur que d'admiration. Et pourtant!...

Ils gardèrent le silence l'un et l'autre, chacun suivant sa pensée.

— Enfin, dit Quilliane au bout d'un instant, j'ai un bonheur que tout le monde n'aurait pas à ma place : je ne regrette pas la vie. Depuis mon retour, je me suis posé souvent cette question : à quoi servent les amis? Eh bien, mon cher, ils servent à nous consoler de nos misères. En quelques jours le hasard m'en a fait rencontrer quatre ou cinq, dont la vue m'a rempli d'une douce résignation. Vieuzac, d'abord, se traînant de côté comme un crabe, avec une main qui flotte sur son estomac. Que l'on se promène sur le boulevard dans cet état charmant, voilà ce qui me dépasse! Tautavel est marié, et sa femme, en deux ans, l'a rendu si ridicule grâce à la façon dont elle *les* choisit, que les demoiselles arrivées au rang d'étoiles refusent de se montrer en public avec lui. Saint-Armel m'a fait une visite interminable, et je me creusais la tête pour comprendre la cause de cet intérêt bienveillant. Au bout d'une heure, la sueur au front, il m'a demandé cinquante louis. Le pauvre diable, ruiné à fond, ne sait pas encore tirer la carotte avec grâce. Il est parti, saluant jusqu'à terre, avec vingt francs, car, entre nous, je ne suis pas cousu d'or; mon voyage m'a coûté cher. Enfin tu te souviens de Fréconcourt, notre aîné? L'année dernière il a épousé la femme qu'il adore, enfin devenue libre.

— Ah! monsieur d'Arcizanne est mort?

— Oui, mort dans le... mobilier de sa danseuse, d'un coup de sang. Comme de juste, les deux survivants ont réglé leurs petites affaires, à l'expiration des délais légaux. Eh bien, Fréconcourt est aujourd'hui un vieillard courbé, blanchi, qu'on ne reconnaît plus et qui ne reconnaît plus personne. Il passe ses journées au Père-Lachaise où l'on a porté, dans le même cercueil, sa femme et l'enfant à peine né. Croirais-tu que c'est lui que je plains le moins de tous ceux qui précèdent? J'ai compris en l'écoutant qu'il peut y

avoir du bonheur dans la vie de cet homme amoureux d'une morte, d'une morte chérie, radieuse, incomparable, qu'il ne verra pas vieillir ni se détacher de lui et qu'il ne pourra pas, même le voulant, oublier avec une autre, car, comme il le dit lui-même : « Qui voudrait de moi maintenant? » C'est dommage qu'elle ne puisse pas le voir. Elle serait contente.

— *Elle le voit*, dit Albert. Si tu savais comme les morts nous voient!

— Mon Dieu! mon ami, je le saurai probablement bientôt. Et même, puisque nous en parlons, je vais te demander un service. Tu serais, sans doute, le premier prévenu s'il m'arrivait... un désagrément sérieux et subit. Avant toute autre formalité, ouvre ce tiroir où j'enferme cette photographie et qui contient déjà deux ou trois lettres; voici le secret du mécanisme. Recueille les autographes et l'image, fais un paquet bien cacheté et envoie le tout à la propriétaire. Je compte sur toi et te prie à l'avance d'excuser le dérangement.

— Bon! d'ici à l'époque entrevue, le tiroir aura le temps de s'enrichir d'autres trésors, puisés à des sources nouvelles. Donc, si tu veux bien, nous en recauserons.

— Non, mon brave, nous n'en recauserons pas. Le sujet n'est point tellement agréable. Console ma sœur si tu peux; épouse la si elle veut. Mais tu auras de la peine. Sur ce, dis-moi bonsoir. J'en ai assez pour aujourd'hui.

Vers la fin de la semaine suivante, un matin de bonne heure, le valet de chambre du marquis vint éveiller Sénac et lui annonça qu'il venait de trouver son maître inanimé et déjà froid dans son lit. Au chevet du défunt, Albert rencontra le médecin, leur ami à l'un et à l'autre.

— *Il est mort d'une rupture d'anévrisme*, prononça le docteur, en jetant sur celui qui entrait un regard significatif. Maintenant le plus dur reste à faire. Je vais prévenir Mlle de Quilliane, pour être à portée d'agir si la secousse est trop forte.

Quand Thérèse arriva chez son frère, pâle et chancelante, elle trouva la première tâche de la funèbre besogne accomplie. Albert avait présidé à tout. Mais il n'avait pas oublié la recommandation du malheureux qui venait d'échapper aux misères d'une mort lente. Une photographie et quelques pages d'écriture étaient serrées dans son portefeuille, pour être restituées fidèlement à qui de droit, aussitôt l'occasion venue.

La douleur de Thérèse fut sans bornes et sans consolation surtout, car elle n'avait pas même la douceur de songer que son frère était mort en chrétien. Que n'eût-elle pas souffert si elle avait su

ce que savait Albert sur cette fin soudaine!... Il va sans dire qu'elle n'eût jamais l'ombre d'un soupçon sur ce mystère lugubre.

Les dernières volontés du marquis, rédigées sommairement, désignaient sa sœur pour l'héritage intégral, réductible à la quotité obligatoire si la jeune fille entrait en religion. Albert de Sénac était nommé exécuteur testamentaire, et cette circonstance obligea plus d'une fois Mlle de Quilliane à conférer avec lui. Quand elle venait à l'hôtel de sa famille, mistress Crowe l'accompagnait invariablement. Mais il n'était pas besoin de la présence d'un tiers pour empêcher Sénac de faire la moindre allusion à ses propres sentiments. Thérèse affectait de le traiter en homme d'affaires, avec la nuance exigée par son rang social. De son côté, la voyant indifférente à tout, sauf à son désespoir, il se fût méprisé lui-même de troubler cette douleur par une pensée personnelle. D'ailleurs, il avait largement de quoi s'occuper, seulement en réglant les affaires du défunt, car le moins qu'on pouvait en dire, c'est qu'elles étaient embrouillées. Pour se livrer à son travail, étudier les comptes et recevoir les notaires, les fournisseurs et les créanciers, il avait organisé une installation provisoire dans le cabinet du malheureux Christian. C'était là que Thérèse conférait avec lui et donnait les signatures nécessaires, car Mme de Chavornay se souciait peu de voir la maison de l'avenue Kléber agitée par le va-et-vient profane, conséquence forcée de l'ouverture d'une succession.

Il arriva qu'un jour, à l'heure où Mlle de Quilliane devait venir de son couvent, Albert fut appelé hors du cabinet de travail par l'architecte qui vérifiait un mémoire de réparations. Il sortit en hâte, voulant être de retour pour recevoir la jeune fille, sans faire attention qu'il laissait sur la cheminée son portefeuille où il venait de prendre des notes. Comme il quittait la pièce, Thérèse y entra seule, mistress Crowe ayant à s'occuper dans l'appartement voisin d'arrangements matériels qui réclamaient ses soins et son adresse. Tout d'abord les yeux de la jeune fille se portèrent sur le maroquin rouge du carnet, dont la vue la remplit d'émotion, car elle ne doutait pas qu'elle n'eût devant elle une relique de son frère, placée en ce lieu par Sénac pour être remise aux mains qui devaient seules l'ouvrir. Elle s'en saisit avec une pieuse curiosité, espérant et craignant à la fois ces découvertes qui font venir les larmes aux paupières, quand on remue les souvenirs des morts.

La première chose qu'elle trouva fut la photographie de Clotilde avec une date qu'elle lut en soupirant : *Le Caire*, 20 *février*. Elle chercha pourquoi cette éphéméride lui tenait au cœur plus qu'une autre. Il lui semblait que de longues années s'étaient écoulées depuis ce 20 février!... Bientôt la mémoire lui revint. C'était ce jour-

là qu'Albert était parti pour revenir en France. Quel vide elle avait éprouvé de ce départ !

« Grand Dieu! pensa-t-elle aussitôt. J'en ai senti un autre plus cruel depuis! Pauvre Christian ! »

Tout en essuyant ses yeux, elle regarda la signature des lettres qui accompagnaient le portrait. Un simple nom de baptême : *Clotilde*. Ses joues se teignirent légèrement d'un reflet rose qu'elles ne connaissaient plus depuis longtemps. Elle sentit qu'elle rougissait et se reprocha cette rougeur comme une condamnation qu'elle n'avait pas le droit de prononcer. Et, bien vite, elle replia les feuilles suspectes pour continuer l'examen des autres papiers avant de livrer aux flammes, sans soulever leur voile, ces inviolables secrets... Des cartes de visites vinrent sous ses doigts.

— Hélas! soupira-t-elle, même par l'envoi d'une de ces cartes il ne m'a pas montré qu'il pensait à moi, depuis son retour.

Soudain, elle poussa un véritable cri d'épouvante. Sur le vélin qu'elle tenait, ses yeux venaient de lire ces mots :

Le comte de Sénac.

Deux fois, trois fois, dix fois, elle trouva le même nom. Le portefeuille dont elle dépouillait le contenu était celui d'Albert... Elle le rejeta sur la cheminée, d'un geste rapide, et s'enfuit à l'extrémité la plus éloignée de la pièce, malade de honte à la seule pensée qu'elle aurait pu être surprise dans son examen.

Elle s'assit dans un fauteuil toute brisée. Pour la première fois, depuis bien des jours, elle pensait à une chose qui n'était pas la mort de Christian, les circonstances, les amères tristesses de cet évènement qui dépassait et supprimait tous les autres. Elle répétait machinalement le nom qu'elle venait de lire : *le comte de Sénac*. Elle se disait :

— Depuis le 20 février, cette photographie et ces lettres ne le quittent pas. Il les avait sur lui, l'autre jour, quand il se montrait si éloquent et que j'avais tant de peine à lui répondre. Mon Dieu! comme vous me punissez!

Alors elle réfléchit que la découverte qu'elle venait de faire était une grâce du ciel, dont elle devait le remercier. Mais elle n'essaya même point, pour le moment, d'entonner l'hymne de reconnaissance. Un autre chant, funèbre encore celui-là, venait sur ses lèvres. Alors une réflexion traversa cette âme loyale : elle se trouvait investie d'un secret tombé en son pouvoir par une méprise. Elle n'avait pas le droit de s'en servir; elle devait l'oublier autant qu'il était possible. Elle se fit sa leçon à elle-même :

« Tout à l'heure, quand il entrera, je me montrerai bonne, affec-

tueuse, plus que je ne l'ai jamais été. D'ailleurs il était si attaché à mon frère, si dévoué à mes intérêts! Depuis l'horrible jour, il travaille comme un mercenaire. Que m'a-t-il fait? Rien, rien au monde, si ce n'est du bien... »

Elle parlait tout haut, forçant les mots à passer par ses lèvres qu'ils semblaient déchirer, dans l'espoir qu'elle dompterait ainsi la révolte de son cœur exaspéré par l'amertume...

La porte s'ouvrit; Albert trouva Mlle de Quilliane tout en pleurs. Il sentit lui-même ses yeux se mouiller, et dit en soupirant :

— Vos visites à cette maison vous brisent. Nous pourrions causer de vos affaires... là-bas. J'irais vous voir quand il le faudrait.

— Non, répondit-elle; c'est au bout du monde. Vous prenez déjà trop de peine pour moi. Et comme je vous en ai peu remercié! Mais je n'oublierai jamais votre dévouement, jamais, jamais!

Sa voix avait une douceur caressante qu'Albert ne lui connaissait pas. Elle vibrait comme une corde trop tendue. Ses yeux brillants suivaient chacun des mouvements du jeune homme; toutes les forces muettes de sa volonté le poussaient vers la cheminée... elle avait, elle voulait avoir un dernier doute, un doute absurde.

Peut-être que la « suggestion » opéra. Sénac, tout à coup, jeta un regard sur la tablette de marbre et fit un geste de surprise.

« Je l'ai tant cherché tout à l'heure! » dit-il, se parlant à lui-même.

Il remit tranquillement le portefeuille dans sa poche, ne soupçonnant pas que cette action toute simple venait de refermer sur la femme qu'il aimait la grille d'un cloître. Puis l'entretien commença touchant les affaires sérieuses. Quand Mlle de Quilliane prit congé de lui, ce fut avec des paroles affectueuses, presque tendres, des assurances de gratitude qui lui donnèrent envie de tomber à genoux, tant son cœur était délicieusement remué. Quelque chose d'indéfinissable et de nouveau se découvrait dans le moindre geste, dans chaque inflexion de voix de la jeune fille; elle avait des sourires qu'on ne pouvait voir sans que les larmes vinssent aux yeux. Jamais Sénac n'avait eu autant d'espoir, et comme Thérèse devait revenir le lendemain pour de nouvelles formalités à remplir, il s'endormit presque heureux. Mais, à l'heure convenue, mistress Crowe arriva seule.

— Mademoiselle est fatiguée, dit la douce Kathleen. Elle m'a priée de l'excuser pour aujourd'hui. D'ailleurs je l'ai à peine vue depuis que nous sommes rentrées au couvent. Elle semblait fort agitée. Ah! monsieur, comme vous avez bien fait de ne pas perdre courage! Peut-être que l'épreuve touche à sa fin. La chère enfant n'est plus la même.

Pour la première fois depuis longtemps, Sénac et l'Irlandaise pouvaient causer sans témoins, et l'on devine quel fut le sujet de l'entretien.

— Je suis loin d'être une sainte comme ma chère maîtresse, disait l'excellente femme, et cependant j'estime que l'état religieux peut être l'idéal du bonheur, même ici-bas. Mais plus je la connais, plus je l'observe, et plus il m'est impossible d'imaginer qu'elle passera sa vie toute seule, sans mari, sans enfants, avec un voile noir sur la tête et des sandales aux pieds.

On devine la joie d'Albert en écoutant ces paroles. Mistress Crowe semblait, à ses yeux, une créature exceptionnelle, supérieure en perspicacité et en intelligence au reste du genre humain, digne de toutes les sympathies et de toutes les confiances.

Le nom de Christian, venu par hasard dans l'entretien, suggéra subitement à son ami le moyen qu'il cherchait depuis quelques jours de s'acquitter d'une mission délicate. Après une courte réflexion, il dit à Kathleen :

— Vous êtes justement la personne qui pouvez me sortir d'embarras pour une volonté dernière que je suis chargé d'exécuter. Vous connaissez Mme Questembert?

— Trop! fit l'Irlandaise en pinçant les lèvres.

— Je vais vous remettre un paquet que vous déposerez entre ses mains *de la part du marquis de Quilliane*. Il m'est impossible de vous donner des explications plus étendues, mais vous avez compris, sans doute, que ce message doit parvenir à son adresse d'une façon directe... et sans témoins?

— J'ai compris, fit mistress Crowe en prenant l'enveloppe où la photographie et les lettres venaient d'être enfermées sous ses yeux. Je vais de ce pas chez... cette dame, et, s'il le faut, j'y retournerai. De toute façon, les morts ni les vivants n'auront aucun reproche à nous faire. Je ne vous demande pas d'explications. Vous êtes incapable de m'ordonner une chose qui ne serait pas honnête.

Elle partit à ces mots, laissant Albert curieux d'apprendre le résultat de l'ambassade. Mais des évènements plus sérieux n'allaient pas tarder à lui en faire perdre jusqu'au souvenir. Un matin, après plusieurs jours d'un silence qui n'était pas fait pour le rassurer, il reçut une enveloppe d'une écriture inconnue d'où s'échappèrent un papier timbré et la lettre suivante :

« Monsieur, »

« Vous êtes le meilleur ami de notre famille. C'est à vous, tout d'abord, que j'annonce la détermination devenue irrévocable de ma nièce de Quilliane. Depuis hier, elle est entrée au noviciat où, comme

vous le savez mieux que tout autre, elle se croyait appelée depuis longtemps.

« Vous avez, Monsieur, trop de délicatesse et trop de respect envers les convenances, pour qu'il me soit nécessaire de vous indiquer la conduite qui s'impose à vous. Je me suis fait un devoir d'accueillir vos visites tant qu'elles étaient naturelles et plausibles : il n'en serait plus de même aujourd'hui. La mort spirituelle, comme la mort terrestre, commande le silence et la résignation. Mais elle nous laisse la prière, et, cette fois, celle qui vient de mourir au monde priera pour celui qui y reste. Elle me charge de vous en assurer et de vous dire la reconnaissance qu'elle vous gardera toujours devant Dieu, pour tout le bien que vous avez fait, que vous avez désiré faire soit à son malheureux frère, soit à elle-même.

« Votre tâche légale, acceptée si généreusement, touche à sa fin, Dieu merci ! La procuration ci-jointe, qui vous donne tous pouvoirs, vous permettra de l'achever facilement. Le notaire qui l'a reçue pourra, au besoin, vous servir de conseil. Il sait d'ailleurs en quelles mains sont placés les intérêts de mon neveu et de ma nièce ; il vous obéira en tout, les yeux fermés.

« Quant à moi, je tiens à vous dire combien je vous suis obligée de votre dévouement aux miens, manifesté en tant d'occasions. Je considérerai toujours comme un devoir de vous en récompenser par le seul moyen qui soit à ma disposition. Pas une seule fois je ne prierai pour l'âme de Christian de Quilliane sans songer à son ami. »

« Esther de Chavornay, fille de Saint-Bernard. »

Après une heure d'accablement sans force et presque sans pensée, Albert se demanda comment il allait s'y prendre pour supporter la vie, devenue subitement un poids douloureux, comme ces fardeaux qui froissent la chair au moindre mouvement par leurs aspérités anguleuses. Il se dit, tout d'abord :

« Je vais me persuader qu'elle est morte. Jusqu'à mon dernier jour je la pleurerai. »

Mais les morts ont leur tombeau, sur lesquels on peut porter des fleurs. Thérèse était une morte sans sépulcre ; rien ne lui en restait, pas même une dépouille froide. Il se frappa le front avec colère. Il s'écria :

— Je souffrirais moins si je l'avais vue expirer sous mes yeux !

Puis il eut horreur du blasphème qui venait de lui traverser l'esprit et, de nouveau, s'efforçant de ne plus penser, il retomba dans sa prostration inerte.

Il en fut tiré, vers la fin du jour, par la visite de mistress Crowe

qui venait lui faire ses adieux, partant le soir même pour l'Irlande.

Le pauvre Kathleen lui fit envie par les larmes qu'elle versait en abondance. Il s'éprit tout à coup pour elle d'une affection qu'il n'avait jamais eue pour personne.

— Je ne veux pas vous laisser partir! s'écria-t-il. Restez à Paris: je me charge de vous; nous nous verrons chaque jour; nous parlerons d'elle. Mais comment cela s'est-il fait? Pourquoi s'est-elle subitement, cruellement décidée? La dernière fois que je l'ai vue, elle paraissait prête à s'attendrir. Elle a eu des regards sous lesquels mon cœur se fondait de joie! Et, sans m'avoir dit adieu, la voilà ensevelie toute vivante, pour toujours! Par pitié! retournez près d'elle. Vous pouvez la voir, vous! Peut-être elle s'imagine que je pourrai me consoler. M'eût-elle abandonné, autrement? N'est-ce donc rien, pour une femme, que la vie d'un être humain, trente, quarante ans de douleur infligés à un malheurex qui ne lui a fait aucun mal? Au moins, que je la voie encore une fois! Qu'elle me donne cette chance, loyalement. Que je puisse pleurer, supplier à ses genoux, lui dire que je l'aime, comme elle aime le bon Dieu. Je n'ai jamais osé!... Et puis j'espérais toujours qu'elle reviendrait. Si j'avais su!... Ah! c'est fini, je suis perdu sans elle?

Que pouvait faire, en face de cette douleur exaspérée, la compatissante Kathleen, sinon de pleurer toutes les larmes de ses yeux? Elle n'avait garde d'y manquer bien que, depuis vingt-quatre heures, elle ne fît guère autre chose, et le spectacle de cette désolation éclatant à côté de lui eut du moins pour résultat de rendre à Sénac un peu d'empire sur lui-même. Ce fut lui qui se vit forcé de la consoler. Il voulut même la conduire à la gare: il prit son billet pour Dublin et, lorsqu'il rendit à la digne femme le porte-monnaie qu'elle lui avait confié pour cette opération, il est probable que le contenu de la modeste bourse n'avait pas diminué d'un louis.

— Ne vous verrai-je donc plus? demanda-t-il.

— Vous me verrez encore une fois, répondit l'Irlandaise. Elle m'a fait promettre que je serai là pour l'habiller dans sa robe blanche, et pour faire à ses cheveux leur dernière natte.

Et comme Albert, sans répondre, cachait sa figure dans ses mains, elle ajouta :

— Vous êtes fort à plaindre, monsieur. Mais vous avez trente ans; l'avenir est devant vous; mille moyens vous sont donnés d'occuper votre vie, même si l'oubli ne doit pas venir. Quant à moi, je suis une vieille femme sans famille, sans intérêt dans l'existence, condamnée à vieillir chez des parents éloignés que je n'ai jamais vus. *Elle* était tout pour moi! Vous avez le cœur brisé, vous qui l'avez connue pendant quelques semaines, tout au plus pendant quelques

mois, vous qui l'avez vue de si loin. Jugez de ce que je dois souffrir moi qui ne l'ai pas quittée durant sept ans, qui l'ai adorée comme une mère, servie comme une esclave.

— C'est vrai, dit Albert. Mais vous n'aviez pas pour elle ce qui va faire le tourment de ma vie : l'amour!...

Un coup de sifflet se fit entendre; les roues tournèrent : Sénac se trouva seul, très isolé, très impuissant, affreusement petit dans son chagrin, comme le matelot tombé du bord pendant la nuit, que les vagues énormes roulent dans son agonie sans témoins.

XIX

Albert de Sénac était un énergique sentimental, c'est-à-dire du nombre de ceux que la douleur éprouve le plus et qu'elle terrasse le moins. La saison l'engageait à voyager. Il se mit en route, mais il n'avait pas fait cent lieues qu'il eut envie de revenir. Il fut consterné d'abord, puis assez fier de lui, en voyant que le remède, efficace l'autre fois, n'agissait plus à l'heure présente.

— Cela prouve que j'aime vraiment aujourd'hui, pensa-t-il, tandis que, trois ans plus tôt, c'était une affaire de dépit et de rancune.

Il revint à Paris en octobre, s'étant traîné, sans une heure de plaisir et d'intérêt, dans quelques coins désert de Bretagne où la foule, du moins, ne l'exaspérait point. Il reprit ses travaux avec rage et acheva d'acquérir, parmi les gens de son monde, la réputation d'un original de l'espèce la plus rare. Il prit, dès lors, l'habitude de passer chaque jour sous les fenêtres du couvent de l'avenue Kléber, bien qu'il sût, à n'en pouvoir douter, qu'en cinquante ans il n'aurait pas eu la chance d'être aperçu par la tante ni par la nièce. Il savait, grâce aux lettres de mistress Crowe, que la jeune novice était toujours là, continuant son apprentissage sacré. Elle « espérait » gagner une dispense de six mois sur les deux ans d'épreuve imposés par la règle. Sa santé, sans être parfaite, résistait suffisamment aux fatigues de sa nouvelle vie.

Albert ne disait plus que le couvent est pire que la tombe. Même à distance, invisible derrière les murs épais, cette recluse lui donnait, sans s'en douter, des heures de joie. Il pensait à elle constamment. Il fatiguait son imagination, pendant des journées, à trouver un moyen qui pût rappeler son souvenir à Thérèse. A vrai dire, le seul qu'il eût jamais trouvé consistait à encombrer de fleurs la chapelle de l'avenue Kléber, avec des précautions sans nombre pour garder l'incognito. Durant cet hiver, la sœur converse préposée aux soins de l'autel de la Vierge vit passer plus de bottes de roses dans ses mains que si elle eût été aux gages d'une cantatrice à la mode.

Cette prodigalité pleine de mystère, miraculeuse pour quelques âmes simples, faisait, comme on peut le croire, le sujet des conversations dans les cours des élèves, même à la salle de récréation des religieuses. Thérèse de Quilliane demanda, au bout de quelque temps, la permission de changer de place et d'occuper un banc d'où l'on ne pût voir ni sentir tous ces bouquets. Leur parfum, à l'entendre, lui donnait des migraines intolérables.

Une année s'écoula, puis la moitié d'une autre année. La prise d'habit de Mlle de Quilliane était fixée à la veille de Noël, et mistress Crowe en était prévenue. Toutefois elle n'avait pas eu le courage d'en informer Albert dont les lettres devenaient plus fréquentes, toujours avec cette même question : « Savez-vous quelque chose? »

Vers le milieu de décembre, il écrivait à Kathleen : « Je suis comme le condamné à mort qui a compté les jours et qui commence à tendre l'oreille, la nuit, pour écouter s'il y a de la foule sur la place de la Roquette. Un de ces matins je vous verrai entrer chez moi, ma bonne mistress Crowe, et je comprendrai ce que cela veut dire. Ne me faites pas cette vilaine surprise. Annoncez-moi *la date* aussitôt que vous la saurez. J'aime mieux cela. D'ailleurs, dans mon cas, il n'y a pas de grâce possible. Vous n'avez donc pas à craindre de m'ôter prématurément mes illusions. »

Malgré cette lettre, ou, plutôt, à cause de cette lettre, l'Irlandaise ne dit rien de ce qu'elle savait. Elle arriva à Paris deux jours avant la cérémonie et se fit conduire droit au couvent où son ancienne chambre était préparée. Elle revit Thérèse pâle comme une morte, belle comme une sainte et — c'est elle qui le disait — heureuse comme une reine. Toute la maison était en liesse. Les élèves et les jeunes religieuses disaient merveille à l'avance de la toilette de mariée que la novice devait porter. En pareille occasion, la coquetterie est permise; elle est presque recommandée par l'usage, comme un sacrifice de plus. Thérèse avait décidé, selon sa propre expression, qu'elle serait la plus belle mariée de l'année.

Le 23 décembre, une des plus grandes couturières de Paris envoya la robe de satin blanc toute voilée d'un nuage d'admirables dentelles, et mistress Crowe, plus morte que vive, se mit en devoir de procéder à l'essayage, sous les yeux de Mme de Chavornay, qui remplaçait la mère de Thérèse. Quelques-unes, parmi celles qui liront ces lignes, jugeront, en rappelant certains souvenirs, que la marquise de Quilliane était heureuse d'être morte à temps pour n'être pas là.

Thérèse était adorablement jolie dans sa toilette blanche. On avait trouvé, Dieu sait comment, un grand miroir devant lequel cette beauté radieuse put s'admirer une dernière fois. Ses yeux,

démesurément agrandis, répandaient une lueur baignée d'une tendresse si douce, qu'ils auraient fait trembler la main d'un bourreau.

Tout en laissant mistress Crowe l'ajuster et marquer quelques retouches, la novice babillait comme une fiancée qui prépare son triomphe du lendemain. Elle comptait les invités qui seraient présents; elle faisait des questions sur un oncle octogénaire qu'elle n'avait jamais vu et qui devait lui donner le bras pour la conduire à son prie-Dieu solitaire. Tout à coup, elle demanda :

— Ne croyez-vous pas, ma tante, qu'il eût été convenable d'inviter Mme Questembert? Vous savez, cette personne dont je vous ai parlé, qui était sur le yacht avec moi quand nous sommes revenus d'Egypte et qui... et qui m'a témoigné tant d'intérêt?

La religieuse, qui allait ouvrir la bouche pour quelques objections, fut stupéfaite de voir mistress Crowe bondir aux paroles qu'elle venait d'entendre. Pour la première fois, cette tranquille personne semblait oublier la réserve et le respect qui étaient dans ses habitudes. Elle dit très haut, avec une flamme d'indignation dans les yeux :

— La présence de cette dame à la cérémonie de demain serait une indignité!

Thérèse ouvrit de grands yeux, ne reconnaissant plus sa timide Kathleen. Mme de Chavornay, qui n'aimait pas les mystères, prit son visage d'abbesse et demanda de ce ton de voix qui faisait plier tout le monde :

— Que veut dire cette sortie, mistress Crowe?

L'Irlandaise était trop engagée pour garder sur le cœur le poids qu'elle y avait depuis deux ans. Elle répondit, sans baisser la tête :

— Cela veut dire, madame, que, sans cette méprisable créature, le marquis de Quilliane serait encore vivant. C'est elle qui l'a fait revenir en France au milieu de l'hiver, qui lui a tourné la tête par ses coquetteries...

— Veuillez vous taire, commanda la religieuse, et ne faites point, dans un lieu comme celui-ci, des suppositions de ce genre, que rien n'autorise.

— Quelque chose les autorise, madame. Aussi bien, quand je lui ai dit son fait, chez elle, de ma propre bouche, elle ne s'est point révoltée, comme d'autres se révoltent maintenant.

— Vous êtes allée chez elle? demanda la Révérende Mère, continuant son enquête. Je désire savoir dans quel but?

— Le comte de Sénac m'en avait prié.

— Cela suffit, mistress Crowe. J'aurais voulu ne jamais savoir ce que je viens d'apprendre. Laissons de côté cet incident qu'on dirait vraiment suscité à cette heure par l'esprit des ténèbres.

La loyale Irlandaise parut d'abord sur le point d'éclater. Mais

elle se calma, ferma un instant les yeux et poussa un profond soupir. Puis elle dit d'une voix tremblante d'émotion :

— Cette heure, madame, est la dernière où vous m'entendrez, vous et l'enfant que j'ai aimée comme j'aurais aimé ma fille, si le bon Dieu m'en avait donné une. Je ne veux pas qu'un blâme immérité pèse dans vos esprits, pour toujours, sur moi et sur un homme qui va souffrir demain la plus horrible des douleurs. A nul être vivant, je n'aurais confié ce que je vais dire : mais je m'adresse presque à des mortes. C'est dans une tombe que va descendre mon secret. Oui, madame, le comte de Sénac m'a chargé d'une mission, et je n'ai pas cru pouvoir m'y refuser. Car il s'agissait de restituer à une maudite les lettres et le portrait trouvés dans les papiers d'un mort. Pensez-vous, maintenant, que Mme Questembert doit être invitée?

Mme de Chavornay commençait à regretter d'avoir été si pressante dans ses questions. L'histoire qu'elle venait d'entendre n'était pas précisément de celles qu'on donne à lire aux novices, la veille de leur prise d'habit. Et la mémoire du pauvre Christian lui-même n'y gagnait rien.

— Voyons, dit-elle, irritée contre elle-même. Tâchons d'en finir avec cette robe.

Mais la robe, à cette minute, écrasait doucement sur le sol ses plis de satin. Le corps souple et jeune de Thérèse de Quilliane s'affaissait au milieu des dentelles et des fleurs, car elle était en train de s'évanouir. La religieuse et mistress Crowe la reçurent dans leurs bras...

Quand elle revint à elle, sur l'étroit lit de fer de sa cellule, Mme de Chavornay fit signe qu'on les laissât seules :

— Thérèse! mon enfant bien-aimée! dit-elle d'une voix dont la douceur, en effet, vibrait avec des notes toutes maternelles.

La pauvre petite, sans répondre, cacha son visage dans ses mains encore glacées, et des sanglots convulsifs de désespoir soulevèrent sa poitrine. Sa tante la laissait pleurer, sachant quel remède précieux étaient ces larmes, attendant que le calme fût revenu pour demander une confession qui n'avait pas été faite, dix-huit mois plus tôt, le jour où Thérèse avait ouvert un certain portefeuille par méprise. Mais, cette fois, Mme de Chavornay sut tout.

Quelques heures plus tard, Sénac, seul au coin de son feu, lisait à la clarté de sa lampe en attendant que le sommeil l'appelât au lit. Soudain le timbre de sa porte résonna; une carte lui fut présentée :

Mrs Crowe.

— Ah! mon Dieu! s'écria-t-il en se levant, pâle de terreur. Elle est ici! L'heure est donc venue!

Mistress Crowe entra; la pièce était sombre. Albert ne put voir ce que disaient ces yeux tout brillants de joie. Il retomba dans son fauteuil, sans toucher la main de la visiteuse, qui restait debout, le regardant avec une sorte d'admiration attendrie. L'amour vrai, puissant, inaltérable, survivant intact à la séparation, est un spectacle assez rare pour que les natures d'élite le savourent quand elles en trouvent l'occasion.

— Ainsi, l'heure est venue? dit le jeune homme en relevant la tête. Vous n'avez pas besoin d'ouvrir la bouche. Puisque vous êtes là, c'est que tout va être fini. Est-ce pour demain? Ce que je vous demande, c'est d'obtenir que je sois là. Encore tout à l'heure je me croyais incapable de ce courage; mais maintenant que nous touchons au terme, je veux être là. Je me suis informé. On laisse entrer les parents, les amis très intimes. Certes, je peux figurer dans le nombre. Je vais donc la voir encore une fois, et puis...

Un geste accablé, un mouvement de tête plein de désespoir acheva d'exprimer sa pensée. Tout à coup, il se sentit enlacé dans deux bras robustes : mistress Crowe lui sautait au cou.

— Vous la verrez toute votre vie, cria-t-elle. Mon Dieu quelle joie de vous l'apprendre! Et comme elle va être heureuse avec vous, ma chérie!

Alors, moitié riant, moitié pleurant, elle raconta l'indiscrétion qu'elle avait commise, l'évanouissement de Thérèse, le colloque de plus d'une heure avec la Révérende Mère qui avait suivi, et comme quoi celle-ci, faisant appeler l'Irlandaise qui se mourait d'inquiétude, avait dit, non sans trahir un peu d'agitation :

— Rassurez-vous, ma bonne mistress Crowe : tout danger est passé. Mais j'ai lieu de croire que mademoiselle ne restera pas au noviciat. Seulement n'en dites rien, pour le moment, ni à elle-même ni à personne.

Là-dessus Kathleen ajouta :

— J'ai obéi... à moitié, car je n'ai rien dit à la chère créature, qui, d'ailleurs, semble brisée de fatigue. Dès qu'elle a dormi, je suis venue.

— Mon Dieu! s'écria Sénac tout tremblant, je croyais que vous aviez quelque chose de plus à m'apprendre. Comment expliquer...?

— Monsieur, interrompit la bonne femme, je n'explique rien, car je ne comprends pas mieux que vous. Mais sonnez demain à la porte du parloir. Je serais bien étonnée si on ne vous l'ouvre pas.

La cérémonie annoncée a subi quelques semaines de retard, mais enfin la chapelle de l'avenue Kléber a vu Thérèse de Quilliane s'avancer vers l'autel, dans cette même robe de satin que mistress Crowe lui avait essayée si mal le 23 décembre. Les rites saints viennent de s'accomplir; des vœux éternels ont été prononcés; la main d'un pontife étincelant dans ses vêtements d'or s'est levée pour bénir; des voix pures chantent des cantiques. La vierge se relève, rougissante dans sa beauté, et s'éloigne du sanctuaire, mais ce n'est pas pour franchir la grille de clôture; ses beaux cheveux blonds ne seront pas coupés; l'homme sur le bras duquel sa main s'appuie donnerait son sang pour défendre un seul de ces fils d'or.

Le coupé, fleuri comme une serre, les attend devant la porte, sous ces murs que Sénac a longés bien des fois, d'un pas morne, le désespoir au cœur, en prononçant tout bas un nom, le nom qui sera le dernier murmuré par ses lèvres.

L'équipage les emporte rapidement vers l'hôtel Quilliane. Là, mistress Crowe les attend, debout sur le seuil de la maison qui les verra s'aimer, qui la verra mourir — on le lui a promis.

— Longues années de bonheur à mes maîtres! balbutie, au milieu de ses larmes, Kathleen la clairvoyante.

Et la comtesse de Sénac entre au bras de son mari dans la demeure où elle est née. Tout bas, elle soupire un peu inquiète encore de ce bonheur si grand qu'un être humain lui donne :

— C'était cela que vouliez, n'est-ce pas, mon Dieu?

Elle monte lentement les marches royalement balayées par sa traîne blanche. Sur le palier plein de fleurs, elle s'arrête comme autrefois, pour dévisager l'armure; la petite main où brille la bague toute neuve, caresse le gantelet toujours posé sur la garde massive.

Mais l'époux entraîne sa jeune femme, impatient. Leurs lèvres n'ont pas encore échangé les prémices de la moisson de baisers prête à éclore : là-bas, si près de la place où la novice a prié longtemps, était-ce possible?

Sous sa visière baissée, « le chevalier » semble les suivre d'un œil triste, comme s'il savait que le cœur d'un Quilliane plus jamais ne battra sous la cuirasse brillante, comme s'il voyait avec jalousie sa dame, l'enfant d'autrefois, trembler sur la poitrine de cet autre féal qui l'a conquise, et qui murmure à genoux :

— Thérèse! ma joie! mon amour! ma vie!... Comme je t'adore!

Léon de Tinseau.

L'ASSISTANCE

DANS LES CAMPAGNES

Depuis plus de deux cents ans, la tendance de presque tous nos gouvernements, quels qu'ils fussent, a été de se préoccuper en première ligne des intérêts des villes et de reléguer au second plan ceux des campagnes; le sujet qui va nous occuper en fournit une nouvelle preuve. Envisageons seulement, pour ne pas remonter trop haut, les cinquante dernières années pendant lesquelles la grande industrie et la richesse publique ont pris un si rapide essor; durant ce demi-siècle, l'administration et les particuliers ont rivalisé de zèle, non seulement pour assister les indigents, les malades, les infirmes des villes et des centres industriels, mais pour organiser, dans les grandes agglomérations, un système complet d'assistance embrassant tous les genres de misères morales et matérielles. En ce qui concerne l'assistance rurale, au contraire, les rares tentatives faites, les projets de lois préparés n'ont pas abouti, et l'un des publicistes expérimentés dont on va signaler plus loin les récents travaux, a pu écrire avec vérité, après une longue étude de la question : « A proprement parler, l'assistance rurale n'existe pas. »

Il faut reconnaître que plusieurs causes sérieuses appelaient de préférence sur les grands centres les efforts de la charité, officielle ou privée. Le paupérisme, c'est-à-dire l'agglomération de nombreuses familles ouvrières, vivant au jour le jour, sans travail et sans pain assurés pour le lendemain, est un produit de la grande industrie qui n'existe que dans les centres importants, et demeure à peu près inconnu dans les campagnes; là, en effet, les indigents sont clairsemés au milieu d'une population plus ou moins aisée qui les connaît, et peut, d'une façon ou de l'autre, leur venir en aide. S'il y a plus de pauvres dans les villes, il y a aussi plus de riches, et ceux-ci sont naturellement portés à y fonder, plutôt que partout ailleurs, les établissements charitables, les œuvres diverses que réclame le soulagement de la misère; ils y sont d'autant plus enclins que de nombreux comités urbains viennent faire

appel à leur générosité, et que les hôpitaux, refuges ou maisons de charité qu'ils auront fait élever dans une grande ville, mettront leur nom plus en relief et flatteront davantage leur amour-propre, cet amour-propre qui est souvent le mobile des actions, même des bonnes actions!

Enfin, si elle est moins répandue et moins apparente, la misère semble aussi moins cruelle dans les campagnes que dans les villes. Tandis que l'habitant des faubourgs d'une cité ne peut rien se procurer sans argent, l'indigent d'une commune rurale, qui a d'ailleurs moins de besoins, moins de tentations de dépenses, trouve dans la faculté de glaner, de ramasser du bois mort, d'élever sans frais quelques animaux ou volailles, des avantages assez appréciables, en même temps qu'il obtient facilement de ses voisins plus aisés, s'il est méritant, du pain, des pommes de terre, du lait, de la boisson, et bien d'autres secours en nature; en un mot on peut mourir de faim dans les villes, on ne meurt pas de faim à la campagne.

Néanmoins il ne faut pas se dissimuler la situation pénible de nombreuses familles rurales. Sans doute, depuis un siècle, la misère a dû diminuer dans les campagnes, puisque le prix de la main d'œuvre rurale a augmenté dans des proportions infiniment plus fortes que le coût des objets nécessaires à la vie; malheureusement l'alcoolisme a fait aussi bien des progrès, surtout dans le Nord et dans l'Ouest de la France, et a maintenu, dans beaucoup de familles rurales, — et ce sont les plus chargées d'enfants, — un dénument qui, bien qu'imputable à la faute du chef de famille, n'en réclame pas moins aide et assistance. En dehors de ce cas, il y a les imprévoyants, les veuves avec jeunes enfants, les orphelins, les malades, les infirmes de tout genre, en un mot, la trop longue liste de ceux qui ne peuvent se suffire ou même vivre sans le secours d'autrui.

Pourrait-on, à l'aide de certaines réformes, améliorer, compléter cette assistance rurale qui, ainsi qu'on vient de le dire, est très insuffisante à l'heure actuelle? Cette question, d'un si haut intérêt, a été, avec juste raison, mise récemment au concours par l'Académie des sciences morales et politiques, et elle a provoqué d'importants travaux dont deux ont été couronnés et viennent d'être publiés. L'un est dû à M. Léon Lallemand, qui, familiarisé de longue date avec ce sujet, prépare une vaste *histoire de la charité aux diverses époques de la civilisation* [1]. L'autre qui a obtenu, outre les récompenses académiques, les éloges les plus vifs du

[1] *De l'Assistance des classes rurales au dix-neuvième siècle*, par Léon Lallemand. 1 vol. in-8; chez Alph. Picard et Guillaumin. Paris, 1889.

rapporteur du concours, M. Georges Picot, et ceux de M. Léon Say, a pour auteur M. Emile Chevallier, maître de conférences à l'Institut agronomique [1].

Beaucoup plus développé que le précédent [2], émanant d'un publiciste qui vit pendant une partie de l'année à la campagne où il étudie sur place les misères décrites par lui; qui, en outre, fait partie d'un conseil général où il a pu apprécier dans le budget départemental, les ressources destinées à l'assistance rurale, ce second ouvrage à une valeur sur laquelle il est inutile d'insister. Et cependant les éloges que nous ne lui marchanderons pas seront accompagnés de quelques réserves.

Précisons immédiatement notre pensée : M. Chevallier expose d'une façon aussi complète qu'intéressante, l'état actuel de l'assistance rurale; il fait parfaitement ressortir ses lacunes, ses défauts; il indique certaines réformes qui en amélioreraient le fonctionnement, mais, sur ce terrain des réformes les plus nécessaires, il oublie ou tout au moins ne met pas assez en relief la place prépondérante qu'il conviendrait de donner à la religion et à ses représentants dans l'assistance du pauvre, de l'infirme et du malade. Non pas qu'il y ait chez lui la moindre hostilité à l'endroit des ministres du culte et des congrégations religieuses. Loin de là : il ne parle qu'avec une respectueuse sympathie des « miracles qu'opère le sentiment religieux [3] », et signale combien les aumônes données par des administrations publiques « manquent de ce condiment indispensable, l'assistance morale qui doit relever le pauvre, le soutenir de ses conseils et l'aider à sortir de l'ornière fatale [4]. » Mais, ceci dit, il ne se préoccupe pas assez, après avoir recherché et esquissé l'organisation la plus pratique de l'assistance rurale, de savoir quel personnel mettra en mouvement et fera fonctionner la machine qu'il vient de construire ou plutôt de compléter. Or c'est là, à nos yeux, l'un des points les plus essentiels de la question; confiez à un personnel dévoué et désintéressé, comme les sœurs de charité, le soin des malades ou l'assistance des pauvres à domicile, ces services, même pourvus de faibles crédits, donneront de meilleurs résultats que si vous doublez leur dotation en les confiant à un personnel défectueux. Cette vérité que M. Lallemand n'a pas

[1] *De l'Assistance dans les campagnes*, par E. Chevallier, maître de conférences à l'Institut agronomique, conseiller général de l'Oise, avec une préface de M. Léon Say. 1 vol. in-8. Paris, 1889.

[2] Il est juste de dire que M. Léon Lallemand n'a publié jusqu'à présent que les conclusions du mémoire soumis par lui au jugement de l'Institut.

[3] Voy. p. 12.

[4] P. 33.

méconnue et que M. Emile Chevallier a trop laissée dans l'ombre, nous serons amenés à la rappeler, en examinant avec nos deux auteurs et à l'aide de leurs travaux, l'organisation de l'assistance rurale et les améliorations dont elle est susceptible.

I

Il est inutile de nous arrêter longuement à la première question que soulève le problème de l'assistance. L'assistance publique doit-elle être légale et obligatoire, comme en Angleterre; ou bien, est-il préférable qu'elle ait un caractère facultatif, comme en France? Cette question importante, on peut la regarder aujourd'hui comme tranchée. Presque tous les publicistes autorisés et tous les hommes d'expérience sont d'accord pour repousser en principe l'assistance forcée, la loi des pauvres. L'exemple de l'Angleterre est là pour prouver que, si elle soulage certaines misères, la charité légale crée sans cesse de nouveaux pauvres, en donnant une prime à l'imprévoyance et à la paresse; en outre, selon la juste remarque de M. Lallemand, les besoins et les exigences des « assistés croissent avec les impôts destinés à les soulager. »

Si l'assistance légale doit être repoussée en principe, faut-il se reposer uniquement sur la charité privée pour le soulagement de toutes les misères? Evidemment non : à coup sûr, rien ne saurait remplacer la charité exercée par les particuliers avec dévouement et discernement, charité aussi efficace pour le perfectionnement moral de celui qui donne que de celui qui reçoit; mais ses élans, tout admirables qu'ils nous apparaissent, sont irréguliers et, en présence de misères constantes, il est nécessaire d'organiser des secours constants. Notre état social ne permettant plus, malgré les avantages de cette combinaison, de confier cette assistance aux seules institutions religieuses et libres, les pouvoirs publics doivent intervenir, non pas, encore une fois, par suite d'une contrainte légale, mais au nom de l'humanité et de la bienfaisance dont ils ne sont pas plus dispensés que les particuliers. « L'État, a dit très justement M. Thiers, dans son célèbre rapport à l'Assemblée nationale de 1848, l'État, comme l'individu, doit être bienfaisant; mais, comme lui, il doit l'être par vertu, c'est-à-dire librement. Si l'individu a des vertus, pourquoi la Société n'en peut-elle avoir? »

Ceci admis, comment s'exercera l'intervention libre, bienfaisante de l'administration? Assistera-t-elle directement les indigents, les malades, les aveugles, tous ceux en un mot qui ont besoin de secours? Ce serait ajouter à ses attributions déjà trop multiples en

France, une tâche pour laquelle elle serait souvent peu compétente et qu'elle remplirait fort mal. Mieux vaut que l'assistance soit exercée par des corps moraux, hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance, constitués par le pouvoir, et pourvus d'une vie propre, avec des ressources provenant soit d'anciennes fondations, soit de dons, legs, produits de collectes ou de droits prélevés sur les plaisirs des riches, etc., etc. Qu'à ces corps moraux destinés à assister les pauvres, à recueillir les malades, les enfants abandonnés, les sourds-muets, les aveugles, etc., etc., l'État (ou de préférence le département ou la commune, selon les cas) accorde des subventions, qu'il entretienne même quelques asiles modèles servant de guide aux efforts de l'initiative privée, rien de mieux. Mais là se bornera le rôle des pouvoirs publics; le pauvre ne doit avoir aucun droit, aucune créance contre eux pour obtenir l'assistance.

En France, à part certaines critiques qui trouveront plus loin leur place, l'assistance est organisée d'après les principes qui viennent d'être indiqués. Elle n'est obligatoire pour l'État, le département ou la commune, que dans deux cas exceptionnels : pour les aliénés dangereux ou pour les enfants abandonnés. Cette dérogation aux principes est exigée, dans le premier cas, par la sécurité publique qui commande l'internement de l'aliéné; elle est justifiée, dans le second cas, par cette considération que l'enfant abandonné serait condamné à une mort certaine, s'il ne trouvait un secours immédiat. Dans toutes les autres circonstances, même celles qui attirent le plus la sollicitude du législateur et de l'administration, comme la médecine gratuite en faveur des malades indigents, ou la protection des enfants du premier âge, etc., etc., l'assistance est facultative et peut être refusée. On a proposé, et M. Chevallier propose à son tour d'étendre la liste des cas d'assistance obligatoire; on verra plus loin quels inconvénients présenterait cette nouvelle dérogation aux principes.

II

Sans nous étendre plus longuement sur les règles générales d'une assistance publique bien comprise, arrivons à l'assistance rurale, objet spécial de cette étude. Pour cela, il faut nous détourner des villes et pénétrer dans une de ces communes agricoles inférieures à 2000 habitants, souvent même à 1000 ou 500, qui sont si nombreuses dans notre pays. Qu'y voyons-nous? La population est composée le plus souvent d'une moitié, ou au moins d'un tiers de cultivateurs ou de vignerons; l'autre moitié ou les deux autres tiers sont représentés par des ouvriers, le plus souvent ouvriers agri-

coles, quelques petits marchands ou débitants, en outre des artisans travaillant chez eux et des ouvriers du bâtiment, devenant les uns et les autres ouvriers agricoles à certaines époques de l'année : mentionnons encore le curé, parfois un châtelain ou le propriétaire d'un domaine de quelque importance, enfin l'instituteur et un ou deux modestes fonctionnaires, employés de la régie ou autres et nous aurons la physionomie de la plupart de nos petites communes françaises. Au premier abord, si l'on constate que 50 pour 100 des ouvriers agricoles ou artisans sont propriétaires, on sera tenté de dire que la misère doit être bien restreinte dans le village. Mais quand on aura reconnu que l'étendue de la plupart des propriétés est véritablement insignifiante, que le salaire de l'ouvrier agricole est souvent insuffisant pour élever une famille un peu nombreuse, que ce salaire fait défaut dans certaines saisons, que la mort du père, son imprévoyance, ou son inconduite, sa maladie ou celle de ses enfants amènent forcément l'indigence au foyer, enfin qu'il existe à la campagne, comme dans les villes, des infirmités rendant tout travail impossible, on ne pourra nier l'existence de misères dignes d'intérêt et de secours. Comment leur vient-on en aide? Nous avons dit plus haut que l'assistance était à peine organisée dans les campagnes. Entrons dans quelques détails à ce sujet, en examinant successivement les diverses misères ou infirmités qui se rencontrent au village et les secours sur lesquels elles peuvent compter.

Il faut commencer par mettre de côté les deux cas indiqués plus haut où l'assistance est organisée d'une façon obligatoire. L'enfant abandonné doit, jusqu'à treize ans, être élevé aux frais de sa commune, de son département et de l'État qui supportent chacun une part dans la dépense [1]. Quant aux aliénés dangereux, le préfet les fait interner d'office dans un établissement départemental distinct des établissements hospitaliers; la dépense de leur entretien est supportée, pour la plus forte partie, par le département; une fraction est laissée à la charge de la commune et des parents tenus à l'obligation alimentaire, lorsque ces derniers ne sont pas eux-mêmes indigents.

Si nous passons aux cas où l'assistance est facultative, nous trouvons d'abord un certain nombre de misères ou d'infirmités pour

[1] Les enfants abandonnés sont placés par l'administration dans de bonnes familles de cultivateurs, où ils restent souvent lorsqu'ils ont atteint l'âge adulte. Pendant leurs premières années surtout, ils sont l'objet d'une grande sollicitude de la part des départements qui paient parfois jusqu'à 25 francs par mois de nourrice. En outre, des tournées d'inspection ont été organisées en leur faveur; c'est l'État qui en supporte les frais.

lesquelles la sollicitude de l'administration est fort en éveil et auxquelles les secours sont rarement refusés.

Ainsi, à côté des enfants abandonnés dont il vient d'être parlé, il y a les jeunes enfants de familles pauvres envoyés en nourrice et élevés hors de leur famille. Pour s'assurer que ces enfants sont bien traités, le législateur a organisé en 1874, un service d'inspection dont l'Etat, aidé par le département, supporte les frais. Les sociétés protectrices de l'enfance surveillent aussi utilement un certain nombre d'enfants placés hors de leurs familles. En outre, pour prévenir autant que possible les tentatives d'avortement et d'infanticide ou l'abandon des enfants dont le délaissement est le plus à craindre, les conseils généraux donnent des secours aux *enfants des filles mères* et la plupart d'entre eux, dans le budget départemental, substituent avec raison à cette dénomination celle *d'enfants non assistés par la charité légale*, afin de pouvoir comprendre dans leurs secours les jeunes enfants des veuves honnêtes et indigentes.

L'assistance est également assurée ou à peu près, pour les jeunes aveugles, dont le nombre est heureusement assez restreint, et pour les jeunes sourds-muets. Des bourses départementales et communales permettent de les placer et de les instruire dans l'un des établissements spéciaux pour leur instruction, tels que l'Institut des jeunes aveugles, celui des sourds-muets, ou dans l'une des soixante-cinq institutions départementales ou privées, à l'usage des sourds-muets.

Pour les aliénés non dangereux, l'assistance, ainsi qu'on le sait, n'est pas obligatoire, mais elle fait rarement défaut; la plupart du temps, lorsque les familles ne peuvent faire les frais de leur entretien dans l'établissement départemental, les communes, aidées du département, y subviennent. Toutefois, l'esprit parcimonieux de certains conseils locaux ou leur manque absolu de ressources est parfois un obstacle à l'internement et au traitement de ces aliénés.

Les vieillards indigents et infirmes, beaucoup plus nombreux il est vrai, sont encore moins favorisés. Sans doute, s'ils peuvent être logés chez leurs enfants ou chez des parents et y recevoir, à domicile, quelques secours du bureau de bienfaisance, lorsqu'il en existe un dans la commune, leur condition est tolérable. Mais s'ils ne sont accueillis nulle part et ne peuvent, à cause de leurs infirmités, vivre seuls, il semblerait naturel de leur ouvrir les portes de l'hospice, leur refuge naturel, malgré l'aversion marquée que l'hospice inspire souvent aux paysans. Malheureusement, les communes rurales n'ont pas le droit de faire traiter leurs vieillards dans un

hospice dirigé par le département. L'adhésion du préfet ou des hospices pourra toujours être refusée, et, en tout cas, elle sera subordonnée à la condition que la commune supportera les frais de la pension, condition que les petites communes pauvres sont rarement en état de remplir. Il est vrai que beaucoup de conseils généraux inscrivent dans leur budget des crédits destinés à aider les communes, et ces crédits, quoique spécialement alloués pour l'hospitalisation des malades et incurables, sont fréquemment employés pour celle des vieillards. D'ailleurs, les communes peuvent souvent faire entrer, à des conditions assez peu onéreuses [1], leurs vieillards dans les dépôts de mendicité, établissements départementaux qui, tout en étant pour certains de leurs pensionnaires, des établissements répressifs, présentent, pour tous les autres, un caractère d'établissements hospitaliers. Ajoutons que certains conseils généraux, — et il serait bien à désirer que la mesure se généralisât, — inscrivent chaque année au budget départemental un crédit destiné à payer des pensions de 5 à 8 francs par mois, payables tous les trois mois, aux vieux serviteurs ruraux vivant soit dans leur propre famille, soit chez des parents ou voisins. Malgré l'existence de ces diverses ressources, il y a encore, dans les communes rurales, un trop grand nombre de vieillards dans un dénûment presque absolu.

Il nous reste à parler des malades proprement dits et des indigents ruraux. Ce sont, parmi les personnes ayant besoin de secours, les deux catégories les plus nombreuses : ce sont aussi celles dont l'assistance présente le plus de difficultés. Il semble, au premier abord, que deux institutions, les hôpitaux et les bureaux de bienfaisance, suffisent à leur soulagement, mais combien il reste à faire pour que les uns et les autres remplissent complètement leur but!

On sait combien les hôpitaux étaient nombreux avant la Révolution; sans compter une foule de refuges et asiles peu importants, il existait, en France, au moins 2185 maisons hospitalières qui, pourvues de dotations parfois considérables, ou soutenues par la charité privée, n'entraînaient presque aucune charge pour le trésor public.

Aujourd'hui, c'est à peine si l'on compte en France 1684 hôpitaux, dont la moitié au moins sont situés dans des centres populeux. On voit immédiatement que presque toutes les communes

[1] Dans ces dépôts, le prix de la journée est, en général, très peu élevé. Il descend à 0 fr. 80 à Bordeaux, à 0 fr. 65 à Montreuil-sous-Laon, à 0 fr. 60 à Rabès et à Nenrey. Quelle différence avec le prix de la journée des hospices et hôpitaux!

rurales, mêmes importantes, en sont privées. La vérité est que les hôpitaux ne servent guère qu'aux habitants des villes : tous les lits occupés le sont par des malades urbains, et le plus souvent une partie des lits reste vide. Comment s'expliquer ce fait, alors que les maladies frappent tant d'indigents, même à la campagne?

On peut en donner comme première cause, la répugnance du malade pour l'hôpital, répugnance plus prononcée encore à la campagne que dans les villes; il faut tenir compte aussi de la difficulté de transporter les malades, lorsque l'hôpital (ce qui arrive fréquemment) est à plusieurs lieues de leur demeure. Mais la cause principale du fait qu'on vient de constater, c'est la mauvaise volonté que les commissions hospitalières mettent souvent à accueillir les malades; il serait facile de citer à ce sujet des exemples pénibles, sans compter tous ceux qu'à donnés M. Chevallier. Ajoutons qu'en raison même du petit nombre de lits occupés, chaque malade coûte cher à l'hôpital, qui réclame aux communes des prix de journée trop élevés; ce prix est généralement de 1 fr. 50, parfois supérieur; bien que le Conseil général paie souvent un tiers de cette dépense, il reste encore 1 franc par jour à la charge de la commune, c'est-à-dire près du double du prix de la journée dans les dépôts de mendicité; nombre de petites communes reculent naturellement devant cette dépense. Aussi, pendant que tant d'indigents souffrent et manquent de soins dans leur chaumière, les hôpitaux font des économies sur leurs revenus et voient leur fortune s'accroître tous les ans. Un pareil état de choses appelle évidemment des réformes.

L'organisation des bureaux de bienfaisance est-elle meilleure que celle des hôpitaux? Il serait difficile de le soutenir.

Les bureaux de bienfaisance, on le sait déjà, ont été institués dans un double but : 1° pour donner aux indigents malades et non hospitalisés le service médical gratuit; 2° pour distribuer des secours à domicile aux pauvres inscrits sur la liste du bureau. Deux conditions au moins sont nécessaires, pour l'accomplissement de cette double mission; il faut que le bureau de bienfaisance existe et qu'il ait des ressources suffisantes. Or en est-il toujours ainsi? En consultant la statistique, on voit qu'il n'existe actuellement que 13 367 bureaux de bienfaisance, c'est-à-dire que près des deux tiers de nos communes en sont dépourvues. Sur ces 13 367 bureaux de bienfaisance, le cinquième environ, soit 2800, n'a qu'un revenu inférieur à 100 francs; on en compte même 1700 qui ont moins de 50 francs de revenu, et 644 qui, n'ayant absolument aucune ressource, *ne peuvent fonctionner!* Il est donc rigoureusement vrai de dire, que sur 36 000 communes françaises,

il n'y en a pas 10 000 où un bureau de bienfaisance fonctionne efficacement et rende de réels services.

Si, dans ces conditions, l'assistance des indigents est forcément très négligée, de louables efforts ont été faits pour que les malades non hospitalisés ne fussent pas absolument délaissés et reçussent la médecine gratuite. Les commissions hospitalières ont été autorisées par le législateur à employer un tiers de leurs ressources pour l'assistance des malades et infirmes à domicile. De leur côté, l'État et les départements ont tâché d'améliorer l'organisation de la médecine gratuite, en contribuant, pour une part, aux dépenses qu'elle entraîne. Quel a été le résultat de ces efforts? Actuellement 14 419 communes, comprises dans 44 départements et renfermant 655 000 indigents, ont réglementé la médecine gratuite; d'après la dernière statistique, il y a eu, en faveur de ces indigents, 507 000 visites et 226 000 consultations dans une année, la dépense se serait élevée à 1 500 000 francs; l'État y aurait contribué pour 50 000 francs et le reste aurait été fourni par les départements et les communes. Sans nier l'importance de ces résultats, il reste toujours vrai que dans la moitié de nos départements et dans les deux cinquièmes de nos communes, la médecine gratuite fonctionne à peine ou ne fonctionne pas du tout. Reconnaissons toutefois, comme on le verra d'ailleurs plus loin, que dans bon nombre de petites communes ce service est réellement difficile à organiser.

III

L'esquisse qu'on vient de faire à grands traits donne une idée générale du fonctionnement de l'assistance publique dans les campagnes; assez complet pour certaines maladies et infirmités particulières, le système actuellement en vigueur est loin d'être aussi satisfaisant pour les maladies ordinaires et pour les indigents. Comment peut-on l'améliorer?

Nous avons été d'accord avec M. Chevallier pour repousser le principe anglais de l'assistance obligatoire; nous dirons également avec lui qu'il ne faut songer à aucune réforme radicale en cette matière, qu'il serait peu pratique et même dangereux de vouloir inaugurer de toutes pièces un nouveau système d'assurance rurale. L'échec de toutes les tentatives faites en ce sens, sous les divers régimes, est un enseignement dont il faut tenir compte. Non seulement, en effet, des utopistes de diverses écoles ont présenté maintes fois des projets qui ne méritaient pas un examen sérieux; mais des hommes dont on ne saurait contester ni les

lumières ni l'expérience, M. de Salvandy en 1847, M. Dufaure en 1849, MM. Roussel et Morvan en 1872, M. Tallon en 1875, enfin MM. Richard Waddington, Savoye et autres en 1876 ont proposé en cette matière un certain nombre de réformes plus ou moins étendues qui, pour des causes diverses, n'ont pu aboutir [1]. Cependant deux essais de réformes ont reçu un commencement d'exécution dans certains départements et ont même, un instant, donné de bons résultats; il convient d'en dire ici quelques mots, d'indiquer pourquoi leurs effets n'ont pas été durables et pourquoi, malgré leurs côtés séduisants, ils n'auraient pu se généraliser dans nos campagnes.

Le premier de ces systèmes d'assistance rurale porte le nom même de son auteur, M. de Magnitot, qui, successivement préfet de la Nièvre et de l'Orne pendant le second empire, a appliqué avec succès ses idées dans ces deux départements. Son système consistait à demander aux familles riches ou aisées du département de verser dans une caisse spéciale une partie de ce qu'elles donnaient annuellement en secours de tout genre, réservant l'autre partie pour leurs charités privées. Grâce à cette somme qui, dans la Nièvre, atteignait 250 000 francs par an environ et qui était distribuée aux pauvres et aux malades reconnus vraiment dignes d'intérêt par les délégués des donateurs, le préfet promettait d'éteindre la mendicité dans son département. Il faut reconnaître que dans la Nièvre, où il resta jusqu'en 1860, et dans l'Orne qu'il administra pendant les dix années suivantes, il avait dans une certaine mesure obtenu ce résultat.

Mais, dans ces deux départements, ce nouveau système d'assistance dura ce que durèrent les fonctions de son auteur. C'étaient l'initiative, la surveillance et la direction personnelle de M. de Magnitot qui seules en assuraient la réussite; aussi ne faut-il pas espérer qu'il puisse être tenté avec succès dans nos divers départements, même par des administrateurs plus stables et plus expérimentés que la plupart des préfets actuels.

Un autre système d'assistance, connu sous le nom de système cantonal, a eu, lui aussi, son moment de vogue. Voici en quoi il consiste. Un comité se forme dans un canton; il perçoit les souscriptions de tous les notables et personnes charitables du canton et s'en sert pour assister les indigents dans leurs communes respectives. Ce système reçut un commencement d'exécution, il y a une dizaine d'années, et réussit, au début, dans divers cantons des deux départements de l'Aisne et de l'Ain. Mais des difficultés de tout

[1] M. Chevallier, ouvr. cité, p. 35.

genre entravèrent bientôt son fonctionnement. Certaines communes, les plus riches, se lassèrent bien vite d'assister les plus nécessiteuses; en outre, les mendiants étrangers au canton, qui, naturellement, ne participaient pas aux secours, continuaient à parcourir le canton, en adressant des menaces à ceux qui leur refusaient des aumônes. Les habitants jugèrent inutile de continuer aux comités des souscriptions qui ne les dispensaient pas de secourir les mendiants de passage. Il fallut bientôt dissoudre ces comités; on ne peut songer aujourd'hui à les ressusciter et encore moins à les généraliser dans tout le pays.

En résumé, l'expérience prouve qu'il faut renoncer à introduire une réforme d'ensemble dans le système actuel d'assistance rurale; il n'y a qu'à étendre, compléter et améliorer ce qui existe. Jusqu'ici, nous sommes absolument d'accord avec M. Chevallier; c'est sur les diverses modifications partielles proposées par lui que nous aurons à faire quelques réserves.

Il est encore un point, toutefois, sur lequel nous n'aurons garde de le contredire. Mieux vaut prévenir que réprimer, dit un proverbe; il n'est donc pas moins important de prévenir la misère ou la maladie que de la soulager. Aussi ne saurait-on trop encourager, à titre de moyens préventifs, la restriction et la réglementation des cabarets, la réduction des impôts, la bonne éducation donnée à l'enfant, le développement, dans les campagnes, des caisses d'épargne, notamment des sociétés de secours mutuels[1], enfin, et par-dessus tout, l'essor de la religion, qui contient en elle un remède si puissant pour les plaies économiques et sociales. Il n'est personne qui ne s'associe de tout cœur, sur ce terrain, aux vœux de MM. Chevallier et Lallemand; mais nous n'avons pas à insister ici sur ces moyens préventifs, tout excellents qu'ils sont; lorsque la misère, la maladie, l'infirmité, etc., etc., n'ont pu être conjurées et existent, les remèdes actuels sont-ils suffisants? Comment les rendre plus efficaces?

Occupons-nous d'abord des maladies ou infirmités spéciales dont la revue a été faite plus haut; sur ce point, le système actuel

[1] Il y aurait de longs développements à donner sur les services que rendent les sociétés de secours mutuels, à la campagne comme dans les villes; on ne saurait trop souhaiter leur développement dans nos communes rurales, à *condition, toutefois, qu'elles soient toujours prudemment administrées.* Lorsqu'une commune est trop peu importante pour avoir sa société de secours mutuels distincte, elle peut s'unir avec les communes voisines pour la fondation d'une société. L'auteur du présent article a pu, dans le département de l'Oise (canton d'Estrées Saint-Denis), contribuer en 1884 à la fondation d'une société, aujourd'hui prospère, dont les adhérents appartiennent à sept communes voisines.

d'assistance laisse peu à désirer. Toutefois, M. Chevallier voudrait que l'assistance des jeunes aveugles et des sourds-muets fût rendue obligatoire, comme celle des enfants abandonnés ou des aliénés dangereux. Nous hésitons, pour notre compte, à nous associer à ce vœu; sans doute, on ne saurait être indifférent au sort si douloureux du sourd-muet et de l'aveugle; mais, puisque M. Chevallier reconnaît que le nécessaire en leur faveur est fait par les départements, pourquoi étendre jusqu'à eux le principe obligatoire dont notre auteur a si bien signalé les inconvénients?

Arrivons aux malades soignés dans les hôpitaux ou qui demandent à y entrer. Trois reproches différents, on le sait déjà, peuvent être faits aux hôpitaux actuels; ils sont souvent trop éloignés des malades; les conditions d'admission y sont trop nombreuses et trop difficiles à remplir; le prix de la journée y est trop élevé. Ces critiques indiquent les réformes à opérer; mais il est nécessaire à ce sujet d'entrer dans quelques détails.

Pour remédier à l'éloignement des hôpitaux, il en faudrait créer de nouveaux, moins importants sans doute que la plupart des hôpitaux existants, mais mieux à la portée de régions jusqu'ici mal desservies. Le législateur a senti ce besoin. En 1879, notamment, il avait élaboré un projet qui prétendait stimuler dans ce but l'initiative des communes rurales. En raison du peu d'importance et des faibles ressources de chacune d'elles, il les invitait à se syndiquer pour fonder en commun un hôpital dont l'importance serait proportionnée à leurs besoins. Ce projet, approuvé par le Conseil d'État, n'a pas abouti; on ne saurait le regretter; car la loi fût restée à l'état de lettre morte, et cela pour plusieurs raisons. D'abord dans nos lois départementales et municipales, rien n'autorise les départements ou les communes à créer une propriété indivise, ou à organiser une administration commune; et cependant, pour fonder en commun une institution durable, il faut bien constituer une indivision et avoir une administration commune pour la gestion. Ce n'est pas tout : supposons que l'association des communes voisines soit légalement possible; au bout d'un certain temps, l'une des communes syndiquées veut se retirer de l'association; qu'adviendra-t-il? Sa retraite fera crouler la fondation commune; pour éviter le résultat, il faudrait déclarer l'association des communes obligatoire, ce qui est inadmissible. Enfin, même en écartant cette difficulté il restera toujours vrai que les communes rurales sont le plus souvent ou trop pauvres ou trop parcimonieuses pour faire face à cette dépense forcément assez considérable.

C'est dans une autre voie qu'il faut entrer, comme l'a, du reste, fort bien indiqué M. Lallemand. Pour fonder un hôpital, qu'on ne

s'adresse pas à la bourse des contribuables, mais surtout à celle de généreux donateurs. Toutefois ces derniers ne seront guère enclins aux libéralités s'ils n'ont la garantie que leurs fondations conserveront un caractère autonome, en étant gérées par des commissions hospitalières indépendantes des pouvoirs publics, et que leurs volontés relativement à l'administration de ces hopitaux seront scrupuleusement respectées; s'ils entendent, par exemple, que le personnel dirigeant l'établissement soit congréganiste, il faut qu'ils aient la certitude que, sur ce point comme sur tout autre, leurs intentions ne seront pas méconnues. A ces conditions, on trouvera des donateurs pour fonder des hôpitaux, on en trouvera d'autres pour les enrichir, tandis que rien ou presque rien ne serait donné aux hôpitaux appartenant aux départements ou aux communes, de même qu'aucune libéralité n'est faite en faveur des enfants abandonnés, pourtant si dignes d'intérêt : le seul fait que leur entretien est un service public obligatoire tarit la source de la charité.

On nous objectera quelques exemples de dons considérables à certains départements, par exemple, le legs de 1 700 000 francs au département d'Eure-et-Loir, fait, en 1876, par Mme Texier-Gallas, à la charge de fonder un hospice départemental, lequel devait à son tour créer et entretenir 7 hospices cantonaux, dans 7 cantons qui en étaient dépourvus. Mais, à côté de ces rares exemples, fort nobles et louables assurément, combien pourrait-on citer de dons et legs faits à des établissements autonomes, et qui n'auraient pas été laissés à des établissements communaux ou départementaux! Dans un département voisin précisément d'Eure-et-Loir, dans la commune de Champigny-en-Beauce, en Loir-et-Cher, un homme de bien, une de ces autorités sociales dont Le Play a si bien décrit les services éminents, M. Ph. Dessaignes a fondé, en mémoire de fils prématurément enlevés à son affection, une série d'institutions pour les ouvriers agricoles, institutions dont le fonctionnement est très bien décrit dans des brochures déposées à l'Exposition universelle (section d'Économie sociale). A la fin de celle de ces brochures qui traite d'une maison spéciale de retraite, l'auteur, émettant le vœu que des fondations de ce genre surgissent dans d'autres régions, ajoute fort justement que l'obstacle n'est ni dans le défaut de richesse ni dans le défaut de charité chez les individus, mais dans « les conditions d'administration, de contrôle et d'ingérence officielle, incompatibles avec l'autonomie de gestion que les fondateurs ont bien le droit d'exiger pour eux et leurs successeurs ». Il demande donc que des lois plus libérales interviennent et que la charité privée puisse

se mouvoir sans entraves. Le jour où ce vœu sera réalisé, les hôpitaux, comme les autres établissements charitables, surgiront là où ils seront le plus nécessaires.

En attendant que le nombre des hôpitaux réponde aux besoins des communes rurales, il importerait de mieux utiliser les hôpitaux existants, trop souvent à moitié vides, en les rendant plus accessibles aux habitants des campagnes. Il serait de toute justice que les communes rurales pussent facilement envoyer leurs malades dans les hôpitaux les plus voisins, puisque, d'une part, les villes sont choisies de préférence pour la fondation de ces établissements et que, d'un autre côté, les hôpitaux urbains ont parfois profité de la suppression d'anciens établissements hospitaliers ruraux dont les biens sont venus s'adjoindre aux leurs. Dans la pensée du législateur de 1851, toutes facilités devaient être données aux communes rurales pour l'admission de leurs malades dans les hôpitaux existants; des circonscriptions hospitalières devaient être formées, de telle sorte que chaque commune rurale pût faire admettre ses malades dans l'hôpital de la circonscription; les conseils généraux devaient, par un subside, venir en aide aux communes trop pauvres pour entretenir leurs malades à l'hôpital; enfin, le prix de la journée, dans les hôpitaux, devait être aussi réduit que possible.

Une partie au moins de ces promesses est restée à l'état de lettre morte : la division par circonscriptions hospitalières n'a pas été partout opérée, si bien que beaucoup de communes ne savent vers quel hôpital elles pourraient, le cas échéant, diriger leurs malades; en outre, les conseils généraux ne votent pas tous un crédit destiné à alléger la charge des communes; celles-ci, à raison de l'exiguïté de leurs ressources, refusent fréquemment de s'imposer les dépenses d'assistance hospitalière de leurs malades; enfin bon nombre d'hôpitaux fixent des prix de journées trop élevés.

Il serait urgent et il ne semble pas difficile de remédier à cet état de choses. Une des premières réformes à faire, c'est d'enlever aux commissions hospitalières leur caractère purement local, communal, et de les composer de telle sorte qu'elles soient la représentation d'une région entière : alors, elles accueilleront volontiers tous les malades de la région, et ne se montreront plus si difficiles à l'égard de ceux qui n'habitent pas la ville même où est bâti l'hôpital. En outre, ces commissions hospitalières, au lieu d'être une délégation du Conseil municipal de la ville, devraient avoir une véritable autonomie, et comprendre dans leur sein, outre l'élite des hommes de bien de la région, sans distinction d'opinions, un ou plusieurs ecclésiastiques, dont l'expérience et l'autorité, en

matière d'assistance, sont supérieures à toutes autres. Il convient aussi que tous les Conseils généraux, sans exception, aident les communes à supporter les dépenses d'hospitalisation des malades; il en est d'ailleurs bien peu qui s'y refusent; en général, le département contribue pour un tiers à la dépense; le prix de la journée étant le plus souvent de 1 fr. 50, il reste 1 franc à la charge des communes, ce qui est encore beaucoup pour les plus petites et les plus pauvres. Aussi a-t-on vu nombre de maires tâcher, par des moyens plus ou moins loyaux, de se soustraire à cette dépense. Il est donc nécessaire d'alléger la charge encore trop lourde des communes rurales; en d'autres termes, il faut que les hôpitaux diminuent le prix de leur pension. Ils y perdront peu, puisqu'ils auront un plus grand nombre de malades, sans que les frais généraux augmentent sensiblement. Alors même que cet abaissement du prix de la journée constituerait pour eux un sacrifice, les hôpitaux ne pourraient guère s'en plaindre, puisque la plupart d'entre eux économisent chaque année, sans profit pour personne, une part de leurs revenus. Et puis que, au lieu d'obéir aux suggestions du fanatisme antireligieux, leurs administrateurs conservent au chevet de leurs malades ces religieuses dévouées, qui donnent à la fois les soins les meilleurs et les plus économiques : elles feront des prodiges pour maintenir leur budget en équilibre; leur réputation sur ce point est faite depuis longtemps.

Différents hôpitaux, — hâtons-nous de le dire, — ont compris la nécessité de réduire le prix des journées au profit des communes rurales. Ainsi, les hôpitaux d'Orléans ont pu, à raison de leur situation prospère, abaisser successivement à 70 et 40 centimes le prix de la journée pour les malades placés au compte des communes du département. La moitié de la dépense est payée par le département pour les communes où le centime ne produit pas plus de 50 francs. En attendant que des largesses privées, facilitées par une législation plus libérale, permettent la création de nouveaux hôpitaux, c'est en imitant l'exemple d'Orléans, en abaissant le prix de la journée en faveur des communes rurales et en utilisant ainsi les lits actuels trop souvent vacants, qu'on donnera à l'assistance hospitalière sa meilleure solution. S'il en résulte par hasard quelques déficits dans la caisse des hôpitaux, la charité privée, témoin des services rendus à de nombreux malades indigents, saura bien les combler.

IV

Avant d'arriver aux malades à domicile et aux personnes dans l'indigence, il faut dire un mot d'une catégorie de pauvres ou

plutôt de mendiants qui sont la plaie des campagnes, nous voulons parler des vagabonds soi-disant en quête de travail, qui parcourent par bandes les communes rurales, demandant partout des secours, au besoin avec la menace à la bouche et répandant la terreur dans les habitations isolées. Ces mendiants nomades, souvent de nationalité étrangère et en général fort peu recommandables, n'ont aucun droit à la même sympathie et aux mêmes faveurs que les indigents domiciliés dans une commune. L'administration doit, autant que possible, les renvoyer dans leur circonscription d'origine, et, en attendant, afin d'exonérer les habitants de l'obligation dangereuse de les coucher, le maire fera bien d'établir dans chaque commune, pour l'hospitalité de nuit de ces passants, deux cabanes séparées, une pour chaque sexe, toutes deux assez éloignées des habitations.

Les vagabonds qui sont valides et qui, au mépris des prescriptions administratives, continuent à mendier de commune en commune, devraient, surtout après une première récidive, être traduits en justice et internés jusqu'à ce qu'ils eussent gagné, par leur travail en prison de quoi subsister quelque temps après leur libération; en cas de nouvelle récidive, on pourrait, comme le demande M. Lallemand, les envoyer dans une colonie pénitentiaire et les y occuper à des travaux de défrichements, après lesquels, si leur conduite était bonne, ils obtiendraient une concession de terres.

Pour éviter que les enfants de ces vagabonds, élevés dans les mêmes idées et les mêmes habitudes que leurs parents, ne formassent une nouvelle génération de vauriens, nous admettrions qu'après une première condamnation, le père fût déchu de la puissance paternelle et ses enfants confiés à des institutions privées [1].

On voit combien de réformes il y aurait à faire pour détruire ou au moins diminuer ce fléau du vagabondage; mais la question ne se rattachant qu'indirectement à l'assistance rurale, nous ne sau-

[1] Le journal *le Temps,* dans son numéro du 20 juin dernier, consacrait un article à cette question de la répression du vagabondage. Après des conclusions, dont plusieurs se rapprochent de celles indiquées ci-dessus, il ajoute qu'il faudrait : 1° Une réorganisation du régime des prisons, où les condamnés fussent traités de manière à ne pas considérer les maisons de correction comme des maisons de retraite; 2° *Un développement des œuvres de patronage permettant de ramener au bien le vagabond chez lequel tout bon sentiment n'est pas éteint.* Rien de plus juste, mais pourquoi de trop nombreux alliés politiques du *Temps* attaquent-ils sans cesse tant de maisons congréganistes de patronage, dont le but est, précisément, l'amélioration morale du mendiant et du vagabond?

rions insister davantage, et nous revenons aux malades et indigents domiciliés dans la commune.

Ils obtiennent généralement quelque assistance, médecine gratuite, parfois pharmacie gratuite, secours temporaires, etc., etc., quand un bureau de bienfaisance existe dans la commune; mais on a constaté plus haut que les deux tiers au moins des communes rurales n'avaient pas de bureaux de bienfaisance, et que parmi celles qui en étaient pourvues, il en était près de trois mille dont les bureaux, faute de ressources, ne pouvaient rendre aucun service.

Comme remède à cet état de choses, faut-il demander la création obligatoire d'un bureau de bienfaisance dans chaque commune, même dans les plus petites et les plus pauvres? Bien que, dans l'enquête de 1872, cette réforme ait été réclamée par soixante-huit conseils généraux sur soixante-seize qui avaient répondu au questionnaire, nous n'hésiterions pas, pour notre compte, à la repousser. A quoi bon grossir démesurément la liste des bureaux de bienfaisance qui ne pourront fonctionner faute de ressources? Dira-t-on que l'État et les conseils généraux leur viendront en aide? Ce serait ajouter une charge trop lourde aux budgets de l'État et des départements, déjà si obérés. En vain invoquera-t-on l'exemple de la Belgique, dont chaque commune possède son bureau de bienfaisance; chez nos voisins, les communes sont en général beaucoup plus peuplées, ont plus de ressources et aussi plus de pauvres que chez nous : la création de bureaux de bienfaisance y était à la fois plus nécessaire et plus facile.

Sans aller jusqu'à la création obligatoire d'un bureau de bienfaisance dans chaque arrondissement, M. Chevallier voudrait au moins que l'État encourageât cette création, « en inscrivant à son budget un crédit annuel destiné à fournir des subventions aux communes qui songeraient à établir un bureau »; il voudrait aussi que « pareil crédit figurât à chaque budget départemental, et que toute subvention charitable fût refusée aux communes qui ne consentiraient pas à cette création ». Tout en se montrant moins radical que les soixante-trois conseils généraux précités, M. Chevallier nous paraît aller encore trop loin; son système, comme le précédent, impose une nouvelle et trop forte charge aux budgets de l'État et des départements, si ceux-ci donnent une subvention sérieuse aux communes; si la subvention est faible, les nouveaux bureaux de bienfaisance seront réduits, comme beaucoup de bureaux actuels, à ne pas fonctionner, faute de ressources. Tout au plus admettrions-nous une subvention, *une fois donnée*, par l'État et le département, pour encourager l'établissement de

bureaux de bienfaisance *dans les chefs-lieux de canton* ou dans les communes supérieures à 1000 habitants qui en sont dépourvues, *et chez lesquelles le bureau, une fois constitué, serait assuré de ressources suffisantes à son fonctionnement.* Dans les communes de cette importance, la charité privée peut rarement, comme dans beaucoup de petites communes, suffire à l'assistance ou aux soins des indigents. Quant aux bureaux existants, nous demandons, d'accord cette fois avec M. Chevallier, qu'ils ne négligent, comme ils le font le plus souvent, aucune des ressources destinées à alimenter leur caisse, telles que les droits sur les fêtes et bals publics, part du produit des concessions dans les cimetières, etc., etc.

Si M. Chevallier repousse la création obligatoire des bureaux de bienfaisance, il fait infraction à ses principes libéraux quand il s'agit de l'assistance des malades à domicile, et en fait un cas de charité *légale.* « Nous assimilerons, dit-il, le service des secours médicaux à domicile à l'assistance des aliénés et des enfants abandonnés. Le Conseil général et le préfet organiseront le service suivant le système qui s'alliera le mieux aux habitudes et aux mœurs du pays; la caisse départementale supportera, vis-à-vis des médecins et des pharmaciens, la totalité de la dépense, sauf le concours de l'État et des communes. Le département recevra de l'État une subvention basée sur le chiffre des indigents; les communes, à leur tour, supporteront une partie de la dépense en proportion de leurs ressources et de leur population, ou à raison du nombre des indigents inscrits sur la liste [1] ».

Cette fois encore, nous irions moins loin que M. Chevalier, et nous hésiterions à faire de la médecine gratuite un service obligatoire. Ce principe, il est vrai, avait été posé dans la loi du 24 vendémiaire an II; mais les lois de cette époque prescrivaient volontiers toutes les mesures philanthropiques, sans s'inquiéter de savoir comment elles seraient mises à exécution. En fait, quelle est la situation actuelle? La moitié de nos départements, — on en comptait quarante-quatre en 1887, — ont organisé chez eux, d'une façon plus ou moins large, la médecine et la pharmacie gratuites. Il est vrai que, dans ces départements, les communes sont maîtresses d'accorder ou de refuser à leurs indigents le bénéfice de cette mesure; mais pourquoi un certain nombre d'entre elles ne l'accordent-elles pas? Pourquoi aussi quarante-deux départements n'ont-ils pas organisé, comme les premiers, la médecine gratuite au profit des indigents? C'est que leur bonne volonté est paralysée

[1] Ouvr. cité, pp. 419-420.

par divers obstacles, notamment par le trop petit nombre de médécins établis dans les campagnes. Les renseignements que nous donne sur ce point M. Chevallier lui-même étonneront plus d'un lecteur. Alors que depuis cinquante ans le nombre des candidats à la moindre fonction ou profession n'a cessé d'augmenter dans de fortes proportions, croirait-on que, de 1847 à 1872, le nombre des praticiens, docteurs en médecine ou officiers de santé, est tombé de 18 099 à 15 419? La proportion était, en 1847, de 1 praticien par 1895 habitants; elle est, à la seconde date, de 1 praticien par 2341 habitants. Cette dernière proportion n'aurait rien de bien inquiétant si un médecin se rencontrait dans chaque groupe de 2341 habitants; mais la répartition est bien loin d'être aussi exacte. Pendant que les médecins s'accumulent souvent en nombre excessif dans les villes, dans les stations thermales ou hivernales, ils sont infiniment trop clairsemés dans les pays purement agricoles ou industriels, dans les premiers surtout. « Dans les Hautes-Alpes, le Nord, la Haute-Loire, l'Ardèche, on ne compte qu'un médecin sur 6400 habitants environ; dans l'Ille-et-Vilaine, le Pas-de-Calais, le Finistère, 1 pour 7400 habitants, 1 sur 8000 dans la Creuse, 1 sur 8700 dans la Corse et dans les Côtes-du-Nord, et 1 sur 10 500 dans le Morbihan [2]. » Quelles difficultés présenterait l'organisation de la médecine gratuite dans les parties rurales de ces départements! Le médecin de campagne, qui n'a souvent à ses débuts aucune fortune personnelle, ne voudra pas, — et on ne peut lui en faire un reproche, — négliger sa clientèle aisée pour sa clientèle pauvre, et sa journée serait insuffisante pour les soigner toutes deux à la fois. Alors même que le département et les communes consentiraient à des sacrifices que, le plus souvent, l'état de leurs finances ne leur permettrait pas, l'établissement de la médecine gratuite dans certaines régions présenterait encore des difficultés presque insurmontables. Mieux vaut donc ne pas édicter, en cette matière, le principe de l'assistance obligatoire, puisque, sur bien des points du territoire, il ne pourrait être appliqué.

Est-ce donc à dire qu'il n'y ait rien à faire au profit des malades et des indigents habitant des communes dénuées de ressources? Telle n'est pas notre pensée; ce qui est impossible à l'assistance médicale et à la charité administrative est possible au dévouement religieux dont M. Chevallier n'a pas assez mis en relief le rôle immense dans les campagnes.

[1] Le nombre des docteurs en médecine a bien augmenté très légèrement : 10 766 en 1872 contre 10 643 en 1847; mais le nombre des officiers de santé est tombé de 7456 en 1847 à 4665 en 1872.

[2] M. Chevallier, ouvr. cité, pp. 324-325.

Pendant de longs séjours au milieu des populations rurales de l'Ouest, nous avons pu constater que, dans certaines communes pourvues de bureaux de bienfaisance, les malades étaient moins bien assistés, les pauvres moins secourus que dans tel autre village où le bureau de bienfaisance n'était pas établi. A quoi tenait cette différence? Etait-ce à la présence, dans la seconde commune, de familles riches et bienfaisantes qui faisaient défaut dans la première? Nullement : mais la seconde commune avait des Sœurs qui n'existaient pas dans la première, et parmi ces Sœurs, l'une était chargée, à ses heures libres, de visiter les pauvres et les malades qui lui étaient signalés par le curé, le maire ou tout autre habitant. Cette Sœur avait à sa disposition quelques remèdes usuels, fournis par la commune (remèdes susceptibles, bien entendu, d'être employés sans ordonnance du médecin); elle obtenait aussi, de la commune et des particuliers aisés, des objets en nature, ou, selon les cas, quelques sommes d'argent; ses recettes étaient presque toujours modiques; mais douée de l'esprit d'ordre et d'économie qui distingue les membres des communautés religieuses, elle faisait beaucoup de bien avec de modestes ressources, et il n'y avait pas dans la commune un malade ni un indigent qui ne demandât sa visite et ne s'applaudît de l'avoir reçue.

Ces faits, dont il est impossible de ne pas être frappé quand on en a été témoin, indiquent suffisamment comment, dans les campagnes, on pourrait résoudre, de la façon la plus simple et surtout la plus économique, le problème de l'assistance du malade et de l'indigent à domicile. A coup sûr, nos propositions déplairont à ceux qui ne rêvent que de proscrire les religieuses de tous les établissements publics. Mais elles trouveront meilleur accueil près des esprits impartiaux, qui jugent les choses d'après leurs résultats, et qui aspirent à confier chaque service aux personnes les plus capables de le bien remplir.

Qu'un bureau de bienfaisance soit maintenu et même créé, partout où il fait ou peut faire quelque bien, rien de mieux : nous ajouterons seulement que le curé de la commune, de même que le pasteur protestant, dans les villages mi-partie protestants, doit avoir sa place marquée parmi les membres du bureau de bienfaisance. N'est-ce pas le curé qui connaît mieux que personne les misères à soulager, les pauvres dignes de secours? En supposant qu'il soit tenté de refuser assistance à quelque libre penseur dans le besoin, les autres membres du bureau ne seront-ils pas là pour réparer cette faute et faire inscrire l'indigent sur la liste des assistés? Mais ce cas sera bien rare; presque toujours, ainsi qu'on le voit dans les communes dont le pasteur fait partie du bureau, le

curé sera le membre le plus utile comme le plus dévoué de ce bureau de bienfaisance : n'oublions pas d'ajouter que sa présence attirera au bureau des libéralités qu'un laïque ne lui aurait pas fait obtenir, et que les pauvres seront les premiers à s'en applaudir.

Mais que les communes possèdent ou non un bureau de bienfaisance, le pauvre et le malade seront assurés de ne pas manquer de l'assistance la plus nécessaire, quand ils auront près d'eux une Sœur, le plus souvent adjointe à des Sœurs enseignantes, pour les visiter et pourvoir à leurs besoins. D'abord, cette Sœur pourra, dans certaines communes, ouvrir une crèche qui sera aussi utile aux mères de famille qu'à l'ouvrière des villes; en outre sa présence rendrait possible, dans les principaux chefs-lieux de canton, ces sociétés de charité maternelles, si appréciées dans les grands centres, inconnues jusqu'ici dans les campagnes, et dont M. Chevallier souhaite avec tant de raison le développement; puis, comme nous le disions plus haut du curé, la Sœur saura obtenir, des ménages un peu aisés, des secours variés, surtout des secours en nature qui, distribués avec discernement, seront précieux aux indigents; enfin, elle ajoutera à ses dons, comme à ses soins, les paroles de consolation, les bons conseils, les encouragements, en un mot l'assistance morale qui, selon la juste expression de M. Chevallier, est le condiment indispensable pour relever le pauvre, le soutenir et l'aider à sortir de l'ornière fatale.

Un des médecins qui ont le plus étudié les besoins des indigents dans les campagnes, le docteur Cazin, écrivait déjà, il y a plus de trente ans : « Ce n'est véritablement que par le concours des Sœurs de charité qu'on peut établir le meilleur système d'informations, de surveillance et de soins. En même temps qu'elles donnent l'assistance matérielle, qu'elles conseillent l'ordre, la propreté, qu'elles enseignent par l'exemple cette foule de petites précautions si simples, si faciles, si à la portée de tous et pourtant si négligées, elles inspirent, avec le sentiment religieux, le culte de la famille, l'attachement à tous les devoirs... »

Mais, nous dira-t-on, votre proposition aboutit, contrairement à la loi nouvelle, à maintenir des Sœurs là où elles existent encore et à les rappeler dans bien des communes où elles ont été expulsées de l'école municipale et ne sont pas restées à la tête d'une école libre. Nous le reconnaissons volontiers et nous serions même heureux que l'intérêt des pauvres et des malades indigents contribuât à faire réformer une loi dont les conséquences s'annoncent comme devant être si funestes.

Nous ne sommes pas seuls à tenir ce langage, et nous pouvons invoquer dans le même sens non seulement le témoignage autorisé

de MM. Jules Simon et Bardoux [1], mais celui d'un journal républicain dont nul ne contestera l'impartialité en cette matière, le *Journal des Débats*. Envisageant la situation des communes rurales où les Sœurs quitteront bientôt l'école municipale, sans pouvoir ouvrir une école libre, le *Journal des Débats* dit fort justement [2] :

Mêlées à la vie de chaque jour, confidentes de toutes les misères, les soulageant le plus qu'elles peuvent en l'absence du médecin, les Sœurs sont un besoin et une consolation dans les campagnes pauvres. Quelque instruite que soit l'institutrice laïque, elle ne pourra les remplacer dans la plus populaire de leurs fonctions. Elle ne s'assied pas au foyer domestique, elle ne soigne pas les malades, elle n'apporte pas de remèdes; elle est simplement enseignante, elle n'est pas hospitalière!

Et la feuille républicaine conclut en ces termes :

Le jour où les Sœurs seront dans la nécessité de quitter le village, sera un jour que les femmes n'oublieront pas.

A l'appui de la solution qu'on vient de préconiser, il serait facile d'invoquer l'exemple, non seulement de nombreuses communes françaises, mais de l'étranger. M. Chevallier a consacré plusieurs chapitres de son excellent livre à l'assistance rurale à l'étranger. En lisant cette partie, si digne d'attention, de son ouvrage, nous voyons que les pays où les pauvres sont le moins malheureux et les malades le mieux assistés, sont précisément ceux où la religion préside le plus à l'assistance. Prenons pour exemple la Hollande : s'appuyant sur le témoignage de ceux qui connaissent le mieux ce royaume, M. Chevallier affirme que, « malgré la modicité des salaires, la pauvreté est rare et la misère presque inconnue dans les villages néerlandais. » Eh bien, la loi de ce pays commence par poser en principe que « l'allocation d'un secours public ne doit être faite qu'à défaut du concours de la religion et de la charité privée. » Partout où ils rencontrent des institutions religieuses de bienfaisance ou des institutions privées présentant des garanties, les pouvoirs publics s'abstiennent de fonder un bureau de bienfaisance. En 1884, il n'existait dans tous le pays, villes comprises, que 1397 bureaux de bienfaisance dont une partie même a un caractère mixte, contre 3329 institutions religieuses et 633 institutions privées [3]. L'exemple de ce pays si calme et si prospère ne mérite-t-il pas d'être médité?

[1] Voy. les séances du Sénat des 8 février et 18 mars 1886.
[2] Voy. le *Journal des Débats* du 22 octobre 1886.
[3] Chevallier, ouvr. cité, pp. 379-380.

Après avoir relevé ce qui n'est sans doute qu'une omission dans le livre de M. Chevallier, nous souscrivons volontiers avec lui à une innovation qui pourrait compléter, d'une façon heureuse, les améliorations à introduire dans l'assistance rurale : nous voulons parler du comité cantonal de bienfaisance. Ce comité qui se réunirait de temps à autre au chef-lieu de canton n'aurait qu'un rôle moral et consultatif, de même que le comité cantonal des chemins qui s'assemble une fois par an, sous la présidence du conseiller général, et est formé de tous les maires du canton. La commission cantonale de bienfaisance que M. Chevallier voudrait composer de la même façon devrait, selon nous, comprendre, outre les maires, les curés du canton, ou tout au moins quelques-uns d'entre eux; elle aurait pour mission de provoquer la formation de bureaux de bienfaisance là où ils seraient possibles, d'encourager les œuvres de bienfaisance naissantes, d'organiser au besoin des souscriptions et de répartir, entre les communes du canton, les subventions de l'État et du département; enfin, elle s'occuperait des divers services d'intérêt commun, par exemple du fonctionnement des services médicaux et pharmaceutiques et des rapports avec les établissements de bienfaisance. Pour remplir cette tâche, surtout pour assurer le succès d'une souscription ou pour entretenir des rapports avec les hôpitaux, hospices etc., etc., nul n'est plus indiqué que le curé : le maire lui-même ne saurait le remplacer.

Résumons en deux mots l'étude qui précède : il n'y a pas de réforme radicale, il n'y a que des améliorations de détail à apporter dans l'organisation de l'assistance rurale. Mais l'idée fondamentale en cette matière, la vérité dont il faut toujours rester pénétré, c'est que la religion et les vertus qu'elle développe sont, sinon l'unique, au moins le principal élément de succès, et que par conséquent les représentants de la religion doivent avoir leur place et parfois une place prépondérante dans les œuvres d'assistance. Vouloir travailler sans eux, vouloir les repousser des comités de bienfaisance, du lit du malade ou de la cabane du pauvre, vouloir, en un mot, remplacer la religion par la philanthropie, c'est rejeter la pierre angulaire de l'édifice, c'est se préparer, après des dépenses et des mécomptes sans nombre, un lamentable insuccès. L'expérience est là pour le prouver.

Anatole LANGLOIS.

LA CHOUANNERIE NORMANDE

ET SON DERNIER HISTORIEN[1]

I

L'histoire de la grande insurrection vendéenne est aujourd'hui connue dans son ensemble et dans ses détails. Les récits de Mme de La Rochejacquelein, récemment publiés par son petit-fils dans leur version originale, ont depuis longtemps fait entrer de nombreux lecteurs dans la connaissance intime des héros de la guerre des géants. Leur figure se détache clairement devant nous en traits caractéristiques. La Rochejacquelein, Lescure, Cathelineau, d'Elbée, Bonchamp, Stofflet, Charette, ont d'ailleurs eu leurs biographes particuliers. Et en ce qui concerne l'histoire générale, depuis Beauchamp jusqu'à Crétineau-Joly et Théodore Muret, les opérations de la Vendée militaire, les négociations de la Vendée politique ont été exposées et étudiées à fond par tout un groupe d'écrivains autorisés.

Si l'histoire des insurrections vendéennes est bien connue, il n'en est pas de même de l'histoire des insurrections normandes, de cette chouannerie normande, qui s'est développée dans un milieu spécial, avec des caractères particuliers et qui s'est personnifiée dans un homme d'une physionomie demeurée mystérieuse, presque énigmatique, dont la mort illuminait seule la vie ignorée d'un éclair tragique, le comte Louis de Frotté.

Ce sujet si vaste, si complexe, touffu comme la forêt normande, rempli d'épisodes parfois contradictoires, comme la plaine normande est coupée d'accidents de terrain variés, sur lequel planait un brouillard pareil à celui de la côte normande, attendait, pour être délimité, dégagé de ses enchevêtrements, éclairé d'une lumière définitive, un historien capable de le mesurer, de le pénétrer dans ses profondeurs, de le débarrasser des luxuriances parasites, de faire circuler dans ses fouillis un jour décisif.

L'homme nécessaire, l'historien méthodique, sagace, d'un flair critique éprouvé, ce sujet resté vierge au milieu de tant de défrichements, resté neuf dans une matière sur beaucoup de points rebattue

[1] *Louis de Frotté et les insurrections normandes* 1793-1832, par L. de la Sicotière, sénateur de l'Orne, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société de l'Histoire de Normandie, 3 vol. in-8° avec portraits et autographes. E. Plon, Nourrit et Ce, imprimeurs-éditeurs.

et épuisée, de la chouannerie normande, l'a trouvé dans l'auteur du grand ouvrage que nous tenons à devoir et à honneur de faire connaître et de recommander à nos lecteurs.

Très connu et très estimé dans sa province, dont il a éclairé l'histoire par une série de monographies spéciales qui, pour la plupart, peuvent être considérées comme les travaux d'approche du grand sujet qu'il a enfin victorieusement dominé, conquis, et où il a planté définitivement son nom; possesseur d'une des plus belles bibliothèques qu'ait créées un particulier sur l'Histoire de la Normandie et de la Révolution, dont les 30 000 volumes sont toujours accessibles aux travailleurs, et d'un cabinet de jurisconsulte toujours hospitalier aux pauvres gens, l'honorable sénateur de l'Orne est justement et sans l'avoir cherché, populaire à Alençon. Mais il n'est guère connu à Paris que dans le monde savant, où il jouit, comme collaborateur autorisé de plusieurs recueils d'érudition et de critique, d'un crédit justifié, ou dans quelques salons amis, où l'on goûte la solidité savoureuse et parfois piquante de sa conversation. Hors de là, comme il est aussi modeste que laborieux, on n'a guère chance de le rencontrer que devant la table au tapis vert des archives et des bibliothèques publiques, courbé sans distraction sur la tâche quotidienne (*nulla dies sine linea*). Aussi n'est-il pas inutile d'esquisser ici, — pour ceux qui ne l'ont pas lu, ou l'ont lu sans le connaître, — cette figure caractéristique.

Nul n'a pu voir avec indifférence cet homme grand, fort, au teint coloré, à l'œil noir et expressif, brillant, quand il n'est pas voilé par la méditation et reculé sous l'ombre d'épais sourcils, d'un feu pénétrant, à la chevelure blanche dont les boucles frustes s'emmêlent sur le front, à la lèvre au pli socratique. C'est à la fois un type remarquable de la bonne race normande, et de l'ancienne société française. Si on l'interpelle d'un appel sympathique, il s'éveille, avec un air cordial et jovial, du songe grave du passé qui le hante sans cesse. Sa robuste vieillesse redresse une taille voûtée non par le poids des ans, mais par le poids du travail. C'est la taille, — et il en a aussi les gestes, — du semeur courbé sur le sillon, du moissonneur penché sur la gerbe, du bûcheron, sortant, toujours chargé d'un lourd fardeau, de l'ombre poudreuse de cette forêt documentaire où il s'acharne à la recherche et à la découverte. Dans sa conversation, on trouve la courtoisie des anciennes mœurs et des anciennes façons, assaisonnée parfois du sel d'une malice inoffensive. Son esprit n'est que l'éclair du bon sens. C'est un philosophe chrétien sans acrimonie, sans pessimisme, qui a beaucoup lu, beaucoup vu, beaucoup retenu, ami des livres, ami de la nature, ami des hommes qu'il se borne à plaindre quand ils sont méchants, ne se donnant pas la peine de haïr, économisant l'indignation et ne se vengeant de la déception que par un sourire. Comme travail parlemen-

taire, il ne se prodigue pas, mais il a attaché son nom à un rapport sur une proposition de loi, dont il est l'auteur, relative aux oiseaux et aux insectes utiles ou nuisibles à l'agriculture, plein d'une érudition curieuse, animé par la bonhomie patriarcale dont est empreint un autre petit chef-d'œuvre du même genre, où se joua jadis l'éminent et regretté président Bonjean.

Voilà le sujet, voilà l'auteur, voilà l'homme. Voyons maintenant le héros.

II

Le héros, c'est Marie-Pierre-Louis de Frotté, général en chef de l'insurrection normande, né à Alençon, le 5 août 1766, de Pierre-Henri de Frotté, sieur de la Rimblière, officier, et d'Agathe de Clairambault. Louis de Frotté ne fut pas seulement le chef de la chouannerie normande, il en fut l'âme. Il ne fut pas seulement un soldat, il fut un diplomate. Il ne se borna pas à l'action, il a raconté dans sa correspondance et dans des Mémoires inachevés, les principaux épisodes de ses prises d'armes avec un talent fruste, d'un art instinctif, fait surtout de tempérament, mais où l'on retrouve à la fois quelque chose de son habileté de négociateur et de son audace de partisan. Ce ne fut pas un grand homme, mais il a eu des parties du grand homme.

C'est un esprit et un caractère originaux dans leurs manifestations, que rehausse encore cette originalité sublime, d'avoir osé engager une partie fatalement inégale, celle d'un homme et d'une poignée d'hommes contre tout un gouvernement, de l'avoir soutenue en sauvant l'honneur et de l'avoir perdue en payant, comme un beau joueur, l'enjeu de sa vie, sans murmure et sans défaillance. C'est toujours un spectacle d'une moralité et d'une grandeur salutaires que celui des hommes luttant seuls contre la fortune et donnant leur sang en témoignage à leur cause. On a pour ces témoins qui se font tuer, selon le mot de Pascal, même pour une religion inférieure à l'autre, la seule sacrée, même pour la cause d'un principe et d'un roi, inférieure à la cause de Dieu, quelque chose du respect et de l'admiration qu'inspirent les martyrs.

Louis de Frotté, dont la figure originale, à la fois résolue et avisée, et l'œil noir, plein de pensées supérieures à l'événement, revivent dans ce curieux portrait où nous le voyons en habit blanc à brandebourgs, la main appuyée sur son sabre de guérillero, le front couvert, à en être débordé, du grand tricorne où s'épanouit une large cocarde, Louis de Frotté ayant été non seulement le chef, mais l'âme, mais le héros de l'insurrection normande, et à ce point de dépasser intellectuellement et moralement de toute la hauteur d'une sorte de génie, des lieutenants pourtant braves et distingués, c'est avec raison que M. de la

Sicotière en a fait l'âme et le héros de son livre et lui a accordé les honneurs de son sujet. C'est par une étude, fouillée au vif des détails, de la famille de Louis de Frotté, de sa jeunesse, par une recherche approfondie des origines, des influences, des milieux, par un portrait en pied de celui qui dominera sans cesse le tableau que débute l'ouvrage, consacré à celui dont l'histoire formera l'unité d'un sujet complexe, dont la vie sera l'action même du drame que sa mort couronnera de l'horreur et de la pitié tragiques. Rien de plus neuf, de plus intéressant que cette reconstitution par les documents du foyer et du pays natal, de la genèse intellectuelle, morale, politique, philosophique de l'homme rare, en effet, capable d'avoir élevé à la hauteur d'une politique les intrigues et les illusions de l'émigration, d'avoir élevé à la dignité de la grande guerre, les efforts isolés, les exploits, trop souvent corrompus par l'alliage de passions étrangères à la cause et de moyens indignes du but, de la plus aventureuse et de la plus hasardeuse des insurrections.

Cette insurrection, dans ses origines comme dans ses moyens, se rapproche sur certains points de l'insurrection vendéenne, et sur certains autres en diffère profondément. On en jugera par les quelques lignes suivantes ou M. de la Sicotière la caractérise judicieusement.

La basse Normandie avait accueilli avec confiance les débuts de la Révolution; elle avait vu tomber la royauté et la tête du roi sans bouger; le contact des insurrections voisines, le passage de la grande armée vendéenne l'avaient à peine ébranlée, il fallut la persécution religieuse en Normandie, où le catholicisme, quoique moins démonstratif qu'ailleurs, était identifié avec le sol, le froissemement de certains intérêts matériels, l'impatience du joug des tyranneaux patriotes pour la soulever pour ainsi dire contre le régime qu'ils représentaient.

L'assertion de l'historien est corroborée par des aveux non suspects qu'il emprunte aux écrivains mêmes du parti révolutionnaire.

La chouannerie normande fut donc une insurrection religieuse autant qu'une insurrection politique. Elle se battit pour Dieu autant que pour le roi, on n'en saurait douter quand on voit la part caractéristique, et plus accentuée de beaucoup qu'en Vendée, qu'y prirent dans les deux camps les prêtres jureurs ou non jureurs, les prêtres insermentés et proscrits, les prêtres assermentés et militants, qui plus d'une fois se rencontrèrent les armes à la main à la tête des colonnes de bleus ou des partis de chouans. Souvent la grange qui servait de chapelle au clergé errant fut envahie, profanée, ensanglantée par d'implacables luttes; souvent dans un cimetière où le prêtre disait la messe au milieu d'une foule agenouillée, retentit le coup de feu de surprise qui faisait de l'officiant un martyr et mêlait son sang au vin du calice sur la tombe qui lui servait d'autel.

On ne s'étonnera donc pas de voir le chef qui présida pendant plusieurs années aux exploits héroïques et parfois aussi aux inexorables représailles d'une lutte marquée d'un tel contraste de fanatisme sectaire et d'enthousiasme pieux, naître dans un antique manoir, dans une famille plus riche d'honneur que d'honneurs, appartenant à cette noblesse pauvre, honnête, fière, populaire, dont les membres ne fréquentaient que les champs de bataille, ne faisaient leur cour au roi qu'en se faisant tuer pour lui, qui envoyait parfois sous les lambris dorés de Versailles ou dans les antichambres des ministres, serviteurs mécontents et fidèles, des officiers à la voix rude, aux mâles cicatrices, pour réclamer la justice due à leurs services oubliés ou méconnus, mais jamais un flatteur de commis ou un solliciteur de maîtresse.

C'est à des familles de cette noblesse militaire, vivant dignement et modestement à l'écart de la cour d'une vie patriarcale, à des familles ayant gardé le culte des anciennes mœurs où il était de mode, selon une formule célèbre, « d'aimer sa femme et son château », qu'appartenaient les chefs de la Vendée et de la Normandie héroïques. Ce n'est pas avec des courtisans qu'on fait des héros, surtout des héros des causes perdues.

La famille de Frotté, originaire du Bourbonnais, était venue en 1434, s'établir en Normandie, dans le duché d'Alençon, où elle possédait les terres de Couterne, Vieuxpont, le Mesnil-Scelleur, Saint-Georges, La Rimblière et le fief de Sai. Jean de Frotté fut secrétaire et contrôleur général des finances de Marguerite de Navarre, duchesse d'Alençon et sœur de François I[er], qui l'honorait d'une amitié particulière. C'est lui dont le *Livre des dépenses* (1540-1549) a fourni à M. le comte de la Ferrière-Percy la matière d'une intéressante étude sur Marguerite d'Angoulême, et qui fit bâtir le château de Couterne dans la commune de ce nom (Orne). Les archives de ce château, riches de tous les papiers de Frotté, ont fourni à son historien une abondante moisson de documents précieux. Jean de Frotté avait embrassé la Réforme, dans laquelle ses descendants persistèrent longtemps. Le héros de la chouannerie normande appartenait à une branche rentrée dans le giron du catholicisme. Il n'en est pas moins intéressant de constater que cette famille de Frotté, qui se signala pendant la Révolution par les services rendus et les sacrifices faits à la cause de la religion et du roi, avait été longtemps en proie, par suite de l'attachement opiniâtre et vivace, jusqu'en plein règne de Louis XV, de plusieurs de ses membres au protestantisme, à la disgrâce et à la persécution. Ceux-là même, les Frotté de Couterne, par exemple, étaient demeurés à la fois fidèles à leur foi et au roi, et leurs malheurs n'avaient pas altéré leur dévouement.

Louis de Frotté qui avait perdu sa mère, à peine âgé de six ans, retrouva une seconde mère, intelligente et indulgente, au lieu d'une marâtre, dans la seconde femme de son père, Anne-Suzanne Dumont de Bostaquet de Lamberville. D'un tempérament ardent, d'un caractère hardi et aventureux, d'un esprit ouvert, vif, juste, mais rétif et raisonneur à l'excès, ne se plaisant guère qu'à la lecture des histoires des capitaines français et des romans de chevalerie, le jeune homme fut élevé en enfant gâté, en enfant prodigue, fit, par ses incartades, le désespoir de ses précepteurs et de ses maîtres, tout en donnant par ses qualités et ses défauts mêmes, raison à ceux qui présageaient pour lui, une fois les premières gourmes jetées, un brillant avenir militaire. Car il n'y avait pas à se méprendre sur sa vocation et sa destinée. Il était né pour être soldat. A quatorze ans, avant de le faire entrer, soit aux pages, soit comme officier dans le régiment de Bourbon-infanterie, dont son cousin le marquis de Rabodanges était colonel, son père dut compléter son instruction par des études spéciales. Dans ce but, il le plaça à Versailles dans l'institution, sorte d'académie militaire que Gorsas, un des futurs publicistes, des futurs héros, des futures victimes de la représentation et de la proscription girondines, venait d'y fonder sous les auspices du gouvernement et la protection particulière du prince de Montbarrey.

Le jeune Frotté, continuant de laisser de côté le latin, rebuté de bonne heure, donna la préférence aux mathématiques, au dessin, à l'allemand, aux armes, à la danse. C'était là le bagage assez léger des jeunes gentilshommes destinés à l'état militaire et avec lequel il sortit au bout d'un an, son noviciat ayant été interrompu par une querelle avec son maître où il n'avait pas tous les torts, et qui jette sur le caractère de Gorsas une lumière peu favorable.

Au mois de mars 1781, Frotté rejoignit, à Lille, le régiment de Colonel-général, où il était admis en qualité de sous-lieutenant surnuméraire. C'était un corps d'élite, placé sous le commandement immédiat du prince de Condé. Le jeune officier revêtit ainsi dès l'âge de quinze ans l'habit blanc à parements, revers, doublure et retroussis de velours cramoisi, à boutonnières galonnées d'or et le casque à plumet blanc de ce corps élégant. Il était le cousin du colonel, le marquis de Rabodanges, qui le prévint dès le premier jour qu'il serait, à raison de sa parenté même, traité avec plus de sévérité que les autres. Il se le tint pour dit, et irréprochable dans son service, il n'encourut de punitions que pour des affaires d'honneur, où il fit preuve à la fois d'une bravoure et d'une modération précoces. Estimé de tous, il mérita d'être aimé de quelques-uns, et lia commerce intime avec deux officiers de son régiment, M. de Précy, le futur général de la contre-révolution lyonnaise, et le prince de la Trémoille, frère du prince

de Talmont, son futur compagnon pendant les épreuves de l'exil et les dangers de la guerre civile. Sans échapper entièrement à la frivolité des mœurs de son âge et de son siècle, Frotté n'employa pas uniquement son temps aux études et aux travaux du métier, ni ses loisirs aux distractions ordinaires des garnisons. Il lut, il étudia, il réfléchit, il s'essaya à des mémoires sur divers sujets de philosophie ou de politique, qui attestent, malgré leurs imperfections, un esprit actif, avisé, élevé, de mâles et nobles ambitions, une certaine originalité de vues, et un certain instinct de style, à peine dégrossi par l'influence de la lecture de Rousseau.

Reconnu de tous pour être un officier distingué et d'avenir, il n'en était pas moins encore en 1788, simple lieutenant, trop peu riche pour acheter une compagnie de cavalerie, attendant son tour pour passer capitaine dans l'infanterie où les compagnies ne s'achetaient pas, et ayant assigné à ce grade son stage dans l'armée pour se marier ensuite et se retirer dans son manoir, si l'occasion de la guerre et de la gloire ne se présentait point.

La guerre attendue ne vint pas. Ce fut la Révolution qui vint, désirée par les uns, redoutée par les autres, prédite depuis longtemps, et qui pourtant surprit tout le monde. La Révolution trouva Frotté toujours lieutenant en premier, après dix ans de services. La plupart des chefs futurs de l'insurrection vendéenne n'étaient pas plus avancés que lui. La Rochejacquelein était sous-lieutenant; d'Elbée, Charette, Sapinaud, Scepeaux, étaient lieutenants; Lescure, Marigny, Bonchamps, Fleuriot, d'Autichamp, étaient capitaines.

Frotté, dès le début de la Révolution, se prononça ouvertement contre elle. Ses débuts orageux et sanglants, les journées des 5 et 6 octobre, l'incendie et le pillage des châteaux, les insurrections et les rixes militaires, n'étaient pas faits pour triompher des répugnances de son éducation, des scrupules de sa conscience. A la fin de mars 1790 une collision éclata entre les quatre régiments en garnison à Lille. Il y eut bataille dans les rues, des morts et des blessés, et la molle répression de ces dangereux témoignages de l'esprit d'indiscipline et de discorde qui fermentait dans l'armée et en corrompait le caractère, acheva de dégoûter Frotté et de le jeter dans le parti de la résistance. Nous le voyons mêlé, — avec une femme d'un grand courage, d'un dévouement héroïque, d'une figure intéressante mais voilée par une modestie qui la dérobe à l'histoire et même à la chronique, où elle ne fait que passer mystérieusement, Mme Atkins, — aux premières et sourdes tentatives d'émancipation du joug révolutionnaire, fomentées à l'aide de quelques régiments demeurés fidèles et pouvant faire le noyau d'une armée libératrice. Durant ces années critiques 1790-1791, qui renversèrent les conditions de tant d'existences, qui firent hésiter

sur le devoir tant d'âmes généreuses et où l'ambiguïté des événements entraîna tant d'âmes plus faibles dans les ténèbres de l'équivoque, Frotté n'eut pas d'incertitudes, de scrupules, de défaillances. Il suivit loyalement, fatalement, ce qu'il considérait comme la voie même de l'honneur. Il refusa, malgré les exhortations de Cazalès, le serment imposé par le décret du 28 février 1790. Il se mit à la tête du mouvement des officiers protestataires. Il noua, avec le marquis de La Queuille, qui passait pour l'agent principal des princes à Bruxelles, des négociations éludées par la politique contradictoire et illusoire qui paralysa à ce moment des dévouements qui auraient pu être décisifs. Enfin, à la nouvelle de la fuite du roi et de sa prétendue arrivée à Luxembourg ou à Bruxelles, il n'y tint plus, et, sous la conduite du chevalier de Théon, son lieutenant-colonel, il gagna, avec un grand nombre d'officiers de son régiment, n'emportant que les armes et les drapeaux, la frontière et la Belgique. Là il apprit avec désespoir l'arrestation du roi à Varennes, et ne put présenter qu'à Monsieur, qui, plus heureux que son frère, avait échappé aux dangers de la fuite, l'enseigne du Colonel-général. A ce moment commencèrent aussi pour lui, comme pour ses compagnons, ces épreuves de l'émigration qui désarment la sévérité de jugements trop faciles à rendre quand on ne tient pas compte des mobiles et qu'on ne se place pas impartialement au point de vue du temps et de la conscience de ces chevaleresques déserteurs « qui avaient plus consulté la voix de l'honneur que celle de la politique », comme l'écrivait plus tard Frotté lui-même, « bientôt désabusés, dit son historien, des illusions qui les avaient jetés hors de France, où restait le roi et où ils pouvaient le servir plus utilement. »

Frotté fut dirigé avec ses camarades sur Ath, puis sur Trèves et commença à boire le calice de désillusion et de déboires dont le dégoût devait le rejeter, comme un certain nombre de ses amis, dans le parti des hommes d'action, préférant la lutte ouverte, directe, indépendante des intrigues de salon et d'agence, la guerre civile en un mot, sur le sol natal, aux servitudes et aux affronts de la guerre à la solde et à la suite de l'étranger.

Nous passons, ne pouvant qu'y faire allusion, sur ces déboires de Frotté pendant la campagne de 1792; sur son passage à l'armée de Brunswick, à l'armée de Condé, sur ses pérégrinations en Italie, sur sa participation à la tentative maritime avortée de lord Moira, sur son premier séjour à Londres, ses relations avec son compatriote Puisaye, et nous le reprenons en décembre 1794 au moment où, promu lieutenant-colonel, il est chargé par le comte d'Artois et Puisaye d'organiser l'insurrection royaliste en Normandie avec la somme dérisoire de 200 louis pour entrée en campagne.

Dans les premiers jours de février 1795, Frotté et ses compagnons

d'aventure, touchaient la côte française près de Saint-Brieuc et échappaient, à travers mille dangers, aux troupes républicaines qui les avaient un moment cernés.

Ce qui frappa le plus Frotté, dit-il lui-même, en pénétrant dans le pays insurgé, ce fut, en y trouvant beaucoup de gens dévoués, de voir « qu'ils haïssaient encore plus la république qu'ils n'avaient d'amour pour la royauté ; leurs prêtres, la persécution et les réquisitions étaient les principaux motifs, et mêmes pour quelques-uns les seuls, de leurs bonnes dispositions à combattre le gouvernement conventionnel. » Il touchait ainsi du premier coup, ajoute son historien, les causes qui, en Normandie encore plus qu'en Bretagne, devaient exciter et prolonger la guerre où il joua un si grand rôle.

Ses premiers pas sur ce que ce désabusé de la terre étrangère appelait « la terre promise » ne furent pas heureux. Le premier combat auquel il prit part fut un échec. Neuf cents républicains y battirent les royalistes qui perdirent plusieurs bons officiers. Cet échec devait augmenter les dispositions à la paix de populations épuisées et de chefs lassés par la lutte inégale soutenue depuis plusieurs années. Frotté, conduit au quartier général des chouans, n'y trouva pas Cormatin, chargé du commandement en l'absence de Puisaye ; il venait de partir pour assister aux conférences de la Jaunaye, où Charette allait signer la paix (17 février 1795).

C'est ici que se place un des documents importants qui jettent un jour tout à fait neuf sur ces négociations et les personnages qui y participèrent, documents découverts par M. de la Sicotière. Frotté avait écrit de sa main le récit détaillé de son voyage en Vendée, de son entrevue et de ses entretiens avec Charette, pour lequel il garda une véritable admiration. Ce récit est complètement inédit, de même que le rapport au roi où Frotté rend compte de la part qu'il prit aux conférences de la Mabilais et de ses relations avec les représentants délégués par la Convention et avec le général Hoche lui-même. C'est là de l'histoire prise sur le vif et avec ce caractère dramatique que lui donne le témoignage d'un témoin oculaire, auriculaire, héros et victime des événements qu'il raconte. Nous ne pouvons que signaler aux curieux de vérité et d'intimité sur les conférences de la Mabilais, sur les personnages qui y prirent part, notamment sur Hoche et Cormatin, l'intérêt décisif de ces documents. Les conférences, inspirées du côté des délégués républicains par l'esprit machiavélique de la politique de la Convention aux abois, qui, ne se sentant pas assez forte pour triompher d'une insurrection générale, cherchait et parvint, à la faveur d'une modération illusoire, à diviser ses chefs pour les abattre ensuite en détail et successivement, aboutirent à la pacification du 20 avril 1795.

Frotté refusa de la signer comme il avait éludé l'offre qui lui avait été faite du commandement d'un régiment de chasseurs à cheval. Son but était atteint. Il avait voulu se rendre compte des intentions et de la valeur de ses futurs alliés et de ses futurs adversaires, de la politique de la Convention et de ce qu'on pouvait espérer soit de négociations pour obtenir, soit d'une tentative pour conquérir la délivrance du malheureux petit dauphin Louis XVII. Frotté, à la faveur du sauf-conduit qu'il avait obtenu et des lettres des représentants de la Convention au congrès de la Mabilais qui l'accréditaient auprès de certaines administrations comme messager de paix, put se rendre librement en Normandie et y faire, en guettant l'occasion favorable, les préparatifs de la prise d'armes dont il avait résolu de tenter les chances. Le centre de ces préparatifs, habilement dissimulés, était le château de Flers où ils avaient pour complices le châtelain, le comte Ango de Flers et sa femme, née Le Goué de Richemont. Ces préparatifs ne devaient pas se poursuivre longtemps impunément. La pacification de la Mabilais, dans la pensée secrète des deux parties, n'avait été évidemment qu'une trêve entre des ennemis fatalement irréconciliables, dont la rupture fut brusquée par un coup de main tenté par les républicains sur le château de Flers et ses hôtes, ce qui permit à ces derniers de rejeter sur leurs adversaires le tort et la responsabilité de la reprise des hostilités.

Au moment même où Frotté entrait en campagne avec un noyau de coalition de 4 à 500 hommes et un trésor de 26 000 francs, mais un état-major d'officiers braves et aguerris aux conditions particulières de cette guerre locale, parmi lesquels figuraient Billard de Veaux et Moulin, dont les exploits ont partagé la renommée légendaire de ceux de leur chef, Stofflet venait de signer la paix à Saint-Florent (2 mai). Il paralysait ainsi d'avance, au grand détriment de sa cause et au grand profit de la cause contraire, des efforts auxquels allaient manquer aussi le concours de Charette, qui avait conclu la paix à la Jaunaye (le 17 février) et de Cormatin et des autres chefs bretons, qui l'avaient conclue à la Mabilais le 20 avril. C'est dans ce défaut de cohésion, de concorde, d'harmonie, des chefs de l'insurrection, dans l'isolement fatal où les accula la Convention, profitant de leurs rivalités, de leurs rancunes, de la pénurie de ressources que leur infligeait par un autre calcul non moins perfide la politique anglaise, qu'il faut chercher le secret de l'échec perpétuel des forces contre-révolutionnaires de la Vendée, de la Bretagne et de la Normandie. Il n'y eut jamais concert entre les opérations, accord entre les chefs, ils échouèrent et périrent, malgré tant de courage, de dévouement et à certains moments d'éléments de succès, par la faute de leurs divisions.

M. de la Sicotière possède à un haut degré deux qualités essentielles

pour l'historien, il remplit à merveille deux des conditions indispensables à son autorité et à son succès. Il a la connaissance intime, profonde des hommes qu'il fait agir, des personnages qu'il met en scène, de leurs mobiles et de leurs passions; et il possède comme personne ne le possède le moindre détail, le moindre détour, le moindre repli de ce Bocage normand qui fut le théâtre du drame. La connaissance des hommes, il la doit à une érudition solide, servie par une critique sagace, à un commerce assidu de douze années entretenu avec ses héros, grâce aux documents des archives de la guerre, des archives nationales, des archives civiles et criminelles des départements normands, grâce surtout à leurs correspondances et à leurs Mémoires, le plus souvent inédits. Il a eu entre ses mains tous les papiers de Frotté déposés aux archives du château de Couterne. Il a reçu les communications de ses descendants et de ceux de ses principaux lieutenants.

D'un autre côté, Normand de vieille race, promeneur passionné, pieux pèlerin, il a parcouru en tous sens le théâtre des événements qu'il devait raconter. Il l'a fouillé dans ses moindres recoins. De là, dans ses paysages et dans ses portraits une précision de ligne, une fermeté de touche, une vivacité et une intensité de couleur qui donnent à ses descriptions et à ses récits l'attrait de la ressemblance et de la vie. C'est, à sa façon, une revivification, une résurrection que cette histoire ou plutôt que ce journal détaillé de l'histoire de la chouannerie normande, aux mouvements si mobiles et si complexes, à l'action si dispersée, drame aux cent actes divers, aux épisodes multipliés, touffu et accidenté comme son théâtre. Plus vaste pendant la seconde guerre (1799-1800) que pendant la première (1795-1796) la tache de sang et de feu, de poussière et de fumée où s'agitent les mêlées fratricides s'étendit avec une intensité plus ou moins grande des environs d'Alençon, point méridional extrême jusqu'à la Manche, et de Pontorson, frontière de Bretagne, jusqu'à la Seine.

L'insurrection normande avait été préparée par quelques événements locaux auxquels leur influence donne rang de causes : la levée des 300 000 hommes (mars 1793), la lutte fédéraliste avortée (juin-juillet 1793), le passage de la grande armée vendéenne (novembre 1793).

Elle eut son quartier général dans les quatre arrondissements de Domfront (Orne), Mortain et Avranches (Manche), Vire (Calvados).

Indépendamment de la configuration du territoire qui se prêtait davantage à une guerre de partisans, et du caractère spécial des habitants, ces arrondissements, confinant directement à la Bretagne et au Maine, trouvaient dans ce voisinage des ressources perpétuelles pour le ravitaillement, le recrutement et au besoin la retraite de leurs bandes.

La guerre normande se fit en plein Bocage, à une époque où les forêts

plus nombreuses qu'aujourd'hui, les haies plus épaisses, les chemins creux plus impraticables en favorisaient singulièrement le développement.

En résumé, il y avait d'Alençon à la mer, sur une longueur de près de 30 lieues, une chaîne presque ininterrompue de forêts et de bois servant de communication avec les îles anglaises pour les émigrés rentrés et pour les approvisionnements de guerre, et rattachant entre elles, par des liens pour ainsi dire invisibles, les différentes parties du pays insurgé. Ces forêts, aujourd'hui traversées par de superbes routes, ne l'étaient alors que par des chemins impraticables. Elles couraient en général sur cette chaîne de grès quartzeux à laquelle Chaumont, Bagnoles, Mortain, doivent leurs accidents pittoresques. Maigres et clairsemées de bouleaux et de cépées de chêne sur les hauteurs, elles renfermaient sur les flancs de belles futaies de chênes et de hêtres, et dans les fonds des fourrés presque impénétrables de houx, de coudriers, de saules et d'aunes, très peu d'arbres verts...

Nous avons voulu donner quelques extraits de ces pages remarquables par lesquelles, comme par un paysage de fond, l'auteur encadre des scènes et des figures qui ne le montreront pas moins bon peintre de portraits et de batailles que peintre de nature. On sent le vu, le vécu, dans ce paysage aux tons justes, aux lignes sobres mais aux détails luxuriants, dans l'image comme dans la réalité, qui est bien le théâtre le mieux approprié aux scènes un peu confuses d'une action irrégulière et épisodique qui vont s'y dérouler, aux acteurs qui vont tantôt s'y presser en foule pour des assauts téméraires, tantôt y passer solitaires, l'oreille au guet, le doigt au piston de la carabine d'embuscade. Cette description vive et fruste, sans roman, mais non sans tempérament, du Bocage normand, est à placer à côté du fameux tableau du Bocage vendéen, tracé par Mme de La Rochejacquelein et retouché par M. de Barante, et qui forme un si curieux et par moments si singulier mélange des tons académiques et des tons romanesques. Le tableau tracé par M. de la Sicotière est de main d'ouvrier, ami de la nature et épris du sol natal, et n'a pas besoin d'être retouché. Non moins parfait et semé de traits neufs est le tableau des mœurs, des caractères, des causes locales ou générales qui concoururent à faire de l'insurrection normande le plus lent, le plus sourd, le plus tardif, mais le plus opiniâtre des mouvements contre-révolutionnaires, renaissant sans cesse de ses racines coupées mais non arrachées, résistant aux entreprises de la Convention et défiant jusqu'au génie de Bonaparte, général victorieux et consul triomphant.

C'est sur ce théâtre, c'est avec quatre ou cinq cents de ces hommes déterminés, classés en compagnies sous le nom de chasseurs du roi, de chevaliers de la couronne et de déserteurs, vêtus avec diverses modifications de l'uniforme typique du chouan, veste brune grise ou verte avec la grande ceinture d'indienne à la matelote, fichu de soie

sur les cheveux, chapeau à trois cornes, chapelet au cou, pistolet et poignard à la ceinture, fusil sur l'épaule, que Frotté débuta audacieusement par la petite série d'affaires qui rendirent bientôt légendaires les exploits des gars sortis avec lui du quartier général de la forêt de Saint-Jean des Bois. C'était dans les premiers jours de juin 1795. Impatient de profiter de l'occasion du dégarnissement des troupes républicaines qui favorisait une entreprise bien menée, Frotté n'avait pas attendu la reprise d'armes de Charette, qui est du 26 juin. Pour Stofflet, il ne devait se réveiller que le 26 janvier 1796. De juin 1795 à juin 1796, durant cette campagne d'une année, les colonnes de bleus, plus souvent surprises que surprenantes, voyaient surgir, jaillir devant elles, au premier rang des assaillants, ce chef des guerilleros du Bocage normand, mis en évidence par le mépris des balles, et l'énergique précision de ses ordres, et surtout par son costume bientôt légendaire, dolman de hussard gris, doublé de noir et tressé de même, gilet de velours noir et pantalon gris à la houzarde, ceinture à la matelote, fort large, d'indienne rayée où sa main gauche s'appuyait à l'arsenal de ses pistolets et de ses poignards, tandis que la droite brandissait le mousqueton du capitaine donnant par tempérament et par devoir des exemples de soldat. Comme Charette, qu'il dépassait par l'instruction, les vues politiques, au besoin les élégances du courtisan et les finesses du diplomate, Frotté avait le génie et comprenait toutes les exigences de cette guerre particulière, guerre de coups de main, où le courage et la ruse devaient sans cesse suppléer au nombre, profitant de toutes les occasions et de toutes les complicités d'un sol boisé et accidenté. Il affectait — hormis les jours de parade ou de grandes affaires, où il se montrait caracolant sur son petit cheval bocain, en habit-veste gris foncé à revers de casimir noir, panache blanc, épaulettes d'argent à graine d'épinards, écharpe noire à franges d'argent — il affectait, disons-nous, de combattre et de vivre en soldat, à pied, faisant le coup de feu d'un doigt aussi sûr que son jarret était infatigable, mangeant frugalement non dans les châteaux, mais dans les métairies, couchant non sous les courtines de soie des chambres d'honneur, mais sur la paille des granges, ne dormant que d'un œil, toujours prêt à l'alerte, son mousqueton entre les jambes.

Tel est l'homme qui, pendant deux campagnes, l'une d'un an (mai 1795, juin 1796) l'autre plus courte, de septembre 1799 à février 1800, mit en échec les forces de la Convention et du Directoire, tint tête à des généraux comme Hoche et à des négociateurs comme Hédouville, et engagea contre le génie implacable et le bonheur insolent de Bonaparte, appuyé sur la gloire d'Italie et d'Egypte et sur la force d'un coup d'État triomphant, un duel par trop inégal où il devait être dupe de ses illusions, victime de sa confiance, proie expiatoire et placatoire

offerte par un homme inexorable comme le Destin à la raison d'État impatiente d'écraser, fût-ce dans le sang, le dernier héros des luttes civiles.

Il y en aurait long à dire sur les circonstances par lesquelles fut précédée cette mort tragique de Frotté et des six fidèles compagnons de sa fortune ou plutôt de son infortune qui tombèrent avec lui sous les balles du peloton d'exécution. M. de la Sicotière se livre, sur cet épisode de l'histoire de nos luttes civiles, non moins controversé que celui de la capitulation de Quiberon, et où règnera toujours un mystère qui faisait évidemment partie des moyens de gouvernement de Napoléon et de ses précautions en vue de l'histoire, à une discussion serrée, minutieuse, servie par une critique aussi impartiale que sagace. Le dossier de l'affaire de Frotté a disparu comme ceux des procès de Marie-Antoinette et du duc d'Enghien. Il n'en existe aucune trace, ni aux Archives du ministère de la guerre, ni aux Archives générales, ni à Verneuil, où la sentence fut prononcée et exécutée, ni à Evreux, chef-lieu du département et même de l'arrondissement d'où dépend Verneuil. M. de la Sicotière pense que la soustraction de ce dossier a eu lieu pendant la première Restauration (avril 1814-mars 1815). Il attribue ces disparitions de pièces, proverbialement fréquentes les lendemains de révolution, à des motifs de sécurité ou d'ambition, pour certaines personnes compromises par ce dossier sanglant, qui suait la trahison. Il est certain qu'il y avait intérêt pour plus d'un à anéantir des témoignages indiscrets, importuns, raflés, à la faveur des changements de règne, par ces zélés au zèle suspect, qu'on voit s'empresser à effacer autant que possible les traces de nos discordes civiles.

M. de la Sicotière constate que Frotté et ses compagnons, venus à Alençon pour négocier la pacification sur la foi de sauf-conduits en règle, furent arrêtés en guet-apens, jugés et condamnés contrairement aux lois qui président aux rapports entre belligérants. Ce titre leur était reconnu par le fait même des négociations pendantes et des conventions antérieures. Il y eut autour du consul, comme dans l'affaire du duc d'Enghien, un double courant d'inspirations contradictoires et le même artifice, les mêmes équivoques pour conserver à Bonaparte en même temps que le prestige d'un châtiment foudroyant le bénéfice d'intentions de clémence contrariées par un retard fatal ou des obéissances trop zélées. La vérité est que Frotté, seul général rebelle encore en lutte contre le pouvoir de Bonaparte, était fatalement sacrifié d'avance à l'ambition du Premier consul, à sa colère de l'affront d'une résistance si opiniâtre, à la nécesité d'un rétablissement de l'ordre fondé sur la terreur d'un côté et l'intérêt de l'autre. Après avoir inutilement tenté de séduire et de s'attacher des hommes comme

Georges Cadoudal ou Frotté, Bonaparte, en vertu des principes qui sont communs à la tyrannie démagogique, comme au despotisme d'un seul, ne pouvait hésiter à se délivrer par la vengeance de la mort, légalisée par un simulacre de jugement, d'hommes intrépides, irréconciliables, coupables à ses yeux du dédain de ses promesses ou de ses menaces, et d'une fidélité incorruptible.

S'il demeure, malgré tout, quelques voiles sur les circonstances de la mort tragique de Frotté et de ses compagnons, il n'en demeure guère sur le caractère, la conduite et la responsabilité, dans cette mort unique, des généraux Chambarlhac et Guidal, qui n'auraient pas été récompensés, s'ils eussent été innocents, car s'ils eussent été innocents, Frotté et ses compagnons fussent demeurés inviolables.

M. de la Sicotière consacre deux notices d'exécution vengeresse à ces deux hommes, généraux médiocres et diffamés autant que négociateurs sans scrupules et juges sans conscience, contre la mémoire desquels crie sans merci le sang de Frotté et de ses compagnons de supplice. Il est curieux qu'une de ces légendes malfaisantes, autant que parasites, qui infestent l'histoire, ait choisi Guidal pour un type d'indépendance, de désintéressement, de fidélité stoïques, revendiqué comme un exemple et comme un modèle, en tout cas comme une victime digne de réhabilitation par certains historiens républicains, et même, aberration plus étonnante, par certains historiens royalistes. Guidal, en effet, prévenu non de conspiration, mais soupçonné — et justement — d'espionnage, était détenu dans la prison de la Force, et se trouva tout prêt pour servir de complice à l'audacieuse tentative du général Malet (octobre 1812). C'est Guidal qui arrêta le duc de Rovigo, ministre de la police, et le conduisit à la Force, incarcérant à son tour l'incarcérateur. Le procédé est digne de ce coquin à figure sinistre, en vain idéalisé par les pseudo-souvenirs de Charles Nodier, et les souvenirs d'enfance plus réels, mais non moins *romancés*, de Victor Hugo, que M. Albert Duruy a cloué au pilori de documents irrécusables, justement méprisé dans l'armée à cause de ses désordres privés, de sa cupidité et de son ivrognerie. Mais il mourut encore moins en soldat qu'il n'avait vécu en soldat, marchant au supplice le 25 octobre 1812, avec des pleurs, des cris et des imprécations furieuses contre le tyran, par un contraste singulier avec le sang-froid de ses compagnons et le courage de Frotté, sa victime. Aussi n'est-il pas de lui, mais de Malet, à qui il convient de le restituer, ce mot d'un si superbe cynisme, d'un pessimisme trop justifié par l'expérience et la philosophie des révolutions, dit en réponse à la question d'un de ses juges, lui demandant quels étaient ses complices : « Vous, si j'avais réussi. »

M. de Lescure.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Paris s'amuse. Le spectacle et les spectateurs. Concours partout. Les artistes et les médailles à l'Exposition universelle. L'art de mécontenter tout le monde en voulant ne mécontenter personne. Les prix de Rome. Au Conservatoire. Décadence des études et surabondance des prix. Un cri d'alarme unanime. Le grand concours. La toile de Pénélope. — Inauguration de la nouvelle Sorbonne. Le monument et sa décoration. Les étudiants étrangers à Paris. La translation des cendres de Carnot, Marceau, la Tour d'Auvergne et Baudin au Panthéon. Une apothéose qui manque de prestige. Un mot sur les peintures murales de M. Joseph Blanc. — Le Shah de Perse. L'enthousiasme des Parisiens. Une bonne presse. Les Dangeaux du Shah. Ses dits et faits mémorables. Son Journal. Le Shah et la république, et la *Marseillaise*, et M. Clovis Hugues. Félix Pyat. — Les journées du président. Repos bien gagné. Dinah-Salifou, chevalier de l'Exposition. Brochette de princes exotiques. Le banquet des maires.

I

Je commence cette causerie juste au lendemain du départ du Shah, de Dinah-Salifou et des délégations d'étudiants étrangers, au moment où la Haute Cour, après avoir entendu le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire, s'est prononcé sur le sort du général Boulanger. On vient de *panthéoniser* l'aïeul du président de la République et quelques autres ombres illustres, d'enterrer Félix Pyat, d'inaugurer la nouvelle Sorbonne et de fêter sous les auspices du conseil municipal, en le devançant de deux années, le centenaire du 10 août. La cote de l'Exposition marquait hier 234 041 visiteurs.

Quel théâtre que ce Paris, et quelle variété de spectacles s'y déroule sans cesse! Drames et comédies, féeries et vaudevilles, parades et grands opéras, s'y succèdent avec des entr'actes beaucoup plus courts que ceux du Théâtre-Français les soirs de premières, ou bien s'y jouent simultanément. Il ne ferme jamais, pas

même au mois d'août, et cette fois on ne pourra pas dire que ses spectacles d'été sont des pièces de pacotille jouées par des doublures. L'Europe et l'Amérique, l'Asie, l'Afrique, l'Australie, font queue aux bureaux; on a doublé le prix des places, et c'est à peine si l'on peut parvenir à caser tout le monde. Les curieux accourent de tous les points cardinaux, non seulement en chemins de fer, mais par les véhicules les plus variés et parfois les plus extravagants. Il en est venu en fiacre de Vienne, à cheval de Saint-Pétersbourg, en vélocipède de Budapest, en brouette de Vienne encore, sur patins à roulettes d'Amsterdam. Paris est à la fois acteur et spectateur, car les curieux qui accourent dans cette immense salle de dix lieues de circonférence, deviennent un spectacle à leur tour. Il regarde défiler à sa barre cette nouvelle députation du genre humain. J'ai rencontré des Parisiens au caractère mal fait, que cette invasion dérange dans leurs habitudes, qu'elle exaspère et même qu'elle fait fuir; je n'en ai pas rencontré qui trouvassent le temps de s'ennuyer. La grande ville amuse l'univers et elle s'amuse elle-même. La république a trouvé son année 1867.

La fin de juillet et les premiers jours d'août ramènent tous les ans, comme on sait, la saison des concours. Cette fois ils se sont accrus des concours de l'Exposition universelle. Ce qu'on a décerné de couronnes depuis un mois a de quoi faire renchérir pour longtemps le prix du laurier. La générosité du jury des beaux-arts présidée par M. Meissonnier, a été sans bornes : il n'a pas distribué, je crois, moins de neuf cents médailles. Un moment on a pu croire qu'il se proposait d'en donner à tous les exposants, car vraiment il n'y avait pas de raison pour s'arrêter en si beau chemin. Chaque jour il ajoutait une liste nouvelle à la précédente. On eût cru lire celle des officiers d'académie au 14 juillet. Mais plus il se montrait prodigue, plus ceux qu'il comblait ainsi de ses dons faisaient les renchéris et les dédaigneux. Chacun recevait sa médaille, si l'on me permet cette comparaison, avec la mine méprisante d'un maître d'hôtel du Café Anglais à qui l'on donnerait 10 centimes de pourboire. Les mentions s'estimaient dignes d'une médaille; les troisièmes médailles se jugeaient à la hauteur d'une première; les premières ne pouvaient se contenter à moins de la médaille d'honneur. Et les lettres de refus pleuvaient, les unes d'une politesse ironique, les autres d'une impertinence qui ne prenait pas la peine de se déguiser; celles-ci sèches et pincées, celles-là indignées et frémissantes; quelques-unes d'une dignité laconique et d'une *imperatoria brevitas;* plusieurs d'une prolixité véhémente et pompeuse; toutes avec l'éloquence de l'orgueil mortellement blessé. Naturellement chacune de ces lettres écrites

ab irato était adressée à la presse en même temps qu'au président du jury, et jamais plus ample matière ne fut offerte aux moralistes d'étudier le *genus irritabile*. Certes, leurs auteurs, comme l'Alceste de Molière, ne savaient pas être aussi plaisants qu'ils l'étaient.

Deux ou trois étaient signées de noms célèbres dans l'art contemporain; les autres, de jeunes artistes grisés par des succès plus ou moins faciles et de plus ou moins bon aloi, par des louanges banales et disproportionnées et par les engouements de la mode. Aucun ne paraissait sentir le ridicule d'une si haute opinion de son propre mérite proclamée carrément, sans précaution oratoire, sur le ton de Trissotin :

Et ma grande raison, c'est que j'en suis l'auteur.

Aucun ne soupçonnait l'énormité d'une déclaration d'où il résultait qu'il s'était bien soumis au concours, mais à la condition formelle, quoique tacite, d'être placé en première ligne, et qu'il se réservait de n'accepter la décision du jury qu'autant qu'elle serait conforme à sa décision personnelle. Mais le jury lui-même, qui avait cru désarmer d'avance toutes les protestations et qui avait voulu satisfaire tout le monde, déjoué dans ses calculs, s'apercevait qu'il n'avait fait qu'avilir les récompenses en les prodiguant outre mesure. Tel qui serait heureux d'une deuxième médaille si elle gardait sa valeur par le choix sévère et restreint des lauréats, en vient, dans ces conditions, à repousser une première comme indigne de lui.

Un chroniqueur facétieux avait suggéré à ce propos la modification suivante du règlement : *Article unique*. Tout exposant recevra de droit la médaille d'honneur. — Le moyen paraît, au premier abord, aussi simple qu'ingénieux, et propre à satisfaire un certain nombre d'artistes, mais tous ceux qui se jugent au-dessus de leurs confrères se trouveraient offensés qu'on les confondît en cette tourbe anonyme, et la médaille d'honneur serait unanimement retournée au jury par quiconque, dans les conditions ordinaires, eût pu prétendre à quelque chose de plus qu'une mention. Donner la médaille d'honneur à tout le monde serait ne la donner à personne.

Un moyen plus simple et plus sûr, mais que les artistes, même ceux qui réclament le plus haut, ne semblent pas pressés d'accueillir, consisterait à supprimer les médailles. Les exposants sont les seules personnes au monde qu'on traite ainsi en écoliers, quoique la plupart d'entre eux aient depuis fort longtemps quitté le collège. Ces distributions de prix, qui se renouvellent chaque année pour

de grands enfants à tête chauve, sont une source perpétuelle d'intrigues, de compétitions et de récriminations. Si l'on voulait établir quelque chose de semblable pour les gens de lettres, nous n'aurions point assez de sarcasmes contre l'idée de nous ramener ainsi à la classe de rhétorique. Quand je vois une barbe grise s'approcher du bureau pour recevoir sa médaille, il me semble toujours qu'on oublie la couronne de carton et de feuilles dorées, et je pense à ces vieillards retombés en enfance qui sucent des sucres d'orge et qu'on nourrit de bouillie.

Comme l'École des beaux-arts ne relève point du conseil municipal, les sujets des concours pour les prix de Rome, en peinture et en sculpture, avaient été choisis tous deux dans l'Écriture sainte. Encore une laïcisation qui s'impose! Les peintres ont eu à traiter la *Guérison du paralytique* d'après l'évangile de saint Marc. Il n'y avait point eu de grand prix l'an dernier, ce qui a permis au jury d'en décerner deux cette année : à M. Gaston Tys et à M. Laurent. M. Laurent est un imitateur de Puvis de Chavannes, qui fait école aujourd'hui, et il a brossé sa toile, d'ailleurs bien conçue, dans un ton de fresque. Il faut louer dans l'œuvre de M. Tys une belle coloration, et surtout l'effort pour idéaliser la figure du Christ. Les jeunes sculpteurs avaient à rendre en bas-relief le *Retour de l'enfant prodigue*. Ils devaient comprendre dans la scène la mère, le fils aîné et les serviteurs. C'est un sujet bien rebattu, sans doute, mais qui prête beaucoup, et fort heureusement choisi au double point de vue de la science et du sentiment. On y peut montrer son habileté à distribuer un groupe, à traiter des figures d'âge et de sexe divers, à varier les gestes, les expressions, les jeux de physionomie.

Le concours, dans son ensemble, m'a paru remarquable. Le premier grand prix, M. Desvergnes, a représenté l'enfant prodigue à genoux, les bras au cou de son père, courbé sur lui; sa figure, vue de profil, exprime le repentir et la supplication ; celle du père, la tendresse et la pitié. L'indifférence, la simple curiosité ou le mépris se lisent sur les physionomies des acteurs subalternes. Mais où est la mère dans ce groupe? Je ne puis consentir à la voir dans cette femme d'un visage inexpressif, qui joint les mains en un geste banal. C'est un grave défaut, qu'on ne reprochera pas au premier second grand prix, M. Récipon. Inférieur comme métier, son ouvrage est d'un sentiment supérieur, surtout pour la figure de la mère. Le deuxième second grand prix, M. Baralis, a supprimé les serviteurs pour simplifier la composition. Je ne vois, pour ma part, aucun inconvénient à l'élimination de ces comparses, mais je ne croyais pas qu'on pût se permettre une telle licence

avec le programme. Un défaut plus grave est qu'il a été conduit par cette suppression à donner un rôle complètement accessoire et insignifiant au frère aîné, dont le visage ne sert qu'à boucher un trou au dernier plan. A cette lacune près, la composition est excellente, surtout dans ses trois principales figures, et l'intérêt se concentre sur un groupe très expressif et très clair.

Les concours du Conservatoire ont été cette année plus bruyants et plus tumultueux encore que d'ordinaire. Jamais le public n'avait acclamé ses favoris avec un emportement semblable, on protesté contre les décisions du jury avec plus de colère et d'irrévérence. Jamais l'atmosphère fiévreuse de cette petite salle, qui ne devrait être qu'une paisible salle d'exercices d'élèves, n'avait été plus surchauffée. A certains moments, pendant qu'on jouait la comédie sur la scène, il semblait qu'on jouât le drame et la tragédie dans la salle.

Ces jeunes gens ne sont pas encore des comédiens, mais il est impossible que la vanité professionnelle ne se développe pas en eux de bonne heure dans les proportions les plus colossales, lorsqu'ils voient l'importance qu'on attache à leurs concours, l'affluence et l'animation de l'auditoire, les manifestations passionnées que soulèvent en sens divers toutes les décisions du jury, et la complaisance excessive de la critique, qui traite ces écoliers en maîtres et consacre à chaque épreuve de minutieux comptes-rendus où elle les apprécie plus longuement que les premiers artistes de notre première scène, car, lorsqu'elle parle de ceux-ci, elle accorde à la pièce la plus grande partie de son article, frustrant ainsi le comédien au profit de cet intrigant d'auteur, tandis qu'elle ne leur fait pas tort d'une seule ligne en parlant des concours du Conservatoire. Que dis-je? Les reporters ne vont-ils pas maintenant jusqu'à *interviewer* les lauréats! Comment ne se croiraient-ils pas de grands personnages?

Nous ne dirons qu'un mot des concours de chant, d'opéra et d'opéra-comique. Les critiques ont été d'accord pour constater leur médiocrité générale. Ni un artiste vraiment remarquable, ni même simplement une voix hors ligne. Cependant le jury s'est montré généreux : il a donné aux chanteurs deux premiers et deux seconds prix, deux premiers et quatre seconds accessits. C'est bien mieux encore pour le concours de violon, où il n'a pas décerné moins de six premiers prix. Il est vrai que ce concours a été le plus brillant de tous. Mais six premiers prix, — sans compter quatre seconds, cinq premiers accessits et trois deuxièmes!... On dirait une gageure. C'est toujours le système des neuf cents médailles, la prodigalité et l'avilissement des récompenses.

Pour en venir aux concours de tragédie et de comédie, qui nous intéressent le plus, il n'y a eu qu'un cri, cette année, contre le relâchement et la décadence des études classiques. Mais avant d'accuser l'enseignement du Conservatoire, la critique doit faire son *mea culpa :* elle a contribué largement pour sa part à le pousser dans la voie où elle lui crie aujourd'hui *casse-cou!* et, sauf des exceptions trop rares, sous prétexte de le rajeunir, de lui infuser un sang nouveau, elle a conseillé, elle a encouragé la faute jusqu'au jour où ses résultats ont crevé tous les yeux.

Vingt et un concurrents sont venus se disputer le prix de comédie. Sur ces vingt et un concurrents, cinq, — pas un de plus, — avaient choisi du Molière; les seize autres avaient jeté leur dévolu sur des pièces contemporaines. Pas une scène de Regnard, pas une de Marivaux. En revanche du Ludovic Halévy, du Pailleron, de l'Alexandre Dumas, et même, ô mânes de Mlle Mars! et même du Sardou. On nous a servi quatre fois des fragments de l'*Etincelle* et sept fois des scènes du *Demi-monde*, de l'*Etrangère*, de *M. Alphonse*. Et, autre symptôme non moins significatif en son genre, des vingt et un morceaux choisis par les concurrents, dix-neuf étaient en prose.

Le mal qui vient d'éclater ainsi à tous les yeux ne date pas d'aujourd'hui; il couvait depuis longtemps et empirait d'année en année. Il y a vingt-cinq ans, on n'eût pas toléré qu'un élève choisît son morceau de concours en dehors du théâtre classique. Le Conservatoire était le temple de la tradition. On considérait qu'il avait surtout pour but d'enseigner aux jeunes gens le secret de bien dire, qui ne s'apprend que là, par une étude méthodique et prolongée, et par un commerce assidu avec les classiques. Mais alors la jeune critique lui reprochait d'être arriéré et routinier. Il a cédé peu à peu. Déjà à la fin de l'empire, quelques morceaux modernes se glissaient sur les programmes, mais ce n'était encore qu'une exception. Dix ans plus tard, cette exception était devenue une minorité imposante, et aujourd'hui elle en est arrivée à usurper les quatre cinquièmes des numéros, et même plus.

Du moment qu'on ne retenait pas les élèves sur cette pente facile et glissante, il était tout naturel qu'ils la suivissent jusqu'au bout. Il est bien plus facile de dire du Sardou, du Pailleron et même de l'Alexandre Dumas que du Molière; le rôle de Dora n'exige pas les mêmes qualités de tenue et de diction que celui de Célimène; sans compter que les rôles classiques ont été interprétés par des comédiens de premier ordre, arrivés lentement à la perfection et contre le souvenir desquels il faut lutter. Ajoutez-y que les concurrents jouent en habit de ville, ce qui est une difficulté de plus

dans un rôle du dix-septième siècle. Enfin on se flatte de plaire ainsi plus aisément au public, qui sait Molière à peu près par cœur et dont l'attention se trouvera plus vivement excitée par une œuvre moins rebattue, qui lui représente ses sentiments, ses passions, sa vie de tous les jours ; à la critique, ou tout au moins à celle qui est dans le mouvement et qui demande du nouveau ; voire au jury, je veux dire à tel membre influent du jury dont on a eu l'attention délicate de choisir un ouvrage. Comment voulez-vous que M. Dumas ait la barbarie et l'ingratitude de refuser sa voix à une jeune personne qui, parée de ses grâces naturelles et acquises, vient de lui faire la galanterie de préférer la prose de la *Princesse Georges* à celle du *Bourgeois gentilhomme* ou aux vers des *Femmes savantes*, et de la lui réciter à lui-même?

C'est du moins ainsi que ces jeunes gens raisonnent, en quoi ils pourraient bien se tromper. M. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, leur a rappelé à ce propos l'anecdote bien connue où l'on voit Molière écoutant de la coulisse, tout en causant avec un camarade, un acteur qui écorchait l'un de ses rôles : « Ah ! chien ! Ah ! bourreau ! » grondait-il entre ses dents. Et comme le camarade s'étonnait : « Pardonnez-moi, lui dit-il. Je ne saurais voir maltraiter mes enfants de cette sorte, sans souffrir comme un damné. — Mesdemoiselles et Messieurs, a ajouté M. Larroumet, je crains que parfois vous ne fassiez éprouver aux membres du jury un pareil sentiment de paternité souffrante, et l'opinion qu'ils prennent de vous doit s'en ressentir. » Voilà un commentaire que ces demoiselles ont trouvé sans doute peu galant et ces messieurs tout à fait ridicule, mais qui n'en est pas moins un avertissement salutaire et en même temps le plus spirituellement adroit qu'on pût trouver dans la circonstance et le plus propre à rabattre l'intrépidité de leur confiance en eux. Il a conclu d'ailleurs, avec une fermeté dont nous le félicitons, qu'il était bien résolu à les protéger contre eux-mêmes et que l'administration n'hésiterait pas à prendre, d'accord avec le directeur et les conseils de l'établissement, les mesures nécessaires pour mettre fin à un abus qui n'a que trop duré.

La distribution des prix du grand concours a confirmé une fois de plus la position acquise par le collège Stanislas et la déchéance définitive de Charlemagne. *Quomodo cecidit potens ?...* Stanislas vient même avant le redoutable Louis-le-Grand, qu'il a gagné d'une tête. Cette longue série de triomphes n'est pas sans chagriner et sans gêner aussi les partisans de l'instruction laïque et de l'enseignement d'État. Quelques-uns se sont même avisés à ce propos d'une explication ingénieuse qui prouve que les ressources de l'esprit humain sont sans bornes. Ils ont démontré que la défaite

relative des lycées de l'État venait de la supériorité même de leurs maîtres : ceux-ci sont des hommes trop éminents pour leur tâche; ils ont un horizon trop large et de trop vastes pensées pour les restreindre aisément à la modeste capacité de si jeunes intelligences, tandis que les *prêtres* chargés des classes à Stanislas s'adaptent d'eux-mêmes à une besogne qui est juste à leur taille. Cette explication hardie est d'autant plus réjouissante qu'elle repose sur une énorme bévue : à Stanislas, en effet, les directeurs seuls sont des prêtres et tous les professeurs appartiennent à l'Université au même titre que ceux de Louis-le-Grand et de Charlemagne : le lieutenant du ministre de l'instruction publique, M. Larroumet, dont nous parlions tout à l'heure, le sait mieux que personne. Il n'y a donc pas moyen, avec la meilleure volonté du monde, de se dérober à la conviction qu'une telle habitude de la victoire tient à des causes différentes, par exemple à la direction et à la surveillance, au choix sévère des professeurs, sans doute aussi à l'esprit qui anime la maison : *mens agitat molem.*

M. Emile Faguet, professeur de rhétorique au lycée Janson de Sailly, en même temps critique littéraire et dramatique des plus distingués, avait choisi pour thème de son discours un sujet qui appartient à la philosophie morale autant qu'à la pédagogie : *l'Éducation de la volonté.* Après lui, M. le Ministre de l'instruction publique l'a repris en sous-œuvre, dans quelques phrases qui n'étaient point pour déplaire à son jeune auditoire : « La règle elle-même, a-t-il dit, doit se défier de ses tendances envahissantes. » Je vous laisse à juger si l'on a applaudi cet aphorisme digne du ministre d'un régime dont la devise a pour premier mot Liberté. « Qu'elle restreigne plutôt progressivement son domaine (comment donc!..... *La Marseillaise!*) et que, là où elle est encore nécessaire, (en attendant l'âge d'or où l'on pourra s'en passer), elle se fasse observer, — quelquefois au moins, — par d'autres motifs que la crainte. »

Malgré ce *quelquefois au moins*, qui a jeté une légère douche d'eau glacée sur l'enthousiasme des jeunes élèves, voilà de bonnes paroles qui permettent d'espérer l'avènement du règne de la persuasion pure dans ces établissements scolaires où la république n'a pas encore suffisamment remplacé l'ancien régime.

Tous deux, le professeur et le ministre, ont fait allusion, avec de mystérieuses réticences, au rétablissement éventuel « de certains exercices scolaires qu'on croyait déchus pour toujours ». En reprenant ce point comme pour l'éclaircir, M. le Ministre de l'instruction publique n'a fait qu'épaissir l'ombre qu'il annonçait l'intention de dissiper. Il s'est borné à entr'ouvrir la porte de la com-

mission du plan d'études, en affirmant qu'elle travaille beaucoup, ce dont nous ne nous serions jamais permis de douter, car personne n'ignore que toutes les commissions travaillent beaucoup; mais comme révélation c'est insuffisant. Derrière cette porte entrebaîllée, on voit bien quelque chose, seulement on ne distingue pas très bien. Pourquoi M. le Ministre n'a-t-il pas allumé sa lanterne?

De ce passage, toutefois, on a cru pouvoir conjecturer qu'il s'agissait sans doute de la restauration du discours ou des vers latins. Cela n'a rien d'invraisemblable, la plupart des réformes consistant à détruire ce qui existe, afin de se donner le plaisir et l'honneur de le rétablir ensuite, parfois sous une autre forme, parfois sous la même, et la marche du progrès comprenant une foule de points d'arrêt, de lignes en zigszags et de retours en arrière. La toile de Pénélope n'est pas seulement une jolie anecdote des temps primitifs; c'est un mythe beaucoup plus profond qu'il n'en a l'air. Mais nous aurions souhaité un peu plus de lumière, car chaque fois qu'on se prépare à perfectionner et à réorganiser l'enseignement, notre premier mouvement est d'avoir grand'peur.

II

C'est pour la dernière fois sans doute que la solennité universitaire s'est accomplie dans le sombre amphithéâtre de la vieille Sorbonne. Quelques jours après, le 5 août, devant une assistance où toutes les classes de l'Institut et tous les corps savants étaient représentés, aussi bien que le corps municipal, le corps diplomatique et les divers pouvoirs de l'État, on inaugurait la Sorbonne nouvelle, œuvre d'un architecte jusqu'à ce jour inconnu, M. Nénot, qui lui devra sa célébrité. Ce n'est pas que la nouvelle Sorbonne soit terminée entièrement; il s'en faut même de beaucoup : des trois parties qu'elle doit comprendre, l'Académie de Paris, la Faculté des sciences et la Faculté des lettres, la dernière n'est pas même commencée, la précédente est en cours d'exécution, la première seule peut être considérée comme à peu près achevée. Mais c'est un usage constant aujourd'hui de ne pas attendre l'achèvement définitif d'une œuvre pour l'inaugurer, comme si l'on se sentait trop peu sûr de son lendemain pour attendre : rappelez-vous l'Hôtel des Postes, l'Hôtel de Ville, l'École de Médecine. Aussitôt après la cérémonie, les portes se refermaient de nouveau et les maçons se remettaient au travail.

Vous pouvez du moins voir dès maintenant, sur la rue des Écoles, la façade monumentale, où l'architecte s'est efforcé d'unir la

gravité commandée par la destination de l'édifice à une certaine grâce sévère. Cette façade, qui comprend un bâtiment central et deux pavillons, est décorée de huit statues allégoriques, honnêtes filles qui ne feront pas beaucoup parler d'elles, et au-dessus des deux baies principales, de deux frontons dus au ciseau de M. Mercié et de M. Chapu. Elle ouvre sur un grand vestibule austère, presque nu, orné seulement, à gauche, de la figure d'Archimède par M. Falguière; à droite, de celle d'Homère tenant la lyre en main, par M. Delaplanche. L'escalier d'honneur, en partie double, dont les balcons sont garnis de balustrades en fer forgé et en cuivre ciselé, comme les rampes, aboutit à un vaste atrium qui donne entrée, d'une part à la salle du conseil académique, tenant toute la largeur de la façade, de l'autre aux gradins supérieurs du grand amphithéâtre, et dont les murs sont recouverts des tableaux, déjà connus par les expositions des Champs-Elysées, où MM. Fr. Flameng et Chartran ont représenté les fastes des lettres et des sciences, ainsi que les grandes figures qui ont illustré la Sorbonne. La décoration picturale de la salle du conseil est réservée à M. Benjamin Constant, qui pourra s'y déployer à l'aise.

La cérémonie d'inauguration s'est faite dans le grand amphithéâtre, dont la porte principale s'ouvre au fond du vestibule, entre les deux escaliers. Il reçoit la lumière d'en haut. Le plafond peint est l'œuvre de M. Galland, qui y a personnifié l'Université de Paris entourée des quatre Facultés. Au-dessus de la chaire, le mur de l'hémicycle disparaît sous une immense toile où M. Puvis de Chavannes a symbolisé et synthétisé la vie universitaire, et dont les tons doux et gris, la sobriété de coloris et de composition s'harmonisent parfaitement avec la physionomie générale et lui donnent sa note caractéristique. La peinture de M. Puvis de Chavannes pousse au recueillement, et si jamais les étudiants avaient envie de faire du tapage dans le nouvel amphithéâtre, j'aime à croire qu'il leur suffirait de regarder ce bois sacré où, dans la sérénité d'une lumière élyséenne, la jeunesse vient s'abreuver à la source vivifiante de l'éloquence et de la poésie, sous l'aile des génies porteurs de palmes et de couronnes, pour rougir de l'inconséquence de leur conduite. Quelques statues, entre lesquelles un Lavoisier de M. Dalou, complètent la décoration; elles s'élèvent entre les cinq tribunes à deux étages qui s'ouvrent au fond de la salle. Ce vaste vaisseau contient trois mille places, dont aucune n'est sacrifiée : on voit et on entend de partout. L'architecte s'est préoccupé du côté pratique non moins que du côté décoratif; il a étudié le chauffage et la ventilation avec autant de soin que l'eût pu faire un ingénieur, et les vieux Sorbonnistes seraient stupéfaits, s'ils

revenaient en ce monde, de la place que tiennent les questions de commodité, d'hygiène et même de confortable dans leur sanctuaire rajeuni et mis au niveau de la civilisation moderne.

Le recteur de l'Académie, M. Gréard, a ouvert le défilé des harangues par un discours écrit d'un style ferme et élevé, où il a fait l'éloge de l'antique Université de Paris et de l'esprit français. Après lui, et pour nous borner là, le président du Conseil municipal est venu faire entendre la note démocratique en rappelant que le Conseil municipal n'a point voté sans débats ni sans conditions les 11 millions qui l'ont associé à l'État pour la reconstruction de la Sorbonne. Deux amphithéâtres sont destinés à l'enseignement libre dans le nouveau monument. Mais ce n'est pas assez et le président du Conseil a profité de l'occasion pour réclamer, en faveur de la ville, le droit d'organiser des cours d'enseignement supérieur, où l'on pût, sans entraves, nourrir la jeunesse du pain des forts, en lui infusant les plus pures doctrines du matérialisme et de l'athéisme.

Le public regardait curieusement, dans l'une des tribunes, les bannières des étudiants étrangers, portées par des jeunes gens en costumes nationaux. On sait que l'Association générale des étudiants parisiens avait invité ses frères de province et du dehors à venir fraterniser avec elle. Ils ont répondu de toutes parts à son appel. Des délégations sont accourues de Lund, d'Upsal, de Copenhague, d'Edimbourg, d'Oxford, de Cambridge, de Pise, de Florence, de Bologne, de Padoue, de Coïmbre, de Genève, de Lausanne, de Liège, de Vienne, de Budapest, enfin, de partout à peu près, sauf de l'Allemagne. On est allé les recevoir aux gares; on les a promenées de fête en fête; on les a gâtées : représentation de gala à l'Opéra, matinée à la Comédie-Française, places offertes dans tous les théâtres, déjeuner à la tour Eiffel, réception chez les ministres et à l'Hôtel de Ville, que sais-je encore? Pendant dix ou douze jours, les étudiants ont pris possession de Paris, qui ressemblait à une grande ville universitaire, à un grand Heidelberg cosmopolite. On ne pouvait faire cinquante pas sans rencontrer la toque à plume blanche, le sabre et les bottes éperonnées des Hongrois, les casquettes galonnées des Belges, les longues écharpes des Suisses, les bérets rouges des Italiens, le vilain bonnet quadrangulaire des Anglais. Beaucoup de monômes, de rasades, de toasts, de discours enflammés, de serments juvéniles, de hourrahs en toutes langues et de bans frénétiquement battus par leurs mains de vingt ans. Ils ont été présentés à l'infatigable président de la République. Ils sont allés à Meudon rendre hommage à Rabelais, et là, en un banquet joyeux, digne de Pantagruel, ils ont été harangués

comme des souverains par M. le maire, par M. Janssen, de l'Académie des sciences, et par M. Lavisse, le professeur aimé dont la chaude et vibrante parole déchaîne toujours l'enthousiasme de la jeunesse. Avant de se séparer, ils ont jeté les bases d'une fédération internationale et universelle des étudiants, projet dont l'ambition peut faire sourire des barbes grises, mais à cet âge-là on ne doute de rien.

La veille de l'inauguration de la Sorbonne avait lieu la translation solennelle des cendres de Carnot, Marceau, La Tour d'Auvergne et Baudin au Panthéon. Puisqu'on l'a enlevé au culte, il fallait bien l'utiliser, et ne pas laisser croire qu'on avait voulu simplement y mettre Victor Hugo à la place de Dieu. La cérémonie du 4 août est née uniquement de cette pensée et n'a point eu d'autre raison d'être. Il n'en fut jamais une d'un caractère plus factice et plus froid et dont le besoin se fît moins sentir.

Le nom de Baudin n'a été inscrit sur la liste que pour faire une niche au boulangisme et donner un avertissement à l'ambitieux général qui rêvait la dictature. Ce nom-là voulait dire : « S'il le faut, nous serons tous des Baudins, et nous sommes décidés à mourir jusqu'au dernier pour la défense de nos institutions. » Il avait fallu rayer Hoche, sur l'opposition de ses descendants. Ceux de La Tour d'Auvergne avaient protesté aussi : on n'a point tenu compte de leur protestation, en alléguant qu'elle s'était produite trop tard, après le vote de la loi, et ils se sont résignés. Pourtant, combien ils étaient dans la logique et dans la raison ! La vraie place d'un soldat, pour y dormir son dernier sommeil, c'est celle où il est tombé. Mieux vaut l'humble et glorieuse fosse du champ de bataille, côte à côte avec les compagnons d'armes, à l'ombre de la croix, imposant le respect à l'ennemi même, qu'un tombeau de parade dans un temple glacial, où l'on devient un objet d'exhibition et de lucre pour les gardiens, et où l'on est exposé aux vicissitudes des révolutions. Triste cimetière que ces caveaux du Panthéon, où les morts dorment comme ils peuvent, sans sécurité et sans prières, au milieu des Anglais transportés par l'agence Cook et des guides qui font résonner l'écho recommandé par Badeker et Murray !

Les héritiers de La Tour d'Auvergne ont voulu du moins qu'un service religieux fût célébré le lendemain, à Saint-Etienne-du-Mont, pour le repos de son âme. Par là ils attestaient non seulement leurs sentiments personnels, mais ceux du premier grenadier de France, dont Mgr Lecoz, qui avait été évêque constitutionnel, mais qui abjura son erreur et mourut en 1815 archevêque de Besançon, a garanti la foi catholique en rapportant ses propres paroles, et

dont, — particularité peut-être plus imprévue encore, — un passage curieux et peu connu des *Mémoires de la marquise de La Rochejacquelein* certifie, d'après le témoignage formel d'un de ses camarades, les sentiments royalistes persistants. L'annonce de ce service funèbre était une leçon; elle n'a pas été comprise. Et personne n'a compris non plus, pas même le lecteur, car on ne saurait croire à une intention satirique de la part d'un sénateur de la majorité, la leçon qui sortait des vers de Victor Hugo lus à la cérémonie par M. Noël Parfait :

> Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie
> Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et *prie*.

Qui a prié le 4 août au Panthéon? Personne. On ne s'est pas contenté d'écarter tout symbole religieux : les trois orateurs qui se sont chargés de prouver une fois de plus l'incomparable supériorité de Bossuet dans l'oraison funèbre, ont même soigneusement évité le nom de Dieu. La cérémonie a été d'une laïcité irréprochable. Mais elle a été aussi d'une mesquinerie et d'une froideur qui ont excité le lendemain, dans la presse républicaine, un concert de doléances. On ne peut pas dire cependant qu'elle manquât de musique, car on y a joué la marche funèbre de Choppin, et vous jugez bien qu'on n'a eu garde d'y oublier la *Marseillaise.* Il y a eu beaucoup de soldats, le canon a tonné, les tambours ont battu aux champs; les robes fourrées d'hermine et les uniformes brodés constellaient l'assistance; M. le président de la république, entouré de sa maison militaire, précédé des huissiers et du personnel du protocole, a posé la première pierre du monument commémoratif en l'honneur de Hoche et de Kléber. Comment se fait-il que, avec tant d'éléments, la pièce n'ait pas même obtenu un succès d'estime? « On dirait des parents de province qu'on rapporte au caveau de famille », écrit le *Radical.* On les a voiturés au Panthéon, écrit un autre, dans de vulgaires fiacres, dans des fourgons quelconques, comme les cadavres des condamnés à mort qu'on emmène au *Champ de navets.* La *Justice* s'en prend à M. Alphand, qu'elle accuse de mauvaise volonté. *Paris*, en présence de ce « programme mesquin, grotesque, puéril », de cette « petite cérémonie enlevée en un tour de main, entre chien et loup », et qui n'a pas gêné longtemps la circulation, évoque le souvenir des grandes fêtes révolutionnaires organisées par David. Il y a bien eu quelques discours, qu'on n'a pas entendus, mais, malgré cette circonstance atténuante, ils ne sont pas satisfaits. Il est certain qu'on avait mieux fait les choses pour Mirabeau et pour Marat.

J'aurais voulu profiter de ma visite au Panthéon pour vous dire un mot des nouvelles peintures de M. Joseph Blanc qu'on vient de découvrir dans le transept droit : la *Bataille de Tolbiac* et le *Baptême de Clovis*. J'ai lu des comptes-rendus élogieux de la première, vaste composition où l'artiste nous montre le Christ apparaissant dans la nue et, à l'appel de Clovis, qui fait vœu de se convertir au christianisme si le Dieu de Clotilde lui donne la victoire, l'armée céleste volant au secours des Francs qui commençaient à plier sous le choc des Romains. Mais elles étaient voilées le jour de la cérémonie, et les portes du Panthéon sont restées longtemps fermées avant et après. Je m'y suis présenté le 1er août ; on m'a renvoyé au mardi suivant; le mardi, on m'a renvoyé à quelques jours encore. J'ai laissé passer une semaine, et j'ai retrouvé les grilles hermétiquement closes, avec le gardien impassible regardant du haut des marches, sans s'émouvoir, le flot des fiacres qui ne cessait de verser sur la place des visiteurs désappointés. Ils ont dû se résigner à quitter Paris sans avoir vu le Panthéon, et j'ai dû me résigner à écrire ma chronique du mois sans parler, autrement que par ouï-dire, des fresques de M. J. Blanc.

III

Avant les étudiants, Paris avait été tout entier au Shah de Perse, mais il n'est allé ni à la Sorbonne ni au Panthéon, et pas davantage à l'Institut, comme l'empereur du Brésil, car les deux souverains ne voyagent pas de la même manière. Arrivé le 31 juillet, Sa Majesté M. Nassr-ed-Din est reparti le 10 août, enchanté des Parisiens, qui ont été enchantés de lui. Un vrai succès que ce séjour à Paris, quoique ce ne fût point un spectacle nouveau, mais une simple reprise, et même pas la première. Non seulement les deux voyages précédents du Shah n'ont pas nui à celui-ci, mais à eux deux ils n'avaient pas produit la dixième partie des vivats qu'il a recueillis cette fois. Faut-il croire que c'est parce que, en 1873 et en 1878, on n'était que depuis peu d'années en république, et que cette république n'était pas encore la vraie?

Quoi qu'il en soit, il semblait entrer dans l'accueil des Parisiens quelque chose comme de la reconnaissance. Et il y avait de quoi. Le premier souverain, le seul jusqu'à présent (avec Dinah-Salifou) qui soit venu fêter chez nous le centenaire de 1789, c'est le Shah! Avouez qu'un vaudevilliste n'aurait pas prévu cette rencontre. Le roi Georges n'est venu qu'incognito, en se cachant comme lorsqu'on fait une folie : il ne compte pas. Nous avons eu des princes; nous

avons eu des savants et des poètes; nous avons eu les étudiants; nous n'avions pas encore eu de roi qui eût le courage de son opinion. Et quel roi que celui-là! Le grand roi, le roi des rois; le successeur d'Artaxercès, qui a gardé le gouvernement du cinquième siècle avant Jésus-Christ, qui gouverne comme dans les *Mille et une nuits*, qui traiterait, au besoin, l'opposition par l'empalement et qui n'a qu'un journal dans son royaume, dont il est le seul rédacteur.

Je ne sais pas si M. Tirard et M. Constans ont essayé d'expliquer au Shah les principes de 89, mais je sais bien que les républicains qui traitaient Louis-Philippe de tyran et le 16 mai d'attentat odieux contre la liberté, ont prodigué les acclamations et les ovations à un souverain qui a l'habitude de mettre le pied sur la tête de son chef de cabinet pour monter à cheval, et que les plus farouches ont déployé en cette circonstance une vocation et des aptitudes de courtisan bien propres à faire rêver. On se contentait de l'hommage que rendait indirectement sa présence, on ne lui en demandait pas davantage, et en acclamant le monarque, c'était cet hommage dont on se parait, en le faisant valoir et en le soulignant. On a vanté sans sourire, avec une gravité et une onction dont Son Altesse Emine-Sultan et Nazare-Agha n'ont pu qu'être profondément édifiés, son intelligence, son amour du progrès, son désir de doter la Perse du téléphone, de la lampe Édison, du chemin de fer Decauville, des ballets de l'Eden et autres institutions semblables. Il a eu ses Dangeaux, plus assidus que celui de Louis XIV, qui se sont attachés à ses pas, ont recueilli ses moindres syllabes, nous ont décrit chaque jour son costume et ses diamants, ne nous ont laissé ignorer aucune de ses démarches ni aucun de ses gestes.

Dès l'arrivée à la gare Saint-Lazare, où le président était venu recevoir le Shah, le succès qui devait aller croissant jusqu'à la fin s'est nettement dessiné, comme dans ces pièces heureuses où l'on commence à applaudir à peine la toile levée. Une foule énorme a brisé les portes et bousculé la police pour le voir de plus près. Ce n'est plus comme au temps où la vieille des *Feuilles d'automne* se détournait d'un cortège royal en branlant le chef :

> Un roi! Sous l'empereur j'en ai tant vu, des rois!

Dans le landau attelé à la Daumont avaient pris place, pour gagner l'hôtel de la rue Copernic, mis à la disposition du souverain, le Président de la République et le Shah; vis-à-vis d'eux, M. Tirard, qu'on avait présenté au Shah comme président du con-

seil, mais qu'il eût méprisé si on le lui eût présenté comme bijoutier en faux. Tout le long du trajet, les badauds poussaient des clameurs bizarrement accouplées : « Vive Carnot ! Vive le Shah ! Vive la République ! Vive la Perse ! » Ils faisaient également des ovations aux princes et aux ministres persans, aux secrétaires, au petit Azis-Sultan, qui suit le Shah partout comme un fétiche vivant. On a pu juger par un autre détail encore des égards particuliers dont le gouvernement se proposait d'entourer son hôte, en remarquant que la musique qui l'attendait à la gare et celle qui l'attendait devant l'hôtel avaient joué toutes deux l'hymne national persan, sans y ajouter, — chose extraordinaire, inouïe, incroyable ! — une seule note de *la Marseillaise*. Pour entamer l'hymne de Rouget de Lisle, cette dernière a attendu que le Shah fût installé chez lui et que M. Carnot remontât en voiture. Et il en a été ainsi pendant toute la durée de son séjour. On jouait *la Marseillaise* avant son arrivée, on la jouait après son départ, on ne la jouait pas en sa présence. Il est avec le Shah des accommodements.

Et quelle bonne presse ! Quelle attention à ne rien laisser échapper ! Quel ton respectueux, sans le moindre arrière-goût des ironies d'autrefois ! Au dîner de l'Élysée, on a remarqué son appétit et sa bonne humeur. Au cours de la réception, il a pris un vif plaisir à regarder les arrivants, dont un huissier annonçait les noms et les qualités, et à s'initier ainsi à toutes les gloires de la France. Pendant la représentation de l'*Amour médecin*, il a ri. Il a causé avec Dinah-Salifou, l'a invité à le venir voir, lui a donné un sabre enrichi de diamants et sa photographie. Il s'est rendu ensuite chez Buffalo-Bill, a visité le campement des Indiens et a mis deux doigts, sans hésitation, dans la main que lui tendait le vieux chef cheyenne auquel il avait adressé la parole. Il est allé à l'Exposition, a beaucoup regardé la tour Eiffel, a fait quelques pas vers la pile comme pour prendre l'ascenseur, puis il s'est ravisé, car l'ascenseur l'effraie ; il le considère comme dangereux : c'est pourquoi il s'est contenté d'y faire monter les personnes de sa suite.

Il a acheté à toutes les petites marchandes des multitudes d'objets représentant la tour Eiffel, dont il a chargé l'un des Persans qui l'accompagnaient, — on ne dit pas si c'est l'un de ses ministres, — donné 200 francs aux dames de l'orchestre hongrois qui s'étaient mises à jouer sur son passage, et dit avec un air de regret, en remontant dans sa voiture : « Il faut partir. » Mais il est revenu, il a fait l'ascension de la première plate-forme à pied, en s'arrêtant à tous les paliers et même en s'asseyant de temps à autre sur les marches. De là il a beaucoup admiré le point de vue, sans trop s'approcher de la balustrade, car il craint le vertige. Comme il

était l'heure de déjeuner et qu'il avait faim, il a daigné entrer dans l'un des restaurants. On a remarqué que Sa Majesté avait mangé tout un bocal de pickles, qu'il aime beaucoup, et six ailes de poulets, dont il jetait les os par la fenêtre. Peu habitué à la fourchette, il se servait beaucoup de ses doigts; mais, en souverain plein de tact, il s'en servait moins lorsqu'il dînait à l'Élysée. Le directeur de la brasserie Alsacienne s'est hâté de mettre les dames de son établissement sous les armes : elles se sont rangées en bel ordre, et il les a présentées au roi des rois qui passait. Ces dames étaient émues : il avait donné 200 francs aux musiciennes hongroises; il n'a donné qu'un coup d'œil bienveillant aux Alsaciennes. Le Shah, apparemment, aime beaucoup la musique, ou bien il aura craint de soulever un incident diplomatique. Mesdames, que votre patriotisme vous console!

Au dîner et à la soirée du ministère des Affaires étrangères, beaucoup d'incidents plus intéressants encore se sont passés. Dans le jardin il s'est souvenu d'une fête qu'on lui avait offerte au même endroit en 1873, et il a cherché le nom du ministre d'alors. M. Spuller l'a obligeamment aidé, car il est très fort en histoire contemporaine. — C'était M. le duc de Broglie. — Ah! oui. Et qu'est-ce qu'il est maintenant? — Il est... historien, répond M. Spuller avec un fin sourire. Ce petit dialogue est plein de saveur. Dans la représentation qui a suivi, le concert « a paru l'intéresser beaucoup. Il a écouté avec une grande attention Mlle Simonnet dans l'air du Myoli, et on l'a vu incliner la tête plusieurs fois en signe d'approbation. » Au buffet, « plusieurs glaces lui ont été servies : il a touché à toutes, mais très légèrement. Comme il témoignait le désir de se retirer, M. Spuller s'est avancé et lui a dit : « Je vais *prendre la liberté* de reconduire Votre Majesté (toujours des *libertés*, ces républicains!). Le Shah a *approuvé d'un geste* et il s'est mis en marche... Il chemine avec nonchalance et répond aux saluts de l'assistance rangée en haie sur son passage par de petites inclinaisons de tête. On remarque qu'il écarte par de petits gestes brusques les personnes qui gênent sa marche. » Arrivé à la voiture, « M. Spuller s'est incliné une dernière fois, et son hôte illustre a pris congé de lui après lui avoir serré la main et répété : « Belle soirée! belle soirée! »

Il eût été dommage de laisser perdre cette page de Dangeau, et je regrette d'avoir dû l'abréger.

Le lendemain, le Shah était à l'Esplanade des Invalides. Il a pris grand plaisir aux évolutions des danseuses du Kampong javanais; son cousin, Dinah-Salifou, l'a fait escorter, ne pouvant venir lui-même, par ses *griots* jouant de leurs instruments étranges, ce qui

donnait à son cortège une vague apparence carnavalesque. Toujours en compagnie des griots qui ne le lâchaient pas, il est entré dans le Palais du ministère de la guerre, s'est arrêté un moment devant le formidable canon de 66 000 kilos qui avale à chaque bouchée un chargement de 280 kilos de poudre, puis devant la mitrailleuse Maxim, où « il s'est assis et *a paru* s'intéresser aux explications que lui donnait M. Berger lui-même ». Mais *il paraît* que cette apparence était trompeuse, car tout à coup il s'est levé brusquement en disant : « Allons, c'est bien », et il est monté dans un wagon du chemin de fer Decauville, où l'on avait eu l'attention vraiment touchante de lui arranger un trône.

Faut-il noter encore, d'après ses historiographes, quelques-uns des dits et faits mémorables du Shah; comment, au pavillon du Brésil, il a plongé sa main dans un sac de café, en formulant son opinion par ce mot heureux, précieusement noté : « Bon ça ! » et comment dans la serre, il a honoré l'une des plantes, à fleur jaspée, de cet éloge ingénieux : « Ça, c'est joli. » A l'Opéra « les ailes dont un quadrille de danseuses étaient ornées, l'ont intrigué vivement, et il ne s'est pas fait faute d'en saisir quelques-unes en disant : « Chauve-souris. » On espère qu'il va les introduire en Perse, dans son zèle éclairé pour la civilisation ; de même « les petites filles du corps de ballet l'ont beaucoup amusé et intéressé, et en les regardant, il a dit : « Déjà artistes ! » Sans vouloir faire tort aux autres mots de la Souveraine Lumière, il est permis de trouver que celui-là est le plus profond. Par malheur, la *Tempête* ne l'a pas autant amusé que les petites filles du corps de ballet M. Carnot est resté *consciencieusement* jusqu'à la fin, nous dit Dangeau, qui m'a tout l'air de se permettre là une épigramme à l'adresse de M. Ambroise Thomas, mais le Shah, qui ne se fait pas faute de déranger sans façon, suivant son bon plaisir, toutes les combinaisons des programmes, s'est retiré avant le dernier acte, sans s'inquiéter du naufrage qu'il infligeait ainsi au féerique bateau du dénouement, sur lequel on avait particulièrement compté pour le séduire.

A Versailles, en visitant le musée, « il a fait à diverses reprises des remarques judicieuses. » Par exemple, devant la *Prise de la Smala*, M. le ministre de l'instruction publique lui ayant expliqué que le tableau est d'Horace Vernet. « Oh! H. Vernet, a répliqué le Shah, un bien grand peintre. » Cette remarque, quoique simple, est judicieuse, en effet. Devant un Philippe Auguste, il a dit : « Oh ! un bien grand roi ! », remarque non moins simple et non moins judicieuse que la précédente. Mais où il s'est tout à fait déployé, c'est en face de Louis XV et de Mme de Pompadour : « Ah !

époque du pouvoir absolu et de l'empire des femmes! » Et il s'est détourné avec une indignation contenue.

Le Shah est encore allé aux buttes Chaumont, où on lui a joué le méchant tour de l'entraîner à la distribution des prix de l'école municipale de l'arrondissement, dans l'espoir, peut-être, qu'il distribuerait quelques diamants aux jeunes lauréats, et à Enghien, où il a eu la malice d'entraîner son escorte républicaine dans sa visite à la princesse Mathilde. Enghien et l'école municipale de la rue d'Allemagne sont les seuls endroits où on lui ait joué la *Marseillaise*. Que voulez-vous? On a cru bien faire; c'est une gaucherie de banlieue, — à moins que la municipalité démocratique de la Villette n'ait prétendu racheter auprès des purs son acte de courtisanerie, en profitant de l'occasion pour inculquer au Shah les principes de 89, au moyen de l'hymne révolutionnaire.

Il n'a guère manqué à la satisfaction du Shah que d'assister à l'exécution de Sellier et d'Allorto, les assassins du boulevard d'Auteuil. Il s'en faisait d'avance une vraie fête, dit-on. Une exécution de gala en partie double, avec une place au premier rang, sur le trône du chemin de fer Decauville qui eût pu servir pour la circonstance, et une bonne lorgnette, il y avait là, avouons-le, de quoi réjouir le dilettantisme d'un souverain oriental. Peut-être même la perspective de mourir sous les yeux du Shah eût-elle adouci les derniers moments des deux criminels célèbres, pour peu qu'ils fussent sensibles à la gloire. Quelle jolie scène à ajouter à celles du *Guillotiné par persuasion!* Mais M. Carnot s'est montré bien peu complaisant dans cette conjoncture, s'il est vrai qu'il ait voulu formellement attendre le départ de son hôte avant de livrer Allorto et Sellier à la main expérimentée de M. Deibler.

J'en passe, et je quitte à regret ce sujet intéressant; mais on m'en voudrait d'oublier l'épisode du dernier jour, qui couronne si bien ce chapitre des relations courtoises de la République française avec un monarque absolu. Pendant que Sa Majesté persane assistait à l'ascension d'un ballon libre, où il faisait monter quelques personnes de sa suite, comme dans l'ascenseur de la tour Eiffel, M. Clovis Hugues lui a fait lire par Mlle Derlaincourt des vers qu'il avait écrits en son honneur. Cela, c'est un comble. Et, circonstance aggravante, le député poète avait quitté en toute hâte les funérailles de son coreligionnaire Félix Pyat, pour se livrer à cette manifestation imprévue. Nous voilà bien loin de la *Petite balle*. Eh! mon Dieu, qui sait? Peut-être le vieux révolutionnaire lui-même eût-il sollicité de sa voisine de Saint-Gratien, la princesse Mathilde, l'honneur d'être présenté au Shah et de lui faire son compliment. On peut maintenant tout croire. Mais son cadavre,

déjà décomposé, attendait le jour des obsèques dans la maisonnette, cachée au fond d'un jardinet, à l'extrémité la plus lointaine de la rue la plus solitaire de ce petit village où, sous les murs du parc de la princesse, l'auteur du *Chiffonnier de Paris*, le vétéran de la démagogie, l'ancien rédacteur du *Combat*, le pamphlétaire enfiellé dont les déclamations d'une froide violence avaient si souvent poussé des foules à la révolte sanglante, pendant qu'il se dérobait prudemment à l'heure du danger, oubliait ses luttes et peut-être ses crimes en arrosant ses dahlias et en échenillant ses rosiers. Ce jacobin mâtiné de Camille Desmoulins et de Marat, qui faisait de la politique comme il faisait du drame et qui jouait son rôle en *cabotin* sinistre, avec une conviction et une chaleur purement théâtrales, était dans la vie privée un bourgeois paisible qui aimait les fleurs, comme Robespierre aimait les colombes et les tourterelles. Il était homme à haranguer le Shah pour se donner le plaisir d'aligner devant lui quelques-unes de ces métaphores et de ces antithèses, qu'il polissait si bien et qui reluisaient comme de l'acier dans ses discours d'artiste en révolution.

Le nom de Mlle Derlaincourt, qui a lu les vers de M. Clovis Hugues dédiés au Shah, a réveillé en moi de lointains souvenirs. Serait-ce l'amazone du même nom qui, il y a cinq ou six ans, se signala par des exploits de réunion publique où elle se posait en rivale, plus jeune et plus jolie, de Louise Michel, et qui s'était fait ou laissé oublier depuis lors? S'il en était ainsi, la petite fête donnée au Shah serait encore plus complète. On a raconté en des termes divers la courte conversation qui s'est établie entre Nassr-ed-Din et le député de Marseille à la suite de cette lecture. Nous saurons sans doute la vérité un jour, en lisant le journal que le souverain dictait chaque soir à son secrétaire, pour faire suite à celui de 1878, dont on a publié des fragments, comparés tout simplement par Dangeau aux *Lettres persanes*. Aujourd'hui bornons-nous à dire que, malgré les explications respectueuses de M. Clovis Hugues, le Shah paraît avoir gardé de la méfiance, et qu'il n'a point décoré le poète de l'ordre du Lion et Soleil. C'est dommage.

IV

En attendant le journal du Shah, nous avons sa conversation avec le correspondant du *Times* qui l'a interrogé sur son séjour en France. Il en résulte qu'il est très content de nous et qu'il est enchanté de M. Carnot, qui a poussé la prévenance pour son hôte jusqu'à s'appeler Sadi, comme le poète national de la Perse. Son parrain

avait-il prévu qu'il aurait à recevoir un jour le Shah? Quoi qu'il en soit, M. Carnot, qui était en froid avec son prénom depuis son avènement à la présidence, s'est raccommodé avec lui en apprenant l'arrivée du monarque asiatique. Il a rempli envers le royal visiteur tous les devoirs de l'hospitalité, sinon avec une magnificence orientale, du moins avec sa correction et sa courtoisie impeccables. Décidément il faut admirer M. Carnot. Il ne recule devant aucun des devoirs de sa charge; il est toujours prêt, recevant sans broncher et debout, avec un air de conviction et de respect, toutes les décharges de *Marseillaises* qu'il doit subir en moyenne une demi-douzaine de fois par jour, affable, bienveillant, généreux, ne trahissant jamais ni surprise, ni ennui, ni fatigue, trouvant même la force de sourire, comme ce guerrier blessé à mort dont parle Saxo le Grammairien, au milieu de son supplice perpétuel. Il se peut bien que le président de la République n'ait pas grand'chose à faire dans le gouvernement; mais, pendant l'Exposition et le centenaire, sa place n'est point une sinécure. Avez-vous lu dans les journaux le récit de ses visites à l'Esplanade des Invalides et au Champ de Mars? Songez qu'il y va passer plusieurs heures par jour, ou peu s'en faut, toujours en vue, toujours suivi de son escorte et de la foule, toujours assailli, assassiné d'explications minutieuses par les exposants, dont il n'en est pas un qui ne soit persuadé qu'il a fait un chef-d'œuvre unique en son genre et qui n'espère être décoré; qu'il voit tout, qu'il fait semblant de s'intéresser à tout, qu'il a une poignée de main et un mot aimable pour tous, qu'il ne lui est permis ni d'être las, ni d'être distrait, ni d'écarter par de petits mouvements brusques, comme le Shah, ce qui gêne son passage.

« Aucun Français ne peut songer sans effroi, dit la *Gazette de Voss*, que l'année de l'Exposition aurait très bien pu trouver M. Jules Grévy à la tête de la République. » Le sentiment que j'éprouve à cette pensée ne va peut-être pas jusqu'à l'effroi. Mais il est certain que les choses eussent bien changé d'aspect. Est-ce M. Grévy qui eût donné de si succulents dîners et des soirées si magnifiques? Est-ce lui qui eût si bien présidé à tant de fêtes et d'inaugurations? Est-ce lui qui eût visité d'un œil si vigilant et d'un pied si infatigable toutes les sections du Champ de Mars les unes après les autres, sans oublier ni le Trocadéro, ni le quai d'Orsay, ni le concours des animaux reproducteurs, reçu, harangué les étudiants et les maires de France, présidé l'ouverture du concours national de tir et logé cinq balles dans la cible? Est-ce lui qui eût pu, en une seule journée, présider à la *panthéonisation* de trois généraux et d'un député, au grand festival des musiques

militaires dans le palais de l'Industrie, et, en sortant de là, avoir l'héroïsme d'entrer encore à l'Opéra pour y entendre les derniers actes de *Guillaume Tell* et trois *Marseillaises*, — trois! sans compter les autres de la journée, — une à son entrée, une à sa sortie, la troisième mimée et chantée par M. Melchissédech, devant un buste de la République, au milieu de toute la troupe, avec les refrains accompagnés en chœur par les étudiants, la plupart bissés et quelques-uns trissés? Est-ce lui qui eût su placer si à propos une gratification? Est-ce lui enfin qui eût reçu le Shah comme M. Carnot l'a reçu?

Il est vrai que, pour être au niveau de son hôte, il manquait à M. Carnot, entre autres choses, les diamants de la couronne. Le Shah en a beaucoup et il les porte volontiers sur lui. Il les avait mis presque tous pour aller rendre visite au palais du Roi-Soleil, à Versailles : la politesse était de circonstance. Il en porte en aigrette, en épaulettes, en boutons, à la ceinture, au sabre; il en a à ses pieds, il en a à ses mains, il en a dans ses poches. Quelques journaux républicains se sont émus de cette infériorité de M. Carnot, qu'ils ne trouvent point suffisamment décoratif, et ils ont prétendu qu'il était question, en conseil des ministres, de lui décerner un insigne qui consisterait probablement en un collier d'or et de diamants, supportant une croix de perles, afin de rehausser son prestige. Un collier de diamants! Pourquoi pas la culotte et de faux mollets? Aussi les feuilles austères ont-elles repoussé cette insinuation avec dédain : « Pas plus que Cornélie, dit l'une d'elles, un président de république n'a besoin de parure; ses joyaux, ce sont ses ministres. » Allusion, sans doute, et aussi ingénieuse que délicate, à M. Constans et à M. Tirard. Et puis, s'il est vrai que, comme l'a dit le poète, « le vrai feu d'artifice est d'être magnanime », ne peut-on ajouter que le vrai collier de diamants de M. Carnot, c'est la considération qu'il inspire?

Après cette succession de rudes corvées, *si consciencieusement* remplies, pour emprunter le mot de Dangeau, le président de la république est allé prendre à Fontainebleau quelques jours d'un repos bien gagné. Même avec les grâces d'état, les forces humaines ont des bornes, et M. Carnot doit éprouver le besoin de se retremper dans le sein de la nature. L'ombre menaçante du général, condamné par la Haute-Cour, ne troublera plus son sommeil.

On eût pu croire que la venue du Shah aurait fait tort au tout petit roitelet nègre que Paris possédait alors dans ses murs et l'aurait tout à fait refoulé dans l'ombre. Au contraire, il l'a tiré au grand jour en s'intéressant à lui, en le prenant sous son patronage en le faisant inviter aux cérémonies officielles où l'on avait

l'habitude de l'oublier jusqu'alors. Dinah-Salifou, avec sa mitre et sa chape galonnée de petits rubans dorés, ainsi que la jeune reine Philis, son épouse, coiffée d'un madras aux couleurs voyantes comme une grisette toulousaine, se sont mis à marcher dans son soleil et ils ont ramassé les miettes de sa popularité. A partir de ce moment, l'ambition a gagné le roi du Rio-Nunez; il est parti, fier de son importance, grandi à ses propres yeux et à ceux des princes qui l'accompagnaient, emportant un sceptre, dont il a demandé qu'on lui fît cadeau, et un casque de dragon en guise de couronne, tellement enchanté, enfin, des splendeurs de l'Exposition que, dans son audience de congé, il a annoncé l'intention de déclarer la guerre aux rois des peuplades voisines afin de les punir de l'indifférence coupable qu'ils ont témoignée en ne se dérangeant pas pour aller visiter cette merveille. Quand il en aura triomphé, je veux croire que, au lieu de les mettre à la broche, il se contentera de les envoyer, chargés de chaînes, faire l'ascension de la tour Eiffel, comme les chevaliers forçaient l'adversaire vaincu d'aller rendre hommage à leur dame.

Mais à peine était-il parti, qu'un bruit assez étrange se répandait tout à coup. Dinah-Salifou, disait-on, n'était pas un roi; c'était un simple chef de village, à peine plus qu'un maire rural de chez nous. Cet habile imposteur qui s'en allait chargé de nos dons et de ceux du Shah, avait réédité en l'an 1889 l'histoire de Zaga-Christ, le faux roi d'Ethiopie, qui fit si grand tapage à Paris sous le règne de Louis XIII, et celle de la fausse ambassade siamoise. Nous avions été mystifiés par ce nègre, — car on ne saurait nier du moins que ce pseudo souverain ne fût un vrai nègre. Si la reine Philis n'a pas gardé les moutons, comme une bergère de Racan, le roi Dinah-Salifou aurait gardé les bœufs. Murat et Bernadotte avaient bien gardé les chevaux : Dinah-Salifou serait donc en assez bonne compagnie pour un nègre. Mais la calomnie s'attache à toutes les gloires et il se lève des insulteurs derrière tous les chars de triomphe. Je m'en rapporte, pour ma part, aux renseignements positifs qui nous ont été fournis sur le monarque africain, au moment de son arrivée, et je crois comme parole d'Evangile que Dinah-Salifou règne sur les peuplades Nalous et Bagas, que nous avons acquis en sa personne un puissant allié et que, grâce à lui, l'influence de la France va rayonner de plus en plus dans ces régions lointaines. Je m'en remets au commandant Noirot, qui nous l'a amené, au docteur Bayol et à l'amiral Vallon, ancien gouverneur du Sénégal, qui étaient allés le recevoir à la gare, à son frère Bobasamblo, à son neveu Mamadhou-Saïkou, et au prince Makoumba, qui sont venus comme lui s'initier à notre civilisation

en visitant le Champ de Mars et en assistant à *Mam'zelle Pioupiou*. On ne s'appelle pas Bobasamblo sans être de sang royal.

Et de même, Dieu me garde d'élever le moindre doute injurieux sur l'identité, non plus que sur les titres de S. A. le bey de Gibouti, arrivé à Paris au moment où Dinah-Salifou le quittait, comme pour nous consoler de son départ. Encore un souverain! Encore un allié! Joignons-y le fils et le frère du bey de Tunis. Par malheur, d'après les dernières nouvelles, je crains bien qu'il ne faille renoncer définitivement à S. M. Kalakaua, qu'on nous avait promis. C'est une déception.

En revanche, nous avons eu les maires de France invités par le Conseil municipal de Paris. Sur 36 000 il en est venu environ le tiers. Ils ont défilé par la rue de Rivoli et les Champs-Élysées, musique en tête, musique en queue, pour se rendre au Palais de l'Industrie, où les attendait un banquet monstre préparé par 150 cuisiniers, servi par 1000 maîtres d'hôtel, qui a exigé un matériel suffisant pour toute une ville, a fait le vide aux halles et produit une hausse, à 10 lieues à la ronde, sur le prix du beurre, des canards et des petits pois; un banquet pour lequel il a fallu confectionner des casseroles et des chaudrons en regard desquels les marmites des Invalides ne sont que des jouets d'enfant bonnes tout au plus à faire la dînette. La République a voulu avoir aussi son Exposition universelle des maires et son Grand couvert. M. Carnot est venu présider le banquet avant son départ. On les a comblés d'attentions et de fêtes; on leur a ouvert les portes des théâtres et du Champ de Mars, on les a promenés jusqu'au sommet de la tour Eiffel. On les a traités sinon en souverains, du moins en princes de la démocratie, et les membres de cette nouvelle Fédération, — une Fédération de Gamache, — messagers de la bonne nouvelle, vont reporter jusqu'au fond des moindres villages, juste pour le moment des élections générales, l'impression toute chaude des splendeurs de l'Exposition républicaine.

Victor Fournel.

LA VIE MILITAIRE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME[1]

Ce n'est pas aux lecteurs du *Correspondant* que nous avons à faire l'éloge du nouveau volume de M. Babeau; ils en ont eu les bonnes feuilles, et ils ont pu juger que pour la richesse des détails, l'authenticité des sources, la sûreté des appréciations, il ne le cède en rien à ses devanciers. Le soldat de l'ancienne monarchie en sort vivant et en quelque sorte tout armé. Le voilà bien, tel que le représente une gravure reproduite à la première page : l'épée au côté, le mousquet sur l'épaule, le tricorne sur la tête, les cheveux enfermés dans une bourse de soie; alors comme aujourd'hui, la démarche fière et l'air vainqueur. Que de différences cependant entre les deux époques, surtout dans l'origine du soldat. Avant 1789, sauf pour la milice qui se renouvelle par le tirage au sort, mais qui n'est, à proprement parler, qu'une sorte de réserve territoriale, le recrutement est libre. S'engage qui veut et ne s'engage que qui veut. C'est aux capitaines à compléter leur effectif; c'est aux recruteurs à trouver des hommes en faisant miroiter à leurs yeux les avantages de la carrière militaire, et certes ils ne s'y épargnent pas. Ils s'en vont de village en village, de ville en ville, les jours de marché, battant la caisse aux carrefours, payant à boire dans les cabarets, faisant sonner les sacs d'écus, et promettant « de par le roy » une somme ronde à quiconque veut s'enrôler. D'autres font poser des affiches sur les maisons et dans les lieux publics, et nous ne sachons pas que de nos jours même, on ait rien inventé de mieux en fait de réclame. En 1766, à Noyon, le capitaine de Richoufz invite « la belle jeunesse » à « prendre party » dans le régiment d'artillerie de la Fère. Quelle séduisante peinture de la vie qu'on mène dans ce bienheureux régiment! « L'on y danse trois fois la semaine, on y joue aux battoirs deux fois, et le reste du temps est employé à faire des armes. Le plaisir y règne; tous les soldats ont la haute paye, bien récompensés de places de gardes d'artillerie, d'officiers de fortune à 60 livres d'appointement. Il faut s'adresser à M. de Richoufz, à son château de Vauchelles, près de Noyon, en Picardie. *Il récompensera ceux qui lui amèneront de beaux hommes.* »

Beaucoup se laissaient prendre à ces mirifiques promesses, plus à la ville qu'à la campagne, plus dans les provinces de l'Est et du Nord que dans celles du Centre et du Midi. L'Alsace, par exemple, avec une population de 650 000 âmes, fournissait 10 600 volontaires, tandis que

[1] *La Vie militaire sous l'ancien régime. Les Soldats*, par Albert Babeau, correspondant de l'Institut. Paris, Didot, 1889; un vol. in-8°

la généralité d'Auch n'en donnait que 1413 sur 887 000 habitants. Et cette différence de goûts était tellement connue que, lorsque, au commencement de la Révolution, l'Assemblée nationale voulut remplacer les milices par des corps auxiliaires recrutés volontairement, elle ne fixa pas le contingent des départements d'après la population, mais d'après les aptitudes connues : elle demandait 400 hommes par district sur les frontières de Suisse et d'Allemagne, et 50 seulement dans le Midi.

Les recrues des campagnes, — et cela n'a guère changé depuis, — valaient mieux que celles des villes; elles étaient plus robustes et plus dociles; ajoutons qu'elles étaient plus nombreuses, lorsque le capitaine était du pays. « Les paysans, les fils de fermiers, dit un mémoire du ministère de la guerre, s'engageaient bien plus facilement dans la compagnie du seigneur de leur village ou de son fils, parce qu'ils étaient sûrs d'être soignés, s'ils étaient malades, et de pouvoir être renvoyés lorsqu'ils étaient nécessaires à leur famille, en se remplaçant par un autre homme. » Et, en fait, ce mode de recrutement suffisait pour entretenir l'armée française, même lorsqu'elle atteignait le chiffre de plusieurs centaines de mille hommes, comme sous Louis XIV et sous Louis XVI.

Les promesses faites lors de l'engagement étaient-elles tenues? Assurément pas dans leur entier. La carrière militaire n'était pas cette sorte de paradis perpétuel qu'annonçait le capitaine de Richoufz; comme toute existence humaine, la vie de soldat avait ses hauts et ses bas, ses privations et ses peines. Mais les chefs avaient grand soin de leurs hommes; c'était pour eux à la fois question d'humanité et question d'intérêt, puisqu'il leur fallait remplacer les manquants et remplir les vides. « Dans les marches, dit M. Babeau, l'officier savait ménager les forces de ses hommes. L'été, il les faisait partir à trois heures du matin; les malingres allaient en avant, de manière à ne pas rester en arrière; à un quart de lieue du quartier, les hommes mettaient leur mousquet en écharpe, et marchaient à leur aise sans se contraindre. Les étapes étaient d'ordinaire de 5 à 6 lieues; Bassompierre en faisait faire de 8 à 9 lieues; au bout de 5 lieues on s'arrêtait sur le bord d'un ruisseau; un chariot de pain et de vin y était arrivé d'avance. On se reposait trois ou quatre heures pendant « le grand chaud ». Le soir on trouvait la viande toute prête à distribuer dans le village où l'on devait passer la nuit. L'*Ecole de Mars* recommandait de prescrire de temps en temps de petites haltes pour permettre aux soldats de reprendre haleine et aux arriérés de rejoindre le corps. Un officier, suivant ces préceptes et l'exemple de Bassompierre, menait si bien son régiment, qu'il lui faisait faire un voyage de 188 lieues sans le fatiguer. Ces marches se font du reste avec une certaine liberté. Les fantassins portent leurs armes à leur volonté; des mulets chargés, des chariots couverts les suivent; ils sont escortés

de femmes portant des enfants, de chiens. Les officiers sont à cheval, les femmes parfois à âne. Quand on s'arrête, à l'ombre et près d'un cours d'eau, on déballe la marmite; on la met sur un feu improvisé; une des femmes vient la soigner. Les soldats s'étendent sur l'herbe ou se groupent pour jouer aux cartes; le tambour décroché est par terre, Des enfants jouent alentour. C'est le moment du repas, que Watteau a choisi pour faire une de ses agréables compositions. Au-dessous sont écrits ces vers que l'on met dans la bouche des soldats :

Si nous reprenons quelque haleine,
Après les plus rudes travaux,
Ce court plaisir nous fait sans peine
Oublier l'excès de nos maux.

La nourriture était bonne, car voici le menu qu'un officier offre à des recrues en marche : à six heures du matin, du pain et de l'eau-de-vie; à dix heures le dîner, soupe, viande, pain à discrétion, une bouteille de vin pour trois; à deux heures, le goûter, pain et eau-de-vie; à six heures la soupe, le gigot, une salade et une demi-bouteille. Assurément l'ordinaire n'était pas toujours aussi succulent, mais, en somme, il était très supérieur à celui du paysan. Le soldat mangeait plus de viande et en mangeait plus souvent. Et l'on vit plus d'une fois les capitaines refuser, parce qu'ils étaient de mauvaise qualité, les vivres que fournissaient les munitionnaires.

Si le soldat était malade, s'il était blessé, les capitaines le faisaient traiter à leurs dépens, et quand il revenait de l'hôpital, l'officier, dit un mémoire, « le prenait à son ordinaire, le nourrissait mieux, lui donnait du vin, le faisait monter, les jours de marche, sur le cheval de son valet. » Pour achever de le guérir, souvent il l'envoyait aux eaux de Bourbonne ou des Pyrénées. Dans les hôpitaux, une surveillance minutieuse était établie; certains colonels, comme le comte de Gisors, allaient goûter eux-mêmes le bouillon; le maréchal de Broglie envoyait un officier faire peser la viande devant lui. Les ministres ne cessaient d'édicter des règlements minutieux pour la bonne tenue des hospices militaires; chaque mois, le commissaire, le major, l'aumônier, le médecin, le chirurgien, se réunissaient pour proposer tout ce qu'ils jugeaient propre au soulagement des malades et au bien du service. Cela n'empêchait pas sans doute tous les abus, mais cela en prévenait un certain nombre; les hôpitaux français faisaient l'envie des étrangers. Et un médecin des armées, M. Coste, pouvait établir que, s'il mourait un malade sur trois à l'Hôtel-Dieu de Paris, il n'en mourait qu'un sur quarante dans les hôpitaux militaires.

Le soldat ne recevait pas seulement des soins matériels; on s'occupait aussi de son âme. L'aumônier était là, qui le soutenait dans ses épreuves, l'assistait dans ses souffrances et l'exhortait avant la bataille.

On croyait encore que la foi est le meilleur stimulant du courage. « Soldats, disait à Raucoux un lieutenant-colonel, traduisant les paroles de l'aumônier qu'on n'entendait pas, M. l'abbé vous dit qu'il n'y a pas de salut pour les lâches. Vive le roi! »

Mais ce qu'on remarquait surtout, ce qui n'existait guère qu'en France, c'était la familiarité, je dirais volontiers la camaraderie, qui régnait entre l'officier et le soldat. « La communauté de périls et d'exercices, dit l'auteur, diminuait les inégalités du rang et du grade. Un prince appelait une sentinelle : « Mon camarade. » Un colonel disait à ses soldats : « Mes enfants, mes amis. » Mes enfants était un terme courant qui faisait dire au caporal poète Messageot, en parlant de ses chefs :

Ils nous appellent leurs enfants,
Et nous les aimons comme un père.

« Dans certains régiments de cavalerie où les cavaliers avaient été autrefois gentilshommes, où ils étaient qualifiés de maîtres, on les traitait de messieurs, et les officiers leur écrivaient : « Monsieur mon compagnon. » Catinat se mêlait aux jeux de ses soldats; le comte de Gisors leur donnait des conseils tous les soirs; le marquis de Valfons leur racontait des histoires pendant les marches, « pour tromper le chemin. » Et Montluc, le rude Montluc, mettait pied à terre pour marcher près d'eux quand ils étaient fatigués, buvait de l'eau avec eux, « afin de leur montrer l'exemple pour pastir », et écrivait dans ses *Commentaires* : « Mes compagnons, que si vous sçavez gagner le soldat avec un mot, vous ferez plus qu'avec les bastonnades. » Dans aucun autre pays, pareil accord ne se voyait, et un observateur pouvait écrire en 1766 : « Ce n'est pas l'officier allemand qui saurait s'humaniser comme le nôtre avec ses soldats, ni se prêter à cette douce familiarité que l'officier français sait joindre au commandement, sans l'affaiblir. »

La royauté n'avait pas été la dernière à s'occuper du sort des troupes. C'est Louis XIV qui avait fait bâtir les premières casernes, réunissant ainsi les soldats en un même lieu et sous une même règle, et affranchissant les habitants de la charge très lourde des logements militaires. C'était lui aussi qui avait établi l'uniforme. Jusque-là le soldat s'habillait à sa guise, avec ce costume débraillé et pittoresque qu'a immortalisé Callot; et au milieu de cette confusion de vêtements, compliquée encore de la confusion des langues, il était si difficile, dans une mêlée, de distinguer les amis des ennemis, que, plus d'une fois, les chefs avaient recommandé à leurs hommes, comme signe de reconnaissance, de mettre leur chemise par-dessus leur habit. C'était Louis XIV, enfin, qui avait créé cette admirable institution des Invalides, unique en Europe, qui assurait aux vaillants serviteurs de la patrie une retraite pour leurs vieux jours.

Tous ces établissements du grand roi furent développés et perfec-

tionnés par ses successeurs. Sous Louis XV, le commissariat des guerres avait été mis sur un tel pied par Pâris-Duvernet, qu'il servait de modèle aux autres puissances, et un Anglais écrivait que, grâce à cette excellente organisation, les troupes françaises, pendant la guerre de Sept-Ans, malgré des revers qui sont toujours pour la régularité des approvisionnements une difficulté de plus, avaient toujours été très bien nourries, vêtues et fournies de tout ce qui était nécessaire. Sous Louis XVI, le nombre des anciens militaires, recueillis ou assistés à l'hôtel des Invalides ou dans ses succursales, était de plus de 30 000; en 1873, malgré l'énorme accroissement des effectifs, le chiffre des soldats blessés rémunérés n'était que de 27 000.

On conçoit que, dans de telles conditions, le recrutement fût facile et les réengagements fréquents. Les vieux soldats, les vieux sous-officiers abondaient; on en comptait de 20, 27, jusqu'à 32 ans de service. C'étaient des cadres admirables, qui assuraient la solidité des troupes. L'héroïsme de l'armée française est de tous les temps. On connaît l'exclamation de Guillaume de Prusse, en présence de la charge de la cavalerie française à Sedan : *Les braves gens!* Guillaume d'Orange, plus brutal, bousculé par un de ces impétueux coups de main, s'écriait : *Les insolents!* et le roi de Sardaigne, voyant les grenadiers du régiment du Poitou planter leur drapeau sur des cimes escarpées qu'il regardait comme inaccessibles, ne pouvait s'empêcher de dire à ces officiers : « Il faut que ce soient des diables ou des Français. »

A ce point de vue, rien n'a changé. Ce qui a singulièrement changé en revanche, c'est le chiffre de l'effectif. Sous Henri IV l'armée française était de *quinze mille* hommes; sous Louis XIII, elle s'élevait à 166 000; sous Louis XIV, en 1678, en face de la coalition européenne, elle ne dépassait pas 200 000, et Mme de Sévigné écrivait : « Jamais roi de France ne s'est vu 300 000 hommes sur pied; il n'y a que les rois de Perse. » Ce chiffre fut cependant atteint sous Louis XVI; en 1781, pendant la guerre d'Amérique, il était, sur le papier du moins, de 307 000. Mais qu'est-ce que cela à côté des armées modernes et que dirait Mme de Sévigné de nos millions de soldats, du service de tous les hommes valides jusqu'à quarante-cinq ans et de cette suspension forcée de la vie de deux peuples qui devient la conséquence de toute guerre?

Est-ce un progrès? Nous ne le pensons pas. En matière militaire, pas plus qu'en politique le nombre ne suffit, et les stratégistes modernes feraient peut-être bien de méditer cette parole d'un grand homme de guerre du siècle dernier, le maréchal de Saxe :

« Il vaut mieux avoir un petit nombre de troupes bien entretenues et bien disciplinées que d'en avoir beaucoup qui ne le soient pas. *Ce ne sont pas les grandes armées qui gagnent les batailles, ce sont les bonnes.* »

Maxime DE LA ROCHETERIE.

SOLDAT PRÊTRE

Le mystère de saint Martin.

Dans l'éloquente lettre que S. Em. le cardinal Lavigerie écrivait, il y a quelques semaines, à M. le Président de la République pour appeler son attention sur les dangers que la loi militaire en discussion au Parlement ferait courir à l'Église et à l'État lui-même, si elle était adoptée, il appuyait particulièrement sur la violence que son application ferait à la conscience du prêtre, qu'elle mettrait dans l'alternative de désobéir ou d'enfreindre l'engagement pris par lui devant Dieu, en recevant l'onction sainte, de ne point répandre le sang humain. Puis, voulant aller au-devant de l'interprétation outrageante que certains ennemis du clergé pourraient donner des motifs de sa résistance en pareil cas, l'illustre prélat rappelait les paroles par lesquelles répondit, il y a quinze siècles, à une offense de ce genre un personnage dont le nom revient souvent et glorieusement dans notre histoire :

« Lorsque, après avoir reçu le baptême, écrivait Mgr Lavigerie, saint Martin résolut, d'après les exemples et les conseils de saint Athanase, alors exilé à Trèves, de s'engager dans la cléricature, sous la conduite de saint Hilaire de Poitiers, il déclara à l'empereur Julien qu'il ne pouvait plus porter les armes. L'empereur, préludant par un outrage, bien digne d'un apostat, à ceux que l'on nous adresse à nous-mêmes aujourd'hui, lui reprochait, dit Sulpice Sévère, de se retirer ainsi, par lâcheté, la veille du combat. Mais saint Martin répondit noblement qu'il ne demandait qu'une chose, c'était de le laisser marcher, sans armes, à l'ennemi, le lendemain, au milieu des vétérans armés. »

Cette noble réponse du soldat chrétien au César apostat fut, quand on l'apprit, admirée dans toutes les églises ; les fidèles se la transmettaient l'un à l'autre, et furent dès lors préparés à l'admiration enthousiaste que, devenu prêtre, évêque, apôtre de la Gaule et fondateur de milliers d'églises, saint Martin excita, de son vivant même, dans tout l'empire ! Parmi les belles choses que l'on racontait de lui dans les lieux où il passait, son attitude devant l'empereur n'était pas le trait le moins cité et qui frappait le moins. Tous ses historiens en témoignent.

Il en fut ainsi après sa mort, durant tout le moyen âge, où les villes, les villages, les hameaux qui se fondaient au milieu des forêts se disputaient l'honneur de l'avoir pour patron.

Celui des traits de sa vie dont le peuple fut alors et resta toujours

le plus touché est assurément l'acte de charité qu'il accomplit, étant à peine encore chrétien, un jour d'hiver, en détachant la moitié de son manteau, pour revêtir un malheureux tout nu; la multitude des représentations qu'on en rencontre peintes ou sculptées partout, en témoignent encore aujourd'hui. Cependant ce généreux mouvement de cœur n'était pas le seul par lequel saint Martin était particulièrement sympathique; sa protestation de soldat outragé plaisait beaucoup aussi à cette époque d'idées et de tempérament chevaleresques et où le sentiment de l'honneur militaire était très vif. Elle n'est pas oubliée dans les récits populaires de sa vie, non plus que dans les représentations dramatiques, qui s'en donnaient alors, ainsi que de beaucoup d'autres saints, sous le nom de *Miracles* ou de *Mystères*. Nous en avons la preuve, très curieuse dans le grand *Mystère de Monseigneur saint Martin* donné à Seurres, en Bourgogne, à la fin du quinzième siècle, et dont ont parlé tous ceux qui ont écrit sur la littérature française au moyen âge. L'auteur de cet ouvrage, remarquable entre tous ceux du même genre, poète habile et qui connaissait les sentiments de la ville qui l'appelait à lui donner, *par personnages*, la vie de son saint patron, n'avait garde de négliger ce détail, matière d'une belle scène, sur l'effet de laquelle il était en droit de compter. C'est, en effet, de toute sa pièce l'une des plus soignées, comme on dit de nos jours au théâtre.

Pour la bien comprendre, le lecteur doit être prévenu que, dans ce *mystère*, comme dans tous les autres, le passé, de quelque date qu'il soit, est entièrement accommodé à la façon, aux idées et aux mœurs du temps; que l'empereur romain est un souverain féodal; que les chefs de son armée sont des grands vassaux, et que leur langage, aux uns comme aux autres, est celui des preux de la Table-Ronde. La scène dont nous parlons s'ouvre donc avec tout l'appareil chevaleresque alors en usage. La trompette sonne; un messager impérial arrive proclamant un appel aux armes :

Oyez, oyez tous généralement,
Nobles seigneurs, veuillez ceci entendre :
Pour les hautz droiz de l'empire défendre
Et du pays soubstenir la querelle,
Veuillez, vous tous, aujourd'huy condescendre
Vers l'empereur, par faveur naturelle.
Il est un Roy qui guerre très-cruelle
De jour pour maintenant luy procure,
N'oubliez donc ce que je vous révelle,
Et de venir mectez-vous en armure.

A cet appel les chevaliers accourent pleins d'ardeur, causant entre eux de la guerre qui s'annonce, et jurant à qui mieux mieux d'y faire leur devoir. Martin y est également, car il est gentilhomme de haut

lieu, et promet de servir aussi son souverain, mais sans phrases fanfaronnes, lui, et sans, comme les autres, s'enquérir des raisons qu'a l'empereur :

> Sans plus avant de ce mistère enquerre,
> Pour accomplir vers luy notre promesse,
> Mon compagnon, je veux bien vous requerre,
> Que lascheté en ceci ne nous blesse.
> Cœur vertueux, sublime de noblesse,
> A son seigneur se doibt montrer loyal.

Tous applaudissent à ses paroles. Et pendant qu'entre eux s'excitent ainsi les chevaliers, arrive l'empereur, échauffé, furibond, exhalant sa colère contre l'ennemi qui ose lui déclarer la guerre :

> Veult-on macter ma prérogative? [1]
> Veult-on jouer de moi à la paillotte?
> Veult-on avoir mon sceptre et ma calotte? (couronne)
> Ha! ha! voire! Suis-je une mariotte,
> Ou une beste? A-ge les pieds fendus?

Trouvant les chevaliers bien disposés, il leur distribue, ce qu'on appelait, à Rome, le *donativum*, la gratification militaire, avances faites sur la campagne, prémices des fruits de la victoire. Il ouvre un grand coffre rempli d'or et d'argent, chacun « pille dedans, forsque saint Martin », dit le manuscrit. Ce désintéressement surprend le monarque, qui est près de s'en blesser, et à qui il est suspect ; il lui dit :

> Beau chevalier, n'avez-vous le courage
> A cet argent comme ceulx-cy entendre?

SAINCT MARTIN.

> Quant est de moy, Sire de haut parage,
> De vous ne veulx aulcune chose prendre.

L'EMPEREUR.

> Espérez-vous envers moy de m'esprendre?

SAINCT MARTIN.

> Mon cher seigneur, nenny, sauf votre grâce.

L'EMPEREUR.

> Bonne raison à ce ne puis entendre,
> Ne voulez-vous jouer de passe-passe?

SAINCT MARTIN.

> Nenny vrayment, mais puisque j'ay espace,
> Je vous diray pourquoi je suis venu.
> Assez savez que je vous suis tenu
> Aulcunement (absolument) pour l'ordre que je porte.

[1] Veut-on abattre, briser ma suprématie.

Pourquoy vers vous à ce coup me transporte
Mais de m'armer désormais me déporte,
Car chevalier je suis de Jésus-Christ.

L'empereur se récrie, accuse Martin de lâcheté, de trahison, le traite de renégat de la chevalerie. Martin proteste de sa fidélité à l'honneur et à son souverain :

Plains-toy de moy quand je te meferay [1],
Puisque tu dis que je cherche la fuyte,
Dire te veuil ce que demain feray.
Saiche de vray que poinct ne m'armeray,
Ne dessus moy n'auray baston ne armes;
Devant tes gens ainsy je marcheray
Jusques au lieu que seront les vacarmes,
Et si feray de trop plus grans faitz d'armes
Que ne feront tous tes vaillants gendarmes.
Espreuve-le, s'ainsi ne le crois.

Pour l'empereur, Martin délire évidemment, Martin est fou, fou à lier, et il le fait jeter en prison sans plus discuter avec lui :

Qu'il me soit bien jusqu'à demain gardé,
Et nous verrons sa souplesse jolye.
Sa! des cordeaux et qu'on le lye.

Il est mis en prison, et les chevaliers commentent à qui mieux mieux

De ce Martin la grant oultrecuydance.

L'auteur du mystère, dans l'intention sans doute de montrer que, sans armes ou du moins avec des armes autres que celles du soldat, un prêtre peut réellement combattre pour son pays, ajoute ici aux faits historiques de la vie de saint Martin une légende miraculeuse et touchante. Pendant que l'empereur s'apprête au combat, le saint, du fond de son cachot, adresse à Dieu une fervente prière, afin de conjurer l'extermination qui se prépare. Son vœu est exaucé, car le roi de Barbarie, qui marchait contre l'empereur, prend aussitôt « fantaisie » de se retirer. « Nous avons, se dit-il, envahi ce pays sans cause et sans querelle; il convient d'envoyer demander la paix. » Des remerciements sont faits à Martin.

Ce fragment, si piquant par sa coïncidence avec les questions actuelles, d'une œuvre dramatique d'il y a quatre cents ans, n'inspire-t-il pas un peu le désir de la connaître tout entière? Même sous cette maigre analyse, on doit y sentir du talent, ce nous semble. Puis les mœurs du temps s'y annoncent bien. On devine, par le titre même, que l'époque y va passer tout entière, et ce ne doit pas être une chose peu curieuse, que cette transformation en société féodale

[1] Quand je te ferai du tort.

du monde romain de la décadence où vécut le grand personnage qui en est le sujet.

Ainsi ont jugé de ce *Mystère de monseigneur saint Martin* tous ceux qui ont étudié le riche domaine littéraire auquel il appartient; tous l'ont signalé pour son étendue, la richesse et la variété des situations qu'il offre, les renseignements de toute sorte qu'il contient, voire pour sa valeur littéraire, qui est considérable en elle-même et pour l'époque. Combien cependant on est loin encore d'en avoir donné une juste et complète idée. On voit, quand on suit dans le manuscrit la marche et le développemont de cette vaste composition, qu'elle n'a été évidemment lue que superficiellement jusqu'ici, qu'on n'en a pas saisi l'ensemble, le caractère original, la curieuse physionomie.

Le *Mystère de saint Martin* est un des derniers, sinon le dernier drame chrétien du moyen âge, le plus grand, le mieux conçu et incontestablement le plus littéraire. Les circonstances particulières dans lesquelles il a été composé et représenté, circonstances dont nous avons le détail authentique, lui assignent une place à part dans notre vieux théâtre chrétien.

C'est ce qu'a pleinement mis au jour l'étude consciencieuse et pénétrante que vient d'en faire un magistrat démissionnaire, M. Ernest Serrigny, qui consacre aujourd'hui aux lettres le temps qu'il donnait précédemment aux lois. Dans un travail dont l'académie de Dijon a eu la primeur et qu'il vient de publier sous ce titre : *La représentation d'un mystère de saint Martin à Seurre, en* 1496[1]. M. Serrigny a raconté l'histoire très curieuse à tous les points de vue de cette solennité municipale et religieuse et analysé avec commentaires historiques et critiques le drame colossal qui en fut le sujet. De tous ceux qui en ont parlé, — et ils sont nombreux, nous l'avons dit, — M. Serrigny est le premier qui l'ait fait avec une consciencieuse application, qui ait montré le lien qui en rattache toutes les parties et donné la raison de tout ce que, avec des beautés réelles, il présente d'étrangetés. On peut regretter seulement que le savant magistrat n'en ait touché qu'en passant le côté littéraire et n'ait pas signalé avec plus de détails la variété souvent heureuse des formes de versifications introduites là pour la première fois dans un genre qui, jusqu'alors, ne se distinguait guère par là. Un reflet du mouvement littéraire de l'époque y brille déjà, en effet, et ce n'est pas l'un des traits les moins intéressants de ce mystère, qui, hélas! — *Habent sua fata libelli,* — malgré la notoriété dont il jouit, reste encore inédit, dans les limbes de la Bibliothèque nationale, tandis que tant d'autres, d'une réputation ainsi que d'une importance moindres, — ont depuis longtemps reçu les honneurs de l'impression.

P. Douhaire.

[1] Un vol. in-8°. Librairie Lamarche, à Dijon.

CHRONIQUE POLITIQUE

23 août 1889.

Voilà le général Boulanger condamné à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée. C'est la fin judiciaire, sinon historique, de cette fortune que la confiance enthousiaste des républicains lui avait faite. Il y a trois ans, le général Boulanger était ministre de la guerre, cet homme tenait l'épée de la France; et leur amour ne permettait qu'on doutât ni de ses vertus militaires, ni de ses vertus civiques. Or, ils viennent de le flétrir, de le punir, non seulement comme un ennemi qui attentait à la République, mais comme un soldat qui a trahi tous ses devoirs, même celui de la probité. Il y a trois ans, il signait avec M. Grévy des décrets qui bannissaient Monsieur le comte de Paris et le duc d'Aumale; il n'était pas moins idolâtré des républicains que M. Grévy révéré. Aujourd'hui M. Grévy, abandonné, conspué, vit dans la retraite; on l'a chassé de l'Élysée. Le général Boulanger est à Londres; il n'aura échappé à l'emprisonnement que par l'exil volontaire. Tous deux se voient infliger leur condamnation, l'un par la Chambre, l'autre par le Sénat : le premier, comme complice de ce Wilson dont il tolérait, à l'Élysée, le trafic scandaleux; le second, comme concussionnaire autant que comme conspirateur. Et contre tous deux la sentence n'a pu être portée, parlementairement ou juridiquement, par la Chambre et le Sénat, qu'au mépris de la loi constitutionnelle que leur procédure a également violée. N'y a-t-il pas là, pour la République, un double titre à l'estime de la France et de l'Europe? Et dira-t-on que ces destinées de M. Grévy et du général Boulanger ne sont pas pour encourager notre nation à laisser les siennes entre les mains de la République ?...

Que la Haute-Cour ait été un tribunal tout politique, on n'en pouvait douter, à voir ces juges qui applaudissaient, ricanaient, interpellaient, hurlaient, et qui, par leurs clameurs, obligeaient M. Buffet à se taire, alors même qu'il demandait au procureur général un simple renseignement; mais moins encore en pouvait-on douter, à voir les Neuf participer au jugement, bien que le Code, l'honneur et l'équité l'interdisent au magistrat qui a participé à l'accusation et à l'instruction. Que ce fût un tribunal presque révolutionnaire, sa procédure l'atteste aussi : procédure de la force et de l'arbitraire; procédure d'une assemblée qui s'estime souve-

raine, judiciairement comme politiquement, et qui croit, selon le dogme jacobin, que l'État, c'est le Droit! La loi exceptionnelle qui avait institué la Haute-Cour ne lui permettait de connaître que de l'attentat. Malgré cette loi, elle a, de plus, prétendu connaître du complot; elle a substitué à la Constitution de 1875 la Constitution de 1852, à l'article 12 de l'une l'article 54 de l'autre. Elle a même osé juger le complot avant l'attentat, comme si, avant d'avoir prouvé l'attentat, on avait à prouver le complot! Or cette procédure équivaut à une nouvelle loi des suspects : elle livre à la vindicte de la République tous ceux qui « gêneront » son règne et qu'il lui plaira d'accuser de complot, de « crime attentatoire ». Rien, ni dans les documents produits, ni dans les faits allégués, n'a démontré l'attentat; avant le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire, on ne signalait, on ne citait, dans la bruyante histoire du général Boulanger, aucun « acte matériel et violent » qui fût, aux yeux de la loi, constitutif de l'attentat; si bien qu'il a pu, tour à tour, devenir commandant d'un corps d'armée, député du Nord et de Paris, sans que, cette accusation d'attentat, le gouvernement et le Parlement en aient seulement eu l'idée. La Haute-Cour était donc incompétente pour juger le général Boulanger comme coupable de complot, pour le condamner comme coupable d'attentat; plus incompétente encore, pour le juger et le condamner comme coupable de concussion. En affirmant cette incompétence, la Droite du Sénat a fait toute autre chose que défendre le général Boulanger, qu'elle n'aime pas, qu'elle n'estime pas, qu'elle ne suit pas; elle a défendu des principes supérieurs, la liberté, la justice. Ce sont des garanties qu'on n'abandonne pas impunément. Il y a toujours un devoir à protester pour la justice, pour la liberté, quel que soit l'accusé qu'un tribunal politique appelle à sa barre; et ce devoir devient l'intérêt même, quand le tribunal politique peut, demain, se transformer en tribunal révolutionnaire et que déjà il en a l'aspect. Non, la Droite ne pouvait ni s'associer, sans danger, à cette parodie judiciaire, ni, sans honte, rester muette. Elle eût manqué de clairvoyance autant que d'honnêteté. Elle a siégé, pour constater tout ce que le procès avait d'illégal, d'irrégulier, et pour pouvoir, à son heure, élever solennellement la voix. Elle a récusé la compétence de la Haute-Cour et, certes, ceux qui, avec M. de Kerdrel, ont signé cette protestation, cet « arrêt », ont quelque autorité dans le monde des juristes et même des parlementaires du temps. Elle a ainsi dégagé sa responsabilité. Elle a refusé de juger le général Boulanger, parce que la loi ne lui en attribuait pas le pouvoir. Elle n'a jugé que la République, qui a violé son droit constitutionnel autant que le droit juridique. Si donc la République expie jamais cette faute, elle ne pourra se plaindre que des

républicains : les modérés et les radicaux se sont unis dans cette iniquité qu'un jour peut-être eux-mêmes appelleront une niaiserie !...

Il est manifeste que le gouvernement n'a voulu, par ce procès, que déshonorer le général Boulanger, le discréditer, le frapper d'ostracisme électoral et civique. Il reste à savoir si la sentence aura, pour la foule, la valeur morale et politique qu'on a espéré. Il s'en faut que le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire et le jugement de la Haute-Cour aient été acceptés de l'opinion publique, l'un comme l'exacte expression de la vérité, l'autre comme un acte de justice impartiale. Le réquisitoire surabonde en témoignages faux, ou erronés, ou douteux; de graves démentis en ont plus qu'infirmé, annulé quelques-uns. Des trois faits que M. Quesnay de Beaurepaire considérait comme les preuves certaines de l'attentat, la Haute-Cour a cru devoir négliger l'un : nous voulons dire le conciliabule de la « Nuit historique ». Un autre est fictif : le général Boulanger ne se tenait pas « caché », pendant la revue du 14 juillet 1887, « sous le rideau savamment tiré d'une femme galante », dans une maison du boulevard Malesherbes; il se trouvait à Clermont-Ferrand, où l'ont vu, ce jour-là, le colonel Chevroton et le médecin major Papillon, qui l'affirment et le jurent. Quant au troisième fait, l'ovation de la gare de Lyon, est-il probant? Des juristes peuvent-ils le qualifier d'attentat? Était-ce une prise d'armes? Une « attaque à force ouverte »? La lutte? Une insurrection? Si les ministres de ce temps-là l'ont pensé, pourquoi ont-ils, le lendemain, laissé le général Boulanger, ce rebelle, prendre possession de son commandement, à Clermont? Et pourquoi, ni à la tribune, ni dans les journaux, les républicains n'ont-ils dénoncé alors cet attentat? Voilà les questions que l'opinion publique se pose. Le complot ne lui paraît pas plus mériter, péremptoirement, la sentence de la Haute-Cour. Oui, tout le monde le reconnaît, le général Boulanger est un ambitieux; il prétend à la présidence de la République; il a l'amour de la réclame; il flatte la populace; le politicien a remplacé, ou plutôt dégradé en lui le soldat; il a sacrifié de grands devoirs à cette passion du pouvoir; il s'est avili, dans cette aventure, avec les aventuriers qui l'accompagnent. Mais quoi? Est-ce un complot? N'use-t-il pas, légitimement aussi bien que librement, du droit républicain, de ce droit qui livre tout à la brigue de l'élection et qui autorise n'importe quel citoyen à incarner la souveraineté du peuple, pourvu que ce soit par la faveur du suffrage universel? Y a-t-il une loi qui empêche un Boulanger, plus qu'un Gambetta ou un Clémenceau, de capter démocratiquement le populaire? Faudra-t-il condamner comme complices du général Boulanger les

230 000 électeurs de la Seine qui l'acclamaient naguère? Pourquoi ne condamner avec lui que Dillon et Rochefort? Pourquoi donc n'avoir pas appelé devant la Haute-Cour les Déroulède, les Laguerre, les Laisant et cent autres, ses confidents ou ses auxiliaires, qui l'escortaient à la gare de Lyon? C'est un procès fait à un homme dont la popularité menace nos gouvernants; c'est un procès tout de tendances et de soupçons : ainsi parle l'opinion publique et le crime de concussion même, joint inopinément, dans l'accusation, aux crimes de complot et d'attentat, ne l'émeut pas davantage, parce que, parmi des indices vagues et des allégations équivoques, elle croit que ce grief, comme les deux premiers, n'en est pas un de bonne foi et qu'il est totalement dû à la haine tardive et furieuse d'un gouvernement décidé, pour se sauver, à perdre le général Boulanger.

Contestable et contestée comme elle l'est, la condamnation judiciaire et politique du général Boulanger nous semble une œuvre vaine. Quand un gouvernement intente un tel procès, il faut, au préalable, qu'il soit sûr, absolument sûr de sa cause et de ses moyens; il faut qu'il éclaire de la vérité le front du coupable, comme avec la lumière du soleil; il faut qu'il l'écrase sous sa justice, comme sous le poids d'une montagne. Ce procès ne servira, ce semble, qu'à instruire une élite d'observateurs, les historiens, les philosophes. Certes, on connaissait déjà le général Boulanger; on le connaît mieux encore après ce procès. Par naturel, il n'était que vaniteux; la République l'a fait ambitieux. Mais, faible de cœur, médiocre d'esprit, il a plus d'ambition que de volonté. La passion des honneurs et du plaisir le domine plus que celle du pouvoir; il est plus amoureux de la popularité pour en jouir que pour s'en servir; il se sent plus le besoin d'occuper une place que de remplir un rôle. De bonne heure, il aspire à s'élever, n'importe comment, n'importe avec qui. Il lui a semblé que, sous la République, la grandeur était facile, et il s'est mis en train de parvenir. Point de moyen qui lui ait répugné. Flattant, rampant, intriguant; astucieux; corrompu et corrupteur. Nuls principes; pas de frein; aucun souci de la loi et de la règle, ni pour soi ni pour les autres. En lui et autour de lui, tout est relâchement. Rien de viril, rien de violent ou d'âpre dans le travail confus de sa convoitise; des manèges, des artifices, des bassesses. Il est vide d'idées, dénué de tempérament. On le gouverne. Il ne sait ni se décider ni agir par lui-même. Il lui faut des conseillers et des favoris, pour diriger sa fortune; et il les choisit moins qu'ils ne le choisissent. Le sens moral lui manque; point de dignité, parfois seulement un peu d'apparat. Il se plaît avec les coureurs d'aventures. Sans vergogne, il dîne chez les coquins qu'il emploie. Il va, publi-

quement, voir à Saint-Lazare sa maîtresse. C'est un bon garçon qui n'a pas de sérieux et de tenue, même sous le costume de général; c'est un viveur qui s'amuse et qui veut qu'on rigole avec lui. Non certes, il ne ressemble pas à un Bonaparte : tout au plus mêlerait-il le personnage d'un Augereau, s'il était plus rude, à celui d'un Barras, s'il était plus délié. Troupier et politicien, il aurait pu devenir un prétorien, à Rome, ou un « capitano », à Gênes. Il n'est, à Paris, qu'un démagogue armé d'un sabre de parade. Jusqu'à ce jour, il n'a guère conspiré qu'avec les fautes de la République. Il s'en est allé à la gare de Lyon, sans dessein, sans plan. Il n'a voulu que déployer, montrer avec ostentation le cortège dont il pouvait s'entourer; et là, ivre de sa gloriole, il a eu quelque peine à se dégager des caresses de la foule chérie, à cesser un trouble si agréable. Plus vantard qu'entreprenant, plus présomptueux que hardi, ce brouillon pourra commettre telle ou telle témérité. Mais ils se sont trompés, les républicains qui lui ont cru le courage et la constance, presque le génie, des grands ambitieux. Ils l'ont trop craint, après l'avoir trop adulé. Il ne possédait d'autre force que celle que la République lui prêtait en irritant et en dégoûtant la France par son gouvernement. Cette force, la sentence du Sénat suffit-elle à la lui retirer?

Des deux compagnons qui partagent la condamnation du général Boulanger, Rochefort garde à Paris sa puissance avec son instrument, son redoutable journal. Condamné pour la seconde fois à la détention perpétuelle, il l'est par les républicains, à leur tour; il leur pardonnera moins qu'aux conservateurs, en 1871. Lui non plus, il n'a aucun scrupule. Il raille tout, parce qu'il ne croit à rien, pas même à ce qu'il écrit, et il est implacable, impitoyable, dans la dérision. Il n'y a plus rien! Voilà son régime. Il n'y a plus personne! Voilà son monde. Un éclat de rire dans l'anarchie! Voilà son goût. Cynique aussi bien que sceptique, il a tout bafoué : il n'a épargné l'insulte, pas même au drapeau déchiré, pas même à la patrie tombée. L'épigramme et l'outrage sont sa seule politique; il sait bien que le Parisien, en haut, aime le badinage, et, en bas, n'aime que la gouaillerie : il les satisfait. Dénigrer le gouvernement, quel qu'il soit; saisir un homme, le défigurer, le lacérer, le souiller : il excelle à cette pratique et il y met autant d'art que de persistance. Athée, parce que, quand on nie Dieu, il est plus commode de renier le reste et aussi parce que, quand on est un railleur par métier, il faut pouvoir se moquer de Dieu comme du prochain. Républicain et démocrate, parce que c'est la meilleure manière de se faire nihiliste, de ne respecter rien et de détruire tout. Au fond, un aristocrate de race et d'instinct, qui ne peut ni vivre avec la canaille ni comme elle, tout en vivant de ses passions. Une sorte de révolu-

tionnaire consultant et amateur. Il compose sa diatribe dans son cabinet; mais, délicat et nerveux, il ne sait pas donner dans la rue le coup de poing ou le coup de gueule. Parmi la mêlée, il s'évanouit ou se dérobe. Brave, la plume ou l'épée à la main; impropre à l'action; organisant de loin les barricades. Un être étrange et diabolique; doué d'une verve singulière; ingénieux et raffiné autant qu'ignominieux; comique ou atroce avec sang-froid; qui a le génie des mots bizarres et drôlatiques; un grand pamphlétaire. Il se glorifie d'avoir été l'un des plus acharnés destructeurs de l'Empire. A entendre les républicains, il l'est de la République aussi. Après l'avoir traité longtemps en enfant terrible, ils le traitent maintenant en ennemi. Ce fut le sort de Camille Desmoulins, « ce procureur général de la Lanterne », que Rochefort pourrait ranger parmi ses ancêtres. Tous deux ayant du bel esprit et de l'impudence; tous deux malins et grossiers, à plaisir; tous deux vaillants dans le pamphlet et pusillanimes pour l'émeute; tous deux animant le peuple à la violence, sans y participer autrement que par le discours. « Janot Desmoulins! » disaient de Camille certains rieurs. « Janot Rochefort! » pourraient-ils dire aujourd'hui. Seulement il est peu vraisemblable que Rochefort, qui ne se pique pas de « sensibilité » comme Camille Desmoulins, finisse ses philippiques par le *Vieux Cordelier*, ni que, devant les Girondins condamnés à mort, il s'écrie : « Malheureux! c'est moi qui les tue! » Avec sa bouffonnerie sèche et tenace, Rochefort est peu disposé, ce nous semble, à se frapper la poitrine et à pleurer devant l'échafaud, comme Camille Desmoulins. Mais, lui non plus, la clémence de Robespierre ne le ménagerait pas toujours. Déjà, par devant les Jacobins, Robespierre lui aurait signifié cet avertissement : « J'engage Camille Desmoulins à tâcher de ne plus se tromper sur le compte des hommes qui jouent un grand rôle sur la scène politique. » Evidemment, quand les républicains régnants ont traduit Rochefort à la barre du Sénat, c'était moins encore pour avoir comploté avec le général Boulanger que pour « s'être trompé sur leur compte ». Quant à nous, si quelqu'un nous demande comment ce satirique si sagace, si agressif, habitué à démasquer les gens autant qu'à les travestir, a pu, sérieusement, admirer le général Boulanger, lui vouer sa confiance et le présenter à la République comme un régénérateur, à la France comme un sauveur, nous déclarerons en toute franchise que, cette facétie prodigieuse de Rochefort, nous n'en avons pas encore deviné le mystère.

Après le procès Wilson, le procès Boulanger achève de nous édifier sur le monde républicain. Quel monde! Autour de Wilson et du général Boulanger, c'est une même tourbe de maquignons, de brocanteurs, de filous, de drôlesses. Avec l'un, les Caffarel, les

d'Andlau; avec l'autre, le député G..., Buret, le baron de Reinach; là, la femme Limousin; ici, la femme Pourpre. Et tous ces personnages sont en commerce avec les ministres. M. Quesnay de Beaurepaire n'a pas assez pris garde que sa peinture du général Boulanger et de son entourage, c'était un tableau de mœurs républicaines. En montrant dans le général Boulanger un homme de mauvaise vie et de mauvaise compagnie, il ne prouvait pas, assurément, que le général eût tramé un complot et commis un attentat contre la République; il prouvait seulement que le général Boulanger était mal préparé à créer « la République honnête » qu'il promet. Mais combien de républicains s'empressaient autour de lui! Combien, qui n'avaient fait sa fortune que pour faire la leur! Combien, qui bénéficiaient de ses facilités! Combien, qui se mêlaient, dans son cabinet, dans ses salons et ailleurs, aux traitants, aux escrocs, aux proxénètes que M. Quesnay de Beaurepaire y a comptés! M. Quesnay de Beaurepaire ne les a pas nommés, ces républicains. Mais tout Paris les désigne. Le discrédit n'est donc pas pour le général Boulanger seul. A la vérité, ceux mêmes qui avaient hanté le plus familièrement le général Boulanger ont affecté d'être scandalisés, en lisant le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire. Mais, ce « mal famé », ce « libertin », ce « prévaricateur », ce « général sans titres », cet individu « sans scrupules », ils le connaissaient, quand ils le poussaient au pouvoir. Étaient-ils si austères alors, les Clémenceau, les Granet, les Lockroy et tant d'autres qui, à l'envi, l'ont exalté? Est-ce que M. de Freycinet n'a pas refusé de composer un ministère sans lui? Est-ce que tous ces journalistes qui le courtisaient et que M. Quesnay de Beaurepaire accuse d'avoir reçu de lui des subventions, ne célébraient pas son honnêteté autant que sa gloire? Au surplus, les républicains pudibonds qui se voilent aujourd'hui la face devant le général Boulanger, tel que M. Quesnay de Beaurepaire l'a portraicturé, oublient trop l'histoire contemporaine de leur parti. Naguère, M. Gambetta, que l'un d'eux qualifiait de « Vitellius, » les exhortait à n'avoir plus de « bégueulerie » ; et M. Gambetta avait raison, puisque lui-même, dans son « grand ministère », étalait publiquement son concubinage et que trois ou quatre de ses ministres pouvaient se vanter, si justement, de n'avoir jamais été des « bégueules ». Hier, hier à peine, on dénonçait au Parlement trois ministres comme concussionnaires ou complices des pires fripons. Il ne nous semble pas que les effrontés protecteurs des Buret, les beaux-frères complaisants des Cadiot, les cupides associés des Meyer aient vraiment à rougir, quand M. Quesnay de Beaurepaire leur dépeint au naturel le général Boulanger, ses compagnons de plaisir et ses gens d'affaires. Tout cela, l'avide exploitation du pouvoir, la curée,

les intrigues perverses, les relations honteuses, les débauches ignobles, c'est la République, celle qui devait assurer à la France le régime de la vertu !

Et maintenant que, par coutumace, le général Boulanger est condamné à la détention perpétuelle, on peut se demander si la sentence de la Haute-Cour finit la lutte entre la République et lui. Les républicains s'ingénient à le croire. Mais, en vérité, cette condamnation ajoute-t-elle une force quelconque à leurs lois « de précaution », à celle qui a rétabli le scrutin de liste, à celle qui a prohibé les candidatures multiples? Est-ce que, confiants dans la sentence de la Haute-Cour, dans son efficacité morale, dans sa puissance électorale, ils oseraient se priver de ces deux lois et courir demain le risque d'un plébiscite, sur le nom du général Boulanger? C'est peu probable. Car ils ont beau déclarer que M. Quesnay de Beaurepaire a ruiné à jamais la réputation du général Boulanger. Ils ne sauraient être sûrs que le suffrage universel, qui ne consulte guère les tribunaux sur l'amour qu'il doit ou non garder à ses héros et à ses favoris, ne restât incrédule au réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire et au jugement de la Haute-Cour. Le général Boulanger fût-il à Nouméa, le boulangisme, avec toutes ses causes, subsisterait encore. Non, la condamnation du général Boulanger ne changera rien à la désillusion du pays, à l'irritation et au dégoût de la nation. Pourquoi? Parce que les besoins dont le boulangisme est né n'ont pas changé non plus. Il faut à la France, pour la calmer, pour la contenter, autre chose que cette condamnation d'un homme qui passe; il lui faut, avec la condamnation même du régime régnant, la réparation du mal souffert; il lui faut la stabilité gouvernementale, la paix religieuse, la tranquillité civile, la préservation économique. Quand on a condamné le général Boulanger, il faut que le ministre de la justice ne s'appelle plus Thévenet, le ministre de l'intérieur Constans, le ministre des finances Rouvier, le ministre de la guerre Freycinet; il faut que la République puisse montrer à la France un gouvernement d'honnêtes gens et de gens raisonnables. Nous craignons que ce ne soit pas le sentiment de M. Carnot et des républicains. Après tout, pourraient-ils, en six semaines, compléter la condamnation du général Boulanger en ôtant au boulangisme toutes ses raisons et son empire? Le mécontentement public se laisserait-il même donner le change, dans cette extrémité? Nous en doutons. Quoi qu'il en soit, préparons-nous si bien qu'aucun événement ne puisse nous surprendre; et, aux républicains qui se flattent que le Sénat a délivré la République et la délivrerait encore, si un autre Boulanger surgissait, rappelons ces paroles de Montesquieu parlant du Sénat romain : « La République n'avait fait évanouir tant de rois que pour tomber elle-même dans

le plus honteux esclavage de ses plus indignes citoyens et s'exterminer par ses propres arrêts. » Quand tel est l'état d'une république, elle ne dure plus longtemps.

Il n'est pas supposable que le général Boulanger qui, hier encore, se louait d'avoir fui la barre du Sénat en s'exilant, vienne crânement purger sa contumace : si M. Laguerre l'appelle, Rochefort le retient. Le gouvernement, lui, continue de se venger. Insoucieux de purifier sa politique et de se purifier lui-même, il épure son personnel! Il disgrâcie ou congédie les fonctionnaires suspects de « boulangisme ». Les sénateurs qui ont condamné le général Boulanger stimulent les ministres trop lents, trop ménagers de leurs coups. Ils ont même formé, au Palais du Luxembourg, après le jugement, un petit Comité de Salut public qui surveillera le pouvoir exécutif et qui assurera « le respect » dû à leur arrêt. Déjà leurs sommations ont ramené à Paris M. de Freycinet qui, avec une industrieuse nonchalance, oubliait en Suisse, dans sa villégiature, son devoir d'épuration militaire. Seront-ils contents de lui? En une journée, sa sévérité s'est exercée sur 59 officiers de l'armée active, 22 de l'armée territoriale, 21 sous-officiers, 8 gendarmes ou gardes de Paris. C'est peu, dira le comité du Sénat, puisqu'il s'en était compromis plus de 1500, au compte de M. Quesnay de Beaurepaire. C'est peu, si l'on veut bien se souvenir qu'aucun d'eux n'a fait un acte public en faveur du général Boulanger et que le gouvernement lui-même a introduit la politique dans l'armée. Boulangisme ou non, à Dieu ne plaise que l'armée devienne pour nos partis un instrument civil, qu'elle se recrute de politiciens et de conspirateurs, qu'elle détourne son regard de la frontière et que son drapeau ne soit plus que celui d'une république mexicaine ou haïtienne! Mais il ne faut pas que le gouvernement s'illusionne : cette épuration irritera l'armée, en l'inquiétant. Il ne faut non plus que le nombre des maires qui, hier, festoyaient plus ou moins pompeusement, à Paris, avec M. Carnot et M. Chautemps, donne à M. Constans trop de confiance. On avait invité les 36 000. Combien ont entendu l'appel? 11 000. Encore un tiers des 11 000 ont-ils plus succombé à la tentation de voir gratuitement la tour Eiffel qu'à celle de présenter leurs hommages au Président de la République : ceux-là n'ont pas goûté sans malice la grasse hospitalité avec laquelle on les hébergeait, en leur qualité de grands électeurs; ils auront bien ri, sous cape, des belles harangues où M. Chautemps, qui les a reçus avec toute la majesté d'un maire de Paris, a daigné leur apprendre qu'ils formaient une nouvelle Fédération, sans roi, et où M. Carnot leur a enseigné que la République réalise l'idéal de « la liberté politique » et de la « justice sociale ». Laissons les ministres banqueter, voyager,

pérorer, tant qu'ils voudront; s'appliquer à séduire les maires ou à les intimider; imposer aux fonctionnaires la discipline de la candidature officielle; avertir les instituteurs que, demeurer neutres dans les élections, ce serait trahir la République; laissons-les imiter toutes les pratiques électorales qu'ils ont reprochées si véhémentement aux ministres de l'Empire : la nation n'en reste pas moins lasse de ce régime d'incertitude, de trouble, de dissipation et d'impuissance. C'est ce sentiment qui prévaudra dans les élections du 22 ou du 29 septembre; et nous avons l'espoir que la France, en y ressaisissant le droit constitutionnel qui lui avait été garanti en 1875, ne redeviendra pas maîtresse de ses destinées, sans préférer bientôt au misérable gouvernement qu'elle supporte encore celui que, l'autre jour, M. Lambert de Sainte-Croix, dans un discours aussi loyal qu'éloquent, a défini avec tant de justesse devant les électeurs des Landes : « Un pouvoir intègre, considéré, soutenu par une longue tradition d'honneur; entouré d'institutions modernes; n'ayant d'autre fortune à faire que celle de la France; placé au-dessus des partis comme un arbitre et ne se servant d'eux que pour la grandeur du pays; identifiant sa destinée à celle de la nation; puisant dans la continuité d'une histoire commune le droit de parler et de répondre en son nom à l'Europe; capable d'entreprises de longue haleine; mettant à l'abri des perturbations de la politique l'intérêt sacré de la défense nationale; assurant à l'administration la confiance et l'indépendance dont elle a besoin pour être équitable et ferme; un pouvoir qui ne favorise aucun privilège, qui n'ait pas de clientèle à nourrir et à flatter; qui, sérieusement contrôlé par les élus, ne subisse pas plus l'oppression d'une assemblée que la domination d'un seul; qui règne pour tous et qui gouverne avec tous. »

Pendant que la République jouissait, à Paris, de la présence un peu turbulente de ces 11 000 maires, l'empereur Guillaume avait, à Berlin, la visite de l'empereur d'Autriche, en attendant le Tzar qui retarde de plus en plus la sienne. François-Joseph, qu'aucune douleur n'empêche de remplir ses devoirs de souverain, ne l'a pas faite seulement, cette visite, par une convenance courtoise. L'alliance qui attache l'Autriche à l'Allemagne date de l'année 1879. Ni l'une ni l'autre ne la rompront actuellement. L'Allemagne veut la renouveler et l'Autriche l'affermir, l'étendre. Le traité qui les lie commence par cet article, textuellement : « Si, contrairement à ce qu'il y a lieu d'espérer et contrairement au sincère désir des deux hautes parties contractantes, l'un des deux empires venait à être attaqué par la Russie, les deux hautes parties contractantes sont tenues de se prêter réciproquement secours avec la totalité de la puissance militaire de leur empire, et, par suite, de ne conclure

la paix que conjointement et d'accord. » Cette clause n'assure point aux deux empires un avantage égal. L'Autriche défendra l'Allemagne sur sa frontière de Pologne; l'Allemagne défendra l'Autriche sur sa frontière de Galicie. Soit. Mais l'intérêt de l'Autriche, dans la péninsule des Balkans, est pour elle un intérêt vital aussi. L'Allemagne la protégera-t-elle sur le Danube? Le traité de 1879 ne l'y oblige pas et, plus d'une fois, M. de Bismarck a déclaré que les affaires de l'Orient n'étaient pour lui que des choses secondaires, dans lesquelles l'Autriche et la Russie gardaient et devaient garder leur liberté d'action. L'empereur François-Joseph est-il venu demander à son allié une modification du traité? L'a-t-il obtenue? L'Allemagne et l'Autriche se seront-elles promis, par une stipulation spéciale, d'unir leurs armes devant les Balkans et devant les Vosges, s'il le faut? L'empereur Guillaume aura-t-il voulu conclure particulièrement avec François-Joseph, pour les derniers arrangements de la stratégie allemande, une convention militaire comme celle qu'il a conclue, paraît-il, avec le roi d'Italie? On l'a conjecturé d'abord, dans le monde diplomatique; on l'affirme maintenant. Ce qui est sûr, c'est que les toasts que les deux empereurs se sont mutuellement portés ont témoigné une intimité plus profonde que jamais, une sorte de cordialité nouvelle : on l'a aussitôt senti, à Saint-Pétersbourg. François-Joseph avait à peine quitté Berlin que Guillaume arrivait à Strasbourg et passait en revue cette armée que, dans leur orgueil impatient, les Allemands appellent d'un nom plus que significatif « l'armée de France ». Puis, le jeune et fiévreux empereur a pris la route de Metz. Et, pendant qu'il court, la tête haute, l'œil menaçant, le long de cette frontière où M. de Bismarck a déchiré au flanc de la France le glorieux patrimoine de notre vieille monarchie, Humbert suit tout le littoral italien, presque jusqu'aux limites du nôtre, pour inspecter ses troupes, ses vaisseaux, ses forteresses, et presser les armements, comme si la guerre devait éclater bientôt et même demain !

L'Italie et l'Autriche ont resserré à Berlin, la Triple Alliance : c'est un fait indubitable. L'Angleterre a-t-elle avec l'Allemagne une entente secrète, pour telle ou telle éventualité dans laquelle la France serait impliquée? Faut-il croire, avec un journal de Berlin, que cette entente se soit établie entre le marquis de Salisbury et le comte Herbert de Bismarck, au château d'Osborne, pendant la visite de l'empereur d'Allemagne? Un questionneur aussi infatigable qu'indiscret, M. Labouchère, qui déjà, il y a quelques mois, se montrait curieux de savoir si l'Angleterre avait promis à l'Italie de garantir son littoral contre la France, a interrogé le gouvernement anglais. Sir J. Fergusson lui a répondu : « L'action du gou-

vernement anglais, au cas où surviendrait une guerre en Europe, se réglerait sur les circonstances particulières et les intérêts de la Grande-Bretagne; le gouvernement n'a souscrit aucun engagement qui puisse l'entraver. » Cette réponse, si nette par la tournure des mots, si obscure par ses sous-entendus, M. Labouchère a dû s'en contenter : sir J. Fergusson s'est obstinément abstenu de préciser davantage la pensée du gouvernement anglais. Ne nous ne le dissimulons pas : même au lendemain du traité de Francfort, l'Angleterre n'a pas voulu reconnaître que la France, affaiblie, épuisée, impuissante, pouvait lui manquer à elle-même, dans les conflits de l'avenir, soit en Orient, soit à l'Occident; et, depuis dix-huit ans, la République n'a pas su le lui persuader, parce qu'elle n'a suffisamment ni relevé la force de la France, ni accrédité son gouvernement par sa politique et inspiré à l'Europe le respect. Nous ne sommes pas de ceux que le patriotisme du peuple anglais, avec son égoïsme à la fois si brutal et si souple, courrouce jusqu'à la fureur; nous souhaiterions volontiers que, comme celui de l'Angleterre, le nôtre eût tour à tour, dans sa passion, autant d'âpreté, autant d'énergie, autant de constance flexible et adroite. Mais il nous semble que ce patriotisme de l'Angleterre borne trop sa prévoyance au temps présent. De ses intérêts, elle ne considère que les plus immédiats et, si l'art de M. de Bismarck et de M. Crispi a profité de cette disposition, comment nous en étonner? Ils ont dû surexciter la défiance de l'Angleterre, en lui montrant la France et la Russie unissant les efforts de leur diplomatie, partout où, sur les bords de la Méditerranée, à Constantinople et dans tout l'Orient, les intérêts de l'Angleterre sont aux prises avec ceux de l'une ou de l'autre nation. Certes, rien de plus difficile que le jeu et le rôle de la France aujourd'hui. Tout la menace; elle est dans un cercle étroit d'inimitiés et de jalousies; elle ne peut ni s'isoler, ni s'enchaîner à une alliance. Que, du moins, ceux qui la gouvernent s'astreignent à une extrême prudence, dans leur langage! Si le général Boulanger commet une sottise odieuse, quand il se targue, avec M. Foucault de Mondion, d'avoir acquis à la France l'alliance de la Russie, M. Carnot n'est pas plus sage, quand lui, le chef de l'Etat, il déclare aux maires que la France possède « des amitiés qui valent des alliances ». A quelle époque, dans notre malheureux pays, le devoir d'un gouvernement a-t-il été davantage d'observer et de se taire, en travaillant à sauvegarder la fortune nationale?

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Des Hautes Cours politiques en France et à l'étranger, et de la mise en accusation du Président de la République et des ministres, par Adolphe-Emile Lair, ancien conseiller à la Cour d'Angers, 1889. Grand in-8 de xxiv-436 pages. 10 fr. (Ernest Thorin.)

Dans cet important ouvrage auquel les circonstances présentes impriment un caractère particulier d'actualité, M. Lair développe les idées et complète les recherches qu'il avait exposées et condensées dans un remarquable Mémoire couronné, en 1885, par la Faculté de droit de Paris (concours Rossi). Son beau travail, qui constitue à la fois une étude de droit constitutionnel et d'histoire politique, est méthodiquement divisé en six livres, dont voici les sommaires : — « Du jugement des crimes d'Etat et de la responsabilité des magistrats dans le droit romain ; — Du jugement des crimes d'Etat et de la responsabilité des magistrats sous notre ancienne monarchie ; — Des hautes cours politiques, depuis 1789 jusqu'à la fin du premier empire ; — De la haute cour politique sous la monarchie constitutionnelle ; — De la haute cour politique depuis la révolution de 1848 jusqu'à nos jours ; — Législation comparée, dispositions adoptées pour le jugement des crimes politiques par les constitutions des divers Etats de l'Europe et de l'Amérique. » Pour discuter et résoudre les graves problèmes que soulève un pareil sujet, l'auteur, interrogeant tour à tour la raison et l'histoire, est parti de deux idées maîtresses que la réflexion et l'expérience n'ont fait qu'affermir en son esprit : l'une est la nécessité de séparer autant que possible la justice de la politique ; l'autre, celle de subordonner tous les autres pouvoirs, même le pouvoir politique, au pouvoir judiciaire. Dans son lumineux exposé historique, tout en rendant justice à l'impartialité « habituelle » des cours composées de corps politiques, M. Lair ne peut passer sous silence de douloureuses exceptions ; c'est ainsi, par exemple, qu'il rappelle la condamnation du maréchal Ney, les procédés arbitraires employés à l'égard des ministres de 1830, qu'aucune peine ne pouvait légalement atteindre, — la passion avec laquelle ont été jugés l'amiral Persano par le Sénat italien, et les ministres de Norvège par le Storthing norvégien. En présence de tels exemples et pour d'excellentes raisons, l'auteur se prononce formellement contre la juridiction parlementaire ; il demande finalement l'établissement d'une haute cour complètement étrangère à la politique, composée de juges inamovibles et d'un jury d'élite, qui ne soit autre chose qu'une cour d'assises élevée à sa plus haute puissance, formée sur le modèle de celle instituée par la Constitution républicaine du 4 novembre 1848, et offrant aux accusés politiques toutes les conditions et garanties de la justice réglée.

Anne, duc de Montmorency, pair et connétable de France sous les rois Henri II, François II et Charles IX, par Francis Decrue. Un vol. gr. in-8°. Prix : 8 fr. (E. Plon, Nourrit et Cie.)

L'ouvrage indiqué est le résultat de plusieurs années de recherches aux archives et bibliothèques de Paris et de l'étranger. Le personnage étudié a si bien rempli son siècle que ce livre est une histoire complète de la France de 1547 à 1567. Les grands évènements du règne de Henri II s'y trouvent relatés : la commune de Bordeaux, la conquête de Boulogne sur les An-

glais, celle de Metz sur les Allemands, la trêve de Vaucelles, suivies de faits moins glorieux, la bataille de Saint-Quentin, la paix de Cateau-Cambrésis, le triomphe de l'Espagne. Sous François II, les guerres de religion s'annoncent avec le tumulte d'Amboise, et, malgré les assemblées d'états généraux, le colloque de Poissy, les édits de tolérance, elles éclatent, sous Charles IX, sur les champs de bataille de Dreux et de Saint-Denis. C'est la tragique époque du triumvirat.

Le duc et pair de Montmorency, déjà étudié par l'auteur lorsqu'il était, sous François Ier, simple baron (mais aussi le premier de France, et, de plus, grand maître et connétable), demeure le personnage principal du récit. On le voit diriger le pays pendant la guerre, pendant la paix. On le voit surtout, à la Cour brillante, comme dans les Conseils tortueux des Valois, soutenir contre ses rivaux de Guise une lutte qui prélude à la grande querelle des Bourbons et des Lorrains, terminée par le triomphe de Henri IV seulement. Les croyances religieuses de Montmorency, qui le rapprochent de Guise, et les intérêts de sa maison, qui l'en éloignent, provoquent dans l'âme du héros une lutte morale qui fait l'intérêt de sa biographie.

Le Duc de Penthièvre. — Mémoires de dom de Courdemanche. — Documents inédits sur la fin du dix-huitième siècle, par Etienne Allaire. 1886. In-8 de VII-399 pages, 7 fr. 50. (Plon et Nourrit.)

C'est l'histoire, heureusement débarrassée de tout le fatras de procédure, d'un procès qui dura plus de quarante années et que dom de Courdemanche, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur et prieur de Lyre-sur-la-Rille (Eure), eut, non sans bien des peines, l'honneur de terminer à la satisfaction des parties.

Devenu, en 1776, héritier de la vicomté de Vernon, le duc de Penthièvre résolut d'en finir avec ce procès. Dom de Courdemanche, alors procureur de Jumièges, fut désigné par ses frères pour défendre leurs intérêts. Choix judicieux : le bon Père était Normand. Malgré sa finesse et son réel savoir juridique, il éprouva cependant plus d'un revers, et sa patience fut mise à de rudes épreuves; il avait affaire à forte partie et trouvait, dans le conseil de l'adversaire, des hommes tels que MM. Henrion de Pausey, Target, Elie de Beaumont, etc. Aussi s'estima-t-il fort heureux, quand, après quatre ans de luttes, il put, grâce à la bonté du prince convaincu pourtant de son bon droit, conclure une transaction également avantageuse pour le duc et pour l'abbaye. Tel est le canevas de ces Mémoires, plus curieux en somme par les détails que par leur sujet même. Nous y voyons dom de Courdemanche, homme tout simple, mais esprit assez cultivé et cœur honnête, tomber, de sa cellule de Jumièges, dans la société la plus polie et la plus élégante qui fût alors. Il demeure d'abord, tout étourdi, prête parfois un peu à rire à ses dépens, et M. le chevalier de Florian, le favori du maître, ne le ménage pas toujours. Il se remet bien vite d'ailleurs et sait bientôt forcer l'amitié, l'estime et le respect de ceux qui avaient ri de lui. Le procès fini, il lui faut rentrer au couvent. L'ennui ne tarde pas à l'envahir; il saisit avec joie l'occasion d'aller passer ses dernières années dans cette aimable petite cour, où il remplit, avec candeur et honnêteté, le rôle assez difficile de moine courtisan.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

MADAME ANISSON

Le *Moniteur universel* du 10 mai dernier contenait la notice suivante :

Lundi dernier, on a célébré à Saint-Philippe du Roule les funérailles de Mme Anisson Dupéron, sœur de M. de Barante, le célèbre historien des ducs de Bourgogne. A voir le cortège nombreux d'amis affligés qui s'empressaient pour lui rendre ce dernier hommage, personne ne se serait douté que Mme Anisson venait, quelques jours avant de mourir, d'achever sa quatre-vingt-quinzième année; car il est rare qu'on soit tant aimé, tant regretté, qu'on tienne tant de place et qu'on laisse un tel vide dans une génération où l'on ne compte plus de contemporains. Mais c'est que Mme Anisson avait si longtemps vécu sans jamais vieillir. Ni son esprit ni son cœur n'avaient senti les atteintes de l'âge, et la chaleur de ses affections n'en avait pas plus souffert que la lucidité de son intelligence. Née pendant les plus mauvais jours de la Terreur, puis élevée à Genève, auprès de son père (préfet du premier empire), au milieu d'une société brillante, où Mme de Staël, exilée tenait le premier rang, elle s'était trouvée, dès son entrée dans le monde, en relations naturelles et presque intimes avec les hommes d'État les plus éminents de la Restauration et de la monarchie de 1830. Les souvenirs de ces diverses époques restaient fidèlement gravés dans sa mémoire, et elle savait les raconter avec des détails piquants, des observations aussi fines que justes qui faisaient revivre, pour ses jeunes auditeurs, l'image des temps passés. Mais elle ne s'absorbait pourtant pas tout entière dans ces retours sur les jours de sa jeunesse. Les affaires, les épreuves du temps présent avaient leur part dans ses pensées comme dans ses entretiens. Car elle s'était détachée de tout sans se désintéresser de rien. La sœur très aimée de M. de Barante, l'amie de MM. Guizot, de Broglie et Molé, restée attachée à leurs principes comme elle l'avait été à leurs personnes suivait avec émotion tous les efforts faits pour conserver ce précieux héritage dans les temps agités que nous traversons. Il ne peut plus guère y avoir de salon politique, avec nos mœurs actuelles. Celui où Mme Anisson s'est plu à réunir ses amis, tant que ses forces le lui ont permis, sera peut-être le dernier qui aura mérité ce nom. Elle appartenait, d'ailleurs, à une génération où la politique et la littérature faisaient bon ménage, et elle les avait vues cultivées à côté

d'elle avec un égal éclat. Elle restait fidèle à cette tradition. Aussi, qu'on lui parlât d'une publication nouvelle ou de l'incident parlementaire du jour, on la trouvait toujours au courant, toujours prête à porter, sur un sujet comme sur l'autre, un jugement plein de sens et de goût. Telle elle est restée jusqu'à sa dernière heure. La mort, qui s'était fait attendre, ne pouvait la surprendre, elle s'y était préparée depuis plus d'une année avec une fermeté chrétienne; mais elle l'a vue venir en pleine possession de ses facultés. Aussi, ceux qui l'ont connue la regrettent comme si sa fin avait été prématurée.

Ces éloges et ces regrets, auxquels la partie la plus distinguée de la société de Paris s'est associée, n'avaient rien d'exagéré et pour les amis de Mme Anisson, il y aurait peu de chose à ajouter à ce portrait que je crois fidèle. Mais c'est à ceux qui n'ont pu approcher d'elle que je serais heureux de pouvoir donner la preuve de cette ressemblance. Une précieuse confidence me le permet et les lecteurs du *Correspondant* me sauront peut-être gré de les en faire profiter.

A plusieurs époques de sa longue existence, Mme Anisson avait confié à des cahiers de notes d'un caractère intime ses jugements sur les événements curieux dont elle avait été témoin, et sur les hommes distingués qu'elle avait vu de si près. Quelques extraits que j'ai été autorisé à faire pourront fournir des détails intéressants sur l'état de la société dans ces premières années du dix-neuvième siècle qui appartiennent déjà à l'histoire, et on retrouvera en même temps avec plaisir, bien que sans surprise, chez la sœur de M. de Barante, quelques-unes des qualités d'esprit et de style qui avaient si justement popularisé la réputation de son frère. La finesse de l'observation, la droiture du sens, la délicatesse du langage, étaient évidemment des qualités de famille.

Rien de plus touchant par exemple que ces pages où, racontant sa première enfance, Mme Anisson dépeint le trouble apporté dans les plus paisibles intérieurs par les violences révolutionnaires.

J'entends sans cesse regretter la jeunesse qui fuit; moi seule je n'ai jamais senti ce désir, qui semble si naturel, de retourner vers le passé pour y rencontrer des joies pures et sans nuages; je n'ai pas pu dire avec un de nos poètes :

Que vous ai-je donc fait, ô mes jeunes années,
Pour m'avoir fui si vite et vous être éloignées,
Me croyant satisfait?
Hélas! pour revenir m'apparaître si belles,
Quand vous ne pouvez plus me prendre sur vos ailes,
Que vous ai-je donc fait?

Pour moi rien de riant, rien de doux n'a entouré ni mon berceau ni mes premières années; privée de bonne heure de ma mère, ni caresses, ni encouragements, ni tendres regards n'ont suivi mes premiers pas; des soins mercenaires ou indifférents ont entravé l'expansion de mon cœur et rendu mon esprit timide : je me suis ressentie toute ma vie de cette contrainte et de ce défaut d'amour, et j'ai refoulé en moi-même bien des sentiments vifs qui ne demandaient qu'à se répandre; je réclamais alors cette mère à peine connue, qui m'aurait comprise et m'aurait aimée.

Je suis née au moment le plus cruel de la grande Révolution; mes parents effrayés de l'aspect qu'avait pris Paris s'étaient retirés à la campagne, en Auvergne, et s'y occupaient uniquement de l'éducation de leurs enfants. Mon père avait d'abord accueilli avec ferveur les premières idées de réforme et il s'était lié en 1789 avec la plupart des membres marquants de l'Assemblée constituante : Lameth, Duport, Mounier, étaient ses amis. Mais le temps des réformes justes et modérées dura peu : et ceux même qui avaient blâmé les abus de l'ancien régime furent bientôt regardés comme ennemis de la Révolution. On sait trop les suites affreuses de cette fièvre sanguinaire.

Mon père, malgré ses vertus paisibles et sa fortune médiocre, fut dénoncé comme aristocrate, ce qui à cette époque signifiait toute espèce de supériorité, quelque fortune ou un peu d'instruction. Ce mot redoutable équivalait à un décret de proscription, et la justice était dérisoire. Mon père fut donc arrêté dans son château de Barante et traîné dans une ignoble prison à Thiers; ce fut précisément dans ces moments d'angoisse que ma mère, prématurément agitée par de tristes prévisions, me donna le jour. Je fus donc, à peine née, un sujet d'ennui et une difficulté de plus dans la vie de ma mère; son unique pensée était de courir à Paris, espérant y trouver encore quelque appui pour solliciter l'élargissement de mon père, auquel on ne pouvait pas même reprocher un mauvais propos.

A peine remise, elle partit, m'emmenant, toute faible et n'ayant plus de lait à me donner; on ne trouvait plus de voitures publiques, elle fut obligée d'aller en charrette, manquant souvent de chevaux, redoutant ces affreux retards et en proie à la grossièreté d'un peuple sans frein; enfin elle arriva à Paris et pendant qu'elle s'épuisait en démarches pénibles et incertaines, le 9 thermidor et la mort de Robespierre vint mettre fin à l'affreux régime qui décimait la France.

Ma mère retrouva à Barante un peu de calme au milieu de sa famille.

Mais le coup était porté : la santé de Mme de Barante fortement ébranlée, ne fit plus que languir, et lorsque, quelques années plus

tard, après le 18 brumaire, les amis de M. de Barante le désignèrent, au choix du Premier consul, pour faire partie de la nouvelle administration, sa femme était déjà frappée à mort et eut à peine le temps de prendre avec lui possession de la préfecture de l'Aude.

... Ma mère mourut à trente-trois ans, me laissant âgée à peine de six ans, sans protection et sans secours pour mon éducation. Elle me fit venir au pied de son lit pour me bénir : j'étais son enfant chérie, sa fille unique, puisque une sœur que j'avais était adoptée par ma grand'mère.

Ce fut sans doute un grand déchirement que cet adieu à tout ce qu'elle aimait. Je vis longtemps le soir en m'endormant sa figure toute blanche et ses bras amaigris me prenant la tête pour m'embrasser : mais, à l'âge que j'avais, les impressions sont bien fugitives; plus tard j'ai compris la force de ce lien, qui, brisé sitôt, a laissé dans mon cœur un vide et une gêne qui a pesé sur toute ma jeunesse; alors je sentis à peine mon abandon. Une bonne vulgaire me laissait toute espèce de liberté, je jouais du matin au soir avec mon frère Amable, âgé de quatre ans plus que moi; j'étais à ses ordres pour toutes ses fantaisies, car il n'était pas plus surveillé que moi. Un très grand jardin donnant sur le boulevard nous offrait de grandes ressources, des bassins, des bosquets, des terrasses, étaient très propres pour nos ébattements; l'hôtel de la préfecture était l'ancien évêché, fort délabré depuis la Révolution : je me souviens que l'une des grandes salles avait pour tout ornement une Bastille en petite proportion et des bonnets de la liberté sur des piques.

Mon père, dans la vivacité de sa douleur, ne souhaitait pas notre présence; moi surtout, la favorite et l'incessante préoccupation de ma mère, je lui faisais mal : le premier jour où on me mena chez lui en robe de deuil, il éclata en sanglots et me fit emmener.

L'administration de M. de Barante, dans l'Aude, fut terminée par un incident qui lui fit honneur, mais qui ne lui permit pas de prolonger son séjour à Carcassonne.

... C'était précisément le moment où le Premier consul venait, par un éclatant accord, de réconcilier la France avec Rome en y rétablissant la religion catholique. Le culte était rétabli partout, les églises ouvertes et consacrées de nouveau; les curés et les évêques rendus à leurs fonctions, pouvaient reprendre les insignes et les privilèges de leur état. La joie fut presque universelle en France; mais le parti révolutionnaire était dans une rage impuissante : le moment de l'installation de notre évêque fut, pour cette population violente du Midi, le signal d'une émeute sanglante; des pierres furent jetées au

cortège de l'évêque, des rixes suivirent et le trouble fut dans la ville pendant plusieurs jours. Mon père fut obligé de sévir avec rigueur contre les coupables. Ce dernier ennui le dégoûta du pays où son cœur avait tant souffert et où son caractère était méconnu : il demanda donc son changement; le Premier consul lui donna une marque de confiance et d'estime en le nommant préfet à Genève.

Dans ce petit pays, réuni dernièrement à la France, les esprits étaient restés très indépendants et antifrançais; cette capitale du monde protestant se sentait humiliée de la petite situation où elle était réduite par la conquête. L'administration d'un pays nouvellement réuni est toujours difficile, là plus encore que partout ailleurs, au milieu d'une société remarquable par ses lumières et ses traditions.

Mon père ayant accepté, nous partîmes du Languedoc au commencement de la mauvaise saison. La route fut longue et pénible; à cette époque surtout où la France sortait du chaos, tout entravait les voyageurs : chemins, auberges, chevaux, tout manquait ou était détestable.

Ce fut donc en plein hiver que nous arrivâmes à Genève : l'aspect glacé des hautes montagnes, la neige partout, un ciel sombre, c'était un tel constraste avec cette chaude nature méridionale que nous quittions, que mon cœur se serrait; il me semblait que tout ce qui m'entourait encore de douceur et d'affection s'évanouissait dans cette triste atmosphère : toutes ces impressions se traduisaient par un malaise physique qui me laissa souffrante tout l'hiver; je restai très enfermée, sans compagnes, sans aucun amusement de mon âge, réduite à quelques petites leçons et à la compagnie de ma bonne.

Ce séjour à Genève si tristement commencé fut pourtant pour la jeune Sophie de Barante l'occasion d'une rencontre qui devait avoir sur toute sa vie une grande influence. Mme de Staël, exilée de Paris par l'empereur, habitait son château de Coppet aux environs de Genève. Sophie de Barante entra de bonne heure en relation intime avec sa fille, Albertine, qui était presque du même âge qu'elle. Elle fut par là admise dans l'intérieur, presque dans la famille de cette femme célèbre. De là, sur son caractère, sur ses habitudes, sur la manière originale dont elle procédait à l'éducation de ses enfants, en les associant de bonne heure à toutes ses préoccupations politiques et littéraires, des détails curieux qui perdraient trop à n'être pas racontées par Mme Anisson elle-même. Laissons-lui donc la parole.

... A cette même époque, Mme de Staël avait été exilée à Coppet où elle menait une vie aussi animée que le permettait son éloignement du monde, des affaires et de ses relations de Paris. Elle aimait à braver par sa contenance assurée le fier conquérant qui daignait la craindre assez

pour lui interdire la France. Mme de Staël faisait donc grand bruit autour de Genève.

Mon père ne crut pas de sa dignité et de son esprit de justice d'entrer dans une voie de persécutions minutieuses. Mme de Staël désirait pouvoir venir librement à Genève, située alors en France : mon père lui fit dire qu'il n'y voyait aucun inconvénient, qu'il n'en rendrait pas compte, qu'elle serait libre dans toutes ses relations et viendrait autant qu'elle le voudrait à Genève et dans les environs.

Mme de Staël voulut le remercier elle-même et vint nous voir dans une petite maison de campagne que mon père avait louée près de Versoix, sur la route de Coppet, elle amena avec elle sa fille et en me voyant elle dit à mon père : « Il faut que ces deux enfants soient amies et se voient souvent. » Ce jour et ce moment sont restés gravés dans mon esprit d'une manière ineffaçable, car, sans rien savoir de ce qui donnait de la célébrité à Mme de Staël, son nom et celui de son père avaient été prononcés si souvent autour de moi depuis quelque temps, que toute mon attention était éveillée à sa première apparition.

L'aisance et la grâce de son abord étaient incomparables ; j'ai su plus tard qu'elle était laide, mais l'éclat de ses yeux et sa manière caressante furent les seules choses qui me frappèrent d'abord. Elle continua la conversation avec mon père et nous laissa, sa fille et moi, faire connaissance.

Albertine était toute charmante : ses yeux énormes voilés de longues paupières brunes donnaient à son regard un charme pénétrant, son sourire avait une grâce enjouée, et les fossettes de son visage rond la rendaient à la fois belle et jolie, mais son teint manquait de fraîcheur et de jeunesse et son expression dans le repos n'avait rien de l'enfant. Elle m'aborda presque tout de suite par des questions sur mes études et mes lectures. Hélas! j'étais bien ignorante, je n'avais rien appris encore. Malgré tout, Albertine se plut assez dans ma conpagnie et il fut résolu que nous nous reverrions bientôt.

Pour moi, je fus tout de suite séduite et envahie par cette amie qui me tombait du ciel : jusque-là je n'avais rien eu à aimer si ce n'est de petits lapins ou de petits oiseaux. Mon père m'aimait sans doute chèrement, mais il ne me le disait jamais et je le voyais bien peu ; ma bonne était un peu brusque et me grondait toujours. Quelle heureuse fortune! avoir une amie de mon âge, charmante, et qui me semblait une étoile lumineuse dans ma triste vie.

Nous nous revîmes quelquefois pendant le courant de l'été. Albertine n'avait pas plus que moi de compagnes ni de relations de son âge, et sa jeune imagination, déjà très développée, cherchait un objet à aimer : elle me témoigna bien vite une tendresse des plus

vives. L'hiver étant arrivé, nous rentrâmes dans la ville. Mme de Staël loua tout à côté de la préfecture un appartement, et nous pouvions nous voir chaque jour une ou plusieurs fois et même nous faire des signes par une fenêtre.

L'atmosphère toute littéraire de Mlle de Staël développa bientôt en moi des goûts, sinon d'études sérieuses, du moins de lectures et l'amour de la poésie. Ma gouvernante s'occupait très peu de moi. Albertine n'en avait point, mais sa mère lui traçait à peu près les études qu'elle devait faire et au milieu d'une vie occupée de tant de manières, entourée d'un cercle d'amis, composant des livres, recevant tous les étrangers de passage, Mme de Staël trouvait toujours quelques moments pour sa fille.

J'assistais le plus souvent à ses explications qui tournaient presque toujours en conversations animées et aussi amusantes qu'instructives. Ces apparitions dans la petite chambre d'Albertine étaient un bonheur pour nous deux.

Mme de Staël inspirait à sa fille un enthousiasme et un amour rares dans cette relation. Nos récréations étaient d'un genre original pour des filles de huit ou neuf ans; nous composions des pièces de théâtre, avec les bribes de nos lectures. Je me souviens entre autres d'avoir mis en action la *Jérusalem délivrée* et d'avoir représenté soit Clorinde, soit Tancrède.

Nous apprenions aussi beaucoup de vers par cœur, et Mme de Staël nous les faisait répéter : elle traduisait avec nous des auteurs italiens et causait de tout ce qui pouvait nous intéresser, comme si elle n'avait eu rien de mieux à faire. C'est pour moi un souvenir charmant que ce doux badinage d'une personne si extraordinaire : elle faisait des frais pour tout le monde, éblouissait et attirait les personnes de sa famille aussi bien que les étrangers.

Mme de Staël était alors occupée à monter un théâtre : son esprit avait besoin de mouvement et d'amusement; la société de Genève ne suffisait que bien imparfaitement à son activité : elle imagina donc de jouer, avec ses amis, des tragédies et des comédies.

Mon frère Prosper était alors avec nous : quelques passants, entre autres MM. de Labédoyère, M. Constant, M. Sismondi, tout cela fut enrôlé. On joua *Mérope*, *Zaïre*, *Mahomet*, *Alzire* et de petites comédies. Tout Genève était ravi; du temps de la république on ne s'était jamais tant amusé.

Pour nous, petites filles, nous passions notre temps dans les coulisses et notre cœur battait dans l'attente du succès de ceux que nous aimions : c'étaient plutôt des triomphes que des succès : l'auditoire n'avait que de l'admiration. Ch. de Labédoyère entre autres excitait les applaudissements universels par sa beauté remarquable et la cha-

leur de son jeu; dans Zamore particulièrement, avec un costume couvert de plumes, des bracelets aux bras et aux jambes et une couronne d'or surmontée d'une aigrette, il fit une grande impression.

Hélas! cet insouciant et beau jeune homme devait périr sur l'échafaud pour une cause politique! Quand, bien des années après, j'appris cette fin cruelle, je me le représentai au moment de ces jeux de sa jeunesse, et cette sanglante mort poursuivit longtemps mon imagination.

Après cet hiver si animé par la présence de Mme de Staël, elle retourna à Coppet. Là, une foule de visiteurs illustres, français et étrangers, se trouvaient sans cesse réunis. Albertine continuait à développer une vive imagination au milieu de ce mouvement prodigieux d'esprit et du flot d'idées qui s'en échappait. Plusieurs artistes de passage lui donnaient des leçons, soit de musique, soit de langues étrangères. Son éducation était fort irrégulière, car elle prenait ses leçons dans une chambre qui précédait celle de sa mère qui venait de temps en temps donner un coup d'œil aux études, sans cesse interrompues par les allants et venants ou par des conversations très peu enfantines, mais toujours intéressantes par le feu et la grâce que Mme de Staël mettait à tout ce qu'elle disait.

Je venais de temps en temps passer des journées à Coppet et je prenais part à tout ce mouvement. Cependant nous n'étions pas habituellement dans le salon; mais, comme tous les enfants, nous imitions, dans une petite mesure, ce que nous voyions autour de nous et nos jeux ainsi que nos conversations n'avaient guère le caractère de notre âge. Pour moi, j'y puisai de bonne heure des goûts moins frivoles que ceux des petites filles, en général.

La religion était assez souvent un objet de discussion entre nous; Albertine soutenait avec vivacité le principe de la réforme et moi je soutenais ardemment la cause catholique. Ni l'une ni l'autre nous n'y mettions d'aigreur, car c'était plutôt alors un jeu de notre esprit. Cependant, plus tard, ce germe a fructifié, et les idées religieuses avaient entièrement envahi l'âme d'Albertine.

Ces petites controverses eurent pour moi l'avantage de me pousser à une étude plus approfondie de ma croyance afin de savoir mieux la défendre. J'ai peut-être puisé aussi, dans le commerce de quelques amies protestantes, une habitude et un goût de lire l'Écriture sainte, qui, mêlée avec nos fermes enseignements catholiques, a été un appui incomparable et toujours fécond; j'ai rencontré parmi elles de bien belles âmes et bien chrétiennes. Je leur aurais souhaité les richesses que leurs pères ont rejetées, mais cependant j'étais obligée de reconnaître que leur vertu trouvait un grande force dans le solide fondement qu'ils ont conservé.

Que devrait donc être la nôtre?

Quelque animée que fût la conversation de Coppet, elle devait faire peu de bruit et avoir peu d'écho au milieu des grondements du canon d'Austerlitz ou d'Iéna, et quelque brillante que fût la société qui entourait Mme de Staël à Coppet, elle n'égalait pas en éclat le *parterre de rois* au-dessus duquel l'empereur siégeait dans les pompes de Tilsitt. Mais Napoléon savait tout, voyait tout, entendait tout, et d'un bout de son immense empire à l'autre ne souffrait nulle part le moindre objet qui pût blesser ses yeux ou ses oreilles. Il n'avait pas fermé le salon de Mme de Staël à Paris, pour lui permettre de le rouvrir à Coppet et d'y recevoir les curieux et les mécontents de toute l'Europe. Il sut très mauvais gré à son préfet d'avoir laissé rallumer ce petit foyer d'où partaient encore quelques étincelles d'opposition. La première victime de ce déplaisir fut le fils du préfet, le jeune Prosper, devenu plus tard si célèbre. Ce jeune homme à peine âgé alors de vingt ans, éprouvait pour Mme de Staël un véritable enthousiasme, et avait déjà écrit, à côté d'elle et sous son inspiration, un *Essai sur le dix-huitième siècle* très justement remarqué, où, pour la première fois, la grande époque qui venait de finir était jugée avec une finesse impartiale. Nommé auditeur au conseil d'État, Prosper de Barante avait, en cette qualité, suivi l'empereur dans cette imprudente campagne d'Eylau, qui faillit être la première édition de celle de Russie. Dans des lettres adressées à sa famille, il se permit de juger cette expédition téméraire avec la liberté d'un esprit qui avait appris à ne pas se laisser éblouir par la victoire. Sa correspondance fut interceptée, et le jeune auditeur, envoyé en disgrâce dans la petite sous-préfecture de Bressuire en Vendée. Cet acte d'injuste sévérité ayant plutôt resserré que relâché les liens de la famille de Barante avec Mme de Staël, ce fut bientôt le préfet lui-même qui fut destitué.

... Ainsi, dit Mme Anisson, le grand conquérant se vengea, en brisant la carrière d'un administrateur éclairé et estimé, de quelques paroles imprudentes ou légères dites dans le salon d'une femme.

Mon père fut brutalement révoqué, faute d'avoir espionné et dénoncé les conversations inoffensives de quelques gens d'esprit; l'injustice était criante, et mon père en fut blessé de la manière la plus sensible. Il était apprécié à Genève; il avait réussi à adoucir une certaine hostilité contre la France que la nationalité et la religion nourrissaient dans les cœurs; il se plaisait dans ce pays où les esprits étaient si cultivés et les relations de société si agréables, et ce rude coup venait l'atteindre à un moment où de cruels chagrins de famille étaient arrivés coup sur coup pour l'accabler. En moins de dix-huit

mois, il avait perdu ma sœur aînée et deux de mes frères; l'un, sous-lieutenant, périt en Italie en faisant sa première campagne, l'autre, tout jeune, charmant, le compagnon et l'ami de mon enfance, entré à Saint-Cyr depuis un an, y fut emporté par une fièvre maligne. Ce dernier malheur vint aussi me briser le cœur; mon frère était pour moi le type de la grâce, de la gaîté et de la beauté. C'est à la suite de ces douloureuses épreuves qu'il fallut nous résigner à quitter ce lieu où, pendant huit ans, nous avions formé tant de liens bien chers, où l'intérêt de l'administration et les succès obtenus attachaient profondément mon père.

Cette injuste disgrâce acheva de briser son cœur déjà ulcéré par ses chagrins domestiques; il crut à quelque erreur, à quelque inique rapport et partit pour Paris, espérant que des éclaircissements lui seraient donnés et qu'on ne lui refuserait pas la justice qu'il savait mériter. Ce fut un vain espoir, l'arrêt était sans appel. Quelques semaines se passèrent tristement à se convaincre qu'on ne pardonnait pas à ceux qui voulaient raisonner leur obéissance.

Il fallut donc retourner dans ce château de Barante où la jeune fille avait vu le jour. Mais dans quel état elle le retrouvait!

Après cette seconde déception, mon père se décida à se retirer à Barante. Depuis plus de quinze ans, cette habitation avait été entièrement abandonnée et n'avait jamais été qu'un château très inconfortable et très incomplet, comme étaient alors tous ceux du voisinage; mais la longue absence des maîtres en avait fait un lieu tout à fait sauvage : la maison était presque sans meubles et mal close; le jardin, cultivé par un paysan, n'offrait guère que des choux et des navets; les animaux régnaient en souverains dans le parc. Du reste, ni amis ni voisins connus; tout cela faisait une perspective assez triste pour une fille de seize ans et pour un homme vers le déclin de l'âge et n'ayant jamais eu le goût de l'agriculture.

Une seule ressource nous était réservée : une bibliothèque déjà considérable, héritage de plusieurs générations et augmentée par les livres apportés de Genève; ce fut pour moi le supplément à tout ce qui me manquait. La lecture devint ma passion dominante; tout m'était bon : je lisais avec plaisir les livres sérieux, et les romans me charmaient; ce n'était pas pour moi une lecture malsaine, car ce qui m'y plaisait, c'était l'héroïsme de la vertu et de la bravoure. L'impression de nos romans modernes serait tout autre, et on ne saurait trop en garantir la jeunesse. Je passais seule la plupart de mes journées avec une liberté complète.

Je contemplais quelquefois avec désolation mon abandon et mon avenir; toutefois, ces moments de découragement ne duraient guère;

l'imagination, dans la jeunesse, se forme facilement des tableaux d'un bonheur idéal qu'elle croit déjà prêt à atteindre : on a toujours un roman à forger, soit dans le ciel, soit sur la terre. En somme, j'étais beaucoup moins malheureuse qu'on aurait pu le supposer en voyant la vie que je menais. La liberté dont je jouissais de penser, de lire et d'agir à ma guise avait bien sa douceur. Quand le beau temps arriva, nous fîmes quelques promenades dans le charmant pays qui nous entourait.

Nous allions de temps en temps dans un vieux manoir où habitait un parent de mon père qui, depuis trente ans, n'en avait bougé ; il y était comme incrusté et momifié ; mais sa femme et sa fille, toutes deux douces et aimantes créatures, victimes volontaires de ce triste vieillard, me témoignèrent l'une et l'autre une bienveillance dont j'étais bien touchée dans le dénuement où je vivais.

Nous allions le plus souvent, les dimanches, entendre la messe dans la petite chapelle du château et y passer le reste de la journée, qui me paraissait longue ; je préférais ma chambre et mes livres à cette monotone distraction.

Au sortir d'une vie si mélancolique, on comprend que ce fut une vraie délivrance et presque une partie de plaisir que d'aller retrouver le frère en disgrâce, même dans ce pays perdu de Vendée où on l'avait relégué. Mais ce voyage entrepris vers 1809 réservait à Sophie de Barante une jouissance plus vive encore et inattendue. Entre l'Auvergne et la Bretagne, elle devait retrouver presque toute la société de Coppet réunie autour de Mme de Staël au château de Chaumont-sur-Loire. Voici par suite de quels incidents.

Pendant les années qui s'écoulèrent entre notre départ de Genève et 1814, Mme de Staël eut le projet de partir pour l'Amérique avec toute sa famille, afin d'y retrouver, disait-elle, la liberté de ses actions et de ses pensées. Elle obtint donc passagèrement la permission de venir à quarante lieues de Paris, sur la route de Nantes, pour y attendre le départ d'une frégate qui devait l'emmener ; elle fixa sa résidence près de Blois, dans le château de Chaumont, sur la Loire. Il appartenait alors à un de ses amis, M. le Rey de Chaumont.

Elle passa tout l'été dans ce lieu ravissant. La frégate partit avant que ses préparatifs fussent achevés ; mais désirait-elle sincèrement aller en Amérique ? Ce pays démocratique et affairé convenait-il à cette belle imagination et à ses goûts littéraires ? Cela est douteux. Ne forma-t-elle pas ce projet pour calmer son impatience de l'exil et comme une sorte de menace à l'Europe, espérant toujours être retenue par quelque événement et ne craignant pas l'effet que son départ produirait sur l'opinion ? Car forcer une personne de ce talent et de cette

réputation à quitter la France, sans avoir commis d'autre faute qu'une opposition de paroles, n'était-ce pas une véritable accusation contre le despote qui nous gouvernait?

Quoi qu'il en soit, elle réunit dans ce séjour la plupart de ses amis qui vinrent pour lui dire adieu : M. Mathieu de Montmorency, Mme Récamier, M. de Sabran et beaucoup d'autres s'y trouvèrent. Nous eûmes la bonne fortune d'y passer cinq ou six jours en allant en Vendée voir mon frère. Ce souvenir est resté gravé dans ma mémoire comme une des choses agréables de ma vie. Ce vieux château, à mine imposante est placé de la façon la plus pittoresque : à pic d'un côté sur la Loire, de l'autre de plain-pied avec de grandes avenues de châtaigniers. On me logea dans la même chambre qu'Albertine. Que de causeries, que de projets, de commentaires sur tout ce qui était à notre portée et même un peu hors de notre portée, eurent lieu entre nous pendant ce peu de temps! Jamais intimité plus douce et plus complète n'a existé entre deux amies.

Le château était plein de petites intrigues, car Mme Récamier y menait à petit bruit plusieurs coquetteries innocentes qui divertissaient et occupaient tout le monde. Auguste de Staël en était alors passionnément amoureux. M. de Montmorency était pieusement englué dans ses charmes vainqueurs, et s'occupait pendant de longues heures à la morigéner et à la rendre un peu dévote.

Mme de Staël, tout en riant de ces petits travers, la caressait et l'aimait, car c'était au fond une personne d'un grand dévouement à des amis et d'une douceur séduisante. On savait d'ailleurs que ces petites coquetteries faisaient une part si nécessaire de son existence que tout ce qui se présentait devant elle y participait, et pour moi-même, jeune fille de quinze ans, elle n'oublia pas de me séduire et de me persuader qu'elle me distinguait.

Les soirées étaient toujours très animées par la conversation et l'on jouait quelquefois à s'écrire des billets. Ce jeu était piquant et prêtait à de petites confidences voilées, plus ou moins, sous un masque de plaisanterie.

Les nouvelles et les visites de Paris arrivaient sans cesse et tout cela composait la plus agréable vie du monde. Cette charmante visite préludait à une longue séparation.

Mme de Staël, ayant renoncé à son voyage d'Amérique, se décida à aller en Suède et en Angleterre.

Le séjour de Vendée eut pour Mlle de Barante un intérêt tout particulier. Cette contrée, restée un peu sauvage, portait encore partout la trace des luttes héroïques qui venaient de l'illustrer. Beaucoup de ceux qui y avaient pris part vivaient encore : dans les

chaumières comme dans les petits castels des environs de Bressuire on ne s'entretenait que de ces souvenirs. Prosper de Barante eut l'art de se faire bien voir de ces populations qui, bien que soumises en apparence, restaient fidèles à leurs traditions et à leur foi, et qui reconnurent bientôt en lui, sous le fonctionnaire impérial, faisant correctement son métier, l'ennemi de tous les genres d'oppression et de toutes les formes du despotisme. Il entra en relations presque intimes avec les survivants ou les témoins de ces grands faits d'armes, entre autres avec la veuve de Lescure, qui n'avait pas cru être infidèle à sa mémoire en devenant la femme du frère d'Henri de la Rochejaquelein. Cette femme généreuse conçut pour lui une véritable amitié, qui, malgré leurs dissentiments sur plus d'un point, a duré jusqu'à sa mort : elle lui confia les notes qu'elle avait prises sur les épreuves qu'elle avait eu à traverser et l'autorisa sur sa demande à les mettre en état d'être publiées. On sait comment M. de Barante s'acquitta de cette tâche. Aujourd'hui que le texte primitif de ces notes a été mis sous nos yeux par le petit-fils de Mme de la Rochejaquelein, on peut mieux apprécier la nature des changements que M. de Barante y a fait subir. On ne peut nier qu'il ait introduit dans ce récit pathétique un ordre, une lucidité, un art de composition qui en accroissent l'intérêt, et qui rendent plus intelligible la pensée souvent confuse de l'original. Mais, en revanche, avec le jugement délicat dont il était doué, M. de Barante dut regretter lui-même plus d'un trait de vivacité naïve dont il a conseillé le sacrifice. On se faisait alors une idée si exagérée de la dignité de l'histoire. On ne concevait qu'un type conforme aux grands modèles classiques; on craignait le naturel, la simplicité qu'on recherche peut-être un peu trop aujourd'hui jusqu'à en faire un autre genre d'affectation. Tel qu'il fut cependant, le récit retouché de M. de Barante devait avoir, quelques années plus tard, quand le public en prit connaissance, un succès de larmes et d'émotion qu'on n'a point oublié. Mme Anisson nous raconte que quand il en fit lecture à Mme de Staël, elle l'interrompit en disant : « J'espère bien que ce n'est pas la plume d'une femme, car j'en serais horriblement jalouse. » On peut donc juger quelle impression cet écrit encore inédit, lu par un frère très aimé qui savait le faire valoir, en face du théâtre même des scènes dramatiques qui y étaient racontées, devait faire sur une imagination de dix-huit ans.

La disgrâce du sous-préfet de Bressuire ne fut pourtant pas aussi longue qu'on avait pu le craindre. Il dut quitter cette contrée où il avait su plaire et se plaire, rappelé à Paris, par un heureux projet de mariage qui le fit entrer dans une société presque aussi

distinguée que celle de Coppet, mais plus rapprochée des régions où régnait la puissance du jour. Il épousa Mlle d'Houdetot, petite-fille de la femme célèbre que Rousseau a immortalisée par les pages les plus passionnées de ses *Confessions*, dont les souvenirs de Mme d'Epinay nous ont raconté l'aimable jeunesse, et qui, si nous en croyons Mme de Rémusat, gardait encore dans une vieillesse avancée un charme séducteur. La fiancée de M. de Barante avait été élevée et présentée dans le monde par Mme de la Briche, la plus jeune des belles-sœurs de Mme d'Houdetot, qui avait elle-même une fille mariée avec l'héritier d'un des plus beaux noms de la noblesse parlementaire. Grâce à une grande fortune qu'elle avait su conserver intacte au milieu des orages révolutionnaires et à ses alliances avec les familles les plus distinguées, Mme de la Briche avait su faire de son salon le centre où se réunissaient les restes encore dispersés de la bonne compagnie de l'ancien régime. Dans ce milieu un peu différent de celui où elle avait vécu auprès de Mme de Staël, Mlle de Barante ne se trouva pourtant pas trop dépaysée, et elle explique à merveille et par quelques traits justes et fins l'impression que lui causa ce beau monde et la place qu'elle sut s'y faire.

Mme de la Briche, dit-elle, avait marié sa fille unique à M. Molé, nommé auditeur en même temps que mon frère. L'empereur en faisait un cas particulier et venait de le nommer directeur des Ponts et Chaussées. C'était une sorte de petit ministère, et on sentait que M. Molé serait désigné pour les plus grands emplois. Tout en lui annonçait une haute distinction : à une belle et noble figure, ressemblant à celle du Mathieu Molé de la Fronde, il joignait un grand charme de manières et de conversation et, sous une gravité extérieure, il voilait à peine un grand désir de plaire.

... La société où m'avait placée le mariage de mon frère était, comme je l'ai dit, l'élite de la bonne compagnie d'alors. Les habitués de tous les jours étaient les nièces de Mme de la Briche, Mme de Vintimille et Mme de Fézensac, Mme Charles de Damas et sa fille Mme de Vogüé; parmi les hommes : MM. de Chateaubriand, Felletz, l'abbé Morellet, M. Pasquier. La vieille Mme d'Houdetot y paraissait aussi, mais elle avait sa petite cour de vieux adorateurs, philosophes et beaux esprits du dix-huitième siècle qui maintenaient la tradition pure des conversations du temps passé. Tant de nouveautés dans les habitudes qui m'environnaient m'intéressaient et m'amusaient au dernier point. J'avais déjà une certaine accoutumance de savoir bien écouter et d'observer avec curiosité, ce qui n'était guère de mon âge. J'eus le bonheur, sans faire aucun effort, de réussir et de plaire dans cette

aimable société; il faut dire que la bienveillance et l'encouragement était une des habitudes de ce salon. On ne trouva en moi ni la fille gauche de province, ni la Parisienne pincée et frivole. Mon éducation sans aucune direction étroite m'avait laissée très naturelle et très modeste sur mes faibles avantages : j'étais en tout différente du type de la jeune fille française, si contenue et si ennuyée au milieu des gens sérieux. On me sut gré de ma simplicité et de l'intérêt que je prenais à la conversation des gens d'esprit; je fus sensiblement touchée de l'indulgence qu'on me témoignait dans ce monde nouveau et brillant, et ma timidité habituelle était tout étonnée de s'y trouver à l'aise.

Ce n'était pas seulement à Paris que Mme de la Briche savait organiser ces brillantes réunions, elle tenait aussi maison ouverte dans une belle habitation de campagne, voisine de Paris, la seule peut-être dont, à cette époque (où la plupart des châteaux avait été dévastés et ruinés), les arrangements intérieurs permissent de recevoir avec agrément des hôtes nombreux.

... Ma belle-sœur m'attendait à bras ouverts dans le beau château du Marais, lieu presque féerique; ce palais italien par son élégante architecture semblait sortir du milieu d'un lac tout environné de prairies et de bois : c'était l'œuvre du fermier général Lemaître, oncle de Mme de la Briche.

Là je fus traitée exactement comme une des nièces de la maison; chacun m'y témoigna la plus tendre sympathie. La régularité de la maîtresse de la maison, qui était célèbre dans sa famille, n'avait rien d'austère; elle réunissait à des époques toujours prévues ses nièces, petites-nièces, quelques amis et des gens de lettres; la jeunesse y était libre et gaie et vivait en très bon accord avec les gens mûrs et les lettrés; on causait, on jouait aux cartes, on lisait les soirs; le matin les promenades s'arrangeaient au gré de chacun sans aucune tyrannie : l'hospitalité de Mme de la Briche était continuelle sans beaucoup d'abondance et en marquant à chacun rigoureusement le temps qui lui était assigné. Maintenant que la civilisation prétend avoir fait de grands progrès, on trouverait que le confort et la liberté manquaient à cette vie qui alors paraissait agréable et douce à tous ceux qui y prenaient part.

Ma belle-sœur était grosse et sa tante voulut la garder chez elle, à Paris, jusqu'au temps de ses couches. Mon frère consentit à cette séparation pour qu'elle fût plus entourée et mieux soignée; je suivis son sort, et Mme de la Briche voulut bien me loger dans sa maison et m'y traiter comme étant de sa famille.

Soit que mis en évidence par cette brillante alliance, Prosper de

Barante ne pût être connu sans être apprécié, soit que l'empereur lui-même fût bien aise de réparer en sa personne l'injustice faite à son père, toujours est-il qu'il ne tarda pas à obtenir un éclatant avancement dans la carrière administrative. La préfecture de Nantes, une des plus importantes de France lui fut confiée et c'est là qu'il dut passer la dernière année qui précéda la chute de l'Empire, en compagnie de sa jeune femme qui, dans tout l'éclat de sa beauté, faisait merveilleusement les honneurs de sa maison, de son père et de sa sœur, qui n'avaient pas tardé à l'y rejoindre. C'est de là aussi qu'ils furent tous les trois témoins des coups de théâtre successifs qui changèrent à plusieurs reprises en un court espace de temps, la face de la France, l'invasion d'abord avec ses angoisses et ses douleurs; puis la restauration de la royauté avec toutes les espérances que ce régime de liberté et de paix faisait concevoir et qui ne pouvaient être accueillies par personne avec plus d'ardeur que par l'ami et l'élève de Mme de Staël. L'établissement de la monarchie constitutionnelle était le rêve de la jeunesse de Prosper de Barante. Aussi nulle part la royauté de Louis XVIII ne fut-elle proclamée avec plus de joie qu'à la préfecture de Nantes. Le seul qui ne s'associa qu'avec réserve à ses sentiments était (nous raconte Mme Anisson) M. de Barante le père qui, gardant le souvenir de la déception douloureuse que lui avait causée la première révolution et assombri déjà peut-être par les premières atteintes d'un mal qui devait bientôt le conduire au tombeau, doutait qu'après trente ans de guerre civile une restauration monarchique pût s'accomplir paisiblement. Ces craintes, qu'il n'eut pas le temps de voir justifier, n'avaient que trop de fondement : car à peine avait-il fermé les yeux et ces enfants avaient-ils eu le temps de déposer ses restes dans le tombeau de famille de Barante, qu'éclatait la funeste réaction des Cent jours. On apprenait presque en même temps à Nantes la fuite de Louis XVIII et la rentrée de Napoléon à Paris.

... Mon frère ne songea pas un instant à garder la position de préfet de ce gouvernement éphémère, qu'il regardait comme criminel envers la nation; il se prépara donc à quitter Nantes sous le plus bref délai possible; mais le jour même où le nouvel empire était proclamé par les autorités militaires, un tumulte populaire s'éleva et on se porta à la préfecture, menaçant de jeter des pierres si on n'illuminait pas à l'instant. Comme on y mettait peu d'empressement, les projectiles vinrent casser les fenêtres, et la foule menaçait d'envahir l'hôtel.

Heureusement pour nous, le général Foy était en ce moment en inspection à Nantes ; nous l'avions vu très amicalement tous les jours précédents et, tout en se déclarant franchement pour le mouvement

bonapartiste, ses manières étaient restées les plus courtoises du monde avec nous. Averti de ce tumulte, il accourut, fit venir la troupe et dissipa cette sotte émeute.

Cependant il nous conseilla de partir le plus tôt possible et très incognito. La chose n'était point commode; embarquer en quelques heures femme, enfants, sœur, et trouver secrètement tous les moyens de la fuite, voilà ce qu'il fallut faire pendant le reste de la nuit. Nous pûmes pourtant partir au point du jour, entassés dans une grande berline, mon frère, ma belle-sœur, moi, deux enfants et une grosse nourrice, c'était à suffoquer; mais l'événement lui-même, qui nous réduisait à prendre furtivement la route de l'exil, était bien autrement suffoquant.

L'Auvergne devenait de nouveau le lieu de notre refuge. La route fut longue et pénible, de détestables auberges, une nourrice perdant son lait, des enfants sans bonne nourriture, pâtissant et pleurant, tel fut le programme de notre voyage.

Enfin, Barante nous apparut avec la paix profonde qui l'environnait.

Ce ne fut pourtant pas pour y rester longtemps. Ce calme même, contrastant avec l'agitation que devait causer la crise que traversait la France, était pénible et devint bientôt impossible à supporter. M. de Barante voulut se rapprocher du théâtre des événements, et sa sœur, dont il devenait l'unique protecteur, ne pouvait rester sans lui au fond de sa province. Ils demandèrent ensemble l'hospitalité au Marais et vinrent attendre dans cette demeure amie ce que le sort allait décider d'eux en même temps que de la France : car, dorénavant, comme on va le voir, avec la situation que M. de Barante avait su prendre, tous les changements politiques devenaient pour lui et les siens des événements de famille.

... Mon frère partit donc pour Paris, nous laissant un peu ennuyées de notre abandon; il fut convenu, toutefois, que nous le rejoindrions bientôt si les événements n'amenaient pas la guerre autour de Paris : il nous autorisa, en effet, quelque temps après son départ, à aller nous établir au Marais, où Mme de la Briche, selon sa bonté ordinaire, avait réuni une partie de sa famille. Mme de Barante, qui était comme sa fille, était toujours la bienvenue; pour moi, il était établi que j'étais une de ses nièces.

Nous trouvâmes le Marais fort animé : les deux plus jeunes sœurs de Césarine y étaient avec sa sœur aînée, Mme Germain, qui avait épousé un des meilleurs amis de mon frère, Mmes de Vintimille, de Fézensac et beaucoup d'allants et venants. Tous attendaient avec anxiété la crise désormais imminente. On vivait dans un état de demi-conspiration plein d'intérêt dramatique. Presque chaque jour, M. Germain, mon frère, Frédéric d'Houdetot ou tel autre, arrivait de Paris,

nous apportant mille bruits divers qui circulaient. L'espérance et la crainte remplissaient tour à tour les esprits; il était facile de voir que l'empereur courait à sa perte, mais aussi à la ruine du pays.

Nos sentiments contre ce gouvernement faussement libéral et soutenu par le mensonge étaient unanimes; mais hélas, notre délivrance ne pouvait venir que par les étrangers et quelle en serait la suite? En effet, les puissances coalisées déclarèrent la guerre à l'usurpateur et après des efforts admirables de courage de nos armées, la perte de la bataille de Waterloo vint décider du sort de la France, dénouer brusquement l'attente de ces trois mois et mettre un terme à ce règne étrange et troublé qui avait apparu comme un météore et en avait eu la durée.

La joie, il faut en convenir, domina de beaucoup la douleur de nos pertes lorsque, dans notre réunion, on apprit l'évènement de la bataille. La fin de l'empire et le retour des Bourbons, corrigés par l'expérience, (car on croit toujours ce qu'on désire), telles furent les premières impressions que l'on éprouva au Marais et qui furent partagées par toute la société à ce premier moment.

Bientôt on se sépara, la curiosité ou l'ambition attirait tous les hommes à Paris : la seconde restauration se fit, mais les conditions en furent dures et humiliantes, les souverains étrangers se montrèrent moins généreux que la première fois et l'armée, irritée et malheureuse, resta hostile au nouveau gouvernement.

Cependant l'ordre se rétablit vite dans la capitale et l'administration reprit son cours. M. de Vaublanc fut nommé ministre de l'intérieur; comme il était absent, ses fonctions furent déléguées à mon frère, avec le titre de secrétaire général. Cette position était importante et difficile à bien remplir; la quantité immense d'absurdes prétentions, la direction nouvelle à donner à la politique, tout rendait ce poste aussi important que délicat.

Nous vinmes nous établir rue de Grenelle, au ministère; ma belle-sœur ouvrit ses salons et on s'y précipita en foule. Il y avait dans l'air une sorte d'enivrement, il semblait que toutes les prospérités de la France allaient renaître; on paraissait avoir une bienveillance de bon augure; on parlait beaucoup d'union; les purs royalistes croyaient que tout allait marcher selon leurs désirs; les Cent jours avaient dû convertir toutes les oppositions. Hélas cet accord était loin d'exister, les haines furent bientôt plus accentuées qu'auparavant. Néanmoins le temps que nous passâmes au ministère fut bien amusant par cet entrain général et cette masse de prétentions de tous genres. Dans un coin du salon, je voyais passer et j'entendais parler ce monde affairé; c'était un spectacle plein d'intérêt. Mon frère accueillait bien tout ce qui venait mais se moquait tout doucement de bien des ridicules.

Trois mois se passèrent ainsi; le ministre étant revenu, mon frère ne voulut pas rester sous ses ordres et il donna sa démission : inspiration heureuse, car M. de Vaublanc fut bientôt signalé par son défaut de tact et par des opinions des plus exagérées dans la couleur ultra-royaliste qui prévalait de plus en plus dans la société et la séparait en deux camps, eux et les constitutionnels. Les procès politiques devaient mettre bientôt le comble à ces haines de partis.

Mon frère fut nommé directeur général des droits réunis, n'ayant point de ministre au-dessus de lui. On lui assigna pour demeure un grand et bel hôtel rue Sainte-Avoie, au Marais. Je n'avais jamais mis les pieds dans ce quartier reculé et il nous sembla que nous allions en province et que nos amis ne viendraient jamais jusque-là. Il n'en fut pas ainsi et les salons de ma belle-sœur furent presque aussi fréquentés qu'à l'intérieur. Elle donna plusieurs fêtes très brillantes où vinrent le duc de Wellington, le héros du moment, et beaucoup d'étrangers considérables.

La mode était de ce côté; les royalistes ne voyaient en eux que de bons alliés qui avaient ramené le gouvernement de leur choix, tandis que dans les opinions contraires, on les regardait en ennemis, en sorte que cette union parfaite rêvée un moment disparaissait de plus en plus; mais les apparences portaient l'aspect de la joie, de la prospérité et du triomphe, du moins dans le monde du gouvernement et de l'aristocratie.

Paris était rempli d'étrangers de toutes les nations, les Anglais surtout qui n'avaient pas pu y aborder pendant les longues guerres de l'empire, s'en dédommageaient et arrivaient en masse avec les modes et les habitudes les plus opposées aux nôtres; les boulevards étaient couverts de caricatures de l'Anglaise type en jupe de mousseline blanche courte et serrée avec un spencer de couleur voyante; sur la tête un chapeau plat et avancé en forme de feuille de chou. La Française était bouffante au milieu d'une foule de petites garnitures; elle avait un chapeau presque haut d'un pied surmonté d'un paquet de fleurs menaçant le ciel. Les boutiques se remplissaient d'objets nouveaux, tout était animé et amusant dans ces spectacles imprévus; c'était comme un temps de vacances générales : les fêtes se succédaient de toutes parts; l'Europe entière était représentée par ses plus grands seigneurs et par les célébrités de tous genres; mais pendant ce même temps, que de haines, que de colères s'accumulaient!

Parmi tant de célébrités on vit accourir Mme de Staël, qui toujours poursuivie par la haine de Bonaparte avait été contrainte de s'enfuir de Paris pendant les Cent jours; sa fille était alors sur le point d'épouser le duc de Broglie. Ce fut à Pise que le mariage fut célébré; après la chute du despote qu'elle détestait, elle s'empressa de venir jouir d'une société qu'elle avait toujours regrettée.

Je revis donc ma plus chère amie ; les nouveaux avantages de sa position, sa beauté originale, ses succès d'une nature absolument différente de ceux de sa mère, rien n'avait changé ses manières tendres et confiantes à mon égard ; nous n'avions pas cessé de nous écrire et nous nous retrouvions avec une égale joie. Un de ses charmes était l'ignorance de ses dons, tout son orgueil était placé sur sa mère et sur son mari.

Ma belle-sœur était alors dans tout l'éclat d'une beauté qui s'était développée étonnamment depuis les trois années de son mariage. Elle brillait partout, dans les bals parés et déguisés : on la vit en Péruvienne et en Juive également admirée. Elle jouissait de ses succès avec l'abandon, la naïveté et la grâce de sa nature et n'en restait pas moins éloignée de l'enivrement. Je ne l'accompagnais que rarement au milieu de ce grand monde officiel ou élégant; je me contentais de la société souvent nombreuse, mais plus généralement réduite à un petit cercle intime, qui fréquentait la rue Sainte-Avoye. Là, je me plaisais et m'amusais très bien. On y avait pour moi une telle bienveillance que, malgré ma timidité, j'étais comptée pour quelqu'un.

Ce fut parmi ses habitués de la rue Sainte-Avoye que M[lle] de Barante rencontra l'homme de bien et d'esprit avec qui elle devait unir sa destinée. M. Hippolyte Anisson, un peu plus âgé que Prosper de Barante, avait été son collègue au conseil d'État. L'estime et le goût (c'est M[me] Anisson qui parle) les attiraient l'un vers l'autre. M. Anisson portait un nom très anciennement et honorablement connu. Dès le commencement du dix-septième siècle, un des membres de la famille Anisson, promu de bonne heure à une haute dignité ecclésiastique avait été employé par Henri IV à ses négociations avec le Saint-Siège et avait obtenu en récompense de ses services le chapeau de cardinal. Mais ses neveux et ses héritiers s'étaient acquis depuis lors une renommée d'un autre genre. En fondant à Lyon un grand établissement d'imprimerie, ils avaient pris dans le monde savant et lettré la place qu'occupaient au seizième siècle les Alde et les Étienne. Ils vivaient dans l'intimité des illustres écrivains dont ils publiaient les ouvrages. Bossuet les traitait en amis; plus d'un d'entre eux avaient accompagnés Mabillon et Montfaucon dans leurs voyages d'érudition. L'aïeul de celui qui obtint la main de M[lle] de Barante était venu à Paris vers le commencement du dix-huitième siècle pour y prendre à la fois la direction et la ferme de l'imprimerie royale, et cette place avait passé à son fils qui l'occupait encore à l'entrée de la Révolution française. Révoqué alors pour ses opinions monarchiques, il ne

tarda pas à porter sa tête sur l'échafaud, et le riche matériel de l'imprimerie royale, qui était sa propriété, fut confisquée au profit de l'État. C'était une si criante injustice, que Napoléon lui-même avait cru devoir la réparer en rendant à M. Hippolyte Anisson la situation dont une injuste sentence avait privé sa famille.

C'était une position à la fois agréable et indépendante et qui ajoutait d'assez grands avantages matériels à une union que recommandait d'ailleurs toutes les convenances de l'esprit et du caractère.

Une fortune considérable est en tout temps une importante force sociale, mais elle était plus grande encore dans un temps où la richesse était bien moins répandue qu'aujourd'hui. Mme Anisson, guidée par l'aide intelligente et éclairée de son mari, fit de cet avantage, qu'elle n'avait pas recherché, un usage à la foi noble et discret. Sa maison fut bientôt le rendez-vous de tous les amis politiques de son père, qui se trouvèrent les mêmes que ceux du mari de sa meilleure amie devenue la duchesse de Broglie. Plus tard M. Anisson devait entrer lui-même à la Chambre des députés sous le même drapeau de politique libérale et modérée. C'est donc dès le lendemain de son mariage et toute jeune encore que Mme Anisson commença à prendre dans le monde cette place qu'elle a su garder pendant soixante ans, à travers toutes les péripéties que nous avons traversées. Que de conversations intéressantes ont été échangées durant ce demi-siècle dans ce salon, auquel elle n'a pas cessé de présider avec la même affabilité, le même savoir-vivre, la même sûreté de conscience, le même art de bien choisir et d'entretenir avec amabilité ses relations.

Ses soirées du samedi étaient une véritable institution plus durable que plus d'une de nos constitutions politiques. Pour ne parler que de ce dont j'ai pu juger par moi-même, après y avoir vu dans ma jeunesse, mon père entre M. Guizot et M. Molé, combien de fois m'y suis-je retrouvé, dans ces dernières années après les séances de l'Assemblée nationale, entre M. Buffet, M. Cochin, M. Andral, M. de Mérode, et tant d'autres de mes chers contemporains et de mes compagnons d'armes politiques. Qu'il serait donc à souhaiter que Mme Anisson eût continué à noter au passage tout ce qui s'est dit, pensé et discuté devant elle pendant cette longue série d'années, et principalement dans ces premières années de la monarchie constitutionnelle qui ont été comme l'âge d'or du régime parlementaire. Malheureusement c'est à partir de cette époque que les notes de Mme Anisson (brusquement interrompues ensuite après 1830) prennent un caractère d'intimité qu'on doit respecter et qu'elle n'aurait pas voulu laisser pénétrer à des regards indifférents. Les soins données à l'éducation de ses enfants, le regret

causé par la perte de l'aîné d'entre eux, l'effusion de sa douleur quand son amie lui fut enlevée par une fin prématurée, enfin les réflexions sérieuses que chacune de ces épreuves intérieures lui suggéraient prennent presque toute la place : soit que les événements du dehors se déroulant d'une façon plus calme que dans sa jeunesse lui fissent moins d'impression, soit que les idées religieuses, dont elle parlait pourtant assez peu, prenant plus d'empire sur son âme à mesure que la vie s'avançait, fussent devenues le principal sinon l'unique objet de sa méditation solitaire.

On me laissera pourtant encore avant de terminer, citer un petit tableau d'intérieur, dont il me semble que l'intérêt personnel que j'y puis prendre ne fait pas même à mes yeux tout le mérite. C'est le récit d'une visite à Broglie, chez mes parents, dans une ancienne demeure qui venait d'être rendue habitable et ouverte à quelques amis.

..... L'automne de 1828, Broglie fut ouvert à quelques-uns des habitués de la famille. J'y fus conviée bien amicalement avec toute ma famille, mon mari et mes trois enfants. Nous trouvâmes là la vieille M[me] Guizot; M. Guizot et son fils aîné, François, un charmant garçon de quatorze ans; M[lle] E. Dillon, que M. Guizot allait épouser en secondes noces : elle était très fière de son futur, et lui avait, dans son amour, une sorte de tendresse mêlée de protection qui tenait de la paternité, sans toutefois manquer d'une certaine galanterie qui étonnait un peu avec ses mœurs si graves.

Au reste, personne au monde ne peut être plus aimable que M. Guizot dans l'intimité. Il se met, sans effort, à la portée de tout le monde, cause, avec un égal plaisir, d'art, de littérature, d'éducation, de jardinage, ou du régime d'un petit enfant. Son esprit se prête à tout et, cependant, il conserve une certaine raideur : il est professeur en toutes choses.

Nous eûmes une visite de M. de Rémusat, qui venait d'épouser M[lle] de Lasteyrie. Je fis connaissance alors avec M. Doudan, attaché d'abord à l'éducation du dernier fils de M[me] de Staël, Alphonse Rocca, et bientôt jugé si supérieur à un pareil emploi qu'il fut désormais pour toute la famille un ami distingué entre tous. Un esprit des plus fins, des manières élégantes, un visage expressif et une modestie recouvrant l'orgueil que ses exquises qualités lui inspiraient, en lutte avec un sort dépendant, le rendaient à la fois parfaitement aimable et pourtant d'un commerce épineux, dans la crainte où l'on se sentait de l'atteindre par un point inconnu ou de ne pas assez bien comprendre les finesses et les sous-entendus d'un esprit hors ligne par son originalité.

La réunion de toutes ces personnes d'un mérite différent, mais

égales par l'élévation des sentiments, faisait de Broglie un séjour parfaitement agréable.

Les enfants contribuaient à mettre une animation plus vive encore. Mon fils Étienne faisait le lien au milieu de cette jeunesse, et François Guizot se partageait entre les gens raisonnables et les enfants : le matin, ils faisaient ensemble quelques études et ils se joignaient aux promenades si agréables que nous faisions dans les environs. Les soirs un choix heureux de lectures suppléait de temps en temps à une conversation presque toujours intéressante.

L'attention des plus jeunes enfants est plus éveillée et leur mémoire moins fugitive qu'on ne le croit. J'ai de la peine à me persuader à moi-même qu'après soixante ans (car c'était en 1828), je puisse conserver de cette réunion, où je n'étais certainement admis que quelques instants, un souvenir assez présent pour reconnaître la peinture tracée par Mme Anisson et jurer que sa ressemblance doit être parfaite. C'est le fait pourtant : de la petite table où nous étions relégués, mes sœurs et moi, avec les enfants de nos hôtes, nous entendions et je crois entendre encore le bruit de conversations animées de ces illustres convives, et en particulier le son de la voix pleine et grave de M. Guizot dominant toutes les autres. De quoi donc parlaient-ils avec tant d'ardeur et de regards brillants du feu de tant d'espérance? Nous n'étions certainement pas en état de le comprendre, et je ne veux pas affecter de m'en souvenir. Je sais seulement que les sujets devaient être très variés, car les mêmes noms propres ne venaient pas deux jours de suite frapper machinalement nos oreilles. Un jour, c'était M. de Martignac et la loi sur la liberté de la presse, le lendemain M. Hugo et *Hernani*, M. de Lamartine et les *Méditations*, puis M. Cousin avec des noms étrangers que nous n'aurions pu ni articuler ni épeler. Reid, Kant, Hegel, Schelling. C'est qu'en effet (j'y ai pensé depuis lors) c'était le moment où une généreuse effervescence régnait dans toute la région de la pensée et de l'art ou littérature : éloquence, institutions constitutionnelles, philosophie spiritualiste, tout renaissait, tout se développait de concert, couvrant toutes les perspectives de l'avenir, et semant, après tant d'orages, le germe de moissons nouvelles dans tous les champs de l'intelligence. C'était vraiment bien plus que notre triste centenaire le renouveau de 89. Avec quelle foi cette génération, se croyant corrigée des erreurs de ses pères, se préparait à reprendre leur œuvre, au point où par entraînement ou par faiblesse ils l'avaient laissé dévier ! Avec quelle joie elle voyait le pouvoir s'approcher des idées libérales sans secousse et sans révolution, et combien, hélas ! elle

se doutait peu qu'elle était destinée, elle aussi, à des déceptions plus cruelles peut-être que sa devancière !

Je terminerai en citant quelques réflexions trouvées aussi dans l'héritage intellectuel de Mme Anisson et qui surprendront peut-être même ses meilleurs amis. A la voir jusqu'à la dernière heure de sa longue vie mettre un intérêt si aimable à tout ce qui se passait autour d'elle dans le monde politique et littéraire, aimer à s'entourer même des plus jeunes membres de sa famille et se faire raconter leurs plaisirs en ayant l'air d'y prendre part, vivre en un mot de la vie de tout le monde, et tenir à ne pas s'abstraire du mouvement qui l'environnait, on ne se serait pas douté que des pensées d'un ordre bien supérieur avaient pris au fond si pleinement possession de son âme. On n'aurait pas supposé en elle cette concentration intérieure qui lui dictait à l'insu de ceux qui l'approchaient des réflexions dont la haute et forte spiritualité rappelle les chrétiennes éminentes du dix-septième siècle. Les considérations suivantes sur les effets du progrès de l'âge écrites à diverses époques de sa vieillesse si prolongée ne perdent rien à être rapprochés de celles que la même expérience et la même foi ont dictées à Mme Swetchine.

On avance bien longtemps dans la vie, croyant se connaître, désirant se corriger de ses défauts, espérant arriver à vivre en harmonie avec les autres et enfin parvenir à accomplir tous ses devoirs.

Cependant d'année en année on est étonné d'avoir fait si peu de progrès ; il semble au contraire que les difficultés augmentent et que les épines deviennent plus sensibles : c'est que la jeunesse marche d'un pas plus léger dans les sentiers qu'elle parcourt; elle voit un but prochain et charmant qu'elle pense atteindre à chaque tournant de la route et ne s'aperçoit pas de quelques cailloux qui l'ont un peu heurtée. Cependant ce but s'éloigne toujours et enfin l'âme se lasse, se décourage et vient à s'en prendre de cette difficulté à obtenir le bonheur, à tout ce qui l'entoure et non pas à elle-même. On croit à la clarté de son esprit, à la force de sa volonté, à la bonté de sa cause : ainsi quand l'harmonie manque dans l'arrangement de la vie, les autres ont tort et on se pose en victime à ses propres yeux.

Voilà l'ennui de ces années qui suivent la jeunesse et ne sont pas encore la vieillesse : on a perdu bien des illusions qui promettaient des joies vives et pures dans le monde; l'horizon se trouble, on ne sait plus où s'appuyer, on craint de se montrer faible en se soumettant sans cesse, on résiste dans mille bagatelles indifférentes au fond, mais que le désappointement de n'avoir pu trouver la vie telle qu'on l'avait rêvée fait apparaître comme des injustices du sort ce qui ne serait que des contrariétés pour une âme plus soumise.

Après bien des combats contre soi-même, après bien des ennuis, on s'aperçoit d'où vient ce malaise profond et ce mécontentement que l'on éprouve contre soi et contre les autres : c'est notre orgueil caché au fond de notre cœur, voilé sous mille déguisements; mais ce n'est pas tout de savoir la source de nos souffrances, demandons à Dieu qu'il écarte encore tout ce qui reste de brouillard sur notre intelligence : Nous nous plaignons des moindres maux, nous sommes vains, délicats, sensibles. O Seigneur, vous nous dites que vous êtes doux et humble de cœur : qui oserait se dispenser de l'être après vous?

. . . .

Avec l'âge qui avance, tous les intérêts vont s'affaiblissant; l'entrain de la vie est arrêté par bien des désenchantements. On juge mieux soi-même et les autres, et le prisme qui colorait tous les objets est brisé; pourquoi se dit-on, tant d'efforts pour réussir aux choses de ce monde, où cela mène-t-il, quelle vraie joie peut-il en résulter? Que Dieu nous garde donc de la tentation de pousser trop tard les goûts frivoles de la jeunesse : l'âge mûr devient ridicule ou à charge, en ne sachant pas se retirer à temps des plaisirs bruyants.

On pardonne mille choses aux charmes de la jeunesse, dit Mme de Sévigné, que l'on ne pardonne pas quand ils sont passés.

On y regarde de plus près, on n'excuse plus rien; enfin, il n'est plus permis d'avoir tort.

Rien n'est plus vrai, un défaut, un travers, une inconséquence trouvent leur excuse dans le manque d'expérience; la grâce couvre tout, mais elle disparaît avec les années; cherchez donc alors à vous faire une vie plus sérieuse et mieux remplie. Cependant si l'âge mûr ne quittait les divertissements frivoles que pour se livrer à de tristes passions, telles que l'ambition, la politique, la spéculation, le jeu! Voilà l'écueil pour la femme de cinquante ans qui a renoncé aux succès de pur agrément; on veut avoir un rôle, car l'ennui est un cruel ennemi et un mauvais conseiller pour les âmes molles ou sans boussole. Le bel esprit est maintenant trop passé de mode pour être une grande ressource, il reste les soins de la famille et du ménage, encore ne faut-il pas s'y laisser absorber et rendre cette honorable occupation fastidieuse en la rapetissant dans des soins minutieux et absorbants.

Heureusement, il est encore d'autres sources où l'on peut puiser à tout âge; élevez votre cœur en haut, recherchez-y l'appui du présent, l'oubli d'un passé auquel on a trop demandé et vivez en exigeant peu du monde et en vous fortifiant par les bonnes et sérieuses lectures.

. . . .

Chaque jour de l'automne qui avance me montre une nouvelle fleur fanée, une feuille de plus qui jaunit. Mes années s'avancent aussi à chaque heure vers la triste vieillesse, et je vois s'amortir les ardents

sentiments de mes jeunes années; le cercle qui m'entourait à mon entrée dans le monde va se rétrécissant de moments en moments. Combien de gens amis ou indifférents ont déjà disparu! A tous ces départs je songe que peut-être aussi mon tour viendra bientôt; il semble que Dieu nous présente, dans le spectacle de la nature, l'image de l'instabilité des choses de ce monde qu'il faut quitter peu à peu.

Ecoutez son langage : il parle dans les feuilles de nos forêts que le vent emporte, il nous montre sur toute la terre une continuelle alternative de beautés ravissantes et d'affreux déserts; l'hiver succède à l'été comme nos tristesses succèdent à nos joies. Pourquoi nous tant arrêter à des soins inutiles? La vie recommencerait pour nous, qu'elle ne pourrait jamais remplir l'attente de l'âme. Songeons, en voyant les glaces et les neiges arrêter la sève des plantes et les laisser desséchées, que le printemps n'est pas éloigné et qu'il rendra à la terre toute sa parure. Ainsi, après les langueurs de la vieillesse et le froid de la mort, l'âme retrouvera sa belle jeunesse pour jouir des beautés éternelles dans un ciel sans nuages, et son bonheur sera sans mélange de peines.

C'est là ce que Dieu révèle par moments à ceux qui le cherchent sincèrement.

Mon Dieu, je reconnais maintenant que le dégoût profond que j'éprouve au milieu des biens dont vous m'avez comblée est un effet de votre miséricorde; vous voulez que j'arrive à vous détachée des plus chers objets où je mettais ma complaisance. J'ai souffert par le cœur et par l'amour-propre; vous m'avez fait sentir toute mon impuissance, même pour faire un peu de bien; vous voulez être le maître des âmes; on ne peut rien si ce n'est vous qui le donnez; vous aimez la simplicité et l'humilité, donnez-les-moi, Seigneur, et appelez-moi quand les épreuves m'auront assez purifiée, car cette vie, qui me paraît déjà bien longue, n'a pu suffire encore à me corriger et à me soumettre entièrement à votre volonté.

. . . .

Pour se consoler de la perte de la jeunesse, il est bon de se représenter les troubles, les déceptions, les espérances si souvent déçues, les illusions évanouies, l'orgueil rabaissé, enfin tant de rêves dont le réveil a été douloureux. Hélas! qui de nous n'a visé à un but s'éloignant à mesure qu'on prétend l'atteindre? La vieillesse vient simplifier tous nos désirs. Un de mes amis disait : « La vie s'assombrit beaucoup vers la fin, et ce n'est peut-être pas mal arrangé; en nous dépouillant, elle nous décharge de beaucoup de bagages inutiles; il est bon d'arriver au terme de la route, plus dégagé d'un poids inutile. « Ne craignons pas la mort, dit saint Justin, puisque nous voyons dans la vie que tout meurt. Rendons grâce à cette doctrine qui mène

à une vie éternelle en un lieu où on ne connaît ni souffrances ni misères. »

Si les joies sont plus rares, les espérances sont plus fermes et la paix intérieure peut y gagner. Consolons-nous donc de ce manteau sans broderies qui vient peu à peu remplacer tant de choses inutiles ou frivoles.

MORT DE MON FRÈRE

« Vos flèches m'ont percé de toutes parts, Seigneur, et votre main s'est appesantie sur moi : ceux qui m'étaient le plus attachés, se sont éloignés de moi. » (Ps. 37.)

Voilà donc brisé, ce cher et intime lien de toute ma vie, ce frère tant aimé qui m'avait servi de père et d'ami, auquel je plaisais et qui m'aimait bien plus par inclination que par devoir. Lui si respecté en même temps que si aimable, le voilà disparu, emportant avec lui tous mes souvenirs d'enfance, toutes nos traditions de famille; maintenant il faut continuer à marcher presque seule dans des chemins devenus bien arides, car ce dépouillement arrive après bien d'autres déjà cruels. L'*Imitation* dit avec raison : « L'amour ne vit pas sans douleur ». Il est vrai, plus on aime plus on souffre; ou perte, ou éloignement, ou manque d'accord, ou inquiétude, tout atteint un cœur qui aime et lorsqu'une longue vie s'est passée sans apporter de nuages dans une vive affection, quelle douleur de devoir s'en séparer et de renoncer sur la terre à cet accueil si bon, si paternel qui était toujours réservé à chacune de mes visites? Je ne retrouverai rien de pareil dans la jeune génération qui m'entoure : elle nous voit avec les désavantages qu'apportent les années, elle n'accorde guère à l'âge mûr que des soins distraits et proportionnés à la complaisance qu'elle trouve pour ses propres goûts. La jeunesse est une sorte de royaume, il lui faut des courtisans; elle sent sa puissance et elle a raison, car, malgré sa tyrannie, on ne saurait vivre sans elle et on subit son charme tout en gémissant de sa légèreté; si ses grâces étaient sans ombres, nous serions subjugués et son règne serait trop absolu. Mais Dieu a mis en elle notre instruction et notre miroir; tout s'ébauche sur la terre pour s'accomplir dans le ciel; aimons et souffrons, c'est ainsi qu'on apprend à supporter la vie et à ne pas craindre la mort.

En pleurant ceux qui ont embelli notre vie, souvenons-nous surtout des instants heureux que nous leur avons dus; remercions Dieu de ces éclairs de bonheur qui nous ont fait entrevoir des joies plus grandes et plus stables. Ne reprochons pas à Dieu ses bienfaits parce qu'il en a arrêté le cours; ce sont des promesses plus que des punitions : l'âme éclairée et soumise voit poindre une brillante aurore au delà de ces moments d'épreuves.

. . . .

« Mon Dieu ne permettez pas que j'arrive devant votre trône, les mains vides. »

Je lisais ces paroles dans un auteur pieux, et il me semblait que je pouvais adresser à Dieu la même prière : car, hélas! voilà la vieillesse arrivée, et que puis-je faire maintenant pour offrir quelque chose de valable? A quoi bon ces années qui survivent à tous mes devoirs et ne me laissent que de bons désirs avec un corps faible et infirme : depuis plusieurs années, je suis sevrée de tous les intérêts que donnent les affections du foyer, le monde ne m'intéresse plus et les bonnes œuvres actives me sont interdites par mon âge.

Que puis-je donc présenter à Dieu au jour de mon appel? Voilà ce qui me préoccupe.

Cependant je ne puis pas désespérer de la bonté de Dieu et je pense qu'il m'a donné ce temps pour que je puisse, à loisir, faire un sérieux examen de conscience. On se connaît bien mal tant que la vie active ou que la passion nous poussent. Mais rien n'est inutile dans le plan de Dieu. Ces tristes années nous sont données sans doute pour nous replier et pour que nous voyions nos fautes passées en nous éclairant du flambeau de la parole de Jésus-Christ. On avait marché dans un demi-jour, où trop d'intérêts, trop de soins matériels, avaient troublé la vue; l'âge mûr amène, avec plus de loisirs, des réflexions plus calmes; on voit les fautes de sa jeunesse; on comprend les défauts qui ont fait échouer vos bonnes intentions; on cesse d'attribuer entièrement aux autres, les désaccords et les ennuis de notre vie, et cet examen sévère et consciencieux nous modifie dans toutes nos relations. On devient plus flexible et plus indulgent pour les défauts des autres et par là même on les attire, et toutes les relations deviennent plus douces. Il faut donc se consoler au milieu des ennuis de la vieillesse; mais il faut qu'elle nous apporte quelques fruits. Si nous ne pouvons présenter à Dieu rien d'éclatant, ni les dévouements, ni les souffrances des saints, demandons-lui d'accepter le repentir de nos fautes passées et l'aveu que nos peines passagères nous ont été justement infligées. Méritons, par cette connaissance plus approfondie de nos misères et de celles du genre humain, que Jésus-Christ, tenant compte de notre humble confession et de notre bonne volonté, nous reçoive au nombre des bénis de son Père, non à cause de nos mérites, mais par sa grande miséricorde en laquelle nous avons placé toutes nos espérances.

« Qui sera donc celui qui vous condamnera? Sera-ce Jésus qui est mort pour nos péchés, qui est ressuscité pour notre justification et qui, assis à la droite du Père, prie sans cesse pour nous? » (Saint Bernard.)

Duc de Broglie.

L'EXPOSITION DE 1889

ET

LES CHEMINS DE FER [1]

IV

LA LOCOMOTIVE

Si grande que soit l'importance de la voie et du matériel de transport, ce n'est pas dans ces deux éléments que réside, aux yeux du public, la vraie caractéristique des chemins de fer. Pour tout le monde, la locomotive est l'expression vivante et parfaite de ce mode de circulation. Le chemin de fer, c'est avant tout l'engin qui passe, rapide comme l'éclair, annonçant son arrivée par un sifflement strident, en même temps qu'il vomit dans les airs des nuages de vapeur, bientôt étalés dans la campagne en une longue et blanche traînée; c'est le monstre de fer qui, dans l'obscurité de la nuit, précédé par un fanal éblouissant, sème sur son chemin une pluie d'étincelles; c'est la lourde machine capable de tout broyer sur son passage, et pourtant obéissante au moindre geste du mécanicien, qui la fait partir, s'arrêter, marcher en avant ou en arrière, ralentir ou accélérer son train, avec une docilité incomparablement supérieure à celle du cheval le mieux dressé.

C'est surtout dans les expositions universelles que la locomotive paraît à son avantage. Combien elle y est agréable à voir, avec sa peinture fraîche, son vernis éclatant, ses organes d'acier coquettement parés! Avec quelle curiosité l'œil du visiteur fouille dans cet enchevêtrement inouï de roues, d'essieux, de tiges, de leviers, de manivelles, de mécanismes de toutes sortes, que ni la pluie, ni la poussière, ni la noire fumée du charbon n'ont encore ternis! Quel intérêt, même pour l'homme qui n'est pas du métier, dans ce

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 août 1889.

rapprochement de types divers où chaque pays, chaque compagnie, chaque constructeur a cherché à mettre son empreinte; de sorte qu'au lieu d'une ennuyeuse uniformité, on rencontre les contrastes les plus frappants dans les formes, les dimensions, les couleurs et l'emploi des matières!

Autant que ses devancières, l'Exposition de 1889 est riche à cet égard. Les locomotives s'y suivent en longues files, où la tôle vernie, l'acier, le cuivre, le laiton et le bronze se marient dans les combinaisons les plus variées. Elles sont vraiment belles et imposantes dans leur fraîcheur, ces machines si savamment construites et si puissantes, et on a bien fait de les placer aussi loin que possible des modèles de 1825 et de 1829. La *Fusée* ferait triste figure à côté de ces colosses, avec le modeste tonneau d'alimentation qu'elle traîne à sa suite, et qui fait involontairement penser à ces barriques de bière et de cidre, dont le contenu se débite en plein air aux abords du Champ de Mars! Pourtant ce dédain serait bien injuste. La machine que couronna le jury de Rain-Hill contenait en germe tous les perfectionnements qui ont fait de la locomotive ce qu'elle est à présent. Si, de nos jours encore, des dispositions nouvelles font leur apparition, qui méritent d'exciter l'attention des ingénieurs, rien ne prouve mieux combien était fertile le champ que la merveilleuse invention de Stephenson ouvrait, il y a plus de soixante ans, à l'activité des chercheurs.

N'est-ce pas trop présumer du public que de l'inviter à jeter, sur ces mécanismes compliqués, autre chose qu'un coup d'œil étonné et défiant? Nous ne voulons pas le penser et c'est pourquoi, reprenant l'histoire de la locomotive au point où l'avait laissée notre étude sur l'origine des voies ferrées [1], nous allons entreprendre de retracer en peu de mots les principales phases du développement de cet engin. Pour cela, quelques explications préalables sont nécessaires, que nous chercherons à rendre aussi courtes que possible.

Une locomotive, disent excellemment les auteurs du *Guide du constructeur* [2], est « une machine à vapeur liée à sa chaudière et portée sur un train de roues, qui lui sert tout à la fois de support et d'appareil de propulsion. »

La vapeur est engendrée dans la chaudière, qui forme le corps cylindrique de l'engin, par l'action constante qu'exerce sur l'eau la chaleur du combustible brûlé sur la grille du foyer. Cette vapeur

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 août 1889.

[2] MM. Le Châtelier, Eug. Flachat, Petier et Polonceau, édition de 1851, p. 51.

s'accumule dans un dôme ou réservoir, d'où elle se rend dans deux cylindres symétriques, placés à l'avant sur les côtés du châssis. Dans chacun de ces cylindres, grâce à un mécanisme de distribution, elle pousse alternativement les deux faces d'un piston. La tige horizontale de ce dernier est donc soumise à un mouvement de va-et-vient, pendant lequel elle entraîne une bielle, articulée sur une manivelle qui fait corps avec un des essieux du support. Ainsi sollicité, l'essieu tourne, entraînant les roues et la machine se déplace, capable de remorquer une charge d'autant plus forte que l'effort moteur est plus considérable.

Pour suffire économiquement à sa tâche, la locomotive doit pouvoir développer rapidement, et avec un très petit nombre d'organes, une grande puissance de traction, autrement dit une grande quantité de vapeur. Cela seul impose l'emploi d'une chaudière tubulaire, sans laquelle la surface de chauffe serait beaucoup trop petite. Les tubes sont disposés horizontalement, entre la paroi antérieure du foyer et la boîte à fumée, d'où les gaz qui les ont parcourus sont entraînés dans la cheminée, grâce à l'appel produit par un jet périodique de vapeur. On fait ces tubes en cuivre, en laiton, en acier ou même en fer. En général, la paroi du foyer dans laquelle ils débouchent est en cuivre rouge.

Il faut encore que la vapeur soit employée à *haute pression;* car, les dimensions de l'engin étant très limitées, le fluide élastique n'y peut agir que sur une petite surface; de plus, on ne saurait songer à y installer les lourds appareils de condensation qui rendent le travail à basse pression possible dans les machines fixes, et d'ailleurs la nécessité d'employer pour le tirage, en l'injectant dans la cheminée, la vapeur qui s'échappe du cylindre oblige à lui laisser, à la sortie de ce dernier, une pression suffisante. Dans les premières locomotives de Stephenson, la tension de la vapeur était de 4 atmosphères; on l'a portée successivement à 8, puis à 10. Ces chiffres mêmes ont fini par paraître insuffisants, et aujourd'hui les nouvelles machines exposées par les compagnies françaises sont timbrées à 11, 12, 14 et même 15 kilogrammes. Or le timbre d'une chaudière marque l'effort que chaque centimètre carré de la tôle peut supporter, en sus de la pression atmosphérique, de la part de la vapeur renfermée. L'action de l'atmosphère, par centimètre, étant équivalente à 1033 grammes, dire que le timbre est de 15 kilogrammes, c'est indiquer que la vapeur peut atteindre une tension de *quinze atmosphères et demie.*

On appréciera de suite l'avantage de ces hautes pressions si l'on réfléchit aux conditions qui sont nécessaires pour les produire. A l'air libre, l'eau bout à 100 degrés, et sa tension est alors d'une

atmosphère. Pour obtenir ce résultat, il a fallu d'abord réchauffer l'eau depuis la température ordinaire (en moyenne de 12 à 15 degrés) jusqu'à 100; puis lui fournir la quantité de chaleur considérable qui est exigée par le changement d'état, autrement dit cette *chaleur latente* de vaporisation, dont nous avons parlé dans le précédent chapitre[1], à propos du chauffage des voitures. Mais, ce grand effort une fois fait, il en coûte très peu d'aller plus loin. Sans doute, plus la pression est grande et plus la température d'ébullition s'élève; mais ces deux éléments sont loin de suivre la même progression. Par exemple, la température d'ébullition étant de 100 degrés pour une atmosphère, elle sera de 121°,5 pour deux, de 160 degrés pour six, 172 degrés pour huit, 182 degrés pour dix, 200 degrés pour 15. Ainsi, *avec une température double, on obtient quinze fois la tension initiale*. Il est vrai que la chaleur latente augmente aussi, mais dans une proportion infiniment moindre et, en résumé, les quantités totales de chaleur nécessaires pour produire de la vapeur à 100 ou à 200 degrés sont entre elles comme les nombres 640 et 667, soit seulement une augmentation de *quatre pour cent* dans la dépense de combustible.

On voit donc clairement que, si la résistance de la chaudière le permet, il y a tout intérêt à élever le chiffre de la pression. Les chaudières se construisent maintenant en tôle de fer ou d'acier, de 15 à 18 millimètres d'épaisseur, qui peut supporter des efforts considérables, aujourd'hui surtout que l'assemblage des tôles se fait avec des couvre-joints dont les rivets sont posés à la presse hydraulique. Aussi, dans presque toutes les compagnies, prend-on, en ce moment même, les mesures nécessaires pour augmenter de un ou deux kilogrammes la tension dans les chaudières existantes, surtout en vue de certains changements de mécanisme, dont nous aurons plus tard à dire un mot.

La *surface de chauffe*, c'est-à-dire la surface du métal qui est en contact, d'un côté avec les gaz chauds, de l'autre avec l'eau à vaporiser, étant le principal élément de la puissance d'une machine, c'est à l'augmenter que les constructeurs de locomotives se sont tout d'abord appliqués. On peut procéder à cette augmentation soit en multipliant les tubes, soit en les allongeant, soit en agrandissant la paroi du foyer. Stephenson avait débuté par les 25 tubes de la *Fusée*, longs de $1^m,83$ et offrant, avec le foyer, une surface de chauffe d'environ 13 mètres carrés. En 1832, par l'emploi de 82 tubes, il était parvenu à donner à cette surface une étendue de 52 mètres carrés. Un peu plus tard, Sharp et Roberts, qui avaient

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 août 1889.

monté à Manchester un atelier de locomotives, rival de celui de Newcastle, obtenaient le chiffre de 58. Alors commença, entre eux et Stephenson, une lutte dans laquelle les émules suivaient des voies opposées, l'un allongeant toujours ses chaudières, qu'il finit par porter à 4 mètres, les autres se bornant à agrandir le diamètre du corps cylindrique, de manière à y loger un plus grand nombre de tubes. Des deux côtés, on arriva en dernier lieu à 95 mètres carrés, chiffre que Crampton dépassait en 1846, lorsque, par l'écartement des essieux extrêmes, il porta la surface de chauffe à 102 mètres.

Depuis cette époque, on est allé bien plus loin. En 1856, le chiffre de 196 était atteint par les grosses machines du Nord, et maintenant on peut dire que la plupart des fortes locomotives à marchandises se tiennent aux alentours de 200. Seulement, tandis qu'autrefois les machines pour trains de voyageurs ne dépassaient guère 100 mètres carrés de surface de chauffe, aujourd'hui, sous l'empire de nécessités nouvelles, on arrive à leur en donner 140 et même parfois 175.

Il est intéressant de noter qu'on voit renaître de nos jours la divergence de vues qui s'était élevée à l'origine au sujet de l'efficacité des longs tubes. Pendant que les tubes ne vont guère au delà de 4 mètres dans les locomotives de Paris à Lyon, de $3^m,50$ à 4 mètres dans les dernières machines du Nord, sur le réseau d'Orléans, on trouve avantageux de pousser leur longueur au delà de 5 mètres (la largeur demeurant voisine de 4 centimètres).

Ajoutons que le diamètre des chaudières a été porté successivement de 1 mètre à $1^m,25$, puis à $1^m,50$ et parfois même à $1^m,75$; enfin que le nombre des tubes, qui peut s'élever à 250 dans les machines de force moyenne, dépasse quelquefois 350 dans les grosses locomotives à marchandises.

Il est temps maintenant de passer, de cette notion abstraite et technique de la surface de chauffe, à une représentation plus facile à saisir de la valeur dynamique d'une locomotive. On pourrait le faire en évaluant, à l'aide de l'expérience, la quantité de vapeur qu'un mètre carré peut engendrer en une heure[1] et en calculant ensuite le travail que ce poids de vapeur est capable de produire. Mais, outre que de telles évaluations ne seraient bien à leur place que dans un cours de mécanique appliquée, il est beaucoup plus simple de nous adresser aux compagnies de chemins de fer, pour leur demander quelle quantité de travail effectif fournissent leurs

[1] On admet communément qu'un mètre carré permet de vaporiser 40 kilogrammes par heure; mais, en activant le feu, on peut facilement atteindre et même dépasser 56.

locomotives quand elles ont employé une partie de leur force à se mouvoir elles-mêmes et à vaincre les résistances passives de leurs divers organes.

Si nous faisons cette enquête, nous trouverons que les locomotives actuelles équivalent, comme travail, à des machines fixes dont la puissance serait comprise entre *trois cents* et *huit cents chevaux-vapeur*. Le travail de ce qu'on appelle un cheval-vapeur consiste, comme on sait, à élever en une seconde 75 kilogrammes à la hauteur d'un mètre. C'est à peu près le double de ce que peut faire un cheval vivant; et comme un moteur animé ne peut travailler que huit heures sur vingt-quatre, tandis qu'une machine en bon état peut fonctionner sans interruption, il est permis de dire qu'un cheval-vapeur équivaut à six chevaux de trait. Dès lors, des locomotives de 300 ou de 800 chevaux-vapeur accomplissent le travail qu'il faudrait demander respectivement à *dix-huit cents* ou à *quatre mille huit cents chevaux de trait*. Encore cette équivalence n'aurait-elle lieu que pour la somme totale de travail, les chevaux de trait ne pouvant dépasser une vitesse très limitée.

Voilà, pensons-nous, de quoi édifier nos lecteurs sur la prodigieuse quantité de puissance que le génie humain a su concentrer sous l'enveloppe d'une locomotive!

Naturellement l'augmentation de la surface de chauffe a marché de pair avec celle du poids des machines. Nous nous souvenons que la *Fusée* pesait un peu plus de 4 tonnes et qu'en 1833 Stephenson était arrivé à 9. Tel était encore, à peu de chose près, en 1837, le poids de la locomotive *Denis-Papin*, avec laquelle fut inaugurée la ligne de Paris au Pecq (Saint-Germain). En 1838, la *Gironde*, exécutée par le Creusot pour le chemin de Versailles (rive droite), montait à 15 tonnes et demie et, en 1845, les machines à voyageurs de la ligne du Havre pesaient 17 tonnes. Quatre ans plus tard, les auteurs du *Guide du constructeur* admettaient, comme poids moyen des locomotives, 21 tonnes pour les voyageurs, 25 à 26 pour les marchandises. Mais déjà les machines Crampton du Nord atteignaient 27 et 29 tonnes. Aujourd'hui on peut dire que le poids moyen, en état de service (c'est-à-dire avec pleine charge d'eau et de charbon), des locomotives pour trains express, tend à varier de 30 à 50 tonnes et même au delà, tandis que celui des machines de marchandises oscille entre 43 et 57 tonnes : ces évaluations s'appliquent aux locomotives seules et ne comprennent pas le tender. Comment s'étonner, dès lors, de la rapide augmentation du poids des rails destinés à porter pareille charge!

Nous venons de voir sur quels éléments reposait la puissance

des locomotives. Mais comment cette puissance s'exerce-t-elle et de quelle façon peut-elle se résoudre en effort de traction ou en vitesse? C'est ce qu'il faut savoir, si l'on veut être en mesure de s'intéresser aux variétés de formes que présentent les machines. Or ici intervient une notion assez délicate, celle de l'*adhérence*, et comme elle est capitale pour l'intelligence de l'engin, nous demanderons à nos lecteurs la permission de leur infliger encore un petit cours de mécanique, dont l'application se présentera de suite à leur esprit.

Représentons-nous une roue posée sur un rail et subissant, à la circonférence, un effort qui tend à la faire tourner autour de son axe. Pour que la rotation se produisît sans déplacement de l'axe, il faudrait que la jante de la roue glissât sur le rail. Or le glissement d'un corps sur un autre engendre une résistance appelée frottement, et qui dépend à la fois de la nature des deux corps en contact, de l'état des surfaces, enfin de la pression que le corps mobile exerce sur son support. Si les premiers éléments sont supposés invariables, comme c'est le cas pour une roue à bandage d'acier uni, sollicitée à glisser sur un rail lisse, l'effet ne dépendra plus que du poids de la roue. L'expérience enseigne que la résistance à vaincre pour produire le glissement, résistance variable suivant que les rails sont secs ou humides, varie, selon la vitesse, *entre le tiers et le dixième* du poids qui pèse sur le point de contact. Pour des vitesses de 10 à 20 kilomètres par heure, on peut admettre une fraction d'*un cinquième*. Cela veut dire que, pour de telles vitesses, une roue sur laquelle porterait une charge de dix mille kilogrammes ne se mettrait à tourner en glissant que sous l'action d'une force au moins égale à deux mille kilogrammes. Quoi qu'il en soit, si l'effort exercé à la jante est inférieur à la fraction du poids qui représente la résistance au glissement, *la roue ne pourra pas tourner*. Mais comme elle est sollicitée par une force, qui a le rayon de la roue pour bras de levier, il faudra bien qu'elle obéisse à cette action et alors la jante s'avancera *en roulant* sur le rail. L'effet produit sera le même que quand un homme ou un cheval, prenant son point d'appui sur un sol qui n'est pas glissant, parvient, grâce à la résistance du support, à déplacer un fardeau. On peut encore assimiler le cas à celui d'une roue dentée, dont les dents ne seraient autres que les imperceptibles aspérités du bandage, pénétrant dans les inégalités correspondantes du rail comme dans celles d'une crémaillère microscopique.

Voilà pourquoi la résistance au glissement des roues sur les rails a reçu le nom, assez impropre en soi, d'*adhérence*, et on appelle *coefficient d'adhérence* la fraction du poids qu'il faut prendre

pour évaluer cette résistance. Les compagnies françaises, dans leurs calculs, prennent habituellement pour ce coefficient des nombres compris entre 0,20 (un cinquième) et 0,14 (un septième).

Il semble que le coefficient d'adhérence soit une donnée expérimentale sur laquelle on ne puisse avoir aucune prise. Cependant, pour faciliter le *démarrage* des machines, on peut augmenter ce coefficient en jetant du sable sur les rails. Aujourd'hui, la plupart des machines nouvelles sont munies de tuyaux recourbés, à l'aide desquels, quand le besoin s'en fait sentir, on projette du sable (souvent aussi de la vapeur d'eau) entre la roue et le rail, de manière à augmenter le frottement de glissement et, par suite, l'adhérence.

Si l'effort appliqué à une roue était supérieur à l'adhérence de celle-ci, le frottement serait vaincu et la roue tournerait sans avancer, comme font justement les locomotives, quand le brouillard ou la gelée ont rendu les rails glissants. C'est ce qu'on appelle *patiner* et c'est dans ce cas précisément que la projection de sable ou de vapeur devient opportune. D'un autre côté, quand la roue qui doit tourner est celle d'une machine attelée à un train, il faut, pour qu'elle se déplace, qu'elle puisse triompher de la résistance de ce dernier. Cette résistance fixe donc à la fois la limite inférieure de l'effort moteur et celle au-dessous de laquelle l'adhérence ne doit pas descendre. Supposons que cette condition soit satisfaite. Dans ce cas, pour une vitesse déterminée du mouvement de va-et-vient de la tige du piston, c'est-à-dire pour un nombre déterminé de tours de roues par minute, le déplacement sur le rail sera d'autant plus sensible, que la roue aura un plus grand diamètre. On comprend ainsi que les locomotives destinées aux trains de voyageurs aient besoin de grandes roues, tandis que les machines de marchandises exigent avant tout une forte adhérence.

Enfin, pour terminer ces considérations théoriques, nous n'avons plus qu'un mot à dire, qui permettra de saisir de suite la grande différence du mécanisme moteur dans les deux catégories de machines. L'adhérence, telle qu'elle vient d'être définie, n'a de sens que pour celle des paires de roues qui reçoit directement, par la bielle et la manivelle, la communication du mouvement du piston, c'est-à-dire l'action de la vapeur. Peu importe que la locomotive ait d'autres essieux. Si ces derniers ne subissent pas d'efforts directs, ils n'interviennent pas à d'autre titre que ceux des wagons remorqués. Seule, la fraction du poids de la locomotive qui pèse sur l'*essieu moteur* détermine la valeur de l'adhérence. Or il y a une limite à cette fraction. Non seulement la stabilité de l'engin se refuserait à une distribution trop inégale de son poids; non seule-

ment, à moins de multiplier les traverses, il ne convient pas d'imposer aux rails une pression excessive; mais les ponts et autres ouvrages d'art, tels qu'ils sont construits, ne peuvent pas supporter non plus, par unité de surface, un effort illimité. On admet, en général, qu'il serait imprudent de dépasser, pour la charge d'un seul essieu, la limite de *seize* à *dix-sept mille kilogrammes*. Tel est donc le maximum de *poids adhérent* qu'on puisse obtenir avec une seule paire de roues motrices. A son tour, la fraction de ce poids qui représente l'adhérence, telle que nous l'avons déjà définie, fixe le maximum de l'adhérence possible. Par conséquent il semble que tout effort de traction supérieur à ce maximum devrait être considéré comme au-dessus du pouvoir d'une locomotive.

Cela serait vrai si la machine était à *essieux indépendants*, dont un seul fût relié au piston. Mais on peut établir la solidarité des divers essieux, en les accouplant ensemble à l'aide d'une bielle commune, qui fasse participer simultanément toutes les manivelles au même mouvement, pourvu, bien entendu, que toutes les roues aient le même diamètre. Grâce à ce système des *essieux accouplés*, on dispose d'un moyen d'augmenter le poids adhérent jusqu'à le rendre égal, si l'on veut, au poids total de la locomotive et dès lors si, pour chaque essieu, on atteint la charge limite de 16 ou 17 tonnes, autant il y aura d'essieux, autant de fois on pourra vaincre une résistance au roulement égale au produit de 16 à 17 000 kilogrammes par le coefficient d'adhérence.

Voilà la théorie. Examinons maintenant comment on la met en pratique et de quelle façon les exigences variables de l'exploitation réagissent sur le mécanisme de propulsion.

Avant tout, puisque la locomotive est un engin de traction, nous devons nous adresser à l'expérience pour connaître la valeur de l'effort qui lui est imposé. En parlant de la voie ferrée [1], nous avons dit que, pour faire rouler une charge sur des rails de niveau, avec une vitesse de 4 mètres par seconde, il suffisait de déployer un effort de *trois kilogrammes par tonne*. Quand la vitesse augmente, cet effort est plus grand pour diverses raisons, entre autres à cause de la résistance de l'air, qui devient quatre fois, neuf fois plus forte, lorsque la vélocité est respectivement deux fois, trois fois plus grande. Pour ce motif, il y a lieu d'admettre que, sur une voie de niveau ou, comme on dit, *en palier*, l'effort de traction peut croître jusqu'à *six*, parfois même jusqu'à *huit* kilogrammes par tonne. Mais, pour peu que la voie soit inclinée, la résistance due à la pesanteur vient s'ajouter à celle du frottement. D'une

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 août 1889.

manière approximative, il est permis de dire que, pour tenir compte de ce nouvel élément, il faut ajouter à la résistance autant de kilogrammes par tonne qu'il y a de millimètres de pente par mètre. Par exemple, sur une rampe de 5 millimètres par mètre (comme il y en a sur la plupart des grands réseaux), la part de la pesanteur sera de 5 kilogrammes par tonne. Si donc la résistance au roulement en représentait déjà 6, l'effort à demander à la locomotive atteindra 11 kilogrammes pour mille.

Autrefois, le poids des trains express de voyageurs était toujours loin de 200 tonnes, et la vitesse la plus grande ne dépassait pas 80 kilomètres à l'heure. Dans ces conditions, l'effort de traction ne pouvait pas monter au-dessus de 2000 kilogrammes. Dès lors l'adhérence, qui doit être de cinq ou six fois cet effort, n'avait pas besoin d'être supérieure à 10 ou 12 tonnes. Telle était précisément la condition que réalisaient, dès 1849, les machines Crampton, affectées au service des trains rapides sur le Nord et, bientôt après, sur les réseaux de l'Est et de Lyon. Ces machines, portées à l'avant sur deux paires de roues de $1^m,20$ à $1^m,35$ de diamètre, avaient tout à fait à l'arrière, de part et d'autre de la plate-forme du foyer, une grande roue motrice de $2^m,10$. Grâce à cette disposition, on gardait le bénéfice d'un grand diamètre, sans être obligé de surélever le corps de la chaudière. Considérées, dans leur temps, comme le *nec plus ultra* en fait de vitesse, les Crampton remorquaient les trains express avec une vitesse moyenne de marche [1] de 65 kilomètres par heure. Leur poids était de 29 à 30 tonnes, dont 12 et demie, appliquées sur l'essieu moteur, formaient le poids adhérent. De 1849 à 1859, la Compagnie du Nord en commanda 60, dont chacune parcourut, en moyenne, un million de kilomètres avant sa mise en réforme. Mais en 1871, la partie brillante de leur carrière était déjà terminée. Leur construction n'avait pas été combinée en vue des labeurs qu'on exige aujourd'hui des machines de voyageurs. On les retira donc peu à peu des trains express, dont jusqu'alors elles avaient exclusivement fait le service, et elles disparurent des grandes lignes, où il n'en restait plus une seule en 1880; 26 seulement demeurent encore en activité, affectées aux trains omnibus légers, en attendant leur prochaine démolition.

Ce n'est pas à dire qu'on ait partout renoncé, pour les trains rapides, aux locomotives à essieux indépendants. Le *Great Northern* d'Angleterre, qui fait le service de Londres à Edimbourg, et le *Midland railway* les emploient encore pour des trains spé-

[1] C'est-à-dire sans tenir compte des arrêts.

ciaux légers. Mais, voulant porter le poids adhérent à 17 tonnes, il n'était plus possible de laisser les roues motrices à l'arrière, sous peine d'avoir un très mauvais équilibre. On les a donc placées au milieu, en leur donnant un diamètre de près de 2^{m},50 et elles sont encadrées par deux essieux porteurs plus petits. Quelquefois même, il y a deux essieux porteurs à l'avant et un à l'arrière. Avec ces machines, du poids de 38 à 45 tonnes, on remorque des trains de 130 tonnes à la vitesse de 90 ou 95 kilomètres.

Mais revenons aux machines françaises. A partir de 1871, la Compagnie du Nord, pour répondre aux nouvelles exigences de son service, fit construire des locomotives qui pouvaient mériter le nom de *doubles Crampton*, car elles avaient deux paires accouplées de roues motrices de 2^{m},10, précédées, sous la boîte à fumée, par un essieu porteur à roues de 1^{m},30. Ce type de machines, avec un diamètre de roues motrices de 1^{m},91, était déjà en usage, depuis 1855, à la Compagnie de l'Ouest, où il a fait le service des trains express jusqu'en 1874. Du poids de 37 tonnes et demie, dont 27 utilisées pour l'adhérence, les machines du Nord, au nombre de 40, développaient un effort de traction supérieur d'un tiers à celui des anciennes Crampton.

Pourtant ce supplément de puissance finit par devenir insuffisant. C'est alors qu'aux environs de 1878, la même Compagnie eut l'idée de recourir au type américain des locomotives pourvues d'un avant-train mobile ou *bogie* à quatre petites roues. Depuis bien des années, ce type était adopté sur les chemins de fer du Pays de Galles, où il faisait un très bon service et, en 1867, le *Metropolitan* et le *North Western* de Londres l'avaient fait entrer parmi leur matériel courant. La solution à laquelle s'arrêta la Compagnie du Nord consistait à combiner l'usage de l'avant-train avec celui des deux paires de roues motrices accouplées, dont le diamètre fut porté de 2^{m},10 à 2^{m},13. Pour ce qui concernait la surface de chauffe, les tubes et les cylindres, la nouvelle machine était identique avec celle de 1871. Seulement l'élévation du timbre de la chaudière, devenu de 10 kilogrammes, avait permis d'accroître assez notablement l'effort de traction.

L'avantage du *bogie* est manifeste pour les machines à grande vitesse exposées à prendre, dans les courbes et sur les pentes, un mouvement de lacet, de sorte que, si l'attache du châssis sur les essieux était rigide, la locomotive pourrait, dans certains cas, se précipiter avec toute sa force vive contre un des côtés de la voie, en risquant d'y faire naître une déformation permanente. Au contraire, le *truck* ou avant-train, par la flexibilité de son articulation,

se prête à des mouvements beaucoup plus doux. Il éclaire en quelque sorte la route, prépare les changements de direction du châssis, et ménage les rails en leur épargnant des chocs. Telles étaient les raisons qui avaient fait adopter l'avant-train en Amérique, où l'assiette de la voie est légèrement établie, et dans le Pays de Galles, où le profil des lignes est accidenté. L'accroissement de la vitesse rendait cette solution recommandable sur le Nord, et, de fait, la locomotive de 1878, reproduite à cinquante exemplaires, a constamment donné de bons résultats.

C'est encore ce type qui reparaît à l'Exposition de 1889, mais modifié, cette fois, dans la surface de chauffe, qu'on a augmentée de 10 mètres carrés, dans les tubes, allongés de $0^m,32$, dans la chaudière, dont le diamètre a été porté de $1^m,236$ à $1^m,25$, dans les cylindres, élargis de 18 millimètres, enfin dans le timbre, élevé à 12 kilogrammes.

Grâce à ces changements, la nouvelle locomotive du Nord, remarquablement légère pour sa force (elle ne pèse que 43 tonnes, dont 27 utilisées pour l'adhérence), a pu remorquer, sur une rampe de 5 millimètres, ayant 20 kilomètres de longueur, une charge de 190 tonnes à la vitesse de 72 kilomètres à l'heure. L'effort pratique de traction, mesuré au dynamomètre, paraît apte à dépasser 5000 kilogrammes et, dans les descentes, la vélocité va facilement au delà de 100 kilomètres à l'heure.

C'est aussi une machine à *bogie*, avec deux paires de roues motrices accouplées, de $2^m,04$ de diamètre, que la Compagnie de l'Ouest a envoyée au Champ de Mars, comme spécimen du type qui convient aux express lourdement chargés (les autres étant traînés par des machines à quatre roues accouplées, que précède un essieu porteur). Timbrée à 11 kilogrammes, avec une surface de chauffe de 135 mètres, elle pèse 48 tonnes, dont 29 de poids adhérent. Ainsi, voilà deux compagnies françaises qui reconnaissent l'utilité de l'avant-train mobile, pour répondre aux conditions nouvelles des transports rapides. C'est un symptôme qui mérite d'être enregistré comme caractéristique de la période où nous entrons.

Depuis quelques années, d'ailleurs, l'usage des machines à *bogie* se multiplie en Angleterre, notamment sur le *Midland*. Mais souvent (comme c'est le cas pour le spécimen qui figure à l'Exposition), il n'y a qu'une paire de roues motrices, de $2^m,28$ de diamètre, avec *truck* à l'avant et essieu porteur sous le foyer. Le poids de la machine étant de près de 44 tonnes, il y en a environ 18 d'utilisées pour l'adhérence. Au contraire, sur le type d'engin exposé par le *South Eastern*, et qui, depuis huit ans, fait le

service courant de la ligne, on trouve, comme dans les machines françaises que nous avons décrites, deux paires de roues motrices accouplées, de 2m,14 de diamètre, le poids étant de 41 tonnes et demie.

Pour faire apprécier combien sont devenues grandes les exigences des voyages rapides, il suffira de citer les conditions dans lesquelles travaille habituellement la machine à *bogie* du *Midland*[1]. Son poids et celui du tender étant ensemble de 74 tonnes, elle remorque, à la vitesse moyenne de 85 kilomètres, des trains dont le poids varie entre 96 et 141 tonnes; c'est-à-dire que l'appareil moteur se contente de traîner *entre une fois un tiers et deux fois son propre poids*. Quelle effrayante dépense de force, pour satisfaire le goût de rapidité qui s'est, de plus en plus, emparé des voyageurs, et qui marche de pair avec un goût non moins vif pour l'abaissement des tarifs!

Il est un caractère commun à ces machines, caractère très facile à saisir pour les visiteurs de l'Exposition, à cause du contraste qu'il fait ressortir entre ces types et ceux auxquels les yeux français sont généralement habitués. L'aspect extérieur des locomotives à *bogie* est extrêmement simple; la plupart même ont leurs cylindres cachés derrière les longerons du châssis, qui abritent aussi presque toutes les pièces du mécanisme. C'est une pratique d'un usage très général en Angleterre, et dont on ne saurait méconnaître l'opportunité quand on songe à toutes les causes extérieures de détérioration auxquelles les machines sont exposées et à l'évident avantage d'une disposition qui offre à la résistance de l'air une surface aussi unie que possible. Ajoutons qu'en plaçant les cylindres à l'intérieur, sous le corps cylindrique, au lieu de les étaler, en quelque sorte, à droite et à gauche, où ils forment deux saillies inutiles, on améliore sensiblement les conditions d'équilibre de l'engin. Aussi croyons-nous qu'on ne peut qu'applaudir à la tendance qui porte aujourd'hui nos compagnies, au moins celles du Nord et de l'Ouest, à faire prévaloir, dans leur nouveau matériel, des principes aussi raisonnables.

La faveur légitime dont commencent à jouir les locomotives pourvues d'avant-train articulé s'étend, en Europe, bien au delà de la France et de l'Angleterre. On peut s'en convaincre en examinant les machines exposées par les chemins de fer italiens et destinées, l'une au réseau adriatique, l'autre au réseau méditerranéen. Cette dernière, dont le nom, *Giovanna d'Arco*, n'est pas pour déplaire

[1] Ce renseignement est extrait de la notice publiée, à l'occasion de l'Exposition, par la Compagnie du *Midland railway*.

à notre patriotisme, a deux paires de roues accouplées de $2^m,24$ et son poids est de 47 tonnes. Il est clair, d'après ce que nous avons dit, qu'elle doit bien convenir à un service rapide de voyageurs dans un pays accidenté.

Bientôt, grâce à ce développement des avant-trains mobiles, les Américains pourront se croire chez eux en Europe. Il y manquera toutefois certains signes caractéristiques des locomotives du nouveau monde, en particulier le *cow-catcher* ou appareil à chasser les vaches, qui peuvent s'égarer sur la voie dans la traversée des grands pâturages de l'Ouest. Du reste, ceux qui seraient curieux de connaître ce dispositif n'auront pas besoin de feuilleter les albums exposés par quelques sociétés américaines. Ils pourront le voir installé en tête et en queue d'une locomotive qui porte le nom, étrange pour nos oreilles, de *Yapeyù* et qu'une compagnie de Glascow a construite pour les chemins de fer de la République Argentine.

La disposition des machines à grande vitesse du réseau de Lyon diffère essentiellement de celle qui vient d'être décrite. On y compte quatre essieux, dont deux moteurs au milieu, avec roues accouplées de 2 mètres, et un essieu porteur à chaque extrémité. Il existe trois cents de ces locomotives, absolument identiques, qui ont été exécutées de 1879 à 1881. Elles pèsent 50 tonnes et demie, dont 27 de poids adhérent. Primitivement timbrées à 10 kilogrammes, elles sont actuellement portées à 11. Les machines à grande vitesse du réseau d'Orléans diffèrent très peu, comme données générales, de celles de la Compagnie de Lyon. Mais le spécimen exposé au Champ de Mars a des tubes de plus de 5 mètres, et sa chaudière est timbrée à 11 kilogrammes. Sa construction a été conçue de manière à réaliser une vitesse moyenne de marche de 75 kilomètres.

Il n'est pas douteux que ces fortes locomotives ne soient très bien appropriées au service d'une ligne dont le tracé offre une grande uniformité, comme c'est le cas, par exemple, dans les vallées de la Saône, du Rhône et de la Loire. Mais, lorsqu'il se présente à la fois des courbes et des pentes accentuées, la rigidité du système des essieux peut difficilement manquer de se faire sentir en infligeant des chocs à la voie.

Construite sur le même principe, avec des roues motrices de $2^m,10$, la locomotive exposée par la Société Cockerill et destinée aux express de l'État belge, entre Cologne et Ostende, doit fournir une vitesse de 95 à 100 kilomètres, sur une ligne où l'on trouve des rampes continues de 5 millimètres. Aussi borne-t-elle son ambition à remorquer un train de 150 tonnes; et comme, avec son

tender, elle en pèse 80, pas plus que les machines des rapides d'Angleterre, l'appareil moteur ne traînera ici deux fois son poids! Comme toutes les locomotives belges, celle dont nous parlons se reconnaît de suite à la forme de sa cheminée, qui des deux côtés semble s'appuyer sur la chaudière par des consoles dont l'utilité ne s'aperçoit pas bien.

Une autre machine construite pour l'État belge, en prévision des rampes de 16 millimètres de la ligne de Bruxelles à Arlon, a trois paires de roues accouplées, de 1m,70, précédées par un essieu porteur. Son poids est de 52 tonnes et elle doit remorquer un train de 110 tonnes à la vitesse moyenne de 60 kilomètres. Ici, à cause de la pente, la charge traînée descend encore et n'est plus guère que quatre tiers du poids de l'appareil moteur.

Un type exceptionnel de locomotive, à grande vitesse et à adhérence totale, figure à l'Exposition sous le nom de *la Parisienne*. Portée par trois immenses paires de roues accouplées, de 2m,50 de diamètre, elle est destinée au service des trains rapides sur fortes rampes. Mais il faudrait que cette machine (qui, dans les essais, a marché, affirme-t-on, à raison de 107 kilomètres à l'heure) eût surabondamment fait ses preuves, pour qu'on osât passer par-dessus les graves apparences d'instabilité que présente son corps cylindrique, en quelque sorte suspendu dans les airs. N'est-ce pas, d'ailleurs, un fâcheux présage que le choix même du nom de l'engin, ainsi placé sous le patronage d'un type assurément gracieux et léger, mais moins renommé pour son équilibre que pour son aptitude à la danse?

A plusieurs reprises, dans le cours de cette énumération si aride et si hérissée de données numériques, nous avons cité des chiffres de vitesse. Mais ces chiffres se rapportaient à des engins déterminés, et il peut être intéressant, pour beaucoup, de savoir quelle est la moyenne réalisée, dans chaque pays, pour la rapidité des trains express. A cet égard, il y a lieu de distinguer la *vitesse commerciale* de la *vitesse moyenne de marche*. La première se déduit du temps écoulé entre le départ et l'arrivée, et varie par conséquent suivant le nombre et l'importance des arrêts. La seconde s'obtient en défalquant, du temps de la traversée, celui qu'on a passé dans les stations. C'est la seule qui puisse ici nous intéresser.

Or la statistique établit qu'en France, la vitesse moyenne de marche des trains express varie entre 60 et 71 kilomètres par heure, tandis qu'en Angleterre elle est de 74 à 83. Au premier abord, on pourrait se croire autorisé à en conclure que nos locomotives sont réellement moins puissantes; mais il faut tenir compte

des règlements administratifs très sévères, auxquels les mécaniciens français sont tenus d'obéir, sous peine d'amende et même de prison. Les ralentissements, exigés à l'occasion des croisements, des courbes, des pentes rapides, sont la cause principale de notre apparente infériorité. En fait, la capacité des machines est la même. Quant à la limite supérieure de vitesse réalisable, on peut admettre que, même avec les plus forts engins, une vitesse effective de 86 kilomètres, sur une ligne comportant des rampes de 10 à 13 millimètres, est tout à fait exceptionnelle ; mais, sur les parties faciles et spécialement aux descentes, il n'est pas rare de voir la vitesse monter à 120 kilomètres. Le maximum atteint jusqu'ici a été 130. Pendant la lutte mémorable qui, au mois d'août 1888, eut lieu entre les deux compagnies rivales qui font le service de Londres à Édimbourg, la marche fut en moyenne de 90 à 99 kilomètres par heure.

Les machines de marchandises ont surtout besoin d'adhérence. C'est donc par l'accouplement des essieux qu'elles se distinguent. La première locomotive à trois essieux accouplés fut construite par Stephenson, aux environs de 1844, pour la Compagnie d'Orléans. Elle semblait si colossale pour l'époque, qu'on la baptisa du nom de *Mammouth* et, depuis lors, le nom de *type mammouth* sert généralement à désigner les machines à six roues accouplées.

En 1854, les États-Unis possédaient déjà une machine à quatre essieux solidaires. En France, ce type a paru, pour la première fois, en 1855, à la suite de l'Exposition des Champs-Elysées. Trois ans après, le Nord l'employait sur les fortes rampes. Toutefois on est resté quelque temps en défiance à son égard, à cause des ruptures de bielles qui se produisaient quand la machine passait dans des courbes. On comprend en effet que, pour établir la solidarité de quatre essieux, une bielle, dont la longueur est d'au moins 6 mètres, ait besoin d'être très forte. Un pareil organe manque donc de flexibilité et la moindre divergence des essieux l'expose à se casser ou à rompre ses attaches. Frappé de cet inconvénient, M. Petiet avait eu l'idée de construire des machines pourvues de deux systèmes moteurs indépendants, c'est-à-dire de deux paires de cylindres, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière, chacune actionnant deux essieux accouplés. Mais cette combinaison, qui théoriquement paraissait excellente, ne donna pas en pratique de bons résultats et on en revint aux huit roues solidaires, grâce à un meilleur mode d'accouplement qui, en ménageant un certain jeu dans les articulations de la bielle, laissait au système assez de flexibilité pour que le passage des courbes se fît sans encombre. Aujourd'hui la seule

Compagnie de Lyon possède 164 machines de ce modèle, pourvues chacune d'une surface de chauffe de 200 mètres carrés. Leur poids est de 52 à 54 tonnes et elles peuvent traîner, en palier, 2330 tonnes à la vitesse de 15 kilomètres. Sur une rampe de 25 millimètres, elles ne traîneraient plus, à la même vitesse, que 200 tonnes. Sur le Nord, le nombre des locomotives à huit roues accouplées est bien plus considérable : il atteint 547. Presque toutes pèsent 44 tonnes et en peuvent traîner plus de 600 sur rampes de 5 millimètres.

La prépondérance numérique des très fortes machines sur le réseau du Nord s'explique, si l'on réfléchit que le transport des houilles nécessite un grand nombre de trains qui exécutent le parcours entier à pleine charge. Sur d'autres réseaux, où la composition des convois de marchandises est plus exposée à se modifier en cours de route, une machine très puissante serait souvent moins bien utilisée et mieux vaut, si elle n'est nécessaire qu'exceptionnellement, se résigner dans ce cas à l'emploi d'une locomotive de renfort.

Quand on n'a besoin d'une très forte adhérence que sur un parcours limité, où il soit facile de renouveler la provision d'eau et de combustible, on se sert souvent de *locomotives-tenders*, c'est-à-dire faisant corps avec leur appareil d'alimentation, qui pèse de tout son poids sur les roues motrices. Tout le monde sait que c'est avec des machines de ce genre (mais pour un autre motif, c'est-à-dire pour une raison de simplicité) que se fait à Paris le service du chemin de ceinture. Le système est appliqué sur une tout autre échelle par le Grand Central belge, pour desservir des rampes de 18 millimètres. La machine exposée par cette Compagnie est une locomotive-tender à huit roues accouplées, fournissant un poids adhérent de plus de 52 tonnes. Mais les extrémités de cet engin sont en porte-à-faux sur $2^{m},50$, ce qui semble un peu risqué.

Est-ce parmi les locomotives de voyageurs ou celles de marchandises qu'il convient de ranger la machine *Milano*, exposée par la maison Miani Silvestri, qui l'a construite pour le réseau méditerranéen des chemins de fer italiens? Pourvue de *six roues accouplées* de $1^{m},67$, et en outre, à l'avant, d'un *bogie* à quatre roues, cette locomotive, la plus lourde de toutes celles qu'il nous ait été donné de connaître, pèse, en service, *tout près de* 57 *tonnes*, dont 42 *de poids adhérent*. Elle doit être affectée à une ligne où règne, sur 23 kilomètres, une rampe continue de 16 millimètres. On compte qu'elle y remorquera 140 tonnes à la vitesse de 45 kilomètres, vitesse qui, en plaine, irait à 60.

Si on a la curiosité de regarder les noms de constructeurs

inscrits sur les locomotives exposées, on sera frappé de la part prépondérante, bientôt même exclusive, que tendent à prendre, dans la fabrication, les ateliers spéciaux de chaque Compagnie. Au début, on s'adressait en Angleterre, soit à Stephenson, soit à Sharp et Roberts. Bientôt, et surtout à partir de 1846, les maisons françaises entrèrent brillamment en lice, et les noms des Gouin, des Cail, des Kœchlin, du Creusot, de Grafenstaden, etc., dominèrent sans partage pendant vingt-cinq ans. C'est aux environs de 1873, mais surtout à partir de 1878, que les ateliers des Compagnies se sont assez développés pour fabriquer, en grand nombre, les locomotives que, jusqu'alors, ils s'étaient contentés de réparer. Depuis 1879, les ateliers du réseau de Lyon ont fourni 378 locomotives, et ceux du Nord (La Chapelle et Hellemmes) au moins 125. La même tendance se fait remarquer à l'Est. Il est tout naturel qu'avec la grande extension prise par les divers réseaux, le service du matériel soit devenu partout assez considérable pour faire naître, chez ceux qui le dirigent, le désir d'appliquer eux-mêmes leurs idées en faisant prévaloir leurs préférences.

Jusqu'à présent, dans tout ce que nous avons dit de la locomotive, rien n'a pu faire soupçonner que cet engin se prêtât à une utilisation économique de la vapeur. De fait, il semble que, devant la nécessité, qui s'imposait avant tout, de développer rapidement de grands efforts, la considération de la dépense ait pu paraître négligeable.

Pourtant cette préoccupation a dû naître dès le début, en raison des exigences mêmes de l'exploitation, dont la principale caractéristique est la perpétuelle variabilité de la résistance, qui change avec la pente, avec l'état de la voie, avec le poids remorqué et cela d'une manière incessante. Pour y pouvoir toujours proportionner l'effort moteur, à défaut d'un mécanisme spécial, il faut étrangler l'orifice d'admission de la vapeur dans le cylindre, mais en consentant à perdre une partie de sa puissance. Il en serait autrement si l'on pouvait obtenir que le fluide élastique, peu de temps après son introduction, fût rapidement privé de toute communication avec la chaudière, de sorte que la course du piston, au lieu de se poursuivre à pleine pression, s'achèverait sous l'influence de la *détente*, c'est-à-dire par la simple expansion d'une provision limitée de vapeur, perdant peu à peu, mais avec fruit, sa tension initiale.

L'idée est facile à réaliser, par une modification appropriée de l'organe de distribution, appelé *tiroir*. Il suffit de s'arranger pour que ce tiroir vienne fermer l'orifice d'admission avant la fin de la course. Cet artifice commençait à être mis en pratique vers 1840,

et nos ingénieurs, notamment Flachat, Petiet et Clapeyron, en perfectionnèrent beaucoup l'application. Une fois le mécanisme installé, il était naturel qu'on se préoccupât de rendre la détente variable au gré du mécanicien, de manière à adapter, à tout instant, l'effort moteur aux circonstances. C'est ce que Stephenson réussit à faire en 1842, par l'invention de la *coulisse* qui porte son nom [1], instrument d'une remarquable simplicité, qui permet d'opérer facilement, non seulement le changement de la détente, mais celui du sens de la marche. La coulisse de Stephenson était si bien conçue, qu'elle a jusqu'à présent suffi à tous les besoins. Grâce à son emploi, un mécanicien qui connaît bien sa ligne, ou qui observe attentivement, à mesure qu'elles passent sous ses yeux, toutes les indications relatives aux changements de pente, peut, à chaque moment, en appuyant plus ou moins sur un levier, augmenter ou diminuer l'effort moteur et le rendre absolument proportionnel à la résistance. Même cette manœuvre, un peu pénible au début, se fait aujourd'hui à la vapeur, sans la moindre difficulté. On peut donc dire que la locomotive offre une sensibilité supérieure à celle de toutes les machines fixes et, que pour la consommation de vapeur, elle se place à la hauteur des meilleurs engins modernes.

Depuis l'invention de la coulisse de Stephenson, la locomotive a reçu, au point de vue économique, un assez grand nombre d'améliorations de détail. Pour ne citer que les principales, il faut d'abord mentionner l'application, faite à peu près universellement à ces machines, de l'injecteur qui a rendu célèbre le nom de Giffard. C'est en 1858 que cet appareil a été inventé. Auparavant, pour *alimenter* les chaudières, c'est-à-dire pour y faire pénétrer l'eau du tender en remplacement de celle qui avait été déjà vaporisée, il fallait recourir à l'action d'une petite pompe, dite *pompe alimentaire.* M. Giffard découvrit que, si l'on injectait de la vapeur autour d'un tuyau à bec pointu, plongeant dans une caisse à eau et lui-même enfermé dans une enveloppe conique, on produisait une aspiration suffisante pour faire rentrer dans la chaudière le mélange de la vapeur avec l'eau aspirée. Ce fut toute une révolution et tandis que les savants s'évertuaient à chercher la théorie d'un appareil fait pour les dérouter, chacun s'empressa d'adapter aux locomotives une disposition qui permettait d'en diminuer le poids et l'entretien, par la substitution à une pompe d'un simple robinet; robinet qui d'ailleurs rendait possible l'alimentation à l'état de repos, tandis que la pompe alimentaire ne pouvait fonctionner qu'avec la machine en marche.

[1] Le dessin original de la première coulisse de Stephenson, signé G. Williams, est exposé dans la salle de l'Histoire des transports.

On peut aussi regarder comme un progrès sérieux l'agrandissement des foyers et l'adoption de grilles spéciales, comme dans le système Belpaire, en vue de substituer au coke et au gros charbon, jusqu'alors exclusivement employés, le menu de houille, si facile à obtenir à bas prix, surtout dans le Nord. Mais ces perfectionnements sont de date assez ancienne, tandis qu'il en est un, à peine esquissé au moment de l'Exposition de 1878, et qui paraît être aujourd'hui en pleine voie d'expérimentation. Nous voulons parler de l'application aux locomotives du principe de la *double expansion*, principe qui a donné de si bons résultats dans la marine, où l'emploi des machines dites *compound* a produit, on peut le dire, une véritable révolution.

Il y a bien longtemps déjà que l'industrie se sert d'une machine fixe, dite de Woolf, où un même balancier est relié à deux tiges, que terminent des pistons de diamètres inégaux. La vapeur agit à pleine pression sur le petit piston et se détend ensuite dans le grand cylindre. Il y a là une utilisation beaucoup plus complète de la force élastique, une diminution notable des pertes par condensation et, de plus, l'effort exercé sur le balancier devient moins variable.

Au lieu de deux cylindres, on en peut employer plusieurs, dans lesquels la détente se produise progressivement, comme par une suite de cascades ou *chute en échelons*. Il suffit pour cela que la pression initiale soit assez considérable et qu'on ait la place voulue pour loger les mécanismes intermédiaires. Tel est le principe des machines *compound*. Faciles à installer sur les navires, depuis que l'emploi de l'acier a rendu possible un agrandissement presque indéfini des coques, ces machines, perfectionnées par nos ingénieurs français des constructions navales, ont permis de réduire la consommation de combustible à la moitié et même au tiers de ce qu'elle était auparavant.

Sur les chemins de fer, il serait illusoire d'aspirer à un pareil résultat, vu la nécessité de garder à l'ensemble du mécanisme une grande simplicité et un petit volume. Mais on peut du moins s'en rapprocher et c'est à quoi tendent les dispositions nouvelles qu'on voit figurer, en assez grand nombre, à l'Exposition.

La première application aux locomotives du système *compound* a été faite, un peu avant 1878, par M. Mallet, sur la ligne de Bayonne à Biarritz. Les deux cylindres placés habituellement à l'avant des machines y étaient conservés, mais avec des dimensions inégales; utilisée à pleine pression dans le plus petit, la vapeur se détendait dans le second. Au point de vue de la stabilité, comme aussi de la distribution des efforts, il y avait, dans ce défaut de symétrie, un

inconvénient réel. Cependant, nous retrouvons, au Champ de Mars, le système Mallet appliqué sur une locomotive du réseau de l'État, à six roues accouplées, ainsi que sur une machine du chemin de fer Jura-Berne-Lucerne. Cette dernière, à trois essieux moteurs, précédés à l'avant par un essieu porteur, pèse 45 tonnes. Elle est munie d'un ingénieux enregistreur de vitesse, qui sert à contrôler et, en même temps, à avertir le mécanicien.

Pour remédier au défaut de symétrie que nous venons de signaler, un ingénieur anglais, M. Webb, a imaginé de recourir à l'emploi de trois cylindres, savoir : deux petits à l'avant et un troisième, de capacité égale à celle des deux autres réunis, logé dans l'axe de la machine, sous la boîte à fumée. Les deux premiers actionnant l'essieu d'arrière, l'autre faisant mouvoir celui d'avant. On obtenait par là une double adhérence sans bielle d'accouplement. De plus, on avait la faculté, soit de faire détendre, dans le grand cylindre, la vapeur admise d'abord dans les deux petits, soit de faire fonctionner séparément les deux systèmes à pleine pression, soit enfin de n'employer que l'un deux. De la sorte, la force de la locomotive pouvait, selon les circonstances, varier dans des limites très étendues.

Fort satisfaisante au point de vue théorique, cette machine, essayée par la Compagnie de l'Ouest, a donné une réelle économie de combustible.

C'est aussi une machine *compound* à trois cylindres que celle qui est exposée, sous le numéro 3101, par la Compagnie du Nord[1]. Mais les cylindres actionnent tous trois le même essieu, sur lequel la répartition des efforts devient assez régulière. Munie de trois essieux accouplés, avec une petite paire de roues tout à fait à l'avant, cette locomotive est timbrée à 14 kilogrammes et possède un poids de 47 tonnes et demie, dont 40 et demie utilisées pour l'adhérence. Elle remorque 628 tonnes, sur une rampe de 5 millimètres, à la vitesse soutenue de 20 kilomètres. On peut lui demander, soit le service d'une locomotive de marchandises à quatre essieux accouplés, soit celui d'un train de voyageurs à vitesse modérée.

Au lieu de trois cylindres, la Compagnie de Lyon en emploie quatre dans chacune des deux machines *compound* qu'elle expose et dont l'une est destinée aux voyageurs de trains rapides, l'autre aux marchandises. Chaque paire de cylindres actionne un essieu ; mais l'accouplement des roues persiste comme dans les machines ordinaires, dont il a déjà été question. Les deux chaudières sont

[1] Cette machine a été étudiée par M. E. Sauvage.

timbrées à 15 kilogrammes, ce qui donne une grande marge pour la détente, laquelle s'accomplit dans les cylindres extérieurs.

L'expérience n'a pas encore suffisamment prononcé sur la valeur de ces nouveaux types. L'économie de combustible qu'ils procurent est incontestable et on peut, en moyenne, la fixer à 15 pour 100. Mais on a le droit de demander si ce n'est pas trop exiger d'un mécanicien déjà surchargé que de lui imposer, à grande vitesse, la manœuvre d'une double distribution. De plus, le mécanisme est plus lourd et se détraque plus facilement. Aussi est-il permis de penser que c'est surtout au service des marchandises que convient le système *compound*. A ce point de vue, la Compagnie du Nord a combiné un type assez heureux de locomotive à double expansion où, comme dans la machine de Woolf, le cylindre à détente est lié invariablement à l'autre. De chaque côté des longerons, à l'avant, on voit, comme d'habitude, l'enveloppe cylindrique. Mais cette enveloppe est *télescopique*, c'est-à-dire formée de deux parties successives, dont celle d'arrière correspond au petit et l'autre au grand cylindre. Ainsi placés bout à bout, les deux cylindres sont comme deux chevaux attelés l'un devant l'autre, ce qui justifie le mot de disposition en *tandem*, appliqué à ce genre de liaison. La tige du grand piston est double, étant formée de deux tiges qui passent à l'extérieur du plus petit cylindre, et il n'y a qu'une seule bielle de chaque côté, ce qui est une supériorité relativement aux autres machines *compound* [1].

Pour tout le reste, la locomotive est identique avec le type à quatre essieux accouplés du Nord, dont il existe 400 exemplaires; mais le timbre est de 12 kilogrammes, et le poids, tout entier adhérent, est porté à 52 tonnes, grâce à l'addition d'une marche de fonte sous la plate-forme du mécanicien. Ces modifications, jointes à l'emploi de la double expansion, ont été inspirées par le désir d'obtenir, sans trop de dépense, le supplément de force nécessité par un changement survenu dans le trafic du Nord. En effet, depuis quelque temps, à la suite d'une réduction de tarifs, il s'est établi une circulation très active des houilles du Nord et du Pas-de-Calais à destination de l'Est, sur la ligne de Valenciennes à Hirson. Mais cette dernière présente une succession de pentes et de rampes de 10 et 11 millimètres, qui font que les machines ordinaires à 4 essieux accouplés, capables de remorquer, entre Lens et Paris, des trains de 675 tonnes à la vitesse de 31 kilomètres, ne peuvent plus prendre sur la section d'Hirson que 470 tonnes. Avec le type Woolf en tandem, on y a remorqué 685 tonnes en dépensant

[1] La machine dont il est ici question a été étudiée par M. du Bousquet.

0 fr. 362 par kilomètre, alors que l'association de deux machines ordinaires, l'une à huit, l'autre à six roues accouplées, était nécessaire pour traîner 654 tonnes, en occasionnant une consommation de 0 fr. 535 [1]. Aussi n'a-t-on pas hésité à commander vingt machines du nouveau type.

L'état de l'industrie des locomotives, tel qu'il se révèle à l'Exposition de 1889, autorise-t-il quelques prévisions? En pareille matière, les prophéties sont toujours risquées, et il serait aussi téméraire de vouloir esquisser le plan de futures transformations que d'affirmer qu'il est maintenant permis de dire à cet engin tant de fois perfectionné : Tu n'iras pas plus loin. Déjà, en 1878, on croyait bien avoir atteint la limite de la puissance réalisable, et pourtant que de chemin on a fait encore dans cette voie! Qui sait, avec les rails pesants d'acier et le supplément de force qu'on donne de divers côtés aux ouvrages d'art métalliques, jusqu'où l'on pourra pousser le poids des machines? Laissons donc à l'avenir ses secrets, et contentons-nous, pour le présent, d'enregistrer un enseignement salutaire que semble nous donner l'expérience des dernières années.

Le service d'un chemin de fer comporte le jeu simultané de deux outils fondamentaux, qui sont la voie ferrée et la machine. Ces deux outils doivent être adaptés l'un à l'autre; il faut donc que le plus flexible des deux, et c'est sans contredit la locomotive, se prête aux exigences beaucoup plus impérieuses du second. Si le tracé est très régulier dans son allure, on pourra, en toute sécurité, poursuivre ce qui est le rêve bien naturel de toute administration ordonnée, c'est-à-dire la possession d'un matériel aussi homogène que possible, dont toutes les parties puissent, au besoin, être substituées les unes aux autres. Mais cette recherche d'une uniformité, assurément très favorable à l'économie de l'exploitation, doit savoir s'arrêter en face de certaines circonstances exceptionnelles. Beaucoup de grandes lignes, à un moment donné, sont obligées, pour passer d'un bassin dans un autre, de franchir un faîte dont le relief modifie, d'une façon momentanée, mais brusque, les conditions de l'alignement et du profil. A moins qu'on ne consente à une réduction considérable de la vitesse, ce qui ne cadre pas avec des habitudes déjà fortement enracinées, il faut, à ces traversées difficiles, affecter des outils spéciaux. La satisfaction de ne pas dételer la machine pourrait être chèrement achetée, si le conflit de la locomotive et de la voie finissait par se traduire en

[1] *Notice sur les objets exposés par la Compagnie du Nord*, p. 80.

déformations permanentes, c'est-à-dire en causes presque certaines de déraillement.

C'est cette pensée qui a déjà inspiré, sur un grand nombre de lignes, où l'on tient à ne pas sacrifier la vitesse, l'emploi des avant-trains mobiles. On doit souhaiter que cette tendance, déjà ancienne, mais qui n'apparaît, bien clairement accusée, qu'à l'Exposition, entre de plus en plus franchement dans la pratique de nos Compagnies. C'est à chacune d'elles de définir, d'après les besoins de son réseau, dans quelle mesure elle doit admettre la variabilité des types de machines. Mais le public, témoin de ce qui se fait ailleurs, a le droit de dire son mot dans une affaire où sa sécurité est directement intéressée.

Un peu de statistique pour finir. Actuellement, les locomotives des lignes françaises se répartissent ainsi qu'il suit : Est, 1365; Etat, 1650; Lyon, 2457; Midi, 831; Nord, 1650; Orléans, 1321; Ouest, 1369; ce qui fait, en tout, 10 643, pour un réseau de 35 000 kilomètres, soit, en moyenne, *une locomotive pour un peu plus de trois kilomètres un quart.*

Or il existe actuellement, sur le globe, 500 000 kilomètres de chemins de fer en exploitation (dont 210 000 pour l'Europe et 220 000 pour les États-Unis). En admettant que la proportion des machines fût partout la même, on arriverait à un total supérieur à *cent cinquante mille.* Avec un poids moyen de 40 tonnes et un prix, assez normal, de 1 fr. 50 par kilogramme (c'est-à-dire 60 000 fr. par locomotive), cela ferait une valeur de *neuf milliards.* Vraiment si, dans la salle où elle est conservée, au musée de South-Kensington, la *Fusée* pouvait parler, quelle légitime fierté n'exprimerait-elle pas en présence d'une aussi riche progéniture, fruit de soixante années d'une fécondité toujours grandissante!

A. de Lapparent.

La suite prochainement.

UN MONDE DISPARU

LES DISPENSATEURS
DES
BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES
AVANT 1789

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le mot bénéfice sonne agréablement à l'oreille. Ce terme a, dans le droit canon, une signification particulière; il sert à désigner le revenu joint à un office ecclésiastique. Les bénéfices avaient, avant la Révolution, une très grande variété de formes. Depuis l'évêque, haut et puissant seigneur, jusqu'à l'humble *congruiste* de campagne; depuis le grand prévôt de cathédrale jusqu'au plus petit prébendé du chœur; depuis le brillant abbé commendataire, roulant dans le monde en fastueux équipage, jusqu'au religieux inconnu, quelle multitude de tenanciers participant dans une mesure inégale au fief de l'Église! Évêchés, cures et vicairies; cathédrales et collégiales; abbayes en commende et abbayes en règle; dans ces abbayes ou ces chapitres, les dignités, les prébendes, les offices claustraux; au-dessous des simples chanoines, les officiers du bas chœur; ailleurs, les chapitres nobles, pour chanoines et chanoinesses; religieux rentés ou mendiants; prieurés, chapelles, obits, prestimonies, etc.; quelle variété infinie d'appellations, de bénéficiers, de titres, et aussi quelle multitude de ruisseaux, de rivières, parfois de fleuves, où circulait la fortune du clergé de France[1]!

Nous voudrions faire connaître les dispensateurs de ces biens,

[1] On distinguait les bénéfices séculiers et les bénéfices réguliers, lesquels devaient être possédés par des religieux. Les bénéfices séculiers se divisaient en bénéfices à charge d'âmes, tels que évêchés, cures, etc., et en bénéfices simples qui n'imposaient pas charge d'âmes. Tandis qu'à l'origine il y avait des charges sans rétribution pécuniaire, soit des offices, on vit par la suite des rétributions pécuniaires sans charge d'âmes où le bénéfice était tout et l'office presque rien. Tels étaient les chapelles, les obits, la plupart des prébendes et des prieurés.

le fonctionnement de ces bénéfices. Il s'agit de dégager la situation d'une multitude innombrable d'ouvrages qui traitaient alors de la *matière bénéficiale*. A ce moment où le centenaire de 1789 provoque un inventaire de l'ancien régime, il n'est pas sans intérêt de produire une des pages les plus ignorées de notre histoire. Nous doutons que les lecteurs qui voudront bien nous suivre soient tentés de verser des pleurs sur une législation que la Révolution a emportée sans retour.

I

A tout seigneur tout honneur. Sa Majesté le roi de France était le grand dispensateur des biens d'Église. Le concordat de François Ier et de Léon X, en lui attribuant la collation des bénéfices consistoriaux [1], c'est-à-dire des évêchés, des abbayes, sans compter les prieurés et une foule de canonicats de cathédrale et de collégiale, avait placé dans ses mains la fortune du clergé de France.

Comme le monarque ne pouvait tout voir et tout faire par lui-même, il était conseillé dans ses choix et ses faveurs par ce qu'on appelait le *ministre de la feuille*. C'était la feuille des bénéfices; elle était tenue d'ordinaire par un ecclésiastique. On devine ce qu'il fallait de fermeté et de clairvoyance au dépositaire de cette clef d'or pour la manœuvrer au milieu des sollicitations et des intrigues de cour qui venaient l'assiéger de toutes parts. Les Jésuites, confesseurs du roi, disposèrent de la feuille des bénéfices pendant cinquante-cinq ans [2]. Après eux, le cardinal Fleury s'attacha à faire de bons choix durant ses longues années de pouvoir. Boyer, évêque de Mirepoix, lui succède en 1743. Prélat intègre, inflexible, il n'écoute que sa conscience, n'a en vue que les intérêts de l'Église, dans l'exercice de sa difficile mission. Le grand cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, continue la tradition à partir de 1755. Malheureusement, au bout de deux ans, sa mort fait passer la feuille des bénéfices aux mains indignes de Jarente, évêque d'Orléans. Avec lui, l'ennemi était entré dans la place. Le scandale fut si grand que Louis XV dut le chasser de la cour. Il y était resté assez longtemps pour faire beaucoup de mal. Son successeur, le cardinal de la Roche-Aymon, dura peu, et, en 1776, la feuille fut remise à Marbeuf, évêque d'Autun, qui en disposait encore en 1789.

L'histoire n'a point à enregistrer d'accusations bien établies

[1] On appelait bénéfices consistoriaux ceux dont les provisions passaient par le consistoire du pape.

[2] En 1725, avec le P. de Lignières, confesseur de Louis XV. les Jésuites renoncèrent à la feuille des bénéfices. (Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. IV, p. 279, 390.)

contre les deux derniers titulaires; mais ils ne semblent point avoir eu, comme Boyer, comme le cardinal La Rochefoucauld, la force de caractère, l'ascendant moral capable de décourager les intrigues et les compétitions dont ils étaient assiégés. La Roche-Aymon ne fut-il point président de la commission des réguliers? Marbeuf ne laissa-t-il point passer la nomination de Talleyrand, qu'il désapprouvait? Il est vrai que Louis XVI avait engagé sa parole.

Les pamphlets ne les épargnèrent pas. L'un d'eux nous présente La Roche-Aymon, la « vieille Éminence », comme n'ayant pas « le faible mérite des bonnes intentions, égaré par le caprice ou la prévention, sans plan, sans vues, sans principes. Elle semblait avoir entrepris de s'acquitter avec le hasard de tout ce qu'il avait fait pour elle ». Les attaques contre Marbeuf sont furieuses et manifestement ont pour inspirateur quelque solliciteur éconduit. Un pamphlétaire de l'époque trace une amusante peinture des audiences données par ce prélat, comme ministre de la feuille. Quels flots de suppliants dans ses antichambres. « Figurez-vous une collection bizarre de moines, d'abbés, de curés, de militaires et de femmes. Tout ce peuple demande du pain. Pension, abbaye, ce mot circule et retentit par échos dans toutes les bouches; on ne sait auquel entendre. » Monseigneur a des promesses et des consolations pour tout le monde. « Monsieur le chevalier, dit-il au respectable militaire, les temps sont durs, ne vous impatientez pas, tout s'arrangera. » — « Monsieur le curé, vous connaissez mes intentions, dormez sur cet oreiller et croyez que le moment d'un réveil heureux n'est pas loin. Je prévois... oui, allez, soyez tranquille. » — « Mon cher abbé, vous enragez et moi aussi. La reine s'empare de tout; je ne suis maître de rien, mais laissez-moi faire, j'ai mon plan... Bonjour, soyez discret et comptez sur moi. » Comme le ministre ne peut recevoir tout le monde, il congédie l'assistance non sans lui adresser quelques paroles édifiantes. Dans sa harangue, on l'entend répéter : « Unité, unité de bénéfice, c'est l'esprit des anciennes règles. » Par une heureuse application du principe, ajoute le narrateur, M. de Marbeuf s'est donné l'abbaye du Bec, qui est toute une fortune [1].

[1] *Lettres secrètes sur l'état de la religion,* attribuées aux abbés de Boismont et Maury, mais ayant plutôt pour auteur l'abbé de Bourmont. — Nous trouvons aux Archives nationales O[1]617 des lettres qui nous font en quelque sorte assister aux sollicitations dont le ministre de la feuille est assiégé. Marbeuf répond à un évêque : « Je mettrai fidèlement sous les yeux du roi » ces demandes, « mais je ne puis vous assurer le succès d'aucune ». A une autre recommandation, il répond en 1779 : « Je ne prévois pas, Monsieur, qu'il soit possible que M. l'abbé Bastid obtienne l'abbaye de l'Isle-Dieu qu'il demande; mais s'il se présente par la suite une occasion

Quelle difficulté pour un ministre de suivre les inspirations de sa conscience dans une cour où il est constamment en état de siège, où les plus grandes familles, qui ont à la fois les plus grands besoins, le plus grand appétit et la plus grande faveur, le harcèlent à propos de gras bénéfices et le font au besoin relancer par le roi lui-même. Il s'agit d'une époque où trois siècles ont consacré cet abus de la commende si éloquemment dénoncé par Montalembert, où, sur 10 millions de revenus appartenant aux religieux, plus de huit passent à des étrangers à l'ordre monastique, à ces abbés commendataires, dont Montesquieu a dit que si un Persan ou un Indien venaient en France, il faudrait six mois pour leur faire comprendre ce qu'étaient ces personnages battant le pavé de Paris. Il s'agit d'un temps où toutes les grandes situations dans l'Église, évêchés, abbayes, riches prébendes, sont le monopole de la noblesse, et où, pour l'emporter, il s'agira souvent de savoir non qui est le plus digne, mais qui est le mieux appuyé. Dans ces conditions, on devine à travers quel réseau d'inextricables difficultés devait fonctionner le ministère de la feuille. Cette feuille a pris corps et vie dans la liquidation de 1789. Les pamphlets l'interpellent, la font parler en des prosopopées enflammées et la somment de rendre gorge. Une des plus violentes de ces diatribes a pour titre : *Haro sur la feuille des bénéfices.*

C'est ici le cas de signaler certaines prérogatives qui venaient encore augmenter le pouvoir collateur du roi de France. Par la *régale*, il percevait les revenus de l'évêché vacant et en conférait tous les bénéfices non à charge d'âmes jusqu'à ce que le nouvel évêque eût prêté le serment de fidélité. Le prélat qui venait de prêter ce serment était obligé de donner la première prébende libre de son église cathédrale au sujet désigné par le brevet du monarque et qu'on appelait par suite *brevetaire du serment de fidélité.* Les rois de France, en ceignant la couronne, faisaient payer à l'Église le *droit de joyeux avènement.* En vertu de ce privilège, le nouveau souverain désignait aux évêques, aux chapitres, un candidat pour le premier canonicat vacant dans toutes les églises cathédrales et collégiales du royaume. Évêques et chapitres étaient tenus d'agréer l'élu du roi.

Le *droit de joyeuse entrée* nous reporte vers des traditions, des usages que nos esprits sécularisés ont de la peine à comprendre.

Au moyen âge, époque de foi profonde, les grands [1] et même les

plus favorable de lui faire ressentir les effets de l'intérêt que vous prenez à lui, ne doutez pas que je n'en profite. »

[1] Dans l'acte de fondation de la sainte Chapelle de Dijon, donné en 1172 et confirmé par Innocent III, Hugues, duc de Bourgogne, établit que ses

princes tenaient à honneur d'être chanoines des églises cathédrales et collégiales. Le comte d'Armagnac avait une prébende dans l'église d'Auch dont il était premier chanoine. Foulques, surnommé le Bon, comte d'Anjou, assistait à l'office, au chœur de Saint-Martin de Tours, habillé en chanoine. Parfois ces laïcs avaient une étrange allure et d'étonnantes prérogatives pour des chanoines. La cathédrale d'Auxerre renfermait une prébende héréditaire annexée à la maison de Beauvoir-Chastellux. Le représentant de la famille se présentait en bottes et éperons, un surplis sur l'habit, le baudrier avec l'épée par-dessus, ganté des deux mains, une aumusse sur le bras gauche, un oiseau de proie sur le poing, et au lieu d'un bonnet carré, un chapeau bordé et à plumet. Ce singulier chanoine prenait place du côté droit, après le pénitencier [1].

Les rois de France (il ne s'agit pas des rois fainéants) furent volontiers chanoines [2]. Comment s'étonner de voir des seigneurs laïques paraître à l'église avec des habits ecclésiastiques, lorsqu'on se rappelle que le roi Robert y venait aux grands jours de fête revêtu d'une chape précieuse, se mêlait aux chantres et chantait sa partie, tenant son sceptre d'une main. Louis XI obtint de Sixte IV une bulle lui donnant, ainsi qu'à ses successeurs, le titre de premier chanoine de Notre-Dame de Cléry, avec droit d'assister à l'office en aumusse et en surplis. Les rois des autres pays ne résistaient pas à la contagion du canonicat. Le roi d'Espagne était chanoine de Tolède. Tous les ans, la veille de Noël, on l'appelait comme les autres chanoines à la porte du chœur. Comme il n'y était pas, il ne pouvait répondre. Pour le punir et lui apprendre la régularité aux offices canoniaux, il était pointé [3] impitoyablement

successeurs, en prenant possession du duché, devront se présenter au chapitre de cette église pour lui demander d'y être associés, pour jurer l'observation de ses statuts et, en signe de fraternité, ils donneront le baiser de paix à chacun des chanoines. Ils pourront assister à l'office divin et y chanter avec le même habit que les chanoines. — Voici les femmes qui s'en mêlent. Un acte capitulaire du chapitre de Toulouse de 1163 porte que le seigneur d'*Escalquens et son épouse* sont reçus au nombre des chanoines avec association à leurs prières et droit de prendre leur subsistance sur ses revenus quand ils le jugeront à propos.

[1] Le seigneur de Chailly, près de Melun, avait une prébende dans l'église collégiale de cette ville et se plaçait dans les stalles, l'aumusse sur le bras et l'épée de côté. — Le seigneur de la Groye avait une prébende dans l'église de Notre-Dame de Chatellerault avec la faculté d'y occuper une des premières places en bottes et en éperons, un oiseau de proie au poing. (Voy. Gohard, *Traité des bénéfices ecclésiastiques*, 1774, t. Ier, p. 598-599.)

[2] Dans notre siècle même, les souverains n'ont point de répugnance pour le canonicat. Napoléon III était chanoine de Saint-Jean de Latran.

[3] On appelait registre de la pointe le cahier où le *pointeur* marquait les absences des chanoines.

et privé de la rétribution de 2000 maravédis, soit 12 livres de notre monnaie, qu'on déduisait sur les subsides à lui payés par le chapitre.

Les empereurs faisaient ici comme ou mieux que les rois. Ils assistaient au chœur en aube et en dalmatique, et chantaient solennellement la première leçon du troisième nocturne de matines. On montre à Metz la chape que Charlemagne aurait portée lorsqu'il chantait à l'office. Quand Charles-Quint fut couronné roi des Romains, à Bologne, le pape lui donna le surplis, l'aumusse et le fit chanoine de Saint-Jean de Latran. L'empereur servit ensuite de diacre à la messe célébrée par le pape. D'après le cérémonial romain, au titre : *Comment se fait un empereur*, le pape, en pareille circonstance, célébrait la messe. L'épître était chantée par le roi de France et, en son absence, par le roi de Sicile ; l'honneur de l'évangile était réservé au roi des Romains ; ensuite se faisait le couronnement de l'empereur dans l'église de Saint-Pierre [1].

Nous ne voyons pas par l'histoire que les rois de France aient souvent fait l'office de sous-diacre que leur réservait, en pareille occurrence, le cérémonial romain. Nous doutons que Louis XIV eût cédé volontiers l'évangile à l'empereur pour se contenter de l'épître. Mais si les rois ne furent guère sous-diacres, ils ne dédaignèrent pas d'être chanoines. Quand Charles VIII fit son entrée à Châlon-sur-Saône, l'évêque le revêtit, à la porte de la cathédrale, d'un surplis et d'une aumusse ; le roi la remit « à un jeune prêtre de qualité qui le suivait *et quant et quant la première prébende qui viendrait à vaquer* ». C'était le *droit de joyeuse entrée* qui fut en activité jusqu'à la révolution française. Nos monarques, comme successeurs des anciens ducs et comtes de Bourgogne, Anjou, Provence, Poitou, ou à d'autres titres, étaient chanoines-nés d'Angers, Auxerre, Tours, Aix, Lyon, le Mans, Poitiers, etc. Lorsque le roi visitait pour la première fois la ville, le chapitre lui présentait une aumusse. Il était alors installé dans le chœur et reçu chanoine. D'ordinaire, le souverain, en recevant l'aumusse, la passait à un ecclésiastique qui était par là même désigné pour le premier canonicat vacant dans cette église.

II

La part léonine une fois faite au roi de France, il semble que les autres bénéfices auraient dû être à la disposition de l'évêque. Habitués que nous sommes à le voir aujourd'hui maître absolu dans son diocèse, disposer souverainement de toutes les places, à l'exception des canonicats et des cures inamovibles, dont les titulaires

[1] Gohard, *loc. cit.*

doivent être agréés par le gouvernement, nous serions tentés de conclure que la situation était la même sous l'ancien régime. Hâtons-nous de dire qu'il y a entre le présent et le passé des différences profondes.

Les évêques, il est vrai, furent, pendant les douze premiers siècles, les dispensateurs incontestés de toutes les charges ou bénéfices du diocèse. Sous ce rapport, leur pouvoir, qui acceptait, avant la chute de l'empire romain, le concours du clergé et du peuple[1], devint plus absolu encore avec les mérovingiens et les carlovingiens. On voit par les conciles de cette époque que les évêques donnaient à volonté les églises ou en privaient les titulaires indignes, ils instituaient aussi les abbés choisis par les moines[2]. Les évêques, maîtres des ordinations, administrateurs des biens, devaient rester les collateurs incontestés et universels pour leur diocèse tant que les fonctions sacrées ne furent que des offices, et même, après les transformations des offices en bénéfices par la dotation des églises, tant qu'on n'en vint pas à diviser la masse commune des biens ecclésiastiques.

Voici apparaître des concurrents qui vont grandement réduire le pouvoir collateur de l'évêque.

Du treizième au seizième siècle, l'évêque eut ici à compter surtout avec le pape. La puissance des Souverains Pontifes avait pris au onzième et au douzième siècle une prépondérance universelle. Dès le commencement du treizième siècle, on les vit intervenir fréquemment dans le gouvernement intérieur des diocèses. Ils y furent souvent provoqués par les rois, les grands du royaume, les chapitres, les évêques eux-mêmes. Ce fut sur le désir du roi, que le pape Adrien IV demanda une prébende à l'évêque de Paris pour Hugues, chancelier de France[3]. Ces requêtes de la cour romaine, adressées d'abord comme prières, ne tardent pas à prendre une forme impérative, *mandamus*, *præcipimus*. De là les noms de *mandats* ou *expectatives*, *réserves*, donnés à ces ordres, selon que le bénéfice dont le pape revendiquait la collation était vacant ou encore occupé par un titulaire.

[1] Saint Paulin accepta les ordres sacrés, *populo strangulante compulsus*. Saint Augustin fut ordonné prêtre après une conférence de l'évêque Valère avec son peuple. Le témoignage que l'archidiacre rend aujourd'hui encore à l'évêque des ordinands qu'il lui présente, la formule de consultation du peuple conservée dans le cérémonial, sont un écho de cette ancienne discipline.

[2] *Abbates aliaque officia instituere,* dit le quatrième concile de Tolède.

[3] *Precibus illustris Francorum regis, reginæ quoque et aliarum magnarum personarum inducti,* est-il dit dans une demande d'une prébende faite à l'église de Paris par le pape, en faveur d'un neveu de l'évêque de Meaux.

Le ton de commandement adopté par la cour romaine prouve les résistances opposées à ses volontés. Les collateurs et les patrons ne voyaient pas sans frayeur les *mandats* et les *réserves* prendre des proportions énormes. De toutes parts les ecclésiastiques se portaient au siège de la papauté devenue la source des grâces. Le nombre des pauvres clercs qui s'adressèrent à Clément VI pour être pourvus de bénéfices atteignit le chiffre de cent mille. Sur trente-cinq prébendes qui avaient vaqué dans sa cathédrale, en l'espace de vingt ans, un évêque n'avait eu que deux fois la liberté de collation. Le séjour des papes à Avignon, en les privant des revenus que l'Eglise avait en Italie, en les obligeant à combler de faveurs les rois de France et les grands de la cour, faisait tomber toutes les charges sur les églises du royaume. Le schisme d'Occident où les papes se disputaient la tiare, cherchant à multiplier leurs partisans à force de bienfaits, vint mettre le comble au désordre et rendre le mal insupportable.

Les réserves devinrent à peu près générales sous Clément V, Jean XXII et Benoît XII. Clément VI répondait, en 1345, aux réclamations du roi d'Angleterre, Edouard III, que l'Église romaine, ayant fondé toutes les églises patriarcales et cathédrales, avait le droit de disposer de tous les bénéfices. Les princes ne négligeaient pas de s'assurer une large part dans ces distributions. En 1389, Clément VII accorda au roi de France la collation de sept cent cinquante bénéfices. Une bulle de Jean XXIII attribue cinq cents nominations aux officiers du roi, de la reine et du Dauphin.

Cette profusion des biens ecclésiastiques aux dépens des collateurs ordinaires souleva de vives plaintes. On voyait une partie des bénéfices passer à des étrangers. En 1240, Grégoire IX mandait à trois évêques d'Angleterre de donner à trois cents Romains les premières charges vacantes. Les abbayes, les évêchés eux-mêmes, n'échappaient pas aux réserves. Les abbayes tombaient en commende et étaient données à profusion. Boniface VIII avait attribué à deux Italiens l'archevêché de Bourges et l'évêché d'Arras. Clément V s'était réservé de pourvoir à l'archevêché de Contorbéry ; Jean XXII, à celui de Wincester; Benoît XII, à l'archevêché d'Arles.

Au concile de Lyon, tenu en 1245, les Anglais protestèrent contre l'invasion des Italiens dans leurs bénéfices. Les mêmes réclamations furent renouvelées au parlement d'Angleterre en 1246. Un auteur ancien porte à 60 000 livres et, sept ans plus tard, à 70 000 livres les sommes qui sortaient d'Angleterre à cette époque. Aussi tout le quatorzième siècle est-il rempli des plaintes élevées par les rois d'Angleterre, en particulier par Edouard III et

Richard II, contre cette intrusion des étrangers dans les biens du royaume. L'Allemagne, l'Espagne, l'Italie surtout, paraissent avoir accepté sans trop de récriminations les mandats et les réserves; mais les résistances furent très vives en France[1]. En 1245, Innocent IV ayant voulu disposer de deux canonicats de l'Église de Lyon en faveur de ses parents, le chapitre s'y opposa et menaça de jeter les deux Italiens dans le Rhône. Les réclamations devinrent nombreuses sous Philippe le Bel et se produisirent d'une façon éclatante, en 1311, au concile de Vienne, par la voix de Durand, évêque de Mende.

Comme le séjour des papes à Avignon et le schisme d'Occident avaient porté le mal à son comble, la lutte contre les mandats et réserves s'engagea d'une façon décisive au quinzième siècle. En 1438, la pragmatique sanction de Charles VII, consacrant les principes adoptés par le concile de Bâle, par l'assemblée du clergé de France à Bourges, réduisit presqu'à rien les mandats et les réserves. Le roi de France dressait contre cette discipline un véritable réquisitoire. Les mandats et réserves, disait Charles VII, ont introduit dans nos églises une multitude d'étrangers qui ne connaissent pas leur troupeau, n'en parlent point la langue, pasteurs mercenaires, occupés non du soin des âmes, mais de tondre les brebis. Aussi le culte dépérit, la charité est détruite, la foi des peuples se perd, les édifices tombent, les ecclésiastiques du royaume, les plus méritants par leur piété et leur science, se découragent en voyant les meilleures situations livrées à des inconnus venus de loin. De cet abus naissent des procès, des divisions, des querelles, l'ambition et la cupidité, la course à la pluralité des bénéfices, les voyages incessants à Rome et l'épuisement du royaume au profit de l'étranger[2].

Nous n'avons pas à raconter ici la lutte engagée par les papes contre la pragmatique sanction, tantôt défendue, tantôt abandonnée par les rois de France. Ce long litige ne fut réglé que par le concordat de 1515 entre François Ier et Léon X. Ce concordat

[1] Clément IV, dans une lettre adressée à un de ses cardinaux, en 1265 (Raynald, anno 1265, n° 22), caractérise en ces termes l'attitude des nations chrétiennes qui payaient un tribut au Souverain Pontife : « *Anglia adversatur, Alumnia vix obedit, Francia gemit et queritur, Hispania non sibi sufficit, Italia non subvenit sed emungit.* » Ce dernier mot, presque intraduisible, peint bien l'Italie.

[2] « Jura coronæ nostræ depereunt damnose, et ipsorum nostrorum regni et Delphinatus thesauri in extraneas regiones asportantur, sub tali forsan conjectura, ut eorumdem regni et Delphinatus depresso sacerdotio, exhaustoque thesauro, regnum ipsum cum Delphinatu reddatur debilius in adversis. »

laissait encore au pape la faculté de lancer un mandat sur tout collateur disposant de dix bénéfices, deux mandats sur tout collateur disposant de cinquante. Mais le concile de Trente, voyant de graves inconvénients dans ces mandats et réserves[1], les abolit complètement.

Avec la suppression des mandats et réserves, avec le concordat de Léon X et François Ier, les papes perdaient toute influence sérieuse dans la distribution des bénéfices en France. Urbain VIII, voulant « procurer quelque chose d'avantageux » à un Français, écrit au nonce Mazarin de s'en occuper à Paris, sachant bien, dit-il, « qu'il ne nous vient plus rien de France ici, dont nous puissions gratifier les personnes de mérite[2] ».

Cependant un droit assez important de la cour romaine, celui de *prévention*, résista à toutes les attaques et était encore en exercice à la veille de la Révolution. La *prévention*, comme le mot l'indique, consistait à prévenir le collateur ordinaire ou le patron ecclésiastique dans la nomination à un bénéfice. Voilà un bénéfice vacant par la mort du titulaire. C'est l'évêque ou le chapitre de la cathédrale qui en ont la disposition. Si j'ai des raisons de croire que je ne suis pas leur candidat, je puis m'adresser à un banquier expéditionnaire en cour de Rome. Le banquier transmet ma demande en toute diligence. Si la date de la provision qui m'est accordée par le Souverain Pontife est antérieure à la nomination d'un autre sujet faite par l'évêque ou le chapitre, c'est moi qui l'emporte; je suis déclaré possesseur légitime du bénéfice[3].

On devine les inconvénients d'une telle discipline. Les collateurs ordinaires, tels que les évêques, les chapitres, les communautés religieuses, se hâtaient de nommer aux places vacantes[4], sans

[1] Il ne faut pas croire que les Souverains Pontifes songent à défendre les abus qui purent se glisser dans les mandats et les réserves. Thomassin, qui raconte tout au long cette histoire dans sa *Discipline de l'Église* (IIe partie, liv. Ier, ch. XLIII et XLIV), eut l'honneur de voir le pape Innocent XI lui demander de traduire en latin ce grand ouvrage pour qu'il pût se répandre partout. — Un livre récent, qui signale ces « abus innombrables » (Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge*, traduite par Furcy-Raynaud, 2 vol. in-8o, t. Ier, p. 86-105), porte en tête un bref de Léon XIII. On n'a point oublié la belle lettre de Léon XIII au cardinal Luca, où il dit que la première loi de l'histoire est la vérité.

[2] *Voyage* de J. Bouchard, en 1630, XXIV. Cité en d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 237.

[3] L'abbé de la Motte partait pour un grand voyage. Un chanoine théologal lui dit : « Puisque vous allez à Malte, poursuivez jusqu'à Rome; pendant le séjour que vous y ferez, quelque chanoine de notre église mourra; vous demanderez son canonicat et vous l'aurez. »

[4] Les ambassadeurs du roi de France s'étaient souvent plaints de la pré-

prendre le temps de bien examiner les titres des candidats, crainte d'être prévenus par le pape. D'un autre côté, les usages de France obligeaient la cour romaine à conférer le titre au premier requérant, sans avoir à s'enquérir s'il était digne ou indigne [2]. Ce n'était pas le moyen de faire de bons choix.

Il arrivait souvent que plusieurs demandes parvenaient le même jour à Rome pour le même bénéfice. C'est ce qu'on appelait le *concours de dates*. Elles s'annulaient par le fait même. *Mutuo concursu sese impediunt, sese mutuo collidunt.* Pour parer à ce désastre, les candidats avisés, prévoyant que d'autres requêtes seraient remises en concurrence avec la leur, par exemple le 15 de tel mois, se faisaient inscrire en même temps pour le 16, le 17, le 18, etc. Certains, pour décourager les autres prétendants, proclamaient hautement leur résolution de prendre des dates jusqu'à ce qu'ils n'eussent plus de concurrents. Alors ceux qui ne pouvaient faire face aux frais de demandes réitérées finissaient par se désister, cédant la place à leur opulent adversaire. Le silence des banquiers expéditionnaires, tenus à un secret absolu, forçait les aspirants à multiplier leurs inscriptions pour en avoir enfin une de valide. On en vit pousser leur opiniâtreté persévérante jusqu'à retenir cinq ou six cents dates [1].

Le courrier, dès son arrivée à Rome, s'empressait de remettre à son correspondant les mémoires dont il était porteur. Le même jour, toutes ces suppliques étaient déposées dans la boîte du dataire. Pour faciliter la réception des missives arrivées des quatre coins du monde, *le préfet des dates* avait fait pratiquer à son logis et à celui de son substitut une ouverture par où l'on pouvait jeter à toute heure les mémoires des requérants. A minuit sonnant, les requêtes étaient retirées et soigneusement marquées pour prendre date à partir du jour qui venait de finir.

Quelle excitation parmi tous ces concurrents qui cherchaient à

vention. On ne permettait point à la curie romaine de choisir entre les requérants et on se plaignait que les bénéfices obtenus par prévention « revenaient à des gens ignorants et indignes, qui en étaient dotés à Rome, où l'on n'examinait rien que la bourse, *dove non si esamina niente che la borsa* ».

[1] L'abbé Rathier (*Traité de la disposition forcée des bénéfices*, 1780, p. 273) dit : « J'ai été consulté par des impétrants qui en avaient fait retenir jusqu'à trois cent soixante. » Les officiers de la Daterie entouraient, dit-il, les dates d'un secret impénétrable pour en faire prendre davantage. En 1772, lors de la vacance du prieuré de Bouzis en Vexin, les deux concurrents firent prendre quatre-vingt-cinq dates sur concurrence, sachant qu'elles s'annulaient. Seule, sur le désistement de l'un, la quatre-vingt-sixième date fut bonne.

gagner de vitesse l'obtention d'un bénéfice. Plus d'une fois, pour arriver bons premiers, ils ne surent point résister à des tentations malheureuses. Le titulaire de tel bénéfice, vu son âge, ses infirmités, sa maladie, est très menacé de passer à bref délai dans un monde meilleur. Pourquoi, devançant son trépas, ne point se hâter de demander à Rome une succession qui va s'ouvrir? Ce serait le moyen d'arriver à temps. Cet empressement avait pris dans le langage juridique le nom de *course ambitieuse*. Pour décourager ces ambitieux coureurs, il fut établi que la prévention en cour de Rome serait nulle toutes les fois que, entre la mort du titulaire et la provision obtenue, il n'y aurait point un délai suffisant pour que la notification du décès de l'ancien possesseur pût arriver au Souverain Pontife. Ce fut l'objet d'une règle de chancellerie appelée *De verisimili notitia obitus*. Mais combien de temps fallait-il aux courriers porteurs de ces précieuses suppliques pour gagner la ville éternelle? Ce sujet a valu à la postérité de longs mémoires des avocats consultants de l'ancien régime. Il n'est pas jusqu'au grave Dumoulin [1], qui, dans son commentaire sur la règle *De verisimili*, n'ait voulu approfondir la question. Combien y a-t-il de lieues de Paris à Rome? Fallait-il compter le même nombre de jours en été qu'en hiver, en temps de paix qu'en temps de guerre? Et les heures perdues à Lyon pour s'entendre avec des banquiers et des courriers? Afin de couper court à toutes ces discussions, il fut décidé qu'une demande, pour être valable, devrait être postérieure au décès de sept à huit jours, si elle était portée à Rome par courrier extraordinaire, de dix-sept à vingt et un si elle suivait le courrier ordinaire. Il n'y avait pas là de quoi décourager les prétentions de certains solliciteurs qui trouvaient moyen d'obtenir du courrier que, à l'approche de Rome, il fît parvenir leur demande par dépêche spéciale, de façon à arriver premiers en date. C'est ce qu'on appelait *faire expédier à l'avantage*.

Combien était fertile l'imagination de ces aspirants bénéficiers! Ne s'avisaient-ils point parfois de cacher la mort du titulaire pour avoir le temps de se pourvoir en cour de Rome. Pour entraver ces manœuvres, une ordonnance royale de 1539 avait dû prescrire « qu'incontinent après le décès desdits bénéficiers soit publié ledit décès par les domestiques du décédé, qui seront tenus le venir déclarer aux églises où se doivent faire lesdites sépultures et registres et rapporter au vrai le temps dudit décès sur peine de grosse punition corporelle ou autre, à l'arbitration de la justice ». Il fallut

[1] Le commentaire de Dumoulin sur l'édit de juin 1550, rendu par Henri II, sur la question des dates, était célèbre parmi les canonistes d'ancien régime.

renouveler plusieurs fois ces édits tant l'ambition était ingénieuse à multiplier les ruses. Une déclaration royale de 1657 frappait de peines ceux qui transportaient les cadavres des bénéficiers, et donnait droit au juge royal de se faire montrer le malade à toute réquisition du grand vicaire ou du promoteur.

Le droit de prévention avait dans la réalité trop peu d'importance pour le maintenir malgré les abus qu'il entraînait à sa suite. Avec les précautions prises en France, les nominations en cour de Rome arrivaient le plus souvent trop tard. Heureusement pour les collateurs ordinaires que ni le télégraphe, ni le téléphone, ni même les chemins de fer n'étaient encore inventés. Du reste, la jurisprudence du royaume avait une tendance à limiter ce droit. Lorsque, par exemple, le pape, usant de sa prérogative, conférait un bénéfice le même jour que l'évêque du diocèse, c'était le candidat de l'évêque qui l'emportait. Les cardinaux avaient été exemptés par indults de la prévention; les rois de France, les patrons laïques, l'étaient de droit pour tous les bénéfices dont ils avaient la collation.

L'assemblée du clergé de France fit entendre, en 1785, par la voix de Mgr Dulau, archevêque d'Arles, de vives plaintes, au sujet de la prévention. « D'audacieux impétrants, dit le futur martyr du massacre des Carmes, qui n'ont d'autres titres que des dates retenues par eux en cour de Rome, forcent aujourd'hui les barrières du sanctuaire. L'administration des biens d'église, la conduite même des âmes, deviennent, dans les tribunaux, le prix et l'encouragement de l'ecclésiastique qui a fait le plus de diligence. Quelque relâché que soit le monde sur les principes de la vocation au saint ministère, il voue hautement au mépris public cette espèce d'hommes dont la profession est de fondre sur les dépouilles des bénéficiers avec une coupable rapacité. » Ces courses ambitieuses sont un scandale, et rien ne les justifie, car la *dévolution* [1] aurait suffi pour exciter le zèle des collateurs. « Lorsque le titulaire d'un bénéfice meurt loin du diocèse où réside le patron ou le collateur, quelque attention qu'ils apportent, comment n'être pas prévenus à la faveur d'un envoi extraordinaire en cour de Rome. Tout récemment, l'abbé de Cluzel, doyen de l'église métropolitaine de Tours, étant décédé à Montpellier, cette première dignité fut aussitôt impétrée; et l'un des chapitres les plus distingués du royaume a

[1] La dévolution était le droit accordé au supérieur de conférer le bénéfice, lorsque l'inférieur, qui avait droit de collation, tardait plus de six mois à y nommer un sujet. Le droit de dévolution avait été établi pour ne pas laisser les bénéfices trop longtemps vacants. (Voy. Piales, *Traité de la dévolution.*)

craint de voir à sa tête un inconnu qui avait demandé et obtenu des provisions en cour de Rome, quelques jours avant l'élection faite par la compagnie. Que de mystères d'iniquités paraîtraient au grand jour s'il était permis de fouiller dans les registres des banquiers expéditionnaires [1]. »

La même assemblée du clergé fait porter également sa plainte sur un autre point. Le vice-légat d'Avignon, représentant du Souverain Pontife, jouissait, dans le territoire de sa légation, d'une partie de ses prérogatives. On lui avait reconnu le droit de prévention, non seulement dans le Comtat-Venaissin, mais encore dans les provinces ecclésiastiques de Vienne, Arles, Embrun, Aix. Comme le vice-légat était sur les lieux, son intervention était autrement redoutable pour les collateurs ordinaires que la concurrence lointaine et le plus souvent tardive de la curie romaine; aussi avaient-ils fréquemment l'ennui de se voir prévenus.

L'archevêque d'Arles, organe de l'assemblée du clergé, déplore cette situation. « C'est, dit-il, dans les provinces ecclésiastiques dépendantes de la vice-légation d'Avignon que les plaies faites à la pureté des règles, sont encore peu sensibles. La proximité d'Avignon, la facilité de se transporter à peu de frais en cette ville, quelquefois plus voisine du lieu de la mort du bénéficier que celle où est établi le siège de l'évêque diocésain, tout y multiplie les courses extraordinaires et tend à frustrer de ses droits le collateur le plus actif et le plus vigilant. Aussitôt qu'un curé est dans un état dangereux, d'avides ecclésiastiques épient avec inquiétude les progrès de la maladie et l'instant du décès, pour faire courir ou courir eux-mêmes ce bénéfice à charge d'âmes. A peine un chanoine a rendu le dernier soupir que, justement jaloux d'écarter les préventionnaires, ses confrères s'assemblent à la hâte pour lui donner un successeur contre le vœu des canons et l'utilité publique, qui ne permettent pas de disposer d'un titre ecclésiastique avant l'inhumation du dernier titulaire. Et combien de fois dans les compagnies, la mort des titulaires n'a-t-elle pas été cachée frauduleusement afin de favoriser le succès de l'impétration, et de lier les mains de l'ordinaire. » Les évêques de Provence et de

[1] *Procès-verbaux de l'assemblée de* 1785, in-f°, p. 422 et seq. — D'autres attaques étaient dirigées contre l'usage de la prévention à d'autres points de vue. Rathier (*Traité de la disposition forcée des bénéfices*) se plaint que l'argent de France va à Rome, aux correspondants de nos banquiers expéditionnaires, à l'officier des petites dates et à son substitut, au préfet des dates, au préfet de la signature de grâce, aux reviseurs, aux notaires de la chambre et de la chancellerie, aux clercs de registres, aux registrateurs. aux maîtres, aux régents de chancellerie, aux référendaires et à une nuée d'officiers divers.

Dauphiné voisins de la légation se plaignent surtout de cette situation. Le rapporteur ne songe point à contester le droit de prévention du Souverain Pontife, mais il demande qu'il n'en soit fait usage qu'un mois après le décès du bénéficier. « Toute date retenue en mur de Rome par la voie de la prévention dans les trente jours francs qui suivraient l'enterrement du dernier titulaire serait déclarée non avenue et sans effet. » Par là seraient abolies ces « courses extraordinaires et toutes ces scènes affligeantes qui, dans quelques provinces, accompagnent et suivent les derniers moments des bénéficiers ». On traiterait de cette question avec Rome. « Une telle réforme, s'écrie l'archevêque d'Arles, serait digne du religieux pontife, actuellement régnant, des vues de paix, de modération et de bienfaisance qui président au gouvernement de l'Eglise universelle [1]. »

La Bretagne, la Provence et le Roussillon suivaient, en matière bénéficiale, des usages particuliers et n'étaient point soumis à la prévention du pape. Tous les bénéfices vacants dans le cours de février, avril, juin, août, octobre et décembre étaient à la disposition de l'évêque. Durant les autres six mois, c'est le pape qui nommait. On appelait cet usage *alternative* et les provinces qui y étaient soumises *pays d'obédience*.

Il ne nous reste plus qu'à signaler un dernier droit de la cour romaine [2], lequel avait peu d'importance. De tout temps les papes avaient revendiqué la faculté de nommer les successeurs des bénéficiers qui mouraient à Rome ou à une distance de la ville ne dépassant pas deux journées de marche; c'est ce qu'on appelait la *vacance in curia*. Ce droit du pape fut reconnu en France jusqu'à la Révolution, mais dans la pratique on s'arrangea de façon qu'il ne fût

[1] *Procès-verbaux de l'assemblée de* 1785, in-f°. Rapport de Mgr Dulau, archevêque d'Arles. p. 422 et seq. — Au concile de Trente, le président Ferrier, ambassadeur de Charles IX, parla ainsi contre la prévention : « Pour le regard des préventions, il se trouve que plusieurs ignorants et malvivants sont pourvus de bénéfices, pour être par le moyen desdites préventions conférés à ceux qui courent le mieux, et non à ceux qui plus le méritent; que les ordinaires, auxquels le concile de Latran donne six mois pour pourvoir, afin d'avoir le temps de faire un digne choix et de s'informer soigneusement du mérite de ceux sur qui ils jettent les yeux, sont obligés de précipiter leur choix, ce qui est cause que plusieurs et divers scandales adviennent à l'église et s'engendrent troubles en la religion tels et si grands que nous les voyons aujourd'hui. »

[2] Nous n'avons point ici à parler de l'annate, qui n'était point un droit de collation. L'annate payée au pape était la taxe à laquelle avait été autrefois fixé le revenu d'une année des bénéfices consistoriaux, taxe que jusqu'en 1789, les nouveaux pourvus durent acquitter à la chambre apostolique en retirant les bulles.

jamais exercé. Les petits bénéficiers vivaient et mouraient dans le royaume; quant aux titulaires des bénéfices importants, tels que évêques, abbés, on ne les laissait jamais aller à Rome sans avoir obtenu un bref portant qu'en cas de mort le pape abandonnerait au roi le libre choix de leurs successeurs.

Nous avons vu que les demandes des pétitionnaires, pour être nommés par prévention, étaient transmises à Rome par les banquiers expéditionnaires. Ces agents étaient plutôt des courriers expéditionnaires que des banquiers, bien que, par leurs fonctions mêmes, ils tinssent une espèce de banque par où les expéditions et l'argent passaient d'un pays à l'autre. Leur nombre varia avec les époques. L'édit de 1673 en établissait vingt pour la ville de Paris, quatre pour chaque ville de parlement, et deux pour les autres villes ayant présidial. Les ordonnances royales, les arrêts du grand conseil, réservaient aux banquiers expéditionnaires « seuls, à l'exclusion de toutes autres personnes, toute sorte de provisions de bénéfices et autres expéditions généralement quelconques qui s'obtiennent en cour de Rome et à la légation, en quelque façon et par quelque voie que ce soit. N'entend toutefois, ajoute le grand conseil[1], empêcher que ceux qui voudront envoyer exprès en cour de Rome ou à la légation, et y employer leurs amis, qui y sont résidants, ne le puissent faire, pourvu que les pièces sujettes au contrôle, aient été contrôlées, et toutes pièces, mémoires et expéditions enregistrées et cotées par l'un des banquiers de France, chacun en son département ».

Ces banquiers tenaient à la fois de l'agent de change, de l'avoué et de l'entrepreneur de messageries. Gros personnages d'ailleurs, propriétaires de leurs charges, connaissant tous les détours de la curie, habiles, depuis qu'ils servaient d'intermédiaire obligé entre Rome et la France pour toute sorte de provisions, de demandes, de papiers, de dispenses, à faire aboutir une supplique, à obtenir une bulle à meilleur compte, à marchander au besoin avec la componende et les bureaux du cardinal dataire. Les plus entreprenants, les plus en renom de ces banquiers gagnaient gros. Dans la première partie du dix-septième siècle, l'un d'eux, Couturier, amasse plus de 1 200 000 livres. C'était, dit un contemporain[2], « le plus grand Arabe du monde, mais, quoiqu'il prît plus que les autres, beaucoup de gens allaient à lui parce qu'il était habile et enréputation ».

[1] Article du 12 de l'arrêt du grand conseil du 27 mars 1725. Voy. encore, sur les banquiers expéditionnaires, les édits ou déclarations de 1637, 1673, 1675.

[2] Tallemand, IX, 82.

III

L'évêque trouvait près de lui, dans son diocèse, une concurrence autrement redoutable que la prévention lointaine et le plus souvent tardive du Souverain Pontife. Les chapitres, les abbayes, partageaient son pouvoir collateur, et parfois disposaient d'un plus grand nombre de bénéfices que le prélat lui-même. Quand eut lieu, au moyen âge, le partage des menses entre l'évêque et son chapitre, les chanoines, en prenant leurs biens et leurs dîmes, reçurent en même temps et gardèrent la collation des cures sur lesquelles étaient établis ces biens et ces dîmes. D'un autre côté, les religieux qui avaient défriché les forêts et créé, avec de nouveaux centres de populations, de nombreuses paroisses, gardèrent le pouvoir collateur et le revenu de ces cures lorsque les ordonnances des conciles les forcèrent à rentrer dans leurs monastères et à mettre à leur place ces prêtres qui, dans la suite, devaient prendre le nom de curés à portion congrue.

Les droits des patrons, que le temps devait rendre si onéreux, avaient eu pour point de départ la juste reconnaissance du clergé envers ses bienfaiteurs. Tel seigneur avait-il transformé en église paroissiale, pourvu de ressources suffisantes un oratoire élevé tout d'abord pour le service de sa famille ou de ses vassaux, l'évêque lui marquait sa gratitude en lui donnant la qualité de patron[1] et en lui abandonnant la nomination du titulaire. Que de cures, de chapelles, de collégiales, de fondations obituaires durent naissance à la générosité des riches et des puissants du monde.

Le droit de nomination, accordé au patron fondateur, passait à ses descendants comme un bien de famille. Tantôt le patronage était *personnel*, se transmettant par génération, mais ne pouvant être vendu ni cédé à un étranger; tantôt il était *réel*, c'est-à-dire lié à une terre, à un fief, se léguant, se cédant, se vendant, se partageant avec lui, ce qui amenait quelquefois, entre les héritiers d'un même fonds, la division corrélative du droit de patronage qui y était attaché. La législation avait beau proclamer indivisible le droit de patronage, rappeler aux cohéritiers qu'ils devaient nommer ensemble ou alternativement, que les voix se comptaient par souches et non par tête, on devine sans peine les abus, les tiraillements qui devaient résulter de pareils usages. D'un autre côté, il était difficile aux patrons, avertis par leur titre même du don fait autrefois à l'Église par leurs ancêtres, de ne point conférer de préférence

[1] Pour être patron, il fallait avoir ou doté, ou bâti, ou donné le fonds d'une église; d'où le vers suivant :

Patronum faciunt dos, ædificatio, fundus.

le bénéfice à un membre de leur famille et de ne point consulter parfois dans leur choix moins les mérites que les degrés de parenté.

Le patron, en dehors de la faculté de présentation, jouissait de droits honorifiques auxquels l'ancien régime attachait beaucoup d'importance. Etre appelé patron, avoir banc au chœur, être le premier dans l'église, à l'encens, à l'eau bénite, au pain bénit, au baiser de paix, à l'offrande, aux recommandations des prières publiques, avoir le pas même sur le seigneur haut justicier à la procession, voir sa litre ou ceinture funèbre dominer celle du haut justicier, jouir de la sépulture au chœur, voilà autant de prérogatives qui faisaient battre le cœur de nos pères. Cette bonne mère l'Église poussait l'obligeance jusqu'à venir au secours des patrons infortunés en reconnaissance de bienfaits dont le souvenir se perdait dans la nuit des temps. On avait résumé en deux vers le privilège des patrons.

Patrono debetur honos, onus, utilitasque.
Præsentet, præsit, deffendat, alatur egenus.

La législation du royaume traitait avec la plus grande faveur les collateurs laïques. Ainsi le patron laïc avait ici des prérogatives refusées au patron ecclésiastique. Le premier était à l'abri de la prévention du pape, des résignations et permutations libres des titulaires, de la réquisition des gradués, des réserves et grâces expectatives, tandis que le second y était soumis. Les laïcs s'ingéraient de mille manières dans la distribution des bénéfices, et la jurisprudence avait tout fait pour leur assurer la tranquille possession des droits acquis, tandis que les collateurs ecclésiastiques voyaient la prévention, les brevetaires, les indultaires, les gradués, les résignataires, leur enlever très souvent la disposition des charges dont ils avaient la nomination.

Nous avons dit que le roi de France avait la haute main sur les biens d'Église. Les « gens du roi », c'est-à-dire les membres du parlement de Paris, voulurent aussi puiser à ce trésor. Un indult[1] du Souverain Pontife donna à chacun d'eux droit à un bénéfice.

L'origine de cette faveur remonte à l'époque où le séjour à Avignon, où le schisme d'Occident, obligeaient les papes à se concilier par des grâces nombreuses le parlement de Paris, qui était déjà une puissance. On vit un jour le cardinal de Pise, légat de Jean XXIII, entrer, en 1414, au parlement et lui apporter quatre-vingt-dix nominations à des bénéfices qui furent acceptés.

[1] Le terme *indult* en général signifie une grâce accordée par indulgence. Ce mot est consacré aux privilèges accordés par le Saint-Siège; on les appelle indults.

Le droit d'indult avait pour base les bulles d'Eugène IV, de Paul III et de Clément IX [1]. Dans la langue du droit, on les appelait, d'après les noms mêmes de ces papes, *l'Eugénienne*, *la Pauline*, *la Clémentine*. Le parlement, qui n'avait jamais montré d'enthousiasme pour les actes de la cour romaine, qui ne professait guère plus de vénération que Rabelais pour les « sacrosaintes décrétales », s'éprit d'un tendre amour pour *l'Eugénienne*, *la Pauline*, *la Clémentine*. Que de savants commentaires [2] lui inspirèrent ces documents bienfaiteurs dont chacun était venu amplifier encore les concessions précédentes. On avait beau dire au parlement de Paris que ce droit d'indult était une de ces grâces expectatives dont il avait si souvent condamné l'usage dans la cour romaine, que c'était un impôt bien lourd imposé aux collateurs, rien ne put ébranler son attachement à *l'Eugénienne*, *la Pauline*, *la Clémentine*. Il n'était point désagréable de pouvoir compter sur un beau bénéfice pour soi ou pour les siens; et puis le zèle que mettait le Parlement à se substituer à la juridiction ecclésiastique, même dans le domaine spirituel, pour soulager d'autant les officiaux, ne méritait-il point une récompense?

En vertu de l'indult, les officiers du parlement de Paris pouvaient requérir des collateurs et patrons ecclésiastiques, soit pour eux-mêmes, s'ils étaient clercs [3], soit pour leurs « enfants, parents et amis [4] », s'ils étaient laïcs, les premiers bénéfices qui viendraient à vaquer. Les noms de ces patrons et collateurs étaient conservés par le garde des sceaux dans un registre que les membres du Parlement ne consultaient jamais sans émotion. Le parlementaire, ou celui qu'il avait désigné à sa place par acte devant notaire, demandait à être pourvu dans une requête au chancelier. Alors intervenaient des lettres patentes du roi adressées à tel collateur ou patron ecclésiastique, liant sa liberté, lui imposant l'obligation de conférer au demandeur le premier bénéfice en son pouvoir qui viendrait à vaquer. Chaque officier du Parlement ne pouvait faire cette demande qu'une seule fois, et de son côté chaque patron

[1] Bulles d'Eugène IV, 1431 et 1434; de Paul III, juin 1538; de Clément IX, mars 1667.

[2] En particulier, le *Traité de l'indult*, par le président Cochet de Saint-Vallier, faisait loi sur la matière.

[3] *Acte au greffe d'un conseiller clerc qui se nomme lui-même* : « Aujourd'hui... est comparu au greffe de la cour, Messire M... conseiller clerc de ladite cour, lequel s'est nommé lui-même à Sa Majesté pour tenir son indult, à cause de sa dite charge de ..... ; de quoi il a requis acte, et a signé. » (Brunet, *op. cit.*, t. II, p. 329.) La formule variait quand on disposait de son indult en faveur d'un tiers.

[4] Paroles de la déclaration rendue par François Ier, le 18 janvier 1541, au sujet de l'indult.

n'était obligé d'y obtempérer qu'une seule fois dans sa vie. Les indultaires avaient la préférence sur les *gradués* et tous autres *expectants* ou *mandataires*. La bulle de Clément IX leur avait permis de jeter leur dévolu sur un bénéfice régulier en continuation de commende. Ils étaient libres de refuser tout bénéfice à charge d'âmes exigeant résidence. Enfin Clément IX avait fixé à 600 livres le minimum du revenu du bénéfice. Selon le terme expressif employé par le droit, l'indultaire ne pouvait pas être *rempli* à moins.

Les officiers du Parlement avaient trop d'esprit pour se laisser *remplir* à si bon compte. Ils s'adressaient de préférence aux gros prieurés, aux grasses prébendes et même aux dignités des cathédrales. Il convenait cependant que ces dernières charges, donnant une situation importante dans l'Église, ne fussent point attribuées au premier indultaire venu. Plus d'une fois, les assemblées du clergé adressèrent au roi des remontrances à ce sujet[1].

Ce qui soulevait encore les réclamations de l'Église de France, c'est que ce droit d'indult, d'abord limité à vingt ou vingt-quatre officiers du Parlement, était déjà revendiqué par plus de trois cents membres en 1614, et se trouvait exercé par trois cent cinquante-deux parlementaires à la veille de la Révolution; encore fallait-il réprimer sans cesse quelques prétentions nouvelles[2]. Les trois cent cinquante-deux indultaires étaient le chancelier de France et le garde des sceaux, chacun jouissant d'un indult, que les deux charges fussent réunies ou séparées, un premier président, neuf présidents à mortier, trente-trois conseillers de la grand'chambre, trois présidents et trente-deux conseillers en chacune des cinq chambres des enquêtes, trois présidents et quatorze conseillers en la première chambre des requêtes du palais, trois présidents et quinze conseillers en la seconde, un procureur général, trois avocats généraux, deux greffiers en chef, civil et criminel, un greffier des présentations, quatre notaires ou secrétaires de la cour, un receveur et payeur des gages du Parlement, un premier huissier, un greffier en chef des requêtes du palais, quatre-vingts maîtres des requêtes, un procureur du roi, un avocat du roi et deux greffiers en chef aux requêtes de l'hôtel. Les ducs et pairs, les conseillers d'honneur, les honoraires, ne jouissaient pas de l'indult.

[1] « Qu'il plaise à Sa Majesté ordonner que les doyennés électifs, les théologales et les pénitenceries ne seront point sujets aux indults. » Cahier de l'assemblée du clergé de 1700. (*Recueil des actes, titres et mémoires du clergé de France*, 1740, in-f°, p. 1474.)

[2] Rousseau de Lacombe, *Recueil de jurisprudence canonique*, 1771, in-f°, mot *indult*.

Les ayants droit étaient encore assez nombreux pour que le privilège du Parlement fût très onéreux à l'Église de France. De nombreux abus rendaient encore cette servitude plus insupportable.

Il fallut bien cependant s'y résigner jusqu'à la révolution française [1]. Le Parlement rendait tant d'arrêts en matière ecclésiastique qu'il se croyait encore très imparfaitement dédommagé de son zèle en s'adjugeant quelques biens d'Église. Il était plutôt porté à étendre qu'à restreindre le droit d'indult et il le maintint avec un soin jaloux jusqu'en 1789. Les patrons ou collateurs faisaient-ils difficulté d'agréer la demande de l'indultaire, aussitôt, pour l'y contraindre, appel était fait aux exécuteurs de ce mandat apostolique. L'abbé de Saint-Magloire, l'abbé de Saint-Victor et le chancelier de Notre-Dame, étaient exécuteurs de *la Pauline;* l'abbé de Saint-Denis, l'abbé de Saint-Germain des Prés et le grand archidiacre de Paris, exécuteurs de *la Clémentine* [2].

On comprend l'agrément que trouvait le Parlement à jouir de l'indult, quand on entend l'abbé Morellet nous raconter en ses *Mémoires* la joie que lui apporta un joli bénéfice obtenu par cette voie. C'est au mois de juin, en l'an de grâce 1788, que la mort de l'abbé de Bouville fit arriver dans ses mains le prieuré de Thimer, en vertu de l'indult que lui avait passé Turgot. Quelle agréable surprise pour l'abbé académicien que ce gros bénéfice lui tombant en quelque sorte du ciel. Il nous fait entrer dans la confidence de son bonheur avec une effusion naïve.

« J'avais, dit-il, cet indult depuis près de vingt ans, sans qu'il m'eût rien produit. M. Turgot me l'avait fait placer d'abord sur le doyenné de Cairac, en Quercy ; mais l'évêque d'Autun, Marbeuf, ayant eu l'abbaye de Bonneval, au diocèse de Chartres, M. Turgot obtint de lui que son indult fût transporté sur cette abbaye. Or, entre le petit nombre de bénéfices, la plupart assez minces, qui étaient à la collation de Bonneval, se trouvait le prieuré de Thimer, au pays chartrain, bénéfice de 15 000 à 16 000 livres de rente, à 24 lieues de Paris, avec une charmante habitation. L'abbé de Bouville, possesseur actuel, était vieux et infirme : c'était beaucoup de chances pour moi. Mais il pouvait résigner. Ma bonne ou

[1] En 1672, des lettres patentes de Louis XIV exemptèrent de l'indult les cardinaux Ursini, d'Est, Grimaldi, de Retz et de Bouillon. Depuis cette époque, les cardinaux firent renouveler cette exemption.

[2] Depuis que le cardinal de Retz avait, en 1621, supprimé le titre de l'abbaye de Saint-Magloire pour le réunir à la manse de l'évêché, l'archevêque de Paris avait succédé à l'abbé de Saint-Magloire comme exécuteur de la *Pauline*. L'abbé de Saint-Denis avait perdu son droit d'exécuteur de la *Clémentine* depuis que la manse de cette abbaye avait été réunie par Mme de Maintenon à l'école de Saint-Cyr.

ma malheureuse étoile ne lui en donna pas le temps; on le trouva mort dans son lit, le 14 juin. J'étais depuis quelques jours à Auteuil, chez M[me] Helvétius, ne songeant nullement au prieuré du pauvre abbé, lorsque je reçus de Paris un express, qui m'apportait cette petite nouvelle. Je fus bien félicité par les amis que j'avais alors à Auteuil, et bien embrassé par M[me] Helvétius. Je partis pour Rouen, où était l'évêque d'Avranches, Belbeuf, à qui l'abbaye de Bonneval avait passé, toujours grevée de mon indult, et qui devait me conférer le bénéfice. Je revins à Paris lestement, et le jour de Saint-Pierre, 29 juin, je me trouvai à Thimer, où je pris possession.

« Je trouvai là une maison ancienne, mais solidement bâtie et fort bien distribuée, et un jardin de 7 à 8 arpents, y compris le jardin potager. Le revenu était alors de 15 000 livres, partie en un domaine et terres affermées, partie en dîme, les unes affermées, les autres reçues en nature par moi-même. Je le portai à 16 000 livres. Ajoutez à cela tous les droits seigneuriaux de chasse, cens et rentes, honorifiques, etc. Voilà le bien qui m'arriva, comme on dit, en dormant, à l'âge de soixante-deux ans. Selon le mot du bon la Fontaine,

Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être siens.

« A mon âge il était naturel d'être pressé de jouir. Aussitôt après ma prise de possession, je revins tout dispos à Paris pour embellir mon nouvel établissement. De retour à Thimer, vers le milieu de juillet, j'achetai pour 2000 livres de meubles, à l'inventaire de mon prédécesseur, et j'établis chez moi les maçons, les menuisiers, les charpentiers, j'employai un colleur de Réveillon, qui y travailla six semaines, je mis à l'œuvre un tapissier de Dreux, qui acheva de me meubler en entier, sauf quelques parties de meubles que j'envoyai de Paris. Je commençai aussi l'arrangement de mon jardin, et des plantations nouvelles, et des travaux pour l'écoulement des eaux. Comme le pays n'a point de fontaines, je rétablis de grands bassins à recevoir les eaux de pluie; celles des puits étaient d'ailleurs excellentes. Je réparai tout, rien ne fut oublié. Enfin nous avons employé à embellir mon ermitage environ deux mois. Je me trouvai en état, au commencement de septembre, d'y recevoir ma sœur et ma nièce. »

Quelle idylle! quel bonheur! Hélas! hélas! voici un terrible réveil. Arrive la révolution. Bientôt fut décrétée la vente des terres et maisons attachées aux bénéfices, l'expulsion des titulaires. « En juin 1790, dit Morellet, je me rendis à Thimer, pour la dernière fois. Là

je vis vendre à l'enchère la maison que j'avais réparée, meublée, ornée à grands frais, les jardins que j'avais commencé à planter, une habitation où j'avais déjà vécu heureux, où je pouvais me flatter d'achever le reste de ma vie, et forcé d'abandonner toutes ces jouissances à un étranger qui m'a chassé de chez moi, j'ai répété souvent :

Barbarus has segetes, etc.

« Quelques jours après la vente de ma maison et du corps de ferme qui en dépendait, je quittai le pays pour n'y plus revenir. »

N'est-ce pas triste ! Falloir abandonner à soixante ans un pareil ermitage où on comptait passer ses vieux jours. Le départ fut navrant : jusqu'au jardinier avec sa femme et ses trois fils qui fondaient en larmes, jusqu'au curé et au vicaire du lieu qui firent éclater leur douleur. « Cette séparation, dit Morellet bien des années plus tard, me fit une impression si déchirante que la plaie en saigne encore toutes les fois que mes souvenirs me reportent à ce triste moment. » Il ne pardonna jamais ce crime à la Révolution. Nous n'avons pas cité ce trait dans le but d'attendrir le lecteur sur l'abbé Morellet, mais pour lui montrer quelles surprises causaient l'enchevêtrement et l'arbitraire des collations, et comment tel clerc pauvre la veille se réveillait le lendemain à la tête d'une véritable fortune.

Nous avons hâte, dans ce partage des bénéfices de France, d'arriver à un privilège autrement justifié que la plupart de ceux que nous avons à faire connaître, le *droit des gradués*. Ce mot venait du latin *gradus*, grade, degré. Par gradué, on entendait celui qui, ayant étudié dans une université, en avait obtenu un diplôme constatant sa capacité.

De tout temps, l'Église a encouragé l'étude parmi les clercs, en réservant les situations les plus importantes à ceux qui avaient pris leurs grades. Le concordat entre François Ier et Léon X fixa définitivement sur ce point la jurisprudence.

En conséquence, les gradués jouirent jusqu'à la Révolution d'un privilège considérable. 1° *Tous les bénéfices* dépendant des collateurs ou patrons ecclésiastiques et venant à vaquer dans les mois de janvier, avril, juillet, octobre devaient être affectés aux ecclésiastiques ayant leurs grades. 2° *En tout temps*, c'est-à-dire durant les douze mois de l'année, les bénéfices les plus importants, tels que les évêchés, les dignités des cathédrales, les principales dignités des collégiales, les prébendes théologales, les pénitenceries et même l'écolâtrerie, les cures des villes et gros bourgs, ne pouvaient être possédés que par des gradués. Quel brillant avenir ouvert aux hommes d'étude et de science ! Les enfants que l'*alma*

mater avait bercés sur ses genoux n'avaient point à craindre la misère une fois sevrés de son sein maternel.

Le jeune homme qui voulait faire ses études et prendre ses grades n'avait que l'embarras du choix sur les vingt et une universités du royaume. La plupart d'entre elles, en particulier celle de Paris, comprenaient quatre Facultés : la Faculté des arts, la Faculté de théologie, la Faculté de droit, la Faculté de médecine. Le grade de maître ès arts, conféré par la Faculté des arts, correspondait, en fait, à notre baccalauréat ès lettres. On pouvait l'obtenir après deux ans de philosophie. Ce grade était nécessaire aux étudiants en théologie et en médecine; il n'était pas requis pour les étudiants en droit. Il fallait au maître ès arts trois ans d'études pour passer bachelier en théologie; il était reçu après avoir soutenu pendant cinq heures une thèse appelée *tentative*. Deux autres années de travail et trois grandes thèses appelées *mineure*, *majeure* et *sorbonique* le conduisaient à la licence. A cette dernière, il lui fallait, douze heures de suite, soutenir l'arme au bras l'effort des assaillants qui se levaient dans l'assemblée pour argumenter contre lui. On sait l'éclat de la *sorbonique* de Bossuet. Ces soutenances étaient un spectacle où les plus grands personnages se portaient à l'envi, dans l'ancien régime. Condé, tout chaud encore du sang de Rocroy, y parut et fut tenté d'argumenter contre Bossuet. La licence une fois conquise, le doctorat n'était qu'une simple cérémonie. Il était conféré comme une suite nécessaire de la licence, après une dernière thèse appelée *vespéries*. La réception des docteurs comportait, dans les trois Facultés supérieures, un cérémonial d'investiture par la chaire, le livre, le bonnet, l'anneau, le baiser ou l'accolade, et la bénédiction. C'est le chancelier de Notre-Dame qui, jusqu'à la veille de la Révolution, conférait, au nom du Souverain Pontife, *auctoritate apostolica*, non seulement aux théologiens, mais encore à tous les maîtres ès arts [1], aux légistes et même aux nouveaux médecins, la licence, *licentiam docendi*, le droit d'enseigner, d'exercer *hic et ubique terrarum in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*.

Voilà notre étudiant pourvu de ses grades. La récompense de ses études est immédiate. Du moins les plus hautes situations sont occupées par les gradués. Les évêques seront pris dans leurs rangs. Le concile de Trente, le Concordat, exigent en effet qu'ils soient docteurs ou licenciés en théologie ou en droit canon. Disons que les prélats de l'ancien régime tenaient à honneur de remplir cette condition. Les dignités de cathédrales et collégiales

[1] Pour la réception des maîtres ès arts, le chancelier de Notre-Dame alternait avec celui de Sainte-Geneviève.

étaient réservées aux gradués en théologie ou en droit canon. Le théologal devait être docteur en théologie, le pénitencier docteur ou licencié en théologie ou en droit canon. Enfin toutes les cures des villes murées, *villa murata*, c'est-à-dire des villes, gros bourgs et centres importants étaient, nous l'avons dit, attribuées à des prêtres ayant leurs grades.

Outre cette mainmise générale des gradués sur les bénéfices les plus importants du royaume, ceux qui avaient étudié cinq ans dans une université fameuse, à partir de la philosophie, *a logicalibus*, obtenaient du recteur ce qu'on appelait des lettres de *quinquennium* et des lettres de nomination. Le gradué faisait signifier ces pièces par notaire et devant témoins aux collateurs ecclésiastiques disposant de plusieurs bénéfices avec injonction d'avoir à leur conférer le premier bénéfice qui viendrait à vaquer[1] dans les mois de janvier, avril, juillet, octobre. Cette signification devait être renouvelée tous les ans, au carême, jusqu'à ce que le requérant fût *rempli*. C'est ce qu'on appelait l'*expectative des gradués*.

On voit par ces détails l'importance des faveurs accordées aux ecclésiastiques qui avaient pris leurs grades. Les universités durent à ce privilège, surtout dans les derniers siècles, une grande partie de leurs succès et de leurs élèves. Les évêques, désirant faire participer leurs prêtres à ces avantages sans les obliger à quitter le diocèse, s'efforcèrent, au dix-huitième siècle, de faire agréger leurs séminaires à l'université la plus voisine. L'agrégation eût permis à leurs clercs de faire compter pour les grades académiques les études philosophiques ou théologiques faites au séminaire, et ils n'auraient eu à se présenter devant les Facultés que pour l'obtention des grades, sans être obligés d'en suivre les cours. Cette tentative échoua devant la résistance des Facultés[2].

[1] Cette mainmise du gradué signifiant ainsi sa réquisition portait sur tous les bénéfices dont disposait le collateur, que ces bénéfices par leur nature ne pussent être possédés que par des gradués ou qu'ils pussent être accordés à tout clerc non indigne.

[2] Néanmoins, en 1737, l'archevêque de Lyon, les évêques de Viviers et du Puy avaient réussi à faire agréger leurs séminaires à l'université de Valence. Cet exemple poussa l'évêque de Périgueux à réclamer l'agrégation de son séminaire à l'université de Bordeaux. Cette dernière, soutenue énergiquement par l'université de Paris, réussit à faire écarter cette demande. Les congrégations religieuses, en particulier les Jésuites, étaient parvenues, dans différents endroits, à faire affilier leurs collèges. Les Jésuites qui avaient échoué dans leur demande d'affiliation aux universités de Paris, Reims, Caen, Aix, parvinrent à faire agréger aux universités de Pau, Poitiers, Bourges, Douai, Montpellier, leurs collèges situés dans ces différentes villes. En 1740, leurs collèges de Marseille, du Puy et de Tournon furent affiliés à l'université de Montpellier.

Là où était en usage l'expectative des gradués, c'est-à-dire dans la plus grande partie de la France, n'avait point lieu le concours pour les cures. En retour, un certain nombre de diocèses pratiquaient le concours et, par suite, n'admettaient point l'expectative des gradués. Le concours était en exercice dans toute la Bretagne, dans le Roussillon, en Franche-Comté, en Lorraine et dans les Trois-Évêchés, dans l'Artois, la Flandre et le Hainaut, dans la Bresse, le Bugey et le Valromey.

Nous constatons dans l'Église de France, à l'approche de la Révolution, un désir de plus en plus accusé de généraliser le concours. Dans l'assemblée du clergé de 1775, l'évêque de Rennes, Mgr de Girac, fait un rapport dans ce sens. Dans l'assemblée de 1785, l'archevêque d'Arles, Mgr Dulau, se prononce plus énergiquement encore et trace en plusieurs articles la procédure à suivre pour ce genre d'épreuves. Les évêques font mieux que de parler de concours; ils le mettent en pratique. En 1784, Mgr de Gonssans, évêque du Mans, convoque les prétendants. Trente-trois ecclésiastiques se présentent parmi lesquels douze donnent parfaite satisfaction; ils emportent l'assurance d'être nommés aux premières cures vacantes. Les cahiers du clergé en 1789 demandent énergiquement l'établissement du concours[1].

Jusqu'ici la prévention du pape, les droits de nomination dont jouissent les chapitres, les monastères, les patrons laïcs, les rois de France; les grâces expectatives accordées aux indultaires, aux brevetaires, aux gradués, ont singulièrement réduit le pouvoir collateur de l'évêque. Voici maintenant que les titulaires des bénéfices vont se charger de le restreindre encore, en choisissant eux-mêmes leurs successeurs par ce qu'on appelle *la résignation en faveur* et *la permutation*.

Par la résignation en faveur, le bénéficier déposait sa démission entre les mains du pape, à condition que le Souverain Pontife lui donnerait pour successeur celui qu'il désignait. Dès les premiers siècles de l'Église, on avait vu des évêques indiquer ceux qui devaient les remplacer après leur mort ou les aider pendant leur vie. Valère, évêque d'Hippone, choisit saint Augustin; et saint Augustin, Héraclius; saint Fortunat, évêque d'Arles, désigna saint Hilaire. On n'avait pas laissé la même liberté à ceux qui occupaient des situations moindres dans l'Église. Les titulaires ne pouvaient

[1] Le clergé d'Artois veut « toutes les cures du royaume au concours ». Le clergé de Chaumont demande « que les cures soient accordées au concours et que les curés déjà pourvus puissent encore concourir », etc.

les quitter sans le consentement de l'évêque qui gardait toute liberté dans le choix de leurs successeurs.

Ce n'est que dans le quinzième siècle que prirent naissance les résignations en faveur. Accordées d'abord par dispense et réservées au pape pour les rendre plus rares, elles ne tardèrent pas à être de droit commun, au point que le Souverain Pontife n'eut plus la liberté de les refuser. Aussi usa-t-on souvent de ce moyen pour rendre les bénéfices héréditaires dans les familles. « L'usage de la résignation, dit l'abbé Fleury[1], au dix-septième siècle, est devenu si fréquent, que le peuple regarde les bénéfices comme un patrimoine que l'on donne à qui l'on veut et où les parents ont plus de droit que les autres. » A la même époque, Thomassin[2] écrivait : « Il n'y a presque pas de bénéficier qui fasse difficulté de se choisir un successeur et de disposer de son bénéfice presque comme d'un bien profane. » Le temps ne corrigea pas cet abus. Un canoniste du dix-huitième siècle[3] dit que la résignation emportait le tiers des bénéfices.

Les parlements, qui prenaient toujours le parti des bénéficiers contre les collateurs, favorisaient de tout leur pouvoir les résignations en faveur. A cette fin, on avait été, malgré la défense du concile de Trente, jusqu'à autoriser ce qu'on appelait le *regrès*[4]. Il était posé en principe que tout clerc s'étant dépouillé volontairement de son bénéfice ne pouvait y rentrer. On faisait exception pour ceux qui avaient résigné en état de maladie. Si le résignant venait à guérir, il avait la liberté de redemander son bénéfice même dans le cas où le résignataire en avait pris possession, « comme si celui qui résigne étant dangereusement malade, dit Fleury, ne résignait que par la crainte de la mort et avec une condition tacite de rentrer ». L'ancien titulaire pouvait requérir son bénéfice tant que son successeur ne comptait pas trois années de paisible possession. On présumait que le malade ne se serait point ainsi dépouillé par résignation s'il avait cru revenir à la santé.

[1] *Institution du droit ecclésiastique.*

[2] *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église.* — Il était pourtant défendu à tel bénéficier, marié avant d'entrer dans les ordres, de résigner à ses enfants, « ne sanctuarium domini, contra sacrarum statuta canonum, jure hereditario possideri videatur. »

[3] *Traité de la collation forcée des bénéfices.*

[4] Les canonistes distinguaient l'*accès*, l'*ingrès*, le *regrès, accessus, ingressus, regressus.* L'*accès* était le droit qu'un clerc, par exemple un bénéficier trop jeune, pouvait avoir d'entrer plus tard dans son bénéfice. L'*ingrès* était le droit d'un clerc, qui résignait un bénéfice sans avoir pris possession, d'y entrer dans les cas stipulés. Le *regrès* était le droit de retour dont jouissait un résignant dépossédé de son bénéfice. L'accès et l'ingrès n'étaient point usités en France.

Tous les bénéfices, y compris les cures, étaient sujets à la résignation en faveur. On ne faisait exception que pour les bénéfices consistoriaux et pour les dignités des cathédrales véritablement électives. C'est par la résignation de M. Cherrier que Grégoire devint curé d'Embermenil, en 1780.

Un autre moyen laissé aux titulaires de disposer de leurs bénéfices était la *permutation*. On appelait permutation l'échange que deux possesseurs faisaient entre eux de leur bénéfice par une démission entre les mains des collateurs qui étaient forcés de les conférer aux copermutants. C'était une condition *sine qua non*. L'acte avait soin de répéter : *non alias*, *non aliter*, *non alio modo*. On comprend quelles facilités une telle pratique donnait à un prêtre avancé en âge et jouissant d'une situation importante de la passer, par exemple, à un neveu, quitte à prendre la sienne. Ces arrangements fréquents venaient encore restreindre la liberté des collateurs ordinaires et de l'évêque. Les permutations, dit un canoniste du dix-huitième siècle, empêchent de « choisir les personnes les plus dignes » d'occuper les bénéfices, surtout les bénéfices à charge d'âmes; « elles donnent occasion de rendre les bénéfices héréditaires par des échanges frauduleux [1] ».

En France, l'évêque pouvait admettre les permutations, et l'usage le plus ordinaire était de recourir au pape quand les bénéfices ne dépendaient point du prélat. En pratique, on obligeait l'ordinaire à consacrer les permutations, sous prétexte que son refus entraînerait le recours à Rome où elles seraient certainement acceptées. En régale, le roi admettait la permutation des bénéfices non à charge d'âmes. Pour les permutations et les résignations, on avait besoin du consentement du patron laïc, mais non du patron ecclésiastique. Les expectatives des indultaires, gradués, brevetaires n'empêchaient point les permutations et résignations au préjudice des expectants.

Il fallait fréquemment réprimer les inventions, les entreprises des bénéficiers recourant à la permutation. Il fut un temps où, l'un des contractants venant à mourir avant l'échange des situations, le survivant avait la prétention de cumuler les deux; on appelait cet événement « une bonne fortune [1] ». Rien de plus

[1] Héricourt, *les Lois ecclésiastiques*, 1771, in-f°, p. 569. — Brunet (t. II, p. 395) cite les vers suivants, faits au sujet d'une permutation obtenue à l'aide de la bouteille :

Quand Esaü vendit sa primogéniture,
Il était affamé :
Mais... quand il troqua sa cure,
Il avait bien dîné.

[1] La déclaration d'octobre 1646, portant règlement pour l'insinuation des

varié que les combinaisons auxquelles avaient donné naissance les arrangements entre bénéficiers. Ils avaient imaginé toute sorte de contrats, parmi lesquels les concordats *triangulaires*, *quatriangulaires* méritent une mention particulière : c'étaient des arrangements entre trois, quatre copermutants.

Ce qui favorisait encore la pratique des résignations et des permutations, c'est que dans ce genre de contrats on pouvait se réserver une pension sur le bénéfice abandonné. L'usage des pensions était très ancien [1], et on comprend que l'Église, pour assurer des moyens de subsistance à un vieux prêtre démissionnaire ou résignant, pour pacifier deux prétendants au même bénéfice et même pour rétablir l'égalité entre les permutants, les ait autorisées. Les abus s'y glissèrent et on vit, en particulier, les papes d'Avignon, grever à profusion les bénéfices de toute sorte de pensions accordées à des personnes tout à fait étrangères à ces bénéfices mêmes.

Au concile de Trente, le roi de France fit demander par son ambassadeur, sans l'obtenir, l'abolition des pensions. Ses successeurs auraient probablement dans la suite vivement regretté cette réforme. Une ordonnance royale de 1629 voulait bien statuer que les pensions ne seraient accordées que « pour grandes considérations et en faveur des personnes ecclésiastiques seulement ». On ne s'en tint guère à ces dispositions. Les chevaliers de Saint-Lazare et ceux de Malte pouvaient, sans être clercs, posséder des pensions sur toute sorte de bénéfices jusqu'à la valeur de 500 ducats de la chambre apostolique. Par un privilège particulier, ils conservaient ces pensions nonobstant un premier et second mariage, n'étant obligés de les lâcher que s'ils convolaient à de troisièmes noces. Les chevaliers de Saint-Lazare et de Malte étaient tenus à réciter le petit office de la Sainte-Vierge. Parfois des laïcs obtenaient des papes, sans être de l'ordre de Saint-Lazare, les mêmes facilités. Innocent XI réserva une pension de 10 000 livres de rente sur l'évêché de Cahors à M. de Marsan, pour en jouir sa vie durant, même en cas qu'il épousât une veuve et qu'il contractât successivement plusieurs mariages. Ce bref fut confirmé par lettres patentes,

bénéfices, réprouve (art. 14) cet abus : « Et pour retrancher un notable abus qui s'est glissé dans quelques provinces de notre royaume, nous ordonnons que le survivant desdits permutants demeure entièrement privé du bénéfice par lui baillé et du droit qu'il avait en icelui. »

[1] A l'origine, les revenus des prêtres et clercs consistaient en pensions. Ces pensions leur étaient servies à mesure qu'ils quittaient la vie commune. L'usage de ces pensions en nature ou en argent conduisit peu à peu au partage des biens.

et l'évêque de Cahors fut condamné à payer la pension par un arrêt du grand conseil du 15 septembre 1683 [1].

La voie était ouverte et les souverains s'y engagaient avec ardeur. Le roi de France, n'ayant pas assez de ses revenus et de ceux de l'Etat pour reconnaître les services de sa chère noblesse, se mit hardiment à lui accorder des grâces en pension sur les évêchés et les abbayes. Il n'était point d'heureux promu à un évêché ou à une abbaye dont l'obligation d'acquitter une ou plusieurs pensions à des inconnus parfaitement laïcs ne vînt tempérer la joie [2]. Le roi tenant en main la feuille des bénéfices était à l'aise pour imposer ses conditions. Quand le comité ecclésiastique de la Constituante, soulevant tous les voiles, mit à nu le chiffre des pensions de tout genre payées sous l'ancien régime, on vit quelle part énorme était prélevée en impôts de cette nature sur les revenus ecclésiastiques. Voilà encore des abus qui nous étonnent. Nous trouverions aujourd'hui étrange que l'archevêque de Paris ou de Lyon fût obligé de prendre sur les ressources de son évêché de quoi établir dans le luxe, l'aisance, un quidam de Marseille, de Toulouse ou de Quimper-Corentin. Pour rendre l'usage des pensions plus difficile et plus rare, la permission de les accorder était réservée au pape. Il ne semble pas que cette précaution en ait beaucoup diminué le nombre [3].

Les bénéfices à charge d'âmes, les cures elles-mêmes, étaient sujets aux pensions. C'est là, d'ailleurs, qu'elles étaient le mieux justifiées. On conçoit qu'un vieux prêtre ayant quitté sa paroisse demandât à son successeur une redevance pour assurer le pain de

[1] Héricourt, *op. cit.*, p. 581.

[2] Un arrêt du conseil d'État de 1718 (cité par Héricourt, p. 575) nous apprend que le roi avait nommé l'abbé d'Estrées à l'archevêché de Cambrai, à la charge de 20 000 livres de pensions viagères à payer à divers particuliers. Il mourut avant d'avoir reçu les bulles. Le cardinal de la Trémoille, son successeur, dut acquitter les pensions.

[3] Nous trouvons aux archives (*Papiers du comité ecclésiastique de la Constituante*, D XIX, 31 et seq.) le relevé d'une foule de pensions sur bénéfices payées à la veille de la Révolution. Tel prêtre jouit d'une pension de 2000 livres sur l'évêché de Vabres, lequel est très pauvre et de 8560 livres sur l'abbaye de Saint-Guillain; tel autre a 1900 livres sur un canonicat de Coutances résigné par lui, en outre de 550 livres sur la grande prévôté de l'église de Montauban. L'abbé Gattebois des Noyers, attaché à l'ambassadeur de Vienne, a 2800 livres de pension sur le pauvre évêché de Lectoure et 5000 livres sur l'abbaye de Fécamp. L'abbé Godescard, secrétaire de l'archevêque de Paris, a, outre quelques autres revenus, 5000 livres de pension sur l'archevêché de Bourges. Un vicaire général d'Arras possède, outre ses autres bénéfices, 2000 livres de pension sur l'évêché de Condom, etc , etc.

ses vieux jours. Les ordonnances[1] avaient pris ici de sages dispositions pour prévenir les abus. Le chiffre de la pension ne devait pas dépasser le tiers des revenus du bénéfice et il devait rester au nouveau titulaire des ressources au moins équivalentes au chiffre de la congrue. Les résignants devaient avoir desservi au minimum quinze ans la cure, à moins d'infirmités reconnues par l'ordinaire.

IV

Nous connaissons maintenant les dispensateurs des bénéfices avant la Révolution. Tant de collateurs s'en disputaient la disposition que la prévention du pape, les patrons ecclésiastiques ou laïcs, les brevetaires, indultaires, gradués, l'usage si fréquent des résignations, permutations, pensions, ne laissaient alors au libre arbitre de l'évêque, aujourd'hui maître incontesté des charges de son diocèse, que très peu de situations à donner. Aussi Mirabeau s'écriera avec véhémence à la Constituante : « Il y avait des sièges pontificaux à remplir et le roi les donnait; il y avait des titres de riches abbayes à conférer et la cour les conférait. Une très grande partie des bénéfices cures étaient à la disposition des patrons ou collateurs laïcs, et ces laïcs en disposaient. Un non catholique, un Juif, par la simple acquisition de certaines seigneuries, devenaient les arbitres de la destinée de la religion et de l'état moral d'un grand nombre de paroisses[2] ».

Cette multiplicité de collateurs, outre l'atteinte portée à la liberté de l'Église, avait un autre inconvénient, celui d'éveiller, de surexciter l'ambition des clercs. Quand tant de portes semblaient s'ouvrir devant eux à la fortune, aux honneurs, quelle tentative d'aller frapper à une, à plusieurs. Le moyen le plus sûr de réussir, si on a un oncle, un vieux parent bien placé dans l'Église, c'est d'obtenir de lui une résignation en sa faveur ou même une permutation, quitte à lui payer au besoin une pension jusqu'à sa mort. Si on appartient à une famille noble ayant naissance et crédit, pourquoi ne pas aspirer à un de ces prieurés, abbayes, évêchés même, dont le roi est suprême dispensateur? Si on n'ose espérer de si grandes grâces, peut-être le souverain daignera-t-il nous comprendre parmi les brevetaires de joyeux avènement, de joyeuse entrée, de serment de fidélité. A défaut du roi, qui est bien loin, bien haut et bien assiégé, voici justement un patron laïc qui n'a ni fils, ni neveu, à

[1] Voy. déclarations de juin 1671, décembre 1673.

[2] *Projet d'adresse aux Français*, 14 janvier 1791. Treilhard disait de son côté : « Des établissements sans objet, des hommes inutiles largement salariés, des hommes utiles sans récompense... tels sont les maux que présente l'organisation actuelle du clergé. »

qui donner le bénéfice dont il dispose. Nos familles se connaissent, cousinent même à l'occasion. C'est le cas de resserrer les liens d'amitié, de parenté. Dans ces conditions, il sera certainement agréable à mon cher cousin de m'adresser le titre et à moi de l'accepter, pour lui faire plaisir. Suis-je de Paris? J'aurais bien peu de chance si je ne pouvais faire connaissance avec l'un des trois cent cinquante robins du Parlement qui ont droit d'indult. Pourquoi ne m'écherrait-il pas ce qui est advenu à l'abbé Morellet. Il n'est pas nécessaire d'être de l'Académie pour avoir de ces bonnes fortunes. Et puis, cette tendre mère l'Université, l'*alma mater*, qui, de longues années, m'a vu m'asseoir sur ses bancs, n'abandonne pas ses enfants. Elle me délivrera des lettres qui me permettront de revendiquer un des bénéfices vacants dans les quatre mois affectés aux gradués. J'ai quelque raison de croire que tel collateur ecclésiastique ne pensera pas à moi pour telle succession qui vient de s'ouvrir. Il est éloigné du diocèse; si je dépêchais à Rome un courrier extraordinaire, j'arriverais peut-être bon premier et j'emporterais le bénéfice par prévention. L'évêque n'a pas jugé à propos jusqu'ici de m'appeler à une situation importante; mais à côté de lui voilà le chapitre de la cathédrale, voilà tel monastère qui ont à leur disposition de belles cures et de grasses prébendes : si je m'avisais de leur faire la cour.

Ce ne sont point là des suppositions gratuites. Ecoutons un contemporain. « 1774. M. Claude, précepteur, couche en joue la cure d'Herbéviller. — 1780. Le curé de Dolgnéville est dangereusement malade, les prêtres d'Epinal ne s'endorment pas, et font des visites intéressées au chapitre d'Epinal, qui est patron de ce bon bénéfice. — Les Chartreux de Bosserville ont une cure à leur nomination à Blanche-Eglise; vite, des ecclésiastiques de Nancy vont troubler la solitude de ces bons religieux. — 1785. Le tournaire du chapitre de Saint-Dié, M. d'Huart, après avoir, pendant deux mois, fait des perquisitions pour se trouver un parent ecclésiastique à pourvoir du canonicat vacant, s'avise d'y nommer un inconnu qui porte son nom et qui est vicaire général d'Oloron. — 1786. Munier-Pugin, apprenant la vacance de la cure d'Amance, a pris la poste pour aller à Metz, courir cette cure : la cure était donnée [1]. »

Quelle agitation, que de courses et parfois que de prétendants à une seule place. On pouvait compter jusqu'à cinq, six, huit compétiteurs pour le même bénéfice, tous porteurs de nominations régulières. Voilà une prébende de cathédrale à la collation de l'évêque et du chapitre. Ils désignent un sujet. Pendant qu'ils

[1] Extrait du journal de M. Chatrian, prêtre lorrain avant la Révolution, cité par l'abbé Matthieu, p. 113.

délibéraient sur le choix à faire, un autre ecclésiastique a envoyé un courrier à Rome où il s'est pourvu par prévention. Justement, par une coïncidence malheureuse et une sorte d'attraction magnétique, le même bénéfice avait appelé sur lui l'attention d'un gradué en Sorbonne, d'un indultaire du parlement de Paris, qui avaient l'un et l'autre signifié aux chanoines d'avoir à le leur réserver en cas de vacance. Ce n'est pas tout, et manifestement la fatalité s'en mêle. Louis XVI vient de monter sur le trône, un nouvel évêque a été donné au diocèse. Le souverain a fait espérer sa prochaine visite à la ville épiscopale et par conséquent au chapitre de la cathédrale dont il est chanoine d'honneur : voilà la prébende tant disputée qui peut être revendiquée par le candidat, pourquoi pas par les trois candidats du roi, au triple titre de brevet de joyeux avènement, brevet de joyeuse entrée, brevet du serment de fidélité. Comment se reconnaître dans ce flot de demandeurs, dans ce chassé-croisé d'ambitions, dans ce cliquetis de nominations? Qui l'emportera parmi tant de combattants? Je les vois, afin de se présenter avec plus de chances de succès, prendre à la fois plusieurs titres et accumuler droits sur droits, *jura juribus addendo*. Qui sera vainqueur? personne, le plus souvent. On apprend au dernier moment que, pour ne pas faire de mécontents, le bénéficier défunt a passé avant de mourir une bonne résignation en faveur d'un neveu charmant et qui l'aimait beaucoup. On devine les procès qui devaient surgir de cette collision de requérants, de conférants. Quelle révélation dans ce seul mot alors entré dans la langue : *courir un bénéfice*. Quel danger incessant de simonie dans ces arrangements par résignation, permutation, pension!

L'horreur qu'a toujours eue l'Église pour la simonie avait créé ce qu'on appelait les vacances par *dévolut*. Lorsqu'il était prouvé qu'un bénéfice avait été obtenu par des intrigues simoniaques ou frauduleuses, l'affaire était portée à Rome, qui conférait le titre à celui qui dénonçait l'irrégularité[1]. Les bénéfices dont les titulaires avaient été pourvus en dehors des règles juridiques ou avaient contracté par leur conduite quelque peine canonique, étaient sujets au dévolut. On en vint, la cupidité aidant, à attaquer les possesseurs de bonne foi, dont la nomination était infirmée à leur insu par un vice de forme. Des clercs fureteurs, en quête de situation et retors en droit canon, se mettaient à étudier la condition légale des bénéficiers. Avaient-ils surpris une irrégularité juridique, ils s'empressaient de *jeter leur dévolu* sur le bénéfice et de

[1] Les dévolutaires s'adressaient au pape, que les usages du royaume forçaient à conférer le bénéfice au premier requérant, plutôt qu'à l'évêque qui gardait la liberté de ses choix.

le demander à Rome. De là, de longues instructions, d'interminables procès devant les tribunaux. En 1785, la primatiale de Nancy comptait un chanoine qui avait obtenu sa prébende par ce moyen.

Les dévolutaires ont enrichi d'un mot la langue française, mais ils nous apparaissent et ils étaient dans l'ancien régime assez odieux. Ce zèle à trouver le défaut de la cuirasse en des bénéficiers paisibles qui avaient péché à leur insu contre un article du code, ne pouvait guère passer pour évangélique quand il avait pour conséquence nécessaire de se faire adjuger ses dépouilles. Aussi de quel ton et avec quelle véhémence latine [1] digne d'un Juvénal, un vieux légiste, Louet, invective ces fureteurs, ces guetteurs, ces captateurs de bénéfices, attachés comme des sangsues à la chose d'autrui. Cette accumulation d'épithètes indique la réprobation qui poursuivait les dévolutaires. Elles avaient été peut-être fournies à Louet par un malheureux titulaire dépossédé au moment où il croyait avoir assuré son avenir et l'existence de ses vieux jours. Les dévolutaires étaient encore traités d'*écumeurs de bénéfices*. On les comparait ainsi aux pirates qui exercent le brigandage sur la mer. En 1775, l'assemblée du clergé exprima le dégoût que lui causaient les dévolutaires. « Si c'est une présomption téméraire, disait l'archevêque de Toulouse, rapporteur, que de s'ingérer soi-même dans un bénéfice, que penser de ceux qui, pour en obtenir, s'exposent, à des procès, troublent un possesseur tranquille et annoncent presque toujours l'avidité la plus révoltante [2]. »

Malgré ce cri de réprobation, on maintint néanmoins le dévolut, d'abord parce qu'il était établi, ensuite sous prétexte de tenir en respect les collateurs et les bénéficiers qui auraient été tentés de s'écarter des règles canoniques et de leur devoir. Du moins, on avait multiplié les formalités pour décourager les entreprises des dévolutaires. Ils devaient, avant d'engager la procédure, verser une cotisation de 500 livres que l'assemblée du clergé de 1775 fit porter à 1200 [3]. Les règles de *annali possessore*, d'*uti possidetis*, de *certo modo*, de *licet quidam*, qui sont pour nous des énigmes, mais que les anciens légistes [4] mettaient en pleine lumière, étaient

[1] « Beneficiatorum eruscatores, aucupes et captatores alienorum beneficiorum, arripiendorum beneficiorum occasiones venantes, expiscatores rerum alienarum, fortunis alienis inhiantes. »

[2] *Collection des procès-verbaux des assemblées du clergé de France*, 8 vol. in-f°, t. VIII, p. 2356.

[3] L'assemblée du clergé avait demandé 2000 livres de consignation. La déclaration de 1776 la fixa à 1200.

[4] Voy. en particulier Piales, *Traité du dévolut*.

autant d'entraves opposées à leurs entreprises. On obligeait le dévolutaire partant en guerre d'être armé de pied en cap. Il devait, selon le terme du droit, « atteindre la cause de son dévolut sur le front du dévoluté [1] ».

Un abus plus grave encore que cette surexcitation de toutes les ambitions résultait de la multiplicité des collateurs, c'était le danger presque inévitable de pousser dans les bénéfices certains sujets indignes.

L'évêque gardait, il est vrai, le droit d'institution canonique à l'égard des candidats dont il n'avait pas la nomination. Les collateurs laïques qui disposaient d'un si grand nombre de situations, ne pouvaient évidemment attribuer à leurs élus la mission, pouvoir essentiellement spirituel qui seul comportait juridiction sur les âmes. Mais dans l'ancien régime, où les entreprises des parlements tendaient toujours à envahir un domaine réservé, il était singulièrement à craindre que le *jus ad rem* conféré aux indultaires, aux brevetaires, aux gradués, aux résignataires, à tous les favoris des patrons et des rois, n'entraînât comme conséquence nécessaire le *jus in re* que donnait l'institution canonique.

Les légistes prenaient plaisir à distinguer, comme les canonistes du reste, deux sortes d'institutions, l'institution *collative* et l'institution *autorisable*. La première confère le titre du bénéfice avec tous les droits, privilèges et prérogatives qui en dépendent. L'institution autorisable donne le pouvoir d'exercer les fonctions spirituelles qui y sont rattachées. Or, c'est celui qui nomme au bénéfice, qu'il soit laïc ou ecclésiastique, qui donne par là même l'institution collative; l'évêque, qui accorde la mission, n'a que l'institution autorisable. Qu'est-ce que cela? Tout ou presque tout, d'après nos principes; rien ou presque rien, d'après ceux des légistes qui tenaient volontiers pour maxime : *Qui confirmat nihil dat.* Si l'évêque refuse l'institution canonique, on saura bien le contraindre par l'appel d'abus, par la saisie de son temporel; en mettant, en attendant, le clerc en possession temporelle de son bénéfice, en demandant au besoin le visa au métropolitain, à un autre évêque de la province, que sais-je, au chancelier de Sainte-Geneviève, à un conseiller clerc du Parlement; en posant hautement pour maxime que c'est aux parlements à connaître des bénéfices et au *possessoire* et au *pétitoire*.

Déjà, au dix-septième siècle, cette situation arrachait au clergé des plaintes amères. Quel malheur! s'écrie l'assemblée de 1660,

[1] C'était une façon de dire qu'il devait faire la preuve de ses allégations.

les officiers laïcs « ont érigé leurs tribunaux jusque dans le sanctuaire, pris en main l'encensoir et renversé le ciel et la terre, mêlant l'un avec l'autre et réduisant, pour ainsi dire, l'Évangile aux formalités du palais ». L'assemblée de 1665 revient à la charge avec une énergie nouvelle. Elle montre « que l'insatiable cupidité des juges n'a pu se contenir, qu'elle a arraché toutes les bornes que les canons avaient plantées... et, par une intrusion sacrilège, fait entrer dans l'église, non par la porte, mais par les toits », des prêtres « qui prêchent sans mission, qui administrent les sacrements sans pouvoir et qui font autant de sacrilèges que de fonctions hiérarchiques ». Sur l'ordre de l'assemblée, l'évêque de Digne, Toussaint de Forbin-Janson, rédige une lettre aux évêques, qui retentit comme une trompette d'alarme. Si l'abus dont on se plaint continue, s'écrie-t-il, « nous serons, à la fin, des chefs sans membres, des pères de famille sans enfants et des rois sans sujets. Nous porterons véritablement la mitre sur la tête, et d'autres gouverneront notre État; nous porterons la crosse, et d'autres conduiront le troupeau; nous aurons l'anneau, et d'autres seront les époux et les pères de famille. Enfin, nous aurons le caractère et le nom d'évêques, et d'autres en auront toute la puissance et toute l'autorité. » Voilà quelles protestations la pression des parlements arrachait aux évêques, qui ne se sentaient plus libres pour accorder ou refuser l'institution canonique aux clercs nommés par les collateurs.

Nous connaissons maintenant les conditions de la dispensation des bénéfices avant la Révolution. Ce fonctionnement était singulièrement complexe, et on a de la peine à se reconnaître dans ce dédale de présentateurs, de collateurs, de candidats de tout genre. Cette multitude de droits parallèles et parfois contradictoires favorisait l'ambition des clercs, les courses aux bénéfices, et suscitait ces procès dont retentirent si souvent les tribunaux de l'ancien régime. L'évêque, le chef hiérarchique du diocèse, le gardien vigilant préposé par Dieu au gouvernement du troupeau, ne nommait qu'une partie des pasteurs. L'archevêque d'Arles constatait avec douleur cette situation dans l'assemblée du clergé de 1785. « La plupart des cures, disait-il, ne sont pas à la libre disposition de l'ordinaire. Dans cette multitude de patrons et de collateurs inférieurs, quelques-uns défèrent bien moins à l'intérêt public qu'à des considérations particulières [1] ». Dans la plupart

[1] *Œuvres* de Mgr Dulau, *Rapport sur le concours*, t. Ier, p. 358. — Piales (*Traité des gradués*, t. III, p. 293) disait aussi : « Il est notoire que les évêques ne sont maîtres que de la moindre partie des bénéfices à charge

des diocèses, les différentes communautés d'hommes et de femmes, les chapitres, les patrons, leur enlevaient plus de la moitié des nominations des cures[1].

L'origine de la plupart des droits et prérogatives accordés à tant de collateurs divers s'explique et se justifie, soit par la situation qu'ils avaient dans l'Église et dans l'État, soit par les bienfaits dont on leur gardait reconnaissance. Le pape avait usé de la prévention comme Souverain Pontife; les rois de France nommaient aux évêchés, aux abbayes, aux prébendes canoniales comme monarques ou fondateurs; les monastères, les chapitres disposaient des cures là où le plus souvent, au moyen âge, ils avaient défriché le sol et suscité des paroisses; les patrons étaient les héritiers de ceux qui avaient bâti et doté les églises. On le voit, le grand nombre de ces collateurs pouvaient justifier de leurs droits, soit par leur personnalité même, si je puis ainsi dire, soit par le service des ancêtres. De plus, tout n'est point à condamner dans cette législation léguée par les siècles. A côté de graves inconvénients, elle présentait des avantages. Quand toutes les grâces sont centralisées dans la main d'un seul homme, il est à craindre qu'avec la meilleure volonté du monde, il n'arrive point à connaître tous les mérites, et, en tout cas, il ne peut les juger qu'avec son jugement. Avec la pluralité des collateurs, le système de promotion dans le clergé semble plus large, car ils peuvent faire accueil à une plus grande variété d'aptitudes par le fait même qu'ils apportent à les apprécier une plus grande variété de goûts. Et pourtant, disons-le, tous ces droits si divers, si complexes, avec les abus multiples que le temps avait mêlés à leur exercice, avaient fini par créer à l'épiscopat, avant la Révolution, une

d'âmes. Le plus grand nombre dépend de patrons, de collateurs particuliers, d'abbés, de prieurs, de chapitres, de communautés, de religieux, de religieuses. »

[1] A Boulogne, sur deux cent quatre-vingts cures, l'évêque ne disposait que de quatre-vingts, et encore le chapitre lui en avait abandonné seize. Les autres avaient pour collateurs les abbés, chanoines ou abbesses du diocèse ou des diocèses voisins, des seigneurs locaux et jusqu'au roi de France. Dans le diocèse d'Arras, soixante-sept collateurs étaient étrangers; les autres étaient les abbés d'Arrouaise, de Saint-Éloi, d'Hasnon, de Marchiennes, d'Anchin et de Saint-Vaast. Le chapitre d'Arras disposait de soixante-six cures, l'évêque seulement de quarante-sept. Les cent quatre paroisses du diocèse de Saint-Omer avaient pour principaux collateurs l'abbaye de Saint-Bertin, le chapitre de la cathédrale et l'évêque en troisième rang. (Deramecourt, t. I[er], p. 48.) — En guise de compensation, l'évêque avait parfois le droit de nomination à quelques prébendes canoniales de sa cathédrale; mais la collation de ces bénéfices appartenait le plus souvent au chapitre lui-même ou au roi de France.

situation intolérable. Les prélats n'avaient pas en main de quoi récompenser les prêtres méritants. Ce qui était ici particulièrement grave, c'est que, nous l'avons vu, les évêques n'étaient pas véritablement libres de donner ou de refuser l'institution canonique aux sujets présentés de toutes parts, c'est qu'ils étaient en quelque sorte condamnés à délivrer le *visa* forcé à des clercs qu'ils n'avaient pas choisis. Le clergé de France, dans l'assemblée de 1780 [1], se lamente de cette situation. Il s'écrie qu'on « n'extirpera totalement la racine de l'abus qu'en rendant aux premiers pasteurs cette branche précieuse de la collation ». Il voudrait du moins que le choix des collateurs ne pût se porter sur un ecclésiastique « s'il n'a exercé les fonctions de vicaire, ou s'il n'a été approuvé pour la confession ou pour la prédication le temps et espace de quatre ans ».

Ces demandes étaient faites sans grand espoir. Dans l'ancien régime, l'esprit de tradition et une légalité jalouse perpétuaient les droits acquis, que ces droits fussent un bienfait pour la chose publique ou un abus insupportable. En matière ecclésiastique, les parlements apportaient en outre une opiniâtreté de revendication, un esprit d'envahissement sur le spirituel, dont le résultat était, à chaque incident nouveau, une nouvelle servitude pour l'Église. Tandis que, à l'approche de la Révolution, sous l'action de l'opinion publique, un vent de réforme souffle sur la France, tandis que les esprits s'ouvrent aux idées de liberté, de rénovation politique et sociale, la mainmise des légistes continue à peser toujours du même poids sur le gouvernement de l'Église. Tant d'arrêts, tant de subtilités juridiques, tant d'intérêts humains, tant de routine, tant d'années de possession, combattent ici pour les collateurs de toute robe, de tout rang et de tout sexe, qu'on ne voit pas comment l'Eglise arrivera à se ressaisir et à se dégager de leur étreinte. Aussi, à la veille de la Révolution, la situation de l'Eglise de France, par rapport à la distribution des bénéfices, nous paraît en quelque sorte inextricable. On est tenté de s'étonner qu'avec ce fonctionnement, qu'avec tant d'entraves apportées au choix et au contrôle des évêques, ce clergé renfermât tant de vertus.

Abbé Sicard.

[1] *Procès-verbaux de l'assemblée de* 1780, in-f°, p. 834.

ÉCRIVAINS ET POÈTES CONTEMPORAINS

LE BARON HENRI BLAZE DE BURY

Les Femmes et la Société au temps d'Auguste, 2e édition. (Perrin.)
En préparation : *Jeanne d'Arc.*

Habent sua fata libelli.

Ce que le poète dit des livres, on pourrait aussi le dire des écrivains. Eux aussi, ils ont leur destinée, et souvent cette destinée fantasque contredit les chances favorables qu'ils apportaient à leur début. Je ne voudrais pour preuve que la carrière littéraire d'Henri Blaze de Bury. S'il est vrai — et qui pourrait en douter? — que, chercher à se faire un nom dans les lettres, ce soit engager une partie, nul, en 1834, — à vingt ans! — n'eut plus d'atouts dans la main que ce jeune romantique d'arrière-garde, petit-fils, fils et neveu d'hommes de talent et d'esprit, naturalisé Parisien, dès son adolescence, sous les auspices de son père, créateur, au *Journal des Débats*, de la critique musicale, traducteur des chefs-d'œuvre de Weber, de Rossini et de Mozart, spirituel vulgarisateur d'opéras qui sont aujourd'hui populaires, mais qui, de 1823 à 1830, pouvaient passer pour inédits. Des allures obstinément provençales, certaines excentricités de costume et de langage, une affectation de débraillé aggravée par une physionomie rabelaisienne, le sel attique trop souvent remplacé par le poivre de Cayenne, ont pu exposer Castil-Blaze, surtout dans les derniers temps, à ne pas être pris au sérieux. Des griefs personnels lui attirèrent l'inimitié de Berlioz, qu'exaspérait le contraste de son génie avec l'indifférence du public français, et dont la verve meurtrière n'épargnait aucun des musiciens contemporains, sous prétexte qu'on ne l'épargnait

pas. Peu s'en fallut qu'on ne traitât Castil-Blaze de profanateur, de sacrilège, parce que, en adaptant au goût de son époque *le Freischütz*, *Oberon*, *Euryanthe* et *Don Juan*, il y avait glissé quelque peu de sa musique, et n'avait pas scrupuleusement respecté les partitions originales. D'ailleurs, bien des années s'étaient écoulées; une génération nouvelle avait succédé à celle de 1830; elle refusait de nous croire, quand nous lui disions que nous avions eu besoin d'être initiés aux beautés des œuvres qu'elle admirait.

Le fait est que Castil-Blaze fut un initiateur, un précurseur. Il eut son moment de vogue, et Dantan, dont les charges, aujourd'hui oubliées, avaient alors un succès extraordinaire, fit rire le tout Paris de 1832, lorsqu'il représenta le traducteur d'*il Barbiere di Siviglia*, de *la Gazza ladra* et d'*Otello*, monté à califourchon sur les épaules de Rossini, et fourrageant dans ses cheveux, d'où ruisselait une pluie d'or. C'était à peine une exagération de caricaturiste: Castil-Blaze m'a souvent raconté que, en 1829, il avait dîné, chez Bertin l'aîné, avec Lamartine et Victor Hugo. Lamartine avait déjà à son actif les deux volumes de *Méditations*, le *Chant du Sacre*, la *Mort de Socrate* et le *Dernier chant de Child-Harold :* Victor Hugo les *Odes et Ballades* et les *Orientales*. Castil-Blaze leur dit : « Messieurs, vous êtes de bien grands poètes. Pourtant, je suis sûr que pas un de vos beaux vers ne vous a rapporté ce que m'ont rapporté ceux-ci (chœur des chasseurs de *Robin des Bois*) :

Chasseur diligent,
Quelle ardeur te dévore?
Tu pars dès l'aurore,
  Toujours content!...
Poursuis le chamois
Sur les monts, dans la plaine!
Le cor te ramène
  Au fond des bois.

« Six mille francs le vers, pas un sou de moins; » — et c'était vrai.

Notez que le même homme savait, quand il le fallait, redevenir sérieux. Au moment où *Guillaume Tell* n'obtenait qu'un demi-succès, où Berlioz traitait Rossini de pantin et reconnaissait à peine quelques lueurs de *bon sens* (*sic*) dans deux ou trois pages du chef-d'œuvre, Castil-Blaze lui consacra cinq feuilletons, où l'analyse musicale, ingénieuse à la fois et savante, en faisait ressortir les admirables beautés.

Ayant eu, dans ma jeunesse, l'honneur d'être lié avec cette excellente et charmante famille, je profite de l'occasion pour entrer

dans quelques détails. Le grand-père d'Henri, une des figures les plus originales de notre vieil Avignon, plein d'esprit, élève de Grétry, était fort bon musicien, et auteur d'un roman intitulé *Julien, ou le Prêtre*. Julien, avant de s'engager dans les ordres, avait été amoureux d'une jeune fille, nommée Mianne. Leurs adieux amenaient une scène si vive, que le chanoine M... de B..., ami intime de Blaze, l'arrêtait invariablement au même endroit, et lui disait avec un bégaiement qui rendait sa critique plus piquante : « Mais, mo...on ami, pour un sé...émina...ariste, cette scè...ène... — Eh! bien, quoi?... c'est de la passion, c'est la nature! c'est la vérité! — Oui, mais tou...oute vérité n'e...est pas bonne à dire. »

M. Blaze eut cinq fils, qui tous offraient quelque trait de l'originalité paternelle : Elzéar a été un des classiques de la chasse, le Brillat-Savarin du chien d'arrêt et du chien courant. Quant à Sébastien, qui avait fait, en 1823, la campagne d'Espagne à titre de pharmacien militaire, et en avait rapporté deux volumes de *Mémoires*, veuillez me pardonner une anecdote un peu trop gauloise, où Castil-Blaze s'est peint tout entier. Sébastien allait publier son ouvrage sous je ne sais quel titre insignifiant et sérieux. Son frère lui dit : « Si tu veux que ton livre réussisse, tu l'intituleras : *Mémoires d'un apothicaire attaché aux derrières de l'armée.* » Sébastien suivit le conseil, et la première édition fut enlevée en huit jours.

Comme si ce n'était pas assez de ces antécédents de famille, Henri Blaze de Bury, par suite du mariage de sa sœur Christine avec M. Buloz, fondateur de la *Revue des Deux Mondes*, eut ses grandes et petites entrées à la redoutable *Revue*, à l'âge où nous préparions à peine notre examen de droit romain. Il n'eut pas à subir ce noviciat que les rudes façons du directeur rendaient parfois si pénible. Avant de sonner à la porte, il était de la maison. Et quel moment pour y prendre place, à côté de Sainte-Beuve, de George Sand, d'Alfred de Musset dans tout l'éclat de sa fugitive jeunesse! On a parlé de la précocité du poète de *Namouna*. Henri Blaze, de quatre ans plus jeune que lui, était tout aussi précoce lorsqu'il publia, en mai 1834, le *Souper du Commandeur* : ce poème étrange, fantastique, mystique, partagé entre le ciel et l'enfer, entre les anges et les démons, fut un gage offert par le débutant au romantisme, qui n'en était déjà plus à sa radieuse aurore, mais auquel la révolution de Juillet avait donné une sorte d'été de la Saint-Martin. Vers cette époque, au lendemain de la mort de Goethe, qui devait exercer une grande influence sur la littérature et la poésie d'Henri Blaze, il alla, en qualité de chargé d'affaires, à Weimar. J'ignore quel fut son rôle diplomatique : ce

que je sais mieux, c'est qu'il en revint avec une légère teinte de germanisme, capable de comprendre et de traduire, non seulement le premier *Faust*, qui n'est pas clair, mais le second, qui est inintelligible; il en revint aussi avec le titre de baron de Bury, et jamais baronnie, octroyée par le grand-duc, ne fut plus légitimement acquise. *Bury* était le nom de sa mère, issue d'une de ces familles écossaises qui s'étaient attachées à l'infortune des Stuarts, les avaient suivis en France, et qui, condamnées à l'obscurité par le malheur des temps, n'y avaient rien perdu de leur antique noblesse.

A son retour, Henri Blaze, demeuré très français sous le pseudonyme de Hans Werner, fut chargé, à la *Revue*, de la critique musicale. Il y révéla d'emblée d'exquises qualités d'élégance, de distinction, de finesse, de fantaisie, parfois de malice, qui, pendant longues années, ne se sont jamais démenties. Certes, personne n'était tenté de l'accuser d'incompétence, lorsqu'il nous parlait du répertoire du Théâtre-Italien, de la Symphonie pastorale, de la Symphonie héroïque ou des mélodies de Schubert. Mais il glissait au lieu d'appuyer; il savait se mettre à la portée des profanes; il ne jugeait pas nécessaire de déployer tout un trousseau de clefs de *sol* et de *fa*, tout un appareil didactique, pour nous faire comprendre pourquoi *Don Juan* était supérieur au *Cheval de bronze*, pourquoi Rubini nous arrachait des larmes au second acte de la *Sonnambula*, pourquoi Mlle Falcon était une dona Anna comparable à Henriette Sontag, ou pourquoi Bellini, par sa grâce mélancolique, rachetait la pauvreté de son orchestre. Cette qualité nous charmait d'autant plus, qu'elle contrastait avec l'insupportable pédantisme de Gustave Planche, lequel intitulait gravement *Histoire et philosophie de l'art* un article sur une pièce d'Ancelot et Comberousse, jouée par Mme Dorval, et se livrait à d'interminables digressions métaphysiques afin de prouver que, dans une statue de Pradier, la jambe gauche était trop courte d'un millimètre, qu'Horace Vernet était un idiot, Scribe un crétin, et *Ruy-Blas* l'œuvre d'un échappé de Charenton.

Auprès de ces avantages, n'y eut-il pas quelques défauts, ou du moins quelques inconvénients? Le séjour à Weimar, la faveur du grand-duc, les instincts de race, laissaient à Henri Blaze je ne sais quelle nostalgie nobiliaire, un goût de dilettantisme, qui ne pouvait que faire tort à sa carrière littéraire. La société polie avait alors, à Paris, un petit coin qu'on aurait pu surnommer *entrée des artistes*, et auquel il n'a manqué que des chroniqueurs. C'était comme une seconde édition amoindrie, épurée et adoucie, du fameux *Cénacle*, une jolie petite chapelle, — restée entr'ouverte, — de la primitive église, fermée pour cause de schisme et d'infi-

délité des fidèles. Le romantisme, toujours en honneur dans ce faubourg Saint-Germain de la littérature, de la poésie et de la musique, ne s'y produisait plus sous ses aspects agressifs, démolisseurs et révolutionnaires, mais plutôt comme un revenant de bonne compagnie, avec force retours sur un passé que chacun arrangeait à sa guise. Là se rencontraient des poètes, des musiciens, des princes russes, des magyars, des réfugiés polonais, et de jeunes gentilshommes, — Arthur de Gobineau, Louis de Ronchaud, Théophile de Ferrières, etc.... formant une cour d'amour platonique, un cercle vertueux, un décaméron chrétien, en l'honneur d'une beauté blonde, qui depuis... mais alors... elle posait pour les Dulcinées, les Béatrix, les Madones. Ses adorateurs auraient mieux aimé se pâmer à ses pieds que lui manquer de respect.

Là trônait Jules de Rességuier, homme d'esprit, habile à infuser l'orgeat de la *préciosité* dans l'alcool du romantisme, héros de l'églantine toulousaine, séparé d'Alfred de Vigny par cet aimable Émile Deschamps qui commença avec Shakspeare et finit par des à-propos de distributions de prix dans les pensionnats de demoiselles. Là le gothique régnait en maître, mais un gothique particulier, qui n'était pas bien sûr d'être le contemporain de Louis le Hutin plutôt que de Louis XVIII. Ce fut aussi le règne éphémère de l'échelle de soie, du minstrel ou du trouvère soupirant sous un balcon, de l'écuyer et du page plus ou moins épris de la belle châtelaine, de l'écharpe donnée au chevalier par la dame de ses pensées, de la promenade au Lido et autres sujets de romances sentimentales. Ces messieurs refusaient de s'apercevoir qu'ils remplaçaient une convention par une autre, et que, lorsqu'ils disaient, par exemple, *destrier* ou *palefroi* au lieu de cheval, ils n'étaient pas plus vrais que Théramène lorsqu'il hérisse le *crin* des superbes *coursiers* d'Hippolyte.

La religion de ce nouveau *Cénacle* était un catholicisme un peu vague, légèrement teinté de mysticisme, mitigé d'idylles, d'élégies et de madrigaux, enluminant les albums en guise de missels, traité par les émollients plutôt que par les acides, empruntant à la vraie religion des souvenirs, des sensations, des rêves plutôt que des convictions, des dogmes, des règles de conduite. Ces *chrétiens de salon*, comme les appela un mécréant de cette époque, frisaient ou retroussaient leurs moustaches en exhibant leur eucologe; leur foi désorientée et s'agitant dans le vide cherchait, avant tout l'extraordinaire, le lyrisme, l'effet pittoresque, romanesque et poétique, l'impression de quelque chose qui n'eût pas encore été ressenti. Lorsque le futur abbé Listz, le type le plus complet,

le plus éclatant et le plus charlatan de ce groupe, s'enferma avec eux, par une nuit d'orage, dans la cathédrale de Fribourg et fit résonner à leurs oreilles l'orgue légendaire, leur émotion fut de l'extase. Ils se crurent transportés au septième ciel, à côté des séraphins et des bienheureux. Leur bénitier était délicatement sculpté, mais l'eau de rose y remplaçait l'eau bénite, et l'événement prouva que, au fond de ce bénitier, il y avait un diable.

Henri Blaze fut un moment attiré vers ce monde minuscule qui répondait à ses goûts d'élégance, et qui d'ailleurs ne tarda pas à se disperser. Son esprit fin, narquois, légèrement enclin à l'ironie, qu'il maniait en maître, le déroba bientôt à cette influence. J'ai sous les yeux la collection de la *Revue des Deux Mondes* de 1834 à 1845, à une époque où elle était moins riche, où les livraisons étaient plus minces, mais où ses lecteurs avaient souvent de bonnes fortunes, telles qu'*André*, *Mauprat*, les *Nuits*, *On ne badine pas avec l'amour*, la *Vénus d'Ille* et *Colomba*. Les chroniques musicales, les poésies et les articles littéraires d'Henri Blaze y tiennent une large place, et, assurément, quelques-unes de ses pièces de vers pouvaient soutenir la concurrence avec la *Mi-Carême* ou les *Trois marches de marbre rose*, d'Alfred de Musset. Mais, là encore, il y eut un revers de médaille, un épisode de cette fatalité qui semble s'être attachée à sa carrière littéraire. On a remarqué souvent, soit au théâtre, soit dans les lettres, soit dans le monde, un *favori*, comme on dit en langage de *sport*, que le public adoptait aux dépens d'un rival un peu inférieur, que cette légère infériorité rejetait dans l'ombre. Ainsi le tragédien Lafon à côté de Talma, Ancelot vis-à-vis de Casimir Delavigne, Hennequin effacé par Berryer. Eh bien! ce que Talma, Casimir Delavigne et Berryer furent pour Lafon, pour Ancelot et pour Hennequin, Alfred de Musset le fut pour Henri Blaze; je me souviens d'un journal qu'il m'apporta un matin avec son sourire, où la raillerie dissimulait un fond de tristesse. Dans ce journal, on accusait une de ses poésies les plus exquises et les plus originales de n'être que du *spiritus Namounæ*, c'est-à-dire, j'imagine, de l'extrait de *Namouna*. En admettant que l'on ne pût pas comparer le bagage poétique d'Henri Blaze à celui du poète des *Contes d'Espagne et d'Italie* et du *Spectacle dans un fauteuil*, que d'indemnités, que de revanches pour ce jeune écrivain de vingt-cinq ans, à la fois encyclopédique et éclectique, critique musical de premier ordre, conteur ingénieux, parlant l'allemand et l'anglais comme sa propre langue, spirituel *essayist* dans le sens des *Revues* anglaises, initié aux chroniques les plus mystérieuses des républiques italiennes au moyen âge et de Rome sous les premiers Césars, ainsi que le prouvèrent

plus tard ses curieux ouvrages intitulés la *Société romaine au temps d'Auguste* et les *Grandes Dames de la Renaissance*.

Que serait-ce, si je voulais suivre Henri Blaze dans ses rapports avec le fantastique Allemand, entre le bougeoir de Voltaire et la lanterne sourde d'Hoffmann, avec Goethe pour intermédiaire, Goethe empruntant les clartés de l'un pour commenter *Tancrède*, plongeant Faust et Méphistophélès dans les obscurités de l'autre! Rien de plus curieux que la lutte, dans cette intelligence si nette et si ouverte, de toutes les vivacités de l'esprit français avec tous les arcanes de la poésie d'outre-Rhin. Cet antagonisme nous ménageait de jolies surprises. On le croyait s'acheminant vers le sommet du Brocken, à un rendez-vous de démons, de sorciers et de sorcières, galopant en croupe du cavalier noir de *Lénore*, frémissant au passage du *Roi des Aulnes*, caressant le *Chat Mürr*, faisant la partie d'échecs du conseiller Kreispel, ou criant, comme dans le terrible *Majorat* : « Daniel! Daniel! Que fais-tu ici à cette heure? » — et on le retrouvait tranquillement assis devant le perron de Tortoni, causant avec Méry, Nestor Roqueplan, Mario ou Cabarus, ou au Théâtre-Italien, applaudissant Lablache et Julia Grisi dans le *Barbier* et dans *Don Pasquale*.

Je viens de parcourir la série de ses Revues ou plutôt de ses Causeries musicales; car c'est la causerie française dans toute sa familiarité et toute sa grâce. Elles sont fines, spirituelles, moqueuses, prises de haut, souvent passionnées, quelquefois injustes, jamais banales. Au risque d'être accusé de paradoxe, j'avoue qu'un peu de partialité ne me déplaît pas chez un critique, pourvu que j'y voie l'effet immédiat d'une impression sincère. Ainsi, Henri Blaze assiste à la première représentation de la *Juive*. Il n'est d'abord frappé que du luxe de la mise en scène, du cortège de l'empereur Sigismond, du déploiement et du cliquetis d'armures, des chevaux qui piaffent sur le théâtre; il reconnaît là ou croit reconnaître un symptôme de décadence, et il improvise un article très dur contre l'opéra d'Halévy. L'année suivante, ses chers concerts du Conservatoire ayant admis dans leurs programmes deux morceaux de la *Juive*, il se fâche tout rouge; il s'en prend à Habenek, à Cherubini, et il écrit quelques lignes véhémentes : « Muse de *Don Juan* et de la *Flûte enchantée*, pur génie de Weber et de Beethoven, mélodies de Schubert, chœur virginal de la *Vestale*, ouvertures de *Guillaume Tell* et de *Freischütz*, évocation satanique de la *Fonte des balles*, ombres de Pergolèse, de Sébastien Bach, de Palestrina, de Gluck et de Cimarosa! Voici les chevaux, fuyez! » C'était une injustice; car enfin la *Juive* a deux actes pleins de beautés qui ont prévalu contre le cortège, les chevaux et

les armures; mais qui ne préférerait cette injustice juvénile aux froides vulgarités d'un éloge, concerté trop souvent entre le directeur, le compositeur et le critique?

Ceci m'amène à parler des relations d'Henri Blaze avec Meyer-Beer; elles font également partie de sa carrière littéraire et de la fatalité qui refusait de lâcher prise, au moment où il semblait le plus près de la conjurer. Il a raconté comment ayant eu, à peine majeur, à rendre compte, dans *la Revue*, de l'opéra des *Huguenots*, il n'avait pu résister à l'envie de faire quelque étalage d'érudition musicale, d'affirmer son indépendance en chicanant Meyer-Beer, et d'écrire un article qui a l'air d'être traduit de l'allemand. Je viens de relire cet article (*Revue des Deux Mondes* du 15 mars 1836); il contient assez d'idées pour suffire à un gros volume : à un autre point de vue, il est vraiment curieux et inattendu dans le recueil où se sont tour à tour épanouis les romans socialistes, antichrétiens et *adultérins* de Mme Sand, le scepticisme de Sainte-Beuve, les premiers cris de révolte de Lamennais, les déclamations du malheureux Lerminier contre *les Gérontes de la Théocratie* (*sic*), le matérialisme voluptueux de Théophile Gautier, les dissolvantes études bibliques, évangéliques, apostoliques et apocalyptiques de MM. Soury, Ernest Havet et Ernest Renan.

Arrivé au quatrième acte, où le grand *duo* d'amour et de passion désordonnée succède, comme on sait, à la célèbre *Bénédiction des poignards*, le jeune et austère moraliste catholique s'écrie avec une indignation aussi légitime que sincère : « Il est inutile de dire tout ce que cette scène offre de scandaleux; on a mauvaise grâce à parler de pudeur à propos de l'Opéra... Jusqu'ici l'Opéra avait cru devoir s'abstenir de ces misérables scènes d'alcôve sur lesquelles tant de théâtres fondent le succès de leurs tristes spéculations... La Muse gardait à l'Opéra sa robe blanche, dont elle se dépouille effrontément, chaque soir, sur les théâtres ordinaires du drame... Qu'il y prenne garde! ici la musique joue le rôle d'une entremetteuse *infâme*. La vierge céleste unit les deux amants dans une étreinte adultère, inonde leurs cheveux de ses parfums et, tout occupée à cette scène de luxure, veille à la porte de l'alcôve, etc., etc..... »

La question religieuse, soulevée par cette odieuse et stupide interprétation de la Saint-Barthélemy, inspire au jeune et intrépide défenseur de l'Église des accents d'une généreuse et sainte colère :

« Jusqu'ici, on avait considéré le fait de la Saint-Barthélemy comme l'acte terrible d'une politique poussée à bout par des tracasseries quotidiennes et des insultes qui, dans ces temps de

monarchie absolue et de convictions religieuses, frappaient l'État dans son double cœur : l'autel et le trône; une page de sang jetée au hasard parmi ces innombrables feuillets d'encre et de fiel dont les réformés couvraient le sol de la France et de l'Europe..... Il semble, cependant, qu'il serait bientôt temps d'en finir avec ces misérables profanations de deux choses sacrées : la Religion et l'Histoire. Voyez cette pièce des *Huguenots :* il y a là un homme *infâme* qui, lorsqu'on le provoque, tend des pièges à ses adversaires au lieu de se battre contre eux. Eh bien! de ce personnage on a fait un catholique ardent qui commet, au nom du ciel, des lâchetés dont le dernier *bravo* vénitien rougirait sous son masque. De cet être odieux, on a fait un représentant de la noblesse française au seizième siècle. Toutes les fois qu'il se rencontre un rôle exécrable, soyez sûr que c'est un noble ou bien un prêtre qui le joue..... Désormais, tout artisan de machinations sourdes et lâches sera un gentilhomme, tout suborneur un prêtre catholique. Observez que, presque toujours, les rôles odieux sont marqués d'une empreinte sacrée. Vraiment, à voir de quelle façon singulière le catholicisme est traité sur la scène, on ne se croirait pas en France. Dans le pays de Louis XIV et de Bossuet. Au moins, la Royauté garde ses droits. Elle a bec et ongles et peut empêcher qu'un misérable comparse porte la main sur la couronne des Médicis et s'en couvre insolemment le chef. Mais l'Église abolie et renversée, que voulez-vous qu'elle fasse? A qui voulez-vous qu'elle demande aide et protection contre les hommes qui ont assez peu d'entrailles pour abuser de sa faiblesse et chercher des monceaux d'or dans les ruines de ses autels?..... » Si cette page avait paru dans le *Correspondant* signée de Louis de Carné, de l'abbé Cazalès ou du comte de Montalembert, on aurait crié au fanatisme et à l'intolérance.

Dans cet article considérable, dont la hardiesse fit du bruit et où Henri Blaze se montra le digne héritier des partisans catholiques de Jacques II et de Charles-Edouard, la critique musicale était traitée dans un système de bascule qui dut troubler les digestions de Meyer-Beer. Le jeune iconoclaste ne pouvait être insensible aux beautés qui surabondent dans la partition des *Huguenots*. Seulement, il retirait d'une main ce qu'il prodiguait de l'autre. Le personnage de Marcel, — *diamant brut incrusté dans du fer*, — est admirable. En revanche : « Quant aux caractères de Raoul et de Valentine, M. Meyer-Beer les a, dès le commencement, abandonnés tous les deux... Que signifient des personnages dépourvus de toute simplicité, incapables de rêverie et d'amour, chez qui tout est geste, tout est convulsion, tout est démence? Où voulez-vous que

la mélodie se pose dans ces cœurs qui tombent en cendres? »

Dans *Robert le Diable*, le personnage d'Alice est charmant. Mais Robert, tout bouffi d'exagération, espèce de matamore, qui semble avoir pris à cœur de réciter toutes les phrases communes de la partition; Bertram, pauvre diable aux entrailles de père, bonhomme qui porte sur ses tempes, au lieu du bandeau fatal de l'ange ténébreux, la couronne de cheveux gris d'un vieux Géronte. « Le page des *Huguenots* : » comment M. Meyer-Beer a-t-il consenti à refaire ce que tant d'autres ont fait avant lui? Comment ne s'est-il pas appliqué à donner une physionomie originale à son page, cousin de tous les pages de comédie, excepté pourtant du Chérubin de Mozart?... C'est quelque chose de fort beau, sans doute, que cela; mais il faut le dire aussi, ce n'est point de la musique; la musique n'a que faire de ces bruits de marchés, de ces ignobles querelles d'hommes avinés qui se disputent des brocs à coups de poing... Pour la phrase principale du *duo* entre Marguerite et Raoul, je m'étonne qu'elle soit venue à l'esprit de M. Meyer-Beer, sans qu'il l'en n'ait chassée honteusement. C'est là une cabalette des plus mignardes et qui n'a d'autre vertu que celle de plaire infiniment aux gens de mauvais goût... L'air que chante la reine Marguerite rappelle trop ouvertement la première cavatine d'*Euryanthe*... Le cri de Raoul, lorsqu'il s'arrache aux étreintes convulsives de Valentine, est sublime et part du cœur; malheureusement, il rappelle l'exclamation douloureuse et puissante que pousse Max, dans le *Freischütz*, au moment où Samiel paraît derrière l'arbre. »

Je pourrais multiplier ces citations. Comme pour mieux faire ressortir les cruautés de cet article, Mme Sand publia dans une des livraisons suivantes une de ces *Lettres d'un voyageur* qui eurent alors tant de succès et qui sont aujourd'hui complètement démodées. Mme Sand, en 1836, est dans sa période de lyrisme. Elle vient d'assister à la séance nocturne où Listz a fait ruisseler le *Dies iræ* sur l'orgue de Fribourg. Maintenant, elle enveloppe dans son enthousiasme un peu factice Listz, le vieil organiste Mooser, Puzzi, qui sera plus tard le P. Hermann, Théodore Hoffmann, Arabella, c'est-à-dire Daniel Stern, Luther, Lavater, Adolphe Nourrit, Lamennais, Levasseur, Berlioz et Meyer-Beer. Ce sont des éloges sans réserve et des analyses musicales où, tout en parlant de son ignorance, Mme Sand prouve qu'avec un peu de génie, d'instinct poétique et de sentiment d'artiste, on peut tout comprendre et tout expliquer dans un chef-d'œuvre tel que les *Huguenots*.

On le voit, Henri Blaze avait à revenir de loin pour conquérir et conserver pendant plus d'un quart de siècle l'amitié de Meyer-Beer. Heureusement, l'illustre compositeur avait presque autant d'esprit

que de génie. Il était de ceux qui, au lieu de s'exaspérer sous les traits de la critique, excellent à la ramener par une sorte de mansuétude diplomatique, en souriant à ses rigueurs, en se résignant à ses épigrammes, en ne négligeant rien pour se faire d'un adversaire un ami, en lui distribuant assez de morceaux de sucre pour changer le vinaigre en lait de poule. Il y avait vraiment du Talleyrand chez Meyer-Beer, sauf qu'il n'avait trahi aucun gouvernement, qu'il était de mœurs exemplaires, et qu'il n'avait jamais été évêque. On l'a dit avec raison, il aurait été un négociateur incomparable, un habile homme d'État, s'il n'avait mieux aimé, pour sa gloire et pour nos plaisirs, écrire *Robert le Diable*, les *Huguenots*, le *Prophète* et l'*Africaine*. L'année suivante, la paix était faite. L'on peut dire, avec ou sans jeu de mots, que les articles en furent publiés durant douze ou quinze ans, et que le pécheur converti fit bonne mesure à son illustre ami. En 1864, après la mort de Meyer-Beer, il n'y eut qu'une voix pour dire que Henri Blaze de Bury, l'ayant connu et apprécié mieux que personne, avait seul qualité pour être son biographe. Hélas! le plus précieux épisode de cette intimité allait devenir pour le survivant une déception dont il me parlait, non pas avec amertume mais avec tristesse.

Dans leurs inépuisables causeries, Goethe revenait souvent avec le double prestige de son génie et de ses amours, le double cortège de ses œuvres et de *ses femmes*, qui, presque toutes, avaient payé de leur bonheur ou de leur repos l'honneur de figurer dans ses œuvres sous des voiles plus ou moins transparents. Les femmes de Goethe! les femmes de lord Byron! les femmes de Chateaubriand! Quels beaux sujets de réflexions pour des hommes épris d'analyse psychologique, obstinés à se demander par quelle fatalité, dans leur contact romanesque avec les esprits supérieurs, les héroïnes étaient presque toujours des victimes, jusqu'au moment où les victimes redevenaient des héroïnes! Ils se racontaient l'un à l'autre l'histoire ou le roman de Frédérique et de Charlotte, de Lilli et de Christiane, de Bettina et d'Ernestine. Leur conclusion était juste et sévère. Goethe n'avait jamais aimé avec la franchise et le dévouement qui caractérisent l'amour vrai. Chez lui, le cerveau avait absorbé le cœur. Le trait distinctif des âmes sincèrement aimantes est de se désintéresser d'elles-mêmes, de s'oublier, de s'immoler, au besoin, dans un esprit de sacrifice qui rapporte tout à l'objet de leur tendresse. Leur amour est d'autant plus inconscient qu'il est plus profond. Longtemps après, quand la flamme n'est plus que cendres, quand les cendres sont refroidies, quand le rêve n'est plus qu'un souvenir, elles ne sauraient que répondre, si on leur demandait comment elles ont aimé et comment on les a

aimées. D'ailleurs, le secret est le dernier trésor qu'elles gardent de leurs joies ou de leurs douleurs d'autrefois. Elles croiraient, en s'expliquant, commettre une profanation, comme si elles jetaient un reliquaire dans la rue, à la merci des passants.

Avec Goethe, c'est le procédé contraire. Seul peut-être parmi les génies de premier ordre, il a uni au don de création poétique une incroyable faculté d'analyse. Même dans ses accès ou semblants de passion, il conservait toujours le sang-froid nécessaire pour étudier tout ensemble et saisir sur le vif la nature de ses sentiments, les conditions de son engagement avec la femme dont il devenait l'idole, et la façon dont cette pauvre femme s'y prenait pour flatter son orgueil en s'effaçant dans le rayonnement de sa gloire et en le divinisant à force de l'adorer. Il ne perdait jamais de vue la chance qu'il aurait un jour de faire de l'encre avec les larmes de son admiratrice, et de retrouver, desséchée dans son herbier, la fleur d'avril ou de mai qui lui avait laissé son parfum. Ses romans ou poèmes étaient des conserves de passion; ses amours avaient été des expériences. Curieux phénomène, ce travail mystérieux d'incubation d'une pensée toujours active sur une passion éteinte, cet art de rendre la vie à ce qui est mort, cette œuvre où se confondent l'opérateur et le *sujet*, le peintre et le modèle! Par là Goethe différait de Chateaubriand. Chez l'auteur de *René*, l'imagination dominait tout. Il imaginait ce qui serait arrivé, s'il avait aimé d'amour sa malheureuse sœur Lucile, s'il avait été Chactas, Eudore, Aben-Hamet, ou le vrai René. Goethe, dans sa quiétude olympienne, se proposait à lui-même l'*experimentum in anima vili*. Seulement, ce qui le rendait impardonnable, c'est que, au lieu d'être *vile*, cette âme était touchante et charmante; c'est qu'il *cristallisait* les pleurs versés par de beaux yeux que la mort avait fermés; c'est surtout que nulle pensée chrétienne ne s'associait à ce mélange de créations et de souvenirs; c'est qu'il restait panthéiste pour être plus sûr de rester dieu; c'est qu'il oubliait de planter une croix de bois noir sur les tombes où dormaient Charlotte et Frédérique, Lilli et Christiane, Ernestine et Dorothée, Mignon et Marguerite; c'est qu'il exilait Dieu du martyrologe de son orgueil et de son génie.

Voilà ce qu'Henri Blaze a merveilleusement interprété dans son livre intitulé : *les Maîtresses de Goethe*. Frédérique Brion! cette aimable jeune fille, qu'il a délicieusement peinte, résume pour lui comme pour nous les torts dont je parlais tout à l'heure et dont il a parlé bien mieux que moi. Frédérique aima passionnément le jeune Wolfgang, qui n'était encore qu'un étudiant de vingt ans, grand homme en expectative. Elle accepta auprès de lui ce rôle

d'infériorité qui rend une femme si touchante, qui mériterait de lui faire tout obtenir, par cela même qu'elle ne demande rien; hommage de la faiblesse à la force, de la candeur au génie, de l'innocence à l'amour, que Goethe rencontra souvent sous ses pas et dont il usa sans scrupule, comme d'un impôt prélevé sur le genre humain et la naïveté féminine par son prestige et ses chefs-d'œuvre. Frédérique ne se maria jamais et mourut obscurément, pendant que le poète gravissait les degrés du temple et passait à l'état de dieu.

Un jour, Henri Blaze avoua à Meyer-Beer que, avec cet épisode des amours printanières de Goethe et de Frédérique, il avait fait un drame en cinq actes sous ce titre : *la Jeunesse de Goethe.* Il ajouta timidement que son illustre ami mettrait le comble à tous ses vœux s'il consentait à écrire pour ce drame, destiné au théâtre de la Porte-Saint-Martin, un intermède, un entr'acte, un air, un lever de rideau, un rien; mais ce rien, signé Meyer-Beer, suffirait à assurer le succès de la pièce. C'était, si j'ai bonne mémoire, trois ou quatre ans avant le *Faust* de Gounod. Meyer-Beer n'aurait pas été Allemand et compositeur de génie, si cette légende de Faust, de Méphistophélès et de Marguerite ne s'était pas souvent présentée à son esprit comme un merveilleux sujet d'opéra. Il consentit avec empressement; quinze jours après, je rencontrai Henri Blaze sur le boulevard. Il était radieux : « Ce n'est pas, me dit-il, un seul morceau que Meyer-Beer veut écrire pour ma *Jeunesse de Goethe;* c'est une moitié de partition, où les principales scènes de mon drame seront mises en relief, soit par une symphonie, soit par un chœur, soit par un duo ou une suite d'orchestre jouée entre le troisième et le quatrième acte. »

Quelques jours après, nouvelle rencontre : le thermomètre au beau fixe : « Meyer-Beer s'est passionné pour ce sujet. Les visions qui passent dans le rêve de Goethe, visions à demi féminines, à demi séraphiques, auront pour accompagnement une musique exquise, idéale, digne du chant des sylphes dans *Oberon.* Son travail est terminé; c'est superbe! »

Les semaines se suivent et ne se ressemblent pas. Il y eut un accroc. Pour le bien comprendre, il faut avoir connu Meyer-Beer. Génie méticuleux, pointilleux, soucieux, quand il avait écrit un de ses beaux opéras, il ne se croyait qu'à la moitié de sa tâche; il avait à le soigner, à lui préparer les voies, à chercher, en dehors des perfections de son œuvre, d'accessoires éléments de succès, l'admiration surexcitée d'avance par la curiosité. Au théâtre comme dans le monde, comme dans le milieu artistique et musical, il redoutait la mauvaise compagnie, le froissement, le contact ou le

voisinage de quelque chose de trivial et de vulgaire. S'il n'était pas absolument une hermine, il était tout à fait une sensitive. L'interprétation de son nouvel opéra le préoccupait par-dessus tout, depuis que nous avions perdu ce qu'il appelait le trio héroïque; Adolphe Nourrit, Levasseur et M[lle] Falcon. Souvent il dépassa le but pour mieux l'atteindre, et il put reconnaître que le mieux est l'ennemi du bien. Les artistes exceptionnels que l'Opéra engagea sur sa demande, Roger, M[mes] Viardot et Castelan, pour le *Prophète;* Naudin, pour l'*Africaine*, passèrent vite à l'état d'étoiles filantes, et je me souviens encore de l'impression délicieuse qu'éprouvèrent les profanes, au grand scandale des *purs*, lorsque l'admirable rôle de Fidès, dans le *Prophète*, échangea l'enrouement chronique de M[me] Pauline Viardot contre la voix au timbre d'or, ouaté de velours, de M[me] Alboni.

Je fus donc plus attristé qu'étonné, lorsque Henri Blaze me dit : « Il y a un retard. Je gémis des susceptibilités de Meyer-Beer, mais je les comprends. Ce diable de directeur de la Porte-Saint-Martin vient de reprendre le *Pied de mouton* avec un grand luxe de décors, de surprises et de trucs à l'usage des écoliers; en conscience, une œuvre de Meyer-Beer ne peut pas faire concurrence au *Pied de mouton*. Il s'agit d'attendre... »

Hélas! La mort n'attendit pas. Meyer-Beer mourut en mai 1864, et l'on sait ce qui suivit. D'après son testament, toute sa musique posthume, excepté l'*Africaine*, devait être enfermée sous clef dans une malle et perdue au moins pour trois ou quatre générations. C'était un coup de massue pour l'auteur de la *Jeunesse de Goethe*. Il se résigna pourtant; il me disait en souriant, de ce sourire que les hommes d'esprit ont au service de leurs tristesses : « Je vais plaider pour l'acquit de ma conscience et dans l'intérêt de mes enfants. Mais je m'explique les scrupules de Meyer-Beer. Dans notre premier projet, la *Jeunesse de Goethe*, jouée et chantée entre le *Pardon de Ploërmel* et l'*Africaine*, n'eût été, pour ainsi dire, qu'un anneau secondaire dans le collier dont vous connaissez les quatre grosses perles. Sélika arrivait à point pour tout relever, dans le cas peu probable d'un échec. Après la mort du maître, après l'*Africaine*, la *Jeunesse de Goethe*, intermède plutôt qu'opéra, froidement accueillie, c'était un épilogue bien mesquin pour cette magnifique carrière; je me résignerai; mais c'est dur. » Et il ajoutait : « Et puis, qui sait? Ce diable d'homme était si poli!... Il me disait que ma pièce était charmante... Peut-être s'en est-il méfié!... »

J'ai hâte de revenir, dans une revue rapide, sur quelques-uns des ouvrages d'Henri Blaze; son répertoire est riche, et il laisse

d'assez nombreux manuscrits que de pieuses mains ne tarderont pas à publier. Je l'ai qualifié de poète; c'est sur ce terrain que je suis le plus frappé des caprices et des injustices du succès. Les *Stances à la Malibran*, d'Alfred de Musset, sont populaires et présentes à toutes les mémoires. Je n'en conteste pas le souffle entraînant, l'inspiration passionnée. Mais, que d'alliages! D'abord, c'est une Malibran de convention, ainsi que l'a prouvé M. Ernest Legouvé d'après ses souvenirs personnels. Pas un trait qui ressemble à la Malibran véritable et nous en rende la physionomie originale :

> Ah! tu vivrais encor sans cette âme indomptable!...

Rien de plus faux. On dirait, en lisant ces vers et les suivants, que Mme Malibran a été tuée à petit feu par cette faculté d'assimilation tragique qui, pendant toute une soirée, la faisait vivre de la vie et mourir de la mort de Desdémone et la livrait agonisante au poignard du farouche Othello, lequel Othello, joué et chanté par le paisible Rubini, avait l'art de nous émouvoir sans rien perdre de sa tranquillité. Or la musique de Rossini et de Bellini, alors dans toute sa vogue, excluait, pour une grande artiste, la possibilité d'absorber son âme dans son rôle ou son rôle dans son âme. Je ne citerai qu'un exemple : la scène de malédiction paternelle, au second acte d'*Othello*, produisait un immense effet. Au terrible anathème de Lablache-Brabantio : *Impia, te maledico!* Desdemona-Malibran répondait avec un irrésistible accent de détresse et de désespoir : *S'il padre m'abandona!...* Après quoi, elle se livrait à un luxe de roulades, de vocalises et de fioritures qui supposait, chez l'illustre cantatrice, la parfaite possession d'elle-même et que Berlioz, toujours malicieux et envieux, traduisait ainsi : « Cela m'est bien égal! je m'en fiche pas mal! » Je ne dirai pas, avec M. de la Palisse, que, huit jours avant sa mort, Mme Malibran était encore en vie; mais, huit jours avant sa mort, elle était encore étincelante de jeunesse, de verve, d'entrain, de belle humeur et de belle santé! Elle mourut presque subitement, des suites d'une imprudence.

Je reviens à Alfred de Musset et à ses Stances trop vantées. Toutes les fois qu'il faisait pleurer ses héroïnes, il avait la manie de faire tomber leurs larmes sur leurs bras :

> Ces pleurs sur tes bras nus, quand tu chantais le *Saule*,
> N'était-ce pas hier, pâle Desdemona?...

Des pleurs sur des bras? Ce sont là des images à la Musset, telles

qu'il en a semées dans toutes ses œuvres. Puis, vient la série des hémistiches duriuscules, pour ne pas dire durs :

> Que ne t'occupais-tu de bien porter ta lyre?
> La Pasta fait ainsi... que ne l'imitais-tu?

— Cinq fois en douze vers : « Ne sentais-tu donc pas?... »

Et cette métaphore, encore plus incohérente que les pleurs sur les bras :

> Ne sentais-tu donc pas qu'une fatale ivresse
> *Berçait* ta vie *errante* à ses derniers *rameaux*! (???)

Et dire que, avec un peu de bonne ou de mauvaise volonté, on trouverait des centaines de ces non-sens dans les poésies les plus accréditées d'Alfred de Musset! *Habent sua fata!...*

Mais voici où je voulais en venir : les *Stances à la Malibran* parurent dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1836. Le 1er octobre, la *Revue* avait publié *Desdémone*, par Henri Blaze. Qui se souvient de *Desdémone?* Quelle belle lectrice l'a copiée sur son album ou se l'est récitée à elle-même dans une heure de solitude et de rêverie? Et cependant je préfère *Desdémone* aux *Stances*. Au moins, avec Henri Blaze, on sait où l'on va. Les idées s'enchaînent; le poète, jusqu'à la fin, reste fidèle à ses grandes lignes. Dès les premiers vers, on se sent saisi d'une vague impression de tristesse et d'effroi. C'est comme un voile de deuil sur le blanc peignoir de l'épouse et de la victime d'Othello. La tragédie prélude dans la coulisse, sans que l'on sache encore sous quel aspect elle va nous apparaître. Silence! Le gondolier chante sur la lagune le tercet désespéré de Dante. Un souffle de mort se glisse dans l'espace. Quel est donc cet être mystérieux qui s'est attaché aux pas de Desdémone, qui marche dans son ombre, qui se cache dans la chambre nuptiale, qui rôde sous les fenêtres du palais vénitien? Quel est cet amant, sûr d'avoir son heure, fût-ce la dernière, celle qui sonne avec le glas funèbre, qui a pour couche un cercueil, et où l'amitié, l'amour, les tendresses maternelles, la joie de vivre, la peur de mourir, les projets, les illusions, les espérances, cèdent le pas au fossoyeur? Vous l'avez deviné, et, pourtant vous ne pouvez vous défendre d'un frisson, quand le poète s'écrie en finissant :

> Ta force des grands jours s'est toute ranimée
> Pour embrasser la Mort qui t'avait tant aimée!

Je vous ai parlé des *Trois marches de marbre rose*, une des nombreuses pièces d'Alfred de Musset dont on peut dire qu'elles vivent

sur sa réputation. A ces *Trois marches*, qui ne mènent à rien et ne signifient rien, opposez le *Mozart à Trianon*, d'Henri Blaze :

Jabot où la main se noie,
Bas de soie,
Le Roi lui dirait : « Cousin! »
Cet Amadis svelte et mince,
Ce beau prince,
C'est Mozart au clavecin.

Sur la touche blanche et lisse
Sa main glisse;
A côté, dans un fauteuil,
Marie-Antoinette, assise,
Tout éprise
De son jeu, le suit de l'œil.

Attentive, intéressée,
Sa pensée
Couve ces débuts mignons
Et se dit : « Encore un maître,
Qui va naître
Au pays où nous régnons. »

Tandis que, vive et pimpante,
Sur sa pente
La sonate va courant,
La Reine s'oublie et songe,
Et replonge
Au passé qui la reprend...

Ainsi Marie-Antoinette,
Dans sa tête,
Évoque un passé plus doux;
La sonate lui réplique...
O musique!
Ce sont bien là de tes coups!

L'illusion se prolonge,
Et le songe
Durait encor, quand soudain
Une voix rude et sans honte,
Et qui monte
De quelque coin du jardin,

Crie : « A bas *l'Autrichienne!* »
C'était Vienne;

C'est Versailles maintenant...
— « Où s'égarait ma pensée,
Insensée! »
Se dit-elle en frissonnant.

« Je suis la Reine de France! »
L'espérance
Brille encor dans son regard;
Et, se levant, elle touche
De sa bouche
Le front du petit Mozart.

Mais de ses beaux yeux sans tache
Se détache
Une larme qui, perlant,
Sur le satin de la veste
Coule et reste
Comme un stigmate brûlant...

Plus tard, quand le virtuose
Blond et rose
Fut Mozart, le grand Mozart,
Et que le destin farouche
Sur sa couche
L'étendit, pâle et hagard,

Chantant l'ultime louange,
Presqu'un ange,
Ecrivant son *Requiem*,
Déjà voyant vos cohortes
Sur vos portes,
Céleste Jérusalem!.....

Il voulait, dernier sourire
Du délire,
Vêtir l'habit mordoré
Que l'archiduchesse-reine,
Dans la peine,
D'une larme avait sacré!...

N'est-ce pas touchant et charmant? Quelle perle pour un écrin royaliste, pour une anthologie chrétienne! Avec quelle souplesse et quelle grâce Henri Blaze manie ce rhythme si difficile, auquel Victor Hugo avait confié le hamac et l'escarpolette de Sarah la baigneuse! Comment ne pas admirer la facilité et la richesse de ces rimes, quand on songe à l'indigence de celles d'Alfred de

Musset, qui ont très rarement la consonne d'appui et où *Mardoche* rimerait volontiers à *Eustache* et *hallebarde* à *miséricorde?* Henri Blaze n'eût-il écrit que ce petit chef-d'œuvre d'émotion exquise, de sensibilité et d'élégance, il aurait droit au titre de poète. Il est d'ailleurs poète dans sa prose comme dans ses vers, en ce sens qu'il excelle à éveiller en se jouant, de poétiques images, à cueillir çà et là des fleurs dont le calice attire un essaim d'abeilles. Dans les pages qui précèdent son *Mozart à Trianon*, il peint l'immortel artiste de couleurs si vives, il parle si éloquemment à l'imagination, que l'on rêve, sous sa dictée, une élégie où Blondel soupire sur le seuil du château d'Holyrood, où le martyre de Marie-Antoinette se confond avec le supplice de Marie Stuart, où Mozart, naturalisé Français, joue sur son clavecin le *Requiem* de la monarchie, où le souvenir de cette précieuse larme, *plus pure qu'un diamant*, versée par la reine sur *l'habit mordoré*, fait couler les pleurs du musicien sublime sur les touches d'ivoire, où Flora Mac-Ivor recrute pour Charles-Edouard un fidèle serviteur, bisaïeul de la mère du baron Henri Blaze de Bury. Oui, il est vraiment poète. Je ne dirai pas qu'il poétise la musique, qui est elle-même une poésie, la plus délicieuse, la plus magique, la plus bienfaisante de toutes; mais il poétise la critique, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Il a du poète, outre le souffle et la mélodie, la faculté de se jouer de toutes les finesses du métier, je ne sais quelle veine intermédiaire entre Alfred de Vigny et Lamartine, — qui fut son ami; — il en a les susceptibilités nerveuses, la mobilité passionnée, le mélange de sensibilité et de malice dont *le tendre* Racine offrit le plus mémorable modèle, le penchant à mettre un sentiment personnel dans une idée générale, la vivacité d'impressions, la phase d'injustice passagère, la promptitude des retours, la propension à se créer dans l'art dont il parle si bien des préférences et des antipathies, des idoles et des *bêtes noires*.

Ce serait ici le lieu de discuter le principal reproche qui fut adressé à la critique d'Henri Blaze. On l'accusait de s'être déjugé et contredit. C'est possible; mais quel est l'écrivain qui, dans une carrière un peu longue, n'est pas exposé au même inconvénient? Montons aussi haut que possible : le hasard me fait rencontrer dans la *Revue des Deux Mondes*, à côté de la *Desdémone* d'Henri Blaze et des *Stances à la Malibran* d'Alfred de Musset, quelques pages de Chateaubriand sur Shakspeare; j'y cueille les phrases suivantes : « L'enfant du boucher de Strafford est un géant tombé de Pélion et d'Ossa au milieu d'une société sauvage, et dépassant cette société de cent coudées. Shakspeare est, comme Dante, une comète solitaire qui traversa les constellations du vieux ciel,

retourna aux pieds de Dieu, et lui dit comme le tonnerre : *Me voici!*... La mort de Rabelais n'avait précédé que de quinze années la naissance de Shakspeare. Le bouffon eût été de taille à se mesurer avec le tragique... Shakspeare est au nombre des cinq ou six écrivains qui ont suffi aux besoins et à l'aliment de la pensée. Ces *génies-mères* semblent avoir inventé et allaité tous les autres. Homère a fécondé l'antiquité. Dante a engendré l'Italie moderne; l'Angleterre est toute Shakspeare, et, jusque dans ces derniers temps, il a prêté sa langue à lord Byron, son dialogue à Walter Scott. »

Tout le chapitre est de ce ton. Qui reconnaîtrait dans cette admiration, presque aussi extatique que celle de Victor Hugo, l'auteur de l'article sur Shakspeare, que Chateaubriand publia dans le *Mercure*, en avril 1801?

« Un excellent critique, M. de la Harpe, présenta dans tout leur jour les grossières irrégularités de Shakspeare, et vengea la langue française... Racine, dans toute l'excellence de son art, est plus naturel que Shakspeare, comme l'*Apollon*, dans toute sa divinité, a plus les formes humaines qu'une statue grossière de l'Égypte... Une beauté dans Shakspeare n'excuse pas ses innombrables défauts : un monument gothique peut plaire par son obscurité et par la *difformité* même de ses proportions; mais personne ne songe à bâtir son palais sur son modèle, » etc.

Et Sainte-Beuve! Oh! chez celui-là, le plaisir de se démentir, de médire des hommes illustres qu'il a le plus encensés, de casser à petits coups de marteau les statuettes qu'il avait dressées de ses propres mains, est aussi immoral que sa personne; car il prend sa source dans les plus mauvaises passions : la haine, l'envie, la méchanceté, le vice, le chagrin d'avoir été, dans sa jeunesse, trop disgracié de la nature pour être aimé, d'avoir rêvé des baisers de duchesses pour tomber dans des bras de cuisinières, bref, dans le Trissotinisme le plus odieux et le plus venimeux. On ne peut se faire une idée des flatteries qu'il prodigua à M. Villemain, tant qu'il eut besoin de lui; eh bien, lisez ses *Cahiers* et les *Notes et pensées*, ajoutées au onzième volume des *Causeries du lundi*. Il n'y a qu'une lettre à changer; mais cette lettre est significative. Le miel est devenu fiel. Villemain y est traité comme le dernier des cuistres de collège, comme Trissotin traiterait Vadius, s'ils revenaient au monde : « Crevez le papier ou la tapisserie; derrière, il n'y a rien... Depuis son *accident*, Villemain dit du bien de tout le monde, lui qui était, auparavant, le plus méchant singe!... Villemain, depuis son *accident*, use et abuse de l'intérêt universel pour se gorger des louanges qu'on lui prodigue, et pour

se faire *gratter* toujours et partout sur sa *bosse* de vanité littéraire, » etc. C'en est fait : tous ses héros des années d'admirative tendresse, — Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Vigny, Ballanche, Ampère, Alfred de Musset, Victor Cousin, Lamennais, Nodier, Tocqueville, — deviennent ses suppliciés et ses martyrs. Tous, sans exception, passent au fil, non pas de l'épée de combat, non pas même du fleuret démoucheté, mais du stylet empoisonné que le traître cachait, depuis longues années, sous ses habits, et qu'il exhiba quand il n'eut plus ni besoin ni peur de personne.

Avec Henri Blaze, quelle différence ! Point d'arrière-pensée sournoise ou haineuse. Ses injustices, ses exagérations, ses retours sont également primesautiers. Ce n'est pas sa faute, après tout, s'il a vingt-cinq ans et si Cornélie Falcon est plus belle que M[me] Pisaroni ! La musique d'Adolphe Adam lui déplaît : il le dit; il qualifie de musiquette la muse ou la musette du *Chalet* et du *Postillon de Longjumeau*. Mais, en 1856, lorsque Hans Warner, remplacé à la *Revue des Deux Mondes* par M. Scudo, — un maniaque ! — succède au pauvre Adolphe Adam dans le feuilleton de l'*Assemblée nationale*, son premier article s'ouvre par un touchant hommage au talent spirituel et facile de l'aimable compositeur qui nous a donné, sans compter, la monnaie d'Auber, qui, dans son célèbre *Noël*, a su s'élever jusqu'à la hauteur de son sujet, et qui, directeur du Théâtre Lyrique, ruiné par la révolution de Février, s'était mis littéralement sur la paille pour désintéresser ses créanciers. Il ne peut pas, en conscience, être bien tendre pour Berlioz, qui a criblé de quolibets et de calembours les œuvres de Castil-Blaze. Et pourtant, lorsque la postérité du lendemain se décide à applaudir l'*Enfance du Christ*, la *Symphonie fantastique* et la *Damnation de Faust*, il abdique ses rancunes filiales et s'associe loyalement à cette réaction, résumée dans la phrase de Victor Hugo : « Voulez-vous avoir raison demain : mourez aujourd'hui ! » phrase démentie par la destinée du grand poète, qui, en s'obstinant à vivre, a vu s'accroître autour de son nom une popularité presque aussi absurde que ses derniers poèmes, et à qui il a suffi de mourir pour donner à tous les hommes de bon sens l'envie d'espérer un inexorable triage. Lorsque Gounod nous donna son *Faust*, dont le succès fut d'abord incertain, l'intimité d'Henri Blaze avec Meyer-Beer, avec Goethe, avec la vraie légende de Faust, dont la délicieuse musique de Gounod ne nous a rendu qu'une partie, l'espoir que Blaze fondait alors sur son drame lyrique de la *Jeunesse de Goethe*, tout le disposait à accueillir froidement l'ouvrage dont les beautés devaient, en définitive,

prévaloir contre toutes les préventions. On se figure qu'il n'y a pas de meilleure préparation pour juger une œuvre d'art que d'avoir longuement médité, creusé, fouillé dans tous les sens le sujet qui a inspiré cette œuvre : on se trompe. En pareil cas, l'imagination, pourvu qu'elle ait quelque puissance, arrive à se créer un idéal que nous nous sentons parfaitement incapables de réaliser, mais qui nous rend d'avance très sévères, si l'artiste ou le poète ne nous en offre que l'à-peu-près. Quand parut l'opéra de *Roméo et Juliette*, monotone, monocorde, fort inférieur à *Faust*, mais qui, dans la pensée des auteurs, devait lui servir de pendant, ce fut autre chose. Henri Blaze était de ceux que l'injustice irrite encore plus quand leur prochain la subit que quand ils la subissent. Il ressentait un agacement nerveux en songeant que la belle partition du marquis d'Ivry, les *Amants de Vérone*, était ajournée de saison en saison et perdait l'avantage de profiter du bon moment; pourquoi? Parce que cet opéra effrayait les directeurs? Nullement. Parce que le talent de d'Ivry n'inspirait pas de confiance? Encore moins. Duprez, Poize, Hignard, Couderc, Capoul en répondaient; mais uniquement parce qu'on savait que Gounod écrivait un opéra sur le même sujet et que, sous peine de lui manquer de respect, il fallait maintenir la place nette et les voies libres tant que son œuvre ne serait pas terminée, orchestrée, distribuée, apprise, répétée, chantée et applaudie. Certes, les *Amants de Vérone* ont obtenu un succès fort honorable, qui devrait encourager d'Ivry a une magnifique récidive. Mais, dans un autre moment, sur un autre théâtre, en des conditions différentes, ce succès eût été plus éclatant encore et plus décisif.

Parmi les ouvrages d'Henri Blaze, nous ne devons pas oublier deux livres qui parurent presqu'en même temps, en 1856, trois ans avant la fatale et coupable guerre d'Italie, et qui, par leur diversité même, prouvaient la rare flexibilité de son talent. — *Les souvenirs et récits des campagnes d'Autriche*, *et les Kœnigsmarck*, *épisode de l'histoire de Hanovre;* d'une part, une légende voluptueuse et fantasque, poésie d'aventuriers et de grandes dames, pages de l'Arioste ou de Boccace, qui semblent coupées en plein moyen âge et transportées au dix-huitième siècle, au milieu de galanteries transitoires, entre les majestueuses amours de Louis XIV et les licencieux caprices de Louis XV, fugitifs pastels de Latour, toiles enrubannées de Watteau, mais d'un Watteau allemand, chez qui les Grâces amoureuses et les Satyres avinés s'encadrent dans un paysage plein de mystère et de rêverie; d'autre part, quelques-unes des dernières crises révolutionnaires, conséquences de nos journées de Février, recueillies sur le théâtre même du

drame, chaudes encore de tant de passions et de douleurs, et élevées par le bon sens spirituel de l'auteur jusqu'à la vérité de l'histoire; un épisode de cette première lutte entre l'ordre et l'anarchie, se résumant dans ces éloquentes paroles de Donoso Cortès, citées par Henri Blaze : « Il était réservé à notre époque, de nous montrer le double spectacle de la barbarie amenée par les idées et de la civilisation restaurée par les armes. »

Dans ce livre, qui date déjà de trente-trois ans, que de pages prophétiques! Je me souviens que, en cette heureuse année 1856, qui suivait de si près la campagne de Crimée, et qui marqua l'apogée du second Empire, je me montrais un peu récalcitrant, lorsque Henri Blaze et sa digne compagne m'assuraient que le patriotisme, la civilisation, les garanties de la paix à venir, l'intérêt de l'Europe et surtout de la France, étaient du côté de l'Autriche contre le Piémont. Il était si dur de renoncer à nos rêves d'émancipation italienne, entretenus et surexcités depuis tant d'années par les poètes de toutes les nations! Si pénible de déplacer nos sympathies, de prendre parti pour l'octogénaire Radetzki contre le chevaleresque Charles-Albert! Le vaincu de Novare, représentant tout à la fois le libéralisme italien et la piété héréditaire de la maison de Savoie, disparaissant après sa défaite comme Charles le Téméraire après la bataille de Nancy, nous imposait l'admiration et le respect auxquels ont droit les personnages historiques, interprètes d'une grande idée, venus trop tôt ou trop tard. Aujourd'hui, je reconnais à quel point Henri Blaze avait raison. Il est vrai que les événements et les hommes n'ont rien négligé pour nous éclairer, que le confident et le *bras droit* du roi d'Italie ne s'appelle plus Costa de Beauregard, et que le roi d'Italie lui-même ne s'inquiète plus de concilier la liberté italienne avec le respect pour les droits de la Papauté et de l'Église.

Il faudrait, pour que notre étude fût moins incomplète, mentionner aussi *les Intermèdes et Poèmes; la Nuit de Walpurgis; les Ecrivains et poètes de l'Allemagne; les Salons de Vienne et de Berlin; les Femmes et la société au temps d'Auguste; les Grandes dames de la Renaissance...* A quoi bon? J'en ai dit assez pour que l'on comprenne que le bagage littéraire d'Henri Blaze est à la fois considérable et *select*, puisqu'il est convenu que nous parlons anglais, afin de boucher les *trous* de notre pauvre langue française. *Select!* exquis! trop exquis! trop distingué! trop empreint de dilettantisme aristocratique et mondain! *l'odi profanum vulgus et arceo*, traduit en prose et en vers, en français, en allemand, en italien et en anglais; le désir de rester toujours *gentleman* de lettres, de n'être jamais *Gendelettre.*

C'est ce que M. Buloz reprochait parfois à son beau-frère, ce qui explique peut-être pourquoi le public et même les critiques n'ont pas fait à Henri Blaze la part qui lui était due; car messieurs les critiques sont plus spirituels qu'héroïques. Ils ressemblent à ce capitaine de la garde nationale qui, pour être plus sûr de commander sa compagnie, prenait le parti de la suivre. Maintenant, si la veuve et les filles d'Henri Blaze publient ses ouvrages inédits, si, comme je n'en doute pas, ces ouvrages sont dignes de forcer l'attention publique, n'y aura-t-il pas un retour favorable à ce talent et à ce nom? Je me couvrirais de ridicule si j'avais l'air de croire que les pages que je viens d'écrire peuvent contribuer à cet acte de tardive justice. Mais qui sait? Un de nos écrivains à la mode, un de nos journaux à sensation, ennuyés de tourner toujours dans le même cercle, d'aller sans cesse de Stendhal à Balzac, de Balzac à Flaubert, de Flaubert à Zola, de Zola aux Goncourt, pourrait saisir au passage une de ces œuvres posthumes et s'attacher à réparer les torts des contemporains d'Henri Blaze. Dans un *Grand homme de province à Paris*, Balzac raconte que les *Quatre Stuarts*, de Chateaubriand, dans l'édition de 1826, avaient passé presque inaperçus, et qu'un article d'Etienne Lousteau, dans le *Journal des Débats*, avait, du matin au soir, changé le succès d'estime en succès de vogue. Les Stuarts! je ne saurais mieux choisir le *nom de la fin*, en terminant une étude sur Henri Blaze de Bury.

Armand de Pontmartin.

PRÈS DU BONHEUR

— Je vous ferai observer, Roger, que vous ne me mettez guère au courant des nouvelles de Paris. A quoi vous sert-il d'en arriver? dit la jeune femme avec un demi-sourire distrait. Et elle interrompit sa marche, car l'ascension de la falaise la rendait un peu haletante, allumant une flambée rose sur son fin visage.

Son mari s'arrêta comme elle.

— Mon Dieu, ma chère, quand aurais-je pu vous raconter quelque chose?... J'arrive hier soir, à six heures, pour apprendre que nous dînons dans le monde; naturellement, durant le repas, nous sommes placés aux deux extrémités de la table; vous dansez toute la soirée et rentrez fatiguée au point de n'avoir plus la force de dire ni d'écouter un mot; et c'est tout au plus si, ce matin, j'ai pu obtenir que vous sortiez un peu avec moi.

Il avait parlé d'un ton d'irréprochable politesse, mais avec une sorte de lassitude triste dans la voix.

Comme si elle eût été froissée du reproche muet qu'elle sentait dans ses paroles, la jeune femme quitta le bras de son mari et, d'un geste machinal, se mit à cueillir de larges marguerites d'un jaune d'or, poussées au milieu des ajoncs.

— Oh! Roger, je vous en prie, ne soyez pas désagréable, fit-elle d'un petit ton plaintif. Ce n'est pourtant pas de ma faute si nous avions une invitation hier soir; je vous assure qu'il ne m'était guère possible de la refuser!

Il ne répondit pas, car il savait combien, au contraire, eût été facile d'éviter ce dîner chez des indifférents; et son regard erra vers l'horizon, où de lourds nuages bleutés couraient, en dépit du soleil, emportés par l'âpre souffle d'un vent de mer qui jetait les vagues avec un bruissement sourd sur les galets.

La plage s'animait de la présence des fidèles, plus ou moins convaincus, qui sortaient de la *messe des baigneurs*. Des silhouettes de femmes en robes claires se détachaient toutes mignonnes, ainsi aperçues du haut de la falaise, mêlées aux statures robustes des hommes, plus nombreux qu'à l'ordinaire, amenés la veille par le train du samedi soir, le *train des maris*. Des enfants, semblables à de petites fourmis affairées, couraient à travers les pointes sombres

des rochers que la marée montante laissait encore à découvert, et leurs jambes nues, dorées par le soleil, trempaient dans les flaques d'eau, semées de lichens.

Ce fut sur eux que s'arrêta le regard de Roger.

— Est-ce que les enfants sont sur la plage, Simone? demanda-t-il à la jeune femme, qui s'était assise sur un petit tertre gazonné. Et sa voix brève prit une inflexion caressante quand il dit ce mot : « les enfants. »

— Sur la plage?... Non... Oui... Je ne sais jamais au juste ce que miss Lizzie et la nourrice deviennent le matin.

Un geste involontaire d'impatience échappa à Roger.

— Vous me trouverez bien naïf, Simone, mais je me figurais que vous deviez toujours être la première renseignée sur ce point... Comment, alors, pouvez-vous aller les retrouver?

— Mais je n'y vais jamais, dit-elle d'un air convaincu. Miss Lizzie est une femme très sûre, et je lui confie la nourrice en toute tranquillité. Cette sécurité m'est même bien précieuse, car je n'ai pas un instant de liberté; nous sommes sans cesse en promenades!

— C'est pourquoi, sans doute, vous me faites tant désirer vos lettres, interrompit Roger, avec un sourire d'affectueux reproche. Oh! Simone, vous ne m'avez pas gâté cette semaine : deux pauvres pages, dans lesquelles il était surtout question de gants que je devais faire réclamer ou réclamer moi-même au Louvre!

Simone se mordit les lèvres de ses petites dents blanches.

— Mon Dieu! Roger, je suis bien fâchée de vous avoir envoyé dans ce Louvre, que vous abhorrez comme tous vos pareils. Mais à qui me serais-je adressée si ce n'est à vous, puisque maman n'est pas à Paris? Ils sont si stupides dans ces magasins! Ils m'avaient envoyé une douzaine de gants marqués *six et demi;* pour moi, c'était immense!... Ont-ils bien compris le changement dont il s'agissait?

Elle disait « immense » avec un accent qui faisait suivre le mot d'une foule de points d'exclamation, et son regard glissa vers la main qui tenait son ombrelle : une toute petite main, allongée et fine, irréprochablement gantée, dont le poignet s'emprisonnait dans un cercle de vieil argent.

— Je pense qu'ils ont bien compris, répliqua Roger : autant que je comprends moi-même combien votre saison est gaie et vous aide à supporter notre séparation, acheva-t-il; et une involontaire amertume assombrissait sa voix, bien qu'il eût employé un ton de badinage.

— Oh! Roger, vous me manquez beaucoup, je vous assure, dit Simone avec une parfaite tranquillité et un charmant sourire qui souleva ses lèvres le plus joliment du monde. J'ai bien pensé à vous

ces dernières semaines, alors que vous étiez chez votre mère. Elle est tout à fait hors de danger maintenant?

— Oui, merci.

— Ah! tant mieux! fit-elle distraitement.

Et, sans transition, elle continua :

— Oh! oui, Roger, j'ai bien regretté que vous ne puissiez partager nos plaisirs, car nous nous amusons beaucoup. Depuis que vous n'êtes venu, il est arrivé aux Dalles toute une colonie américaine, des amis, cousins et cousines de Jessie Gunter, qui étaient à Etretat, et sont venus la retrouver ici pour finir leur saison.

— Ah! dit Roger, qui, d'un coup sec de sa canne, brisa la tête élégante d'une petite herbe folle dressée à ses côtés.

— Ce sont des gens charmants! Parmi eux se trouvaient des artistes qui nous en ont présenté d'autres déjà installés ici... De sorte que maintenant notre cercle est tout à fait agréable... Tous sont si gais et ont tant d'entrain... Oh! je me suis royalement amusée ces jours-ci, finit-elle avec un joyeux éclat de rire. Mais vous comprenez qu'avec une vie aussi mouvementée, il ne me reste plus de temps pour aller travailler sur la plage auprès des bébés, comme une respectable mère de famille.

« Pas plus que pour m'écrire », pensa Roger. Mais il était trop fier pour lui laisser voir combien il souffrait de son indifférence aimable, ni pour réclamer une affection qu'elle ne songeait pas à lui montrer. Oui, trop fier! Par malheur, elle, Simone, disait trop froid.

Et pourtant, sous sa froideur apparente, il l'aimait avec une tendresse profonde, cette rieuse Simone. Seulement une colère sourde l'agitait quand il la voyait éprise de frivolités, sacrifier à ses plaisirs le bonheur de leurs deux vies; et alors, tout en gardant envers elle la courtoisie absolue dont il s'était fait une loi, il devenait railleur ou sévère, peut-être pour résister à la tentation de la supplier de se laisser aimer.

Sous le grand jour de la falaise, il la regardait et la trouvait délicieusement jolie, comme toujours, dans sa robe de laine bise, dont le corsage à demi-flottant laissait à la taille toute sa souplesse jeune, avec ce petit béret qu'elle avait mis à cause du vent, et d'où s'échappait, mal retenue par le peigne d'écaille, la lourde torsade de ses cheveux châtains, éclairés de chauds reflets d'un or blond. Son visage, tout à l'heure si calme quand elle parlait de l'absence de son mari, était devenu animé et joyeux, et ses yeux, d'un bleu teinté de vert, — comme les eaux qui battaient le pied de la falaise, — riaient entre les cils foncés.

— Enfin, aujourd'hui, s'écria-t-elle, vous pourrez être des nôtres, Roger, et venir *luncher* à Ermeville.

Une exclamation de mécontentement monta aux lèvres de son mari.

— Aujourd'hui?... Oh! Simone, pour un jour que je me trouve ici, ne pouvez-vous quitter un peu ces indifférents! Je vous ai tant de fois priée de me garder votre dimanche, puisque ces malheureuses affaires de Bourse me retiennent toute la semaine à Paris.

Elle ne répondait pas, surprise, presque fâchée.

— Simone, laissez-vous attendrir!... Savez-vous que voilà près de trois longues semaines que je suis privé de votre présence?

— Je crois bien, vous m'avez tout à fait abandonnée pour votre mère, dit-elle avec impatience.

Mais ces mots lui furent à peine échappés qu'elle les regretta, surtout quand elle vit l'éclair qu'ils avaient amené dans les yeux de son mari.

— Vous oubliez, dit-il, la voix vibrante, combien ma mère vient d'être gravement souffrante, à tel point que je n'ai pu hésiter une seconde à sacrifier mon séjour auprès de vous. Mais dès qu'elle s'est trouvée hors de danger, je l'ai quittée... je suis revenu du Dauphiné il y a deux jours; je n'ai fait que passer à Paris, j'arrive ici, et.....

Il s'arrêta brusquement, ayant peur d'en trop dire. Il sentait que sa voix devenait brève, amère, au moment même où il eût tant souhaité rapprocher de lui sa jeune femme; car, durant les jours qu'il venait de passer dans cette solitude sauvage du Dauphiné, dans le château même où il avait jadis amené Simone sitôt après leur mariage, le vide de leur existence désunie, — auquel il se croyait résigné, — lui était apparu plus douloureux que jamais. Transporté tout à coup loin de son milieu habituel, loin de l'agitation fiévreuse de Paris, il avait beaucoup réfléchi, surtout aux heures calmes du soir, tandis qu'il arpentait les sentiers boisés du pied de la montagne.

Pour la première fois, il s'était pris à juger sévèrement la réserve hautaine sous laquelle il cachait à Simone son affection, parce qu'elle en semblait dédaigneuse. Il s'était blâmé de se désintéresser des goûts de la jeune femme, de ne plus tenter aucun effort pour la disputer au monde. Et c'était plein de ces pensées que, la veille, il était venu la rejoindre.

Aussi reprit-il d'un ton un peu bas qui donnait une singulière douceur à son accent :

— Je vous en prie, Simone, renoncez à suivre vos amis dans cette promenade!... Permettez-moi de jouir un peu de vous et des enfants!

— Que vous êtes étrange! Roger, dit-elle la voix nerveuse, et exigeant aussi!... Car enfin vous me verrez tout autant à Ermeville qu'ici! Et je désire beaucoup y aller, beaucoup!... Tout le monde y sera!

— Tout le monde?... Les de Piernes, aussi?...

Une imperceptible rougeur courut sur le visage de la jeune femme.

— Non, pas eux! Ils sont très « collet-monté ». Toute notre colonie américaine les effarouche; et ils se tiennent sur la réserve, surtout depuis que nous voyons les artistes qui sont ici, et Lucien Hameline. Vous le connaissez, Hameline le poète, « le poète décadent », comme disent les profanes?

Roger avait écouté, un pli légèrement dédaigneux creusant sa lèvre. Quand elle prononça ce dernier nom, il ne put retenir une exclamation :

— Vous n'allez pas me dire, Simone, que vous admettez dans votre société habituelle, Lucien Hameline?...

Elle ouvrit larges ses grands yeux bleu sombre.

— Et pourquoi non?... C'est un très gentil garçon et fort aimable. Jeudi soir, il a bien voulu venir à la villa nous lire des vers; et, hier, il m'a apporté son nouveau volume de poésies, *Intensités et parfums*, avec une dédicace qui...

Son mari ne la laissa pas achever.

— Simone, comment avez-vous pu permettre à cet homme de vous offrir un livre dont une femme qui a quelque souci d'elle-même devrait à peine connaître le titre!... Une littérature malsaine et stupidement immorale!...

— Vous trouvez mal tout ce que je fais, Roger, interrompit-elle à la fois plaintive et irritée.

— Voyons, Simone, vous n'êtes pas une enfant. Vous savez aussi bien que moi de quelle réputation jouissent les œuvres d'Hameline. Savez-vous que lui-même n'est pas un homme qu'une jeune femme comme vous, surtout quand son mari est absent, doive recevoir dans son intimité?

La voix de Roger avait un tel frémissement de reproche et d'indignation contenue qu'involontairement la jeune femme dit d'un ton d'excuse :

— Je vous assure qu'avec moi il a toujours été irréprochable!

— Je le pense bien! fit Roger hautain. Mais, quoi qu'il en soit, je maintiens mon dire, et il ne me plaît point que vous vous entouriez d'un monde mêlé qui n'est pas le vôtre et ne saurait vous convenir. C'est dans cette société que vous désirez vous retrouver aujourd'hui?

— Oui, répliqua-t-elle d'un ton de défi, pourtant sa voix tremblait un peu et elle considérait obstinément une petite voile qui passait au large. Oui... C'est Mme Gunter, que vous connaissez comme moi, — elle appuya sur ce mot, — puisque nous la voyons sans cesse à Paris, qui organise ce pique-nique. Je lui ai promis d'y aller et... et j'irai, bien sûr!

Il se leva de la place qu'il occupait auprès d'elle et fit au hasard quelques pas sur la falaise.

Simone avait raison, cette fois : journellement à Paris elle se rencontrait avec Mme Gunter, la femme d'un richissime banquier américain ; et si les allures souvent excentriques de cette dernière déplaisaient à Roger, il savait qu'au demeurant elle était d'une parfaite honorabilité.

— Simone, dit-il avec effort, se rapprochant de la jeune femme, excusez-moi si je vous ai blessée, je le regrette. Je vous répète que je suis venu aujourd'hui pour vous seule ; je vous en prie encore, restez...

Et il ajouta avec un faible sourire :

— Je ferai de mon mieux pour que vous ne vous ennuyiez pas trop.

Elle ne répondit pas. Des sentiments complexes l'agitaient. Elle était touchée de l'accent d'affection qui perçait dans les paroles de son mari, si froid d'ordinaire; mais aussi elle était irritée du ton impératif dont il lui avait reproché ses relations. De plus, elle avait un très vif désir d'assister à ce lunch, qui s'annonçait comme devant être fort gai, et lui souriait beaucoup plus qu'un tête-à-tête de plusieurs heures avec Roger. Il y avait si peu d'intimité entre eux!

Aussi, évitant de répondre directement, elle dit de ce ton d'enfant gâtée auquel il ne savait pas résister aux premiers jours de leur union, mais il y avait cinq ans de cela!

— Roger, ne soyez pas exigeant!... Je ne puis vraiment pas refuser d'aller à Ermeville : les cousines de Jessie Gunter, Mabel et Edith, partent dans deux jours ; c'est une de nos dernières promenades ensemble!... Puisque vous-même voulez prendre aujourd'hui le train de 10 h. 50, il ne me sera pas possible de passer la soirée avec elles... Il faut qu'au moins j'aie l'après-midi pour les voir!

Roger se souvint de ses rêveries des derniers jours, de son espoir d'un recommencement d'amour entre elle et lui, et un sentiment de pitié railleuse pour sa crédulité lui traversa l'âme, en même temps que tout son orgueil le dominait de nouveau.

— Fort bien, ma chère, dit-il à la jeune femme avec une froideur glaciale. Puisque la présence de Mme Gunter et de ses amies vous est si précieuse que vous ne pouvez la sacrifier, je ne me reconnais, en effet, pas le droit de vous en priver... Mais vous trouverez bon que je ne vous accompagne pas dans une excursion qui m'est absolument désagréable!...

— Eh bien, soit, ce sera mieux ainsi!... J'irai seule!

Elle se leva sans regarder son mari. Son cœur battait très vite et un petit frémissement relevait ses lèvres.

— Vous m'avez gâté toute ma journée! murmura-t-elle d'une voix où tremblaient des larmes, des larmes de dépit.

Et, sans attendre de réponse, elle se mit à descendre la falaise, ne s'inquiétant pas si Roger la suivait ou non.

Hier, encore, à cette heure, elle pensait avec plaisir à sa venue, un plaisir calme, il est vrai! Mais enfin elle était contente de penser qu'il allait arriver!... Aujourd'hui, rien ne demeurait plus de ce plaisir...

« J'aurais mieux aimé qu'il restât à Paris ou en Dauphiné! » songea-t-elle, arrachant d'un geste nerveux les pétales d'or des marguerites cueillies sur la falaise et elle regarda la plage qu'elle avait presque atteinte.

Un peu à l'écart, à l'ombre d'une immense ombrelle fichée dans le sol, une nourrice enrubannée comme en plein Paris, berçait une petite chose blanche qui devait être un bébé, tandis qu'auprès d'elle, une Anglaise, correcte et droite, surveillait une mignonne fillette fort occupée à construire des pyramides de galets.

— *Come here, miss Odette, go and kiss your mamma!* appela l'Anglaise, en apercevant Mme Daubry qui achevait rapidement sa descente.

— *Look at your papa, baby*, continua-t-elle, comme Roger rejoignait la jeune femme.

Et ce fut lui qui, en effet, reçut le baiser de la petite Odette, car Simone avait déjà été saisie au passage par plusieurs jeunes filles qui l'entraînaient vers un groupe assis un peu plus loin.

Il mit une caresse très douce, très tendre, sur le visage rose et joyeux qui se levait vers lui; et, soulevant le voile du bébé, il demeura quelques instants à le voir dormir d'un petit air grave dans les bras de la nourrice. Puis il alla retrouver Simone.

Elle causait déjà avec une animation fiévreuse qui rosait ses joues et donnait à son regard un merveilleux éclat.

D'une voix brève, elle présenta son mari à quelques-unes de ces Américaines qui n'étaient point aux Dalles lors du dernier voyage de Roger : des jeunes filles, pour la plupart, très séduisantes avec leur grâce hardie et leur liberté d'allures un peu garçonnière, qui se teintait de beaucoup de coquetterie, tandis qu'elles flirtaient en compagnie des jeunes gens qui les entouraient. Hameline n'était pas là.

D'un coup d'œil Roger les jugea.

Certes, il lui déplaisait de voir Simone, mêlée à ce cercle frivole et léger, avide, par-dessus tout, de distractions et naturellement disposé à accueillir les écrivains et les artistes qui les lui appor-

taient, sans s'inquiéter de leur origine. Seulement, il ne pouvait s'empêcher de reconnaître que ces jeunes femmes, en dépit de leurs manières très... américaines, semblaient de fort honnêtes femmes, et qu'il avait été trop loin en reprochant à Simone de voir une société équivoque. Il en éprouva une sorte de soulagement.

Mais, en même temps aussi, il comprenait avec une netteté impitoyable combien son absence pesait peu à la jeune femme au milieu de la vie animée qu'elle menait...

Là-bas, sur la falaise, c'était emporté par un mouvement d'amertume, de fierté blessée, qu'il lui avait déclaré ne pas vouloir l'accompagner. Et s'il eût senti qu'elle désirait vraiment le voir auprès d'elle, il lui eût fait, une fois de plus, le sacrifice de la suivre dans ce monde qu'il détestait. Mais, à cette heure, il se rendait parfaitement compte que sa présence n'ajouterait en rien au plaisir de la jeune femme. Si elle avait insisté pour qu'il vînt, c'était par simple politesse, par convenance, et peut-être aussi par un vague remords!

Il la chercha du regard. Fort entourée, assise sur un petit pliant bas, son ombrelle de soie blanche lui mettant au visage une lumière très douce, elle riait gaiement, à demi moqueuse, tout en écoutant le peintre Stany qui lui communiquait le programme de la journée.

Un flot de découragement monta dans l'âme de Roger. Il se sentait si étranger dans ce cercle! Autour de lui s'échangeaient mille propos animés, remplis d'allusions sur les menus faits arrivés aux Dalles, sur les baigneurs qui s'y trouvaient, sur les promenades des jours précédents, toutes choses qu'il ignorait, et auxquelles il n'avait ni le goût ni la curiosité de s'intéresser.

— A quoi bon aller là-bas, à Ermeville! pensa-t-il... Elle n'a pas besoin de moi! Pourquoi suis-je venu?...

Et, dans une rapide envolée, sa pensée s'enfuit tout au fond du Dauphiné, vers la vieille demeure de famille où sa présence était désirée et aimée, où pensait à lui sa mère à peine rétablie, qu'il avait laissée bien vite — et qui n'avait point osé le retenir! — pour venir retrouver cette petite femme blonde, qui l'accueillait comme un indifférent.

Tandis qu'il songeait, ses yeux suivaient la course pressée des vagues emportées par la brise. Comme il devait faire bon là-bas, au large, dans ce silence infini de la mer!...

Un besoin d'oubli, de repos, s'empara de lui.

— Eh bien, se dit-il tout à coup, qu'elle fasse cette promenade, puisqu'elle le veut, et, de mon côté, j'irai en mer... Nous ne nous trouverons certes pas plus séparés que nous le serions à Ermeville!

... A ses côtés Mme Gunter expliquait :

— Oui, je me suis rendue à Fécamp, hier; et nous aurons cette

après-midi notre bal champêtre, car j'ai découvert trois musiciens, qui vont arriver en compagnie de leurs violons. De la sorte, mesdemoiselles, après le lunch vous pourrez sauter...

Et se tournant vers Roger, elle acheva avec un sourire qui découvrit ses dents éblouissantes :

— Vous voyez, monsieur, que nous vous avons préparé une agréable promenade... Etes-vous bon danseur?... Je vous préviens que nous avons tout à fait le projet de vous mettre à contribution...

Malgré lui, le regard de Roger courut encore vers sa jeune femme qui chuchotait à demi-voix avec Maud Anderson, la sœur de Mme Gunter. Mais elle s'était un peu détournée, et il aperçut seulement sa nuque blonde où le vent éparpillait de folles petites mèches.

— Vous auriez en moi une bien mauvaise recrue, madame, dit-il, s'inclinant devant Jessie Gunter. Je ne danse jamais, et serais sans nul doute très maladroit... D'ailleurs aujourd'hui, je ne pourrai partager votre plaisir, car je ne pense pas aller à Ermeville!...

Il s'était efforcé de parler d'un ton de simple politesse, de regret même. Mais sa voix sonnait très nette, ayant des intonations brèves et coupantes. Simone ne parut pas l'avoir entendu. Cependant Roger sentit que sa gaieté prenait un éclat forcé.

Des exclamations répondirent aux paroles qu'il venait de prononcer.

— Comment, vous refusez de nous accompagner... vous désertez notre camp?... C'est impardonnable!... Que ferez-vous ici tout seul?... Vous vous ennuierez horriblement!...

— Et ce sera bien mérité, lui glissa Maud, avec un charmant sourire. Mais, Simone, vous ne nous laissez pas, vous, n'est-ce pas?...

— Certes, non! A moins que Roger ne me retienne prisonnière! fit-elle.

Un petit rire sec se brisa sur ses lèvres.

— Je ne pense pas, ma chère, que vous ayez rien à craindre de semblable, répliqua-t-il d'un ton de froide ironie.

Et s'adressant à Mme Gunter, il continua :

— Veuillez, je vous prie, m'excuser, madame, j'ai beaucoup voyagé cette semaine, et de plus, j'ai eu ces derniers jours la tête si occupée d'affaires que je serais un fort maussade compagnon de promenade. Aussi, pour n'attrister personne, je compte faire une solitaire excursion en mer, dans ma périssoire. Cela seul me reposera!

— En périssoire? Mais, Daubry, la marée est bien forte aujourd'hui, dit un des hommes qui entouraient Roger. Vous feriez beaucoup plus sagement de nous accompagner.

Il eut un léger sourire.

— Mon cher ami, vous oubliez que je suis un membre du *Yacht-Club*... La mer et moi nous nous connaissons de vieille date, et nous avons toujours d'excellents rapports ensemble!...

— N'importe, s'exclama Jessie Gunter. Simone, ma chère, je ne comprends pas que vous laissiez aller votre mari, regardez ces vagues!... Elles sautent par-dessus la digue!...

— Soyez persuadée, madame, que je ne cours aucun risque, interrompit Roger, nerveux. Cette mer un peu houleuse, aura pour seul résultat de donner plus de charme à ma promenade.

— Du charme! du charme!... Prenez garde que ce charme ne ressemble à celui des sirènes!...

— Jessie *darling*, vous parlez comme un livre! comme un poète!... comme Lucien Hameline, lui-même! s'écria Maud, moqueuse. N'est-ce pas, Bob? interrogea-t-elle s'adressant à un vigoureux garçon, allongé sur le sable à ses pieds et qui ne la quittait pas des yeux.

L'excellent Bob s'empressa d'approuver son idole, et marmotta quelques mots vagues qui se perdaient au milieu des exclamations générales.

— Enfin, Simone, conclut M[me] Gunter, à votre place, je ne pardonnerais pas à mon mari de m'abandonner ainsi... Pour un jour que M. Daubry est aux Dalles, vous ne le verrez guère!

Simone feignit de rattacher un bouton de son gant; mais ce fut d'une manière si brusque, que le bouton sauta.

— J'ai fait mon possible pour décider Roger, dit-elle, les yeux fixés sur la mer toute ponctuée de lignes d'écume... et je n'ai pu réussir!...

— Vous partez, Roger? continua-t-elle, car son mari s'inclinait devant Jessie Gunter, comme pour prendre congé.

— Oui, je vais examiner mon courrier.

— Monsieur Daubry! s'écria Maud, vous nous délaissez, mais nous serons plus aimables que vous, et nous irons tous assister à votre départ en périssoire!.. Ce sera très amusant!...

— Très amusant! en effet, répliqua Roger avec une sorte de gaieté railleuse.

Et, saluant la jeune fille, il s'éloigna.

Simone le suivait des yeux. Elle eut la pensée fugitive qu'elle aurait dû aller le rejoindre, lui demander d'oublier leur discussion, lui faire le sacrifice qu'il demandait...

Mais elle était nerveuse, irritée : elle demeura et se remit à causer.

II

Assise sur la terrasse de la villa, Simone regardait la mer, maintenant très haute, qui, de ses grandes lames ourlées d'écume, battait avec bruit le pied des falaises;... et elle songeait, ses yeux fixé au loin devant elle, sans voir. Elle songeait à mille choses, parfois confuses! et, par-dessus tout, sans cesse, à la promenade d'Ermeville. Si elle eut consenti à être sincère avec elle-même, Simone se fût avoué qu'au fond du cœur elle ne tenait plus du tout à ce lunch qui lui avait attiré le désagrément d'une discussion avec Roger. Mais, par esprit de contradiction, par amour-propre, parce qu'elle était fâchée du trouble apporté dans l'agréable organisation de sa journée, elle ne voulait pas convenir qu'elle regrettait la scène du matin; et elle eût trouvé insupportable que Roger lui supposât un semblable sentiment. D'ailleurs, durant tout le déjeuner, il avait eu cette physionomie sérieuse dont elle s'irritait comme d'un reproche, et qu'elle avait appris à connaître depuis que les malentendus entre eux devenaient plus profonds.

A Paris, elle ne se préoccupait guère de la manière d'être de Roger à son égard; elle n'en avait pas le temps!... Toutes les heures que le monde ne lui enlevait pas, étaient absorbées par sa mère, Mme de Ryeux, qui, n'ayant jamais pu supporter un instant de solitude, trouvait fort simple de retenir sans cesse Simone à ses côtés.

Auprès de cette mère très belle et très frivole, toujours ennuyée, mondaine convaincue et fervente, elle avait grandi dans la ferme croyance qu'une femme du monde ne saurait avoir une existence différente de celle de Mme de Ryeux, et dont elle voyait son père s'accommoder fort bien, par la très simple raison qu'il n'était lui-même jamais chez lui!... Il vivait au cercle... D'ailleurs, M. et Mme de Ryeux se trouvaient réunis toutes les fois que les convenances l'exigeaient et leurs rapports étaient faciles et agréables, exempts du trouble des plaintes ou des regrets; car l'un et l'autre avaient compris, depuis longtemps, que la suprême sagesse dans la vie à deux est, sinon de s'aimer, du moins de s'accepter, et ils s'acceptaient.

Dans l'illusion de ses dix-sept ans, Simone s'était mariée, toute pénétrée des exemples de sa mère, et très éprise de ce sérieux Roger Daubry dont les manières un peu hautaines devenaient auprès d'elle d'une étrange douceur; heureuse et flattée de se voir recherchée par un homme qu'elle sentait vaguement supérieur à tous les jeunes gens rencontrés jusqu'alors sur sa route. Mais jamais, en l'épousant, la pensée ne lui était venue qu'il pût souhaiter l'aimer dans la paix intime de leur foyer!...

Lui, d'abord, s'était amusé de l'avidité gourmande avec laquelle elle voulait jouir de la vie, de sa passion pour le bruit, le mouvement, de sa coquetterie délicieuse et naïve. Heureux de la voir si jeune, avec une bonté infatigable et tendre, il s'était fait une joie de satisfaire ses caprices, de lui procurer les plaisirs qu'elle aimait, rempli de l'espoir qu'elle se lasserait vite d'une existence frivole et décousue, et qu'il l'aurait enfin toute à lui!... Mais le temps avait passé, et, chaque jour, Simone, sur les traces de sa mère, se laissait entraîner plus avant dans le tourbillon des visites, courses, soirées, stations dans les magasins, choses devenues pour elle un besoin après avoir été un plaisir.

La première fois que Roger s'était plaint doucement, elle l'avait regardé stupéfaite; puis, de sa manière caressante d'enfant gâtée, elle s'était mise à lui assurer qu'elle l'aimait plus que tout au monde, était prête à tout lui sacrifier... et, ceci bien reconnu, n'avait rien changé à sa vie.

Quand, lassé et triste, il était de nouveau intervenu, la suppliant d'apporter quelque trêve à ses sorties continuelles, elle s'était fâchée, révoltée, n'avait plus songé à lui dire qu'elle l'aimait, mais lui avait reproché d'être exigeant et tyrannique... Alors, blessé, il avait dédaigné de répondre, cachant, sous une apparence de froideur indifférente et hautaine, sa suprême déception. Et, peu à peu, insensiblement, leurs existences, si joyeusement confondues, s'étaient séparées. Ils en étaient venus à vivre l'un près de l'autre à la façon de deux étrangers qu'un hasard de voyage a réunis, et qui vont côte à côte, causant de choses indifférentes, sans qu'une pensée intime leur soit commune. Il accompagnait Simone partout où sa présence était nécessaire à la jeune femme, et quand elle recevait, il l'aidait, avec une parfaite correction, à accueillir ses hôtes, quels qu'ils fussent. Mais tous deux, d'un soin égal, fuyaient les occasions de tête à tête : lui, parce qu'il les trouvait trop pénibles; elle, parce qu'elle les jugeait sans intérêt...

Ce n'était pas que parfois Simone ne souffrît du changement de Roger à son égard. Et aujourd'hui que rien ne venait la distraire de ses pensées, elle se sentait triste, mécontente d'elle-même et de lui, incertaine sur ce qu'elle allait faire... S'il ne se fût pas résolu à cette promenade en mer, s'il eût dû passer solitairement sa journée aux Dalles, elle se serait peut-être décidée à lui offrir de rester, comme il l'en avait priée, avec l'espoir secret que, tout en lui sachant gré de sa proposition, il ne l'accepterait pas...

Mais, connaissant le plaisir que Roger trouvait à ces sortes d'excursions, elle se considérait comme dégagée envers lui et se répétait que, remplies de la sorte, les heures ne lui seraient pas

longues, moins longues que s'il l'accompagnait à Ermeville contre son goût. Pourtant c'était sans parvenir à se convaincre, qu'elle songeait, et resongeait à ces choses...

— Et quand aurais-je pu parler à Roger? murmura-t-elle avec impatience, répondant à sa pensée. Nous n'avons pas eu une minute de tranquillité depuis que je suis rentrée.

En effet, durant le repas, la présence d'un domestique rendait impossible toute conversation intime. Puis, comme le déjeuner finissait, Maud était apparue pour s'informer de l'heure du départ de M. Roger en périssoire; et, une fois renseignée, s'était si bien emparée de Simone, de la petite Odette, du baby qu'elle avait prétendu endormir, que Roger, fatigué de son agitation, de ses folies débitées dans un jargon franco-anglais, avait pris une revue et s'en était allé lire au dehors, dans les bois.

— Tout va mal aujourd'hui! se dit encore Simone qui repensait à cette visite. Si Maud n'était pas venue, peut-être qu'étant seuls avec les enfants, nous aurions pu nous réconcilier!.. Et maintenant...

Elle n'acheva pas, car une voix se faisait entendre près d'elle sur une note respectueuse :

— Monsieur prévient madame qu'il part pour la plage, dit le valet de chambre. Il pense que madame ira l'y retrouver.

— C'est bien, fit-elle.

Ainsi, Roger s'éloignait sans un mot d'adieu! Il fallait vraiment qu'elle l'eût blessé profondément. Et cette pensée lui serra le cœur d'une impression douloureuse, telle qu'elle n'en avait pas éprouvé depuis longtemps. Très vite, elle mit son chapeau et descendit sur la plage.

Oui, Jessie Gunter avait raison. La mer était bien houleuse, et cela semblait une étrange imprudence de la part de Roger, de se risquer sur la frêle embarcation qu'une vague un peu forte eût enveloppée tout entière. Mais une telle réflexion ne paraissait pas lui venir... Et, quand Simone arriva, elle le trouva fort occupé à transporter, avec le baigneur, sa périssoire, près de la petite digue où il allait s'embarquer. Autour de lui, des curieux s'empressaient : des enfants la mine intéressée, leurs yeux grand ouverts ne le quittant pas. Puis toute une bande de jeunes filles, rieuses, causantes, amusées du vent qui envolait les mèches vagabondes de leurs cheveux, rangées toutes sur une seule ligne, comme une volée d'oiseaux sur une branche... Puis, la colonie américaine, artistique et littéraire au complet qui trouvait dans ce départ une distraction inattendue et pleine de pittoresque, que partageaient de loin quelques modestes promeneurs, retenus à distance de l'embarquement par la vue de ce public très élégant.

Hameline lui-même était venu; et il salua Simone d'une inclination respectueuse, — il ne voulait pas l'effaroucher! — quand il la vit s'avancer d'un pas rapide vers le groupe qui entourait Roger. Mais elle ne l'aperçut pas; car ses yeux suivaient tous les mouvements de son mari.

— Oh! *dear one*, arrivez donc! lui cria Maud, entourée du cortège de ses *lovers;* votre mari va partir!

En effet, Roger venait de descendre dans la mer, ou l'eau lui arrivait à mi-jambe; et, avec le baigneur, il soutenait l'embarcation, attendant l'instant favorable pour la lancer.

— Regardez donc Daubry! fit le peintre Stany. Il est magnifique ainsi campé avec sa périssoire... Vraiment ce garçon est taillé comme un antique!...

Simone entendit ces paroles, et, au milieu de son trouble, elle en ressentit une impression de vanité satisfaite, et jeta un regard de complaisance sur son mari dont la haute taille se dessinait, robuste et nerveuse, dans le tricot de fine laine bleu sombre. Mais cette sensation s'effaça vite. Une grosse lame arrivait, si forte, qu'elle fit reculer toutes les jeunes filles avec de petits cris d'effroi, et éclaboussa Simone jusqu'aux épaules. Une sorte de remords aigu lui traversa l'âme. Pourquoi n'avait-elle rien dit à Roger afin de le retenir?... Pas une parole de regret pour la scène du matin!...

— Oh! *dear*, s'écria Mme Gunter. A votre place, je serais mortellement inquiète de voir partir mon mari!

Maud se mit à rire :

— Jessie, Jessie, vous êtes toujours la même, si craintive!... Puisque M. Daubry et le baigneur assurent qu'il n'y a aucun danger!...

— C'est vrai, madame, approuva le baigneur qui avait entendu les paroles de la jeune fille... Faut pas avoir peur!... Monsieur *il* sait conduire sa périssoire!... Et puis le vent est bon!...

Simone n'avait rien dit, mais un petit frisson la secouait. Pourtant, plusieurs fois déjà elle avait vu Roger s'éloigner par une mer aussi agitée; elle savait qu'il était excellent nageur et dirigeait merveilleusement sa périssoire... N'importe, si à ce moment il n'y eût pas eu tout ce monde autour d'eux, elle aurait été se jeter au cou de Roger, comme une enfant, et lui dire qu'elle était toute prête à demeurer auprès de lui, s'il voulait bien renoncer à sa promenade en mer... Et cependant, il n'avait pas eu un mouvement pour se rapprocher d'elle depuis qu'elle était là!...

Mais d'ailleurs il était trop tard. Une nouvelle lame arriva, se brisa, et comme elle se retirait dans une ondulation molle, Roger

lança le périssoire, enjamba son bord étroit, saisit la pagaie et la légère embarcation glissa.

— *All right!* s'écria Maud qui battait des mains de plaisir.

Toutes les jeunes filles répétèrent joyeusement :

— *All right!*

Et Roger fit comme elles, se penchant pour les saluer. Très rapide, son regard avait glissé vers Simone, plein d'une indéfinissable expression de tendresse, d'amertume, de reproche triste.

— Est-ce qu'il va partir sans me dire un mot? pensa-t-elle.

Une étrange anxiété lui serrait le cœur, lui donnant envie de pleurer. Et, emportée par une irrésistible impulsion, pour obliger son mari à lui parler, elle cria :

— Reviendrez-vous tard, Roger?

Il se détourna à demi, et sa voix déjà assourdie par la distance, répondit :

— Je ne sais au juste!... dans une heure ou deux! Mais je serai certainement de retour avant vous!

La périssoire s'éloignait très vite, poussée par le courant, tantôt dominant le sommet des vagues, tantôt disparaissant dans le sillon qu'elles creusaient derrière elles; et les deux bras de la pagaie dansaient comme deux petites taches noires sur le vert bleuté des eaux que le soleil marbrait de teintes opalines. Les lourds nuages de pluie s'enfuyaient, emportés par le vent, et la périssoire glissait si facilement, Roger semblait tellement maître de son embarcation, que, soudain, la vague inquiétude de la jeune femme se dissipa, et il ne lui resta plus qu'une sorte de regret âpre, fait de dépit, de colère sourde, — de chagrin même, bien qu'elle ne l'eût jamais avoué, — parce que Roger l'avait ainsi quittée...

— Et maintenant, s'écria Jessie, à notre tour de partir! Simone, *dearest*, venez-vous?... Allons nous préparer!

Simone eut un coup d'œil vers la mer, où la périssoire n'était plus qu'un point microscopique dans l'immensité. Une hésitation l'étreignait sur ce qu'elle allait faire, si forte que son cœur battait à coups précipités. Bien qu'une journée de solitude l'effrayât, elle eut une seconde l'envie sincère de rester, parce qu'elle sentait qu'à son retour Roger lui en serait reconnaissant, et aussi qu'il regretterait de l'avoir laissée!... Si, à ce moment, le souvenir d'une parole, d'un regard affectueux de son mari lui fût revenu, elle serait demeurée aux Dalles. Mais elle le revit seulement tel qu'il avait été depuis leur explication, le visage assombri par cette expression de sévérité presque dédaigneuse qu'elle connaissait si bien... Et elle répondit à Mme Gunter :

— Je n'ai qu'à prendre un châle, ma chère, et je suis à vous!

III

Très gai, ce lunch, — d'aucuns même eussent dit : « trop gai! — servi dans une vaste prairie où les pommiers s'alignaient, projetant sur l'herbe ensoleillée des ombres régulières, tout près d'une grande ferme, une vraie ferme normande, bariolée de lignes tour à tour brunes et blanches, dont la façade s'illuminait de l'éclat joyeux d'une large plate-bande de roses trémières.

La présence de ce monde élégant intéressait fort les gens de la ferme, les filles, surtout, qui, lorsqu'elles passaient, revenant du puits, s'arrêtaient volontiers et demeuraient à regarder, en des attitudes gauches, leurs bras tendus par le poids des seaux ruisselant d'eau.

Les enfants, eux, jetaient des yeux d'envie sur la table du lunch. Déjà passablement mise au pillage, elle conservait malgré tout fort bonne apparence, grâce à ses gerbes de fleurs toujours odorantes et fraîches au milieu des pâtés en ruines, des pyramides de fruits écroulées, des jattes de cristal dépouillées du lait qu'elles avaient contenu.

Debout, près de la table, quelques hommes étaient encore à fumer; et, parmi eux, dégustant en connaisseur un verre de brandy, M. Gunter, le banquier également célèbre dans la société parisienne par son habileté à faire d'heureuses opérations à la Bourse et des mayonnaises exquises dans les pique-niques.

Laissés un instant entre hommes, ils en profitaient pour discuter chaleureusement les détails d'un gros scandale, raconté par l'un d'eux, la veille au soir, dans le train; tandis qu'un peu plus loin, Bob, rouge et animé, armé de son objectif, prétendait décider la volumineuse baronne Alveyre à poser dans un tableau vivant dont il voulait faire la photographie.

— Quelque chose rappelant la *Bande joyeuse* de Garnier! expliquait-il avec des gestes drôles, des gestes de clown.

La baronne Alveyre, qui avait horreur de se mouvoir, résistait. Bob, de plus en plus véhément, insistait en des supplications passionnées qui étourdissaient la grosse baronne et amenaient un fou rire général, parmi les assistants.

A l'une des extrémités de la prairie, un groupe s'était déjà formé autour de Simone et des deux miss Dunsey, dont la plus jeune, Mabel, campée sur un petit talus gazonné, posait pour le peintre Stany, avec la délicieuse perspective de voir son croquis paraître dans la *Vie mondaine*, sous cette rubrique : « La toute ravissante miss Mabel Dunsey, une des étoiles de nos plages, avec l'adorable toilette..., » etc., etc. Et comme miss Mabel était parfaitement convaincue que les qualificatifs les plus flatteurs lui étaient dus,

elle se laissait, de fort bonne grâce, admirer par la phalange masculine qui entourait Stany et regardait le modèle autant que lui, sinon dans les mêmes intentions.

Pendant ce temps avait lieu un échange de propos toujours animés, drôles souvent, spirituels parfois, et volontiers relevés d'une pointe de piment plus ou moins accentuée.

— Simone, comme vous êtes silencieuse!... Pourquoi ne causez-vous pas?... s'écria Mabel qui, pour sa part, s'acquittait fort bien de la conversation qu'elle avait soutenue, durant le lunch, avec une liberté toute américaine.

— Mais je cause! riposta vivement Simone, les yeux pleins d'une animation fiévreuse.

— *My darling*, vous ne me convaincrez pas! Voilà une minute et demie que je vous regarde!... Vous êtes « toute chose », comme disent vos bonnes gens français.

La jeune femme eut un demi-sourire.

— Dans les conversations, Mabel, il y a des moments où l'on écoute, et c'est ce que je me contentais de faire pour l'instant, d'autant mieux que je suis un peu fatiguée.

En dépit de ses efforts, sa voix prenait un accent de lassitude profonde, presque de tristesse. Et cependant, au début de la promenade, elle avait montré une gaîté folle; et, plus que jamais, avait résonné son beau rire jeune dont autrefois Roger adorait l'accent. Mais à mesure que la journée avançait, toute cette fièvre tombait, bien que le même besoin de s'étourdir la dominât toujours.

— Vous n'avez pas le droit d'être fatiguée, Simone! s'écria Maud qui, suivie de son fidèle Bob, arrivait de son allure habituelle de tourbillon. Jessie organise l'escouade de ses musiciens; nous allons pouvoir danser, et, pour vous reposer, vous danserez, ma belle petite amie... Voici d'ailleurs le breuvage qui réparera vos forces épuisées, ajouta-t-elle avec une emphase comique, car un domestique s'approchait portant un plateau de verres de Champagne.

— Je propose un toast pour M. Daubry! cria Edith Dunsey, la sœur de Mabel, interrompant sa flirtation en compagnie d'un bon petit jeune homme gauche qu'elle avait entrepris d'éblouir.

— C'est cela! approuva Maud pleine d'enthousiasme, Simone, au retour de votre gaieté!

Les jeunes filles redirent le toast avec elle, tandis que les hommes levaient leur verre en s'inclinant.

Hameline, tout près de la jeune femme, selon son ordinaire, la regarda et répéta un peu bas, comme pour elle seule :

— Oui, au retour de votre gaieté, madame.

— Et au bonheur de votre sauvage de mari, bien qu'il ait refusé

notre société! acheva Maud avec sa charmante indépendance de langage.

Une exclamation impatiente monta aux lèvres de la jeune femme; mais elle se contint et dit seulement, la voix un peu vibrante :

— Soyez sûre, ma chère, que Roger vous sera reconnaissant d'avoir pensé à lui.

Le souvenir de son mari, ainsi évoqué, éveillait en elle une impression douloureuse d'amertume, de regret, d'irritation aussi, parce qu'il l'avait laissée aller seule; et une étrange sensation d'isolement l'envahissait peu à peu. Afin de ne plus penser, elle fit un effort pour s'intéresser à ce qui se disait autour d'elle.

M. de Fougerolles interrogeait Mabel qui posait très mal et exerçait fort la patience de Stany :

— Que racontiez-vous donc pendant le lunch à Mme Gunter qui semblait tant l'amuser?

Le jeune Robert de Fougerolles, — un grand garçon très fat, avec beaucoup de fortune et pas d'esprit, — se mit à rire, et fit à Mabel un profond salut :

— Des choses qui ne sont pas à l'usage des jeunes filles, mademoiselle.

— Oh! dites-les-moi alors! s'écria Mabel avec tant de vivacité qu'elle en oublia sa pose, et s'attira un « Oh! Mademoiselle » désespéré de Stany.

Le grand de Fougerolles avait l'air enchanté.

— Que me donnerez-vous pour ma récompense, miss Mabel? demanda-t-il, se balançant de droite et de gauche sur ses longues jambes, avec la grâce d'un jeune ours.

Mabel cligna un peu les yeux et, sous ses paupières abaissées, l'enveloppa d'un regard malicieux.

— Ce que je vous donnerai? Tout ce que vous voudrez, si le récit est original, bien fait et exact... Tout : mon estime, mon admiration... Quoi encore?... Ah! comme dans la chanson...

Elle fredonna : *Mon cœur dont rien ne reste...*, s'arrêta un peu; puis, railleuse, à demi-voix, acheva :

Dont rien ne reste... l'amour ôté.

Simone n'en écouta pas davantage. Elle avait beau vouloir fuir sa pensée, ce ton familier, cette liberté d'allures, la choquaient soudain à un tel degré, qu'elle se leva de sa place près des jeunes filles, profitant de ce que tous se rapprochaient de Stany pour voir son croquis terminé.

Et elle alla se réfugier à l'écart, vers la haie qui bordait la prairie, et le long de laquelle courait un étroit sentier allongé vers l'église

très proche, une église toute petite et pauvre, avec un air de grange, grâce à son toit de chaume que surmontait pourtant un vieux clocher de pierre, taillé de figures bizarres dont le temps avait rongé les formes et sur lesquelles croissaient aujourd'hui des fougères vivaces. Un frêle massif d'arbres bas la séparait d'une ferme voisine, mais pas assez pour empêcher quelques poules d'errer gravement à travers le petit cimetière tout fleuri où le vent s'embaumait de mille parfums d'été. L'horloge sonna, et l'air s'emplit un instant de vibrations graves.

Simone avait écouté.

— Quatre heures!... seulement!... Nous ne serons pas de retour avant deux heures au moins... Je voudrais être à la maison! murmura-t-elle lentement, saisie d'une irrésistible soif de calme, de silence. Quatre heures!... Les enfants doivent être sur la plage, sans doute. Roger va les trouver en rentrant... heureusement!

Cet « heureusement » lui était venu aux lèvres sans qu'elle y prît garde, jailli du plus profond de son cœur... Était-il possible qu'elle eût tant désiré se rendre à ce lunch où tout lui déplaisait. Elle ne s'apercevait pas que, mécontente, nerveuse, elle se montrait injuste pour ceux qui l'entouraient, et les voyait trop sévèrement, après l'avoir fait avec trop d'indulgence.

— Est-il permis, madame, de venir troubler votre rêverie, dit près d'elle une voix qui la fit tressaillir.

Elle se détourna et reconnut Hameline, debout à ses côtés. Un léger frémissement la secoua : plaisir ou ennui, elle n'eût pas su le dire.

— Je ne rêve pas, je me repose, dit-elle, l'accent un peu bref. Il fait bon ici!

— Oui, très bon!... comme il fait toujours bon près de vous!

Elle haussa légèrement les épaules, tout ensemble dédaigneuse et froissée de ces paroles trop directes.

— Quelles folies vous dites toujours!

— Des folies? Ne soyez pas sévère, madame. Vous voulez bien reconnaître en moi un poète, et les poètes sont des enfants ; comme eux, ils ont toujours le besoin d'une présence féminine, dont plus qu'eux ils jouissent délicieusement, et qui est l'essence même de leur inspiration... Madame, faites-moi l'aumône de votre indulgence et de votre bonté pendant que vous êtes ici à l'ombre d'une église, l'asile suprême des miséricordes!...

Simone eut un geste involontaire d'impatience. Elle était pourtant habituée au tour de sentimentalité, volontiers mystique, du langage d'Hameline. La veille, s'il lui avait parlé ainsi, elle s'en fût trouvée amusée — et flattée! — et lui eût sans doute répondu de ce ton de badinage hardi qu'elle avait emprunté à la société Gunter.

Mais on eût dit qu'un réveil se faisait en elle, et les paroles d'Hameline sonnaient faux dans son esprit.

Machinalement elle avait levé les yeux vers lui. La lumière crue du grand jour tombait sur son visage mince, en soulignant les rides précoces, l'expression à la fois troublée et railleuse, en dépit du sourire presque féminin des lèvres. Et un bizarre sentiment, voisin de la répulsion, traversa l'âme de la jeune femme.

Lui, tout profond psychologue qu'il se jugeait, ne devinait rien des pensées de Simone, et, la voyant silencieuse, ses deux mains fines, dégantées, jointes sur la verdure de la haie, il reprit de sa voix un peu chantante, sur une note assourdie :

— Comme vous êtes grave, madame! Plaignez-vous donc si fort les pauvres humains qui dorment là-bas sous leurs croix?... Bah! leur vie valait-elle pas la peine d'être regrettée!... Combien parmi eux ont compris l'existence, ont su qu'elle se résumait dans la suprême et infinie jouissance d'aimer...

Elle l'interrompit :

— Paroles de poète que tout cela!... Laissez donc reposer en paix ces humbles dont le cœur n'était pas compliqué comme le vôtre!...

Il enveloppa la jeune femme d'un étrange regard.

— Ne raillez pas, je vous en supplie, madame. Si vous saviez combien il m'est dur de vous entendre parler ainsi!...

Et plus bas, comme pour lui-même, il continua :

— Aimer!... c'est une ivresse de prononcer ce mot sous la caresse d'un regard de femme, près des tombes silencieuses, alors qu'on sent en soi la force féconde, l'amour passionné de la vie!

Une flamme jaillit dans les yeux de Simone. Elle avait une envie folle de s'éloigner, mais une sorte d'orgueil la retint, comme aussi l'instinct qu'Hameline ne devait rien voir de son trouble. Se raidissant contre elle-même, la voix incisive et mordante, elle dit :

— De quelle riche imagination vous êtes doué!... Vous aimez fort les antithèses, ce me semble... Avouez que vous venez de me confier l'esquisse d'un de vos prochains sonnets!...

— Un sonnet?... Et pourquoi non?... Un sonnet dont vous seriez l'inspiratrice?... Désirez-vous que je l'écrive? pour vous, pour vous seule! Laissez-moi vous y faire vivre telle que vous êtes en cette minute, toute pensive, dans le divin éclat de votre jeunesse... Mais est-ce bien « pensive » qu'il faut dire?... N'est-ce pas plutôt « triste »?...

La jeune femme tressaillit violemment, oublieuse soudain de toutes les paroles précédentes d'Hameline.

— Triste?... Pourquoi serais-je triste?... fit-elle d'un ton âpre.

— Pourquoi, en effet! répéta-t-il lentement. Entourée et aimée

comme vous l'êtes!... Et pourtant!... vous m'avez à peine fait la grâce de quelques regards aujourd'hui, madame; mais moi, je vous écoutais, quand vous causiez et vous riiez, car j'adore votre voix et votre rire...

Il s'arrêta une seconde. Son accent devenait bas, résonnant en inflexions presque caressantes. Elle, l'entendait à peine, les nerfs tendus, dans une stupeur qu'il osât lui parler ainsi.

— Et tandis que je vous écoutais, les mots du poète anglais chantaient dans mon esprit : *Le sourire le plus cher est celui qui tremble sur des lèvres pâles, sur des yeux qu'aveugle à demi le sel des larmes amères*... Me croyez-vous, madame?

La colère monta comme une tempête dans l'âme de Simone.

— Si je vous crois?... Non, non, non!!!... Et, de plus, je n'admets pas, et je n'admettrai jamais, que vous vous permettiez de vous adresser à moi de cette façon que je ne puis qualifier!...

Hameline pâlit, tant il y avait de hauteur et de dédain dans l'accent de la jeune femme. Sa voix vibrait et elle se détourna si brusquement que la dentelle de sa manche s'embarrassa dans un rameau de la haie. Enervée, elle se courba pour la dégager. Mais déjà Hameline avait eu le même mouvement, et se penchait vers elle, tout près, à tel point que le parfum des fleurs qu'elle portait à sa ceinture, l'enveloppait...

Soudain, il releva un peu la tête, et de cette voix passionnée dont il disait ses vers, il murmura :

— Simone, Simone, comment pouvez-vous être si dure?

Ses lèvres chaudes se posèrent sur le mince poignet de la jeune femme.

— Oh!!! fit-elle, se rejetant en arrière, révoltée.

Leurs regards se croisèrent, et dans celui de Simone flamboyait une indignation telle, que, machinalement, presque troublé, il balbutia des mots d'excuse... Mais elle ne l'entendit pas... Elle était déjà loin, courant plus qu'elle ne marchait au-devant de Maud qui s'avançait à leur rencontre... Et il la suivit. La jeune fille, moqueuse, les regardait approcher.

— Mais, Simone, que faites-vous donc? que devenez-vous?... Nous dansons et vous restez plongée dans d'interminables conversations avec M. Hameline!... Voyons, est-ce un poème que vous composiez tous les deux ensemble?... Avertissez-nous, alors...

— En effet, dit Hameline d'une voix étrange, madame et moi, nous discutions le sujet d'un sonnet.

Simone frissonna, prise d'un désir éperdu, d'un désir d'enfant, de s'en aller, de s'enfuir, de pleurer. Heureusement Maud était la moins observatrice des femmes. Elle passa son bras sous celui de

Simone; et, toujours malicieuse, entre deux éclats de rire, elle lui glissa à l'oreille :

— Simone, Simone, *my little one*, *take care*, si vous n'êtes pas sérieuse, nous le dirons ce soir à M. Daubry. En attendant, venez vite conduire notre farandole; il n'y a que vous pour savoir faire ces choses-là.

Simone se dégagea.

— Maud, pour aujourd'hui, excusez-moi, dit-elle, s'efforçant d'être calme afin de ne pas éveiller l'attention de la jeune fille. J'ai mal à la tête, très mal!... J'aime mieux vous regarder un peu... Organisez votre farandole avec... avec M. Hameline... Il est très habile, je suis sûre... Beaucoup plus que moi...

Elle parlait au hasard, la pensée absente de ce qu'elle disait, sans un regard vers Hameline, n'ayant qu'un vœu, les voir s'éloigner afin qu'elle pût partir.

Les premiers accords du violon retentirent à travers la prairie.

— Voici le signal! s'écria Maud, impatiente. M. Hameline, vous êtes mon prisonnier, maintenant, et je vous emmène. Simone, *dear*, puisque vous êtes fatiguée, allez vous reposer un peu dans le coin des parents, là-bas, près des tilleuls; vous y retrouverez Jessie, qui est à bout de force, comme vous, et puis vous nous reviendrez!

Un petit sourire forcé entr'ouvrit les lèvres de Simone.

— Oui, merci! Allez, allez vite, vous serez en retard!

Hameline fit un mouvement pour s'approcher, mais Maud avait déjà pris son bras et l'entraînait; il dut s'éloigner avec elle.

Simone les suivit un instant des yeux; puis, dès qu'ils furent à quelques pas, elle appela l'un des domestiques, donna l'ordre de préparer sa voiture immédiatement, et, toujours avec la même hâte fiévreuse, elle chercha Jessie Gunter qui se reposait, tout en regardant les allées et venues de Maud et de ses amies.

— Jessie, je viens vous dire adieu, pour que vous ne me croyiez pas perdue, en ne me voyant pas tout à l'heure...

— Comment, vous partez déjà! interrompit Mme Gunter stupéfaite. Mais c'est impossible!... Voyons, Simone, vous savez bien que nous ne devons rentrer que pour dîner!

— Oui, je sais; mais je vous en prie, ne me retenez pas... Je vous assure qu'il faut que je parte... Je suis... je suis très fatiguée...

Mme Gunter la considérait avec étonnement.

— Simone, *dear*, vous est-il arrivé quelque chose?

— A moi?... Non, rien, rien du tout. — D'un geste nerveux, elle tordait le ruban de son ombrelle. — Mais Roger devait rentrer de bonne heure!... Je ne l'ai à peine vu aujourd'hui, et il retourne à Paris ce soir... Je suis sûre que, déjà, il me trouve bien peu

aimable de l'avoir ainsi abandonné, finit-elle, avec un petit rire sec.

Tout au fond de son cœur, bien qu'elle ne le dît pas, Mme Gunter pensa que Roger Daubry aurait vraiment quelque droit de trouver cela.

— Oui, vous avez raison de partir, je crois, répliqua-t-elle avec un sérieux qui ne lui était pas habituel, et dans lequel Simone discerna un blâme involontaire dont elle s'irrita.

Le valet de pied venait annoncer que les chevaux étaient prêts. Vite, elle serra la main de Jessie Gunter, et monta en voiture. Le cocher rassembla les rênes et enleva l'attelage qui s'engagea sur la grande route, bordant la prairie.

Dans l'air vif, montaient les notes éclatantes et rapides d'un galop d'Offenbach. Simone regarda. Par delà les peupliers, dans une éclaircie du feuillage, se montrait le vieux clocher de l'église. Et tout près, dans la prairie enlaçant la ligne des pommiers, la farandole se déroulait follement conduite par Maud qui, ainsi aperçue à distance, dans sa robe rouge, avait un air de grande fleur étrange emportée par un tourbillon.

Au passage, Simone reconnut Mabel Dunsey, dont la tête blonde arrivait à peine à l'épaule du grand de Fougerolles, puis sa sœur Edith, puis Jessie Gunter elle-même, ressaisie par l'animation générale. Aucun d'eux ne pensait certes à Simone... Hameline, seul, peut-être, la cherchait des yeux, en se laissant guider par Maud. Et quand Simone distingua sa silhouette nettement dessinée par son costume de laine blanche, comme s'il eût pu l'apercevoir, elle se couvrit le visage de ses deux mains, bouleversée de nouveau par un sentiment de dégoût et de honte, aigu jusqu'à l'angoisse.

IV

Les chevaux filaient vite sur la route qui s'allongeait au milieu des plaines silencieuses, presque désertes par cette après-midi de dimanche, à travers lesquelles le vent de mer jetait sans cesse son souffle puissant qui courbait les ajoncs dans une ondulation lente. Aucun bruit : parfois seulement quelque appel lointain parti d'une ferme isolée, ou le cri rauque des corbeaux qui passaient, rayant le ciel devenu d'un gris très doux, sauf vers le couchant où il s'éclairait de lueurs rosées.

Son voile relevé afin de sentir sur ses joues brûlantes la saine fraîcheur du vent, Simone songeait toujours... Le grand calme des champs avait apaisé la première violence de son agitation, engourdissant en quelque sorte son humiliation et sa détresse morale. Par moments même, à mesure qu'elle s'éloignait davantage d'Ermeville,

elle se prenait à douter qu'une pareille scène eût réellement pu se passer entre elle et Hameline. D'ailleurs, peu à peu, dominant toutes ses autres impressions, la pensée de son mari s'emparait d'elle, l'occupant toute. En son cœur s'éveillait un ardent désir de se réfugier dans l'amour de Roger, de se sentir protégée et gardée par lui, de rencontrer de nouveau la lumière de son regard loyal et sérieux... jadis si plein de tendresse. Pour la première fois, elle entrevoyait quelle responsabilité lui revenait dans la désunion de leurs deux vies... Mais elle se sentait si faible, livrée à elle-même, si incapable de résister au tourbillon de la vie mondaine qui l'entraînait sans cesse!...

— Je ne pourrai jamais!... C'est trop difficile de lutter toujours contre ses goûts et ses habitudes! murmura-t-elle avec découragement. Après tout, bien d'autres ménages sont comme le nôtre!... Nous sommes, au contraire, parmi les heureux!

Heureux! non, ils ne l'étaient pas, elle-même pas plus que lui!... Et, à cette heure, elle le sentait tout à coup avec une netteté implacable.

— Si Roger voulait être indulgent pour moi, m'aider, fit-elle tout bas, plaintivement, peut-être pourrions-nous encore être heureux ensemble, comme autrefois!...

Deux grosses larmes glissèrent sur ses joues. Le vent les emporta. Mais voici que les plus lumineux et les plus chers souvenirs de ce passé, — si proche, et pourtant si loin, — se ranimaient, un à un, dans l'âme de la jeune femme, tout pleins de ce charme triste des jours joyeux qui ne sont plus.

— Mon Dieu! murmura-t-elle d'une voix brisée, pourquoi ne peut-on retourner en arrière? *Il* m'aimait bien dans ce temps-là!...

On eût dit que, tout à coup, elle avait soif de cette tendresse de Roger dont, pourtant, elle semblait si peu se soucier depuis qu'elle avait le droit de la lui demander. Mais était-il vraiment trop tard pour que leur vie redevînt ce qu'elle avait été un instant, — si douce? Roger s'était montré bon pour elle, le matin, quand il insistait afin de la retenir auprès de lui. Ah! pourquoi ne l'avait-elle pas écouté!... Ainsi qu'elle l'avait dit, elle s'était rendue seule à Ermeville... toute seule!...

Encore une fois l'image d'Hameline traversa son esprit, et elle eut un geste inconscient de la main, comme pour rejeter loin d'elle le souvenir de cet homme. Une rougeur ardente lui empourprait le visage, faisant courir en ondes pressées le sang de ses artères. Mais ce fut une seconde seulement. Elle se remit à penser à Roger... Si elle allait à lui, bien franchement, lui demander de la soutenir, peut-être l'accueillerait-il!... Elle disait « peut-être »,

doutant malgré tout de l'avenir, car, jusqu'alors, les efforts tentés par elle ou par Roger n'avaient amené que de bien fugitifs rapprochements... Mais jamais, aussi, elle n'avait éprouvé avec cette sincérité le désir de revenir à lui.

— Oh! oui, ce soir, je lui parlerai! pensa-t-elle dans un élan de tout son cœur.

Une détente se faisait en elle, et une impression de paix, d'espérance douce l'envahissait. Un instant, avec un sursaut craintif, elle songea : « Pourvu que Roger me croie! » Mais, vite, elle chassa cette idée et continua, tout en regardant fuir les plaines, à chercher ce qu'elle dirait à son mari.

Encore un village traversé, quelques centaines de mètres parcourus entre des peupliers grêles, puis la route tourna et, dans l'échancrure des falaises, apparurent les premiers chalets des Petites-Dalles, étagés parmi la verdure jaunissante.

« Déjà arrivée! pensa Simone. » Il lui semblait qu'elle n'était pas encore prête à rencontrer Roger.

— Arrêtez la voiture! cria-t-elle au cocher. Je vais rentrer par le chemin de la falaise.

Elle descendit. L'attelage suivit la grande route tandis qu'elle s'engageait dans le petit sentier qui courait vers la mer, parmi les ajoncs et les bruyères. L'air, chargé de senteurs salines et fraîches, la frappa au visage. La mer avait baissé et laissait à découvert le sable et la masse sombre de petites roches, qui prenaient une teinte violacée dans la lumière du soleil couchant. Elle regarda une seconde et pensa : « Roger doit être rentré. » Et son cœur eut un léger battement à l'idée de l'entrevue qu'ils allaient avoir.

Machinalement, tout en continuant sa marche, elle regardait la plage, solitaire à cette heure d'ordinaire. Mais, ce soir, des groupes s'y montraient, entourant un homme qui, à l'aide d'une longue-vue, semblait inspecter l'horizon, et en qui elle reconnut le baigneur, à sa blouse de laine rouge.

— Qu'examine-t-il donc ainsi? se demanda-t-elle, suivant des yeux les petites silhouettes qui se mouvaient avec des gestes affairés, là-bas, au pied des falaises.

Elle-même jeta un coup d'œil sur les eaux désertes dans toute leur immensité. Aucune voile n'était en vue qui pût attirer l'attention de ces hommes. Sur les galets, la mer déferlait toujours avec un bruit sourd, et le vent secouait rudement les vagues, faisant rejaillir leur écume en une fine poudre de neige : Une bizarre pensée traversa l'esprit de Simone.

— Mon Dieu! est-ce que Roger?...

Elle n'acheva pas, un frémissement l'avait secouée. Mais elle se

mit à rire d'elle-même et dit à haute voix, comme pour mieux se rassurer :

— Je suis folle! Comment Roger ne serait-il pas rentré?... Il n'était parti que pour une heure, et la mer est basse.

Elle avait fait cette réflexion avec une conviction réelle, mais, inconsciemment, elle se mit à marcher plus vite, les yeux sans cesse tournés vers la plage. « Certes, il n'y avait aucun danger... Roger avait une telle habitude de ces promenades en mer!... Il était si bon nageur... A cette heure, il devait être auprès des enfants, et elle allait les retrouver ensemble. » Tout cela était bien probable... Et pourtant... pourtant Simone sentait que la crainte irraisonnée qui l'oppressait se dissiperait seulement quand elle verrait Roger auprès d'elle. Chose étrange! Au milieu de son inquiétude, elle éprouvait une sorte de joie à voir combien il lui était toujours cher, bien plus qu'elle ne le croyait. Elle marchait si vite qu'en quelques minutes elle eut atteint la villa. D'un geste brusque, elle ouvrit la grille; la sonnette se mit à tinter éperdument et fit accourir le valet de chambre effaré.

— Monsieur est rentré? demanda-t-elle d'une voix un peu haletante.

— Non, madame.

« Non, madame! » Les mots bourdonnèrent à ses oreilles, et elle eut l'impression que cette réponse, depuis cinq minutes, elle était certaine qu'elle allait l'entendre. Dans une vision rapide, elle revit la scène du départ et Roger lançant la périssoire après cette grosse vague qui les avait tous éclaboussés. Il lui sembla qu'à cette minute elle avait eu le pressentiment de ce qui arrivait. Elle demanda.

— A quelle heure monsieur est-il parti?

— Vers deux heures et demie, madame.

— Et il est?...

— Près de six heures.

Ses mains se serrèrent nerveusement. Elle ne vit pas que le domestique la regardait comme s'il avait encore quelque chose à lui dire. Et, laissant retomber la porte, elle s'en alla vers la plage, sans réfléchir, sans savoir pourquoi, emportée par une irrésistible impulsion.

Le baigneur était toujours là; les hommes l'entouraient. Avec le suprême espoir qu'elle se trompait, qu'un mot allait dissiper son affreuse anxiété; elle demanda au premier qui se rencontra sur son chemin :

— Qu'y a-t-il donc?

— Voilà, madame : c'est un étranger, un monsieur de Paris, qui est parti en périssoire après midi et puis il n'est pas revenu, et

le baigneur croit *qui* lui est arrivé malheur, parce que ce n'est pas naturel *qui* ne soit pas de retour encore... Sans compter que la mer n'est plus bien *maniable* avec ce diable de vent.

Simone ne cria pas, ne s'évanouit pas, mais elle devint aussi blanche que sa robe de laine, et ses dents se heurtèrent avec un bruit sec. L'homme la considérait effaré.

— Mon Dieu, madame, voilà-t-il que vous connaissez ce monsieur?

D'une voix molle, sans inflexion, ainsi qu'elle eût parlé en rêve, elle dit lentement :

— C'est mon mari!

— Oh! madame! s'exclama le pêcheur, bouleversé de l'expression de la jeune femme, — une expression de morne angoisse, telle que jamais, déclara-t-il plus tard, il ne pourrait l'oublier.

Le baigneur s'était retourné au bruit du colloque; il reconnut Mme Daubry. Ses yeux rencontrèrent ceux de la jeune femme.

— Madame, madame, dit-il, — sa voix rude tremblait malgré lui, — faut pas vous désoler... Peut-être que monsieur est allé aborder aux Grandes-Dalles ou à Saint-Pierre... Nous allons préparer une barque et puis aller voir.

— Oh! oui, allez voir, répéta-t-elle d'une voix plaintive.

Son regard courut encore sur la mer, et, tout à coup, un cri de joie ardente, passionnée, folle, s'échappa de sa poitrine.

— Là! ce point noir... c'est une périssoire... Le voilà! mon Dieu! mon Dieu!

Mais le baigneur secoua la tête.

— Eh! non, madame... C'est mon fils qui est parti pour chercher après monsieur, il y a tantôt une demi-heure, et qui revient. C'est sa périssoire à lui...

Simone ne répondit pas, mais il lui sembla que, dans sa poitrine, son cœur devenait lourd, si lourd qu'il lui faisait mal... Et une pensée terrible l'étreignit :

— Si Roger est parti, c'est à cause de moi! Si un malheur arrive, c'est de ma faute!

Le jeune homme avançait, traînant sa petite embarcation, car la marée basse ne permettait pas d'aborder sur la plage même.

Déjà on l'entourait.

— Non, il n'avait rien vu! Le courant était fort et poussait vers Fécamp. Peut-être que le monsieur y était arrivé, mais ç'avait dû être dur, car la mer secouait rudement... Il avait interrogé les bateaux de pêche qui passaient au large; aucun n'avait pu lui donner de nouvelles.

Il disait tout cela rapidement, en petites phrases brèves, inter-

rompues par les questions que tous lui adressaient, sans voir Simone qui l'écoutait, le regard fou... Bien vite, le baigneur donnait des ordres, faisant sortir la barque de sauvetage, réunissant les hommes de bonne volonté qui voulaient bien partir avec lui, car il faudrait ramer ferme, puisque le vent était contraire. Et tout en s'agitant, il expliquait à Simone :

— Oui, il était devenu inquiet quand cinq heures avaient sonné sans que M. Daubry reparût. Il était allé à la villa pour savoir si, par hasard, monsieur n'était pas rentré. On lui avait dit « non »... Alors son fils avait préparé la périssoire et était parti...

Il répéta encore :

— Faut pas vous désespérer, madame.

Pour toute réponse, elle dit ardemment :

— Dépêchez-vous! oh! dépêchez-vous!

Les instants qui s'écoulaient en préparatifs lui semblaient d'une longueur effroyable. Peut-être d'un retard d'une minute dépendait la vie de Roger.

— Tout le monde est-il prêt? cria le baigneur. Vous avez l'eau-de-vie, les couvertures?... Bien! embarquons alors!

Un geste de supplication échappa à Simone.

— Laissez-moi partir avec vous! fit-elle, ses petites mains frêles s'accrochant aux bras du baigneur.

Mais il se dégagea.

— Madame, madame, ce n'est pas possible... Vous nous gêneriez!... Soyez tranquille, nous ferons tout ce qu'il faudra.

Alors, elle ne demanda plus rien, et, tout bas, elle murmura : « Mon Dieu! mon Dieu! » comme une prière, comme un appel désespéré, car l'affreuse pensée lui revenait implacable : « Si un malheur est arrivé, c'est de ma faute. »

Comme la barque s'éloignait, un roulement de voitures, puis un bruit de voix, des éclats de rire résonnèrent dans le silence morne de la plage, annonçant le retour des Gunter et de leurs amis. Quelqu'un leur apprit le drame qui se passait; et bientôt le vent apporta jusqu'à Simone le murmure de leurs exclamations. Alors, elle s'enfuit de la plage, prise d'une épouvante, de les rencontrer, de devoir écouter leurs paroles de sympathie bruyante qui lui faisaient horreur... N'était-ce pas à cause d'eux tous qu'elle avait eu cette discussion avec Roger et l'avait laissé partir?...

Dans les Dalles régnait une sorte d'agitation, et il n'y avait pas, à cette heure, une maison où l'on ne parlât de Simone et de son mari... Sans que, d'ailleurs cette sympathie, mêlée de beaucoup de curiosité, troublât bien avant la tranquillité des baigneurs. Certes, tous parta-

geaient le tourment de la jeune femme et y compatissaient, — comme l'on compâtit aux malheurs qui ne vous atteignent pas...

Là-haut, vers la falaise, dans la villa des Flots, la société Gunter pensait beaucoup à Simone, et même un peu à Roger. On la plaignait fort; en passant, on la critiquait aussi, surtout, on la blâmait de n'avoir pas décidé son mari à faire la promenade d'Ermeville.

Maud et ses amies, surexcitées par leur inquiétude, — suffisante pour les intéresser, mais non pour leur être douloureuse! — se faisaient répéter pour la dixième fois au moins par Bob toujours empressé, les détails de l'arrivée de Simone aux Dalles, une heure plus tôt. Et Jessie, qui, seule peut-être parmi les personnes présentes, comprenait l'émotion de Simone, les écoutait l'esprit tout occupé de la jeune femme, mais les yeux attachés sur son mari, avec une involontaire impression de bien-être en le voyant à ses côtés...

Sur la plage, des hommes du pays restaient encore, discutant les chances du retour de Roger, hochant la tête quand ils regardaient la mer et que le vent battait leurs visages hâlés. Puis, un à un ils revenaient vers le village, leurs âmes simples pleines de pitié, — de pitié sincère! — pour cette petite M[me] Daubry qu'ils connaissaient bien, de la voir souvent passer, conduisant son attelage de poneys.

Pendant ce temps, elle Simone, toute seule sur la terrasse de la villa, les mains serrées dans un geste instinctif de prière, demeurait immobile, les yeux perdus vers l'horizon où la barque s'était effacée sous la brume qui confondait dans une même teinte indécise, — d'un gris bleu sombre, — le ciel et la mer. Dans son esprit enfiévré, les images se gravaient avec une telle puissance que, longtemps après, quand elle resongeait à cette heure, elle s'en rappelait les plus petits détails : un dernier reflet pourpre du soleil couchant sur les vagues; la ronde incessante de frêles insectes autour d'un buisson tout près d'elle; même l'étrange aspect des petites herbes folles de la falaise, dressées toutes menues et toutes sombres sur le ciel plus pâle... Par instants, c'était surtout leur conversation du matin qui lui revenait; elle se mettait à en rechercher toutes les phrases, les modifiant, substituant un mot à un autre, comme si elle eût pu encore en changer le dénouement. Puis, tout à coup, d'autres visions l'étreignaient, d'affreuses visions de deuil : les lettres de faire part adressées rapidement; les visiteurs échangeant à voix basse des paroles de condoléance banales ou trempées de larmes; elle-même les écoutant sans les entendre, toute vêtue de noir..., comme sont les veuves. Alors éperdue, ne voulant pas voir l'avenir, Simone se réfugiait dans le souvenir de Roger; et, tout bas, elle se prenait à lui parler, comme s'il eût pu l'entendre : en petites phrases sans suite, pleines de tendresse et de

regret, qu'elle interrompait pour redire toujours son même cri de supplication désespérée : « Mon Dieu ! mon Dieu ! »

Peu à peu, la nuit venait, une nuit de septembre voilée par la brume floconneuse et blanche; et à l'horizon, les bois prenaient des aspects bizarres dans cette lumière infiniment triste du jour mourant. Une à une à la file, des vaches descendirent d'un pas lourd, par l'étroit sentier de la falaise, puis défilèrent au pied de la terrasse; et la fille qui les conduisait se retourna plusieurs fois pour regarder la jeune femme dont la mince silhouette avait des lignes rigides, ainsi immobile dans l'ombre.

La cloche de l'hôtel sonna. Comme une réponse à son appel, un groupe de promeneurs attardés passèrent sur le chemin; parmi eux, il y avait des enfants qui couraient et s'appelaient avec de grands éclats de rire. Simone frissonna en les écoutant, secouée par une jalousie irraisonnée et folle devant leur joie... Tout près d'elle, dans une villa voisine, on venait d'allumer une lampe, et la lumière très douce sous l'abat-jour de porcelaine éclairait la table préparée pour le repas du soir, jouant sur le cristal des carafes, les fleurs du surtout. Machinalement ses yeux s'attachèrent à la flamme qui vacillait dans la nuit; et soudain cette scène intime lui apparut comme l'image même de la vie de famille, — paisible et heureuse — qu'elle avait dédaignée et vers laquelle un désir passionné l'entraînait à l'heure même où elle lui échappait peut-être... Les plaisirs qu'elle avait tant aimés lui semblèrent si mesquins et si misérables qu'elle s'étonna d'avoir pu y trouver l'intérêt suprême de son existence. Elle eut horreur de ce monde à qui elle avait tout sacrifié, et dont la vie continuait indifférente à son angoisse dont il était cause; et, dans un élan de toute son âme, à travers la nuit, elle murmura comme si son mari eût été près d'elle :

— Vous me croyez, n'est-ce pas, Roger?... Je vous assure que je vous aimais!... que je vous aime!...

... Un pas sur la terrasse la fit tressaillir. Elle se retourna, saisie de l'espérance folle qu'on lui apportait des nouvelles. Mais elle aperçut seulement l'Anglaise, miss Lizzie qui venait l'avertir que la petite Odette refusait de s'endormir sans avoir vu sa mère.

— Ah! oui, les enfants!

Elle les avait oubliés. Ils tenaient si peu de place dans sa vie, qu'à cette heure de suprême anxiété elle n'avait pas songé à souffrir près d'eux. Mais lui, Roger, les aimait tant!... C'était un peu lui qu'elle allait retrouver auprès d'eux. Et elle suivit l'Anglaise.

Oh! la douceur lumineuse et chaude de cette chambre après la froide obscurité du dehors, comme elle frappa Simone! Et son cœur déborda d'une tendresse infinie pour cette toute petite fille blonde

qui lui tendait les bras des profondeurs blanches de son lit d'enfant.

— Bonsoir, maman, bonsoir! criait Odette, enchantée de se sentir serrée contre la poitrine de sa mère dont le cœur battait éperdument.

— Dis aussi « bonsoir! papa », lui murmura Simone, avec un irrésistible désir d'avoir, une seconde au moins, l'illusion de la présence de Roger.

— Mais il n'est pas là! fit la petite surprise.

— Il va revenir, chérie; dis-le, je t'en prie...

Et l'accent de Simone devenait suppliant, montait en notes brisées. La demande de sa mère semblait singulière à la petite fille; et sa voix fraîche, entrecoupée d'éclats de rire, cria joyeusement :

— Bonsoir! papa.

— Oh! madame, fit d'un ton bas la nourrice qui avait suivi toute la scène en berçant le bébé; oh! madame, pourvu qu'il ne soit rien arrivé à monsieur!

Simone, agenouillée auprès du lit, se retourna d'un geste si violent qu'elle heurta une chaise, et fit relever la tête de la petite Odette.

— Taisez-vous!... taisez-vous! commença-t-elle avec une sorte d'emportement.

Mais elle rencontra les yeux pleins de larmes de la nourrice, et ce fut d'un accent plaintif qu'elle répéta une troisième fois :

— Oh! taisez-vous!

Elle s'était relevée; et s'approchant de la nourrice :

— Donnez-moi Bébé, dit-elle, avide de sentir dans ses bras le fils de Roger.

— Oh! madame, il sera bien lourd pour vous, fit la femme qui n'était pas habituée à voir Simone aussi maternelle. Et puis, il faut que je l'endorme!

Fièvreuse, la jeune femme répéta :

— Donnez-le-moi, je l'endormirai.

Et lentement, s'efforçant d'être calme, elle commença de promener le bébé à travers la chambre. La nourrice avait raison; il était bien lourd, et à mesure que les instants s'écoulaient la respiration de Simone devenait haletante, et son bras s'engourdissait... Mais que lui importait sa fatigue?... Ne faisait-elle pas en ce moment ce que si souvent Roger avait souhaité... Et elle marchait toujours, berçant le bébé par ce murmure incessant qui s'échappait de ses lèvres :

— Mon Dieu!... ce n'est pas possible!... Oh! ce serait trop affreux!... Qu'il revienne!... mon Dieu! mon Dieu! sinon pour moi du moins pour les enfants!

Et ses larmes si longtemps contenues tombaient comme une pluie brûlante sur la petite robe de l'enfant.

Huit heures sonnèrent. Le bébé, enfin, dormait. Simone le déposa dans son berceau, tiède sous les rideaux de dentelle... Cette incertitude qui se prolongeait l'affolait!... Mais à ce moment il lui sembla que l'on parlait dans le chemin, sous les fenêtres. D'un bond elle fut dehors. Des voix retentissaient dans la nuit, et les paroles lui arrivaient avec une sonorité étrange. Elle entendit M. Gunter dire « que c'était épouvantable ! » Et quelqu'un répondit :

— Oh ! oui !... Pauvre Daubry !... Et cette malheureuse petite femme !

Les hommes qui parlaient ainsi ignoraient qu'elle fût là... C'était donc qu'ils savaient tout espoir perdu... Avec une rapidité d'éclair, cette pensée déchira l'âme de Simone. Elle eut l'atroce vision d'une chambre que les rideaux baissés faisait toute sombre, où s'étoilait la flamme des cierges, dans l'air saturé d'odeurs lourdes et chaudes de fleurs qui se mouraient ; et, dans l'ombre du lit une forme blanche... Mais sa pensée n'alla pas plus loin... Avec un cri d'horreur, elle se dressa du siège où elle s'était laissée tomber, et regarda autour d'elle. Là-bas, dans la nuit, sur la mer, une faible lueur apparaissait, grandissant peu à peu :l a lueur du fanal que le baigneur avait emporté.

— Eux ! ce sont eux !... pensa Simone.

Et elle s'enfuit vers la plage. D'autres aussi avaient aperçu la frêle lumière, et attendaient, la même anxiété serrant tous les cœurs.

Vaguement, Simone entendit la voix de Jessie Gunter qui lui disait de prendre son bras. Elle ne lui répondit même pas... Que lui importaient-ils tous, dans cette minute où sa vie se jouait ! Des cris partaient de la barque ; mais le bruit des vagues et du vent empêchait de comprendre aucune parole. Et cependant, l'embarcation avançait toujours. Des formes noires s'y distinguaient. Alors, Simone, incapable d'attendre davantage, se mit à courir sur le sable humide, au-devant de la barque qui ne pouvait approcher du rivage, sans même sentir qu'elle enfonçait dans ce sol détrempé, que de petites vagues mouillaient le bas de sa robe, alourdissant son pas. En cet instant, elle eût marché dans la mer même. Et quand elle fut toute proche, de sa poitrine haletante un cri désespéré s'échappa :

— Roger ! Roger !

— Sauvé ! crièrent toutes les voix des pêcheurs.

Mais, la jeune femme en entendit une seule, — pourtant épuisée, — qui lui disait :

— Simone ! nous voilà ! rassurez-vous !...

... Autour de Simone, tout était devenu vague comme une vision de rêve. Elle entrevoyait des hommes qui parlaient, qui expliquaient

comment la périssoire ayant pris eau, une vague plus forte l'avait submergée; comment ensuite Roger avait dû nager pendant près de trois heures jusqu'à Saint-Pierre-en-Port, où le baigneur et ses compagnons venaient de le trouver... Mais tout cela, elle l'entendait confusément. Pour elle, il n'y avait de réalité que le bras de Roger serré contre le sien, et sa voix affaiblie, mais si tendre, qui l'interrogeait :

— Simone, ma chérie, je ne vous fatigue pas trop, en m'appuyant sur vous?...

... Seulement quand elle le vit couché dans la grande chambre aux rideaux clairs, dont tous les objets leur étaient familiers, elle eut enfin la sensation profonde, pleine d'une joie ardente que l'horrible cauchemar avait pris fin, que son mari était là, sauvé!... bien à elle!... Et posant sa tête sur l'oreiller de Roger, tout près de son visage, elle éclata en sanglots.

— Simone, Simone, ma chérie, ne pleure pas ainsi!...

La voix de Roger avait retrouvé son accent d'autrefois, même il avait eu cette caresse de tutoiement presque oubliée par elle. Elle releva la tête et murmura passionnément :

— O Roger, que j'ai eu peur!... Si vous n'étiez pas revenu, jamais je n'aurais pu me le pardonner!...

— Oui, j'ai pensé cela, fit-il la voix rêveuse. Quand je me suis vu seul là-bas, en mer, sans savoir si j'aurais la force de nager jusqu'à Saint-Pierre, j'ai bien senti que, si je ne reparaissais pas, ma pauvre chérie, vous ne pourriez pas oublier comment... comment nous nous étions séparés!... Et j'ai eu peur, finit-il avec une gaieté émue, que vous ne gardiez de moi un très mauvais souvenir... C'est vraiment, je crois, cette crainte qui m'a donnée l'énergie d'arriver à Saint-Pierre!

Tout bas, à travers ses larmes, elle dit :

— O Roger, est-ce que vous pourrez encore m'aimer comme autrefois?

— Mais j'espère bien que oui, fit-il, caressant d'un geste tendre les cheveux blonds épars sur l'oreiller; car aujourd'hui j'ai tout à fait compris ce que je croyais pourtant si bien savoir, à quel point vous m'êtes précieuse... ma chère, chère femme!...

Elle se rappela soudain qu'aux premiers temps de leur mariage, il aimait à la nommer ainsi, comme pour mieux savourer cette joie de la sentir sienne... Ses yeux, encore brillants de larmes, rencontrèrent ceux de son mari pleins d'une tendresse infinie; et alors, blottie contre lui, dans un soupir d'effusion et de repos, elle murmura :

— Je crois maintenant, Roger, que nous allons être bien heureux!...

H. Ardel.

M[GR] DUPANLOUP

ET LA LIBERTÉ [1]

L'histoire de la vérité parmi les hommes nous fait illusion à distance. Nous voyons ses victoires, nous ne voyons pas aussi clairement les luttes qui les ont préparées et les adversaires qui l'ont combattue. Dans le lointain où ils se trouvent pour nous, les Athanase et les Basile, les Epiphane et les Cyrille, tous ces glorieux défenseurs de la foi ne paraissent en lutte que contre des adversaires nettement définis : Arius, Nestorius ou Pélage. Mais, entre le docteur et l'hérésiarque, les intermédiaires, — et il y en a de plusieurs sortes, — les intermédiaires le plus souvent nous échappent. On sait et on rappelle les assauts livrés par ceux du dehors, mais ceux du dedans?... Mais les faux frères dont parle saint Paul, et aussi les frères qui, pour n'être pas faux, égarés par l'une ou l'autre des innombrables causes d'erreur, ont tant de fois barré le chemin à ceux qui devaient être des compagnons d'armes? Et ici que de noms viendraient sous ma plume, des noms qui, grâce à d'injustes préventions, ont pu être confondus pendant des siècles avec ceux des ennemis de l'Église. L'heure de la réhabilitation a déjà sonné pour quelques-uns d'entre eux; elle viendra pour les autres.

Pas plus que les docteurs privés, les conciles n'ont fait la lumière sans des combats plus ou moins oubliés. Bref, la prise de possession successive de l'esprit humain par la vérité a une histoire qui doit nous instruire plus que nous émouvoir, même lorsqu'elle nous offre le spectacle de conflits regrettables et d'injustices douloureuses.

C'est dans cet ordre de considérations que nous a fait entrer la

[1] *Mgr Dupanloup et la liberté,* par M. l'abbé Chapon, chanoine honoraire d'Orléans. Chez H. Chapelliez. Paris, 29, rue de Tournon. Prix : 4 francs.

lecture du livre de M. l'abbé Chapon : *Mgr Dupanloup et la liberté*. Aussi bien la lutte qu'a provoquée ce grand nom est un chapitre de cette histoire.

I

Sans qu'il ait été un siècle théologique comme le quatrième, le cinquième et le treizième, le dix-neuvième siècle demeurera célèbre par les querelles religieuses qui, d'abord, le réveillèrent et ont fini par l'assoupir; car, hélas! « nous avions une flamme », et n'est-elle pas comme éteinte?

On était à un véritable tournant de l'histoire, ce qui est tout autre chose que de passer d'un siècle au suivant. Je ne sais si, depuis l'ère chrétienne, la rupture avec le passé fut jamais aussi violente, l'enthousiasme de l'avenir plus ardent et plus confiant. Cependant l'illusion put être courte en ce qui regardait l'avenir. Et, quant au passé, il ne tombe jamais si bien dans le néant qu'il ne revive comme facteur de tous les problèmes du présent. Imagine-t-on une révolution qui fasse table rase de dix-huit siècles de civilisation et de christianisme, et, en général, un lendemain qui ne continue d'aucune manière la veille? Non, et c'est de tous les ordres de la vie qu'il faut exclure jusqu'à l'hypothèse de génération spontanée. Il restait donc, même après le siècle du philosophisme et la tourmente révolutionnaire, une France, et une France chrétienne. Deux choses seulement étaient changées en elle ou pour elle. D'une part, sa constitution politique, d'autre part le principe de ses relations avec la société religieuse ou l'Église catholique.

La constitution politique de la France et, si l'on excepte celles de la Russie et de la Turquie, toutes les constitutions politiques, toutes les sociétés modernes reposent plus ou moins sur la base des principes de 89. Ce fut, c'est encore l'erreur de certains libéraux de voir, dans ces principes, un nouvel Évangile. Je pense que, pour être d'un autre genre, l'erreur n'est pas moins grande de professer, après J. de Maistre, que tous les principes de 89, sans aucune distinction, sont l'œuvre du diable. En tant que lois organiques de l'État moderne, ces principes sont un ensemble de droits ou de libertés communes substituées au régime du privilège. La valeur morale de ces libertés n'est pas la même pour toutes. Elle décroît à partir de la liberté civile et politique, — et celle-ci peut être réputée simplement bonne, — jusqu'à la liberté de conscience érigée en droit absolu, jusqu'à la liberté de toutes les opinions et de tous les cultes devant la loi. A cette limite, avant même cette limite, c'est le mal. D'ailleurs notre ntention n'est pas

de refaire ici le triage des éléments dont se composent les fameux principes. Nous rappelons seulement que l'État moderne est fondé ou veut l'être sur la liberté comme l'État d'ancien régime l'était sur le privilège. Encore ne faudrait-il prendre ni l'un ni l'autre système, surtout le premier, dans un sens exclusif.

Or, et cela devait être, l'État moderne a rencontré deux catégories d'adversaires : ceux dont il a contredit l'idéal politique, et ceux dont il n'a qu'incomplètement réalisé les rêves de régénération sociale. Ainsi les esprits se sont divisés premièrement sur le terrain constitutionnel; d'où le libéralisme politique par opposition au royalisme d'ancien régime. Quelle qu'ait été la vivacité, l'amertume même des disputes engendrées par ces divisions, elles n'ont pas de quoi nous étonner. Comme en effet aucune forme politique n'est la forme typique du meilleur gouvernement, je suppose que toutes, à mesure qu'elles se sont produites, ont eu simultanément des adeptes et des contradicteurs. Quand l'empire romain croula sous les coups des barbares, les hommes d'Église crurent que c'était la fin du monde; c'était du moins le chaos. Or voici que de la confusion une réorganisation quelconque va sortir, qu'on appellera la féodalité, et tel est le succès de cette nouvelle forme politique, qu'au dire de certains esprits plus enthousiastes que réfléchis, le moyen âge devrait être l'idéal de tous les âges. Mais les juristes et les rois de France créent ou ressuscitent le type de la monarchie absolue, qui se personnifie dans Louis XIV. L'idéal se transforme une fois de plus, et la politique de Bossuet trouvait naguère, trouve encore aujourd'hui peut-être des admirateurs passionnés, prêts à flétrir du nom de gallicans les esprits rebelles à leur enthousiasme. La morale de l'histoire est qu'en pareille matière il faut respecter tous les regrets, comprendre les préférences divergentes, et garder sa liberté, au risque d'être appelé libéral.

Outre la constitution politique de la France, 89 avait profondément modifié, changé même le principe de ses relations avec l'Église. Et c'est ici le point capital. L'État moderne professe la *liberté des cultes;* dès lors la religion catholique est à ses yeux simplement l'un de ces cultes avec lesquels il consent à vivre en paix, et auxquels il reconnaît le bénéfice d'un droit commun, — mieux vaudrait dire régime commun, puisqu'en rigueur de termes le droit n'appartient qu'à la vérité, et partant à un seul culte. — Ce n'est plus entre les deux puissances les relations d'avant 89, puisqu'alors le principe était l'union, union intime comme celle de l'âme et du corps; et la comparaison est surtout juste quand on n'oublie pas le *corpus quod corrumpitur aggravat animam.* Avant 89, les rapports entre l'Église et l'État résultaient de ce

qu'est l'Église en elle-même. Ils résultent depuis de ce fait qu'en France elle a 30 millions de fidèles. Ce n'est plus sa condition intrinsèque qui détermine ses droits sociaux, c'est le fait contingent qu'une partie de la nation est catholique. On voit de suite ce que ce déplacement de titre a dû entraîner de conséquences quant à la méthode à suivre dans la revendication des droits de l'Église. Il a fallu ne pas sacrifier le titre primordial et intrinsèque, contre lequel aucune révolution ne saurait prescrire. Il a fallu ensuite, sans laisser croire que l'erreur a les mêmes droits que la vérité, ou que toute société bien ordonnée doit ranger toutes les croyances sous la protection d'une loi commune, il a fallu prendre la société civile telle qu'elle est, telle que l'ont faite le catholicisme sans doute, mais aussi les hérésies, le rationalisme et la révolution, et obtenir d'elle pour l'Église la meilleure part possible du droit commun.

En un mot, l'œuvre doctrinale de ce siècle a consisté principalement à définir et à propager le véritable sens de la liberté avec la manière de s'en servir. Comme on a dit que l'œuvre d'autres siècles a été la théologie de l'incarnation ou de la grâce, l'œuvre du nôtre est la théologie de la liberté. Cette œuvre s'achevait naguère par l'encyclique *Libertas*. Puissent avoir du même coup pris fin les regrettables querelles dont nous avons à parler ici!

II

Avec une impartiale sincérité que la piété filiale n'a pas fait fléchir un moment, M. l'abbé Chapon vient d'instruire le procès où se résume à peu près tout le fond de ces querelles. Accusateurs, accusé, témoins et juges, tour à tour nous les avons entendus; non certes sans une émotion profonde, car si la grandeur d'un débat juridique dépend principalement de la qualité du prévenu, que dire du débat dans lequel l'accusé serait Mgr Dupanloup, l'évêque d'Orléans, prévenu de cette infidélité à l'orthodoxie qui s'appelle le libéralisme religieux.

Disons-le tout d'abord, nous regrettons que le courageux défenseur du grand évêque ait paru faire à ses adversaires cette concession, même provisoire : Mon client est un accusé. Accusation, accusateur, accusé, tous ces mots reviennent trop souvent sous sa plume. Son écrit, d'ailleurs, a l'ordonnance d'un plaidoyer. J'aurais voulu, quant à moi, entendre proclamer d'une voix haute et ferme que Mgr Dupanloup n'est point un accusé. Il ne l'est pas, car il n'appartient point au premier venu, fût-il serviteur de l'or-

thodoxie sous n'importe quelle livrée, d'abaisser un évêque à la taille de prévenu. Pour constituer un accusé, il faut une juridiction, un tribunal. Or, de juridiction dont il relève en matière spirituelle, l'évêque n'en connaît qu'une, celle du pape.

Accusé! Et de quoi? Le lecteur l'a deviné. Il n'a guère pu se faire que la doctrine pratique de la liberté fût enseignée dans l'Église sans que les docteurs particuliers n'oscillassent en sens contraire, jusqu'au jour de la lumière définitive. C'est là l'histoire de tous les dogmes. Il y a une langue à créer; il y a aussi une adaptation à faire à tout le système des autres vérités. Ainsi le cardinal Guibert a-t-il pu dire que, plus d'une fois, les meilleurs théologiens se servirent d'expressions inexactes, avant que les enseignements du Saint-Siège n'eussent rendue possible et facile la netteté des formules.

A partir du changement opéré dans les relations des deux sociétés, comme nous l'avons défini plus haut, tout catholique devait condamner les principes de 89, au sens absolu qui fait de la liberté une puissance sans règle et sans frein, et des libertés des droits sans limites. L'œuvre de 89 restait debout néanmoins; il fallait compter avec elle et, dès lors, s'arrêter à l'un ou l'autre de ces deux partis pratiques, ou bien la déclarer absolument mauvaise, renonçant ainsi au point d'appui qu'elle peut offrir pour la lutte en faveur de l'Église, ou bien dégager ce qui, légitime en soi, est en tous temps acceptable, et ce qui, mauvais en soi, peut être toléré dans des circonstances spéciales. Quels furent les catholiques qui se rangèrent dans ces deux catégories, il est inutile de le rechercher. C'est alors que l'on mit en avant la fameuse distinction de la thèse et de l'hypothèse. La thèse! Si c'en était ici le lieu, il y aurait fort à dire sur la possibilité de formuler le rapport idéal et normal entre l'État et l'Église. N'est-ce point vouloir établir un rapport fixe entre deux quantités, dont l'une est invariable, dont l'autre change toujours? Mais passons.

On imagina que certains catholiques, à force de tenir les yeux fixés sur l'hypothèse pour les besoins de la polémique, en oubliaient la thèse, la niaient peut-être, au moins implicitement, c'est-à-dire qu'ils acceptaient comme droits absolus toutes les libertés, entre autres celles des opinions et des cultes.

Voilà bien, réduit à son élément le plus simple, ce *catholicisme libéral* dont l'accusation pesa, dès lors, sur l'un des prélats les plus militants de ce siècle.

Mais ce mot même de catholique libéral implique-t-il nécessairement une déviation du catholicisme? Ne peut-on être à la fois catholique et libéral? Catholique, c'est-à-dire docile à tous les

formulaires de foi que l'Église propose, y compris le *Syllabus*, et libéral, c'est-à-dire partisan des libertés légitimes, tolérant des libertés mauvaises dans la mesure où les circonstances exigent qu'elles soient tolérées? On dit bien savant catholique, médecin catholique, philosophe catholique, ce qui signifie deux choses : à savoir que tous les savants, médecins et philosophes ne sont pas catholiques, mais que tous pourraient l'être, parce que le substantif n'est pas de soi incompatible avec l'adjectif. Ainsi, quand je dirais catholique libéral, je laisserais entendre que tous les catholiques ne sont pas libéraux, que tous les libéraux ne sont pas catholiques, mais que tous les catholiques peuvent devenir libéraux sans cesser d'être catholiques.

III

N'insistons pas plus. Quoi qu'il en soit du mauvais renom de ce mot *catholique libéral*, pour nous, qui n'avons pas principalement, ici du moins, des mots à défendre, pour nous, les représentants d'une génération nouvelle et le commencement de la postérité, la vraie question est de savoir si oui ou non Mgr Dupanloup mérita une dénomination quelconque, qui implique une défaillance dans la doctrine. Malgré qu'en aient ses adversaires, l'évêque d'Orléans occupera dans l'histoire une place à côté des plus grands hommes des temps modernes. Je ne sais si l'homme d'Église en lui a beaucoup de supérieurs ou d'égaux dans les listes épiscopales, depuis l'origine de la hiérarchie. D'où le suprême intérêt qui s'attache à l'étude de sa glorieuse mémoire.

M. l'abbé Chapon a dépouillé l'énorme dossier, composé des charges de tout genre, qui ont été accumulées sur cette mémoire. Il les a classées avec méthode, en les groupant autour de quelques principaux chefs. Il a mis ensuite en regard de chaque grief la réponse nette, brève et décisive qui dissipe toute équivoque. « Nous n'avons rien méprisé, dit-il en terminant. Parmi ces accusations, dont aucune n'est fondée, nous nous sommes imposé l'obligation de répondre même aux plus faibles, même aux moins sérieuses. » C'est de grand cœur vraiment que nous lui donnons acte de ce mérite. Quant à nous, nous suivrons une méthode un peu différente pour dégager l'inconnu du problème, en ce qui regarde l'orthodoxie de Mgr Dupanloup. M. Chapon ne l'ignore pas cette méthode. Lui-même l'a enseignée et suivie dans un écrit antérieur, et de nouveau dans la dernière partie de celui que nous venons de lire. La méthode dont je parle

nous a été léguée par l'antiquité chrétienne, car déjà, dans ces vieux temps, on jugeait les évêques. Il n'y avait alors, il est vrai, ni journaux pour envenimer le débat sous prétexte de renseigner le juge, ni à côté de la hiérarchie des contrôleurs de ses actes, s'arrogeant au besoin la mission de la faire rentrer dans la voie. A la mort d'un évêque, le procès de l'inscription sur les dyptiques de son Église était ouvert. Or le critérium que l'on appliquait invariablement était celui-ci : Athanase ou Chrysostome a-t-il vécu dans la communion des autres évêques et surtout de l'évêque de Rome? On n'en appelait pas à d'autre épreuve, celle-là ne laissant rien à désirer, comme la plus sûre, la plus courte et la seule décisive. Que tel ou tel point de doctrine original, hardi même fût contenu dans les écrits du défunt, on voyait là une sorte de fait dogmatique qui devait être abandonné à la seule compétence ecclésiastique. Voilà le modèle que nous a laissé l'antiquité. Que ne le suivrions-nous pas? Mais alors comment expliquer les soupçons obstinés dont on a poursuivi l'évêque d'Orléans pendant sa vie, dont on poursuit encore sa mémoire? N'a-t-il pas étalé sous les regards du pape tous les actes de sa vie? N'a-t-il pas soumis à son jugement tous les écrits tombés de sa plume si féconde, toutes les scènes de la lutte qui fut sa carrière? Il l'a fait, et cinquante fois le pape a répondu : Ecoutons-le :

En cinquante brefs, je le répète, — et « il ne s'agit pas ici, qu'on le remarque, d'un encouragement donné en passant à un auteur obscur sur un ouvrage sans portée, mais d'une suite d'éloges prodigués durant plus de quarante années à l'un des plus illustres évêques de la catholicité, à des œuvres qui traitaient, avec un immense succès de propagande, des questions capitales au point de vue de la doctrine et des intérêts les plus vivants de l'Église; à des ouvrages et à un auteur cent fois dénoncés au Saint-Siège, sur lesquels, par conséquent, tout provoquait l'attention et la vigilance du Souverain Pontife », — en cinquante brefs le pape proclame l'évêque d'Orléans « un homme dont le dévouement à la justice et à la vérité est incomparable, — un homme recommandable par sa science et sa doctrine, — habile à changer en remède le poison des erreurs modernes, — le gardien toujours clairvoyant et attentif, — la sentinelle toujours prête, — le vaillant qui, d'une main repousse l'ennemi et de l'autre édifie les murs de la cité sainte, — l'évêque qui enseigne une doctrine très pure, puisée aux sources les plus pures », etc., etc.

Je le demande moi aussi, avec M. Chapon : où est la sécurité pour les fidèles, si après de tels témoignages venus du Saint-Siège, ils doivent se défier encore des enseignements de l'évêque qui les

mérita? Où est l'autorité pour ceux qui cherchent la vérité, si de telles louanges ont pu être données à celui dont la parole aurait altéré la vraie doctrine? Et quant à ceux que ces témoignages laissent implacables, quant à ceux qui, à la lumière de leurs préjugés, croient voir, mêlées à la louange, des réserves imperceptibles à tous les autres regards, nous leur dirons : Eh quoi, ne sentez-vous pas que votre interprétation de l'accueil fait cinquante fois par Rome à la parole publique comme à la conduite de l'évêque d'Orléans est la suprême injure que Rome puisse recevoir? Oui, si Rome était capable de glisser ainsi sournoisement le blâme à travers l'éloge, il faudrait se féliciter..... de n'être pas romain pour conserver.....

Je m'arrête sans presser les conséquences d'une pareille hypothèse et me félicite, au contraire, d'être romain parce que l'Église de Rome est non seulement le centre de la foi, mais la grande école de la loyauté et de la bonne foi.

Un jour à l'heure la plus mémorable peut-être des luttes et des triomphes de l'évêque d'Orléans, Pie IX lui décernait cette magnifique louange : « Vous avez été pour Rome et pour ce Siège « comme un inexpugnable rempart. » Eh bien ce que Mgr Dupanloup avait été pour l'Église et pour le pape, le pape lui-même par sa parole l'est encore et le restera pour la mémoire du grand évêque, un inexpugnable rempart.

IV

Je viens de dire le critérium simple et décisif auquel il me plaît surtout d'en appeler, auquel bien sûr en appellera l'avenir pour juger le docteur en l'évêque d'Orléans.

Est-ce le docteur qu'il faut dire? Ici qu'on nous permette l'expression de notre pensée toute entière. M. Chapon a écrit quelque part dans son livre : « Exposer les vérités catholiques devant un auditoire docile de prêtres ou de fidèles, toujours prêts à l'admiration; s'y faire la réputation d'un docteur intègre par une exposition rigoureuse de la doctrine, loin des responsabilités et des périls qu'entraîne l'action, c'est là un rôle facile et flatteur; il eût pu tenter exclusivement l'évêque d'Orléans. Mais à une époque où la haine et l'ignorance multiplient de toutes parts les ennemis de l'Église, il n'avait pas le génie de la lutte pour le cacher et l'enfouir. » C'est vrai, et il a bien mérité de toutes les saintes causes en déployant ce génie pour les servir. Mais encore que les « mandements » et les « homélies, si belles qu'on les imagine »,

ne soient pas le seul moyen de conquérir et d'exercer une utile influence, les docteurs ont aussi leur mission providentielle dans l'Église; je n'oserais dire que leur rôle, s'il est flatteur peut-être, soit également facile. La vérité est qu'ici-bas chacun a son don, *alius sic*, *alius vero sic*. Mgr Dupanloup fut, selon moi, athlète plus que docteur. Ce n'est pas à dire, certes, qu'il ne fût docteur dans la mesure où un évêque doit être homme de doctrine pour orienter son apostolat. Le sacerdoce, et surtout le sacerdoce dans sa plénitude, implique l'œuvre de lumière qui incombe au prêtre et à l'évêque : *Vos estis lux mundi*. L'évêque d'Orléans fut à la hauteur de cette œuvre. Toutefois n'est-il pas vrai que saint Hilaire et saint Martin, tous deux chefs d'Églises, furent docteurs de deux manières différentes? Or il me semble que Mgr Dupanloup n'eut point la mission du doctorat, au sens spécial de ce mot. La science pure n'allait point à sa nature d'esprit; on ne voit guère qu'il considère les principes, à part de leur application : sa vie sera un combat plus qu'une étude; quant à lui, né pour commander, il est chef de troupe plus que chef d'école. Ainsi, la question soulevée par M. Chapon, et que nous ne voulons plus croire pendante devant l'opinion, moins encore dans l'Église, cette question est de savoir, non pas quel éclat nouveau ou quel développement original l'évêque d'Orléans donna à la théologie de la liberté, mais bien plutôt de savoir si la base doctrinale où il dut s'établir pour combattre fut toujours solide. La solution ne saurait demeurer douteuse, après les approbations que nous avons entendues. Mgr Dupanloup a été dans la vérité le champion de la vérité, et quel soin jaloux n'a-t-il pas pris d'éclairer ce terrain du droit commun, sur lequel seul il avait chance de rencontrer, selon les cas, l'ennemi ou l'adversaire? Ce terrain, quoi qu'on dise, il ne le choisit pas, il l'accepta; il l'accepta parce qu'il n'y en avait pas d'autre où il pût installer ses instruments d'attaque ou de défense. « Qu'on nous cite depuis soixante ans, en France, dans l'ordre politique, une conquête de l'Eglise qu'elle ait obtenue comme un privilège en dehors du droit commun, en invoquant son droit propre et incontestable, mais malheureusement méconnu. » Quant à regarder le droit commun comme la mesure du droit absolu de la vérité en tout état social, ou comme le seul titre dont l'Église ait à se réclamer, l'évêque d'Orléans ne l'a pas fait : il a fait le contraire, chaque fois qu'il l'a jugé expédient; et lorsqu'il s'est tu, ou qu'il n'a pas dit tout ce qu'il était possible de dire, personne n'a eu le droit d'interpréter son silence comme une trahison ou ses réticences comme une faiblesse. Allons plus loin : Mgr Dupanloup eut des amis qui furent des compagnons d'armes, et qu'il mena tant de fois à la

bataille au nom de la liberté! Eh bien eux non plus ne méritèrent jamais l'épithète de traîtres à la vérité. M. Chapon me pardonnera ce reproche : peut-être a-t-il trop séparé leur cause de la sienne, la cause du chef de celle de ses amis. Il me semble que Mgr Dupanloup eût réclamé une plus étroite solidarité. J'en conviens, son langage à lui fut plus constamment correct que le leur ; mais est-il juste de tenir registre de quelques écarts de paroles commis à une heure de passion oratoire, quand d'ailleurs le dévouement à l'Église est au-dessus de tout soupçon? Et qui donc, plus qu'eux tous, travailla à faire cesser le divorce entre la vie privée et la vie publique, ce divorce qui est la véritable erreur libérale, et que Léon XIII a si énergiquement stigmatisée par cette définition : *hominem secum facere digladiantem?*

V

Si les limites que je me suis imposées pour ce travail le permettaient, j'aimerais, avant de finir, à scruter les causes qui font durer, malgré tout, des préventions aussi funestes qu'elles sont injustes à l'égard du grand évêque d'Orléans. D'ordinaire, quand Rome a parlé, les querelles entre catholiques s'apaisent; on dirait qu'ici la parole de Rome n'a fait que les exciter. Qui expliquera ce phénomène? Y aurait-il quelque part des agitateurs intéressés à prolonger la discorde, et où, et quels seraient-ils? Il est hors de doute, et c'est ce qui en fait le péril, que ces dissensions causent un grave préjudice à la hiérarchie à tous ses degrés : qui donc gagne ce que perd la hiérarchie?...

Après cela, « constituez une école, un parti, il s'y trouvera demain des excessifs et des modérés; variez à l'infini les opinions et les doctrines, partout et toujours, avec une inflexible constance, apparaîtront la mesure et l'excès, enchaînés l'un à l'autre, comme l'a dit Socrate du plaisir et de la douleur, par des liens de diamant[1] ». Serait-ce cette fatalité de la mesure et de l'excès qui expliquerait, si elle ne justifie pas, l'invention bizarre des libéraux de tempérament, des libéraux de tendance, des hérétiques à leur insu, malgré eux? Mais s'il y a, — qu'on me pardonne le mot, — les *minimistes*-nés, c'est-à-dire des esprits irrésistiblement enclins à atténuer la vérité, il y a aussi les *maximistes*, certes non moins dangereux. Il faudrait pourtant s'entendre sur l'inviolabilité de la révélation chrétienne. *Iota unum aut unus apex non præteribit a*

[1] Charaux, *Pensées sur l'histoire*, p. 113.

lege. Nous prenons, quant à nous, à la lettre ces paroles de la vérité éternelle. Le christianisme est ce que son divin fondateur l'a fait, et tel il restera jusqu'à la fin des siècles. Donc, point de *minimistes* ni de *maximistes*. Autrefois saint Jérôme reprochait à Vigilance de vouloir altérer nos dogmes, comme il avait falsifié le vin, en y mêlant de l'eau, lorsque, dans sa jeunesse, il excerçait la profession de cabaretier. Je crois bien que certaines gens méritent le même reproche, quand ils veulent mêler à la révélation les élucubrations de leur cerveau sur la politique, la sociologie, l'économie, que sais-je encore? L'exagération est aussi l'erreur, a-t-on dit très justement.

Et maintenant, le livre de M. Chapon produira-t-il les résultats d'apaisement que son auteur s'en est promis? Vingt-huit évêques, dont cinq cardinaux [1], ont déjà nommé ce livre « une œuvre de justice », tout en louant l'irréprochable modération et la parfaite courtoisie de cette polémique. Qui ne sait, d'autre part, que la passion religieuse aimerait mieux mourir que de se rendre, si elle pouvait mourir.

Il y a des légendes que le temps fortifie, il en est d'autres qu'il dissipe. La légende du *libéralisme* de Mgr Dupanloup est de cette dernière sorte. Je compte donc sur le temps plus que sur les livres pour la détruire; cependant, pour les lecteurs qui n'ont pas de parti-pris, le livre de M. Chapon vaudra du temps.

P. Dadolle,

Professeur aux Facultés catholiques de Lyon.

[1] Ce sont les Em^ces Place, Foulon, Battaglini, Capecelatro, Gibbons. Ce dernier écrit à M. l'abbé Chapon : « J'admire beaucoup votre dévouement « pour le grand prélat qui eut la faculté heureuse d'unir l'adhésion aux vrais « principes de la foi, à une charité et à une tolérance toute évangélique. »

MÉLANGES

DESCRIPTION RAISONNÉE DU MUSÉE DE SAINT-GERMAIN. LA FRANCE PRÉHISTORIQUE [1].

On répète assez volontiers que les études préhistoriques ont perdu de leur intérêt auprès du grand public, que l'on ne parvient plus à réveiller sa curiosité, soit par des découvertes nouvelles, soit par des conclusions sérieusement motivées. Le nombre de livres consacrés à ces questions qui paraissent chaque année, donne un éclatant démenti à ces observations pessimistes, et j'ai aujourd'hui la bonne fortune d'annoncer aux lecteurs du *Correspondant* deux volumes absolument exceptionnels.

Le premier de ces volumes est dû à un de nos jeunes savants qui arrive rapidement au premier rang. Sous le titre modeste de *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain*, M. S. Reinach nous fait un véritable cours sur toute l'époque des alluvions et des cavernes, avec une sûreté de jugement et une érudition qui renvoie toujours aux sources, si certaine qu'elle puisse être d'elle-même. M. S. Reinach a tout lu, tout compulsé, et c'est à l'aide des faits ainsi mis en lumière, qu'il guide le visiteur dans les salles de son musée; qu'il lui montre la succession des époques et des types et qu'il lui fait, pour ainsi dire, toucher du doigt les objets les caractérisant. Sobre dans ses appréciations, comme tout homme qui a beaucoup vu et beaucoup appris, il reste toujours modéré dans ses conclusions sur les questions controversées. « Le point de vue auquel je me suis placé, dit-il dans une lettre adressée à M. Alexandre Bertrand, est strictement scientifique ou, du moins, j'ai toujours fait effort pour ne m'en point écarter. Parce que l'archéologie préhistorique touche à de hautes et délicates controverses, honneur qu'elle partage avec la philosophie et l'histoire des

[1] S. Reinach, *Antiquités nationales, Description raisonnée du Musée de Saint-Germain*. Paris, F. Didot, 1889. — E. Cartailhac, *la France préhistorique. Bibl. scientifique internationale, publiée sous la direction de M. Alglave*. Paris, Alcan, 1889.

religions, ce n'est pas une raison pour qu'on ne l'aborde pas avec la même liberté d'esprit que les autres sciences. D'une manière générale, il me semble que dans cet ordre d'études, on a fait prématurément abus des synthèses, des affirmations gratuites ou autorisées par un trop petit nombre de faits; aussi me suis-je souvent abstenu de conclure, après avoir exposé de mon mieux les arguments du conflit, dans la pensée qu'une conclusion, quelle qu'elle fût, n'aurait pour l'instant aucun caractère scientifique. »

C'est là, assurément, la meilleure des conclusions; c'est celle de tous ceux qui ne se laissent pas aveugler par l'esprit de parti et qui abordent ces études avec le seul souci d'arriver à la vérité vraie. Mais quand cette vérité apparaît clairement, M. Reinach n'hésite pas à se prononcer. Chacun connaît les fragments de bois de rennes coupés au-dessus et au-dessous d'un andouiller, presque toujours chargés d'ornements, de gravures figurant des plantes, des animaux, des scènes de chasse, et percés d'un certain nombre de trous ronds. En se fondant sur leur similitude avec le *pogamagan*, l'insigne des chefs indiens de la rivière Mackensie, on a prétendu y voir un bâton de commandement que rappellent aujourd'hui, dans le même ordre d'idées le sceptre des rois, le bâton des maréchaux, la crosse pastorale des évêques. Bien d'autres hypothèses ont été émises; on a proclamé ces bâtons des outils destinés à redresser les flèches ou bien pouvant servir à atteler des rennes, que sais-je encore! M. Reinach les dit des trophées de chasse pareils aux cornes d'urus ornementés que César signale chez les Germains. Les trous, dont le nombre importe peu, sont des ornements, puisque l'expérience nous montre que l'art des enfants se complaît au forage de trous, plus ou moins circulaires, dans les matières dures qu'ils croient ainsi décorer. « C'est l'origine, ajoute-t-il, du travail ajouré que tous les peuples primitifs ont pratiqué avec prédilection, et qui est encore aujourd'hui un des systèmes décoratifs les plus répandus. Il est impossible de dire si ces trophées ont été ou non l'objet de pratiques superstitieuses; mais cette hypothèse n'aurait rien d'invraisemblable. En tout cas, ce ne sont ni des armes ni des outils, mais des objets de luxe et d'apparat. »

Sur la question de l'existence de l'homme tertiaire qu'on cherche aujourd'hui à rajeunir, M. S. Reinach résume en quelques pages la discussion : « En écartant, dit-il les spéculations *a priori* sur l'origine de l'espèce humaine et le transformisme, la question se pose maintenant en ces termes : a-t-on signalé des vestiges certains de l'existence d'un être intelligent à l'époque tertiaire? Nous pensons que l'on doit répondre par la négative, malgré la multiplicité des découvertes alléguées depuis 1863... Le temps employé à la discussion de ces prétendues découvertes n'a pas été absolument perdu puisqu'il en est

résulté une connaissance plus exacte des phénomènes complexes d'où résultent les *pseudotailles*. La question reste d'ailleurs ouverte, car les recherches dans les terrains tertiaires n'ont encore été poursuivies que sur un petit nombre de points. Peut-être sera-t-on plus heureux quand on explorera la partie septentrionale de l'Asie. Tout ce qu'il faut retenir pour l'instant, c'est que les traces de l'homme tertiaire n'ont pas encore été découvertes en Europe. Cela ne veut pas dire que le genre *Homo* n'ait apparu sur la terre qu'à l'époque suivante. »

Je souscris volontiers à cette assertion. Il est certain que rien de ce que nous savons des conditions climatériques ou biologiques de l'époque tertiaire ne s'oppose *a priori* à l'existence de l'homme, il est donc possible que ceux qui viendront après nous affirment sa présence avec la même certitude que nous l'affirmons nous-mêmes pour l'époque quaternaire. Je n'y contredis pas; bien hardi serait celui qui soulèverait le voile qui cache les découvertes de l'avenir. Je ne prétends qu'une chose, c'est qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas un seul fait, un seul indice qui permette de dire qu'un homme semblable à nous ou qu'un anthropopithèque, si l'on préfère ce mot, vivait durant les temps tertiaires.

La place me manque pour continuer ces citations; il m'en coûte cependant de ne rien dire de l'exposé magistral que M. S. Reinach consacre à l'époque quaternaire, de la bibliographie si riche, si instructive, de l'analyse des travaux dans toutes les langues sur les diverses questions que soulèvent les études préhistoriques. Le livre de M. S. Reinach est un de ceux qui resteront et ceux qui entreprendront après lui de raconter les premiers temps où l'homme a vécu, ne sauraient s'en passer un seul instant sur leur table de travail.

La *France préhistorique*, le second volume dont j'ai à parler est dû à un vétéran de la science, à un maître entre tous. M. Cartailhac a étudié sur place les découvertes qu'il raconte; il a fouillé de ses mains les alluvions, les cavernes, les monuments mégalithiques pour mieux connaître leur stratification ou leur origine. Il a entrepris avec le plus noble désintéressement de longs et coûteux voyages, pour comparer les objets trouvés dans notre pays avec ceux provenant de l'étranger. Son livre permet à chacun de profiter des connaissances qu'il a acquises, d'étudier les civilisations primitives dans leur ordre chronologique. Rien de plus curieux que de suivre avec ce savant guide les progrès de la science préhistorique, de constater, et cela jusqu'à nos jours, l'étrange ignorance de ceux qui nous ont précédés.

Dès l'ère quaternaire, l'homme fabriquait ses premiers outils avec les pierres qui gisaient à ses pieds, avec les os qu'il appointait. Les goûts artistiques ne lui sont pas étrangers. Les nombreux objets recueillis dans les grottes des Pyrénées ou de la Dordogne et exposés

dans les vitrines de la section d'anthropologie à l'Exposition, étonnent les visiteurs; ils étonnent encore plus quand on songe aux misérables outils que seuls le troglodyte avait à sa disposition. De nouvelles races arrivent en Europe, apportant avec elles une civilisation nouvelle. C'est alors qu'apparaissent ces belles haches polies, que la poterie, qui était déjà connue sur certains points tout au moins, atteint son apogée, que les animaux, bœufs, chevaux, moutons, chèvres, sont réduits à être les serviteurs de l'homme. Au nord et à l'ouest de notre continent, des mégalithes s'élèvent; ce sont des monuments en pierre brute destinés à la sépulture de la famille ou de la tribu. Vers les mêmes temps, nous trouvons au centre de l'Europe des populations qui bâtissent leurs demeures au milieu des lacs pour obtenir une sécurité probablement bien précaire.

Au premier abord, on ne voit aucun rapport entre les races immigrant vers le Nord et celles qui pénétraient en Suisse, puis en Italie, et cependant ce rapport existe, car les dolméniques comme les lacustres, apprennent aux populations déjà campées sur le sol qu'ils envahissent à domestiquer les animaux. Les uns et les autres ignorent encore l'usage des métaux, les uns et les autres possèdent ces belles haches en jadeïte, en chloromélanite, dont les gisements ne se rencontrent qu'en Asie.

M. Cartailhac s'attache avec raison aux sépultures; ce sont les rites funéraires qui se perpétuent le plus longtemps et qui distinguent plus particulièrement les races. Parmi ces rites, il en est un qu'il a étudié avec le plus grand soin. Selon une coutume qui se voit encore de nos jours chez certains sauvages, la chair était livrée à la décomposition et, quand il ne restait que le squelette, les ossements étaient pieusement recueillis et déposés dans une sépulture commune; de là ces ossuaires que l'on rencontre si souvent et dont jusqu'ici on ignorait la véritable destination.

La sincère admiration que je professe pour les travaux si consciencieux de M. Cartailhac me permet de lui adresser une sérieuse critique. S'il est une chose qu'on puisse lui reprocher, c'est d'être en général trop sobre dans ses affirmations, de réserver son opinion, alors qu'il semble que les faits permettent d'incontestables conclusions. Comment se fait-il donc qu'il vienne nous dire « que l'homme avait fait la conquête de l'Asie, de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique durant le pliocène sinon avant? A l'époque miocène, dans un paradis terrestre presque sans limites, il avait pu passer d'un continent à l'autre sans changer de climat, sans rencontrer ces conditions d'existence diverses que le Nord et le Midi devaient lui imposer plus tard et qui rendent l'acclimatation si meurtrière. » Ce sont là des assertions purement gratuites; elles ne reposent que sur l'imagination. Nous n'avons aucune

preuve, je viens de le dire, de l'existence de l'homme sur notre continent à l'époque tertiaire, et voici qu'on vient nous parler d'hommes répandus dès les temps pliocènes et même miocènes sur le globe entier. C'est la seule explication possible du peuplement des différents continents, répond M. Cartailhac aux objections, en mettant ses adversaires au défi d'avancer une autre théorie. La réponse est facile; rien ne me contraint de remplacer une hypothèse fausse par une autre qui ne le serait pas moins. J'avoue mon ignorance complète; mais cette ignorance ne me suggère pas de mettre en avant une théorie aussi impossible à prouver que celle de mon savant collègue. Malgré ses éclatants progrès, la science humaine sait encore peu de choses. Quand M. Cartailhac pourra me dire comment la vie apparaît sur la terre, comment une goutte de semence qui vient féconder l'œuf peut donner naissance à un homme, à un animal, à une plante même, alors, mais seulement alors, il aura le droit de s'étonner que nous confessions notre ignorance sur les grands faits qui caractérisent l'origine et le développement des diverses races humaines.

Si la singulière affirmation de M. Cartailhac rappelle, il faut bien le dire, ce mot de *roman préhistorique* que l'on a si souvent et si injustement répété, elle ne saurait rien enlever aux grands mérites de son livre qui reste une précieuse addition aux études préhistoriques.

M[is] DE NADAILLAC.

ICONOGRAPHIE BRETONNE[1]

M. le marquis de Granges de Surgères, correspondant de la Société des antiquaires de France, a consacré sa vie à des études et à des recherches où il est passé maître, et qui n'ont d'ingrat que l'apparence, les études et les recherches iconographiques. Il est certain qu'une iconographie qui ne serait qu'un catalogue méthodique mais aride de portraits dessinés, gravés ou lithographiés de personnages historiques n'aurait qu'un intérêt d'utilité spéciale et secondaire, et que, consulté au besoin par les gens de l'art ou du métier, il risquerait fort d'être relégué sur le rayon des dictionnaires, parmi les ouvrages à la fois estimés et dédaignés qu'on feuillette, mais qu'on ne lit pas. Mais il y

[1] *Iconographie bretonne,* ou liste de portraits dessinés, gravés ou lithographiés de personnages nés en Bretagne ou appartenant à l'histoire de cette province, avec notices biographiques, par le marquis de Granges de Surgères. 2 vol. in-8°. Rennes, J. Plihon et L. Hervé, libraires-éditeurs. Paris, Alphonse Picard, libraire des Archives nationales.

a catalogue et catalogue. Il y a fagot et fagot. Et tout d'abord un catalogue de portraits n'est pas seulement destiné aux amateurs et aux dilettantes. Il s'adresse aussi aux historiens et aux moralistes. « On ne sait pas assez tout ce qu'il y a de choses dans un menuet », disait Vestris. « On ne sait pas tout ce qu'il peut entrer, en dehors des choses utiles, de choses curieuses, piquantes, amusantes dans un catalogue », dirons-nous à notre tour, après avoir consulté avec profit et souvent lu avec agrément celui dont il s'agit ici. Une liste de portraits, faite avec soin, avec méthode, avec critique, avec goût, c'est déjà quelque chose, c'est même beaucoup. Mais on peut y mettre de l'esprit et de la malice sans en avoir l'air, et il est telle mention qui peut faire sourire, telle autre qui peut faire penser, telle autre enfin qui contient sa révélation caractéristique, ou sa leçon salutaire. Un portrait, c'est l'image d'un homme ou d'une femme vue par ses contemporains. Il demeure dans ces images successives, souvent si différentes, quelque chose de l'âme du modèle, quelque chose aussi qui rappelle l'opinion de ses amis ou de ses ennemis ; car il y a des portraits flattés, il y en a aussi de calomnieux. Il y en a qui ont servi à plusieurs figures — le nom seul était changé — épuisé plusieurs gloires, plusieurs popularités. Il y en a qui ne ressemblaient guère à l'original, d'autres qui lui ressemblaient trop. Certains ont prêté à des artifices curieux de coquetterie ou à d'étranges mensonges de l'industrie apocryphe. Tel portrait a toute une histoire dont les péripéties tiennent du roman. Tel autre comparé à ceux qui ont précédé ou qui ont suivi nous donne dans ses variations les vicissitudes d'une vie ou d'une gloire, et prête à plus d'une réflexion philosophique. M. Feuillet de Conches avait écrit sur les *apocryphes du portrait*, sur les vicissitudes de telle image qui, après avoir commencé par être débitée comme celle de Louis XVI, finissait, avec quelques retouches, par être débitée comme étant celle de Marat un bien curieux travail qui autorise en la matière un certain scepticisme.

Quoi qu'il en soit, j'en ai assez dit pour faire comprendre au lecteur que l'on peut trouver, à lire tel catalogue iconographique bien fait, non seulement un profit mais un plaisir extrême. Ainsi en est-il de celui auquel le marquis de Surgères a consacré plusieurs années de recherches — récompensées par plus d'une découverte — dont le programme et le détail exposés dans ses préfaces sont dignes d'un bénédictin.

Les iconographies bien faites comportent en effet forcément une enquête biographique, historique, des recherches d'état civil et d'archives qui ne sont pas sans compliquer le travail, mais aussi ne sont pas sans éclairer et animer le sujet.

A ce sujet, M. de Surgères s'est porté avec une ardeur et un zèle que la difficulté même excitait et que nul obstacle n'a découragés. Les

motifs de son choix, l'inspiration de son zèle, étaient à la fois patriotiques et artistiques. Il a voulu doter l'histoire et la critique d'une iconographie bretonne, qui n'existait pas encore, même à l'état d'ébauche, et dont il fallait recueillir les éléments épars, les membres dispersés à travers d'autres recueils généraux. Il a été mû à le faire par le sentiment d'un intérêt plus encore français que breton, plus national que provincial. Il importe de ne pas oublier la fécondité de la terre bretonne en illustration de tout genre. Et M. de Surgères ne s'est pas seulement occupé des personnages nés en Bretagne, mais encore de ceux qui appartiennent à l'histoire de la Bretagne. Par exemple, le cardinal de Richelieu et la duchesse de Berry. Mais avec les seuls Bretons bretonnants, il avait assez de beaux trophées à arborer avec les listes des portraits des Descartes, des Fouquet, des Rohan, des Chateaubriand, des Charette, des Lamennais, des Brizeux, des Souvestre, des Féval, des Rio, etc.

C'est ainsi que M. de Surgères a composé avec une méthode et un soin qui en font un modèle, un vaste et curieux répertoire comprenant le résumé de la biographie de 1200 personnages célèbres à divers degrés, la description de 5500 portraits dont 1000 ont été mesurés exactement au millimètre. La table des artistes contient près de 2000 noms.

Nous ne pouvons que féliciter M. de Surgères de la patience consciencieuse, de la ténacité vraiment armoricaine, avec laquelle il a élevé pierre à pierre ce monument d'érudition et de critique iconographiques, et le remercier du service qu'il a ainsi rendu (et ce n'est ni le premier ni le dernier) à l'histoire, à la littérature et aux arts.

M. DE LESCURE.

L'ASCÉTIQUE CHRÉTIENNE [1]

Il nous manquait ce qu'on pourrait appeler, dans un langage qui n'a rien d'ambitieux ni d'impropre, un *code* de la perfection chrétienne, où seraient exposées, *dans leur ensemble*, avec méthode et clarté, les règles et les lois de la vie spirituelle. Ce vide se faisait sentir dans tous les rangs et à tous les degrés de la société, nous voulons parler de cette société qui se préoccupe d'ordonner sa vie en vue des intérêts éternels et de la marquer du sceau surnaturel. On était disposé à faire un accueil empressé et reconnaissant à *l'esprit*

[1] *L'Ascétique chrétienne,* par M. l'abbé Ribet, auteur de la *Mystique divine,* chez Poussielgue. 1 vol. in-8°.

dévoué *et bien préparé* qui accepterait la délicate mission de devenir un initiateur dans les voies difficiles de la perfection.

Ce n'est pas, à vrai dire, que les livres de spiritualité fassent défaut. Ils abondent dans nos bibliothèques, et, sur le nombre, il y en a d'excellents. Mais les meilleurs laissent quelque chose à désirer, ils sont *tous* incomplets; quelques-uns, en plus, manquent d'ordre et de méthode; finalement, ils ne sauraient revendiquer le titre de *Manuel complet* de direction spirituelle.

Sainte Thérèse, dans cette langue imagée et entraînante qui fait le charme des esprits élevés et délicats, a écrit des pages ravissantes sur les matières de haute spiritualité. Mais, outre qu'on chercherait en vain dans ses ouvrages un *ensemble*, du moins un *ensemble régulier* et *bien ordonné*, on n'y trouve que de temps en temps des considérations qui puissent servir aux simples fidèles. La sainte, illuminée des clartés supérieures, y décrit, la plupart des fois, des états extraordinaires, et traite des degrés les plus élevés de l'oraison, si peu accessibles au grand nombre.

Saint François de Sales est, en général, plus à la portée de la foule pieuse, surtout dans son livre admirable de l'*Introduction à la vie dévote*. Il règne d'un bout à l'autre de ce traité une lucidité souveraine. Combien de néophytes, combien d'âmes, encore novices dans les exercices de la vie chrétienne, ont trouvé là une direction sûre, lumineuse et attrayante... La piété leur a paru aimable parce qu'elle s'est présentée avec les charmes et les attraits qui séduisent et entraînent. Sans doute, la grâce inimitable du style n'est pas étrangère à ce résultat, mais il en faut chercher l'explication principalement dans l'esprit de mesure et dans le sage tempérament qui distinguent la manière du saint docteur. Nulle part, on ne rencontre, à ce degré, cette juste appropriation des règles spirituelles aux exigences diverses de la vie. Mais saint François de Sales n'offre pas non plus un cadre complet; beaucoup de points importants sont omis, et le côté théologique de la spiritualité n'est pas suffisamment en saillie.

Scupoli, dont le livre, *le Combat spirituel*, est devenu si usuel dans le monde des âmes adonnées à la piété, n'a pas certainement les séductions de l'évêque de Genève; son ouvrage contient d'excellentes exhortations et pousse sérieusement à la pratique de la vertu. Combien on doit regretter que l'auteur se borne à quelques points de vue! Il développe les uns à l'excès, il énonce à peine les autres. En résumé, il n'est pas un guide suffisant à travers les sentiers de la montagne sainte.

Le P. Guilloré fouille bien les sujets qu'il traite. Sans aborder, il est vrai, les régions supérieures de la mystique proprement dite, il se tient pourtant sur les sommets les plus élevés de la perfection, ceux

qu'atteignent seulement les âmes les plus avancées, bien qu'elles n'aient pas franchi les limites des voies ordinaires. Il ne saurait, de ce chef, être utile au plus grand nombre. Sans compter qu'il n'apporte pas de sévérité didactique dans l'ordonnance des matières, il les traite à la manière des anciens, par aspects restreints et, en quelque sorte, d'une façon décousue.

Rodriguez a le don incomparable de faire aimer les choses de la perfection. Il y a, dans la composition, un accent qui captive et un ton d'exhortation qui persuade. L'auteur de la *Perfection chrétienne* est excellent pour la lecture publique, il tient l'attention en éveil sans la fatiguer. Il est abondant, l'abondance devient quelquefois de la longueur et de la diffusion. Rodriguez a beaucoup de lacunes.

Schram a fait la *Théologie de la vie spirituelle*; il a cet avantage sur les précédents qu'il a traité *ex professo* de l'*ensemble* des règles de la conduite chrétienne. On peut signaler pourtant deux défauts principaux dans son livre : les omissions nombreuses et l'irrégularité de la trame. Là, en effet, se trouvent mêlés sans ordre les préceptes communs de l'Ascèse et les miracles de l'ordre mystique.

Scaramelli, lui aussi, a voulu embrasser les aspects multiples de la vie chrétienne. Son *Directoire ascétique* est plus riche que la *Théologie* de Schram, mais il n'a pas réussi davantage à être complet, et sa méthode laisse aussi bien à désirer. L'ordre logique, ce *lucidus ordo* dont parle le poète, n'y reluit pas avec assez d'éclat. Et puis, comme il est diffus! comme il est prolixe! Est-ce pour cela que la lecture en est si monotone?...

Ce n'était donc pas les livres et les auteurs de spiritualité qui faisaient défaut. Mais aucun, comme on vient de le voir, ne nous avait présenté jusqu'ici la *législation complète* de la perfection chrétienne. C'était une lacune à combler.

L'auteur si connu et si apprécié de la *Mystique divine* a bien voulu se charger de ce soin et se faire l'auxiliaire des âmes qui attendaient depuis longtemps un Ananie. Personne n'était mieux préparé que lui pour nous faire les honneurs du sanctuaire et nous en révéler les issues et les mystérieuses profondeurs. Il en est depuis longtemps l'hôte et le familier.

Ce temple est mon pays; je n'en connais point d'autre[1].

Son désir d'être utile aux âmes et de leur servir de *guide* à travers ce *pays* et dans l'enceinte religieuse du *temple* l'a conduit à composer son livre de l'*Ascétique chrétienne*. Cet ouvrage est non seulement le complément, mais encore la base et le point d'appui de la *Mystique*

[1] *Athalie.*

divine. Logiquement, selon la remarque de M. l'abbé Ribet dans l'Introduction, il aurait dû le précéder.

Il aurait dû le précéder dans l'ordre de la composition comme il le précède dans l'ordre des réalités. Les circonstances ont imposé et expliquent l'interversion.

Nous avons lu ce livre, comme on lit les bons livres, faits de main d'ouvrier, lentement, la plume à la main, soulignant les traits saillants et notant les idées maîtresses. Nous nous sommes nourris de cette substance à petites doses, pour mieux en goûter la saveur, sans rien perdre de sa force. L'impression qui nous reste de cette lecture sera partagée par tous ceux qui ouvriront ce livre, et l'on n'est pas téméraire en assurant que les suffrages de l'avenir lui sont réservés. Une esquisse rapide suffira pour donner une idée générale de l'ouvrage et en indiquer la valeur.

L'*Ascétique chrétienne* comprend trois parties :

Nature de la perfection ;

Obstacles que l'âme rencontre pour y arriver;

Moyens dont elle dispose pour l'atteindre.

Nature de la perfection. — L'auteur distingue avec beaucoup de soin la vraie perfection de tous les systèmes et des pratiques qui en usurpent le nom sans en avoir la réalité. La charité est son essence et l'union à Dieu en fait le fond. On n'y atteint que par la pratique des préceptes et des conseils, et en parcourant trois étapes ou trois voies qui en marquent les degrés : la voie purgative, la voie illuminative, la voie unitive.

Obstacles. — La marche de l'âme à travers ces trois voies ne se fait pas sans encombre et sans effort. Les obstacles se dressent sur ses pas, et des plus redoutables. Il suffit de les nommer : le *démon*, le *monde* et la *concupiscence*. On voit l'âme aux prises avec ces adversaires et on assiste à la lutte qu'elle est obligée de soutenir pour résister à leurs attaques. Le caractère spécial de l'assaut de ces ennemis est admirablement dépeint dans ces pages pleines de lumière.

Moyens. — Mais en face de cette coalition, nous ne sommes pas sans moyens de défense. L'âme trouve des armes autour d'elle, elle en trouve en elle-même. Grâce à ces auxiliaires et à ces appuis, elle peut se dégager des entraves qui veulent gêner son essor, s'élever vers les biens supérieurs qu'elle convoite et chanter son chant de victoire sur les ruines et les débris de la nature vaincue et en face du monde et du démon dont elle a secoué le joug. Qu'on parcoure ces pages, on y rencontrera groupées, classées, les diverses pratiques de la vie spirituelle, qui sont éparses çà et là dans les divers traités sur la matière. Rien de plus pratique, rien de plus actuel, et, par suite, rien de plus important que cette troisième partie. Qu'on en juge par

une simple énumération : Désir de la perfection, connaissance de soi-même, attrait dominant, défaut dominant, union à Dieu par l'oraison, sécheresses et consolations dans l'oraison, direction spirituelle, règlement de vie, relations diverses, etc., etc.

Tout est indiqué avec un soin minutieux et avec tous les détails que la matière comporte. Tel est le fond de l'ouvrage et l'ensemble des questions qui prennent place dans ce vaste cadre. Le cadre est simple dans sa grandeur, et c'est ce qui en fait la beauté. Les lignes principales s'y accusent avec un relief puissant, et la variété des détails, sans rompre l'harmonie, en rehausse l'éclat.

Que dire de la forme? Ce qu'on en saurait dire de mieux, c'est qu'elle est admirablement adaptée au sujet.

M. l'abbé Ribet parle une langue claire, sobre, ferme, toujours noble jusque dans ses abandons, élégante dans sa simplicité, éloquente même, tant elle est animée et dégagée. La grande armure théologique n'a rien enlevé à cet esprit de sa souplesse et de son élasticité.

La perfection même de son œuvre et les éloges unanimes que lui ont décernés les organes les mieux accrédités de la presse, nous rendent timides pour faire quelques réserves et signaler quelques *desiderata*. L'auteur nous permettra cependant de lui soumettre quelques remarques [1].

M. Ribet a consacré quatre chapitres à développer la *Notion de la perfection*. C'est long; un exposé plus court aurait été plus saisissant, sans être moins clair.

Pourquoi n'aurait-il pas débuté, tout de suite, par la *définition* de la perfection? Il l'aurait décomposée ensuite dans ses divers éléments, les expliquant les uns après les autres, et, par voie de déduction, il serait arrivé à écarter toutes les fausses notions, toutes les pratiques qui ne sont que des contrefaçons de la vraie perfection. La marche aurait été plus directe, plus rapide, l'impression sur l'esprit plus vive et plus profonde. Cette manière de procéder n'aurait pas déplu aux

[1] La première porte sur le *titre* même du livre : *Ascétique chrétienne;* non pas qu'il ne soit théologique, il l'est absolument et strictement : peut-être l'est-il trop. N'est-il pas à craindre que pour un grand nombre cette enseigne ne cache autre chose que ce qu'elle prétend indiquer? Pour les gens du monde et même pour beaucoup de bons chrétiens, le mot *ascétisme* traduit une idée de piété rigide, peu commune. Ceux-ci donnent ordinairement le nom d'*ascètes* aux personnes qui vivent dans les pratiques les plus austères du christianisme. Évidemment c'est une exagération et une fausse interprétation. Mais le fait existe et il faut compter avec lui. Est-il téméraire de supposer que la foule mal informée sera tentée de détourner la tête en face d'un titre qui lui laisse pressentir un long exposé de principes et de pratiques qu'elle redoute et qu'elle ne juge pas faits pour elle? Ne la verra-t-on pas passer sans s'arrêter? C'est mon objection.

initiés, à qui elle aurait épargné les développements inutiles d'un long exposé, et elle aurait été plus utile à ceux qui avaient besoin d'être éclairés. D'un coup d'œil, ils auraient saisi le point vrai de la question, la note différentielle de la perfection : leurs facilités auraient été doublées.

Nous aurions voulu aussi que l'auteur eût plus nettement accentué les différences caractéristiques des trois étapes de la perfection. Il y a sans doute l'essentiel; mais pourquoi n'est-ce pas plus accusé et mieux classé? L'auteur est resté un peu dans le vague, quand il parle des cas où les conseils peuvent devenir obligatoires, c'est peut-être le défaut du sujet, tant il est difficile.

Les conseils s'imposent dans les circonstances et dans la mesure où ils sont nécessaires pour éviter le péché mortel. La formule est exacte incontestablement : mais n'aurait-on pas pu développer davantage et donner surtout quelques exemples. Dans le monde, on est si peu familiarisé avec cette doctrine, que quelques détails n'auraient pas été superflus pour la faire bien comprendre et la faire accepter.

Enfin, en général, la matière est un peu trop condensée. C'est parfait pour ceux qui ont étudié ces questions; ils ont sous la main un résumé fidèle, un mémorial complet et court. Mais les autres?..... mais ceux qui ont besoin d'être conduits par la main dans ce labyrinthe intérieur, où il est si aisé de s'égarer, ceux-là ne se plaindront-ils pas d'avoir des indications trop sommaires, des formules trop serrées, des explications trop succinctes, une lumière insuffisante enfin?... Est-ce que deux volumes n'auraient pas été nécessaires pour la parfaite initiation des commençants?...

Nous livrons ces réflexions à l'auteur sans insister, et en nous défiant de notre propre jugement.

Son œuvre n'en reste pas moins une œuvre capitale, une synthèse vigoureuse de la doctrine catholique sur l'*ascétisme*. A ce titre, elle est un *bienfait*. Un *bienfait* pour les *communautés religieuses*, qui auront un moyen facile, usuel, de s'initier aux secrets de la vie parfaite. Novices et profès, tous pourront y recourir avec fruit, les uns pour éclairer leurs premiers pas, les autres pour les raffermir ou les redresser dans leur laborieuse ascension vers les grands sommets de la vie surnaturelle.

Un *bienfait* pour les *séminaristes* et pour les *prêtres*, qui seront dispensés de faire de longues recherches et de frapper à plusieurs portes pour avoir un *abrégé* de toute l'économie spirituelle; c'est à cette école qu'ils pourront apprendre les principes sûrs et féconds de la direction des âmes.

Un *bienfait* pour les *âmes pieuses* qui vivent dans le monde et qui sont animées d'un désir sincère et ardent d'avancer dans les voies

étroites du christianisme, en pleine sécurité, à l'abri des illusions dangereuses, avec le secours de toutes les lumières et de toutes les forces qui accroîtront leurs facilités.

Un *bienfait* enfin pour les personnes qui ne connaissent encore rien de la vie *parfaite* et qui se contentent des pratiques *strictement nécessaires* du christianisme, n'envisageant celui-ci que par le côté purement extérieur; un *bienfait* même pour celles qui sont encore éloignées de ces pratiques et dont la foi est attiédie ou assoupie. Il semble, sans doute, au premier aspect, que ce livre n'est pas fait pour ces deux dernières catégories d'âmes. Il invite à rentrer en soi-même, à se renfermer dans *son intérieur*, comme on disait dans la langue si vraie et si chrétienne du dix-septième siècle, pour le régler, l'élever et l'embellir. Or n'est-ce pas un contre-sens que cette invitation adressée à une classe de gens qui vit à peu près constamment *dehors?* Qui est-ce qui vit *chez soi* aujourd'hui, même parmi les chrétiens ordinaires du monde? Qui est-ce qui s'appartient?... Tout le monde *est sorti*, entraîné par tous les courants de la vie publique, emporté par l'agitation et le bruit, enveloppé dans le tourbillon des affaires et des plaisirs, des préoccupations de tout genre. Où sont les existences reposées, calmes, tranquilles, qui vivent retirées dans un asile plein de paix et de sécurité?

Cela étant, comment se flatter que ces âmes pourront se recueillir sur ces pages toutes pleines de pensées graves et austères? Malgré cela, nous voulons espérer qu'il se fera un jour une rencontre de ces âmes avec ce livre, et que cette rencontre sera un *bienfait* pour elles.

Que faut-il pour arrêter l'esprit dans des réflexions et des méditations sévères? Que faut-il pour dissiper les illusions de la vie et pousser l'âme à mettre dans la vertu son ambition suprême? Un chagrin amer, une ruine de fortune, un désenchantement, une perte cruelle, suffisent à préparer une transformation.

Que d'âmes ont trouvé leur chemin de Damas, sur le chemin des revers et des déceptions! Et dès lors que se passe-t-il? L'orientation de la vie étant changée, la vertu, la perfection du christianisme étant devenues l'objectif principal, le premier mouvement de ces âmes est de chercher autour d'elles un guide éclairé, à qui elles demanderont tous les secrets d'une vie meilleure. Ce guide est quelquefois une personne, c'est souvent aussi un livre. Pourquoi celui-ci n'aurait-il pas la consolante mission d'éclairer cette route et de conduire les premiers pas du néophyte?

Nous voulons finir avec cette espérance.

***

REVUE DES SCIENCES

Association française pour l'avancement des sciences. — Discours d'ouverture de M. de Lacaze-Duthiers. — La méthode expérimentale en zoologie. — Les naturalistes autrefois et aujourd'hui. — L'observation et l'expérience. — Les mœurs des animaux. — Singularités. — Les cynips du chêne. — Les anthophores, les sitaris et les triongulins. — Le phyllosome et la langouste. — L'anguille. — Les hirondelles au service militaire. — Dans l'Ardèche : l'or en France. — Découverte d'une pépite d'or de 500 grammes. — Enquête de M. l'abbé Canaud. — Les pépites d'or trouvées dans la région. — La pépite d'Avols au Champ de Mars. — Au palais des Machines. — La machine à fabriquer 9000 sacs de papier à l'heure. — Le canon de Bange à l'Exposition. — Portée supérieure à trois lieues. — Inventeurs et inventions mécaniques françaises. — En Amérique : Les appareils automatiques à peser, à verser de la liqueur, à photographier, etc. — Le *penny box*. — La lumière électrique en location dans les wagons et sur les bateaux. — Boîte à lumière.

M. de Lacaze-Duthiers, l'éminent naturaliste de l'Institut, présidait, cette année le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Paris par exception, en raison de l'Exposition universelle. Il a prononcé un discours remarquable dans la séance d'ouverture sur les méthodes en zoologie et en particulier sur la nécessité des expériences en histoire naturelle. Il a bien montré que c'est par l'expérience que les grandes questions de philosophie naturelle finiront par être résolues, que les discussions soulevées par les convictions froissées, les assertions hasardées, les déductions dites philosophiques, les synthèses aventureuses manquant trop souvent de bases solides, seront enfin justement appréciées ou solidement établies. Nous signalons ce discours parce qu'il nous donne le moyen de prouver par quelques exemples curieux et bien choisis par M. de Lacaze-Duthiers toute la fécondité de la méthode expérimentale.

Il n'est personne qui n'ait observé sur les chênes de nos bois, des excroissances, de vraies tumeurs, maladies produites par des parasites : ce sont des galles, dont une espèce au moins, la noix de galles est connue de tout le monde, car de temps immémorial elle a servi à

produire de l'encre. De ces excroissances maladives sortent des insectes, des cynips nés des œufs déposés dans le végétal par la mère à l'aide d'une tarière, d'une sorte de vrille. Dans l'intérieur de cette tumeur, le jeune trouve tout ce qui lui est nécessaire pour bien vivre et se développer. Au sortir de sa prison, qui rappelle assez bien le fromage de Hollande de la fable, il est facile de le recueillir. Aussi les entomologistes ont-ils inscrits dans les catalogues un grand nombre d'espèces et de genres. En cela ils ont fait de la zoologie pure et descriptive comme on en faisait au temps de Linné et de Cuvier. Or il s'est trouvé qu'en suivant l'évolution de ces parasites, toutes les espèces, tous les genres ont dû être révisés. Citons un exemple. Sur les racines superficielles d'un chêne, on trouve des galles de couleur et de taille variées. Les insectes qui en naissent sont privés d'ailes. Mis en expérience, ils ont été reconnus incapables de produire les tumeurs d'où ils étaient sortis; ils sont d'ailleurs tous femelles. Quel est donc le producteur de ces galles, quelle est la mère de ces insectes? C'est ce qu'il fallait découvrir et ce que l'on ignorait absolument. D'un autre côté, au printemps, on voit les extrémités des rameaux du même chêne porter des tumeurs rouges, verdâtres, que depuis longtemps les naturalistes ont appelés *pommes de chêne*. Ce sont encore des galles d'où sortent aussi des cynips. Mais, chose singulière, ces animaux sont incapables, comme les premiers de reproduire la galle d'où ils sont sortis; toutefois ils en diffèrent, en ce qu'ils ont des ailes et que parmi eux se trouvent des mâles et des femelles. Voilà donc des êtres totalement différents, si on les étudie séparément, tels qu'ils s'offrent à nous dans la nature au sortir de leur berceau.

Suivons-les expérimentalement et, pour éviter toute confusion, appelons-les par les noms qu'on leur a donnés; l'insecte de la racine *biorhiza*, celui de la pomme *téras*. Les biorhizas fuient les racines sur lesquelles ils sont nés, s'élèvent péniblement, n'ayant pas d'ailes jusqu'aux extrémités des rameaux de l'arbre. Là ils pondent des œufs non fécondés, puisqu'il n'existe pas de mâles parmi eux, et produisent par leurs propres piqûres les pommes de chêne d'où sortiront les téras. D'un autre côté, les téras au sortir des pommes s'accouplent et fuient les hauteurs de l'arbre. Les femelles fécondées descendent pour venir pondre les œufs et les faire pénétrer à l'aide de leurs tarières dans les racines de l'arbre. Les biorhizas sont donc nés des œufs des téras et ceux-ci des œufs de biorhizas.

Ainsi voilà deux genres tout à fait distincts par leurs mœurs, par leur organisation, leurs caractères extérieurs, qui cependant dérivent l'un de l'autre et qui, zoologiquement, ne doivent plus en former qu'un seul. Comment aurait-on pu trouver cet énigme, si M. Adler n'eût constitué des expériences et fait des observations minutieuses et

suivies? M. de Lacaze-Duthiers fait remarquer que les cynips sont des êtres relativement haut placés dans la série animale; aussi est-on en droit de penser que, parmi les animaux plus inférieurs, on doit rencontrer de même des faits semblables aussi imprévus et aussi étranges.

Autre exemple, encore plus singulier. Dans les terrains de la Provence, raconte M. de Lacaze-Duthiers, se trouvent des assises d'un grès résistant, entre lesquelles des couches friables permettent à des insectes fouisseurs d'y creuser des galeries. Une sorte d'abeille, l'anthophore, y fait ses nids qu'elle remplit de miel au-dessus duquel elle dépose un œuf qui surnage; puis elle mure sa loge avec un mortier d'une grande solidité. Bien souvent, de ces nids sortent non pas des anthophores, mais des insectes absolument différents. Ce sont des sitaris, appartenant à un groupe fort éloigné des abeilles. Comment cet intrus est-il parvenu à se substituer au lieu et place du légitime propriétaire d'une de ces loges, dont l'entrée a été murée si hermétiquement, si soigneusement?

Nous sommes à l'automne. La femelle du sitaris a été fécondée. Un instinct impérieux la pousse et lui fait pondre ses œufs au-dessous des loges murées de l'anthophore. Des jeunes naissent de ces œufs et restent devant les portes closes, formant un tas qui se mêle aux poussières et aux débris accumulés par le vent; ils passent ainsi l'hiver. Survient le printemps. Quelques-unes des abeilles sont à terme; elles sortent de leur prison naturelle. Les premières sont presque toutes des mâles, car leur éclosion est ordinairement plus précoce. Le temps est froid et les nouveau-nés ne se hasardent guères dehors; ils sont frileux et restent blottis, grelottants près de leurs berceaux sur les poussières où sont disséminés les jeunes des sitaris. Le moment est venu pour les jeunes sitaris de se réveiller et de penser à l'avenir. Ces jeunes, on les connaissait bien déjà; Léon Dufour les avait nommés *triongulins*, parce qu'ils sont armés d'ongles propres à leur permettre de s'accrocher aux poils du corps des anthophores. Ces triongulins ne manquent pas de grimper sur le dos des mâles premiers-nés pour attendre là en parasites de nouvelles conditions d'existence nécessaires à leur développement. La saison devient chaude. Les femelles d'anthophores naissent à leur tour et commencent bientôt leur travail; elles creusent les loges, les remplissent de miel. Enfin arrive le moment de la fécondation et de la ponte. Pendant que le mâle assure la propagation de l'espèce, le triongulin émigre du corps qu'il avait habité jusque-là, et passe sur celui de la femelle. Dans cette nouvelle station, il reste à l'affût attendant le moment propice pour pénétrer dans la loge à miel. L'histoire devient tout à fait curieuse.

Au moment de la ponte, le triongulin qui habitait les parties supérieures du corps de l'abeille, descend pour guetter la sortie de l'œuf,

se cramponner sur lui et arriver, ainsi porté par ce frêle esquif, sur le lac de miel où il va courir un grand danger, puisque s'il y tombe, il s'y noie. Cependant dès que l'anthophore a pondu, elle se hâte de mettre sa progéniture en sûreté, elle le pense du moins ; elle mure sa loge, et comme dit très bien M. de Lacaze-Duthiers, « voilà le loup enfermé dans la bergerie ». Que fait le triongulin fixé sur son radeau ? Est-ce le miel qu'il va manger ou est-ce l'œuf qui va le nourrir? L'expérience a répondu. Le triongulin fuit le miel dans lequel il pourrait se noyer. C'est d'abord son radeau qui le sauve, et c'est encore son radeau qui va le nourrir. L'œuf lui fournit sa planche de salut et sa nourriture. Quand il a fini de manger l'œuf, il change de forme, se dépouille de ses enveloppes de triongulin et après cette transformation change de mœurs et de goûts. Le voilà maintenant avide de miel; il plonge dans ce lac qui naguère était un danger pour lui et se nourrit de miel avec avidité. Quand il a fini cette ration nouvelle, il a grandi et se métamorphosant encore, il devient le sitaris que nous avons vu d'abord sortir de la loge de l'anthophore.

N'est-on pas vraiment étonné en présence de cette série d'actes instinctifs qui semblent, pour s'accomplir, avoir dû être précédés et accompagnés d'une foule de raisonnements prévus, avec une ingéniosité, avec une rouerie consommées. Ces faits ont nécessité de longues recherches, trois ans d'observations fines et répétées de M. Fabre. Léon Dufour, entomologiste et anatomiste de l'école de Cuvier, avait découvert le triongulin et l'avait ainsi baptisé parce qu'il le croyait un véritable mineur. L'expérience a prouvé à M. Fabre qu'il y avait erreur. Le triongulin a usurpé un nom qui ne lui appartient pas. Les mœurs du sitaris sont tout autres que celles d'un mineur.

Autre preuve encore de l'influence de l'expérimentation sur les progrès de l'histoire naturelle; elle est plus connue, mais elle est bien démonstrative : il s'agit de la langouste que l'on pêche sur les rochers de fond au bord de la mer. Dans les premiers temps de son existence, l'animal vit au large, nageant à la surface des eaux pures. Son corps arrondi et charnu, si recherché comme aliment, n'est alors représenté que par une lame large et extrêmement mince, si bien que les zoologistes de l'ancienne école l'ont nommé *phyllosome* et en ont fait non seulement un genre, mais encore l'un des types d'un groupe fort éloigné de ses pareils. Et cependant cet animal plat, si mince, c'est la langouste. On voit donc qu'il est indispensable avant d'établir une classification, d'examiner les animaux dans leurs différents états d'évolution. Nous ne connaissons pas aujourd'hui l'évolution de l'anguille. M. Blanchard proposait dernièrement un moyen de nous tirer d'embarras. L'anguille descend à la mer. Elle a toute l'apparence de n'être qu'une larve. Comment le savoir? M. Blanchard se propose d'en

pêcher un certain nombre, de placer un petit écriteau en métal léger sous leurs nageoires avec indication des points de pêche, etc. Plus tard, on les recherchera, on en retrouvera des types modifiés et l'on finira par résoudre l'énigme : « D'où vient l'anguille, comment se reproduit-elle ? »

En histoire naturelle, tout est matière à expérience. Savait-on que les hirondelles, que l'on tue sans pitié dans le Midi de la France pour en faire des ornements féminins, savait-on qu'elles peuvent devenir des messagères rapides comme les pigeons voyageurs? On parle même d'en faire des messagères militaires. Un observateur attentif, M. Jean Desbouvrie, est parvenu à élever des hirondelles, à les apprivoiser, à leur donner l'habitude de rentrer au logis après des heures de liberté. Si l'hirondelle émigre à l'automne, c'est moins par crainte du froid que pour ne pas mourir de faim. M. Desbouvrie leur a donné un abri exposé au midi avec une nourriture abondante, et ses hirondelles ne le quittent pas. Il leur a attaché aux pattes des bouts de soie de diverses couleurs de façon à préciser leur âge et leurs qualités. Une enquête a été ouverte par le ministère de la guerre pour s'assurer des faits affirmés par M. Desbouvrie et comparer, au point de vue militaire, les hirondelles et les pigeons. Les hirondelles seraient bien autrement rapides. Une hirondelle, non dressée, qui avait son nid dans une ferme près de Roubaix, avait été capturée, emportée en cage à Paris, où elle fut remise en liberté. Moins d'une heure et demie après le lâcher, elle était de retour à la ferme. Elle avait donc franchi 250 kilomètres environ en 90 minutes, avec une vitesse moyenne, par conséquent, de 3 kilomètres à la minute. Ces oiseaux échapperaient donc bien plus facilement aux balles de l'ennemi que les pigeons. S'il faut en croire M. Desbouvrie, nous aurions bientôt des hirondelles astreintes au service militaire.

On peut voir au Champ de Mars, dans la galerie affectée aux minerais, une pépite d'or d'un demi-kilogramme découverte en France. Cette pépite a toute une histoire. Clément Trouillas gardait ses chèvres, il y a quelques années, auprès du hameau des Avols, dans l'Ardèche. Une chèvre s'étant montrée récalcitrante, Trouillas ramassa une pierre, singulièrement lourde, et lui lança le pesant caillou. Tout dernièrement son beau-frère, Adrien Noël, aperçut, au même endroit, un objet brillant qu'il examina à loisir. C'était la pierre de Trouillas, paraît-il, et cette pierre était une pépite d'or dont un horloger du village voisin offrit 1200 francs. Des gens avisés s'interposèrent et pensèrent qu'il ne fallait pas livrer à la fonte un échantillon aussi rare. Un littérateur distingué, M. Mazon, écrivit à ce propos à M. Stanislas Meunier, du Muséum. M. Mazon se fit même envoyer à Paris le précieux caillou. Il porte une fente sur l'une de ses faces, ce qui

permet d'apercevoir le métal très compacte. Cette pépite mesure 94 millimètres de long, 50 millimètres dans sa plus grande largeur, 8 millimètres dans sa plus grande épaisseur. M. Riche, qui en a fait l'analyse, a trouvé 980 millièmes d'or, 18 millièmes d'argent, et de petites quantités d'oxyde rouge de fer. La densité est de 16. La pierre rappelle, par sa forme, certains silex taillés; on la compare aussi à une pomme de terre écrasée [1]. M. des Cloizeaux s'est demandé si cette pépite n'aurait pas déjà eu quelque propriétaire qui l'aurait rapportée d'Amérique et l'aurait perdue dans ce pays où les minéralogistes n'ont jamais fait pareille trouvaille. M. l'abbé Canaud, curé de Gravières, a été prié de faire une enquête et de la transmettre à M. Boussinesq, de l'Académie des sciences. On sait bien que César a qualifié notre pays de *Gallia aurifera*, que l'Ariège tire son nom des paillettes d'or qu'il charrie. Agricola a écrit : *Aurum in Cebennis invenitur in lapillis nigris.* Mais enfin, il s'agit ici d'un bloc de 543 grammes qui met l'Ardèche sur le même rang que les placers de l'Oural. Sans admettre que le pays soit un placer, il faut cependant savoir que les pépites ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le croire dans l'Ardèche. M. l'abbé Canaud rappelle, qu'il y a trente ans, on trouva aux Albourniers une belle pépite; elle fut découverte par un nommé Étienne Pellet. M. Canaud a été voir le fils de M. Pellet : « Mon père, dit-il, a trouvé ce morceau d'or en piochant une vigne située au levant et près des Albourniers et à petite distance des Aynessets. La pépite, grosse comme une petite noix, fut vendue 60 francs à un orfèvre. » A Monjoc, une pépite fut encore trouvée par le « père Henri Robert » qui plantait un jeune châtaignier. Enfin, il y a soixante ans, dans les mêmes Avols qui viennent d'enrichir Noël, Joseph Merle fit une découverte analogue. « Il existe encore, dit M. l'abbé Canaud, dans le village des Avols, un vieillard appelé Trouillas qui se souvient bien avoir vu cette pépite. Elle était de la forme et de la grosseur du manche d'un petit couteau; elle était engagée entre deux pierres détachées du schiste, dans le lit creusé du ruisseau de la fontaine, au-dessous du village des Avols. La pépite fut payée 380 francs par M. Bertrand, orfèvre. » M. Canaud a joint à son enquête un croquis relevé sur le plan cadastral et sur lequel il a marqué les points où l'on avait ramassé les diverses pépites.

La plus grande partie de la région aux pépites est occupée par un énorme contrefort de la montagne de la Barre au point appelé *Serre de Monjoc*. Les Avols forment le bas d'une vallée dénudée un peu au-dessus du point de jonction des eaux du Fayet avec celles du Chassezac. C'est en plein micaschiste que les pépites ont été trouvées. Un

[1] D'après M. Stanislas Meunier, *Nature*.

grand nombre de filons de toute nature intercalés entre les couches relevées de ces micaschistes, sillonnent dans tous les sens la terre de Monjoc et les collines de Tincouses, par exemple celui de plomb argentifère des Albourniers, celui de pyrites de Bon-Abri, celui de fer des Chaussi, etc... Il ne paraît donc pas douteux, surtout après les recherches de M. l'abbé Canaud, que la pépite d'Avols ne soit parfaitement bien originaire du pays. Il serait à désirer maintenant que cette pépite fût achetée par le Muséum ou l'École des mines et ne restât pas comme aujourd'hui dans une collection privée.

La mécanique triomphe partout et tend à remplacer de plus en plus la main de l'homme. On peut voir fonctionner au Champ de Mars, dans la section américaine du palais des Machines, un appareil curieux. Nous avions déjà la machine à faire les enveloppes, voici maintenant la machine à fabriquer les sacs en papier. On voit une feuille de papier continu se transformer rapidement en un beau sac de forme parallélipipédique. La machine colle, plie, donne au papier la forme voulue, découpe, sèche, et tout se fait comme par enchantement. Un petit garçon vient simplement ramasser dans une boîte les sacs empilés par paquet de 50. La machine produit jusqu'à 9000 sacs à l'heure avec une force de un demi-cheval-vapeur, soit jusqu'à 90 000 sacs par journée de dix heures. Il s'agit de sacs du poids de 125 grammes. Il existe plusieurs types selon la grosseur des sacs. Cette fabrication si rapide donne une idée des ressources inépuisables que les inventeurs savent tirer de la mécanique.

Domaine de la mécanique encore, le canon de Bange exposé par l'usine Cail! Ce canon a 320 millimètres de calibre. Sa longueur est de 12^m,500; son poids de 47 tonnes; le poids du projectile de 400 kilogs. La vitesse initiale, mesurée au chronographe, a été trouvée, au champ de tir de Calais, de 650 mètres par seconde; la vitesse restante à 1500 mètres de 590 mètres. La portée mesurée, sous l'angle de 10°, est de 9500 mètres, la portée maxima, sous l'angle de 30°, est de 19 000 mètres, près de cinq lieues.

L'épaisseur de la plaque en fer traversée par le projectile à sa sortie du canon est de 90 centimètres; l'épaisseur de la plaque en fer traversée à la distance de 1500 mètres, est de 75 centimètres; l'épaisseur de la plaque en acier la plus résistante, traversée à la sortie de la pièce, n'est pas inférieure à 60 centimètres, et, à la distance de 1500 mètres, elle est encore de 50 centimètres. La force vive du projectile, à sa sortie du canon, est de 8622 tonnes mètres. La hauteur à laquelle cette force vive pourrait soulever la bouche à feu atteint 183 mètres.

Les organisateurs de la classe 52 (mécanique), au Champ de Mars,

ont eu l'idée excellente de reproduire les modèles des grandes inventions d'origine française afférentes à cette classe. Il nous paraît bon de consigner ici, au moins à titre de document, l'énumération de ces inventions en les relevant telles qu'elles sont installées.

Système métrique. Assemblée nationale, 1790. Machine de Vaucanson, Jacques de Vaucanson, 1751; la chaîne de Galles, André Galle, 1832. La croix d'embrayage, Adolphe Nepveu, 1840; la balance de Roberval, Gilles Perronier de Roberval, 1670; la presse hydraulique, Blaise Pascal, 1650; la Montgolfière, Joseph Michel et Jacques-Etienne de Montgolfier, 1797. La turbine Fourneyron, Claude Burdin, 1824 et Benoît Fourneyron, 1832; la turbine Fontaine, Pierre-Lucien Fontaine, 1840. La roue Poncelet, Jean-Victor Poncelet, 1824; la chaudière tubulaire, Marc Seguin, 1827; la chaudière à petits éléments, Julien Belleville, 1850; le ressort Belleville, Julien Belleville, 1861; la soupape de sûreté, Denys Papin, 1681; le manomètre métallique, Eugène Bourdon, 1849; l'injecteur automatique, marquis de Mannoury Dectot, 1818, et Henri-Jacques Giffard, 1858; la machine à vapeur à piston, Denys Papin, 1690; la détente par recouvrement, Benoît Emile Clapeyron, 1842; la détente Meyer, Jean-Jacques Meyer, 1841; la détente variable par le régulateur, Marc-Joseph-Denis Farcot, 1836; le régulateur à bras croisés, Joseph Farcot, 1854; le régulateur Foucault, Léon Foucault, 1864. Le compensateur de régulateur Denis et Weyher, 1871; la machine à double expansion, Benjamin Normand, 1872. La navigation à vapeur, Denys Papin, 1698; Claude-François Dorothée et marquis de Jouffroy d'Albans, 1776; l'hélice propulsive, Charles Dallery, 1803, le capitaine Delisle, 1823, et Frédéric Sauvage, 1832; le servo-moteur, Joseph Farcot, 1868; le marteau-pilon, François Bourdon, 1839; la machine à gaz, Philippe Lebon d'Hubersin, 1801, Pierre Hugon, 1860; Jean Joseph-Lenoir, 1860, et Alphonse Eugène Beau de Rochas, 1862; la commande des freins à distance, Denys Papin, 1687, Désiré Martin et Verdat du Trembley, 1860; le cable télédynamique, Ferdinand Hirn, 1850; le dynanomètre Morin, Arthur-Jules Morin, 1831; la mesure de l'élasticité, par le spiral roulant, Edouard Phillips, 1869: le frein dynamométrique, Gaspard-Claire-François-Marie Riche, baron de Prony, 1821.

On peut se demander où s'arrêtera l'imagination des inventeurs d'appareils automatiques. On a commencé par la balance, par les secousses électriques, par les distributeurs de journaux, de bonbons, d'objets de parfumerie, de lorgnettes pour spectacle, etc. Ensuite on a songé à nous faire délivrer mécaniquement des verres de grog ou de limonade. On met 10 centimes, 20 centimes, 30 centimes dans le petit guichet ouvert, et la liqueur sort jusqu'à ce qu'elle ait empli le verre. Après, on a combiné le théâtrophone que l'on peut voir en ce moment à l'Exposition, au pavillon des Téléphones; on glisse 50 centimes dans la boîte; on s'applique aux oreilles les deux cornets téléphoniques et l'on entend la musique de l'Eden, etc. En même temps, on a pensé à

nous donner notre portrait pour 1 franc. Le photographe automatique existe. L'appareil figure à l'Exposition, galerie des Arts libéraux; malheureusement il ne fonctionne pas; il est cependant extrêmement ingénieux. On se place devant l'objectif, et cinq minutes après, vous voyez tomber à votre portée votre portrait sur carte. L'appareil a tout fait. Il a préparé la plaque, il l'a collée sur verre, il l'a apportée devant l'objectif; il a réglé la pose; il a effectué les opérations accessoires du développement, etc. Il a encore collé l'épreuve sur carton. C'est inimaginable. C'est là un petit chef-d'œuvre de mécanique.

Voilà maintenant une autre combinaison qui nous vient d'Amérique. Le nouvel appareil de MM. Daviès et Tourtel vend de la lumière... et il rend l'argent en cas de non fonctionnement. Le but poursuivi par les inventeurs est de fournir aux voyageurs, en chemin de fer, en bateau, en voiture, moyennant finances, pendant un temps déterminé, une lumière douce et abondante leur permettant de lire, d'écrire, etc.

L'appareil ressemble à une petite boîte carrée, surmontée d'une sorte de tirelire. Au-dessous, sur la face antérieure de la boîte, se trouve une petite lampe électrique de 5 à 6 bougies. Quand on jette 10 centimes dans la tirelire, la lampe s'allume et se maintient allumée pendant une demi-heure. Le mécanisme est assez simple. La boîte renferme un accumulateur chargé. Quand on a glissé les 10 centimes, si tout est en bon état dans l'intérieur, on peut faire tourner un bouton placé bien en vue et remonter un mécanisme d'horlogerie, qui, en fonctionnant, assure le passage du courant dans la lampe. Si, au contraire, l'accumulateur, par exemple, est déchargé, le sou ne peut entrer dans la boîte; il trouve une trappe fermée sur son passage et cette petite trappe, inclinée, fait tomber le sou à l'extérieur, en sorte qu'ici l'appareil rend l'argent s'il est hors d'état de fonctionner. Il va de soi qu'il suffit pour obtenir de la lumière au delà d'une demi-heure, de recommencer l'opération plusieurs fois de suite en glissant de nouveau une pièce de 10 centimes. On loue cet appareil comme dans certaines gares de chemins de fer on loue des oreillers, des couvertures, etc.

On a déjà vendu des appareils d'éclairage portatifs, renfermant une pile, etc. Mais ces appareils coûteux nécessitaient des manipulations; c'était une sujétion à laquelle peu de personnes se soumettaient. Ici, tout ennui est supprimé, on loue, on s'éclaire et on laisse l'appareil aux mains des agents du train. Le *penny box* a certain succès aux États-Unis. Mais c'est aux États-Unis! En tout cas, il convenait de signaler son apparition.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 septembre 1889.

Les électeurs sont convoqués. Le 22 septembre, le suffrage universel parlera, ou plutôt agira, en maître : il décidera, comme il lui plaira, soit du sort des républicains régnants, soit de celui de la République elle-même. N'est-il las et dégoûté que de ses ministres et de leur parti? L'est-il du régime? Veut-il recommencer avec le gouvernement républicain un autre cycle? A-t-il reconnu, à cet essai de dix-huit ans, que, non par la faute des hommes seulement, mais par celle des institutions, la République est impropre à lui assurer la paix et la liberté à l'intérieur, la force et la dignité au dehors? Il le dira. Ce n'est certes pas une consultation constitutionnelle et plébiscitaire. Mais on ne peut nier qu'au fond, le suffrage universel jugera comme s'il avait à prononcer sa sentence sur la République en même temps que sur les républicains. En 1885, on ne lui demandait que la condamnation des gouvernants; en 1889, on lui demande à la fois celle des gouvernants et de la Constitution; on l'invite à renvoyer les uns, à reviser l'autre. En 1885, on ne lui demandait encore qu'un changement dans la politique du jour; en 1889, on lui demande de reprendre son droit de disposer du lendemain : on l'invite à se préparer un moyen de mieux régler ses destinées et de les fixer. La question est implicite, mais effective; et le suffrage universel n'a pas besoin qu'on la lui pose plus expressément : selon qu'il aura voulu, avec plus ou moins de clairvoyance et d'énergie, résoudre cette question, la République aura vécu ou non, le soir du 22 septembre.

En vérité, ce suffrage universel, dont les républicains ont si souvent et si solennellement proclamé la souveraineté absolue, ils le traitent avec un singulier respect. Ce souverain, ils se sont évertués, pendant des mois, à lui dissimuler la date à laquelle on le consulterait. On aurait dit qu'il fallait le surprendre! Les ministres gardaient secrète la nouvelle de la convocation, comme s'il leur convenait de ne laisser au suffrage universel que le moins

de temps possible pour éclairer sa volonté. Encore si la République voulait bien lui laisser sa liberté! Mais, en conservant comme ministre de l'Intérieur M. Constans, on a impudemment averti le suffrage universel qu'on se ménageait, sans scrupule, le pouvoir de l'intimider et de le corrompre. Or, M. Constans fait consciencieusement son métier, avec l'assistance de ses dignes collègues et sous les yeux de l'honnête M. Carnot. On transforme en agents électoraux tous les agents de l'État : circulaire de M. Rouvier aux trésoriers-généraux, pour animer leur zèle et recommander à leur complaisance les candidats préférés du gouvernement; circulaire de M. Thévenet aux procureurs-généraux, pour les mettre au service des préfets; circulaire de M. Fallières aux instituteurs, pour leur enseigner et leur notifier que, s'ils restent neutres devant les électeurs et les candidats, ils auront trahi la République. M. Yves Guyot, qui semble être le commis-voyageur du gouvernement pour ses affaires électorales, s'en va, d'un bout à l'autre du pays, dans tous les sens, admonester sur place les fonctionnaires, séduire par ses promesses dorées les municipalités, festoyer avec les électeurs, caresser le suffrage universel. Les préfets sont plus que dociles, ils rivalisent avec M. Constans : ils suscitent les candidats, ils les patronnent; ils négocient les désistements, ils trafiquent des compensations; ils prodiguent les mandats de secours; ils multiplient les faveurs. Ah! les braves gens! les ombres de M. de Persigny et de M. Rouher leur sourient; d'autant plus qu'au temps de l'Empire, les républicains protestaient contre la candidature officielle, on se rappelle avec quelle indignation libérale. Mais ils ont beau emprunter aux ministres et aux préfets de Napoléon III leurs pratiques. Le suffrage universel saura bien les déjouer et triompher de leurs violences aussi bien que de leurs stratagèmes, s'il le veut. En 1885, les républicains perdaient 1 663 000 des votes qu'ils avaient obtenus en 1881. Nous compterons, le 22 septembre.

Oui, vains efforts. Le suffrage universel n'a qu'à regarder l'état de la République et du parti républicain, pour les juger. Dans quelles conditions la République est-elle? Elle a forfait à tous ses devoirs, failli à toutes ses promesses. Elle n'est ni le gouvernement le plus économe ni le régime le plus économique : témoin ses impôts, ses emprunts, son déficit, sa dette, son gaspillage et sa pénurie. Elle n'est pas le gouvernement le plus libre et le régime le plus libéral : témoin son parlementarisme tyrannique et tracassier, ses décrets arbitraires, ses mesures d'exception, ses violences juridiques, son irréligion persécutrice, ses vexations administratives, son intolérance et son exclusivisme. Elle n'est pas un gouverne-

ment stable : témoin la succession fantastique de ses ministères ; sa présidence de la République deux fois changée brusquement, avant le terme; sa perpétuelle révolution dans les lois; son agitation continue; le pouvoir dévoré comme une proie par tous ses partis; témoin même le « boulangisme ». Elle n'est pas un gouvernement profitable à la patrie : témoin sa diplomatie flottante; témoin sa guerre du Tonkin, non moins coûteuse en sang qu'en argent et si stérile; témoin l'abandon de nos droits et de nos traditions en Égypte; témoin son isolement en Europe. Enfin, elle n'est ni le régime de la vertu ni un gouvernement honnête, comme elle s'en targuait : témoin, hier, les Wilson et les Grévy; témoin, aujourd'hui, ces Constans, ces Rouvier, ces Thévenet, que Mirabeau appellerait de son mot familier « le triumgueusat »; témoin une curée presque universelle. Voilà des vérités devenues manifestes à l'esprit public. Et les républicains peuvent-ils, dans cette période électorale, les dissiper comme une fumée légère, qui n'aurait obscurci qu'un instant la gloire de la République? Que sont-ils? Comment se comportent-ils? Ils n'ont point de programme identique; ils n'en ont un, ni pour le jour de l'élection, ni pour le lendemain. Modérés, opportunistes, radicaux, socialistes et communards, ils s'accusent mutuellement des maux et des malheurs de la République. Les uns disent : « Trop de réformes ! » Les autres : « Pas assez ! » Ceux-ci veulent la revision ; ceux-là n'en veulent pas. Ils tremblent. Ils demandent à M. Constans de les sauver par son prestige, par son art et son industrie. Ils craignent jusqu'à ces noms d' « opportuniste » et de « radical » dont leur républicanisme se parait si volontiers naguère; ils réduisent modestement leurs titres à celui de « républicain ». Les présages les épouvantent. Un bon nombre se retirent de la lutte. Quant à ceux qui restent dans la mêlée, ils poussent le grand cri de fureur et d'effroi que les Jacobins leur ont appris : « La République est en danger ! »

Ils sont découragés. Ils ont contre eux l'expérience, en attendant que la fortune se prononce, elle aussi. Cette république à laquelle ils avaient confié leurs espérances et leurs rêves, qu'en a-t-elle fait? A quoi leurs principes ont-ils servi? Est-ce leur raison qui se leurrait? Est-ce la République elle-même qui, fatalement, les a trompés? Ceux d'entre eux qui ont déjà vieilli dans la foi de leur républicanisme ne peuvent se consoler d'une telle déception. Ils gémissent tout haut. On avait entendu déjà les aveux mélancoliques de M. Challemel-Lacour. Aujourd'hui, ce sont ceux de M. Allain-Targé. Écoutez-le : « Beaucoup des réformes réclamées dans nos anciens programmes ont été remplacées par une distri-

bution de places nombreuses et plus ou moins lucratives à un nouveau personnel de fonctionnaires... Les institutions parlementaires ont abouti à l'omnipotence d'une Chambre élue, c'est-à-dire à la corruption dans le corps électoral et à l'anarchie dans le gouvernement. » Puis, il parle « des usurpations d'un Parlement recruté parmi des prolétaires sans doctrine ». Pourquoi redemanderait-il au suffrage universel un autre mandat? « La politique que je conseillerais, les idées auxquelles je tiens ont été mises à l'épreuve et vaincues », soupire M. Allain-Targé; et il rentre « dans le rang ». M. Boissy d'Anglas et vingt autres l'imitent. Mais ce ne sont pas seulement les amis de Gambetta qui confessent leur désillusion. Ceux de M. Clémenceau se plaignent, sinon avec une douleur aussi âpre, du moins avec la même sincérité. M. de Lanessan déclare que la corruption vicie le gouvernement de la République tout entier. « L'armée elle-même n'est à l'abri ni du népotisme le plus éhonté, ni de l'intervention brouillonne des politiciens... Si l'on entre dans les administrations par en haut en violant les droits des employés inférieurs, c'est parce que députés et ministres sont obligés de payer les services électoraux qui leur sont rendus ou les votes de confiance qui leur sont donnés. » M. Millerand résume dans une déclaration plus expressive encore sa tristesse et son mécontentement : « Disons hardiment que nous avons mal fait, que maintenant nous allons mieux faire et surtout disons ce que nous voulons faire... Ce qui met le parti républicain en mauvaise posture devant le corps électoral, c'est moins encore l'incohérence de sa politique, son impuissance à rien réformer, la stérilité de son effort et la nullité de son œuvre, que l'attitude sans dignité et sans franchise de ses chefs, de ses principaux orateurs et de la plupart de ses candidats, dans un moment critique où le pays tout entier sent que l'heure est venue pour tout le monde, mandataires et mandants, d'un public et loyal examen de conscience. » Ce langage de républicains qui, mieux que nous encore et mieux que les électeurs, ont vu la République à l'œuvre, est le plus éloquent des témoignages que le parti conservateur puisse invoquer, la veille du 22 septembre. Il autorise, certes, l'historien à fermer le livre de ces dix-huit ans et à s'écrier, en appliquant à la République le jugement même que M. Allain-Targé applique à sa politique et à ses idées : « La République a été mise à l'épreuve et elle a été vaincue... »

Ce qui reste de républicains modérés pourra-t-il recruter un parti, dans cette lutte électorale? La République dite modérée affichera-t-elle, devant les électeurs du 22 septembre, un programme de gouvernement? Oui, à en croire quatre ou cinq journa-

listes et une vingtaine de candidats qui osent, courageusement, se qualifier de républicains modérés. Ce serait même dans ce généreux dessein que M. Léon Say, dépouillant sa toge de sénateur, pose sa candidature à Pau, non contre un opportuniste ou un radical, il est vrai, mais contre un monarchiste : député, il ressaisirait mieux le pouvoir et bientôt il nous ramènerait l'âge d'or de la République conservatrice. Il faudrait être sûr qu'il y a beaucoup de républicains modérés pour se séparer des opportunistes, dans ces élections, et pour refuser d'associer désormais des ministres comme M. Léon Say et M. de Freycinet, M. Waddington et M. Jules Ferry. Il faudrait, de plus, avoir la certitude que, chez eux, l'horreur du radicalisme est un sentiment tant soit peu tenace : déjà plusieurs n'ont-ils pas promis de se désister, au second tour de scrutin, devant les radicaux dont ils sont les concurrents? Par malheur, les républicains modérés sont devenus des sectaires, dans leur amour constitutionnel de la République; ils ont le fanatisme du mot; et, comme les beaux esprits ne manquent pas dans leur groupe, on nous déclare doctement que « la Monarchie est incompatible avec le suffrage universel » : c'est un aphorisme de M. Ribot; aphorisme un peu déclamatoire, que l'histoire n'a pas contrôlé encore et qui pourrait, ce semble, se retourner parfaitement contre la République parlementaire, telle que nous la connaissons. En 1875, les républicains modérés, plus modérément républicains, accordaient à la France, par l'article 8 de la Constitution, le droit souverain de modifier la forme de son gouvernement. Aujourd'hui, ils lui dénient cette liberté. Ils ont pris en haine les monarchistes et la Monarchie. Ils nous mettent volontiers sur le même rang que les radicaux les plus anarchistes; ils nous frappent du même mépris; ils se voilent la face en dénonçant à la nation « les révolutionnaires de droite » avec « les révolutionnaires de gauche »; et, quand ils ont bien pondéré ces injures, leur raison s'exalte. Oh! ils ne nous pardonnent pas d'avoir négligé de nous faire républicains comme eux. Leur meilleure manière de s'absoudre, de se décharger de leur responsabilité, c'est de nous reprocher de n'avoir pas gouverné la République avec eux, pour la livrer aux opportunistes qui devaient la livrer aux radicaux. L'expérience ne les a pas édifiés. Soit. Qu'ils recommencent l'essai, s'ils le peuvent! Qu'ils nous démontrent victorieusement qu'une république peut, remontant le cours de sa fatalité, passer de l'état de république radicale à celui de république opportuniste, puis de république conservatrice! Il nous semble, à nous, que la France ne saurait épuiser à cet essai impuissant ses dernières forces. Nous ne les aiderons donc pas à se débattre avec leur chimère. Nous continue-

rons seulement à déplorer l'obstination de tant d'hommes honorables et distingués. Il viendra peut-être un jour (et Dieu veuille que ce ne soit pas un jour trop terrible!) où leur patriotisme sentira qu'il faut enfin abandonner, pour la monarchie si raisonnable et si honnête de Monsieur le comte de Paris, cette république des Ferry et des Floquet qui finit par ne laisser à la France que les misérables refuges du boulangisme et du césarisme.

Au nom et pour le compte de « la République nationale », le général Boulanger a composé une liste des candidats que Paris doit élire, si Paris veut lui plaire. « Ce sont, dit-il aux électeurs, des hommes dévoués à la République et dignes de toute votre confiance. » Parmi eux, MM. Naquet, Vergoin, Rochefort, Laur, Mermeix, etc. Naturellement, aux huit monarchistes qui se présentent, il oppose huit des siens. Mais il leur nuit moins, ce semble, en les combattant, qu'il ne l'aurait fait en les protégeant. Il ne faut pas, d'ailleurs, qu'il s'illusionne sur la vertu de son patronage. Si vingt ou trente de ses candidats obtiennent, comme il l'espère, les suffrages de Paris, ce ne sera pas tant parce qu'il les aura recommandés que parce qu'en incarnant chacun pour sa part le « boulangisme », ils auront aussi personnifié le radicalisme du peuple parisien irrité contre les radicaux de la veille, qui l'ont trompé. Pour nous, nous n'aurons pas plus à plaindre les vaincus qu'à célébrer les vainqueurs. Toutefois, la chute des radicaux qui ont, jusqu'à ce jour, gouverné Paris ou la République, serait pour le parti républicain un évènement grave qui pourrait lui présager la fin de la République elle-même. La lutte du général Boulanger et de ces radicaux a donc un intérêt exceptionnel, à Paris. Dans les départements, les candidats du général Boulanger ne lui devront réellement leur élection que çà et là, en peu d'endroits. Sa popularité possédait une force qui ne se partage guère; elle était plutôt individuelle; il a perdu presque toute sa puissance en perdant le pouvoir de multiplier sa propre candidature, de provoquer un plébiscite indirect et de devenir plus ou moins l'élu de la France, dans la journée du 22 septembre. Il est curieux de voir, au surplus, que quelques-uns des candidats qu'il désigne, à Paris, répudient la qualification de « boulangistes » et protestent qu'ils ne sont pas « de ceux qui rêvent pour le général Boulanger » la dictature ou même la présidence de la République : ainsi M. Andrieux et le général Thibaudin. Dans ces conditions diverses, que pourra le général Boulanger? Lui reste-t-il, pour relever son crédit et sa gloire devant le suffrage universel, une magie que nous ne connaissons pas? Quelles surprises le 22 septembre réserve-t-il à ceux qui doutent aujourd'hui de la fortune du général Boulanger?

Il serait vain de vouloir, dans cette obscurité, affirmer et prédire quoi que ce soit. Nous nous contentons de constater que, dans son manifeste, le général Boulanger déclare que la Chambre de demain « aura pour mandat unique la nomination d'une Assemblée constituante par le suffrage universel. » Sur ce seul point, le programme du général Boulanger s'accorde bien avec celui du parti conservateur.

C'est à bon droit, c'est avec raison qu'avant les élections du 22 septembre, Monsieur le comte de Paris a voulu non seulement marquer l'importance de l'acte, mais en indiquer la portée. Qui plus que lui, du fond même de son exil, peut surveiller les destinées de cette France que ses aïeux ont faite et qu'il aime passionnément? Et quand cette sollicitude, si naturelle au cœur d'un prince qui a comme recueilli avec son nom les souvenirs et les devoirs d'une dynastie huit fois séculaire, fut-elle plus juste qu'à une heure si décisive? Monsieur le comte de Paris parle aux Français, à tous ceux qui sont conservateurs et catholiques, à tous ceux qui sont vraiment libéraux, pour les exhorter à sauver la France par un choix intelligent et viril de leurs représentants, le 22 septembre. Il ne s'adresse pas à son parti seul, il s'adresse à tous, comme un chef digne de les commander et qui veut les pacifier, les unir. Mais, l'œuvre de salut, quelle est-elle? Il la précise nettement, avec toute la sagacité de son esprit si politique et toute la vigueur de son jugement si ferme. Il faut d'abord « arracher le pouvoir » à la faction qui domine la France, du haut de cette république oppressive, prodigue et scandaleuse. Puis, on revisera la Constitution; on rétablira l'article 8 que des républicains infidèles à leur principe autant qu'à leurs engagements y ont supprimé; on rendra ainsi à la France, que la République prétend « emprisonner » dans son dogme gouvernemental, la libre possession d'elle-même. Voilà quelle sera, le 22 septembre, la première tâche de la volonté nationale. La seconde, ce sera que la France forme une Assemblée constituante, pour lui créer un gouvernement définitif qui s'impose à tous les partis, fort et rayonnant de toute la souveraineté que la nation lui aura reconnue. Et, alors, Monsieur le comte de Paris ne se taira pas plus qu'aujourd'hui. Entre le règne précaire que M. Carnot finira et le règne éphémère que le général Boulanger commencerait, il présentera loyalement à la France la Monarchie constitutionnelle, héréditaire, démocratique, qu'il lui décrivait, il y a deux ans. Cette monarchie, il la montre, dès ce moment, dans l'avenir. Il la propose à la France comme un gouvernement que tous les honnêtes gens, tous les patriotes peuvent accepter. « Catholiques, chrétiens, dit-il, pourriez-vous hésiter? Quel gouvernement vous

donnerait plus de garanties que la Monarchie, pour l'éducation de vos enfants et le respect de vos consciences? Quel gouvernement saurait mieux honorer la religion, sans la compromettre, et assurer à ses ministres l'indépendance dont ils ont besoin pour l'accomplissement de leur mission? Impérialistes, je ne vous demanderai pas de renier vos souvenirs; mais refuseriez-vous votre appui à la Monarchie, forte de l'assentiment national, le jour où il serait établi que, seule, elle est le salut? Vous qui, de bonne foi, avez cherché à fonder une république honnête, une république conservatrice, vous ne continuerez pas à défendre indéfiniment, contre l'expérience, une forme de gouvernement condamnée par ses résultats. Vous tous enfin qui voulez le relèvement de la France au dedans et au dehors, vous le demanderez vainement à des gouvernements d'un jour; la Monarchie seule vous le donnera. » Quant aux obligations particulières des monarchistes, dans les élections du 22 septembre, elles sont simples : ils « soutiendront énergiquement leurs candidats », partout où ils en ont; ailleurs, ils prendront pour règle « les nécessités de la lutte » ; ils ne traiteront pas en ennemis « ceux qui combattent les mêmes adversaires » qu'eux. Ces adversaires, qui ne les voit? Ce sont les hommes de la République régnante, les opportunistes et les radicaux, qui se servent d'elle, les uns, comme d'un instrument d'exploitation, les autres, comme d'un instrument de désordre. Il faut résolument briser cet instrument entre leurs mains. Le parti conservateur le peut, le 22 septembre; il suffit qu'il le veuille et nous croyons qu'il le veut. Le manifeste de Monsieur le comte de Paris l'éclaire et le guide. Espérons qu'il y aura, en France, le 22 septembre, une majorité conservatrice, pour gagner la première victoire. Nous avons un prince pour gagner la seconde.

Les monarchistes sont entrés dans la mêlée, nombreux et ardents; plus même qu'en 1885. Parmi les candidats, la proportion est grande en leur faveur; elle le sera également, sans doute, parmi les élus. Il importait plus que jamais que le parti tout entier ou presque tout entier fût sur le champ de bataille et qu'il y occupât la plus large place. Si les monarchistes ne viennent pas, le 22 septembre, poser la question constitutionnelle du gouvernement, ils ne dissimulent pas du moins le vœu qu'ils exprimeront, le vote qu'ils émettront, quand cette question se posera et que la France voudra qu'il y soit répondu. L'autre jour, M. Édouard Hervé disait aux électeurs de Paris : « Je ne suis pas républicain; je ne l'ai jamais été : mon idéal politique est la Monarchie. La prochaine Chambre, je le sais, ne tranchera pas la question de la forme du gouvernement. Vos nouveaux députés ne feront pas de la révision ;

ils se contenteront de la préparer. Ils vous délivreront de l'oppression sous laquelle vous tient un parti sans scrupules et sans pudeur. Ils restaureront l'honnêteté dans l'exercice du pouvoir, l'ordre dans les finances, l'impartialité dans l'administration ; ils feront la paix avec la religion, aboliront les lois d'exception, rendront au suffrage universel son indépendance, à la nation la libre disposition d'elle-même. Ils se tourneront alors vers le pays; ils reviendront devant les électeurs et leur diront : « Nous vous avons restitué les droits que les républicains vous avaient enlevés; usez-en ; choisissez votre gouvernement; décidez de votre avenir. » Ce langage si franc retentit dans presque toutes les professions de foi des monarchistes, partout du moins où ils jugent que leur nom ne parle pas suffisamment de lui-même et qu'il faille aux électeurs une clarté de plus. Ils se soutiendront « énergiquement » les uns les autres, selon le conseil de Monsieur le comte de Paris; ils ne céderont ni à un comité, ni à un journal, ni aux Douze qui ne veulent être que des arbitres, ni à celui des Douze qui voudrait être électoralement un protecteur et un pontife, le droit de régenter leurs candidatures, moins encore le droit d'anathématiser celles-ci et de sacrer celles-là; ils n'abandonneront pas plus M. Cazenove de Pradines, leur candidat à Nantes, qu'ils n'abandonneraient M. Keller, s'il était leur candidat à Belfort. Fidèlement et vaillamment, ils iront au scrutin, confiants en leur cause, en leur prince et en Dieu. Il ne fallut, dans les élections de 1885, que 418,000 suffrages aux conservateurs pour devenir la majorité. Ce souvenir encouragera les efforts de nos amis. Mais ils n'oublieront pas davantage qu'en 1885, sur les bancs de la minorité, ils formaient le parti prépondérant. Cet avantage, ils n'ont pas seulement à le garder, ils ont à l'accroître, s'ils veulent que, le jour de la révision, la France les écoute...

Nos élections sont un drame qui intéressera certainement la curiosité de l'Europe. Elle-même toutefois a ses agitations, ses perturbations, à l'Occident; ses menaces, à l'Orient. La grève des ouvriers des docks, à Londres et à Liverpool, est, dans la vie économique et sociale de l'Angleterre, un incident dont elle ne pouvait pas ne pas s'émouvoir; mais, cet incident, il n'y a pas là, pour l'aggraver, une démagogie prête à troubler toute la vie politique et administrative du pays : la puissance de l'Angleterre, la force de son gouvernement et de ses institutions restent intactes. Nous voudrions croire que rien n'a changé non plus dans ses affaires extérieures. Mais l'optimisme que la Reine a témoigné devant le Parlement, dans la séance où il a clos sa session, a paru excessif au public anglais lui-même. Ce qu'elle a dit ne rassure pas;

ce qu'elle n'a pas dit, ce qu'elle n'a ni voulu ni pu dire inquiète. L'Angleterre possède-t-elle encore, depuis l'entrevue d'Osborne, toute sa liberté d'action diplomatique? A-t-elle noué avec l'Allemagne un lien quelconque qui l'engage, soit indirectement, soit partiellement, dans la Triple Alliance? La discrétion de sir Fergusson était mystérieuse ; le silence de la Reine l'est autrement : elle n'a même pas rappelé d'un mot la visite de l'empereur d'Allemagne. Cependant on annonce qu'une escadre anglaise se joindra, devant Athènes, à la flotte allemande et à la flotte italienne, pour escorter de leurs canons la sœur de Guillaume III, quand elle viendra, en octobre, épouser le prince héritier de Grèce. M. de Bismarck exhorte de plus en plus lord Salisbury à établir définitivement en Egypte la domination anglaise, sans aucun souci d'une protestation de la France. Or, on raconte, parmi les diplomates, que lord Salisbury, non content de prêter à ce conseil de M. de Bismarck une oreille complaisante, s'est fait délivrer par lui une promesse formelle, un gage positif. Ces indices et tous ceux du même genre qu'on a pu observer déjà sont-ils significatifs comme ils le semblent? Non peut-être. Mais le soupçon s'éveille et ceux de nos hommes d'État qui se plaisaient à penser que la France, dans tel ou tel conflit éventuel, n'avait à craindre de l'Angleterre aucune espèce d'hostilité, sont désormais tourmentés d'un doute.

On ne sait plus si le tzar viendra, cette année, à Berlin. L'empereur François-Joseph se dispose à parcourir la Gallicie avec un appareil dont il se dispensait, au temps où l'Autriche ménageait la susceptibilité de la Russie; les officiers allemands et italiens sont seuls invités à le suivre dans celles des grandes manœuvres qu'il va le plus particulièrement présider. L'Italie presse ses armements, comme si elle était à la veille de la guerre. Mais sa détresse financière augmente. Si M. Crispi a pu limiter le désastre de la Banque d'Escompte de Turin, la crise n'est qu'interrompue. L'Italie souffre de jour en jour davantage. Son commerce, son industrie, qui ont tant perdu en France, n'ont pas regagné un centime en Allemagne. Il devient évident pour le peuple italien que la politique de M. Crispi lèse mortellement tous ses intérêts matériels, au profit d'une gloriole fort incertaine dans ses calculs. Loin de se laisser consoler par les conquêtes que M. Crispi opère en Abyssinie, la foule, à Rome, a sifflé les ambassadeurs de Ménélik, si pompeusement reçus par le roi : c'était à M. Crispi lui-même, à sa politique ambitieuse et fantasmagorique, à sa manie des grandeurs coloniales, que s'adressaient les sifflets de ces Romains irrespectueux. Mais, dédaigneux de toutes les plaintes, insensible à toutes les

misères de son pays, M. Crispi n'en continue pas moins de servir aussi obséquieusement que docilement les volontés de M. de Bismarck. L'accueil bruyant que, de Toulon à Paris, des républicains, plus démocrates que patriotes, ont fait, avec une si sotte naïveté, aux ouvriers délégués par les socialistes italiens pour visiter l'Exposition universelle, a encore irrité contre la France la haine de M. Crispi; d'autant plus que le pouvoir lui a donné le mépris du métier de révolutionnaire qu'il pratiqua lui-même à Paris. Souhaitons que la paix, en durant, finisse par user la force passagère et le règne de M. Crispi. Malheureusement il y a, dans l'Europe d'aujourd'hui, tant de causes de division et de collision que, si demain une puissance malfaisante se décidait à provoquer une guerre générale, rien ne serait plus facile, sinon sur les Vosges et sur les Alpes, où la prudence de la France veille, du moins dans la vallée du Danube, où la prudence de la Russie a tant de peine à veiller. Qui donc a excité la Crète, après la Macédoine, à se soulever? Qui donc anime maintenant la Serbie et la Bulgarie l'une contre l'autre? Pourquoi, dans tout l'Orient, ce frémissement et ce tumulte perpétuels? Si, en commun, les puissances veulent loyalement et fermement la paix, ne doit-il pas leur suffire d'un mot, d'un regard, pour que tout le monde, dans la péninsule des Balkans et aux alentours, cesse ses intrigues et ses défis, dépose ses armes impatientes et demeure tranquille?

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Notes et Souvenirs, sur l'abbé Petit, par M. l'abbé Tapie, directeur du petit séminaire de Paris. (Bureaux de la *Semaine religieuse* 18, rue des Fossés-Saint-Jacques.)

Ce portrait d'un prêtre modèle, tracé par un prêtre qui fut son ami, avec une simplicité pleine d'abandon et de sincérité, ne sera pas seulement utile aux ecclésiastiques qui chercheront des exemples dans la vie du regretté dignitaire de l'église de Paris. Il intéressera très vivement tous ses lecteurs comme une page saisissante de notre histoire contemporaine. Il est, en effet, tel chapitre qui rappelle les *Actes des Martyrs*, les récits de la primitive Eglise. L'abbé Petit fut écroué par la Commune, et, s'il échappa à la mort, il la vit de bien près. Son historien a recueilli sur ces faits dramatiques des détails inédits, où le chancelier de l'archevêché apparaît dans une auréole de vraie grandeur, humble, pieux, zélé, plein de cœur et d'intelligence. L'abbé Tapie pour le louer, ne cherche pas les dithyrambes; il fait mieux, il dit simplement la vérité en causeur naturel, en écrivain sacerdotal et en homme d'esprit.

Œuvres complètes de Victor Hugo. — Edition in-18, à 2 francs le volume. — *Napoléon le Petit*, 1 volume. — (J. Hetzel et Quantin.)

Dans le format in-18, commode, élégant et bon marché, choisi pour l'édition populaire des *Œuvres complètes de Victor Hugo*, figurent déjà en partie la poésie, le théâtre et le roman, représentant 23 volumes; le 24e, qui vient de paraître, appartient à la catégorie de l'histoire, c'est Napoléon le Petit.

Cette œuvre emprunte un vif intérêt aux circonstances actuelles. A la veille des élections générales, il est bon de se remettre sous les yeux ces tableaux où l'antagonisme du droit et de la force est peint avec un coloris si vigoureux.

Dom Pedro II, empereur du Brésil, par B. Mossé. — 1889. In-18 de IV-451 pages, avec portrait. 3 fr. 50. (Firmin Didot.)

Voici l'essai le plus complet qui ait encore paru, dans notre langue, sur la vie et l'œuvre de dom Pedro II. M. Benjamin Mossé ne s'est pas borné à écrire une biographie; il a, comme il convenait, fait un court résumé de l'histoire politique et économique du Brésil depuis l'avènement du prince au trône, c'est-à-dire depuis plus d'un demi-siècle. Il a retracé avec un soin particulier les diverses phases de l'œuvre capitale de l'empereur, l'abolition de l'esclavage qui, commencée en 1871 par la loi sur l'émancipation graduelle, aboutit heureusement, par la loi du 13 mai 1888, à une solution définitive. Un chapitre spécial est consacré à l'étude du beau caractère et à la féconde activité intellectuelle du souverain que l'Institut de France s'honore de compter parmi ses membres correspondants.

Cinq ans de séjour au Soudan français, par Eugène Béchet. — 1 vol. in-18 de III-270 pages, avec carte, 3 fr. 50 (Plon et Nourrit.)

Attaché à l'administration française et demeuré en résidence, de 1882 à 1887, dans une portion assez restreinte du Haut-Sénégal (de Khayes à Kita), M. E. Béchet a utilisé les loisirs de ce long séjour à réunir une multitude d'observations intéressantes sur ces contrées encore insuffisamment inconnues.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

L'ABBÉ D'ASTROS ET NAPOLÉON

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Au cours de la guerre que l'Empereur avait déclarée depuis 1807 à la Papauté, surgit un épisode des plus dramatiques, dont on connaît certainement plusieurs traits, mais qui, dans le détail a échappé aux historiens. J'ai la bonne fortune d'avoir pu étudier les pièces originales et je m'empresse d'en offrir la substance au lecteur. Il sait déjà comment le successeur de saint Pierre, privé de ses États, dépouillé de ses plus modiques ressources, enfermé à Savone, traité comme le dernier des captifs, repoussa avec fermeté et douceur les exigences de Napoléon... Cette lutte des princes contre la Papauté est éternelle. Elle offre à toute époque les mêmes incidents, les mêmes vicissitudes. En 1810, Napoléon disait orgueilleusement : « La Providence m'a, je crois, appelé à faire rentrer, dans ses justes limites, cette autorité pernicieuse que les Papes se sont arrogée, à en garantir la génération présente et à en délivrer à jamais la génération future. » Quatre ans après, le Pape rentrait à Rome et Napoléon avait abdiqué. Il y a quelque temps, à Berlin, M. Crispi disait à un rédacteur d'un grand journal allemand, qui lui parlait des manifestations faites en Autriche, en Bavière, en Espagne, en France en faveur du pouvoir temporel : « Nous ne ferons pas mentir notre devise : *Sempre avanti Savoja!* Le retour en arrière est impossible... L'Italie est assez forte pour suivre la voie tracée sans se laisser entraver par personne! » Cette déclaration est hautaine, mais elle n'a rien d'effrayant. Elle ne pourra empêcher l'avenir d'y faire une réponse plus hautaine encore. Il y a un fait avec lequel il faut compter, c'est que la Papauté opprimée ou indépendante est assurée à jamais du dévouement et de la fidélité des catholiques.

Dans la résistance que Pie VII opposa à l'arbitraire de Napoléon

et spécialement au sujet de l'institution canonique des évêques et des archevêques, un simple vicaire capitulaire lui vint en aide. L'abbé d'Astros fit noblement son devoir. Comme le chef de l'Église, il eut l'honneur de subir une longue et dure captivité. Sa conduite intrépide fait le principal objet de cette étude où l'on verra figurer entre autres, et sous des aspects différents, le cardinal Maury, Portalis, Pasquier, Réal, Bigot de Préameneu et le duc de Rovigo.

I

Le 28 novembre 1810, le préfet de Montenotte, M. de Chabrol, que l'Empereur avait constitué gardien du Pape à Savone, envoyait une lettre confidentielle au maître des requêtes chargé du troisième arrondissement de la police générale. On va en saisir immédiatement l'importance.

« J'ai présenté ce matin mes respects à Sa Sainteté, écrivait le préfet, et j'étais encore à lui parler d'objets indifférents, lorsque le Pape m'a dit : « Dimanche prochain, il y aura six ans que j'étais « en France et que je couronnais l'Empereur!... » A ce souvenir, rappelé sur un ton un peu attristé, M. de Chabrol répondit : « — Saint-Père, cette époque est une des plus glorieuses de l'Église, et le bien qui en résulta pour la religion et une grande partie de la chrétienté a été senti de tout le monde.

— Oh! répliqua Pie VII, vous vous trompez étrangement. Cette détermination me coûta beaucoup, et je m'y résolus par l'affection que j'avais pour Sa Majesté. Elle occasionna une jalousie immense chez toutes les nations, et, à Paris, je reçus une foule de libelles dans lesquels l'Empereur était fort maltraité, et moi encore davantage. Plusieurs avançaient que j'étais venu en France pour de l'argent[1]!... »

M. de Chabrol riposte alors par des phrases sentencieuses qui n'ont de remarquable que leur banalité.

[1] L'Empereur donne, à sa façon, une raison curieuse de l'acquiescement du sacré collège au départ du Souverain Pontife pour la France, lors du sacre : « ... Lorsqu'il a été question du couronnement par le Pape à Paris, cet acte de la plus haute importance, ainsi que l'ont prouvé les événements, essuya de grandes difficultés. Le parti autrichien, dans le conclave, y était violemment opposé ; le parti italien l'emporta en ajoutant aux considérations politiques cette petite considération de l'amour-propre national : « Après tout, c'est une famille italienne que nous imposons aux barbares pour les gouverner. Nous serons vengés des Gaulois. »

(*Mémorial.*)

« — On ne peut rien faire de grand sans opposition. Les intérêts des États amènent les rivalités entre les souverains et, quant aux factions libellistes, il est impossible qu'il ne s'en trouve pas au sortir d'un bouleversement.

— Cependant, observait le Pape, plusieurs annonçaient des choses analogues à ce qui arrive à présent.

— J'ai dit, continua M. de Chabrol : peut-être y ont-ils contribué en jetant du louche sur les actions de l'Empereur.

— Mais, ajouta Pie VII, j'ai été poussé à l'extrémité. J'avais de l'eau jusqu'au menton quand je me suis mis à crier. Encore en ce moment, ma patience est totalement à bout et je me vois au moment de faire paraître de nouvelles déclarations qui établiront la séparation entre ceux qui veulent suivre la religion et ceux qui voudront s'en éloigner[1]... »

Qu'on me permette ici de rappeler en un mot la situation faite au Souverain Pontife. Enlevé de Rome le 6 juillet 1809, il avait été conduit à Grenoble, à Avignon, à Nice, où son passage avait fait l'objet des plus touchantes manifestations. Napoléon s'était décidé à interner Pie VII à Savone, sous la surveillance de M. de Chabrol, de M. Muzio et du capitaine de gendarmerie La Gorse.

Le Pape avait répondu aux violences dirigées contre lui et les siens par une bulle d'excommunication où il disait : « Mais celui qui est devenu l'auteur des maux de l'Église, comment se soustraira-t-il à la main de Dieu? Car Dieu ne fera exception de personne. Il ne craindra pas la grandeur de qui que ce soit. C'est lui qui crée les grands et les petits, mais un châtiment plus grand est réservé aux plus puissants. » Pie VII empruntait ainsi au livre II des Macchabées ses menaces les plus sévères. Il ajoutait : « Nous déclarons que tous ceux qui ont attenté aux immunités ecclésiastiques et aux droits temporels du Saint-Siège, tous leurs fauteurs, conseillers et adhérents, tous ceux enfin qui ont pris part directement ou indirectement à l'exécution de ces violences, ont encouru l'excommunication majeure et les autres censures et peines ecclésiastiques infligées par les sacrés canons et les constitutions apostoliques... » Cette excommunication solennelle, quoi qu'on en ait dit, troubla Napoléon. Il consulta son fidèle ministre des cultes, le comte Bigot de Préameneu, qui finit par le rassurer en lui affirmant que la bulle ne le concernait pas, puisqu'il n'y était point nommé.

L'Empereur prit le parti de rompre officiellement avec le Pape. J'ai montré comment il se passa de son autorisation lors de la

[1] Archives nationales.

procédure de l'annulation canonique de son mariage avec Joséphine. Son union avec Marie-Louise lui fit perdre toute mesure. Furieux de l'abstention des cardinaux italiens, il rendit plus étroite encore et plus pénible la captivité du Pape. Cette conduite lui aliéna naturellement beaucoup d'esprits. « On dit, faisait observer l'Empereur à M. de Narbonne, que votre mère ne m'aime pas. — Sire, répliqua l'ingénieux courtisan qui ne pouvait dissimuler l'attachement dévoué de sa mère au Saint-Siège, elle en est restée à l'admiration. »

C'était le mot de la situation. La France, elle aussi, n'avait plus que de l'admiration pour les victoires et les conquêtes de l'Empereur comme pour ses projets extraordinaires. L'alliance avec l'Autriche, succédant à la victoire de Wagram et à la paix de Vienne, lui avait causé une sorte d'éblouissement. Mais le fracas des armes ou l'éclat des fêtes ne dissipaient pas les inquiétudes et les regrets. On souffrait de voir un si puissant monarque, — le premier de l'Europe, — traiter, avec tant de rigueur, un saint vieillard qui n'avait à se reprocher que son obstination à défendre contre la tyrannie les devoirs de sa conscience et les droits des fidèles.

Les difficultés religieuses augmentaient. A Rome, on était indigné des mauvais traitements infligés au Pape. On refusait le serment qu'exigeait l'Empereur. Celui-ci, voulant briser toute résistance, donnait l'ordre d'arrêter et de conduire en France les évêques, les religieux et les prêtres qui n'avaient pas voulu lui obéir. Napoléon recommençait la faute de l'Assemblée constituante. Ce prodigieux esprit, qui s'était donné la tâche d'effacer les erreurs de la Révolution, perdait tout à coup sa lucidité première. Il imitait les sectaires aveugles qui avaient cru venir à bout des prêtres par le serment constitutionnel.

Vingt-sept sièges épiscopaux étaient vacants. Le Pape persistait à ne pas accorder l'institution canonique aux évêques nommés jusqu'à ce qu'il eût en personne recouvré sa liberté et ses États. Ce n'était pas seulement son droit, mais son devoir impérieux. Je suis là-dessus en opposition formelle avec M. Thiers qui blâme *les inconvenances du clergé* et appelle cette résistance légitime « une trame ourdie dans l'ombre par des prêtres et des dévots fervents, afin de rendre impossible le mode provisoire d'administration pour les églises. » Napoléon eut alors l'idée de faire administrer les sièges vacants par les évêques nommés, en leur attribuant les pouvoirs de vicaire capitulaire. Mais avant de passer outre, il tenta une dernière démarche. A son instigation, les cardinaux Spina et Caselli, allèrent à Savone, espérant agir sur

l'esprit de Pie VII. Ils revinrent sans avoir pu ébranler, un seul instant, la conviction du Saint-Père [1].

Napoléon résolu à en finir, invite alors le cardinal Fesch, qui avait accepté un moment le siège archiépiscopal de Paris, à venir occuper ce siège. Le cardinal refuse [2]. Maury est moins scrupuleux; il accepte, contrairement à l'avis même de Bigot de Préameneu, qui avait dit quelque temps auparavant : « La règle est que les évêques nommés ne soient, avant d'avoir leurs bulles, ni sacrés ni installés par le chapitre. » Il est vrai que Bigot ne tarda pas à se montrer accommodant, que dis-je, très complaisant.

Le 1er novembre, le cardinal Maury, qui avait informé le Pape de sa nomination, se fait installer à Notre-Dame. Il protestait toutefois auprès de ses vénérables frères, les chanoines, de son dévouement au Saint-Siège. L'abbé d'Astros, neveu de l'ancien ministre des cultes Portalis et cousin germain du conseiller d'Etat, exerçait alors les fonctions de vicaire capitulaire. C'est lui qui va défendre, au péril de sa vie, les droits du Souverain Pontife. Sa nature calme et modérée ne le poussait pas à faire du bruit, mais en une pareille occasion, il n'écouta que sa conscience et alla au-devant des périls. En plusieurs circonstances, il montra au cardinal que, n'ayant pas reçu l'institution canonique, il n'avait pas le droit de se dire encore l'archevêque de Paris. Ainsi dans une cérémonie solennelle, l'abbé d'Astros osa donner l'ordre au porte-croix, qui précédait l'archevêque de rentrer dans la sacristie, indiquant par là que le signe de la haute dignité archiépiscopale ne lui appartenait pas.

Ces détails étaient connus à Savone où, malgré la surveillance des geôliers, ils avaient pu pénétrer. A la police impériale répondait une contre-police, organisée par quelques catholiques dévoués. Aussi les paroles du Pape, que j'ai reproduites plus haut, effrayèrent-elles M. de Chabrol. « Votre Sainteté, dit-il, après un instant de réflexion, n'en viendra pas à cette extrémité. A-t-elle songé comment s'en ferait l'interprétation après des discussions temporelles; et, dans tous les cas, au mal qui en résulterait pour la Papauté?

— Pour moi, répondit Pie VII, je suis tranquille, et ma cause est sûre, parce que l'Eglise est impérissable. Oui, la main de Dieu est là et l'Eglise est impérissable!

— Sans doute, fit M. de Chabrol, qui était littéralement sur

[1] Voir pour le détail de cette négociation le beau livre de M. d'Haussonville : *l'Eglise romaine et le premier Empire,* auquel il faut toujours se référer, quand on étudie la politique impériale vis-à-vis l'Eglise et la Papauté.

[2] Voir sa lettre dans le *Divorce de Napoléon*. Pièces justificatives, p. 313.

des épines. Mais cela ne l'empêche pas d'être livrée à de grandes calamités, à des divisions intestines, à des révolutions mêmes qui entraînent hors de son sein des peuples entiers.

— Mais c'est le schisme qui se déclare de lui-même, riposta Pie VII, qui savait la bonté de sa cause. La suppression de la Propagande, la dépendance du Saint-Siège va faire l'effet le plus désastreux chez les nations étrangères. Elles sont déjà fort soupçonneuses. Elles redouteront l'influence française et les catholiques seront partout persécutés. »

M. de Chabrol continua à se perdre dans des déclarations nuageuses. Il observa que les circonstances politiques avaient dû nécessairement entraîner de nouvelles combinaisons, auxquelles il était impossible de se soustraire, parce que l'intérêt était le même pour tous les peuples. Il ajouta que l'Europe attendait impatiente l'issue des affaires du Saint-Siège et conjurait Pie VII de les terminer au nom du bonheur commun.

— Mais quel moyen puis-je avoir, soupira le malheureux Pape, quand il faut faire des choses que je ne puis faire?...

Alors M. de Chabrol invita Pie VII à venir habiter à Paris le palais que l'Empereur leur avait fait préparer.

— Oh! non, s'écria le Pape. Je vois que l'Empereur, par son décret, voudrait me faire faire le pas et cette démarche, afin de m'engager ensuite vis-à-vis de la chrétienté. Mais à présent, j'ai de l'expérience. Je suis arrivé à soixante-dix ans et je ne me laisse pas entraîner à ces apparences... On peut bien m'y conduire. Il m'est indifférent d'être ici ou là. Mais je ne dois pas m'y rendre par un exercice de ma libre volonté, parce que je ne puis l'avoir ici [1]. »

M. de Chabrol voulut répliquer. Pie VII interrompit aussitôt l'entretien et salua le préfet avec beaucoup de bonne grâce. Celui-ci se retira dépité. On redoubla dès ce moment les vexations contre l'illustre captif. On arrêta ses lettres; on confisqua celles qui lui étaient adressées. On avait peur des nouvelles déclarations dont il avait menacé ses geôliers. Le Pape, rencontrant M. de Chabrol à la suite de ces indignes traitements, ne put s'empêcher de lui demander s'il lui apportait une réponse du cardinal Maury. Il lui dit que ces précautions nouvelles provenaient de la lettre qu'il lui avait

[1] « En 1813, sans les événements de Russie, le Pape eût été évêque de Rome et de Paris et logé à l'archevêché. Le sacré collège, la daterie, la pénitencerie, les missions, les archives, l'eussent été autour de Notre-Dame et dans l'île Saint-Louis. Rome eût été transporté dans l'ancienne Lutèce. L'établissement de la cour de Rome, dans Paris, eût été fécond en grands résultats politiques!... »

(*Mémoires* de Napoléon.)

écrite, « que les choses ne pouvaient durer encore longtemps dans la position où elles étaient, qu'il ne s'agissait plus d'une dissension sur le temporel et qu'il allait être forcé de faire une déclaration; qu'ainsi, après avoir rempli son devoir, il s'en remettait à la Providence pour ce qui pourrait en résulter[1]. »

Ce fut un trait de lumière qui effraya le préfet de Montenotte. Comment le Pape avait écrit à l'archevêque de Paris et lui Chabrol, lui son gardien vigilant, il n'avait pu se procurer cette lettre?... Sa surveillance redoubla. Il apprit que Pie VII avait adressé à Evrard Corboi, archidiacre de l'Église métropolitaine de Florence et vicaire capitulaire, le 4 décembre 1810, une lettre où il lui déclarait que « l'évêque de Nancy, récemment nommé, était absolument inhabile aux fonctions de vicaire capitulaire de l'Église de Florence, parce qu'il avait contracté avec une autre Église un mariage spirituel qui ne pouvait être dissous que par une dispense expresse du Siège apostolique. » Cette lettre mit la police en émoi et Napoléon en fureur. L'Empereur fit adresser au préfet de Montenotte par son ministre Bigot les instructions les plus rigoureuses. « Il se fera remettre, disait-il, les papiers, registres, documents relatifs à la correspondance des affaires ecclésiastiques... Il refusera de recevoir les expéditions provenant du Saint-Siège où il y aurait des expressions ou des formes contraires à la dignité du souverain, à ses droits, à ceux de l'Église gallicane...

« Il veillera à ce qu'aucune pièce émanée du Pape, soit imprimée, soit manuscrite, relative au culte, ne soit transmise par une autre voie que lui et pour l'adresse du ministre des cultes. Dans le cas où il en découvrirait que l'on tenterait de faire passer par d'autres voies, il en donnerait avis et même chercherait à s'en procurer une copie qu'il transmettrait au ministre des cultes...[2] » On a peine à croire à ces instructions. Elles sont cependant authentiques. On a peine à croire également qu'un homme consciencieux s'y soit conformé. M. de Chabrol les a cependant exécutées à la lettre. Il allait donner immédiatement un nouvel et éclatant exemple de son zèle en faisant parvenir au ministère tout ce qu'il pourrait faire surprendre.. Ici nous entrons dans le vif de notre sujet.

[1] Archives nationales.
[2] *Ibid.*

II

« J'ai reçu hier, mandait le ministre des cultes à l'Empereur, le 31 décembre 1810, une dépêche du préfet de Montenotte contenant un paquet à l'adresse de M. d'Astros, chanoine et vicaire capitulaire de l'Église métropolitaine de Paris. J'ai trouvé dans ce paquet un certain nombre de dispenses pour des particuliers : les pouvoirs pour l'exécution y sont adressés à M. d'Astros. » Cette mission établissait déjà que le Pape ne considérait, pour la direction de l'archevêché de Paris, que le vicaire capitulaire.

« Mais de plus, observait le ministre des cultes, était parmi ces dispenses une lettre à ce même vicaire général, lettre où le Pape proscrit tout ce qu'on a fait à l'égard des évêques nommés et déclare le cardinal Maury incapable d'administrer le diocèse de Paris [1]. » Cette lettre était datée de Savone le 18 décembre 1810. Elle était adressée par le Pape à son cher fils Paul d'Astros, « chanoine et vicaire capitulaire, *le siège vacant*, de l'église métropolitaine de Paris [1]. » Elle visait tout d'abord le bref envoyé par Pie VII, le 5 novembre 1810, au cardinal Maury et communiqué également à l'abbé d'Astros, lettre qui invitait le cardinal à quitter sans retard le siège archiépiscopal de Paris. « Nous sommes donc doublement étonnés, disait la lettre du 17 décembre, que notre cher fils le cardinal Maury et le chapitre de l'église métropolitaine n'aient point vu ce que nous venons de vous communiquer, ou n'en aient tenu aucun compte. » Le Pape déclarait qu'il ne pouvait tolérer une pareille conduite. Il ajoutait que si le cardinal persistait à vouloir administrer le diocèse de Paris, il contreviendrait aux lois de l'Église. Et, formulant nettement ses ordres, il déclarait : « Nous lui ôtons tout pouvoir, toute faculté ou juridiction... » Il prescrivait en outre à l'abbé d'Astros de lire cette présente lettre apostolique au cardinal Maury et de la rendre publique, de peur que des pièges ne fussent tendus à la bonne foi des fidèles [2].

Le ministre des cultes commentait la lettre du Pape. « Il cite, disait-il, un concile de Lyon suivant lequel celui qui est élu à une Église ne pourrait, avant la confirmation, en recevoir l'administra-

[1] M. Thiers dit que « *par une étrange négligence*, cette double missive avait été adressée au chapitre et au cardinal par la voie du ministère des cultes avec plusieurs autres dépêches relatives à diverses affaires de détail. » Or cette lettre avait été prise comme les autres par M. de Chabrol, qui obéissait, comme nous l'avons prouvé, aux instructions les plus rigoureuses.

[2] Voir le texte *in extenso* dans la *Vie du cardinal d'Astros*, par le P. Caussette. 1853, in-8°.

tion sous le nom d'économat, de procuration ou de toute autre couleur de nom imaginé.

« Ce concile est antérieur au Concordat de Léon X qui a supprimé les élections; mais, d'ailleurs, les chapitres ont le droit de nommer des vicaires capitulaires, et si les évêques nommés n'ont pas la faculté de recevoir une procuration en cette qualité, au moins ne sont-ils pas déclarés incapables d'être vicaires capitulaires, ce qui eût été une absurdité et ce qui, depuis le Concordat, serait une injure au souverain qui nomme... »

Le ministre s'étonnait ensuite que le Pape eût opposé au cardinal Maury d'être déjà lié à son Église de Montefiascone. « Mais celui-ci a toujours pensé, répliquait-il, qu'il peut être à la fois administrateur d'une Église et évêque d'une autre. » Maury n'avait aucun scrupule. Son ambition sans limites trouvait des raisons faciles pour se justifier. Mignet a bien dépeint ce prélat en quête de charges et d'honneurs. « Lassé sans doute d'être toujours avec les vaincus, il avait laissé la cause du Pape captif pour suivre la fortune du dominateur heureux à qui tout avait réussi jusqu'alors. Il avait porté dans la défection la même hardiesse qu'autrefois dans la fidélité [1]... »

Le Pape avait enjoint à l'abbé d'Astros de communiquer sa lettre au cardinal Maury. Cela effraie Bigot de Préameneu. « Il serait à désirer, dit-il, que l'on pût épargner au cardinal le tourment que cette lettre pourra lui causer, mais il est à prévoir que le Pape peut en avoir fait passer des doubles. S'il en parvenait aux mains de M. d'Astros avant que le cardinal le connût, sa position serait encore plus difficile... » Or l'abbé d'Astros en avait connaissance, comme nous allons le voir, depuis huit ou dix jours. C'est ce qui déchaînera l'orage, déjà préparé par les brefs précédents du Pape au cardinal Maury et au vicaire capitulaire de Florence.

« Cette lettre, confiait le ministre à l'Empereur, est absolument secrète. Votre Majesté voit que, pour ne m'en rapporter qu'à moi-même, toutes les écritures qui y sont relatives sont de ma main. En remettant au cardinal cette lettre comme la première, il s'occupera des moyens de parer le coup. Il aura l'honneur d'en parler à Votre Majesté [2]... » Ce passage en dit long sur la franchise de Maury qui plus tard, dans un mémoire justificatif, affirma qu'il n'avait jamais vu ni lu le bref du Pape et sa lettre au cardinal d'Astros.

Bigot de Préameneu, en terminant, disait avec une tristesse craintive : « Puisque le Pape s'est déterminé à écrire ainsi, le 18 de

[1] Notice sur Portalis, 1860.
[2] Le texte est en effet écrit en entier par Bigot de Préameneu.

ce mois, il reste bien peu d'espoir d'arrangement, surtout lorsque de toutes parts la correspondance tend à désorganiser et à troubler[1]... »

Ce rapport acheva d'exaspérer Napoléon contre l'abbé d'Astros. Il se promit, le lendemain même, d'en faire bonne justice.

Dans ses souvenirs sur ses relations avec M. d'Astros, son cousin, M. le comte Portalis nous donne de précieux renseignements sur lui. « Aussitôt que mon père, dit-il, eut été nommé conseiller d'État, chargé de toutes les affaires concernant les cultes, par le Premier consul, mon père lui confia la direction de son cabinet. Il fut alors initié à toutes les dispositions importantes et à toutes les négociations si délicates qui rendirent possible l'exécution du Concordat et le rétablissement du culte public en France. Mon père avait en lui la plus entière confiance. Il lui servait souvent d'intermédiaire dans ses rapports avec la légation romaine. »

Après la promulgation du Concordat et l'organisation définitive des cultes, Mgr de Belloy, archevêque de Paris, avait nommé d'Astros grand vicaire. Celui-ci prit part à diverses affaires fort difficiles, telles que la rétractation des évêques constitutionnels et la rédaction du catéchisme impérial. Il lutta, en cette occasion, contre la volonté de Napoléon qui voulait supprimer dans le titre de « l'Église catholique, apostolique et romaine » la qualification de « romaine ». Il avait déjà entrevu les secrètes ambitions de l'Empereur et il rapporte, à ce sujet, une anecdote caractéristique. Napoléon montrait un jour à Fontanes une bague ancienne où se trouvait gravée la figure d'Auguste. Il lui demanda son avis. Le courtisan se confondit en éloges sur la rareté et la valeur du bijou. « Vous n'y êtes point, observa l'Empereur. Vous n'avez pas remarqué ce qui m'intéresse. » Et il lui fit lire cette inscription : *Summus pontifex.* Comme Fontanes le regardait avec un certain étonnement : « Voilà un pouvoir, dit-il, qu'Auguste avait et que je n'ai pas!... » Eh bien, ce pouvoir il le voulait désormais, et toute sa lutte contre la Papauté n'a pas d'autre objet [2].

L'abbé d'Astros avait eu la consolation de faire abjurer à Mme Portalis le protestantisme, et cet événement considérable avait resserré les liens déjà intimes entre lui et le conseiller d'État. Lorsque

[1] Archives nationales.

[2] « Les Papes ne peuvent exercer leurs prétentions révoltantes qui autrefois ont fait le malheur des peuples et la honte de l'Église; mais au fond ils n'en ont rien relâché et encore aujourd'hui ils se regardent comme les maîtres du monde. Je saurai bien les réprimer. Mais si sous mon règne ils déploient tant d'audace, que serait-ce sous un gouvernement faible? » (Napoléon en 1810.)

Napoléon nomma le cardinal Maury archevêque de Paris, à la suite du refus du cardinal Fesch, il ordonna au chapitre de Notre-Dame de déléguer tous pouvoirs à l'archevêque nommé par lui. Le chapitre obéit, mais il maintint toutefois l'abbé d'Astros premier vicaire général capitulaire. « Le caractère impérieux et violent du cardinal Maury, affirme Portalis, ne pouvait s'accorder avec la fermeté modeste mais inébranlable qui caractérisait l'abbé d'Astros. L'archevêque nommé affectait, en toute occasion, le rôle et s'arrogeait les droits d'un archevêque institué. Sans sortir des bornes d'une sage modération, l'abbé d'Astros opposait à ses prétentions une résistance sans éclat, mais invincible. Les choses en étaient là et le cardinal savait mal contenir son mécontentement, lorsque le Pape, instruit dans sa prison de ce qui se passait à Paris, adressa au chapitre métropolitain un bref apostolique qui devait être remis à l'abbé d'Astros. Par ce bref, Sa Sainteté défendait au chapitre de conférer au cardinal Maury les droits dont il l'avait déjà revêtu et à celui-ci d'en faire usage, s'il les avait déjà reçus... » J'ai donné plus haut l'analyse de ce bref. Si l'on en croit Portalis, il parvint à l'abbé d'Astros par un de ces courageux catholiques qui se dévouaient au service de la correspondance du Pape avec les Églises de France.

La veille de Noël, le 24 décembre 1810, l'abbé d'Astros vint, comme d'habitude, prendre part à une réunion de famille chez son cousin le conseiller, alors directeur général de la librairie. Avant le dîner, l'abbé communiqua à Portalis le bref du Pape. A cette communication assistait l'abbé Guairard, chef de division de la direction générale. L'abbé d'Astros consulta son cousin sur ce qu'il devait faire. Portalis effrayé lui recommanda le plus grand secret. Il se déclarait d'ailleurs prêt à empêcher la circulation d'une pièce qu'il considérait comme « dangereuse et sans authenticité ». L'abbé d'Astros n'insista pas. Pour lui, son devoir était tout indiqué. Coûte que coûte, il fallait obéir à la volonté du Pape. Il fit lire le bref à plusieurs de ses confrères. Le bruit se répandit aussitôt qu'une lettre importante du Pape contre l'usurpation du siège archiépiscopal de Paris par le cardinal Maury venait d'arriver. La police en eut une connaissance vague. Elle fut officieusement informée par le ministre des cultes qui, le 30 décembre, avait reçu, par le préfet de Montenotte, le paquet adressé à l'abbé d'Astros avec la lettre du Pape déclarant que le cardinal Maury était incapable d'administrer le diocèse de Paris. Bigot de Préameneu en avait avisé le cardinal en même temps que l'Empereur.

Déjà le bref adressé à l'abbé Corboli, vicaire capitulaire de Florence, avait profondément irrité Napoléon. La situation était la

même à Florence qu'à Paris. Pie VII répondait négativement à cette question : « L'évêque de Nancy, nommé depuis peu à l'archevêché de Florence, peut-il être, par le chapitre métropolitain, délégué et élu comme vicaire capitulaire ou administrateur de cette église, après la démission du vicaire capitulaire? Peut-il être, en vertu de cette délégation ou élection, être revêtu validement de quelque faculté, pouvoir ou juridiction? » Le Pape citait l'opinion contraire du saint concile œcuménique II de Lyon, les Décrétales de Boniface VIII, les constitutions d'Alexandre V, Jules II, Clément VII et Jules III, le concile de Trente. « Ainsi donc, concluait-il, d'après les sanctions canoniques et pontificales, d'après la discipline qui est en vigueur dans l'Église *et contre laquelle il ne peut exister aucune délégation légitime*, le vénérable frère évêque de Nancy est absolument inhabile aux fonctions de vicaire ou official capitulaire de l'église métropolitaine de Florence, par là même qu'il a été nommé archevêque de cette église. » Le Pape prévenait l'abbé Corboli qu' « il se rendrait coupable d'une très grande faute s'il se démettait de ses fonctions de vicaire capitulaire, pour ouvrir à un autre une entrée que l'Église lui avait fermée. En cela, on attenterait aux plus saintes lois de l'Église et à sa discipline ordinaire, et ce serait tendre évidemment à obscurcir et détruire les principes de la mission légitime, à mépriser et anéantir l'autorité du Siège apostolique. » Pie VII avait la confiance que l'abbé Corboli serait « toujours prêt à faire respecter les saints canons, à les faire connaître et à les défendre, malgré les menaces et la flatterie. » Comme l'abbé Corboli, l'abbé d'Astros ne céda pas. Il refusa, ainsi qu'on le verra, de donner sa démission de vicaire capitulaire, ce qui acheva d'augmenter la colère de l'Empereur et de ses agents.

Déjà on se préparait à sévir contre les intransigeants de Florence. « Le chanoine Mozzi, mandait Bigot de Préameneu à Napoléon, est prévenu d'avoir provoqué cette lettre de concert avec un avocat nommé Valentini. J'ai écrit à Mme la grande-duchesse pour que le vicaire capitulaire actuel, nommé Corboli, se démette, ou qu'il lui soit déclaré qu'il cesse d'être reconnu. Je l'ai, en même temps, priée de m'instruire du véritable état de choses, des mesures qu'elle aurait prises et de celles qu'elle croirait convenables [1]... » L'émotion était grande à la police, et le duc de Rovigo, ému, agité, perplexe, prêt à foudroyer les innocents et les coupables, se saisissait de l'affaire.

Ce fut bien autre chose quand on apprit la lettre du Pape à

[1] Archives nationales.

l'abbé d'Astros et la conduite audacieuse de cet abbé. Le 31 décembre, le cardinal Maury réunit le chapitre métropolitain et l'informa que la volonté de l'Empereur était que le chapitre vînt, en habit de chœur, lui présenter ses devoirs à l'occasion de la nouvelle année. L'abbé d'Astros a laissé un récit piquant de la scène qui se passa aux Tuileries. Le compliment du cardinal Maury fut accueilli avec faveur. Ensuite Napoléon alla droit à l'abbé d'Astros et le fixant avec cet œil d'aigle qui faisait trembler les plus intrépides : « Je vois, dit-il, qu'il y en a parmi vous qui sèment le trouble dans les consciences, qui s'élèvent contre l'autorité... C'est à vous que je m'adresse, monsieur l'abbé; sachez qu'il faut soutenir la liberté de l'Église gallicane. Il y a autant de distance de la religion de Bossuet à celle de Grégoire VII que du ciel à l'enfer. » Et mettant la main sur son épée : « Souvenez-vous, ajouta-t-il avec un geste menaçant, que ce n'est pas en vain que je porte le glaive ! » L'impression fut profonde sur les assistants. Tous furent effrayés. Un seul fit bonne contenance : ce fut l'abbé d'Astros, qui garda un front imperturbable.

Après cette scène, le chapitre se rendit, à la suite des corps de l'État, chez l'impératrice Marie-Louise. « En chemin, raconte l'abbé d'Astros, nous rencontrâmes le conseiller d'État Réal. Républicain de cœur, asservi par intérêt, Réal avait de l'esprit. Il me fit en passant, et d'un air de gaieté, une inclination profonde. Voilà, me dis-je en moi-même, un homme qui, sûrement, ignore ce qui vient de m'arriver. » Le fin limier allait bientôt le savoir et regretter son salut et son sourire. Pour les faire oublier, il devait redoubler de zèle et essayer de vaincre l'opiniâtreté de l'abbé d'Astros, en employant, suivant son usage, la ruse et la menace.

Napoléon avait donné au duc de Rovigo l'ordre d'arrêter l'abbé d'Astros et de l'interroger[1]. « Celui-ci, raconte M. Thiers, pour que l'esclandre fût moindre, pria le cardinal Maury de lui amener l'abbé. » Ce ne fut pas dans le désir d'éviter un esclandre, ce fut avec la formelle intention de s'emparer immédiatement de sa victime et sans qu'elle s'en doutât. En effet, après la réception et avant de quitter les Tuileries, le cardinal Maury s'avance doucereusement vers son vicaire capitulaire. Il lui dit, sur le ton le plus simple, que le duc de Rovigo désirait l'entretenir de ce qui venait de se passer, et « il ajouta amicalement, rapporte M. Portalis, que, pour lui épargner tout désagrément et tout embarras, il était

[1] « En exécution des ordres donnés par Votre Majesté le 1er de l'an 1811, dit le rapport de Rovigo à Napoléon, le pieux abbé d'Astros s'est rendu le même jour à l'hôtel du ministre de la police générale. » (Arch. nationales.)

prêt à le conduire à l'hôtel de la police générale ». Il le fait monter dans son carrosse et il le livre, sans vergogne, au ministre, impitoyable exécuteur des volontés de Napoléon [1].

III

L'abbé Paul-Thérèse-David d'Astros était né à Tourves, dans le département du Var, le 15 octobre 1772. Dès l'enfance, il avait manifesté les sentiments de la piété la plus ardente et ses croyances religieuses prirent avec l'âge la forme d'une conviction invincible. Soumis aux lois de l'Église, tout en se montrant un citoyen fidèle à sa patrie, il était prêt à endurer la persécution plutôt que de négliger un seul de ses devoirs sacerdotaux. Il n'avait aucune hostilité préconçue contre le régime impérial. Tout au contraire, il l'avait approuvé et défendu, tant que ce régime avait vécu en paix avec la Papauté. Dans un discours prononcé en 1807, à Notre-Dame, sur le rétablissement de la religion catholique, il avait félicité Napoléon d'avoir relevé les autels et satisfait aux légitimes désirs des Français. Mais, depuis l'enlèvement de Rome, depuis l'internement du pape à Savone, il manifestait, sans forfanterie et sans éclat, son dévouement, plus constant que jamais, à la cause sacrée de Pie VII. Sa physionomie révélait la candeur, l'énergie et la loyauté de son âme. Le front haut, les yeux doux et modestes, les sourcils épais, le nez droit, la bouche franche, le menton un peu avancé, les cheveux longs et bouclés, lui donnaient un aspect grave et vénérable. C'était une belle figure de prêtre [2].

[1] Je sais bien que M. Poujoulat, dans sa *Vie du cardinal Maury* (1855, in-8) a repoussé ce fait, qu'il a même qualifié « d'imputation odieuse », en se fondant sur l'ignorance où se trouvait le cardinal du grief reproché à l'abbé d'Astros, mais la lettre de Bigot à Napoléon prouve que le cardinal en avait déjà connaissance.

[2] Le rapport de Rovigo à Napoléon donne sur l'abbé d'Astros les renseignements suivants, que je reproduis à titre de curiosité :

« L'abbé d'Astros, ayant reçu les premiers ordres sacrés en Provence, vint à Paris, sous le gouvernement du Directoire, et reçut l'ordre de la prêtrise de M. l'ancien évêque de Saint-Papoul. Il retourna en Provence, où il est resté jusqu'à l'époque du Concordat. M. Portalis, ministre des cultes, son oncle, l'appela à Paris à cette époque, et il fut nommé chanoine de Notre-Dame. M. Demons ayant été nommé évêque de Mende, M. d'Astros lui succéda comme grand vicaire, et lorsque M. Lejeas fut nommé évêque de Liège, l'abbé d'Astros, comme premier grand vicaire, présida le chapitre. Jusqu'à ces derniers jours, M. l'abbé d'Astros avait vécu dans l'obscurité, et la police ne le connaissait que par ses fréquentes sollicitations en faveur de l'ancien vicaire de Saint-Sulpice, Keravenant,

Quant à celui qui s'apprêtait à lui faire subir un sévère interrogatoire, on le connaît. J'ai déjà retracé ailleurs, et dans le récit d'un terrible événement[1], la rudesse, la cruauté, l'implacable assurance du général Savary. Les honneurs ont plu sur lui. Depuis la sinistre tragédie du 21 mars 1804, il est devenu général de division, ambassadeur, grand'aigle de la Légion d'honneur; il a été richement pensionné et fait duc de Rovigo. Il a les prêtres en horreur, parce que c'est parmi eux qu'il a rencontré le plus de caractères indomptables. « Les prêtres gardent l'âme et me jettent le cadavre », avait dit un jour Napoléon à Fontanes. Rovigo ne comprend pas qu'on puisse se faire emprisonner ou mourir pour une idée religieuse. Il trouve qu'aller au-devant du martyre, c'est joindre l'entêtement à la simplicité. Pour un peu, il appellerait cela de l'impertinence. Que dis-je? Il va plus loin dans ses jugements extraordinaires; il n'hésite pas à accuser de fanatisme et de folie ceux qui font le sacrifice de leur vie pour défendre leurs convictions. Il les croit même capables de lui rendre coup pour coup, — tant il a une singulière estime de sa personne! — et il pense faire une bonne œuvre en détruisant leur race. Telles sont les excuses de sa couscience, quand par hasard sa conscience éprouve le besoin de se justifier, ce qui est rare. Si vous doutez de ce que j'avance, ouvrez ses Mémoires. Vous y verrez qu'il appelle les prêtres, assez courageux pour ne pas renier leur foi, « de véritables idiots, prêts à se faire martyriser pour des sottises[2]! » Tel est le personnage auquel Napoléon a confié le ministère de la police, en ces jours de vengeance et de colère.

Le duc de Rovigo n'avait pas, quoi qu'en dise M. Thiers, « acquis toute la dextérité nécessaire à ses nouvelles fonctions ». C'était plutôt — et je rappelle ici le mot du prince Napoléon, — un bon officier de gendarmerie.

Il avait cru faire merveille en mettant la main sur l'abbé d'Astros.

compromis dans l'affaire de Georges, et en faveur de M. Picot Clos-Rivière, oncle de Picot de Limoëlan, l'un des auteurs de Nivôse. Un événement le retira subitement de cette obscurité et le présenta tout à coup aux factieux comme un instrument sur lequel on pourrait compter dans l'occasion. » L'événement fut le refus formel de l'abbé d'Astros de donner, le 27 août, sa démission de vicaire général. « Dès lors, tous les regards des mécontents furent tournés sur l'abbé d'Astros, et les notes de la police annoncèrent à Votre Majesté qu'il était présenté chez les fervents de la petite Église et dans les salons des mécontents comme un Père de l'Église, comme une des colonnes de la foi. » (Archives nationales.) Dès lors, il devint, aux yeux de la police, le prêtre le plus suspect de Paris.

[1] *Le duc d'Enghein.*

[2] *Mémoires,* t. V, p. 88.

Depuis quelques mois, on raillait la police impériale de se laisser jouer par quelques prêtres et quelques dévotes. Rovigo crut qu'il tenait le chef du complot. Il l'interrogea sévèrement.

« — N'avez-vous pas, lui dit-il, de correspondances avec le Pape à Savone?

— Chargé, comme grand vicaire, de ce qui regarde les dispenses de mariage, répondit l'abbé d'Astros, je corresponds pour cet objet avec Sa Sainteté.

— Ce n'est pas cela, reprit vivement Rovigo; ne correspondez-vous pas sur les affaires du jour?

— Non.

— Mais vous avez vu un bref du Pape au cardinal Maury?

— Oui, je l'ai vu.

— Qui vous l'a montré?

— Je ne peux pas le dire...

— Oh! pour terminer, voilà M. l'archevêque. Donnez entre ses mains votre démission et tout sera fini. »

C'était là le point capital. Une fois le grand vicaire capitulaire parti, le cardinal Maury recouvrait toute liberté. L'abbé d'Astros le sentit et répliqua fièrement :

« — Je ne le peux pas.

— Votre refus prouve que vous voulez être chef de parti. Donnez votre démission, ou vous êtes mon prisonnier.

— Je serai votre prisonnier[1]. »

Cette réponse exaspéra le duc de Rovigo. Il se leva. Avant de sortir il dit ironiquement à l'abbé d'Astros : « Vous voudriez être martyr. Vous ne le serez pas. » Puis il emmena le cardinal Maury et laissa le grand vicaire seul jusqu'à la nuit.

Bientôt Réal apparaît, roide et sec, jouant sans sourciller son nouveau rôle. Il fait monter l'abbé dans une voiture, le conduit à son domicile et là organise une perquisition en règle. Il presse à son tour l'abbé d'Astros de donner sa démission. Celui-ci persiste dans son refus. « Il ne peut, dit-il, manquer à son devoir. » Réal insiste. Nouveau refus. Alors Réal adopte un autre plan. « L'Empereur, déclare-t-il, ne se met plus en peine de votre démission, mais il veut absolument savoir qui vous a remis le bref du Pape au cardinal Maury, et, si vous ne le dites, vous ne reverrez plus votre famille. » Il ajouta en baissant la voix : « Ni même peut-être la lumière!... » Voilà l'homme que certains écrivains ont voulu faire

[1] Je l'ai invité à remettre par un écrit signé de lui entre les mains du chapitre métropolitain les pouvoirs qu'il en avait reçus. Le sieur d'Astros s'est refusé d'une manière bien prononcée à mon invitation. »

(Rapport de Rovigo à Napoléon. — Archives nationales.)

passer pour un modèle de bonté et de délicatesse! L'abbé d'Astros répondit : « Rien au monde ne pourra me faire manquer à ma conscience. » Réal contint son dépit et ramena l'abbé au ministère. Il emportait avec lui trois cartons remplis de papiers, dont il allait faire connaître l'analyse au duc de Rovigo.

« On m'apporta, dit celui-ci dans ses *Mémoires*, le résultat de la visite qui avait été faite chez lui où on avait effectivement trouvé des choses extraordinaires... Ces papiers avaient été trouvés dans les poches d'une vieille soutane et dans une boîte à manchon (lisez une boîte à chapeau). Ils se composaient : 1° de la fameuse bulle; 2° d'une longue instruction d'un légat du pape et des minutes de lettres écrites de sa main (de la main de l'abbé d'Astros). »

Le duc de Rovigo commence à triompher. Il est enchanté d'avoir enfin découvert la piste d'une affaire qui l'empêchait littéralement de dormir. « Depuis plus de deux ou trois mois, l'Empereur, dit-il, me faisait rechercher une bulle ou instruction que le Pape devait avoir envoyé à tout le clergé de France. On avait la preuve morale qu'elle existait. On en voyait même mettre les dispositions en pratique. Mais comment mettre la main dessus? C'était là la difficulté. Les prêtres ont, la plupart, des physionomies sur lesquelles il est facile de se tromper. J'y aurais échoué sans un cas fortuit qui survint et qui fit tout découvrir... » Le cas fortuit était pour Rovigo d'avoir engagé l'archevêque de Paris à lui amener l'abbé d'Astros et d'avoir employé la ruse grossière que voici. Le ministre avait payé d'audace et s'adressant brusquement à l'abbé d'Astros : « Vous avez montré cette lettre à votre cousin. *Il me l'a dit.* » L'abbé tomba dans le piège. « Puisqu'il vous l'a dit, je ne le nierai pas. » Le ministre ajouta que les autres personnes auxquelles avaient été communiquée la lettre papale étaient l'abbé Guairard et l'abbé de la Calprade. L'abbé d'Astros ne pouvant soupçonner là un mensonge, avoue encore. Lui d'ailleurs ne savait pas dissimuler[1]. « Je n'ai appris que plus tard, affirma-t-il, dans un récit ultérieur, les suites funestes de mes aveux et, dans ce moment encore, le récit que j'en fais, en me reportant à l'époque de l'événement, m'en fait éprouver une vive douleur... »

Le lendemain, le duc de Rovigo écrivait à Napoléon :

[1] Rovigo arrange autrement les faits dans son rapport officiel. « Quelques faits bien précis, articulés sur-le-champ, lui firent voir que sa conduite passée était dévoilée, que ses projets étaient éventés. Le trouble de sa tête manifesta celui de sa conscience et il y avait à peine une demi-heure que Votre Majesté venait de le signaler publiquement comme un homme dont les opinions nous étaient suspectes, que déjà il faisait devant moi des aveux *qui le constituaient criminel!* » — (Archives nationales.)

« Paris, le 2 janvier 1811.

« Sire,

« A la sortie du conseil, le sieur Pasques m'a apporté un paquet de lettres qu'il venait de trouver dans une forme à chapeau dans l'appartement de M. d'Astros. Parmi les lettres, une démontre à l'évidence que les sieurs Fontana et Gregori, prêtres italiens, sont ici les colporteurs des ordres de Savone.

« Je les fais arrêter cette nuit même, ainsi qu'une dame de Montjoie. Je viens moi-même de pousser de questions M. d'Astros. Et il m'a avoué, en présence de M. Réal et du sieur Pasques, qu'il avait montré la lettre du Pape à M. Portalis, à l'abbé Guairard, qui travaille chez lui, et à l'abbé de la Calprade, chanoine de Paris. Je fais arrêter ce dernier. »

On sent le plaisir que le ministre met à accomplir des actes arbitraires. Il ne songe qu'à peupler les prisons. Il va maintenant poursuivre de ses insinuations le conseiller d'État, cousin de l'abbé d'Astros.

« M. Portalis m'a dit à moi-même hier au château des Tuileries, en nous promenant seuls dans le salon des maréchaux avant le cercle, qu'il n'avait jamais eu connaissance de cette lettre. Je remarquais bien un peu d'indécision en lui, mais je respectais le caractère dont il était revêtu. »

Un peu plus et il le faisait arrêter. Il veut, avant tout, faire preuve d'un zèle ardent. L'occasion lui semble excellente.

« On va continuer toute la nuit le dépouillement de ces papiers et l'interrogatoire des prêtres que je fais chercher. Et j'aurai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de tout ce que j'aurai appris.

« Je suis de Votre Majesté le dévoué serviteur et fidèle sujet,

« LE DUC DE ROVIGO. [1] »

IV

Quels étaient les papiers saisis chez l'abbé d'Astros? Des notes prises au jour le jour, depuis le 20 août 1810, sur les affaires ecclésiastiques et un manuscrit intitulé : *Des Evêques nommés, de leur envoi dans les églises vacantes pour en prendre l'administration.* C'était la question du moment, la question brûlante. « Pour en connaître le détestable but, mandait à l'Empereur le duc de Rovigo qui voulait absolument perdre le grand vicaire, il suffit d'en citer

[1] Archives nationales. — Cette pièce est tout entière de la main du duc.

une phrase qui rappelle l'esprit, le fanatisme et les fureurs de la Ligue.

« Il nous est commandé, dit d'Astros (p. 49), de veiller à la ville sainte, de pousser le cri d'alarme à l'approche de l'ennemi, de troubler même, s'il le faut, le repos de nos concitoyens, etc. » Voilà une belle phrase bien choisie, soigneusement éloignée de ce qui la précède et suivie d'un etc. significatif. Il n'en fallait pas davantage pour surexciter l'Empereur, depuis longtemps prévenu contre l'abbé d'Astros. Un mot, une ligne suffisait pour faire sacrifier le grand vicaire, dont l'attitude digne et fière en présence du cardinal Maury lui avait suscité d'implacables haines. Les notes sommaires de l'abbé d'Astros renfermaient des indications précieuses, dont ses ennemis devaient se servir avec passion contre lui. Jetons-y un coup d'œil rapide. L'abbé commence à les écrire au moment où il est question de nommer définitivement l'archevêque de Paris. «Le cardinal (Fesch), dit-il, ne consent à prendre l'administration qu'en gardant Lyon. » Ainsi Fesch a eu l'idée un moment de réunir sur sa tête les deux mitres, tout en siègeant à Lyon. « Le ministre lui écrit d'opter. Le cardinal répond qu'il renonce à Paris. » J'ai publié sa lettre, très noble d'ailleurs, dans un récent ouvrage [1]. L'abbé d'Astros indique alors que le ministre a fait choix de l'évêque de Nantes. Ce choix ne réussit pas plus que l'autre. « Refuse deux fois... Le 5 octobre, le chapitre consent à tout. Le 14 octobre, nomination du cardinal Maury. »

C'est ici que le grand vicaire, représentant le Pape, défend avec fermeté tous ses droits. Le ministre des cultes informe le chapitre que d'après l'intention de l'Empereur, il convient de donner au cardinal les pouvoirs d'administrateur. Plusieurs chanoines votent contre. L'abbé d'Astros, comme président, va informer le cardinal de la décision de ses vénérables frères et lui rappelle en même temps qu'il a su défendre autrefois, avec éloquence et courage, la cause de la religion et du clergé. Le cardinal proteste de son attachement au Saint-Siège. « Le même jour, rapporte l'abbé d'Astros, Son Eminence a dit avoir écrit au Pape : « Ne veux monter au trône pontifical que conduit par la main du Saint-Père. » Le 30 octobre, l'archevêque Maury ayant pris pour sceau des actes archiépiscopaux ses propres armes au lieu de celles du chapitre, le grand vicaire lui fit respectueusement observer que cela était contraire à l'usage.

« Le 6 novembre, mentionne l'abbé d'Astros, le cardinal nous raconte ses réclamations pour le Pape et pour les cardinaux noirs. »

[1] *Le divorce de Napoléon*, page 313.

Maury aurait bien voulu faire quelque chose en faveur du Saint-Père et des cardinaux persécutés. Sa bonne volonté à cet égard était incontestable. Elle ne fut pas exaucée. « Le 13 novembre, poursuit le journal de l'abbé, représentation sur la croix à l'occasion de la bénédiction de la cloche. » C'est le jour où l'abbé d'Astros avait eu le courage de faire rentrer à la sacristie la croix haute qu'on allait porter devant l'archevêque comme signe de ses pouvoirs. « Lundi 19, nouvelles représentations sur la croix. Lecture du mandement. Ordre aux journaux sur le titre. » Cette note signifie que l'abbé d'Astros avait fait le nécessaire pour interdire d'appeler l'archevêque « l'administrateur du diocèse. »

Le journal continue : « Dimanche 2 décembre. Mariages. Croix. Messe des cardinaux. Au service funèbre, point de croix. » La police ajoute en note : « C'est-à-dire qu'à ces bénédictions de mariages, l'archevêque a fait porter la croix d'archevêque devant lui. Ce qui n'a pas eu lieu à la messe funèbre pour les héros morts à Austerlitz. M. d'Astros avait soin de ne pas paraître ou de se retirer, dès que la croix paraissait. » On lit dans le même journal (4 décembre) : « Discussion sur le serment et la nomination de l'Official. » Il s'agissait de savoir si l'Official agirait au nom du chapitre ou au nom de l'archevêque. « Un chanoine sorti dès le commencement de la discussion », ajoute le journal. Et la police inquiète écrit cette note menaçante en marge : « On saura son nom!... » L'abbé d'Astros enregistrait enfin ce dernier fait : « Mercredi 5. On a dit ce propos du cardinal : Encore six mois à louvoyer!... » Tel était le journal du grand vicaire, journal qui semblait au duc de Rovigo un grief si puissant qu'il appelait son auteur « un criminel ».

Cependant « la pièce qui l'accuse avec le plus de violence, écrit-il dans son rapport à l'Empereur, c'est un pamphlet entièrement de sa main. » Ce n'était pas un pamphlet, mais une étude canonique sur l'administration des évêques nommés. « Cette pièce, affirme Rovigo, suffit pour le présenter comme un factieux fanatique. D'Astros dit que les évêques nommés qui s'ingéreraient dans l'administration des diocèses, en vertu de leur seule nomination, sont des intrus et que ceux qui, pour se conformer au désir de la puissance civile, s'ingèrent dans l'administration des églises vacantes, en vertu de la délégation des chapitres, et les chapitres qui la délèguent, agissent contre les saints canons et au détriment de la hiérarchie ecclésiastique. » Cette affirmation met Rovigo en fureur. « N'est-il pas ridicule, s'écrie-t-il, de voir un homme sans talents, sans caractère et sortant, pour ainsi dire, du séminaire, si même il y est entré, opposer son opinion à la respectable opinion, à la conduite si importante de cet illustre clergé de France, dirigé par

l'aigle de Meaux?... » Cette manière d'argumenter, si bizarre qu'elle paraisse, n'a pas tout à fait disparu de nos jours. On pourrait, en politique comme en critique, citer telle ou telle personne ayant l'habitude de vouer aux gémonies quiconque se permet de toucher à un point que, pour une raison ou pour une autre, il considère comme intangible et sacré..... Mais l'abbé d'Astros, ce prêtre d'insigne mauvaise foi, oser blâmer l'administration des évêques non institués!

Rien que la mort n'était capable
D'expier son forfait!...

Le duc de Rovigo donne, en même temps, à ses sbires, l'ordre de lui amener l'abbé de Gregori, le P. Fontana et l'abbé Perreau, mentionnés dans les papiers de l'abbé d'Astros et qui, certainement, étaient ses complices.

V

L'abbé Emmanuel-Marie de Gregori, âgé de cinquante-deux ans, était né à Naples. Ancien prélat abréviateur del Parco Majore, secrétaire de la congrégation du Concile, il avait eu le titre de délégué apostolique. Il demeurait, 20, rue Cassette.

On lui présenta une lettre écrite par lui à l'abbé d'Astros et relative à la croix haute. Les policiers ne comprenaient pas ou semblaient ne pas comprendre ce que cela voulait dire. L'abbé de Gregori leur expliqua qu'il répondait à un billet de l'abbé d'Astros, où celui-ci lui faisait part de ses scrupules au sujet d'un ordre du cardinal qui avait prescrit de porter la croix haute, dans la réception qui aurait lieu aux Tuileries. L'abbé d'Astros ne croyait pas que le cardinal eût ce droit. Il se retirait chaque fois que la croix haute apparaissait et il demandait franchement l'avis de l'abbé de Gregori. Celui-ci avait répondu par quelques mots vagues. On tourmenta, on pressa Gregori de dire la vérité. Pourquoi n'avait-il pas écrit à l'abbé d'Astros d'une façon plus claire?

« Je lui insinuais seulement, répondit-il, que c'était un scrupule outré. Mais je ne voulais pas lui dire franchement : allez! ayant moi-même besoin de consulter de plus habiles que moi. » On lui demanda alors ce que signifiait la fin de sa lettre : « Dieu vous dirigera, soyez tranquille. Pensez qu'il faut vous conserver *ad majora.* » L'abbé de Gregori, sans se troubler, fit cette déclaration : « Je veux dire qu'il devait se conserver pour les objets les plus importants, au lieu de se perdre pour le sujet d'une cérémonie extérieure peu impor-

tante au fond. » On lui reprocha d'avoir remis au P. Fontana une lettre écrite par le Pape à l'archevêque de Paris.

— D'où teniez-vous cette pièce?

— D'une personne que je crois un prêtre français; mais je n'en sais pas le nom.

— Où vous l'a-t-on remise?

— Chez moi.

— Étiez-vous seul, alors?

— J'étais seul quand il me l'a donné. Mais il y avait plusieurs personnes quand il est entré.

— Quelles sont ces personnes?

— Mon valet de chambre et le portier.

— Quel jour et à quelle heure?

— Il y a sept ou huit jours au moins, vers le soir. »

L'abbé de Gregori ajouta qu'il l'avait remise, le lendemain, au P. Fontana. Il avait vu, le dernier dimanche, l'abbé d'Astros.

« — N'est-ce point lui qui vous l'a donnée?

— Non, Monsieur, mais il m'a dit qu'il l'avait.

— ... M. d'Astros vous consulte comme un supérieur, un homme chargé de pouvoirs pour résoudre ici les questions et lever les scrupules [1]. » L'abbé Gregori répliqua qu'il n'était plus rien depuis qu'il avait quitté Rome. Il n'avait, affirmait-il, de relations ni directes ni indirectes, avec d'Astros. Cette affirmation termina l'interrogatoire, qui n'avait pas satisfait le duc de Rovigo.

Il espéra tirer de meilleurs renseignements du P. Fontana. Il le fit comparaître le même jour. C'était un homme de soixante ans, ancien général des Barnabites, demeurant, 20, rue des Postes. Il avait été, jadis, exilé à Arcis-sur-Aube, comme défenseur acharné de la cause papale. On lui demanda quels étaient les motifs de son séjour actuel à Paris, depuis qu'il lui avait été permis de revenir d'exil.

Il répondit qu'appelé à Paris pour être envoyé, par Sa Majesté, à Savone, auprès du Pape, et n'ayant pu s'y rendre à cause d'une longue maladie, il avait été adjoint à un comité ecclésiastique chargé officiellement des affaires de l'Église. Questionné sur ses relations, il parla de MM. Masarelli, Valle, Cipriani, des cardinaux italiens, de l'abbé Emery, de l'abbé Frayssinous et de M. Picot de Clos-Rivière. Il connaissait l'abbé Gregori et l'abbé d'Astros, mais ce dernier de réputation seulement.

« Je sais pourtant, affirma son interrogateur, que vous servez d'intermédiaire entre M. Gregori et M. d'Astros, pour des affaires

[1] Archives nationales.

particulières et secrètes. » Le P. Fontana nia formellement le fait.

« — Qui vous a communiqué une lettre prétendue écrite par le Saint-Père à Son Em. Mgr l'archevêque de Paris?

— C'est M. Gregori.

— De qui vous a-t-il dit la tenir?

— Il ne me l'a point dit...

— Avez-vous été rendre vos devoirs à l'archevêque de Paris?

— Non, monsieur, jamais!... Je ne crois pas avoir ici d'autres devoirs, en fait de visites et de compliments, que ceux de l'amitié. Et celui-ci n'est pas du nombre [1]. »

Cette réponse énergique mit fin à toutes les questions. Ici encore le duc de Rovigo avait été déçu. Ayant absolument besoin de trouver des complices, pour échafauder la conjuration qu'il croyait saisir, il fit arrêter d'autres ecclésiastiques et parmi eux, un certain abbé Peyron ou Perreau. On fouilla ses papiers : on y découvrit une lettre d'Andrea Morelli, de la suite du Pape. Ordre fut également donné d'arrêter ce dangereux personnage.

Le 5 janvier, le duc de Rovigo, écrivait à l'Empereur : « On a questionné et pressé l'abbé Peyron, qui s'appelle Perreau. Et je n'ai jamais vu un homme aussi sombre et aussi entêté. Sans son portefeuille, il eût été impossible d'en rien tirer. » Le ministre de la police avait appris que cet abbé était parti de Paris le 5 novembre et n'était revenu que le 15 ou 16 décembre. Il avait un passeport pour l'Argentière-en-Forest; il le soupçonnait d'avoir été à Savone. « Toute sa correspondance à Paris était portée par des femmes. J'en ai une maintenant au ministère, et c'était une des quêteuses pour les cardinaux noirs. Cette quête ne se faisait pas seulement à Paris, mais encore dans d'autres villes, comme Orléans, etc. » On allait arrêter toutes ces femmes. Quelle belle pâture pour le duc de Rovigo!... « On continue à jouer au plus fin avec cet abbé Perreau, ajoutait-il. Quelquefois on lui surprend quelques aveux. » On verra bientôt à quoi ils se réduisent et si réellement on peut les appeler des aveux.

Voici maintenant deux pièces saisies chez le pauvre abbé : c'était un billet du Pape envoyé à un tiers par l'abbé Perreau avec un mot de lui. Dans ce mot l'abbé disait qu'il était impossible d'en savoir davantage. Il dépeignait ses embarras, une surveillance inconcevable. Il n'avait pu séjourner (à Savone sans doute) que quarante-huit heures. Cependant il avait eu le temps de remettre à André Morelli un petit mémoire contenant une notice exacte des pièces et des faits. « Ainsi on sait tout, disait-il. Il paraît qu'on a été bien

[1] Archives nationales.

sensible à cette marque d'attention, bien affecté de tout ce qui se passe et alarmé sur le voyageur, au point de le faire conjurer de partir sur-le-champ. Il ne l'a fait qu'après avoir tout concerté pour la remise d'un nouvel envoi, si vous vous en chargez. » Mais il représentait les difficultés de la correspondance. L'effroi était général. « Je ne crois pas non plus, ajoutait-il, qu'il faille trop s'attendre à avoir des réponses par écrit, parce qu'on est obsédé d'yeux ouverts de tous les côtés. Cependant vous voyez qu'on a pu faire un petit mot.

« On se porte assez bien pour le corps, mais il paraît qu'on a de grands soucis, et assurément il y a de quoi! Enfin, Dieu par-dessus tout !... »

Eh bien, admettons que l'abbé Perreau soit réellement allé à Savone et ait informé le Pape de telle ou telle particularité concernant l'Église de France. En quoi donc était si criminelle une telle audace? Le gouvernement et ses agents ne devaient-ils pas rougir de séquestrer, au mépris de toute loi et de tout honneur, un auguste vieillard, chef de la catholicité, qui n'avait d'autre tort que de ne pas vouloir lâchement renier ses devoirs?... Je ne puis dire avec quelle tristesse j'ai vu — en examinant les pièces authentiques de cette histoire, — des Français traiter aussi injustement un malheureux Pontife qui n'avait d'autre arme que son bréviaire.

D'après le rapport de la police qui avait saisi le billet italien destiné à l'abbé Perreau, le Pape avouait qu'il avait reçu une note — la quatrième, — et qu'elle était arrivée à son but. Il disait que les précédentes ne lui étaient point parvenues. Il promettait de répondre d'une façon plus claire, lorsqu'il en trouverait le temps et l'occasion. Il y joindrait ses instructions si cela était possible, mais il prévoyait de grandes difficultés : *il che è molto difficile*. Il se plaignait en terminant de la perfidie, *la diabolezza*, des projets qu'on lui avait révélés contre l'Eglise.

Et c'est à cause de ce billet qu'il fallait enfermer l'abbé Perreau, arrêter de pauvres femmes et des prêtres inoffensifs, incarcérer jusqu'à un valet de chambre, décréter des perquisitions et autres mesures violentes. On ne tolérait pas la moindre plainte de la part des victimes. Belle politique en vérité!...

Sur la foi des dénonciations, Napoléon adressait cette lettre au vice-roi d'Italie, le 3 janvier 1811.

« Mon fils,

« On vient de découvrir ici une clique du Pape. Un abbé Fontana et un abbé Gregori, que j'avais fait venir de Rome, étaient ici les intermédiaires de la correspondance du Pape avec les vicaires

généraux de Paris pour semer le désordre. Ils ont été arrêtés tous avec leurs papiers. Il en résulte que le Pape, à la plus horrible conduite, joint la plus grande hypocrisie. Je vous donne ces renseignements pour votre gouverne, afin que le ministre des cultes veille à ce qu'il ne se trouve rien de pareil dans votre royaume [1]. »

Ce n'était que le commencement des mesures coercitives, car Napoléon songeait déjà à punir le Pape d'avoir osé blâmer ses actes dans la personne même de ses créatures. Ainsi il envoyait le même jour à son bibliothécaire la note suivante qui en dit long :

« L'Empereur désire que M. Barbier lui envoie le plus tôt possible le résultat de ses recherches sur la question de savoir s'il y a des exemples d'Empereurs qui aient suspendu ou déposé des Papes. »

Les foudres impériales allaient également frapper le directeur général de la librairie, que les aveux involontaires de l'abbé d'Astros avaient compromis. Examinons de près cette curieuse affaire et laissons pour un moment le duc de Rovigo à sa besogne. Laissons-le conduire à la prison de Vincennes, qu'il avait illustrée à sa façon en 1804, le courageux et fidèle abbé d'Astros.

VI

On se souvient que le ministre de la police avait obtenu par ruse le nom de M. Portalis. « Je pris, avait-il dit, le ton d'un homme qui était déjà informé, tandis que je ne savais rien. » L'abbé d'Astros avait naïvement cru que son cousin déclarait avoir eu communication par lui du bref papal. On informa aussitôt l'Empereur de ce fait, « ce qui l'indisposa fort contre ce conseiller d'État qui, confident d'une chose tendant à bouleverser l'empire, n'en avait rien dit [2]. »

C'était une erreur voulue. M. Portalis, au contraire, avait informé le préfet de police, M. Pasquier, des tentatives que l'on faisait pour donner de la publicité à la lettre de Pie VII. Et M. Pasquier en avait, sans retard, averti le ministère de la police. Il ne faut pas oublier non plus que M. Portalis avait supplié son cousin de tenir la pièce secrète et l'avait averti, en fin de compte, qu'il

[1] *Mémoires* de Rovigo.

[2] En ces graves circonstances l'abbé d'Astros gardait toute sa sérénité. « Pendant ces quatre jours, dit-il, au moment où Réal était seul avec moi, il me fit une question bien naturelle de la part d'un courtisan. — « Quand je « vous ai rencontré aux Tuileries, votre affaire avec l'Empereur avait-elle « déjà eu lieu ? » Je lui dis mon *oui* avec un peu de malice. » On se représente facilement le désarroi de Réal.

ferait tous ses efforts pour en empêcher la circulation. Mais ce n'était point assez pour un courtisan comme Rovigo. Il eût fallu que Portalis vint en personne dénoncer l'abbé d'Astros et le fît arrêter sans pitié.

Le 4 janvier 1811, le conseil d'État se réunit sous la présidence de l'Empereur. Celui-ci préparait une scène terrible, « bien plus pour l'exemple que pour la faute [1]. » Napoléon, s'étant assis, laissa expédier rapidement quelques affaires, puis demanda si M. Portalis était là. On lui répondit affirmativement. Aussitôt il l'interpella avec une grande vivacité et il lui demanda pourquoi il lui avait dérobé l'existence de ce bref séditieux. Il l'accabla des reproches les plus blessants en termes d'une violence extrême, qui épouvantaient les auditeurs, muets de surprise. « Comment, lui dit-il, avez-vous osé paraître dans cette enceinte après la trahison dont vous vous êtes rendu coupable? C'est une ingratitude et une perfidie. »

Puis il ajouta ces propres paroles : « Quel a pu être votre motif? Seraient-ce vos principes religieux? Mais, alors, pourquoi vous trouvez-vous ici? Je ne violente la conscience de personne. Vous ai-je pris au collet pour vous faire mon conseiller d'État? C'est une faveur insigne que vous avez sollicitée.

« Vous êtes ici le plus jeune et, peut-être, le seul qui y soit sans des titres personnels. Je n'ai vu en vous que les services de votre père. Vous m'avez fait serment. Comment vos sentiments religieux peuvent-ils s'arranger avec la violation manifeste que vous en avez faite? Toutefois, parlez. Vous êtes ici en famille, vos collègues vous jugeront. Votre faute est grande. Une conspiration matérielle est arrêtée dès qu'on saisit le bras qui tient le poignard; mais une conspiration morale n'a point de terme; c'est une traînée de poudre. Peut-être qu'à l'heure qu'il est des villes entières s'égorgent par votre faute... »

Profitant d'un mouvement de silence de Napoléon, M. Portalis répondit, consterné, qu'il n'avait pu dénoncer l'abbé d'Astros, son parent... L'Empereur, hors de lui, répliqua :

« Votre faute n'en est que plus grande. Votre parent n'a pu être placé qu'à votre sollicitation. Dès lors vous en avez pris toute la responsabilité. Quand je regarde quelqu'un comme tout à fait à moi, ainsi que vous ici, ceux qui lui appartiennent, dont il répond, sont dès cet instant hors de toute police.

[1] J'ai déjà donné des détails curieux sur cette scène dans *la Censure sous le premier Empire* et dans un article spécial : *la Direction de la librairie, de 1810 à 1814* (nº du *Livre* du 10 juin 1887). Je complète et je précise aujourd'hui ces détails.

« Voilà mes maximes! Les devoirs d'un conseiller d'État envers moi sont immenses, vous les avez violés; vous ne l'êtes plus, sortez, ne reparaissez plus ici! J'en suis navré, car j'ai présents la mémoire et les services de votre père. »

M. Portalis, à bout de forces, balbutiant des excuses inintelligibles, sortit de la salle des séances et oublia à sa place, dans sa surprise et son effroi, son chapeau et son portefeuille. Ses collègues, stupéfaits et tremblants, baissaient la tête.

« J'espère, messieurs, leur dit l'Empereur, qu'une pareille scène ne se renouvellera jamais. Elle m'a fait trop de mal. Je ne suis pas défiant, je pourrais le devenir. Je me suis entouré de tous les partis. J'ai mis auprès de ma personne jusqu'à des émigrés, des soldats de l'armée de Condé, bien qu'on voulût qu'ils m'eussent assassiné. Je dois être juste, ils m'ont été fidèles.

« Depuis que je suis au gouvernement, voilà le premier individu auprès de moi qui m'ait trahi. »

Et se tournant vers le secrétaire du conseil, Locré, qui tenait la plume : « Vous écrirez *trahi*, entendez-vous [1]? »

Puis, d'un geste bref, il leva la séance. Tous se retirèrent tristes et confus. Le préfet de police Pasquier, plus ému que les autres, voulut immédiatement faire une tentative en faveur d'un ami et d'un collègue malheureux. Il fut le seul qui osa implorer la clémence de Napoléon, et à ce moment il y avait grande hardiesse à le faire. Aussi je veux publier intégralement sa lettre. C'est la première fois qu'elle paraît. A l'intérêt de l'inédit, elle ajoute, ce qui vaut mieux, l'intérêt d'un acte noble et courageux. Voici cette lettre, écrite le soir même :

« Sire,

« Votre cœur est trop généreux pour ne pas excuser, dans ce moment, la démarche que je fais près de Votre Majesté pour un homme qui est mon ami, qui a justement encouru son indignation et qui cependant est loin d'être aussi coupable qu'il le paraît. Il est trop vrai, Sire, que c'est par M. Portalis que j'ai eu la première nouvelle des tentatives que l'on faisait pour répandre dans Paris la lettre du Pape à l'archevêque de Paris.

« C'est cet avis transmis par moi au ministre de la police qui a mis le premier sur la voie. M. Portalis a eu le très grand tort de ne pas me dire qu'il eût vu cette lettre et qu'il l'eût vue entre les mains de son cousin. Hélas! il a cru parer à tout, pour le bien de votre service, en prévenant la police de l'existence de cette lettre,

[1] *Mémorial.*

persuadé qu'une fois avertie, elle l'empêcherait bien de paraître. Il croyait ainsi concilier son droit avec le devoir de ne pas perdre son cousin. Sire, je puis donner ma parole d'honneur qu'en me donnant cet avis, il m'a parlé avec indignation de toutes ces tentatives et certes il ne pouvait pas vouloir me tromper.

« Il est dévot, mais sa dévotion est aussi éclairée que dévotion peut l'être. Cent fois je l'ai entendu se servir de l'espèce de crédit qu'il avait conservé sur l'esprit des prêtres pour leur faire adopter des idées saines et telles que Votre Majesté désire que tout son clergé puisse en avoir. Ce malheureux, pour lequel il s'est perdu, a fait son désespoir et celui de toute sa famille depuis une année entière. »

Cette assertion était quelque peu risquée, car l'intimité la plus grande unissait M. Portalis et l'abbé d'Astros. J'ai raconté les faits qui l'avaient, récemment encore, rendue plus étroite.

« Sire, continuait M. Pasquier, que Votre Majesté daigne se rappeler les services du père!... Le fils n'est pas moins dévoué. Il doit tant à Votre Majesté! Comment aurait-il pu vouloir la trahir? Je ne le connais que depuis que je suis avec lui au Conseil et si je me suis lié avec lui, c'est principalement parce que je n'ai trouvé en aucun homme des sentiments plus analogues aux miens à tout ce qui touche l'amour que tous les sujets de Votre Majesté doivent lui porter.

« Si l'arrêt que Votre Majesté a prononcé ce matin pouvait n'être pas irrévocable! Sa sévérité a éclaté sans doute avec justice. Que sa clémence paraisse à présent! Combien elle acquerra de droits à Votre Majesté sur tous les cœurs qui seront témoins de tant de générosité!

« Sire, si j'ose tant insister près de vous en sollicitant cette grâce, c'est que je ne suis peut-être pas sans reproches à me faire. Si j'eusse eu l'esprit plus fin, plus défiant, quand il me donna ce premier avis, j'aurais multiplié les questions auprès de lui. Le malheureux m'aurait tout confié sans doute et il ne se serait pas perdu. Ce matin même, inquiet de l'arrestation de M. Guairard, il m'a fait demander s'il devait aller au Conseil. Je lui ai conseillé sans hésiter d'y venir. S'il ne se fût pas ainsi présenté devant les yeux de Votre Majesté, peut-être en échappant aux premiers moments de votre indignation, les coups en auraient-ils été moins terribles.

« Votre Majesté voit avec quelle confiance j'épanche toutes mes pensées dans son sein. Que n'ai-je été dans le cas de lui rendre les services les plus signalés, je ne lui demanderais pas d'autre prix que la grâce de mon ami.

« Sire, il est fils, il est époux, il est père. Il ne sait où aller, que devenir, où se cacher. Que de gens malheureux, si Votre Majesté ne daigne pas jeter un œil de pitié sur cette misérable famille !

« Je suis, Sire, avec le plus profond respect,
de Votre Majesté Impériale et Royale,
le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet,

« Pasquier. »

« Le 4 janvier 1811[1]. »

Napoléon prit à peine lecture de cette lettre et, rencontrant quelques jours après, le préfet de police, il se borna à lui dire sèchement qu'il n'avait pas conscience des devoirs d'un conseiller d'État.

De son côté, Portalis, au comble de la douleur et du désespoir, écrivait à son ami Maret :

A Son Excellence le duc de Bassano, ministre d'État.

« 4 janvier 1811.

« Monsieur le duc,

« Vos bontés pour moi ne se sont pas démenties et le cœur de Votre Excellence est trop bon pour qu'on ne s'adresse pas à Elle avec autant de confiance dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. La foudre est tombée sur moi. Je puis tout supporter, hors l'idée d'être condamné comme ingrat. Je prends l'assurance de vous adresser une lettre pour l'Empereur. Si Votre Excellence trouve un moment favorable et qu'elle la juge digne d'être mise sous les yeux de Sa Majesté, elle m'obligera. Elle obligera toute une famille qui connaît le prix des bienfaits. Mes lettres doivent se ressentir du trouble de mon âme. Daignez excuser le désordre de mes idées. Mes sentiments sont inaltérables et si la respectueuse reconnaissance et l'inviolable attachement d'un infortuné peuvent vous être offerts, agréez-en l'hommage renouvelé.

« Je suis, Monsieur le duc,
de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur,

« Portalis. »

« A Paris, le 4 janvier 1810[2]. »

[1] Archives nationales.
[2] Archives nationales. — Dans son trouble, Portalis avait mis au haut de sa lettre, comme on le voit, la date de 1811 et au bas la date de 1810.

Enfin voici la lettre suppliante que le malheureux adressait à l'Empereur par le duc de Bassano. Elle paraît aussi pour la première fois.

« Sire,

« Mon cœur, brisé par la douleur, ne m'a pas laissé, ce matin, la liberté de m'exprimer. Votre Majesté Impériale et Royale m'accablait du poids de son indignation, et toutes mes forces m'ont abandonné dans un tel moment. Je ne puis résister cependant, Sire, au besoin de déposer aux pieds de Votre Majesté Impériale et Royale les tristes sentiments qui oppressent mon âme. J'ai besoin de la supplier d'entendre que la fidélité que je lui dois n'est pas sortie de mon cœur. Je suis prêt à tout, hors à l'horrible idée que Votre Majesté Impériale et Royale croie à mon ingratitude.

« J'ai entendu la lecture de ce bref fatal. Je l'ai entendue sans savoir ce que j'allais entendre et en étant loin de penser que celui qui me le lisait, pût être capable d'entretenir des correspondances contraires aux lois. J'ai cru pouvoir prévenir le mal que la circulation d'un tel écrit pouvait entraîner en avertissant M. le préfet de police de son existence. Je n'ai pas nommé l'abbé d'Astros et c'est en l'avouant que j'embrasse les genoux sacrés de Votre Majesté. Mais je ne voyais à redouter que la publicité du bref. Je ne prévoyais rien au delà. Je croyais avoir fait tout ce qu'il fallait pour l'empêcher, et mon cœur se refusait à accuser un parent, l'ancien ami de mon enfance. Ici je n'ai rien à ajouter, Sire; mon âme se brise et les terribles paroles de Votre Majesté Impériale et Royale retentissent à mes oreilles. Je me soumettrai, avec résignation; mais qu'il me soit permis, Sire, d'oser rappeler à votre clémence que vous accueillîtes toujours avec bonté les services de mon père, que mes faibles mais continuels efforts ont été quelquefois agréables à Votre Majesté Impériale, que je suis père et que mes enfants et moi ne sommes que par ses bontés. Alors peut-être daignera-t-Elle juger que j'ai pu tout oublier au monde, hors la fidélité, le dévouement et le respectueux amour que je porte à Son Auguste personne.

« Je suis, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale, le très humble et obéissant et très fidèle serviteur et sujet [1].

« PORTALIS. »

[1] Archives nationales. — Ici encore Portalis avait mis 1810 pour 1811 et il a placé sa signature tout au bas de la lettre, dans un coin, en se faisant petit, tout petit, pour échapper à la colère impériale. Cette lettre ne fut pas lue et le soir même de son envoi, Portalis dut quitter Paris.

Mignet a raison de dire que Portalis sortit du conseil d'État d'une manière trop timide. S'il eùt connu cette lettre, il eùt blâmé davantage cette timidité. Portalis qui servait l'Empereur « plus qu'avec zèle, avec admiration » n'avait pas mérité un pareil traitement. Ses services personnels, ceux de son père, sa personne, sa famille, sa vie sans tache, sa conduite irréprochable, son dévouement, son respect, son approbation constante, auraient dù lui épargner une admonestation et une disgrâce aussi injustes. L'Empereur finit par comprendre lui-même qu'il avait été trop loin. Il le dit un jour aux rares fidèles qui l'avaient suivi à Sainte-Hélène, il le dit en ces termes : « Il y avait quelque chose de trop dans la scène que je fis à Portalis au conseil d'État. J'eusse dû m'arrêter avant de lui commander de sortir. La scène eut dû finir, puisqu'il ne se justifiait pas, par un simple *c'est bon!* Il n'eût dû trouver le châtiment que chez lui. Le souverain a toujours tort de parler en colère. Peut-être étais-je excusable dans mon conseil; j'y étais en famille; ou bien peut-être encore, cela demeure-t-il un vrai tort de ma part. On a ses défauts, la nature a ses droits. » L'Empereur a dû regretter aussi d'avoir écrit la lettre suivante :

Au vice-roi d'Italie, à Milan.

« Paris, le 5 janvier 1811.

« Mon fils,

« Hier me trouvant au conseil d'État, j'ai demandé au comte Portalis s'il avait connaissance d'un libelle du Pape qui avait circulé ici, tendant à provoquer la désobéissance et le mépris de l'autorité. Après avoir hésité, ce conseiller d'État m'ayant répondu qu'il en avait eu connaissance, je l'ai chassé de mon conseil, lui ai ôté toutes ses places et l'ai exilé à 40 lieues de Paris. *Je vous mande ceci, afin que l'on soit bien convaincu de mon intention prononcée de faire cesser cette lutte scandaleuse de la prêtraille contre mon autorité.*

« NAPOLÉON [1]. »

Portalis fut exilé en Provence. Là il se consola de sa disgrâce en écrivant la grande Introduction de *l'Usage et de l'abus de l'esprit philosophique au dix-huitième siècle.* Sur la proposition du comte Molé, garde des sceaux, Napoléon, réparant son injustice, le nomma, le 14 décembre 1813, premier président de la Cour d'An-

[1] *Correspondance de Napoléon,* tome XXI. — Cette lettre prouve bien que la scène était préméditée afin de répandre partout un juste effroi.

gers. Ce sera dans ce poste que la Providence permettra, quelques mois après à Portalis, de rendre lui-même la liberté à son cousin d'Astros amené de Vincennes, près de Saumur, dans la prison centrale du département du Maine.

VII

Le duc de Rovigo, poursuivant son enquête, faisait parvenir à l'Empereur, le 4 janvier 1811, un rapport où les hypothèses l'emportaient sur la réalité. Qu'on en juge :

« Sire,

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté les interrogatoires préliminaires des abbés Fontana et Gregori, avec un aperçu de ce que présentent jusqu'à ce moment les papiers saisis chez M. d'Astros et une copie des notes qu'il prenait en forme de journal pour faire ses rapports à Savone.

Les papiers saisis prouvent :

1° Que les opinions de d'Astros qui ont paru suspectes à Votre Majesté sont détestables ;

2° Que le sieur d'Astros ne veut pas même que les évêques nommés puissent administrer comme grands vicaires ;

3° Qu'il est dépositaire des vœux des autres chapitres ou qu'il sait où ces vœux sont déposés à Paris ;

4° Qu'il n'est occupé que d'une seule chose, celle de laisser sans pouvoirs les évêques nommés ;

5° Qu'il travaille à un très long ouvrage dont le but est de démontrer que l'Empereur veut abolir la religion catholique en France ;

6° Que cet ouvrage était destiné à dénoncer comme tel Votre Majesté à l'univers chrétien ;

7° Que ce travail et une partie de la correspondance supposent la possibilité d'un schisme et d'une persécution ouverte ;

8° Qu'il entretenait avec l'évêque de Savone une correspondance relative aux points indiqués sous les numéros 2 et 4.

9° *Qu'il est probable* qu'il travaille et qu'il correspond avec le même, dans l'hypothèse d'une persécution ouverte et qu'il demande pour lui ou pour d'autres des pouvoirs éventuels extraordinaires ou des modifications ou ampliations sur ces pouvoirs déjà accordés ;

10° Qu'il a connu, gardé plusieurs jours et communiqué la réponse du Pape au cardinal ;

11° Qu'il est le centre et le correspondant et même l'oracle ou

le directeur d'une multitude d'individus opposés à l'ordre actuel et dispersés, dans la province, à Metz, dans Paris, etc.

« Voilà ce que les papiers prouvent et ce que les aveux démontreront sans doute.

« Je viens de pousser l'abbé Gregori au point que, après mille signes de croix, il m'a avoué qu'il tenait la lettre du Pape de l'abbé Peyron (Perreau), prêtre des Missions. Je le fais arrêter et l'attends.

« Le sieur d'Astros a avoué qu'il avait donné à l'abbé Peyron (Perreau) des pouvoirs comme grand vicaire, pour exercer. Ce soir, j'aurai probablement quelques indications de plus.

« L'abbé Gregori dit avoir vu et connu l'abbé Peyron (Perreau) chez le cardinal Despuig.

« Je suis avec un profond respect, Sire, etc.

« LE DUC DE ROVIGO.

« Paris, le 4 janvier 1881 [1]. »

Quoi ! les papiers du pauvre abbé d'Astros contenaient tant de choses! Je les ai lus avec soin et je puis affirmer que je n'y ai pas vu ce qu'y voyait le duc de Rovigo. Ce n'est point cependant par l'imagination que brillait le ministre de la police. Mais le désir de plaire à l'Empereur, de seconder ses désirs, de satisfaire sa colère l'emportent au delà de toute mesure. Il faut qu'il arrête, il faut qu'il interroge, qu'il menace, qu'il emprisonne.

L'abbé Perreau sera tancé d'importance. C'est l'agent du cardinal di Pietro, c'est l'agent de la ligue organisée contre le gouvernement impérial, c'est le directeur de tous les dévots fanatiques qui complotent contre lui. Les perquisitions ont fait découvrir chez lui un manuscrit abominable. Le titre est déjà à lui seul une révélation : *Considérations d'un catholique ou tableau de l'état actuel de l'Eglise et de la persécution sans exemple suscitée contre elle dans la personne de son chef.* Un prêtre oser critiquer la conduite de l'Empereur contre le Pape, c'était le comble de l'impudence!... Ce n'était pas tout. Dans ce manuscrit, l'abbé Perreau avait étudié cette question délicate : « Le mariage que Napoléon va contracter avec Marie-Louise d'Autriche est-il un véritable et légitime mariage?... » Il concluait ainsi : « Le premier mariage reste dans son état implicite de validité. On ne peut donc regarder comme un véritable et légitime mariage celui que Napoléon va contracter. » Cette question était une de celles qui naturellement irritaient le plus l'Empereur. Aussi le malheureux abbé Perreau était-il condamné d'avance.

[1] Archives nationales.

Le duc de Rovigo accumulait les griefs contre lui. Il lui découvrait des complices comme le sieur Bertrand-Ducoin, Gregori, Fontana, l'abbé Daulhet, le curé Didier, Mme Raffin, la dame Paravicini, etc. Il l'accusait d'avoir été à Semur voir le cardinal di Pietro, l'un des cardinaux noirs. Il fit venir ce cardinal. « C'était à lui que le Pape avait remis ses pouvoirs en quittant Rome, et c'était lui qui, à Paris, avait empêché les autres cardinaux d'assister à la cérémonie du mariage de l'Empereur. » Le duc de Rovigo s'occupa de son interrogatoire. « Il fut vivement pressé, dit-il, par M. Réal que l'Empereur m'avait ordonné de charger de la suite de cette affaire. Le cardinal di Pietro fut obligé de s'avouer vaincu. C'était lui *qui faisait le pape* et qui, en quittant Paris, avait donné ses instructions aux deux prêtres italiens et à M. d'Astros. » Je ne sais ce qui autorise le ministre de la police à déclarer que le cardinal s'était avoué vaincu. Toujours est-il qu'il déclame, qu'il s'écrie avec une indignation affectée : « C'est ainsi que les ministres du Dieu de paix s'enveloppaient de leur ministère pour troubler l'État et l'intérieur de chaque famille, en alarmant la conscience de l'homme de bien et en encourageant le chancelant agitateur !... » Une semblable audace méritait une répression implacable. « Dans tout autre pays qu'en France, le gouvernement eût puni ces prêtres comme des ennemis du repos public, mais on se contenta de les enfermer comme des fous dangereux. » Telles étaient les épithètes dont le duc de Rovigo gratifiait des hommes de valeur et de conscience comme l'abbé d'Astros et le cardinal di Pietro !

« La suite de cette affaire, dit-il encore, conduisit à découvrir une autre ligne de correspondance entre Paris et Savone, ce qui fit mettre encore en prison quelques prêtres qui en étaient les messagers et qui portaient jusqu'au fond de la Belgique les instructions démagogiques du cardinal di Pietro. » Le ressentiment du ministre atteignit aussi « les petits prêtres romains, que les dévotes (pour employer son langage distingué) se partageaient comme autant de morceaux de la vraie croix ». Ils furent expulsés sans pitié.

Reprenant son enquête, le duc de Rovigo écrivit à l'Empereur qu'il devait l'informer de plusieurs circonstances essentielles établies et prouvées contre l'intrigue de l'abbé d'Astros et autres factieux. Un agent clérical avait été envoyé de Paris à Savone avec des notes secrètes pour le Pape. L'abbé Perreau avait choisi dans ce dessein un sieur Bertrand-Ducoin qui, arrêté, avait fait tous les aveux. Le cardinal di Pietro aurait, de son côté, reconnu qu'il avait reçu une lettre du Pape, mais qu'il avait délégué tous

ses pouvoirs à l'abbé Gregori. Le Pape aurait en outre prié le cardinal di Pietro de communiquer sa lettre aux cardinaux Oppizoni et Gabrielli. L'abbé Perreau aurait enfin porté une copie de cette lettre à l'abbé Gregori, qui l'avait communiquée au P. Fontana. Cette copie avait été trouvée dans les papiers du P. Fontana et dans ceux de l'abbé d'Astros.

« Il y a donc un comité à Paris », concluait triomphalement Rovigo. Di Pietro était le délégué du Pape, l'abbé d'Astros voyait Gregori, Gregori voyait Fontana. Ces deux prêtres étaient les chefs de l'intrigue, le premier pour la partie théologique, le second pour les pouvoirs et la direction. De plus d'Astros se servait de l'influence que lui donnait sa position de vicaire capitulaire et s'entendait avec Perreau, lequel disposait de moyens puissants, très bien organisés par des femmes et des prêtres à Paris, à Lyon et sur la route qui conduisait à Savone. Des complices, comme le sieur Franchet, employé des droits réunis à Lyon, et le sieur Vanney, commis du banquier d'Audiffret, avaient été arrêtés et mis en lieu sûr. Le curé Didier, menacé d'emprisonnement, s'était enfui. On avait trouvé chez lui des brochures séditieuses et un manuscrit qui dénotait de perfides desseins.

En outre, le duc de Rovigo avait lu dans les papiers de l'abbé d'Astros une lettre « d'un fanatique » où figurait le passage suivant : « La conduite de M. le cardinal Fesch, qui a opté pour son diocèse, lui a fait grand honneur. Cela l'a un peu rétabli dans l'opinion publique, où il avait singulièrement perdu. L'opinion est fortement prononcée contre le cardinal Maury. Il est universellement méprisé et blâmé... » Ce correspondant avait été arrêté. Sur les ordres du ministre, la police avait fait rechercher d'autres individus suspects et visiter les papiers de la sœur et du beau-frère de l'abbé d'Astros. Quant au P. Fontana, il méritait les plus sévères châtiments. N'avait-il pas osé se prononcer sur cette question : « Est-il permis aux cardinaux qui ont refusé d'assister au mariage de Sa Majesté de prendre part au baptême de l'enfant qui naîtra de ce mariage?... » Le P. Fontana concluait négativement. Les cardinaux ne pouvaient assister ni au baptême ni au *Te Deum*. « Mais, ajoutait-il avec sa finesse italienne, ce refus pouvant être mal interprété et présenté comme un acte séditieux, les cardinaux doivent, pour se mettre à l'abri du mal qu'il pourrait leur attirer, déclarer expressément qu'ils n'entendront élever aucun doute sur la légitimité de l'auguste rejeton. » Cette réserve ne satisfaisait pas Rovigo, qui traitait le P. Fontana « d'instrument passif très docile et très dangereux. »

Le ministre de la police prenait enfin des conclusions.

« S'il ne s'agissait, disait-il, que de condamner d'Astros et Perreau et même Fontana et Gregori, les pièces trouvées suffiraient. Mais il faut obtenir davantage. Il faut connaître toute l'étendue de cette conspiration dont le foyer est découvert à Paris, mais dont les principaux agents sont à Savone et ne sont encore que soupçonnés. » Le duc de Rovigo était disposé aux mesures les plus rigoureuses. Il fallait frapper les prêtres fanatiques qui calomniaient la religion, la nation et le siècle; dévoiler ces fanatiques, leur morgue et leur mécontentement qui se cachaient sous le manteau de la foi. « Le prêtre qui bénit l'Empereur et qui prie pour lui n'est pas leur prêtre. » Il fallait punir ces incorrigibles, ces ingrats et jusqu'à ces dévotes factieuses qui leur prêtaient appui : « Leur impunité encourage les méchants... Cette impunité serait la perte d'une jeunesse qui vous appartient. » Il fallait les arracher à cette influence maligne. « Les tribunaux, concluait Rovigo, frapperont les criminels, et des mesures de haute police pourront atteindre ces autres factieux qui, sans être les complices des crimes, sont toujours les amis et les protecteurs de ceux qui les commettent et qui se trouvent, par l'opposition qu'ils affichent, à côté de toutes les conspirations [1]. »

Toutes proportions gardées, c'est dans ce style et avec ces arguments que les hommes de la Révolution rédigeaient leurs réquisitoires. Mêmes soupçons, mêmes hypothèses, mêmes motifs. Si le maître eût écouté ses conseillers, la mort aurait immédiatement puni ceux qui osaient entendre la voix de leur conscience et défendre ce qu'ils croyaient le droit et le devoir. Il les avait écoutés quelquefois. En attendant, il fit incarcérer l'abbé d'Astros à Vincennes avec les cardinaux di Pietro et Gabrielli.

Excité par son ministre de la police qui avait à dessein amplifié les choses, Napoléon écrivit au comte Bigot de Préameneu de soumettre la conspiration à l'examen du conseil d'État :

« Je pense qu'il est nécessaire de faire un court exposé de l'affaire du Pape avec les pièces, pour en saisir une commission présidée par l'archichancelier et composée du ministre d'État Regnaud et des conseillers d'État Merlin et Boulay, pour prendre leur avis sur les différentes questions. Rédigez votre rapport au conseil d'État et proposer un projet de décret et les autres mesures à prendre [2]. »

Puis le même jour il invita le même agent à pressentir les évêques fidèles. Il désirait connaître leur opinion sur la réunion

[1] Archives nationales.
[2] *Correspondances de Napoléon*, t. XXI.

d'un concile national et sur les questions suivantes. « Le Pape avait-il le droit d'excommunier les souverains et leurs ministres pour des objets temporels? — Quel était le moyen canonique pour parvenir à instituer canoniquement les évêques sans le concours du Pape? — Le Pape avait-il le droit de défendre aux chapitres de remettre aux évêques nommés les pouvoirs des vicaires capitulaires? — Enfin que convenait-il de faire pour mettre un terme à des agitations si contraires à l'indépendance de la nation, à la dignité du trône et au bien de l'Église? » Il faisait ces diverses questions en blâmant avec acrimonie « l'esprit d'irritation et de frénésie » de l'infortuné Pie VII.

Espérant que le conseil d'État aviserait à rédiger quelque projet pour mettre fin à ce qu'il appelait « l'usurpation de l'Église romaine », il mandait le 8 janvier au comte Bigot :

« Le bref du Pape au chapitre de Paris n'a pu être dénoncé au conseil d'État puisqu'il n'a pas été présenté au chapitre. Mais celui adressé au chapitre de Florence doit l'être, puisque le chapitre a délibéré. Envoyez donc ce bref aux sections de législation et de l'intérieur du conseil d'État réunies, pour me présenter un rapport sur ce qu'il y a à faire.

« NAPOLÉON [1]. »

Toutes les mesures lui paraissaient bonnes pour venir à bout de la résistance du Pape à ses desseins. Les prêtres ou les fonctionnaires qui approuveraient ou seconderaient cette résistance devaient être impitoyablement frappés.

Rovigo approuva ces mesures, qu'au fond il considérait comme trop douces. « On a donné, dit-il, une couleur d'oppression à la répression de cette intrigue. Je demande ce que l'on ferait en Angleterre à un évêque catholique romain qui, en vertu de pouvoirs secrets du Pape, abuserait de son ministère pour entretenir dans le royaume des intrigues tendant à bouleverser l'État. » Ainsi, c'était abuser de son ministère que d'obéir en matière religieuse plutôt au Pape qu'à l'Empereur. C'était bouleverser l'État que de ne pas reconnaître au cardinal Maury un pouvoir qu'il n'avait pas légalement reçu. Eh bien, l'Empereur, lorsqu'il édictait contre le Pape et ses ministres des mesures impitoyables, me semble souverainement blâmable et injuste, mais ceux qui l'approuvent et qui l'encouragent, ceux qui se courbent devant lui, quels que soient la pensée ou l'ordre, ceux-là on peut en dire avec le poète :

Si je hais les tyrans, je hais plus les flatteurs !

[1] *Correspondance de Napoléon,* t. XXI.

Le contre-coup de cette affaire va naturellement atteindre le Pape, qu'on accuse de « mauvaise foi ». On le soumettra aux traitements les plus indignes. « Sa Majesté, écrivait Bigot de Préameneu à Chabrol, ne veut plus que vous disiez rien qui tende à faire croire au Pape qu'Elle désire un accommodement. Votre langage doit être qu'après son excommunication et sa conduite à Rome, qu'il continue aujourd'hui à Savone, *il doit s'attendre à tout de lui;* qu'Elle s'embarrasse fort peu de ce qu'il peut faire; que l'on est trop éclairé aujourd'hui pour ne pas distinguer la doctrine de Jésus-Christ de celle de Grégoire VII [1]. » Pie VII subira cette nouvelle persécution avec le plus grand calme. Il a foi dans la Providence. Cette résignation ne touche pas le duc de Rovigo. « Sous tous les rapports, dira-t-il, le Pape était d'une portée d'esprit au-dessous de la situation dans laquelle les progrès de la raison avaient jeté les affaires de l'Église. Il ne voyait que sa situation personnelle. Il s'obstinait à ne pas la séparer de la question spirituelle. Les événements sont venus à son aide; le Conclave le canonisera peut-être, mais l'histoire le jugera. »

L'histoire a répondu. Elle a dit que Pie VII a su défendre avec constance et avec énergie ses droits incontestables de Souverain Pontife et de chef de l'Église catholique. Elle lui a offert son tribut d'admiration ainsi qu'à tous ceux qui mettent les droits de la conscience au-dessus des menaces humaines. Si le Pape n'a pas voulu séparer ce que le duc de Rovigo appelle « sa situation personnelle » de la question spirituelle, c'est qu'elles sont inséparables. Le pouvoir temporel du Pape est non seulement une tradition, mais un fait. Le Pape ne peut renoncer à un territoire et à des biens que ses prédécesseurs ont reçus en grande partie de la munificence des monarques français, concessions qui ont été consacrées par les siècles, par des actes et des traités solennels. Les temps ne sont, d'ailleurs, peut-être pas éloignés où il sera permis de prévoir pour l'Italie la perte de cette capitale romaine, dans les murs de laquelle le petit-fils de l'empereur Guillaume a été reçu avec tant d'enthousiasme et de délire. L'Italie, qui s'est imprudemment engagée dans la triple alliance, nous regarde avec menace et défi, nous qui l'avons maladroitement faite ce qu'elle est, en dépit de

[1] Archives nationales. — Le 14 janvier 1811, M. de Chabrol signifie à Pie VII que « défense lui est faite de communiquer avec aucune église de l'empire ni aucun sujet de l'Empereur, sous peine de désobéissance de sa part et de sa cour; qu'il cesse d'être l'organe de l'Église, celui qui prêche la rébellion et dont l'âme est toute de fiel; que, puisque rien ne peut le rendre sage, il verra que Sa Majesté est assez puissante pour faire ce qu'ont fait ses prédécesseurs et déposer un Pape ». (Voy. *Mémoires du cardinal Pacca.*)

la devise fanfaronne : *Farà da se.* Ses démonstrations en faveur des Germains continuent. A nos oreilles françaises résonne encore cet hymne que l'on chantait le 22 mai dernier à Berlin devant les étudiants en bottes et en rapières, devant les artistes déguisés en lansquenets et les jeunes filles de la bourgeoisie allemande costumées en Gretchen :

Viva Humberto re d'Italia
Benvenuto in Germania!...

Un jour viendra où le roi Humbert, qui est allé, en compagnie de l'empereur Guillaume II, contempler le panorama de Sedan et a déclaré que les Allemands et les Italiens ne formaient plus qu'une même famille, le jour viendra où ce roi regrettera de n'avoir pas signé un traité de paix avec la Papauté, et par là même avec les catholiques... Quoi qu'en disent des irréconciliables, comme l'était le duc de Rovigo, la Papauté est une force dont rien ne peut venir à bout, car elle représente l'âme des peuples, c'est-à-dire le droit contre lequel écument et se brisent les volontés humaines, si puissantes qu'elles paraissent.

Mais ce n'était pas assez pour l'Empereur d'avoir vengé ses volontés méconnues en jetant l'abbé d'Astros en prison, en exilant Portalis, en opprimant le Pape; il lui fallait une soumission complète, absolue, officielle du chapitre métropolitain de Notre-Dame qui, depuis la nomination de l'archevêque Maury, n'avait pas encore fait tout ce qu'il aurait voulu.

VIII

Le jour où se passait, au conseil d'État, la scène que j'ai racontée, Bigot de Préameneu adressait un rapport à Napoléon sur la situation d'esprit des chanoines de la métropole. « J'ai appelé hier, mandait-il, trois députés du chapitre de Paris. J'ai été parfaitement content et de leurs sentiments personnels et de l'assurance qu'ils m'ont donnée qu'il n'y avait pas, dans le chapitre, un seul membre qui ne partageât ces sentiments. » Du jour où l'abbé d'Astros avait disparu, toute résistance avait cessé.

« Il a été convenu dans cette conférence, ajoutait-il, qu'ils proposeraient de suite au chapitre de me remettre, par une seconde députation, une adresse à Votre Majesté pour témoigner leur douleur de ce qu'un de ses membres avait manqué d'une manière aussi grave à ses devoirs, pour protester de leur dévouement et pour faire une déclaration de leur attachement aux libertés de l'Église gallicane et notamment au principe suivant lequel aucune

autorité ecclésiastique ne peut troubler un chapitre dans l'exercice de son droit de nommer des vicaires, le siège vacant. Il a été de plus convenu qu'ils m'enverraient d'abord une délibération pour révoquer tous pouvoirs spirituels de M. d'Astros et m'annoncer l'adresse, ayant besoin du temps de la rédiger. Je viens de recevoir cette délibération, dont je joins copie (nº 1).

« Peut-être Votre Majesté trouverait-elle convenable, si, comme je l'espère, elle est bien faite, que le chapitre allât en corps la présenter. Aussitôt qu'elle m'aura été remise, j'en donnerai connaissance à Votre Majesté et je prendrai ses ordres.

« Peut-être aussi trouverait-Elle à propos d'envoyer ces pièces à Florence et à Asti pour leur donner l'exemple imposant du chapitre de la cathédrale. Je supplie aussi Votre Majesté de me donner ses ordres à cet égard[1]. »

A ce rapport était joint un extrait du registre des délibérations du chapitre métropolitain de Notre-Dame, en date du 3 janvier 1811 et ainsi conçu :

« Ouï le rapport de Messieurs les députés nommés par délibération ce matin, après mûre délibération, le chapitre a arrêté ce qui suit :

ART. 1er.

« Les pouvoirs spirituels de vicaire général accordés à M. d'Astros par délibération des 10 et 12 juin 1808 sont révoqués.

ART. 2.

« A dater de ce jour, l'usage de ces pouvoirs est annulé.

ART. 3.

« Il sera rédigé une adresse à Sa Majesté Impériale et Royale pour lui exprimer les sentiments et les principes du chapitre.

« Expédition de la présente délibération sera envoyée par le secrétaire de Son Excellence le ministre des cultes, avec prière de la mettre sous les yeux de Sa Majesté.

Pour copie conforme.

« CORIOLIS, *chanoine secrétaire*[2]. »

En même temps que cette délibération, le comte Bigot de Préameneu envoyait trois rapports à l'Empereur, le premier sur les effets d'une suspension de correspondance avec le Pape, les deux autres

[1] Archives nationales.
[2] *Ibid.*

relatifs aux mesures à prendre contre les curés romains, qui refusaient le serment. Il était question de les déporter en Corse. On voit que l'ordre de Napoléon était de frapper sans pitié et sans distinction tous ceux qu'il croyait être des rebelles.

Le chapitre de Notre-Dame montra en cette circonstance une faiblesse regrettable. Il accepta telle quelle l'adresse que lui présentait le cardinal Maury et que celui-ci avait rédigée tout entière, de concert avec l'Empereur. Seul l'abbé Emery protesta. L'adresse débutait ainsi :

« Sire,

« Au moment où le chapitre métropolitain de Paris a eu l'honneur de se réunir, avec tous les grands corps de l'État, devant le premier trône du monde, pour y déposer aux pieds de Votre Majesté Impériale et Royale l'hommage de son respect, de sa fidélité, de son dévouement, de son amour et des vœux qu'il ne cesse d'adresser au Ciel pour tout ce qui peut intéresser la conservation, le bonheur et la gloire de votre personne sacrée, nous avons été pénétrés de l'affliction la plus profonde en entendant les reproches adressés par votre bouche auguste à l'un des membres de notre Compagnie qui nous a toujours inspiré autant d'estime que d'intérêt. Mais en le plaignant du malheur qu'il a eu de perdre la confiance de son souverain, nous ne nous en sommes pas moins fait un devoir de révoquer aussitôt les pouvoirs spirituels dont nous l'avions investi.

« Cet hommage immédiat de déférence nous était commandé, Sire, par le respect et par la soumission que nous avons dû manifester à Votre Majesté dès ces premiers moments de surprise et d'abattement. C'est pour nous soulager de ce poids de douleur dont nous sommes accablés que nous pensons devoir aussi présenter une adresse au Restaurateur de notre culte et au protecteur tout-puissant de l'Église gallicane, en lui exposant à la fois de la manière la plus loyale et la plus authentique nos principes, nos sentiments et les motifs de notre conduite relativement à tous les objets qui ont éveillé, dans cette circonstance, la sollicitude de vos pensées souveraines. »

Venait ensuite la déclaration solennelle que l'Empereur avait exigée et dont il avait à loisir pesé tous les termes :

« Nous déclarons donc unanimement et solennellement à Votre Majesté que nous sommes tous réunis par une adhésion pleine et entière à la doctrine ainsi qu'à l'exercice des libertés de l'Église gallicane, dont l'Université de Paris, une des plus belles restaurations de votre génie, a toujours été la plus fidèle dépositaire et dont l'immortel évêque de Meaux, notre oracle, sera toujours

regardé comme le plus sage et le plus invincible défenseur; qu'invariablement fidèles à notre éducation et à nos engagements, nous adoptons et nous soutiendrons *jusqu'à la mort* les quatre propositions du clergé de France proclamées dans l'assemblée à jamais mémorable de 1682, telles que le grand Bossuet, suffragant de cette métropole, les a rédigées, développées et justifiées avec cette mesure qui est la véritable force de la raison, en prouvant que depuis plusieurs siècles elles avaient été enseignées librement dans l'Église catholique, sans qu'on ait jamais pu et sans qu'on puisse jamais les noter d'aucune censure... »

Le chapitre ajoutait qu'en se conformant au concile de Trente — chap. XVI de la 24[e] session — il n'admettait pas qu'aucune puissance eût le droit de mettre obstacle à cette prérogative. En communiquant la juridiction épiscopale soit à un administrateur général, soit à des vicaires généraux, il croyait en rendre l'exercice aussi légitime qu'il le serait pour un titulaire institué canoniquement.

« On voit, disait-il, que dans le dix-septième siècle, qui sera toujours en tout genre d'une si imposante autorité, depuis l'année 1681 jusqu'à l'année 1693 — intervalle durant lequel toutes les institutions canoniques furent suspendues en France — ce fut par le sage conseil de Bossuet à Louis XIV que tous les archevêques et évêques, nommés en grand nombre pendant ces douze années, allèrent gouverner paisiblement, en vertu des pouvoirs qui leur furent donnés par les chapitres, les églises métropolitaines ou cathédrales dont ils étaient destinés à remplir les sièges vacants, sans qu'on leur opposât ni le moindre empêchement ni la moindre réclamation. Ce moyen canonique conserva l'unité, l'ordre et la paix pendant ce long âge politique. Un exemple si récent et si solennel décide absolument toutes les questions relatives à l'administration des églises privées de leurs premiers pasteurs.

« Enfin nous déclarons à Votre Majesté que ce droit public étant resté clair, intact et usité jusqu'à nos jours, nous avons rempli notre devoir en y conformant toutes nos délibérations avec autant d'empressement que de fidélité depuis la mort de M. le cardinal Du Belloy.

« Telle est, Sire, la doctrine que nous professons hautement et que nous promettons de professer toujours pour ne trahir jamais ni nos droits ni nos obligations; nous l'avons reçue de nos prédécesseurs et nous voulons la transmettre à ceux qui viendront après nous, sans y rien ajouter et sans en rien retrancher. »

Le 6 janvier, l'Empereur reçut le chapitre aux Tuileries après la messe. Le cardinal Maury remit l'adresse au chanoine Jalabert

qui la lut, non sans une certaine surprise, car les quelques changements qui y avaient été faits, sur la demande de l'abbé Emery, avaient disparu. Napoléon voulut bien se déclarer satisfait. Il fit alors un grand discours aux pauvres chanoines, honteux de leur soumission et intimidés par l'appareil de sa puissance. La dignité de son trône et l'indépendance de la nation ne devaient pas être compromises dans ses relations avec le Pape. Il blâma l'irritation de Pie VII et la trouva contraire aux intérêts temporels de la Papauté et ceux de la religion. Il examina à sa façon l'institution canonique des évêques. Arrivant ensuite à la lettre de Pie VII contre le cardinal Maury, il s'écria : « Le pape me prend-il pour un des rois fainéants et imbéciles que subjugua Grégoire VII? » Et parlant de cette Rome qu'on lui reprochait d'avoir faite sienne : « Si saint Pierre revenait au monde, ce ne serait pas à Rome qu'il irait [1] ! » L'émoi fut grand parmi les chanoines. Ils revinrent chez eux la tête basse et fort attristés de ce qu'on leur avait fait dire. La faiblesse de leur attitude enhardit Napoléon, qui se crut, dès ce jour, le maître de l'Église. Et certaines adresses honteuses qui vinrent d'Italie approuver l'adresse du chapitre métropolitain lui donnèrent l'illusion de sa toute-puissance, même au delà des Alpes. Il voulut imposer aux chanoines de Notre-Dame l'obligation de communiquer au Pape leurs sentiments sur les droits de l'Église gallicane. Une lettre du ministre des cultes au cardinal archevêque de Paris, en date du 7 janvier, prouve ce dessein.

« Monsieur le cardinal,

« Sa Majesté a été satisfaite de l'adresse que le chapitre de votre métropole lui a présentée. Elle le lui a témoigné dans sa réponse. Elle a elle-même expliqué, avec autant de développement que de bonté, ses principes sur l'unité de l'Église et sur l'autorité pontificale, principes qui étaient aussi ceux du chapitre, comme ils le seront de tout bon citoyen attaché à sa religion et à sa patrie.

« Lorsque le chapitre s'est ainsi expliqué devant l'autorité temporelle, Sa Majesté trouve juste et même nécessaire qu'il expose aussi au chef de l'autorité spirituelle les motifs fondés sur les conquêtes et sur les libertés de l'Église de France qui, tant en ce qui concerne les droits et les devoirs des chapitres que sur tous les objets de la discipline ecclésiastique, ont dirigé et dirigeront sa conduite.

« Pour que le chapitre puisse faire cet acte de déférence, l'intention de Sa Majesté est qu'il lui soit donné connaissance d'une

[1] Voy. pour le détail de ce discours, l'ouvrage de M. d'Haussonville, t. IV.

lettre adressée par le Pape au sieur d'Astros et dont je mets ici une copie certifiée.

« Je prie Votre Eminence, etc.,

« BIGOT DE PRÉAMENEU [1]. »

Le même jour, le *Moniteur* contenait le texte de l'adresse du chapitre. Mais cette fois les chanoines résistèrent. Ils se refusèrent à la transmettre au Pape, et l'affaire en resta là, car le cardinal Maury avait déjà trop d'obstacles à vaincre pour en soulever un nouveau et non le moins considérable.

L'adresse du chapitre avait invoqué des motifs qui ne pouvaient se soutenir. Elle disait entre autres que le droit sacré de gouverner les églises vacantes était confié aux chapitres par le droit public et par la constitution même de l'Église. Donc les souverains ne pouvaient obliger les chapitres à se défaire capricieusement de ce droit. Elle disait qu'elle voulait suivre l'ancien droit commun et les conciles généraux. Or, pour n'en citer qu'un, le concile de 1274 était opposé à cette doctrine. Elle invoquait la Pragmatique Sanction, qui ne parle pas de la doctrine canonique. Elle invoquait le concile de Trente et lui faisait dire ce qu'il ne dit pas. Elle rappelait que les propositions de 1682 n'avaient pas été censurées, oubliant à dessein les censures d'Innocent XI, d'Alexandre VIII et de Pie VI. Elle affirmait que le chapitre des Pères pouvait révoquer les pouvoirs d'un de ses vicaires. Mais l'exercice de juridiction n'appartient pas au chapitre en corps et il ne peut accepter la démission d'un vicaire capitulaire que si elle a lieu de plein gré et en toute liberté.

Peut-on dire que le vicaire capitulaire, élu avant le cardinal Maury, avait donné librement et de plein gré la démission de ses fonctions? Il n'avait même pas cédé aux menaces ou aux promesses, ce qui eût été déjà irrégulier. Il avait refusé de démissionner. Ce refus avait amené son incarcération, et rendait par conséquent invalide l'élection du cardinal Maury comme administrateur. Je veux d'ailleurs citer en cette matière une autorité irréfutable, celle de Pie VII lui-même. Voici ce que je trouve dans sa lettre à l'archidiacre Evrard Corboli, où il proteste contre l'attribution de la juridiction épiscopale à un évêque non institué canoniquement :

« Nous avons d'abord un célèbre canon du saint concile œcuménique II de Lyon, lequel, dans sa prévoyance, défend que celui qui a été choisi pour une église puisse, avant l'institution canonique, se charger de l'administration du gouvernement de cette église sous le nom d'économe au de procureur, ou sous toute autre déno-

[1] Archives nationales.

mination que l'on pourrait imaginer... A l'appui de ce canon, nous citerons les Décrétales de Boniface VIII et les Constitutions des Souverains Pontifes Alexandre V, Jules II, Clément VII, Jules III, lesquelles confirment et donnent une nouvelle force à ce canon, lesquelles enfin ont été reçues par l'Église universelle avec tant de respect, qu'elles sont devenues la sanction et la base de cette discipline salutaire qui a été en vigueur jusqu'à présent dans toute l'Église. » Le Pape s'appuyait ensuite expressément sur le concile de Trente qui détermine et fixe les devoirs des chapitres cathédraux lors de la vacance du siège et confirme le canon de Lyon ainsi que les décrets des Souverains Pontifes. Il relevait deux conséquences évidentes : « La première que, les officiaux une fois établis, l'exercice du gouvernement ecclésiastique ne réside plus entre les mains du chapitre, mais entre celles des premiers, la seconde que cet official capitulaire doit nécessairement être une personne distincte de l'évêque qui sera promu. »

Le Pape répondait donc par avance à une adresse qui attentait aux lois de l'Église et à sa discipline comme à ses droits et à l'autorité du Siège apostolique. Le chapitre de Notre-Dame s'était rendu coupable d'une grande faute en ouvrant au cardinal Maury une entrée que l'Église lui avait fermée et en lui remettant une délégation qui *ipso facto* était nulle, car le cardinal Maury, archevêque nommé mais non institué, était absolument inhabile aux fonctions d'official capitulaire de l'église métropolitaine de Paris.

Parmi ceux qui approuvèrent l'adresse illégale du chapitre de Notre-Dame, il faut citer avec tristesse l'abbé Lejeas, évêque nommé de Liège. Ce prêtre est le même qui, official métropolitain, rendit une sentence complaisante dans l'annulation canonique du mariage de Napoléon et de Joséphine. Il avait déjà manqué aux lois de l'Église; il y manqua une seconde fois par une ambition et une courtisanerie indignes [1]. Il avait voulu forcer son propre chapitre à donner son adhésion à l'adresse du chapitre de Notre-Dame, « comme une marque authentique de fidélité, de respect et d'amour du premier corps ecclésiastique du diocèse de Liège envers le restaurateur des saints autels ». Deux chanoines avaient refusé de signer. Il espérait les ramener, sinon, le préfet se chargerait de leur infliger une punition appropriée à leur faute. Le ministre des cultes lui-même trouva le zèle de l'évêque Lejeas fort exagéré. Son intention était bonne, mais sa conduite reprochable. « On n'a pas besoin, mandait-il à l'Empereur, de l'adhésion des chapitres. Les

[1] Voir *le Divorce de Napoléon*, pp. 84, 113, 126 à 130, 161 à 163.

principes de l'Église gallicane sont au-dessus de toute discussion [1]. »

Le Pape semblait alors abandonné de ses propres enfants. A Paris, à Rome, partout on trahissait sa cause. A peine quelques prêtres et quelques fidèles osaient-ils s'avouer hautement ses défenseurs. Ses amis, ses conseillers, étaient persécutés ou jetés en prison. Lui, on le traitait comme le dernier des hommes. On l'accusait « de mauvaise foi »; on l'invitait à pratiquer « la douceur et les bonnes manières »; on blâmait « son caractère atrabilaire, son esprit d'irritation et d'usurpation », on le menaçait de le déposer publiquement. En attendant, on expédiait des instructions de ce genre au gouverneur général des départements au delà des Alpes : « Réduisez l'état de la maison du Pape à 12 000 francs par an... Votre Altesse est invitée à donner les ordres en conséquence et à faire recevoir à Turin les voitures mises à Savone à la disposition du Pape pour lui et sa maison [2]. » Eh! que faisait cette suppression au modeste et vénérable Pie VII? Avait-il jamais pris une voiture, si ce n'est lorsque la maladie l'y avait contraint? Avait-il une maison, lui qui avait refusé tous domestiques, sauf un seul valet de chambre? Et encore, quand on le lui enleva, à la suite des dénonciations de la police, ne demanda-t-il personne pour les soins les plus nécessaires, même pour raccommoder ses vêtements... Oui, l'on vit le Pape, le Souverain Pontife, repriser lui-même sa pauvre soutane déchirée!

Il était difficile de vaincre une vertu aussi constante. On eut recours à tout. L'Empereur tenait à faire prononcer le conseil d'État sur ce qu'il appelait ses délits. Il exigeait un rapport et en avait ordonné la publicité. Comme on critiquait avec précaution l'opportunité de cette mesure, il se récria hautement :

« Je désire au contraire cette publicité. Il faut que toute l'Europe connaisse ma longanimité, la provocation du Pape et le motif des mesures que je me dispose à prendre pour réprimer et prévenir désormais des actes semblables. C'est un crime de la part du chef de l'Eglise d'attaquer un pouvoir qui respecte les dogmes de la religion... L'audace par laquelle le Pape se signale aujourd'hui ne vient que de la trop grande bonté avec laquelle il a été traité... En le reléguant à Savone, j'avais bien voulu lui laisser la correspondance avec les diverses églises : il a encore abusé de cette liberté... Un Pape qui prêche la révolte aux sujets n'est plus le chef de l'Eglise, mais le Pape de Satan [3]!

[1] Archives nationales.

[2] *Ibid.*

[3] Une fois à Sainte-Hélène, Napoléon dira de Pie VII : « C'était vraiment un agneau... »

« Il est temps de mettre un terme à tant d'audace, d'usurpation et de désordres... D'ici à huit jours un projet sera présenté au Sénat pour rétablir le droit qu'ont toujours eu les Empereurs de confirmer la nomination des Papes et pour qu'avant son installation le Pape jure entre les mains de l'Empereur des Français soumission aux quatre articles de la déclaration de 1682[1]... »

Les conseillers d'État en qui l'Empereur avait confiance eurent le courage de le détourner de cette dernière résolution. Le projet de loi que Napoléon méditait ne fut pas déposé, car il eût manqué de sanction et d'autorité. Si puissant que fût l'Empereur, il y avait un domaine où sa puissance ne pouvait pénétrer : celui de la conscience.

Napoléon eut alors l'idée de faire juges entre lui et la Papauté les divers chapitres de France. Il invita Bigot de Préameneu à lui soumettre un exposé des faits. Celui-ci rédigea une sorte d'avant-projet où il blâmait la conduite de l'abbé d'Astros, celle des cardinaux noirs et rappelait leur scandaleuse attitude lors du second mariage. C'était une maladresse. Il fut vertement critiqué.

« Il ne faut pas parler de d'Astros, lui écrivit l'Empereur à la date du 29 janvier 1811, ni de son pamphlet et encore moins du mariage et de la légitimité de l'enfant : cela est trop absurde... Il faut parler avec plus de détails de la dernière bulle du Pape aux chapitres et montrer l'inconséquence du Pape qui prétendait ne pouvoir instituer les évêques et qui pouvait cependant écrire à nos chapitres pour prêcher la révolte et semer le trouble en France[2]. » Ce plan fut presque aussitôt écarté pour en imaginer un autre. Le 1er février, Napoléon mandait à son ministre des cultes : « Il faudrait réunir lundi le conseil du clergé pour lui communiquer les différentes bulles du Pape et les différentes circonstances où nous nous trouvons, la correspondance du préfet de Montenotte et surtout la partie de cette correspondance qui fait voir la mauvaise conduite du Pape, afin qu'il fasse connaître son sentiment sur ce qu'il est convenable de faire[3]... » Mais, après réflexion, l'Empereur renonça encore à cette idée. Il s'arrêta définitivement à la convocation d'un concile national qui, composé de toutes les églises de France, obéirait aveuglément à ses volontés, c'est-à-dire enlèverait au Pape l'institution canonique des évêques et au besoin le déposerait. Une note, émanée du cabinet impérial, affirme que c'est un principe reconnu que les Papes peuvent être déposés par les conciles généraux lorsque leur conduite est contraire aux dogmes de

[1] Procès-verbaux du conseil d'État.
[2] *Correspondance Napoléon,* t. XXI.
[3] *Ibid.*

l'Église ou aux bonnes mœurs. Sans s'arrêter à la valeur de cette affirmation, est-ce qu'elle ne constituait pas en elle-même un odieux outrage pour un pontife vénérable dont ses ennemis étaient, malgré eux, forcés de reconnaître les vertus. « Les princes, confirmait la note, ont le droit de convoquer les conciles généraux sans l'aveu et contre le gré des Pontifes romains [1]. »

Eh bien, le concile national se réunira. Son premier acte sera de jurer obéissance et fidélité au chef de l'Église catholique, apostolique et romaine. Son dernier acte sera de refuser de porter une main sacrilège sur les prérogatives du successeur de saint Pierre. Après l'arrestation des évêques de Gand, de Troyes et de Boulogne, les autres évêques pourront se montrer complaisants et accorder en particulier ce qu'ils avaient refusé en général. Le Pape lui-même, transporté à Fontainebleau, assailli, entouré, séduit, trompé et en proie aux fatigues de l'âge comme aux douleurs de la maladie, pourra, deux ans après, renoncer un moment à une partie de ses droits au sujet de l'institution canonique des évêques. Mais presque aussitôt il se ressaisira. Il affrontera tranquillement la colère et les menaces du plus puissant des despotes. Il donnera au monde l'exemple d'une vaillance et d'une énergie admirables, et c'est lui qui triomphera, c'est lui qui rentrera dans Rome redevenue la ville pontificale au moment où son persécuteur sera contraint d'abdiquer, attestant ainsi la vitalité éternelle de l'Église et l'imprescriptibilité de ses droits.

A côté de ce vieil et sublime athlète, on est heureux de saluer et d'applaudir, en ces temps de défaillance et de tyrannie, des prêtres aussi courageux et aussi saints que l'abbé Émery et que l'abbé d'Astros. La mort frappa l'abbé Emery en pleine persécution, au moment où le Pape avait le plus besoin de ses services. Quant à l'abbé d'Astros, son élévation successive à l'épiscopat en 1815, à l'archiépiscopat en 1830, au cardinalat en 1850, apprit à la France quelle estime singulière le Saint-Siège avait de ses mérites et de ses vertus.

Henri Welschinger.

[1] Cette note citait comme exemples Charlemagne et le pape Léon, Othon et Jean XII, Henri IV et Grégoire VII, Frédéric Barberousse et Alexandre III, Philippe le Bel et Boniface VIII, Louis de Bavière et Jean XXII.

L'ÉLECTRICITÉ

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Deux groupes monumentaux, dus au ciseau de MM. Barrias et Chapu, ornent l'entrée du palais des Machines, du côté de l'avenue La Bourdonnais. L'un symbolise la vapeur, l'autre l'électricité. Elles méritaient bien cette place d'honneur, les deux grandes forces qui ont changé la face des choses dans la dernière moitié de ce siècle. A l'heure actuelle, l'électricité emprunte encore le secours de la vapeur; mais, dans l'avenir, elle paraît devoir prendre le premier rang. Et pourtant, son origine obscure était loin de faire soupçonner de si brillantes destinées.

Le plus illustre des sept sages de la Grèce, Thalès de Milet, passe pour avoir découvert, six cents ans avant notre ère, la propriété attractive que l'ambre jaune acquiert par le frottement. Or, avant de fonder l'école ionique, Thalès avait fait un pèlerinage en Egypte, source de science et patrie de Cécrops. Il s'était entretenu avec les prêtres égyptiens; il avait compulsé les papyrus dans les bibliothèques, et il n'est point téméraire de supposer qu'il ait recueilli ce détail au cours de ses promenades sur les bords du Nil.

Quoi qu'il en soit, les Grecs durent répéter souvent cette expérience primitive qui resta inexpliquée pendant vingt-quatre siècles. Sans chercher à remonter de l'effet à la cause, les Grecs se contentèrent d'admirer cette propriété de l'ambre jaune que les Phéniciens apportaient des bords de la mer Baltique, c'est-à-dire d'un pays fantastique situé aux limites du monde. Comment leur imagination vive et impressionnable n'aurait-elle pas attribué une origine mythologique à cette matière douée d'une vertu si mystérieuse? Les Héliades, sœurs de Phaéton, pleurant la mort de leur frère, se virent métamorphosées en peupliers; leurs larmes devinrent des grains d'ambre.

Après une longue période d'oubli, il vint un moment où les découvertes se succédèrent rapidement. A l'aurore du dix-septième siècle, Guillaume Gilbert, médecin de la reine Elisabeth d'Angleterre, dresse une liste des substances douées de la propriété attractive de l'ambre jaune.

Au siècle suivant, l'électricité statique commence à défrayer les conversations des savants : les discussions s'ouvrent, la controverse surgit, les expériences se développent et les querelles embrouillent peu à peu les choses. Il fallut des hommes comme Benjamin Franklin pour s'affranchir des vaines formules et essayer de tirer quelque vérité du chaos des idées en cours. Ce quaker illustre s'efforça de pénétrer le mystère de la foudre. Sans écouter les Hébreux qui regardaient le tonnerre comme la voix même de Jéhovah, ni les brahmanes qui le considèrent comme « le fracas des sabots d'airain des chevaux du soleil, sur la route que le dieu suit chaque jour, » il démontra, près de Philadelphie, par la curieuse expérience du cerf-volant (1752), l'identité de la foudre et de l'électricité [1]. Cette preuve une fois faite, il imagina le paratonnerre. L'invention consistait à hérisser le sommet des édifices de barres de fer, afin de soutirer des nuages l'électricité, et de la diriger vers le sol au moyen de conducteurs métalliques. La publication de ce résultat valut à Franklin ce vers de Turgot :

Eripuit cælo fulmen sceptrumque tyrannis.

On remarquera que si la dernière partie de l'hexamètre contient une allusion politique non déguisée, la première loue sans restriction les travaux du grand physicien. Il ne nous appartient pas de passer en revue les progrès de la science électrique depuis Franklin; nous nous bornerons à constater que l'électricité a définitivement acquis droit de cité dans le monde moderne. L'examen des galeries de l'Exposition nous montrera de quelle manière on la produit industriellement; comment on conduit ce fluide impondérable, comment on le distribue, on le divise, on le transforme à volonté suivant l'usage auquel on le destine. Car il joue, comme le Protée antique, des rôles fort différents : il est tantôt lumière, tantôt chaleur ou magnétisme, agent chimique ou simple mouvement.

Très concentré, il brille au sommet des phares et sert, pendant la nuit, à l'éclairage des chantiers et des docks; ou bien, réparti dans des guirlandes d'ampoulettes, il répand une lumière tranquille et douce dans l'intérieur des habitations. Il fond et même volatilise les métaux les plus réfractaires; il règle automatiquement toutes les horloges d'une ville; il ouvre et ferme les disques de chemins de fer; il envoie instantanément la parole à des espaces immenses; il sépare en leurs éléments simples les corps composés; il réduit la matière aux particules extrêmes de la division et recouvre les objets

[1] D'après certains auteurs, un Français, Jacques de Romas, aurait exécuté le premier la curieuse expérience du cerf-volant électrique; mais il n'en tira aucune conséquence scientifique.

d'une poussière impalpable de cuivre, d'or ou d'argent, dont à volonté l'on gradue l'épaisseur et l'étendue; il transporte sur un simple fil une force que l'on peut utiliser au loin.

Aujourd'hui même, on élargit le cercle des attributions de ce fluide merveilleux. On l'utilise au traitement des alcools et à la destruction des microbes dans les vins, les eaux et les bières. Désormais, paraît-il, les crus les plus fameux cesseront d'entreprendre le voyage de l'Inde; et si la chimie fournit déjà les moyens de fabriquer les vins de toutes pièces, la physique complètera l'œuvre de sa sœur, en indiquant un procédé susceptible de faire avancer en âge la récolte de l'année, sur les lieux mêmes de fabrication et dans un temps très court. Autrefois, les armateurs possédaient les meilleurs vins, parce que, sans bourse délier, ils les faisaient voyager sur leurs propres navires. Aujourd'hui, les crus veloutés, couleur pelure d'oignon, vont tomber dans le domaine public. C'est la loi du progrès.

Chose plus surprenante encore, on traite les eaux d'égout par l'électrolyse, et ce procédé leur enlève leurs propriétés nuisibles. Un Anglais, M. Webster, a essayé, avec un plein succès, cette méthode sur la Tamise, dans un établissement qui lui permettait de traiter jusqu'à 4500 mètres cubes de liquide par jour. Quelle ressource pour Paris, si l'on pouvait appliquer ce procédé aux 140 millions de mètres cubes de liquides nauséabonds que les égouts rejettent annuellement.

D'ailleurs, un Français, M. Hermite, essaye à Rouen un nouveau traitement des eaux d'égout, par une méthode qui lui est particulière et dans laquelle l'électrolyse intervient aussi.

L'Exposition de 1889 présente au visiteur ébloui comme un tableau synoptique de l'état d'avancement des arts, des sciences, des industries. Nous trouverons à la fois, dans les galeries, les instruments rudimentaires et les appareils les plus perfectionnés. Si les uns et les autres offrent un vif intérêt, le visiteur éprouve des sentiments divers, suivant l'objet de son examen. Comment se défendre d'une sorte de respect, d'une émotion véritable, à l'aspect du matériel primitif qui servit à la découverte des faits sur lesquels repose la science électrique? Les électro-aimants sont grossiers, les spirales qui embobinent leurs noyaux irréguliers chevauchent l'une sur l'autre; ajoutons à cela des contacts mals assurés, des bâtis présentant des surfaces gauches, des roues à peine circulaires, et, enfin, de simples baleines de parapluie jouant parfois l'office de ressorts antagonistes.

Après avoir examiné le laboratoire de l'alchimiste Michel Maïer, sur les murs duquel nous constaterons la présence du serpent

enroulé, avec cette légende : εν το πχν, nous jetterons un coup d'œil au masque de fer-blanc qui servait à Lavoisier pour ses expériences dangereuses. Enfin, nous donnerons une attention toute spéciale aux machines contemporaines qui descendent en ligne directe des appareils élémentaires, dont nous parlions plus haut. De la nuit du tombeau, du silence qui environne les expositions partielles rétrospectives, nous passerons subitement à l'éclat et au bruit des inventions modernes.

I

Avant d'étudier avec quelques détails les applications de l'électricité, nous allons indiquer en quelques lignes les moyens de la produire.

Les célèbres expériences du Bolonais Galvani conduisirent Volta à la découverte de la pile, et cette invention du savant italien excita l'admiration universelle. Chacun voulait le voir, l'entendre, et surtout assister aux essais de la pile à colonne qui produisait de si merveilleux résultats. Volta, sur le désir de Bonaparte, renouvela ses expériences, en 1801, devant l'Institut.

L'électricité entrait définitivement dans une ère nouvelle. On allait étudier le fluide, non plus à l'état statique, mais circulant dans des fils conducteurs : la pile contenait en germe toutes les découvertes et applications contemporaines. Et voici comment les phénomènes s'enchaînent. En 1800, l'année même où Volta découvrait la pile, Carlisle et Nicholson l'utilisaient à la décomposition de l'eau; et, un peu plus tard (1808), Sœmmering combinait un système de télégraphe basé sur l'expérience de Carlisle et de Nicholson.

Pendant plus d'un demi-siècle, la pile fut le seul générateur d'électricité connu. Cependant les inventeurs ne restèrent point inactifs; on fit subir à la pile à colonne d'innombrables transformations; on combina de nouveaux modèles : on en présente encore chaque jour. On gradue maintenant leur puissance, afin d'obtenir à volonté un effet brusque et momentané, ou un mouvement électrique faible et de longue durée. Comme exemple des premières, on peut citer les piles au bichromate de potasse, dont l'Exposition offre de nombreux modèles; comme échantillon des autres, la pile Leclanché, connue dans les cinq parties du monde et capable de fournir un courant modéré pendant fort longtemps, à condition qu'on ne lui demande ce courant que par intermittence.

Certaines applications actuelles nécessitent un usage constant des piles : les télégraphes et les téléphones notamment, s'en servent d'une façon courante.

Peu d'années après sa découverte, la pile servit à une expérience mémorable. En 1813, sir Humphry Davy montra qu'un courant électrique, passant entre deux cônes de charbon, produit un arc lumineux très intense. Les savants répétèrent cette expérience dans les laboratoires, mais on n'en put tirer aucune application industrielle.

Par un singulier hasard, ce fut le préparateur de Davy qui trouva le moyen de produire l'électricité en quantité notable : nous avons nommé Faraday. Ce physicien éminent, fils d'un forgeron, suivait des cours tout à fait élémentaires, quand Davy (1813) le prit en qualité d'aide-préparateur. Le nouvel initié se signala d'abord par la liquéfaction de l'acide carbonique; puis, en 1831, il découvrit les lois des courants induits.

Cette force merveilleuse que les Grecs produisaient inconsciemment en frottant un morceau d'ambre avec de la laine, que Volta demandait à la superposition de rondelles métalliques séparées par des morceaux de drap mouillé, Faraday l'obtenait, par un simple mouvement mécanique, en assez grande quantité pour pouvoir doter l'industrie de ce nouvel agent.

Et, sans vouloir amoindrir en aucune façon le mérite de Faraday, remarquons en passant que cette découverte n'est que la réciproque de la théorie exposée par Ampère. Le physicien français avait dit : « Un courant électrique magnétise le fer. » Et le savant Anglais répliquait : « Pourquoi un barreau de fer magnétisé ne développerait-il pas un courant électrique dans une spire conductrice que l'on expose à son action? »

La belle découverte de Faraday marqua le signal d'une révolution véritable. Ce fait que les déplacements relatifs des aimants et des conducteurs donnaient naissance à des courants électriques fut utilisé sans retard. Pixii, guidé par Ampère, construisit, dès 1832, la première machine électrique.

Clarke, Sexton, Nollet, suivirent le mouvement.

Telle est l'origine des machines magnéto-électriques. Mais un point capital resta longtemps insoluble. Le rapprochement et l'éloignement alternatifs des aimants et des conducteurs engendraient des courants de sens différents qui les rendaient impropres à la plupart des applications. Il convenait de les *redresser*, de manière à obtenir des courants *continus*. En attendant, les courants alternatifs, fournis par la machine de l'*Alliance*, permirent de faire de la lumière et, notamment, d'essayer l'arc électrique dans les phares de la Hève.

Le directeur des ateliers de cette Société, Van Malderen, s'adjoignit, en 1860, un de ses compatriotes nommé Gramme, qui ne

tarda pas à devenir célèbre. Il n'avait point de passé scientifique; c'était un simple ouvrier, sachant à peine lire, mais l'intelligence et le travail suppléèrent à tout. En 1868, il commença et termina l'année suivante la première machine à courants continus que la Société Gramme expose à la classe 62. Nous ajouterons qu'une grande partie des appareils actuels dérive de ce premier type.

Trois ans plus tard, la dynamo Gramme à quatre pôles était présentée par M. Jamin à l'Académie des sciences, qui décernait à son auteur le prix Volta, pour la troisième fois depuis sa fondation.

Les premières machines, moins perfectionnées que celles de Gramme, étaient munies d'aimants permanents; on les nommait magnéto-électriques. La plus ancienne figure à l'exposition des Arts Libéraux; elle fut construite par Van Malderen, en 1859, et comprend 56 aimants en 8 séries de 7 chacune.

Outre l'encombrement formidable de ces premiers appareils, le magnétisme des aimants s'affaiblissait peu à peu, et le courant engendré diminuait dans des proportions considérables. Frappé de cet inconvénient majeur, Wilde (vers 1866) remplaça l'aimant par des électro-aimants qui recevaient leur magnétisme de la machine elle-même. Une telle découverte permettait d'obtenir, sous un volume moindre, un courant plus intense. Le dernier pas était franchi.

A partir de cette époque, on ne cesse de modifier la forme et les dimensions des machines, et les applications industrielles de l'électricité prennent un développement hors de toute proportion. Suivant le résultat à atteindre, les électro-aimants présentent différentes dispositions : s'agit-il de transporter de la force, le fil est fin; veut-on faire de la galvanoplastie, le fil est gros et parfois remplacé par des bandes de cuivre; les caractéristiques d'une machine de l'espèce étant un débit élevé et une faible tension. En un mot, on les combine en vue de l'effet à obtenir.

Au lieu de présenter l'anneau compacte de Gramme, certaines machines actuelles sont pourvues d'un disque plat (dynamo Desroziers, à l'exposition Bréguet), qui réunit certains avantages de de ventilation, de facilité de visite et de légèreté.

En résumé, on trouve à l'Exposition plus de vingt machines de genres différents, sans que l'on puisse, *a priori*, décerner le premier rang à telle ou telle. Une dynamo dont le rendement sera plus considérable aura peut-être moins de solidité, présentera moins de commodité sous le rapport du démontage, ou s'échauffera plus vite. On ne pourrait étayer un jugement sérieux que sur des résultats comparatifs de longue durée. Cette solution, nous l'admettons volontiers, ne paraît pas facilement réalisable.

Parmi ces appareils, nous devons signaler tout particulièrement

une dynamo accouplée avec son moteur sur le même socle, véritable révélation que l'Exposition tenait en réserve : c'est le turbo-moteur Parsons, qui marche à la vitesse exceptionnelle de 10 000 tours par minute, et fournit un courant puissant relativement à son poids. Cet appareil reçoit journellement de nombreuses applications et paraît destiné à un grand avenir. Par la suppression du cylindre, de la bielle et du piston, M. Parsons construit un moteur aussi simple que possible ; il remplace par une turbine à vapeur ces trois organes délicats et coûteux. L'appareil, exposé à la fois par MM. Sautter, Lemonnier et par MM. Weyher et Richemond, produit un courant de 100 ampères et de 70 volts, bien que son poids total ne dépasse pas 550 kilos.

Un mode particulier d'emmagasinage de l'électricité a pris naissance depuis environ trente ans. Nous voulons parler des *accumulateurs*, source inépuisable de discussions, et que les constructeurs ne cessent de perfectionner.

On trouva que ce n'était pas assez de produire de l'électricité ; on voulut, en quelque sorte, condenser le fluide, afin de pouvoir lui demander, à un moment quelconque, sans le secours des machines, de la force ou de la lumière. On a tenté, dans cette voie, d'innombrables essais ; cette question brûlante, non encore tout à fait résolue pratiquement, entretient pour l'avenir de sérieuses espérances.

Dès 1803, Ritter combina une pile analogue à la pile à colonne de Volta, en superposant des pièces d'or séparées par des morceaux d'étoffe qu'il avait d'abord trempés dans de l'eau salée. Il la fit traverser par un courant, puis, en réunissant les électrodes, il obtint un courant de courte durée, en sens inverse de celui qui l'avait chargée.

M. G. Planté répéta ces expériences avec des électrodes de plomb, dont les modèles figurent à la classe 62. En 1860, il présenta sa pile *secondaire* à l'Académie des sciences. De ces essais répétés, il conclut que le plomb était le métal le plus favorable à la production des courants secondaires. Presque tous les physiciens ont poursuivi leurs recherches dans le même sens. On charge ces appareils très simples à l'aide de piles et, de préférence, à l'aide de machines électriques ; et, après un temps plus ou moins long, ils restituent une partie du chargement, 70 pour 100 en général.

Les accumulateurs sont donc de véritables réservoirs d'électricité. On s'en sert pour l'éclairage des théâtres et la traction des tramways. Ils servent aussi de volant ou de régulateur, en vue d'assurer la constance du courant électrique destiné à l'éclairage des lampes, et ils évitent les extinctions en cas d'avarie aux machines génératrices.

Nous disions tout à l'heure que l'on avait abandonné pour divers motifs les machines magnéto-électriques. Il faut faire une exception en faveur des appareils de M. de Méritens, qui reproduisent la forme extérieure des anciennes machines de l'Alliance sans en avoir les défauts. Les aimants permanents, qui jadis laissaient à désirer et perdaient rapidement une fraction de leur puissance, sont aujourd'hui beaucoup plus énergiques et conservent pendant un temps très long leur force attractive. D'ailleurs, le meilleur éloge que l'on puisse faire de ces appareils est le suivant : les machines magnéto-électriques de M. de Méritens sont adoptées pour le service des phares, non seulement en France, mais à l'étranger.

L'exposition de M. de Méritens (classe 62) présente également un type de machine qui, simplement mue à bras, alimente onze fanaux pour les signaux de nuit.

Enfin, d'autres appareils du même type servent au traitement des vins, des eaux et des bières.

II

Malgré les 66 000 becs qui consomment, dans l'enceinte de l'Exposition, 12 000 mètres cubes de gaz par heure, la lumière électrique, à laquelle on demande une intensité lumineuse équivalente à 1 500 000 bougies, est comme l'âme de cette grande manifestation pacifique. Enlevez l'électricité : vous retomberez dans la nuit relative des éclairages antiques.

Prométhée escalada le ciel pour y ravir l'élément que les sectateurs de Zoroastre adorent encore dans leurs sanctuaires et que les Indiens révèrent sous le nom d'Agni « tout habillé de splendeur ». On dirait vraiment des rayons de la lumière céleste, ces arcs électriques qui jaillissent partout, étincelants comme la divinité du panthéon de l'Inde. Nous pouvons assigner le premier rang à la lumière, parmi les applications électriques.

Une très grande partie de l'Exposition résumant les progrès accomplis dans telle ou telle branche de l'art, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, le Champ de Mars est le lieu des contrastes. Les lampes électriques éclairent de lueurs blafardes l'empereur Fou-Hi, ce monarque bienfaisant qui inventa l'écriture il y a quarante-huit siècles, et à qui les philosophes du Céleste Empire ont donné des éminences dionysiaques, ce signe des législateurs religieux que la tradition accorde également à Moïse et à Bacchus; les masques grimaçants des *samouraï* du Japon, avec leurs moustaches hérissées comme les poils d'une brosse à habit; le *Rocket*, première des locomotives, construite par Stephenson;

les haches de silex taillé et les habitations lacustres ; la restitution du Parthénon, polychrome cette fois, suivant l'opinion jadis émise par M. Beulé, devenue l'opinion commune aujourd'hui.

Dans un autre coin, les fusains du Japon à feuilles vernies et marginées de blanc, scintillent sous les rayons des lampes-soleil ; et, trompés par la clarté subite qui succède aux ténèbres du soir, les moineaux industrieux qui, en flairant des greniers d'abondance providentiels, ont pendu leurs nids aux fermes métalliques, viennent picorer le riz, encore en épis, que les agriculteurs de l'île de Niphon récoltent au pied du Fusi-Yama.

La lumière électrique offre sur les autres procédés d'éclairage des avantages qui, dès le principe, devaient la recommander d'une manière toute spéciale. Elle développe beaucoup moins de chaleur que l'huile ou le gaz, avantage inappréciable dans un théâtre, où la ventilation est presque toujours insuffisante. En second lieu, elle n'altère pas les couleurs, autre qualité précieuse que les peintres et les marchands de nouveautés savent apprécier à sa juste valeur.

En ce qui concerne l'éclairage des villes, à l'heure actuelle, l'élan est donné, depuis l'humble bourgade jusqu'à la métropole opulente [1] ; inutile d'ajouter que l'Amérique nous a montré ce nouveau chemin du progrès : dans la seule ville de Pittsburg (Pensylvanie), la longueur des conducteurs destinés à assurer l'éclairage électrique mesure 1480 kilomètres, le poids de l'ensemble de ces fils atteignant 175 000 kilogrammes.

Dans nombre de localités, les compagnies du gaz effrayées de cette concurrence ont bravement pris la tête du mouvement et soumissionné pour l'éclairage électrique. Cette prudente détermination paraît surtout justifiée dans les localités à proximité desquelles on trouve des chutes d'eau.

A l'heure actuelle, les Américains transforment en électricité 450 000 chevaux-vapeur, alimentant 250 000 régulateurs et 2 millions de lampes à incandescence.

Ce dernier terme appelle une explication. L'examen attentif de l'illumination du palais des Machines révèle deux procédés distincts d'éclairage : des globes opalescents à lumière blanche, crue, brutale, et de petites lampes en forme de poire, répandant une lueur d'un jaune doré, beaucoup plus douce que l'autre, analogue à celle des flammes à l'huile, mais d'une intensité fort supérieure. De là, deux sortes d'éclairage : la lampe à arc et l'incandescence.

Dans le premier cas, le circuit électrique est discontinu ; l'arc lumineux éclate entre deux pointes de charbon et ceux-ci se consu-

[1] On estime à 1 million de chevaux-vapeur la puissance motrice convertie (sur tout le globe) en lumière électique.

ment; si bien que si l'on n'avait un moyen de les rapprocher au fur et à mesure de leur usure, l'arc s'allongerait, sa résistance au passage du courant augmenterait dans des proportions telles que la lumière ne tarderait pas à s'éteindre.

Dans le second cas, le circuit est complété par un filament de charbon d'une nature particulière qui brille *dans le vide, sans se consumer.*

Le premier mode d'éclairage convient aux larges espaces; l'autre est plutôt réservé aux appartements et surtout aux théâtres. Trop longtemps les papillons lumineux des compagnies du gaz ont enflammé les portants; trop longtemps les herses ont incendié les frises. Et pourtant, il a fallu des catastrophes comme celle de l'Opéra-Comique, pour que l'on prît de rigoureuses mesures. Il en est de même à l'étranger. L'année dernière encore, le préfet de Turin signait un arrêté invitant les *impresarii* à introduire l'incandescence dans leurs théâtres, sous peine de fermeture *manu militari*, en cas de non-observation de cette prescription dans les trois mois suivants.

Le caractère particulier de la lumière électrique est un pouvoir énorme de concentration. Une telle propriété, utile dans certains cas, devient dans d'autres un inconvénient majeur. Si les phares et les projecteurs destinés aux usages militaires ont avantage à concentrer les rayons en un faisceau très dense, l'éclairage des habitations ne saurait s'en accommoder. On chercha donc et l'on trouva des procédés de division de la lumière électrique.

La première lampe à incandescence paraît avoir été construite par M. de Moleyns, en 1841 : c'était un fil de platine très mince enfermé dans un globe de verre, et rendu lumineux par le passage d'un courant; M. de Moleyns augmentait l'éclat ainsi obtenu, en projetant du charbon pulvérisé sur la spirale incandescente.

En 1845, M. Starr introduit une mince tige de charbon dans une ampoulette où il a préalablement fait le vide. Mais, en somme, ce genre d'éclairage n'apparut vraiment qu'à l'Exposition internationale de 1881. C'est là que, pour la première fois, on vit une vaste salle, comme celle du Congrès, éclairée par 500 de ces petites lampes. Ces globules, préalablement privés d'air, contiennent des fils enroulés, de la grosseur d'un crin de cheval, droits ou parfois tordus en spires afin d'augmenter la quantité de lumière émise par l'accroissement de la surface incandescente.

Ces fils sont le produit de la carbonisation d'un filament de bambou (procédé Edison), d'une lame de carton de Bristol (procédé Maxim), d'un brin de soie, de coton, de crin, ou de tout autre substance. M. Gérard, dont les lampes sont très répandues à

l'Exposition, fabrique ses filaments par une méthode analogue à celle que l'on emploie pour les charbons des lampes à arc. Il compose une pâte avec un liquide agglutinant et du coke pulvérisé; puis, il passe à la filière et termine par des cuissons successives. On peut examiner les détails de cette fabrication à l'exposition de M. Gérard (classe 62), et à celle d'Edison où, en suivant la succession des opérations, on voit un gros bambou devenir filament de charbon prêt à être serti dans les lampes. A la longue, ces fils éprouvent une sorte de désorganisation qui finit par en déterminer la rupture. En pratique, on admet que, sauf accident, elles durent de 800 à 1000 heures.

Une lampe gigantesque, composée de 20 000 ampoulettes de verre, signale de loin l'exposition d'Edison dans le palais des Machines. Cette même lampe colossale figure sur une vaste toile qui représente le laboratoire de l'inventeur, à Menlo-Park (États-Unis); la lumière disperse des rayons en éventail sur la Scala de Milan, l'Opéra de Paris, la ville de Tokio, le palais du roi de Siam, des moulins de Finlande, le Parlement de Londres, la Bourse de New-York, enfin sur un palais du Sud-Amérique. C'est une variante de la « Liberté éclairant le monde ».

Le service de l'artillerie a fait une application très intéressante des lampes à incandescence (exposition du Ministère de la guerre). En combinant un miroir avec une de ces petites lampes, il obtient l'appareil très ingénieux qui sert à explorer l'âme des bouches à feu.

L'expérience mémorable de Davy marque l'origine de l'éclairage à arc. Mais une telle expérience, facile d'ailleurs à répéter dans les cabinets de physique, n'était susceptible d'aucune application industrielle. Pouvait-on condamner l'expérimentateur à tenir les charbons à la main et à les rapprocher à mesure de leur diminution? Il fallait chercher un appareil capable de le remplacer.

En 1844, Foucault proposa une solution. La lampe qu'il présentait figure à l'exposition des Arts Libéraux. Elle maintenait constant l'écart des crayons malgré leur usure; en outre, l'inventeur substituait au fusain, qui brûlait trop rapidement, des baguettes d'une densité plus considérable.

La question fit dès lors un grand pas; l'opérateur devenait simple spectateur; le courant docile exécutait sous ses yeux la manœuvre voulue. Toutefois, le mouvement d'horlogerie qui constituait la partie importante de l'appareil était sujet à de fréquents dérangements.

Les inventeurs créèrent de nouveaux types, et en si grand nombre, que leur simple énumération remplirait plusieurs pages de texte. Un ingénieur russe, M. Jablochkoff, imagina même, dès

1876, une solution radicale : il supprimait le régulateur et le remplaçait par deux charbons parallèles, séparés par une cloison de kaolin. L'arc voltaïque était horizontal et l'ensemble des charbons se consumait à la façon d'une bougie ordinaire, sous l'influence de courants alternatifs. L'absence totale de mécanisme permettait à un agent quelconque de mettre ces bougies en fonction et de les entretenir. Pourtant elles n'ont pas pris le développement que l'on était en droit d'espérer.

On remarque à l'Exposition plusieurs modèles de régulateurs. Les plus simples sont : le régulateur Pilsen, véritable balance qui maintient la longueur de l'arc malgré l'usure des charbons, grâce à l'action de deux solénoïdes, dont l'un assure l'allumage et l'autre l'écart; en second lieu, la lampe de la compagnie suisse d'Oerlikon, qui manœuvre à l'aide d'un seul solénoïde.

Nous devons citer également le régulateur à mouvement d'horlogerie, exposé par M. Le Baron, destiné aux phares que les machines magnéto-électriques de M. de Méritens alimentent, non seulement en France, mais à l'étranger.

Enfin, pour terminer la série des lampes à arc, nous signalerons le régulateur mixte, construit par MM. Sautter-Lemonnier et exposé au centre de la galerie des Machines, dans le projecteur monstre de $1^{m},50$ qu'il doit d'ailleurs alimenter. Le rapprochement et l'éloignement des charbons, à la volonté de l'opérateur, s'effectue à la main ou automatiquement. Cet instrument, exposé pour la première fois, mérite de ne pas passer inaperçu.

Les charbons constituent, en lumière électrique, un élément important. Davy employa deux tiges de charbon de bois éteintes sous le mercure : le métal, en remplissant les pores du charbon, augmentait sa densité et sa conductibilité. Un tel moyen, excellent pour un essai de laboratoire, ne convenait nullement à un éclairage industriel, et Foucault, amené à étudier cette question, imagina l'emploi du résidu très dur que la houille laisse dans les cornues à gaz.

C'était déjà un perfectionnement. Toutefois, le peu d'homogénéité de ce produit était cause que, parfois, l'arc projetait des éclats et qu'il se produisait des affouillements dans la masse du charbon. Ces diverses causes se traduisaient par des variations dans l'intensité lumineuse.

L'attention des constructeurs se porta donc, d'une manière toute spéciale, sur la fabrication des crayons. Dès 1846, M. Staite comprimait fortement dans un moule un mélange de coke pulvérisé et de sirop de sucre. Il soumettait ce produit à la chaleur blanche, le plongeait de nouveau dans une dissolution concentrée de sucre, et lui faisait subir une deuxième cuisson.

Depuis cette époque, les procédés ont peu varié. On augmente la proportion de coke, on porte la pression à 300 atmosphères, à l'aide de la presse hydraulique. On fabrique enfin des charbons creux, et l'on coule dans le vide intérieur une substance vitrifiable qui passe pour fixer la lumière au centre du crayon et, par suite, pour lui donner plus de stabilité.

Enfin, on recouvre souvent les charbons d'une légère couche de cuivre, afin d'en accroître la durée et, aussi, la conductibilité. On obtient ainsi des crayons aussi durs que du métal, sonores, conducteurs et suffisamment homogènes.

Une partie des soins que l'on prend pour cette fabrication s'explique par ce fait que les matières étrangères contenues dans la masse des crayons, même en quantité minime, ont sur la lumière une grande influence. Suivant les sels mélangés aux charbons, les flammes acquièrent des colorations rougeâtres, violettes ou bleues.

Les charbons du plus fort diamètre (40 millimètres) s'emploient dans les phares électriques et brûlent dans les régulateurs de M. Le Baron, dont nous parlions tout à l'heure.

Il nous reste à examiner brièvement l'éclairage électrique de l'Exposition en général, celui de la tour Eiffel et enfin les fontaines lumineuses, dont le succès grandit chaque jour, non seulement parmi les Français et les étrangers d'Europe, mais aussi parmi les Gabonais, les nègres de Loango et d'autres pays en *o*.

Le Champ de Mars compte six stations principales d'électricité qui se partagent l'éclairage intérieur et extérieur, ainsi que les transmissions de force.

1° La *Société Gramme* dispose d'une force de 700 chevaux-vapeur actionnant 5 dynamos.

2° *Compagnie continentale Edison* : force motrice de 800 chevaux actionnant 8 dynamos Edison, dont deux débitent 1000 ampères, à la tension de 120 volts.

3° *Société de la Transmission électrique de la force :* 500 chevaux et 4 dynamos Marcel Deprez.

4° *L'Eclairage électrique :* 600 chevaux et 19 machines électriques.

5° *Station Ducommun :* 300 chevaux et 15 dynamos.

6° *Syndicats des électriciens :* 270 chevaux et 4 dynamos, plus un turbo-moteur Parsons.

Une grande partie de la lumière électrique de l'Exposition est concentrée dans le *hall* monumental de M. Dutert. Au milieu de l'éblouissement incomparable produit par les lustres et les guirlandes de lampes, le phare tournant de MM. Sautter et Lemonnier, debout au centre de la nef, promène lentement son panache.

L'éclairage électrique de la tour Eiffel comprend au sommet, un phare électrique; sur la plate-forme de l'observatoire, 2 projecteurs Mangin de 90 centimètres de diamètre [1]; enfin, 300 lampes à incandescence, disséminées aux divers étages et sur le parcours des ascenseurs.

Ces différents appareils sortent des ateliers de MM. Sautter et Lemonnier.

Des environs de la tour, le phare électrique paraît insuffisant. On objecte pour sa défense qu'il est destiné à être vu d'une distance minima de 1500 mètres du pied de la tour et non de l'enceinte de l'Exposition. Néanmoins nous maintenons que le phare eût gagné à être plus puissant.

L'appareil comprend un tambour de feu fixe, plus un tambour mobile, composé de lentilles verticales aux couleurs nationales, de telle sorte que les pinceaux lumineux bleus, blancs et rouges, font lentement le tour de la coupole. Chaque éclat, dont l'intensité atteint 8 fois celle du feu fixe, dure 3 secondes. Le pinceau est visible, en temps ordinaire, à 87 kilomètres et son intensité dans les éclats s'élève à 500 000 becs carcels. Le mouvement de rotation du tambour mobile est donné par un moteur électrique, au lieu d'un mouvement d'horlogerie. C'est une dérivation du courant général qui alimente ce moteur.

Voilà le premier exemple de moteur électrique appliqué à la rotation d'un appareil de phare. Cette solution, aussi pratique qu'ingénieuse, nous paraît avoir des chances de se généraliser dans les phares électriques.

Les deux projecteurs qui promènent chaque soir leurs faisceaux lumineux sur Paris, reposent sur des galets de roulement qui permettent de les déplacer. En outre, l'observateur peut, à volonté, concentrer le faisceau lumineux ou l'étaler sur un secteur de 10 degrés, par l'emploi d'une porte de dispersion formée par une succession de lentilles plano-convexes.

Ces appareils remplissent un rôle important dans l'illumination de la tour et des palais environnants.

C'était un soir de grande fête. Le canon de la tour donnait le signal de la fermeture des galeries. Les vagues de la multitude houleuse, après des oscillations et des heurts dus à l'incertitude de leur direction, refluèrent vers les bassins.

Des voix glapissantes annonçaient le programme de la fête de nuit, avec l'explication complète des fontaines lumineuses. Tout à l'heure on *démontrera la manière*, auraient pu ajouter ces voix.

[1] Les projecteurs de la tour sont absolument semblables à celui qui fait partie de l'exposition du Ministère de la guerre.

La nuit tomba. La tour, les dômes, le Trocadéro s'illuminèrent. On entendait au loin comme des bruits de gong et l'on devinait que, des huttes pointues, à l'air féroce, perdues dans les coins sombres de l'esplanade, sortaient des Néo-Calédoniens de haute taille, vêtus de chemises de flanelle à grands carreaux, avec leur chevelure en forme de bonnet de sapeur.

Pendant que ces sauvages s'agitaient dans l'ombre, le « roi des rois » prenait place au balcon du dôme central.

En bas, la foule silencieuse environnait les pelouses enguirlandées de lampes électriques. Entre les cordons de gaz du dôme, scintillaient les feux des régulateurs, aussi brillants que des diamants de la plus belle eau, parmi des cabochons de verre. Et l'ombre portée par cette clarté brutale atténuait les dorures criardes du portique.

Brusquement, l'embrasement de la tour fit pâlir les lustres de gaz du Trocadéro qui étincelaient discrètement au loin, encadrés par les pieds de la tour.

Aux angles des plates-formes brillaient des feux rouges, au milieu desquels se détachait en noir la gigantesque dentelle métallique; les faisceaux obscurs du phare tricolore traversaient à intervalles réguliers, les panaches de fumée blanche et opaque. Et du sommet de ce brûle-parfums, les deux projecteurs croisaient leurs faisceaux divergents sur la fontaine du Progrès et la Victoire du grand dôme, illuminant de parti pris le génie de la France, debout sur le Progrès, et laissant comme à dessein dans l'ombre l'Ignorance et la Routine.

Puis, de tous côtés, en face du rouge des feux de bengale de la tour, jaillirent des eaux vertes : les deux teintes complémentaires s'exaltèrent l'une l'autre.

Ces couleurs changeantes, éblouissantes, captivèrent l'attention de Nasser-Eddin. Et cet Oriental, esclave de sa fantaisie, ne put rester insensible à ces merveilles; il répétait tout bas : « C'est beau ! » Peut-être en ce moment un souvenir des *Mille et une nuits* lui revint-il à la mémoire et revoyait-il la grotte de la princesse Shéhérazade, « cette grotte merveilleuse où les pierreries lançaient des rayons comme des soleils radieux ».

Il n'est pas vraisemblable que le « roi des rois », ébloui par ce spectacle fantastique et bercé par la rêverie, ait demandé beaucoup d'explications techniques. Le lecteur sera, j'ai tout lieu de le croire, plus curieux que le descendant de Darius; voici donc quelques lignes explicatives, au sujet de ces fontaines qui, dès le premier jour, ont groupé autour d'elle une multitude de spectateurs.

Les fontaines lumineuses, analogues à celles des expositions

anglaises antérieures et que nous avons vu fonctionner au Kensington-Museum, en 1885, ont été organisées au Champ de Mars, par M. Bechmann, directeur du service des eaux de la Ville de Paris.

L'éclairage des jets verticaux n'offrait aucune difficulté; mais, il fallut inventer un procédé pour illuminer les jets paraboliques. On essaya d'abord, sans succès, celui que M. Colladon avait indiqué dès 1841. Après des recherches prolongées, M. Bechmann remplaça les ajutages ordinaires par des entonnoirs à double paroi, et il obligea le jet liquide à passer par l'espace annulaire qui les sépare. La lumière, issue d'un régulateur électrique, passe dans l'entonnoir intérieur, après avoir traversé un verre coloré.

C'est, en effet, par l'interposition de verres colorés que l'on obtient les changements de teintes et les diverses colorations. On manœuvre les verres en question par groupes, au moyen de leviers et de fils métalliques, suivant le procédé de transmission aux disques de chemins de fer. Un agent placé dans un kiosque au bord de la pièce d'eau commande les mouvements, à l'aide d'un appareil électrique, au personnel posté dans les souterrains.

L'illumination des gerbes comprend deux camps, les Français d'un côté, les Anglais de l'autre. Les opérateurs ne rivalisent heureusement que de zèle et de précision dans les changements à vue. L'effet est magique, et vraiment digne de cette exhibition superbe où le promeneur tombe de surprise en surprise, où les étrangers (les Américains surtout) ont envoyé les produits de leur sol, de leurs arts et de leur industrie. Autant nous admirons les élégants pavillons du roi de Siam, dorés, étincelants d'éclats de verre, autant nous contemplons avec tristesse la lente agonie des *cereus*, des agaves et des *mamillaria* du Mexique, au pied de la muraille de l'antique palais aztèque.

Mais, revenons aux fontaines lumineuses. L'ensemble comprend 48 effets d'eau que l'on obtient par 245 verres mobiles et près de 300 ajutages débitant 350 mètres cubes d'eau par seconde. Le jaune d'or et le blanc pur semblent avoir la préférence des spectateurs. Les différents jets colorés en jaune donnent l'illusion d'un bouquet de feu d'artifice que l'on aurait rendu silencieux. La lumière blanche les fait ressembler à des cascades de diamants qui illumineraient tous les abords par leurs myriades de facettes.

La lumière d'illumination des gerbes est fournie par la station Gramme, qui alimente 37 régulateurs, provenant de la maison Sautter-Lemonnier, et 37 autres que manœuvrent les agents anglais de M. Galloway.

III

Qu'auraient dit les philosophes grecs s'ils avaient pu prévoir que leurs expériences sur l'ambre jaune donneraient naissance, un jour, au moyen de transmettre la pensée avec la rapidité de l'éclair?

Le document le plus antique qui fasse mention du télégraphe est une lettre écrite, en 1753, par l'Écossais Marshall, savant qui passait, à cette époque, pour *forcer la foudre à parler et à écrire*. En fait, la télégraphie électrique, admirable application de l'électricité dynamique, date de la découverte de l'électro-aimant. Auparavant, on n'essaya que des appareils réservés à l'usage du gouvernement. Le premier en date est l'antique appareil Chappe [1], qui rendit d'importants services, malgré ses imperfections. Ce système de télégraphie aérienne date de 1794 : il se composait de tours bâties sur des points élevés et munies chacune d'un mât vertical et de deux ailettes susceptibles de prendre huit positions différentes. Voilà tout l'appareil.

Le télégraphe de Chappe transmit souvent aux armées les ordres de la Convention. Ce fut le 12 juillet 1793, que les frères Chappe, après une lutte contre cette même multitude aveugle qui faillit noyer Jacquart, purent enfin faire fonctionner leur appareil devant une commission officielle. La première dépêche qu'il transmit fut la nouvelle de la prise de Condé sur les Autrichiens (1er septembre 1794). Le télégraphe optique, en usage aujourd'hui, emploie comme agent la lumière électrique, et n'est qu'un descendant perfectionné de l'appareil de Chappe.

Peu après l'invention de la pile, Sœmmering, de Munich, proposa un système télégraphique basé sur la décomposition de l'eau par le courant voltaïque. Cet appareil comprenait à la station d'arrivée autant de vases pleins d'eau acidulée qu'il y a de lettres dans l'alphabet. Chaque vase porte une lettre, et la station de départ envoie chaque lettre en faisant passer le courant dans le vase qui lui correspond. On reconnaissait les lettres aux bulles de gaz qui se dégageaient. Ce système, ingénieux pour l'époque, n'a jamais reçu aucune application. Après la découverte d'Œrstedt, on voit apparaître les télégraphes basés sur l'influence du courant par rapport aux aiguilles aimantées.

Les choses en étaient là quand le bruit des curieuses expériences de Wheatstone et de Steinhell se répandit partout; l'opinion s'en émut et réclama un service public de télégraphie. Devant ce sentiment unanime de la population, la Chambre des députés provoqua

[1] Un petit modèle de télégraphe Chappe surmonte la colonne centrale du pavillon des Postes et Télégraphes (esplanade des Invalides).

des essais officiels, moins peut-être pour obéir à une nécessité sociale que pour donner satisfaction à un sentiment si spontanément exprimé.

L'assemblée contenait des hommes éclairés et même des savants; elle ne s'abandonna pourtant pas à l'enthousiasme qui débordait de toutes parts. « Le télégraphe est une sublime utopie, » disait-on. M. Thiers, en 1836, ne devait-il pas faire une vive opposition à l'établissement des chemins de fer? Les deux cas sont à peu près similaires, et, pourtant, en ce qui concerne le télégraphe, l'effroi d'une révolution économique pouvait-il guider l'assemblée? Sans remonter à 1836, si l'on nous avait dit il y a vingt ans : « Bientôt, à l'aide d'un simple fil, vous pourrez entendre à grande distance les chanteurs de l'Opéra », nous aurions souri; et pourtant le téléphone a fait ses preuves aujourd'hui. Ce qui semblait, il y a peu d'années, l'expression d'une haute fantaisie, est, maintenant, un fait accompli.

Quoi qu'il en soit, d'après le désir formulé par le gouvernement français, Wheatstone entreprit, dès 1844, entre Orléans, Paris et Rouen, des expériences si concluantes qu'il ne fut plus permis de douter.

Mais une difficulté administrative se présentait : on possédait en France un personnel assez nombreux attaché au système de Chappe, et remercier du jour au lendemain ce personnel de guetteurs parut impraticable. On résolut la question par une sorte de compromis, en créant le télégraphe électrique à signaux Chappe. L'ancien personnel desservit les appareils qui fonctionnèrent jusqu'en 1854.

Au reste, le télégraphe à double aiguille de Wheatstone se prêtait merveilleusement à l'adaptation aux signaux de Chappe; les aiguilles représentaient les ailettes et rien n'était plus simple que d'opérer la substitution.

Peu de temps après l'expérience d'Œrstedt, Arago découvrit un petit appareil qui allait devenir la base de la télégraphie; nous voulons parler de l'électro-aimant, simple morceau de fer qui acquiert une forte aimantation quand un courant traverse le fil isolé qui lui sert d'enveloppe. L'aimantation cesse (théoriquement du moins) aussitôt que le courant ne circule plus dans le fil.

Le peintre américain Samuel Morse combina cet appareil avec une pile et construisit son premier télégraphe dès 1835. Il fit son invention à bord du *Sully*, pendant une traversée de France à New-York. Les traversées étaient longues à cette époque, et,

Que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe?

Morse songea si bien, que, en quittant le navire, il dit ces simples mots au capitaine, en manière d'adieux : « Quand mon télégraphe sera devenu la merveille du monde, souvenez-vous que la découverte en a été faite à bord du *Sully*, le 13 octobre 1832. »

L'appareil de Morse est trop connu pour que sa description, même sommaire, puisse trouver place ici. Nous dirons seulement que chaque lettre étant représentée par une combinaison de points et de traits, l'employé doit traduire la dépêche avant de la transcrire. Cette opération, d'ailleurs très rapide, est supprimée, nous le verrons plus loin, par l'emploi des télégraphes imprimeurs.

Les premières expériences de Morse, aux États-Unis, datent de 1835. Mais, devant le mauvais vouloir de ses compatriotes, l'inventeur s'embarque pour l'Europe en 1839; il y explique sans succès les mérites de son invention. Revenu dans son pays, il finit par obtenir, en 1844, le crédit nécessaire à l'établissement d'une ligne entre Baltimore et Washington. Le premier des télégraphes Morse construit pour l'usage du public est exposé à la section américaine. On y voit également un échantillon du fil par où passa la première dépêche; c'est un fil de cuivre de 3 millimètres de diamètre, isolé avec du coton.

La France adopta le télégraphe Morse en 1856 et encouragea tous les efforts qui avaient pour but de le perfectionner. A partir de ce moment, le nombre des appareils Morse ne cessa de s'accroître; il est encore aujourd'hui très employé.

Dans le principe, on se servait d'un double fil, c'est-à-dire que le télégraphe de Paris à Orléans comprenait un premier fil partant de Paris et se rendant à Orléans, et un second fil revenant d'Orléans à Paris. C'était là un abus, et les inventeurs s'occupèrent des moyens de réduire le nombre des fils : on ne tarda pas à les réduire un seul. C'était là un immense progrès et l'application d'une expérience déjà ancienne; dès 1747, le docteur anglais Watson avait découvert que l'on peut sans inconvénient supprimer le fil de retour. Près d'un siècle plus tard (1837), Steinhell construisit à Munich un télégraphe électrique reliant deux points distants de 5000 mètres, en se servant de la terre pour compléter le circuit.

Samuel Morse, en sa qualité d'Américain, avait l'esprit inventif et sans cesse à la recherche du mieux; cette question des fils le séduisit; il chercha une solution simple et radicale et proposa leur suppression.

Il essaya, dès 1842, de substituer au fil télégraphique un simple cours d'eau, et, un peu plus tard (1844), il entreprit de sérieuses expériences sur une rivière des États-Unis, la Susquehannah, large de 1600 mètres. Il immergeait dans le cours d'eau deux plaques

de cuivre reliées à une pile. Deux autres plaques et un récepteur se trouvaient sur l'autre rive. Les expérimentateurs purent ainsi transmettre des dépêches et s'imaginèrent que l'on pouvait atteindre le même résultat à toute distance. Leur illusion fut de courte durée; l'expérience démontra que le courant ne passe plus, lorsque les plaques conjuguées sont trop éloignées l'une de l'autre.

Plus tard, on reprit ces essais à Portsmouth sur une distance de 3 kilomètres; on n'obtint qu'un résultat médiocre, et pourtant quelques personnes en inférèrent que la transmission entre l'Europe et l'Amérique serait plus facilement obtenue par ce moyen qu'à l'aide d'un câble immergé à des profondeurs de 6 à 8000 mètres. On était alors en 1845; treize ans après, le premier câble transatlantique entrait en fonctions, donnant un cruel démenti aux théoriciens d'antan.

On ne pouvait donc songer sérieusement à la suppression complète des fils; on n'en conserva qu'un, et les lignes télégraphiques reçurent une installation que l'on a fort peu modifiée depuis.

Après cet essai infructueux de suppression totale des fils, on songea à supprimer les piles, sans succès, bien entendu.

Les dérivations sur les lignes télégraphiques ordinaires sont considérables, malgré les précautions minutieuses que l'on prend pour les annihiler. Les fils télégraphiques, en fil de fer galvanisé pour prévenir l'oxydation, sont soutenus par des poteaux qui suivent généralement les lignes de chemins de fer. Quand il pleut, le bois des poteaux devient conducteur de l'électricité et, pour empêcher leur contact avec les fils, on emploie des isolateurs en porcelaine. Malgré ces précautions, il se produit toujours, surtout sur les longues lignes, des dérivations ou pertes à la terre qui tendent naturellement à affaiblir le courant.

La direction générale des Postes et télégraphes expose, au pavillon de l'esplanade des Invalides, un grand nombre d'appareils, depuis le Morse, qui représente le type le plus simple, jusqu'à l'appareil multiplex de M. Baudot et au télégraphe acoustique de M. Mercadier. Ces instruments peuvent se grouper de la manière suivante :

Télégraphes écrivant (type Morse);
— imprimeurs (type Hughes);
— autographique (type Caselli);
— multiplex (types Meyer et Baudot);
— acoustique (type Mercadier).

Du télégraphe Morse, nous ne dirons plus rien. Nous avons raconté son invention, les difficultés de ses débuts, son adoption par l'Europe. Il nous suffira d'ajouter qu'à l'heure actuelle, notamment dans les petits postes, cet appareil est le plus usité.

Les télégraphes imprimeurs sont nombreux. Nous avons pris pour type celui de Hughes, qui fit son apparition vers 1869. Arrivé d'Amérique à cette époque et très grossièrement construit, cet instrument reçut des perfectionnements nombreux dans les ateliers de M. Froment-Dumoulin, et c'est seulement alors qu'on le mit en usage sur un grand nombre de lignes.

L'appareil imprime lui-même la dépêche, tant à la station de départ qu'à celle d'arrivée; la tâche de l'employé consiste simplement à coller la dépêche sur les papiers bleus bien connus et à l'expédier au destinataire.

C'est l'administration des lignes télégraphiques françaises qui a pris l'initiative de l'adoption de cet instrument. Car, il faut bien le dire, l'appareil si ingénieux de Hughes n'a pas fait fortune en Amérique. Cela tient à ce que les Américains ne cherchent pas dans cette voie; ils s'efforcent d'atteindre la rapidité de la transmission moins par la perfection des appareils que par l'habileté et la promptitude des employés : ceux-ci manipulent des instruments très simples en général et lisent les dépêches *au son*.

En France, au contraire, l'administration s'est toujours opposée à l'emploi de signaux fugitifs. Aussi, le télégraphe Morse qui laisse une pièce permanente de contrôle en imprimant à la station de départ des traits et des points, obtint-il chez nous le succès que l'on sait.

Le télégraphe imprimeur de Hughes est trop compliqué pour que sa description puisse trouver ici sa place; il faut avoir l'appareil sous les yeux, pour en bien saisir les innombrables détails. Nous nous contenterons d'en indiquer le principe.

A chaque station, une petite roue métallique, dite *roue des types* calée sur un arbre horizontal, porte sur sa tranche extérieure les vingt-cinq lettres de l'alphabet et un intervalle vide servant de repère; à mesure que la roue tourne, elle est imprégnée d'encre par une molette. Au départ et à l'arrivée, un mouvement d'horlogerie actionne ces deux roues. Jadis, il fallait remonter comme une horloge le poids moteur de ce mouvement toutes les cinq minutes, au moment où il était sur le point de toucher le sol; une petite machine dynamo-électrique remplit aujourd'hui le même but, sans aucune fatigue pour l'employé.

Les deux roues du départ et de l'arrivée tournent, à chaque station, avec un mouvement angulaire parfaitement égal, ou synchronisme parfait. On obtient ce synchronisme rigoureux à l'aide de la roue *correctrice* solidaire de la roue des types.

Sous la roue des types, une bande de papier s'avance d'un petit intervalle aussitôt que, pressée contre cette roue par une pièce

spéciale, elle vient recevoir *au vol* l'empreinte d'une lettre.

L'appareil comprend un clavier de vingt-six touches dont chacune représente une lettre. Derrière la roue des types et dans le plan de la table est incrusté un disque en cuivre offrant sur son pourtour autant de contacts ou *goujons* qu'il y a de touches dans le manipulateur. Ces contacts, qui s'élèvent lorsqu'on presse la touche correspondante, sont reliés à l'un des pôles de la pile.

Sur le disque frotte une pièce montée sur un axe vertical qui possède le même mouvement angulaire que la roue des types : l'ensemble de l'axe et du frotteur est relié au fil de ligne.

Cela posé, appuyons sur la touche qui répond à la lettre A; cette touche soulève un des goujons qui vient en contact avec le frotteur; le courant de la pile est lancé dans la ligne et, au récepteur, le même goujon se met en contact avec le frotteur. Dans ces conditions, la lettre A s'imprime à la fois à la station de départ et à celle d'arrivée.

La roue des types présente sur son pourtour, outre les lettres de l'alphabet, les dix chiffres et les signes de ponctuation. Quant on veut les transmettre, on appuie sur les touches qui les représentent; sous cette action la roue des types subit un léger déplacement et imprime sur la bande des signes, au lieu de reproduire les lettres.

L'inventeur du télégraphe autographique, l'abbé Caselli, savant dont la modestie n'avait d'égale que son érudition, se trouvait dans un cas analogue à celui de M. Hughes. Il vint un jour chez M. Froment avec un appareil fort imparfait; il resta quatre ans dans ses ateliers et, aidé des conseils de cet habile constructeur, il produisit un télégraphe qui fonctionna pendant un an entre Paris et Lyon.

Le télégraphe Caselli reproduit l'écriture de l'envoyeur et, par conséquent, sa signature.

Cependant l'appareil Morse ne transmettait que 20 à 25 dépêches par heure; mais, vu le nombre toujours croissant des télégrammes, il importait d'obtenir une transmission plus rapide. Dès 1869, on se préoccupa de la recherche de ces moyens : telle fut l'origine des appareils à transmissions multiples.

Les premiers, dus à M. Meyer, donnèrent, au point de vue pratique, d'excellents résultats. L'inventeur se proposait d'utiliser les intervalles pendant lesquels le fil reste libre et d'employer ces intervalles à d'autres transmissions. On songea plus tard à correspondre simultanément des deux extrémités d'un seul fil, sans qu'il se produisît aucune confusion.

La possibilité d'une telle manœuvre se démontre par l'expérience et se comprend *a priori*. Les ondes électriques ne se confondent pas plus que les sons, et ceux-ci sont parfaitement indépendants les

uns des autres : chacun sait que l'on peut entendre plusieurs bruits à la fois.

Des appareils fondés sur ce principe portent le nom de télégraphes *duplex* et *quadruplex :* les premiers sont dus à M. Meyer, les seconds à M. Edison.

Mais donnons d'abord une idée du télégraphe à transmissions multiples. Supposons deux stations communiquant à l'aide d'appareils Morse. Le récepteur reçoit d'une façon intermittente des points et des traits. Entre ces émissions, pendant de courts intervalles, il est vrai, la ligne est libre. Si, à ce moment, on la relie à un autre récepteur, ce même fil pourra transmettre d'autres signaux. Ce sont précisément ces intervalles libres que M. Meyer utilise.

Avec le télégraphe multiple de M. Baudot, quatre agents travaillent à la fois dans le même poste et sur le même fil; un frotteur tournant sur un secteur met les appareils en relation successivement [1].

Le télégraphe acoustique multiplex de M. Mercadier est basé sur un principe tout différent. Il est le résultat de laborieuses études et d'expériences conduites avec une sagacité merveilleuse. Le poste transmetteur comporte un diapason tenant entre ses branches une petite bobine de fil isolé. Au récepteur, des téléphones; un clavier permet de transmettre des longues et des brèves. On reçoit *au son.*

Cet appareil est extrêmement ingénieux; mais il ne reste rien des dépêches et c'est probablement ce qui empêchera de l'admettre dans la pratique courante.

Ainsi, vu le nombre toujours croissant des dépêches, et comme on ne pouvait multiplier à l'infini le nombre des fils, les inventeurs cherchèrent à transmettre un plus grand nombre de télégrammes dans le même temps, sur un fil unique. Puis, à l'apparition du téléphone, d'autres voulurent se servir de la même ligne pour le télégraphe et le téléphone : cela c'est moins coûteux et convient surtout aux petites installations où l'on ne dispose que d'un personnel restreint.

M. Van Rysselberghe expose, dans la section belge, un dispositif répondant à ce desideratum. Les brusques émissions et ruptures de courant opérées sur la ligne par les manipulateurs télégraphiques déterminent des bruits formidables qui empêchent toute communication téléphonique. M. Van Rysselberghe amortit ces bruits en intercalant des condensateurs sur la ligne. De la sorte, les téléphones fonctionnent comme si les postes télégraphiques n'existaient pas.

Le premier essai de ce système ne date que de 1881, et eut

[1] Le rendement de cet appareil dans ces conditions, entre Paris et Bordeaux, atteint 250 dépêches par heure.

lieu entre Paris et Bruxelles (distance 320 kilomètres). Après de nouvelles expériences, l'installation définitive fut inaugurée le 27 octobre 1883, entre Amsterdam et Harlem. En France, la téléphonie interurbaine, en utilisant les fils télégraphiques à l'aide du procédé Van Rysselberghe, commença au mois de janvier 1885, entre le Havre et Rouen.

A l'heure actuelle, le système en question est employé sur une longueur de 15 123 kilomètres en Europe; la France figure, dans ce nombre, pour 4045 kilomètres.

On compte, dans les deux Amériques, de nombreuses applications de cet ingénieux procédé.

La seule idée de transmettre la pensée de continent à continent, à travers les mers, rencontra, dans le principe, beaucoup d'incrédules. On savait que l'océan Atlantique atteint 6 à 8000 mètres, et l'on se demandait si la pression énorme produite par une masse liquide aussi considérable n'était pas de nature à mettre le câble hors d'usage, au moment même de son immersion. Depuis, on a constaté l'inanité de ces craintes. On a relevé dernièrement, dans l'océan Indien, un câble posé depuis 1868. Quoique depuis vingt ans au fond de la mer, ce câble était en parfait état de conservation, et son isolement n'avait aucunement souffert.

Les lignes sous-marines se trouvent dans des conditions toutes spéciales. Jadis, on établissait sans aucune difficulté des lignes aériennes; l'air n'étant pas un corps conducteur, il suffisait que les fils fussent convenablement isolés des poteaux, afin de prévenir, dans la mesure du possible, les dérivations à la terre. Mais, au sein d'une masse conductrice comme l'eau de mer, les conditions sont fort différentes. Il faut isoler le câble dans toute sa longueur, afin que le courant électrique ne se trouve pas immédiatement absorbé par le milieu qu'il traverse.

Il y a plus : le corps isolant destiné à envelopper le fil conducteur doit présenter une certaine résistance; car la moindre fissure provoque une dérivation, et, dans ces conditions, le câble lui-même peut être entièrement coupé sous l'influence d'un courant même peu énergique. L'isolant doit également offrir une flexibilité assez grande pour se prêter à toutes les circonvolutions du câble au-dessus des rochers et des accidents de terrain qui parsèment le fond de l'Océan. Le choix des constructeurs s'arrêta sur la gutta-percha, produit que l'on importa, vers 1849, des îles de la Sonde.

Dès 1842, Morse lui-même, rêvant pour son télégraphe les plus hautes destinées, immergea un fil isolé dans le port de New-York, et, l'année suivante, il proposa l'immersion d'un câble entre l'Amérique et le vieux continent.

Le premier essai sérieux est dû à l'ingénieur anglais Brett, entre Douvres et le cap Gris-Nez. Malheureusement, un pêcheur releva le câble et le coupa. L'essai réussit à la seconde tentative : à la fin de 1851, des signaux s'échangèrent régulièrement entre les deux États. Depuis lors, on a posé des câbles partout, et le réseau télégraphique sous-marin s'accroît de jour en jour.

Voici sommairement la manière dont on fabrique les câbles. On peut suivre la succession des opérations au pavillon des Postes et télégraphes, en examinant la machine à câbler de l'usine de la Seyne.

Le conducteur intérieur, appelé *âme* du câble, est composé de plusieurs fils de cuivre pur, ce métal étant l'un des meilleurs conducteurs de l'électricité. Les fils de cuivre sont tordus ensemble et recouverts d'une épaisse couche isolante en gutta-percha, puis d'une enveloppe en chanvre et, enfin, d'une armature protectrice en fil de fer galvanisé. Dans le but d'empêcher une compression trop forte de la gutta-percha, le pas de l'hélice formée par les fils de l'armature est généralement très long.

Aux points où le bout du câble vient atterrir à une station, dans les eaux d'une profondeur médiocre, il faut que le revêtement métallique soit très fort pour résister aux frottements sur les roches.

D'une manière générale, on peut dire que le diamètre des câbles diminue à mesure que la profondeur augmente. Au reste, les câbles ne nécessitent pas une grande protection dans les solitudes de l'Océan, où ne cesse de régner ce calme immuable que les agitations de la surface n'atteignent jamais.

Malgré l'armature protectrice, les câbles mouillés en eau profonde sont parfois détériorés par des insectes qui attaquent le chanvre, aussitôt qu'une légère fissure leur livre passage entre les fils de fer. On n'a encore trouvé aucun moyen pratique d'éviter cet inconvénient. Ces insectes ont été signalés à des profondeurs où l'on ignorait qu'aucun être organisé pût exister. La dernière campagne du *Travailleur* en a fourni la preuve.

La gutta-percha joue un grand rôle dans l'isolement des câbles sous-marins. Malheureusement, elle devient de plus en plus rare et son prix augmente. Il y aurait intérêt à découvrir un succédané de cet isolant qui, d'ailleurs, résiste mal à une chaleur prolongée. On récolte ce produit dans une zone très rapprochée de l'équateur, et la plus grande partie de son commerce est centralisée à Singapour par les négociants chinois, qui ont soin de l'additionner de pierres et de cailloux afin d'en augmenter le poids. On a déjà proposé plusieurs substances pour la remplacer, mais tous les corps essayés jusqu'à ce jour ont donné lieu à de graves inconvénients.

L'une des usines françaises les plus importantes est la maison Ménier, à Paris-Grenelle, qui occupe 400 ouvriers et consomme annuellement 300 tonnes de caoutchouc brut et de gutta-percha. Elle récolte une partie de son caoutchouc dans ses propres plantations du Valle-Ménier (Nicaragua), où elle cultive aussi du cacao.

Voici, à titre de curiosité, la composition d'un câble souterrain que l'on fabrique en ce moment dans les ateliers de M. Ménier, pour l'éclairage de la ville du Havre. On remarquera que ce câble, destiné aux courants de haute tension, doit avoir un très sérieux isolement.

A partir de l'âme, qui se compose de 19 fils de cuivre de $1^{mil.}$,9 de diamètre, on a successivement :

Deux couches de caoutchouc pur;
Deux couches de caoutchouc vulcanisé;
Deux rubans de toile caoutchoutée;
Plusieurs couches de jute, d'une épaisseur totale de 4 millimètres;
Un revêtement de plomb de 2 millimètres d'épaisseur;
Une couche de jute avec produit bitumineux;
24 fils de fer galvanisé, de 4 millimètres de diamètre;
Deux couches de jute avec enduit bitumineux.

En ce qui concerne plus spécialement les câbles destinés à une immersion prolongée, la gutta-percha a des ennemis redoutables, dans le genre de la *limnoria terebrans*, qui s'introduit dans les plus petits interstices de l'armature.

Les câbles sont, parfois, soumis à des accidents plus inattendus. En 1876, d'après M. J. Walton, directeur des télégraphes du golfe Persique à Kurrachee, en relevant un câble, on remonta une baleine entortillée dans les replis du fil. On supposa que l'animal s'était servi du câble, pendu sur une cavité sous-marine, pour se débarrasser des parasites qui harcèlent les cétacés; le câble avait fini par se rompre sous cette pression insolite et avait entortillé la baleine en l'étouffant dans ses replis.

Le câble terminé subit une première série d'épreuves. Puis on le coupe en tronçons de 5000 mètres et on l'introduit dans un cylindre où l'on fait le vide. Cette opération a pour but de déterminer l'expulsion des bulles d'air qui pourraient plus tard, une fois le câble submergé, produire des dérivations en mettant l'âme en rapport avec l'armature, par l'intermédiaire de l'eau de mer.

On soumet ensuite le câble à une pression de 1400 kilogrammes par centimètre carré, ce qui représente une hauteur d'eau de mer de plus de 10 000 mètres. Il est bien évident que, dans la pratique, le câble ne sera jamais soumis à de semblables pressions, les fonds ne dépassant guère 6000 mètres. Donc, tout câble résistant

à cette dernière épreuve peut être considéré comme excellent pour le service.

Il s'agit alors d'immerger le câble, de lui faire occuper sur le fond une position que l'on a déterminée d'avance. On le mouille, en général, suivant un arc de grand cercle, cette ligne représentant la distance la plus courte entre deux points du globe. Il est bien évident que si les sondages décèlent des roches très élevées, il vaudra mieux prendre un détour, le principe général étant de faire reposer, autant que possible, le câble sur le fond dans toutes ses parties. Ajoutons que si, dans l'avenir, une transmission défectueuse fait soupçonner une avarie quelconque dans le câble, diverses méthodes permettent de trouver, avec une grande approximation, la position du défaut à corriger.

L'exposition américaine montre différents appareils destinés à la télégraphie sous-marine, ainsi que des modèles du *Câble commercial*, exploité par la Société Mackay-Bennett. Cette compagnie est la seule dont les deux câbles, partant d'Europe, aboutissent à New-York même. La longueur totale de la ligne atteint 6935 milles; la taxe des télégrammes entre la France et New-York est fixée à 1 fr. 25 par mot. La Compagnie possède un bâtiment, le *Mackay-Bennett*, pour faire les réparations, relever les câbles avariés et procéder à la pose. On montre aux visiteurs des tronçons de câbles sérieusement endommagés par les glaces errantes et les ancres des navires[1]. L'armature ne présente plus qu'un fouillis indescriptible de fils de fer entremêlés d'étoupes figurant ce qui reste de la gaîne de chanvre. Quant à l'âme conductrice, elle est à nu et, par suite, communiquait avec la mer, ce qui empêchait tout télégramme d'arriver à destination.

La Compagnie du *Câble commercial* fait fabriquer un câble d'un nouveau modèle, à double enveloppe d'acier, l'armature intérieure étant composée de portions de spirale séparées par des tampons de caoutchouc. On compte obtenir ainsi plus de flexibilité.

On ne saurait comparer les câbles sous-marins avec les fils aériens télégraphiques. Ces derniers, en effet, traversent un milieu isolant, l'air. Mais les câbles revêtus d'une armature protectrice et placés sous l'eau (milieu conducteur) sont de véritables condensateurs électriques, dont la gutta-percha représente l'isolant et dont l'âme, d'une part, le revêtement métallique, de l'autre, sont les deux armures.

Dans un appareil de l'espèce, l'électricité a un mode tout spécial

[1] Dans les parages de Terre-Neuve, les câbles sont très fréquemment avariés par les *icebergs* ou glaces errantes, dont la partie immergée atteint parfois 100 à 150 mètres de profondeur.

de propagation : une partie du courant électrique qui traverse l'âme est employé à condenser sur l'armature une certaine quantité de fluide contraire, quantité qui, d'ailleurs, croît avec la tension du courant et peut déterminer, à travers l'isolant, des décharges qui troublent profondément la transmission. Il a donc fallu imaginer des appareils spéciaux. L'un des plus ingénieux est le *siphon recorder*, imaginé, en 1867, par sir William Thomson. C'est une petite bobine qui oscille entre les pôles d'un électro-aimant; ces mouvements sont transmis par des fils de soie à un siphon de verre de 4 à 5 centimètres de long. L'une des extrémités de ce tube de verre très délié plonge dans un réservoir d'encre; l'autre dessine sur une bande de papier des ondulations qui constituent le télégramme à déchiffrer. Cette méthode permet de transmettre 30 mots par minute sur le câble franco-algérien (avec l'aide du perforateur) et 12 seulement sur le câble transatlantique.

Le dernier câble posé est celui d'Obock à Périm, qui relie notre colonie du golfe d'Aden au grand réseau télégraphique.

En janvier 1887, on comptait 204 417 kilomètres de câble en service. Cet immense réseau se répartit dans toutes les mers, entre tous les continents, sauf entre l'Amérique et l'extrême Asie. Cette lacune une fois comblée, le réseau télégraphique sous-marin fera le tour du globe.

IV

On se rappelle que le prince Baudoin, prince héritier de Belgique, monté le 18 août au sommet de la tour Eiffel, demanda à être mis en communication, par le téléphone, avec la Belgique. Au bout de quelques minutes, le prince adressait des compliments, du haut de la tour, au comte et à la comtesse de Flandre et au colonel commandant son régiment, à Bruxelles. Quelle imagination vagabonde aurait, il y a vingt ans, rêvé une conversation entre deux personnes séparées par plusieurs centaines de kilomètres? Le fait existe pourtant, et cette application de l'électricité est si bien passée dans nos mœurs que la suppression brusque du téléphone laisserait un vide immense dans l'existence contemporaine.

La découverte de cet instrument, que l'éminent physicien anglais, sir William Thomson, auteur lui-même d'appareils si remarquables, appelle la « merveille des merveilles », se fit, pour ainsi dire, subitement : Graham Bell le présenta en 1876 à l'Association scientifique de Boston. Comme il fallait s'y attendre, il se produisit de nombreuses réclamations de priorité. On ne comptait pas moins de quatorze plaideurs et les comptes rendus du procès remplirent un volume de près de 400 pages.

L'Académie des sciences de Paris décerna à Graham Bell le prix Volta de 50 000 francs, destiné à récompenser la plus grande découverte en électricité.

Il est certain que, dès 1837, l'Américain Page avait découvert qu'en faisant passer autour d'une tige de fer doux des courants interrompus, c'est-à-dire en provoquant dans cette tige des aimantations et des désaimantations rapides, cette tige produisait des sons et il appelait ce phénomène *musique galvanique.*

Vers 1860, un Allemand, M. Reiss, construisit, d'après cette donnée, un instrument qu'il appela *téléphone musical*, qui permettait de reproduire des notes de musique, sans toutefois aller jusqu'à l'articulation de la parole.

Au mois de novembre 1874, Elisha Gray présenta au *Royal Institute* un transmetteur musical comprenant deux octaves, qui figure actuellement à la section des États-Unis, dans la vitrine particulière de ce savant.

Deux années plus tard, M. Graham Bell (dont on voit le portrait la section américaine des téléphones) présenta à l'exposition de Philadelphie le véritable téléphone parlant : une membrane métallique, un aimant, une petite bobine de fil isolé, voilà tout l'appareil, dont le modèle primitif figure à la section américaine. Auparavant, le même inventeur avait construit un premier instrument industriel, composé d'un aimant en fer à cheval dont on avait embobiné les branches et d'un diaphragme métallique.

En France, on ne crut pas, d'abord, à l'invention nouvelle. Mais, quand Bell eût envoyé son instrument à l'exposition de 1878, il fallut bien se rendre à l'évidence. Toutefois le téléphone de 1878 n'était pas parfait : on croyait entendre, dans le récepteur, la pratique de Polichinelle, et souvent de lointains crépitements de friture, produits par de mauvais contacts ou des effets d'induction dus au voisinage d'autres fils où circulaient des courants électriques.

Depuis cette époque, nombre d'inventeurs ont rendu plus nette la transmission de la parole et ils ont augmenté l'intensité du son dans le récepteur. Car le défaut capital reproché dans le principe à tous les téléphones, c'était le silence absolu auquel il fallait s'astreindre dans le voisinage de l'appareil, quand on voulait percevoir nettement les sons.

A l'heure actuelle, cet inconvénient, quoique dans une proportion moindre, subsiste encore et a motivé la construction des cabines téléphoniques, dont les cloisons capitonnées isolent l'opérateur de tout bruit extérieur et lui permettent de relier entre eux, sans lacune, la succession des sons.

Le jour même où M. Bell déposait son brevet (14 fév. 1876),

un autre Américain, dont nous avons déjà parlé, M. Elisha Gray, demandait un brevet pour le même objet : ces deux inventeurs se rencontraient après avoir suivi des chemins tout différents.

M. Gray introduisait dans le circuit de son téléphone une pile voltaïque et une lame d'eau dans laquelle plongeaient deux tiges en prolongement l'une de l'autre et dont on pouvait régler l'écartement à l'aide d'une vis. L'épaisseur de la lame d'eau interposée entre ces deux pointes variait sous l'action des vibrations du diaphragme ; cette variation suffisait pour transmettre la parole à l'autre bout du circuit. L'instrument était plus sensible que celui de Bell, mais, au bout de peu de temps, le courant de la pile décomposait l'eau, les deux tiges se recouvraient de bulles de gaz et le téléphone restait muet.

Edison songea également à modifier la résistance du circuit, suivant les vibrations du diaphragme : mais, au lieu d'employer une lame d'eau, il se servit d'une pastille mince de charbon. Le circuit de la pile contient en outre une petite bobine d'induction qui transforme le faible courant voltaïque en courant de haute tension. Ce téléphone donna d'excellents résultats pour les grandes distances.

Malgré ces perfectionnements successifs, la voix perçue continuait à rappeler celle de Guignol, et les *crachements* que l'on ne cessait d'entendre nuisaient beaucoup à la qualité de la transmission.

A ce moment, un autre Américain, M. Hughes (auteur de recherches sur l'induction et inventeur du télégraphe imprimeur), compléta, par un deuxième instrument, l'admirable invention de Bell. Le *microphone* n'a absolument rien d'électrique ; il a simplement pour objet de renforcer les sons du téléphone.

M. Hughes éteint sous le mercure un morceau de charbon chauffé au blanc ; le mercure en remplissant les pores du charbon, le métallise, pour ainsi dire, et le rend plus conducteur. Il assujettit ce charbon d'une manière imparfaite entre deux supports cloués sur une planchette.

Quand on parle devant la planchette, il se produit des variations de contact du crayon et de ses supports et, si l'on introduit cet appareil dans le circuit d'un téléphone à pile, le téléphone reproduit ces variations en les exagérant.

Le microphone permet d'entendre le frottement d'un pinceau sur la planchette ; on peut dire de lui qu'il est le révélateur des plus petits bruits.

Depuis l'apparition de cet utile auxiliaire, on associe toujours le téléphone au microphone, et l'on a ainsi un instrument si sensible

que l'on doit adopter un réglage différent, selon qu'on veut lui faire reproduire le chant ou la parole.

Dans cet état de choses, le téléphone subit l'induction produite par les courants qui passent dans des fils voisins. Ces effets se traduisent par des roulements semblables au crépitement de la grêle contre les vitres ou à celui d'une fusillade lointaine, assez fort pour couvrir le bruit de la conversation.

On a cherché et trouvé des moyens de faire disparaître ces perturbations.

Depuis son apparition, le téléphone a reçu les applications les plus diverses : M. Ader lui fait transmettre les chœurs de l'Opéra ; M. Hughes lui fait révéler, en milligrammes, la composition d'un alliage ; M. Ducretet s'en sert pour classer, avec une grande exactitude, les amorces de quantité, et la chirurgie l'emploie à la recherche des projectiles dans les profondeurs des aponévroses.

Depuis quelques années, l'emploi du téléphone a reçu une notable extension, surtout en Amérique, son pays d'origine. La seule Compagnie Bell y compte actuellement 200 500 abonnés ; ses fils, placés bout à bout, pourraient faire 7 fois le tour de la terre et livrent chaque jour passage à 1 055 000 dépêches. Toute ville de 10 000 habitants et au-dessus possède un réseau téléphonique avec un poste central. Assurément, nous sommes loin des Américains ; mais la découverte nouvelle pénètre de plus en plus dans nos mœurs, et elle y pénètrerait sans doute plus vite si les tarifs d'abonnements étaient moins élevés.

On appelle réseau téléphonique l'ensemble des fils destinés à mettre en communication les abonnés, par l'intermédiaire d'un poste central. On peut disposer ces fils sur des poteaux comme ceux des télégraphes ; ainsi le *Telephone Bell and C°* expose, dans la section américaine, un poteau muni de 80 isolateurs pour le soutien des fils. Mais, aujourd'hui, les villes américaines se décident à enfouir tous ces fils, dont les énormes supports menaçaient les passants. Et si, dans le principe, on a installé, à Paris comme à New-York et dans les grandes villes, une foule de lignes aériennes destinées à desservir le réseau téléphonique, il faut constater avec satisfaction que l'on a depuis longtemps renoncé à tisser au sommet des maisons et des monuments ces sortes de toiles d'araignées, qui obstruaient la perspective et manquaient absolument de pittoresque. Au point de vue pratique, il devenait fort difficile de réparer un fil rompu, sans compter les véritables accidents qui pouvaient survenir. En décembre 1888, à Kansas-City (Missouri), tous les fils télégraphiques et téléphoniques qui offraient une prise considérable se rompirent dans un ouragan.

Dans les villes anglaises et américaines, ces réseaux formaient de véritables tissus. On raconte, à ce propos, qu'un brave paysan vint avec sa femme à Londres, qu'il n'avait pas revu depuis longtemps. De toutes parts, les fils croisent les rues, d'une cheminée à l'autre : « Regarde, dit-il à sa compagne, l'édilité a, dans ce pays, la prudence du serpent; elle attache les maisons ensemble. »

On agita longtemps la question de savoir si les fils téléphoniques constituaient un danger ou une protection pour les maisons qui les soutenaient. Il était d'autant plus important de le décider que l'éclairage électrique des villes et la transmission de force devaient nécessiter de nombreuses poses de fils supplémentaires.

MM. Siemens et Helmoltz déclaraient, aux congrès de 1881, qu'à leur avis, le réseau téléphonique était sans danger pour les habitations, et qu'il constituait, au contraire, un système protecteur, les châssis et les poteaux étant, bien entendu, mis en communication avec la terre.

D'autres ingénieurs étrangers déclarèrent que les réseaux métalliques avaient la propriété de détourner les orages, et l'on citait la ville de Londres, devenue, pour ainsi dire, indemne depuis la pose de ces nombreux fils.

Nous ne savons si cette question a jamais été résolue officiellement en France; mais, en tout cas, on n'en parle plus depuis l'enfouissement du réseau dans les égouts.

L'âme des fils est composée de trois brins de cuivre tordus ensemble, recouverts de gutta-percha, d'un guipage et de coton de couleurs différentes; ils sont renfermés dans un tube de plomb et suspendus à des crochets.

Dans le réseau de Paris, chaque abonné est desservi par deux fils, à cause de l'induction qu'il faut faire cesser à tout prix. Car, l'induction téléphonique est insupportable, et l'enchevêtrement de ces fils dans ceux des lampes, des machines et des télégraphes peut causer de gros désordres dans la transmission. Les Américains ne se préoccupent guère de ces bruits insolites, mais, à Paris, on est beaucoup plus difficile et, afin de faire cesser les réclamations, la Société des téléphones a dû se résigner à faire la dépense d'un double fil, ce qui supprime presque complètement l'induction.

Grâce à ces divers moyens, le téléphone est parvenu aujourd'hui à un haut degré de perfection, et le nombre des abonnés suit une marche ascendante. On raconte qu'un médecin, malade lui-même, fut consulté par le téléphone. Il s'agissait d'un enfant qui toussait beaucoup; la diphtérie faisait alors de grands ravages, et la mère redoutait beaucoup le terrible fléau. Le médecin pria la mère de

faire tousser l'enfant dans le voisinage de l'instrument, et il répondit après avoir entendu : « Consolez-vous, madame, ce n'est pas là la toux du croup. »

Les auditions théâtrales à l'aide du téléphone, qui, déjà, furent une des principales attractions de l'exposition de 1881, continuent aujourd'hui à faire affluer la foule dans le pavillon de la *Société des téléphones*.

Cette idée n'est pas plus nouvelle que celle des fontaines lumineuses. On raconte que Wheatstone, le premier, fit entendre à l'étage supérieur d'une maison la musique que l'on jouait en bas. Au commencement de l'exposition de 1881, M. Bréguet proposa de relier l'Opéra au palais de l'Industrie. M. Ader essaya d'abord entre l'Opéra et le magasin des décors de la rue Richer; l'expérience réussit au delà de toutes les prévisions, et l'on put ainsi transporter sur un tout petit fil les vibrations émises par cent cinquante chanteurs et autant de musiciens. On percevait les nuances les plus délicates et même les observations adressées à l'orchestre.

A la suite de cet essai, l'on installa, au Palais de l'Industrie, des salles capitonnées avec des tapis. Il y avait deux téléphones et deux transmetteurs microphoniques par récepteur. Cette dernière disposition, imaginée par M. Ader, est extrêmement ingénieuse. Les acteurs, en chantant, ne restent pas toujours à la même place; il en résulte qu'avec un seul transmetteur, on entendait parfois distinctement et d'autres fois beaucoup moins bien. C'est pour cela que chaque récepteur est actionné par deux transmetteurs placés l'un à droite, l'autre à gauche de la scène.

A l'exposition de 1889, la Société des téléphones offre également des auditions théâtrales.

Bien que le phonographe, en si grande faveur auprès du public, soit un instrument purement mécanique et qu'il n'ait d'électrique que la petite dynamo dont la Compagnie Edison se sert pour actionner le cylindre, nous croyons devoir en dire quelques mots, d'autant plus que le téléphone pourrait, dans certains cas, lui être adjoint et qu'il rentrerait ainsi dans les limites de notre programme [1]. Cet appareil grave sur une surface appropriée les sons qu'on lui communique; il conserve ces sons et les reproduit ensuite à volonté, au bout d'un temps plus ou moins long. A tort ou à raison, l'on a prétendu que la reine d'Angleterre avait envoyé un *phonogramme* ou lettre parlée à Edison, lorsque l'éminent physicien arriva à Paris pour visiter l'Exposition universelle. Si le fait est exact,

[1] M. Edison a déjà fait des expériences de téléphonographie entre New-York et Philadelphie (distance, 140 kilomètres).

Edison, à son retour aux États-Unis, pourra faire entendre la voix de la reine Victoria aux citoyens de la libre Amérique.

Le phonographe comporte essentiellement un cylindre de laiton monté sur un axe horizontal, terminé d'un côté par une manivelle ou une poulie de renvoi du mouvement, et de l'autre, par une vis qui tourne dans un écrou. De telle sorte qu'en actionnant la manivelle, chacun des points de la surface du cylindre décrit une hélice. Ce cylindre reçoit une couche de matière impressionnable sur laquelle agit un stylet, quand il est lui-même actionné par la membrane devant laquelle parle ou chante l'opérateur.

Les vitesses angulaires de la transmission et de la réception doivent être exactement les mêmes. Dans les appareils nouveaux, cette difficulté a été très heureusement surmontée. Edison présenta le phonographe vers la fin de 1877. A cette époque l'inventeur se servait, sans grand succès, de feuilles d'étain comme surface impressionnable. On reprochait à l'instrument ainsi combiné l'altération du timbre, un nasillement désagréable et la prédominance de certaines voyelles.

En 1888, Edison a pris un nouveau brevet. Son cylindre est maintenant recouvert d'une couche de cire très homogène, dont le retrait et la dilatation n'occasionnent point de craquelures.

L'exposition particulière des États-Unis montre deux appareils similaires : le phonographe d'Edison et le graphophone du professeur Tainter. Il serait assez difficile de dire si l'un de ces instruments mérite sur l'autre une préférence marquée. En tout cas la foule se porte en masse aux 8 phonographes Edison de la galerie des Machines; 48 personnes peuvent écouter à la fois et la queue ne cesse d'être longue et compacte auprès du merveilleux instrument. On évalue à 20 ou 30 000 le nombre des visiteurs qui défilent chaque jour dans l'espace réservé aux auditions phonographiques. Ajoutons que 2000 de ces instruments sont entrés déjà dans la pratique courante aux États-Unis. Les négociants les utilisent à l'enregistrement des conversations de leurs clients, se réservant de les faire reproduire ensuite par la machine à écrire. Le phonographe sert également aux personnes chargées de recueillir des notes sur un sujet donné, dans un grand nombre d'ouvrages. Au lieu de copier des extraits, l'opérateur lit le passage à retenir et détache l'enveloppe sensible du cylindre, se réservant de reproduire plus tard les sons confiés à ce *photographe de la voix*.

Le phonographe offre aux avocats et aux chanteurs un moyen d'étudier leurs discours et leurs rôles. En jugeant par eux-mêmes de l'effet produit, les auteurs modifieront à leur convenance les effets des périodes oratoires, les inflexions de voix et jugeront

presque leur œuvre propre comme si elle émanait d'un autre. A peine le phonographe a-t-il revêtu une forme pratique, que l'on parle d'emmagasiner aussi les jeux de physionomie et les gestes de l'auteur du phonogramme. Le destinataire entendra parler son correspondant et le verra tout à la fois. En passant devant les bustes des membres décédés de l'Institut de France, Edison manifesta le regret de ne pouvoir entendre la voix de ces hommes éminents qui ont illustré la science. L'électricien du nouveau monde s'arrêta notamment devant la statue d'Ampère et renouvela ses regrets en disant : « Je voudrais bien l'entendre ! »

Peu après, il annonçait à l'Académie l'envoi prochain d'un phonographe perfectionné, destiné à enregistrer et à conserver la voix des membres de la compagnie. Le président, M. des Cloiseaux promit qu'on s'occuperait d'aménager une sorte de bibliothèque où l'on déposerait les cylindres qui auraient reçu les empreintes en question.

V

Dans le principe, on chercha à faire de l'électricité un créateur de force motrice, au lieu d'en faire un simple transformateur. Plus tard, on découvrit que les machines d'induction jouissent d'une précieuse propriété : elles sont réversibles : ce fut le point de départ d'une vie nouvelle pour l'électricité.

Prenons deux machines de Gramme. En faisant tourner la première à l'aide d'un moteur à vapeur, nous obtenons un courant électrique. Si, à l'aide d'un fil conducteur, nous lançons ce courant dans la seconde machine Gramme, nous verrons celle-ci tourner en sens inverse de la première : l'électricité s'est transformée en travail mécanique. Ce mouvement rotatif de l'anneau de la seconde machine peut être communiqué à l'arbre d'un atelier, qui, lui-même, met en mouvement des moteurs divers. La même expérience se vérifiant avec un type quelconque, on peut voir que toute machine magnéto-électrique ou dynamo-électrique est réversible, c'est-à-dire qu'on peut à volonté lui faire produire un courant en actionnant l'anneau, ou lui demander un travail en lui fournissant un courant. La transmission de la force par l'électricité est basée sur cette propriété.

Dès 1866, M. Siemens avait, paraît-il, entrepris des essais dans cette voie et il entendait utiliser à la traction des chemins de fer le transport de la force opéré de cette manière. Mais il ne donna point de suite à son idée.

La première expérience décisive est due à MM. Fontaine et Gramme, qui l'exécutèrent, en 1873, à l'exposition de Vienne. Les

deux expérimentateurs avaient placé deux machines Gramme à une certaine distance l'une de l'autre; la deuxième absorbait le courant produit par la première et, transformant ce courant en travail, faisait fonctionner une pompe Neut et Dumont. Un tel essai portait en germe toutes les transmissions de force à distance à l'aide d'un fil.

MM. Félix et Chrétien firent, en 1879, dans leur sucrerie de Sermaize, une tentative de labourage à l'électricité. Ils plaçaient une machine Gramme à chacune des extrémités du champ à labourer. Placée entre ces deux machines, la charrue portait un tambour sur lequel s'enroulait un câble, actionné successivement par l'une ou l'autre des dynamos, suivant le mouvement que l'on voulait imprimer à la charrue.

Tout le monde a vu le tramway électrique de Siemens, qui, à l'exposition de 1881, a fait pendant trois mois le trajet de l'entrée des Champs-Élysées au palais de l'Industrie. Ce trajet, long de 500 mètres, s'effectuait en une minute. On évaluait le rendement à 40 pour 100.

Cette même année, dans l'intérieur du palais de l'Industrie, M. Marcel Deprez obtenait un travail utile de 37 kilogrammètres, la résistance interposée (786 ohms) représentant une distance de 78 kil.,6 de fil télégraphique ordinaire.

En 1882, le comité électro-technique de l'exposition électrique de Munich pria M. Marcel Deprez de répéter, sur une ligne télégraphique, ses expériences de transmission de force. On mit à sa disposition une ligne de 57 kilomètres, avec un fil de retour de $4^{mil.}$,5 (semblable au premier).

Le transport de la force s'opérait entre Miesbach et Munich, à l'aide de deux machines Gramme identiques. La machine réceptrice alimentait une cascade de 1 mètre de large sur 3 mètres de hauteur à l'aide d'une pompe centrifuge. Rendement : 60 pour 100.

M. Marcel Deprez fit une nouvelle expérience en 1885, entre Paris et Creil, sur une distance de 56 kilomètres. Le rendement industriel a atteint 50 pour 100, la machine réceptrice développant un travail utile de 40 chevaux.

L'éclairage électrique de Bourganeuf fonctionne régulièrement depuis trois mois; la force motrice nécessaire est empruntée, par M. Marcel Deprez, à une chute d'eau distante de 15 kilomètres.

L'Exposition de 1889 offre de nombreux exemples de transport de force à l'aide de l'électricité. Les deux ponts roulants du palais des Machines présentent des exemples remarquables de ce mode de transmission. La multitude des visiteurs afflue sur ces ponts

(du poids de 10 tonnes chacun) qui avancent lentement sur les travées de fer, en absorbant le courant électrique à l'aide d'un frotteur qui glisse sur un fil latéral. Au-dessous, les volants ronflent, les balanciers battent, les agitateurs se démènent sur les arbres de transmission. Et la plus grande partie de ce mouvement se transforme en lumière blanche dans l'optique du phare central, dans les régulateurs de Gramme et de Pilsen, en lumière jaune d'or dans les globules d'Edison, de Swan, de Gérard et de cent autres.

Les tramways exposés par la compagnie Thomson-Houston et par celle du tramway électrique de Sprague présentent de grandes facilités de manœuvre; arrêt, renversement de marche, tout s'exécute avec une remarquable promptitude. Comme référence indiquée, le premier atteint parfois aux États-Unis la vitesse de 30 kilomètres à l'heure; le tramway de Sprague parcourait, en Amérique, 435 kilomètres de voie, à la date du 1er juin 1889. C'est là certainement un résultat.

D'après ce que nous avons dit plus haut, la transmission de la force à l'aide de l'électricité occasionne, dans les conditions les plus favorables, une perte de 50 pour 100, résultat qui n'a en soi rien d'effrayant quand on examine les choses de près, si peu effrayant, que, dans certains cas, cette perte de 50 pour 100 réalisera une très notable économie. Voici, par exemple, une chute d'eau environnée de rochers peu accessibles; la force représentée par cette chute est absolument perdue, et l'on devra s'estimer fort heureux si l'on parvient à la transformer en force utilisable, même au prix de la perte susdésignée. Un fil métallique, une turbine et une machine Gramme en fourniront le moyen.

M. Siemens déclare que le prix de la force électrique peut tomber à une valeur insignifiante dans le voisinage des chutes d'eau. Il fixe à 0 fr. 60 par heure la dépense d'un éclairage de 500 becs carcel, au lieu de 20 francs environ en comptant le prix du gaz à 0 fr. 30 le mètre cube.

On annonçait, au mois de mai dernier, que la ville de Buffalo allait être éclairée à l'électricité et que la force motrice serait empruntée aux chutes du Niagara. On estime qu'il y passe 45 millions de mètres cubes d'eau par minute et que le mouvement de cette énorme masse pourrait fournir 4 à 5 millions de chevaux-vapeur.

La Suisse commence à tirer parti, dans une large mesure, de cette force motrice gratuite. D'après de récents calculs, ce pays emploierait une force de 68 000 chevaux, dont le tiers seulement serait fourni par la vapeur, les deux autres tiers venant des chutes d'eau. Une société vient de se constituer à Bâle pour l'utilisation et

le transport électrique des forces hydrauliques du Rhin. D'autre part, une société autrichienne est chargée d'installer, à Rome, une station centrale de lumière électrique; la force motrice de 2000 chevaux que l'on compte employer sera demandée aux cascades de Tivoli et transportée à Rome sur un fil de 30 kilomètres de long.

L'utilisation rationnelle des chutes d'eau provoque de véritables surprises. Elle montre des bourgs comme Hennebont, des villages suisses et même des chalets isolés, pourvus d'un éclairage électrique, tandis que beaucoup de villes plus importantes restent encore les très humbles clientes des puissantes compagnies du gaz.

L'application de ce procédé de transmission de force paraît absolument indiquée en ce qui concerne les chemins de fer métropolitains et, en particulier, les chemins de fer élevés de New-York, la traction mécanique à vapeur paraissant devoir être condamnée dans ce cas, à cause de la fumée, des escarbilles et des chances d'incendie. Déjà, la compagnie du *Harlem-Railroad* (4e avenue) a fait des expériences très concluantes de traction électrique; mais, au lieu d'employer la transmission de la force à distance, elle se servait des accumulateurs Julien. Aurait-on trouvé la solution des chemins de fer aériens?

Récemment, les journaux américains ont annoncé les essais d'une torpille nouvelle dirigeable, à laquelle M. Edison, lui-même, paraît avoir collaboré. Nous n'en parlons que pour indiquer un nouveau cas de transmission électrique de force : une dynamo, au point de lancement, une autre dans la coque de la torpille et un fil isolé servant au passage du courant. Les publications américaines paraissent fort enthousiastes de cet engin.

Entrons enfin à l'exposition des aréostats militaires, et examinons le fac-similé du ballon dirigeable *la France*, de MM. Renard et Krebs, avec sa nacelle étroite et effilée de 33 mètres de long, et son hélice en toile de 7 mètres de diamètre. A la suite de laborieuses études sur les moteurs puissants et légers, M. le commandant Renard est arrivé à combiner une pile du poids de 200 kilogs, capable d'actionner pendant 1 h. 15′ une dynamo qui pèse 100 kilogs et débite 100 ampères.

On sait que MM. Renard et Krebs ont parcouru à l'aide de ce ballon plusieurs kilomètres et sont revenus au point de départ. Mais la vitesse ne paraît pas avoir dépassé 6 mètres 50 par seconde, vitesse insuffisante pour lutter avec succès contre la force moyenne du vent. Il faudrait doubler cette vitesse, et l'on n'atteindra ce résultat qu'à l'aide d'un moteur extrêmement léger. Voilà le nœud de la question. Le problème ne sera pas entièrement

résolu tant que l'on n'aura pas un moteur de poids moindre et de puissance plus grande que tous ceux connus jusqu'à ce jour.

VI

Telles sont les applications principales de l'électricité ; et, si nous disons principales, c'est que nous ne pouvons afficher la prétention d'avoir tout examiné, le domaine de cette force nouvelle s'élargissant de jour en jour. La médecine, la métallurgie, l'art militaire, la galvanoplastie, les recherches scientifiques, lui demandent sans cesse des applications nouvelles.

Comme agent thérapeutique, l'électricité a pris, depuis quelques années, une importance considérable, et nombre de praticiens l'appliquent avec succès aujourd'hui, sous forme de courant continu ou sous forme intermittente. On peut d'ailleurs, à l'aide des procédés actuels, graduer son action et agir, pour ainsi dire, scientifiquement.

Les vitrines de l'Exposition recèlent une foule d'instruments, depuis les petites lampes de M. Trouvé, qui permettent d'explorer les cavités les plus obscures du corps humain, jusqu'aux galvanocautères et aux appareils qui permettent de traiter les tumeurs par l'électrolyse et la paralysie par une électrisation méthodique.

M. Dujardin-Beaumetz présentait, le 13 mars dernier, devant l'Académie de médecine, un malade guéri par une méthode électrolytique, d'un rétrécissement de l'œsophage. Il est vrai que, si l'électricité guérit quelques affections, elle produit aussi quelques maladies. On sait que l'arc électrique occasionne de véritables coups de soleil; il a également sur l'œil une influence que M. Lubinsky, de Cronstadt, a nommé l'ophthalmie photo-électrique.

En ce qui concerne l'électro-métallurgie, nous devons mentionner la soudure électrique du professeur Elihu Thomson. Cette méthode, qui permet d'unir tous les métaux, est basée sur le principe suivant : Faire passer à travers ces métaux des courants électriques assez puissants pour amener les pièces à la température de la soudure. L'opérateur apprécie la température à la simple vue; cette habitude s'acquiert, paraît-il, très rapidement. Les agents de la maison Thomson-Houston, que le public voit opérer chaque jour à la section américaine du palais des Machines, sont d'une habileté consommée. Toujours très courte, l'opération ne dure jamais plus de 2 minutes et souvent ne dépasse pas une seconde, suivant le diamètre des pièces métalliques à réunir; jusqu'ici le diamètre maximum de ces pièces n'a pas dépassé 5 centimètres.

L'énorme courant électrique employé dans cette opération atteint parfois 50 000 ampères, sans que la force électro-motrice dépasse 1/2 volt, ce qui met l'ouvrier à l'abri des secousses que pourrait amener un contact fortuit.

Un fait remarquable, dont les visiteurs peuvent aisément s'assurer, c'est que la chaleur produite par le passage de ce courant est absolument locale; on voit rougir les fragments à réunir, sur une très faible longueur et l'on peut souder un fil recouvert de coton, sans que celui-ci brûle au delà de 2 centimètres du point de jonction.

C'est en 1837 que le physicien russe Jacobi, inventa la galvanoplastie, admirable procédé qui permet de recouvrir une surface quelconque d'atomes métalliques. Supposons que l'on veuille reproduire une pièce de monnaie. On prend d'abord l'empreinte de la pièce avec du soufre, de la gutta-percha ou du plomb. Puis, on suspend cette empreinte au pôle négatif d'une pile, au milieu d'une dissolution de sulfate de cuivre. Lorsqu'on ferme le circuit, ce sel se décompose et le cuivre métallique se dépose sur le moule, en fragments d'une extrême ténuité. L'opération dure plus ou moins longtemps, selon l'épaisseur de la couche que l'on veut obtenir. On détache ensuite le dépôt sous forme de croûte métallique et l'on obtient ainsi l'image en relief.

Généralement, on emploie de vastes cuves, où un grand nombre d'objets peuvent être galvanisés à la fois. M. Christofle fait usage de dynamos Gramme, et il obtient ainsi les magnifiques produits que les visiteurs admirent à l'Exposition. Ces machines qui déposent 600 grammes d'argent à l'heure, furent combinées par Gramme, sur la demande de M. Christofle. Deux ans plus tard, l'inventeur combinait pour M. Wohlwill, de Hambourg, une dynamo qui débitait 3000 ampères à la tension de 8 volts et déposait 800 kilogrammes de cuivre par 24 heures.

En ce qui concerne la gravure, la galvanoplastie a également de très utiles applications. Veut-on reproduire une gravure sur bois? On prend l'empreinte de la planche et la galvanoplastie fait le reste. Cette opération, purement mécanique, permet de tirer de très nombreuses épreuves d'une même planche. Les images obtenues sont très nettes; chaque détail y est mathématiquement reproduit. L'ouvrier regarde faire.

Sous une impulsion mécanique très faible, l'électricité transmet à distance des signaux, ou enregistre des résultats d'expériences. On utilise en outre dans les recherches scientifiques l'instantanéité de son action qui permet d'apprécier des intervalles très courts.

On sait qu'un observatoire météorologique est installé au sommet

de la tour Eiffel. Grâce à l'emploi de l'électricité, l'observateur n'est point obligé de monter jusqu'à la lanterne pour relever le résultat des observations. Entrez à la classe 15 (Instruments de de précision), vous verrez, dans la vitrine de MM. Richard frères, des enregistreurs électriques indiquant la direction du vent, sa force traduite en mètres par seconde et la température de l'air, à 300 mètres au-dessus du sol.

Chaque jour de nouvelles applications surgissent. Il y a deux ans les Russes, essayant de tuer le bétail à l'aide de l'électricité, constatèrent que le passage d'un courant puissant à travers le corps des animaux, amène instantanément la mort. Et voici que les Américains proposent l'abandon de la strangulation et le remplacement de ce supplice suranné par un courant électrique de 3000 volts. On doit, dit-on, inaugurer prochainement ce nouveau système, dans l'un des États de l'Union. Personne n'ignore en effet que les Américains, partisans, à la manière d'Alphonse Karr, de l'abolition de la peine de mort, répètent volontiers avec l'auteur des *Guêpes*, cette paraphrase du mot de Fontenoy : « Certainement, nous voulons tous supprimer la peine de mort, mais que messieurs les assassins commencent! »

Ainsi que le montre l'exposition du laboratoire central d'artillerie au Ministère de la guerre, l'électricité permet de mesurer la vitesse des balles de fusil à l'aide du cadre-cible et d'étudier la loi des pressions dans l'âme pendant la combustion de la charge. Enfin, le vélocimètre à diapason (qui donne de 1000 à 3500 vibrations par minute), entretenu électriquement, permet d'étudier la loi du recul d'une bouche à feu.

Il nous reste à dire quelques mots des applications militaires de l'électricité. A l'heure actuelle, dans tous les États de l'Europe, les départements de la guerre et de la marine utilisent ce puissant auxiliaire. L'armée surveillera l'ennemi à l'aide du faisceau; elle cherchera à l'aveugler dans le cas d'un mouvement offensif pendant la nuit. La flotte s'en servira pour se garder contre les attaques des torpilleurs.

Nous pouvons remarquer, ici, que l'industrie des projecteurs de lumière est française. C'est M. Louis Sautter qui construisit, en 1859, le premier projecteur lenticulaire. Cette industrie a fait un grand pas depuis l'adoption du miroir Mangin, qui réfléchit un faisceau d'une densité remarquable.

Les projecteurs sont mobiles ou fixes. L'exposition de MM. Sautter et Lemonnier montre (classe 62) un exemple d'appareil locomobile à lumière, dans lequel les constructeurs ont cherché à allier le maximum de puissance au minimum de poids. Cet ensemble com-

prend : une chaudière et un turbo-moteur Parsons. La pression est obtenue en 20 minutes et l'intensité du foyer lumineux fournie par le projecteur, varie entre 5500 et 6000 carcels. Le tout, porté sur un chariot à quatre roues avec moyeux en bronze, du type adopté par l'artillerie, ne pèse que 3000 kilogs. Quant au chariot du projecteur, il est disposé de telle sorte que 4 hommes manœuvrent l'appareil sans difficulté.

MM. Sautter-Lemonnier exposent aussi plusieurs modèles de projecteurs fixes à l'usage de la flotte et de l'armée. Le plus remarquable figure à la classe 62; il ne mesure pas moins de 1^m, 50 de diamètre. C'est le plus grand projecteur que l'on ait jamais construit. Il donne six fois autant de lumière que l'un des projecteurs de la tour Eiffel. La fabrication du miroir de cet appareil a présenté de véritables difficultés, heureusement surmontées par l'importante usine de Saint-Gobain. La taille, opérée dans les ateliers de MM. Sautter-Lemonnier, fait, à ces constructeurs, le plus grand honneur.

En résumé, si l'Exposition universelle de 1889 ne nous apporte aucune grande découverte capable de faire époque dans l'histoire de la science, elle nous montre du moins l'essor étonnant pris depuis moins de dix ans par l'électricité : méthodes perfectionnées, instruments plus parfaits, canalisation trouvée, fractionnement devenu pratique.

Ainsi, l'étude des applications de l'électricité s'étend de plus en plus et présente, à l'étranger, des progrès encore plus rapides que chez nous. Mme Ayrton, la femme du physicien anglais bien connu, fait, aux dames de Londres, depuis le commencement de 1888, un cours d'électricité élémentaire. D'autre part, il a été pris l'année dernière, au bureau des patentes de Washington, plus de 1500 brevets concernant les applications électriques.

De toutes parts, on cherche à agrandir le champ des découvertes. On étudie des procédés permettant de transmettre simultanément, par un câble sous-marin, trois ou quatre dépêches dans un sens et autant dans la direction opposée. On cherche également la transmission de la parole, de continent à continent.

Sur nombre de points, nous l'avons vu, l'on cherche à utiliser le travail perdu des chutes d'eau. Mais la force du vent, des marées et tant d'autres inutilisées? Le dix-neuvième siècle a rempli une belle tâche. L'utilisation des forces naturelles, voilà le problème que nos descendants se poseront et que le vingtième siècle ne peut manquer de résoudre; car, « le char en plaine roulant, rien ne le peut plus arrêter. »

A. d'Avignac.

LA LITTÉRATURE EN AUSTRALIE

Trois années équivalent à deux siècles dans un pays comme l'Australie. Hier à peine, nous rendions compte, à cette même place[1], de l'état de sa naissante littérature, et déjà cet état a subi des modifications importantes : de nouvelles revues, de nouveaux journaux se sont fondés; de nouveaux livres ont paru; de jeunes talents se sont révélés; la génération à laquelle appartenaient les Clarke, les Gordon, les Kendall, — morts tous trois à la fleur de l'âge, de 1870 à 1882, — est suivie d'une autre plus nombreuse qui vient, à pas pressés, prendre sa place; les cinq grandes colonies australiennes et la Nouvelle-Zélande comptent aujourd'hui une foule d'écrivains de talent, dont, il n'y a pas dix ans, les noms, pour la plupart, étaient encore ignorés; une femme de lettres distinguée, — Mme Campbell Praed, auparavant Rosa Murray Prior, — a recueilli l'héritage de Clarke, le grand maître du roman en Australie; enfin, après ce court intervalle de trois ans, nous pouvons, sans redites, parler de nouveau de la littérature australienne, en étudier les caractères, en indiquer les progrès et confirmer l'horoscope favorable que nous avons tiré de l'avenir littéraire de ce jeune pays.

Deux littérateurs australiens, aussi diligents éditeurs qu'écrivains de talent, MM. Patchett Martin et Douglas Sladen, ont rendu facile la tâche à ceux qui veulent s'instruire des progrès de la littérature en Australie. Etablis l'un et l'autre depuis quelque temps en Angleterre, ils y travaillent à faire entrer leurs émules australasiens dans le cercle de la célébrité européenne. M. Patchett Martin a réuni et fait imprimer, à Londres, une collection d'exquises nouvelles[2], et M. Sladen, un volume de morceaux choisis[3], les uns réédités, les autres inédits, qui sont propres à marquer la hauteur du vol déjà pris par les poètes de la terre australe. C'est une œuvre vraiment patriotique que celle de M. Douglas Sladen. Son livre est une espèce de concours de poésie ouvert par ses soins. Les journaux de Melbourne, de Sydney, de Brisbane et des autres capitales, avaient fait, en son nom, appel aux poètes du cinquième

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 octobre 1886.
[2] *Oak-Bough and Wattle-Blossom,* edited by Patchett Martin. Londres, 1888. (Walter-Scott.)
[3] *Australian Ballads and Rhymes,* edited by Douglas B. W. Sladen. Londres, 1888. (Walter-Scott.)

continent, les invitant à lui adresser, à Londres, leurs ouvrages. Il a fallu longtemps pour obtenir une réponse, car, dans ce monde nouveau, les distances sont grandes et les habitants clairsemés; mais enfin des voix, parties les unes des villes, les autres des solitudes, des prairies et des bois, — du *bush*, comme on dit en Australie, — ont traversé les mers, et M. Sladen, qui attendait en écoutant, comme attendent et comme écoutent les *impresarj* en quête de ténors, n'a plus qu'à choisir ses premiers sujets.

I

Commençons donc notre étude par son livre, ouvrons la collection des *Ballades et des chants inspirés par les scènes australiennes et néo-zélandaises.* Ce titre, bien choisi, nous met tout à fait au courant du contenu du volume. En effet, toutes ces poésies ne sont pas l'œuvre d'enfants de l'Australie. Nous l'avons dit ailleurs : dans le commencement d'une colonie, il faut faire entrer dans la phalange littéraire les colons anciennement fixés dans le pays, aussi bien que les véritables créoles. Marcus Clarke n'était pas Australien de naissance; il était né en Angleterre, et ses parents l'avaient amené jeune à Melbourne. Mais c'était en Australie que son talent s'était formé, c'était de la vie de l'Australie qu'il s'était inspiré; et jamais le roman de *His natural Life* n'eût vu le jour, si l'auteur fût resté sur les bords de la Tamise. Il est même probable que Marcus Clarke n'eût été, en ce cas, ni poète ni littérateur. La vie libre qu'on mène dans un pays nouveau avait développé chez lui une nature indépendante qui, dans un milieu plus restreint, fût peut-être restée une vulgaire nature de bohème. Le premier grand poète de l'Australie, Adam Lindsay Gordon; Alfred Domett, le chantre de la Nouvelle-Zélande; Brunton Stephens, et une foule d'autres, étaient de même nés en Angleterre. L'essentiel est qu'ils soient devenus Australiens; et il suffit d'ouvrir leurs œuvres pour voir qu'en tant qu'écrivains et poètes, ils sont bien les fils de cette terre que l'un d'eux a nommée *le pays capiteux.* Au reste, si, à l'origine, le nombre des poètes nés dans la cinquième partie du monde était petit, il est, aujourd'hui que le pays est constitué, relativement considérable. Il y a, paraît-il, dans ce ciel éclatant, dans ces nuits presque aussi lumineuses que le jour, dans la vie pastorale du *bush* et dans le grand silence des mers Pacifiques, quelque chose d'exhilarant qui se traduit, comme se sont traduites les premières impressions chez tous les peuples, en idylles et en ballades.

Chez aucun homme, ces grands spectacles n'avaient mieux

allumé la verve poétique que chez Alfred Domett, le grand peintre des beautés pittoresques de la Nouvelle-Zélande. Alfred Domett vient de mourir, et l'heure est bien choisie pour lui rendre un nouvel hommage. Ses larges descriptions, son accent religieux, le sujet de ses poèmes, qui est le plus souvent l'histoire, les mœurs et les guerres des Maoris, tout concourt à faire de lui l'Homère de la cinquième partie du monde. La vaste épopée, intitulée *Ranolf et Amohia*, est écrite d'un souffle si puissant, que l'attention du lecteur peut être soutenue pendant l'espace de deux volumes. Deux volumes de vers, un récit épique en deux volumes, voilà qui semble incompatible avec le goût et les allures de notre temps. Sortir de cette épreuve aussi victorieusement qu'en est sorti Domett, c'est là un véritable prodige. Aussi, *Ranolf et Amohia* restera-t-il, comme le remarque M. Sladen, non seulement un des monuments originels, mais le monument par excellence de la poésie australasienne. Robert Browning, un des trois maîtres de la poésie anglaise contemporaine, l'a loué, et longtemps avant lui Wadsworth Longfellow avait fait accueil à l'*Hymne de Noël.* Nous allons citer et tâcher de traduire quelques fragments de la célèbre description des Terrasses roses, ce tour de force de Domett.

Du sommet de la longue colline,
Aux cent larges marches de marbre,
Descend vers le lac endormi
Une cataracte puissante.
Elle jaillit, coule et se précipite
Sur les degrés de cet amphithéâtre.
C'est une mer aérienne déchaînée
Qui s'écoule de toutes parts.
Le soleil, qui la teint et l'éclaire,
Lui a prêté ses chaudes couleurs;
Tout est rose : le marbre et l'onde,
Les degrés et le rideau liquide
Qui les enveloppe et les recouvre.
Mais quoi! aucun bruit, aucun son!
Qui donc impose le silence
A ce torrent dévastateur?
Ranolf approche, approche encore,
La cataracte reste muette!
Mille fériques rayons de lumière,
Mille lueurs tendres ou éclatantes,
Peuvent briller à travers ses eaux;
Mille nuances pâles ou brillantes,
Se jouer sur l'escalier liquide;
Ombre et lumière, onde et rocher,

Tout est silencieux et rigide;
C'est le génie de l'immobilité.
Pas un murmure, pas un son!
Pas un mouvement à la surface!
Pas un seul flocon d'écume,
Ni le moindre bouillonnement!
Que signifie ce phénomène?
Pâle et sereine comme la mort,
L'image de la cataracte
Se reflète dans l'eau profonde
D'un lac vert et endormi,
Silencieuse comme le reste,
Fantôme d'un autre fantôme!

La couleur des vers anglais se trouve, dans une traduction française, tristement atténuée. La langue poétique anglaise, en permettant l'usage des mots composés, prête une grande richesse à la palette du peintre-poète, fait que le mot *word painting*, — peinture parlée, — exprime et réalise à la fois. Aussi n'irons-nous pas plus loin dans ces pages descriptives. Ce que nous en avons transcrit suffit à faire voir que si le genre n'est pas neuf, il est du moins très bien traité. Et quand on pense que Domett a semé de morceaux de cette espèce un poème en huit cents pages in-octavo, on peut, croyons-nous, prédire à son œuvre la durée d'un monument national. Un jour viendra où les Néo-Zélandais, qui seront alors peut-être une nation grande et puissante (la Nouvelle-Zélande égale la France en étendue et la dépasse en fertilité), chercheront, dans les pages de *Ranolf et Amohia*, le souvenir des beautés disparues de leur pays. Les Terrasses roses, ces merveilles pittoresques, ont été détruites dans le dernier tremblement de terre; leurs amphithéâtres de marbre, d'agate, de calcédoine, qui semblaient inondés par des cascades de mêmes matières et qui se revêtaient au soleil couchant de teintes admirables, se sont écroulés dans le lac qu'ils surplombaient. Mais la Nouvelle-Zélande n'a pas tout à fait perdu sa merveille : celle-ci est conservée dans le poème de Domett, non pas seulement comme un souvenir, mais comme une vivante image, comme une seconde réalité plus immortelle que la première.

Il en sera de même des guerres et des mœurs maories. Quand l'histoire n'en présentera plus aux générations futures qu'un tableau pâle et décoloré, dont les lignes fuyantes et les vagues contours seront presque effacés, on cherchera chez le poète ce que l'historien ne pourra plus raconter, et Domett deviendra l'Hésiode et l'Homère de ce passé fabuleux.

Les beautés de la nature néo-zélandaise, chantées par le poète qui écrit sous le pseudonyme de Austral (Mme Wilson), sont d'une espèce plus permanente; et cependant la civilisation et la culture les feront, celles-là aussi, en grande partie disparaître. Les deux îles à peine séparées par le détroit de Cook, qui forment la Nouvelle-Zélande, sont un pays magique, situé à peu près sur la même latitude que l'Italie. Des sites alpestres sont décorés d'une végétation tropicale; des eaux abondantes, froides et torrentueuses, ombragées de fougères arborescentes. Voilà les merveilles qu'aime à peindre Austral, une femme poète, et très poète, née dans la colonie de Victoria et maintenant établie dans le pays qu'elle célèbre. Un jour, ces tableaux ne répondront plus exactement à la réalité; la charrue aura fait disparaître les fougères, et les torrents seront utilisés comme force motrice. On relira alors avec un nouveau plaisir les vers qu'ont inspirés aux premiers colons la vue de cette jeune et sauvage nature.

Une autre femme poète, Mme Hubert-Héron, qui signe *Australie*, a peint la nature et la vie du pays dont elle a pris le nom d'une façon beaucoup plus originale et forte que sa rivale. Son petit poème intitulé : *The Explorer's Message* « le Message de l'Explorateur », contient, en une centaine de vers, une histoire qui fournirait la matière d'un volume. Par la forme des vers, qui sont de quinze, seize et dix-sept syllabes, il rappelle la manière de Walt Whitman, et par le sujet, des événements, tristement vrais, qui se sont passés en Australie.

L'intérieur du cinquième continent est, comme on sait, une étendue sans fin de sables arides, de bois clairsemés de gommiers rabougris, où il n'y a ni sources ni rivières, et où les pluies sont très rares. C'est la terre de la faim et de la soif. Les indigènes eux-mêmes y peuvent difficilement vivre et, depuis que les Européens les ont refoulés des magnifiques contrées des bords de la mer, s'y éteignent faute de nourriture. Mais les enfants de l'Angleterre ne se découragent pas pour si peu; ils ont fait vingt tentatives pour s'assurer que les déserts de l'intérieur ne renferment pas d'oasis, et que l'eau y est réellement à une profondeur trop grande pour que les terres puissent être arrosées. Bien des expéditions sont parties qui ne sont jamais revenues. Le colonel Warburton qui, lui, est parvenu à traverser le continent de l'est à l'ouest, l'a fait dans des conditions telles, que son voyage a plutôt ressemblé au sauve-qui-peut d'un malheureux qu'à une exploration régulière. Demeuré seul de sa troupe, il avait si peu d'eau à sa disposition qu'il ne s'en accordait qu'une cuillerée à café toutes les deux heures. Il a fallu toute l'énergie

d'un Anglais pour résister, brûlé de soif, dévoré de fièvre, à la tentation d'avaler d'un trait sa provision tout entière. C'est à cette énergie que le colonel a dû la vie. Mais combien d'autres sont morts!

Cette tragique histoire des explorateurs du désert a été racontée d'une façon saisissante par le poète *Australie.*

De l'eau! de l'eau! ses yeux arides croyaient toujours en voir!
Son cheval, épuisé, tombe à terre,
Noble bête aux flancs desséchés.
C'est le dernier lien qui se brise;
La dernière espérance est finie!
Vers le ciel ses yeux mourants se lèvent,
Dans le désert il est seul avec Dieu!
Dieu seul l'entend, ses compagnons sont morts,
Un à un, de soif, de faim, ou de misère
Ou sous la lance d'un noir assassin.
Dernier des siens, il est couché à terre
Et personne ne l'ensevelira.
Un talisman est sur son sein,
Pour soulager sa douleur;
C'est le portrait de sa fiancée Marie,
Enfermé dans un médaillon d'or.
Il l'en tire d'une main mourante,
Et sur une bande de papier
Trace ces mots d'une écriture tremblante :
« Marie, Dieu vous bénisse! Marie, n'oubliez pas! »

Dix ans, vingt ans se passent : La fiancée reste fidèle, ses cheveux ont blanchi, aucune nouvelle ne lui est parvenue.

Après ce temps, une autre troupe d'explorateurs tente la sinistre aventure. « Qu'est cela? » dit l'un d'eux sur sa route. « Le squelette d'un cheval harnaché? Mais quoi? voici des ossements humains! Donnons-leur au moins la sépulture. » Les voyageurs se baissent pour ramasser les os blanchis, un objet s'en détache et tombe à terre; c'est le médaillon d'or qui renferme le dernier message à Marie. On enterre pieusement les restes et l'on se jure de ne point prendre de repos qu'on n'ait remis le médaillon à celle dont il renferme l'image.

Et quand elle l'a reçu, elle se voue au soin des malades, et s'enveloppe dans la dernière bénédiction du mourant.

Cette simple histoire, parfaitement vraisemblable, noblement et largement écrite, a beaucoup contribué à la réputation littéraire de son auteur, Mme Hubert-Héron.

Le nombre des poètes du sexe féminin est, en Australie, relativement considérable. Il en est plus de vingt que l'on pourrait citer. M. Sladen met au premier rang, outre les deux que nous avons

déjà nommés, M[mes] Tyrrett Gill; Agnès Leane (qui, par une légère inversion de son nom, signe Neale); Cloud (qui signe Lindsay Duncan); Haviland, connue sous les deux pseudonymes de Lewin et de Dale. Toutefois, la palme de la poésie reste aux écrivains de l'autre sexe. Pour ne parler que de la jeune génération, et considérant déjà comme anciens (les temps marchent vite en Australie) Adam Lindsay Gordon, Domett, Harpur, Kendall, Wentworth et d'autres, nous voyons se lever sous l'Etoile du sud une pléiade de jeunes poètes, parmi lesquels MM. Patchett Martin, Philip John Holdsworth, Alfred Chandler, M. Sladen lui-même, brillent d'un éclat particulier. Le petit poème de Philip Holdsworth, intitulé *My Queen of dreams*, « la Reine de mes songes », est, à notre avis, un joyau poétique. Ne craignons pas de le transcrire, car il est aussi court que précieux :

MY QUEEN OF BREAMS

In the warm flushed heart of the rose-red West,
When the great sun quivered aud died to day,
You pulsed, O star, by yon pine-clad crest,
And throbbed till the bright eve ashened grey.
Then I saw you swim
By the shadowy rim
Where the grey gum dips to the western plain;
And you rayed delight,
As you winged your flight,
To the mystic spheres where your kinsmen reign!

O star, did you see her? My queen of dreams!
Was it you that glimmered the night we strayed,
A month ago, by these scented streams,
Half-checked by the litter the musk-buds made?
Did yon sleep or wake?
Ah, for love's sweet sake,
Though the world should fail and the soft stars wane!
I shall dream delight
Till our souls take flight
To the mystic spheres where your kinsmen reign!

Nous souhaitons au lecteur de lire aisément l'anglais, afin de pouvoir goûter les mérites exquis de ce petit morceau. Tout y est parfait, sauf peut-être le mot *litter*, qui n'est pas suffisamment noble au milieu de ce rêve éthéré. Le souvenir du *Lac* de Lamartine (qu'une des pensées du poème évoque) ne fait même point pâlir le petit chef-d'œuvre du poète australien. Nous allons essayer de traduire l'idée en prose cadencée, mais il nous paraît impossible de rendre l'impression que chaque mot exprime et fait naître dans

un tableau de l'école impressionniste : le dessin est peu de chose, la couleur est tout.

Dans l'occident enflammé,
Quand le grand orbe descend et meurt,
Vous commenciez, étoile, à frissonner,
Et vous cligniez de la paupière,
Sur la cime de nos pins noirs.
Puis je vous vis nager
Vers la zone ombragée,
Où le gommier confine au rivage de l'ouest,
Versant des rayons de paix,
Battant doucement de l'aile,
Et gagnant les régions où règnent vos pareilles!

O étoile, était-ce vous
Qui regardiez la reine de mes rêves,
Quand nous errions, le mois passé,
Dans les sentiers embaumés?
Vous souvenez-vous de l'avoir vue?
N'étiez-vous pas endormie?
Ah! quand le monde, et vous-même, retomberiez dans les ténèbres,
Comme vous, je verserais des rayons de paix,
Comme vous, mon âme battrait doucement de l'aile
Vers les régions mystiques où règnent ses pareilles!

Malgré les légères libertés que nous avons prises, nous n'avons pu rendre, dans cette pâle imitation, ni l'harmonie imitative, ni la couleur, ni les heureux artifices de la versification. Il y a infiniment d'art dans ce petit poème, qui rappelle la meilleure époque de la poésie anglaise.

Quoique M. Douglas Brooke Wheelton Sladen ait, au milieu de ce banquet des dieux, le rôle de l'amphitryon, nous ne priverions point le lecteur de fragments de ses ouvrages si nous n'avions pas eu l'occasion d'en donner déjà quelques-uns à cette même place. On se souvient de son poème si vivant, si bien *nature*, du *Squire's brother*, et des beaux vers qu'il a consacrés à Mrs Watson, l'héroïne. Ses *Australian Lyrics* resteront un des monuments de la poésie naissante d'un monde nouveau; en même temps que, par sa diligence, il aura puissamment contribué à diriger dans la voie littéraire le goût de ses compatriotes. M. Sladen remarque dans une de ses préfaces que jusqu'ici les éditeurs de journaux ont eu, en Australie, la plus grande part dans la direction imprimée à la poésie, parce que, seuls, ils pouvaient offrir aux jeunes poètes les avantages de la publicité. Dans le cinquième continent, comme dans tous les pays anglo-saxons, le journalisme est la puissance

qui s'est élevée la première. Or, si elle est la plus forte, elle n'est pas toujours la plus excellente : la qualité d'éditeur de journaux est loin de conférer le brevet d'Aristarque; et c'est une vraie fortune, pour les poètes, d'être soustraits à la capricieuse omnipotence d'hommes le plus souvent incompétents, et de paraître seuls devant le public. Voilà ce que M. Sladen a voulu leur rendre facile, ce qu'il a fait, et ce qui vaut à son pays de posséder une anthologie qui est comme une première moisson faite dans les champs de sa littérature.

II

Ce secours n'était point nécessaire à un littérateur comme M. Arthur Patchett Martin. Journaliste lui-même, éditeur de la belle *Melbourne Review*, écrivain fécond en prose et en vers, il était assuré de prendre dans la littérature australienne le rang auquel il a droit.

Nous voudrions pouvoir mettre sous tous les yeux le volume de *Fernshawe, sketches in prose and verse*[1], imprimé sans millésime, mais, croyons-nous, vers l'année 1885, par Walker, Mackillop-street, Melbourne, et vendu à Londres par Griffith and Farran, près de l'église Saint-Paul. Ce volume est aussi curieux par les élégances singulières de la typographie australienne qu'intéressant par le fond. C'est un magnifique ouvrage, imprimé sur ce beau papier dont les Anglais ont le secret, orné des vignettes les plus originales. On n'a jamais vu fantaisies si bizarres. Tous les souvenirs, les types, les motifs d'art, nés pendant six mille ans dans les quatre premières parties du monde, sont reproduits dans cette jeune création de la cinquième. Il résulte de ce groupement de figures et de dessins appartenant à toutes les époques et à tous les genres, une ornementation qui ne peut pas être dans ce qu'on est convenu d'appeler un goût pur, mais qui pique et stimule la curiosité. M. Martin a voulu faire de son livre un livre de table de salon et il y a certainement réussi.

Mais ce n'est pas cette partie de l'ouvrage qui doit nous occuper ici. *Fernshawe*, dont le titre est emprunté au nom d'un village, ainsi poétiquement appelé d'un bois de fougères qui l'entoure, est, comme le sous-titre l'indique, une collection d'esquisses en vers et en prose, en prose surtout, par M. Patchett Martin. Nous n'hésitons pas à répéter ce que nous avons déjà dit de la supériorité que nous paraissent avoir les prosateurs sur les poètes en Australie. Si nous avons mentionné ceux-ci les premiers, c'est parce que tout

[1] *Fernshawe, sketches in prose and verse,* by A. Patchett Martin. 1 vol. in-4°. Londres (Griffith Farran et C°).

pays jeune a le droit de chanter avant que de parler et que les premiers littérateurs ont toujours jusqu'ici été des poètes. Mais les temps sont changés, et c'est aujourd'hui la littérature en prose qui contient et qui rend la mieux la pensée des hommes. Le roman, la nouvelle, sont des moules larges et commodes dans lesquels l'humanité moderne, très intellectuelle, mais en même temps très pratique, vivante et ennemie des entraves, aime à couler ses idées, ses passions, sa vie tout entière. Le roman et la nouvelle, qui n'étaient autrefois que des amusements puérils et sans portée, sont devenues des œuvres plus sérieuses, plus influentes que toutes les autres. C'est la littérature par excellence de la démocratie, dans un temps où l'homme, ayant tourné son adoration vers son espèce, ne peut plus se complaire que dans la reproduction photographique de lui-même.

En Australie, où le génie de la démocratie est le père et le créateur de toutes choses, il était naturel qu'il triomphât aussi sur le terrain littéraire. C'est ce que montre avec éclat non seulement les œuvres personnelles de M. Patchett Martin, mais ses travaux d'éditeur. M. Martin vient de faire, pour la littérature en prose, ce que M. Sladen a fait pour la littérature en vers; il a publié une collection de nouvelles australiennes, sous le titre charmant de *Fleurs des parcs à brebis* [1]. Fleurs des prés ne traduirait point le nom anglais de *Wattle-blossoms :* Fleurs des prés donnerait l'idée de quelque chose de trop européen d'aspect. En Australie, les *wattles* occupent tout le pays colonisé, — *settled*, comme on dit dans les colonies nouvelles. A mesure que les pionniers s'avancent, ils entourent les terrains concédés de palissades, signe visible de la propriété, en même temps que barrière pour arrêter la fuite des troupeaux; tout est *wattle* aujourd'hui en Australie, comme autrefois tout était *bush*, et le wattle-blossom, cela veut dire le parfum et la végétation, — végétation littéraire et autre, — des colonies australiennes.

M. Patchett Martin nous avertit, par le sous-titre de son livre, que les nouvelles qu'il a réunies en volumes ont été écrites par des Australiens résidant actuellement en Angleterre. Cette circonstance ne nous semble pas leur rien ôter de leur caractère. Ces auteurs étaient écrivains dans leur pays, c'est de ce pays seul qu'ils se sont inspirés. Une nouvelle particulièrement exquise qui fait partie de la collection, *Miss Pallavant*, est, il est vrai, tirée d'un sujet anglais; mais il est traité avec une profondeur de passion qui se sent bien des pays neufs où la nature humaine se retrempe

[1] *Oak-Boughs and Wattle-blossoms,* stories and sketches by Australians in England. Edited by Patchett Martin, Londres, 1888. (Walter Scott.)

à ses sources. Cette jeune fille si fière et si libre, si éprise et en même temps si maîtresse d'elle-même ; cette passion, qui s'affirme et réclame ses droits avec un si féroce égoïsme, est bien plus d'une Australienne que d'une Anglaise. Comme peinture de caractère, la figure nous paraît fortement conçue. C'est une création de Mme Campbell Praed, la grande romancière que nous donnions en commençant comme l'héritière de Marcus Clarke, et une création parfaitement originale.

La première œuvre remarquée de Mme Campbell Praed a paru, il y a cinq ou six ans, sous ce titre : *An Autralian heroine*. C'est un roman en trois volumes dont le sujet marque pour ainsi dire le lien entre l'Australie et l'Angleterre. L'histoire commence dans le premier de ces deux pays et s'achève dans le second. C'est évidemment la première partie qui saisit le plus l'imagination et qui la satisfait davantage.

Dans l'île, inconnue sur la carte, de Mundoloo (est-ce l'île King, l'île Sandy, où l'île des Kangourous? n'importe !), terre à peu près déserte, habitée par un squatter unique et sa famille, se dresse, à côté d'un phare, la maison du pilote, chargé à la fois d'entretenir les feux de signaux, de piloter les navires dans la passe, et de tenir le bureau du télégraphe, car (détail bien anglais) cette île déserte possède aussi son fil télégraphique. Cet homme, qui vit là en solitaire, avec cinq ou six matelots, est un homme du monde, autrefois déporté pour faux en écriture privée, puis libéré, et enfin investi de ce triple emploi, par considération pour sa famille et son éducation. Il a changé de nom, en même temps que de costume, son visage s'est bronzé, et nul ne sait qui il est ni d'où il vient, pas même sa fille.

Le récit commence par un tableau délicieux qui nous montre Esther, à cet âge incertain où l'enfant n'est pas encore jeune fille, se livrant à des jeux qui participent des caprices de l'une et des aspirations de l'autre. Ce tableau emprunte à la solitude des lieux, au silence profond de l'océan Pacifique, une imposante grandeur. Esther, seule, dans cette île déserte, c'est Ève dans le mystère divin du paradis terrestre.

Elle était perchée sur une roche noire en saillie et ses pieds se balançaient au-dessus d'une petite flaque verte que la mer avait laissée en se retirant; un tapis d'algues marines s'étendait autour d'elle; les vagues se berçaient doucement elles-mêmes, jetant à chaque balancement quelque débris d'éponges, quelque mollusque mort ou mourant sur le rivage. Esther était une petite fille, mince comme un roseau, mal habillée d'une robe d'indienne trop courte,

chaussée de gros souliers trop larges. Elle tenait à la main un chapeau en paille grossière. Mais ses pieds semblaient petits, ses mains délicates, quoiqu'elles fussent noires et durcies par le travail. Les traits du visage surtout étaient d'une finesse remarquable, la bouche sensitive et tremblante, les yeux rêveurs. C'était une de ces enfants dont les gens du peuple disent : Elle ne vivra pas.

Esther aimait la mer, sa seule et unique compagne. Une île déserte, balayée par les ouragans, c'était là tout ce qu'elle connaissait de ce monde; sa première enfance ne lui avait laissé qu'un seul souvenir : celui de sa mère : une femme pâle, pleine d'une tristesse mystérieuse, pauvre créature que le père d'Esther avait rendue misérable, et qui était morte, en arrosant sa fille de ses larmes.

Depuis la mort de la mère d'Esther, le pilote était devenu plus sombre, plus violent; sa passion d'ivrogne s'était accrue, et l'enfant avait grandi au milieu des mauvais traitements. Un matelot, à qui la mourante l'avait recommandée, veillait sur elle et, quand le père, ivre, mettait en danger la vie de l'enfant, l'emmenait chez l'unique squatter qui habitât l'île de Mundoloo.

C'était triste d'être là, toute seule, assise sur un rocher; Esther avait besoin d'amusement comme tous les enfants. Une idée lui vint : elle se baissa, délaça ses bottines de gros cuir et trempa ses pieds nus dans la flaque d'eau de mer. A côté, il y avait un petit espace sablé d'un joli sable d'argent, et le tout était entouré de pierres; un gros quartier de roche faisait dais, Esther eut la pensée de décorer cet endroit et d'en faire un palais de « princesse des eaux ». Elle ramassa de grandes algues dont elle fit les tentures, de brillants coquillages dont elle pava le salon; puis elle s'assit au milieu en se disant : « Je suis la princesse »; et elle ajouta, en regardant la mer au loin : « Maintenant, vienne le prince. »

A cet éveil inconscient de son instinct de femme, la destinée répond aussitôt. Un grand steamer venant de Sydney passait à l'horizon. Il stoppe et fait des signaux. Impossible que ce grand bâtiment veuille entrer dans la baie! Que demande-t-il donc? Le pilote met à la mer, et il ramène deux passagers que le steamer avait à déposer dans l'île de Mundoloo. L'un est un homme d'un certain âge, un philanthrope, qui vient explorer les terrains pour y établir une colonie; l'autre est un jeune officier anglais qui l'accompagne pour son plaisir. Voilà « le prince. »

Ce début est gracieux, plein d'art, et ressemble aux accords que plaque un maître en s'asseyant au clavier. Le développement du caractère d'Esther et de celui du capitaine Brand n'est pas moins admirable. Esther devenant femme au souffle de l'amour; le capitaine insouciant et léger la vouant, sans y songer, à la douleur, ne

ressemblent pas un instant aux amoureux ordinaires. Esther est une perle de candeur. Brand est le type de l'égoïste inconscient, honnête homme et ravi de lui-même. Des contrastes aussi violents se rencontrent partout, mais nulle part comme dans ces pays sauvages où l'homme blanc, revenu à l'état de nature, reprend la férocité de l'animal. L'*Australian heroine*, éditée à Londres, y a rencontré un brillant succès, et aujourd'hui Mme Campbell Praed, qui a écrit, depuis, *Moloch*, la *Station principale*, *Miss Jacobsen's Chance* (histoire du Queensland), la *Vie en Australie; Européens et Maoris*, *The right Honorable*, etc., etc., est regardée dans son pays, et en Angleterre, comme une romancière de premier ordre.

III

Nous avons plusieurs fois répété que la Nouvelle, ce genre difficile et longtemps négligé d'invention littéraire, était plus florissant en Australie qu'aucun autre. Nous en trouvons une fois de plus la preuve dans l'œuvre éditoriale et l'œuvre personnelle de M. Patchett Martin. A notre humble avis, c'est tout simplement une collection de petits chefs-d'œuvre. Il y a surtout une nouvelle, intitulée *la Pipe de paix*, par M. Haddon Chambers, qui est une merveille de mâle sensibilité. Serait-il donc vrai que chez l'homme le développement de toutes les facultés est parallèle; que l'une ne grandit pas aux dépens de l'autre; que celui qui a beaucoup de muscle a aussi beaucoup de flamme, et que la race des pionniers du désert est aussi la race des pionniers de la pensée? Dans tous les cas, la vie rude et violente de pasteur australien semble avoir nourri, chez M. Haddon Chambers, non seulement l'imagination, ce qui serait chose naturelle, mais les facultés affectives. Il est impossible d'avoir l'émotion plus vraie, la fibre plus délicate; et quand on lit, dans l'Introduction dont M. Martin a fait précéder ses *Wattle-blossoms*, quelle a été la vie de ce jeune écrivain, on incline à croire que l'homme de lettres est comme ces grands oiseaux de mer qui ne volent bien que dans la tempête.

M. Haddon Chambers est né, nous apprend M. Martin, dans la Nouvelle-Galles du Sud en 1859. C'est donc aujourd'hui un jeune homme de trente ans. Son grand-père paternel était un Écossais d'ancienne et bonne famille; son grand-père maternel, John Ritchie, un des premiers constructeurs de navires du Royaume-Uni; son père, un des premiers colons d'Australie. En 1875, n'ayant encore que seize ans, il entra dans le service civil à Sydney; mais, au bout d'une année ou deux, il sentit que la vie de bureau cadrait mal avec sa forte nature et partit pour les *back-blocks*,

c'est-à-dire pour les districts qui se trouvent sur la limite des terres colonisées, quelque chose comme les « marches » en Europe au commencement du moyen âge. Là, il vécut quelque temps, avec un squatter, de la dure vie de ces bergers et gardeurs de troupeaux qui passent leurs journées à cheval à poursuivre leurs bœufs fugitifs, leurs nuits à faire bouillir le suif de mouton. Puis, la fantaisie lui vint de faire une visite à ces trois pauvres petites îles qui composent le Royaume-Uni. De retour en Australie, il recommença la vie pastorale. Mais sans qu'il s'en doutât encore, le démon de la littérature le saisit et, au bout de deux ans, il reparut à Londres.

Les voies de la Providence ne sont jamais si imprévues que dans le commencement d'une carrière littéraire. Un rien la détermine. On pourrait faire un livre curieux avec les premiers souvenirs des hommes de lettres, racontant les incidents qui ont marqué leur début. M. Chambers couvait secrètement la fièvre de l'artiste créateur, quand, au mois de février 1883, il rencontra, sur l'impériale d'un omnibus, un monsieur inconnu avec lequel il engagea la conversation. Ce monsieur était précisément un écrivain de talent. Frappé de la tournure d'esprit du jeune Australien, il l'engagea à écrire, et lui facilita l'entreprise en lui faisant ouvrir la porte d'une revue. Nouvelles après nouvelles se succédèrent, et toujours avec un succès croissant. M. Chambers écrivit ensuite pour le théâtre, et y réussit également; mais la nouvelle est restée son genre par excellence. *La Pipe de paix* est un modèle. Une courte analyse en donnera peut-être mieux l'idée que des citations tronquées.

« Bertram et Conway Osborne étaient plus que des frères, c'étaient de tendres et fidèles amis. » Privés de mère en bas âge, négligés de leur père, ils avaient grandi appuyés l'un sur l'autre. Bertram était un géant, Conway n'avait qu'une taille et qu'une force moyennes, de sorte qu'à l'école le premier était toujours en lice pour redresser les torts qu'on faisait au second.

Quand ils furent en âge, leur père décida que Bertram irait à Londres pour entrer dans la vie politique sous les auspices d'un oncle influent, et que Conway resterait à la maison, où il s'occuperait de faire valoir les propriétés de la famille.

— Adieu, Bertie, dit Conway, en s'efforçant d'affermir sa voix, pendant qu'il serrait la main de son frère sur le quai de la gare, adieu, vous êtes le moins malheureux de nous deux, car vous aurez forcément des distractions.

Et ajouta-t-il avec un serrement de cœur :

— Vous trouverez peut-être un autre ami.

— Non, non, répondit Bertram, avec une étreinte chaleureuse, je

ferai peut-être beaucoup de connaissances, mais je n'aurai jamais d'autre ami que vous.

Dans une de ses tristes et solitaires promenades à travers la campagne, Conway fit un jour la rencontre du pasteur qui l'invita à dîner. Il accepta non sans hésitation, car il devenait misanthrope. Le pasteur avait une fille : on devine le reste. Toutefois le timide jeune homme fut longtemps à se déclarer.

Un jour le pasteur fit part à sa femme de ses observations :

— Il me semble, Maria, que M. Conway Osborne est épris de notre enfant; ce serait un bon parti pour elle.

— J'aimerais mieux son frère, répondit la dame; il est l'héritier d'un oncle riche, et il fera une brillante carrière.

— Vous êtes bien mondaine, Maria, la Providence en décidera.

Miss Una était une coquette qui pensait comme sa mère. Elle se jouait du cœur tendre et naïf de Conway, se promettant à elle-même de le faire attendre jusqu'au temps du prochain voyage de Bertram et de tâcher de choisir entre les deux frères. On voit la petite flirteuse dans l'exercice de ses tristes talents. Le pauvre Conway est cruellement malheureux; mais aucun soupçon ne se présente à son esprit.

Bertram revient; on comprend la suite. Il s'éprend de la jeune beauté; Conway garde le silence et s'immole à son frère.

— Vous avez l'air triste, Conway; nous nous étions promis de n'avoir jamais de secrets l'un pour l'autre; pourquoi ne me dites-vous pas ce qui vous peine?

Mais Conway ne peut pas soulager son cœur.

— Una, je vous ai aimée, et vous vous êtes jouée de mon amour, dit un jour Conway; maintenant, je ne vous aime plus; c'est mon frère qui vous aime, et il m'est plus cher que moi-même. Rendez-le heureux, Una, il le mérite bien.

A ce généreux mensonge, la jeune fille répond avec une insouciante cruauté :

— Je tâcherai, et vous me pardonnerez, n'est-ce pas, Conway? Cela n'a pas dépendu de moi; j'ai fait ce que j'ai pu pour répondre à votre amour; mais on n'est pas maître de son cœur.

— Oui, je vous pardonnerai, si vous aimez bien mon frère.

Le temps se passe; le père meurt; le jeune ménage s'établit à Londres; Conway s'y établit de son côté. Una brille par sa beauté et sa fortune; mais cette jeune femme, à l'air si candide, est pleine d'instincts pervers. La tranquille froideur de son beau-frère irrite sa vanité; elle dirige contre lui l'arsenal de sa coquetterie; Conway cache son martyre et reste en apparence indifférent; alors, sa haine s'allume et elle souffle à Bertram le poison du soupçon.

La scène entre les deux frères est touchante :

Bertram fit un effort nerveux pour s'éclaircir la voix, regarda le tapis, la fenêtre, le plafond, la muraille, et enfin se décida :

— J'ai quelque chose à vous dire, Conway, que je donnerais ma vie pour ne vous dire pas; mais, pour mon honneur et le vôtre, il faut parler. Voici, Con (avec quelle intonation hésitante, douloureuse, il prononça ce doux nom familier!) voici, Con, je voudrais que vous ne vinssiez plus chez moi.

Il s'arrêta et se mouilla les lèvres qui étaient sèches comme du parchemin. Conway devint d'une pâleur mortelle, et resta immobile, comme changé tout à coup en statue de pierre.

— Que je ne vienne plus? dit-il enfin.

— Non, cela vaudrait mieux, répondit Bertram, nous continuerions à nous voir, car nous avons toujours été amis, mais ailleurs.

Conway commençait à comprendre. Il devinait sa belle-sœur.

— Que vous me connaissez mal! dit-il avec un calme étrange. Vous croyiez que j'accepterais cette proposition. Je vous déclare devant Dieu, qui voit la pureté de mon cœur, que je ne consentirai jamais à des demi-mesures. Vous et moi, Bert (et sa voix tremblait malgré lui en prononçant ce nom), nous serons ce que nous avons toujours été, des frères, ou bien nous deviendrons des étrangers.

— Ne dites pas cela, Con! s'écria Bertram avec un accent douloureux; mais pourquoi ne m'avez-vous pas dit que vous aviez aimé Una?

— J'ai eu tort peut-être; mais j'ai craint de troubler votre bonheur. Mon amour, d'ailleurs, n'a été que passager. Il est mort quand le vôtre est né. Me croyez-vous, Bert?

— Una m'a tout dit, répondit l'autre évasivement. La pauvre enfant a beaucoup pleuré.

— Me croyez-vous? insista Conway.

— Les meilleurs d'entre nous ne sont que des hommes; et si puissant que soit chez nous le sentiment de l'honneur, il est plus sage de ne pas s'exposer à la tentation.

— Arrêtez! cria Conway, en se levant, vous évitez de me répondre. Dites : « Conway, je vous crois », si vous pouvez le dire du fond du cœur.

Pâle et sombre, Bertram regarda la muraille en face. Deux fois ses lèvres s'entr'ouvrirent comme pour parler; aucun son n'en sortit. Durant l'espace d'une minute, — ah! quelle minute, — Conway tint ses yeux attachés sur lui. Puis il se dirigea vers la porte d'un pas résolu.

Six mois après, les deux frères se trouvaient à Paris. Bertram était devenu sombre, hagard, et le médecin lui avait conseillé les distractions. Un matin, il se trouva dans la rue face à face avec

Conway. Les deux frères s'arrêtèrent d'instinct et demeurèrent frappés du changement qui s'était opéré chez chacun d'eux. Ce fut dans leur vie une seconde fatidique : un mouvement, un mot, tout était fini! Ils brûlaient du désir de tomber dans les bras l'un de l'autre ; mais l'orgueil était là qui veillait dans l'ombre! l'orgueil, l'implacable ennemi! Chacun d'eux attendait que l'autre fît un pas, et l'heure de Dieu passa pour toujours.

Des années s'écoulèrent. Conway s'était ruiné; il était parti, pauvre, pour l'Australie.

Loin, bien loin, dans le cœur du Queensland, deux bergers étaient campés, sur le bord d'une rivière desséchée, au milieu d'une plaine immense. Une succession d'étés sans pluies avait brûlé la terre, autrefois féconde, et tari les mares où s'abreuvaient les troupeaux. On n'entendait partout que mugissements et bêlements plaintifs d'animaux expirants. Il y avait de véritables charniers de bêtes mortes autour des endroits où elles avaient eu coutume de venir boire. Et le soleil brillait avec une implacable férocité sur cette scène de désolation.

De ces deux hommes, l'un était étendu à terre sur une peau de mouton ; l'autre, un peu plus âgé et de très haute taille, se tenait debout. Sur leur visage pâle, décharné, barbu, aux traits distingués cependant, était écrite leur histoire : c'étaient deux naufragés de la civilisation. Le premier de ces hommes étaient Conway Osborne ; le second, Richard Bell, un cadet de famille.

Il y avait quatre ans que Conway était dans la colonie; il avait souffert déjà beaucoup, mais jamais comme aujourd'hui. La nature tendre, presque féminine, que cachait cet homme si brave et d'aspect si viril, avait été trop rudement brisée. Il était tombé malade, et du premier coup il avait touché aux confins de la vie. Or voici ce qui était arrivé.

Un voyageur, chose rare, était venu à passer dans cet endroit, s'était arrêté dans la hutte des deux bergers et leur avait laissé quelques vieux journaux de Brisbane. Quoique mourant, Conway avait essayé de les lire : c'est si précieux, un journal, dans le désert!

Les premières lignes qui avaient frappé ses yeux avaient été celles-ci :

Conway Osborne est instamment prié de faire parvenir son adresse à son frère, à Hertford (Angleterre).

— Dick, rendez-moi un grand service, avait dit Conway d'une voix mourante; écrivez deux mots pour moi et portez-les à la poste.

A la poste, c'est-à-dire à une distance de 30 lieues, pendant

lesquelles on était sûr de ne pas trouver une goutte d'eau. Dick était aussitôt parti. Au moment où nous voyons les deux hommes dans la hutte, c'est de cela qu'ils s'entretiennent.

— Dick, ne voulez-vous pas aller voir s'il y a une réponse pour moi à la poste? Voilà quatre mois que vous avez envoyé mon adresse; il me semble qu'il est temps...

— Mais, mon ami, j'y suis allé, il y a trois semaines; il faut maintenant attendre un autre courrier.

— Non, Dick; j'ai compté les jours; il y a plus de trois semaines. J'ai rêvé cette nuit qu'il y avait une lettre à la poste; faites cela pour moi, mon camarade.

— Vous rêvez la même chose toutes les nuits, mon cher Conway. Je vous avoue que cela me fait de la peine de vous laisser seul.

— Mais non, Dick, je vais bien mieux, n'ayez pas d'inquiétudes.

La vérité était que le pauvre Conway se trouvait de plus en plus malade et que Dick avait peur qu'il ne mourût en son absence. Cependant, il céda. Un pauvre cheval, exténué de son côté de faim et de soif, fournit en trois jours la traite redoutable. Conway demeura seul avec Dieu, entouré des pauvres brebis dont le « baa » désolé arrivait seul à ses oreilles. Mais il éprouvait une espérance, une consolation secrète. Ah! si son frère revenait à lui!

Richard, en entrant à la poste, était aussi anxieux que lui : le courrier n'était pas arrivé; il fallut attendre au lendemain. Enfin, une lettre lui fut remise. Quand il la rapporta après sept jours d'absence, il trouva Conway se récitant des vers pour tâcher de retenir ses esprits qui s'en allaient.

— Je vous apporte une lettre et quelques médicaments, mon ami.

— La lettre! la lettre! la lettre d'abord!

Richard la lui mit dans les mains; Conway la regarda tendrement, et la baisa puis il la rendit à son ami.

— Ouvrez-la pour moi, Dick.

Ses mains tremblaient comme la feuille. Richard l'ouvrit et se prépara à sortir, comme pour laisser les deux frères ensemble.

— Restez, Dick; vous êtes si bon; lisez-la pour moi : mes yeux ne voient pas.

Richard lut :

Mon cher frère, mon vieux camarade trop longtemps perdu, depuis que je n'ai plus eu de vos nouvelles, je n'ai cessé de m'enquérir de vous, car je savais votre position de fortune et je craignais tout ce qu'on craint en ces cas-là pour ceux qu'on aime. J'ai fait mettre des avis dans tous les journaux d'Australie et d'Angleterre. Ma joie a été

grande en recevant votre adresse, j'ai été sur le point de partir; la crainte que nous ne nous croisions en route m'a retenu. J'enferme ici un chèque à tout hasard. Si vous ne venez pas, ce sera moi qui irai à vous.

Sur son lit de mort, ma malheureuse femme m'a fait l'aveu de l'horrible calomnie que, dans ses vaines rancunes de femme, elle avait ourdie contre vous. Pardonnez-lui, Con, je vous en supplie, car Dieu voit combien nous sommes tous pécheurs; pardonnez-lui, mon frère, et pardonnez-moi; c'est moi qui suis le plus coupable, mais j'ai tant et si longtemps souffert!

Venez, Con, venez me rejoindre, rendez-moi votre tendresse; je ne puis plus vivre sans vous. A trente ans, je suis presque un vieillard.

Je vous écris dans notre ancienne chambre. Il y a sur la muraille nos deux fusils, nos deux lignes de pêche; venez, Con, venez, nous fumerons ensemble une pipe d'amour. Tenez, je bourre la mienne, et voici une pincée de mon tabac que je mets dans cette lettre. Il sera poussière quand il vous arrivera; n'importe! mettez-le dans votre pipe, et dites : « Mon vieux Bert s'est conduit envers moi comme un scélérat; mais j'oublie mon juste ressentiment, je lui pardonne du fond de mon âme et je fume avec lui le calumet de paix. » Et quand vous l'aurez fumé en conscience, levez-vous, partez et venez vers moi.

Puisse Dieu vous bénir et vous ramener sain et sauf à la maison.

Pour moi, mon remords et ma tendresse ne finiront qu'avec ma vie.

Il était temps que Richard s'arrêtât; un sanglot commençait à étouffer sa voix. Conway avait écouté la lecture, le visage enseveli dans ses pauvres mains amaigries, pleurant en silence, comme un enfant affaibli.

— Ma pipe, Dick.

Dick, sachant ce dont il s'agissait, développa avec respect et précaution la pincée de tabac et bourra la pipe, en s'arrêtant de temps à autre pour essuyer ses yeux humides. Puis il mit un genou en terre, souleva délicatement le malade, et alluma une allumette. Conway aspira d'un souffle faible, mais d'une volonté forte, en parlant ainsi :

— Vous lui direz, Dick, — car vous irez lui dire, n'est-ce pas? je sais que vous irez... Vous lui direz tout...

Oh! oui, je sais que vous lui direz!... Vous êtes si bon!... après mon frère, c'est vous que j'aurai aimé le plus sur la terre... Mon frère vous aimera aussi... vous serez deux amis... Dites-lui combien je lui ai pardonné... combien je prie Dieu pour qu'il soit encore heureux... et que j'ai demandé à Dieu de me pardonner mon orgueil... et qu'il me pardonne aussi!... Et vous lui direz

combien, combien je l'aime!... Dick, mon camarade, me voilà séparé de Bert et de vous, mais ce n'est pas pour toujours...

La pipe de paix, si fidèlement, si tendrement fumée, tomba de sa main mourante, et il s'appuya sur l'épaule de son ami qui sanglotait.

— Bert, c'est vous!... cher vieil ami!... vous aimerez bien Dick, n'est-ce pas?... vous parlerez de moi ensemble peut-être... Je l'ai fumée... fumée tout entière... nous étions de vieux camarades... comme autrefois... Bert... c'est vous?... nous ne nous quitterons plus... cher Bert... donnez-moi votre main... nous allons être heureux...

Et dans un long soupir le dernier souffle s'exhala.

Le mérite d'une nouvelle n'est pas dans l'invention. Il est tout dans la finesse des détails. En supprimer les détails, la réduire à une analyse, c'est presque l'anéantir. *The Pipe of Peace* a, dans l'original, plus de cinquante pages; et ces cinquante pages, où vibre constamment la note forte et tendre, ne renferment pas un seul fait incidentel, cette grande et commode ressource du romancier. L'intérêt est concentré sur un sentiment, sur une idée unique : l'amour fraternel. Ce n'est pas une petite difficulté à vaincre que de creuser toujours sur un même point, sans s'écarter jamais ni à droite ni à gauche. C'est le talent spécial de l'écrivain qui s'attache au genre nouvelle, talent beaucoup plus rare que celui du romancier. Nous croyons que M. Haddon Chambers nous a offert dans la *Pipe de paix* un modèle achevé de cette simplicité puissante.

Au reste, tous les collaborateurs que M. Patchett Martin s'est choisis parmi ses compatriotes méritent, à des degrés divers, le même éloge : tous ont le don de jouer de leur instrument, bien et longtemps, sur une seule corde. Ces collaborateurs sont, outre Mme Campbell Praed et M. Haddon Chambers déjà nommés, l'auteur de *In the Back Blocks*, « Dans les contrées nouvelles » (Esquisse des mœurs du Queensland), et celui de *M. Barcoo at Kensington Gore*, titre que nous traduirions volontiers ainsi : *M. Barcoo dans les délices de Kensington.*

M. Edmond Stansfeld Rawson, qui a écrit *In the Back Blocks*, est un des plus grands squatters du Queensland. Nul mieux que lui ne pouvait peindre ces larges scènes pastorales et les héroïsmes inconscients des modernes *Adelantados*. On est sûr de ne pas se créer une image fantaisiste en se le représentant une plume d'une main, un fouet de *stockrider* dans l'autre. Sa vie est trop remplie, ses exercices physiques trop violents pour qu'il puisse consacrer

beaucoup de loisirs à la littérature. S'il écrit avec talent et succès, c'est pour nous fournir une preuve de plus de ce développement parallèle et simultané des facultés humaines dont nous parlions tout à l'heure.

Dans *M. Barcoo at Kensington Gore*, par M. Oldmixon, nous retrouvons une scène comique, publiée, en 1879, sans nom d'auteur, dans *Easter omelette*, de M. Patchett Martin. Cette scène unique nous montrait M. Bret Harte, le poète yankee; lord Tennyson, le lauréat anglais, et M. Charles Algernon Swinburne, son rival, en chargeant leurs caractères et parodiant leurs talents. C'était très bien fait et très amusant. La scène, extraite de *M. Barcoo à Kensington*, n'était qu'un échantillon de cette nouvelle humoristique, dans laquelle nous voyons un Australien animé des mêmes sentiments et des mêmes ambitions qu'un vieil Anglais de la vieille Angleterre. L'effet est divertissant et la portée du conte est plus grande qu'on ne pense.

Le volume de *Oak-boughs and wattle-blossoms* renferme encore un joyau du même genre que les précédents, *The Melbourne Cup*, par M. Donglas Sladen. Nous avons montré combien MM. Sladen et Martin étaient poètes de talent. M. Martin a creusé la pensée philosophique et religieuse, et il a rapporté de ce douloureux travail ce qu'on en rapporte toujours, la vision mélancolique de la vie. M. Sladen a le don, au contraire, de faire naître les fleurs sous les pas des humains. Mais, si bons versificateurs que tous deux soient, nous ne les offenserons point en disant que, comme écrivains en prose, ils se surpassent eux-mêmes.

En résumé, nous voyons avec plaisir que d'année en année le champ littéraire s'élargit en Australie. Au commencement, on pouvait craindre que cette civilisation hâtive ne ressemblât à ces fruits trop précoces qui se fanent et tombent ; on peut être aujourd'hui assuré du contraire. Quand la saine littérature fleurit dans un pays, c'est un signe certain que ce pays a de la sève et de la verdeur. On a bien pu voir en Espagne un siècle d'or de la littérature précéder un siècle de déclin politique. Mais, d'abord, l'Espagne n'était pas morte, elle n'était qu'endormie; ensuite, des causes multiples, anormales, extraordinaires, avaient présidé à l'abaissement de sa puissance. En Australie, rien de semblable : toutes les conditions de développement pour cette jeune nation, ou ces jeunes nations (s'il arrive que la cinquième partie du monde en voie naître plusieurs), se trouvent dès à présent réunies, et déjà le génie créateur des lettres veille auprès de leur berceau.

V. de Chevigny.

LE

ROMAN D'UN PROPRIÉTAIRE

PREMIÈRE PARTIE

LA PAYSANNE

C'était la veille de la Toussaint. J'avais chassé toute la matinée et j'avais été à confesse l'après-midi. Cette chasse et cette confession ne se tiennent pas par un lien très étroit. Je veux dire seulement que j'étais très fatigué, la chasse avait été fort mouvementée, et la confession aussi,... à cause de Claire. D'ailleurs, l'église du village est située à une lieue et demie du château.

Pourquoi, au lieu de monter à cheval ou en voiture, étais-je allé à pied jusqu'à l'église du village? Surtout quand les journaux, les signes du temps et mon ami Tintillier, le vieux berger bossu, avaient annoncé une tempête terrible pour la fin de la journée? Il ne faut pas me le demander, parce que je n'en sais rien. Pourquoi, en quittant mon vieux curé, me trouvai-je peu capable de résister à l'envie de faire l'école buissonnière, malgré les grondements sourds qui venaient du fond de l'horizon et les nuages qui commençaient à sortir du « sein de Neptune »? Cela, on peut me le demander et j'en puis donner la raison, bien qu'elle soit pauvre : j'avais remarqué que c'est en me promenant que je pensais le moins à Claire.

Je fis donc l'école, non pas exactement buissonnière, mais forestière, et regagnai le château par les sentiers de la forêt. L'année était dure, l'hiver très précoce et les « frimas » en avance de près de trois semaines sur le temps habituel de leur entrée en scène. Les grands vents, les fortes gelées blanches, les grosses grêles, avaient déjà dépouillé la tête des arbres tendres, tilleuls et peupliers. Les ormes et les chênes s'étaient mieux défendus, et les

hêtres étalaient leur riche diaprure d'automne, où toutes les nuances du jaune roulent sous les regards comme les flots d'une mer d'or. La basse futaie, les noisetiers, les aunes, les épines et les ronces avaient conservé encore quelques feuilles vertes. Les bois me disaient la lutte de la jeunesse et de l'âge mûr; et je m'en allais, souriant tristement aux souvenirs printaniers de ma vie, fronçant le sourcil aux perspectives automnales. Toujours à cause de Claire!

J'avais oublié la nuit qui était venue, les grondements plus violents du vent de mer qui se mêlaient aux bruits moins sourds du tonnerre. La cloche grêle de Halinghehem et le bourdon sonore d'Hubertsent sonnèrent l'Angelus, et, chassant le doux fantôme aux yeux verts, m'apprirent que la grosse pluie commençait à tomber.

Quand j'arrivai à Hautville, quand je vis mon feu flambant, ma lampe allumée, et que je reçus les mille caresses de mes livres, de mes armes, de tous ces petits compagnons de ma vie, je me dis que l'existence d'un vieux garçon avait encore quelques charmes quand le bois était sec, la lampe claire, l'âme souriante au Seigneur, la maison bien close, et que le vent du sud-ouest faisait rage dans les arbres du voisinage. Et vieux garçon, je l'étais bien, quoique je n'eusse que trente ans. Il n'y avait pas, dans tout le Boulonnais, je puis dire dans la Picardie, de meilleur compagnon que Philippe-Jean d'Ecaux, je dis bon compagnon à la chasse, à cheval et, que diable, on n'est pas parfait! à table et à l'épée. Pourtant, tout le monde savait que j'étais un vieux garçon. Un enterrement de première classe sans doute, mais enfin, j'étais enterré! Pourquoi? c'était toujours Claire!

A la veille des grandes fêtes, quand j'avais le cœur un peu remparé par mon curé, je décachetais une soixantaine de numéros du *Journal Officiel* et je cherchais le nom de M. Le Bacque qui était consul général à ... New-York, si l'on veut; mais l'on aurait tort de le vouloir, puisque je dois dire que ce n'est pas à New-York qu'il est consul général. Je m'étais abonné à ce *Journal Officiel* uniquement pour l'ouvrir cinq fois l'an et y chercher le nom de ce consul, car pour moi j'étais un zouave pontifical et j'ai toujours regardé la République comme une vieille femme malsaine qui va danser à la barrière.

Ah! voilà un consul général qui ignore toutes les bénédictions qu'il doit au cléricalisme! Il ne saura jamais combien souvent le vieux curé de Hautville a sué sang et eau pour me persuader que je ne dois pas aller tirer les oreilles à ce diplomate et lui tatouer la peau à coups d'épée. J'en étais persuadé d'avance; heureusement, car le saint homme n'est pas éloquent. Brou! Ce consul a donc une femme, la seule femme qu'il y ait au monde. Je l'avais toujours

nommée Claire depuis qu'elle a eu trois jours jusqu'à ce qu'elle eût seize ans et que j'en eusse vingt-cinq; il fut alors convenu, entre nous, que quand j'en aurais trente on la nommerait Mme d'Ecaux; et là-dessus, j'allai tranquillement me battre contre les Prussiens.

Encore une chance que ce consul eut sans s'en douter; c'est qu'en apprenant son mariage j'eus une fièvre cérébrale, sans quoi il n'y eût pas eu de... vieux curé qui tînt! Voilà pourquoi je suis un vieux garçon de trente ans et je regarde aux bonnes fêtes, s'il y a quelque chose de nouveau au consulat de France à New-York.

Il ne s'y est rien passé de particulier, paraît-il, depuis l'Assomption, et ce consul n'a pas encore de descendant ni de descendante. Je lus alors un chapitre de l'*Imitation*, dont j'avais bon besoin.

Je dévorai assez pacifiquement mes pommes cuites et mon fromage, un terrible souper de vigiles, que je remontai d'un verre de Château du Cauze 1865. Puis le joyeux feu pétillant dans la grande cheminée, le café fumant sur un petit guéridon à côté de moi, la bonne longue vieille pipe d'écume de mon arrière-grand oncle le chevalier d'Ecaux allumée, je m'étendis dans mon fauteuil, en murmurant le *Suave mari magno, turbantibus æquora ventis.*

Il faisait un temps épouvantable.

Je pris la *Gazette de France.* Ce ne fut pas sa faute, mais je m'endormis lourdement, et c'est pour excuser cette vieille amie que j'ai raconté mes exploits du matin et de l'après-midi.

Quand je me réveillai, j'eus une vision du sabbat. Cela ne dura pas longtemps. Malgré la bonne étoffe de ma cervelle, je fusse devenu fou. Je fus réveillé violemment par un tumulte terrible qui se composait de toutes les variétés des bruits effrayants : grondements écrasants, cris humains déchirants, aboiements furieux, miaulements exaspérés; une lumière intense; un visage hideux de terreur; tout autour de moi la flamme, la tempête, l'horreur, l'angoisse!

J'avais bondi. Je restai pendant deux minutes, — ces deux minutes que l'on sait et qui sont en possession immémoriale de paraître des siècles, — je restai hors de moi, inconscient, affolé, ébloui, congestionné. Non moins brusquement, je revis clair, et très nettement tous les détails de la scène.

Une bourrasque plus violente que les autres, un coup de vent accompagnant un éclair suivi immédiatement d'un grondement du tonnerre qui tombait — on en vit la trace le lendemain — sur un arbre du parc, avaient ouvert et jeté contre la muraille un des volets mal attaché de la salle à manger; les chiens d'arrêt, aussi bien que les chiens courants, aboyaient avec une rage que n'expliquait pas la tempête, dont ils n'avaient jamais peur. L'éclair était entré dans la pièce qu'il avait illuminée, escortant tout ce vacarme. Il avait

donné des reflets livides à une statue de la terreur, qui hurlait avec des contorsions qu'une grande actrice eût enviées. Cette statue, c'était une cuisinière.

L'orage, qui était en effet d'une espèce rare, l'avait poussée à venir chercher refuge auprès de la porte de la salle où je dormais. Ce sommeil, qui eut dû la rassurer, lui parut tellement héroïque qu'elle n'y crut pas. Elle se persuada que j'étais mort; sans oser, toutefois, s'en assurer. Claudine restait donc debout, livide à la lueur de la lampe, les yeux démesurément ouverts, le bras tendu, comme en catalepsie. Tout son être indiquait une épouvante qui me saisit par la puissance de l'expression. Sa main étendue se dirigeait vers une fenêtre, celle-là même dont le vent avait ouvert le volet. Mes regards se portèrent par là. C'était, en effet, assez curieux.

Une tête toute noire était posée sur le rebord de cette fenêtre, une tête noire avec des yeux tout blancs et un visage que les rayons de la lampe, à demi obscurcis par la distance, faisaient grimacer, avec des cheveux tombant, plaqués, comme ceux d'un pendu. On eût juré réellement que c'était une tête de décapité qui venait d'être apportée là. En regardant attentivement, on apercevait deux bouts de mains qui crispaient des doigts, terriblement noirs également, sur l'extrémité de ce rebord. Le décapité se changeait en un cadavre attaché à une cangue chinoise. Le cadavre s'anima légèrement; il montra des dents très blanches et tira la langue.

— Voici, dis-je en reprenant mes esprits, un Chinois, — j'inclinais décidément pour la cangue, — qui fait le farceur à contre-vent.

Je saisis une forte cravache en me dirigeant vers la croisée. Le décapité avait de bons yeux et, me voyant avancer le bâton à la main, il disparut. J'ouvris la fenêtre. La tête avait retrouvé son corps, que je voyais mal au milieu de l'obscurité intense qui succédait à l'éclair. Ce corps était à quelques pas de la muraille.

— Qu'est-ce que tu veux? criai-je.

Le vent était très violent? La grosse pluie, d'ailleurs, assourdissait tout. Je hurlai comme un désespéré :

— Va-t'en à droite, à la porte, à droite.

C'était la porte de la cuisine. Le fantôme ne bougea pas. Je me préparais à sauter dehors lorsqu'un retour du vent fou, reprenant pour le fermer le volet qu'il avait ouvert, me l'envoya rudement sur le front. Je le saisis au vol et je l'accrochai. Je fermai la croisée également. Mais, patatra! le vent s'était engouffré dans la pièce avec tant de violence qu'il avait renversé la lampe.

Je me dirigeai de mon mieux, à la lueur du foyer presque éteint, vers la cuisine où Claudine s'était réfugiée.

La cuisine était grande, avec une large cheminée à la mode antique, une longue table contre la muraille. Elle était fortement éclairée par une lampe suspendue. Vérissime, la très vieille Vérissime que je n'ai pas encore présentée aux honnêtes gens, dormait dans le vieux fauteuil en bois rouge, montrant sans discrétion ses vieux mollets à la flamme.

Un cri d'un appel désespéré, qui se fit entendre à la porte de la cuisine, affola complètement Claudine, qui secoua violemment la dormeuse. J'avais ouvert la première porte. Le tonnerre ne grondait pas en ce moment, il était remplacé par un vent ronflant. J'ouvris la seconde porte ou plutôt la double porte de la cuisine. Une forme noire, effrayante, indescriptible au premier moment, bondit du dehors, entra dans la pièce avec la violence d'un boulet et vint s'étendre sur le sol carrelé.

C'était un être de moyenne stature, tout en loques et tout souillé de boue noire. Il se releva en oscillant. Des cheveux emmêlés et plaqués, une face étrange, un masque de terre de Sienne, mais zébré de rose et de rouge par des ruisselets d'eau qui descendaient de la chevelure ou de sang qui coulaient des déchirures du front et des joues; la chemise ouverte, une veste et un pantalon en lambeaux et partout où on voyait de la chair, aux mains, à la poitrine, aux jambes, des écorchures fraîches; c'est tout ce qu'on pouvait distinguer. Il promenait autour de lui des yeux qui paraissaient effrayamment blancs et des regards encore égarés.

— Il ne faut pas le laisser mourir de froid et de misère. Tu vas, mère Vérissime, me le déshabiller, le sécher, le frotter et lui donner un fort grog au genièvre. Claudine, allez chercher dans notre magasin de quoi renipper ce gaillard-là, du haut en bas, chaudement, solidement.

Mais tout brusquement le monstre s'approcha de moi et me dit d'un ton triste et timide.

— Bonsoir, mon parrain!

C'était ma foi vrai. C'était Pierre, Pierre Copin, mon filleul et le filleul de... la femme du consul général.

Il me rappelait trop vivement l'*infidèle* que je cherchais à oublier pour que je l'engageasse à venir à Hautville. J'aimais bien pourtant ce garçon doux, intelligent et droit. Puis il descendait d'une foule de *Copin* qui avaient servi mes parents depuis des générations. Très particulièrement son père, bien qu'il eût huit ans de plus que moi, avait été le premier et le cher compagnon des jeux de mon enfance. Aussi lui avais-je loué une ferme nommée le Fort de Questrecques, située à 3 lieues de Hautville, pour un prix très minime, qu'il ne me payait du reste jamais. Je ne lui en parlais pas, j'étais

content de faire ce cadeau à un brave garçon qui m'avait donné les plus grandes preuves d'attachement.

Vérissime s'entendait au lavage. Pierre redevint bientôt propre et clair, son teint avait repris ses couleurs fraîches, les écorchures étaient peu profondes. Je l'embrassai avec affection. Il n'était ni grand ni fortement bâti; et, bien qu'il eût dix-sept ans, on ne lui en donnait pas plus de quinze; il n'était ni beau ni laid, mais il *sentait l'honnêteté.*

Après le vague sourire qu'il m'avait adressé en s'approchant de moi, sa physionomie avait pris une expression plus grave encore qu'il ne lui était habituel. Il baissa les yeux et me dit d'une voix tremblante :

— Mon père m'a dit comme ça : tu vas aller à Hautville, au château, tu sais? Tu diras à M. Philippe d'Ecaux, tu sais? ton parrain : « Mon père m'envoie vous dire qu'il va mourir demain, peut-être cette nuit, c'est le médecin qui le dit. Mon père vous prie, comme on prie le bon Dieu, de venir tout de suite, tel temps qu'il fasse, au Fort. Il a quelque chose à vous dire, sans quoi il mourra désespéré. » Tu ne reviendras pas sans lui.

— Comment, mourir! m'écriai-je. Mais, il y a huit jours, quand j'ai envoyé chercher de ses nouvelles, on a dit qu'il était guéri.

Le jeune paysan n'avait pas envie de discuter. Il répéta la leçon.

— Comment se fait-il que tu viennes si tard? lui demandai-je.

— Ce n'est pas la faute de notre père, répondit-il avec un généreux empressement. C'est la mienne tout seul. C'est à trois heures qu'on m'a donné la commission. Mais Rosalie Descamps, me voyant tout triste de quitter mon père dans cet état-là, me dit qu'elle viendrait me conduire jusqu'au ruisseau du Maréchal-Bleu. Je l'ai attendue en pleurant, assis derrière une haie des pâtures du Fort. Je pleurai tellement que le temps se passa. Rosalie ne put pas venir sans doute. Je partis; il était nuit noire. Puis vint l'orage. Je voulus couper au court dans les bois, mais j'avais tant pleuré que j'en avais perdu l'esprit. Puis je pensais à mon père, que je ne reverrais peut-être plus, et je me demandais pourquoi Rosalie n'était pas venue, elle qui est sage et de parole comme un curé. Alors, depuis cinq ou six heures, je cours, je tombe, je m'accroche aux épines, je traverse les futaies. J'avais perdu la tête et j'allais me coucher sous un arbre jusqu'au jour, quand j'ai entendu des chiens aboyer. J'ai dit : Il y a du monde par là, et me v'là...

— Allons, Claudine, allez réveiller Constant.

Claudine, bien qu'elle m'eût volontiers fait mettre au lit par la gendarmerie, sortit sans trop murmurer.

Constant descendit en achevant de boutonner son gilet. C'était

un ancien soldat. Après la reddition de Metz, il n'avait pas voulu se rendre aux Allemands. Il s'était sauvé avec son lieutenant, mon très cher ami Louis de Liembrune. Je l'avais retrouvé, après la bataille de Patay, dans le lit qui avoisinait le mien à l'hôpital. Tous les paysans de nos villages regardent volontiers les propriétaires du voisinage, quand ils les rencontrent à l'étranger, comme leurs protecteurs naturels. Il n'y eut plus moyen de séparer Constant de ma personne.

Mon filleul était endormi. Nous le portâmes dans la voiture qui allait nous conduire au Fort. Nous le couchâmes, enveloppé de couvertures, et nous voilà partis.

L'ouragan n'avait rien perdu de sa force, le tonnerre moins déchirant était aussi bruyant. Les éclairs zébraient de reflets d'un gris lugubre les champs noirs qui s'étendaient devant nous. Mais je ne voyais rien, je n'entendais rien. Je ne pensais même pas à cet humble et fidèle ami de mon enfance qui allait mourir. Je n'avais qu'une idée : le château de Questrecques. Il fallait passer devant, pour aller au Fort. Combien de temps mîmes-nous pour faire les trois lieues qui séparaient Hautville de la ferme ? Il me semble que nous venions de partir. Pourtant, je sentis aux battements de mon cœur que nous arrivions. C'est là.

Je reçois un coup dans le cerveau qui déchaîne toutes les folies du souvenir. Pour un moment, ma volonté même fut submergée. Claire ! C'est là qu'elle était née, et mille traits attendrissants de sa gentillesse enfantine revenaient aussi tendrement à l'appel de mon cœur que si j'eusse été son grand-père. C'est là ! Ah ! c'est là ! dans cette allée du parc ! Au mois de juillet 1870 ! elle me donna la main ! Et que cette main était douce, mon Dieu ! ce n'était plus ces petites rapes très fines, mais rugueuses de la mignonne Claire ! Elle me dit avec son ton doux et résolu :

— Je n'ai jamais rien oublié, Philippe, et je ne vous oublierai jamais, jamais.

Elle a dit jamais, elle l'a même répété deux fois. Il paraît que deux affirmations... Mais que je suis inepte de faire de l'esprit avec mon angoisse.

Elle me tendit les mains, je les couvris de baisers. Quand je retirai le front, je vis les grosses larmes qui coulaient le long de ses joues. J'eus le cœur si serré que je ne pouvais l'interroger, mais mon visage était éloquent sans doute. Elle posa sa tête sur mon épaule comme elle faisait quand elle était toute petite et qu'elle voulait dormir.

— C'est, me dit-elle, que je pense à ces fusils nouveaux qui tuent de si loin. Mais soyez tranquille, Philippe, vous êtes bien mon

mari dans mon cœur. Si vous êtes tué, je serai votre veuve; et une fois mon père mort, j'entrerai au couvent pour penser à vous sans distraction.

Oui, elle dit cela, et je vis, et son père est mort, et elle est la femme d'un autre, et je n'ai jamais su ni pourquoi ni comment!

J'eus une sorte de congestion, un oubli complet de moi-même. Je me mis à chantonner l'air de Mignon : *Connais-tu le pays, c'est là! c'est là!*

Le pauvre Pierre se redressa et je l'entendis sangloter. Le contraste entre la situation de son père qui allait mourir et cette chanson avait saisi son âme vraiment délicate.

Ces sanglots commencèrent à me dégriser. Je regardai autour de moi. La pluie avait cessé, l'orage se taisait, le vent s'apaisant avait sauté brusquement au nord. La nuit était moins noire. Nous étions arrivés à la ferme du Fort. Pierre était déjà entré en courant follement pour donner à son père une dernière joie par l'annonce de mon arrivée.

II

J'entrai dans la *maison*. Il n'y a que deux pièces dans nos fermes, la *maison* et la *chambre*, la maison qui est très grande où tout le monde, maîtres, enfants, domestiques, se tient pendant tout le temps qui n'est pas donné au sommeil, la chambre où couchent les maîtres et où l'on reçoit dans les occasions supra-solennelles.

La maison était presque sombre. L'unique chandelle avait été mise dans la lanterne et courait dans l'écurie. Un petit feu de gros bois brillait dans la haute et large cheminée. Il jetait quelques lueurs confuses, il semblait garder toute sa lumière pour les deux personnages qui ressortaient en vigueur, assis sur deux chaises dans les coins, à droite et à gauche, sous le manteau de la cheminée.

A droite, la femme du malade penchait en avant la tête couverte de son tablier. La douleur ne l'empêchait pas de dormir et elle dormait évidemment, car elle ne bougea pas à mon entrée. A ses pieds, sur de petits trépieds grossiers, comme ceux qui servent à la servante qui trait les vaches, étaient assis les deux plus jeunes enfants : Jacqueline, qui avait seize ans et qui mettait déjà des rubans noirs à un bonnet, et Marc qui arrangeait un *arcquet* pour prendre des grives. Ce groupe me serra le cœur et m'indigna.

De l'autre côté se tenait un paysan d'une cinquantaine d'années, dont le profil sévère se détachait en même temps que la silhouette de sa courte pipe sur la muraille blanche.

Ce n'était autre que Julien Descamps, M. le maire, le vrai type du vieux paysan Boulonnais, grave, réfléchi, respectueux et vaniteux, probe et redoutable en négoce, à peu près persuadé qu'il a tout vu, qu'il sait tout, et le disant, ce qui le distinguait de ses pères qui se contentaient de le penser.

Il se leva à mon approche, fit tomber sur son ongle les cendres de sa pipe, qu'il mit dans la poche de son gilet. Il attendit respectueusement que je lui tendisse la main et il me distribua l'éloge d'un ton de *magister elegantiarum*.

— J'avais bien dit, M. d'Ecaux, que vous viendriez et que vous ne pourriez pas faire autrement. On reconnaît là le sang des vieilles gens. Feu madame, que Dieu bénisse!... (Madame c'était ma grand'mère; il ne pouvait se rappeler sans un doux attendrissement les gourmades qu'elle lui avait données quand il était un petit domestique paresseux.)

Je passai et j'entrai dans la *chambre*. Il me parut qu'Antoine était mort, je songeai à cette femme qui dormait près du feu pendant l'agonie de son mari, à cette fille qui ajustait si complaisamment des rubans de deuil, à ce fils qui était tout occupé de ses grives. Plus tard, en une heure terrible dont l'épouvante tragique me gèle encore les veines, je me rappelai les attitudes de ce groupe. En ce moment-ci ce ne fut qu'une vision.

La chambre était éclairée avec une prodigalité pieuse. Il y avait trois chandelles. Une d'elles, placée dans un chandelier de fer, ficelé en haut d'une chaise, éclairait l'oreiller du lit où reposait le corps. Cette lumière terne empruntait des reflets livides aux rideaux d'indienne rouge qui entouraient ce lit. Sur une commode, en ce moment recouverte d'une serviette, se trouvait un crucifix entre deux chandelles, aux longs lumignons lugubres. Antoine était étendu sur le dos, les mains croisées sur la poitrine. La lueur de la chandelle très rapprochée du lit détaillait tous les traits du visage : le ton de vieil ivoire de la peau, les yeux clos, recouverts de paupières violacées, les pommettes saillantes, la peau collée sur la face amaigrie, les lèvres blanches et surtout le nez effilé, comme si ce fût là que la peau avait fait le plus d'efforts pour se recroqueviller et se mouler sur les muscles.

Je m'approchai. Il n'était pas mort. La joie de mon arrivée lui avait donné une syncope. Il revint à lui, remerciant Dieu. Il décroisa ses pauvres mains maigres, où des lignes de chair pâle encadraient les plaques de hâle que la maladie n'avait pu effacer partout.

— Te voilà, Philippe? me dit-il d'une voix douce, voilée, mais ferme.

Ma foi, je suis bête comme une tourterelle. Je me mis à pleurer.

Il y avait vingt ans qu'il ne m'avait pas tutoyé et cela m'avait ouvert le cœur en quatre. Il me regarda. Son œil ressemblait à sa voix. Il semblait envoyer un rayon vigoureux d'au milieu d'une brume, un rayon vivant arraché à la mort. Comme la voix sortait ferme d'un organe déjà presque inerte! La vie s'était réfugiée tout entière dans une pensée unique, qui seule le soutenait encore dans le combat contre la mort victorieuse. Je compris qu'il ne vivait plus que pour me parler, par une force particulière de volonté, et par une intention déterminée de la Providence qui me condamnait évidemment à faire ce qu'il désirait. Bon! je suis assez brave et assez étourdi de nature, assez insouciant; et ce consul général me rendait absolument désintéressé dans les perspectives d'avenir, — du moins, je le croyais alors. — Je me dis que je ferais ce qu'il me demanderait. Je vins m'asseoir près de son lit, je pris sa pauvre main froide et décharnée. La lumière roussâtre de la chandelle donnait en plein sur son visage mort et le rayon vivant qui sortait de cette morne prunelle indiquait une telle anxiété que j'en fus ému.

— J'ai fait reculer la mort un instant, dit-il d'un voix haletante, c'est qu'il faut que je vous parle; mais, vous parti, je tomberai comme une vessie crevée, heureux ou désespéré, comme vous voudrez.

— Allons, lui dis-je emporté par l'étourderie de mon bon cœur, tu sais bien que je ferai tout pour te laisser mourir en paix et gagner le paradis en bénissant Dieu.

— Est-ce que vous le jureriez, sur votre foi et honneur, de m'accorder tout ce que j'ai à vous demander, répéta-t-il avec un redoublement de cette angoisse qui m'ôtait tout sang-froid.

— Comme je te sais incapable de me demander quoi que ce soit contre cette foi et cet honneur, je te le jure, répondis-je avec solennité.

Il frissonna; ses lèvres se crispèrent légèrement. Un afflux de sang donna un peu de vie à ses joues. Il regarda le crucifix d'un regard reconnaissant et tendit d'un geste lent et fatigué sa main vers la mienne.

— Ecoute-moi sans rien dire. Tu sais que je vas mourir. Je n'ai que le temps, bien juste. Tu m'as donné pour 1500 une ferme de 3000, je travaille comme pas un, je suis plus malin que les autres, je n'ai jamais été au cabaret, je ne bois pas, je me lève tôt, j'ai l'œil à tout, je ne m'amuse jamais. Eh bien, je n'ai jamais pu payer mon terme. Je vous dois 13 500 francs, je suis presque ruiné, oui, et savez-vous pourquoi? C'est par Eléonore, ma femme. C'est par son désordre, par sa négligence, par sa paresse, parce qu'elle n'est ni propre, ni capable, ni soigneuse; et c'est pour tout ça

que je meurs. Ah ! j'ai bien ruminé, bien soupiré, bien enragé, bien souffert et me voilà usé et mort en pleine jeunesse. Et il faut tout dire, c'est le pire de tout, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour le cacher : c'est que ma femme aime à boire et j'ai peur qu'elle ne devienne *ivrognesse*. Puis, voyez-vous, je crois qu'elle ne m'a jamais aimé et qu'elle est toujours restée attachée à ce sans cœur d'Alphonse Duhamel. Vous vous rappelez que c'était lui qu'elle voulait avoir pour mari. Mais ses parents m'ont préféré parce que vous me laissiez le Fort à bon compte. Ma fille Jacqueline, c'est déjà coquet et ça peut tourner mal si ce n'est pas surveillé; Marc, mon fils dernier, c'est un paresseux. C'est tout le sang de la mère, des Fauquembergues, mauvaise race, vous m'entendez bien M. Philippe?

Je fis un signe affirmatif en lui serrant doucement la main.

— Eh bien, si moi, adroit et courageux, je n'ai pas pu faire mes affaires, comment, moi mort, les feront-ils. Pierre, mon aîné, lui c'est la bonté, la sagesse même, mais il n'a pas de goût à la culture et n'y entend rien. Eléonore achèvera de manger tout mon bien et le sien. Vous vous fatiguerez, un jour ou l'autre, de soutenir des fainéants, et qui deviendront peut être pire encore que des fainéants. Oui, après le bon Dieu, il n'y a que la nécessité de travailler pour ne pas mourir de faim, qui puisse les sauver. Si Eléonore reste ici, elle fera la dame pire que jamais, moi n'y étant plus, et elle comptant plus que jamais sur vous. Jacqueline courra et Marc braconnera, et le pauvre Pierre se désespérera inutilement à les nourrir.

Il s'arrêta un instant et reprit d'une voix plus basse encore.

— Il faut que je vous dise mon idée, c'est que si Eléonore reste ici, Duhamel, quoi qu'il soit assez riche aujourd'hui, l'épousera. Ça me crève le cœur, et puis qu'est-ce que deviendront mes pauvres enfants avec un beau-père comme ça. Vous avez juré, n'est-ce pas Philippe? Eh bien, il faut qu'Eléonore quitte le Fort. Elle ne voudra pas, pour ne pas descendre et pour rester grosse fermière; mais il faut la forcer à partir. Nous avons dans le bout du village, à Heurtevent, une petite maison, avec quelques mesures de terre; avec ce qui nous reste encore, ils peuvent vivre là heureux, mais en travaillant. Ils n'auront pas le temps de penser à mal faire. Je sais bien que vous ne leur demanderez jamais les 13 500 francs que je vous dois, mais il ne faut pas qu'Eléonore le sache, il faut que Duhamel croie que vous les exigerez sitôt que vous ne serez pas content de leur conduite. N'est-ce pas raisonnable, tout cela?

Je l'avais écouté patiemment pendant son long discours. Je voyais bien que l'affaire était désagréable pour moi. Mais, au fond,

il agissait sagement. Je lui promis que d'une façon ou d'une autre Eléonore quitterait la ferme.

— C'est que ce n'est pas tout, et voilà le plus difficile : il ne faut jamais, surtout de la vie, ah! jamais, dire que c'est moi qui ai demandé que vous les renvoyiez d'ici. Tout serait perdu!

— Tu es trop exigeant, répliquai-je, tu as déjà assez abusé de ma promesse pour me demander une chose qui ne s'est jamais faite.

— Mais comprends donc, Philippe, et sa voix devint haletante, si on sait que c'est moi, tout est fini. Ce qui les retiendra un peu, beaucoup, oui beaucoup, c'est la pensée du mari et du père qu'ils estimaient. Si on leur enlève cette estime en leur laissant croire que leur père a voulu les ruinér, qu'est-ce qui les retiendra? Et puis, et puis penser qu'on sera maudit par sa femme et ses enfants après sa mort! qu'ils ne penseront à vous que pour en mal penser, qu'ils ne vous pleureront pas, qu'ils ne prieront pas pour leur père! ah! c'est impossible, hein? Avoir été si malheureux toute sa vie et l'être encore après sa mort! Je l'ai dit à M. le curé : ça, je ne peux pas le pardonner à Dieu, et si, après m'avoir fait tant souffrir, il ne veut pas m'accorder cela, je mourrai en le maudissant. Et ce sera toi, Philippe, la cause, oui la cause de tout! Et qu'est-ce que cela te fait? Tu es riche, tu es fort, tu es au-dessus de tous, et tu as peur d'accorder à un pauvre diable qui va mourir la bénédiction de sa femme et de ses enfants et son salut dans l'autre monde?...

Je ne sais pas si un autre eût résisté. Moi, je ne résistai pas.

— Je t'accorde ce que tu demandes, Antoine, répondis-je doucement. Je ferai ce que tu veux, comme tu le veux.

— Vous me jurez que, quoi qu'il arrive, jamais, jamais vous ne laisserez deviner à n'importe qui que c'est moi qui ai demandé cela?

— C'est entendu, je te le promets sur l'honneur.

— C'est bien, c'est assez, c'est comme si le bon Dieu y avait passé.

Avec un mouvement lent et touchant, il me tendit les bras.

— Merci, mon petit Philippe, tu n'as pas oublié ton compagnon d'enfance. Je crois bien que tu seras ennuyé, mais tu es au-dessus de tout, et brave, et tu penseras que tu me fais arriver heureux dans l'autre monde.

J'étais heureux moi-même. De grosses larmes coulaient de mes yeux. Je le serrai avec tendresse sur mon sein.

— Maintenant, adieu, dit-il d'une voix faible. Nous nous reverrons là-haut avec ta grand'maman et les braves gens. Si le bon Dieu le veut, je reviendrai souvent te dire que je te remercie et que c'est toi qui m'a fait monter dans la paix du Seigneur.

Alors je sanglottai. Il paraissait sommeiller. J'allai m'agenouiller

à côté du crucifix. Je remerciai le Seigneur de m'avoir réservé cette occasion de donner une si grande joie à ce pauvre garçon. Je ne pouvais prévoir que cette joie allait bouleverser ma vie.

III

Le commencement de novembre avait toujours été pour mon imagination une véritable fête. J'y trouvais très vibrantes toutes les notes de la gamme intellectuelle. La vie champêtre secouait vivement sa caressante monotonie. Pour nous tous, ruraux de grande allure, gentilshommes et bourgeois de loisir, pour ceux même qui appréciaient peut-être moins que nous les fleurettes de la pensée et les joies intimes de l'âme, il y avait une variété de secousses bien faite pour nous engager à bénir cette arrivée du vieil hiver.

Les traditions étaient très vivantes, avec leurs coutumes pittoresques ou sévères, ou joyeuses, mais toutes caractérisées et parlant vraiment aux cœurs simples, aux âmes fines comme aux corps vigoureux. *Gaudeamus!* c'est le premier mot que nous entendions dans la matinée de la Toussaint. L'Église nous le disait, avec son bon sourire maternel, comme pour diminuer en nos âmes les tristesses du Jour des Morts qui approchait, et pour faire rayonner l'espérance jusqu'au plus profond de nos regrets. Puis, après cette fête des Morts, la Saint-Hubert! Après les caresses de la foi, après les poignantes jouissances de la mélancolie, venaient les vigoureuses joies du corps. Joies du grand air, joies des grandes courses, joies du bon vin aussi, au milieu des abandons de la bonne camaraderie! *Gaudeamus igitur* en trempant de quelques gouttes de joie bruyante la forte et amère liqueur de la vie.

Cette année-là, c'était mon cher ami Louis de Liembrune qui *donnait* la Saint-Hubert. Il savait faire finement les choses et je me promettais une journée heureuse. Antoine ne le permit pas. Le soir de la Toussaint, quand je rentrai des vêpres des morts, je reçus un messager m'indiquant que mon humble ami avait cessé de vivre vers le matin, et que le service funèbre aurait lieu le surlendemain, le jour même de la Saint-Hubert, à 10 heures.

Ce surlendemain je m'habillai cérémonieusement, tout de noir; je voulais honorer ses obsèques. Je voulais aussi être triste, mais tout s'y opposait. Le grand accès de ma fièvre d'amour était passé encore une fois. Le vent était descendu au sud. L'air était redevenu doux. Le soleil brillait et caressait, il s'obstinait à mêler aux grâces de l'automne qu'il faisait resplendir, les coquetteries du printemps. Il donnait une frange rose aux petits nuages blancs qui se tenaient

à l'horizon presque immobiles, puis il dénouait languissamment ces franges roses comme pour varier coquettement la bordure de ces draperies du ciel. Et ce ciel était d'un bleu si tendre, avec ce pointillé d'un blanc virginal, qu'il faisait rêver à ce sentiment vague et étonné de la jeune fille, à cet amour pur qui n'est guère que la continuation de la tendresse fraternelle. Était-ce cet amour-là que Claire avait eu pour moi? L'amour, toujours l'amour, jamais la mort! Je n'y pouvais penser à la mort.

Le grand vent des derniers jours avait rempli les chemins de feuilles vertes, et ma voiture roulait sur cette jonchée triomphale, sans bruit, comme une voiture de prince entrant dans une bonne ville du moyen âge.

Pour arriver à la ferme du Fort, il me fallait traverser les bois et les plaines, cotoyer les fermes résonnantes des défis joyeux du coq, et les hameaux grouillants d'enfants tapageurs. Partout la vie riante et hardie! La brume aux nuances si finement violettes devenaient de plus en plus diaphane. Le soleil montait dans sa gloire, donnant aux paysages d'automne une puissance de tons variés que le printemps ne montre pas. Dans les bois de hêtres, c'était comme une mer moutonnante de vagues toutes rondes, d'un brun pourpré qui étincelaient comme l'or en fusion. Dans les haies, les buissons d'érables étalaient leurs feuilles d'un jaune clair, plus brillantes que le bouton d'or, à côté du vert hardi de la ronce. Sous les feuilles tombées des noisetiers qui avaient protégé les touffes d'herbes contre les premières gelées, on voyait poindre une violette sauvage et une petite marguerite autour desquelles voltigeait mollement un pauvre papillon blanc; trompé par ce doux soleil et ces fraîches fleurs il semblait demander s'il était vrai que le printemps fût revenu.

Ainsi tout me parlait de printemps, quand j'avais établi ma vie sur ceci que j'étais vieux. Tout éveillait en moi, avec une intensité toujours renouvelée, le sentiment de la vie, quand je ne voulais songer qu'à la mort, à la mort de mon cœur, et surtout à la mort de cet ami de mon enfance, à peine plus âgé que moi. Il y avait en moi une voix coquette et coquine qui murmurait que j'avais à peine trente ans, que c'était bien tôt encore pour m'enterrer dans l'austérité, que Claire n'était pas la seule honnête jeune fille de cette terre, et que le doux seigneur, notre père, permet à ses enfants de jouir de ses dons, loyalement, joyeusement, en toute pureté, franchise et décente ouverture d'esprit.

Mon entrée dans la maison du Fort fut accueillie avec ce petit murmure qui indique la joie contenue. On n'osait à peine espérer que je viendrais, à cause de la Saint-Hubert.

Chacun se dit que j'avais fait un grand sacrifice. Je vis une centaine de regards se tourner vers moi remplis de gratitude comme si c'était chacun des assistants, tout le village et la classe entière des paysans boulonnais, que j'eusse honorés par cette conduite héroïque. Je sentis dans mon cœur une petite exaltation d'ivresse cordiale. Je me sentais aimé de tout ce monde; et pourquoi ne pas le dire, cette affection de tous, c'était à peu près tout mon bonheur.

Pourtant, en répondant par un sourire à tous ces yeux qui m'assuraient d'un abandon naïf, à la fois affectueux et respectueux, j'en rencontrai deux qui étaient loin de me dire des tendresses.

Quel était ce personnage qui me regardait fixement avec des yeux insolents et haineux? Un bourgeois, assez riche à en juger d'après son costume, un bel homme, même le type du bel homme, le beau brun par excellence, un peu en chair peut-être. Il y avait en lui, évidemment, du soldat et du commis-voyageur, du sergent et du ténor, si l'on veut. Pris dans son ensemble, il eût paru ce qu'on nomme généralement un bon enfant, sans cet air prétentieux et insolent qu'il avait, ou plutôt, chose curieuse, qu'il s'efforçait d'avoir. C'était un homme de trente-cinq à quarante ans, haut en couleur, la figure ronde, les joues fraîches, les lèvres grosses et rouges, les yeux et les cheveux d'un noir bleuâtre, la moustache plus sombre encore et retroussée à la conquérante; un fort gaillard aux épaules larges, aux mains épaisses, faisant éclater les gants, aux pieds larges et plats, mais bien chaussés.

Je m'arrêtai un instant à regarder paisiblement tous ces détails, à la grande fureur du personnage qui paraissait, je ne sais pourquoi, vouloir m'intimider par des froncements de sourcils et des clins d'œil menaçants. Il tombait bien.

On n'attendait que moi. Tout le monde sortit de la maison. Le prévôt de la confrérie de Saint-Hubert prit la tête portant la grande croix, escorté d'un enfant de chœur qui agitait une sonnette. Le chantre suivait, en lançant dans les champs sonores, à de longs intervalles, des versets du *De Profundis*, le curé venait ensuite et sa voix alternait avec celle du chantre, puis le grand chariot de la moisson, recouvert d'un drap blanc posé sur des cerceaux qui s'avançait très lentement, mené par six chevaux de labour et portant le cercueil du fermier.

Quand la cérémonie fut terminée, nous regagnâmes le Fort, où tous ceux qui avaient été engagés personnellement à l'enterrement devaient dîner.

Il pouvait y avoir une soixantaine de convives, répartis sur deux tables, l'une, dans la maison, était destinée au gros des invités,

parmi lesquels prirent place, sans que personne y trouvât à redire, quelques parasites, à demi mendiants, à l'affût d'une telle franche lippée. Le festin était somptueux, pour des gens dont les plus riches ne mangeaient pas du lard chaque jour. Il offrait, en effet, les quatre plats classiques et traditionnels des dîners funéraires, le bœuf bouilli, le veau rôti, la salade et le gâteau nommé noirolle, avec du cidre pour boisson.

Dans la *chambre*, une table un peu plus restreinte attendait les parents proches, les trois prêtres qui avaient dit l'office et les invités de distinction représentés par le père Descamps, le beau brun et moi.

Avant que j'entrasse dans la ferme, une petite main avait saisi la mienne et m'entraîna dans la cour.

— Je suis Rosalie Descamps, me dit la propriétaire de cette petite main — une fillette de quinze ans qui me frappa par son expression de gravité précoce et de franchise hardie, — vous savez, Monsieur Philippe. Pierre vous aimera toujours, et moi j'aime tout ce qu'il aime. Je veux vous dire de vous défier. Voilà ce qu'Éléonore Copin a dit au capitaine Duhamel : « Vous voulez donc faire tout manquer. Vous ne pouvez donc pas attendre qu'il ait signé. » Moi, j'étais à écumer le pot. On ne faisait pas attention à moi.

Elle rentra prestement. C'était donc là l'ancien rival du pauvre Antoine. Quand je rentrai, il continuait de causer avec Eléonore qui lui répondait avec le demi-sourire de veuve consolable. Il vint se mettre à table à côté de moi. Ses regards jusque-là haineux avaient changé d'expression, il les avait saupoudrés de sucre. L'usage ne permet pas aux fermières de s'asseoir à table avant la venue du gâteau. Eléonore resta à servir les convives de la *maison*, tandis que sa fille nous servait dans la *chambre*.

La fillette me frappa vivement. Je ne l'avais jamais regardée bien attentivement jusque-là. Dans son costume de grand deuil qui l'amincissait, après les soins fort coquets qu'elle avait pris de sa personne, de sa coiffure particulièrement, elle était vraiment jolie, plus que cela, très attrayante. On devinait sous une légère couche de hâle une peau d'une finesse et d'une blancheur rares. Sa taille rondelette n'était pas lourde, son visage à peine ovale se terminait par un joli petit menton à fossette et ses cheveux d'un châtain brillant encadraient bien un front ouvert. Il y avait dans ses yeux couleur de noisette une expression encore naïve, mais déjà puissante : ils regardaient avec une langueur tendre qui tout brusquement entrait en coquetterie et lançait quelques étincelles, je ne veux pas dire provocantes, ce serait exagéré, car la fillette, si coquette qu'elle fût, était encore fort candide. Il me semblait reconnaître à d'autres

expressions de ses yeux quelque chose de l'honnête nature d'Antoine.

L'attention avec laquelle je la regardai frappa Duhamel.

— Voilà une jolie fille appétissante, monsieur, dit-il.

J'étais évidemment distrait, sans quoi j'eusse protesté contre le mot appétissante que je trouve grossier et compromettant. Je répondis :

— Oui, une bien jolie fille.

Je continuai à rêvasser tandis que le regard de mon interlocuteur pétillait.

Cette réponse fut la première de mes maladresses. Je n'allais plus guère agir et parler sans en commettre de nouvelles, ou plutôt non, j'allais continuer d'agir et de parler comme j'avais toujours fait jusqu'ici, en toute franchise et gaieté, en allant de l'avant avec la conscience de la pureté de mon intention et en désirant plaire à tout le monde. Mais je n'étais plus sous la goutte d'or, comme disent les Arabes. Tout ce que j'allais faire et dire pendant huit jours devait être mal interprété, tourner contre moi et me mener vers les « profondeurs de l'abîme ».

— Oui, reprit-il, en regardant l'impression que chacun de ses mots, qu'il pesait, pouvait faire sur moi, c'est encore sage, c'est pur jusqu'ici comme les vestales, vous savez, mais le feu est sinon à la maison du moins tout près, dans les étables. Et ce sera un joli feu flambant comme un feu d'artifice. C'est bien malheureux qu'elle ne rencontre pas un jeune homme de la ville, de Paris, ça vaudrait mieux, qui lui donnerait de l'éducation, de beaux habits. Je vous réponds que ça serait une femme dont on serait fier.

Je hochai toujours poliment et affirmativement la tête, sans guère comprendre. Je rêvais toujours aux moyens de faire avaler à Eléonore l'amère pilule que son mari m'avait chargé de lui offrir.

Le bon curé dit le *De Profundis* en guise de grâces. Chacun s'éloigna. J'avertis Eléonore que je viendrais causer avec elle le lendemain. Le père Descamps m'accompagna un bout de chemin, je lui demandai ce que c'était que le capitaine Duhamel.

— Capitaine, murmurait-il, capitaine... il ne l'est pas plus que moi. Il a été sergent. Mais il a le bras long, très long, il va jusqu'à M. le préfet. Il a tué bien des gens, à ce qui se dit, en duel. Il est très méchant et comme on dit franc-maçon.

IV

Le lendemain, Pierre et Rosalie m'attendaient à la barrière du Fort. La naïve tendresse de ces enfants me réjouissait l'âme. Je descendis de cheval. Je les embrassai.

— Monsieur Philippe, voilà ce que nous voulons vous dire. Nous en avons parlé, Pierre et moi, toute la matinée. Mais, avec vous, il est peureux, il n'ose rien dire. Voilà la chose. Il est tout seul contre tout le monde à la maison. Il a passé, hier, toute l'après-midi à se disputer avec les autres, parce qu'ils veulent faire des choses qui ne sont pas à faire et qui sont mauvaises. Jacqueline ne demanderait peut-être pas mieux que d'être bonne, mais on la tournera à l'envers. Pierre ne veut pas s'exposer à manquer toujours de respect à sa mère et à se disputer avec son frère et sa sœur. Voilà ce qu'il vous demande, puisque vous êtes son parrain, c'est que vous le mettiez, pendant deux ans, dans une classe de français en pension, à Dohen. Après ça, il s'engagera. Il reviendra sergent, nous nous marierons. On ne demandera pas mieux, ici, que d'être débarrassé de lui.

Je regardai en souriant la figure animée de la maîtresse fillette, l'air confus et les yeux baissés du futur sergent.

— C'est une affaire entendue. Promène mon cheval, Pierre, je ne serai pas long.

J'étais décidé à brusquer l'affaire. Ce que Rosalie venait de me dire me confirma dans un projet que je rêvais, pour sauver la fille d'Antoine des embûches du démon maçonnique. Il y avait place pour elle à Hautville, entre Claudine et Vérissime.

La veuve était seule, fort propre et les cheveux luisants de pommade. Elle était occupée à examiner des papiers qu'elle avait retirés d'une armoire. Elle cherchait à se rendre compte de sa situation financière. Elle avait les joues fort animées, et quand elle s'approcha de moi pour m'embrasser, selon les vieilles coutumes, je pus constater qu'elle sentait fort l'eau-de-vie. Les deux ennemis du pauvre Antoine, pensais-je, Alphonse Duhamel et l'ivrognerie, n'ont pas attendu longtemps pour le remplacer ici. Je me confirmai dans ma résolution d'enlever la fillette à ce milieu qui menaçait de devenir fort vilain.

— Et Jacqueline? dis-je brusquement. C'est une jolie fille ; vous n'allez plus avoir beaucoup de temps pour la surveiller. Envoyez-la à Hautville. Claudine la gardera et elle lui apprendra la couture.

Elle me regarda fixement.

— Le capitaine me l'avait dit, murmura-t-elle. Je ne l'aurais pas cru!

Elle poursuivit avec volubilité.

— Le capitaine dit que c'est un gros sacrifice à demander à une mère, et qu'il faut savoir ce qu'il en résultera et comment les choses tourneront.

— Je comprends que ce soit un grand sacrifice pour vous, ma pauvre Eléonore, répondis-je avec ma candeur imbécile. Vous y

réfléchirez et vous comprendrez que c'est son avenir assuré. Maintenant, dites-moi ce que vous avez résolu de faire, pour vous.

Elle me regarda avec étonnement.

— Mais c'est tout simple, je resterai ici. Tout le monde sait que vous êtes bon et donnant, que vous aimiez bien Antoine et que c'est à cause de vous que je l'ai épousé, quand je pouvais avoir beaucoup, beaucoup mieux. Mais on savait que vous lui donneriez la ferme à moitié prix et même pour rien. Tout le monde sait bien que vous ne ferez pas moins pour moi, qui aurai peut-être du mal à trouver un autre mari, plus de mal que s'il était mort il y a dix ans, par exemple. Le capitaine m'a dit d'être tranquille et qu'il se chargerait de vous prouver que vous auriez tort de ne pas me tenir quitte des fermages échus et de ne pas laisser la ferme pour rien à la veuve d'un homme qui vous aimait bien. D'ailleurs vous sentez bien, Monsieur Philippe, que je ne peux pas rester comme ça, et le capitaine ajoute encore que vous, qui faites métier de défendre la morale publique, vous serez content de m'aider par là à trouver un protecteur pour mes enfants. Vous comprenez?

Je comprenais qu'elle était plus sotte, plus grossière, plus foncièrement dépravée qu'on ne le disait. Je vis qu'Antoine avait bien deviné; le capitaine, quoique fort à l'aise, eût consenti à épouser la veuve recevant en dot une belle ferme de mille écus de revenu, qui fût ainsi devenue la maison de campagne dudit capitaine. Il avait, du reste, besoin, dans l'intérêt de ses ambitions politiques, d'avoir un prétexte naturel pour se mêler davantage aux paysans, et pouvoir hanter les foires et francs-marchés sans être suspect d'espionnage. Je me contins assez pour répondre froidement :

— La succession d'Antoine Copin me doit 13 500 francs. Je lui ai fait cadeau, en lui louant la ferme à moitié prix, d'une somme égale à celle-ci. C'est tout ce que j'ai voulu faire. Je me réserve le droit d'exiger ces 13 500 francs quand il me plaira, et cela me plaira quand j'aurai lieu de me plaindre de la façon dont vous tiendrez vos enfants. Quant à la ferme, je n'ai pas l'intention que vous y restiez. Votre bail échoit en mars prochain. Arrangez-vous pour quitter à ce moment-là...

On cite, dans les narrations françaises, — et je crois que c'est la faute de Virgile — comme une image de l'étonnement, la surprise qu'éprouvent les gens qui entendent un coup de tonnerre dans un ciel sans nuage. Je ne saurais les blâmer. Mais je suis convaincu que leur étonnement, fort légitime, n'est qu'une surprise d'ombres chinoises à côté de la stupéfaction éprouvée par la veuve. Je ne redirai pas tout ce que son cerveau de paysanne lui suggéra. Le très fort *gloria* qu'elle avait pris lui avait enlevé toute hypocrisie;

elle invoqua beaucoup moins l'intérêt de ses enfants que les crimes que je m'exposais à commettre en lui enlevant les moyens d'épouser le capitaine. Moi je lui représentai de mon mieux qu'il était sage de quitter cette ferme où son mari, laborieux et habile cultivateur, n'avait pu même payer son terme. Rien n'y faisait. Ce capitaine était, comme la Vénus classique, tout entier à sa proie attachée. Elle se jeta à mes pieds, me baisa les mains, les arrosa de larmes. Puis elle me fit des menaces, me dit quelques menues injures.

— Eh bien, conclut-elle avec une sorte de rage que mon impassibilité rendait bien excusable, je ne m'en irai pas. On verra si vous oserez jeter à la porte la femme et les enfants d'un homme qui vous a sauvé la vie, et dont tous les parents ont toujours servi fidèlement les vôtres, même à la révolution, où, comme dit le capitaine, on aurait dû achever de couper le cou à tous les propriétaires.

C'était fort curieux.

— Éléonore, répliquai-je à mon tour, en me levant et en me dirigeant vers la porte, je dois vous avertir trois mois d'avance; le 30 novembre, maître Coupe-en-deux, huissier à Samer, viendra vous signifier d'avoir à partir le 15 mars à midi.

— Eh bien, me dit-elle en s'apaisant avec une inexplicable promptitude, je veux vous dire quelque chose de Mlle Claire.

Je ne rougis même pas. Je fus content de moi. Sans doute mon cœur battit à tout casser, mais la chaleur des joues ne dut pas dépasser la température du doux intérêt.

— Vous savez qu'elle avait de l'amitié pour moi. J'ai été la dernière à qui elle a parlé. Je voulais vous demander 100 000 francs et vous me les donneriez volontiers, si vous saviez; mais donnez-moi la ferme pour rien, pour dix-huit ans, et je...

Elle avait raison. Si j'avais su, j'eusse donné 100 000 francs et j'eusse fait un bon marché. Mais je croyais à quelque traquenard du capitaine. D'ailleurs, je ne pouvais pas lui donner la ferme. Je m'éloignai sans lui laisser le temps d'achever sa phrase.

J'imaginai que la semaine qui allait suivre ressemblerait à toutes les autres. Faible mortel que j'étais! Cette semaine renfermait des centaines de petits bacilles dramatiques qui allaient empoisonner mon existence. J'aurai dû pressentir que le drame de ma vie se nouait.

Cette semaine enfanta deux nouveaux monstres. J'étais fier de les avoir anéantis, comme *Pierrot vainqueur des serpents*, mais j'eus occasion de me rappeler son épouvante quand, au milieu de son chant triomphal, il voit les ennemis qu'il a écrasés s'avancer en rampant vers lui, escortés d'une nombreuse famille.

Le premier monstre qui survint, ce fut le bel homme lui-même,

le sergent Duhamel, le bourreau des crânes et des cœurs. Il était entreprenant et conquérant. Il avait affirmé dédaigneusement qu'il allait emporter l'affaire et que « ça ne serait pas long », l'affaire entière, quoi! la quittance des 13 500 francs, un bail de dix-huit ans et la promesse écrite que l'on n'en exigerait jamais le prix. La scène fut romantique. Mais le personnage fut tellement répugnant que je passe vite. Je n'ai jamais rencontré un homme qui fût aussi agaçant d'impertinence. Il faillit me mettre en colère. Il était haussé sur son insolence comme un Landais sur ses échasses. Il se croyait un homme de génie parce qu'il se disait athée et se pensait invincible parce qu'il était franc-maçon comme M. le préfet. Il terrorisait le bourgeois, en répétant qu'il avait été prévôt au 101e de ligne, et le paysan, en démontrant que Bassinet, — c'est ainsi que le maraud nommait le sous-préfet, — n'avait rien à lui refuser.

Dès son entrée dans mon cabinet, quand il vit le Christ qui se trouvait sur la cheminée, il devint insupportable. Je lui donnai une forte leçon d'escrime. Il n'était pas sans quelque bonne idée de la chose, mais son jeu correct et prudent ne pesa pas lourd devant un des bons élèves de Mérignac. Quand je l'eus désarmé deux fois, il perdit la tête et voulut avoir recours à ses poings qu'il supposait plus invincibles. Je fus obligé de le mettre à la porte à coups de pied, et je le reconduisis, sous la même escorte, jusqu'à la porte du château d'où je le jetai du haut des degrés. Ils n'étaient pas haut; j'avais déjà constaté ce vice d'architecture. Il se releva éperdu; sa *penauderie* redevint de la rage quand il vit que je n'avais cessé de sourire. Il débita de si ignobles injures que Constant se précipita vers le chenil.

— Attends, pratique, je vais lâcher sur toi les chiens courants!

C'était trop Louis XI. Je refrénai l'ardeur de ce serviteur fidèle. Le compère Duhamel eut un instant de sagesse maçonnique, il s'éloigna sans plus parler. Quand il fut à distance, il se retourna en me montrant le poing :

— Je lâcherai sur toi le suffrage universel.

Comme mot de la fin, cela me parut assez drôle. Le suffrage universel comparé à une meute. Cet aveu de l'un de ses piqueurs me fit rire aux larmes. Hélas! c'était un prophète.

Et le deuxième monstre?

Depuis lors j'ai bien souffert, et tellement qu'une femme seule le pourrait comprendre, mais jamais coup ne me fut plus sensible, jamais injure ne m'étourdit à ce point, jamais injustice ne me révolta si amèrement.

Ce fut le 10 novembre 1878. Je n'oublierai jamais cette date, à

partir de laquelle mon existence prit une face nouvelle. Ce jour là donc je voulais être joyeux parce que je suis toujours joyeux quand je fume après déjeuner ma bonne pipe, et qu'un rayon de soleil passait à travers la croisée de mon cabinet. Pourtant j'eusse dû avoir quelque pressentiment. Je lisais une lettre de mon ami Louis qui m'annonçait tristement son prochain départ.

Claudine ouvrit la porte. Elle avait l'air pincé. Je croyais alors que c'était son seul défaut, mais je le lui connaissais et je le lui pardonnais.

— C'est cette petite de la ferme du Fort, me dit-elle d'un ton aigre. C'est une bien jolie fille, mais une fameuse délurée, avec ses yeux baissés.

O éternelle sagesse de la femme, même lorsqu'elle est cuisinière! Claudine avait d'un coup jugé la fillette que j'avais vue pendant quinze ans sans la connaître.

— Bon, lui dis-je gaiement, tu la corrigeras. Fais-la entrer à la cuisine et donne-lui à dîner.

— Mais c'est que — et le ton devint rogue — elle ne vient pas pour la cuisine, mais pour le salon. C'est à monsieur qu'elle veut parler, en particulier, encore.

— Fais-la donc entrer et ferme soigneusement la porte, dis-je avec la continuation de mon imbécile gaieté.

C'est vrai qu'elle était jolie, toute fraîche de la course qu'elle venait de faire, ayant dans tout son être je ne sais quoi de pimpant et dans ses yeux un éclat singulier. Je n'ai pas dû négliger de dire que mon intelligence, dont je suis assez satisfait, a toujours un petit temps d'arrêt qui naît de la difficulté que j'éprouve à croire le mal. Je ne fis donc pas grande attention à l'air *coquin* de la fillette. Je l'embrassai selon l'usage patriarcal de nos campagnes. Elle me rendit mon baiser. Cela n'était pas traditionnel.

— Te voilà venue, Jacqueline? C'est bon. Tu es venue pour rester, n'est-ce pas?

— Si vous voulez, Monsieur Philippe, répondit-elle d'une voix douce, en s'asseyant dans un fauteuil et en baissant les yeux.

— Puisque c'est convenu, dis-je en la regardant curieusement.

— Mais c'est que le capitaine m'a dit de ne pas rester, si je n'avais pas le bail.

— Alors tu peux t'en aller.

— C'est qu'il m'a dit de ne pas revenir sans le bail.

— Hein! qu'est-ce que tu veux dire? explique-toi.

Elle baissa de nouveau les yeux et devint rouge.

— Moi! je ne sais pas. Voilà ce que le capitaine m'a dit : Il te donnera le bail, si tu veux. Fais tout ce qu'il te dira. C'est un

honnête homme, il ne te laissera pas dans l'embarras. Et il t'emmènera à Paris.

Je me levai d'un bond. Ce n'était pas possible!

— Et ta mère, lui demandai-je, qu'est-ce qu'elle a dit?

— Elle a commencé par dire non! qu'on n'avait jamais rien vu de pareil; que le bon Dieu ne voulait pas; mais le capitaine a répondu en riant que le bon Dieu se moquait pas mal de ça, et que d'ailleurs on n'était pas sûr qu'il y en a un; qu'elle était bien bête de regarder à tout ça pour gagner 1000 écus de rente et qu'à la ville on n'était pas si sot. Puis il dit qu'alors que c'est qu'elle ne voulait pas de lui. Avec ça, il fait faire à maman tout ce qu'il veut. Elle est partie en claquant les portes.

— Et toi, qu'est-ce que tu dis?

Ma voix était si rauque qu'elle me regarda d'un air suppliant.

— Ah! ne m'en voulez pas, j'ai commencé par dire que je ne voulais pas venir. Vous voyez que me voilà. Comment voulez-vous que fasse une pauvre fille de seize ans que tout le monde pousse?

J'étais enragé. Ainsi personne n'avait douté de ma bassesse. Depuis trente ans, je vivais ici, dignement, chrétiennement, sincère et franc, loyal et bon; et cette fille, cette femme, cet homme, m'avaient cru capable de la plus crapuleuse infamie.

Cette première de toutes les injustices me fit souffrir plus que les centaines d'injustices qui suivirent. Des larmes d'indignation et d'orgueil blessé me coulaient des yeux. Jacqueline me regardait avec une stupéfaction si bizarre, que je revins à de moins égoïstes sentiments. Je pensai à cet humble ami qui venait de mourir.

Je ne sais plus ce que je dis, mais je fus éloquent! La pauvre enfant n'était pas corrompue; ce drôle lui avait enivré le cerveau. Elle se mit à pleurer, elle aussi, en poussant des sanglots bruyants; et elle tomba en syncope.

Claudine, que le bruit des sanglots avait amenée, me surprit la soulevant.

— Ce n'est rien, Claudine, lui dis-je brusquement, tu peux t'en aller.

Hélas! hélas! je ne faisais que des sottises.

Jacqueline revint vite à elle. Elle me demanda pardon, en me baisant les mains avec un geste simple et touchant. Elle me promit, avec une solennité qui rassura ma candeur naturelle, qu'elle serait toujours sage. J'étais fort ému, je voulus lui donner un souvenir qui lui rappelât sa promesse et je lui passai au cou une petite croix d'or. Ah! cette croix d'or! elle me coûta cher!

Nous sortîmes tous deux assez ridicules, elle particulièrement, les yeux gros, les lèvres tremblantes, les cheveux fort en l'air, et moi

le visage renversé. Claudine nous escortait, avec une physionomie plus aigre que la bise, et deux domestiques de la ferme qui étaient venus me demander s'il fallait défaire une meule de blé, nous considéraient d'un air hébété. Les braves cœurs! ils commencèrent par penser que nous pleurions en souvenir du pauvre Antoine. Ils devaient bien se rattraper plus tard.

En arrivant à la porte du château, Jacqueline se jeta à mes pieds avec un mouvement d'une simplicité à la fois abandonnée et tragique. La chaleur de mon éloquence avait déchiré la coque de la chrysalide. La jeune paysanne était, en ce moment, d'une beauté saisissante. L'intensité et la sincérité du mouvement étaient telles qu'elles frappèrent même ces natures calleuses. Vérissime, qui avait amené devant la porte l'âne de la fillette, murmura :

— Oui, oui, la neige est belle quand elle tombe, mais quand elle est tombée, c'est laid, même sur les arbres; et par terre, c'est de la boue.

J'entendis cette sage parole comme dans un rêve. Jacqueline tendait les bras vers moi, et elle cria d'une voix déchirante :

— Ah! gardez-moi, gardez-moi, pour vous et pour moi!

Pauvre, pauvre enfant, cela encore était une prophétie qui m'annonçait à moi de grands chagrins, à elle un avenir doux et terrible.

— Oui, laissez-moi rester avec vous, reprit-elle en voyant que j'hésitais.

— Par exemple! s'écrièrent d'une voix Vérissime et Claudine.

Ce duo me rappela à la sagesse. J'entrevis le scandale et les commentaires ignobles que le capitaine répandrait dans le pays. Oui, c'était la sagesse alors; et le scandale eût été grand, mais nul scandale ne devait être aussi cruel que ce qui arriva. Il est vrai que je ne pouvais, à aucun prix, lui donner le bail qui était le paiement de son servage à Hautville. Cette pensée m'enleva toute hésitation.

Je relevai la fillette. Je la pris dans mes bras, la mis sur la selle et lui recommandai à l'oreille les promesses de sagesse qu'elle m'avait faites. Ces marques de tendresse et ce mystère devaient contribuer à changer en un long poème naturaliste le chapitre des interprétations. Elle s'éloigna, la tête basse, en sanglottant, sur son petit âne, qui hennit de joie en quittant le parc.

Je le comprenais bien ce sage animal. Il me semblait que cette maison, si heureuse, était devenue sombre au possible. Je restai toute la journée muet, absorbé, sous les regards curieux et stupéfaits, un peu railleurs des habitants du château. Je ressassai dans mon esprit une pensée, une seule que le P. Loyautte m'avait dite avec sa sereine et ferme sagesse : « Vous n'êtes pas, mon cher

Monsieur, dans une position normale, et tout ce qui est anormal est justement puni par l'injustice. » J'avais donc mérité cette ignoble insulte!

Autour de cette « base philosophique » vinrent se ranger mille pensées que ma conscience et mon confesseur me suggéraient depuis longtemps. N'était-ce pas une sorte d'adultère de rester ainsi attaché à la femme d'autrui? N'était-ce pas une injustice de détester éternellement un homme parce qu'il avait paru mieux fait que moi pour être un bon mari? Enfin n'y a-t-il pas un véritable devoir social de faire souche d'honnêtes gens, un véritable devoir chrétien de ne pas rester enseveli dans le célibat qui, lorsqu'il n'est pas un cloître, est le palais d'Armide ou la porcherie de Circé? S'il y avait encore eu des chevaliers de Malte et des Turcs! Mais les uns et les autres étaient passés à l'état de personnages de musée.

Le lendemain matin, je taillai ma barbe qui était buissonneuse. J'écrivis à un brave homme de petit rentier qui habitait Questrecques, en le priant de veiller paternellement sur Jacqueline et de disposer de ma bourse pour son apprentissage en quelque bonne maison. Après déjeuner, je retroussai ma moustache qui était penaude, je renouvelai mon ruban rouge qui était terni. — Ai-je dit que le bon général d'Aurelles m'avait apporté la croix à l'hôpital après Patay? — Je dis à Constant de seller Hector qui était fringant.

Je m'en allais au château de Bernieules, demander la main de Mlle Blanche de Soleines.

Ch. d'Héricault.

La suite prochainement.

L'EXPOSITION DE 1889

ET

LES CHEMINS DE FER [1]

V

LES SIGNAUX ET LES FREINS

S'il fallait résumer d'un mot l'histoire des chemins de fer pendant les soixante années qui nous séparent de leur début, on pourrait dire que, devant des exigences toujours plus impérieuses, la puissance des machines n'a pas cessé de croître, pour correspondre à la continuelle augmentation de la vitesse ainsi que de l'importance des charges. Or la masse et la vitesse engendrent, par leur combinaison, ce qu'on appelle en mécanique la *force vive*, et plus cette force vive est considérable, plus il devient difficile d'en modérer les manifestations. A l'origine, il était permis de croire que les chemins de fer étaient surtout dangereux pour leur voisinage immédiat. Aujourd'hui, le principal danger est celui dont ils se menacent eux-mêmes par les déraillements et les rencontres de trains. A la rigueur, avec une voie solide et bien entretenue, avec des machines où l'on ait réussi à associer la puissance et la flexibilité, comme on paraît s'y appliquer partout de nos jours, la crainte des déraillements semble pouvoir être écartée, ou du moins ces accidents ne sont plus à redouter que quand, à la suite de fortes pluies, des éboulements ou des affaissements se sont produits sur la ligne, auquel cas un peu de vigilance doit suffire pour qu'on soit averti de l'imminence du péril et qu'on en puisse conjurer les effets. Il n'en est pas de même pour les rencontres de trains. Si bien prévu que puisse être l'ordre de marche, trop de causes de retard surgissent fatalement, au cours de l'exploitation, pour que la sécurité ne soit pas l'objet de préoccupations continuelles. Avivé par le retour de catastrophes douloureuses, ce sentiment est devenu particulièrement puissant dans ces dernières années. A l'étranger comme en France, l'État, usant de son droit de contrôle, a pris l'initiative de mesures préservatrices. C'est ainsi que, chez nous, en 1885, l'Administration a

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 août et 10 septembre 1889.

prescrit l'adoption d'un code uniforme de signaux; c'est ainsi qu'elle a mis toutes les compagnies en demeure d'appliquer aux trains de voyageurs un système de freins continus. De leur côté, pour diminuer une responsabilité dont elles sentaient tout le poids, les sociétés de chemins de fer ont étudié et mis en pratique une foule de dispositions ingénieuses, dont on se fait une idée, soit en visitant, au premier étage du palais des Machines, les expositions des diverses compagnies, soit mieux encore en examinant, à l'extérieur du même palais, contre l'avenue de Suffren, les spécimens de voies, d'aiguilles et de signaux qu'elles y ont installés.

Il n'entre pas dans notre plan de décrire en détail ces dispositions, dont la plupart exigent, pour être bien comprises, des connaissances techniques spéciales. D'ailleurs ceux qui seraient curieux d'y être initiés trouveront un bon guide dans le livre de MM. Lefèvre et Cerbelaud, *les Chemins de fer*[1], où la description des appareils est accompagnée de dessins qui la rendent très claire. Notre but est seulement d'en indiquer le principe, en insistant sur les progrès réalisés durant les dernières années. On verra que l'attention des compagnies n'a pas été exclusivement absorbée par la question du profit matériel et que toutes ont fait de grandes dépenses non seulement d'argent, mais encore d'imagination et de science, pour garantir autant que possible le précieux intérêt qui a nom : la vie des voyageurs.

Ce qu'on peut appeler l'organisation de la sécurité sur les chemins de fer repose sur deux catégories d'appareils : des *signaux*, à l'aide desquels un mécanicien puisse être constamment averti des circonstances qui doivent diriger sa marche; et des *freins* assez puissants pour permettre d'amortir presque instantanément la force vive d'un train que menace un danger immédiat.

Les signaux sont établis ou bien à l'approche des stations, dont ils protègent l'entrée, ou dans le voisinage des croisements et des bifurcations.

Le péril des croisements est surtout redoutable dans deux cas : lorsque deux lignes se traversent sans raccordement, sous un angle quelconque; et quand une voie, pour se souder à une autre, est obligée de traverser au préalable la voie inverse, c'est-à-dire celle que parcourent normalement des trains venant d'une direction presque opposée à la première.

On sait en effet que, des deux voies qui composent une ligne complète, l'une, dite voie *montante* ou voie de départ, sert à la circulation des trains s'éloignant de l'embarcadère principal (par exemple

[1] Paris, Quantin, 1888.

de Paris), tandis que la voie *descendante* ou voie d'arrivée est affectée aux trains qui reviennent vers cet embarcadère. Au rebours des voitures (et conformément d'ailleurs à la mode anglaise), les trains prennent toujours leur gauche. La voie montante est donc celle de gauche quand on tourne le dos à l'embarcadère de départ.

Or il est évident que la jonction de deux voies, toutes deux montantes ou toutes deux descendantes, offre peu de danger : car le raccordement devant être très progressif, pour éviter des courbes trop accentuées, les trains qui parcourent ces voies ont dû, avant de se toucher, cheminer l'un à côté de l'autre assez longtemps pour pouvoir ralentir leur marche. Mais tout différent est le cas des voies de sens inverse, où les trains sont lancés l'un contre l'autre et peuvent s'aborder presque de front avec toute leur vitesse.

Il existe un moyen radical de supprimer entièrement le péril des traversées, comme celui du choc d'un train montant contre un autre descendant; c'est de faire en sorte que les croisements dangereux ne s'opèrent jamais à niveau. Pour cela, quelque temps avant la rencontre, on relève progressivement la plate-forme de l'une des lignes (ou seulement de l'une des voies), jusqu'à ce qu'elle soit assez haut pour pouvoir franchir, à l'aide d'un pont, les files de rails qu'elle devait traverser à niveau : après quoi, ou bien elle continue son chemin en regagnant peu à peu le terrain naturel; ou, s'il s'agit d'un raccordement, le remblai sur lequel la voie montante, par exemple, de la ligne de traverse a été établie, s'infléchit en même temps qu'il s'abaisse au delà du pont, permettant à cette voie de venir se souder par degrés à la voie montante de la ligne principale.

Dès l'année 1845, la compagnie de Versailles (rive droite) avait donné aux ingénieurs français un spécimen de cette indépendance des voies de départ et d'arrivée, en faisant passer sous la grande ligne la voie droite de l'embranchement établi pour desservir la nouvelle gare de Saint-Cloud[1]. Mais c'est en 1865 que le système a été, pour la première fois, appliqué en grand, par la compagnie du Nord, à la sortie de Paris. Un train de la ligne de Soissons, revenant dans la capitale, avait été pris en écharpe par un autre, qui suivait la grande ligne en sens opposé. Un grave accident s'en était suivi, qui avait rendu plus vif que jamais le désir d'empêcher absolument le retour de semblables collisions. On y parvint à l'aide d'un ensemble de travaux, pour lesquels l'épithète de remarquables convient d'autant mieux, que l'exécution s'en poursuivit sans qu'on fût obligé d'interrompre la circulation. Le voyageur qui ne possède

[1] Boucher, *Annales des Ponts et Chaussées*, 1867.

pas la clef de ces ouvrages doit être tout surpris, peu de temps après qu'il a franchi les fortifications, d'apercevoir tantôt à sa droite, tantôt à sa gauche, des remblais ou des murs verticaux, en haut desquels des trains passent à des niveaux différents; puis voilà que l'obscurité se fait, le train s'engageant dans une sorte de tunnel, dont le plafond est formé par le tablier d'un pont métallique étonnamment biais; un instant après, le voyageur chemine au sommet d'un remblai, dominant sur le côté une voie parallèle qui, à son tour, disparaît bientôt sous un pont biais que la voie franchit, mais pour se montrer bien vite du côté opposé et regagner, par une pente rapide, le niveau de la route qu'on suit. Ces alternatives doivent sembler d'autant plus bizarres que l'uniformité du terrain, dans la plaine de Saint-Denis, ne laissait prévoir ni ponts ni tunnels. Or ces dispositions ont été combinées en vue d'empêcher, à l'origine d'un réseau qui ne comprend pas moins de trois branches principales divergentes, la traversée d'une voie de départ par une voie d'arrivée. Si coûteux qu'aient été ces travaux, ce n'était pas payer trop cher l'assurance d'éviter des catastrophes; et d'ailleurs l'exécution de ces déviations a vraisemblablement entraîné une dépense inférieure au chiffre des indemnités qu'il eût fallu, en cas d'accidents répétés, allouer aux victimes ou à leurs familles. Aussi le système a-t-il été appliqué depuis lors, par la compagnie du Nord, à toutes les traversées de ses nouvelles lignes et, sur d'autres réseaux, il tend de plus en plus à devenir d'un usage général.

Cependant lors même que cette excellente pratique serait universelle, il n'en subsisterait pas moins un grand nombre de changements de voie, chacun exigeant la manœuvre d'une aiguille et celle de deux signaux, destinés à avertir de loin les mécaniciens si les deux voies qui aboutissent à l'aiguille sont libres ou non. Autrefois chaque aiguille était manœuvrée à l'aide d'un levier, installé tout à côté sur le sol. Mais il ne suffisait pas, après avoir disposé les rails mobiles de manière à rendre une bifurcation accessible, de placer le signal dans la position voulue pour ouvrir la voie au train qui la réclamait. Il fallait encore, et du même coup, interdire l'accès du croisement aux autres trains qui auraient pu s'engager au même moment sur la voie ainsi coupée par l'aiguille. L'oubli de cette seconde précaution pouvait entraîner les plus graves accidents et, de fait, nombre de catastrophes ont eu pour cause une négligence ou une distraction de l'aiguilleur. Aussi bien qu'elle était à plaindre, autrefois, la condition de ce malheureux agent, exposé sans abri à toutes les intempéries, obligé de courir, par la pluie, la neige ou le brouillard, d'un levier de manœuvre à un autre, car il avait souvent six ou huit aiguilles à sur-

veiller [1], et encourant, pour un salaire minime, les plus terribles responsabilités! Dans les procès correctionnels qui s'engageaient à la suite des accidents, les avocats avaient beau jeu pour faire ressortir quelle disproportion choquante existait entre la position infime des aiguilleurs et l'énormité du rôle qui leur était dévolu.

Tout cela est bien changé aujourd'hui! Ceux qui voudraient s'en convaincre n'auront qu'à visiter, entre le palais des Machines et le chemin de fer Decauville, le poste de manœuvres, du modèle Saxby, que la Compagnie de Lyon a exposé, type qui se répète maintenant sur tous les réseaux, aux abords des grandes gares et des bifurcations importantes. Mais cette installation n'est que la forme récemment perfectionnée sous laquelle se présente de nos jours une invention française, déjà vieille de trente-cinq ans, et dont il convient de dire un mot. Nous voulons parler du système connu sous le nom d'*enclenchement*, et qui a été inauguré en 1854, par M. Vignier, sur la ligne de l'Ouest.

Le principe de cette invention (que son auteur a généreusement abandonnée, sans prise de brevet, au domaine public) est des plus simples. Il consiste à établir, à l'aide d'une combinaison de tringles, la solidarité mutuelle de plusieurs leviers de signaux et d'aiguilles, de telle sorte que l'ouverture à un train d'une bifurcation détermine, par cela même, la fermeture, à tout autre train, de la voie qui doit être traversée par le premier. C'est ce qu'on appelle enclencher les deux signaux. Une fois l'idée admise, sa réalisation a donné lieu à une suite de perfectionnements. Pour appliquer l'enclenchement, il avait déjà fallu grouper, à proximité d'une même guérite, plusieurs leviers de manœuvre, commandant à distance, d'abord par des chaînes et plus tard par un assemblage de tiges rigides, un certain nombre d'aiguilles et de signaux. Puis, vers 1867, MM. Saxby et Farmer imaginèrent de réunir ces leviers en nombre beaucoup plus grand dans un poste élevé de plusieurs mètres au-dessus de la voie, de manière à pouvoir surveiller de loin l'arrivée des trains et la façon dont les signaux obéissaient à l'impulsion donnée. Enfin les progrès de l'électricité ont amené l'installation, dans les postes Saxby, d'instruments télégraphiques. De même que, dans une gare qui s'est couverte par un signal d'arrêt, le son de la *trembleuse* ne cesse pas d'affirmer aux agents que le disque est bien placé, de même, dans un poste d'enclenchement, l'aiguilleur est averti du résultat de sa manœuvre, soit par une sonnerie, soit par un mécanisme qui fait apparaître devant ses yeux

[1] Un procès plaidé à Melun en 1881 a révélé qu'un homme d'équipe avait jusqu'à dix-huit aiguilles à manœuvrer. (Grison, *Les Accidents de chemins de fer.*)

une réduction du signal tel qu'il se présente en travers de la voie. Aujourd'hui donc, dans une cabine bien éclairée, protégée contre le vent, le froid et la pluie, un ou deux aiguilleurs président, en toute tranquillité, au jeu de trente ou quarante leviers, quelquefois davantage, dont chacun, par des transmissions de mouvement bien combinées, actionne, jusqu'à plusieurs centaines de mètres de distance, un signal ou une aiguille. Dans ce dernier cas, les choses sont réglées de telle sorte qu'une fois l'aiguille faite et la voie ouverte, l'enclenchement qui ferme l'autre voie s'établisse de lui-même, et mette l'employé dans l'impossibilité matérielle d'ouvrir, dans un moment de distraction, la voie qui doit demeurer fermée.

Depuis quelques années l'emploi des postes Saxby et des installations analogues s'est considérablement multiplié dans tous les pays. Il n'est personne qui n'ait dû être frappé, dans ces derniers temps, de l'établissement des *passerelles de signaux*, ces ponts étroits en treillis métallique, qui ont été récemment construits à l'entrée de toutes les grandes gares et desquels pendent au-dessus de chaque ligne des multitudes de signaux, qu'il eût été impossible, sous peine d'encombrement, de planter entre les voies. La nouvelle gare de l'Ouest en offre un exemple remarquable. Ces dispositions ont amélioré, dans une proportion considérable, aussi bien le sort des agents subalternes que les conditions de sécurité des voyageurs. Ceux-ci ne sont plus à la merci d'une négligence à la rigueur excusable et, tant par les enclenchements automatiques que par l'usage des contrôleurs électriques, le danger des collisions a disparu, ou du moins il ne peut se produire que si le mécanicien n'a pas tenu compte des signaux.

L'Exposition de 1889 nous fait connaître un perfectionnement de réelle importance, dont le procédé de l'enclenchement vient d'être l'objet. C'est une invention italienne, exposée sous le nom de système Bianchi-Servettaz. Jusqu'ici les aiguilles et les disques étaient mis en mouvement, soit par des fils tendus, avec poulies de renvoi en cas de déviations, soit par des tiges de fer, avec leviers articulés pour racheter les courbes. Quelque soin qu'on apportât à l'entretien de ces pièces, on pouvait toujours redouter des détériorations capables d'empêcher le succès de la manœuvre. L'appareil Bianchi-Servettaz remplace les transmissions mécaniques par l'infaillible et si souple pression de l'eau. Dans la guérite de l'aiguilleur se trouve un accumulateur, véritable presse hydraulique, de 2 mètres de hauteur; un seul homme, dans ses moments de liberté, y entretient, par le jeu d'une pompe à main, une pression d'une cinquantaine d'atmosphères. Par de solides petits tuyaux en métal, cette pression se communique à des distributeurs, aussi simples et

robustes qu'ingénieusement combinés, et qui sont situés à proximité des pièces à manœuvrer. En abaissant un levier, l'aiguilleur peut mettre un disque ou une aiguille en mouvement jusqu'à 500 mètres de distance, et l'enclenchement corrélatif se produit par la rotation d'une came, qui vient alors s'intercaler d'elle-même entre la seconde aiguille mobile et le rail dont on veut lui défendre l'accès. La même eau peut servir indéfiniment, et l'addition à cette eau d'une faible quantité de glycérine suffit pour qu'on n'ait pas à craindre l'action de la gelée. Ce système qui fait au Champ de Mars sa première apparition, mais qui fonctionne déjà avec succès autour de Milan, semble appelé à un grand avenir. Il est tout indiqué pour les courbes et, en général, pour les cas où il serait nécessaire de faire subir à des tiges de manœuvre de trop nombreux changements de direction.

Nous venons de voir quelles précautions étaient prises pour supprimer le danger des croisements et des bifurcations. Mais il reste un autre péril à conjurer, péril d'autant plus marqué que l'activité du trafic devient plus grande : c'est celui de la rencontre de deux trains, circulant sur la même voie, l'un derrière l'autre, de telle sorte qu'en cas de retard du premier, le second soit exposé à venir le heurter en queue. Pendant longtemps on n'a connu, pour y parer, qu'une seule mesure efficace : prescrire un minimum pour l'intervalle de temps compris entre les départs de deux trains consécutifs. Ce minimum avait été fixé à dix minutes pour les trains d'égale vitesse. Mais une prescription de ce genre ne pouvait être couramment appliquée qu'aux stations; de plus elle était très gênante sur les lignes particulièrement chargées; enfin la garantie qu'elle offrait, entièrement subordonnée à l'exactitude d'un agent, chaque fois obligé de consulter l'horloge, n'était jamais complète, un accident pouvant survenir en cours de route et mettre un train en détresse, entre deux stations, alors que le train suivant était déjà régulièrement lancé. Aussi a-t-on abandonné ce système pour un autre, absolument sûr, qui consiste à remplacer l'intervalle de temps par celui de distance et voici comment. On divise la ligne en *cantons*, d'autant plus courts que la circulation est plus active. L'entrée de chaque canton est commandée par un poste, muni d'appareils qui permettent de *bloquer* la section, c'est-à-dire d'en défendre l'accès, immédiatement après le passage d'un train, de manière qu'aucun autre, venant par derrière, ne puisse franchir le poste avant que la section ait été débloquée par l'arrivée du premier train au poste suivant. De cette façon, la certitude est acquise que deux trains ne se trouveront jamais ensemble sur un même canton, à plus forte raison qu'ils n'arriveront jamais à se heurter.

Tel est le principe du *block-system* ou *cantonnement*, réalisé pour la première fois en Angleterre, notamment par les appareils Tyer et appliqué maintenant, sous des formes diverses, à toutes les lignes où le nombre des trains est considérable. Il est clair que le sectionnement pourrait être assuré par un procédé analogue à celui dont on use sur les lignes à une seule voie, et qui consiste dans l'emploi de cloches électriques, l'appel du timbre se faisant entendre pour demander si la voie est libre entre deux postes. Mais à cette manœuvre il faudrait joindre celle d'un jeu spécial de signaux, à moins d'obliger chaque train à un arrêt devant le poste. Depuis quelques années, les compagnies de Lyon, du Nord et de l'Est ont adopté, comme appareils de cantonnement, les *électro-sémaphores*.

Tout le monde a dû remarquer, soit sur les réseaux de ces compagnies, soit dans la section correspondante de l'Exposition, de grands mâts en treillis de fer, munis en haut de deux bras oscillants, de couleur rouge, renflés en cercle à leur extrémité, tandis qu'au milieu, d'autres bras, plus petits, sont peints en jaune. A la base du mât est une caisse en tôle, d'où sortent deux manivelles, et, d'ordinaire, on aperçoit à côté, sur le sol, un petit massif de maçonnerie ou de ciment, qui n'est autre que l'abri de la pile électrique. Un train passe, régulièrement annoncé. Immédiatement l'agent préposé à la garde du sémaphore tourne une manivelle qui place le signal à l'arrêt absolu, interdisant le passage du poste à tout autre train qui viendrait par derrière. Rien que ce mouvement détermine, au poste suivant, une rotation du petit bras peint en jaune, avertissant le gardien qu'un train va lui arriver. Et, pour le cas où l'agent n'aurait pas aperçu ce signal optique, un timbre résonne à ses oreilles. A partir de ce moment, il devient impossible au premier garde d'agir sur le signal, désormais soustrait à son action, jusqu'à ce que le train ait passé devant le gardien suivant. Alors seulement, quand, à son tour, ce dernier bloque sa section, au moment où il efface le signal par lequel il a été avisé de l'arrivée du train, du même coup, grâce à une communication électrique automatique, il rend la liberté au premier sémaphore. C'est dans le mode d'enclenchement des manivelles et la façon d'avertir les gardiens que la fertile imagination des électriciens peut se donner carrière, comme aussi dans l'établissement de dispositifs qui permettent de lever l'interdiction d'un signal, pour certains cas déterminés où le maintien de cette interdiction offrirait plus d'inconvénients que d'avantages.

La longueur d'un canton varie d'ordinaire entre 2 et 3 kilomètres. Dans peu de temps, la seule compagnie du Nord n'aura pas moins de cinq cents électro-sémaphores installés sur ses grandes

lignes, et distants en moyenne de 2000 mètres. Quand il s'agit de sections comme le chemin de fer de ceinture, où les trains doivent se succéder très rapidement, on peut abaisser notablement la longueur des cantons, en la portant, par exemple, à 500 mètres. Dans ce cas aussi, au lieu des commandes électriques, sujettes à des *ratés* (à cause des caprices des piles ou de ceux des appareils de contact), il peut être avantageux de mettre les sémaphores en mouvement, comme on fait pour les disques et les aiguilles, à l'aide de transmissions mécaniques (ou même hydrauliques). C'est grâce à des dispositions de ce genre que, sur la ligne d'Auteuil, on parvient, en cas de besoin, à lancer jusqu'à quinze trains par heure, réduisant par conséquent à quatre minutes l'intervalle de temps moyen qui, avec les anciens errements, n'aurait pas dû descendre au-dessous de dix, et encore sans offrir une garantie complète.

Si bien combinés que soient les signaux, encore faut-il que le mécanicien les aperçoive; or, à supposer que son attention ne soit jamais en défaut, il est des cas, comme ceux de chasse-neige ou de brouillard intense, où un signal peut échapper à l'œil le plus vigilant. Faut-il donc accepter, comme une inévitable éventualité de force majeure, la perspective d'une collision, causée par l'impossibilité de distinguer la position de l'appareil protecteur? Il resterait bien la ressource, en de tels cas, de placer sur la voie des pétards, que le passage de la machine ferait partir; mais le moyen est peu sûr et oblige les gardiens à quitter leur poste, si le signal n'est pas juste en face. D'ailleurs qui définira, qui saura apprécier exactement les circonstances où cette précaution devrait être prise? Heureusement l'électricité est là, qui va donner la solution de la difficulté. A coup sûr ce n'est pas un mince problème que celui de faire parvenir un avertissement électrique à une locomotive en marche, qui fait jusqu'à 80 ou 100 kilomètres par heure; aussi le procédé original que la Compagnie du Nord a adopté fait-il vraiment honneur à ses inventeurs, MM. Lartigue et Forest.

Les voyageurs curieux qui, au lieu de regarder dans le vide, aiment à observer au passage les particularités de leur route, ont dû remarquer, sur les grandes lignes du Nord, par exemple entre Paris et Amiens, une disposition spéciale, qui se répète très fréquemment, et toujours un peu en avant d'un disque. Entre les deux files de rails d'une même voie apparaît, sur environ 2 mètres de longueur, une poutre noire, posée sur deux supports métalliques, qui fait sur le ballast une saillie notable et dont l'extrémité s'abaisse, dans la direction d'où viennent les trains, en formant un élément de plan incliné. On dirait d'une sorte d'étroit tremplin, s'il n'était visible que la poutrelle n'a aucune élasticité et que sa face supé-

rieure, jaunâtre et miroitante, est faite d'une lame de laiton. Or voici la destination de cette pièce énigmatique; quand le disque, devant lequel elle est placée, est tourné à l'arrêt, les mesures sont prises *ipso facto* pour qu'un courant électrique traverse la lame de métal. Arrive un train dont le mécanicien, pour une raison quelconque, n'a pas aperçu le signal. Va-t-il passer son chemin, inconscient du danger vers lequel il court? Non; car, sous la loco motive, pend, dans l'axe de la voie, une sorte de brosse en fils de laiton. Les fils, butant d'abord contre la partie inclinée de la poutrelle en bois, qui les courbe et les nettoie, rasent ensuite la lame métallique supérieure. Cela ne dure qu'un éclair; mais il ne leur en faut pas plus pour ramasser le courant, qu'ils envoient sur la machine. Aussitôt retentit aux oreilles du mécanicien le bruit d'un sifflet. Cet avertissement automatique est déjà une fort jolie invention; mais la Compagnie du Nord est allée encore plus loin; ses ingénieurs, MM. Delebecque et Banderali, ont eu l'idée de mettre le courant, ainsi recueilli au passage par la locomotive, en relation directe avec la commande du frein. De cette façon, le conducteur de la machine fût-il endormi ou frappé de surdité momentanée, que l'arrêt spontané ne s'en produirait pas moins. En fait de précautions, il est difficile de rien rêver de plus complet!

Du reste, les procédés électriques reçoivent chaque jour, sur les chemins de fer, des applications nouvelles. C'est ainsi que parfois (et cela sur le Nord, où l'électricité est particulièrement en honneur) on installe, tout près d'un rail, une sorte de pédale métallique, bien isolée de la terre, et qui est en communication avec une station déterminée. Chaque fois qu'un véhicule passe, le contact des boudins de ses roues avec la pédale fait résonner un timbre dans la station. Non seulement le chef de gare est averti du passage d'un train, mais, par les intermittences de la sonnerie, il peut compter le nombre des voitures dont le convoi est composé.

Les signaux ne sont que le premier terme de la série des précautions que nécessite l'exploitation des voies ferrées. Pour pouvoir obéir aux prescriptions d'un signal d'arrêt ou même de simple ralentissement, il faut que les conducteurs d'un train disposent de quelque moyen efficace d'amortir rapidement la force vive considérable dont cette masse de véhicules est animée. Ce moyen consiste à substituer, au frottement de roulement, le frottement, infiniment plus fort, de glissement, et on y parvient, comme pour les voitures ordinaires, en appliquant, à l'aide d'un levier, contre les jantes des roues, des sabots dont la pression *cale* les roues, c'est-à-dire les empêche de tourner. Les sabots se faisaient autre-

fois en bois; mais ils déterminaient un serrage trop énergique et étaient sujets à s'enflammer. On les fait aujourd'hui en fer et, mieux encore, en fonte. Introduisons de suite cette restriction, fondée sur l'expérience, qu'il convient de ne pas pousser la pression jusqu'à maintenir les roues calées pendant tout le temps nécessaire à l'arrêt du train, enfin que l'effort à exercer par les sabots doit varier avec la vitesse.

L'ensemble des sabots et de l'appareil qui les commande s'appelle un *frein*. Dans le principe, chaque train comportait un certain nombre de véhicules pourvus de freins, dont la manœuvre était confiée à des agents spéciaux, logés dans des guérites ou vigies en saillie sur la toiture du wagon, et où venaient aboutir, par une manivelle, les tiges des vis commandant les leviers de serrage. Lors donc qu'il y avait lieu de s'arrêter, le mécanicien, en fermant l'admission de la vapeur, devait *siffler aux freins* et, aussitôt ce signal entendu, chaque serre-freins avait ordre de tourner sa manivelle jusqu'à ce qu'il eût obtenu le calage des roues. La résistance introduite, dans le mouvement du train, par le glissement des voitures calées, amenait bientôt l'arrêt, que le mécanicien pouvait rendre plus rapide en renversant la vapeur. Toutefois, si instantanément que les agents eussent obéi à l'appel du sifflet, un train lancé à grande vitesse ne pouvait guère être arrêté en moins d'une minute, ayant encore parcouru, dans cet intervalle, de huit cents à douze cents mètres. C'était déjà beaucoup pour obtenir l'arrêt régulier aux stations, dont les disques ne peuvent guère être placés à une distance beaucoup plus grande de l'axe du bâtiment; c'était infiniment trop pour les cas imprévus, comme celui d'animaux venant à s'égarer sur la voie ou d'une charrette malencontreusement engagée dans un passage à niveau, lors de l'arrivée d'un train express et aperçue au dernier moment, peut-être, à cause d'une courbe qui limitait la perspective devant le mécanicien.

Pour obtenir, non un arrêt absolument instantané, qui ferait sauter en l'air les roues et autres mécanismes, dont la force vive ne peut pas s'anéantir avec la rapidité de l'éclair, mais du moins un arrêt aussi brusque que possible, il faut, d'une part, que tous les véhicules du train soient munis de freins, d'autre part que la manœuvre en puisse être immédiate, se produisant partout aussitôt que le danger est aperçu. Placer sur chaque voiture un serre-freins ne serait pas seulement une solution très coûteuse. Comme il est impossible d'espérer que toutes les manivelles soient manœuvrées simultanément et dans la même mesure, certaines voitures, mieux arrêtées que les autres, retarderaient le mouvement des véhicules d'avant, tandis qu'elles seraient violemment poussées par ceux

d'arrière. Il en résulterait des secousses et des chocs, aussi désagréables pour les voyageurs que désastreux pour la solidité des attelages. Une seule disposition peut se montrer efficace : c'est un *frein continu*, c'est-à-dire agissant, sur tout le train à la fois, par la seule intervention du mécanicien. L'adoption des freins continus a été le grand progrès réalisé dans l'exploitation des chemins de fer durant ces dernières années. C'est à peine si ce système commençait à faire son apparition, en France, lors de l'Exposition de 1878 et on ne l'y connaissait guère encore que par les malédictions dont il était l'objet de la part des voyageurs du chemin de ceinture, à cause de la trépidation et des cahots que leur infligeait la brusquerie des arrêts. Depuis lors toutes les compagnies ont été mises en demeure d'appliquer les freins continus aux trains de voyageurs. Toutes se sont exécutées, et les mécaniciens ont fini par acquérir l'expérience voulue pour manier l'appareil d'une main légère. Par un juste retour, non seulement la sécurité publique s'est trouvée mieux garantie, mais les compagnies ont pu récupérer en partie les frais de cette coûteuse installation ; car en supprimant la perte de temps que nécessitait le ralentissement préalable aux abords des stations, l'application du procédé a permis de réduire, dans une proportion très sensible, la durée des trajets. C'est ainsi que, sur le chemin de ceinture, on a pu, grâce au temps gagné, ouvrir deux nouvelles stations sans avoir à modifier le nombre ni l'ordre général de marche des trains, ce qui eût entraîné une complication extrême.

C'est d'Angleterre et d'Amérique que nous avons reçu les freins continus et pourtant la France était leur patrie d'origine ! En 1860, MM. Verdat du Trembley et Martin, ingénieurs civils, se firent breveter pour plusieurs systèmes de freins où le serrage des sabots pouvait être obtenu, pour toutes les voitures à la fois, soit à l'aide du vide, soit par le moyen de l'air comprimé. A la vérité les appareils n'étaient pas automatiques ; on ne les mettait en action qu'en cas de besoin, en produisant alors, d'un seul coup, la force nécessaire à leur mise en train. Mais, dans sa construction, ce système de freins (appliqué au chemin de fer de l'Est et à celui de Sarragosse, ainsi que le prouvent les dessins originaux exposés, avec les brevets, dans la salle de l'histoire des moyens de transport) était absolument semblable, jusque dans le détail et la forme des pièces, au dispositif du frein à vide, tel qu'il est employé depuis 1875 sur le Nord. Quelle cause a donc empêché la propagation d'une invention aussi utile et aussi ingénieuse, en faisant si bien l'oubli autour du nom de ses auteurs que, sans l'Exposition de 1889, qui a remis en lumière leur droit incontestable de priorité,

presque personne n'eût songé à leur en attribuer le mérite? Encore l'un d'eux est-il mort avant cette réparation tardive et l'autre a-t-il connu la misère!

La cause de leur insuccès est une simple raison d'opportunité. L'idée de MM. du Trembley et Martin avait eu le tort de venir au monde trop tôt, à une époque où les deux conditions de grande vitesse et de forte charge des trains semblaient s'exclure; de telle sorte que la force vive à amortir n'était pas telle qu'on pût se résigner, pour un intérêt encore aussi restreint, à la dépense de premier établissement que comportait l'installation de freins continus. Pour que les idées des compagnies vinssent à se modifier, il a fallu qu'un changement se produisît dans les nécessités de l'exploitation, entraînant au début des accidents qui émurent l'opinion publique; et parce que ces nécessités ont été ressenties à l'étranger plus tôt que chez nous; parce que, d'autre part, l'esprit d'initiative y était moins paralysé par la routine, nous avons dû nous résigner à recevoir du dehors l'invention qu'en bonne justice la France aurait pu offrir, comme un précieux cadeau, aux autres nations!

Deux systèmes de freins continus se disputent aujourd'hui la faveur des compagnies : le frein à vide ou frein Smith, appliqué sur le Nord depuis 1875; et le frein à air comprimé ou frein Westinghouse, ainsi désigné du nom de son inventeur américain et dont une modification, appelée frein français ou frein Wenger, est employée sur les réseaux de l'Orléans et de l'État. Pour être juste, il conviendrait de mentionner encore le frein électrique Achard, qu'on expérimentait dès 1861 sur la ligne de l'Est, à l'époque même où avaient lieu les premiers essais du système du Trembley et Martin.

Dans le frein à vide, il existe sous chaque voiture une sorte de lanterne vénitienne ou de soufflet en caoutchouc, dont le fond mobile, relié au levier des sabots, est constamment maintenu écarté de l'autre fond par un contre-poids. En lançant de la vapeur dans des *éjecteurs* (tubes coniques, analogues à ceux de l'injecteur Giffard, mais placés tout droit au-dessus de l'axe de la chaudière, où ils forment deux cornets jumeaux, caractéristiques des locomotives du Nord), le mécanicien fait le vide dans une double conduite générale, avec laquelle communiquent toutes les lanternes. La pression de l'air extérieur agit alors sur les fonds mobiles en les poussant et ceux-ci entraînent le levier de calage. L'effet complet est obtenu quand l'air de la conduite n'est plus qu'à deux tiers d'atmosphère. L'appareil n'est pas automatique par lui-même [1]; il n'agit que sur

[1] Il est vrai qu'on peut le rendre tel, mais par l'addition d'organes nouveaux, qui font perdre en partie le bénéfice de la simplicité du système.

le moment, sans avoir emmagasiné d'avance une force à dépenser en cas de besoin. Son action se traduit par une sorte de mugissement, bien connu de tous ceux qui fréquentent le réseau du Nord et qui l'entendent retentir à chaque arrêt. D'autre part, la ressource qu'on a d'ouvrir plus ou moins largement l'éjecteur fait que le frein à vide est essentiellement *modérable* et peut être assez facilement employé à ralentir la vitesse aux descentes.

Tout autre est le mode d'action du frein Westinghouse, inventé en Amérique en 1870, rendu plus tard automatique et adopté, sous cette nouvelle forme, en 1877 par la Compagnie de l'Ouest, installé ensuite sur les réseaux de Lyon et de l'Est, enfin perfectionné encore par son industrieux inventeur et reparaissant, à l'Exposition de 1889, avec des qualités qui lui assurent une supériorité difficile à contester.

Une petite pompe, placée sur la locomotive (et dont le crachement intermittent caractérise chaque arrêt aux stations) comprime de l'air, à quatre ou cinq atmosphères, dans une conduite qui règne sur toute la longueur du train, passant d'une voiture à la suivante à l'aide d'un tuyau de raccordement en métal et caoutchouc, qui a la forme d'un col de cygne. Sous chaque voiture est installé un réservoir auxiliaire, qui communique avec la conduite générale; enfin à côté de ce réservoir se trouve un cylindre, où peut se mouvoir un piston, dont la tige commande le levier de serrage des sabots. Pendant que le train marche, le réservoir auxiliaire demeure rempli d'air comprimé et communique librement avec la conduite. Mais si le mécanicien ouvre un robinet, qui évacue l'air de cette dernière, sous chaque véhicule entre en action un autre et très ingénieux robinet à trois voies, dit *triple valve*, qui, en fermant la communication de la conduite avec le réservoir, ouvre à ce dernier l'accès du cylindre à freins. Dès lors le piston se déplace et les sabots viennent caler les roues.

L'appareil, une fois rempli d'air comprimé, est donc semblable à une arme chargée, toujours prête à partir pour peu qu'on presse la détente. Il est automatique, c'est-à-dire qu'il entre en jeu de lui-même, s'il se produit une rupture d'attelage ou s'il y a quelque avarie dans la conduite; car alors la triple valve ne peut manquer de s'ouvrir en lançant dans le cylindre l'air du réservoir auxiliaire. Ajoutons que le jeu de cette valve a été combiné de telle sorte, qu'avec un peu d'habitude on puisse à volonté modérer l'action du frein, ce qui permet à un mécanicien expert de s'en servir pour empêcher l'accélération de la vitesse sur les pentes. Enfin si, au premier abord, l'ensemble du dispositif peut paraître délicat et compliqué, une expérience déjà longue atteste qu'il fonctionne très facilement et sans avaries.

Par un beau temps et en palier, le frein Westinghouse détermine régulièrement l'arrêt d'un train express en 180 mètres, comptés à partir du moment où le robinet d'évacuation a été ouvert. Dans les mêmes conditions, le frein Smith réclame 230 mètres. On a vu le frein Westinghouse obtenir, par des circonstances pourtant défavorables de temps et de pente, l'arrêt en 400 mètres d'un train express lancé à la vitesse de 80 kilomètres à l'heure.

Ainsi l'appareil à air comprimé, automatique par lui-même, est plus puissant que le frein à vide. On comprend facilement cette supériorité, en songeant que l'action du second repose sur une différence de pressions égale à une fraction d'atmosphère, tandis que, dans l'autre, la différence est de plus de trois fois la pression atmosphérique. En outre, le mécanicien qui dispose d'un frein Westinghouse, par cela seul que son train marche, peut avoir pleine confiance que l'appareil lui obéira en cas de besoin; autrement une avarie quelconque se traduirait par un arrêt spontané. Il n'arrivera donc pas, comme cela s'est produit plus d'une fois avec le frein à vide, qu'au moment du danger le mécanicien ouvre en vain le robinet sur lequel il croyait pouvoir compter. Aussi n'est-ce pas s'avancer témérairement que d'affirmer qu'au point de vue de la sécurité, le frein Westinghouse est celui qui offre les garanties les plus complètes. A la vérité l'installation en est coûteuse, atteignant un millier de francs par voiture; le poids de l'appareil est élevé; enfin la conduite générale et les tuyaux en col de cygne, constamment soumis, en service, à une pression assez considérable, sont exposés à se détériorer. C'est pourquoi, à ne consulter que l'intérêt propre des compagnies, on pourrait dire que le frein à vide est commercialement supérieur à l'autre, si cet avantage d'économie n'était le plus souvent perdu, par suite de la nécessité fréquente où l'on se trouve d'installer l'appareil Westinghouse, concurremment avec le premier, sous les voitures qui doivent emprunter d'autres réseaux, où le système de l'air comprimé a été adopté. Remarquons d'ailleurs que cet échange de wagons entre compagnies, habituel en temps ordinaire, peut devenir la règle en cas de mobilisation de l'armée; et il importe qu'un intérêt aussi grave ne soit pas compromis par une différence dans les mécanismes essentiels. Il faut ajouter que le frein Westinghouse n'exige qu'une seule conduite, de petit diamètre, tandis que l'autre en demande deux, d'assez grande section; de sorte que les wagons mixtes doivent avoir un triple col de cygne à chaque extrémité.

Le frein à air comprimé offre un autre avantage, en fournissant un moyen simple de mettre les voyageurs, en cas de détresse, en relation directe avec le mécanicien et les autres agents du train.

C'est la Compagnie de l'Ouest qui a eu, en 1882, l'idée de cette heureuse application. Tout voyageur peut, en tirant un anneau placé dans le compartiment qu'il occupe, déterminer l'ouverture partielle de la conduite d'air comprimé. Il en résulte, avec un ralentissement du train, un sifflement qui suffit pour attirer l'attention des agents. Non seulement on réalise ainsi, d'une manière pratique, le rêve longtemps caressé de l'*intercommunication*. Mais la solution est obtenue sans qu'on soit obligé, comme dans les systèmes électriques, de superposer un nouvel organe, assez délicat d'ailleurs, à ceux que comporte déjà l'usage du frein continu. Aussi cette disposition a-t-elle été adoptée, avec quelques variantes, sur la plupart des chemins de fer français, ainsi que sur le réseau de l'État belge.

C'est encore à la Compagnie de l'Ouest qu'on est redevable d'une autre application ingénieuse du frein à air comprimé. Veut-on, sans imposer d'arrêt à un train express, détacher en cours de route un certain nombre des voitures d'arrière, destinées à prendre une autre direction? Il suffit, après avoir modifié l'attelage en conséquence, d'agir, à un moment donné, sur la conduite, de façon à *déclencher* le système des freins, les sabots des wagons détachés entrant immédiatement en action pour produire l'arrêt. Et alors les voyageurs qui occupent ces voitures sont tout étonnés de se trouver en station, n'ayant plus devant eux ni locomotive ni tender.

Nous avons dit que le frein Westinghouse reparaissait à l'Exposition de 1889 avec un nouveau perfectionnement. Voici en quoi consiste cette amélioration. Si rapidement que s'établisse, par l'ouverture du robinet principal, la communication des réservoirs avec les cylindres à freins, un certain temps est nécessaire pour que le serrage se propage sur toute la longueur d'un train. S'il y a vingt voitures, il faut environ quatre secondes et demie pour que les freins de la dernière soit serrés à fond. Dans le cas d'un train de cinquante voitures, dont la longueur serait de 450 à 600 mètres, le temps du calage deviendrait assez long pour rendre illusoire, peut-être même dangereuse, l'application du frein; car les wagons de tête étant serrés à fond avant que l'action ait commencé à se faire sentir sur les voitures de queue, il se produirait des secousses capables d'endommager le matériel roulant et son contenu. Mais les trains de plus de vingt voitures sont généralement des trains de marchandises et, en France, aucune prescription n'oblige à user, en pareil cas, de freins continus. Il n'en est pas de même en Amérique, et c'est pour répondre à cette nécessité que, sans compliquer sensiblement son appareil, même en réalisant une plus grande simplicité dans l'agencement général des pièces, M. Wes-

tinghouse a imaginé une disposition nouvelle, celle de la triple valve à action rapide, qui permet de réduire à deux secondes le temps nécessaire à la transmission du mouvement pour cinquante véhicules. C'est cet appareil perfectionné qu'on peut voir en action à l'extrémité nord-ouest de la grande halle des machines, où l'on constate que la succession des mouvements, dans les cinquante cylindres à freins, munis des mêmes longueurs de tuyaux que si le train était complet, est si rapide qu'on a peine à la suivre des yeux. Dans ces conditions, c'est-à-dire avec la nouvelle triple valve, pour un train de voyageurs de vingt voitures, la communication, de la tête à la queue, ne prendrait plus qu'une seconde; pour une vitesse de 80 kilomètres, les freins seraient serrés à fond 76 mètres plus tôt qu'avec l'ancien système. En un mot, un train express pourrait être arrêté après 100 mètres de parcours. De tels chiffres sont éloquents par eux-mêmes et plaident, mieux que tous les raisonnements, en faveur d'un appareil aussi efficace.

En ce moment, dans le monde entier, il y a *deux cent mille* véhicules (dont plus de vingt-quatre mille locomotives) qui sont pourvus du frein Westinghouse. Si l'on évalue à 1000 francs les frais d'installation, cela représente une dépense de *deux cents millions*. Tenant compte en outre des autres systèmes, tels que le frein Smith, très employé en Angleterre ou en Autriche, le frein Wenger, etc., on ne pourra manquer de conclure que, depuis quelques années, les compagnies se sont imposé de grands et louables sacrifices pour une amélioration où l'intérêt commercial était évidemment beaucoup moins engagé que celui de la sécurité publique.

Il faut en convenir : c'est un beau succès pour le génie humain que l'invention des freins instantanés! Jusqu'alors l'ambition de l'industrie avait été de créer ou tout au moins d'utiliser des forces nouvelles et d'accumuler la plus grande puissance possible dans un engin déterminé. Mais si l'art du mécanicien consistait à diriger ces efforts gigantesques, de manière à n'obtenir d'eux que des effets utiles, l'idée n'était pas venue qu'une fois la puissance déchaînée, il fût possible d'en comprimer en un instant la manifestation, sans provoquer ni révolte ni désordre. C'est pourtant ce que réalisent les freins continus. Le conducteur de locomotive qui a lancé son train à toute vitesse sait qu'en tournant un robinet, il va réduire, quand il voudra, toute cette force vive à l'inaction. Si la vapeur qu'il gouverne le choisissait pour interprète, il aurait le droit de dire :

> Je suis maître de moi comme de l'univers.

Et ce n'est pas par une compression brutale qu'il obtient ce résultat : c'est par une ingénieuse combinaison d'organes délicats et

sensibles, dont l'action peut être modérée comme on veut et qui, triomphe suprême, entrent d'eux-mêmes en jeu quand un grave désordre vient à se produire dans l'ensemble.

Quelle leçon pour le monde moral, qui se croit si supérieur au monde de la matière! Quelle leçon surtout pour les fous dont l'unique préoccupation paraît être de détruire, l'un après l'autre, tous les freins que la sagesse et l'expérience avaient su opposer au déchaînement trop souvent sauvage des passions humaines!

Pour résumer ce qu'a pu nous apprendre cette étude des signaux et des freins aujourd'hui en usage, il est permis de dire que l'organisation actuelle de la sécurité est remarquable, que parfois même elle est luxueuse et qu'elle est généralement combinée avec un art fait pour rendre tout accident impossible. A une double condition pourtant! d'abord que les appareils seront constamment tenus en bon état; ensuite que personne, une fois le moment venu, n'aura oublié, soit de les faire fonctionner, soit de tenir compte de leurs indications. Si l'on consulte la statistique des accidents de chemins de fer, on verra qu'un très grand nombre ont eu lieu, parceque les signaux, mal entretenus, n'avaient pas obéi à l'action du levier; ou parce qu'une gare, dans laquelle se faisaient des manœuvres, avait négligé de se couvrir au moyen des disques d'arrêt; ou encore parce que les agents d'un train, y compris même parfois le mécanicien, dormaient ou jouaient aux cartes au moment où leur attention aurait dû être éveillée par un signal!

Il est illusoire de penser qu'avec des moyens de contrôle, électriques ou autres, on puisse rendre impossibles de telles infractions. Peut-être arrivera-t-on, dans chaque cas particulier, à définir exactement les responsabilités; mais l'action préventive ne sera jamais complète. D'ailleurs, il en est des organisations les mieux combinées comme des rouages d'horlogerie les plus parfaits, qui s'arrêtent tout comme d'autres quand on oublie de les remonter. Aussi, comme le disait en 1882 M. Bontoux dans le *Correspondant*, en traitant des accidents de chemins de fer, la vraie sauvegarde de la sécurité réside-t-elle dans la valeur du personnel préposé à la manœuvre des signaux, à la conduite des trains et à l'entretien du matériel. « Une discipline d'acier, et d'acier trempé, » voilà ce que l'ancien directeur des chemins du Sud de l'Autriche jugeait par-dessus tout nécessaire. Toute infraction aux règlements protecteurs de la vie des personnes doit être punie avec une sévérité proportionnée à la gravité de l'accident que cette faute aurait pu amener, que le malheur se soit ou non produit. Un mécanicien qui force un signal d'arrêt, un aiguil-

leur qui oublie de mettre ses leviers dans la position ordonnée, un chef de gare qui exécute des manœuvres sans s'être couvert, enfin un chef de service qui édicte des prescriptions mal calculées, doivent être l'objet de mesures propres à décourager toute négligence, en assurant par la crainte, du haut en bas de la hiérarchie, l'observation rigoureuse des règlements.

Dans un pays fortement organisé, habitué de longue date au respect de l'autorité publique, peut-être se croirait-on fondé à interpréter ce besoin de discipline en estimant que l'exploitation des chemins de fer doit former un service d'État, voire une dépendance du ministère de la Guerre. C'est à peu près ainsi que se passent les choses en Prusse, où le caporalisme traditionnel de la nation a rendu plus facile qu'ailleurs la constitution essentiellement militaire du service des chemins de fer. Là, tout marche comme à l'armée; les chefs de station portent l'uniforme d'officiers (et la plupart en ont aussi le grade, soit dans la réserve, soit dans la landwehr). On voit clairement, du premier coup d'œil, que les chemins de fer sont, avant tout, un instrument de guerre et que, si la puissance publique condescend à les administrer dans l'intérêt de l'industrie, c'est surtout pour être absolument maîtresse de l'organisme le jour où il lui plaira de s'en servir pour jeter, sur un point quelconque de l'Europe, les millions d'hommes et les milliers de canons qui, dans la conception prussienne, doivent donner l'*ultima ratio* de toutes les questions politiques et même sociales.

Que ce militarisme soit inutile pour une bonne exploitation, c'est ce que démontre surabondamment l'exemple de l'Angleterre. Le trafic y est autrement actif et la vitesse bien plus grande qu'en Allemagne. Pourtant, c'est à peine si l'on aperçoit dans les gares quelques rares indices d'un uniforme. Dans ce pays, où même les militaires de profession exhibent le moins possible leur costume, on pense, à bon droit, que la vraie garantie de la régularité dans le service consiste, avant tout, dans la conscience et le sentiment du devoir; et, au lieu de demander à l'État d'en assurer lui-même la pratique, on se fait gloire de montrer que l'initiative privée y suffit pleinement. Cependant, l'État anglais n'a pas abdiqué son rôle; sa surveillance, pour être discrète, n'en est pas moins effective. D'un autre côté, ce n'est pas par défiance, mais par principe, que les compagnies revendiquent une indépendance dont la puissance publique n'a, d'ailleurs, aucune envie de les dépouiller.

Chez nous, au contraire, nous l'avouerons sans détour, c'est justement par défiance envers l'État, tel du moins que l'ont fait nos incessantes révolutions, que nous redouterions de voir dispa-

raître le régime actuel des chemins de fer français. Oui, au point de vue de la sécurité (sans parler de l'économie, qui y est encore bien plus engagée), il nous paraîtrait déplorable que l'exploitation des voies ferrées vînt à passer des mains des compagnies dans celles de l'État. On sait trop ce que deviennent les administrations publiques avec le régime républicain! Chaque poste, si infime qu'il soit, n'est plus que la récompense ou la garantie d'un service électoral, et le ministre, qui devrait être le chef suprême, est plus esclave que ses subordonnés, devant les recommandations et les réclamations sans nombre dont il est assailli, de la part de sénateurs et de députés qui tiennent son portefeuille à leur merci. Quand on voit le Trésor, qui pourtant a si grand besoin d'argent, confesser son impuissance vis-à-vis des fraudes en matière de douanes et d'impôts, et cela parce que les fraudeurs sont les amis des puissants du jour... s'ils ne sont pas ces puissants eux-mêmes, comment espérer qu'un directeur de chemins de fer, simple fonctionnaire, obtienne la punition ou la révocation d'un agent coupable, si ce dernier peut appeler à la rescousse un patron politique? C'est alors le directeur qui serait révoqué pour avoir voulu faire son devoir!

D'ailleurs cette situation, qui tient au régime politique, n'est point particulière à la France. Chaque retour d'élection présidentielle aux États-Unis nous apporte l'écho de marchandages écœurants, de tripotages honteux, et si ce grand pays n'en souffre pas davantage, c'est grâce au rôle tout à fait minime auquel s'y réduit en pratique l'action gouvernementale. Aussi qui donc songerait jamais à embrigader, sous les ordres d'un ministre politicien, les *soixante-quinze* compagnies entre lesquelles se partage l'immense réseau américain? Au contraire, la liberté dont elles jouissent, l'émulation qui les anime, la concurrence qu'elles se font, sont le principe des améliorations qu'elles ne cessent d'introduire dans leur service, et dont plus d'une a passé l'Atlantique au grand bénéfice de la vieille Europe.

Souhaitons donc, en vue de l'intérêt général, de garder le plus longtemps possible nos grandes compagnies de chemins de fer, telles qu'elles ont été réorganisées après la crise de 1848, telles que les avait constituées, en dernier lieu, l'intelligente direction de M. de Franqueville, cet esprit clairvoyant et mesuré, à qui il n'a manqué que d'être mieux compris par tout le monde, pour réussir à asseoir sur des bases inébranlables la puissance et le crédit de ces organismes, si intimement liés à la prospérité du pays. Une direction indépendante et énergique et, à côté d'elle, de la part de l'Etat, un contrôle vigilant et autorisé, voilà ce qui nous convient le mieux et on pourrait ajouter : voilà ce que nous avons, si, en

réalité, quelque chose ne manquait à l'efficacité du contrôle en France. En effet, ceux qui l'exercent ne sont pas suffisamment soutenus et leur action pèche par défaut d'homogénéité. Il est curieux qu'à cet égard l'Angleterre, ce pays si peu autoritaire, soit mieux armé que notre gouvernement, sinon par la loi, du moins par l'usage et par le concours de l'opinion! Tandis que, chez nous, chaque accident donne lieu, de la part des ingénieurs du contrôle, spécialement affectés à la Compagnie intéressée, à un rapport qui ne voit presque jamais le jour, c'est dans les bureaux du *Board of Trade*, à Londres, qu'est centralisée la surveillance de la sécurité sur les chemins de fer. Les rapports, toujours remarquables, où sont envisagées les causes des accidents, forment chaque année un volume rempli de données instructives et présentées sous une forme telle, qu'à défaut d'une prescription légale, l'opinion publique suffirait pour imposer aux Compagnies l'adoption des mesures recommandées.

La loi n'a réservé au *Board of Trade* aucun droit de contrôle effectif; elle lui a seulement attribué l'autorisation d'ouverture des lignes nouvelles. Il n'en a pas fallu davantage à l'esprit pratique de nos voisins pour faire entrer, par cette porte de côté, tout ce qui manquait à l'action de la puissance publique. Retarder les autorisations sollicitées jusqu'à ce que les Compagnies aient pris telle ou telle mesure jugée opportune, voilà le procédé employé. C'est de cette façon, par exemple, qu'on a réussi à obtenir, de l'autre côté du détroit, que les quais des stations fussent toujours de niveau avec le plancher des voitures et que le passage d'un quai à l'autre se fît, soit par-dessus, soit souterrainement, sans qu'on eût jamais à traverser les voies. Chez nous, au contraire, on sait combien d'accidents sont causés par l'absence d'une disposition de ce genre et quelle gêne apporte aux vieillards, aux femmes et aux enfants, la nécessité d'une pénible escalade. En revanche, l'État français, usant de ses droits légaux, ennuiera consciencieusement les Compagnies, à propos d'une foule de détails minuscules, auxquels le public demeure absolument indifférent.

L'exemple du *Board of Trade*, en matière d'accidents, est bon à recueillir; car il montre comment, sans recourir à une législation nouvelle, en se bornant à user avec plus de suite, de décision et d'ensemble, des pouvoirs que l'État possède, on peut, du même coup, conserver l'excellente organisation de nos chemins de fer et obtenir que les Compagnies sachent prendre, en temps utile, toutes les mesures que réclame la sécurité des voyageurs.

A. de Lapparent.

La fin prochainement.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Premiers départs des exotiques. La nostalgie des sauvages. Funestes effets de la civilisation. Redoublement d'affluence pour les dernières représentations. Les princes tunisiens et le roi des inventeurs, Edison; son exposition; coup d'œil sur sa carrière. Un type d'inventeur pratique, à l'américaine. — Villiers de l'Isle-Adam et son œuvre. *Les Contes cruels. L'Eve future* et le phonographe. Maurice Sand. Fustel de Coulanges. Le prince Charles III de Monaco. Un Eldorado. — La foire électorale. Paris en habit d'Arlequin. Les affiches des murs et l'exposition des affiches au palais des Arts Libéraux. Affiches du temps présent et affiches du temps passé. — Exposition des indépendants. Peintures de M. Lenepveu au Panthéon. Statues nouvelles. Les *dii minores*. Le monument de la Défense nationale. Le *Triomphe de la République* de M. Dalou et l'*Ode triomphale* de Mlle Augusta Holmès.

I

Encore un mois, et l'Exposition sera à l'agonie, car, malgré les instances de quelques insatiables, il paraît qu'on s'en tient définitivement à la date du 31 octobre et qu'on se refuse à la prolonger à travers les brumes et peut-être les neiges de novembre. Déjà l'on commence à plier les tentes. L'Esplanade des Invalides se dépeuple peu à peu. Les spahis algériens, pris de la nostalgie du Tell, ont donné le signal du départ. Les Taïtiens, les Gabonais, les Congolais ont suivi. Ils grelottaient aux approches de l'automne, ces habitués du soleil des tropiques. Peut-être le retour heureux des beaux jours, malgré la fraîcheur des matins et des soirs, les eût-il retenus; mais il n'était plus temps : la brusque invasion de l'automne en pleine canicule les avait terrifiés. Claquant des dents sous les lourdes couvertures où ils gisaient enveloppés comme les boas du Jardin des Plantes, ils songeaient avec mélancolie aux paillottes natales sur les bords du Zaïre et du Gabon; ils étaient las de voir, depuis tantôt cinq mois, tous les

jours que Dieu fait, de huit heures du matin à onze heures du soir, défiler sans interruption d'immenses caravanes de blancs venant les regarder comme des bêtes curieuses et s'écriant devant eux, avec le même sans-façon que devant des orangs-outangs, en soulignant leurs propos de rires et de gestes faciles à comprendre dans toutes les langues : « Ah ! le monstre ! Est-il laid ! » Mettez-vous à leur place ! Cela peut se supporter encore, si l'on est très patient, pendant vingt-quatre heures, grâce aux quelques douzaines de petits sous qui servent de passe-port à ces aimables injures. Mais pendant cent quatre-vingts jours, sous un ciel gris et nébuleux et sans pouvoir riposter par un coup de matraque, c'est plus que la patience même d'un sauvage n'en saurait supporter.

Ah ! s'ils avaient tenu dans un coin quelqu'un de ces impertinents ricaneurs, comme ils lui auraient fait passer le goût de l'épigramme ! Avec quelle joie et quelle supériorité foudroyante ils eussent riposté à leur façon, — coup de dent pour coup de dent — et constaté si le railleur était aussi succulent que spirituel, et plus tendre au physique qu'au moral. Mais l'exhibition des mœurs exotiques n'allait pas jusqu'à l'anthropophagie, et l'on avait limé les dents des Canaques comme on a émoussé les cornes des taureaux de la rue Pergolèse.

Sans compter que ces bons sauvages, fils de la nature, se pervertissaient au contact de notre civilisation. Cette thèse eût inspiré à Jean-Jacques, le père de la Révolution française, des prosopopées éloquentes, et arraché à l'abbé Raynal de philosophiques gémissements. Le fait est que les plus délurés d'entre eux n'auront guère appris ici qu'à ajouter nos vices aux leurs. Ils avaient le raki et l'eau de feu ; ils auront l'absinthe, et les gardiens de l'Exposition leur ont enseigné l'art de *tuer le ver*. On n'oublie plus ces choses-là, et ce serait le moment pour les marchands de vin qui ont à se plaindre du laboratoire municipal d'aller établir leurs comptoirs chez les peuplades du centre de l'Afrique.

Je ne parle pas des âniers du Caire, qui depuis longtemps n'avaient plus rien à apprendre et qu'on a dû restituer pour la plupart aux rivages du Nil parce qu'ils étaient trop avancés pour nous. Mais il n'est pas jusqu'aux petites danseuses javanaises qu'il ne soit grand temps, ou peut-être qu'il ne soit déjà plus temps de renvoyer à l'archipel Soulou. Certes, nous ne nous faisions aucune illusion sur le compte de ces jeunes personnes : ce n'est pas généralement dans la corporation des danseuses qu'il faut rechercher les vertus de l'âge d'or et nous avions remarqué dès les premiers jours, quand elles défilaient dans les allées du kampong en se tenant par la main, casquées d'or, fardées de santal, les bras et les

pieds nus, sous le lourd sarong brodé et la ceinture aux larges plis, qu'elles avaient la mine éveillée, le regard leste et le sourire professionnel. Mais, dès qu'elles se mettaient en mouvement sur la scène, aux sons de cet extraordinaire *gamelang* où le doux grelottement des harpes de bambous secouées comme des clochettes se mêlait au son des violons à deux cordes, des instruments de cuivre, des marmites mélodieuses et des gongs résonnant sous les baguettes garnies de *gutta-percha*, elles prenaient aussitôt l'aspect hiératique d'idoles de bronze et c'était avec une gravité imperturbable qu'elles se livraient aux lentes et mystiques contorsions, à la mimique bizarre et solennelle qui constitue leur danse. Maintenant tout est changé. Elles ont appris à comprendre un peu le français; elles ont entendu les réflexions du public, lu les journaux, vu les gravures où on les représente. Le théâtre de Cluny leur a envoyé une loge d'avant-scène pour la première des *Petits Mystères de l'Exposition*, où leurs exercices étaient traduits par des gambades dépourvues de tout sérieux. Elles ont ri tout haut, comme de petites folles, de cette caricature, pour montrer qu'elles étaient civilisées; et aujourd'hui elles prennent en dansant des airs fûtés et malins; elles clignent de l'œil au spectateur comme ces comédiens chargés des rôles de niais qui avertissent le parterre de ne point les confondre avec leurs personnages; elles sont en train, les malheureuses, de devenir des Javanaises de vaudeville, du temps déjà lointain, mais non immémorial, où le grand *chic* était de parler *javanais* entre gommeux des deux sexes.

Quant au derviche-tourneur de la rue du Caire, on m'assure l'avoir rencontré l'un de ces soirs au café Américain, en complet de la Belle Jardinière, prenant un sherry-cobler avec un chalumeau et parcourant la *Vie parisienne*. Mais un derviche-tourneur qui entreprend des tournées comme Mme Judic est évidemment un personnage d'une nature spéciale et très complexe, plus rapproché du cabotinage que du sacerdoce, et tout à fait *fin de siècle*, comme disent les chroniqueurs.

Toutefois, si l'on rencontre déjà à l'Exposition quelques légers indices du prochain déménagement; si l'on peut lire, çà et là, sur les vitres d'un kiosque vide : *A vendre à l'amiable*, si les naturels de l'Annam et du Sénégal aspirent à reprendre, eux aussi, la route du pays natal, le public, lui, ne se lasse pas encore et, loin de décroître, le grand défilé de l'univers à Paris semble avoir pris ce mois-ci des proportions plus prodigieuses encore. Le dimanche 8 septembre, les entrées payantes ont dépassé le chiffre de 307 000, formidable total qu'elles n'avaient jamais atteint. Le lendemain, elles s'élevaient à près de 211 000, ce qui est également la plus

haute recette qu'on ait réalisée un jour de semaine. Paris présente l'aspect d'une ville envahie sur tous les points : c'est comme un immense engorgement de population qui s'étouffe et ne peut passer. Figurez-vous une espèce de 14 juillet durant depuis près de cinq mois. Partout la circulation ressemble à un attroupement. Dans chaque rue, on se demande s'il y a un incendie; tout le long des quais, s'il y a des régates, ou un homme qui marche sur l'eau, ou un acrobate qui va traverser la Seine en vélocipède sur un fil de fer, les yeux bandés; le soir, on se dit : « Tout ce monde va sans doute au feu d'artifice. » Le Parisien expulsé de chez lui a presque autant de peine à rentrer dans sa ville qu'il en éprouve à regagner sa maison les soirs d'émeute, lorsque la police a barré la rue. Dès sa sortie de la gare, il ne se reconnaît plus, il se sent dans un milieu transformé, où il s'étonne presque de se voir. Le seul moyen sûr de trouver une voiture pour se faire transporter chez soi est d'avoir un équipage. A tous les omnibus, à tous les tramways, à tous les bateaux, s'allongent des queues d'un aspect terrifiant pour le malheureux réduit à ce moyen de locomotion. A chaque instant, les fiacres sont obligés de prendre la file comme à un enterrement; il se produit sur les ponts des enchevêtrements inextricables qui feraient rougir Boileau, s'il pouvait les voir, de son innocente satire sur les embarras de Paris.

Les spectacles regorgent; les cafés sont inabordables; les restaurants du Palais-Royal ont retrouvé leurs beaux jours. Dans tous les monuments recommandés par Bædeker et Murray, à la Chambre des députés, au Panthéon, aux Invalides, on voit s'engouffrer des fournées sous la conduite de gardiens qui les expédient en un tour de main. Tous veulent voir le tombeau de Victor Hugo et la salle des séances du Palais-Bourbon; tous s'informent de la place qu'occupe dans l'hémycicle le député de leur arrondissement et passent à travers la bibliothèque en admirant la quantité de volumes et le luisant du parquet, sans même soupçonner l'existence des fresques d'Eugène Delacroix, que les garçons se gardent bien de leur montrer parce que ce détail les retarderait inutilement. Dans ces immenses magasins de nouveautés qui sont des villes, l'encombrement des grands jours de soldes et de la période des étrennes est dépassé : on y va comme en pèlerinage; des familles entières évoluent lourdement à travers les rayons, regardant beaucoup, achetant peu, se donnant rendez-vous au buffet pour se retrouver. Toutes les séductions sont déployées, les étalages flamboient, les mannequins rivalisent d'élégance; dans la section des jouets, les poupées parlent, les chiens aboient, les boîtes à musique déroulent leur répertoire; c'est un charivari infernal;

dans la section de la parfumerie, tous les vaporisateurs fonctionnent; les fontaines d'eau de Cologne laissent filtrer un filet parfumé dont chaque dame recueille en passant quelques gouttes sur son mouchoir. On va en partie de plaisir défiler sur l'une de ces bascules automatiques qui, moyennant l'introduction d'une pièce de deux sous, notent votre poids sur un cadran. Tous les soirs, l'Hippodrome, où l'on voit un lion monter à cheval, refuse du monde, et le musée Grévin, où l'on peut revoir la tour Eiffel réalise le maximum.

Il est vrai que, depuis le départ du Shah, il ne nous est point venu de nouvel hôte royal, à moins qu'on ne compte le roi de Boundou, mais nous avons eu les fils du khédive, le prince héritier de Tunis, et l'on nous promet le tzarévitch. Nous avons eu aussi M. Gladstone, que les érudits du journalisme n'ont point négligé d'appeler le *great old man*, et Nordenskiold, que Paris avait déjà vu au retour de sa hardie et victorieuse excursion polaire. Nous avons eu également l'un des souverains les plus incontestés de la science, le roi des inventeurs, l'Américain Thomas Alva Edison. Edison a été accueilli chez nous avec tous les honneurs dus à ses services et à sa gloire. Il n'y était pas venu depuis onze ans, et sa célébrité commençait à peine alors, car le grand électricien n'a pas plus de quarante-deux ans. La France est un des pays qui ont accueilli ses découvertes avec le plus d'enthousiasme; c'est elle qui a consacré sa gloire et appris son nom à l'Europe. En quittant Paris, il a envoyé un chèque de 10 000 francs pour les pauvres, comme un témoignage de reconnaissance envers ceux qui ont contribué à faire de son séjour dans la grande capitale « l'époque de sa vie qu'il aimera le mieux à se rappeler. »

Avant de débarquer au Havre, Edison nous avait envoyé sa carte de visite. Dans la galerie des Machines, section de l'Amérique du Nord, voici d'abord son portrait et son buste, figure entièrement rasée, physionomie sérieuse, abondante chevelure noire mêlée de quelques fils d'argent, front traversé d'une ride profonde. Voici diverses vues de son ancien et de son nouveau laboratoire, et des dessins représentant ses expériences acoustiques; voici un aérophore, un mégaphone, un microphone, un faisceau de lampes électriques multicolores, la grande lampe Edison, donnant la clarté de 20 000 bougies; la plume Edison « appareil autographique instantané », pouvant tirer trois à quatre cents copies par heure, et surtout des phonographes devant lesquels ne cesse de se presser une foule avide, qui ne se lasse pas d'entendre l'appareil magique reproduire à ses oreilles, dans toutes leurs nuances, le *Yankee Doodle* et d'autres chansons américaines chantées ou sifflées, avec

mélange de rires, de toux et d'éternuments. On sait les perfectionnements considérables récemment apportés par Edison à cet instrument qui n'était d'abord qu'une sorte de joujou merveilleux, mais qui semble maintenant en voie de dépasser tout ce qu'avait rêvé l'imagination la plus aventureuse, et en même temps sur le point d'entrer activement dans le domaine pratique, comme le téléphone. Edison est un Yankee qui porte dans ses découvertes le caractère positif de sa race. Il le montrait déjà, joint à un esprit d'initiative audacieuse, lorsque, tout enfant, il organisait, pour gagner sa vie, un commerce de journaux sur une grande ligne de chemin de fer, et fondait à douze ans une feuille, — *The Grand Railroad Trunk* (*la Grande valise du chemin de fer*), dont il était à lui seul le rédacteur en chef et toute la rédaction, le compositeur, le tireur, le plieur, le vendeur. Son dernier biographe, M. Em. Durer, a reproduit les numéros de début de ce journal et de celui qui lui succéda : *The Weekly-Herald*, et qui est en grand progrès sur le précédent : l'information et l'annonce y jouent le principal rôle; on y trouve déjà un sens pratique fort développé. L'enfant *composait* son journal, dans les deux sens du mot, sur le train en marche, sans se donner la peine d'écrire les articles, où d'ailleurs il ne se mettait point en dépense de style. Il avait obtenu du directeur général de la ligne, dont il avait fait, par surcroît, son premier abonné, l'autorisation de caser dans un fourgon une petite presse typographique. Il économisait ainsi les frais de collaboration, de loyer, d'impression, de bureau, d'administration et d'expédition. A chaque station, sur la route de New-York à Chicago, il ramassait les dépêches, et les utilisait aussitôt. Au besoin il faisait plusieurs éditions par jour. A quelque heure que ce fût, sa petite feuille donnait aux voyageurs du train les nouvelles toutes fraîches. Il avait à douze ans trouvé le secret du journal d'informations, du journal à l'américaine, du journal-éclair, qui ne se préoccupe que de la nouvelle et qui sait qu'il faut avant tout venir le premier.

Ce fut ainsi qu'Edison acquit les moyens d'acheter les livres et les instruments nécessaires pour se livrer à l'étude. L'électricité l'avait séduit de bonne heure. Il y pressentait la puissance prodigieuse et presque inconnue encore qui doit transformer le monde. La pile électrique, c'est la baguette des fées et le talisman des génies : il n'existe pas dans les contes arabes de prodiges supérieurs à ceux qu'elle a déjà accomplis; il n'en existe pas de comparables à ceux qu'elle prépare. A peine a-t-elle laissé pénétrer les premiers mots de l'effrayant arcane devant lequel la pensée reste confondue. Jusqu'où ne nous conduira-t-elle pas, à moins qu'un jour la nature, lasse d'être poursuivie dans tous ses mys-

tères et violentée dans tous ses secrets par cette audacieuse race de Japhet que n'arrête aucune barrière, ne se venge par une catastrophe bien autrement formidable que celle d'Anvers.

Nul ne l'aura plus audacieusement provoquée que cet Américain, pénétré de la froide résolution, de l'activité dévorante des trappeurs et des pionniers du nouveau monde, et qui lutte corps à corps avec les forces élémentaires comme les héros de la Fable avec les monstres, gardiens des trésors convoités; qui depuis vingt ans étreint sans relâche ce Protée aux métamorphoses soudaines, s'efforçant de le saisir tout entier et de lui arracher son secret. Edison semble avoir pris pour son mot d'ordre scientifique la devise du Yankee : *Go ahead.* A l'Institut Pasteur, quand on lui a présenté le registre où s'inscrivent les visiteurs illustres, il a signé : Edison, *inventeur*. C'est la première fois sans doute qu'un homme signe de ce titre, comme indication professionnelle. Et, en effet, Edison est un inventeur de profession. Il tient usine, atelier, j'allais dire magasin de découvertes. Il a tout un état-major de savants de premier ordre, et toute une armée d'auxiliaires, — mécaniciens et électriciens, chimistes et physiciens, — qui lui coûte 150 000 dollars d'entretien par an, dans son laboratoire de Menlo-Park, à une lieue de New-York. Ses collaborateurs lui dégrossissent la besogne; il les lance sur les pistes à explorer; ils font les épreuves et les essais préliminaires; il les inspire, les dirige, contrôle, rectifie, complète leurs résultats. Il distribue à chacun sa tâche, en rapport avec ses aptitudes. La substance qu'il étudie est soumise par ses lieutenants aux actions les plus diverses dans des conditions nettement déterminées; ils notent tous les résultats, enregistrent tous les phénomènes, rédigent des rapports qui lui passent sous les yeux. Parfois les hasards de la rencontre le mettent sur la voie d'une découverte à laquelle il ne songeait pas : il en profite, comme un habile général de tous les accidents imprévus de la bataille. C'est ainsi que deux de ses capitaines d'état-major ont, pendant des années, fait plus de sept mille expériences pour découvrir le secret de donner à la cire une sensibilité suffisante dans le phonographe perfectionné.

Edison n'a pas pris, jusqu'à présent, moins de sept cent vingt brevets d'invention, et il compte bien, si Dieu lui prête vie, en prendre davantage encore. Son exposition, ou plutôt l'ensemble d'expositions diverses, mais groupées, qu'ont organisées, au Champ de Mars, les sociétés industrielles formées pour l'exploitation de ses brevets, offre une physionomie commerciale : on y distribue des prospectus et l'on y prend des commandes. Il compte également parmi ses collaborateurs un bataillon d'avocats, fort au

courant des lois de tous les pays, et qui font la chasse aux contrefacteurs. Il n'est pas homme à se laisser dépouiller. Oh! ce n'est point du tout l'inventeur légendaire d'autrefois, solitaire et halluciné, victime des exploiteurs et mourant dans la misère, après avoir enrichi les hommes d'affaires qui ont eu assez d'esprit et d'argent pour s'approprier sa découverte et la mettre en œuvre. C'est l'inventeur à l'américaine, l'inventeur *fin-de-siècle*, pour emprunter encore ce cliché du jour à mes confrères de la chronique. Il gère à merveille les intérêts de la grande fabrique qui a ou qui pourrait avoir pour raison sociale : *Edison and C°*, et dont la prospérité tient autant à son esprit d'ordre et à son administration excellente qu'à ses facultés géniales. Cette observation ne diminue pas son mérite, elle le caractérise simplement. Sans doute, elle dérange un peu l'idéal que nous ont mis en tête les Papin, les Jouffroy, les Sauvage, les Jacquart, et Balthazar Claës, et Desroncerets. Il nous semble que l'inventeur manque à la condition essentielle de son rôle s'il n'a pas un brin de folie ou, tout au moins, s'il ne se ruine pas à fond. Nous l'accuserions volontiers de n'être pas suffisamment chevaleresque, du moment qu'il parvient à tirer parti de ses travaux. Il a besoin de l'auréole de la persécution et du martyre pour nous intéresser. Réfléchissons pourtant que cet idéal est aussi cruel qu'absurde. Il faut en prendre son parti : Edison n'est pas du tout un personnage de roman. Il est bon que, quelquefois au moins, le génie donne l'exemple de la fortune, montre qu'il n'est pas absolument incompatible avec l'esprit de conduite, que le succès n'est point l'apanage exclusif de la médiocrité intrigante, et que le *sic vos non vobis* dont les frêlons abusent si souvent contre les abeilles souffre des exceptions.

On a pu voir Edison, à Paris, entouré de quelques-uns de ses aides de camp et de ses secrétaires. Ce cortège, qui le suit partout, lui était ici doublement, ou plutôt triplement indispensable, d'abord pour les innombrables sujets d'étude que devait lui offrir l'Exposition, ensuite parce qu'Edison ne sait pas un mot de français et parce qu'il est sourd comme Beethoven. Qu'on ne trouve pas ce rapprochement trop bizarre : il m'est venu tout naturellement et je ne l'ai pas repoussé, non seulement parce qu'Edison aime beaucoup la musique, comme les fleurs, mais parce que la surdité de cet homme, qui s'est occupé toute sa vie de la transmission et de l'emmagasinement du son, qui l'a contraint à voyager au loin, à se reproduire sur n'importe quel point du temps et de l'espace, présente un contraste analogue à celle de l'illustre compositeur. Peut-être a-t-il perçu trop de vibrations, comme Beethoven avait trop perçu d'harmonies. Mais il porte gaiement son infirmité. Elle

lui permet de s'isoler mieux encore dans ses laborieuses recherches, de s'abstraire des paroles oiseuses comme des bruits importuns, et de vivre pendant des mois au milieu du silence, en tête à tête avec l'idée qu'il mûrit. On assure qu'Edison poursuit maintenant trois découvertes : le câble téléphonique entre l'ancien et le nouveau monde, la direction aérienne, la confection d'un appareil qui serait pour l'œil ce que le téléphone est pour l'oreille, en permettant de voir à des centaines de kilomètres. De tous ces projets, qui eussent fait hausser les épaules aux savants du monde entier, il y a seulement un quart de siècle, le dernier paraît le plus irréalisable; il semble appartenir au domaine de la féerie pure : on voit un instrument semblable dans les *Mille et une nuits*, et on ne l'a jamais vu ailleurs. Pourtant c'est, dit-on, le plus avancé des trois. On y regarde à cent fois, aujourd'hui, dans le domaine des sciences physiques et mécaniques, avant de prononcer le mot de chimère.

II

Villiers de l'Isle Adam, qui vient de mourir, avait pris Edison pour héros d'un de ses derniers livres : l'*Eve future*, et je crois même qu'il le lui a dédié. Il y suppose que le grand inventeur a fabriqué une femme électro-humaine, d'une merveilleuse beauté, parlant à l'aide d'un phonographe intérieur et donnant l'illusion de la vie; cette fiction lui permet de railler à son aise la science et la nature humaine à la fois. Villiers de l'Isle Adam paraît avoir été particulièrement obsédé par cette vision du triomphe définitif de la machine, s'établissant en maîtresse dans le monde, remplaçant tout et suppléant à tout, grâce aux progrès des Edison et de leurs émules. Il y est revenu plusieurs fois dans ses *Contes cruels*, où l'*Affichage céleste*, le *Traitement du docteur Tristan*, la *Machine à gloire*, l'*Appareil pour l'analyse chimique du dernier soupir*, sont des récits à la Poë, d'une ironie froide et poussée, partant d'une donnée scientifique et développant une fantaisie extravagante avec les formes précises d'un théorème. Seulement Edgar Poë, qui fut évidemment l'un de ses modèles favoris avec Gustave Flaubert, a plus de tenue et garde mieux un sérieux imperturbable : à force de croire, ou d'avoir l'air de croire que c'est arrivé, il produit sur l'esprit du lecteur une illusion à laquelle ne saurait prétendre Villiers de l'Isle Adam, qui tient à dévoiler tout à coup sa mystification en riant au nez du lecteur et dont la manière est un mélange perpétuel d'observation et de rêve, de poésie et de bouffonnerie.

Certes, il est bien permis au poète de redouter l'invasion de la machine et d'opposer ses fictions aux empiètements scientifiques,

comme un preux qui croiserait son épée contre une locomotive. Mais il faut garder la justice, même contre ce que l'on hait, et si l'on induisait de l'*Eve future*, comme il est naturel, qu'Edison est le représentant de la science matérialiste et athée, on le calomnierait. Invité à signer sur le registre de la tour Eiffel, le père du phonographe y a écrit en anglais quelques lignes, où il rendait hommage au génie des ingénieurs, « y compris le plus grand d'entre eux, le bon Dieu ». Nous ne donnons pas cet hommage et ce rapprochement comme un modèle irréprochable; peut-être rappelle-t-il un peu trop la formule des francs-maçons d'autrefois sur le grand architecte de l'univers. Mais, comme il est impossible de n'être pas spiritualiste quand on croit à Dieu, il prouve tout au moins qu'Edison ne considère pas l'âme comme une superfétation ou comme un gaz chimique, et je me demande même ce que le conseil municipal a dû penser de cette *capucinade*, lui qui venait justement de recevoir le célèbre inventeur à l'Hôtel de Ville comme un frère et qui voit sa confiance si inopinément trahie.

Lisez le *Traitement du docteur Tristan*, l'un des *contes cruels* de Villiers, où il revient encore à Edison en passant, si vous voulez avoir une idée de son ironie contre la science et aussi contre le positivisme, qui nous enseigne l'art de ne pas « distinguer autre chose que l'extrémité de notre propre nez. » Le docteur Tristan Chevassus est un praticien éminent qui soigne les troubles du canal auditif, et se fait fort de guérir radicalement les bruits et bourdonnements de l'oreille. Son triomphe, sa spécialité, c'est la cure des personnes qui entendent des voix : il aurait guéri Jeanne d'Arc! Etes-vous tourmenté par quelques lointains appels des sirènes de la Gloire? Les vieux chants de la patrie éveillent-ils dans votre cœur un enthousiasme maladif, et son âme blessée vous parle-t-elle tout bas? Eprouvez-vous des sursauts d'honneur révolté, des inspirations héroïques qu'il serait dangereux de suivre? Le docteur Tristan vous soignera par son traitement tout rationnel, et vous empêchera même de distinguer jusqu'à la voix de votre conscience. Voilà le thème : certes, il est d'une fantaisie excessive, mais il pouvait fournir matière à quelques pages satiriques d'un humorisme féroce, dans le genre de Swift. Villiers de l'Isle Adam le gâte par des *fumisteries* de petit journal.

Il y a bien du talent, et de bien des genres, dans ces vingt-cinq à trente contes, quelques-uns d'un tour épique, comme l'*Impatience de la foule*, où il a songé au Flaubert de *Salammbô;* les autres d'une imagination originale et rare, les autres enfin d'une ironie poussée à outrance. Il y montre partout, avec l'horreur de la science officielle, l'amour de la science occulte, le goût de la

magie et de la kabbale, le mépris du bourgeois, la haine de la banalité et du lieu commun. Parfois son récit prend une tournure rassurante pour l'honnête et brave lecteur qui a ouvert ce volume comme il aurait ouvert un roman de Richebourg; le petit sentier capricieux et pittoresque semble se rapprocher de la grande route, mais ce n'est que pour mieux s'en éloigner, au premier tournant, par un brusque écart. Il est fâcheux qu'il ne sache pas s'arrêter à temps. La folle du logis l'emporte, et le désir de stupéfier Prudhomme. Il aime à le déconcerter jusque dans ses titres. Tous sont accompagnés d'épigraphes, comme au beau temps du romantisme. Quelques-uns sont presque des chefs-d'œuvre et atteignent à une émotion, ou plutôt à une sensation intense, comme l'*Intersigne*. Il en est qui sont à peu près incompréhensibles, tels que l'*Annonciateur*, dédié au marquis de Salisbury et coulé dans le moule de la *Reine de Saba* ou de l'*Hérodias* de Gustave Flaubert. C'est un de ces tableaux où l'histoire est défigurée à force d'archaïsme et de couleur locale, où l'on dit Iahvé pour Jéhovah, Schëlomo pour Salomon et Hiérouschalaïm pour Jérusalem, — le tout, d'ailleurs, d'un style sonore et bien cadencé, car Villiers de l'Isle Adam fait admirablement la phrase lorsqu'il le veut et qu'il ne l'encombre pas de trop d'incidentes, de parenthèses et d'italiques.

Un des plus extraordinaires et des plus *cruels* de ces contes, le *Convive des dernières fêtes*, nous parle de notre hôte récent, le Shah Nassr-ed-Din et, après avoir raconté son entrée sanglante dans une ville rebelle et la façon épouvantable dont il fit traiter les chefs de la sédition, il ajoute : « Vous êtes révoltés! Bah! si cet homme daignait venir à Paris, nous serions tous honorés de lui tirer des feux d'artifice et d'ordonner aux drapeaux de nos armées de s'incliner sur son passage, fût-ce au nom des « immortels principes de 89 ». Villiers de l'Isle Adam ne savait probablement pas être si bon prophète. Il a assez vécu pour s'applaudir de sa clairvoyance, et peut-être ce légitime orgueil a-t-il adouci sa mort.

Mais le plus paradoxal et le plus significatif de ses contes est celui qu'il intitule *Deux augures* et qui porte pour épigraphe : *Surtout pas de génie*, maxime facile à suivre, — pour Villiers de l'Isle Adam lui-même. Un jeune écrivain qui veut forcer la porte du journalisme a l'heureuse idée de se présenter un jour au directeur d'une feuille quotidienne comme un inconnu dépourvu de toute espèce de talent, et de lui apporter un article dont il lui garantit la parfaite nullité. Le directeur tressaille de joie et d'espoir, mais il n'ose croire à cette bonne fortune et il soumet le candidat à un interrogatoire sévère. Un écrivain vraiment dépourvu de talent, qui ait juste la niaiserie d'idées et la trivialité

de style voulues pour être à la hauteur de son public, il le couvrirait d'or, s'il le rencontrait. Mais, depuis vingt ans qu'il le cherche, ce phénix est introuvable. Tout le monde a du talent aujourd'hui, même son garçon de bureau ; la plupart en ont très peu sans doute, mais trop encore. Lui-même, le directeur, il est forcé d'avouer en gémissant qu'il en a tout comme un autre, du talent ; il en a même beaucoup ; aussi n'écrit-il jamais dans son journal, afin de ne pas laisser derrière lui une ligne qui puisse faire peser sur son avenir le soupçon d'une capacité quelconque. — « Quoi ? pas même dix lignes ! interrompt le littérateur étonné. — Non, rien. Je tiens à devenir ministre », répond le directeur d'un ton péremptoire. Il examine alors l'article. D'abord il semble satisfait, puis inquiet, et enfin il éclate : cela empeste la littérature à faire baisser le tirage de cinq mille en vingt-quatre heures. A coup sûr, le candidat s'est consciencieusement efforcé d'être nul, mais on sent l'effort ; on voit qu'il se contraint ; cela n'a pas l'honnête et loyale ânerie qu'il faudrait : « Le public a son instinct, son flair, aussi sûr que celui d'un animal. Il connaît les siens, et ne se trompe jamais... La seule devise qu'un homme de lettres sérieux doive adopter de nos jours est celle-ci : « Sois MÉDIOCRE !... » En république, voyez-vous, on a bien autre chose à faire que d'avoir du génie. On a tant d'affaires sur les bras, vous comprenez. » La bonne volonté ne suffit pas ; il y faut le don. Toutefois le cas n'est pas absolument désespéré : en ne travaillant point du tout, il arrivera peut-être. Mais le jeune littérateur n'est pas dupe de ces bonnes paroles, il a conscience d'avoir écrit une parfaite ineptie, digne d'un meilleur accueil, et il demande raison au directeur de l'avoir injurieusement traité d'homme de talent sans aucune provocation de sa part, et de vouloir ainsi lui enlever méchamment son gagne-pain.

Dans son esprit crispé et pointu, cette fantaisie, excessive comme presque toutes celles de l'écrivain, n'est pas exempte d'amertume. C'est une revanche. Le public n'avait pas reconnu en lui un des siens. Villiers de l'Isle Adam, très goûté dans un cercle restreint. demeurait inconnu de la foule. Son renom même était d'une nature inquiétante et douteuse, comme ses titres de noblesse. Le dernier de ses livres, *Tribulat Bonhomet*, est une fantaisie pénible et fatigante, où le type qu'il a voulu peindre ne se dégage pas nettement et reste à peu près incompréhensible. Suivant les initiés, *Axel* est son chef-d'œuvre, mais les uns en parlent comme d'un ouvrage paru, les autres comme d'un livre en préparation ; je ne le connais pas et n'ai pu tirer cette question au clair, car on sait généralement peu où ses livres paraissaient.

Bohême authentique et mystificateur avéré, Villiers de l'Isle

Adam, qui prenait le titre de comte et prétendait descendre du grand maître de l'ordre de Malte, était, je le crains, un gentilhomme contestable, dont d'Hozier n'eût point admis les titres pour la salle des croisades. A la dernière reprise de *Périnet Leclerc*, un drame qui fit jadis les beaux jours du boulevard, et où un autre de *ses ancêtres* joue un rôle odieux, l'auteur des *Contes cruels* était parti en guerre et avait fait retentir la presse de ses réclamations, en menaçant d'un procès; mais je ne pense pas qu'il l'ait fait. On assure qu'il avait réclamé le trône de Grèce, en vertu des droits acquis par ses aïeux, en même temps à peu près qu'un Lusignan réclamait l'île de Chypre, et qu'il avait demandé à plusieurs reprises au ministère de la guerre, qui fit la sourde oreille, le remboursement des frais dépensés par un Villiers de l'Isle Adam pour l'équipement de cent lances fournies à saint Louis, lors de son départ pour la croisade. Ce sont là d'excellentes charges, d'autant meilleures qu'elles étaient poursuivies avec un air de gravité et de conviction tout à fait propre à convertir les sceptiques. Peut-être même avait-il fini par y être pris lui-même. Ce mystificateur était mêlé d'un rêveur et d'un poète. C'était un créateur de fables. Il s'est plu, dirait-on, à faire de sa vie une sorte de mythe où l'on discernerait malaisément la réalité de la légende. On ne sait bien au juste ni où ni quand il était né, mais on sait très exactement qu'il a pu mourir en paix, grâce au dévouement de quelques amis, dans cette maison hospitalière des Frères de Saint-Jean de Dieu, qui a déjà recueilli tant d'épaves de la vie parisienne.

Maurice Sand portait comme lui, mais d'une façon plus authentique, un nom déjà célèbre. Tous ceux qui ont parcouru la correspondance de George Sand et les récits où elle nous parle de Nohant et de sa famille, savent quelle place son fils Maurice tenait dans ses affections, dans ses sollicitudes, et combien elle s'occupait d'orner son esprit, de le mettre en lumière et de le faire valoir. Mais si sa mère fut pour lui un maître intelligent et dévoué, ce fut aussi un maître dangereux; si elle l'aida à arriver plus vite à la réputation, elle l'empêcha peut-être d'en conquérir une plus grande. Le poids d'un tel nom était difficile à porter, et il pourrait bien lui avoir nui plus qu'il ne lui a servi. Maurice fut un peu noyé dans le flot abondant de la gloire maternelle; sa célébrité modeste demeure intimement associée, mais aussi subordonnée complètement à celle de l'auteur d'*Indiana*, et effacée par elle. Nous pourrions encore le plaindre d'un autre bonheur qui ne lui fut pas moins fatal : la variété des aptitudes, — toutes d'ailleurs de second ordre, — qui l'attiraient également vers les sciences, les

arts et les lettres et qui lui ont fait éparpiller ses forces. Ce ne fut jamais, du reste, un grand travailleur, poursuivant avec persistance la tâche commencée; il vivait en dilettante, et il paraît n'avoir eu qu'un médiocre souci de la gloire comme de la renommée. Nohant fut toujours sa résidence favorite et habituelle; il ne le quittait que pour une excursion à Paris ou pour quelque grand voyage, tel que celui qu'il fit en compagnie du prince Napoléon en 1866 et qu'il a raconté dans son ouvrage : *Six mille lieues à toute vapeur.*

Comme savant, si le mot n'est pas un peu gros, Maurice Sand était surtout un naturaliste; il avait hérité du goût de sa mère pour la botanique et l'entomologie, sciences essentiellement gracieuses, qui semblent faites pour des artistes, malgré la barbarie de leurs nomenclatures. On parlait, dans le monde des spécialistes, de sa collection de papillons, et aussi de ses collections de costumes militaires, de boutons historiés et autres, car c'était un amateur et un curieux en tout genre. Les entomologistes estiment son *Monde des papillons*. Comme artiste, il était élève d'Eugène Delacroix, mais il s'est consacré tout entier à l'illustration. C'est à lui particulièrement qu'on doit les dessins aussi bien que le texte, de son plus intéressant ouvrage : *Masques et bouffons de la Comédie italienne*, où revivent, étudiés dans toutes les nuances de leurs variations locales, mais toujours ramenés à l'espèce et méthodiquement groupés, les types populaires de la *commedia dell'àrte*. Il brossait des décors, il taillait des costumes et des marionnettes, il composait des pièces pour ce théâtre de Nohant, qui était la grande affaire, le grand divertissement intime et hospitalier du château berrichon, et dont la saison dramatique était fort courue.

Comme romancier, il a laissé six ou sept volumes, dont la moitié, pour le moins, ont passé inaperçus. *Callirhoé*, dit-on, est le meilleur; je ne le connais que de réputation : avec la meilleure volonté du monde, on ne saurait tout lire. Mais j'ai lu *Mlle de Cérignan*, qui est aussi l'un de ses plus connus, et où il montre une connaissance assez grande de l'Orient et de ses mœurs. C'est, du reste, un roman mal composé, d'un caractère hybride, tenant le milieu entre l'histoire et la fiction et qu'on pourrait croire écrit en grande partie sur les notes d'un officier de l'armée d'Égypte. L'auteur a mêlé à ses récits de guerre, d'intrigue et de harem, la figure d'un prétendu Louis XVII. Mais, avec bien des éléments de curiosité et d'intérêt, il ne réussit qu'à exciter l'attente du lecteur sans la satisfaire. Son récit manque de dénouement comme il manque d'unité, et il offre le caractère d'une ébauche rapide, inachevée, qui finit sans rien conclure, en laissant l'esprit inquiet et mécontent.

La mort a enlevé M. Fustel de Coulanges, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur d'histoire en Sorbonne, ancien directeur de l'École normale, sans lui laisser le temps d'achever son grand travail sur l'*Histoire des institutions politiques de la France*, dont les deux parties publiées jusqu'à présent ne dépassent point la période mérovingienne. M. Fustel de Coulanges, si je ne me trompe, ne laisse que trois ouvrages, mais où il a donné sa mesure : outre celui que je viens de nommer, ce sont les *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* et surtout la *Cité antique*, qui a fondé solidement sa réputation. La *Cité antique* est une étude, toujours puisée droit aux sources, sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome, qu'il n'a point séparées, parce que ces deux peuples, qui résument en eux l'antiquité classique, étaient deux branches d'une seule race, parlant deux idiomes issus d'une même langue et que, avec un fonds d'institutions communes, ils ont traversé une série de révolutions semblables. Souvent même, il en rapproche aussi les Hindous, qui se rattachent à la même souche. Toute la vie morale, civile, domestique des anciens s'y trouve déduite avec une clarté, une logique, une méthode parfaites, d'une religion qui, à ses origines, eut pour objet les ancêtres, pour symbole principal le foyer, et qui a constitué la famille et établi les premières lois. Presque tout, dans la vie antique, est un acte religieux ; chaque acte public ou privé est réglé par des rites ; il en est surtout ainsi de la fondation des villes, qui sont non seulement le domicile, mais le sanctuaire de l'association religieuse autant que politique des familles et des tribus formant la cité. Aucun livre peut-être, depuis vingt-cinq ans, n'a éclairé d'une plus vive lumière l'histoire et, par contre-coup, la littérature ancienne.

On retrouve la même lecture prodigieuse, la même érudition et le même art de la mettre en œuvre, la même clarté enfin, d'autant plus méritoire qu'elle s'applique à des matières et à des temps fort obscurs, dans son *Histoire des institutions politiques* sous la Gaule romaine, l'invasion germanique et la monarchie franque. Il a sans cesse recours aux documents contemporains, il n'en connaît pas d'autres, mais il les étudie avec une critique aussi pénétrante que judicieuse, sans hésiter à contredire nettement les idées reçues, introduites par l'esprit moderne dans l'histoire du passé, quel que puisse être le crédit de ceux qui les ont lancées.

Le prince souverain de Monaco, Charles III, qui vient de mourir aveugle et plus que septuagénaire en son château de Marchais, près de Laon, appartenait à la famille française de Goyon-Matignon, alliée aux Grimaldi, et joignait à son titre principal ceux de

grand d'Espagne de première classe, de bailli grand-croix de l'ordre de Malte, de duc de Valentinois et pair de France, duc d'Estouteville, duc de Mazarin, duc de la Meilleraye, duc de Mayenne, prince de Château-Porcien, marquis des Baux... j'en passe, et par douzaines. L'énumération complète remplirait une page. Son aïeul avait épousé la dernière héritière du duché de Mazarin; son fils, écrivain et savant distingué, qui s'est fait connaître par ses recherches sur la faune et la flore des régions profondes de la mer, est fiancé à la veuve du duc de Richelieu et de Fronsac. Les maisons des deux grands ministres du dix-septième siècle vont donc, en quelque sorte, se réunir dans sa personne. On voit que ce souverain minuscule est d'assez bonne famille.

La principauté de Monaco, surtout depuis la cession de Menton et Roquebrune à la France en 1861, est, sans doute, le plus petit État de l'Europe et peut-être du monde, mais il n'en est ni le moins peuplé ni le moins prospère. La nature a fait un paradis terrestre de ce territoire d'une vingtaine de kilomètres carrés, et son prince a achevé l'œuvre de la nature. La force armée s'y compose de soixante-dix hommes et de quarante-quatre gendarmes. Pas de service militaire obligatoire, pas de parlement, pas d'impôts! Les contributions foncières, personnelles, mobilières et les patentes ont été abolies par un décret de 1869, dont on trouverait difficilement l'analogue dans l'histoire des autres États. Il paraît pourtant qu'il existe à Monaco un parti avancé, qui voudrait une constitution et une Chambre et qui fit un jour parvenir ses réclamations jusqu'au prince : « A quoi bon une Assemblée, répondit Charles III, puisque chaque citoyen de Monaco est son propre député à lui-même? » Et, d'ailleurs, on ne voit pas trop ce que pourrait faire une Chambre qui n'aurait pas de budget à voter, à moins d'employer son temps à discuter l'adresse et à renverser successivement tous les ministères, jusqu'à ce que les trois à quatre mille habitants mâles et majeurs de la principauté eussent figuré dans la composition d'un cabinet. Les Monégasques n'apprécient pas suffisamment leur bonheur. Il est vrai qu'il est acheté par la maison de jeu de Monte-Carlo, dont la société fermière s'est chargée de défrayer tous les services entretenus jusque-là par l'impôt. Mais, du moins, l'entrée de l'établissement est interdit à tout habitant de la principauté. Un cordon sanitaire écarte l'indigène qui pourrait être tenté d'aller s'asseoir aux tables de la roulette et du trente-et-quarante. Si l'étranger tient à s'inoculer le fléau, c'est son affaire, et l'on a pris soin de lui ménager ce plaisir; mais le gouvernement paternel du prince protège ses administrés

contre leurs propres entraînements. C'est ainsi, à peu près, que l'Angleterre, dans le commerce de l'opium, met une extrême conscience à n'empoisonner que les gens de la race jaune.

III

Pour nous, qui ne jouissons pas du même privilège que Monaco, nous sommes en pleine foire électorale au moment où j'écris ces lignes. Les pèlerins de l'Exposition auront pu jouir par surcroît du spectacle de Paris métamorphosé en un immense mur d'affiches et disparaissant tout entier sous des myriades de placards jaunes, bleus, verts, rouges, en long, en large et en travers. L'horrible pot à colle n'a épargné depuis quelques semaines aucune surface disponible : ni la façade des monuments publics, ni les colonnades, ni le portail des églises, ni le piédestal des statues, et c'est tout au plus s'il s'est arrêté devant les statues elles-mêmes. Les chevaux de Marly semblent fouler aux pieds une litière de paperasses omnicolores ; le groupe de Carpeaux danse en se tordant de rire sur les professions de foi des candidats ; le Voltaire de la place de l'Institut et celui du square Monge ricanent en les regardant. J'ai vu des arbres entourés d'une gaîne qui leur donnait l'air de grands mirlitons. Le lion de Belfort ressemble à une immense carte d'échantillons, et des colleurs facétieux ont imaginé d'étendre la bande de M. Yves Guyot, en guise de bandeau, sur les yeux du sphinx du Châtelet. Mon Dieu ! que Paris est donc laid sous le bariolage criard de cette carapace de papier, qui ressemble, soit dit sans pousser la comparaison, à l'habit d'Arlequin ! Que le tapage fait par ce carnaval est lugubre ! On vous connaît, beaux masques !

Et comme tous les industriels, tous les entrepreneurs de spectacles, tous les montreurs de curiosités profitent de la présence de l'Europe à Paris pour se livrer de leur côté à des débauches d'affiches et à des orgies d'inscriptions murales ; comme les barrières qui ferment l'enceinte de l'Esplanade des Invalides et du Champ de Mars n'offrent à l'œil, sur un développement de huit ou dix kilomètres pour le moins, qu'une série ininterrompue de réclames effrénées où tous les artifices de la typographie s'unissent à toutes les séductions violentes du *chromo* pour se ruer sur les yeux du passant, Paris présente un aspect qui stupéfierait Barnum et qui eût inspiré au chiffonnier de Félix Pyat, au Thomas Vireloque de Gavarni, des tirades d'une philosophie amère sur la puissance de la *menterie* et sur la profondeur de la crédulité humaines.

Quelle piquante histoire de l'affiche ne pourrait pas écrire un humoriste érudit ! On l'a faite, mais seulement au point de vue de

l'illustration, et, dans un domaine si restreint, elle est déjà très curieuse. En parcourant, au Champ de Mars, ce palais des Arts Libéraux où sont accumulées les collections en apparence les plus disparates, et où, avec un peu d'attention, on fait à chaque pas, dans chaque coin, les rencontres les plus imprévues, je me suis trouvé tout à coup, au premier étage, — entre les reliures anciennes et l'exposition, malheureusement trop insuffisante, de la Société des traditions populaires, — face à face avec quelques vitrines portant cette inscription : *Résumé de l'histoire de l'affiche.* Il y a là à peu près tous les genres : affiches officielles, politiques, électorales, industrielles, dramatiques, littéraires, fantaisistes et facétieuses ; affiches de livres, de journaux, de romans-feuilletons, de bals, d'almanachs, de réunions publiques, de racoleurs, de confréries, de modes nouvelles, que sais-je encore? Il y a des affiches artistiques de Gustave Doré, de Grévin, de Manet, de Nadar, de Daumier, de Raffet, de Gavarni, d'André Gill, de J. Chéret, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre en leur genre. Voici de petits placards politiques de 1848, qui évoquent tout à coup une époque antédiluvienne, si profondément différente de la nôtre, sous des analogies de surface : *On égorge la Pologne, et on vous invite à nos fêtes!* Qu'elle est oubliée aujourd'hui, cette sœur bien-aimée de jadis, la Pologne! — *Aux ouvriers*, signé par les délégués du Luxembourg. — Une *Déclaration des détenus politiques.* — L'annonce d'un *Banquet du peuple.* Voici des affiches révolutionnaires, des bulletins de la grande armée, des proclamations de la monarchie de Juillet et de la Restauration. Un des spécimens les plus intéressants de l'affiche commerciale est celle où M. Marius, contemporain du grand roi, annonce ses *Parapluies et parasols à porter dans la poche.* (*Ne pas confondre avec les parapluies dont les manches se mettent dans une sarbacane*). « A l'égard de ceux qui sont ornés, l'on conviendra qu'il ne s'était rien encore vu en parasols de plus agréable pour le goût et la légèreté, et que l'on peut contenter en ce genre les plus difficiles pour la richesse des ornements et des montures. » Ainsi s'exprime M. Marius en un style d'une saveur classique. Deux bois, aussi naïfs que ceux qui décorent les *Avis à la belle jeunesse* des sergents recruteurs, représentent un petit maître et une petite maîtresse du temps sortis de leur *chaise* et portant déployés sur leurs têtes le parapluie et le parasol de M. Marius.

M. Ernest Maindron, l'auteur des *Affiches illustrées*, organisateur de cette exposition, n'a pas oublié non plus les affiches de théâtre, qui autrefois différaient complètement des nôtres et ne donnaient pas les noms des acteurs, mais accompagnaient souvent

le titre de la pièce d'un éloge bien senti, comme le font encore quelques affiches de province, héritières des vieilles traditions. Regardez particulièrement le placard où la troupe royale annonce le *Feint Alcibiade* de M. Quinault. Mais, pour compléter cette catégorie, il faut descendre au rez-de-chaussée, dans la rotonde consacrée aux costumes et aux décorations de théâtres, non loin de quelques échantillons de véhicules du dernier siècle et du commencement de celui-ci. Le pourtour extérieur a reçu des maquettes de décors d'opéras; le pourtour intérieur, des bustes, des aquarelles, des poupées représentant les personnalités célèbres, les types et les costumes : Mlle Sainval en Zénobie, Mlle Laguerre et la robe prodigieuse qu'elle portait dans le rôle de la Fortune, en 1776; Lekain en Gengiskhan, avec une robe de satin jaune à bandes bleues, les bras nus, une peau de tigre sur l'épaule, appuyé sur son arc, coiffé d'un casque d'où jaillit une gerbe tumultueuse de panaches de toutes les couleurs. L'Armide, de Quinault et Lulli, est représentée à trois époques différentes : sous les traits de Mlle Le Rochois, en 1686; de Mlle Maillard, celle qui fut une des déesses de la Raison, en 1787, et enfin d'une troisième cantatrice dont j'ai oublié le nom, en 1805; ces trois costumes, qui varient du tout au tout, peuvent fournir d'intéressantes comparaisons sur les différentes manières, également bizarres dans leur diversité, dont on a compris la couleur locale à l'Opéra, depuis ses origines jusqu'au début du siècle présent.

C'est au centre, sous des vitrines, qu'on verra quelques curieuses affiches du temps passé. Il y en a deux de Séraphin, à côté d'une galerie de ses ombres chinoises en zinc ou en carton découpé. La première est de 1785 et s'exprime ainsi :

Par permission du Roi et de Mgr le lieutenant de police

AU PALAIS-ROYAL

OMBRES CHINOISES ET FEUX ARABESQUES

D'UN NOUVEAU GENRE

Spectacles que LL. MM. et toute la famille royale ont honoré différentes fois de leur présence et de toute leur satisfaction.

LE SIEUR SÉRAPHIN ⁂ Breveté du roi, aura l'honneur de vous donner tous les jours une représentation à six heures du soir.

Le spectacle sera augmenté de plusieurs scènes nouvelles, entr'autres le *Tableau du Palais-Royal*, précédé des *Chaises parlantes* et de plusieurs métamorphoses.

Le spectacle variera tous les jours.

On prendra 24 sols aux premières et 12 sols aux secondes.

P. S. Ce divertissement est fort honnête, et MM. les ecclésiastiques peuvent se le procurer.

La seconde, postérieure de quelques années, est conçue sous forme de dialogue avec le lecteur. C'est tout un petit drame, comme le *Pont cassé* :

« Un moment! arrêtez-vous; lisez-moi. » Suit un petit éloge bien tourné. « Mais, dit le lecteur, où est donc la salle de vos Ombres chinoises, Séraphin (Où donc, que j'y coure?)? Toutes les ombres de Paris se disent Ombres de Séraphin, qu'on nous disait depuis longtemps voyageant lui-même chez les ombres. — Je n'ai, Messieurs, pas encore été tenté de faire ce voyage. Depuis dix-sept ans, mon théâtre est fixé invariablement Palais-Egalité, galerie de pierre, n° 121. »

La date manque, mais il n'est pas impossible de « combler cette lacune » : puisque Séraphin avait quitté Versailles pour s'établir au Palais-Royal en 1784 et qu'il y est depuis dix-sept ans, l'affiche se rapporte à l'année 1800 ou 1801. C'était encore la révolution, car il parle du Palais-Egalité, mais la période aiguë était passée, car il appelle ses lecteurs *Messieurs* et non pas *Citoyens*. Et il ne se faisait pas prier pour les traiter de citoyens en 1793 et 1794, étant lui-même un citoyen sans-culotte honoré de l'estime des plus purs jacobins, comme jadis de celle de Leurs Majestés. Oui, le sieur Séraphin, breveté du roi, privilégié par lui, et qui prenait soin de rassurer Messieurs les ecclésiastiques sur la parfaite honnêteté de son spectacle; ce Séraphin au nom angélique, qui fit si longtemps la joie du jeune âge, fut un des membres les plus avancés de la société populaire des Tuileries. Il écrivit en 1790 le *Gouffre infernal des Aristocrates*, dont le titre dit assez l'esprit, et fit jouer sur son théâtre des pièces dans le goût du jour et à la hauteur des circonstances, telles que l'*Apothicaire patriote*, la *Démonseigneurisation* et la *Chute du trône*. Comment s'en étonner lorsque les marionnettes elles-mêmes, pour faire l'éducation de l'enfance, mettaient la guillotine en scène et coupaient le cou à l'infortuné Polichinelle!

IV

Je me suis laissé conduire, par l'association des idées, dans le palais des Arts Libéraux; il nous mènerait loin, si l'on se laissait faire, car, encore une fois, on y a tout mis. Echappons-nous à travers l'exposition de la direction générale des prisons (arts libéraux?) et celle des ouvriers de l'âge préhistorique (arts libéraux!) pour revenir à notre programme du mois.

Croirait-on que les artistes indépendants ont eu le courage d'ouvrir comme d'habitude leur exhibition annuelle! Chassés par l'encombrement général de leurs locaux ordinaires, ils se sont

réfugiés à la Société nationale d'horticulture. Leur peinture y paraît plus triste encore : cela manque de fleurs. Le rouge et le bleu, — le bleu surtout, — triomphent, comme toujours, sur les toiles de ces Messieurs ; mais j'aimerais mieux les bluets et les coquelicots. Un nouveau venu, qui est peut-être atteint d'un ictère, a introduit une nouvelle note dans la gamme indépendante : le jaune de chrome ; il voit tout en jaune, même la place de la Concorde. La palette de l'école se complète peu à peu. Les maîtres, MM. Pissaro, Seurat, Signac, etc., travaillent toujours aussi au petit point, et leur brosse rivalise avec une aiguille à tricot ou à tapisserie.

C'est une tout autre peinture, on le pense bien, que nous allons voir au Panthéon, avec les quatre toiles où M. Lenepveu a résumé les principales étapes de la vie de Jeanne d'Arc. M. Lenepveu a remplacé Baudry, chargé primitivement de ce travail, qui le préoccupait, comme on a pu le voir aux diverses esquisses de son exposition posthume, où il cherchait un type de la Pucelle à la fois archaïque et naïf, historique et idéal. M. Lenepveu a représenté, dans les entre-colonnements du transept gauche, en face du *saint Louis* de Cabanel, Jeanne à Domrémy, à Orléans, à Reims et sur le bûcher de Rouen. La première toile nous représente la bergère vêtue d'un sarrau bleu et portant un havresac. Quelques moutons paissent à ses pieds sous le vieil arbre des fées. Sa main gauche laisse échapper la quenouille, et sa figure exprime l'étonnement et l'extase au son mystérieux des voix qui lui parlent. Derrière elle, l'archange saint Michel, protecteur de la France, s'abat en un vol hardi et lui présente l'épée, tandis qu'à quelques pas, inconscients des apparitions visibles pour elle seule, son père tond la laine d'une brebis et un laboureur pique de l'aiguillon des bœufs attelés à la charrue. Dans la suivante, sans souci des Anglais qui, du haut des murailles, font pleuvoir les traits et les pierres, calme sous son armure, elle montre de son épée étendue le chemin aux Français qui se précipitent derrière elle. Cette composition est peut-être un peu froide ; celle du couronnement est fort belle. Le roi de Bourges, agenouillé sur les marches de l'autel, dans son manteau fleurdelisé, reçoit la couronne des mains de l'archevêque de Reims. La basilique déborde de moines et de prélats qui prient, de soldats qui sonnent de la trompette, agitent leurs drapeaux et poussent des acclamations, et la Pucelle, debout à côté du roi, l'épée d'une main, l'étendard de l'autre, les yeux au ciel, reporte à Dieu et à ses saints la gloire du triomphe. L'ordonnance est excellente en sa sobriété, et toutes les figures sont d'un caractère et d'une expression parfaits. Rien de plus simple que la dernière, où toute l'attention se concentre sur

la martyre liée au poteau et embrassant avec une ferveur profonde la croix que frère Isambard, dans un élan plein d'ardeur, présente à ses lèvres. L'ensemble est d'un artiste correct et sage, qui n'a point l'originalité de Baudry, mais dont le goût est plus sûr.

Après un léger ralentissement, les inaugurations de statues ont repris leur cours. Nous en sommes aux *dii minores*. Tout d'abord l'agronome Jacques Bujault à Melle et le vétérinaire Bouley à Alfort, puis M. Buyat à Chaponnay (Isère). Une statue pour M. Bouley, peut-être est-ce beaucoup ; mais, après tout, c'est presque un monument de famille, puisqu'on l'a érigée dans la cour de l'école, et un vétérinaire qui fut membre de l'Académie des sciences peut bien avoir sa statue quand tant de sous-vétérinaires ont la leur. Je ne dis pas cela, bien entendu, pour M. Buyat, d'abord parce que les habitants de Chaponnay n'ont élevé à M. Buyat qu'un simple buste, et cette raison pourrait me dispenser des autres. M. Ricard était un aigle auprès de cette célébrité de clocher, dont j'avoue que le nom même n'avait jamais frappé mes yeux ni mes oreilles. M. Spuller, dans son discours d'inauguration, m'a consolé de mon ignorance et me l'a expliquée en même temps, en m'apprenant que « la modestie a retenu la parole sur ses lèvres éloquentes. » C'est donc cela! Je demande qu'on grave cette phrase sur le socle pour éclairer le passant sur la célébrité de Buyat. Mais ce premier problème est remplacé par un autre : comment les lèvres de Buyat pouvaient-elles être éloquentes si la modestie y retenait la parole? Je ne nie pas ce phénomène, seulement il me trouble. D'autre part, le ministre nous a assuré que la mémoire de Buyat se perpétuerait « à travers les âges ». D'où il résulte que Buyat, qui offrait déjà cette particularité bien rare d'être éloquent, quoique silencieux, présente encore cet autre prodige, d'être extrêmement célèbre tout en étant parfaitement inconnu.

Quel homme! il méritait bien une statue.

On a inauguré le 15 septembre, sur la place de Fontenoy, derrière l'École militaire, un monument dit de la Défense nationale, à la mémoire des soldats et des marins tués pendant la guerre. L'idée est louable, mais le monument est d'une banalité navrante et d'une lourde insignifiance. C'est la sempiternelle pyramide de granit que nous avons rencontrée des centaines de fois dans toutes les villes de France et d'Algérie comme dans tous les cimetières. Seulement ici elle est plus épaisse et plus haute, ce qui ne la rend pas plus belle. Elle ne comprend pas moins de 15 000 kilos de pierre, et cela a coûté plus de 100 000 francs. Pour ce prix on eût pu avoir un très beau groupe, qui eût enrichi le trésor artistique des places parisiennes; nous en connaissons qui n'ont pas coûté

plus de moitié. Nous ne saurions donc faire compliment au comité que de ses bonnes intentions, mais l'enfer en est pavé, dit le proverbe, et ici le pavé est gros, et il est cher.

Huit jours après, à l'autre extrémité de Paris, sur la place de la Nation, a été inauguré le Triomphe de la République, de M. Dalou. La place de la Nation est l'ancienne place du Trône, et ce n'est pas au hasard sans doute qu'on l'a choisie pour l'apothéose de la République. Le monument n'est pas encore découvert au moment où nous écrivons ; mais nous avons vu jadis, dans un concours où elle ne fut pas primée parce qu'elle sortait des conditions du programme, cette allégorie où la République est représentée debout sur un char traîné par deux lions que dirige le Progrès, avec la Justice, le Travail et la Paix pour escorte, et de petits Génies portant des attributs.

La République, d'ailleurs, a beaucoup triomphé ce mois-ci : ai-je besoin de prévenir le lecteur qu'il n'y a là aucune allusion aux élections générales du 22? Je veux simplement parler de la grande cantate dramatique de Mlle Augusta Holmès, donnée au Palais de l'Industrie avec une mise en scène magnifique et une masse de douze à quinze cents choristes, sur un théâtre de soixante mètres de long, devant vingt mille spectateurs. Elle s'appelait d'abord *Ode triomphale*, mais on n'a pas trouvé ce titre assez nettement significatif, et on lui a donné au dernier moment le même nom qu'au groupe de M. Dalou.

C'est le Conseil municipal qui faisait les frais de cette petite fête, pour laquelle il a voté 300 000 francs. Trois cent mille francs sont un joli denier, dont il n'eût pas été difficile de trouver un plus utile emploi. Mais il s'agissait d'une dame et de la République : le Conseil a voulu faire galamment et *royalement* les choses. On connaît le quatrain du Gascon qui emporta le prix de 3000 francs fondé en faveur de celui qui chanterait le mieux les exploits du grand Condé :

> Pour célébrer tant de vertus,
> Tant de hauts faits et tant de gloire,
> Mille écus, morbleu ! mille écus,
> Ce n'est pas un sol par victoire.

Pour célébrer les vertus, les grandeurs et les bienfaits de la république, à la date du centenaire et pendant l'Exposition universelle, cent mille écus, morbleu ! c'est bon marché ! Et songez que l'éloge est en musique. Ce qu'on ne peut pas dire, morbleu ! on le chante.

Ayant fait les frais de la fête, le Conseil municipal se réservait

aussi de faire les invitations. Il a oublié d'en envoyer une au *Correspondant*. Le *Correspondant* n'a pas la prétention d'être des amis du Conseil municipal, et si celui-ci n'eût invité que ses amis, nous trouverions juste et honorable d'avoir été oublié par lui. Mais il a eu l'intention, tout en favorisant ses amis, de convoquer également la presse et la critique, et nous ne pouvons que féliciter ses agents de l'intelligence avec laquelle ils s'acquittent de leur service. Nous avons trouvé moyen de voir et d'entendre quand même le Triomphe de la République, mais nous sommes heureux de ne lui en savoir aucun gré.

Mlle Augusta Holmès, qui a su faire tomber sur elle, sans s'exposer aux chances toujours très aléatoires d'un concours, cette manne précieuse de la royale subvention républicaine, n'est pas la première venue et ne se présentait point sans titre. On lui doit particulièrement les *Argonautes* et le *Ludus pro patria*, exécuté au Conservatoire il y a quelques années. Elle ne fait point de la petite musique de romance, à la Loïsa Puget; non, elle vise au grand style, à l'expression et à la couleur viriles; elle s'est enrégimentée, dès le premier jour, dans la musique de l'avenir. Qu'on ne me dise pas que de pareils termes conviennent peu à une femme : « Mlle Holmès, répondrait un de nos confrères du journalisme, dans une biographie publiée à l'occasion de sa nouvelle œuvre, Mlle Holmès n'est pas une femme,... c'est un homme... Augusta Holmès, c'est l'homme avec toutes ses fantaisies, ses caprices, ses passions, ses frénésies, ses audaces. Elle a tous les ressorts de l'homme, avec toute la patience et tous les entêtements de la femme. Elle a tous les dehors de la femme avec la force, la quiétude, l'assurance, l'autorité de l'homme. » Est-ce tout? Non pas. L'audacieux panégyriste continue : « Elle est forte et bâtie à chaux et à sable. Elle a... le poitrail, la démarche et la voix de l'homme. C'est... » Mais, en vérité, je n'ose poursuivre et j'engage Mlle Holmès à surveiller ses apologistes.

Poète en même temps que musicienne, Mlle Holmès ne s'en est remise à personne du soin d'écrire les paroles de sa partition. Son poème, peu compliqué, fait défiler tour à tour devant l'autel de la Patrie toutes les forces vives de la France : d'abord les moissonneurs et les vignerons qui en fécondent le sol, puis les soldats et les marins qui en défendent les frontières; les ouvriers, les savants, les artistes, les jeunes gens des deux sexes. L'allégorie fleurit d'un bout à l'autre de l'*Ode triomphale*. Les vignerons sont conduits par le Vin; la Moisson est incarnée sous les traits d'une jeune femme rousse couronnée d'épis et de fleurs; les ouvriers marchent derrière le Travail, porté sur une enclume, et l'Industrie, portée

sur des outils d'atelier : ce sont les enfants de Salomon d'un côté, les enfants de Jacques et de Soubise de l'autre, et ils chantent un petit chœur d'un parfum maçonnique fait pour chatouiller agréablement le Conseil municipal. Viennent encore la Philosophie, l'Astronomie, la Mécanique, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Minéralogie, la Physique, la Chimie, la Géologie, la Médecine... J'en passe. Tout cela chante. J'aurais été curieux d'entendre chanter l'Algèbre, et même la Chimie. Quelle voix peut bien avoir la Table des logarithmes? J'ai lu des vers de Barême, mais Barême n'était pas l'Arithmétique; il n'était qu'un arithméticien. Il est vrai que l'Arithmétique, l'Algèbre et la Chimie de Mlle Holmès chantent en chœur, et même à l'unisson avec les autres sciences. Le livret signale encore le défilé d'autres personnages, toujours avec « le costume et les attributs voulus. » Ce sont, par exemple « les Plantes, les Étoiles, les Métaux, etc., que la Science a donnés au monde. » La Science, vous entendez bien! C'est la Science qui a donné au monde les Plantes et les Étoiles, comme les Métaux. Je conçois que le Conseil municipal ait été séduit : on n'est pas plus *laïque* que Mlle Holmès.

Jusque-là, après le prélude instrumental, d'une belle couleur et d'une assez fière allure, qui se termine par de retentissants appels de trompettes, ce ne sont que des chœurs, qui se succèdent et quelquefois se combinent, ce qui ne va pas sans un peu de monotonie, malgré le soin qu'a pris l'auteur de varier les rythmes. On ne pourrait trouver ombre ou semblant d'action avant le moment où tout à coup, sans préparation aucune, après le défilé des enfants, une figure en deuil, voilée, chargée de chaînes, vient tomber, en tendant les bras, devant l'autel de la Patrie, au son d'une marche funèbre. On ne dit point son nom, mais vous le devinez. La République apparaît dans une gloire, debout sur l'autel, acclamée, dans un hymne triomphal, par tous les groupes étagés sur les marches, — et elle délivre l'Alsace, — où, si vous l'aimez mieux, elle relève et guérit la France mutilée. C'est toujours le livret de Mlle Holmès que nous analysons, ne l'oubliez pas. Les chœurs prodiguent à la République les épithètes les plus flatteuses : ils l'appellent libératrice, déesse, soleil de l'univers, et de vingt autres noms mieux choisis les uns que les autres. Oh! le Conseil municipal en a pour son argent! Et alors la République chante un *solo*, — l'unique *solo* de la partition, — mais quel *solo!* Puis elle donne sa bénédiction à la foule en étendant sur elle les palmes qu'elle tient dans la main.

Le talent ne manque pas dans l'œuvre de Mlle Holmès. La lamentation finale est d'un bel effet et l'on peut noter en quelques

chœurs d'heureuses inspirations largement rendues, car l'auteur a compris que dans ce vaste vaisseau et devant cet immense auditoire les petits moyens, les recherches ingénieuses de l'orchestration n'étaient point de mise. Elle a tâché de faire grand; peut-être a-t-elle fait quelquefois un peu gros, par exemple dans le chœur des soldats, mais ce morceau a eu beaucoup plus de succès que le chœur des artistes, d'un tissu beaucoup plus fin, parce qu'il est mieux à l'*optique* de la salle. Rendons-lui cette justice aussi qu'on ne chante pas la *Marseillaise* dans l'*Ode triomphale*. Nous nous attendions à l'entendre éclater dans l'apothéose finale; mais, grâce à elle, nous avons pu enfin assister à une fête républicaine sans avoir à subir pour la dix-millionième fois l'hymne de Rouget de Lisle. En reconnaissance, nous voudrions pouvoir constater que l'effet a été en proportion avec l'effort; mais c'est précisément le contraire qui nous a frappé. Mlle Holmès a de la science, souvent de l'énergie (« c'est un homme! »), parfois de la vivacité et de la grâce; elle nous a paru manquer généralement d'originalité, et plus d'une fois de conviction, du moins d'inspiration, — d'envolée, comme on dit aujourd'hui. Elle n'eût pas mieux demandé sans doute que d'être sublime; elle y fait de louables efforts, mais elle n'y réussit pas. C'est un dithyrambe qu'elle a voulu écrire, mais l'âme du dithyrambe était l'enthousiasme, et l'on sent bien rarement dans celui-ci le feu sacré. Ajoutez que l'étendue démesurée de la nef a singulièrement amoindri tous les effets, aussi bien ceux de la décoration et de la figuration, dont on avait tant parlé d'avance, que ceux de la musique. Du fond de la salle, les personnages apparaissaient comme si on les eût vus du haut de la tour Eiffel; les chœurs à l'unisson semblaient si grêles qu'on les eût pris pour des *soli* et nous trouvions qu'il y en avait beaucoup, mais en entendant (à peine) le solo final, nous avons regretté que ce ne fût pas encore un chœur.

Somme toute, improvisation habile et sans profondeur, avec des parties fort remarquables, poésie médiocre, scenario d'une conception surannée, qui nous reporte au temps des fêtes païennes où David combinait, en de froides et pompeuses allégories patriotiques, insuffisamment réchauffées par la musique de Gossec, les réminiscences grecques ou romaines avec le sentimentalisme de Rousseau.

Victor Fournel.

CHRONIQUE POLITIQUE

22 septembre 1889.

Avec le suffrage universel, on ne peut jamais prédire exactement, la veille d'une élection, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut craindre du lendemain. Qui connaît d'avance les derniers mouvements de cette mer vaste et profonde? Qui sait quels vents régneront, de la nuit au matin, sur sa surface? Nous ne rappellerons donc pas les prophéties qui se faisaient le 21 septembre. Ce qui est certain, c'est que le parti conservateur attendait beaucoup de cette journée. Au jugement de quelques-uns, la nation, fatiguée, dégoûtée, irritée, allait opérer, le 22 septembre, sa délivrance, en formant une Chambre, sinon destinée à défaire constitutionnellement la République, du moins à remplacer ses gouvernants. Ce qui n'est pas moins sûr, c'est que le gouvernement tremblait pour lui-même; c'est que les républicains pensaient livrer, le 22, une bataille électorale pour la vie ou pour la mort, pour le maintien ou pour la perte de la République elle-même. D'un côté, tous les conservateurs; de l'autre, tous les républicains, sauf quelques dissidents et les politiciens que le général Boulanger avait baptisés du nom de « républicains ralliés » : ceux-là, rassemblés par une nécessité plus forte que leurs préférences constitutionnelles, unis par le seul dessein d'en finir tous ensemble avec un tel régime; ceux-ci, coalisés par la peur de voir s'écrouler sous la main du suffrage universel l'institution même de la République. On pouvait toutefois se demander si, entre les conservateurs et les républicains, le suffrage universel prendrait vigoureusement et fermement son parti...

La réponse précise, il serait vain de la chercher, aujourd'hui, dans les listes incomplètes ou défectueuses qui nous sont fournies par les journaux. Quelle confusion! On supputait, le 22 septembre, plus de 1900 candidatures. Trop de gens s'étaient rués à l'honneur de représenter chacun, dans la Chambre, son parti, sa coterie ou soi-même. C'était un mélange extraordinaire de tous les titres, de tous les mérites; un concours de tous les métiers. Dans les seules villes de Paris et de Lyon, les électeurs pouvaient choisir un chauffeur, un ébéniste, un photographe, quatre tisseurs, trois cordonniers, un ouvrier tailleur, un tailleur de pierres, un boulanger, un employé de commerce, quatre voyageurs de commerce, un menuisier, un épicier, un « débitant », un « homme de peine »; et ces candidats, qui semblaient se faire de leur profession une

politique, ont tous trouvé un groupe d'électeurs pour leur accorder leurs votes. Les qualificatifs que les candidats tiraient de leurs principes ou de leurs passions se multipliaient plus encore. A droite, on s'appelait monarchiste, conservateur, conservateur libéral, bonapartiste, revisionniste. A gauche, autant de noms qu'il y a d'espèces idéales de république, autant et même davantage : le républicain, purement et simplement; le républicain « modéré »; le républicain « libéral »; le républicain « indépendant »; le républicain « revisionniste »; le républicain radical « socialiste »; le républicain « révolutionnaire »; le républicain « socialiste »; le « républicain socialiste « revisionniste »; le républicain socialiste « antiboulangiste »; l'opportuniste; le radical; le radical « revisionniste »; le radical « socialiste »; le radical « révolutionnaire »; le socialiste; le socialiste « revisionniste »; le socialiste « républicain antiboulangiste »; le socialiste « révolutionnaire »; le socialiste « blanquiste »; le socialiste « possibiliste »; le « possibiliste », sans épithète; l'anarchiste; le « candidat ouvrier ». Etudiez, après ces qualificatifs, les programmes : ils sont plus divers encore; les oublis, les réticences, les nuances, les équivoques composeraient pour l'analyste le moins subtil la matière d'un volume. Voilà bien de quoi embarrasser quiconque voudrait, au lendemain de l'élection, se hâter d'établir parmi ces candidatures plus ou moins distinctes des catégories vraiment nettes. Et quel travail attristant que ce compte électoral de toutes les divisions qu'un siècle d'essais, de chimères, de luttes, de révolutions, a mises dans l'esprit et le cœur de la France!

Renonçons à une énumération si mathématiquement détaillée. Aucun parti ne saurait la faire encore, à l'heure où nous écrivons ces lignes. Si les chiffres ne nous trompent pas, le suffrage universel a nommé hier 149 conservateurs, 217 républicains, 17 boulangistes. Par la faute de retards dont M. Constans paraît être l'artisan plus ou moins ingénieux, on ignore encore les votes d'une dizaine de circonscriptions. Il y aura plus de 170 ballottages. Paris, dans cette journée du 22 septembre, a voté contre le gouvernement, sinon contre la République. On ne peut pas dire que, dans les départements, les électeurs aient si hardiment séparé l'un de l'autre; les candidats républicains, au contraire, se sont évertués à confondre la République avec le gouvernement. Le mécontentement du pays est indéniable : cette élection de 149 conservateurs et de 17 boulangistes, qui s'effectue dès le premier tour de scrutin, l'atteste bien. Pas un de ces 149 conservateurs qui ne soit un ennemi de la République elle-même. Parmi eux, 117 proclameraient demain la Monarchie, s'ils le pouvaient; 32 sont des impérialistes. On conjecture que ce nombre des conservateurs s'accroîtra d'en-

viron 60, au second tour de scrutin. Les boulangistes sont 17; ils pourront être une trentaine : encore le général Boulanger, Rochefort et le comte Dillon, que la Haute-Cour a dépossédés de leurs droits civiques, ne siègeront-ils pas. Le général Boulanger perd, dans ces élections, quelques-unes de ses dernières espérances. Qu'est devenu son prestige? Quelle valeur sa recommandation a-t-elle eue, hors Paris? Combien des 200 candidats qu'il patronnait avec une faveur si hasardeuse, auront été nommés? Pourra-t-on dire encore, après cette expérience, que le « boulangisme » soit une force irrésistible, propre à entraîner le suffrage universel comme le général Boulanger le veut et où il lui plaît? Quant aux républicains, la nation ne leur a pas ménagé non plus ses avertissements. Quelques modérés de plus; une quantité d'opportunistes et de radicaux presque proportionnelle à celle qui régnait dans l'ancienne Chambre. Mais les opportunistes et les radicaux cessent de gouverner souverainement le suffrage universel, à Paris; M. Brisson aura été leur seul élu, le 22 septembre. Deux des hommes qui ont le plus mérité les malédictions de la France et même celles de la République, M. Jules Ferry et M. Goblet reçoivent leur juste châtiment : ils sont battus. M. Constans et M. Clémenceau ont à subir un ballottage, à Toulouse et à Draguignan; M. Yves Guyot et M. Floquet, M. Raynal et M. Lockroy, M. Develle et M. Tony Révillon, M. de Hérédia et M. C. Pelletan partagent ce sort. Le suffrage universel a-t-il voulu signifier aux sectaires et aux utopistes qu'il était temps de tempérer leur fanatisme et de réprimer leur folie? A-t-il voulu, le 22 septembre, mettre au fond de ce scrutin, dans une mesure quelconque, ce qu'il y met si souvent sans règle et sans équilibre : sa passion de l'état démocratique et son souci de l'intérêt conservateur? On ne saurait le dire, parce qu'on n'en saurait bien juger aujourd'hui. Le suffrage universel, qui est une puissance mystérieuse, quelquefois inconsciente des volontés mêmes qu'elle manifeste, surprend presque toujours les partis. Est-il une seule de ses grandes journées où il n'ait plus ou moins étonné l'histoire?.....

Dans ces élections, la République s'est défendue désespérément, sans scrupule, à outrance, par tous les moyens, avec la loi ou contre la loi. Il est loin, le temps où les républicains affectaient de confier leur cause au suffrage universel et où ils déclaraient que la République possédait pour jamais l'amour de la nation; bien plus loin encore, le temps où ces républicains reprochaient au gouvernement de Napoléon III sa pratique de la candidature officielle. Certes, M. Constans n'a pas osé, comme les préfets de l'Empire, donner publiquement l'investiture aux candidats choisis par lui. Mais, tout le reste, il l'a fait;

il n'a épargné aucun genre de violence ou de corruption. Comment sa police a travaillé à Toulouse; quels ont été les manigances électorales de ses préfets et leurs trafics de candidatures; quelle pression odieuse ses fonctionnaires et ceux que M. Rouvier, M. Thévenet, M. Yves Guyot, M. Fallières, M. Faye avaient stimulés par leurs circulaires, ont partout exercée sur les populations; combien de maires son gouvernement a frappés; comment il a usé de la justice pour attaquer et poursuivre certains candidats, dans l'espoir de les déshonorer ou de les réduire à l'impuissance : c'est une histoire qui se racontera, du haut de la tribune. Eh bien! ce jour-là, en comparant les procédés électoraux de la République avec ceux de l'Empire, on pourra, sans exagération, affirmer que l'Empire, cet Empire dont M. Constans a personnellement connu les faveurs autant que le régime, n'a jamais été plus brutal, plus cynique, dans les rapports qu'il avait avec le suffrage universel; l'équité nous force même à déclarer qu'il l'était moins. Si l'Empire régentait la démocratie, il avait commencé par s'imposer franchement à elle comme un maître dont elle avait besoin, tandis que la République, en la tyrannisant, prétend hypocritement en être la servante très obéissante!...

La circulaire adressée par M. Thévenet aux évêques aura été l'un des actes les plus excessifs, les plus illégitimes et les plus illogiques du gouvernement, pendant cette période. M. Fallières a dit à l'instituteur que, s'il reste neutre entre les candidats, il trahit la République. M. Thévenet a dit au prêtre qu'il trahit la République, s'il ne reste pas neutre. Aux yeux de l'un, le prêtre est un fonctionnaire qui doit s'abstenir, dans la lutte électorale; aux yeux de l'autre, l'instituteur est un fonctionnaire qui doit y intervenir. On menace le prêtre, s'il aide, dans l'élection, tel ou tel parti contre la République; on menace l'instituteur, s'il n'aide pas la République contre ces partis. Pourquoi cette différence de langage et de traitement? C'est que la République espère de l'instituteur la docilité politique la plus humble et qu'elle craint l'indépendance du prêtre. Quel aveu indirect du mal que la République a conscience d'avoir fait à ce clergé sans cesse suspecté, insulté, inquiété, persécuté, depuis dix ans! Les évêques ont protesté dignement, éloquemment. Par doctrine, l'Église n'est vouée au culte constitutionnel d'aucune sorte de gouvernement : voilà sa thèse. Elle n'attache pas plus sa fortune que sa foi à la politique d'un parti, quel qu'il puisse être : voilà son intérêt. Pas un de nos évêques n'aurait voulu pousser son clergé dans la mêlée électorale : l'admonition comminatoire de M. Thévenet était plus qu'inutile. Mais l'Église a le droit et même le devoir de réserver la liberté civique du clergé, surtout dans un pays où le suffrage universel est sou-

verain. Quoi! Français, contribuable, électeur, le prêtre ne pourrait pas, ne devrait pas défendre avec son vote son Dieu, ses autels, ses écoles, sa maison, son cimetière, contre le législateur impie dont il entend les cris haineux et dont il voit les préparatifs hostiles! Il faudrait qu'il assistât, immobile et muet, à la ruine de tout ce que son âme a de cher et de sacré! M. Thévenet n'a pas pu croire, en vérité, que le clergé français, qui sait si bien, au demeurant, quelles sont pour lui les obligations de la prudence, se laisserait condamner à n'être plus politiquement, au milieu de la société, qu'un ilote et un paria. Mais comment un gouvernement qui veut être respecté permet-il à ses ministres de composer de pareils factums? La République ne possède-t-elle plus un homme d'État capable de parler au clergé avec un peu de mesure, avec un peu de convenance? Et faut-il que M. Thévenet publie cette circulaire inique et maladroite, à l'heure même où, par devant les électeurs, le parti républicain se prévaut le plus de vouloir, dans notre malheureux pays, « la pacification religieuse? »

Pacification religieuse, pacification sociale et politique, la République a là une tâche suprême : il faut qu'elle l'accomplisse ou qu'elle périsse. Il se peut qu'une dernière fois, la nation lui en laisse la faculté, en lui formant une majorité, peu dissemblable de celle de 1885 et néanmoins assagie par l'épreuve de ces quatre ans. Il est visible, dans les élections du 22 septembre comme dans celles du 28 juillet, que la France souffre, qu'elle est lasse de tant d'anarchie, qu'elle veut une réparation à tous ses maux et qu'elle exprime aux hommes qui la gouvernent son grave mécontentement, sans vouloir encore ou sans oser tourner contre le gouvernement lui-même, contre son principe et son titre constitutionnels, sa réprobation et sa colère. Il est visible aussi que, comme le 28 juillet, ce sentiment s'accentue par ses votes, par leur nombre et leur qualité. Il est visible, enfin, qu'elle ne se fie pas plus aux aventuriers qu'elle ne s'abandonne aux violents. Dans sa masse, elle aime l'honneur, la droiture, la modération. Elle veut un gouvernement conservateur, même sous la République; que si, ce gouvernement conservateur, on lui demande de le constituer par un acte qui lui paraisse tant soit peu révolutionnaire, aussitôt elle s'effraye, elle hésite, elle recule. Voilà comment il y a dans les vœux du suffrage universel et dans ses choix certains éléments qui s'accordent si mal et qui deviennent pour ainsi dire contradictoires, dans une phase historique comme celle où la France se trouve aujourd'hui. De là, conséquemment, des élections qui ne décident rien. Mais il faut que les républicains y prennent garde, dût le suffrage universel les favoriser au second tour de scrutin. La République n'apparaît plus seulement comme un gouvernement instable; elle

peut, en 1889 plus encore qu'en 1885, être un gouvernement intenable. Or, depuis 1885, ses fondements n'ont pas cessé de s'ébranler; plus d'un tremble; plus d'un n'est déjà plus qu'une ruine. Désormais, les grandes secousses menacent de lui être fatales...

Si, grâce à la République, la France est, de tous les peuples de l'Europe, le plus agité, le plus agitateur, il s'en faut, néanmoins, que l'Europe elle-même jouisse d'un calme serein. La grève coûteuse qui troublait, à Londres, le commerce anglais, a fini et la protestante Angleterre bénit le cardinal Manning, dont les grévistes ont accueilli les conseils bienfaisants, nous allions dire saints. En Italie, chose inattendue! M. Crispi vient de louer et de remercier « la Providence », avec la même ferveur qu'il a coutume de remercier et de louer M. de Bismarck. Victime, à Naples, d'un attentat à demi inoffensif, c'est à « la Providence » qu'il déclare avoir dû son salut. Souhaitons que, guéri de la blessure qu'il a reçue, à Naples, il daigne se souvenir, à Rome, sur le seuil du Vatican, de la gratitude qu'il a vouée, si publiquement et presque si imprudemment, à la Providence. Par malheur, M. Crispi ne se repose de la guerre qu'il fait au Pape qu'en préparant la guerre qu'il veut faire à la France. L'armée italienne se dispose comme si le clairon devait sonner demain sur les Alpes. L'Allemagne va, de son côté, doubler ostensiblement ses forces en Alsace-Lorraine et sur tous les bords du Rhin. L'Autriche presse aussi ses armements, sur sa frontière de l'Est, pendant que le comte Taaffe inaugure, à Prague, une politique qui, provisoirement, flatterait le patriotisme des Tchèques, au risque de donner aux Hongrois quelques ombrages. En Orient, toujours les mêmes questions, les mêmes intrigues, les mêmes périls. A Belgrade et à Sofia, la querelle s'aggrave; à Constantinople, on commence à s'inquiéter de ce débat et de ces défis. Il faut espérer, pour le moins, que ces hostilités latentes qui émeuvent sourdement l'Europe de l'Orient à l'Occident, continueront, par-delà l'année 1889 et même plus longtemps, à gronder sans éclater. Et c'est aussi cet espoir que nous gardons sur la côte d'Afrique : car Dieu sait si la France a le loisir de contempler tranquillement, du haut de ses rivages, un conflit de l'Espagne et du Maroc! Il n'y a pas, dans tout le cercle qui ferme l'horizon de l'Europe, un seul point où la paix du monde n'intéresse aujourd'hui notre sécurité autant ou encore plus que notre honneur. « Ne craindre rien ni personne : » combien nous voudrions que cette parole virile du général de Miribel fût pour la France une devise absolument vraie, justifiée non seulement par la puissance de ses armes, mais par la vertu de son gouvernement et de sa politique!

Auguste Boucher.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Finances françaises. — La gestion conservatrice et la gestion républicaine, par M. Amagat, député du Cantal. 1 vol. in-8°. (Plon.)

L'auteur s'est révélé, pendant la dernière législature, comme un de nos économistes les plus distingués. Le livre qu'il publie aujourd'hui est le second volume de son bel ouvrage sur *les Finances françaises sous l'Assemblée nationale et sous les Chambres républicaines*. Le premier volume traitait des emprunts et des impôts de la rançon de 1871. Le second compare en détail *la gestion conservatrice et la gestion républicaine jusqu'aux conventions* (1872-1883). C'est un parallèle frappant, dressé avec une justesse et un art remarquables, éclairé par de nombreuses notes et par plusieurs tableaux qui montrent ce que coûtent les administrations, le magistrat, le prêtre, l'instituteur, l'armée, les chemins de fer, etc., etc. Cet exposé lucide et complet ne contient pas une ligne de polémique; mais le lecteur en dégage lui-même les conclusions.

L'exemple de l'Amérique : Washington et son œuvre, par M. Masserat, in-12 (Plon.)

L'auteur, ancien rédacteur en chef du *Courrier des Etats-Unis* et de *la France*, étudie, dans ce curieux ouvrage, l'Œuvre de Washington, la constitution américaine, la guerre de sécession et la dette américaine. Il en tire des enseignements dont plusieurs pourraient être contestés, mais dont l'actualité n'échappera à personne en France en ce temps de crise politique, économique et financière.

Les Cahiers conservateurs en 1889. — La Politique conservatrice, par M. le marquis de Castellane, ancien membre de l'Assemblée nationale. 1 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50. (Plon.)

Voilà un livre qui vient bien à son heure, l'année du centenaire de la Révolution, juste un siècle après les fameux *Cahiers* de 1789, et, de plus, en pleine période électorale, au moment où tous les esprits étudient passionnément les grands problèmes politiques que nos mandataires devront tâcher de résoudre. Le livre de M. de Castellane appelle des réserves, mais il n'en sera pas moins lu avec fruit et plaisir par tout le monde. C'est une œuvre brillante et loyale, remarquable surtout par l'ardent libéralisme de l'auteur. La revendication de la liberté, tel est, en effet, le moyen qu'il préconise pour arriver au respect de la propriété et des consciences qu'il se propose comme but.

M. de Castellane étudie successivement l'égalisation de l'impôt, en mettant en relief les scandaleuses inégalités de notre système fiscal; l'émancipation des travailleurs, en faisant ressortir les dangers de la lutte chaque jour plus âpre entre le capitaliste et l'ouvrier; enfin, la réforme administrative et la suppression du parlementarisme, c'est-à-dire, non pas l'abolition, mais, selon l'expression de M. de Castellane, « l'assainissement du parlement ». Il développe les inconvénients de la situation qui est faite aux députés par l'état de choses actuel. Il indique les remèdes après avoir montré le mal.

Tous ceux qu'il préconise n'auraient pas notre approbation et nous ne saurions notamment admettre avec lui la séparation de l'Eglise et de l'Etat comme le meilleur moyen d'arriver à la pacification religieuse. Mais l'ouvrage, plein d'idées et de talent, n'en reste pas moins d'une lecture très attachante et, comme on dit aujourd'hui, très suggestive.

Les Prologues de Térence, par Philippe Fabia, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée d'Aix, in-8° de iv-322 pages, 6 francs. Paris, 1888. (Thorin.)

Ce livre est une étude sur Térence plus large et plus variée que le titre ne semble le promettre. Du prologue qui était avant lui, chez Plaute par exemple, une sorte d'exposition de la pièce, Térence a fait un plaidoyer, une préface dans le genre de celle du *Britannicus* de Racine. Nous voyons donc se dérouler dans la série de ses prologues sa polémique avec ses adversaires littéraires. Quels griefs lui furent imputés? Quelle est la valeur des arguments par lesquels il se défendit? L'étude approfondie de ces questions nous renseigne avec précision et sur le talent et sur le caractère de Térence. M. Fabia en traite beaucoup d'autres, sans sortir de son sujet, en particulier celle de la chronologie des pièces. Tous ceux qui liront cet ouvrage seront frappés de la variété des aperçus, de la solidité et de la finesse des discussions, et de cet art vraiment français d'exposer avec clarté des questions complexes et difficiles. Espérons que M. Fabia, poursuivant ses recherches sur la comédie latine, en publiera bientôt une histoire complète.

Le mouvement littéraire au XIXe siècle, par M. Georges Pellissier. 1 vol. in-16, 2 fr. 50. (Hachette et Ce.)

Ce livre a pour objet de retracer dans ses phases successives le mouvement littéraire du siècle depuis Chateaubriand et Mme de Staël jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties : la première s'étend jusqu'à l'avènement de l'école dite romantique, la seconde est consacrée au romantisme, qui domine notre littérature jusque vers le milieu du siècle, la troisième au réalisme, dont l'influence est encore toute-puissante sur l'art contemporain. L'auteur ne s'est pas borné à exposer les idées, les théories, les systèmes : il a aussi étudié en particulier les hommes et les œuvres, en se bornant bien entendu aux écrivains qui ont donné le branle à leur temps et qui gardent dans la littérature contemporaine une figure distincte et originale.

Le prince de Bismarck démasqué! 1 vol. in-8°, 6 francs.

Sous ce titre vient de paraître à la *Nouvelle Revue* un ouvrage d'un vif et patriotique intérêt. L'auteur, M. Charles de Maurel, étudiant divers incidents diplomatiques relatifs à la question d'Orient, dénonce, dans un récit fondé sur la connaissance de documents de chancellerie inédits et nombreux, les secrets de la politique allemande. Cet ouvrage est un des exposés les plus clairs et les plus nourris qui aient été faits de nos jours de la diplomatie de M. de Bismarck. Développements et documents démontrent à l'évidence que cette diplomatie, qui se targue d'une franchise brutale, est, avant tout, hypocrite et mensongère.

Poésies, par Ferdinand Fontès, 1 vol. (Paul Ollendorff.)

C'est un charmant petit livre de poésies qui vient de paraître. L'auteur, M. Ferdinand Fontès, ancien directeur d'une grande administration financière, y a réuni les meilleures de ses poésies.

Les spécimens de divers genres qu'il offre au lecteur démontrent que, s'il en avait eu le loisir, il lui aurait donné, par d'autres publications, plus de preuves de la souplesse de son talent.

La lecture de son volume est en effet trop courte. D'abord des sonnets bien venus, ensuite une délicieuse comédie de salon, enfin un poème, le *Fils de Rolla*, œuvre principale du livre, d'une originale conception. Admirateur du génie de Musset, mais ennemi de sa morale, M. Fontès a donné au Rolla un fils posthume et raconte d'une manière entraînante sa vie pleine de dévouement et de sacrifice. C'est une réplique au Rolla du grand poète qui rappelle l'admirable langue de Musset.

Aveu suprême, par Maxime JUILLET (Alphonse Poirier). — Paris, Retaux-Bray, édit., rue Bonaparte, 82.

Poète, romancier, journaliste, M. Alphonse Poirier s'est fait rapidement une place à part entre nos écrivains bretons. Il a une verve intarissable; elle est certainement inégale, mais elle obtient de vrais succès dans tous les genres. Les journaux de Paris les plus en vue reproduisent volontiers les spirituelles boutades du rédacteur de *l'Anjou*; ses vers ne sont pas inconnus et ses petits romans sont lus. *Aveu suprême* est l'un d'eux, et non le moins apprécié, puisque le voici à sa deuxième édition avant que nous ayons eu le temps d'en parler. L'intrigue du roman est suffisante, le style original, le dénouement on ne peut plus moral. Tout au plus pourrait-on critiquer çà et là un certain réalisme dans les expressions, des caractères un peu artificiels, trop de caricatures, des procédés légèrement naïfs. Je me permets ces observations parce que l'auteur est jeune et qu'il s'amendera. Là où il excelle, en revanche, c'est dans le sentiment du pittoresque, la description des choses et le portrait des gens. En un mot, il a ce qu'il faut pour écrire la nouvelle avec intérêt et agrément.

Vte Hippolyte GOUVELLO.

Balzac et ses amies, par Gabriel FERRY, 1 vol. (Calmann-Lévy.)

Nous vivons dans un temps où le public ne se contente plus d'admirer les hommes dans leurs œuvres; il est en outre curieux de pénétrer dans l'intimité de leur vie. Ces sortes d'investigations posthumes peuvent avoir leur intérêt pour l'histoire; elles plaisent, en tous cas, à cause de leur caractère anecdotique et peut-être aussi à cause de ce défaut de la nature humaine, qui porte à se féliciter lorsqu'on découvre quelques faiblesses chez autrui. *Balzac et ses amies* est un livre de ce genre. On y voit figurer, au milieu d'une véritable histoire du grand romancier, les noms les plus connus de son temps : Sophie Gay, la duchesse d'Abrantès, George Sand, Mme de Girardin, la princesse Belgiojoso, et cette Russe, Mme Hanska, qu'il finit par épouser. On ne peut dire que le livre soit édifiant et qu'il grandisse l'homme, chez lequel il montre autant de froid égoïsme que de vanité puérile. Mais il reste curieux par les documents qu'il apporte à l'histoire littéraire du temps, et c'est à ce titre que nous le mentionnons.

Florian, par Léo CLARETIE. (Lecène et Oudin.)

Il serait téméraire de revendiquer aujourd'hui pour Florian l'intégrité de la gloire dont il jouissait encore il y a 70 ans; mais il y aurait injustice à l'oublier. Son théâtre, où se rencontrent avec tant de charme la manière de Sedaine et celle de Marivaux; ses romans qu'il suffit de nommer : *Estelle, Galatée, Numa*; ses fables, petits chefs-d'œuvre, dont plus d'une n'est pas indigne de La Fontaine, voilà ses principaux titres à notre souvenir. Bien d'autres écrivains sont mieux connus qui n'en ont point tant.

Il n'est pas jusqu'à sa vie qui ne soit intéressante, et M. Léo Claretie nous la retrace d'une plume alerte, depuis les premières années de sa jeunesse jusqu'à sa fin désolée au fond de la petite commune de Sceaux.

L'ouvrage de M. Léo Claretie contient plusieurs reproductions curieuses de la Bibliothèque nationale.

Barines et Moujiks, traduit du russe par M. A. KOLBERT. 1 vol. in-18 (Plon et Nourrit.)

Volume attachant qui, sous la forme de récits, trace un curieux tableau des mœurs locales de la Russie.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT CINQUANTE-SIXIÈME

(CENT VINGTIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE[1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : Art., article ; — C. R., compte rendu.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 septembre 1889.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT CINQUANTE-SIXIÈME

TABLE

DU TOME CENT VINGTIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT CINQUANTE-SIXIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 JUILLET 1889

2e LIVRAISON. — 25 JUILLET 1889

3e LIVRAISON. — 10 AOUT 1889

4e LIVRAISON. — 25 AOUT 1889

5e LIVRAISON. — 10 SEPTEMBRE 1889

6e LIVRAISON. — 25 SEPTEMBRE 1889

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

